

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
12x		16x		20x		24x		28x		32x



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. XX.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 26 MARS JUSQU'AU 9 JUIN 1862.

CES DEUX JOURS INCLUS.

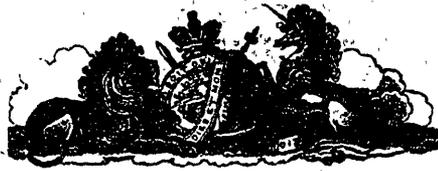
DANS LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE DU REGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA 1^{re} SESSION DU 7^{me} PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1862.

IMPRIMES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUEBEC:
IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PAR
HUNTER, ROSE ET LEMIBUX.



PROCLAMATIONS.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du Canada, nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN courant : SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixant-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; NOUS FAISONS CONNAITRE par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, NOUS AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émanation de Nos WRITS en due forme pour convoquer un PARLEMENT PROVINCIAL dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce DIXIÈME jour de JUIN courant, et retournables le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à l'exception cependant des Writs pour le Comté de Gaspé, et pour les Comtés unis de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le TRENTE-ET-UNIÈME jour d'AOUT prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

[L S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION.

SACHÉZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la somme de se réunir en Notre cité de QUÉBEC, en Notre dite Province, LUNDI, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Quebec, le Quinzième jour du mois de Juillet courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dixième jour du mois de Juin dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au QUINZIÈME jour du mois de JUILLET courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, VENDREDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et pour y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce QUINZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-troisième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—**SALUT** :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Juillet dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOÛT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MARDI, le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada. TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Premier jour du mois d'Octobre prochain, et à chacun de vous—**SALUT** :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-troisième jour du mois d'Août dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MÊCREDI, le SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

PROVINCE }
du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Sixième jour du mois de Novembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-huitième jour du mois de septembre dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en

Notre Cité de QUÉBEC, JEUDI, le DOUZIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DEUXIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

PROVINCE }
du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Douzième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Deuxième jour du mois de Novembre dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au DOUZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, JEUDI, le SEIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre

dite Province du Canada, ce SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Seizième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Septième jour du mois de Décembre dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SEIZIÈME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MERCREDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce ONZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-deux, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Dix-neuvième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Dix-neuvième jour du mois de Février courant ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec le dit Dix-neuvième jour de Février courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de QUÉBEC, JEUDI, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce TREVZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-deux, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION

JOHN A. MACDONALD }
 Procureur-Général. } **A**TTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du Canada, commencée et tenue en la CITE de QUÉBEC, dans la Province du Canada, cette année, et dans la VINGT-QUATRIÈME année de Notre Règne, un certain bill intitulé: "Acte pour permettre à Frederick Chase Capreol, Ecuier, de disposer de certains terrains au moyen d'un partage, nonobstant le chapitre quatre-vingt-quinze des statuts refondus du Canada," a été passé par le Conseil Législatif et l'assemblée, et a été, durant la dite Session, savoir: le DIX-HUITIÈME jour de MAI, maintenant passé, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province pour Notre assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conféré par un certain acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas Canada et pour le Gouvernement du Canada," et dans sa discrétion déclara alors qu'il réservait le dit bill pour la signification de Notre plaisir sur icelui. SACHEZ MANTENANT, que le dit bill intitulé: "Acte pour permettre à Frederick Chase Capreol, Ecuier, de disposer de certains terrains au moyen d'un partage, nonobstant le chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Refondus du Canada," Nous ayant été soumis en conseil, le vingt-sixième jour de juin, maintenant passé, il nous a plu donner à icelui Notre Sanction. Et par les présentes et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nous donnons Notre Sanction au dit bill: Ce dont nos sujets dévoués sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite province du Canada: TÊMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUÉBEC, dans Notre dite Province, le CINQUIÈME jour D'AOUT, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixant-et-un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Pas Ordre,

CHARLES ALLEYN, Secrétaire.

RAPPORT des noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, conformément aux Writs émis par Son Excellence le Très Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, C.C.B., l'un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chief dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., en date du dixième jour de juin mil huit cent soixante-et-un.

Collèges Electoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Argenteuil.....	Daniel De Hertel, régistrateur d'Argenteuil, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	25 juin 1861.	28 juin 1861.	John J. C. Abbott, éor.	Par acclamation.
Bagot.....	J. C. Bachand, officier-rapporteur spécial.....	12 juillet "	16 juillet "	Maurice Laframboise, "	
Beauce.....	Jean Pierre Proulx, régistrateur, Beauce, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	4 "	15 "	Henri Elzéar Tacheureau, écuuyer.	
Beauharnois.....	Vite A. L. DeMartigny, régistrateur, Beauharnois, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	15 "	Paul Denis, écuuyer.	
Bellechasse.....	Pantaleon Fargues, régistrateur, Bellechasse, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	2 "	12 "	Ed. Rémillard, "	
Berthier.....	Jean Octave Chalut, régistrateur, Berthier, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	13 "	Pierre Eustache Dostalex, écuuyer.	
Bonaventure.....	J. G. LeBel, régistrateur, Bonaventure, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10 "	22 "	Théodore Robitaille, éor.	

Brant, (Division Est).....	John Smith, shérif, Brant, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	16 "	John Young Bown, "	
Brant, (Division Ouest).....	T. S. Shenston, régistrateur, Brant, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	19 "	William Ryerson, "	
Brockville, (Ville).....	William Sherwood, officier-rapporteur spécial.....	4 "	10 "	Hon. George Sherwood.	
Brome.....	H. Foster, régistrateur, Brome, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10 "	22 "	Moses Sweet, écuuyer.	
Carleton.....	Simon Fraser, shérif, Carleton, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	4 "	13 "	William Frederick Powell, écuuyer.	
Chambly.....	Thomas Austin, régistrateur, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	4 "	16 "	Chas. Bouéher de Boucherville, écuuyer.	Par acclamation.
Champlain.....	E. Rinfret, régistrateur, Champlain, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13 "	17 "	John Jones Ross, "	
Charlevoix.....	Charles Du Berger, régistrateur, Charlevoix, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	15 "	18 "	Adolphe Gagnon, "	
Chateauguay.....	George A. Beaudry, régistrateur, Chateauguay, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	1 "	5 "	Henry Starnes, "	Par acclamation.
Chicoutimi et Saguenay.....	Ovide Bossé, régistrateur, Chicoutimi et Saguenay, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	16 "	22 "	David E. Price, "	Par acclamation.
Compton.....	William Ritchie, régistrateur, Compton et Wolfe et ville de Sherbrooke, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	1 "	3 "	John Henry Pope, "	Par acclamation.

RAPPORT des noms des membres élus pour servir dans l'assemblée législative de la province du Canada, etc.—(Suite.)

Collèges électoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du rapport d'élection du membre.	Reception du rapport.	Membres élus.	Remarques.
Cornwall, (Ville).....	George C. Wood, registra- teur, <i>ex officio</i>	3 juillet 1861.	9 juillet 1861.	Hon. John S. Macdonald.	
Dorchester.....	Alexis Godbout, registra- teur, <i>ex officio</i>	20 juin “	5 “	Hector Louis Langevin, écuyer.	Par acclamation.
Drummond et Arthabaska..	Edmund Cox, registra- teur, Drummondville, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	15 juillet 1861.	10 août 1861.	Jean Baptiste Eric Do- rion, écuyer.	
Dundas.....	Alexander MacDonell, régis- trateur, Dundas, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	8 “	15 juillet “	John Sylvester Ross, écuyer.	
Durham, (Division Est)....	George C. Ward, registra- teur, Durham, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	9 “	17 “	John Shuter Smith, éc.	
Durham, (Division Ouest).	Robert Armour, registra- teur, Durham, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	8 “	16 “	Henry Munro, “	
Elgin, (Division Est).....	Colin Munro, shérif, Elgin, officier-rapporteur, <i>ex offi- cio</i>	10 “	27 “	Leonidas Burwell, “	
Elgin, (Division Ouest)....	J. McKay, registra- teur, Elgin, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10 “	26 “	George Macheth, “	

Essex.....	John McEwan, shérif, Essex, officier-rapporteur, <i>ex offi- cio</i>	13 “	18 “	Arthur Rankin, “	
Frontenac.....	James Durand, registra- teur, Frontenac, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	12 “	16 “	James Morton, “	
Gaspé.....	L. Harper, registra- teur, Gaspé, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	22 “	29 “	John LeBoutillier, “	Par acclamation.
Glengary.....	Duncan Macdonell, registra- teur, Glengary, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	26 juin, “	11 “	Donald Alex. Macdonald, écuyer.	Par acclamation.
Grenville, (Division Sud)...	William James Scott, régis- trateur, Grenville, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	10 juillet, “	16 “	William Patriok, écuyer,	
Grey.....	George Snider, shérif, Grey, officier-rapporteur, <i>ex offi- cio</i>	15th “	19 “	George Jackson, “	
Haldimand.....	Richard Martin, shérif, Haldimand, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10th “	15 “	Michael Harcourt, “	
Halton.....	G. C. McKindsay, shérif, Halton, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13th “	18 “	John White, “	
Hamilton, (Cité).....	William Craigie, officier-rap- porteur spécial.....	3rd “	6 “	Isaac Buchanan, “	
Hastings, (Division Nord)	Wm. Dunbar Moodie, shérif, Hastings, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	13th “	25 “	George Benjamin, “	
Hastings, (Division Sud)	Wm. Hamilton Ponton, régis- trateur, Hastings, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	12th “	16 “	Lewis Wallbridge, “	
Hochelaga.....	F. X. Perrault, officier-rap- porteur spécial.....	13th “	16 “	Jos. Paschal Falkner, “	

Collèges électoraux.	Officier-rapporteurs.	Date du rapport d'élection du membre.	Réception du rapport.	Membres élus.	Remarques.
Huntingdon.....	Isaac Jackson, régistrateur, Huntingdon, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	1er juillet 1861.	6 juillet	1861. Robert Brown Somerville, écuyer.	Par acclamation.
Huron and Bruce.....	J. Macdonald, shérif, Huron et Bruce, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	"	" James Dickson, écuyer.	
Iberville.....	F. Z. Hamel, régistrateur, Iberville, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	"	" Alexandre Dufresne, "	
Jacques Cartier.....	Narcisse M. LeCavalier, officier-rapporteur spécial.....	22	juin	" François Zéphirin Tassé, écuyer.	Par acclamation.
Joliette.....	J. O. LeBlanc, régistrateur, Joliette, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	juillet	" Joseph Hilarion Jobin, écuyer.	
Kamouraska.....	Henri Garon, régistrateur, Kamouraski, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	"	" Jean Chas. Chapais, éér.	
Kent.....	John Mercer, shérif, Kent, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	"	" Archibald McKellar, "	
Kingston.....	Thomas A. Corbett, shérif, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	5	"	" Hon. J. A. Macdonald.	

Lambton.....	James Flintoff, shérif, Lambton, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	9	"	17	"	Alexander Mackenzie, écuyer.	
Lanark, (Division Nord)	James Thompson, shérif, Lanark et Renfrew, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	2	"	6	"	Robert Bell, écuyer.	Par acclamation.
Lanark, (Division Sud)	James Bell, régistrateur, D. S. Lanark, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10	"	16	"	Alexandre Morris, écuyer.	
Laprairie.....	T. Sauvageau, régistrateur, Laprairie, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	"	30	"	Hon. Thomas J. J. Lo-ranger.	
L'Assomption.....	Marcel Poirier, régistrat., L'Assomption, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	6	"	13	"	Alexandre Archambault, écuyer.	
Laval.....	F. X. Léonard, régistrateur, Laval, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	"	16	"	Pierre Labelle, écuyer.	
Lennox et Addington.....	Marshal P. Toblin, régistrateur, Lennox et Addington, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8	"	24	"	Rapport spécial, dont une copie est annexée, A.
Leeds et Grenville, (Division Nord)	Adiel Sherwood, shérif, Leeds et Grenville, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	"	19	"	Francis Jones, écuyer.	
Leeds, (Division Sud)	David Jones, régistrat., Leeds, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	"	30	"	Benjamin Tett, "	
Lincoln.....	John Powell, régistrateur, Lincoln, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	28	juin	6	"	John Chas. Rykert, "	Par acclamation.
L'Islet.....	Th. Michaud, régistrat., L'Islet, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8	juillet	16	"	Charles François Four-nier, écuyer.	

RAPPORT des Noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, etc.—(Suite.)

Collèges électoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du Rapport d'Elect. du membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Lévis.....	F. M. Guay, régis-trat. de Lévis, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11 juillet 1861.	20 juillet 1861.	Joseph Goderick Blanchet, écuyer.	
London, (Cité).....	William Charles Lyons Gill, régis-trateur, London, officier-rapporteur, <i>ex officio</i> .	21 juin	26 juin	John Carling, écuyer.	Par acclamation.
Lothbinière.....	R. S. Noël, régis-trateur, Lotbinière, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10 juillet	20 juillet	Henri Gustave Joly,	
Maskinongé.....	J. E. Pichette, régis-trateur, Maskinongé, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	24	George Caron,	
Mégantic.....	John R. Lambley, régis-trateur, Mégantic, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	15	17	Noël Hébert,	
Middlesex, (Division Est)	Wm. Glass, shérif, Middlesex, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	17	Hon. Maurice Berkeley Portman.	
Middlesex (Division Ouest)	James Ferguson, régis-trateur, Middlesex, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	17	Thomas Scatcherd, écr....	
Missisquoi.....	R. Dickinson, régis-trateur, Missisquoi, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	19	James O'Halloran,	

Montcalm.....	Joseph Ed. Beaupré, régis-trateur, Montcalm, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	15	24	Jean Louis Martin,	
Montmagny.....	Joseph David Lapine, régis-trateur, Montmagny, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	6	12	Joseph Octave Beaubien, écuyer.	
Montmorency.....	Pierre Gosselin, régis-trateur, 2e Division Montmorency, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	19 juin	26 juin	Hon. Joseph Cauchon.	Par acclamation.
Montreal, (Cité) Ouest.....	George Hermon Ryland, régis-trateur, Montréal, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	26	27	Thomas Darcy McGee, écuyer.	Par acclamation.
Montreal, (Cité) Centre.....	John Boston, shérif, District de Montréal, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	9 juillet	16 juillet	Hon. John Rose.	
Montreal, (Cité) Est.....	J. Belle, officier-rapporteur spécial.....	9	17	Hon. George Etienne Cartier.	
Napierville.....	Ephrem Bouchard, régis-trateur, Napierville, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	4	8	Jacques Olivier Bureau, écuyer.	Par acclamation.
Niagara, (Ville).....	William Kingsmill, shérif, Lincoln, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	8	15	John Simpson, écuyer.	
Nicollet.....	Joseph Jutras, régis-trateur, Nicolet, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	2	5	Joseph Gaudet,	Par acclamation.
Norfolk.....	Edmund Decdes, shérif, Norfolk, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	11	20	Aquila Walsh,	

Collèges Electoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du rapport d'élection du membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Northumberland, (Division Est)	John M. Grover, registraireur, D.E. Northumberland, officier-rapporteur, <i>ex officio</i> .	9 juillet 1861.	16 juillet 1861.	Jas. Lyons Biggar, éer.	
Northumberland, (Division Ouest)	James B. Fortune, shérif, Northumberland & Durham, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	1	12	James Cockburn, "	
Ontario, (Division Nord)	Nelson G. Reynolds, shérif, Ontario, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	13	17	Matthew Crooks Cameron, écuycr.	
Ontario, (Division Sud)	J. H. Perry, registraireur, Ontario, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	4	16	Hon. Oliver Mowat.	
Ottawa, (Cité)	Edward Sherwood, registraireur, Carleton, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	20 juin	22 juin	Richard William Scott, écuycr.	Par acclamation.
Ottawa, (Comté)	James Finlayson Taylor, registraireur, Ottawa, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	12 juillet	15 juillet	Wm. McDonell Dawson, écuycr.	
Oxford, (Division Nord)	James Carroll, shérif, Oxford, Officier-Rapporteur, <i>ex officio</i>	12	19	Wm. McDougall, écuycr.	
Oxford, (Division Sud)	James Ingersol, registraireur, Oxford, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	23	Skeffington Connor, "	

Peel	Solom. Brega, registraireur, Peel, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	9	12	Hon. John Hillyard Cameron.	
Perth	Robert Moderwell, shérif, Perth, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11	22	Hon. Michael Hamilton Foley.	
Peterborough	James Hall, shérif, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13	16	Frederick Wm. Haultain, écuycr.	
Pontiac	W. L. Gray, officier-rapporteur spécial	11	26	John Poupore, écuycr.	
Portneuf	R. Leclivre, registraireur, Portneuf, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	15	17	Jean Doctle Brousseau, écuycr.	
Prescott	Charles P. Treadwell, shérif, Prescott et Russell, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	6	15th	Henry Wellesley McCann, écuycr.	
Prince Edward	Henry J. Thorp, shérif, Prince Edward, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	11	17th	William Anderson, Junr., écuycr.	
Québec, (Est)	F. L. Gauvreau, officier-rapporteur spécial	8	15th	Pierre Gabriel Huot, écuycr.	
Québec, (Centre)	W. S. Sewell, shérif, Québec, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8	9th	George Honoré Simard, écuycr.	
Québec, (Ouest)	Noël Hill Bowen, officier-rapporteur spécial	28	1st	Hon. Charles Alleyne.	Par acclamation.
Québec, (Comté)	C. N. Montizambert, registraireur, Québec, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	9 juillet	17th	François Evanturel, éer.	

RAPPORT des noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, etc.—*Suite.*

Collèges Electoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Renfrew.....	James Morris, junr., registra- teur, Renfrew, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	15 juillet 1861.	22 juillet 1861.	Daniel McLachlin, écuyer.	
Richmond et Wolfe.....	G. H. Napier, registra- teur, Richmond, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	9 "	17 "	Charles de Gazes, "	
Richelieu.....	P. R. Chevallier, registra- teur, Richelieu, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	13 "	17 "	Joseph Beaudreau, "	
Rimouski.....	André Elzéar Gauvreau, régis- trateur, Rimouski, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	11 "	15 "	George Sylvain, "	
Rouville.....	L. E. P. Laberge, registra- teur, Rouville, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	11 "	20 "	Hon. Lewis Thos. Drum- mond.	
Russell.....	James Keays, registra- teur, Russell, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	11 "	17 "	Robert Bell, écuyer.	
St. Hyacinthe.....	Honore St. Germain, régis- trateur, St. Hyacinthe, offi- cier-rapporteur, <i>ex officio</i> ..	11 "	15 "	Hon. L. V. Sicotte.	
St. Jean.....	Louis Marchand, registra- teur, St. Jean, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	13 "	26 "	François Bourassa, junr., écuyer.	

St. Maurice.....	Louis Gonzague Duval, régis- trateur, St. Maurice, offi- cier-rapporteur, <i>ex officio</i> ..	5 "	10 "	Louis Léon Lesieur Des- aulniers, écuyer.
Shefford.....	Joseph B. Edgerton, régis- trateur, Shefford, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	11 "	26 "	Lucius Seth Huntington, écuyer.
Sherbrooke, (Ville).....	G. F. Bowen, shérif, district de St. François, officier-rap- porteur <i>ex officio</i>	9 "	16 "	Hon. Alex. Tilloch Galt.
Simcoe, (Division Nord)....	B. W. Smith, shérif, Simcoe, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	17 "	Angus Morrison, écuyer.
Simcoe, (Division Sud)....	George Lount, registra- teur, Simcoe, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	18 "	Thos. Roberts Ferguson, écuyer.
Soulanges.....	George Hyacinthe Dumesnil, registra- teur, Soulanges, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	12 "	15 "	Jean Bte. Jules Prévost, écuyer.
Stanstead.....	C. A. Richardson, registra- teur, Stanstead, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	10 "	16 "	Albert Knight, écuyer.
Stormont.....	Daniel Eugène McInyre, shérif, Stormont, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	6 "	11 "	Samuel Ault, "
Témiscouata.....	John Heath, registra- teur, Témiscouata, officier- rapporteur, <i>ex officio</i> ..	13 "	16 "	Michel W. Baby, "
Terrebonne.....	J. A. Hervieux, registra- teur, Terrebonne, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	8 "	16 "	Ls. Lebrèche-Viger, "
Trois-Rivières, (Cité).....	Isaac G. Ogden, shérif, district de Trois-Rivières, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	3 "	12 "	Jos. Ed. Turcotte, "

RAPPORT des noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, etc.—Suite.

Collèges Electoraux.	Officiers-Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Toronto (Ouest)	Samuel Sherwood, registra- teur, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	10 juillet 1861.	17 juillet 1861.	John Beverley Robinson, écuyer.	
Toronto (Est)	Joshua G. Beard, officier-rap- porteur spécial.....	10 "	16 "	John Crawford, écuyer.	
Deux-Montagnes	Dositihé Duprats, registra- teur, officier-rapporteur, Deux-Montagnes, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	16 "	Jean Bte. Daoust, "	
Vaudreuil	Ers. de Sales Bastien, registra- teur, Vaudreuil, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	12 "	16 "	Jean Bte. Mongenais, "	
Verchères	F. Geoffrion, registra- teur, Verchères, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	13 "	17 "	Alex. Ed. Kierzkowski, écuyer.	
Victoria	Hartley Dunsford, registra- teur, Victoria, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	5 "	19 "	James Wicks Dunsford, écuyer.	
Waterloo, (Division Nord)	George Davidson, shérif, Waterloo, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	13 "	23 "	Hon. Michael H. Foley.	
Waterloo, (Division Sud)	David S. Shoemaker, registra- teur, Waterloo, officier- rapporteur, <i>ex officio</i>	11 "	16 "	James Cowan, écuyer.	

Welland	Robert Hobson, shérif, Wel- land, officier-rapporteur, <i>ex officio</i>	8 "	17 "	Thos. Clark Stroet, "	
Wellington, (Division N.)	James Webster, registra- teur, Wellington, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	13 "	17 "	William Clarke, "	
Wellington, (Division S.)	George John Grange, shérif, Officier-Rapporteur, <i>ex officio</i>	2 "	16 "	David Sturton, "	Par acclamation.
Wentworth, (Division N.)	E. Cartwright Thomas, shérif, Wentworth, Officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	11 "	19 "	William Notman, "	
Wentworth, (Division S.)	John Hood Greer, registra- teur, Wentworth, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	11 "	16 "	Joseph Rynal, "	
Yamaska	Jean Olivier Arcand, registra- teur, Yamaska, officier-rap- porteur, <i>ex officio</i>	11 "	13 "	Moyse Fortier, "	
York, (Division Nord)	Frederick W. Jarvis, shérif, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	11 "	16 "	Adam Wilson, "	
York, (Division Est)	John Ridout, registra- teur, officier-rapporteur <i>ex officio</i>	13 "	23 "	Amos Wright, "	
York, (Division Ouest)	John Stoughton Denis, officier- rapporteur spécial.....	11 "	16 "	Wm. P. Howland, "	

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,

Québec, 19 août 1861.

A.

RAPPORT de *Marshall Perry Roblin*, écuyer, officier-rapporteur pour le comté de *Lennox* et *Addington*.

Je trouve que le nombre total des votes est comme suit :

Pour <i>Augustus F. Hooper</i> , écuyer.....	1744
Pour <i>David Roblin</i> , écuyer.....	1360

La loi me faisant un devoir de m'assurer si les députés-officiers-rapporteurs avaient en leur possession une liste révisée et corrigée des voteurs dans les différentes municipalités de ma juridiction, j'ai trouvé que les députés-officiers-rapporteurs du township de *Camden* et du village de *Newburgh* ne se sont pas servi d'une liste corrigée suivant la loi, et je déclare par les présentes que je suis incapable en conséquence de décider lequel des deux candidats est élu représentant pour le dit comté de *Lennox* et *Addington*, et je sou mets respectueusement ce fait à la Chambre d'Assemblée.

(Signé,) M. P. ROBLIN,
Officier-rapporteur pour *Lennox* et *Addington*.

Newburgh, 8 juillet 1861.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle du rapport du writ d'élection pour le comté de *Lennox* et *Addington*, lequel rapport est déposé dans les archives de mon bureau.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 19 août 1861.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le sixième jour de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registra teur du comté de *Laval* (*F. X. Léonard*, écuyer,) officier-rapporteur *ex officio* pour le comté de *Laval*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Laval* dans l'Assemblée Législative de cette Province, en remplacement de *Pierre Labelle*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge d'inspecteur de travaux publics, en conséquence de quoi le siège du dit *Pierre Labelle*, écuyer, est devenu vacant, l'honorable *Louis Siméon Morin* a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ, en daté du vingt-septième jour de septembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Québec, 3 octobre 1861,

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne Chancellerie.

William Burns Lindsay, écuyer,
Greffier, Assemblée Législative, *Québec*.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-troisième jour de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registra teur du comté de *Montcalm*, (*Joseph E. Beaupré*, écuyer,) officier-rapporteur *ex officio* pour le comté de *Montcalm*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Montcalm* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de feu *Jean Louis Martin*, écuyer, décédé, *Joseph Dufresne*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du

dit writ d'élection, daté du vingtième jour de février courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 14 mars 1862.

L. R. FORTIER,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
 Greffier Assembl. Législ., *Québec*.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-deuxième jour de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registraire du comté de *Brome* (*H. S. Foster*, écuyer,) officier-rapporteur *ex officio* pour le comté de *Brome*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Brome* dans l'Assemblée Législative de cette Province, en remplacement de *Moses Sweet*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir: la charge de maître de poste de *Warden*, dans le comté de *Shefford*, en conséquence de quoi le siège du dit *Moses Sweet*, écuyer, est devenu vacant, *Christopher Dunkin*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ daté du dix-septième jour de mars dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 19 mars 1862,

L. R. FORTIER,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

William Burns Lindsay, écuyer,
 Greffier, Assemblée Législative, *Québec*.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION DE 1862.

Jeudi, 20 Mars 1862.

A la Première Session du Septième Parlement du *Canada*, commencée et tenue dans la Cité de *Québec*, le vingtième jour de Mars, dans la vingt-cinquième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-deux,—

Lequel jour, étant le premier jour de la réunion de ce Parlement pour la dépêche des affaires, en conformité d'une proclamation (ci-annexée) de Son Excellence le Très-Honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général,—*Gustavus William Wicksteed*, *William Poyntz Patrick* et *William Burns Lindsay*, jeune, Ecuyers, Commissaires nommés en vertu d'un *Dedimus Potestatem* pour administrer le serment aux Membres de l'Assemblée Législative; se sont rendus à deux heures de l'après-midi dans la salle destinée aux séances de l'Assemblée, où *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de l'Assemblée Législative, s'est trouvé conformément à son devoir, et *Louis Romuald Fortier*, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, ayant remis au dit *M. Lindsay* un rôle accompagné de trois certificats, contenant une liste des noms des Membres dont il a été fait rapport pour servir dans ce présent Parlement Provincial, les Commissaires ont administré le serment aux Membres qui se sont présentés; cela étant fait, et les Membres ayant signé le rôle contenant le dit serment, ils ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Il a été apporté un Message par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, comme suit :—

Messieurs,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate des Membres de cette Honorable Chambre à la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquence, les Membres se sont rendus auprès de Son Excellence, à la salle des séances du Conseil Législatif, où étant,

Le Greffier du Conseil Législatif a dit :—

Honorables Messieurs, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui l'ont engagé à convoquer le présent Parlement Provincial, avant qu'un Orateur de l'Assemblée Législative ait été choisi, suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera ces motifs.

Et les Membres étant de retour,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, Membre représentant la Division Electorale de *Montréal Est*, s'adressant au Greffier, (lequel, étant debout, s'est alors assis) a proposé à la Chambre, pour son Orateur, *Joseph Edouard Turcotte*, Ecuyer, dans laquelle motion il a été secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, Membre représentant la Cité de *Kingston*.

L'Honorable M. *Lewis Thomas Drummond*, Membre représentant le Comté de *Rouville*, s'est ensuite levé, et, s'adressant de la même manière au Greffier, a proposé à la Chambre pour son Orateur, l'Honorable *Louis Victor Sicotte*, dans laquelle motion il a été secondé par l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, Membre représentant le Comté de *Perth*, et aussi la Division Nord du Comté de *Waterloo*.

Et la Question à l'effet que *Joseph Edouard Turcotte*, Ecuyer, prenne le Fauteuil de cette Chambre comme Orateur, étant mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Le Bouillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John J.</i>
<i>Baby,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Mc Lachlin,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron, John H.</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Walsh.—66.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Knight,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Remillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fallner,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burnell,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Mc Kellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White,</i>

*De Boucherville,
Dickson,
Dorion.*

*Joly,
Kierzkowski,*

*Notman,
O'Halloran,*

*Wilson, and
Wright, — 53.*

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Et le Greffier ayant déclaré *Joseph Edouard Turcotte*, Ecuyer, dûment élu, M. *Turcotte* a été conduit au Fautueil par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* et l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, et alors, étant sur le degré d'en haut, il a fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle avait bien voulu lui conférer en le choisissant pour être son Orateur.

Alors il s'est assis dans le Fautueil; et la Masse (qui était auparavant sous la Table) a été placée sur la Table.

Alors l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, que cette Chambre s'ajourne maintenant; Et la Chambre s'est en conséquence ajournée jusqu'à demain.

Vendredi, 21 Mars 1862.

La Chambre étant assemblée, et l'Orateur élu ayant pris le Fautueil, *John Henry Pope*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Compton*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Il a été apporté un Message par *Réné Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, comme suit:—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquence, l'Orateur élu s'est rendu avec la Chambre dans la salle des séances du Conseil Législatif.

Et là, M. l'Orateur a parlé comme suit, savoir:—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non à l'Assemblée, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclame, pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats; le libre accès à la personne de votre Excellence en tout temps convenable, et, de la part de votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

Alors, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit:—

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'Assemblée envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations seront conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde, et en toutes les occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

La Chambre étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que l'Assemblée s'était rendue au Conseil Législatif, et qu'il avait informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui; et aussi qu'il avait, au nom de l'Assemblée et pour elle, réclamé, par une humble demande à Son Excellence, tous ses droits et privilèges, qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à la personne de Son Excellence lorsque l'occasion le requerra, et que toutes ses délibérations puissent recevoir de Son Excellence l'interprétation la plus favorable, et que sur ce, Son Excellence avait bien voulu dire que, sans hésiter, et avec plaisir, elle lui allouait et accordait tous ses privilèges constitutionnels, ainsi qu'un prompt accès à Son Excellence en toutes les occasions convenables, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et actions.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées juges de paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi, le quatrième jour d'avril prochain.

M. l'Orateur a fait rapport, que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des séances du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de s'adresser par un discours aux deux Chambres du Parlement Provincial; et que, pour prévenir de toute erreur, il en avait une copie, qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:
Messieurs de l'Assemblée Législative :

Depuis la dernière réunion de cette législature, Sa Majesté, ainsi que ses sujets, ont souffert une perte irréparable dans la mort du Prince-Epoux.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que cet illustre Prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement Anglais en pensée, en sentiment et en action, et l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissances dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartenissent.

Je suis sûr qu'estimant à leur valeur les vertus qui caractérisaient le Prince défunt, et appréciant la douloureuse privation infligée à notre Souveraine, dans ses relations publiques et domestiques, vous vous joindrez à moi pour déposer au pied du Trône l'expression respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Des circonstances survenues pendant l'automne et l'hiver dernier, ont fourni l'occasion de faire éclater d'une manière très frappante et satisfaisante les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette province, de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la mère-patrie. Sa Très Gracieuse Majesté, dans son discours du Trône à l'ouverture du Parlement Impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'*Amerique du Nord*; ce qui ne peut manquer de vous être très-agréable, à vous représentants du peuple du *Canada*.

J'ai à vous féliciter de l'abondante moisson dont vous avez été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux *Etats-Unis*.

J'ai donné ordre de mettre devant vous des documents faisant voir que le gouvernement français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les privilèges dont les vaisseaux de construction britannique jouissaient déjà dans les ports français.

Cela ne peut qu'être avantageux à notre construction navale, et est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance entre l'*Angleterre* et la *France*.

Dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une conférence entre des délégués représentant le gouvernement de cette Province, et des délégués du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du Gouvernement Impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois provinces.

Une délégation commune s'est rendue en *Angleterre*, pour y entamer de nouveau des négociations avec le gouvernement de Sa Majesté. Il n'a pas encore été reçu de réponse. La décision finale du Gouvernement Impérial vous sera communiquée aussitôt qu'elle me sera parvenue.

J'ai reçu du Secrétaire d'Etat pour les colonies l'intimation que c'est l'intention du Gouvernement de Sa Majesté de Présenter au parlement Impérial, dans la présente Session, un bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours supérieures en *Angleterre* de faire émaner, pour y être exécuté, le Writ d'*Habeas Corpus*, et cela en conformité des représentations faites par le prédécesseur au Gouvernement Impérial.

Je recommanderai à votre sérieuse considération une mesure qui vous sera soumise pour assurer une meilleure administration des biens des faillis dans le *Haut-Canada*, et une autre ayant pour objet l'établissement de prisons bien réglées et de pénitenciers locaux par toute la province.

J'ai ordonné de faire mettre devant vous des documents montrant que le Gouvernement Impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, si les gouvernements et les législatures de ces Provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

J'ai jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une commission pour considérer l'état actuel de la milice de la Province, et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité.

Le rapport de cette commission sera mis devant vous : et je vous prierai d'accorder votre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il contient, et au bill qu'il de viendra nécessaire de passer pour y donner suite.

D'autres mesures d'utilité publique seront aussi soumises à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les comptes de l'année qui vient de finir seront sans délai mis devant vous ; et je me flatte qu'ils vous satisferont.

J'ai à vous demander les subsides nécessaires pour le maintien du service de Sa Très Gracieuse Majesté pour l'année courante, et j'ai ordonné que les estimations fussent préparées avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs :

Je profite de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance de la bienveillance et des bonnes dispositions qui m'ont été témoignées, lorsque j'ai pris en main les rênes du gouvernement de cette Colonie.

La constitution vous a confié la garde des intérêts de cette grande Province. Je recommande à votre sérieuse, impartiale et diligente attention les diverses matières qui pourront vous être présentées, et c'est avec ferveur que je prie le Tout-Puissant de diriger vos conseils de manière que vos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de notre Souveraine, et à la prospérité et au bonheur du peuple du *Canada*.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale soit pris en considération lundi prochain.

Ordonné, Que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression ; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents de cette Chambre pour les objets suivants : — 1^o des privilèges et élections ; 2^o des lois expirantes ; 3^o des chemins

de fer, canaux et lignes télégraphiques; 4° des divers bills privés; 5° des ordres permanents; 6° des impressions; 7° des dépenses contingentes; 8° des comptes publics,—lesquels dits comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers et records.

Sur motion de M. *Wallbridge*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*,

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie de se présenter devant cette Chambre lundi prochain, avec le rapport de la dernière élection des Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, ensemble avec les livres de poll, s'il y en a, et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent avoir été transmis par l'officier-rapporteur pour les dits Comtés-Unis.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lundi, 24 Mars 1862.

David Edward Price, Ecuyer, Membre pour les Comtés-Unis de *Chicoutimi* et *Saguenay*, et *John Crawford*, Ecuyer, Membre pour la Division Electorale de "Toronto Est," ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leur siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'état de la Bibliothèque du Parlement; lequel est comme suit:—

A l'Honorable Assemblée Législative du Canada, en Parlement Provincial réunie.

Le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement
Exposé respectueusement:—

Que durant l'année dernière, l'appropriation annuelle en faveur de la Bibliothèque a été employée à l'achat des ouvrages les plus importants qui sont sortis de la presse en Europe et en Amérique durant cette période.

Vu les changements parmi les membres de la Chambre, qui ont lieu d'ordinaire au commencement de chaque nouveau parlement, il a été préparé un nouvel index du catalogue de la Bibliothèque, lequel sera distribué aux membres d'ici à quelques jours. Cet index est destiné à servir de manuel de la Bibliothèque, et est arrangé par ordre alphabétique des noms des auteurs. Il est nécessairement concis dans sa description des livres, mais complet et portatif; on le trouvera, nous l'espérons, suffisamment considérable pour la consultation des ouvrages.

Durant la dernière vacance, la Bibliothèque a été ouverte comme ci-devant au public généralement, à l'exception du temps où l'Hôtel du Parlement a été occupé par Son Excellence le Gouverneur Général, alors que par ordre du Bureau des Travaux Publics il n'a plus été permis aux étrangers d'avoir accès à la Bâtisse. C'est avec beaucoup de regret que votre Bibliothécaire a de nouveau à dire que l'on a encore abusé de la libéralité que la Législature a montrée en permettant au public de faire usage de la Bibliothèque durant les vacances du Parlement, car il a été fait à la Bibliothèque, depuis la dernière Session, des dommages semblables à ceux que j'ai signalés dans mon Rapport de l'année dernière; et cela est arrivé malgré toutes les précautions possibles de la part des officiers et serviteurs du département; ce qui prouve la nécessité qu'il y a de faire quelque changement à la règle relative à l'admission des étrangers durant la vacance, de manière à exclure de la Bibliothèque, s'il est possible, tous ceux qui ne savent pas faire un bon usage du privilège qu'ils ont d'y être admis.

M. *Coventry* a fait de nouveaux progrès dans la collection de matériaux pour ses

"*Documentary Annals of Upper Canada*," et votre Bibliothécaire a reçu de ce monsieur une masse de manuscrits importants formant une série uniforme avec un index; aussi, un rapport donnant en détail le résultat de ses travaux de l'année dernière, lequel sera soumis au Comité de la Bibliothèque.

Ci-jointes sont des listes des dons faits à la Bibliothèque, et des livres reçus en vertu de l'Acte du droit d'auteur, depuis la dernière session. Parmi les dons, il en est un qui mérite une mention spéciale; je veux parler des ouvrages présentés par Son Altesse Impériale le Prince Napoléon. Le Prince, pendant son séjour à Québec, durant l'été dernier, a honoré la Bibliothèque d'une visite, et, de retour en France, a transmis les livres en question par l'entremise du Baron Gauldrée Boilleau, le Consul Français à Québec. Des remerciements, au nom de la Bibliothèque ont été faits à Son Altesse Impériale pour ce présent magnifique.

Le nombre de volumes que contenait la Bibliothèque, l'année dernière, était estimé à 47,800; depuis, il y a été ajouté 2,000 volumes, ce qui fait en tout 49,800.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire, Assemblée Législative.

Bibliothèque du Parlement,
20 Mars 1862.

LISTE DES DONNÉS FAITS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT DEPUIS L'OUVERTURE DE LA
SESSION DE 1861.

De l'Etat de l'Ohio.

Revised Statutes of *Ohio*, 2 vols., 1860.
Executive Documents, 1859, 2 vols.
Senate and House Journals and Laws, 1860, 3 vols.
Ohio Law Reports, vols. 8 and 9.
Report of State Board of Equalization, 1859-60.
Report of Board of Agriculture, 1859.

De l'Hon. David Reesor, M. C. L.

Minutes of the Home District Council, and of the Municipal Council of *York, York, Ontario and Peel*, and *York and Peel*, with By-laws, &c., from 1842 to 1860, inclusive, 13 volumes.

De G. D. Engleheart, Ecr.

Journal of the visit of H. R. H. the Prince of Wales to *America*, in 1860, by J. D. Engleheart, Private Secretary to the Duke of Newcastle. Privately printed.

De l'Institution Smithsonianne.

Smithsonian Contributions to Knowledge, vol. 12.

De l'Hon. A. T. Galt, M. P. P.

Programme and Report of Proceedings of the International Statistical Congress, 1860, 2 vols.

De l'Etat de New York.

Barbour's Supreme Court Reports, vols. 25, 26, 27, 28 and 32.

Smith's Court of Appeals Reports, vols. 4, 7, and 8.

Index to Laws of *New York*, 1777-1857.

Index to Documents of *New York*, 1777-1857.

Journal of the Assembly of *New York*, 4th Session, 1st meeting. Re-printed, 1859.

Hough's History of *St. Lawrence* and *Franklin* Counties.

Vander Donck's Remonstrance, translated by Dr. O'Callaghan.

Marriage Licenses in *New York*, prior to 1784.

Catalogue of Maps, Surveys, &c., belonging to the State.

Du Sénat, etc., des Etats-Unis.

Senate Journal, Reports and Documents, vols. 1 to 15 (lacking vol. 14). En tout 18 volumes.

Mordecai's Report of the Military Commission to *Europe*, in 1855-6.

Patent Office Reports for 1858, 4 vols. For 1859, 3 vols.

Report on Foreign Commerce, 1860, 1 vol., 4 to.

Delafield's Report on the Art of War in *Europe*.

Du Bureau des Papiers d'Etat de Sa Majesté, par l'entremise du Bureau Colonial.

Calendar of State Papers, Domestic Series, 10 vols. ; Relating to *Scotland*, 2 vols. ; Relating to *Ireland*, 1 vol. ; Colonial Series, 1 vol. ; Foreign Series, of the reign of Edward VI., 1 vol.

De la bibliothèque de l'état de Pennsylvanie.

Vols. 37 and 38 *Pennsylvania* State Reports (Wright, v. 1 and 2).

Laws, Journals and Documents of the State of *Pennsylvania*, for 1861.

Du secrétaire de la chambre d'agriculture du Haut-Canada.

Journal and Transactions of the Board for 1859 and 1860, 2 vols. (Trois exemplaires.)

De la Législature de la Nouvelle-Zélande.

Statutes of *New Zealand*, 1860.

Journals of House of Representatives, with appendix, 1860. (Trois exemplaires du Journal, et un de l'Appendice.)

Journals of Legislative Council, 1860, un exemplaire.

Statistics of *New Zealand*, 1860.

De J. L. Locke, Ecr.

Sketches of the History of the Town of *Camden, Me.* ; by *J. L. Locke*, 1 vol., 1859.

De M. le procureur-général Macdonald.

Two copies of his Election Address, with extracts from his Speeches, 1861.

Du Rév. Dr. Adamson.

10 volumes of pamphlets, chiefly on Canadian affairs.

Adamson's life and writings of *Camoens*, 2 vols.

De l'état du Vermont.

Vermont Senate and House Journals, for 1859, 1860, and extra Session in 1861, 4 volumes.

Laws for 1859 and 1860.

Annual Registration Reports for 1858 and 1859.

Education Report, for 1859.

De l'état du Massachusetts.

Plymouth Colony Records, vol. 11.

Acts and Resolves, 1860-61.

Special Laws of *Massachusetts*, 1849-53, vol. 9.

Public Documents, 1860, 3 vols.

Gray's Reports, vols. 8 and 13.

Allen's Reports, vol. 1.

Education and Agricultural Reports, for 1860.

Report of Sanitary Commission in 1850.

Convention of 1788, Report of. Published in 1856.

De la Nouvelle Galles du Sud.

Votes and Proceedings of Legislative Council and Assembly, 1859-60, 4 vols.

De l'état du Connecticut.

Journals of Senate and House of Representatives, and Public Documents, for 1861.

Public Acts and Private Acts, for 1861.

Vol. 28 *Connecticut* Reports.

De l'état d'Indiana.

Acts of the regular and special Sessions in 1861 (2 exemplaires).

De l'état du New Hampshire.

Senate and House of Representatives Journals, for 1861.
 State Laws, for 1861 (3 exemplaires).
New Hampshire Reports, vols. 40 and 41.
 Report of State Agricultural Society, for 1860 and 1861, and Pamphlets.

De l'hon. A. Ferguson, M. C. L.

Blair's Hen-wife, second edition, 1861.

De Victoria, Australia.

Votes and Proceedings of Legislative Assembly, for 1859-60, 5 vols.

De l'état du Minnesota.

Laws, Journals and other Official Documents of the State, from 1849 to 1861, inclusive.

Compiled Statutes, 1849 to 1858, 1 vol.

State Reports, vols. 1 to 4.

Journals and Debates of Constitutional Conventions.

De Luc's Minnesota Year Books, for 1851 and 1852.

Neill's Dakkotoh Land and Life.

Annals and collections of State Historical Society.

Pocket Maps of the State, and various pamphlets.

Reports on Statistics of the State in 1859 to 1861.

Des syndics de la bibliothèque publique, Boston.

Catalogue of Books in the Upper Hall of said Library, 1861.

Index to Books in the Lower Hall, 1858, with Supplements to 1861.

Reports of the Trustees of said Library, 1852-1860.

Livres présentés à la bibliothèque par Son Altesse Royale le Prince Napoleon.

Collection of documents inédits se rattachant à l'histoire de France, comprenant :—

Journal d'Olivier d'Ormesson.

Archives administratives et législatives de Reims.

Captivité de François Ier.

Cartulaire de Notre-Dame de Paris.

Cartulaire de Saint-Bertin.

Cartulaire de Saint-Père de Chartres.

Cartulaire de Saint-Victor de Marseille.

Cartulaire de Savigny et d'Ainay.

Chronique de Bertrand Duguesclin.

Chronique des Ducs de Normandie.

Chronique des religieux de Saint-Denis.

Correspondance de Sourdis.

Correspondance et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu.

Croisade contre les Albigeois.

Eléments de Paléographie.

Histoire du Tiers-Etat en France.

Histoire de la guerre de Navarre.

Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484.

L'Elclaircissement de la langue françoise, T. Palsgrave.

Cartulaire de Beaulieu.

Lettres des Rois et Reines.

Livre de justice et de plet.

Livre de la taille de Paris.

Mélanges historiques.

Mémoires relatifs à la succession d'Espagne.

Mémoires de Claude Haton.

Négociations de la France dans le Levant.

Négociations entre la France et l'Autriche.

Négociations relatives à la succession d'Espagne.
 Négociations sous *François II*.
 Les Olins.
 Ouvrages inédits d'*Abélard*.
 Papiers d'Etat du Cardinal *Granvelle*.
 Privilèges accordés par le St. Siège à la couronne de *France*.
 Procès des Templiers.
 Procès verbaux des Etats généraux, 1593.
 Les quatre livres des Rois.
 Recueil de documents sur l'administration sous *Louis XIV*.
 Règlements d'*Etienne Boileau*.
 Relations des ambassadeurs Vénitiens.
 Rapports au Roi et pièces.
 Rapports au ministre.
 Téonographie chrétienne.
 Architecture monastique au moyen-âge.
 Négociations de la *France* avec la *Toscane*.
 Procès-verbaux du Conseil de Régence sous *Charles VIII*.
 Monographie de la Cathédrale de *Chartres*.
 Monographie de Notre Dame de *Noyon*.
 Peintures à fresque de *St. Suvin*.
 Statistique monumentale de *Paris*.
 Comptes des dépenses de la construction du Château Gaillon.
 Instruction sur l'architecture antique gallo-romaine.
 _____ du moyen-âge.
 _____ militaire.
 _____ sur la musique.

Correspondance de *Napoléon 1er*, vol. 1 à 8, 4to.
 Mémoires du Roi *Joseph*, 10 vols., 8 vo.
 Mémoires du Roi *Jérôme*, vol. 1. 2.
Edmond, voyages dans les mers du Nord, 1 vol.
 Rapports sur l'Exposition de 1855, 3 vols., 4to.
Du Cassé. Opérations militaires en *Silésie* en 1809, 2 vols.
 _____ Traité de *Mortefontaine*, 3 vols.
 _____ Campagne de 1812, 1 vol.
 Discours du Prince *Napoléon* sur la question romaine, 1 vol.
 Discours prononcé à *Limoges* en 1858, 1 brochure.
 Rapport sur les haras, 1 brochure.
 Projet de loi sur la Garde Nationale, 1 brochure.

Ouvrages reçus de L'Institut de France.

Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, vols. 50, 51, 4to.
 Table des vols. 1 à 31, 4to.
 Supplément, vol. 1 et 2, 4to.
 Mémoires de l'Académie des Sciences, vols. 25, 27, 28; 30, 31.
 Savants étrangers, vols. 14, 15.
 Sciences morales et politiques, vol. 10.
 Inscriptions et Belles-Lettres, Savants étrangers, 1ère série, vols. 5 et 6. 2de série, vol. 4.
 Inscriptions et Belles-Lettres, vols. 19, 20, 21, 23.
 Recueil de discours de 1850 à 1859, 2 vols. 4to.

Regus du Dépôt de la Guerre.

Carte de France, Nos. 176, 184, 218, 242, 244, 245.

Ouvrages reçus du Département de l'Instruction Publique:

Journal d'*Ormesson*, vol. 1.
 Négociations de la *France* dans le *Levant*, vol. 4.

Lettre du Cardinal de *Richelieu*, vol. 4.
Journal Asiatique, 1860, vols. 15 et 16.

Livres présentés par différents Départements.

Catalogue de l'Histoire de *France*, vols. 5, 6, 7.
Hommaire de *Hell*, Voyage en *Turquie*, livraisons 29, 30.
Flandin, *L'Orient*, livraisons 18, 19.
Trémeaux, Voyage au *Soudan Oriental*, livraisons 11 à 33.
Encyclopédie d'Architecture, vol. 18.
Revue universelle des Arts, vols. 11 à 13
Monographie de la Cathédrale de *Chartres*.
Négociations avec la *Toscane*, vol. 2.

De *H. Raméau*.

Deux brochures françaises.

Livres présentés en vertu de l'Acte des Droits d'Auteur.

Political Appointments and Elections in *Canada*, 1841 to 1860. By *J. O. Côté*,
Quebec, 1860.
Ready Reckoner for contents of Timber. By *John Quinn*, *Quebec*, 1860.
Wallace, *A.* Plan of the Harbor of *Quebec*, with its adjacent villages, &c. *Montreal*, 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

- Par *M. Notman*,—la pétition de l'Association de la *Grande Rivière du Nord*.
Par *M. Burwell*,—trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*.
Par *M. Langevin*,—la Pétition du Révérendissime évêque de *Tloa*, Administrateur de l'Archidiocèse de *Québec*; la Pétition de dame veuve *Charles Turgeon* et autres, créanciers des ci-devant districts municipaux du *Bas-Canada*; deux Pétitions de *John Duff* et autres, de *St. Edward's* et *Cranbourne*, Comté de *Dorchester*, et deux Pétitions du Révérend *L. T. Bernard* et autres, de la Paroisse de *Ste. Claire*, Comté de *Dorchester*.
Par *M. Daoust*,—la Pétition du Révérend *E. Bonin*, du Village de *Ste. Scholastique*.
Par *M. McGee*,—la Pétition de la Sœur *M. J. Hainault dite-Deschamps* et autres Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général de la Cité de *Montréal*; et la Pétition de *John Lewis* et autres, représentants des sociétés nationales Anglaise et Allemande de la Cité de *Montréal*.
Par *M. Simard*,—la Pétition d'*A. Bélanger* et autres, de la Cité de *Québec*.
Par l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*,—la Pétition du Révérend *V. Rousselot*, de *Montréal*, et la Pétition de la Salle d'Asile *St. Joseph*, de *Montréal*.
Par *M. Bell*, de *Lanark*,—la Pétition de *A. G. Hall* et autres, du Village de *Lanark*, et la Pétition de la Oompagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*.
Par *M. Mackenzie*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Lambton*.
Par *M. Boun*,—la Pétition d'*A. Huntingdon* et autres, exécuteurs testamentaires de feu *Nathan Gage*, de la Ville de *Brantford*, et la Pétition de *Charles Turner* et autres, de la Ville de *Brantford*, Comté de *Brant*.
Par *M. Pope*,—trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Compton*.
Par l'Honorable *M. Cameron*,—la Pétition de la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*; la Pétition de la Compagnie d'Assurance Provinciale du *Canada*, et la Pétition de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique du *Canada*.
Par l'Honorable *M. Rose*,—la Pétition de l'Asile des orphelins protestants de *Montréal*.
Par *M. Dorion*,—la Pétition de *M. Charpentier* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre*, Comté de *Drummond*; la Pétition de *D. Côté* et autres, des townships de *Wendover* et *Simson*; la pétition de *A. D. Richard* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre*, Comté

de *Drummond*, et la Pétition de *Moïse Charpentier* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond*.

Par M. *Price*,—la Pétition du Révérend *J. B. Gagnon* et autres, Commissaires d'École du Village de *Chicoutimi*; la Pétition de *H. Piedneault*, Maire, et autres, du Village de *Chicoutimi*, et la Pétition du Révérend *P. L. Babel* et autres, du Comté de *Saguenay*.

Par M. *Cowan*,—la Pétition de *Thomas Chisholm* et autres, du Township de *Dumfries* Nord.

Par M. *Stirton*,—quatre Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Wellington*.

Par M. *McKellar*,—la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Chatham*.

Par M. *Wilson*,—la Pétition de *Robert Boyd* et autres, du Village de *Aurora*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Perth*.

Par M. *Morrison*,—la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Collingwood*.

Par M. *Street*,—la Pétition de la Banque du *Haut-Canada*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—la Pétition de *J. M. Young*, Directeur, et autres, Professeurs de l'Institut des Sourds-Muets de l'Ordre de *St. Viateur*.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie s'est présenté en conformité de l'ordre, et a mis devant la Chambre le rapport de la dernière élection des Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, ainsi que les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis par l'Officier-Rapporteur des dits Comtés-Unis.

Et les dits documents ayant été lus,

Sur motion de M. *Wallbridge*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*,

Résolu, Qu'il appert par le rapport de l'Officier-Rapporteur nommé pour présider à l'élection d'un Membre pour les dits Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, et les livres de poll par lui transmis et qui accompagnent le dit rapport, que *Augustus F. Hooper*, Ecuyer, l'un des candidats à la dite élection, avait, à la clôture de la dite élection, une majorité des votes, et que malgré cela, le dit Officier-Rapporteur, *Marshall Perry Roblin*, n'a point déclaré et rapporté le dit *Augustus F. Hooper* comme étant dûment élu.

Résolu, Que le dit *Augustus F. Hooper*, Ecuyer, aurait dû être rapporté comme étant élu Chevalier Représentant des Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, dans ce présent Parlement.

Résolu, Que le dit *Augustus F. Hooper*, Ecuyer, a droit de prendre son siège en cette Chambre comme Représentant des dits Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, sauf toutefois à tous candidats et électeurs le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, suivant la loi et la justice, et les usages du Parlement.

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie soit tenu d'amender immédiatement le rapport pour les dits Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, en y insérant le nom du dit *Augustus F. Hooper* comme ayant été dûment élu pour représenter les dits Comtés-Unis.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre, a amendé le rapport pour les dits Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*.

Augustus F. Hooper, Ecuyer, Membre pour les Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Sur motion de M. *Wallbridge*, secondé par l'Honorable M. *Mowat*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son warrant pour sommer *Marshall Perry Roblin*, Ecuyer, Officier-Rapporteur à la dernière Election pour les Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, de comparaître à la Barre de cette Chambre, Lundi, le quatorzième jour d'Avril prochain, pour rendre compte de son rapport du writ de l'élection pour les dits Comtés-Unis.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, étant lu,

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

Résolu, Que demain étant un jour de fête d'après le Statut, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne jusqu'à Mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à Mercredi prochain.

Mercredi, 26 Mars 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—les Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 31 Décembre 1861.—(Documents de la Session, No. 5.)

Aussi, les Comptes des Syndics des Chemins à barrières de *Montréal*, jusqu'au 31 Décembre 1861.—(Documents de la Session, No. 6.)

Aussi, Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Durham* (Division Est), *Peterborough*, *Simcoe*, *Renfrew*, *Elgin*, *Norfolk*, *Victoria*, *Huron*, *Stormont*, *Peel* et *York*, pour l'année 1861, en conformité de la 76e Section, Chapitre 89, des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*.—(Documents de la Session, No. 7.)

Aussi, Etats Généraux et Rapports des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Districts de *Saguenay*, *Montmagny*, *Beauce*, *Chicoutimi*, *Gaspé*, *Trois-Rivières*, *Beauharnois*, *Iberville* et *Arthabaska*, pour l'année 1861.—(Documents de la Session, No. 8.)

Aussi, Etats des affaires de la Compagnie d'Assurance de la Reine de *Liverpool*, jusqu'au 31 Décembre 1861 ;—de la Banque d'Epargnes de *Northumberland* et *Durham*, jusqu'au 1er Mars 1862,—et de la Compagnie d'Assurance Royale, jusqu'au 31 Juin 1861.—(Documents de la Session, No. 9.)

Aussi, un Etat de la distribution des Statuts Provinciaux 24 *Victoria*, 1861.—(Documents de la Session, No. 10.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Macbeth*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Leeds* et *Grenville*, et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Augusta*, Comté de *Grenville*.

Par M. *Langevin*,—deux Pétitions de *W. Henderson* et autres, de la Paroisse de *St. Malachie* et autres places, et deux Pétitions du Révérend *Joseph Bourassa* et autres, de la Paroisse de *St. Bernard*, Comté de *Dorchester*.

Par M. *Crawford*,—la Pétition de la Communauté des Sœurs de *St. Joseph*, en charge de la Maison de la Providence de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Laframboise*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Bogot* ; la Pétition de *J. Gagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique* ; la Pétition de *H. Thibault* et autres, de la Paroisse de *St. Ephrem d'Upton* ; la Pétition du Révérend *J. B. Durocher* et autres, de la paroisse de *St. Liboire*, et la Pétition de *Pierre Tétrault*, de la Paroisse de *Ste. Rosalie*, toutes du Comté de *Bogot*.

Par M. *D. A. Macdonald*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Kenyon*.

Par M. *Rykert*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Gainsboro'*.

Par M. *Ferguson*,—trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*.

Par M. *Street*,—la Pétition de *J. W. Wilson* et autres, du Village de *Welland*, et la Pétition de la Banque du *Haut-Canada*.

Par M. *Morris*,—la Pétition de l'Université de "Queen's College," *Kingston*, et la pétition de la Compagnie Canadienne de Navigation à la Vapeur.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de *P. L. McDonald* et autres, du Ville de *Pointe Fortune*.

Par M. *Taschereau*,—la Pétition de *T. Caron* et autres, des trois premiers rangs du Township de *Broughton*, Comté de *Mégantic*.

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—la Pétition de *Richard Burke* et autres, journaliers à bord les vaisseaux dans le Port de *Québec*, et la Pétition de la Corporation de l'Asile du Bon Pasteur de *Québec*.

Par M. *Chapuis*,—la Pétition de Mademoiselle *Angélique Guy*, de *Ste. Anne de Lapocatière*, et la Pétition de la Corporation du Collège de *Ste. Anne de Lapocatière*.

Par M. *De Cazes*,—la Pétition du Révérend *A. Bouchard* et autres, de *Stratford* et autres Townships.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—la Pétition de *J. F. Sincennes* et autres, propriétaires de bateaux-à-vapeur et autres vaisseaux et embarcations, et autres intéressés dans la navigation de cette Province, la Pétition du Révérend *J. J. Vinet* et autres, de l'*Isle Jésus*, dans le District de *Montréal*, et la Pétition de Dame *M. G. Sophie Masson* et autres, de la Ville de *Terrebonne*.

Par l'Honorable M. *Loranger*,—la Pétition du Révérend *J. Gravel* et autres, du Village et Paroisse de *Laprairie de la Magdeleine*.

Par l'Honorable M. *Rosc*,—la Pétition du Bureau Protestant des Commissaires d'Ecoles de la Cité de *Montréal*,—la Pétition de la Société des Dames Bienveillantes de *Montréal*, et la Pétition de *W. Barrett* et autres, du Township d'*Hemmingford*.

Par M. *Smith*,—la Pétition de *William Fraser*, de la Ville de *Port Hope*, Comté de *Durham*, et la Pétition de *James Smith*, de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Walsh*,—deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Townsend*, Comté de *Norfolk*.

Par l'Honorable M. *Sicotte*,—la Pétition de *H. Chagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique*.

Par M. *Cockburn*,—la Pétition de la Banque d'Épargnes de *Northumberland* e *Durham*.

Par M. *Bell*, de *Lanark*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*.

Par M. *Dickson*,—Cinq Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*.

Par M. *Scatcherd*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*.

Par M. *Ryerson*,—la Pétition de *D. Brooke*, Procureur en Loi, de la Ville de *Brantford*, et la Pétition de la Municipalité du Township de *Burford*, Comté de *Brant*.

Par M. *Simard*,—la Pétition de l'Asile des Orphelins de *Québec*.

Par M. *Dunsford*,—la Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Victoria*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Salle d'Asile de *St. Joseph, Montréal*; de l'Asile des Orphelins protestants de *Montréal*; de *J. M. Young*, Directeur, et autres, Professeurs de l'Institut des Sourds-Muets de l'Ordre de *St. Viateur*; de la Sœur *M. J. Hainault dite Deschamps*, et autres Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général de la Cité de *Montréal*; demandant de l'aide.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*; du Conseil Municipal du Comté de *Compton*; et du Conseil Municipal du Comté de *Wellington*; demandant qu'aucune autre aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du *Canada*.

Du Révérend *L. T. Bernard* et autres, de la Paroisse de *Ste. Claire*, et de *John Duff* et autres, de *St. Edouard* et *Cranbourne*, Comté de *Dorchester*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à six ou sept. cent. par année.

Du Révérend *L. T. Bernard* et autres, de la Paroisse de *Ste. Claire*; et de *John Duff*

et autres, de *St. Edouard* et *Cranbourne*, comté de *Dorchester*; demandant que l'octroi en faveur des chemins de colonisation soit augmenté.

De *A. G. Hall* et autres, du village de *Lanark*; demandant la passation d'un acte pour incorporer le dit village.

De la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Du conseil municipal du comté de *Lambton*; demandant des amendements aux lois du jury du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Lambton*; demandant la passation d'un acte pour légaliser les ventes des terres déjà faites dans le dit comté, et pour autoriser les ventes des dites terres à l'avenir.

De *M. Charpentier* et autres, de la paroisse de *St. Pierre*, comté de *Drummond*; demandant que cette paroisse soit érigée en une municipalité séparée.

Du révérend *P. L. Babel* et autres, du comté de *Saguenay*; demandant que le dit comté soit divisé en deux municipalités séparées.

Du révérend *J. B. Gagnon* et autres, commissaires d'école du village de *Chicoutimi*; demandant de l'aide pour ériger une académie dans le dit village.

De *H. Piedneault*, maire, et autres, du village de *Chicoutimi*; demandant la passation d'un acte pour ériger le village de *Chicoutimi* en une municipalité séparée.

De *Charles Turner* et autres, de la ville de *Brantford*; et de *A. Huntington*, curateur à la succession de feu *Nathan Gage*, de la ville de *Brantford*; demandant des amendements à l'acte 24 Vic., chap. 134, relatif au testament du dit *Nathan Gage*.

De la compagnie d'assurance britannique américaine du *Canada*; et de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada*; demandant un acte pour incorporer l'association des assureurs dite *Lake and River Underwriters' Association*.

De la société d'église du diocèse de *Toronto*; demandant que le titre aux rectories dans le dit diocèse lui soit transféré.

De *A. D. Michaud* et autres, de la paroisse de *St. Pierre*, comté de *Drummond*; demandant des amendements à l'acte de la représentation.

Du révérend *E. Bonin*, du village de *Ste. Scholastique*; demandant la passation d'un acte pour incorporer certaines personnes dans le dit village, pour les fins scolaires.

De *Moise Charpentier* et autres, de *Durham*, comté de *Drummond*; demandant l'abolition des inspecteurs d'écoles.

De la banque du *Haut-Canada*; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Du révérend *V. Rousselot*, de *Montréal*; demandant de l'aide pour une institution d'aveugles dans la dite cité.

Du conseil municipal du comté de *Compton*; demandant des amendements à l'acte des municipalités du *Bas-Canada*, de 1860.

Du conseil municipal du comté de *Compton*; demandant des amendements aux lois maintenant en force pour la suppression de l'intempérance.

Du conseil municipal du comté de *Wellington*; demandant l'abrogation de l'acte du fonds d'emprunt municipal du *Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Perth*; demandant des amendements à l'acte relatif aux enquêtes.

De *Robert Boyd* et autres, du village de *Aurora*; demandant la passation d'un acte pour ériger le dit village en une municipalité séparée.

Du conseil de ville de la ville de *Chatham*; demandant sa part des deniers des réserves du clergé sans égard à ce qu'il doit au fonds d'emprunt municipal.

Du conseil municipal du comté de *Wellington*; et du conseil municipal du comté de *Perth*; demandant la passation d'un acte pour légaliser l'imposition de taxes sur les terres.

Du conseil municipal du comté de *Wellington*; demandant la passation d'un acte pour contraindre au paiement de taxes par les non-résidents le ou avant le premier jour de mai de chaque année.

Du conseil de ville de la ville de *Collingwood*; demandant l'abrogation de l'acte des pêcheries quant au *Haut-Canada*.

De *A. Bélanger* et autres, de la cité de *Quebec* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux locateurs et locataires.

De *D. Côté* et autres, des townships de *Wendover* et *Simpson* ; demandant que les townships de *Grantham*, *Wendover* et *Simpson* soient séparés, et que les townships de *Wendover* et *Simpson* soient érigés en une municipalité séparée.

De *Thomas Chisholm* et autres, du township de *Dumfries* Nord ; demandant la passation d'un acte pour rétablir le comté de *Waterloo* en un seul district d'enregistrement comme autrefois.

Du très-révérend évêque de *Tloa*, administrateur de l'archidiocèse de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour régler l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*.

De Mme. veuve *C. Turgeon* et autres, créanciers des ci-devant districts municipaux du *Bas-Canada* ; demandant le paiement des sommes à eux dues par les ci-devant conseils des dits districts municipaux.

Du conseil municipal du comté d'*Elgin* ; demandant que toute mesure, ayant pour objet de faire assumer par la province la responsabilité des dettes des municipalités, soit rejetée.

Du conseil municipal du comté d'*Elgin*, et de l'association de la *Grand Rivière* du nord ; demandant que le présent système et la dotation de l'université de *Toronto* et du collège de l'université, ne soient point changés.

De *John Lewis* et autres, représentants des sociétés nationales anglaise et allemande de la cité de *Montréal* ; demandant que la direction du département de l'émigration soit donnée au ministre de l'agriculture et de la statistique.

L'Ordre du Jour étant lu, pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature,

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 mars, 1862.

Mathew Crooks Cameron, Ecuyer, Membre pour la Division Nord du Comté d'Ontario ; et *Frédéric William Haultain*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Peterborough*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires de Rôle qui le contient, ont pris leur siège dans la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,—deux Pétitions des Sœurs de l'Asile de la Providence de *Montréal* ; la Pétition de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Montréal* ; la Pétition de l'Association de *St. François-Xavier* de *Montréal* ; et la Pétition du Maire, Conseillers, et Citoyens de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Stirton*,—La Pétition de *G. M. Stewart* et autres, du Comté de *Wellington*.

Par M. *Simard*,—La Pétition de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*.

Par M. *Dunsford*,—La Pétition de *John Ewing* et autres, du Township de *Emily*, Comté de *Victoria*.

Par M. *Sylvain*,—La Pétition du Révérend *Joseph Dumas* et autres, de la Paroisse de *St. Ulric*, Comté de *Rimouski*; La Pétition de *Germain Lepage* et autres, du Township de *Nejette*, Comté de *Rimouski*; et la Pétition du Révérend *C. F. Cloutier* et autres, de *St. Octave, Metis*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal des Comtés Unis de *Stormont, Dundas et Glengarry*.

Par M. *Harcourt*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Haldimand*.

Par M. *Howland*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York et Peel*.

Par M. *Scatcherd*,—Cinq Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*.

Par M. *Jones*,—La Pétition de *James Lindsay*, et autres, du Township d'*Oxford*.

Par M. *Huot*,—La Pétition de Madame *Marie Déguise*, veuve de feu *Thomas Burn*, ci-devant employé dans le Bureau du Conseil Exécutif.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—La Pétition de *E. Jones* et autres.

Par l'honorable M. *Rose*,—La pétition de l'hospice et école d'industrie de *Montréal*; et la pétition de *John A. Converse*, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Wilson*,—Deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *York et Peel*.

Par l'honorable *J. H. Cameron*,—Deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *York et Peel*; et la pétition de *Egerton Fisk Ryerson, James Alexander McCulloch, John Sidney Smith, James A. Carroll, Samuel Loyd Robarts* et autres, électeurs du comté de *Perth*, dans la province du Canada, partisans de *Thomas Mayne Daly*, pour la charge de représentant du dit comté de *Perth*, dans la législature du Canada, et *Thomas Mayne Daly*, le dit candidat.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau Writ pour l'élection d'un membre pour servir dans ce présent Parlement pour la division électorale de "*Toronto Ouest*" en remplacement de l'Honorable *John Beverly Robinson*, qui, depuis son élection comme Représentant de la dite division électorale de "*Toronto Ouest*" a accepté la charge de président des comités de l'Honorable Conseil Exécutif, fait par lequel le siège du dit Honorable *John Beverley Robinson* est devenu vacant.

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau writ pour l'élection d'un membre pour servir dans ce présent Parlement, pour la Cité de *London*, en remplacement de l'Honorable M. *John Carling*, qui, depuis son élection comme Représentant de la dite cité, a accepté la charge de Receveur-Général, fait par lequel le siège du dit Honorable M. *John Carling* est devenu vacant.

L'Ordre du Jour étant lu, pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale,

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Discours en considération.

M. *Denis* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Portman*,

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux Discours à l'ouverture du Parlement Provincial, et pour assurer Son Excellence que nous avons appris avec le plus profond chagrin que depuis la dernière réunion de cette Législature, Sa Majesté, ainsi que ses sujets, ont souffert une perte irréparable dans la mort du Prince Epoux.

Que nous ne pouvons jamais oublier que cet illustre prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement Anglais en pensée, en sentiment et en action, tandis que l'esprit de bienveillance universelle qui l'animaient le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissance dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartiennent.

Que nous savons estimer à leur valeur les vertus qui caractérisaient le Prince défunt ; — que nous apprécions la douloureuse privation infligée à Notre Souveraine, dans Ses relations publiques et domestiques, et que nous nous joignons cordialement à Son Excellence pour déposer au pied du Trône l'expression respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Que nous sommes fiers de pouvoir dire que le peuple que nous représentons s'est empressé de profiter des circonstances survenues pendant l'automne et l'hiver dernier, pour faire éclater d'une manière très frappante et satisfaisante les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette Province de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la Mère-Patrie ; — que nous sommes heureux d'apprendre que Sa Très-Gracieuse Majesté, dans Son Discours du Trône à l'ouverture du Parlement Impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'*Amérique du Nord* ; et que Son Excellence a raison de croire que cette déclaration nous est très-agréable, à nous, les représentants du peuple du *Canada*.

Que nous recevons avec plaisir les félicitations de Son Excellence à l'occasion de l'abondante moisson dont nous avons été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet par suite de la guerre civile qui règne aux *Etats-Unis*

Que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre de mettre devant nous des documents faisant voir que le Gouvernement Français a étendue aux vaisseaux de construction Canadienne, les privilèges dont les vaisseaux de construction Britannique jouissaient déjà dans les Ports Français ; et que nous sommes convaincus que cette mesure ne peut qu'être avantageuse à notre construction navale, et qu'elle est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance entre l'*Angleterre* et la *France*.

Que nous sommes heureux d'apprendre, que dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une Conférence entre les délégués représentant le Gouvernement de cette Province, et des délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du Gouvernement Impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois Provinces ; et qu'une délégalation commune s'est rendue en *Angleterre*, pour y entamer de nouveau des négociations avec le Gouvernement de Sa Majesté. Que tout en regrettant qu'il n'ait pas encore été reçu de réponse, nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que la décision finale du Gouvernement impérial nous sera communiquée aussitôt qu'elle lui sera parvenue.

Que nous voyons avec plaisir que Son Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies l'intimation que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de présenter au parlement impérial, dans la présente session un bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours supérieures en *Angleterre* de faire émettre, pour y être exécuté, le writ d'*habeas corpus*, et cela en conformité des représentations faites par le prédécesseur de Son Excellence au gouvernement impérial.

Que nous donnerons notre sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être soumise pour assurer une meilleure administration des biens des faillis dans le Haut-Canada, ainsi qu'à toute autre ayant pour objet l'établissement de prisons biens réglées et de pénitenciers locaux pour toute la province.

Que nous recevrons avec plaisir les documents que Son Excellence a ordonné de faire mettre devant nous, montrant que le gouvernement impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, si les gouvernements et les législatures de ces provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

Que c'est avec une bien vive satisfaction que nous apprenons que Son Excellence a jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une commission pour considérer l'état actuel de la milice de la province, et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité ; et que le rapport de cette commission sera mis devant nous ; et que Son Excellence peut être persuadée que nous accorderons notre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il contient, et au bill qu'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

Que nous donnerons toute notre attention aux autres mesures d'utilité publique qui pourront être soumises à notre considération.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance dont elle nous fait part, que les comptes de l'année qui vient de finir seront sans délai mis devant nous; et nous nous flattons avec confiance qu'ils nous satisferont.

Que nous voterons avec plaisir les subsides nécessaires pour le maintien du service de Sa Très Gracieuse Majesté, pour l'année courante, et que nous remercions Son Excellence d'avoir ordonné que les estimations fussent préparées avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Que nous recevons avec orgueil l'expression de la reconnaissance de Son Excellence à l'occasion de la bienveillance et des bonnes dispositions que le peuple que nous représentons a bien voulu témoigner à Son Excellence lorsqu'elle a pris en main les rênes du gouvernement de cette colonie.

Que la constitution nous ayant confié la garde des intérêts de cette grande province, nous donnerons notre sérieuse, impartiale et diligente attention aux diverses matières qui pourront nous être présentées, et qu'avec Son Excellence, nous prions avec ferveur le Tout-Puissant de diriger nos conseils de manière que nos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de Notre Souveraine, et à la prospérité et au bonheur du peuple du Canada.

Et la question ayant été proposée,

Ordonné, Que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix séparément.

Et le premier jusqu'au septième des dits paragraphes ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés.

Le septième paragraphe ayant été lu de nouveau, et mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été appelés, ils ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Denis,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John J.,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén. Ross, John S.,</i>	<i>Macdonald, Donald A. Ryerson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, John S.,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell, R. (N. Lanark),</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell R. (Russell),</i>	<i>Dunlin,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Évarturel,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morin, Sol.-Général,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, Matthew C.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>White et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilson.—99.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rankin,</i>	
<i>De Boucherville,</i>	<i>Knight,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal et</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Wright.—15.</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>MacKenzie,</i>	

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, les autres paragraphes ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés.

M. *McDougall* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Foley*,

Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite résolution et fasse partie d'icelle :

“ Que nous devons exprimer notre surprise que Son Excellence n'ait pas été conseillée de faire allusion au dernier recensement de cette province, par lequel il est établi que a population du Haut-Canada excédait celle du Bas-Canada, dans le mois de février 1861, de pas moins de 285,427 âmes ; que comme l'excédant de la population du Haut-Canada sur le Bas-Canada était seulement de 61,743 âmes lorsque le recensement a été fait en 1852 est évident que cette disproportion devient plus considérable d'année en année ; que la continuation d'un système qui donne aux deux sections de la province un égal nombre de représentants dans la législature, est, en présence de ces faits, manifestement injuste, et met en grand danger la paix et le bon gouvernement du pays ; que nous regrettons profondément que Son Excellence n'ait pas été avisée de recommander à notre adoption quelque mesure ayant pour objet d'assurer à cette grande population du Haut-Canada sa juste part de la représentation parlementaire et sa légitime influence dans le gouvernement.”

L'Honorable M. *Sicotte* a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, Que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Nous considérons convenable dans les circonstances actuelles de déclarer à Votre Excellence, comme étant l'opinion de cette Chambre, que l'égalité dans la représentation est la base du contrat sur lequel repose l'Union entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, et est essentielle au maintien de cette Union telle quelle existe, en autant quelle est une garantie pour assurer à chaque section du *Canada* les lois et des institutions en harmonie avec leurs désirs et leurs besoins.”

Et les Débats s'étant élevés là-dessus.

Ordonné, Que les dits Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 mars, 1862.

M. L'Orateur a mis devant la Chambre,—Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Lincoln* et *Frontenac* pour l'année 1861, en conformité de la 76ème section, Chapitre 89, des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*. (Documents de la Session No. 7).

États des affaires de la Compagnie Métropolitaine d'Assurance de *New-York*, le 1er Juillet 1861 ; de la Compagnie d'Assurance du Phœnix d'*Hartford, Connecticut*, le 1er Juillet 1861 ; et de la Compagnie d'Assurance sur le feu d'*Hartford*, le 31 Décembre 1861. (Documents de la Session, No. 9).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Langevin*,—Deux Pétitions du Révérend *F. Poulin*, et autres, de la Paroisse *St. Isidore*, Comté de *Dorchester*.

Par M. *Daoust*,—La Pétition de *P. Cyr* et autres, de la Paroisse de *St. Hermas*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Robitaille*,—La Pétition de *R. H. Montgomery* et autres, négociants, marchands de bois et autres intéressés dans le commerce du District de *Gaspé*.

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de *J. P. Déry* et autres, du Township de *Colbert* et de la Paroisse de *St. Raymond*, comté de *Portneuf*.

Par M. *Gagnon*,—La Pétition du Révérend *George Beaulieu* et autres, de la Paroisse de *St. Fidèle*, comté de *Charlevoix*.

Par M. *D. A. Macdonald*,—La Pétition des syndics de la Congrégation de *Martintown*, de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *McKellar*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Kent*.

Par M. *Rykert*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Lincoln*; et la Pétition de *John Durham* et autres, du Comté de *Lincoln*.

Par M. *Haultain*,—Six Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterboro* et *Victoria*; et la pétition de *Thomas Askew*, président, au nom de l'Assemblée Annuelle de la Société de Réforme du Sabat de *Kingston*.

Par M. *Denis*,—La Pétition d'*Henri Laparre*, notaire, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Rémillard*,—La Pétition du Révérend *E. Dufour* et autres, du premier rang du Township de *Buckland*, Comté de *Bellechasse*.

Par M. *Abbott*,—La Pétition des Directeurs Provisoires de la Banque des Marchands de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Huntington*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Milton*, Comté de *Shefford*.

Par l'Honorable M. *Sicotte*,—La Pétition de *A. Baron* et autres, de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Rymal*,—La Pétition de *Francis G. Wilson* et autres, du Township de *Saltfleet*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,—La Pétition du Très-Révérend *E. Crevier*, V. G., et autres, de *Ste. Marie de Monnoir* et autres Paroisses.

Par M. *Simpson*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Caistor*, Comté de *Lincoln*; deux Pétitions du Conseil-de-Ville de la Ville de *Niagara*; et la Pétition de *John O' Connor*, junior, de la Ville de *Windsor*, comté d'*Essex*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*; demandant des amendements à l'Acte relatif aux éulseurs de Jurés.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser l'action du dit Conseil relativement aux ventes de terres pour lesquelles il n'a pas été donné de Patentes.

De la municipalité du Township d'*Augusta*, comté de *Grenville*; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à placer les deniers qu'elle reçoit du Fonds des Réserves du Clergé, en actions de Banque ou autres effets publics, et que l'intérêt soit affecté pour l'Education dans les Ecoles Mixtes seulement.

De *W. Henderson* et autres, de la Paroisse de *St. Malachie* et autres lieux, et du Révérend *Joseph Bourassa* et autres, de la Paroisse de *St. Bernard*, comté de *Dorchester*; demandant que le taux de l'intérêt légal soit fixé à six ou sept pour cent par année.

De la Communauté des Sœurs de *St. Joseph*, en charge de la Maison de la Providence de la Cité de *Toronto*, et de l'Université de "Queen's College," *Kingston*,—de l'Asile des Orphelins de *Québec*, et de la Corporation de l'Asile du Bon Pasteur de *Québec*; demandant de l'aide.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*,—de *J. W. Wilson* et autres, du Village de *Welland*, et de *P. L. McDonell* et autres, du Village de *Pointe Fortune*; demandant la passation d'un Acte pour prohiber la fabrication, l'importation ou la vente de toutes liqueurs enivrantes, excepté pour les fins de la médecine, des sciences et des arts.

Du Révérend *Joseph Bourassa* et autres, de la Paroisse de *St. Bernard*, Comté de *Dorchester*,—et de *W. Henderson* et autres, de la Paroisse de *St. Malachie* et autres lieux; demandant que l'octroi pour des Chemins de Colonisation soit augmenté.

De *J. Gagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique*,—de *H. Thibault* et autres, de la Paroisse de *St. Ephrem d'Upton*,—du Conseil Municipal du comté de *Bagot*,—et du Révérend *J. B. Durocher* et autres, de la Paroisse de *St. Liboire*, Comté de *Bagot*; demandant la passation d'un Acte établissant des Institutions de Crédit Foncier dans le *Bas-Canada*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Leeds* et *Grenville*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée à la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et que les rapports

faits par certaines Municipalités relativement à leurs dettes ne soient point pris en considération.

De *Pierre Tétrault*, de la Paroisse de *Ste. Rosalie*, Comté de *Bagot*; demandant à être rémunéré pour services pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

De la Municipalité du Township de *Kenyon*; demandant la passation d'un Acte pour confirmer et établir, pour tout temps à venir, les chemins latéraux sur les présentes Lignes dans le dit Township.

De Mademoiselle *Angelique Guy*, de *Ste. Anne de Lapocatière*; demandant de l'aide pour finir l'intérieur de la bâtisse érigée pour la réception des Orphelins et des personnes Infirmes; dans le Village de *Ste. Anne de Lapocatière*.

Du Révérend *J. Gravel* et autres, du Village et Paroisse de *Laprairie de la Magdeleine*; demandant de l'aide pour construire une Académie dans la dite Paroisse.

Du Bureau Protestant des Commissaires d'Ecole de la Cité de *Montréal*; demandant de l'aide, et aussi, des amendements à l'Acte, chap. 15 des Statuts Refondus du *Canada*.

De la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*; demandant que son octroi annuel soit augmenté.

De *W. Barrett* et autres, du Township d'*Hemmingford*; demandant la passation d'un Acte pour diviser le dit Township en deux Municipalités séparées.

Du Révérend *J. J. Vinet* et autres, de l'*Île Jésus*, dans le District de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à construire certains Chemins à Barrières.

De Madame *M. J. Sophie Masson* et autres, de la Ville de *Terrebonne*; demandant la passation d'un Acte pour leur conférer le privilège de construire un Chemin Macadamisé depuis le Pont de Madame *Masson*, vis-à-vis la Ville de *Terrebonne*, jusqu'à la Paroisse du *Sault-au-Récollet*.

Du Révérend *A. Bouchard* et autres, de *Stratford* et autres Townships; demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée aux squatters des dits Townships, pour leur permettre d'acheter du grain de semence.

De *J. F. Sincennes* et autres, propriétaires de bateaux-à-vapeur et autres vaisseaux et embarcations, et autres intéressés dans la navigation de cette Province; demandant qu'aucune permission ne soit donnée pour l'érection d'un quai à ou près le Pont du Chemin de Fer à *Beloeil*, sur la Rivière *Richelieu*.

De la Corporation du Collège de *Ste. Anne de Lapocatière*; demandant que l'Acte 4e *Guil. IV*, chap. 35, soit amendé en ce qui a rapport à la dite Corporation.

De *Richard Burke* et autres, journaliers à bord des vaisseaux au Port de *Québec*; demandant un Acte d'Incorporation.

De *T. Caron* et autres, des trois premiers rangs du Township de *Broughton*, Comté de *Mégantic*; demandant que les dits rangs soient annexés au Comté de *Beauce*, pour les fins Judiciaires, Electorales et Municipales.

De la Compagnie Canadienne de Navigation à la Vapeur; demandant la passation d'un Acte pour réduire le nombre des Directeurs de la dite Compagnie, pour diminuer la valeur nominale des actions du Capital de cette Compagnie, et le montant du dit Capital.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*; demandant un octroi de terres pour aide à la construction du canal de la Baie *Georgienne*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*; demandant un acte déclaratoire du sens de certaines clauses de la présente loi de Cotisation du *Haut-Canada*.

De la Municipalité du Township de *Gainsboro*; demandant le déplacement du chef-lieu du Comté de *Lincoln*.

De la Banque du *Haut-Canada*; de *William Fraser*, de la Ville de *Port Hope*, et de *James Smith*, de la Ville de *Port Hope*, comté de *Durham*; demandant la passation d'un Acte pour confirmer et légaliser un certain règlement de la Corporation de la Ville de *Port Hope*, et pour lever les doutes quant aux droits des porteurs de bons.

De la Banque d'Epargnes de *Northumberland* et *Durham*; demandant des amendements à la 9e Section de l'Acte 4e et 5e *Vict.*, chap. 32, pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province, et pour régler ces institutions.

Du Conseil Provisoire du Comté de *Victoria*; demandant des amendements à la Loi relative à la séparation des Comtés moins Anciens des Comtés plus Anciens.

De *Daniel Brooke*, de la Ville de *Brantford*, Procureur; demandant qu'il lui soit permis de pratiquer comme Avocat dans les Cours de Loi et d'Équité pour le *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du comté de *Middlesex*,—du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*,—et de la municipalité du township de *Townsend*, comté de *Norfolk*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc soit autorisée à fournir un nombre suffisant de Chars à Frêt aux Stations Locales.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser la cotisation et l'imposition des taxes sur les terres.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que le Comté de *Huron* ne soit pas divisé.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant de l'aide pour compléter le Hâvre de Bayfield.

De la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Brockville*; demandant des Amendements à l'Acte qui incorpore la dite Compagnie.

De la Municipalité du Township de *Burford*, comté de *Brant*,—du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*,—et de la Municipalité du Township de *Townsend*, comté de *Norfolk*; demandant que toute mesure ayant pour objet de faire assumer par la Province la responsabilité des dettes de Chemins de Fer et autres, dues par les Municipalités, ne soit point adoptée.

De *H. Chagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique*; demandant que des mesures soient adoptées pour établir un taux uniforme des Rentes Foncières Seigneuriales.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement à la Question qui a été proposée hier, Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (celle qui doit servir de base à une adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale), et en fasse partie; "Que nous devons néanmoins exprimer notre surprise que Son Excellence n'ait pas été conseillée de faire allusion au dernier Recensement de cette Province, par lequel il est établi que la population du *Haut-Canada* excédait celle du *Bas-Canada*, dans le mois de Février 1861, de pas moins de 285,427 âmes; que comme l'excédant de la population du *Haut-Canada* sur le *Bas-Canada* était seulement de 61,743 lorsque le Recensement a été fait en 1852, il est évident que cette disproportion devient plus considérable d'année en année; Que la continuation d'un système qui donne aux deux sections de la Province un égal nombre de représentants dans la Législature, est, en présence de ces faits, manifestement injuste, et met en grand danger la paix et le bon gouvernement du pays; Que nous regrettons profondément que Son Excellence n'ait pas été avisée de recommander à notre adoption quelque mesure ayant pour objet d'assurer à cette grande population du *Haut-Canada* sa juste part de la représentation parlementaire et sa légitime influence dans le Gouvernement;" et lequel amendement était, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Nous considérons convenable, dans les circonstances actuelles, de déclarer à Votre Excellence, comme étant l'opinion de cette Chambre, que l'égalité dans la représentation est la base du contrat sur lequel repose l'Union entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, et est essentielle au maintien de cette Union telle qu'elle existe, en autant qu'elle est une garantie pour assurer à chaque section du *Canada* des lois et des institutions en harmonie avec leurs désirs et leurs besoins."

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 29 Mars 1862,

Et l'amendement ayant alors été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Langevin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Joly,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Sicotte et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Starnes.—20.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Alleyr,</i>	<i>De Boucherville.</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John J.</i>
<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Baby,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Donald A.</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord),</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell, (Russell),</i>	<i>Dufresne, Joseph</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Skerwood,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morin. Sol. Gén.</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mumro,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cartier, Pro. Gén.</i>	<i>Hébert,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wilson et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wright.—97.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été de nouveau proposée, et de nouveaux Débats s'étant élevés là-dessus;

Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 31 Mars 1862.

William Clarke, écuyer, membre pour la Division Nord du Comté de *Wellington*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat des obligations et cautionnements enregistrés entre le 16e jour de Mars 1861 et le 20e jour de Mars 1862, préparés en conformité de la 22e section du chapitre 12 des Statuts Refondus du *Canada*. (*Documents de la Session No. 12.*)

Etats Généraux et Rapports des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de *Bedford* et le Comté de *Bonaventure*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session No. 8.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*;—La Pétition de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; et la Pétition de l'Asile des Orphelins de *St. Patrice de Montréal*.

Par M. *Rylbert*;—La Pétition de la Municipalité du Township de *Clinton*.

Par M. *Wilson*;—La Pétition de *John Larkin* et autres, du Township de *King*.

Par M. *Dunkin*;—La Pétition de *Z. Héroux* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Par M. *Robitaille*;—La Pétition de la Municipalité du Township de *New-Richmond*, et la Pétition de la municipalité du Township de *Port Daniel*, les deux du Comté de *Bonaventure*.

Par l'Honorable M. *Foley*;—La Pétition de *John Montgomery*, aubergiste, de la Cité de *Toronto*; et la Pétition du Révérend *James Campbell* et autres, Marguillier et membres de *Grace Church*, dans la Ville de *Brantford*.

Par M. *Bell*, de *Russell*;—La Pétition de la Communauté de l'Hopital Général de la Maison des Pauvres et du Séminaire de l'Enseignement des Sœurs de la Charité d'*Ottawa*; la Pétition de *James R. Shirreffs* et autres, du Township de *Clarence*; la Pétition de *Robert Wallace* et autres, du Township de *North Gover*; la Pétition de *W. W. Morgan* et autres, du Township d'*Osgoode*, Comté de *Carleton*, et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Osgoode*.

Par M. *Baby*;—La Pétition de *C. T. Dubé* et autres, du Township de *Begon*, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Simard*;—La Pétition de la Corporation de l'Hospice des Sœurs de la Charité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Rose*;—La Pétition de Dame *Mary Hulford* et autres Dames, Directrices de la Maison de Refuge de *Montréal*, et la Pétition de *James Curran* et autres, du Township de *Hemmingford*, Comté de *Huntingdon*.

Par M. *Wriaht*;—La Pétition de la Municipalité du Township de *Scarborough*; et deux Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Dickson*;—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Hay*; deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Tuckersmith*; la Pétition de la Municipalité du village de *Clinton*; deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Goderich*; la Pétition des Magistrats des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; la Pétition de la Municipalité du Township de *McKillop*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Stanley*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Stephen*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Morris*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Turnbury*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Grey*; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Usborne*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Howick*.

Par M. *Wash*;—La Pétition de *D. Campbell* et autres, du Comté de *Norfolk*.

Par M. *Fergusson*;—La Pétition des *William Wright*, et autres d'*Adjuia* et autres Townships; et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Innisfil*.

Par M. le Solliciteur Général *Morin*;—La Pétition de l'Institut Canadien Français de *Montréal*.

Par M. *Price*;—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Hébertville*.

Par M. *Bell* de (*Lanark*);—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par M. *Harcourt*;—La Pétition de la Municipalité du village de *Cayuga*, Comté de *Haldimand*.

Par M. *Scott*;—La Pétition de *Hugh McMahon*, de la ville de *Windsor*, Comté d'*Essex*.

Par M. *Huot*;—La Pétition de *John Campbell* et autres, d'une partie de la Municipalité de la paroisse de *St. Roch* de *Québec*.

Par M. *Bureau*;—La Pétition d'*Eugène Urgel Piché*, Ecuier, Avocat, ci-devant

du Village de *Berthier*, dans le Comté de *Berthier*, dans le District de *Richelieu*, et maintenant de la Ville de *Sorel*, dans le Comté de *Richelieu*, dans le dit District.

Par M. *Denis*,—La Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*, et Province du *Canada*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de *Montréal*; de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Montréal*, et de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*; demandant de l'aide.

Du Révérend *Joseph Dumas* et autres, de la Paroisse de *St. Ulric*, Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit Township.

De *Germain Lepage* et autres, du Township de *Neigette*, Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit Township.

Du Révérend *C. F. Cloutier* et autres, de *St. Octave, Métis*; demandant de l'aide pour le Chemin de Kempt.

De la maison de Refuge et Ecole d'industrie de *Montréal*; demandant une augmentation de l'octroi annuel.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Stormont, Dundas et Glengary*; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterboro' et Victoria*; et du Conseil Municipal du Comté de *Kent*; demandant qu'aucune nouvelle aide ne soit donnée à la Compagnie du Chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

De *John Ewing* et autres; du Township de *Emily*, Comté de *Victoria*; du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*, et de *James Lindsay* et autres, du Township de *Oxford*; demandant la passation d'une Loi pour prohiber les liqueurs enivrantes.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York et Peel*; du Conseil Municipal du Comté de *Haldimand*; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Stormont, Dundas et Glengary*, et du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterboro' et Victoria*; demandant qu'il ne soit passé aucune mesure ayant pour objet de faire assumer par la Province la responsabilité des dettes de Chemin de fer ou autres dues par les Municipalités.

De *G. M. Stuart* et autres, du Comté de *Wellington*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque dans la Ville de *Guelph*.

De l'Association de *St. François-Xavier* de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation.

De *John A. Converse*, de la Cité de *Montréal*; demandant que les droits qu'il a payés sur l'importation de machines, pour sa manufacture de cordage, venant d'*Ecosse* et des *Etats-Unis*, lui soient remis.

De *E. Jones* et autres; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour légaliser certaines ventes pour Taxes qui ont été faites ci-devant dans plusieurs Comtés de cette Province.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*; demandant des amendements à l'Acte de Cotisation du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*, et du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterboro* et *Victoria*; demandant la passation d'un Acte pour établir des dispositions pour l'éducation des Sourds-Muets et Aveugles de cette Province.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal*; demandant qu'autorité leur soit donnée pour faciliter le drainage d'un certain marais au pied du *Côteau Baron*, dans la dite Cité, et pour d'autres fins.

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de *Montréal*; demandant une aide pour la Salle d'Asile de *St. Vincent de Paul*, dans la Cité de *Montréal*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*; demandant des amendements à la 5e section, chapitre 127 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relativement aux Palais de Justice, Prisons et Maisons de Correction.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*, et du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York et Peel*; demandant des amendements à l'acte relatif aux Jurés et Jurys.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel* ; demandant certains changements aux lois relatives aux Taxes sur les terres de la Couronne qui ne sont pas occupées, et le pouvoir de percevoir les arrérages de taxes sur ces terres.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel* ; demandant la passation d'un Acte pour changer et amender la charte de la Compagnie du Canal de la *Baie Georgienne* et du *Lac Ontario*, et pour d'autres fins.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel* ; demandant la passation d'un Acte pour mettre les Chemins qui séparent les Townships des Comtés, sous le contrôle des Municipalités Locales.

De la Municipalité du Township de *Caistor*, Comté de *Lincoln* ; du Conseil de Ville de la Ville de *Niagara*, et de la Municipalité du Township de *Gainsborough*, Comté de *Lincoln* ; demandant la passation d'un Acte pour les délier des dettes encourues par la prise de possession du chemin macadamisé de *Queenston* et *Grimby*, par le Conseil du Comté de *Lincoln*.

Du Révérend *F. Poulin* et autres, de la paroisse de *St. Isidore*, Comté de *Dorchester* ; demandant que le taux de l'intérêt légal soit fixé à six ou sept pour cent par année.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lincoln* ; demandant la passation d'un Acte pour permettre aux contribuables du dit Comté de choisir une place plus convenable pour le Chef-Lieu.

De la Municipalité du Township de *Milton*, Comté de *Shefford* ; demandant des amendements à l'Acte Municipal du *Bas-Canada* de 1860.

De *John Durham* et autres, du Comté de *Lincoln* ; demandant la passation d'un Acte pour empêcher d'enlever les pierres sur la rive du Lac ou du lit du Lac à au moins cinq cents pieds de la rive qui borde le dit Comté.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; du Conseil Municipal des Comtés de *Peterboro* et *Victoria* ; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, et du Conseil Municipal du Comté d'*Haldimand* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser les cotisations et l'imposition de taxes sur les terres non-occupées, pour lesquelles des Patentes ou des permis d'occupation n'ont pas été émis.

Du Très-Révérend *E. Crevier*, V. G. et autres, de *Ste. Marie de Monnoir* et autres paroisses ; demandant un Acte d'incorporation, sous le nom de Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*.

De *A. Baron* et autres, de *St. Hyacinthe* ; demandant que des mesures soient adoptées pour établir un taux uniforme de Rentes Foncières Seigneuriales.

Des Directeurs Provisoires de la Banque des Marchands de la Cité de *Montréal* ; demandant que leur Acte d'incorporation soit continué une année, avec d'autres amendements.

Du Révérend *E. Dufour* et autres, du premier rang du Township de *Buckland*, Comté de *Bellechasse* ; demandant une aide pour ouvrir un chemin dans le dit Township.

Des Syndics de la congrégation de *Martintown*, de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* en connexion avec l'Eglise d'*Ecosse* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les dits Syndics à vendre la moitié Ouest du lot No. 16, sur le côté Sud de la *Rivière-aux-Raisins*, dans le Township de *Charlottenburg*, Comté de *Glangarry*, et à en appliquer le revenu à l'achat d'un autre lot de terre.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterborough* et *Victoria* ; demandant des amendements à l'Acte Municipal du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Peterborough* et *Victoria* ; demandant de l'aide pour construire un Pont sur Rivière *Trent*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant de l'aide pour construire un Havre de Refuge à *Two Creeks*, dans le Township de *Romney*, et aussi pour améliorer le Havre de *Rondeau*, dans le Township de *Harwich*.

Du Révérend *George Beaulieu* et autres, de la Paroisse de *St. Fidele*, Comté de *Charlevoix* ; demandant une aide pour un chemin dans la dite Paroisse.

De *J. P. Déry* et autres, du Township de *Colbert*, et de la Paroisse de *St. Raymond*, Comté de *Portneuf*; demandant une aide pour un Pont sur la Rivière *St. Anne*.

De *R. H. Montgomery* et autres, négociants, Marchands de Bois et autres intéressés dans le commerce du District de *Gaspé*; demandant des amendements à la loi relative aux octrois de Licences pour la coupe des bois sur les terres de la Couronne.

De *P. Cyr* et autres, de la Paroisse de *St. Hermas*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la formation d'une Banque de crédit Foncier.

Du Révérend *F. Poulin* et autres, de la Paroisse de *St. Isidore*, Comté de *Dorchester*; demandant une aide pour les chemins de colonisation dans le dit Comté.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Niagara*; demandant à être autorisé à vendre ses droits dans la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et d'*Ontario*.

De *Thomas Askew*, Président, au nom de l'Assemblée Annuelle de la Société de Réforme du Sabat, de *Kingston*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du Dimanche.

De *Henri Laparre*, de la Cité de *Montréal*; demandant à être indemnisé de ses services comme Secrétaire de la Chambre des Notaires de *Montréal*.

De Dame *Marie Deguise*, veuve de feu *Thomas Burn*, ci-devant employé au bureau du Conseil Exécutif; demandant une aide.

De *Francis G. Wilson* et autres, du Township de *Saltfleet*; demandant des amendements à l'Acte 20 Vict. chap. 75, pour la protection des personnes possédant des terres sur les rives du Lac *Ontario*, dans les Comtés de *York*, *Peel* et *Halton*.

De *Egerton Fish Ryerson*, *James Alexander McCulloch*, *John Sidney Smith*, *James A. Carrall*, *Samuel Lloyd Robarts* et autres, Electeurs du Comté de *Perth*, dans la Province du *Canada*, partisans de *Thomas Magne Daly*, dans la dernière Election du Comté de *Perth*, et *Thomas Mayne Daly*, le dit candidat, exposant:—Qu'à la dernière élection générale pour le Comté de *Perth*, dans la Province du *Canada*, *Thomas Mayne Daly*, et l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, étaient candidats à la représentation du Comté de *Perth*; Que l'élection eut lieu les neuvième et dixième jours de Juillet mil huit cent soixante et un, et que le jour de la Proclamation fut le onzième jour de Juillet 1861; Que l'Officier-Rapporteur, du haut des hussings, dans la Ville de *Stratford*, déclara l'Honorable *M. H. Foley* dûment élu par une majorité de trente six votes, et que vos Pétitionnaires protestent humblement contre la dite Election:—Premièrement, parceque le dit *Michael Hamilton Foley* n'a pas, durant la dernière Election Générale, et aux différentes places de poll tenues dans le Comté de *Perth*, le 9 et 10 Juillet 1861, reçu une majorité des votes des Electeurs qualifiés du dit Comté de *Perth*, ni même autant de votes que l'autre Candidat, le dit *Thomas Mayne Daly*, qui, lui, a reçu une majorité réelle des votes des dits Electeurs qualifiés; et vos Pétitionnaires demandant humblement qu'il plaise à Votre Honorable Chambre de nommer un comité de la dite Chambre pour s'enquérir et décider de la légalité de la dite Election du dit Honorable *M. H. Foley*, et à cet effet examiner les livres de poll de la dite Election et les comparer avec les listes d'Electeurs dont se sont servi l'Officier-Rapporteur et ses députés, aux différentes places de poll du Comté de *Perth*; Que vos Pétitionnaires son prêts à prouver, par l'examen et la confrontation des livres de poll avec les listes d'Electeurs, qu'on a permis aux personnes suivantes de voter, et que leurs noms ont été reçus par les différents Députés-Officiers-Rapporteurs pour le Comté de *Perth*, en faveur de l'Honorable *M. Foley*, bien que leurs noms ne paraissent pas sur les listes d'Electeurs dont on a fait usage à la dite Election, savoir:—Livres de poll employés par le Député-Officier-Rapporteur pour le Township d'*Hilbert*, Comté de *Perth*—No. 37, *John McTavish*; No. 65, *Carlisle Humster*; No. 66, *Tobias Ryckeman*; No. 70, *Thomas Muir*; No. 116, *Daniel Geary*; No. 195, *John Ryan*; No. 239, *Arthur Colquhoun*; No. 257, *Patrick Morrison*; No. 301, *William Connors*; No. 305, *Charles Bainton*; No. 397, *Patrick McCall*; No. 289, *James Bagg*; No. 346, *John Horting*; No. 347, *William Horting*; No. 72, *James Doid*; No. 370, *Matthew Miller*, qui est décédé avant l'Election; No. 92, *James Hill*, jeune, son père étant la personne cotisée; Que dans le Township de *Blanshard*, on a permis aussi aux personnes suivantes de voter pour l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, bien que leurs noms n'apparaissent pas sur la liste d'Electeurs de ce Township, savoir: Livres de poll employés pour ce

Township:—No. 60, *Alexander Woods*; No. 98, *William Haley*; No. 223, *Hugh Paterson*; No. 247, *George Bremner*; No. 28, *George Humphreys*; No. 343, *Daniel M. Lawrence*; et dans le Township de *Fullarton* aussi, No. 307, *James Park*; No. 347, *James Cann*; No. 18, *George Wood*, jeune, comme ayant droit de voter à raison du lot numéro un dans la huitième concession de *Fullarton*, tandis que le lot était cotisé comme appartenant à *George Wood*, senior, qui a voté dans le Township de *Downie*; dans le Township de *North-East Hope*—No. 11, *James Quinlevin*; No. 12, *John Fraser*; No. 66, *James Merralies*; No. 76, *Michael Mc Wiggan*; No. 96, *William Connor*, décédé trois mois avant l'Élection; No. 100, *Cornelius Quinlevin*; No. 106, *John Quinlevin*; No. 142, *Richard Orford*; No. 297, *Lewis Plaff*; No. 349, *Valentine Kneichel*; No. 324, *John Henry*; No. 326, *William Thompson*; et, dans le Township de *Downie*, on a permis aux personnes suivantes de voter, bien que leurs noms n'apparaissent pas sur la liste d'Électeurs:—No. 40, *John Porteus*; No. 81, *John McEwen*; No. 167, *Thomas Holloran*; No. 173, *James Holloran*; No. 198, *Michael Holloran*; No. 216, *John Holloran*; No. 227, *Michael Carney*; No. 230, *Patrick Welsh*; No. 246,—*McQuade*, qui a voté deux fois; No. 309, *Iver McIver*; No. 410, *Thomas Porter*; No. 412, *John Porter*; No. 439, *William Mayhew*; No. 459, *John Jadall*: et dans le Township d'*Ellice*—No. 62, *Frederick Shules*; No. 140, *Lewis Weaver*: dans le Township de *South-East Hope*—No. 10, *Alexander Stewart*, décédé trois mois avant l'Élection; No. 156, *John Lompton*, qui a reçu deux piastres pour son vote en faveur de l'Honorable *Michael Hamilton Foley*: dans le Village de *Ste. Marys*—*George McIntyre*, No. 146, fils: dans la Ville de *Stratford*, dans le quartier de *Falstaff*—No. 31, *John Freeland*, aubain, homme de couleur: quartier *Romeo*—No. 6, *James Daniels*: quartier *Avon*—No. 25, *Thomas Hilliard*; et No. 51, *Thomas Store*, quartier *Hamlet*; dans le Township de *Mornington*, No. 69, *James Rea*; No. 194, *James O'Grady*; No. 315, *Tady Linsman*, qui a voté en faveur de *Thomas Mayne Daly* et qui a été cependant inscrit par le clerc du poll comme ayant voté en faveur de *Michael Hamilton Foley*: et, dans le Township d'*Elma*, No. 49, *William Ferran*; No. 69, *Joseph F. Crysler*, *William Sharman*, mineur, *George Robertson*, mineur: et dans le Township de *Logan*, No. 108, *Thomas McMurray*; No. 105, *George Lawson*; No. 197, *Timothy Roan*; No. 244, *James Murray*; No. 284, *Caspar Glover*; No. 254, *Patrick Ailcan*; No. 308, *M. Govern*; No. 216, *James Aikins*, et beaucoup d'autres qui n'avaient pas droit de vote à la dite Élection, comme vos Pétitionnaires sont prêts à le prouver; Que le nombre total des votes inscrits à la dite Élection a été de quatre mille trois cent cinquante deux, comme suit:—Deux mille cent quatre-vingt-quatorze reçus en faveur de l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, dont quatre-vingt-dix au moins sont illégaux et n'auraient pas dû être reçus. Et vos Pétitionnaires demandant humblement qu'il plaise à votre Honorable Chambre de donner instruction à un Comité de la dite Chambre d'examiner et juger l'affaire de la dite Élection illégale de l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, et de déclarer *Thomas Mayne Daly* dûment élu par la majorité des votes légaux enregistrés à la dernière Élection pour le Comté de *Perth*; et en outre vos Pétitionnaires protestent contre l'Élection de l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, pour la raison qu'il ne possédait point la qualification foncière requise pour être Membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, ni des propriétés d'une valeur suffisante pour le qualifier, et que la déclaration de qualification faite par l'Honorable *Michael Hamilton Foley* durant la dite Élection, ne contient point la désignation de propriétés d'une valeur suffisante, et dégreévées d'hypothèques, pour garantir la dite qualification et justifier la dite déclaration faite par le dit Honorable *Michael Hamilton Foley*, ce que vos Pétitionnaires sont prêts à prouver. Et vos Pétitionnaires protestent de plus contre l'Élection du dit Honorable *Michael Hamilton Foley*, comme député du comté de *Perth*, pour la raison que les listes d'Électeurs dont a fait usage le Député-Officier Rapporteur pour le Township de *Downie*, était la liste d'Électeurs préparée pour l'année mil huit cent soixante-et-un, et que la dite liste d'Électeurs pour 1861, dont on a fait usage, n'était pas la dernière liste d'Électeurs pour le dit Township de *Downie*, révisée avant la réception du dit Writ d'Élection par l'Officier-Rapporteur pour le Comté de *Perth*; et vos Pétitionnaires demandant humblement que justice leur soit rendue, et que *Thomas Mayne Daly*, qui avait la majorité des votes légaux à la dite Élection, soit déclaré élu comme Représentant du dit Comté: Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

De *John O'Connor*, jeune, de la Ville de *Windsor*, dans le Comté d'*Essex*, alléguant: Que votre Pétitionnaire, le soussigné, était, lors de la dernière Election d'un Député à l'Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour le Comté d'*Essex* susdit, candidat à la dite Election, et qu'il réclamait et réclame encore le droit d'être rapporté comme ayant été élu à la dite Election; et qu'il était alors, qu'il a été depuis et qu'il est encore un électeur du dit Comté d'*Essex*, ayant dûment le droit d'y voter pour l'Election d'un Député du dit Comté à votre Honorable Chambre; Qu'à cette Election, un nommé *Arthur Rankin* était aussi candidat; Qu'un poll fut tenu, et que le dit *Arthur Rankin* passa pour avoir été élu Député comme susdit, du dit Comté d'*Essex*, et rapporté comme ayant été ainsi élu par l'Officier-Rapporteur; Que votre Pétitionnaire se plaint de l'illégalité de l'Election du dit *Arthur Rankin* comme Député du dit Comté d'*Essex* à l'Assemblée Législative, pour les raisons suivantes, entre autres: *Premièrement*, parce qu'avant le jour de la nomination des Candidats à la dite Election, et avant qu'un Poll ait été accordé, et parce que le dit *Arthur Rankin*, n'ayant pas encore volontairement fait sa déclaration de qualification tel que requis par le Statut, lui, le dit *Arthur Rankin* fut, en conformité du dit Statut, requis par un nommé *John Richmond*, du Township de *Colchester*, dans le dit Comté d'*Essex*, électeur du dit Comté d'*Essex*, de faire sa déclaration de qualification tel que requis par l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé à cet égard, et qu'il était en conséquence nécessaire, d'après le Statut de cette Province, que le dit *Arthur Rankin* donnât et insérât, au bas de la déclaration qu'on lui demandait, une désignation correcte des terres ou ténements à raison desquels il prétend ou prétendait alors être qualifié suivant la loi, ainsi que de leur situation; et que le dit *Arthur Rankin* a fait ensuite, savoir, le 13 Juillet 1861 (jour fixé pour proclamer le résultat des polls à la dite élection), une certaine déclaration de qualification dans les termes suivants:—

DECLARATION DE QUALIFICATION D'AUTHUR RANKIN.—“ Je, *Arthur Rankin*, déclare et certifie que je suis dûment saisi et en possession, suivant la loi ou l'équité, comme propriétaire, pour mon usage et bénéfice, de terres ou ténements tenus en franc et commun soccage, dans la Province du *Canada*, de la valeur de cinq cents louis, cours sterling de la *Grande-Bretagne*, en sus de toutes rentes, “mortgages,” charges et hypothèques qui peuvent être dues sur les dites terres ou ténements, ou les affecter, et que je n'ai pas collusionnement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis venu en possession des dites terres ou ténements, ou d'aucune partie d'iceux, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme membre de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*; et je déclare de plus que les terres ou ténements susdits consistent en cette étendue de terre et dépendances, qui est située dans le township de *Mailstone*, dans le Comté d'*Essex*, dans la Province du *Canada*, et connue sous le nom de lot numéro trois au côté ouest de *Pice's Creek*; contenant deux cents acres, plus ou moins; aussi, en cette autre étendue de terres et dépendances, qui est située dans le Township de *Maidstone*, dans le Comté d'*Essex*, et connue sous le nom de moitié est de la rivière *Puce*, contenant cent acres, plus ou moins.

(Signé)

ARTHUR RANKIN.

Requie et reconnue devant moi, ce 11^e jour de Juillet 1861, à *Sandwich*, dans le Comté d'*Essex*.

(Signé)

PAUL JOHN SALTER,

Juge de Paix pour le Comté d'*Essex*, Province du *Canada*.”

Laquelle déclaration de qualification n'est pas vraie. *Deuxièmement*. Parce que le dit *Arthur Rankin* n'était pas, lorsqu'il a fait cette déclaration, ni lors de l'élection, ni lors du rapport de la dite élection, et qu'il n'est pas encore à l'heure qu'il est dûment saisi, suivant la loi ou l'équité, comme propriétaire, pour son usage et bénéfice, de terres ou ténements tenus en franc et commun soccage dans la Province du *Canada*, de la valeur de cinq cents louis, cours sterling de la *Grande-Bretagne*, en sus de toutes rentes, charges et hypothèques qui peuvent affecter les dites terres ou ténements. *Troisièmement*, parce qu'il n'était pas aux époques susdites, ni à aucune d'elles, ainsi saisi de terres ou ténements, lui, le dit *Arthur Rankin* ayant collusionnement obtenu un titre à la possession d'iceux ou de partie d'iceux pour lui permettre d'être rapporté comme étant élu Membre de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*. *Quatrièmement*, parce que l'Officier-Rapporteur

pour le dit Comté d'Essex, en recevant le Writ pour la tenue de ladite Election du dit Comté d'Essex, n'a pas constaté si chacun des Députés-Officiers-Rapporteurs, pour les Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield, et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh*, et pour les nombreux quartiers de la Ville de *Windsor* (dans chacun desquels Townships et Quartiers un poll était ouvert) était en possession d'une copie certifiée de la dernière liste des Electeurs de la Municipalité, ou d'une partie de la Municipalité pour laquelle il était, comme susdit, Député-Officier-Rapporteur, révisée et corrigée comme ci-haut mentionné avant la réception, par l'Officier-Rapporteur, du Writ pour tenir la susdite Election. *Cinquièmement*, parceque les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships respectifs de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield, et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh*, et pour les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, n'étaient pas ni aucun d'eux, au temps de l'émanation du Writ d'Election pour le dit Comté, à la dite Election, ni au temps de sa réception par l'Officier-Rapporteur du dit Comté, ni au temps de la dite Election, en possession de copies certifiées ou d'une copie certifiée de la dernière liste des Electeurs des susdites Municipalités ou d'une partie de la Municipalité pour laquelle tel Député-Officier-Rapporteur était Député-Officier-Rapporteur comme susdit, révisée et certifiée, avant la réception, par l'Officier-Rapporteur, du Writ pour tenir la dite Election pour le Comté d'Essex. *Sixièmement*, parceque les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships respectifs du *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield, et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh*, et pour les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, ont admis à voter à la dite Election pour le Comté d'Essex des personnes dont les noms ne se trouvaient pas sur la dernière liste des Electeurs pour les Township, Ville ou Quartier pour lequel tel Député-Officier-Rapporteur était Député-Officier-Rapporteur comme susdit, faite et certifiée, avant que l'Officier-Rapporteur eût reçu le Writ pour tenir l'Election du Comté d'Essex. *Septièmement*, parceque les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield et Mersea*, la ville d'*Amherstburgh*, et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, ont admis à voter, pour la dite Election du Comté d'Essex, des personnes dont les noms ne se trouvaient pas sur la liste des Electeurs pour le Township, Ville ou Quartier pour lequel tel Député-Officier-Rapporteur était Député-Officier-Rapporteur comme susdit, telle que dernièrement faite et certifiée, avant la dite Election pour le Comté d'Essex. *Huitièmement*, parceque les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Malden, Anderdon, Gosfield et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh*, et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, ont permis de voter à la dite Election aux personnes seules dont les noms étaient sur les listes des personnes certifiées être dans les dits Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh*, et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, chacune desquelles dites listes a été certifiée être une liste correcte des Electeurs, et être préparée d'après le Rôle d'évaluation des dits Townships, Ville ou Quartiers, de l'année mil huit soixante-et-un; tandis que, dans le fait, les listes ainsi mises en usage par les Députés-Officiers-Rapporteurs étaient incomplètes, illégales et nulles, et n'étaient pas, avant ou au temps de la réception par l'Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite Election, ou avant ou au temps de la dite Election, faite ou révisée ou certifiée tel que requis par le Statut à cet effet. *Neuvièmement*, parceque, aux Polls tenus pour la dite Election dans les Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield et Mersea* la Ville d'*Amherstburgh*, et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les dits Townships et endroits ont admis un grand nombre de personnes, à savoir: plus de deux cents personnes à voter aux dits Polls pour le dit *Arthur Rankin*, lesquelles personnes, ni aucunes d'elles n'étaient duement qualifiées à voter à la dite Election comme Electeurs du dit Comté d'Essex, et qu'ainsi le dit *Arthur Rankin* a obtenu une apparente majorité de voix à la dernière Election sur votre Pétitionnaire, qui, nonobstant cette apparente majorité, avait la majorité légale des votes légaux donnés dans la dite Election. *Dixièmement*, parceque les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships de *Tilbury Ouest, Rochester, Anderdon, Malden, Gosfield et Mersea*, la Ville d'*Amherstburgh* et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, ont refusé aux personnes dont les noms se trouvaient sur les listes des Electeurs pour les dits Townships, Ville ou Quartiers, pour lesquels ils

étaient Députés-Officiers-Rapporteurs comme susdit, dernièrement faites et certifiées avant la dite Election, c'est-à-dire sur les listes des Electeurs pour les dits Townships, Ville ou Quartiers, certifiées en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante, et ont refusé de recevoir ou d'enregistrer dans les livres de Poll pour les dits Townships, Ville ou Quartiers pour lesquels il étaient Députés-Officiers-Rapporteurs comme susdit les votes de telles personnes offerts aux Polls des dits Townships, Ville ou Quartiers, tels qu'ils se trouvaient dans les dites listes des Electeurs des dits Townships, Ville, ou Quartiers faites et certifiées en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante, ou les votes de quelques uns ou d'aucun d'eux ; et parce que, de fait, les votes ainsi offerts par telles personnes dont les noms se trouvaient sur les listes des Electeurs des dits Townships, Ville ou Quartiers pour lesquels ils étaient Députés-Officiers-Rapporteur comme susdit, pour l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante, et ainsi refusés par les Députés-Officiers-Rapporteurs susdits étaient de bons et valides votes pour la dite Election d'après les listes des Electeurs, dernièrement faites et certifiées avant l'élection, et que ces Electeurs devraient avoir été admis à voter par les Députés-Officiers-Rapports, pour tels Townships, Ville ou Quartiers à la dite Election ; et parceque les personnes respectivement qualifiées à voter et dont les votes ont été refusés, comme susdit, étaient en fait privées du droit électoral, et l'Election pour le Comté d'*Essex* est par là même nulle, illégale et injuste. *Onzièmement*, parceque si les listes des Electeurs, duement dressées et certifiées tel que l'ordonne le Statut à cet effet, avaient été mises en usage par les Députés-Officiers-Rapporteurs pour les Townships de *Tilbury Ouest*, *Rochester*, *Anderdon*, *Malden*, *Gosfield*, et *Mersea*, la Ville d'*Amherburgh*, et les nombreux Quartiers de la Ville de *Windsor*, votre Pétitionnaire aurait eu la majorité des Electeurs et serait Membre de l'Assemblée pour le Comté d'*Essex*. *Douzièmement*, parceque votre Pétitionnaire a, dans le fait, la majorité des votes légaux donnés dans le Comté d'*Essex* à la susdite Election. *Treizièmement*, votre Pétitionnaire allégué de plus qu'avant et au temps de la dite Election, les Electeurs du dit Comté d'*Essex* furent duement informés et notifiés, et savaient déjà fort bien, que le dit *Arthur Rankin* n'était pas au temps de sa dite Election éligible comme Membre de Votre Honorable Chambre pour le dit Comté d'*Essex*, depuis les arrêtés de la vingt-huitième section de l'Acte du Parlement Impérial de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande* passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* et pour le Gouvernement du *Canada*," puisque les dits Electeurs étaient alors et chacun deux duement notifiés et informés et qu'ils connaissaient bien que le dit *Arthur Rankin* n'était pas au temps de la dite Election, légalement ni équitablement en possession comme propriétaire pour son propre usage et profit, de terres ou tènements tenus en franc et commun socage dans la Province du *Canada*, pour la valeur de cinq cent livres sterling, argent de la *Grande-Bretagne*, en sus de toute rente, hypothèque et charge affectant les dites propriétés, en conséquence de quoi les votes des dits Electeurs qui ont été donnés pour le dit *Arthur Rankin* étaient tous et chacun d'eux inutiles, nuls, de nul effet, et ne pourraient être regardés comme ayant été donnés à la dite Election. C'est pourquoi, votre Pétitionnaire prie humblement votre Honorable Chambre de prendre ce qui précède en considération, et de déclarer que la dite Election du dit *Arthur Rankin* est complètement nulle et sans effet, et que votre Pétitionnaire a été duement élu et devrait avoir été envoyé en Parlement, comme Membre de Votre Honorable Chambre pour le dit Comté d'*Essex*, et que Votre Honorable Chambre ordonne que le Rapport du Writ d'Election pour le dit Comté d'*Essex* soit amendé en conséquence, et qu'elle donne à votre Pétitionnaire tous les autres recours qu'elle jugera nécessaires.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement à la question qui a été proposé vendredi dernier : Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (devant servir de base à une Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale), et en fasse partie—" Que nous devons néanmoins exprimer notre surprise que son excellence n'ait pas été conseillée de faire allusion au dernier recensement de cette province, par lequel il est établi que la population du Haut-Canada excédait celle du Bas-Canada, dans le mois de

février 1861, de pas moins de 285,427 âmes ; que comme l'excédant de la population du Haut-Canada sur le Bas-Canada était seulement de 61,743 lorsque le recensement a été fait en 1862, il est évident que cette disproportion devient plus considérable d'année en année ; que la continuation d'un système qui donne aux deux sections de la province un égal nombre de représentants dans la législature, est, en présence de ces faits, manifestement injuste, et met en grand danger la paix et le bon gouvernement du pays ; que nous regrettons profondément que Son Excellence n'ait pas été avisée de recommander à notre adoption quelque mesure ayant pour objet d'assurer à cette grande population du Haut-Canada sa juste part de la représentation parlementaire et sa légitime influence dans le gouvernement."

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

L'Honorable M. Cameron a proposé en amendement, secondé par M. Jackson, Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Nous regrettons que votre excellence n'ait pas été avisée de soumettre à notre considération quelque mesure qui, tout en pourvoyant à l'augmentation de la représentation en cette chambre, tel que l'exige l'accroissement de la population du Haut-Canada, conservât en même temps le caractère fédéral de l'union existante, en maintenant un égal nombre de représentants de chaque section de la province dans le Conseil Législatif."

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 1er avril 1862,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord),</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowen,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ryerson,</i>	<i>Wilson et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rylkert,</i>	<i>Wright.—44.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bell, (Russell),</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Joseph</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Ross, John J.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scott,</i>

<i>Brousseau,</i>	<i>Falkner</i>	<i>Proc.-Gén Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais.</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Huot,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Tett.—75.</i>
<i>De Boucherville,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la Question principale ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

L'honorable M. *Loranger* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sicotte*, que les Débats soient ajournés, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Et la Question principale ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Avril, 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre—Un Etat des Honoraires reçus pour le Fonds d'Honoraires du *Haut-Canada*, et des salaires payés aux Juges pendant l'année 1861. (*Documents de la Session No. 13.*)

Aussi, Rapport Annuel du Collège d'*Ottawa*. (*Documents de la Session No. 14.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Scott*,—La Pétition de la Corporation du Collège d'*Ottawa*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition de *R. C. Struthers* et autres, de *Chatham*.

Par M. *Starnes*,—La Pétition de *H. S. Beaudry* et autres, de la Paroisse de *St. Antoine Abbé*.

Par M. *Rykert*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Grantham*.

Par M. *Hébert*,—La Pétition de *Jean Bte. O. Legendre*, et autres, de la Paroisse de *Ste. Julie de Somerset*.

Par M. *Sylvain*,—La Pétition du Révérend *G. Potvin* et autres Commissaires d'Ecole de la Municipalité du Village de *Rimouski*.

Par M. *Benjamin*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Hastings*.

Par M. *M. C. Cameron*,—La Pétition de *Francis Henry Burton*, de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de la Municipalité du township de *Hullet*; et la Pétition de la Municipalité du township de *Culross*.

Par M. *Chapais*,—La Pétition de *Simon Paquet*, marchand, *Augustin Audet* et *Joseph Jolivet*, Junior, journaliers, de la Paroisse de *St. Gervais*, dans le comté de *Bellechasse*, du *Canada*.

Par M. *McLachlin*,—La Pétition de *A. Russell* et autres, du Village d'*Amprior*, et la Pétition de la Municipalité du Township de *McNab*.

Par M. *Langevin*,—La Pétition de la Corporation des Pilots pour et au-dessous du havre de *Québec*; la Pétition du Révérend *L. S. Bernard* et autres, de la Paroisse de *Ste. Claire*, Comté de *Dorchester*; et la Pétition du Révérend *C. Tanguay* et autres, de *Ste. Hénédine*, comté *Dorchester*.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—La Pétition de *William Bishop*, de la Ville de *Woodstock*, dans le Comté d'*Oxford*, Electeurs de la Division Nord du Comté d'*Oxford*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *Robert Nugent Watt*, écuyer du Township de *Grantham*, dans le Comté de *Drummond* et District d'*Arthabaska*, *Joseph Boivert* du dit township de *Grantham*; *James Duncan*, de la Paroisse de *St. Germain* de *Grantham*, dans le dit Township de *Grantham*, et *Honoré Gagnon*, le jeune, boulanger, du dit township de *Grantham*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *Placide Octave Morin*, brasseur; et *Louis Marion*, boulanger, de la Paroisse de *St. Jacques*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—La Pétition de *Charles François Painchaud*, Ecuyer, M. D., résidant dans le Village de *Varenes*, dans le Comté de *Verchères*, District de *Montréal*; et la Pétition d'*Edouard René Demers*, Ecuyer, Notaire, résidant dans la Paroisse de *St. George* de *Henriville*.

L'Ordre du jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée vendredi dernier: Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (devant servir de base à une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale) et en fasse partie:—

“ Que nous devons néanmoins exprimer notre surprise que Son Excellence n'ait pas été conseillée de faire allusion au dernier recensement de cette Province, par lequel il est établi que la population du *Haut-Canada* excédait celle du *Bas-Canada*, dans le mois de février 1861, de pas moins de 285,427 âmes; que comme l'excédant de la population du *Haut-Canada* sur le *Bas-Canada* était seulement de 61,743 lorsque le recensement a été fait en 1852, il est évident que cette disproportion devient plus considérable d'année en année; que la continuation d'un système qui donne aux deux sections de la Province un légal nombre de représentants dans la Législature, est, en présence de ces faits, manifestement injuste, et met en grand danger la paix et le bon gouvernement du pays; que nous regrettons profondément que Son Excellence n'ait pas été avisée de recommander à notre adoption quelque mesure ayant pour objet d'assurer à cette grande population du *Haut-Canada* sa juste part de la représentation parlementaire et sa légitime influence dans le Gouvernement,”

La Chambre a repris les Débats ajournés;

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bell, (Lanark nord,)</i>	<i>Dunsford.</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mumro,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Hartcourt,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Ryerson,</i>	<i>White,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Ryhkert,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright,—42.</i>
<i>Cowan,</i>	<i>MacKenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Pouppore,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Labreche-Vager,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bell, (Russell,)</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>

<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Ross, John, J.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>De Boucherville,</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tett,—76.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

M. *Dickson* a proposé, secondé par M. *Dorion*, et la Question ayant été proposée, Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (devant servir de base à une adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale) et en fasse partie :—“Que nous devons néanmoins exprimer notre surprise de ce que Votre Excellence n'a pas été avisée de recommander à la considération de cette Chambre une mesure ayant pour objet de réajuster, dans chacune des sections de cette province respectivement, la Représentation Parlementaire, afin de faire disparaître, dans leurs limites respectives, les irrégularités qui existent entre certains collèges électoraux, qui sont une cause de mécontentement et d'agitation nuisible au bon fonctionnement du gouvernement représentatif dans ce pays et à sa prospérité générale.”

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à-près minuit,

Mercredi, 2 Avril 1862,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Avril 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Jackson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Egremont*.

Par l'Honorable M. *Galt*,—La Pétition de la Corporation de *Bishop's Collège* à *Lemnoxville*.

Par M. *Dunkin*,—Trois Pétitions du Bureau des Arts et Manufactures pour le *Bas-Canada*.

Par M. *Clark*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Luther*; et la Pétition de la Municipalité du township d'*Arthur*.

Par M. *Simard*,—La Pétition de l'Institut Canadien de *Québec*.

Par M. *De Boucherville*,—La Pétition de *Louis Marcille* et autres, de la Municipalité de *St. Lambert*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de *Thomas Morrow*, et autres, de la Ville de *Cobourg*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de la municipalité du Township de *Turnbury*.

Par M. *McDougall*,—La Pétition de *John Wesley Brunelle* et autres, du Village de *Plattsville*, Comté d'*Oxford*, la Pétition de *George Thompson* et autres, du Township de *Blandford*, comté d'*Oxford*; et la Pétition de *John Laing* et autres, du Township de *Zorra Est*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *P. I. Pacaud* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre*, Comté de *Drummond*; et la Pétition de *P. E. Vézina* et autres, du Comté de *Drummond*.

Par M. *Joseph Dufresne*,—La Pétition d'*Alexander Mowatt*, commerçant, de la Paroisse de *Charlesbourg*; dans le Comté et District de *Québec*, dans la Province du *Canada*; et la pétition de *Flavien Renault Blanchard*, marchand, du Township d'*Ely*, dans le comté de *Shefford*, dans la Province du *Canada*.

Par M. *Stirton*,—La Pétition de *James White*, aubergiste, du Village de *Fergus*, dans la Division Nord du Comté de *Wellington*, dans la Province du *Canada*.

Par M. *Cameron*,—La Pétition de *Adam Henry Meyers*, écuyer, du Township de *Seymour*, dans le comté de *Northumberland*.

Par M. *Simpson*,—La Pétition de *David Roblin*, écuyer, du Village de *Napanee*, dans le comté de *Lennox et Addington*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—La Pétition de *John Scoble*, de *Glenbarron*, dans le Township de *Yarmouth*, dans le comté d'*Elgin*.

Par M. *Denis*,—La Pétition de *Gabriel Lenoir* dit *Rolland*, marchand et négociant, de la Cité et District de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—La Pétition d'*Alexander Shields* et *William Chisholm*, du Comté de *Peel*; la Pétition de *Hugh Bouldby Wilson*, Ecuier du Township de *Saltfleet*, dans la Province du *Canada*; et la Pétition de *Philip King*, Ecuier, du Township de *raer of Yonge et Escott*, dans la Division Sud de *Leeds*, dans la Province du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—La Pétition de *Thomas Mayne Daly*, Ecuier, de *Stratford*, dans le comté de *Perth*; et la Pétition de *Wilson Seymour Conger*, gentilhomme, de la Ville de *Peterborough*, l'un des Comtés-Unis de *Peterborough* et *Victoria*; *Charles Perry*, Ecuier, et *Massom Boyd* du même lieu, Marchand de bois.

Par l'Honorable M. *Loranger*,—La Pétition de *Pierre Giroux*, de la Paroisse de *St. Jean Chrysostôme*, Marchant et Maire du Comté de *Levis*; *Robert Demers* et *Eduard Demers*, Pilotes; et *Antoine Carrier*, Marchand, de la Ville de *Levis*, *G. Lamontagne*, Forgeron de la Paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévis*, et *J. B. Carrier*, Marchand, de la Paroisse de *St. Henry*, tous du Comté de *Lévis*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues.

De la Municipalité du Township d'*Osgoode*; de *W. W. Morgan* et autres, du Township d'*Osgoode*, Comté de *Carleton*; de la Municipalité de *Gower Nord*, et de *Robert Wallace* et autres, du Township de *Gower Nord*; demandant une aide pour ériger un pont sur la Rivière *Rideau*, du Village de *Wellington*, dans le Township de *Gower Nord*, au Township d'*Osgoode*, dans le Comté de *Russell*.

De l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; de *Dame Mary Fulford* et autres Dames, directrices de la maison de refuge de *Montréal*; et de l'Institut Canadien-Français de *Montréal*; demandant de l'aide.

De la Municipalité du Township de *Hay*; de la Municipalité du Township de *Tuckersmith*; de la Municipalité du Township de *Turnbury*; de la Municipalité du Township de *Goderich*; de la Municipalité du Township de *Morris*; de la Municipalité du Township de *McKillop*; de la municipalité du Township d'*Usborne*; de la Municipalité du Township de *Howick*, et de la Municipalité du Township de *Stephen*; demandant de l'aide pour terminer le hâvre de *Bayfield*.

De la Municipalité du Township de *Goderich*; de la Municipalité du Township de *Tuckersmith*; de la Municipalité du Township de *Hay*; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, et de la Municipalité du Village de *Clinton*; demandant qu'aucune nouvelle aide ne soit accordée à la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

De *Z. Héroux* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; demandant que le temps fixé par le Gouvernement pour le paiement de leurs terres soit prolongé.

De *John Campbell* et autres, d'une partie de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch de Québec*; demandant qu'une partie de la Paroisse de *St. Roch de Québec*, au nord de la rivière *St. Charles*, soit érigée en une Municipalité séparée.

De la Municipalité du Village de *Cayuga*, Comté d'*Haldimand*; demandant le rappel de la 2^e section de l'acte 28 *Vict.*, chap., 53, pour diminuer le nombre des licences émises pour la vente en détail des liqueurs enivrantes.

De la Municipalité du Township de *Scarborough*; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte pour confirmer certaines routes latérales dans le Township de *Scarborough*, et pour définir d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township.

Du Conseil Municipal du comté d'*Hébertville*; demandant une aide pour le Chemin de *Kinogami*.

Du Conseil Municipal du comté d'*Hébertville*: demandant de l'aide pour ouvrir un chemin de colonisation depuis le Township de *La Barre* jusqu'à l'île d'*Alma*.

De *William Wright* et autres, d'*Adjala* et autres Townships; demandant la passation d'une loi prohibitive des liqueurs fortes.

De *D. Campbell* et autres, du Comté de *Norfolk*; demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un chemin à rails plats depuis la Ville de *Simcoe* jusqu'au Village de *Port Ryerse*, ou autre point sur le Lac *Erié*, dans le dit Comté de *Norfolk*.

Des Magistrats des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que le Comté de *Huron* ne soit pas divisé.

De *James Curran* et autres, du Township d'*Hemmingford*, Comté d'*Huntingdon*; demandant que le township d'*Hemmingford* ne soit pas divisé en deux Municipalités.

De *John Lawlein* et autres, du Township de *King*; demandant la passation d'un acte pour confirmer un arpentage fait par *M. George Lount, A. P.*, des lots Nos. 15 à 28, inclusivement, dans la 7^e concession du dit Township, et pour continuer le dit arpentage au nord de la ligne du Township de *Gwillimbury* Ouest.

De la Municipalité du Township de *Clinton*; demandant la passation d'un acte pour permettre aux contribuables du Comté de *Lincoln* de choisir une place plus convenable pour le chef-lieu.

De l'asile *St. Patrice* des Orphelins de *Montréal*; demandant que leur octroi annuel soit augmenté.

De *James K. Shirreffes* et autres, du Townships de *Clarence*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser le tracé de lignes d'une borne à l'autre dans cette partie du dit Township connue sous le nom de "Ancien Arpentage."

Du Révérend *James Campbell* et autres, syndics et membres de l'Eglise de Grâce, dans la ville de *Brantford*; demandant qu'ils soient autorisés à vendre une partie de leur propriété aux fins de pouvoir payer une dette due pour l'érection de leur église.

De la Communauté de l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité d'*Ottawa*; demandant que leur octroi annuel soit augmenté.

De la Municipalité du Township de *New-Richmond*, comté de *Bonaventure*; demandant de l'aide pour des chemins et ponts.

De *C. J. Dubé* et autres, du Township de *Bégon*, comté de *Témiscouata*; demandant de l'aide pour terminer un chemin dans le dit Township.

De *John Montgomery*, de la cité de *Toronto*, hôtelier; alléguant que les forces de la Reine prirent possession de son hôtel, etc., sur la rue *Yonge, Toronto*, le 7 décembre 1837, et l'incendièrent, après que les rebelles eurent été défaits et chassés, et demandant à être indemnisé.

De *Hugh McMahon*, de la Ville de *Windsor*, Comté d'*Essex*; demandant la passation d'une loi pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids communs et de Chancellerie, dans cette Province, à l'admettre à la pratique comme Procureur et Solliciteur dans chacune d'elles.

De la Municipalité du Township de *Port Daniel*, Comté de *Bonaventure*; demandant de l'aide pour construire un pont sur la Rivière *Grand Port Daniel*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant une mesure relative aux dettes des Municipalités dans le *Haut-Canada*.

De la Corporation de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec; demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant la passation d'un acte pour lui permettre de percevoir par une cour de loi ou d'équité, ou par arbitrage, une certaine somme qu'il réclame du Conseil de la Cité de Toronto.

De la Municipalité du Township d'Innisfil; demandant la passation d'un acte pour changer et abroger la charte de la Compagnie du Canal de la Baie Georgienne et du Lac Ontario, et pour d'autres fins.

D'Éugène Urgel Piché, écuyer, avocat, ci-devant du Village de Berthier, dans le district de Richelieu, et maintenant de la Ville de Sorel, dans le Comté de Richelieu, dans le dit district, pétitionnaire, exposant respectueusement: Qu'à la dernière élection d'un membre pour représenter le dit Comté de Berthier, dans la dite Assemblée Législative de cette dite Province du Canada, durant le présent Parlement, votre dit Pétitionnaire a été et fut dûment Candidat à la dite élection; et qu'à la dite dernière élection, lors d'icelle, et aux diverses dates et époques ci-après mentionnées, il était l'un des électeurs dûment qualifiés à voter et ayant le droit de voter à la dite élection; Que le seul autre Candidat à la dite élection fut Pierre Eustache Dostaler, Ecuyer, bourgeois et cultivateur, de la Paroisse de Berthier, dans le dit Comté de Berthier, qu'un Poll fut demandé, accordé et tenu, et qu'à la clôture de la dite élection, savoir: le, ou vers le onzième jour du mois de Juillet dernier (1861), l'Officier-Rapporteur pour le dit Comté de Berthier et pour la dite élection, déclara et proclama le dit Pierre Eustache Dostaler, Ecuyer, dûment élu membre pour représenter le dit Comté de Berthier, dans la dite Assemblée Législative de cette dite Province du Canada; Que votre Pétitionnaire, par sa présente pétition, conteste la dite élection du dit Sieur Pierre Eustache Dostaler, ainsi que la Proclamation et le Rapport, qu'en a faits le dit Officier-Rapporteur, desquels élection, Proclamation et Rapport, votre Pétitionnaire se plaint, comme étant illégaux, nuls et de nul effet, pour entr'autres causes, raisons et motifs les suivants, savoir: 1. Parceque la dite élection est le résultat des actes de séduction, subornation, corruption, fraude, intimidation et influences indus, de toutes espèces et en tout genre, excrées et pratiquées sous tous les prétextes imaginables, avant, pendant et depuis la dite élection, directement et indirectement tant par le dit Sieur Dostaler lui-même, que de sa part, et pour lui, à sa connaissance, avec son consentement exprès, ou tacite, et par ses agents, ou représentans autorisés, ses amis, partisans et autres personnes, employés pour faire réussir et promouvoir la dite élection; 2. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection, des sommes d'argent, faveurs, gratuités, gratifications, dons, récompenses, espérances, salaires, emplois, places, situations et avantages de toutes espèces et en tout genre, ont été offerts, promis et aussi payés, livrés, fournis, faits et donnés à un grand nombre de personnes qualifiées à voter à la dite élection, dans le but de les corrompre, séduire et engager à voter à la dite élection pour et en faveur du dit Sieur Dostaler, ou à s'abstenir d'y voter pour votre Pétitionnaire. Et que par là, un grand nombre des dites personnes ainsi corrompues, séduites et influencées ont voté à la dite élection pour le dit Sieur Dostaler, et un grand nombre d'autres se sont abstenues de voter pour votre Pétitionnaire. 3. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection, le dit Sieur Dostaler, ses agents et représentans autorisés, ses amis, partisans et autres personnes employées pour faire réussir et promouvoir la dite élection, ont indûment et illégalement influencé, corrompu, séduit, violenté et intimidé un grand nombre de personnes qualifiées à voter à la dite élection et qui étaient leurs débitrices, soit en leur faisant espérer, ou en leur promettant quelque délai, indulgence, faveur et avantage, ou en leur faisant craindre quelque poursuite, sévérité, ou rigueur par rapport à leurs dettes, ou au paiement d'icelles, et qu'un grand nombre des dites personnes ainsi qualifiées à voter à la dite élection ont par là, et ainsi influencées, corrompues, séduites, violentées et intimidées, voté pour le dit Sieur Dostaler, et qu'un grand nombre d'autres se sont abstenues de voter à la dite élection pour votre Pétitionnaire. 4. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection, le dit Sieur Dostaler, ses agents et représentans autorisés, ses amis, partisans et autres personnes employées pour faire réussir et promouvoir la dite élection, ont fait craindre à plusieurs personnes qualifiées à voter à la dite élection, la perte de leurs places, emplois, offices, revenus et autres avantages, et qu'un grand nombre de personnes ont, par là été ainsi influencées et intimidées, vota pour le dit Sieur Dostaler, et qu'un grand nombre des dites personnes se

sont abstenues de voter pour votre Pétitionnaire. 5. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection, et nommément le premier jour du dit mois de Juillet dernier (1861,) jour de la dite nomination des dits Candidats, et les septième et huitième jours du même mois, jours de la votation, le dit Sieur *Dostaler*, lui-même, ses agents et représentants autorisés, ses amis, partisans et autres personnes, employés pour faire réussir et promouvoir la dite élection, ont, dans la vue de favoriser la dite élection, du dit Sieur *Dostaler*, traité à leurs frais et dépens et notamment aux frais et dépens du dit Sieur *Dostaler*, toutes les fréquentes assemblées et réunions d'élections qui ont alors eu lieu pour les fins de la dite élection, dans le dit village de *Berthier*, dans la dite Paroisse de *Berthier*, et dans tous les autres Villages, Paroisses, Townships et autres localités du Comté de *Berthier*, et dans chacun des dits Villages, Paroisses, Townships et localités ; et que le dit Sieur *Dostaler* et ses dits agents et représentants, amis, partisans comme susdit, ont promis de payer de l'argent, et ont payé, fourni et donné de l'argent, ou autres choses, pour traiter les dites assemblées et les dits électeurs. 6. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection et nommément le premier du dit mois de Juillet dernier (jour de la dite nomination des dits Candidats) et les huitième et neuvième jours du même mois, jours de la dite votation, le dit Sieur *Dostaler*, lui-même, ses agents et représentants à ce autorisés, ses amis, partisans et autres personnes employés pour faire réussir et promouvoir sa dite élection, ont ouvert et maintenu et fait ouvrir et maintenir à leurs frais et dépens ; et notamment aux frais et dépens du dit Sieur *Dostaler*, des maisons d'entretien public, à plusieurs endroits, dans le dit village de *Berthier*, dans la dite Paroisse de *Berthier*, ainsi que dans tous les autres Villages, Paroisses, Townships et localités du dit Comté de *Berthier*, pour la réception des électeurs du dit Comté, les traitant, les faisant traiter, leur donnant et leur faisant donner, là et alors, à boire et à manger, et leur donnant, fournissant, faisant donner et fournir des aliments, provisions, liqueurs et boissons de toutes espèces et notamment des liqueurs spiritueuses et enivrantes et qu'enfin des provisions, aliments, boisson, liqueurs spiritueuses et enivrantes furent répandus, distribués et fournis aux électeurs du dit Comté de *Berthier*, et placés chez la plupart des dits électeurs. Le tout toujours aux frais et dépens du dit Sieur *Dostaler*, de ses dits agents, représentants, amis, partisans et autres personnes, comme susdit, et dans le but de corrompre et séduire les dits électeurs et de favoriser la dite élection du dit Sieur *Dostaler*. 7. Parceque pendant la dite élection et nommément les dits deux jours de votation. Le dit Sieur *Dostaler*, ses agents et représentants autorisés, ses amis, partisans et autres personnes, employés à promouvoir la dite élection, ont, dans le but de favoriser sa dite élection, loué des attelages et des voitures, et aussi un nombre considérable de personnes qualifiées à voter à la dite élection, pour amener, mener et transporter les électeurs aux différents *polls* tenus dans le dit Comté de *Berthier*, et dans les environs des dits *polls*. 8. Parcequ'avant, pendant et depuis la dite élection, et nommément depuis le vingtième jour du mois de Juin dernier, au dixième jour du dit mois de Juillet aussi dernier, le dit Sieur *Dostaler*, directement et indirectement, par l'entremise de ses agents, représentants autorisés, amis, partisans et employés, dans plusieurs circonstances, assemblées et réunions d'élections, et nommément le trentième jour du dit mois de Juin, dans les dits Village et Paroisse de *Berthier*, dans la Paroisse de la *Visitation de l'Isle du Pads* et celle de *St. Norbert*, dans le dit Comté de *Berthier*, a gêné la liberté des électeurs, celle de votre Pétitionnaire et ses agents, représentants, amis et autres personnes, employés à promouvoir son élection, empêché l'exercice de leurs droits, franchises et privilèges en pareil cas, en menaçant d'user de violence à leur égard et sur leurs personnes, de les essaillir et les battre, et en se portant même sur plusieurs d'entr'eux à des voies de fait, actes de violence, assaults et batteries, nuisant par là à la dite élection de votre Pétitionnaire, et l'empêchant de gagner à sa cause par les voies et moyens légitimes et autorisés par la loi, un grand nombre d'électeurs, et en intimidant aussi un grand nombre, qui, sans cela aurait voté pour lui. Que toute et chacune des choses, tout et chacun des faits et actes ci-dessus, qu'en un mot tout ce qui précède a eu lieu et s'est fait avant, pendant et depuis la dite élection, directement et indirectement, tant par le dit Sieur *Pierre Eustache Dostaler*, lui-même, que de sa part, à sa connaissance, avec son consentement exprès, ou tacite, et par ces agents et représentants autorisés, ses amis, partisans et autres personnes, employés à promouvoir sa dite élection, et que, par suite de tous ces actes de séduction, subornation, corruption, fraude, intimidation, de violences, de ces calculs, intrigues, influences indues

et moyens illicites, en un mot par suite de tout ce que dessus relaté, le plus grand nombre des personnes qualifiées à voter à la dite élection, à voté pour le dit Sieur *Dostaler*, et un grand nombre s'est abstenu, ou a été empêché de voter pour votre Pétitionnaire, et que le résultat de la dite élection a été changé de manière à donner au dit Sieur *Dostaler*, la majorité, qui autrement et sans cela, eût appartenu et eût été en faveur de votre Pétitionnaire. C'est pourquoi votre Pétitionnaire prie votre Honorable Chambre de prendre la présente Pétition en considération, et conclut à ce que, faisant droit sur icelle, la dite Assemblée Législative déclare la dite élection du dit *Pierre Eustache Dostaler*, écuyer, et la proclamation et le rapport ainsi faits de la dite élection, par le dit Officier-Rapporteur, illégaux, nuls et de nul effet; à ce que portant le siège du dit Sieur *Dostaler*, à cette Honorable Chambre, soit déclaré, vacant, à ce que le dit *Pierre Eustache Dostaler*, écuyer, soit déclaré inéligible, comme membre de cette Chambre et du Conseil Législatif de cette Province, durant au moins toute la durée du présent Parlement; et à ce qu'enfin la dite Assemblée Législative ordonne et adjuge tout ce qu'elle jugera juste et convenable, pour faire obtenir et rendre à votre Pétitionnaire la justice, qui lui est dû; Le tout avec dépens contre le dit *Pierre Eustache Dostaler*, écuyer; Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier Daté en la Paroisse de *St. Cuthbert*, dans le dit Comté de *Berthier*, le vingt-quatrième jour du mois de Mars de l'an mil-huit-cent-soixante-et-deux.

De *Gabriel Lenoir dit Rolland*, de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*, dans la Province du *Canada*, cordonnier, alléguant: Qu'il est électeur pour *Montréal Ouest*, et qu'à la dernière élection d'un Membre de l'Honorable Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour *Montréal Ouest*, en la Cité de *Montréal*, dans le mois de Juin dernier, savoir, le vingt-sixième jour de Juin dernier, il avait droit de voter comme électeur; Qu'à la dite dernière Election, *Thomas D'Arcy McGee*, de la dite Cité de *Montréal*, écuyer, avocat, fut rapporté comme étant élu membre du Parlement pour *Montréal Ouest* susdit; Que la dite Election ne fut pas dûement tenue ou faite, attendu que votre Pétitionnaire et d'autres électeurs avaient l'intention et le désir de nommer un autre candidat, à savoir: *Thomas Ryan*, de *Montréal* susdit, Ecuyer, Marchand, pour représenter *Montréal Ouest* en Parlement, et de demander poll en bonne et due forme: Qu'afin de nommer le dit *Thomas Ryan* le jour de la nomination, savoir, le vingt-sixième jour de Juin dernier, votre pétitionnaire et *Alexander Ogilvie*, de *Montréal* susdit, Marchand, se rendirent aux hustings avec d'autres électeurs, et après les formalités d'usage remplies par l'Officier-Rapporteur, *George Herman Ryland*, le dit *Alexander Ogilvie* essaya de nommer le dit *Thomas Ryan*, et de fait le nomma candidat, mais avant que le pétitionnaire pût seconder cette nomination, ils furent violemment assaillis et arrachés des hustings, et le dit *A. Ogilvie* fut frappé et sérieusement blessé, et il fut impossible de demander un poll; que les partisans du dit *Thomas D'Arcy McGee* prirent violemment possession des Hustings, et que la liberté d'élection fut complètement détruite; et que bien que votre Pétitionnaire et beaucoup d'autres électeurs de la dite Division Electorale fussent déterminés à demander un poll, les partisans du dit *Thomas D'Arcy McGee* s'y opposèrent et rendirent la chose impossible, et qu'en conséquence, la dite Election du dit *Thomas D'Arcy McGee*, est et était alors une fraude, et est nulle et de nul effet. Et votre Pétitionnaire allègue de plus que la qualification du dit *Thomas D'Arcy McGee* fut dûement demandée avant la dite prétendue Election par un électeur dûement qualifié, savoir, par *Jean Louis Beaudry*, de *Montréal*, Marchand, et aussi par votre Pétitionnaire, mais qu'aucune désignation de propriété ne fut donnée par le dit *Thomas D'Arcy McGee* qu'après qu'il eut été proclamé comme étant dûement élu; Que le titre à la propriété dont le dit *Thomas D'Arcy McGee* a donné plus tard la désignation, et à raison de laquelle propriété il se prétend qualifié, était de fait un titre qu'il s'était fait collusionnellement consentir pour se qualifier, et qu'il n'est jamais entré en possession de la dite propriété, et qu'il ne possède aucune propriété foncière en cette Province; Que d'ailleurs la dite propriété ne vaut pas Cinq cents louis sterling, en sus de toutes rentes, charges et hypothèques, affectant la dite propriété, et que le dit *Thomas D'Arcy McGee* n'est pas légalement qualifié à siéger en Parlement et à représenter la dite division Electorale de *Montréal Ouest*. C'est pourquoi votre Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à cette Honorable

Chambre prendre les allégations de sa présente pétition en considération, déclarer la dite Élection nulle et de nul effet, et lui rendre justice suivant qu'elle le jugera à propos.

L'Ordre du jour étant lu pour la reprise des Débats sur la Question qui a été proposée hier, Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (devant servir de base à une adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale) et en fasse partie :—“Que nous devons néanmoins exprimer notre surprise de ce que Votre Excellence n'ait pas été avisée de recommander à la considération de cette Chambre une mesure ayant pour objet de réajuster, dans chacune des sections de cette province respectivement, la Représentation Parlementaire, afin de faire disparaître, dans leurs limites respectives, les irrégularités qui existent entre certains collèges électoraux, qui sont une cause de mécontentement et d'agitation nuisible au bon fonctionnement du gouvernement représentatif dans ce pays et à sa prospérité générale.”

La Chambre a repris les dits Débats ajournés ;

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wright.—40</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Darust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, John, J.</i>
<i>Baby,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell, (Lanark nord,)</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bell, (Russell,)</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Duncan,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mongenaus,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wilson.—76.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Foley* a proposé, secondé par l'Honorable *Loranger*, et cette Question ayant été mise aux voix, savoir : Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution, (devant servir de base à une adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale) et en fasse partie :—

“ Que cette chambre étant convaincue que l'une des meilleures sauvegardes des prérogatives de la couronne, ainsi que des libertés et franchises du peuple, se trouve dans l'application du principe que le gouvernement doit être administré par des ministres responsables au peuple et possédant des sièges en parlement, saisit cette occasion d'exprimer à Votre Excellence le regret avec lequel elle a vu violer ce principe par le maintien de l'honorable *Joseph C. Morisson* au gouvernement pendant plusieurs années, sans qu'il eût un siège dans aucune des chambres du parlement.

Et des Débats s'ensuivant,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Avril 1862.

M. l'Orateur informe cette Chambre que son Warrant pour la nomination des Membres pour servir dans le Comité Général des Elections était sur la table, et le dit Warrant a été lu comme suit :—

Conformément à la trente-et-unième section du Chapitre sept des Statuts Refondus du Canada, intitulé : “ Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées,” je nomme *William Pierce Howland*, Ecuyer, Membre pour la Division Ouest du Comté d'*York* ; *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Kamouraska* ; *George Benjamin*, Ecuyer, Membre pour la Division Nord du Comté d'*Hastings* ; *Jacques Olivier Bureau*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Napierville* ; *Robert Bell*, Ecuyer, Membre pour la Division Nord du Comté de *Lancark*, et *Louis Léon Lesieur Desaulniers*, Membre pour le Comté de *St. Maurice*, pour être Membres du Comité Général des Elections pour la présente Session.

Donné sous mon seing, ce troisième jour d'Avril, mil huit cent soixante-et-deux.

J. E. TURCOTTE,

Orateur, Assemblée Législative.

Conformément à la 46e Section, Chapitre 7, de “ l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées,” le Greffier a lu une Liste alphabétique des noms des Membres de la Chambre.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Etats de la Maison de la Trinité de *Montréal*, et du Fonds des Pilotes infirmes de *Montréal*, pour l'année expirée le 31 Mars 1861. (*Documents de la Session*, No. 5.)

Aussi, un Etat et Rapport Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le District de *Québec et Richelieu*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Aussi, Rapport de la Société de l'Union *St. Joseph de L'Industrie*, conformément à la 24e *Victoria*, Chapitre 117, pour l'année expirée le 31 Décembre 1861, comme suit :—

Rapport fait aux deux branches de la Législature par la Société de l'Union *St. Joseph de L'Industrie*, en vertu de la 24e *Victoria*, Chap. 117, indiquant l'état général des affaires de cette Société depuis le 18 Mai 1861, époque à laquelle cette Société a été incorporée, jusqu'au 31 de Décembre 1861, inclusivement.

1re PARTIE.—RECETTES.		\$ cts.
1o. Montant en argent entre les mains du Trésorier le 18 Mai 1861.....		150 00
2o. Montant reçu par contributions mensuelles.....		198 85
3o. Montant reçu par amendes payées par des Membres de la Société suivant règlements.....		6 00
Montant de l'actif.....		\$554 85

2me PARTIE.—DEPENSE.		\$ cts.
1o. Par montant payé ou fourni comme secours aux membres malades.....		22 00
2o. Pour loyer de maison, achat de meubles et autres dépenses contingentes.....		68 62
3o. Montant déposé en banque		261 05
4o. Montant entre les mains du Trésorier non encore déposé à la banque		3 18
Montant total du passif.....		\$354 85

ALEXIS RIVET, Président.

CUTHBERT BORDELEAU, Secrétaire.

F. XAVIER PICHE, Percepteur et Trésorier.

Aussi, Rapport de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, pour l'année expirée le 31 Décembre 1861, comme suit :—

Rapport annuel aux branches de la Législature de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, incorporé par l'Acte 18 Victoria, Chap. 226, pour l'année expirée le 31 Décembre 1861.

I. Noms des Membres : Mesdames *L. C. Panet, Lady Bellevu, V. H. Tétu, H. D. Tuschereau, E. M. Pelletier, H. M. Carrier, J. P. Bilodeau, C. D. Tétu, C. P. Frémont, G. DeBlois, M. M. Métivier, E. M. Langevin.*

II. Nombre de personnes soignées et admises dans l'établissement—31.

III. Dotation—rien.

IV. Etat Général des Affaires de la Corporation :

La Corporation a acquis un terrain et une maison en la Haute-Ville de Québec, contenant 85 pieds de front sur 53 pieds de profondeur, moyennant la somme de £1,175 ou \$4,700, qu'elle n'a pas payée, la dite somme portant intérêt. Les revenus de la Corporation ne consistent qu'en contributions et dons des Membres, avec l'octroi de la Législature et le produit de leur travail.

ETAT des Affaires de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, 1861.

DT.

AV.

1861.	\$ cts.	1861.	\$ cts.
31 Déc... Par argent en caisse au commencement de l'année.....	115 80	31 Déc... Par argent payé à compte de la bâtisse.....	400 00
Reçu de la Législature	600 00	Rentes payées	140 80
do des pensionnaires	313 90	Diverses réparations.....	115 40
do pour ouvrage fait.....	23 25	Assurance, bois de chauffage et autres besoins de l'hospice	593 40
Divers dons	404 23	Pour la nourriture.....	352 05
Produit d'un Bazar.....	238 57	Balance d'argent en main	94 01
	\$1695 75		\$1695 75

Il reste encore à payer par la Corporation, sur le prix d'acquisition, une balance de \$2,400.

Mesdames *L. C. PANET*, Présidente.

E. M. LANGEVIN, Secrétaire.

Québec, 31 Décembre 1861.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par *M. Langevin*,—Deux Pétitions du Révérend *C. E. Poiré* et autres, de la Paroisse de *St. Anselme*, Comté de *Dorchester*.

Par M. Gagnon,—La Pétition de A. Dufour et autres, de la Paroisse de St. Louis de l'Isle aux Coudres.

Par M. Morris,—La Pétition de David Allan Poe, de la Ville de Montréal, Marchand à Commission.

Par M. Street,—La Pétition de la Municipalité du Village de Welland.

Par M. O'Halloran,—La Pétition des Municipalités des Paroisses de St. George, Clarenceville, et St. Thomas, Comté de Missisquoi.

Par M. Walsh,—La Pétition de H. J. Barber et autres, du Township de Townsend.

Par M. Scatcherd,—La Pétition de la Municipalité du Township de Lobo.

Par l'Honorable M. Sicotte,—La Pétition de François Nadeau, de la Cité de Québec, Menuisier.

Par l'Honorable M. Loranger,—La Pétition de A. Collette et autres, de la Paroisse de St. Constant,—et la Pétition de N. Pinsonnault et autres, de la Paroisse de St. Constant, Comté de Laprairie.

Par M. LeBoutillier,—La Pétition de J. T. Coffin et autres, des Isles de la Madeline.

Par M. Simard,—La Pétition de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec.

Par M. Scott,—La Pétition de la Communauté des Sœurs de St. Joseph, de la Cité d'Hamilton; et la Pétition de Dame Percy Spiller, de la Ville de Prescott, Comté de Grenville, Institutrice, veuve de feu William Spiller.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté d'Hastings; et de la Municipalité du Township de Culross; demandant quaucun autre aide soit accordé à la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada.

Du Conseil Municipal du Comté d'Hastings; demandant la passation d'un Acte pour consolider une certaine dette du dit Comté.

Du Révérend G. Potvin et autres, Commissaires d'Ecole de la Municipalité du Village de Rimouski; demandant un aide pour l'érection d'un Collège à St. Germain de Rimouski.

Du Conseil Municipal du Comté d'Hastings; demandant l'exploration et la construction d'un Canal entre la Baie de Quinté et le Lac Ontario.

De la Municipalité du Township de Hullet; demandant un aide pour compléter le Havre de Bayfield.

De H. S. Beaudry et autres, de la Paroisse de St. Antoine Abbé; demandant que la Municipalité d'école connue sous le nom de St. Antoine de Chateauguay, soit érigé en une Municipalité pour des fins Municipales et Civiles.

De R. C. Struthers et autres, de Chatham; demandant la passation d'une loi prohibant les Liqueurs enivrantes.

De la Corporation du Collège d'Ottawa; demandant de l'aide.

Du révérend L. T. Bernard et autres, de la paroisse de Ste. Claire; et du révérend C. Tanguay et autres, de St. Hénédiène, Comté de Dorchester; demandant de l'aide pour une Ecole-Modèle dans la Paroisse de Ste. Claire.

De la municipalité du Township de Grantham; demandant la passation d'un acte pour permettre aux contribuables du Comté de Lincoln de choisir une place plus convenable pour le chef-lieu.

De Jean Bte. O. Legendre et autres, de la paroisse de Ste. Julie de Somerset; demandant la passation d'un acte pour la protection des squatters dans la dite paroisse.

De la corporation des pilotes pour le havre de Québec; demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

De la municipalité du township de McNab; demandant que le dit township soit séparé du comté de Renfrew, et annexé au comté de Lanark pour des fins judiciaires et municipales.

D'A. Russell et autres, du village d'Arnprior; demandant la passation d'un acte

pour incorporer le dit Village en une Municipalité séparée, et aussi qu'une clause soit insérée dans le dit acte pour établir une Cour de Division dans le dit Village.

De *Robert Nugent Watts*, du Township de *Grantham*, dans le Comté de *Drummond* et le District d'*Arthabaska*, écuyer; *Joseph Boisvert*, du dit Township de *Grantham*, Marchand; *James Duncan*, de la Paroisse de *St. Germain de Grantham*, dans le dit Township de *Grantham*, Boulanger, alléguant:—Qu'ils sont tous électeurs qualifiés à voter, et qu'ils ont voté pour *Christopher Dunkin*, ci-après nommé, à la dernière élection tenue dans les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, pour le choix d'un Membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, laquelle élection se termina le quinziesme jour de Juillet dernier par la Proclamation d'*Edmund Cox*, écuyer, Officier-Rapporteur, déclarant *Jean Baptiste Eric Dorion*, du Village de *l'Avenir*, dans le dit Comté de *Drummond*, Ecuyer, d'ünent élu Membre de la dite Assemblée Législative; Que le second jour de Juillet dernier, étant le jour de la nomination des candidats pour cette élection, sur les Hustings au Village de *Drummondville*, dans le dit Comté de *Drummond*, après la nomination du dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, comme candidat pour cette Election, et avant qu'on eût accordé un poll pour la dite Election, le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* étant présent, fut en due forme, personnellement et publiquement requis par le dit *Robert Nugent Watts* et par *James Atkinson*, du dit Township de *Durham*, dans le dit Comté de *Drummond*, Ecuyer, et *William Farrell*, alors du Township de *Warwick*, dans le dit Comté d'*Arthabaska*, Ecuyer, maintenant de *Robinson*, dans le Township de *Bury* et Comté de *Compton*, tous trois Electeurs duement qualifiés à voter pour cette élection, à faire la déclaration que chaque candidat est tenu en vertu de la loi de faire dans une telle Election, si on l'exige, avant d'être éligible; mais qu'il n'a pas fait cette déclaration ni alors ni en aucun temps avant ou durant les jours d' Election, ni avant l'heure de midi, du 15 Juillet dernier, jour de la Proclamation susdite, et heure duement et publiquement fixée pour cette Proclamation; Que ce dit second jour de Juillet dernier, sur les dits Hustings, *Christopher Dunkin*, de la Ville de *Montréal*, dans le District de *Montréal*, Ecuyer, fut duement nommé comme candidat à la dite Election, étant alors (comme il l'est encore) duement qualifié pour être Membre de l'Assemblée Législative du *Canada*; et qu'alors et là, ce dernier candidat fit volontairement et sans en être requis la déclaration susdite; Que le dit second jour de Juillet dernier à la nomination susdite, lorsque fut demandée la levée des mains, le dit Officier-Rapporteur déclara que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* avait en sa faveur la majorité des électeurs qui étaient alors assemblés; Que là-dessus, un poll fut demandé par et pour le dit *Christopher Dunkin*, ainsi nommé comme susdit. Que de fait, avant et pendant et depuis la dite élection, le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* n'a jamais été et n'est pas encore duement possesseur, suivant la loi et l'équité, pour son usage et bénéfice, de terres et tènements en franc et commun soccage ou *en fief* ou *en rôtüre*, dans la Province du *Canada*, de la valeur de Cinq cents louis cours sterling de la *Grande Bretagne*, en sus de toutes rentes, hypothèques, et charges qui peuvent les affecter; et qu'il n'a jamais été, et n'est pas encore, suivant la loi, éligible et n'a pas le droit de siéger ou de voter comme membre de l'Assemblée Législative du *Canada*; Que l'écrit que, le dit quinziesme jour de Juillet dernier, le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* donna au dit *Edmund Cox* pour la déclaration qu'on exigeait de lui, était et est encore, ainsi que les allégations qu'il contenait, complètement faux, en ceci: Que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* n'était et n'est pas possesseur, suivant la loi et l'équité, pour son usage et bénéfice, des terres et tènements y décrits comme étant ceux en vertu desquels il prétend être qualifié pour être membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, ou d'aucun d'eux, et en ceci: Que si jamais le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* a eu un titre de quelque manière que ce soit à la possession de ces terres ou tènements (ce que vos Pétitionnaires n'admettent ni ne croient,) un tel titre ne peut avoir été obtenu et n'a été obtenu que collusionement et spécieusement par le dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, dans le but de se qualifier, et de se rendre éligible comme membre de l'Assemblée Législative du *Canada*; Que plus particulièrement, avant, durant et depuis la dite élection, aucune des dites terres ou tènements mentionnées ou désignées dans la dite déclaration ou écrit n'était la propriété du dit *Jean Baptiste Eric Dorion*; mais au contraire, aux temps susdits elles étaient et sont encore la propriété de la Couronne et de diverses personnes; et plus particulièrement, autant que vos Pétitionnaires ont pu s'en assurer

d'après les entrées faites dans les livres du bureau d'enregistrement du comté de *Drummond* où toutes ces dites terres ou tènements sont situées, et d'après d'autres recherches qu'ils ont pu faire, vos Pétitionnaires alléguent par les présentes que la terre désignée dans la dite déclaration ou écrit, était et est encore la propriété d'un certain *Hilaire Allard*, du susdit Township de *Drummond*, cultivateur, et était et est encore sa véritable propriété; Que la terre en second lieu désignée et décrite dans la dite déclaration ou écrit, était et est encore la propriété d'un nommé *Olivier Ethier*, du Township d'*Upton*, dans le dit Comté de *Drummond*, cultivateur, ou d'un nommé *Thomas Desaulniers*, du susdit Township d'*Upton*, gentilhomme; Que les terres en troisième et en quatrième lieu désignées et décrites dans la dite déclaration ou écrit, étaient et sont encore la propriété d'un nommé *Moïse Fortier*, du Comté d'*Yamaska*, dans le District de *Richelieu*, écuyer; Qu'il n'y a aucune entrée dans les dits livres qui ont rapport aux terres en cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième lieu désignées ou décrites dans la dite déclaration ou écrit; Qu'en effet, à la dite époque, les terres sixièmement, huitièmement et neuvièmement désignées et décrites dans la dite déclaration ou écrit, étaient et sont encore la propriété de la Couronne et n'ont jamais été cédées en vertu d'un permis d'occuper ni autrement à aucune personne quelconque, et qu'elles sont actuellement annoncées comme étant à vendre par la Couronne; Que les dites terres en dernier lieu mentionnées étaient et sont encore sur le rôle d'évaluation de la Municipalité de *Grantham, Wendover et Simpson*, comme étant la propriété de la Couronne; Que les terres cinquièmement et septièmement désignées et décrites dans la dite déclaration ou écrit avaient, avant la dite élection, été vendues à la vente municipale du Comté de *Drummond*, pour les taxes; savoir: la terre cinquièmement désignée ou décrite, à un nommé *Charles Millar* du susdit Village de *Drummondville*, Gentilhomme, et la terre septièmement désignée ou décrite, à *Pierre Nérée Dorion*, du susdit Village de *Drummondville*, arpenteur provincial, et frère du dit *Jean-Baptiste Eric Dorion*; Que comme vos Pétitionnaires en ont été informés, le dit *Charles Millar* vendit plus tard la dite terre en cinquième lieu désignée et décrite, à un certain *George Leonard Marler*, autrefois du susdit Village de *Drummondville*, et maintenant de la Cité de *Montréal*, écuier, beau-frère du dit *Pierre Nérée Dorion*, et que, en effet, les deux dernières terres mentionnées, même depuis les ventes susdites, ont été et sont encore la propriété du dit *George Leonard Marler* et de *Pierre Nérée Dorion* respectivement; Qu'aucun contrat ou titre de la part d'aucune des parties ci-dessus nommées, ni de la part de la couronne, ni d'aucune autre personne prétendant être propriétaire d'aucune de ces terres désignées et décrites dans la dite déclaration ou écrit n'a été transféré au dit *Jean-Baptiste Eric Dorion*, par lequel titre le dit *Jean-Baptiste Eric Dorion* puisse prouver qu'il en est propriétaire ou qu'il le soit de toutes autres terres, n'a jamais été enregistré dans les Bureaux d'Enregistrement du dit Comté de *Drummond* où les dites terres sont situées; et qu'aucun contrat ou titre semblable n'a jamais été passé devant aucun Notaire ou Notaires résidant dans les dits Comtés de *Drummond* et d'*Arthabaska*, ni dans aucun Comté adjacent, autant qu'on pu l'apprendre vos Pétitionnaires; Que les dites terres désignées et décrites dans la dite déclaration ou écrit, ou qu'on a voulu y désigner ou décrire, et comprenant les terres appartenant à la Couronne comme susdit, ont été évaluées, tel qu'il appert du rôle d'évaluation des Municipalités respectives où elles sont situées, seulement à la somme de deux mille piastres courant, livres de toutes rentes, hypothèques et charges qui pourraient les affecter; et que de fait les dites terres n'ont jamais été et ne sont pas d'une plus grande valeur que de quinze cent piastres courant, et que durant, avant et depuis la dite élection, elles étaient et sont encore, comme le prouvent les registres du dit Bureau d'Enregistrement, affectées de diverses rentes, hypothèques et charges, pour une valeur totale de plus de mille piastres courant, c'est-à-dire, qu'en sus de toutes rentes, hypothèques et charges que vos Pétitionnaires pourront découvrir plus tard, et qu'ils se réservent expressément le droit de prouver, si l'occasion s'en présente, la terre en premier lieu désignée et décrite dans la dite déclaration ou écrit, était et est encore grevée de la réclamation d'un bailleur de fonds, pour la somme de six cent piastres, avec les intérêts depuis le neuvième jour de septembre mil huit cent cinquante-neuf, en faveur de Dame

Anne Amélie Routier, épouse de *François Edmond Dorion*, de la cité de *Montréal*, Ecuier, (frère du dit *Jean Baptiste Eric Dorion*) à qui la dite terre appartenait autrefois, par le susdit *Hilaire Allard*, du Township de *Durham*, le véritable propriétaire de la dite terre ; Que la terre en second lieu désignée et décrite dans la dite déclaration ou écrit, était et est encore grevée d'une réclamation de bailleur de fonds pour treize cent cinquante livres, ancien cours, ce qui équivalait à deux cent vingt-cinq piastres courant avec les intérêts en faveur d'un certain *Augustin Guilmette*, d'*Upton* susdit, cultivateur, par le susdit *Olivier Ethier* ; et que la terre en troisième lieu désignée et décrite dans la dite déclaration ou écrit, était et est encore grevée par le dit *Moïse Fortier* en faveur de *James J. Grant*, de *Montréal* susdit, Baron de *Longueuil*, d'une certaine rente foncière rachetable au prix de soixante-trois louis quatre chelins et six deniers, égal à deux cent cinquante-deux piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins, courant ; Et vos Pétitionnaires allèguent en outre qu'à la dite élection le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* était et avait été pendant plusieurs années auparavant, savoir, depuis 1854, alors qu'il faillit pour une somme de plus de soixante mille louis courant, et qu'il est encore notoirement insolvable et en déconfiture, plusieurs de ses créanciers ayant, longtemps avant la dite élection, obtenu des jugements contre lui pour diverses sommes d'argent très considérables ; Que les dits créanciers n'ont pu jusqu'ici recouvrer aucune partie de leurs dits jugements, parce que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* n'a jamais possédé aucune propriété quelconque, soit mobilière, soit immobilière, depuis que les dits jugements ont été rendus ; Que depuis la dite élection, les dites terres et tènements désignés dans la dite déclaration ou écrit et appelés propriétés de *Jean Baptiste Eric Dorion*, ont été saisis par deux des dits créanciers judiciaires, savoir : par *John Frothingham* et autres, faisant commerce sous le nom de *Frothingham et Workman*, tous de la dite cité de *Montréal*, marchands, et par *John Chamberlain et Thompson*, dont les réclamations réunies se montent à une somme excédant deux mille trois cent piastres courant, le dit *J. B. E. Dorion* ayant, lors des dites saisies, déclaré n'avoir aucuns biens mobiliers à saisir ; Et vos Pétitionnaires allèguent de plus qu'à diverses places de poll dans les dits Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, et plus particulièrement dans le Township d'*Upton*, Comté de *Drummond*, et dans les Townships de *Chester Est*, *Stanford*, et *Blandford* respectivement, dans le Comté d'*Arthabaska*, la prétendue liste d'électeurs dont on s'est servi à la dite élection n'était pas faite ou certifiée suivant la loi, et était illégale, frauduleuse, nulle et de nul effet, et que les rôles d'évaluation d'après lesquels on prétend avoir fait la dite liste n'étaient pas et n'avaient pas été faits ou certifiés suivant la loi, et étaient illégaux, frauduleux, nuls, et de nul effet et, qu'en conséquence seulement de l'usage illégal qu'on a fait de la dite liste aux dits polls, le dit *J. B. E. Dorion* a paru avoir reçu la majorité des votes à la dite élection, tandis que de fait la majorité des votes valides donnée suivant la loi à la dite élection, a été ainsi donnée en faveur du dit *Christopher Dunkin*, et non en faveur du dit *J. B. E. Dorion* ; C'est pourquoi vos Pétitionnaires, sous la réserve expresse de leur droit de prouver plus tard tous autres faits qu'il pourrait être nécessaire de prouver touchant la nature collusoire d'aucun titre que le dit *J. B. E. Dorion* prétend avoir ou avoir jamais eu à l'égard des dites terres ou tènements ou d'aucune partie d'iceux, aussi bien que touchant leur valeur, les rentes, charges et hypothèques dont ils sont grevés, ou touchant quoique ce soit dans leur dite pétition, et suivant l'occasion, demandent humblement qu'il plaise à Votre Honorable Chambre prendre leur dite pétition en considération, s'enquérir au sujet des dites allégations, déclarer qu'aux différents temps susdits le dit *J. B. E. Dorion* n'était pas et n'est pas encore éligible comme Membre de Votre Honorable Chambre, annuler la dite prétendue élection du dit *J. B. E. Dorion*, ainsi que le rapport du dit *Edmund Cox* déclarant le dit *J. B. E. Dorion* dûment élu Membre de Votre Honorable Chambre, et enfin ordonner dans votre sagesse ce qui sera conforme à la loi et à la justice.

De *Charles François Painchaud*, écuyer, Médecin, demeurant au Village de *Varenes*, dans le Comté de *Verchères*, District de *Montréal*, expose respectueusement : Qu'à la dernière élection qui a eu lieu en Juillet dernier, dans le dit Comté de *Verchères*, pour faire choix d'un Membre pour représenter le dit Comté, en votre honorable Chambre, votre

Pétitionnaire s'est porté candidat pour représenter le dit Comté, et était alors et est encore électeur du dit Comté duement qualifié à voter à la dite élection, et que *Alexandre Edouard Kierzkowski*, écuyer, de *St. Charles*, dans le Comté de *St. Hyacinthe*, était aussi candidat à la dite élection, et a été le treize Juillet dernier, proclamé duement élu pour servir en Parlement comme Membre de votre honorable Chambre pour le dit Comté : Que le jour de la nomination des candidats à la dite élection, et avant qu'un Poll eût été accordé, le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* fut personnellement requis par un électeur duement qualifié du dit Comté de fournir et de faire la déclaration de qualification ou d'éligibilité exigée, et d'accord avec les lois électorales et les dispositions du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada* ; mais que malgré cette réquisition et les obligations que lui imposait la loi, le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* n'a jamais donné cette déclaration de qualification ou d'éligibilité faite et attestée comme le veut la loi, à l'Officier-Rapporteur du dit Comté à l'élection susdite, ni non plus fait en sorte qu'elle lui fut donnée dans le temps voulu, et de manière à lui permettre d'être candidat et de pouvoir être éligible dans la dite élection : Que les terres et ténements mentionnés dans un papier écrit, remis à l'Officier-Rapporteur par le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* pendant ou avant la dite élection, et qui était censé être cette déclaration de qualification ou d'éligibilité, n'étaient pas et ne sont pas une qualification légale, ou suffisante pour rendre éligible le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* comme Membre de votre honorable Chambre, attendu qu'avant et pendant la dite élection, ou lorsque le dit papier écrit fut remis à l'Officier-Rapporteur comme susdit le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* n'était pas duement nanti et en possession des dites terres et ténements pour son propre usage et avantage, et aussi parceque les dites terres et ténements n'étaient pas alors, n'ont pas été depuis et ne sont pas de la valeur de cinq cents louis, argent sterling de la *Grande Bretagne*, en sus de toutes rentes, mortgages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être et qui sont attachés, dûs et payables sur iceux et dont ils peuvent être, et sont de fait grevés : Que le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* n'était point le jour de la nomination, et n'a jamais été avant ni depuis possesseur ouvertement et de bonne foi à titre de propriétaire des dites terres et ténements désignés dans la dite déclaration, et que le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski*, s'il a jamais eu possession apparente des dites terres et ténements, ou de partie d'iceux, ce n'est que collusionement et fictivement qu'il est devenu possesseur des dites terres et ténements, ou de partie d'iceux, dans le seul but de se qualifier pour se faire élire Membre de votre honorable Chambre : Que le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* n'était pas en effet lors de la dite élection éligible comme Membre de votre honorable Chambre, vu qu'il ne possédait pas alors la qualification foncière que la loi exige d'un candidat en pareil cas : Que le huitième jour de juillet dernier, qui était le premier des deux jours fixés pour la tenue du Poll, et avant l'enregistrement d'aucun vote, votre pétitionnaire en sa qualité susdite a protesté contre la candidature du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski*, et contre l'entrée dans les livres de Poll ouverts dans les diverses Paroisses du dit Comté de *Verchères*, des votes qui pourraient être donnés en faveur du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski*, et a donné avis tant aux divers Députés-Officiers-Rapporteurs qu'aux électeurs généralement que le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* avait été requis comme susdit de fournir sa déclaration de qualification ou d'éligibilité et ne l'avait pas fait, et qu'il n'était pas duement nanti et en possession de terres et ténements pour son propre usage de la valeur de Cinq cents louis, argent sterling de la *Grande Bretagne*, en sus de toutes rentes, charges et hypothèques, et par suite n'était pas capable d'être élu ou de siéger ou voter comme Membre de Votre Honorable Chambre, et que les votes donnés en faveur du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* seraient nuls : Que le Poll tenu dans les différentes Paroisses du Comté, ayant laissé au dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* une majorité de deux votes sur votre pétitionnaire, trois électeurs duement qualifiés à voter dans le dit Comté et votre pétitionnaire ont protesté l'Officier-Rapporteur du dit Comté, contre la proclamation et retour du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* comme le représentant du Comté de *Verchères*, dans l'Assemblée Législative, vu qu'il n'avait pas une majorité des votes légaux donnés pendant la dite élection, et n'était pas qualifié sous le rapport de la propriété foncière. Et votre pétitionnaire expose de plus que pendant le temps de la votation lors de la dite élection, le dit *Alexandre*

Edouard Kierzkowski, ses agents autorisés et partisans ont par l'intimidation et des menaces, détourné divers électeurs dûment qualifiés à voter dans le dit Comté, d'enregistrer leurs votes en faveur de votre pétitionnaire ; et au moyen de promesses et récompenses, en ont induit d'autres qui autrement auraient voté pour votre pétitionnaire à voter pour le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski*. Que les listes électorales dans plusieurs Paroisses du dit Comté ont été préparées à dessein par des hommes peu soucieux de leurs devoirs, en vue de servir des intérêts de parti, en excluant des dites listes électorales un grand nombre de personnes, qui comme propriétaires ou occupants, auraient été qualifiés à voter dans la dite élection, et les privant par là de donner leur vote dans la dite élection au profit de votre pétitionnaire, et l'assurer d'une grande majorité sur le dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* : Que des irrégularités d'une nature très-grave, et des informalités de toute espèce ont eu lieu dans la confection des listes électorales de quelques Paroisses dans le dit Comté, lesquelles irrégularités et informalités frappent de nullité absolue les dites listes électorales, et rendent nuls les votes donnés en vertu d'icelles. Que dans la Paroisse de *Contrecoeur*, dans le dit Comté, où une majorité de cinquante votes ou plus, ont été donnés contre votre pétitionnaire, il n'y avait pas avant et lors de l'enregistrement des votes dans cette Paroisse une liste d'électeurs valablement et légalement faite, affichée et révisée suivant les formalités requises par la loi. Que la liste d'électeurs en vertu de laquelle des votes ont été enregistrés dans le livre du Poll dans la dite Paroisse de *Contrecoeur*, était, comme elle l'est encore illégale et absolument nulle ; qu'icelle dite liste a été préparée et faite à même et sur un rôle d'évaluation pour la dite Paroisse de *Contrecoeur* absolument illégal et nul, en ce qu'il a été fait par des estimateurs qui n'avaient pas prêté comme tels le serment d'office voulu et requis par la loi, et en outre, en ce que le dit rôle d'évaluation, après la confection, n'a pas été signé et attesté par les dits estimateurs qui l'on fait sous serment et en la forme voulu par la neuvième section du chapitre six des Statuts refondus du *Canada*, et spécialement par le quatrième paragraphe de cette section. Qu'en outre, la dite liste elle-même était alors, comme elle est encore illégale et nulle, en ce qu'elle n'a pas été faite par ordre alphabétique par le Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la Paroisse de *Contrecoeur* : Que lors de la confection de la dite liste, et longtemps après, il n'y avait pas de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la dite Paroisse de *Contrecoeur* : Que la dite liste a été faite par le Maire de la dite Paroisse de *Contrecoeur*, lequel n'avait pas droit de faire telle liste, et qu'enfin icelle dite liste n'a pas été affichée publiquement suivant que le requiert la loi, et qu'elle n'a pas été et n'a pu être en conséquence révisée et corrigée, tel que prescrit par la loi : Que de plus cette dite liste n'a pas été signée et attestée sous serment après sa confection dans la forme voulue par la neuvième section du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada* et spécialement par le quatrième paragraphe de cette section ci-dessus cité ; qu'enfin aucune votation ni poll n'auraient dû être tenus dans la dite Paroisse de *Contrecoeur*, attendu l'absence d'une liste valable et légale des électeurs de cette dite Paroisse : Que l'illégalité et la nullité de la dite liste d'électeurs de *Contrecoeur* entraîne la nullité des votes enregistrés dans la dite Paroisse, ce qui laisserait à votre Pétitionnaire une grande majorité des votes légaux enregistrés dans les autres paroisses du dit Comté : Que de même la votation a eu lieu dans les Paroisses de *Verchères* et *Ste. Julie*, deux des Paroisses comprises dans le dit Comté de *Verchères*, et dans lesquelles une majorité de votes a été enregistrée contre votre Pétitionnaire, sur et d'après des listes d'électeurs illégales et absolument nulles, en ce qu'elles ont été faites et préparées respectivement pour les électeurs dans chacune de ces Paroisses, sur des rôles d'évaluation non préparés ; faits et assermentés d'après les formalités voulues par la loi, et qu'en outre icelles dites listes n'ont pas été elles-mêmes préparées, affichées et signées et attestées sous serment suivant et d'après les formalités voulues par la loi ; conséquemment qu'aucune votation ni poll n'auraient dû être tenus dans les dites Paroisses de *Verchères* et *Ste. Julie*, attendu l'absence de listes valables et légales des électeurs de ces Paroisses ; que la nullité et l'illégalité des dites listes, entraîne la nullité des votes enregistrés dans les dites Paroisses de *Verchères* et de *Ste. Julie*, et que partant, la majorité des votes donnés en faveur de votre Pétitionnaire se trouve considérablement augmentée : Que dans chaque Paroisse du dit Comté, vingt personnes et plus ont voté pour le dit *Alexandre Edouard*

Kierzkowski, à la dite élection, sans avoir au moment de leur vote, toutes les qualifications requises par la loi pour leur donner le droit de voter à la dite élection, sachant qu'au moment même elles n'avaient pas ce droit, n'étant point au dit temps propriétaires, locataires ou occupants d'un bien fonds de la valeur réelle de deux cents piastres ou plus, ou de la valeur annuelle de vingt piastres ou plus : et ces votes étant nuls par la loi, votre Pétitionnaire reste avec une grande majorité des votes légaux enregistrés : Qu'en vertu de la loi et de l'exposé ci-dessus, l'élection du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* est en tout point nulle et non avenue; et que votre Pétitionnaire a été dûment élu et aurait dû être proclamé comme Membre pour représenter le Comté de *Verchères* en Parlement : Et votre Pétitionnaire prie humblement votre honorable Chambre de prendre en considération l'exposé ci-dessus ; de déclarer la dite élection du dit *Alexandre Edouard Kierzkowski* en tout nulle et non avenue ; que votre Pétitionnaire a été dûment élu et aurait dû être proclamé comme représentant du Comté de *Verchères* à votre honorable Chambre ; et qu'il plaise à votre honorable Chambre ordonner que le rapport du writ d'élection émis pour le dit Comté soit amendé en conséquence, et accorder à votre pétitionnaire toute autre aide qu'elle jugera à propos touchant les faits ci-dessus énoncés, aux fins que votre Pétitionnaire prenne son siège comme Membre de votre Honorable Chambre ; et Pétitionnaire ne cessera de prier.

De *Simon Baquet*, marchand, *Augustin Audet* et *Joseph Jolivet*, fils, cultivateurs de la paroisse de *Saint-Gervais*, dans le Comté de *Bellechasse*, dans la Province du *Canada*. Exposant respectueusement à votre honorable Chambre : Que vos Pétitionnaires avaient le droit de voter et ont voté à la dernière élection d'un membre pour représenter le comté de *Bellechasse* et servir dans le parlement Provincial ; Qu'à la dernière élection, l'un des candidats était *Edouard Remillard*, écuyer, avocat, de la cité de *Québec*, dans la dite paroisse, le membre actuellement siégeant comme représentant le dit comté de *Bellechasse* dans le dit parlement ; Que le dit *Edouard Remillard*, écuyer, le dit membre siégeant pour le dit comté, afin de procurer et aider son élection s'est servi lui-même et par l'entremise de ses agents autorisés, de moyens de subornation, séduction et corruption (*brilery and corruption*) particulièrement en payant de l'argent ou récompensant autrement des électeurs du dit comté, ou leur promettant de l'argent ou des récompenses, avec l'intention de les gagner par ce moyen à voter pour lui ou de les empêcher de voter pour les autres candidats à la dite élection, et aussi en fournissant ou faisant fournir des boissons enivrantes ou fermentées aux dits électeurs, et en leur payant ou faisant payer de l'argent pour cet objet et enfin, en ouvrant et maintenant, ou faisant ouvrir et maintenir à ses frais et dépens, des maisons d'entretien public pour la réception des dits électeurs, avec l'intention de les gagner par ce moyen à voter pour lui, ou de les empêcher de voter pour les autres candidats à la dite élection, et qu'en conséquence, le dit *Edouard Remillard*, écuyer, ne devrait pas être admis à siéger et n'a pas le droit de siéger dans le dit Parlement pour représenter le dit comté : C'est pourquoi vos pétitionnaires supplient respectueusement votre honorable Chambre de vouloir bien prendre leur requête en considération, leur permettre de prouver devant votre honorable Chambre, ou un comité d'élection, ou autre comité d'icelle, les allégations de corruption, subornation et séduction (*brilery and corruption*) qu'ils font par les présentes, contre le dit *Edouard Remillard*, écuyer, membre siégeant pour le dit comté de *Bellechasse*, dans la dite province, de l'élection duquel ils se plaignent, déclarer en conséquence nulle la dite élection et vacant le siège du dit *Edouard Remillard*, écuyer, et ordonner l'émission d'un nouveau Writ d'élection.

De *William Bishop*, de la ville de *Woodstock*, dans le comté d'*Oxford*, Electeur de la Divison Nord du comté d'*Oxford*, alléguant : Premièrement, que votre Pétitionnaire réside dans le Comté d'*Oxford*, et que lors de la dernière élection générale, votre Pétitionnaire était et est encore intéressé dans la dite élection comme étant dûment électeur de la dite Divison Nord du Comté d'*Oxford* ; et que votre Pétitionnaire, lors de la dite élection, avait droit comme électeur de voter à l'élection d'un membre pour représenter la dite Divison Nord du Comté d'*Oxford*, dans votre Honorable Chambre ; Secondement, qu'à la dite

élection, un nommé *William McDougall* était candidat, ainsi qu'un nommé *Isaac Buchanan*, et qu'au jour de la nomination pour la dite élection, les dits *William McDougall* et *Isaac Buchanan* furent tous deux nommés candidats à la dite élection ; *Troisièmement*, qu'à la dite nomination, la levée des mains par les électeurs fut en faveur du dit *William McDougall*, et fut déclarée telle par l'Officier-Rapporteur ; *Quatrièmement*, qu'à la dite nomination, et avant qu'aucun poll fut demandé, votre Pétitionnaire, ce même jour, demanda au dit *William McDougall* sa qualification conformément aux termes et dispositions du chapitre 6 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les élections des membres de la Législature " ; *Cinquièmement*, qu'aucune qualification n'avait été produite auparavant par le dit *William McDougall* dans la prévision de sa candidature à la dite élection ; *Sixièmement*, que le 15^{me} jour de Juillet 1861, le dit *William McDougall* fit et produisit sa déclaration de qualification comme candidat à la dite élection, dans les termes suivants :—Je, *William McDougall*, déclare et atteste que je suis dûment saisi en loi et en équité comme propriétaire, pour mon usage et bénéfice, de terres et tènements en franc et commun socage, en la Province du *Canada*, de la valeur de cinq cent louis, cours sterling de la *Grande Bretagne*, en sus de toutes rentes, charges et hypothèques dont ils pourraient être grevés ; et que je n'ai pas collusionement obtenu un titre aux dites terres et tènements ou à aucune partie d'iceux pour me qualifier ou me mettre en état d'être élu membre de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada* ; et je déclare de plus que les dites terres ou tènements susdits consistent en une maison en brique, située au côté Nord de la rue *King*, et étant la première maison en brique située à l'Est de la rue *Ontario*, dans la cité de *Toronto*, maintenant occupée par Madame *Davis*, ma locataire, circonstances et dépendances ; aussi, en une maison en bois et ses dépendances, étant la seconde de la rue *King*, au côté Est de la rue *Ontario*, dans la cité de *Toronto*, maintenant occupée par Madame *Eaves*, ma locataire ;—*Septièmement*, qu'aucune déclaration autre que celle-ci n'a été faite par le dit *William McDougall* ; *Huitièmement*, Que votre Pétitionnaire a fait faire de soigneuses recherches dans les Livres d'Enregistrement de la Cité de *Toronto*, pour constater la désignation des dites terres à raison desquelles le dit *William McDougall* prétend se qualifier, et pour s'assurer des titres de ces terres et des hypothèques dont elles peuvent être grevées, mais qu'attendu que le dit *William McDougall* ne s'est pas conformé à la loi en faisant sa déclaration, et en donnant en icelle la désignation des terres à raison desquelles il prétend se qualifier, votre Pétitionnaire est incapable de retracer le titre des dites terres, ou de le constater, ou de constater les hypothèques dont elles peuvent être grevées ; et votre Pétitionnaire allègue que la dite déclaration de qualification est, par la vague et l'incertitude de la désignation, insuffisante et contraire à l'esprit et aux intentions et dispositions du statut à cet égard ; *Neuvièmement*, Que votre Pétitionnaire a de plus constaté que le seul intérêt du dit *William McDougall* à dans la maison de brique mentionnée dans la dite déclaration, est un intérêt qui doit finir avec la vie de sa femme, qui a la jouissance de la dite propriété sa vie durant, laquelle propriété est grevée d'une hypothèque de quatre cents louis, plus les intérêts, depuis le 6 août 1850, créée par le dit *William McDougall* et sa femme en faveur d'un nommé *George Buckland*, pour sûreté du paiement de la dite somme de quatre cents louis et intérêt, laquelle somme est beaucoup plus, comme votre Pétitionnaire le croit, que ne vaut toute la propriété ; *Dixièmement*, Que votre Pétitionnaire est incapable de constater si le dit *William McDougall* a jamais eu le moindre droit ou un titre quelconque à la maison en bois mentionnée dans la dite déclaration ; *Onzièmement*, votre Pétitionnaire allègue de plus qu'après que la dite qualification eût été ainsi demandée par votre Pétitionnaire *William Bishop*, un Poll fut demandé pour le dit *Isaac Buchanan*, l'autre candidat à la dite élection, et que sur ce l'Officier-Rapporteur à la dite élection accorda un Poll, et fixa le 9 et le 10 Juillet 1861, pour ouvrir les Polls pour les différentes places dans la dite Division Nord du Comté d'*Oxford*, auxquelles, suivant la loi, des Polls devaient être tenus pour recevoir les votes à la dite élection, et que des Députés-Officiers-Rapporteurs et Clercs de Poll furent dûment nommés pour recevoir et enregistrer les dits votes ; *Douzièmement*, Que le *Township de Zorra Est* est une municipalité des plus populeuses de la dite Division Nord d'*Ox-*

ford, et était un de ces endroits qui avaient droit à une place de poll à part, étant une municipalité séparée ; et que l'Officier-Rapporteur à la dite élection désigna l'endroit nommé *Lappin*, sur la ligne de la douzième concession du dit Township de *Zorra Est*, pour être une place de Poll, pour y recevoir des votes à neuf heures du matin du premier jour de la dite élection ; Qu'à cette heure, un nombre d'électeurs, partisans du dit *Isaac Buchanan*, étaient présents à la dite place de Poll, et étaient prêts et désireux de donner leurs voix en faveur du dit *Isaac Buchanan*, et que quelques uns seulement des partisans du dit *William McDougall*, étaient présents en cette occasion, et que les partisans du dit *Isaac Buchanan* ne purent faire enregistrer leurs votes pour lui et contre le dit *William McDougall* ; Treizièmement, Qu'aucun poll ne fut tenu dans le dit Township de *Zorra Est* qu'après dix heures du premier jour fixé pour la votation, et que quand le dit poll fut ouvert il le fut dans un endroit où, à cause de la grande multitude de personnes qui y étaient assemblées, il était impossible aux électeurs partisans de l'une ou de l'autre partie de voter ; qu'une grande confusion s'ensuivit, et que ce ne fut qu'après onze heures du dit jour, qu'il fut pris des arrangements pour faciliter la votation d'une manière régulière, auquel temps de nombreux amis du dit *Isaac Buchanan* arrivèrent à la dite place de poll, mais furent incapables de faire enregistrer leurs votes, et qu'après avoir demeuré à la dite place de poll jusqu'à la clôture de la votation, sans pouvoir faire enregistrer leurs votes, ils s'en retournèrent chez eux sans voter : Quatorzièmement, Que le dit *William McDougall* fut déclaré duement élu à la dite élection. C'est pourquoi, votre Pétitionnaire demande que l'élection du dit *William McDougall* soit déclarée irrégulière et nulle, que la qualification du dit *William McDougall* soit déclaré insuffisante, que la dite déclaration de qualification soit déclarée nulle faute de désignation suffisante des terres à raison desquelles le dit *William McDougall* prétendait se qualifier comme Candidat à la dite élection, et qu'il soit déclaré que le dit *William McDougall* n'était pas duement qualifié lors de la dite élection pour être élu le représentant de la dite Division Nord du Comté d'*Oxford* dans votre Honorable Chambre.

Des Sieurs *Placide Octave Morin*, brasseur, et *Louis Marion*, boulanger, tous deux de la paroisse de *St. Jacques*, électeurs duement qualifiés à voter à l'élection d'un membre de la dite Assemblée Législative, qui a eu lieu dernièrement dans et pour le comté de *Montcalm*, exposant humblement ; qu'à la dite élection vos Requérants ou Pétitionnaires étaient duement qualifiés à voter pour les candidats mis en nomination, lesquels étaient au nombre de deux, savoir : *Aimé Dugas*, écuyer, notaire de la paroisse de *St. Jacques*, dans le district de *Joliette*, et *Joseph Dufresne*, écuyer, notaire, de la paroisse de *St. Alexis*, dans le même district. Qu'à la dite élection le dit *Aimé Dugas* a obtenu sept cent soixante-et-quatorze voix et le dit *Joseph Dufresne* huit cent quarante-neuf. Que le dit *Joseph Dufresne* a été en conséquence proclamé duement élu par *Joseph Edouard Beauvillé*, écuyer, Régistrateur du dit comté de *Montcalm*, et comme tel agissant comme Officier-Rapporteur, lequel a fait rapport à votre Honorable Chambre de l'élection du dit *Joseph Dufresne*. Et vos Pétitionnaires exposent que la dite élection et le rapport du dit Officier-Rapporteur, sont irréguliers, illégaux et nuls, pour entr'autres raisons les suivantes : 1. Parceque avant et pendant la dite élection, le dit *Joseph Dufresne*, l'un des candidats à la dite élection, a directement et indirectement employé des moyens de corruption dans l'intention de gagner son élection. 2. Parce que le dit *Joseph Dufresne* a, avant et pendant la dite élection payé et donné de l'argent et des récompenses et a promis de donner de l'argent et des récompenses à un grand nombre d'électeurs du dit comté, dans le but de les corrompre et de les engager à voter pour lui ou de les empêcher de voter pour l'autre candidat le dit *Aimé Dugas*. 3. Parceque le dit *Joseph Dufresne* a, avant et pendant la dite élection, ouvert et maintenu et fait ouvrir et maintenir à ses frais et dépens des maisons d'entretien public dans les différentes paroisses du dit comté, pour la réception des électeurs. 4. Parceque les listes des voteurs fournies aux députés Officiers-Rapporteurs pour les paroisses de *St. Alexis*, de *St. Julienne*, de *St. Calixte*, de *Rawdon* et de *Wexford*, étaient irrégulières, illégales et nulles, n'ayant jamais été révisées conformément à la loi, et contenant un grand nombre de noms de personnes qui d'après les rôles d'évaluation de ces localités, n'avaient pas droit de voter, lesquelles per-

sonnes ont toutes voté pour le dit *Joseph Dufresne*. 5. Parceque le dit *Joseph Dufresne*, en retranchant les voix ainsi illégalement enrégistrées en sa faveur n'avait pas la majorité des voix données à la dite élection. 6. Parceque la majorité des voix légalement enrégistrées à la dite élection, était en faveur du dit *Aimé Dugas*. A ces causes, vos Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à votre honorable Chambre de prendre leur présente Requête en sa favorable considération, et à ce que l'élection du dit *Joseph Dufresne* soit pour les raisons susdites et le rapport qui en a été fait, déclarée nulle et de nul effet, et qu'il soit de plus déclaré que le dit *Aimé Dugas* est le Représentant dûment élu pour le dit comté de *Montcalm*, et qu'il prenne son siège en conséquence. Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

D'Edouard René Demers, Ecuyer, Notaire, résidant dans la Paroisse, de *St. George de Henryville*; représentant: Qu'à la dernière élection d'un membre à l'Honorable Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour le Comté d'*Iberville*, suivant la loi, dans le mois de juillet dernier, votre Pétitionnaire était Candidat à la dite élection et avait droit d'y donner son vote, et que les autres Candidats à la dite élection étaient *Alexandre Dufresne*, Ecuyer, de la Ville d'*Iberville*, et *Jean Baptiste Chevalier*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Grégoire*: Qu'ils furent tous trois dûment nommés Candidats pour représenter le dit Comté, et qu'un Poll fut tenu pour eux à la dite élection, les huit et neuf, du dit mois de juillet dernier: Que l'Officier-Rapporteur, *François Ferdinand Zéphirin Hamel*, a fait dans et par son rapport du writ émis à cet effet, un retour par lequel il déclare que le dit *Alexandre Dufresne* a été proclamé comme ayant la majorité des votes à la dite élection, et comme dûment élu membre du dit Comté d'*Iberville*, en Parlement: Que votre Pétitionnaire, comme tel électeur et Candidat, a raison de se plaindre et par la présente se plaint, de ce que la dite élection du dit *Alexandre Dufresne* et le dit rapport qu'a fait le dit Officier-Rapporteur de la dite élection sont irréguliers, illégaux et nuls; et votre Pétitionnaire a droit de demander que la dite élection et le dit rapport soient annulés et mis de côté pour les raisons suivantes:—Parce que le dit *Alexandre Dufresne* ne possédait pas la qualité pouvant le rendre éligible, et parce que les biens-fonds en vertu desquels il se prétendait éligible étaient et sont fictifs et avaient été obtenus illégalement, et parce qu'ils n'étaient pas alors, n'ont pas été depuis et ne sont pas de la valeur nette de cinq cents louis sterling en sus de toutes rentes, obligations, mortgages, hypothèques dues et payables sur iceux ou dont ils peuvent être grevés; et parce que le titre de ces biens-fonds, si toutefois il en a, ce que votre Pétitionnaire nie formellement, a été collusionnement et furtivement obtenu à l'effet de se qualifier comme Candidat à la dite élection, et afin d'être proclamé comme membre de l'Assemblée Législative; qu'il n'a jamais été avant ni depuis possesseur ouvertement et de bonne foi à titre de propriétaire des dites terres et tenements ou de partie d'iceux, ne l'a jamais eu de manière à se pouvoir qualifier légalement: 2. Parce que son élection susdite a été emportée par la corruption, la violence et l'intimidation, et les promesses de récompenses ou les menaces, et qu'avant, pendant et depuis la dite élection il a été directement et indirectement, sous différents prétextes et par ses agents dûment autorisés, ses amis et autres parties employés et engagés pour faire réussir sa dite élection, payé et fait payer à un grand nombre d'électeurs du dit Comté d'*Iberville*, diverses sommes d'argent considérables dans la vue de les induire à voter pour lui à la dite élection, et qu'il a par là obtenu les votes d'un grand nombre des électeurs du dit Comté, qui autrement n'auraient pas voté pour lui, et lesquels votes lui ont donné une majorité apparente sur votre Pétitionnaire: Parce que les listes électorales dans plusieurs Paroisses et la Ville d'*Iberville*, dans le dit Comté, ont été préparées à dessein par des hommes peu soucieux de leurs devoirs, en vue de servir des intérêts de parti, en excluant des dites listes électorales un grand nombre de personnes, qui, comme propriétaires ou occupants, auraient été qualifiées à voter dans la dite élection, et les privant par là de donner leur vote au profit de votre Pétitionnaire, et l'assurer d'une grande majorité sur le dit *Alexandre Dufresne*: Que des irrégularités d'une nature très grave et des informalités de toute espèce ont eu lieu dans la confection des listes électorales de quelques

Paroisses et dans la dite Ville d'*Iberville*, dans le dit Comté, lesquelles irrégularités et informalités frappent de nullité absolue les dites listes électorales, et rendent nuls les votes donnés en vertu d'icelles : Que dans la Ville d'*Iberville* et dans la Paroisse de *St. Athanase* ainsi que dans les Paroisses de *St. Alexandre* et *St. Grégoire*, formant partie du Comté d'*Iberville*, où un nombre de plus de sept cents votes ont été donnés contre votre Pétitionnaire, il n'y avait pas avant et lors de l'enregistrement des votes dans les dites Paroisses, et dans la dite Ville d'*Iberville*, où les votes ont été enregistrés sur le livre de Poll de la dite Paroisse de *St. Athanase*, des listes d'électeurs valablement et légalement faites, affichées et révisées suivant les formalités requises par la loi : Que les listes d'électeurs en vertu desquelles des votes ont été enregistrés dans les livres de Poll dans les dites Paroisses étaient comme elles le sont encore illégales et absolument nulles, qu'icelles listes ont été préparées et faites à même et sur un rôle d'évaluation pour la dite Ville et les dites Paroisses absolument illégal et nul, en ce que dans les dites Paroisses et la dite Ville, respectivement, il a été fait par des estimateurs qui n'avaient pas prêté comme tel le serment d'office voulu et requis par la loi, et en outre en ce que les dits rôles d'évaluation, après leur confection n'ont pas été signés et attestés par les dits estimateurs qui l'on fait sous serment, et en la forme voulue par la neuvième section du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*, et spécialement par le quatrième paragraphe de cette section : Qu'en outre les dites listes étaient alors comme elles le sont encore, illégales et nulles en ce qu'elles n'ont pas été faites par ordre alphabétique par le Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal des dites Paroisses et Villes d'*Iberville*, et qu'icelles listes ou prétendues listes n'ont pas été affichées publiquement suivant que le requiert la Loi, et n'ont pu être en conséquence révisées et corrigées tel que prescrit par la loi : Que de plus, les dites listes n'ont pas été signées et attestées sous serment après leur confection dans la forme voulue par la neuvième section des Statuts Refondus du *Canada*, chapitre six, et spécialement par le quatrième paragraphe de cette section sus-citée ; qu'enfin, aucune votation ni poll n'auraient dû être tenus dans les dites localités ci-dessus mentionnées attendu l'absence de listes valables des électeurs : Que l'illégalité et la nullité des dites listes d'électeurs entraîne la nullité des votes enregistrés dans les dits Polls susmentionnés, ce qui laisserait une grande majorité des votes légaux enregistrés dans les autres Paroisses du dit Comté, en faveur de votre Pétitionnaire : Qu'à chaque Poll tenu dans le dit Comté, c'est-à-savoir, pour les Paroisses de *St. Brigitte* et *St. George de Henryville*, trente personnes et plus ont voté pour le dit *Alexandre Dufresne* à la dite Election sans avoir au moment de leur votes toutes les qualifications requises par la loi pour leur donner le droit de voter à la dite dite élection sachant qu'au moment même elles n'avaient pas ce droit n'étant point au dit temps propriétaires, locataires ou occupants d'un bien-fonds de la valeur réelle de deux cents piastres ou plus, ou de la valeur annuelle de vingt piastres, ou plus : Que dans les Polls tenus dans les Paroisses *St. Athanase*, *St. Alexandre* et *St. Grégoire*, savoir : dans la première, trois cents personnes et plus, dans la seconde, soixante personnes et plus et dans la troisième, cent personnes et plus ont voté pour le dit *Alexandre Dufresne* à la dite élection sans avoir au moment même de l'enregistrement de leurs votes ni avant ni depuis toutes les qualifications requises par la loi pour leur donner le droit de voter à la dite élection, sachant qu'au moment même et avant elles n'avaient pas ce droit n'étant point au dit temps propriétaires, locataires ou occupants d'un bien-fonds de la valeur réelle de deux cents piastres ou plus ou de la valeur annuelle de vingt piastres ou plus ; Et ces votes étant nuls par la loi, votre Pétitionnaire reste avec une grande majorité des votes légaux enregistrés en sa faveur : Parcequ'au Poll tenu pour la dite élection dans la Ville d'*Iberville* pour la dite Ville et la Paroisse de *St. Athanase* les huit et neuf de Juillet dernier, les noms des personnes suivantes furent insérés dans le livre de Poll pour la dite Paroisse de *St. Athanase* et Ville d'*Iberville* comme électeurs et leurs votes furent là et alors reçus et entrés dans le dit livre de Poll comme votes légaux quoiqu'à cette époque, et votre Pétitionnaire l'allégué, aucune liste alphabétique pour la Paroisse et Ville susdites n'eut été préparée, affichée et révisée suivant le chapitre six des Statuts Refondus du *Canada* intitulé : "Acte concernant l'élection des Membres de la Législature," et qu'aucune copie légale en eut été remise à l'Officier-Rapporteur pour le dit Comté avant l'émanation

Alexandre Dufresne, le dit *A. A. L. Brien*, au dit prétendu Poll de la Paroisse de *St. Alexandre*, cent vingt-trois votes pour le dit Candidat, *Alexandre Dufresne*, et le dit *Frs. Lesage*, au dit prétendu Poll de la Paroisse de *St. Grégoire*, cent cinquante-sept votes pour le dit *Alexandre Dufresne*, le tout contrairement au dit chapitre des dits Statuts et de la Loi; que tous les dits votes illégaux se montant en tout à sept cent vingt-six, furent ainsi rentrés et reçus aux divers Polls ci-dessus mentionnés, irrégulièrement, illégalement et contrairement aux dispositions du dit chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*, et qu'ils n'auraient pas dû être comptés par le dit Officier-Rapporteur pour le dit Comté, en faveur du dit *Alexandre Dufresne*, et que parce qu'ils ont ainsi été illégalement reçus, entrés et comptés pour le dit *Alexandre Dufresne*, ce dernier a reçu une majorité apparente des votes du dit Comté sur votre Pétitionnaire, et que le dit Officier-Rapporteur a fait son rapport en conséquence à votre Honorable Chambre, tandis que votre Pétitionnaire avait la majorité légale des votes à la dite élection sur les dits *Alexandre Dufresne* et *Jean Baptiste Chevalier* et qu'il aurait dû être rapporté comme étant dûment élu Membre pour représenter le dit Comté en Parlement: Qu'un protêt, pour les fins ci-dessus a été signifié à l'Officier-Rapporteur du dit Comté avant la déclaration publique du Candidat élu, lequel dit Officier-Rapporteur s'est néanmoins refusé de déclarer votre Pétitionnaire comme le Candidat élu: Qu'en vertu de la Loi et de l'exposée ci-dessus l'élection du dit *Alexandre Dufresne* est en tout point nulle et non avenue et que votre Pétitionnaire a été dûment élu et aurait dû être proclamé comme Membre pour représenter le Comté d'*Iberville* en Parlement: C'est pourquoi, votre Pétitionnaire se plaint du dit Rapport et prie votre Honorable Chambre de prendre sa présente pétition en considération et de déclarer que le dit Rapport ainsi fait comme susdit à cette Honorable Chambre était et est incorrect, illégal, nul et de nul effet, et que les prétendus votes ci-dessus mentionnés et qui ont été ainsi enregistrés aux prétendus Polls des dites Paroisses de *St. Athanase*, tenu comme susdit dans la dite Ville pour les Electeurs de la dite Paroisse et de la dite Ville, de *St. Alexandre* et de *St. Grégoire*, en faveur du dit *Alexandre Dufresne* illégalement soient déclarés illégaux et de nul effet et les prétendus votes ci-dessus mentionnés soient biffés des livres de Poll de la dite élection et que votre Pétitionnaire a été dûment élu et qu'il aurait dû avoir été rapporté pour représenter le Comté d'*Iberville* en Parlement, qu'en raisons des menées illégales ci-dessus alléguées, de la corruption exercée tant par lui-même en payant de l'argent ou le faisant payer par ses agents autorisés, le dit *Alexandre Dufresne* était et est de tout point inéligible comme Membre du dit Comté en Parlement et que la dite élection et déclaration d'élection du dit *Alexandre Dufresne* étaient et sont sous tous les rapports nulles et non avenues, et qu'il plaise à votre Honorable Chambre d'ordonner que le dit Rapport soit amendé conformément aux faits ci-dessus allégués et d'ordonner que le nom de votre Pétitionnaire y soit inséré comme étant dûment élu Membre du Comté d'*Iberville* et que votre Honorable Chambre vienne autrement en aide à votre Pétitionnaire suivant qu'elle le jugera à propos touchant les faits ci-dessus énoncés aux fins que votre Pétitionnaire prenne son siège comme Membre de Votre Honorable Chambre, le tout avec dépens contre le dit *Alexandre Dufresne*.

De *Denis Eméric Papineau*, Ecuier, Notaire; *Cyrille Archambault*, Ecuier, Avocat; *Rodolphe Laflamme*, Ecuier, Avocat; tous trois de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*; expose respectueusement: Que vos Pétitionnaires sont et étaient lors de l'élection d'un Membre de l'Assemblée Législative de cette Province pour la division électorale de "*Montréal-Est*," qui a eu lieu en vertu d'un ordre daté à *Québec* le dix Juin, mil huit cent soixante-et-un, adressé à *Joseph Bell*, Ecuier, Notaire Public, de la Cité de *Montréal*, Officier-Rapporteur pour la dite élection, laquelle s'est terminée le neuf Juillet, mil huit cent soixante-et-un, Electeurs dûment qualifiés à voter, et qu'ils ont de fait voté à la dite élection: Que l'Honorable *Antoine Aimé Dorion*, Ecuier, Avocat, de la Cité de *Montréal*, dans le District de *Montréal*, et l'Honorable *George Etienne Cartier*, de la Cité de *Québec*, étaient tous deux Candidats à la dite élection, et que ce dernier a été proclamé élu par le dit Officier-Rapporteur par une majorité de vingt-cinq voix:

Que vos Pétitionnaires ont raison de se plaindre, et se plaignent par leur présente requête ou pétition d'élection, de la dite élection et du Rapport qui en a été fait par le dit Officier-Rapporteur, attendu que la dite élection et le dit Rapport sont irréguliers, illégaux, injustes et nuls, et ce pour les raisons, faits et circonstances suivants, savoir:—

1° Parce que le dit *George Etienne Cartier*, tant par lui-même que par ses agents et personnes à ce autorisés par lui, employés des moyens de corruption, en donnant des sommes d'argent, office, charge, emploi, don, récompenses, obligations et billets, et en promettant toutes ces choses, et en menaçant un grand nombre d'électeurs de leur faire perdre quelqu'office, salaire, revenu ou avantage avec l'intention de gagner par corruption ces Electeurs à voter pour lui et de les empêcher de voter pour l'autre Candidat, le dit *Antoine Aimé Dorion*.—2° Parce que le dit *George Etienne Cartier* a, avant et pendant la dite élection ouvert et maintenu à ses frais et dépens, des maisons d'entretien public pour la réception des Electeurs de la division électorale, et ce tant dans les limites d'icelle division qu'en dehors et nommément chez *Jean Baptiste Edmond*, aubergiste de la dite cité de *Montréal*.—3° Parce que le dit *George Etienne Cartier*, tant par lui-même que par ses agents à ce autorisé a pendant et avant la dite élection traité et donné à boire et à manger à un grand nombre d'électeurs de la dite division électorale, et ce dans les dites maisons d'entretien public ouvertes et maintenues à ces frais et dépens et ailleurs, et ce dans le but de les engager à voter pour lui et de les empêcher de voter pour le dit *Antoine Aimé Dorion*.—4° Parce que le dit *George Etienne Cartier* n'a pas obtenu à la dite élection, la majorité des voix légales qui y ont été enregistrées, et que c'est le dit *Antoine Aimé Dorion* qui a obtenu la majorité des voix légales dûment enregistrées et données à la dite élection.—5° Parce qu'un grand nombre des votes enregistrés à la dite élection pour le dit *George Etienne Cartier*, sont ceux de personnes disqualifiées par la Loi à voter dans les élections Parlementaires, comme étant Officiers Publics et comme n'étant pas sujets de Sa Majesté, et n'ayant pas prêté le serment d'allégeance;—6°. Parce qu'un grand nombre de votes enrégistrés pour le dit *George Etienne Cartier* à la dite élection, sont ceux de personnes qui quoique Electeurs qualifiés à voter n'ont pas réellement voté à la dite élection, mais dont les noms ont été frauduleusement pris par des individus non qualifiés à voter, et qui se sont présentés aux polls sous de faux noms et fausses désignations; 7°. Parce qu'un grand nombre de votes enrégistrés à la dite élection pour le dit *George Etienne Cartier* sont nuls et n'auraient pas dû être comptés attendu que les noms de ces voteurs ne se trouvent et ne se trouvaient pas alors sur la liste des Electeurs fournie aux Députés-Officiers-Rapporteurs par le Greffier de la Cité, et que d'autres sont entrés comme ayant voté deux fois et même trois; 8°. Parce que en comptant les voix pour déterminer le nombre qui avait été enrégistré en faveur de chacun des dits Candidats, l'Officier-Rapporteur a tenu compte d'audelà de vingt cinq voix au dit *George Etienne Cartier*, dont les noms se trouvaient entrés comme ayant voté plusieurs fois à la dite élection, et qu'en retranchant les seconds et subséquents votes de ces personnes, le dit *Antoine Aimé Dorion* se serait trouvé avec une majorité des votes sur le dit *George Etienne Cartier*; 9°. Parce qu'un grand nombre des votes enrégistrés pour le dit *George Etienne Cartier*, sont ceux de personnes qui ont été corrompues et subornées, et qui ont reçu avant, pendant et depuis la dite élection directement et indirectement du dit *George Etienne Cartier* et de ces agents ou d'autres personnes des sommes de deniers, charges, offices, emplois ou autres avantages ou à qui ces choses ont été promises pour les engager par corruption à voter pour le *George Etienne Carrier*.—9. Parce qu'un grand nombre des votes enrégistrés pour le dit *George Etienne Carrier*, sont ceux de personnes qui ont été avant et pendant la dite élection, employées par le dit *George Etienne Carrier*, agents et autres personnes à activer la dite élection en faveur du dit *George Etienne Carrier*, comme conseils, agents, procureurs, commis, membres de comité, cabaleurs, charretiers et autrement, et lesquelles ont reçu et s'attendaient à recevoir soit avant, pendant ou après la dite élection du dit *George Etienne Cartier*, et d'autres personnes, pour agir en telles qualités des sommes de deniers, honoraires, charges, places et emplois ou des promesses, gages ou garanties qu'il leur serait ainsi payé et donné des sommes d'argent, honoraires, charges, places ou emplois quelconques et qu'un grand nombre des votes enrégistrés pour le dit *George Etienne Cartier*, sont ceux de per-

sonnes qui ont loué des chevaux, cabs, waggons et autres voitures au dit *George Etienne Cartier* et à ses agents dans le but de transporter les voteurs aller et retour, aux différents Polls tenus pour la dite élection, lesquels votes sont en conséquence illégaux, nuls et doivent être retranchés et rayés des livres de Poll,—10. Parce qu'il a été enregistré à la dite élection au delà de cinq cents voix illégales pour le dit *George Etienne Cartier*.—11. Parce que le dit *Antoine Aimé Dorion* aurait dû être proclamé élu pour la dite division électorale de *Montréal Est*, ayant obtenu la majorité des voix légales enregistrées et données à la dite élection, et ayant d'ailleurs rempli toutes les formalités prescrites par la Loi : Pourquoi vos Pétitionnaires concluent à ce que votre Honorable Chambre prenne leur présente Requête en sa favorable considération, et veuille bien ordonner qu'une Enquête ait lieu dans la forme et en la manière voulues par la loi sur les faits et griefs ci-dessus énoncés, et qu'après telle Enquête et la preuve des allégués de leur présente Requête d'élection du dit *George Etienne Cartier* pour "*Montréal Est*" et le rapport qui en a été fait par le dit *Joseph Belle* soient déclarés irréguliers illégaux et nuls ; que le dit *Antoine Aimé Dorion* soit déclaré avoir obtenu la majorité des voix légales à la dite élection et être dûment élu membres de l'Assemblée Législative pour la dite division électorale de "*Montréal Est*," et qu'enfin le nom du dit *George Etienne Cartier* soit biffé et rayé dans le rapport du dit *Joseph Belle* et remplacé par celui du dit *Antoine Aimé Dorion* : Et vos Pétitionnaires supplient Votre Honorable Chambre d'adjuger et ordonner ce que dans sa sagesse elle croira juste et raisonnable dans l'intérêt de vos Pétitionnaires, le tout avec dépens contre le dit *George Etienne Cartier* ou tous autres qui contestent la présente "Pétition d'élection."

De *Francis Henry Burton*, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, et la Province du *Canada*, Ecuier, alléguant : Que votre Pétitionnaire était Candidat à la dernière élection d'un Membre pour servir dans l'Honorable Assemblée Législative du *Canada*, pour la Division Est du Comté de *Durham*, susdit et que votre Pétitionnaire prétendait et prétend encore avoir le droit d'être rapporté comme dûment élu à la dite élection : Qu'à cette élection, il fut tenu un Poll et qu'alors un nommé *John Shuter Smith*, du Township de *Hope*, dans le dit Comté de *Durham*, Ecuier, aussi Candidat à la dite élection, passa pour avoir été élu Membre pour la dite Division Est du Comté de *Durham*, et fut rapporté par l'Officier-Rapporteur comme tel : Qu'à cette élection, *George Charles Ward*, Ecuier, était Officier-Rapporteur pour la dite Division Est du Comté de *Durham*. Que votre Pétitionnaire se plaint de l'illégalité de l'élection du dit *John Shuter Smith*, pour servir dans le Parlement comme Membre de l'Assemblée Législative pour la Division Est du Comté de *Durham*, pour les raisons suivantes, entre autres, savoir :—1° Parce que l'Officier-Rapporteur de la dite Division Est de *Durham*, en recevant le Writ pour tenir la dite élection, n'a pas constaté si le Député-Officier-Rapporteur du Township de *Hope*, dans la dite Division Est du dit Comté, était en possession d'une copie certifiée de la dernière liste des Electeurs de la municipalité du dit Township de *Hope* révisée et certifiée avant la réception comme susdit, par l'Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite élection :—2° Parce que le Député-Officier-Rapporteur du Township de *Hope*, dans la dite Division Est de *Durham*, n'était pas lors de l'élection, dans le dit Township de *Hope*, en possession d'une copie certifiée de la dernière Liste des Electeurs de la Municipalité du dit Township de *Hope*, révisée et certifiée, avant la réception, par l'Officier-Rapporteur, du Writ pour tenir la dite élection :—3° Parce que le Député Officier-Rapporteur pour le dit Township de *Hope* a admis des personnes à voter dans le dit Township à la dite élection, dont les noms ne paraissent pas sur la dernière Liste des Electeurs certifiée, avant la réception par l'Officier Rapporteur, du Writ pour tenir la dite élection :—4° Parce que le Député Officier-Rapporteur pour le Township de *Hope* susdit, a admis des personnes à voter dans le dit Township, à la dite élection, dont les noms ne paraissent pas sur la dernière Liste des Electeurs certifiée, avant la dite élection pour la Division Est du Comté de *Durham* :—5° Parce que le Député Officier-Rapporteur pour le Township de *Hope* susdit n'a permis de voter dans le dit Township, à la dite élection, qu'aux personnes dont

les noms paraissent sur une liste de personnes qu'on prétend être du Township de *Hope*, laquelle liste était donnée comme étant une liste correcte des électeurs du dit Township de *Hope*, et comme ayant été préparée d'après le rôle de cotisation du dit Township, de l'année mil huit cent soixante-et-un, tandis que de fait cette liste ainsi employée par le dit Député-Officier-Rapporteur était incomplète, irrégulière et nulle, et n'était pas, avant ou lors de la réception par l'Officier-Rapporteur du Writ pour faire la dite élection, ou avant ou lors de la dite élection, faite ou révisée ou certifiée, tel que requis par le Statut passé à cet égard ; 6° Parce que le Député-Officier-Rapporteur pour le dit Township de *Hope* a permis à d'autres personnes de voter qu'à celles seules qui avaient le droit de le faire et dont les noms étaient inscrits sur la dernière liste des électeurs pour le dit Township, faite et certifiée avant la dite élection, savoir, la liste faite et certifiée en mil huit cent soixante, et a refusé de recevoir ou enregistrer dans le livre de poll pour le dit Township les votes des personnes qui les ont offerts au poll du dit Township et qui étaient inscrites sur la dite liste des électeurs du dit Township, faite et certifiée en mil huit cent soixante, ou les votes de quelques unes de ces personnes ; et parce que de fait les votes ainsi offerts par ces personnes dont les noms étaient sur la liste des électeurs du dit Township pour mil huit cent soixante, et ainsi refusés par le dit Député-Officier-Rapporteur, étaient de bons votes à la dite élection, de personnes inscrites sur la dernière liste d'électeurs faite et certifiée avant l'élection, et que ces votes auraient dû être reçus et enregistrés par le Député-Officier-Rapporteur à la dite élection ; et parce que les personnes qui avaient droit de voter, et dont les votes ont été refusés comme susdit ont été de fait par là défranchisées, et que l'élection de la Division Est du Comté de *Durham* est conséquemment indue, illégale et injuste ; 7° Que le nombre de personnes dont les noms étaient sur la liste dont s'est servi comme susdit le dit Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Hope*, comme ayant droit de voter à la dite élection, et dont les noms n'étaient pas sur la dernière liste des électeurs faite et certifiée immédiatement avant la dite élection, était de quatre-vingt-dix-neuf ; et que sur le nombre des dites personnes qui étaient sur la dite liste illégale, et qui ont ainsi illégalement voté à la dite élection dans le dit Township de *Hope*, soixante-huit ont voté pour le dit *John Shuter Smith*, et trente-et-une pour votre Pétitionnaire ; 8° Parce que l'Officier-Rapporteur pour la dite Division Est de *Durham*, en recevant le Writ pour tenir la dite élection, n'a pas constaté si les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la ville de *Port Hope*, étaient en possession de copies certifiées de la dernière liste des électeurs de la municipalité de la dite ville de *Port Hope*, révisée et certifiée avant la réception comme susdit par l'Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite élection ; 9° Parce que les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la Ville de *Port Hope* n'étaient pas, lors de l'élection, en possession de copies certifiées de la dernière liste des électeurs de la Municipalité de la dite Ville de *Port Hope*, révisée et certifiée avant la réception par l'Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite élection ; 10° Parce que les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la dite Ville de *Port Hope* ont admis à voter dans la dite Ville, à la dite élection, des personnes dont les noms n'étaient pas sur la dernière liste des électeurs faite et certifiée avant la réception, par l'Officier-Rapporteur, du Writ pour tenir la dite élection ; 11° Parce que les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la dite Ville de *Port Hope* ont admis à voter dans la dite Ville, à la dite élection, des personnes dont les noms n'étaient pas sur la dernière liste des électeurs faite et certifiée avant la dite élection ; 12° Parce que les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la dite Ville de *Port Hope* n'ont permis de voter dans la dite Ville, à la dite élection, qu'aux personnes qui étaient sur la liste des personnes qu'on prétend être de la dite Ville de *Port Hope*, laquelle liste on prétend être une liste correcte des électeurs de la dite Ville de *Port Hope*, et avoir été préparée d'après le rôle d'évaluation de la dite Ville de mil huit cent soixante-et-un, tandis que de fait cette liste ainsi employée par les dits Députés-Officiers-Rapporteurs était incomplète, irrégulière et nulle, et n'était pas avant ou lors de la réception, par l'Officier-Rapporteur, du Writ pour tenir la dite élection, ou avant ou lors de la dite élection, faite ou révisée et certifiée tel

que requis par le Statut passé à cet égard ; 13° Parce que les Députés-Officiers-Rapporteurs pour la dite Ville de *Port Hope* ont permis à d'autres personnes de voter qu'à celles seules qui avaient droit de le faire et dont les noms étaient inscrits sur la dernière liste des électeurs de la dite Ville, faite et certifiée avant la dite élection, savoir, la liste des électeurs de la dite Ville, faite et certifiée en mil huit cent soixante, et qu'ils ont refusé de recevoir ou d'enregistrer dans les livres de poll de la dite Ville les votes des personnes qui se présentaient pour voter dans la dite Ville, et qui étaient sur la dernière liste des électeurs de la dite Ville, faite et certifiée en mil huit cent soixante, ou les votes de quelques unes de ces personnes ; et parce que de fait les votes ainsi offerts par ces personnes dont les noms étaient sur la liste des électeurs de la dite Ville pour mil huit cent soixante, et ainsi refusés par les dits Députés-Officiers-Rapporteurs, étaient de bons votes à la dite élection, de personne inscrites sur la dernière liste d'électeurs faite et certifiée avant l'élection, et que ces votes auraient dû être reçus et enregistrés par les dits Députés-Officiers-Rapporteurs à la dite élection ; et parce que les personnes qui avaient droit de voter, et dont les votes ont été refusés comme susdit, ont été de fait par là défranchisés, et que l'élection de la Division Est du Comté de *Durham* est conséquemment induc, illégale et injuste ; 14° Parce que le dit *John Shuter Smith* est rapporté comme ayant été élu pour représenter la dite Division Est du dit Comté de *Durham* par une majorité de cinq votes sur tout le nombre de votes donnés à la dite élection ; 15° Parce que si les votes illégaux qui ont été donnés comme susdit pour le dit *John Shuter Smith* et pour votre Pétitionnaire à la dite élection, par des personnes inscrites sur la dite liste illégale dont se sont servi les dits Députés-Officiers-Rapporteurs dans le dit Township de *Hope*, et dans la dite Ville de *Port Hope*, étaient retranchés des votes donnés à la dite élection, et que les noms des personnes qui ont voté et qui avaient droit de voter en vertu de la liste des électeurs pour le dit Township de *Hope* et la dite Ville de *Port Hope*, dont l'usage à la dite élection était autorisé par la loi, votre Pétitionnaire aurait en sa faveur la majorité légale des votes ; 16° Parce que votre Pétitionnaire avait ainsi une majorité des votes à la dite élection, et que si le dit Officier-Rapporteur eût fait son devoir à la dite élection et fourni à ses Députés pour le Township de *Hope* et la Ville de *Port Hope*, les dernières listes des électeurs du dit Township de *Hope* et de la dite Ville de *Port Hope*, révisées et certifiées avant la réception par lui du Writ pour tenir la dite élection, et avant la tenue de la dite élection, votre Pétitionnaire aurait été rapporté Membre de l'Assemblée Législative pour la Division Est du Comté de *Durham* à la dite élection, par une majorité de quarante-neuf votes. C'est pourquoi votre Pétitionnaire prie votre Honorable Chambre de prendre en considération les allégations ci-dessus mentionnées, et de déclarer l'élection du dit *John Shuter Smith*, nulle, illégale et de nul effet, et votre Pétitionnaire le dit *Francis Henry Burton*, dûment élu pour représenter dans l'Assemblée Législative de cette Province la Division Est du Comté de *Durham*, ou qu'un nouveau Writ d'élection soit émis pour cette place, ou telle autre chose que dans sa sagesse votre Honorable Chambre croira juste.

L'Ordre du jour étant lu pour la reprise des Débats ajournés sur la Question proposée hier, savoir : Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution devant servir de base à une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, et en fasse partie :—“ Que cette Chambre, étant convaincue que l'une des meilleures sauvegardes des prérogatives de la Couronne, ainsi que des libertés et franchises du peuple, se trouve dans l'application du principe que le Gouvernement doit être administré par des Ministres responsables au peuple et possédant des sièges en Parlement, saisit cette occasion pour exprimer à Votre Excellence le regret avec lequel elle a vu violer ce principe par le maintien de l'Honorable *Joseph C. Morrisson* au Gouvernement pendant plusieurs années, sans qu'il eût un siège dans aucune des Chambres du Parlement.”

La Chambre a repris les Débats ajournés.
Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'après minuit ;

Vendredi, 4 Avril 1862.

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par l'Honorable M. *Foley*,
La Chambre s'est s'ajournée.

Vendredi, 4 Avril 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. Procureur-Général *Cartier*,—La Pétition de l'Union *St. Joseph* de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—La Pétition de l'Ecole des Enfants en bas âge de la Basse-Ville de *Québec* ; et la Pétition de *James G. Ross* et autres, Marchands et autres, intéressés dans le commerce au Port de *Québec*.

Par M. *Laframboise*,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Acton* ; et la Pétition de *C. A. McClure* et autres, du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*.

Par M. *Alexandre Dufresne*,—La Pétition de *M. M. Métivier* et autres, de *St. Brigide*, Comté d'*Iberville* ; et la Pétition de *M. M. Métivier*, de *St. Brigide*, Comté d'*Iberville*, Juge de la Paix.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *W. H. Gibson* et autres, Syndics de la première et seconde Congrégations du Township d'*Hinchinbrooke*, en connexion avec l'Eglise-Unie Presbytérienne de l'*Amérique du Nord*.

Par M. *Biggar*,—La Pétition du Révérend *A. King* et autres, du Village de *Colborne*, Comté de *Northumberland*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de *Charles Perry* et autres, de la Ville de *Peterborough* et environs.

Par M. *Hébert*,—La Pétition de *L. M. Rousseau* et autres, de la Paroisse de *St. Ferdinand* d'*Halifax* ; et la Pétition de *Joseph Larivière* et autres, de la Paroisse de *St. Calixte* de *Somerset*.

Par M. *Mackenzie*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Lambton*.

Par M. *Jackson*,—La Pétition du Révérend *W. Birks* et autres.

Par M. *Joly*,—La Pétition du Révérend *E. Faucher* et autres, de la Paroisse de *St. Louis* de *Lotbinière* ; la Pétition du Révérend *T. Aubert* de *Gaspé* et autres, de la Paroisse

de *St. Appolinaire* ; et la Pétition de *Narcisse Dionne* et autres, de la Paroisse de *St. Giles*, tous du Comté de *Lotbinière*.

Par M. *Désaulniers*,—La Pétition de Madame *Marie J. E. Lozeau*, de la Paroisse de *St. Jean Baptiste de Nicolet*.

Par M. *Baby*,—La Pétition de *Pierre Valcourt* et autres, des seigneuries de *Témiscouata* et *Madawaska*, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Walsh*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Norfolk* ; et la Pétition de *W. Bradley* et autres, du Township de *Townsend*.

Par M. *Morrison*,—La Pétition de la Municipalité des Townships-Unis d'*Orillia* et *Matchelash* ; et la Pétition de *William Laughton*, du Village de *Bradford*, tous deux du Comté de *Simcoe*.

Par M. *Brousseau*,—La Pétition de *J. Bell Forsyth* et autres, actionnaires dans la Compagnie d'Hôtel de la Cité de *Québec* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Ryerson*,—La Pétition de *George Sunter*, de la Ville de *Brantford*.

Par l'Honorable M. Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition de l'Asile des Orphelins, et la Société des Amis des Veuves et Orphelins, de la Cité de *Kingston*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Municipalité du Township d'*Egremont* ; demandant que l'argent payé au Gouvernement Provincial pour la vente des Terres Publiques de cette Province, soit donné à la Municipalité du Township où les terres sont situées, pour l'amélioration des chemins publics.

De la Corporation de " *Bishop's Collego* " à *Lennoxville* ; de l'Institut Canadien de *Québec* ; demandant de l'aide.

De la Chambre des Arts et Manufactures du *Bas-Canada* ; demandant que la somme de \$6,000 lui soit accordée pour fonder un Musée d'Industrie Canadienne de Géologie Economique, et une Ecole de Minéralogie.

De la Chambre des Arts et Manufactures du *Bas-Canada* ; demandant des amendements au 32^e chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, constituant la dite chambre.

De la Chambre des Arts et Manufactures du *Bas-Canada* ; demandant des amendements aux lois des Patentes.

De la Municipalité du Township de *Luther*, et de la Municipalité du Township d'*Arthur* ; demandant que l'action intentée par les Townships-Unis d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'Acte qui permet aux Comtés-Unis de prélever de l'argent pour aider certaines personnes à ensemercer leurs terres, et pour d'autres fins, soit légalisée et confirmée.

De *Louis Marcille* et autres, de la Municipalité de *St. Lambert* ; demandant que la partie de la dite Municipalité qui est située dans la baronnie de *Longueuil*, forme partie de la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*.

De *Thomas Morrow* et autres, de la Ville de *Cobourg* ; demandant que le contrôle du Chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough* soit mis entre les mains des premiers actionnaires, avec pouvoir de créer de nouvelles Actions, par lesquelles les fonds nécessaires seront prélevés pour mettre le dit Chemin de Fer en opération.

De la Municipalité du Township de *Turnburry* ; demandant qu'aucune nouvelle aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*.

De *John Wesley Brundle* et autres, du Village de *Plattsville*, Comté d'*Oxford*,—de *George Thomson* et autres, du Township de *Blandford*, Comté d'*Oxford*,—et de *John Laing* et autres, du Township de *Zorra Est* ; demandant la passation d'une loi prohibitive des liqueurs fortes.

De *P. J. Pacaud* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre*, Comté de *Drummond*; demandant des amendements à l'Acte de la Représentation.

De *P. E. Vézina* et autres, du Comté de *Drummond*; demandant qu'une enquête soit faite sur la cause qui prive les habitants du dit Comté des avantages de l'administration de la justice.

D'*Alexandr Moffatt*, de la Paroisse de *Charlesbourg*, dans le Comté et le District de *Québec*, dans la Province du *Canada*, Commerçant, alléguant: Qu'il est dûment électeur pour le Comté de *Québec*, et qu'il avait droit de voter comme tel à la dernière élection, dans le mois de Juillet dernier, savoir, le 5 et le 6 Juillet dernier, d'un membre pour représenter le Comté de *Québec* dans cette Honorable Chambre: Que *François Evanturel*, de la Cité de *Québec*, Ecuyer, a été rapporté comme étant dûment élu pour représenter le dit Comté en ce présent Parlement; que de fait le dit *François Evanturel* n'a pas été dûment élu, et n'avait pas la majorité des votes légaux; que de fait *Joseph Edouard De Blois*, de la Paroisse de *Beauport*, dans le dit Comté de *Québec*, Ecuyer, était aussi candidat à la dite élection, et avait la majorité des votes légaux à cette élection, et aurait dû être rapporté comme étant élu par l'Officier-Rapporteur: Que dans la paroisse de *Charlesbourg*, dans le dit comté, un poll fut tenu durant les dits jours d'élection, et que cent quatre-vingt-dix-sept votes furent donnés et enregistrés en faveur du dit *François Evanturel* par le Député-Officier-Rapporteur et par l'Officier-Rapporteur, tandis que de fait personne n'avait le droit de voter dans la dite Paroisse, au dit Poll, et qu'il n'avait été fait aucune liste légale d'électeurs dans la dite Paroisse; que de fait il n'avait point été fait de liste d'électeurs dans la dite Paroisse ou Municipalité, et que d'après la loi aucun vote ne pouvait y être pris, et aucun Poll tenu durant la dite élection, et que la prétendue liste possédée et rapportée par le Député-Officier-Rapporteur, et par l'Officier-Rapporteur était et est nulle et de nulle effet; Que dans la Paroisse de *Ste. Foy*, dans le dit comté, il fut tenu un Poll durant les dits jours d'élection, et que cent huit votes furent donnés et enregistrés en faveur du dit *François Evanturel* par le Député-Officier-Rapporteur et par l'Officier-Rapporteur, tandis que de fait personne n'était qualifiée à voter dans la dite Paroisse au dit Poll, et qu'il n'avait point été fait de liste légale d'électeurs dans la dite Paroisse ou Municipalité, et que d'après la loi aucun vote ne pouvait y être pris et aucun Poll tenu durant la dite élection, et que la prétendue liste possédée et rapportée par le Député-Officier-Rapporteur et par l'Officier-Rapporteur était et est entièrement nulle et de nulle effet; Que dans la Paroisse de *Beauport*, dans le dit Comté, il fut tenu un Poll durant les dits jours d'élection, et que deux cent votes furent donnés et enregistrés pour le dit *François Evanturel* par le Député-Officier-Rapporteur et par l'Officier-Rapporteur, tandis que de fait personne n'avait le droit de voter dans la dite Paroisse au dit Poll, et qu'aucune liste légale d'électeurs n'avait été faite dans la dite Paroisse; que de fait aucune liste d'électeurs n'avait été faite dans la dite Paroisse ou Municipalité, et que d'après la loi aucun vote ne pouvait y être donné ou aucun Poll tenu durant la dite élection, et que la prétendue liste possédée et rapportée par le Député-Officier-Rapporteur et par l'Officier-Rapporteur, était et est entièrement nulle et de nul effet; Que le nombre total des votes, y compris les nombres ci-dessus, donné en faveur de *François Evanturel* était de neuf cents onze, et déduisant de ce nombre celui des votes illégaux ci-dessus mentionnés, il reste quatre cent seize votes; Que déduisant cent soixante-deux votes donnés et enregistrés en faveur du dit *Joseph Edouard De Blois* dans les dites trois Paroisses, et qui étaient aussi illégaux, du nombre total six cent quatre-vingt-trois donnés en sa faveur, il se trouve qu'il a été enregistré pour lui cinq cent dix votes bons et légaux; Qu'en conséquence le dit *Joseph Edouard De Blois* a été dûment élu à la dite élection représentant du comté de *Québec* à l'Assemblée Législative, et qu'il devrait prendre son siège; C'est pourquoi, votre Pétitionnaire demande humblement que le dit *Joseph-Edouard De Blois* soit déclaré bien et dûment élu représentant du dit Comté, et que l'élection du dit *François Evanturel* soit déclarée nulle et de nul effet, et que cette Chambre accorde à votre Pétitionnaire (*Alexander Moffatt*) tel autre avantage qu'elle croira juste de lui accorder.

De *Flavien Renault Blanchard*, du Township d'*Ely*, dans le Comté de *Shefford*, dans la Province du *Canada*, Marchand, alléguant: Qu'à la dernière élection d'un membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour le dit Comté de *Shefford*, suivant

la loi, dans le mois de Juillet dernier, savoir, les huit et neuf du dit mois, votre Pétitionnaire était Candidat à la dite élection, et avait droit d'y voter, et que le seul autre Candidat à la dite élection était *Lucius Seth Huntington*, du Township de *Shefford*, dans le dit Comté de *Shefford*, Ecuyer, Avocat; Qu'ils furent tous deux nommés comme candidats pour représenter le dit Comté, et qu'un Poll fut tenu pour eux à la dite élection; Que l'Officier Rapporteur *Joseph B. Edgerton*, dans et par son Rapport au Writ émis à cet égard, lequel rapport est daté du onze Juillet dernier, a déclaré le dit *Lucius Seth Huntington* dûment élu; Que de fait votre Pétitionnaire avait la majorité des votes légaux à la dite élection et aurait dû être rapporté comme étant dûment élu représentant du dit Comté en vertu du dit Writ, mais que le dit *Lucius Seth Huntington*, avant et durant la votation, s'est rendu coupable par lui même et ses agents de corruption et autres actes illégaux, et qu'il a obtenu par ces moyens son élection comme représentant du dit Comté, au détriment de votre Pétitionnaire, et en violation des droits et privilèges du dit Comté; Qu'il a alors et là par corruption et illégalement payé une somme d'argent, savoir, dix chelins courant à *Jean Baptiste Roberge* du dit Township de *Milton*, Cultivateur, pour l'engager à voter à la dite élection pour lui le dit *Lucius Seth Huntington*, et qu'il a alors et là promis au dit *Jean Baptiste Roberge* de lui donner plus tard une autre somme d'argent s'il votait pour lui; Que le neuf et le quatorze Juin susdit, le dit *Lucius Seth Huntington* a frauduleusement et par corruption, dans le dit Township de *Milton*, promis de payer à *Charles Gaucher*, jeune, du même lieu, Cultivateur, une somme d'argent s'il votait pour lui le dit *Lucius Seth Huntington* à la dite élection, et qu'il lui enverrait de l'argent pour acheter des votes, et que de fait le dit *Lucius Seth Huntington* lui à envoyé une forte somme d'argent, savoir, cent-cinquante piastres, et que la dite somme a été employée à corrompre et acheter des électeurs à la dite élection; Et le dit Pétitionnaire allègue de plus qu'avant et durant la dite élection, *John M. Brown*, du Township de *Stukeley Nord*, dans le dit Comté, Cultivateur, *Malcolm MacFurlane*, du même lieu, Cultivateur, *Alonzo Wood*, du dit Township de *Shefford*, dans le dit Comté, Cultivateur, *William Dampier*, du même lieu, Cultivateur, *Jacob Wallace*, du même lieu, Cultivateur, *George H. Allen*, du même lieu, Marchand, *Alfred Lay*, du même lieu, Constructeur de moulins, et *Louis Tougas*, du Township de *Stukeley Sud*, dans le dit Comté, Cultivateur, étaient tous et chacun d'eux des agents du dit *Lucius Seth Huntington*, avant et durant la dite élection, et qu'ils ont traité et corrompu divers électeurs du dit Comté, et les ont par là engagés à voter pour le dit *Lucius Seth Huntington*; C'est pourquoi votre Pétitionnaire demande humblement que votre honorable Chambre prenne sa présente requête en considération, que l'élection du dit *Lucius Seth Huntington* soit déclaré nulle, et qu'elle accorde à votre Pétitionnaire tout autre avantage qu'elle trouvera conforme à la justice.

De *Gabriel Lenoir* dit *Rolland*, Ecuyer, Marchand et Commerçant, demeurant en la Cité et District de *Montréal*, exposant respectueusement: Que votre Pétitionnaire était aux époques ci-après mentionnées, et plus de six mois avant l'émanation d'un Writ d'Élection pour le choix d'un Membre pour représenter le Comté d'*Hochelaga* dans Votre Honorable Chambre dans le Parlement actuel, et comme il l'est encore, dûment qualifié comme Electeur à titre de propriétaire dans les limites du dit Comté: Qu'à la dite dernière Election qui a eu lieu en Juillet dernier, dans le dit Comté d'*Hochelaga*, pour représenter le dit Comté en Votre Honorable Chambre, *Joseph Paschal Falkner*, Ecuyer, Avocat, *René Auguste Richard Dubert*, aussi Avocat, tous deux demeurant en la Cité et District de *Montréal*, et *Joseph Laporte*, Bourgeois, de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles* dans le dit Comté d'*Hochelaga*, furent dûment mis en nomination pour représenter le dit Comté; et que le treize de Juillet, le dit *Joseph Paschal Falkner*, fut proclamé dûment élu pour servir en Parlement comme Membre de Votre Honorable Chambre: Que le jour de la nomination des Candidats à la dite Election, et avant qu'un Poll eût été accordé, le dit *Joseph Paschal Falkner*, fut personnellement requis par un Electeur dûment qualifié du dit Comté de fournir et faire la déclaration de qualification ou d'éligibilité exigée et d'accord avec les lois électorales et les dispositions du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*, mais que malgré cette requisition et les obligations que lui imposait la loi, le dit *Joseph Paschal Falkner*, n'a jamais donné cette déclaration de qualification ou d'éligibilité faite et attestée comme le veut la loi à l'Officier-Rapporteur du dit Comté à l'élection susdite, ni non plus fait en sorte qu'elle lui fut donnée dans le temps voulu et de manière à lui permettre d'être

Candidat et de pouvoir être éligible dans la dite Election : Que les terres et tènements mentionnés dans un papier écrit remis à l'Officier-Rapporteur par le dit *Joseph Paschal Falkner*, pendant ou avant la dite Election et qui était censé être cette déclaration de qualification ou d'éligibilité n'étaient pas et ne sont pas une qualification légale ou suffisante pour rendre éligible le dit *Joseph Paschal Falkner*, comme Membre de Votre Honorable Chambre, attendu qu'avant et pendant la dite Election, ou lorsque le dit papier écrit fut remis à l'Officier-Rapporteur comme susdit, le dit *Joseph Paschal Falkner*, n'était pas dûment nanti et en possession des dites terres et tènements pour son propre usage et avantage ; et aussi, parceque les dites terres et tènements n'étaient pas alors, n'ont pas été depuis et ne sont pas de la valeur de cinq cents livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en-sus de toutes rentes, mortgages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être et qui sont attachées, dues et payables sur iceux et dont ils peuvent être et sont de fait grevés : Que le dit *Joseph Paschal Falkner*, n'était point le jour de la nomination et n'a jamais été avant ni depuis possesseur ouvertement et de bonne foi à titre de propriétaire des dites terres et tènements désignés dans la dite prétendue déclaration d'Election, et que le dit *Joseph Paschal Falkner*, s'il a jamais eu possession apparente des dites terres et tènements ou de partie d'iceux, ce n'est que collusoriment et fictivement qu'il est devenu possesseur des dites terres et tènements, ou de partie d'iceux dans le seul but de se qualifier pour se faire élire Membre de Votre Honorable Chambre : Que le dit *Joseph Paschal Falkner*, n'était pas en effet, lors de la dite Election, éligible comme Membre de Votre Honorable Chambre, vu qu'il ne possédait pas alors la qualification foncière que la loi exige d'un candidat en pareil cas : Que tous les Officiers-Rapporteurs du dit Comté et les Electeurs du dit Comté ont été informés de ce fait le matin des deux jours de votation, avant l'ouverture des Polls tenus dans le dit Comté lors de la dite Election : Et votre Pétitionnaire expose de plus que pendant le temps de la votation, lors de la dite Election, le dit *Joseph Paschal Falkner*, ses agents et partisans ont, par l'intimidation et des menaces, détourné divers Electeurs dûment qualifiés à voter dans le dit Comté, d'enregistrer leurs votes en faveur du Candidat *Joseph Laporte*, et au moyen de promesses et récompenses, en ont induit d'autres qui auraient voté pour le dit *Joseph Laporte* à voter pour le dit *Joseph Paschal Falkner* : Que les listes électorales dans plusieurs Paroisses du dit Comté ont été préparées à dessein par des hommes peu soucieux de leur devoir, en vue de servir des intérêts de partie en excluant des dites listes électorales, un grand nombre de personnes qui comme propriétaires ou occupants auraient été qualifiées à voter dans la dite Election au profit du dit *Joseph Laporte*, et l'assurer d'une grande majorité sur le dit *Joseph Paschal Falkner* : Que des irrégularités d'une nature très-grave et des informalités de toute espèce ont eu lieu dans la confection des listes électorales de quelques Paroisses dans le dit Comté, particulièrement pour les Paroisses de *Montréal* et du *Sault-au-Récollet*, lesquelles irrégularités et informalités frappent de nullité absolue les dites listes électorales et rendent nuls les votes donnés en vertu d'icelles : Que dans les dites deux Paroisses, où une majorité d'au-delà de six cents votes ont été donnés contre le dit *Joseph Laporte* il n'y avait pas avant et lors de l'enregistrement des votes dans ces deux paroisses, des listes d'électeurs valablement et légalement faites, affichées et révisées suivant les formalités requises par la loi : Que les listes d'Electeurs en vertu desquelles des votes ont été enrégistrés dans les livres de Poll des dites paroisses étaient comme elles le sont encore illégales et absolument nulles ; qu'icelles dites listes ont été préparées et faites à-même et sur un rôle d'Evaluation pour les dites paroisses absolument illégal et nul en ce qu'il a été fait par des Estimateurs qui n'avaient pas prêté comme tels le serment d'Office voulu et requis par la loi ; et en outre, en ce que le dit rôle d'évaluation après sa confection n'a pas été signé et attesté par les dits Estimateurs qui l'ont fait sous serment en la forme voulue par la neuvième Section du Chapitre six des Statuts Refondus du *Canada* et spécialement par le quatrième paragraphe de cette Section : Qu'en outre, les dites listes elles-mêmes pour les dites deux Paroisses, étaient alors comme elles le sont encore, illégales et nulles en ce qu'elles n'ont pas été faites par ordre alphabétique par le Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de chacune des dites Paroisses respectivement, qu'icelles listes n'ont pas été affichées publiquement, qu'elles n'ont pu être en conséquence, révisées et corrigées tel que prescrit par la loi : Que de plus encore les dites listes n'ont pas été signées et attestées sous serment après leur confection dans la forme voulue par la neuvième Section du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*, et spécialement par le qua-

trième paragraphe de cette section susdite ; Qu'enfin aucune votation, ni Poll, n'auraient dû être tenus dans les dites deux paroisses, attendu l'absence de listes valables et légales des électeurs de ces deux dites paroisses formant partie du dit Comté d'*Hochelaga* : Que l'illégalité et la nullité des listes d'Électeurs entraînent la nullité des votes enrégistrés dans les dites deux paroisses, ce qui laisserait au dit *Joseph Laporte* une grande majorité des votes légaux enrégistrés dans les autres Paroisses du dit Comté : Qu'en vertu de la loi et de l'exposé ci-dessus, l'Élection du dit *Joseph Paschal Falkner* est en tout point nulle et non-avenue, et que le dit *Joseph Laporte* a été dûment élu et aurait dû être proclamé comme Membre pour représenter le Comté d'*Hochelaga* en Parlement, suivant qu'il le représente par le protêt filé entre les mains de l'Officier-Rapporteur : Et votre Pétitionnaire en sa qualité d'Électeur dûment qualifiée à voter dans le dit Comté d'*Hochelaga* à la dite dernière Élection, prie Votre Honorable Chambre de prendre en considération l'exposé ci-dessus, de déclarer la dite Élection du dit *Joseph Paschal Falkner*, en tout point nulle et non-avenue, que le dit *Joseph Laporte* a été dûment élu et aurait dû être proclamé comme Membre du Comté d'*Hochelaga* à Votre Honorable Chambre, et qu'il plaise à Votre Honorable Chambre ordonner que le rapport du Writ d'Élection émis pour le dit Comté soit amendé en conséquence, et à ce qu'il soit déclaré que le dit *Joseph Laporte* a été dûment élu et prenne son siège comme Membre du Comté d'*Hochelaga*, avec dépens contre qui de droit.

De *Wilson Seymour Conger*, de la Ville de *Peterborough*, dans le Comté de *Peterborough*, l'un des Comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*, Gentilhomme ; *Charles Perry*, de la dite Ville de *Peterborough*, Ecuyer, et *Massom Boyd*, du même lieu, Marchand de Bois, aléguant : Que votre Pétitionnaire *Wilson Seymour Conger*, était Candidat à la dernière élection d'un Membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour le Comté de *Peterborough* susdit, et prétendait et prétend encore avoir le droit d'être rapporté comme étant élu à la dite élection ; et que vos Pétitionnaires *Charles Perry* et *Massom Boyd*, étaient respectivement électeurs du dit Comté de *Peterborough* ; Qu'un Poll était dûment tenu pour la dite élection, quand *Frederick William Haultain*, Ecuyer, fut déclaré comme étant élu représentant comme susdit du dit comté de *Peterborough*, et fut rapporté par l'Officier-Rapporteur comme tel représentant ; Que vos Pétitionnaires se plaignent de l'indue élection et de l'indu rapport du dit *Frederick William Haultain*, Ecuyer, pour les raisons suivantes :—1° Parceque l'Officier-Rapporteur, en recevant le Writ pour tenir la dite élection pour le dit comté de *Peterborough*, n'a pas constaté si le Député-Officier-Rapporteur pour les Townships-Unis de *Galway*, *Snowdon*, *Minden* et *Stanhope*, était en possession d'une copie certifiée de la dernière liste révisée et certifiée des électeurs de la Municipalité des dits Townships-Unis ; 2° Parceque le dit Député-Officier-Rapporteur des dits Townships-Unis n'était pas, lors de la dite élection, en possession d'une copie certifiée de la liste des électeurs de la Municipalité des dits Townships-Unis, révisée et corrigée, avant la réception par l'Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite élection pour le Comté de *Peterborough* ; 3° Parceque le Député-Officier-Rapporteur pour les dits Townships-Unis a refusé de recevoir et d'enregistrer les votes d'électeurs dûment qualifiés, et dont les noms étaient sur la dernière liste des électeurs, faite avant la réception par le dit Officier-Rapporteur du Writ pour tenir la dite élection ; 4° Parceque le Député-Officier-Rapporteur des dits Townships-Unis a admis à voter à la dite élection des personnes dont les noms n'étaient pas sur la dernière liste d'électeurs faite et certifiée avant la tenue de la dite élection ; 5° Parceque le Député-Officier-Rapporteur des dits Townships-Unis a admis à voter des personnes seulement dont les noms étaient sur la liste des électeurs pour la dite Municipalité des dits Townships-Unis, faite et certifiée en dix-huit cent soixante, et n'a pas voulu admettre à voter les personnes qui étaient sur la liste des électeurs de la dite Municipalité des dits Townships-Unis, faite et certifiée en dix-huit cent soixante-et-un ; et que de fait et en réalité, d'après le sens du Statut passé à cet égard, les personnes dont les noms étaient sur la liste des électeurs pour la dite Municipalité des dits Townships-Unis pour l'année dix-huit cent soixante-et-un, étaient les seules personnes qui auraient dûes être admises à voter dans les dits Townships-Unis, à la dite élection ; 6° Parceque la liste des électeurs pour les dits Townships-Unis pour l'année mil huit cent soixante-et-un, excédait de cent treize le nombre des personnes qui étaient sur la liste pour l'année mil huit soixante, et que les dites cent treize personnes avaient droit de voter dans les dits Townships-Unis, à la dite élection, et qu'elles ne furent point admises à

voter, et qu'elles ont été par là défranchisées, et que la dite élection pour le dit Comté est en conséquence indue, illégale et injuste ; 7^o Parce que l'Officier-Rapporteur pour le dit Comté de *Peterborough* a, par voie de menaces et d'intimidations, décidé le Député-Officier-Rapporteur des dits Townships-Unis de *Galway, Snowdon, Minden et Stanhope*, à se servir pour les Townships-Unis sus-mentionnés de la liste d'électeurs révisée et certifiée dans et pour l'année mil huit cent soixante, au lieu de celle qui a été révisée et certifiée pour l'année mil huit cent soixante-et-un ; 8^o Qu'en conséquence de ce qui précède, la dite élection du dit *Frédéric William Haultain* était et est entièrement nulle et non-avenue ; C'est pourquoi, vos Pétitionnaires demandent humblement que votre Honorable Chambre prenne ce qui précède en considération, et déclare nulle et non-avenue la dite élection du dit *Frédéric William Haultain*, et qu'un nouveau Writ soit émis pour une élection dans le dit Comté de *Peterborough*, et qu'il soit accordé à vos Pétitionnaires tel autre avantage qu'elle croira juste. Et vos Pétitionnaires, comme ils en sont tenus, ne cesseront de prier.

De *James Whyte*, du Village de *Fergus*, dans la Division Nord du comté de *Wellington*, Province du *Canada*, Hôtelier, exposant : Que votre Pétitionnaire était, à la dernière élection pour la Division Nord du dit Comté de *Wellington* d'un Membre pour le Parlement actuel, électeur du Village de *Fergus*, l'une des divisions électorales de la dite Division Nord de *Wellington*, et vota ou avait le droit de voter à la dite élection : Que, à la dite dernière élection d'un Membre du Parlement pour la dite Division Nord de *Wellington*, au mois de Juillet dernier, *William Clarke* et *James Ross* étaient candidats à la représentation de la dite Division Nord de *Wellington* : Qu'un Poll, ayant été demandé, fut ouvert pour la dite Division Nord de *Wellington* les neuvième et dixième jours de Juillet dernier : Que le dit *William Clarke* fut déclaré par l'Officier-Rapporteur avoir obtenu la majorité des votes à la dite élection, et avoir été dûment élu comme Membre du présent Parlement pour la Division Nord de *Wellington*, et siège actuellement comme tel dans le Parlement : Que votre Pétitionnaire se plaint que l'élection du dit *William Clarke*, Membre siégeant en Parlement pour la Division Nord de *Wellington*, est illégale pour les raisons suivantes : — Que dans chacune des dites divisions électorales ou localités, plusieurs personnes dont les noms n'avaient pas été dûment enregistrés et entrés sur la liste des électeurs, comme la loi à cet effet l'exige, et qui n'avaient pas droit de voter à la dite élection, ont été admises à voter et ont voté pour le dit membre siégeant, *William Clarke* : Que les votes de plusieurs personnes qui auraient dû être reçus et ajoutés à la liste du dit *James Ross* ont été offerts et refusés pour ce dernier candidat : Qu'on a permis à plusieurs personnes au-dessous de vingt-et-un ans de voter pour le dit membre siégeant : Que plusieurs personnes qui n'étaient pas, à l'époque, sujets de Sa Majesté, soit par naissance, soit en vertu d'un acte de naturalisation, ont été admises à voter et ont voté pour le dit Membre siégeant, *William Clarke* : Que plusieurs personnes qui n'étaient pas inscrites sur le dernier Rôle de Cotisation, révisé, corrigé et en vigueur dans les Municipalités respectives où elles ont voté comme propriétaires, tenanciers ou occupants de propriétés foncières pour la valeur cotisée exigée par la loi à cet effet, ont été admises à voter et ont voté à la dite élection pour le dit Membre siégeant : Que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit Membre siégeant, à la dite élection, comme membres ou prétendus membres de sociétés à raison de propriétés cotisées aux noms de sociétés dont ils ne faisaient pas partie ; que des personnes ainsi votèrent sans être nommées ni enregistrées dans le dit Rôle de Cotisation, ainsi que la loi l'exige pour leur donner droit de vote, et que le montant de leur part dans les propriétés en question n'était pas mentionné sur le Rôle, ni constaté en aucune manière légale et suffisante, et dans plusieurs cas n'était pas réellement suffisant pour leur donner droit de vote à la dite élection : Que plusieurs individus prenant faussement le nom de personnes qui se trouvaient sur la liste des électeurs, ont été admis à voter et ont voté pour le dit Membre siégeant : Que divers personnes dont les votes avaient été achetés ont

voté pour le dit Membre siégeant : Que la majorité déclarée par l'Officier-Rapporteur en faveur du dit Membre siégeant n'était que prétendue, vu qu'on a mentionné les votes (en faveur du Membre siégeant) de plusieurs personnes qui n'avaient pas légalement droit de voter à la dite élection, et que la majorité réelle des votes légaux enregistrés à la dite élection était en faveur du dit *James Ross* : Qu'à la dite élection, plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le Membre siégeant, qui n'avaient pas légalement droit de voter ou d'avoir leurs noms inscrits dans aucune des listes d'électeurs pour la dite Division Nord du Comté de *Wellington*, pour la raison qu'elles n'avaient aucune qualification ou une qualification insuffisante vu la valeur de leurs propriétés, ou dont la qualification était, pour d'autres causes insuffisantes, ou qui légalement étaient inhabiles à voter, et dont les noms ont été à tort et illégalement enregistrés sur la dite liste d'électeurs : Que parmi les listes d'électeurs, une ou plusieurs n'était ou n'étaient pas faites d'après le dernier ou les derniers Rôles de Cotisation en vigueur dans les dites localités ou divisions électorales respectives à l'époque de l'émission du Writ pour la dite élection, ou à toute autre époque, de façon à être le Rôle ou les Rôles fidèles et exacts pour les fins de la dite élection, conformément au Statut à cet effet, et les personnes dont les noms étaient sur les listes, ou qui ont voté comme y étant mentionnées, n'avaient pas droit de voter d'après ces listes ou en conséquence de ces listes, et tous les votes donnés en conséquence devraient être biffés des Rôles : Que la liste d'électeurs dont on s'est servi à la dite élection pour la division électorale ou localité de *Arthur*, dans le dit Comté, était la liste pour l'année mil huit cent soixante-et-un, au lieu de la liste pour mil huit cent soixante : Que la liste d'électeurs dont on s'est servi à la dite élection pour la division électorale ou localité de *Garafraza*, dans le dit Comté, étant la liste pour l'année mil huit cent soixante, au lieu de la liste pour l'année mil huit cent soixante-et-un : Votre Pétitionnaire, en conséquence, demande humblement que le dit Membre siégeant soit déclaré non-dûment élu, et que *James Ross* soit déclaré dûment élu, et soit mis à la place du Membre siégeant pour la dite Division Nord du Comté de *Wellington* dans le présent Parlement, et que cette Honorable Chambre accorde à votre Pétitionnaire tel autre autre avantage qu'elle croira juste. Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier, etc., etc.

D'*Adam Henry Meyers*, du Township de *Seymour*, dans le Comté de *Northumberland*, Ecuier, exposant : Qu'à la dernière élection d'un membre pour représenter la division Est du Comté de *Northumberland* dans l'Assemblée Législative de la Province, votre Pétitionnaire était candidat et prétendait et prétend encore avoir eu droit d'être élu pour cette localité, et que l'autre candidat à cette élection était *James Lyons Biggar*, du Township de *Murray*, dans le dit comté de *Northumberland*, Ecuier : Que le dit *James Lyons Biggar* a été déclaré par l'Officier-Rapporteur à la dite élection, être dûment élu à la dite élection comme Membre pour la susdite division Est de *Northumberland* : Que le dit *Adam Henry Meyers* a obtenu à la dite élection la majorité des votes légalement enregistrés, et aurait dû être déclaré dûment élu au lieu du dit *James Lyons Biggar* : Que les listes d'électeurs dont on aurait dû se servir à la dite élection étaient les listes en dernier lieu filées antérieurement à la dite élection, mais que ces listes ou quelques-unes de ces listes n'ont pas été employées : Que les seules listes dont on se soit servi pour la dite élection pour la division Est de *Northumberland*, certifiées et revisées le jour ou avant le jour de la dite élection pour la division Est de *Northumberland*, étaient les listes d'électeurs pour les Townships de *Murray*, *Percy* et *Seymour* respectivement : Que les Députés Officiers-Rapporteurs dans chacune des autres Municipalités de la dite division Est de *Northumberland*, étnat les Townships de *Cramahe* et *Brighton*, et les Villages incorporés de *Brighton* et *Collborne*, n'ont point fait usage, à la dite élection, des dernières listes d'électeurs faites et certifiées avant la dite élection : Que l'Officier-Rapporteur, en recevant le Writ d'élection pour la division Est du Comté de *Northumberland*, ne s'est pas assuré si les Officiers-Rapporteurs pour les Townships de *Cramahe* et *Brighton*, et les Villages incorporés de *Brighton* et *Collborne*, susdits, étaient respectivement en possession d'une copie certifiée des dernières listes d'électeurs alors revisées

et certifiées pour les Municipalités des dits Townships de *Brighton* et *Cramahe*, et les Villages incorporés de *Brighton* et de *Colborne* respectivement, pour lesquels il était Officier-Rapporteur comme dit plus haut: Que les Députés Officiers-Rapporteurs, et chacun d'eux respectivement, pour les dits Townships de *Cramahe* et *Brighton* et les Villages incorporés de *Brighton* et *Colborne*, n'étaient pas, à l'époque de la dite élection pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, en possession d'une copie certifiée de la dernière liste des électeurs de la municipalité des dits Townships de *Cramahe* et *Brighton*, et des dits villages incorporés de *Brighton* et *Colborne*, pour lesquels chacun d'eux était Député-Officier-Rapporteur comme dit plus haut, révisée et certifiée avant la réception par l'Officier-Rapporteur, du Writ d'élection pour la dite Division Est du Comté de *Northumberland*: Que les Députés-Officiers-Rapporteurs, et chacun d'eux respectivement, pour les Municipalités des Townships de *Brighton* et *Cramahe* et des Villages incorporés de *Brighton* et *Colborne*, ont admis à voter, à la dite élection pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, des personnes dont les noms ne paraissaient pas sur les listes des électeurs faites et certifiées en dernier lieu antérieurement à la réception par l'Officier-Rapporteur du Writ d'élection pour la Division Est du Comté de *Northumberland*: Que les Députés-Officiers-Rapporteurs, et chacun d'eux respectivement, pour les Municipalités des Townships de *Brighton* et *Cramahe* et des Villages incorporés de *Brighton* et *Colborne*, ont admis à voter, à la dite élection pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, des personnes dont les noms ne paraissaient pas sur les listes d'électeurs faites et certifiées en dernier lieu antérieurement au jour où s'est faite la dite élection pour la Division Est du Comté de *Northumberland*: Qu'à la dite élection, dans les Townships de *Murray*, *Percy* et *Seymour*, les seules Municipalités de la dite division qui se sont servi de listes telles que prescrites par la loi, votre Pétitionnaire a eu la grande majorité des votes enregistrés: Que votre Pétitionnaire avait la majorité des votes légitimes enregistrés à la dite élection, et aurait dû être déclaré dûment élu: Votre Pétitionnaire, en conséquence, demande humblement qu'il plaise à Votre Honorable Chambre de déclarer la nomination du dit *James Lyons Biggar*, comme membre représentant à l'Assemblée Législative pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, nulle et non avenue, et qu'elle soit en conséquence annulée, et de déclarer que votre Pétitionnaire a été dûment élu à l'Assemblée Législative pour la Division Est du Comté de *Northumberland*; et que le rapport de l'Officier-Rapporteur de la Division Est du Comté de *Northumberland* soit amendé en insérant les noms de votre Pétitionnaire, le dit *Adam Henry Meyers*, comme membre, comme susdit, pour la Division Est du Comté de *Northumberland*; et Votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

De *David Roblin*, du village de *Napanee*, dans le comté de *Lennox* et *Addington*, Ecuier, exposant: Que votre Pétitionnaire était candidat à la dernière élection comme membre de l'Honorable Assemblée Législative du Canada, tenue dans et pour le comté de *Lennox* et *Addington*: Qu'*Augustus F. Hooper*, du township de *Camden*, dans le dit comté, Ecuier, était l'autre candidat à la dite élection; Qu'un poll a été tenu pour la dite élection, et que l'officier rapporteur, *Marshall Perry Roblin*, Ecuier, a refusé de déclarer aucun des dits candidats élu à la dite élection, et a fait un rapport spécial au Writ d'élection à lui adressé dans les termes et à l'effet suivant:— "Rapport de *Marshall Perry Roblin*, Ecuier, Officier-Rapporteur pour le comté de *Lennox* et *Addington*: Je trouve que le nombre total de votes enregistrés pour *A. F. Hooper*, Ecuier, est 1,744: pour *D. Roblin*, Ecuier, 1,360. Comme il est de mon devoir, d'après la loi, de m'assurer que les Députés-Officiers-Rapporteurs avaient une liste d'électeurs révisée et corrigée dans les différentes municipalités de ma juridiction (*Bailiwick*), j'ai trouvé que les députés Officiers-Rapporteurs pour le township de *Camden* et le village de *Neuburgh* ne se sont pas servi d'une liste exacte conformément à la loi; En conséquence, je déclare que je ne saurais décider quel est le membre élu pour le comté de *Lennox* et *Addington* susdit, et je sou mets respectueusement cette déclaration à la Chambre d'Assemblée." Que le 24 de mars courant, par un ordre et sur les instructions

de l'Honorable Assemblée Législative, alors siégeant, le Greffier de la Couronne en Chancellerie reçut l'ordre d'amender le dit rapport, et la dite Honorable Assemblée déclara que le dit *A. F. Hooper* avait droit de prendre son siège dans la dite Honorable Assemblée comme représentant du dit Comté de *Lennox et Addington*; lui, le dit *A. F. Hooper*, ayant la majorité des votes enregistrés à la dite élection, laissant à tous les candidats et électeurs le droit de contester la dite élection s'ils le jugeaient à propos, de la manière conforme à la loi et à la justice, et conformément aux usages du Parlement: Que le dit rapport fut alors amendé par le Greffier de la Couronne en Chancellerie comme il avait été ordonné, et le dit *Auguste F. Hooper* a pris son siège comme représentant du Comté de *Lennox et Addington* dans la dite Honorable Assemblée; et votre Pétitionnaire allègue en conséquence les circonstances et faits suivants, contre l'élection et le rapport du dit *Auguste F. Hooper*, comme susdit, à savoir:—*Premièrement*, Que le Rôle d'Evaluation, ou la liste des électeurs de la Municipalité du Township de *Camden*, dans le dit Comté de *Lennox et Addington*, pour l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-et-un, n'a pas été dûment ou convenablement révisé et corrigé par la Cour de Revision de la dite Municipalité; que le cotiseur de la dite Municipalité, pour l'année susdite, n'a rapporté le Rôle d'Evaluation du dit Township, pour la dite année, au Greffier de la dite Municipalité, que le ou vers le quinze de Mai de la dite année; qu'alors était écoulé, ou à peu près, le temps fixé par la loi pour qui ce fut de porter plainte à la Cour de Revision contre la dite cotisation, soit pour avoir été cotisé injustement ou parce que son nom n'avait pas été entré sur le rôle, par une négligence volontaire de la part du cotiseur, et faite à la connaissance, et avec la permission et l'approbation du dit *Auguste F. Hooper*, qui était alors membre de la corporation de la dite Municipalité, avec l'intention de priver ces personnes si injustement cotisées, du droit de voter à la dite élection dans le dit Comté de *Lennox et Addington*, en raison de quoi un grand nombre de personnes ont été ainsi injustement et frauduleusement privées de leur droit de voter à la dite élection lesquelles auraient voté pour votre Pétitionnaire, si elles n'avaient pas été ainsi traitées: *Secondement*, Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité du dit Township de *Camden*, pour l'année susdite, n'a pas été dûment révisé ou corrigé par la Cour de Revision de la dite Municipalité, avant le premier de Juin de la dite année, selon qu'il est pourvu par le Statut pour tel cas: *Troisièmement*, Que le Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Camden* susdit et le Député-Officier-Rapporteur de la Municipalité du Village de *Newburgh*, dans le Comté de *Lennox et Addington*, ont reçu de l'Officier-Rapporteur à la dite élection, le dit *Marshall Perry Roblin*, une copie dûment certifiée de la dernière liste révisée et certifiée, des électeurs de la Municipalité dont ils étaient respectivement les Officiers-Rapporteurs; et que chacun des dits Députés-Officiers-Rapporteurs a reçu un ordre de la part de *Marshall Perry Roblin* de se servir de la liste des électeurs qu'il leur donnait, et d'aucune autre, vû que cette liste était la liste révisée et certifiée pour mil huit cent soixante, et était la dernière liste faite avant le jour où émana le Writ d'élection pour le dit Comté; mais que contrairement à la volonté expressée de l'Officier-Rapporteur, les dits Députés-Officiers-Rapporteurs se sont servi de la liste des électeurs, par ordre alphabétique, des Comtés-Unis de *Frontenac, Lennox et Addington*, déposée dans le bureau du Greffier de la Paix; qu'ils s'en sont ainsi servi après l'émanation du dit Writ d'élection et après le dix de Juin, jour où le dit Writ a été émané; et votre Pétitionnaire allègue que cette dernière liste a été frauduleusement préparée et n'était pas une liste correcte de toutes les personnes qui avaient droit de voter, suivant le Rôle d'Evaluation d'alors, de la Municipalité ou des Municipalités susdites; et votre Pétitionnaire allègue de plus que l'on n'a donné aucune occasion, ni aucun espace de temps, comme le veut la loi, pour s'adresser au Juge de la Cour du Comté des dits Comtés-Unis, afin de faire corriger la dite liste des électeurs, et que par suite de cette conduite injuste, malhonnête et illégale, un grand nombre d'électeurs, dont les noms étaient sur la liste des électeurs fournie par le *Marshall Perry Roblin* aux Députés-Officiers-Rapporteurs, comme susdit, ont été privés du droit de voter et n'ont pas voté à la dite élection, vû que leurs noms n'avaient pas été mis sur les listes

dont s'étaient servi respectivement les dits Députés-Officiers-Rapporteurs, à la dite élection; et que les listes dont ils se sont servi, comme susdit, contenaient les noms d'un grand nombre de personnes qui n'étaient pas sur la liste fournie par le *Marshall Perry Roblin*; d'où vient que votre Pétitionnaire a perdu, à la dite élection, les votes d'un grand nombre d'électeurs qui lui auraient donné leurs suffrages; de plus votre Pétitionnaire soutient qu'un nombre considérable d'électeurs auraient voté pour lui à la dite élection, s'ils n'avaient été découragés en voyant la manière illégale et frauduleuse dont l'élection se faisait dans les dites municipalités de *Camden* et *Newburg*, par les soins des dits Députés-Officiers-Rapporteurs: *Quatrième*, Que le dit *Auguste F. Hooper* a, directement ou indirectement, avant et pendant la dite élection, employé divers moyens de corruption, en donnant des sommes d'argent, des charges, gratifications, présents, en faisant des prêts ou promesses de prêts, en donnant des récompenses, en promettant, aux électeurs du dit Comté, ou en menaçant ces électeurs de leur faire perdre des revenus ou avantages, et cela dans l'intention de corrompre les électeurs et de les engager à voter pour lui, ou de les empêcher de voter pour votre Pétitionnaire: *Cinquième*, Que le dit *Auguste F. Hooper* a, durant la dite élection, ouvert et encouragé, ou fait ouvrir des auberges et maisons publiques pour les électeurs, comme un moyen d'assurer son élection, et cela contrairement au Statut: *Sixième*, Que le dit *Auguste F. Hooper* s'est rendu coupable de corruption à la dite élection, et a directement ou indirectement, par lui-même et par d'autres personnes, donné, prêté ou promis de donner et de prêter de l'argent ou autre chose de valeur, aux électeurs à l'élection susdite, pour qu'ils votassent pour lui; ou ne votassent point pour votre Pétitionnaire: Que pour les raisons susdites, le dit *Auguste F. Hooper* n'a pas été dûment ou légalement élu Membre du Parlement, et n'a pas le droit de siéger ni voter en Chambre; que ces omissions, ces faits et ces actes illégaux étaient contraires à la loi et à la liberté des élections, et aux lois et statuts en force concernant les élections, et pour prévenir la corruption dans les élections des Membres du Parlement, et ont rendu la dite élection d'*Auguste F. Hooper* nulle et non-avenue: pourquoi votre Pétitionnaire demande humblement que votre Honorable Chambre prenne sa pétition en considération, et déclare que le dit *Auguste F. Hooper* n'a pas été dûment élu, et ne doit pas avoir de siège dans le présent Parlement, et que la dite élection est nulle, et qu'un nouveau Writ soit émané, et que votre Honorable Chambre lui accorde tel autre avantage qu'elle jugera convenable, et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

De *Thomas Mayne Daly*, de *Stratford*, dans le Comté de *Perth*, Ecuyer, exposant: Que lors de la dernière élection d'un membre pour représenter, en Votre Honorable Chambre, le Comté de *Perth*, dans la Province du *Canada*, élection qui eut lieu dans le dit Comté au mois de juillet dernier, votre Pétitionnaire était un Candidat qui aspirait à l'honneur de représenter le dit Comté de *Perth*, et était alors, et est encore électeur du Comté susdit, dûment qualifié à voter à la dite élection: Que l'Honorable *Michael Hamilton Foley* était aussi Candidat à la dite élection, et fut, le 11 de juillet dernier, déclaré élu membre du Parlement pour le dit Comté: Que le dit *Michael Hamilton Foley* a, le ou vers le second jour de Juillet 1861, volontairement produit une qualification, datée du vingt-neuf de Juin 1861, et l'a alors et là, délivrée à l'Officier-Rapporteur du dit Comté de *Perth*, qui l'a, à son tour, communiquée à Votre Honorable Chambre, avec le rapport du Writ d'élection du Comté susdit, en vertu duquel l'élection a eu lieu. Dans cette qualification, l'Honorable *Michael Hamilton Foley* a donné une description des terres et ténements qui le rendent éligible comme membre de Votre Honorable Chambre pour le dit Comté: Que les terres et ténements ainsi mentionnés dans la déclaration de qualification de l'Honorable *Michael Hamilton Foley* ne forment pas une qualification suffisante pour que l'Honorable *Michael Hamilton Foley* puisse être élu membre de votre Honorable Chambre; et que, de fait, les dites terres et ténements n'étaient pas, lors de l'élection, d'une valeur de cinq cents livres sterling; monnaie de la *Grande-Bretagne*, en sus de toutes rentes et hypothèques attachées aux dits ténements et terres, ou dues et payables d'autres parts. Que, de fait, le dit

Honorable *Michael Hamilton Foley* n'était pas, lors de la dite élection, dûment qualifié pour être élu membre de votre Honorable Chambre, et qu'il ne possédait pas alors la qualification voulue pour un membre, par les statuts et par la loi; Qu'à la dite élection, et au Poll tenu dans le dit Comté le neuf et le dix de Juillet dernier, l'on a enregistré illégalement, pour l'Honorable *Michel Hamilton Foley*, sur les livres de Poll du Comté de *Perth*, cent votes illégaux, par le moyen desquels l'Honorable *Michel Hamilton Foley* a obtenu une fausse majorité d'après les dits livres de Poll dans l'élection susdite; tandis que, de fait et de droit, la majorité des votes légaux enregistrés pendant la dite élection était en faveur de votre Pétitionnaire; Que vû les raisons ci-dessus, et suivant la loi, l'élection de l'Honorable *Michel Hamilton Foley* est tout-à-fait nulle et non-avenue, et que votre Pétitionnaire a été dûment élu, et aurait dû être placé au nombre des membres de votre Honorable Chambre, pour représenter le comté susdit: Votre Pétitionnaire prie en, conséquence, votre Honorable Chambre de prendre en considération sa pétition, et de déclarer nulle l'élection de l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, et de reconnaître comme dûment élu et comme ayant dû être au nombre des membres de votre Honorable Chambre, pour représenter le comté de *Perth*, votre Pétitionnaire, et d'ordonner que le rapport du dit Writ d'élection soit amendé en conséquence, et que votre Pétitionnaire soit traité de telle autre manière qu'il plaira à votre Honorable Chambre: Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

De *Hugh Bowlsby Willson*, du Township de *Saltfleet*, dans le Comté de *Wentworth*, dans la Province du *Canada*, Ecuier, exposant: Que votre Pétitionnaire soussigné, lors de la dernière élection d'un Membre du Parlement du *Canada*, pour représenter la Division sud du Comté de *Wentworth*, comme membre de l'Assemblée Législative, était et est encore dûment qualifié à voter dans la dite Division et à voter à la dite élection: Qu'à la dite élection *Joseph Rymal*, du Township de *Barton*, Ecuier, et *Samuel Kern*, du même lieu, bourgeois, étaient les Candidats dûment nommés et secondés, et qu'un poll a été tenu, et que le dit *Joseph Rymal* a été proclamé par l'Officier-Rapporteur, *John H. Greer*, Ecuier, comme dûment élu membre pour la susdite Division: Que votre Pétitionnaire se plaint de l'élection illégale de *Joseph Rymal* comme membre du Parlement pour représenter la Division Sud du Comté de *Wentworth*, pour diverses raisons, et, entre autres: *Premièrement*, parce que les personnes qui ont voté dans la Municipalité du Township d'*Ancaster*, l'une des Municipalités de la Division Sud du Comté de *Wentworth*, n'étaient entrées sur aucune liste des personnes qualifiées à voter à l'élection d'un membre de l'Assemblée Législative, dans cette Municipalité, certifiée sous le serment du Greffier de la dite Municipalité d'*Ancaster*, comme il est requis par la loi: *Secondement*, parce qu'il n'y avait aucune liste des personnes qualifiées à voter à la dite élection, dans la Municipalité susdite du Township d'*Ancaster*, faite par le Greffier du dit Township d'*Ancaster*, et certifiée sous son serment, comme le veut la sixième section du chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*, bien que, avant la dite élection, on ait fait et révisé dûment un rôle d'évaluation pour le Township d'*Ancaster*: *Troisièmement*, parceque le Greffier de la dite Municipalité n'a pas certifié sous serment, suivant la loi, la liste des personnes qualifiées à voter à la dite élection dans la dite Municipalité, dont il s'est servi pour la susdite élection: *Quatrièmement*, parceque la liste des personnes qualifiées à voter à la dite élection, dans la Municipalité du Township de *Glanford*, dans la susdite Division Sud du Comté de *Wentworth*, dont s'est servi le Député-Officier-Rapporteur du Township de *Glanford*, n'était pas la dernière liste faite et certifiée avant l'élection, par le greffier de la Municipalité du Township de *Glanford*; mais qu'au contraire, la liste dont s'est servi l'Officier-Rapporteur, dans le Township de *Glanford*, a été faite et certifiée en l'an de Notre Seigneur 1861, après le jour de la nomination des candidats à l'élection, tandis qu'il y avait une liste dûment faite et enregistrée des personnes qualifiées à voter, comme susdit, dans la Municipalité du Township de *Glanford*, pour l'année 1860; et cette liste était la dernière liste des personnes qualifiées à voter, faite, suivant la loi, avant la susdite élection, et que le Député-Officier-Rapporteur du Township de *Glanford* ne s'est pas servi de cette liste: *Cinquièmement*, parce que le

dit *Samuel Kern* a eu la majorité des votes légaux dans la dite Division : Pourquoi votre Pétitionnaire expose humblement que l'élection de *Joseph Ryymal* a été, et est illégale et nulle ; et prie votre Honorable Chambre de prendre en considération les raisons ci-dessus exposées, et de déclarer que l'élection du dit *Joseph Ryymal*, comme membre pour représenter la Division sud du Comté de *Wentworth*, est nulle, illégale, et de nul effet ; et d'ordonner qu'il émane un nouveau Writ d'élection pour ces raisons et pour telles autres que votre Honorable Chambre jugera suffisantes : Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

D'*Alexandre Shields* et *William Chisholm*, du Comté de *Peel*, exposant : Que vos Pétitionnaires ont voté à la dernière élection générale dans le Comté de *Peel* : Que l'Honorable *John Hillyard Cameron* et *James C. Aikens* étaient les Candidats sur les rangs pour la dite élection dans le Comté susdit, et que le premier a été déclaré élu comme représentant du Comté de *Peel* dans l'Assemblée Législative de la Province du *Canada* ; Que vos Pétitionnaires s'opposent à ce que *John Hillyard Cameron* représente plus longtemps le Comté de *Peel* dans l'Assemblée Législative de la Province, pour les raisons suivantes :—*Premièrement*, Parce que la Liste des électeurs dont on s'est servi dans la dite élection était une liste spécialement et illégalement faite après l'émission du Writ de la susdite élection : *Secondement*, Parce que le dit *John Hillyard Cameron* s'est fait élire en corrompant et en intimidant les gens : Vos Pétitionnaires supplient votre Honorable Chambre de prendre leur plainte en considération, et ils ne cesseront de prier, etc.

De *Philipp Wing*, du Township en arrière de *Yonge* et *Escott*, dans la Division Sud de *Leeds*, dans la Province du *Canada*, Ecuyer, exposant : Que votre Pétitionnaire était, lors susdite, de la dernière élection d'un Membre pour représenter au Parlement la Division électeur du Township en arrière de *Yonge* et *Escott*, l'une des divisions électorales de la susdite Division, et qu'il a voté et qu'il avait le droit de voter à la dite élection : Que *Benjamin Tett* et *Albert Norton Richards* furent les candidats qui briguerent, en Juillet dernier, la représentation au Parlement de la dite division : Qu'un Poll fut demandé et tenu pour la dite division, le neuf et le dix de Juillet dernier : Que le dit *Benjamin Tett* a été déclaré, par l'Officier-Rapporteur, réunir la majorité des votes, et dûment élu Membre du présent Parlement pour la dite division, et qu'il siège aujourd'hui en conséquence ; Que votre Pétitionnaire se plaint de l'élection injuste de *Benjamin Tett*, le Membre siégeant, comme Membre pour la division mentionnée, pour les raisons suivantes : Parce que dans chacune des dites Divisions Electorales, plusieurs personnes dont les noms n'étaient pas entrés dans la liste des électeurs, comme il est requis par la loi, et qui n'étaient pas qualifiées à voter à la dite élection, ont eu la permission de voter et ont voté pour le Membre siégeant, dans la dite élection : Que la majorité des votes déclarée par l'Officier-Rapporteur en faveur du Membre siégeant, n'était qu'apparente, puisque l'on avait enregistré pour le dit Membre siégeant les votes de plusieurs personnes qui n'étaient pas légalement qualifiées à voter à la dite élection, et que la majorité réelle des votes légaux enregistrés à la dite élection était pour le dit *Albert Norton Richards* : Que la liste des électeurs dont on s'est servi à la dite élection, pour la division électorale du Township au Front de *Leeds* et *Lansdowne*, dans la division susdite, était la liste pour l'année 1861, au lieu de la liste pour l'année 1860 : Que la liste des électeurs dont on s'est servi dans la dite élection pour la division électorale du Township en arrière de *Leeds* et *Lansdowne*, dans la susdite division, était celle pour l'année 1861, au lieu d'être la liste pour l'année 1860 : Que la liste des électeurs dont on s'est servi dans la dite élection pour la Division Electorale du Township de *Crosby Sud*, dans la susdite division, était la liste pour 1861, au lieu d'être celle pour 1860 : Que la liste des électeurs dont on s'est servi, dans la dite élection, pour la Division Electorale du Township de *Crosby Nord*, dans la susdite division, était la liste pour l'année 1861, au lieu d'être la liste pour l'année 1860 : Que les listes d'électeurs dont on s'est servi, dans la dite élection, pour

toutes les divisions électorales dans la susdite division (excepté pour la division électorale du Township en arrière de *Yonge et Escott*) étaient des listes pour l'année 1861, au lieu d'être pour l'année 1860 : Que la majorité des votes enregistrés pendant la dite élection, dans la Division Electorale du Township en arrière de *Yonge et Escott*, dans la dite Division, était en faveur du dit *Albert Norton Richards* : Que la liste des électeurs dont on s'est servi, dans la dite élection, pour la Division Electorale du Township au Front de *Leeds et Lansdowne*, dans la dite division, n'a pas été faite, corrigée et certifiée par le Greffier de la Corporation du Township au Front de *Leeds et Lansdowne*, dans la division susdite, avant l'émission du Writ d'élection, et qu'il n'y a pas eu d'original en duplicata de la dite liste de délivré au Greffier de la Paix des Comtés-Unis de *Leeds et Grenville*, avant l'émission du Writ susdit, mais que l'exactitude de la liste n'a été certifiée, et que l'original en duplicata n'a été délivré qu'après l'émission du dit Writ : Que la liste des électeurs dont on s'est servi, dans la dite élection, pour la Division du Township en arrière de *Leeds et Lansdowne*, dans la dite division, n'a pas été faite, corrigée et certifiée par le Greffier de la Corporation du dit Township, dans la dite division, avant l'émission du Writ pour la dite élection, et qu'il n'y a pas eu d'original en duplicata de la dite liste de délivré au Greffier de la Paix avant l'émission du dit Writ, mais que l'exactitude de la dite liste n'a été certifiée et que l'original d'icelle en duplicata n'a été délivré qu'après l'émission du dit Writ : Que la liste des électeurs dont on s'est servi dans la dite élection, pour la Division Electorale du Township de *Crosby Sud*, dans la dite division, n'a pas été faite, corrigée et certifiée par le Greffier de la Corporation du dit Township, dans la susdite division, avant l'émission du Writ de l'élection, et qu'il n'y a pas eu d'original en duplicata de la dite liste de délivré au Greffier de la Paix avant l'émission du dit Writ, mais que l'exactitude de la liste n'a été certifiée et l'original en duplicata d'icelle n'a été délivré qu'après l'émission du dit Writ : Que la liste des électeurs dans la dite élection, pour la Division Electorale du Township de *Crosby Nord*, dans la division susdite, n'a pas été faite, corrigée et certifiée sous serment, par le Greffier de la Corporation du Township de *Crosby Nord*, dans la dite division, avant l'émission du Writ de l'élection, et qu'il n'y a pas eu d'original en duplicata de la dite liste de délivré au Greffier de la Paix avant l'émission du dit Writ, mais que l'exactitude de la dite liste n'a été certifiée, et qu'un original en duplicata d'icelle n'a été délivré qu'après l'émission du dit Writ : Que les listes des électeurs dont on s'est servi dans la dite élection, pour les Divisions Electorales respectives des Townships au Front de *Yonge*, au Front d'*Escott*, et des Townships-Unis de *Bastard et Burgess*, dans la division susdite, ont été faites et certifiées, conformément au Statut, avant l'émission du Writ de la dite élection, et que des originaux en duplicata d'icelles, certifiés, ont été, conformément au Statut, délivrés au Greffier de la Paix, avant l'émission du dit Writ, excepté un original en duplicata de la dite liste dont on s'est servi dans la dite élection pour la Division Electorale des Townships-Unis de *Bastard et Burgess*, qui n'a été délivré au Greffier de la Paix que le jour de l'émission du Writ susdit, et que la majorité des votes enregistrés pendant la dite élection, dans chacune des susdites Divisions Electorales du Township au Front de *Yonge* et du Township au front d'*Escott*, et des Townships-Unis de *Bastard et Burgess*, dans la dite division, était en faveur du dit *Albert Norton Richards* : Que la majorité de toutes les personnes qui ont voté à la dite élection, et dont les noms ont été dûment enregistrés sur les listes des électeurs de la dite division, faites d'après les Rôles d'Evaluation des diverses Municipalités de la dite division pour l'année 1860, était en faveur du dit *Albert Norton Richards* : Que les votes de diverses personnes dont les noms étaient enregistrés sur les listes en dernier lieu mentionnées, ont été rejetés, que ces votes étaient donnés au dit *Albert Norton Richards*, et qu'ils auraient dû être acceptés et enregistrés au livre de Poll pour ce dernier Candidat : Que plusieurs personnes ont voté, dans la dernière élection, pour le membre siégeant, en prenant faussement le nom d'autres personnes entrées sur la liste des électeurs qui vient d'être mentionnée : Que diverses personnes dont les noms étaient enregistrés dans la dernière liste, ont voté, dans la dernière élection, pour le membre siégeant, mais après s'être laissés corrompre :

Que diverses personnes dont les noms étaient entrés sur les listes en dernier lieu mentionnées, ont été admises à voter à la dite élection pour le dit membre siégeant, bien qu'elles n'eussent pas le droit de voter à la dite élection ou de faire insérer leurs noms dans aucune des listes, n'ayant aucune qualification quant à la propriété, à l'occupation ou à la valeur de la propriété, ou leur qualification étant insuffisante pour bien des raisons, et étant sujettes à des incapacités légales, et leurs noms ayant été induement insérés dans les dites listes : Qu'il a été permis à diverses personnes dont les noms étaient entrés sur les listes en dernier lieu mentionnées de voter et qu'elles ont voté pour le membre siégeant à la dite élection, bien qu'elles ne fussent pas alors sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation. C'est pourquoi votre Pétitionnaire demande humblement que le dit Membre siégeant soit déclaré n'être pas duement élu, et que le dit *Albert Norton Richards* soit déclaré duement élu, et qu'il soit substitué à la place du dit Membre siégeant, et admis à prendre son siège comme Membre de la dite Division Sud de *Leeds* dans le présent Parlement ; et que cette Honorable Chambre lui accorde tel autre avantage qu'elle croira juste et conforme à la loi.

De *John Scobell*, de *Glenbanner*, dans le Township de *Yarmouth*, dans le Comté d'*Elgin*, Ecuyer, l'un des candidats à la dernière élection pour la Division Ouest du Comté d'*Elgin*, alléguant : 1. Que votre Pétitionnaire était candidat à la dernière élection pour représenter la dite Division Ouest du dit Comté à l'Assemblée Législative du Canada : 2. Qu'en conformité du Writ de Sa Majesté adressé à l'Officier-Rapporteur pour la dite Division Ouest, l'élection d'un Membre pour représenter la dite Division Ouest dans le présent Parlement de la Province fut commencée et tenue le vingt-neuf Juin mil huit cent soixante-et-un : 3. Qu'à la dite élection *George Macbeth*, de la Cité de *London*, dans le Comté de *Middlesex*, Ecuyer, et votre Pétitionnaire, étaient candidats pour la représentation de la dite Division Ouest dans le Parlement alors prochain : 4. Que la votation pour les dits candidats *George Macbeth* et votre Pétitionnaire, eut lieu les huit et neuf Juillet de la dite année : 5. Que le dix du dit mois de Juillet, l'Officier-Rapporteur pour la dite Division déclara et proclama que le dit *George Macbeth*, Ecuyer, avait le plus grand nombre de votes enregistrés en sa faveur et qu'il était duement élu pour représenter la dite Division Ouest du Comté d'*Elgin* dans le Parlement de cette Province alors prochain : 6. Que le dit *George Macbeth* fut proclamé comme ayant reçu une majorité de treize votes des électeurs de la dite Division Ouest sur votre Pétitionnaire : 7. Votre Pétitionnaire allègue que le dit *George Macbeth* n'a pas reçu la majorité des votes légaux à la dite élection, qu'il n'a pas été duement élu, et qu'il n'avait pas droit d'être rapporté pour représenter la dite Division Ouest, et que la majorité réelle des votes légaux donnés à la dite élection était en faveur de votre Pétitionnaire sur le dit *George Macbeth*, et que votre Pétitionnaire devrait être déclaré avoir été duement élu pour représenter la dite Division Ouest du Comté d'*Elgin* dans le présent Parlement de cette Province : 8. Votre Pétitionnaire se plaint en conséquence de l'élection du dit *George Macbeth* comme représentant de la dite Division Ouest du Comté d'*Elgin*, pour les raisons suivantes :—Premièrement, Parce que la majorité des votes que le dit Officier-Rapporteur a déclaré être en faveur du dit *George Macbeth*, n'était qu'une majorité apparente, attendu que diverses personnes dont les votes ont été acceptés et enregistrés en faveur du dit *George Macbeth*, n'avaient pas le droit de voter à la dite élection ; et parce que plusieurs personnes qui n'avaient pas droit de voter ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection pour la dite Division Ouest, ou à faire insérer leurs noms dans la liste des électeurs pour la dite Division Ouest, bien qu'elles ne fussent point qualifiées quant à la propriété, ou que leur qualification fut pour cette raison et autre insuffisante, ou qu'elles fussent sujettes à des incapacités légales ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté en faveur du dit *George Macbeth* à la dite élection, qui n'avaient pas droit de voter à la dite élection, étant disqualifiées à cet égard d'après les Statuts de cette Province alors en force ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection, qui n'étaient point alors âgées de vingt et un ans ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection, qui n'étaient pas des sujets de Sa Majesté par naissance ou

naturalisation ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection, qui n'étaient point inscrites sur le dernier Rôle de Cotisation révisé, certifié et en force, tel que voulu par la loi, comme propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles d'une valeur cotisée de deux cents piastres ou plus, ou d'une valeur annuelle cotisée de vingt piastres ou plus ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection, qui prétendaient chacune avoir droit de voter comme ayant été cotisées conjointement avec une ou plusieurs personnes comme propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles, mais dont la valeur des parts conjointes ne suffisait pas pour leur donner le droit de voter à la dite élection, et dont les noms n'étaient pas sur le Rôle de Cotisation ou sur la liste des électeurs, tel que voulu par la loi pour leur droit de voter : *Deuxièmement*, Parce que plusieurs personnes ont pris faussement le nom d'autres personnes qui étaient inscrites sur les listes d'électeurs employés à la dite élection, afin de voter, et ont été admises à voter et ont voté en faveur du dit *George Macbeth* contrairement aux dispositions de l'Acte concernant l'élection des Membres de la Législature : *Troisièmement*, Parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté pour le dit *George Macbeth* à la dite élection, bien que leurs noms ne fussent point entrés sur la liste légale des électeurs, et cela contrairement aux dispositions du dit Acte : *Quatrièmement*, Parce que plusieurs personnes qui, sur la demande des agents de votre Pétitionnaire de prêter le serment prescrit par la loi, à cet égard, refusèrent, après que l'entrée de leurs noms eut été faite dans les livres de Poll, de prêter ce serment, et dont les votes furent en conséquence refusés par le Député-Officier-Rapporteur, ont subséquemment, savoir, après que d'autres votes eurent été enregistrés, de nouveau offert leurs votes, lesquels ont été illégalement reçus et enregistrés en faveur du dit *George Macbeth*, contrairement au dit Acte ; et parce que plusieurs personnes ont été admises à voter et ont voté à la dite élection pour le dit *George Macbeth*, lesquelles, sur la demande des agents de votre Pétitionnaire de prêter le serment prescrit par la loi à cet égard, refusèrent de prêter ce serment, et dont les votes furent en conséquence refusés par le Député-Officier-Rapporteur, ont subséquemment, savoir, après que d'autres votes eurent été enregistrés, de nouveau offert leurs votes, prêtés le dit serment, et que le Député-Officier-Rapporteur a enregistré leurs votes et entré leurs noms dans les livres de Poll comme votant en faveur du dit *George Macbeth*, contrairement au dit Acte. C'est pourquoi votre Pétitionnaire demande humblement que tous les dits votes ainsi illégalement admis, reçus et enregistrés en faveur du dit *George Macbeth*, à la dite élection, soient biffés des dits livres de Poll, et que votre Honorable Chambre déclare que le dit *George Macbeth* n'avait pas le droit d'être élu à la dite élection et n'aurait pas du être rapporté comme étant ainsi élu, et que le rapport de la dite élection soit amendé en conséquence ; et en outre que votre Honorable Chambre déclare que votre Pétitionnaire avait la majorité des votes à la dite élection sur le dit *George Macbeth*, et qu'il aurait dû être rapporté comme ayant été élu représentant de la dite Division Ouest du Comté d'*Elgin*, et qu'elle fasse amender le rapport de l'élection en faisant effacer le nom du dit *George Macbeth* et substituer celui de votre Pétitionnaire à la place du dit *George Macbeth*, et qu'elle accorde à votre Pétitionnaire tel autre avantage qu'elle croira être conforme à la justice. Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

De *Pierre Giroux*, de la paroisse de *St. Jean Chrysostôme*, Marchand et Préfet du Comté de *Lévis* ; *Robert Demers* et *Edouard Demers*, Pilotes, et *Antoine Carrier*, Marchand, tous trois de la Ville de *Lévis* ; *G. Lamontagne*, de la Paroisse de *St. Joseph de la Pointe Lévis*, Forgeron ; et *J. B. Carrier*, de la Paroisse de *St. Henri*, Marchand, tous du comté de *Lévis*, dont les noms sont souscrits et apposés ci-dessous, exposant : Que vos Pétitionnaires avaient longtemps avant l'élection à laquelle la présente Pétition a rapport, lors de la dite élection et depuis lors jusqu'à ce jour, et ont encore aujourd'hui le droit de voter aux élections de membres pour servir dans le Parlement Provincial du *Canada*, et à l'élection d'un membre de Votre Honorable Chambre pour servir dans le Parlement comme membre du comté de *Lévis* ; et qu'au temps de la dite élection, longtemps avant, lors et après vos pétitionnaires étaient et ont toujours été depuis lors jusqu'à ce jour et sont encore actuellement voteurs enregistrés et dûment inscrits sur la liste des voteurs révisée et certifiée suivant la loi comme ayant droit de voter dans le comté de *Lévis*, aux élections d'un membre

pour l'Assemblée Législative, et qu'ils ont voté à la dite élection : Qu'en vertu d'un statut fait et pourvu en pareil cas une élection a eu lieu suivant la loi dans le mois de Juillet dernier pour l'élection d'un Membre pour représenter, dans l'Honorable Assemblée Législative du Canada, le comté de Lévis, et que les candidats mis en nomination à la dite élection furent l'Honorable François Lemieux, de Québec, Avocat, et Joseph Goderick Blanchet, de la ville de Lévis, écuyer, Médecin : Que des polls ayant été demandés et accordés, il fut procédé à la votation les huit et neuf du dit mois : Que par et en vertu d'un writ d'élection de Sa Majesté daté en la cité de Québec, le dix juin dernier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent soixante-et-un, pour l'élection d'un membre pour représenter, dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, le comté de Lévis, une élection fut ouverte et commencée dans dit Comté le premier Juillet dernier, étant le jour fixé pour la nomination des candidats à la dite élection par François Marcel Guay, Ecuyer, Régistrateur du dit Comté, étant et agissant comme Officier-Rapporteur pour la dite élection : Que François Lemieux, Ecuyer, Avocat, de la cité de Québec, et Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, Médecin, de la ville de Lévis, furent les deux candidats mis en nomination à la dite élection : Qu'un poll ayant été demandé et accordé, il fut procédé à la votation les huit et neuf du dit mois de Juillet dernier, et qu'à la clôture de la dite élection, savoir : le onze du même mois, jour fixé pour la proclamation du membre élu, le dit Officier-Rapporteur déclara que le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, avait eu la majorité des votes connus et enregistrés aux livres de poll, et il fut rapporté et déclaré comme dûment élu membre de Votre Honorable Chambre pour servir en Parlement le dit Comté de Lévis, le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, étant maintenant le membre siégeant dans Votre Honorable Chambre, prétendant avoir le droit de représenter le dit comté de Lévis, et que vos pétitionnaires ont voté à la dite élection pour l'Honorable François Lemieux, l'autre candidat : Que le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, a été illégalement déclaré et rapporté élu pour représenter, dans l'Assemblée Législative, le dit comté de Lévis, parce que au temps de l'élection et du rapport du dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, comme membre pour le dit Comté de Lévis, le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, n'était pas conformément à l'intention et au vrai sens de la loi faite et pourvue en pareil cas, dûment qualifié pour être élu membre de Votre Honorable Assemblée Législative pour servir en Parlement pour le dit comté de Lévis, et à cause de son défaut de la qualification requise par la loi pour être éligible comme membre de cette Honorable Chambre pour servir en Parlement incapable d'être élu pour le dit Comté de Lévis : Que le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, au temps de la dite élection et de son rapport comme susdit ne possédait pas et n'a pas possédé en aucun temps, ni avant, ni lors, ni après la dite élection et ne possède pas encore actuellement en cette Province pour son propre usage et avantage, comme propriétaire en loi ou en équité, des terres ou terrements en franc et commun socage, ni n'a été en aucun temps, ni lors de la dite élection et du rapport d'icelle, tel que susdit et n'est pas encore en bonne saisine et possession pour son propre usage et avantage de terres ou terrements tenus en fief, en franc-alleu, ou en roture de la valeur de cinq cents louis sterling, argent de la Grande-Bretagne, tel que voulu par la loi, en sus de toutes rentes, hypothèques, charges et redevances dont ils pouvaient ou pourraient être chargés, affectés et hypothéqués lors de la dite élection et rapport d'icelle, et qui pouvaient ou pourraient être dues et payables sur ceux ou affectant ceux, et que le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, ne possédait alors aucune propriété immobilière quelconque ou de la valeur de la qualification foncière requise par la loi en sus de toutes hypothèques, charges et rentes : Que si le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, possédait alors des immeubles de la valeur susdite et exempts de toutes dettes et charges tel que susdit, il en a obtenu collusionnement et spécieusement les titres et la possession dans le but de se qualifier et de se rendre éligible comme membre de Votre Honorable Assemblée Législative de cette Province : Qu'en conséquence des faits ci-haut mentionnés et ci-dessus allégués, l'élection et le rapport d'icelle de Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, sont entièrement nuls et illégaux ; et qu'il soit tenu de produire les titres et donner la description des immeubles sur lesquels il prétend être qualifié ; C'est pourquoi, vos Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à Votre Honorable Chambre prendre les prémisses en considération et trouver et déclarer que le dit Joseph Goderick Blanchet, Ecuyer, n'était pas au temps de l'élection et du rapport d'icelle éligible comme membre de Votre Honorable Chambre pour servir en Parlement comme membre pour représenter le

Comté de Lévis ; Que le dit *Joseph Goderick Blanchet*, Ecuyer, n'aurait pas dû être élu ni rapporté comme membre pour représenter le dit Comté, et que son élection et le rapport d'icelle sont entièrement nuls, irréguliers et illégaux ; Que le dit *Joseph Goderick Blanchet*, Ecuyer, soit déclaré disqualifié et incompetent à siéger dans Votre Honorable Chambre comme membre pour le Comté de Lévis, et que la Chambre accorde à vos Pétitionnaires tel autre secours qu'elle jugera à propos.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mercredi dernier : Que le paragraphe suivant soit ajouté à la dite Résolution (devant servir de base à une adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale) et en fasse partie :

“ Que cette Chambre étant convaincue que l'une des meilleures sauvegardes des prérogatives de la Couronne, ainsi que des libertés et franchises du peuple, se trouve dans l'application du principe que le Gouvernement doit être administré par des Ministres responsables au peuple et possédant des sièges en Parlement, saisit cette occasion d'exprimer à Votre Excellence le regret avec lequel elle a vu violer ce principe par le maintien de l'Honorable *Joseph C. Morrison* au Gouvernement pendant plusieurs années, sans qu'il eût un siège dans aucune des Chambres du Parlement,”

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 5 Avril 1862,

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Dunsford.</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell, (Lanark nord,)</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wilson et</i>
<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright.—48</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Danust,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Ross, John, J.</i>
<i>Baly,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bell, (Russell,)</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simpson,</i>

<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Walsh.—65.</i>
<i>Clarke,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. *Denis*, l'Honorable M. *Portman* et M. *Langevin*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite Résolution.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du comité spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence de Son gracieux Discours du Trône à l'ouverture de la présente Session du Parlement.

Nous avons appris avec le plus profond chagrin que depuis la dernière réunion de cette Législature, Sa Majesté, ainsi que Ses sujets, ont souffert une perte irréparable dans la mort du Prince-Epoux.

Nous ne pouvons jamais oublier que cet illustre Prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement Anglais en pensée, en sentiment et en action, tandis que l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissance dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartenissent.

Nous savons estimer à leur valeur les vertus qui caractérisaient le Prince défunt ; — nous apprécions la douloureuse privation infligée à notre Souveraine, dans Ses relations publiques et domestiques, et nous nous joignons cordialement à Votre Excellence pour déposer au pied du Trône l'expression respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Nous sommes fiers de pouvoir dire que le peuple que nous représentons s'est empressé de profiter des circonstances survenues pendant l'automne et l'hiver dernier, pour faire éclater d'une manière très-frappante et satisfaisante les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette Province, de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la Mère-Patrie ; — nous sommes heureux d'apprendre que sa Très-Gracieuse Majesté, dans Son Discours du Trône à l'ouverture du Parlement Impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'*Amérique du Nord* ; et Votre Excellence a raison de croire que cette déclaration nous est très-agréable, à nous, les représentants du peuple du *Canada*.

Nous recevons avec plaisir les félicitations de Votre Excellence à l'occasion de l'abondante moisson dont nous avons été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux *Etats-Unis*.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre de mettre devant nous des do-

cuments faisant voir que le Gouvernement Français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les privilèges dont les vaisseaux de construction britannique jouissaient déjà dans les Ports Français ; et nous sommes convaincus que cette mesure ne peut qu'être avantageuse à notre construction navale, et qu'elle est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance entre l'Angleterre et la France.

Nous sommes heureux d'apprendre, que dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une Conférence entre les délégués représentant le Gouvernement de cette Province, et des délégués du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du Gouvernement Impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois Provinces ; et qu'une délégation commune s'est rendue en *Angleterre*, pour y entamer de nouveau des négociations avec le Gouvernement de Sa Majesté. Tout en regrettant qu'il n'ait pas encore été reçu de réponse, nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que la décision finale du Gouvernement Impérial nous sera communiquée aussitôt qu'elle lui sera parvenue.

Nous voyons avec plaisir que Votre Excellence a reçu du Secrétaire d'Etat pour les Colonies l'intimation que c'est l'intention du Gouvernement de Sa Majesté de présenter au Parlement Impérial, dans la présente session, un Bill pour abolir, quant à cette Colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des Cours Supérieures en *Angleterre* de faire émettre pour y être exécuté, le Writ d'*Habeas Corpus*, et cela en conformité des représentations faites par le prédécesseur de Votre Excellence au Gouvernement Impérial.

Nous donnerons notre sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être soumise pour assurer une meilleure administration des Biens des Faillis dans le *Haut-Canada*, ainsi qu'à toute autre ayant pour objet l'établissement de Prisons bien réglées et de Pénitenciers locaux pour toute la Province.

Nous recevons avec plaisir les documents que Votre Excellence a ordonné de mettre devant nous, montrant que le Gouvernement Impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, si les Gouvernements et les Législatures de ces Provinces peuvent s'entendre sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

C'est avec une bien vive satisfaction que nous apprenons que Votre Excellence a jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une Commission pour considérer l'état actuel de la Milice de la Province, et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité ; et que le Rapport de cette Commission sera mis devant nous : et Votre Excellence peut être persuadée que nous accorderons notre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il contient, et au Bill qu'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

Nous donnerons toute notre attention aux autres mesures d'utilité publique qui pourront être soumises à notre considération.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance dont elle nous fait part, que les comptes de l'année qui vient de finir seront sans délai mis devant nous ; et nous nous flattons avec confiance qu'il nous satisferont.

Nous voterons avec plaisir les subsides nécessaires pour le maintien du service de Sa Très-Gracieuse Majesté pour l'année courante, et nous remercions Votre Excellence d'avoir ordonné que les estimations fussent préparées avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Nous recevons avec orgueil l'expression de la reconnaissance de Votre Excellence à l'occasion de la bienveillance et des bonnes dispositions que le peuple que nous représentons a bien voulu témoigner à Votre Excellence lorsqu'elle a pris en main les rênes du Gouvernement de cette Colonie.

La constitution nous ayant confié la garde des intérêts de cette grande Province, nous donnerons notre sérieuse, impartiale et diligente attention aux diverses matières qui pourront nous être présentées, et avec Votre Excellence nous prions avec ferveur le Tout-Puissant de diriger nos conseils de manière que nos actes contribuent à Sa Gloire, à l'honneur du notre Souveraine, et à la prospérité et au bonheur du peuple du *Canada*.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par toute la Chambre.

Ordonné, que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente session, Lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 7 Avril 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance sur la vie du *Canada*, d'*Hamilton*, pour l'année expirée le 30 avril 1861,—Etat de la Caisse d'Economie de *Notre Dame de Québec*, pour l'année expirée le 31 Mai 1861, et—Etat des affaires de la Banque d'Epargne de la Cité et District, *Montréal*, jusqu'au 31 Décembre, 1861. (*Documents de la Session No. 9.*)

Aussi, Etat des recettes et dépenses de la Compagnie du chemin de fer *Montréal et Champlain*, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1861; et Etat des affaires de la Compagnie du Chemin du Nord du *Canada*, jusqu'au 31 Décembre 1861. (*Documents de la Session No. 16.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Huntington*,—la Pétition du Révérend *J. Gaboury* et autres, de la Paroisse de *St. Cécile de Milton* et *St. Valerien de Milton*, Comté de *Shefford*; et la Pétition du Révérend *J. D. Michon* et autres, du Township de *Roxton*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—la Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental du *Canada*, et de la Compagnie du Grand Tronc du *Canada*.

Par M. *Dawson*,—la Pétition de *Thomas McGoey* et autres, du District de l'*Ottawa*.

Par l'Honorable M. *Allegn*,—la Pétition de Dame *M. T. Branshaw*, Présidente et autres dames, membres de l'Asile des dames Protestantes de *Québec*.

Par M. *McKellar*,—la Pétition de la Fountain Division. Fils de Tempérance, de *Chatham* No. 216.

Par M. *Rykert*,—la Pétition de *W. B. Jarvis* et autres.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la Pétition de l'Hospice de la Maternité de l'Université de *Montréal*.

Par M. *Hosper*,—la Pétition de *John D. Ham* et autres, du Township de *Camden*.

Par M. *Morris*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-unis de *Lanark Renfrew*.

Par M. *White*,—la Pétition de *Robert Meade* et autres, du Township de *Nassaganega*.

Par M. *Fortier*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Yamaska*.

Par M. *Taschereau*,—la Pétition de *W. Rae* et autres, du chemin de *Kennebec*.

Par M. *Price*,—la Pétition de l'Asile *Finlay* de *Québec*.

Par M. *Huot*,—la Pétition de *J. B. Chevalier* de la *Durantay* et autres.

Par M. *Strest*,—la Pétition de *Samuel W. Buckner* et autres, de la Quatrième Cession du Township de *Crowland*, Comté de *Welland*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Communauté des Sœurs de *St. Joseph* de la cité d'*Hamilton* ; de Dame *Percy Spiller*, de la Ville de *Prescott*, Comté de *Grenville*, Institutrice, veuve de feu *William Spiller* ; de l'*Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec* ; de l'Ecole des Petits Enfants de la Basse-Ville de *Québec* ; et de l'*Union St. Joseph de Montréal* ; demandant de l'aide.

De *J. T. Coffin* et autres, des *Isles de la Magdeleine* ; demandant qu'un Juge résident soit nommé pour les dites Isles, ayant juridiction Civile et Criminelle.

Du Révérend *C. E. Poiré* et autres, de la Paroisse de *St. Anselme*, Comté de *Dorchester* ; demandant que le taux de l'intérêt légal soit fixé à six ou sept pour cent par année.

Du Révérend *C. E. Poiré* et autres, de la Paroisse de *St. Anselme*, Comté de *Dorchester* ; demandant de l'aide pour des Chemins de Colonisation.

De *A. Dufour* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de l'Isle-aux-Coudres* ; demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée pour les mettre en état de remplir un marais dans la dite Paroisse.

De *David Allan Poe*, de la Cité de *Montréal*, Marchand à Commission ; demandant demandant que le nom de "*Watt*" soit ajouté à son nom actuel.

De *François Nadeau*, de la Cité de *Québec*, Menuisier ; demandant à être rénuméré pour ses services, et aussi pour des pertes à lui occasionnées par sa destitution comme surintendant des travaux de la nouvelle cour de Justice et Prison de *St. Etienne* de la *Malbaie*.

De la Municipalité du Village de *Welland* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la dite Municipalité à augmenter le nombre des Licences d'Auberges dans le dit Village.

De *H. J. Barber* et autres, du Township de *Townsend*, et de *W. Bradley* et autres, du Township de *Townsend* ; demandant la passation d'une Loi Prohibitive des Liqueurs fortes.

De la Municipalité du Township de *Lobo* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser le placement d'une certaine somme d'argent des Réserves du Clergé par le dit Township.

De *N. Pinsonneault* et autres, de la Paroisse de *St. Constant*, Comté de *Laprairie* ; demandant que la Tenure Seigneuriale du *Sault St. Louis* soit convertie en Franc-aleu.

De *A. Colette* et autres, de la Paroisse de *St. Constant*, Comté de *Laprairie* ; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

Des Municipalités des Paroisses de *St. George*, *Clarenceville* et *St. Thomas*, Comté de *Missisquoi* ; demandant des amendements aux Lettres Patentes qui établissent les dites Paroisses.

De *Narcisse Dionne* et autres, de la Paroisse de *St. Giles*, Comté de *Lotbinière* ; du Révérend *J. Aubert de Gaspé* et autres, de la Paroisse de *St. Apollinaire* ; et du Révérend *E. Faucher* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, Comté de *Lotbinière* ; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière *Chaudière*.

Du Révérend *W. Birks* et autres ; demandant certains amendements à la Loi des Ecoles du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton* ; demandant qu'il ne soit passé aucune mesure ayant pour objet de faire assumer la province de la responsabilité des dettes de chemins de fer ou autres dues par les Municipalités.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton* ; demandant qu'aucune nouvelle aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

De *Joseph Larivière* et autres, de la Paroisse de *St. Calixte de Somerset*, et de *L. M. Rousseau* et autres, de la Paroisse de *St. Ferdinand d'Halifax* ; demandant la passation d'un acte pour la protection des *Squatters*.

De *Charles Perry* et autres, de la Ville de *Peterborough* et de ses environs ; demandant que le contrôle du Chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough* soit placé entre les mains des premiers actionnaires, avec pouvoir de créer de nouvelles actions, au moyens desquelles les fonds nécessaires seront prélevés pour mettre le dit Chemin en opération.

Du Révérend *A. King* et autres, du Village de *Colborne*, Comté de *Northumberland* ;

demandant que le système actuel et la dotation de l'Université de *Toronto* et du Collège de l'Université soient conservés intacts.

De *W. H. Gibson* et autres, syndics des Première et Seconde Congrégations du Township d'*Hinchinbrooke*, en connexion avec l'Eglise Presbytérienne-unie de l'*Amérique du Nord*; demandant la passation d'un acte pour incorporer la Première et Seconde Congrégations de l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'*Amérique du Nord* dans *Hinchinbrooke*.

De *M. M. Métivier* et autres, de *Ste. Brigide*, Comté d'*Iberville*; demandant la passation d'un acte pour lui permettre, après examen, de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans le *Bas-Canada*.

De *M. M. Métivier* et autres, de la Paroisse de *Ste. Brigide*, Comté d'*Iberville*; demandant la passation d'un acte pour légaliser l'élection des Marguilliers de la Paroisse de *Ste. Brigide*.

De *C. A. McClure* et autres, du Township d'*Acton*, et de la Municipalité du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*; demandant la passation d'un acte pour confirmer les opérations de *P. R. Blanchard*, A. P., concernant l'arpentage de lignes et les rapports et plans faits par lui pour la division et le règlement des bornes des lots des cinq premiers rangs du dit Township.

De *James G. Ross* et autres, Marchands, et autres intéressés dans le commerce du port de *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie d'Assurance Maritime du *St. Laurent*."

De *J. Bell Forsyth* et autres, actionnaires de la Compagnie de l'Hôtel de la Cité de *Québec*, et autres, de la Cité de *Québec*; demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Du Conseil Municipal du Comté de *Norfolk*; demandant la passation d'un acte pour autoriser la vente des terres pour arrrages de taxes et pour d'autres fins.

De *George Sunter*, de la Ville de *Brantford*; demandant la passation d'un acte pour lui permettre d'affirmer en Cour de Justice de la même manière que les quakers et les sociétés amicales des tunkers.

De l'Hospice des Orphelins et Société Amicale des Veuves et Orphelins de la Cité de *Kingston*; demandant un acte d'incorporation.

De la Municipalité des Townships-Unis d'*Orillia* et *Matchedash*, Comté de *Simcoe*; demandant des amendements à l'acte des cotisations du *Haut-Canada*.

De *William Laughton*, du Village de *Bradford*, Comté de *Simcoe*; demandant une compensation pour dommage et tort fait à son bateau à vapeur appelé le *Chatham*, durant la Rébellion de 1837.

De *Pierre Vacourt* et autres, des Seigneuries de *Témiscouata* et *Madawaska*, Comté de *Témiscouata*; demandant la passation d'un acte pour les maintenir dans la possession de leurs terres dans les dites Seigneuries.

De *Dame Marie J. E. Lozeau*, de la Paroisse de *St. Jean Baptiste de Nicolet*; demandant la passation d'un acte pour abroger l'Acte 4 *Geo. 4*, chap. 26, et pour la réintégrer dans la possession des terres connues sous le nom de "Commune," dans les limites de la Seigneurie de la *Baie St. Antoine*, lesquelles lui ont été retranchées sans lui accorder pour cela aucune compensation.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de treize membres pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des listes de Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *McDougall*, M. *Simard*, l'Honorable M. *John S. Macdonald*, M. *Bureau*, M. *Benjamin*, M. *Joseph Dufresne*, M. *Dunkin*, M. *Simpson* et M. *Street* composent le dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général

ral, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie du Rapport fait par la Commission sur l'organisation de la Milice.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'Adresse de la Chambre.

Et étant de retour, M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante:—

M. L'ORATEUR ET MESSIEURS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :

Je vous remercie pour votre loyale Adresse, et je suis convaincu que vous donnerez aux affaires de la session toute l'attention qu'elles méritent.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, adressé aux deux Chambres de la Législature à l'ouverture de la présente session, soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, pris le dit Discours en considération.

Et le dit Discours ayant été lu ;

Résolu, Que des Subsidés soit accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partie du Discours de Son Excellence qui a rapport aux Subsidés soit renvoyée au dit Comité.

Ordonné, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut-Canada*, en autant qu'il concerne les Ecoles Séparées Catholiques Romaines.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le Chapitre 26 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relativement aux Ruisseaux et Rivières non-navigables.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le Chapitre 58 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant l'intérêt," et pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*, dans ses dispositions qui concernent la vente des Liqueurs Enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir la qualification foncière maintenant requise des Membres de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Dufresne* ait la permission d'introduire un Bill, pour établir une Institution de Crédit Foncier dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi, le vingt-et-un du courant.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines dispositions de l'Acte Chapitre 92 des Statuts Refondus du *Canada*, et pour établir d'autres dispositions touchant les Chambres des Arts et Manufactures dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte concernant les Locateurs et Locataires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :

M. L'ORATEUR, —

Le Conseil Législatif a adopté une Adresse de condoléance à Sa Très-Gracieuse Majesté, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, à laquelle il demande le concours de l'Assemblée Législative.

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, le Conseil Législatif et de la Province du *Canada*, en Parlement assemblés, approchons de Votre Majesté pour renouveler l'assurance de notre dévouement à votre personne et à votre Couronne.

Le peuple du *Canada* tout entier a appris avec douleur la triste nouvelle qu'il a plu au Divin Dispensateur des événements d'appeler à lui le Prince-Epoux, le compagnon des douleurs et des joies domestiques de Votre Majesté, le sage conseiller de vos conseils, et le père d'une famille qui, nous l'espérons, perpétuera le régime bienfaisant qui régit aujourd'hui l'Empire Briannique.

Nous désirons exprimer à Votre Majesté la profonde sympathie avec laquelle votre peuple de cette Province voit votre présente affliction. La pensée des vertus chrétiennes et des hautes et nobles qualités qui faisaient l'ornement du caractère du Prince-Epoux, après avoir rendu plus sensible votre première douleur, doit néanmoins consoler Votre Majesté par l'espoir certain que sa fin prématurée n'a fait qu'augmenter son bonheur; quoiqu'elle ait été pour vous une source de chagrins amers et de profonds regrets pour vos sujets, qui, par suite de l'amour qu'ils vous portent, prennent part à tout ce qui peut contrister ou réjouir votre cœur.

Votre peuple du *Canada* prie le Tout-Puissant qu'il vous donne la force de supporter votre deuil; qu'il vous fasse trouver, dans le souvenir chéri de votre Epoux, dans l'amour et le dévouement de vos enfants, et dans l'affection de votre peuple tout entier, quelque soulagement à votre grande douleur, et qu'il vous conserve pour veiller sur votre Famille Royale, et pour que vous continuiez d'être la gardienne des destinées de l'Empire.

ALLAN N. MACNAB,

Orateur, Conseil Législatif.

CONSEIL LÉGISLATIF,

7 avril 1862.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit Message par l'un de ses Messagers.

Et le Maître en Chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce qui précède.

Et alors il s'est retiré de nouveau.

Ordonné, Que M. *Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour protéger les colons en certains cas dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Notman* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Chapitre 77 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif à la séduction et au soutien des enfants illégitimes."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Archambault* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le Chapitre cinquante-huit des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif à l'intérêt," et pour fixer le taux de l'intérêt à six pour cent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour établir d'autres dispositions relativement aux Inventions, Marques de Commerce et de Dessins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Archambault* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher les parents des parties d'être entendus comme témoins dans les matières civiles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Foley*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse de condoléance de l'Honorable Conseil Législatif à Sa Très-Gracieuse Majesté, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince Epoux; et que le blanc en icelle soit rempli avec les mots "et les Communes," et que la dite Adresse soit signée par M. l'Orateur de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse de condoléance à Sa Très-Gracieuse Majesté sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté l'Adresse collective de condoléance des deux Chambres, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé l'Adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur-Général

priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse Majesté l'Adresse collective de condoléance des deux Chambres, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, à laquelle cette Chambre demande le concours de leurs Honneurs.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour rendre valides certaines cotisations déjà faites, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Connor* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux hypothèques dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Connor* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de Procédure en Droit Commun.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'inspection du Blé et des autres grains.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu non-incorporées dans les limites de cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux protéger les Manufacturiers et les Artisans qui confient des matériaux aux ouvriers dans le but de les confectionner.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un Bill pour modifier les délimitations des comtés de *Joliette*, *Berthier* et *Montcalm*, pour les fins électorales et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre trente-sept des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé : "Acte concernant l'enregistrement des titres des immeubles et des charges dont ils sont grevés, les lois hypothécaires, le douaire et les biens de la femme mariée, et le transport des terres tenues en soccage.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill amendant le chapitre vingt des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte concernant les Registres des Mariages, Baptêmes et Sépultures."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Labreche-Viger* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'administration des Bureaux d'Enregistrement dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Dawson* ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation des Compagnies à Fonds Social.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Rymal* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre aux Comtés de *Wentworth* et *Lincoln* l'Acte pour la protection des occupants de terres sur la rive du Lac *Ontario*, dans les Comtés de *York*, *Peel* et *Halton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Débiteurs Insolubles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'inspection et à l'estampage des Gazomètres, et pour protéger les consommateurs de Gaz d'éclairage.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 105 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 54 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Price* ait la permission d'introduire un Bill pour la protection des créanciers des Occupants des terres de la Couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *O'Halloran* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 83 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte relatif à la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative à la prescription des actions et poursuites dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 3 des Statuts Refondus du Canada, concernant les deux Chambres du Parlement Provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Honorable M. Sherwood, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un Etat des Commutations effectuées dans la censive du domaine de la Couronne à Québec, en vertu de l'Acte 10 et 11 Victoria, chapitre III, (chapitre 43 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada,) du 1er Avril 1861 jusqu'au 31 Mars 1862 :—

Nom du Commutateur.	Situation de la propriété.	Date de l'acte.	Notaire.	Arrérages de droits seigneur.	Argt. de commut. payé.	Argt. de commut. laissé à constituer.
Nacisso Turcot.	Rue Lamontgn. B. V. Québec.	18 oct. 1862.	J. C. Petit-clerc.	\$201.33.	\$100.77.

Il n'a été fait aucune commutation de Tenure dans les censives ci-devant appartenant à l'Ordre des Jésuites, dans cette partie de la Province du Canada connue autrefois sous le nom de Bas-Canada, non plus que dans la Seigneurie de Lauzon et la censive du Domaine de la Couronne à Trois-Rivières, en vertu de l'Acte 10 et 11 Victoria, chapitre III, (chapitre 43 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada,) depuis le 1er Avril 1861 jusqu'au 31 Mars 1862.

F. T. JUDAH,

ANDREW RUSSELL,

Commis des Biens des Jésuites, etc.

Assist. Com. des Ter. de la Couronne.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne.

Québec, 1er Avril 1862.

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Starnes,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des dépenses encourues par la Commission de la Tenure Seigneuriale, depuis son existence jusqu'au 31 Décembre dernier, indiquant séparément pour chaque année et jusqu'au 31 Décembre dernier, savoir :

1° Le salaire des Commissaires, du Secrétaire et des Commis ; des employés du Bureau de l'Arpentage ; frais de voyage ; loyer et taxes ; combustibles ; papeterie, impressions ; frais de port et dépêches télégraphiques ; confection des cadastres ; publication d'avis et services professionnels ;

2° La somme répartie par la Commission aux Seigneurs de Fiefs et Seigneuries dans le Bas-Canada ;

3° La somme accordée pour le rachat de l'indemnité due à ces Seigneurs ; la somme qui a été perçue, et celle qui est à percevoir du Gouvernement de cette Province pour cette gn ; la somme payée aux Seigneurs à cette date et la balance qui leur est due ;

4° Quels intérêts ont produit les sommes accordées pour la dite indemnité dans la période ci-dessus mentionnée ; dans quelles Banques ces sommes ont été déposées ; quel taux d'intérêt a été payé, et quel est le montant actuellement déposé, et dans quelle Banque eodépôt est fait ; si ce montant porte intérêt, et à quel taux.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Un Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie :

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a adopté l'Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre, en la manière qu'elle jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du Trône, l'Adresse conjointe de condoléance des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, en remplissant le blanc avec les mots " Conseil Législatif."

Et aussi, Le Conseil Législatif informe cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir les Adresses Conjointes de condoléance des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, et que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres du Conseil Législatif seront présents dans ce moment de la part de leurs Honneurs.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *John S. Macdonald*, l'Honorable M. *Foley* et l'Honorable M. *Sicotte*, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, à trois heures et demie de l'après-midi, demain, avec les adresses collectives de condoléance des deux Chambres, à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Joseph Dufresne*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre un état des primes payées à des pêcheurs canadiens, et du nombre de vaisseaux qui y ont eu droit depuis le dernier état soumis au Parlement, et aussi du nombre de vaisseaux à qui elles ont été refusées, spécifiant les raisons de tels refus.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Bureau*, secondé par M. *Alexandre Dufresne*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des Instructions Royales qu'elle a reçues en prenant en main les rênes du Gouvernement de cette Colonie.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Scott*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera Mercredi prochain, elle soit ajournée jusqu'à Jeudi, le vingt-quatre du courant.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Avril 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :

Par M. Rankin,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Tilbury Ouest*, Comté d'*Essex*,—et la Pétition de la Municipalité de *Sandwich Ouest*.

Par M. Bell, (de *Russell*)—La Pétition du Révérend G. A. Dingman et autres, du Township de *Russell*,—la Pétition de la Communauté de l'Hopital-Général, de la Maison des Pauvres et du Séminaire de l'Enseignement des Sœurs de Charité d'*Ottawa*,—et la Pétition de John McDougall, Senior, et autres, des première et seconde concessions de l'ancien arpentage du Township de *Clarence*.

Par M. Wallbridge,—La Pétition de la Grande Division de l'Ordre des Fils de Tempérance dans le *Canada Ouest*.

Par M. Joly,—La Pétition de E. Côté et autres, de la Paroisse de *St. Sylvestre*,—la Pétition de E. Larue et autres, de la Paroisse de *St. Antoine de Tilly*,—la Pétition d'A. Monfette et autres, de la Paroisse de *St. Flavien*,—et la Pétition du Révérend J. B. Ferras et autres, de la Paroisse de *St. Jean Deschaillons*, toutes du Comté de *Lotbinière*.

Par M. J. Dufresne,—La Pétition du Révérend J. D. Michon et autres, du Township de *Roxton*, Comté de *Shefford*.

Par M. Blanchet,—La Pétition de Charles Fortier,—la Pétition de Paul Girard, de *St. Gervais*,—et la Pétition du Révérend E. Baillargeon et autres, de la Paroisse de *St. Nicolas*, Comté de *Lévis*.

Par M. Langevin,—La Pétition du Révérend L. Rousseau, et autres, de *St. Malachie*,—et la Pétition du Révérend C. E. Poiré et autres, de la Paroisse de *St. Anselme*, les deux du Comté de *Dorchester*.

Par M. Fournier,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de l'*Islet*.

Par M. Walsh,—La Pétition de W. Mathews et John M. Tupper, de la Ville de *Brantford*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford*,—et trois Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Brant*.

Par M. Sylvain,—La Pétition du Révérend J. S. Manceau et autres, des Paroisses de *St. Simon* et *St. Mathieu de Rioux*, Comté de *Rimouski*.

Par M. McKellar,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Oxford*, Comté de *Kent*.

Par M. Simpson,—La Pétition de R. W. Willson et autres, de la Ville de *Niagara*.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de C. S. Rodier et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition de la Compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada*.

Par M. Dunkin,—La Pétition de C. Panet et autres, membres de l'Association des Carabiniers Canadiens.

Ordonné, Que M. Benjamin ait la permission d'introduire un Bill pour la protection des Hôteliers dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Sicotte ait la permission d'introduire un Bill limitant le droit de réméré au temps fixé par la convention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Desaulniers ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre six des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Labrèche-Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour définir la fraude en matières commerciales et régler les relations des créanciers et débiteurs en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Vendredi le vingt-cinq du présent.

Ordonné, Que M. *Labrèche-Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi le vingt-cinq du présent.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un Bill concernant les Donations entre vifs et testamentaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un Bill pour établir un mode plus expéditif de décider les Elections Contestées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du *Canada*, et pour établir d'autres dispositions pour l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Rankin* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger ou amender l'Acte des Petits Délits.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi, le vingt-huit du présent.

Ordonné, Que M. *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill concernant les poursuites pour amendes en vertu des Réglemens Municipaux relatifs à la vente des Liqueurs Buivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du présent.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a fait rapport à la Chambre que les Messagers s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse Conjointe de condoléance des deux Chambres, à Sa Majesté sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait la dite Adresse à Sa Majesté au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, afin qu'elle puisse être déposée au pied du Trône.

L'Honorable M. *Alleyne*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport du Maître-Général des Postes du *Canada*, pour l'année expirée le 30 Septembre, 1861. (*Documents de la Session, No. 1.*)

L'honorable M. *Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Province du Canada, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 2.*)

Sur motion de M. *Wallbridge*, secondé par M. *Biggar*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Rapport de l'exploration faite de la *Baie de Weller* durant l'été de l'année 1861, et le Rapport

sur le même sujet qu'a fait l'Arpenteur nommé par l'Honorable Commissaire des Travaux Publics.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *McGee* a proposé, secondé par M. *Bell*, de *Lanark*, qu'il soit nommé un Comité Spécial pour prendre en considération la question de l'immigration, particulièrement en ce qui a rapport à l'immigration du printemps de la présente année, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Jeudi, le vingt-quatrième jour d'Avril courant, pour être alors le premier ordre du jour.

M. *Bureau* a proposé, secondé par M. *Gagnon*, qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Loranger*, M. *Gagnon*, M. *Beaubien*, M. *Desjardins*, M. *Hébert*, M. *DeBoucherville*, M. *Bourrassa*, M. *DeCazes*, M. *Evanturel*, M. *Lafontaine*, et de l'auteur de la motion, pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le *Bas-Canada*, et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Jeudi, le vingt-quatrième jour d'Avril courant, pour être alors le second Ordre du jour.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *Huntington*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant qu'il soit fourni immédiatement par le Régistrateur ou Officier de la Cour de Chancellerie du *Haut-Canada*, chargé de taxer les mémoires de frais dans les divers Comtés du *Haut-Canada*, un état indiquant les causes portées devant la dite Cour, dans lesquelles des mémoires de frais ont été taxés durant l'année 1861, sur décrets et sur d'autres ordonnances de la Cour, le dit état faisant connaître:—

1er. L'année durant laquelle la déclaration a été déposée en Cour.

2me. Le montant des frais taxés dans chaque cause où il y a eu décret.

3me. Le montant des frais taxés dans chaque cause où il y a eu d'autres ordonnances de la Cour.

4me. Le montant total des frais taxés dans chaque cause en faveur du demandeur.

5me. Un résumé de l'objet de chaque poursuite; par exemple, extinction d'hypothèques par forclusion, compte, etc.;

6me. Dans les cas d'extinction d'hypothèques par forclusion, le montant rapporté par le maître comme étant dû au demandeur, à part des-frais.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Dawson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état complet des affaires de la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, avec un bilan attesté sous serment, en conformité de la seconde section de l'Acte 20 *Vict.*, Chapitre 11.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Somerville*, secondé par M. *Harcourt*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état

indiquant le nombre de nouvelles places créées dans les Départements Publics, au siège du Gouvernement et par tout le pays, depuis la prorogation du Parlement, en 1861, jusqu'à sa réunion cette année; le montant du salaire attaché à chaque place; les noms des titulaires; le nombre et les noms des officiers à qui il a été donné une augmentation de salaire durant la même période, et le montant de l'augmentation dans chaque cas.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *McGee*, secondé par M. *Bell*, de *Lanark*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes instructions données aux agents d'émigration à l'étranger, le montant des salaires et frais de voyage alloués à ces agents, copies de tous rapports reçus des dits agents jusqu'à la date la plus récente.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Connor*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous papiers, correspondances et pièces justificatives concernant le paiement de tous deniers fait par la Province, depuis le 1er janvier 1861, à la Cité d'*Hamilton* ou pour la Cité d'*Hamilton*, à compte de la dette de la Cité d'*Hamilton* ou à compte de ses débetures, soit en principal ou en intérêts.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Dawson*.

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie de préparer un Etat d'après les Archives des Elections à la présente Assemblée Législative, indiquant le nombre total des votes donnés pour chaque Candidat dans chaque Comté, Riding, Township, Cité, Ville, Paroisse, ou Division où il y a eu votation, le nombre total des votes donnés dans chaque Division, et le nombre des électeurs inscrits sur les listes d'électeurs de chaque telle Division respectivement, et faisant voir au regard le nombre de votes donnés à chacune des dites place de poll à l'Election Générale de 1858, et la population du collège électoral en conformité du dernier recensement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Avril 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport de la Banque de Prévoyance et d'Épargnes de Québec, jusqu'au 1er Mars, 1861; et le Rapport du montant moyen de l'Actif et du Passif de la Banque de la Cité de Montréal, jusqu'au 31 Mars, 1862. (*Documents de la Session*, No. 9.)

Aussi, le Rapport des Syndics du Séminaire des Amis ou Quacres du Comte de *Prince Edouard*, pour l'année 1861, comme suit:—

Conformément au Statut 10 et 11 *Victoria*, chap. 104, les syndics du séminaire de

Amis ou Quacres, comté de *Prince-Edouard*, C. O. soumettent l'état suivant de ce que possède l'institution :

Valeur de la terre et des bâties.....	\$5000
Animaux, ustensiles d'agriculture, meubles, etc.....	800
Appareils d'école, cartes géographiques, etc.....	200
Fonds, dont l'intérêt est affecté à l'éducation des enfants pauvres de la société des Amis ou Quacres.....	500
	\$6,500

Signé au nom des syndics,

ALLAN M. DORLAND,
Greffier B. S.

3e mois, 27 mars 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition du Recteur et Marguilliers de l'Eglise de *St. Jean* dans la Ville de *Bowmanville*.

Par M. *Dunsford*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Lindsay*.

Par M. *Kierzkowski*,—la Pétition de *J. B. Brouseau*, M. D., de la Paroisse de *Beloil*, Comté de *Verchères*.

Par M. *Tassé*,—la Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de *Jacques Cartier*.

Par M. *Ryker*,—la Pétition de *J. G. Sutherland* et autres, de *Lincoln* et autres Comtés.

Par M. *Sylvain*,—la Pétition de *M. Gosselin* et autres, du Township de *Matane*, Comté de *Rimouski*; et la Pétition d'*Edouard Martin* et autres, du District de *Rimouski*.

Par M. *Morris*,—la Pétition de *R. Douglas* et autres, de la Ville de *Perth*, Comté de *Lanark*.

Par M. *Fortier*,—la Pétition de *J. G. Proulx* et autres, Commissaires d'Ecoles de la Paroisse de *St. Antoine de la Baie*, Comté de *Yamaska*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Colborne*; et la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Northumberland* et *Durham*.

Par M. *McKellar*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Howard*, Comté de *Kent*.

Par M. *Street*,—la Pétition de *William Carl* et autres, du Township de *Crowland*; et la Pétition de *Daniel Near* et autres, du Township de *Humberstone*.

Par M. *Dickson*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Stanley*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Morris*.

Par M. *Walsh*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Norfolk*.

Par M. *Ferguson*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—la Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*.

Par M. *Robitaille*,—la Pétition de *R. Landry* et autres, de la *Baie des Chaleurs*, Comté de *Bonaventure*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *J. H. Brownlow* et autres, de *Kingsey*; la Pétition de *V. Houd* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre*, les deux du Comté de *Drummond*; la Pétition de *N. Brown* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; la Pétition de la Division *Kingsey*, No. 41, Fils de la Tempérance; et la Pétition de *L. Thibaudeau* et autres, de la Paroisse *St. Eusèbe de Stanfold*, Comté d'*Arthabaska*.

Par M. *Simard*,—La Pétition du Révérendissime Evêque de *Tloa*, Administrateur de l'Archidiocèse de *Québec*, et autres, de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—la Pétition de *N. Merritt* et autres; et la Pétition des Syndics de l'Ecole de Grammaire de l'Ouest du Comté de *York*.

Par M. *Macbeth*,—Deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*.

Par M. *Pouporc*,—La Pétition de *John Coghlan* et autres, de l'Île *Alumette* et autres Townships, Comté de *Pontiac*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de *J. S. Stevenson* et autres; la Pétition de la Municipalité du Township, de *Dummer*; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Asphodel*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Belmont*; toutes du Comté de *Peterborough*.

Par M. *Morton*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*.

Par M. *Bell* (de *Russell*),—La Pétition de *A. McCallum* et autres; et la Pétition de *John S. Cameron* et autres, les deux de la première Concession du Township de *Cumberland*, Comté de *Russell*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *J. D. Michon* et autres, du Township de *Roxton*; demandant de l'aide pour les mettre en état d'ensemencer leurs terres.

De Dame *M. T. Bradshaw*, Président, et autres dames, Membres de la Maison de Refuge des Dames Protestantes de *Québec*; de l'Université de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; et de l'Asile *Finlay* de *Québec*; demandant de l'aide.

De *J. D. Ham* et autres, du Township de *Camden*; et de *Robert Meade* et autres, du Township de *Nassagaweya*; demandant la passation d'une Loi Prohibitive des Liqueurs Fortes.

De la Division de la Fontaine, Fils de la Tempérance, No. 216, de *Chatham*; demandant des amendements à la Loi Prohibant les Liqueur enivrantes le Dimanche.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser un Règlement fait et passé par le dit Conseil, le 13 Juin 1859, et intitulé: "Règlement pour lever une certaine somme d'argent au moyen de Débentures pour les fins ci-dessus mentionnées," et aussi, pour légaliser certaines Débentures émises en vertu du dit Règlement, et portant la date du 1er Juillet 1861.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Yamaska*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De *W. Rea* et autres, du Chemin *Kennebec*; demandant qu'une somme d'argent soit accordée pour reconstruire les Ponts sur le Chemin de *Kennebec*.

De *J.-B. Chevalier de la Durantay* et autres; demandant qu'il leur soit accordé des pensions pour leurs services durant la dernière guerre avec les *États-Unis*.

De *W. B. Jarvis* et autres; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie d'Assurance du Canada des Passagers de Chemin de Fer," et pour d'autres fins.

Du Révérend *J. Gaboury* et autres; des Paroisses, de *Ste. Cécile de Milton* et *Ste. Valérie de Milton*, Comté de *Shefford*; demandant que les dites Paroisses soient érigées en deux Municipalités séparées.

De *Samuel W. Buchner* et autres, de la quatrième Concession du Township de *Crowland*, Comté de *Welland*; demandant la passation d'un Acte pour mettre de côté l'Arpentage fait par *E. DeCew*, A. P., de la ligne entre les 3ème et 4ème Concessions, du Township de *Crowland*, et de confirmer l'Arpentage fait par MM. *Fell* et *Hood*, A. P.

De *Thomas McGoey* et autres, du District d'*Ottawa*; demandant un aide pour construire un Pont sur la Rivière *Gatineau*.

De la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental du Canada, et de la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc du Canada; demandant des amendements à l'Acte 16 *Victoria*, chapitre 39, pour autoriser toute Compagnie de Chemin de Fer dont la ligne forme partie du réseau principal de Chemin de Fer dans cette Province à se fusionner avec toute autre Compagnie, ou d'acquérir les biens et droits de telle Compagnie, et pour abroger certains actes y mentionnés incorporant des Compagnies de Chemins de Fer.

William Pierce Howland, Ecuyer; *Jean Charles Chapais*, Ecuyer; *George Benjamin*, Ecuyer; *Jacques Olivier Bureau*, Ecuyer; *Robert Bell*, Ecuyer, (*Lanark Nord*); et *Louis Léon Lesieur-Desaulniers*, Ecuyer, étant les six Membres nommés par M. l'Orateur pour

servir dans le Comité Général des Elections et auxquels la Chambre n'a pas objecté, ont séparément prêté le serment qui suit:—

“ Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un Membre du Comité Général des Elections, et au meilleur de mon jugement et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.”

M. l'Orateur a fixé à Vendredi, le vingt-cinquième jour d'Avril courant, à onze heures de l'avant-midi, dans la Chambre du Comité Général, la première réunion du Comité Général des Elections.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell*, (de *Russell*).

Ordonné, Que la liste corrigée des Membres devant servir dans des Comités d'Election soit renvoyée au Comité Général des Elections.

L'Honorable M. *Alley*n, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

MONCK :

Son Excellence le Gouverneur Général transmet, conformément à l'Acte Impérial 3 et 4 *Victoria*, chapitre 35, section 38, pour l'information des deux Chambres de la Législature, la copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat, contenant un Ordre de Sa Majesté en Conseil, désavouant l'Acte passé par la Législature du *Canada* en 1861, et intitulé: “ Acte pour donner juridiction aux Magistrats Canadiens touchant certaines Offenses commises dans le *Nouveau-Brunswick*, par des personnes qui se sauvent ensuite au *Canada*.”

QUÉBEC,

26 Mars 1862

(Copie.)

Canada.—No. 45.

DOWNING STREET.

20 Janvier 1862.

MILORD,—J'accuse réception de la dépêche No. 71, de Sir *Edmund Head*, datée du 9 Septembre, contenant la copie d'un Acte passé par la Législature du *Canada*, et intitulé: “ Acte pour donner juridiction aux Magistrats Canadiens touchant certaines Offenses commises dans le *Nouveau-Brunswick* par des personnes qui se sauvent ensuite au *Canada*.”

J'ai ordonné que cet Acte fut pris en considération par les Jurisconsultes (*Law Officers*) de la Couronne, et j'ai appris qu'ils étaient d'avis que Sa Majesté ne pouvait raisonnablement laisser cet Acte entrer en opération.

Il est très-possible que ce changement de Loi, s'il était dûment effectué, serait avantageux au *Canada* et au *Nouveau-Brunswick*; mais on me fait savoir que ce changement ne peut légalement s'effectuer par un Acte de la Législature Coloniale, dont la juridiction ne s'étend pas au-delà des limites de la Colonie.

J'espère, cependant, que l'objet de cet Acte peut être atteint par un arrangement d'extradition entre les deux Provinces, mis en force par des Actes des deux Législatures; d'après cet arrangement, les contrevenants à la Loi seraient dans chaque cas renvoyés pour subir leur procès dans la Colonie où l'offense a été commise.

Si ce mode de procéder est trouvé impraticable ou insuffisant, je prendrai volontiers en considération toute suggestion qui me sera faite par les Gouvernements du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, dans le but de faciliter la répression ou la punition des crimes commis sur la frontière commune, fut-il même nécessaire d'avoir recours à la Législation Impériale. Je dois ajouter toutefois que le sujet me paraît se rattacher à d'importantes

questions de principes. En attendant, je ne puis faire autre chose que conseiller à Sa Majesté de désavouer cet Acte, et j'inclus l'Ordre en Conseil par lequel le désaveu a été effectué.

J'ai, etc., etc.

(Signé,)

NEWCASTLE.

(Copie.)

A la Cour, à *Osborne House, Isle de Wight*, le 6 Janvier 1862.

Présent :

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
LE LORD PRÉSIDENT.
LE DUC DE NEWCASTLE.
SIR GEORGE GREY, BART.

Attendu que le Gouverneur-Général de la Province de Sa Majesté, le *Canada*, avec le Conseil et l'Assemblée de la dite Province, a, dans le mois de Mai 1861, passé un Acte qui nous a été transmis et intitulé comme suit, savoir : No. 2428, "Acte pour donner juridiction aux Magistrats Canadiens touchant certaines offenses commises dans le *Nouveau-Brunswick*, par des personnes qui se sauvent ensuite au *Canada*." Et attendu que le dit Acte a été soumis à Sa Majesté en Conseil, en même temps qu'une lettre adressée au Lord Président du Conseil par le très Noble Duc de *Newcastle*, l'un des Principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, certifiant qu'il est d'opinion que le changement de Loi proposé par par le dit Acte ne peut légalement être effectué par un Acte de la Législature Provinciale, et recommandant en conséquence que le dit Acte ne reçoive pas la Royale sanction de Sa Majesté. Il a donc plu, ce jour, à Sa Majesté, par et de l'avis de Son Conseil Privé, déclarer qu'elle désavoue le dit Acte, et il est en conséquence, par les présentés, désavoué, et le Gouverneur-Général, Lieutenant-Gouverneur, ou Commandant-en-Chef pour le temps d'alors de la Province du *Canada*, et toutes autres personnes que ces présentes pourront concerner, sont tenues d'en prendre avis, et de se conduire en conséquence.

(Signé,) ARTHUR HELPS.

Je, *Henry Pelham-Pelham-Clinton*, Duc de *Newcastle*, l'un des Principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, certifie par le présent que l'Acte passé par la Législature du *Canada* le 18 Mai 1861, intitulé : "Acte pour donner juridiction aux Magistrats Canadiens touchant certaines offenses dans le *Nouveau-Brunswick* par des personnes qui se sauvent ensuite en *Canada*." a été reçu par moi le 25 Septembre 1861.

Donné sous mes seing et sceau, ce 7 Mars 1862.

(Signé,)

NEWCASTLE.

BUREAU COLONIAL,
Downing Street.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter des Listes des Membres pour composer les Comités Spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le Comité avait préparé des Listes de Membres en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.—L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, l'Honorable M. *Drummond*, l'Honorable M. *Mowatt*, M. *Langevin*, M. *Jobin*, M. *Desaulniers*, M. *Joseph Dufresne*, M. *Bureau*, M. *Chapais*, M. *Benjamin*, M. *Notman*, M. *Macbeth*, M. *Powell*, M. *Wilson*, M. *Simpson*, M. *White* et M. *Fournier*.

2. LOIS EXPIRANTES.—L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *Ryerson*, M. *Bureau*, M. *Tett*, M. *Munro*, M. *Alexandre Dufresne*, M. *Rémillard*, M. *McGee*, M. *Archambault*, M. *Falkner*, M. *Harcourt*, M. *Cowan*, M. *Boudreau*, M. *Fortier*, M. *Labreche-Viger*, M. *Dorion*, M. *Kierzkowski* et M. *Evanturel*.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Mon-genais*, M. *Morrison*, M. *Bureau*, M. *Buchanan*, M. *Baby*, M. *D. A. Macdonald*, M. *Powell*, M. *Macbeth*, M. *Dickson*, M. *Dunkin*, M. *Abbott*, M. *Bown*, M. *Simard*, M. *Caron*, M. *Bell* (de *Russell*), M. *Jobin*, M. *Blanchet*, M. *Morton*, M. *Connor*, M. *Ross* (de *Dundas*), M. *Smith*, M. *Robitaille*, M. *Simpson*, *Knight*, et M. *Wright*.

4. BILLS PRIVÉS.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, l'Honorable M. *J. B. Cameron*, l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Mowat*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Dunkin*, M. *Rykert*, M. *Scott*, M. *Wilson*, M. *Abbott*, M. *Chapais*, M. *Daoust*, M. *Connor*, M. *Joseph Dufresne*, M. *Simpson*, M. *Ault*, M. *Desaulniers*, M. *M. C. Cameron*, M. *Jobin*, M. *O'Halloran*, M. *Notman*, M. *Crawford*, M. *Denis*, M. *Wallbridge*, M. *Morris*, M. *Starnes*, M. *Taschereau*, M. *Huot*, M. *Walsh* et M. *Bourassa*.

5. ORDRES PERMANENTS.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, M. *Connor*, M. *Prévost*, M. *Haultain*, M. *Jones*, M. *Burwell*, M. *Dawson*, M. *Ross* (de *Champlain*), M. *White*, M. *Gagnon*, M. *Huntington*, M. *Anderson*, M. *Gaudet*, M. *Rymal*, M. *McCann*, M. *McKenzie*, M. *Pope*, M. *McKellar*, M. *Beaubien*, M. *Joly*, M. *Tett*, M. *De Cazes*, M. *Rankin*, M. *Dostaler*, M. *Cockburn*, M. *Clarke*, M. *Scatcherd*, M. *Poupore* et M. *Sylvain*.

6. IMPRESSIONS.—L'Honorable M. *Rose*, M. *Benjamin*, M. *Bell*, (*Lanark*), M. *Langevin*, M. *Chapais*, M. *Simpson*, M. *Patrick*, M. *Beaubien*, M. *Ziggar*, M. *Brousseau* et M. *Stirton*.

7. DÉPENSES CONTINGENTES.—L'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Scottie*, l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Portman*, M. *Street*, M. *Benjamin*, M. *Tassé*, M. *Brousseau*, M. *D. A. Macdonald*, M. *Ferguson*, M. *Tett*, M. *Hooper*, M. *Desaulniers*, M. *De Boucherville*, M. *Laframboise*, M. *Langevin*, M. *Beaubien*, M. *Stirton*, M. *Le Boutillier*, M. *Robitaille*, M. *Somerville*, M. *Jones*, M. *Price*, M. *MacKenzie*, M. *Daoust*, M. *McGee*, M. *Hébert*, M. *McLachlin* et M. *Bown*.

8. COMPTES PUBLICS.—L'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, l'Honorable M. *Drummond*, M. *Desaulniers*, M. *Morrison*, M. *Dunkin*, M. *Simard*, M. *McDougall*, M. *Chapais*, M. *Pope*, M. *Houland*, M. *Benjamin*, M. *LeBoutillier*, M. *White*, M. *Jackson*, M. *Dunsford*, M. *Simpson*, M. *Jobin*, M. *Buchanan*, M. *Starnes*, M. *Street* et M. *Haultain*.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Résolu, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Élection ou au rapport de l'Élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront; et si deux Membres sont élus pour la même division électorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'Élection soit décidée.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Resolu, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement Provincial ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit et tendant au renversement de la Constitution.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 54 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux Institutions Municipales dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que M. *Kirskowski* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher la réduction sans causes raisonnables des salaires des Instituteurs dans les Écoles Communes du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'Éducation et aux Écoles Normales et Communes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que M. *Harcourt* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger la 2ème section de l'Acte intitulé: "Acte pour diminuer le nombre des licences pour la vente des Liqueurs Enivrantes en détail," en ce qui concerne le Village de *Cayuga*, dans le Comté d'*Haldimand*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés soit prolongé jusqu'au cinq Mai prochain; celui pour recevoir des Bills Privés jusqu'au douze Mai prochain; et celui pour recevoir des Rapports de Comité sur iceux, jusqu'au vingt-six de Mai prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par l'Honorable M. *Cameron*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance au sujet du Rapport récent du Comité de Commerce de la Chambre des Représentants des *Etats-Unis* sur le Traité de Réciprocité, et de tous autres Documents touchant le fonctionnement du dit Traité.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état en vertu de l'Acte 23 *Victoria*, chapitre 33, relativement aux Compagnies d'Assurance contre le Feu, indiquant:—

1° Les noms des Compagnies d'Assurance qui ont obtenu des licences conformément au dit Acte.

2° Les noms de celles qui ont engagé la somme de \$50,000, et de celles qui ont engagé la somme de \$10,000 respectivement, conformément à l'Acte.

3° Les noms de celles qui ont d'autres chartes.

4° Les noms de celles qui ont rendu compte des primes et des pertes payées; et de la balance des profits qu'elles sont tenues de placer aux termes de la 3ème section du dit Acte, et des effets publics en lesquels les placements ont été faits.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Etat de la distribution

des Statuts Refondus pour le *Haut et le Bas-Canada* (Versions Anglaise et Française) jusqu'au 17 Octobre 1861. (*Documents de la Session, No. 18.*)

Aussi, Etat relatif aux Biens des Jésuites, fourni par le Commissaire des Terres de la Couronne, tel que requis par la 5ème section de la 16ème *Victoria*, chapitre 163. (*Documents de la Session, No. 15.*)

Aussi, Rapport du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer du *Canada*, pour les années 1859 et 1860. (*Documents de la Session, No. 16.*)

Aussi, Rapport du Bureau des Inspecteurs d'Asiles et Prisons, etc, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 19.*)

Aussi, Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne du *Canada* pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Jeudi le 24 d'Avril courant.

Jeudi, 24 Avril 1862.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, les certificats suivants :—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'élection, en date du vingt-septième jour de Mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté de *Middlesex* (*William Glass*, Ecuyer,) Officier-Rapporteur, *ex officio*, pour la Cité de *London*, pour l'élection d'un Membre pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *John Carling*, qui, depuis son élection comme Représentant de la dite Cité, avait accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Receveur-Général, par suite de quoi le siège du dit Honorable *John Carling* était devenu vacant, l'Honorable *John Carling* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'élection, en date du septième jour d'Avril courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, le 14 Avril 1862.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A WILLIAM BURNS LINDSAY, Ecuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'élection, en date du vingt-septième jour de Mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-Unis de *York et Peel* (*Frederick W. Jarvis*, Ecuyer,) Officier-Rapporteur, *ex officio*, pour la Division Electorale de *Toronto Ouest*, pour l'élection d'un Membre pour représenter la dite Division Electorale de *Toronto Ouest*, dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *John Beverley Robinson*, qui, depuis son élection comme Représentant de la dite Division Electorale, avait accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Président des comités du Conseil Exécutif, par suite de quoi le siège du dit Honorable *John Beverley Robinson*, était devenu vacant, l'Honorable *John Beverley Robinson* a

été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'élection, en date du vingt-deuxième jour d'Avril courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, le 24 Avril 1862.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A WILLIAM BURNS LINDSAY, Ecuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des Rapports Municipaux du *Haut-Canada*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 20.*)

Aussi, Etats Généraux et Rapports des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District d'*Ottawa*, pour les années 1860-1861, et dans les Districts de *St. François* et *Montréal*, pour l'année 1861, avec un Rapport Supplémentaire pour le District de *Montréal* pour les années 1856, 1858, 1859 et 1860. (*Documents de la Session, No. 8.*)

Aussi, Etat Annuel des Affaires de l'Hôpital-Général de *Kingston*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 19.*)

Aussi, Etat des Affaires de la Compagnie d'Assurance Centrale contre le feu, dite *Manhattan*, de *New-York*, jusqu'au 1er Juillet, 1860. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Durham*; la Pétition du Révérend *S. S. Wood* et autres, du Township de *Durham*, Comté de *Drummond*; et la Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de *Grantham*, *Wendover* et *Simpson*.

Par M. *Langevin*,—La Pétition de *F. W. G. Austin* et autres, de la Cité de *Québec*; la Pétition de la Société *St. Jean-Baptiste*, de la Cité de *Québec*; deux Pétitions du Révérend *E. Hallé* et autres, de la Paroisse de *Ste. Marguerite*, Comté de *Dorchester*; et la Pétition de *Joseph Auld* et autres, Porteurs de Bons des Chemins à Barrières de *Québec*.

Par M. *Cockburn*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterboro*.

Par M. *Baby*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Témiscouata*; et la Pétition de *E. Duret* et autres *Squatters* de la Paroisse de *St. Eloi*, du Township de *Denonville*, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Evanturel*,—Trois Pétitions du Révérend *J. H. Bureau* et autres; et la Pétition de *P. L. Giroux* et autres, toutes de la Paroisse de *Charlesbourg*, Comté de *Québec*.

Par M. *Huntington*,—la Pétition de *L. H. Knowlton* et autres, du Township de *Stukeley Sud*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *Moïse Gagnon* et autres, du Village de *L'Avenir*.

Par M. *Jackson*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Grey*; et la Pétition de *Hugh Bratton* et autres, du Township de *Bentinck* et *Glenelg*, Comté de *Grey*.

Par M. *Taschereau*,—La Pétition du Révérend *J. Nelligan* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph* de la *Beauce*; la Pétition du Révérend *J. F. Bérubé* et autres, de la Paroisse de *St. Evariste* de *Forsyth*; la Pétition du Révérend *F. X. Tessier* et autres, de la Paroisse de *St. François* de la *Beauce*; la Pétition de *T. J. Taschereau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Marie* de la *Beauce*; la Pétition du Révérend *F. Catellier* et autres, de la Paroisse de *St. George d'Aubert Gallion*; et la Pétition du Révérend *C. J. O. Béland* et autres, de la Paroisse de *St. Victor* de *Tring*, toutes du Comté de *Beauce*.

Par M. *Street*,—La Pétition de *James Foster* et autres, du Comté de *Welland*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de *James Torrance* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Harcourt*,—La Pétition de *James Henderson*, et autres, du Township de *Crowland*.

Par M. *Le Boutillier*,—La Pétition de *J. B. Bail*, de la Seigneurie de la *Grande Rivière*; et la Pétition de *O. T. Cormick* et autres. Magistrats et autres, les deux du Comté de *Gaspé*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *J. E. Guilbault*, Botaniste, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Smith*,—La Pétition de *Thomas Campbell*, du Township de *Hope*, Comté de *Durham*.

Par M. *Dunsford*,—La Pétition de *W. McDonnell* et autres, de la Ville de *Lindsay*.

Par M. *McDougall*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de *Woodstock*; et la Pétition de *George Brown* et autres, du Township de *Blenheim*, les deux du Comté d'*Oxford*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—La Pétition de *R. C. Cooze* et autres, du Village de *Linwood*; et la Pétition de *John J. Whitters* et autres, du Village de *Millbank*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de *Lévis*; et la Pétition de *Louis Carrier* et autres, de la Ville de *Lévis*.

Par l'Honorable M. *Mowat*, deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*.

Par M. *Knight*,—La Pétition de *W. Pierce* et autres, des Townships de l'Est du *Canada*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition de la Banque Commerciale du *Canada*.

Par M. *Price*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Village de *Bagotville*; et la Pétition de *P. McLaren* et autres, *Squatters*, du Township de *Saguenay*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De la Municipalité du Township de *Tilbury* Ouest, Comté d'*Essex*; et de la Municipalité du Township de *Sandwich* Ouest; demandant l'abrogation de l'Acte du *Haut-Canada* relatif aux Petits Délits.

De *C. Panet* et autres, Membres de l'Association des Carabiniers Canadiens; demandant qu'une certaine somme d'argent leur soit accordée pour l'achat de Carabines dite *Whitworth*, et pour d'autres fins.

De *R. W. Wilson* et autres, de la Ville de *Niagara*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Fort Erié* et *Niagara* Grain Portage.

De la Municipalité du Township d'*Oxford*, Comté de *Kent*; demandant de l'aide pour ouvrir des chemins sur les Terres des Sauvages dans le dit Township.

Du Révérend *G. S. Marceau* et autres, des Paroisses de *St. Simon* et *St. Mathieu* de *Roux*, Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour un Chemin de Colonisation dans le dit Comté.

Du Conseil Municipal du Comté de *Brant*; demandant des amendements aux Lois du Jury du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *L'Islet*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à six pour cent par année.

Du Révérend *C. E. Poiré* et autres, de la Paroisse de *St. Anselme*, Comté de *Dorchester*; demandant de l'aide pour un Couvent dans la dite Paroisse.

Du Révérend *L. Rousseau* et autres, de la Paroisse de *St. Malachie*, Comté de *Dorchester*; demandant de l'aide pour construire une Ecole-Modèle dans la dite Paroisse.

De *Paul Girard*, de *St. Gervais*; demandant qu'il lui soit permis de construire un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemin*, dans la Paroisse de *St. Henri*.

De *Charles Fortier*; demandant qu'il soit passé un Acte pour lui permettre de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur, en *Canada*.

Du Révérend *J. D. Michon* et autres, du Township de *Roxton*, Comté de *Shefford*; demandant la passation d'un Acte pour l'établissement de Bureau d'Enregistrement dans les Municipalités Locales des Townships de l'Est.

Du Révérend *J. B. Perras* et autres, de la Paroisse de *St. Jean-des-Chaillons*, Comté

de *Lotbinière*,—du Révérend *E. Baillargon* et autres, de la Paroisse de *St. Nicolas*,—Comté de *Lévis*,—de *A. Monfette* et autres, de la Paroisse de *St. Flavien*,—de *E. Larue* et autres, de la Paroisse de *St. Antoine de Tilly*,—et de *E. Côté* et autres, de la Paroisse de *St. Sylvestre*, toutes du Comté de *Lotbinière*; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière *Chaudière*.

Je *John McDougall*, père, et autres, des 1ère et 2de Concessions de l'ancien arpentage du Township de *Clarence*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le tracé des lignes latérales dans le dit Township, d'une borne à l'autre, au lieu de les faire parallèles à la Ligne Limitrophe.

Cu Révérend *G. A. Dingman* et autres, du Comté de *Russell*,—de la Division *Kingsay* No. 41, Fils de la Tempérance,—et de *J. H. Brownlow* et autres, de *Kingsay*, Comté de *Drummond*; demandant la passation d'une Loi Prohibitive des Liqueurs Fortes.

Du Conseil Municipal du Comté de *Brant*,—du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*,—ét du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*; demandant que toute mesure ayant pour objet ne faire assumer les dettes des Municipalités par la Province soit rejetée.

De la Municipalité du Township de *Howard*, Comté de *Kent*; demandant que toute mesure ayant pour objet de faire assumer les dettes des Municipalités par la Province soit rejetée,—aussi, qu'aucune autre aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc du *Canada*.

Ee la Municipalité du Township de *Colborne*,—de la Municipalité du Township de *Morris*,—de la Municipalité du Township de *Stanley*,—et du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*; demandant qu'aucune aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc du *Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Brant*; demandant certains amendements à la Loi relative aux Taxes sur les Terres non occupées de la Couronne, et pouvoir de percevoir les arrérages sur les dites terres.

De la Compagnie de Dépôts et de Prêt du *Haut-Canada*; demandant la passation d'un Acte pour faciliter le transport par la dite Compagnie, de terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs, et pour d'autres fins.

De la Communauté de l'Hôpital Général, Maison des Pauvres et d'Enseignement des Sœurs de Charité, à *Ottawa*, demandant de l'aide pour la construction d'un Hôpital Général dans cet endroit.

Des Grandes Divisions de l'Ordre des Fils de la Tempérance, dans le *Canada-Ouest*; demandant que les dispositions de l'acte relatif au dit Ordre des Fils de la Tempérance soient continuées.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Brantford*; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à gérer les affaires se rattachant aux travaux et aux terres de la Compagnie de Navigation de la *Grande Rivière*.

De *C. Rodier* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant qu'une somme d'argent soit accordée pour construire un pont sur le Canal *Lachine*, à quelque endroit près des Ecluses de *St. Gabriel*.

De *W. Mathews* et *John M. Tupper*, de la Ville de *Brantford*; demandant des amendements à l'Acte 24 *Victoria*, chap. 134, pour lever les doutes quant à la validité de certains legs dans le testament de *Nathan Gage*, défunt, et pour autoriser les Administrateurs à mettre à effet le dit legs.

Du Très-Révérend Evêque de *Tloa*, Administrateur de l'Archidiocèse de *Québec*, et autres, de la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour accorder de plus amples pouvoirs à la Corporation de la Cité de *Québec*, pour la répression des maisons mal-famées dans la dite cité.

De *J. S. Stevenson* et autres; demandant la passation d'un Acte pour remettre en vigueur les dispositions de la quatrième clause de l'Acte 16 *Victoria*, chap. 251, pour amender de nouveau l'Acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Northumberland* et *Durham*; demandant des amendements au Chap. 38, Section 3, des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, concernant la charge de Shérif.

De *John S. Cameron* et autres,—et de *A. McCallum* et autres, de la première Concession du Township de *Cumberland*, Comté de *Russell*; demandant le rappel de l'Acte 23^e *Victoria*, chap. 101, pour déclarer le mode dont les lignes latérales de la première Concession, ancien arpentage, du Township de *Cumberland*, dans le Comté de *Russell*, seront tracées:

De *J. G. Sutherland* et autres, de *Lincoln* et autres Comtés; demandant la remise des péages sur la Rivière *Chippawa*, et pour d'autres fins.

De *R. Landry* et autres, de la Baie des *Chaleurs*, Comté de *Bonaventure*; demandant que la Taxe imposée sur les Rets à Saumon soit abolie.

De la Société d'Agriculture du Comté de *Jacques-Cartier*; demandant qu'une somme d'argent lui soit accordée pour la culture du chanvre et du lin.

Des Syndics de l'Ecole de Grammaire du Comté Ouest, Comté de *York*; demandant des amendements au 63^{ème} chapitre des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux Ecoles de Grammaire.

De *N. Merritt* et autres; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Compagnie des Poudres d'*Hamilton*."

De *V. Houd* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre* Comté de *Drummond*,—et de *L. Thibault* et autres, de la Paroisse de *St. Eusebe de Stanfold*, Comté d'*Arthabaska*; demandant des amendements à l'Acte de la Représentation.

De *N. Brown* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; demandant la passation d'un Acte pour la protection des *Squettiers* dans les Townships de l'Est.

Du Maire, des Conseillers et des Citoyens de la Ville de *Québec*; demandant des amendements aux Actes refondant les dispositions de la loi incorporant et concernant la dite Cité.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*; demandant des amendements à la loi des Pêcheries du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Norfolk*; demandant que des mesures soient adoptées pour ouvrir un chemin entre le Township de *Oakland*, dans le Comté de *Brant*, et le Township de *Townsend*, dans le Comté de *Norfolk*.

De *J. G. Proulx* et autres, Commissaires d'Ecoles, de la Paroisse de *St. Antoine de la Baie*, comté de *Yamaska*; demandant de l'aide pour une Académie dans la dite paroisse.

D'*Edouard Martin* et autres, du District de *Rimouski*; demandant de l'aide pour un Collège à *St. Germain de Rimouski*.

De *R. Douglas* et autres, de la Ville de *Perth*, Comté de *Lanark*; demandant que les conclusions de la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Perth*, pour légaliser un certain Règlement de la dite Ville, ne soient pas accordées.

De *J. B. Brousseau*, M. D., de la Paroisse de *Belœil*, Comté de *Verchères*; demandant la permission de construire des Quais sur la Rivière *Chambly*, à *Belœil*.

Du Recteur et des Syndics de l'Eglise *St. Jean*, dans la Ville de *Bowmanville*; demandant la passation d'un Acte pour leur permettre d'hypothéquer certaines propriétés d'église dans la dite Ville.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le dit Conseil à louer certaines parties du Quarré de la Reine, dans la dite ville.

De *William Carl* et autres, du Township de *Crowland*,—et de *Daniel Near* et autres, du Township de *Humberstone*; demandant que les terres dans les dits Townships, connues sous le nom de "*Dorchester Glebe Lands*," soient vendues aux occupants actuels.

De la Municipalité du Township de *Dummer*,—de la Municipalité du Township de *Asphodel*,—et de la Municipalité du Township de *Belmont*, comté de *Peterborough*; demandant de l'aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Trent*.

De *John Coghlan* et autres, de l'Isle *Alumette* et autres Townships, Comté de *Pontiac*; demandant de l'aide pour ériger un Pont sur le bras nord de la Rivière *Ottawa*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *London et Port Stanley*; demandant que pouvoir lui soit donné de nolisier ou posséder des navires pour faire le cabotage entre *Port Stanley* et la Ville de *St. Thomas*, et la Cité de *London*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *London et Port Stanley*; demandant à être déchargée de la taxe annuelle imposée par le Gouvernement pour le maintien d'un Bureau des Inspecteurs ou Commissaires de Chemins de Fer.

De *W. Gosselin* et autres, du Township de *Matane*, comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit Township.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte chapitre soixante-et-dix-neuf des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Cours de Circuit.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Tassé* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection des Paroisses et la construction et réparations des Eglises.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable *M. John Carling*, Membre pour la Cité de *London*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

L'Honorable *M. Allyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 7 Avril 1862, pour Copie des Instructions Royales à Son Excellence le Gouverneur-Général. (*Documents de la Session, No. 29.*)

L'Honorable *M. Allyn* a mis devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un Etat du Trésorier de l'Université de *Toronto* et Collège du *Haut-Canada*, indiquant les transactions monétaires de cette Institution pour l'année expirée le 31 Décembre 1860. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Aussi, Rapport Général du Commissaire des Travaux Publics pour l'année expirée le 31 Décembre 1861. (*Documents de la Session, No. 3.*)

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour préparer et faire rapport des Listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre.

L'Honorable *M. Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, amis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics de la Province du *Canada*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 4.*)

Sur motion de l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*, secondé par l'Honorable *M. Galt*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Avril 1862:

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, que le cautionnement se rattachant à la Pétition de *Gabriel Lenoir* dit *Rolland*, Cordonnier, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Montréal Ouest*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, que le cautionnement se rattachant à la Pétition de *John O'Connor*, junior, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Essex*, n'est pas susceptible d'objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Allegn*,—la Pétition des Commissaires du Havre de Québec.

Par M. *Hébert*,—la Pétition du Révérend J. L. *Martel* et autres, du Township de *Nelson*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Denis*,—la Pétition du Révérend J. *Séguin* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Gonzague*, Comté de *Beauharnois*.

Par M. *Laframboise*,—la Pétition de *H. Mignault* et autres, du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*.

Par M. *Abbott*,—la Pétition de *H. Abbott* et autres, de la Cité de *Montréal*; la Pétition de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*; et la Pétition de l'Honorable *Samuel Gale*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Joly*,—la Pétition de *L. Boulanger* et autres, de la Paroisse de *Ste. Agathe*; la Pétition de *X. Lefevre* et autres, de la Paroisse de *St. Flavien*; et la Pétition du Révérend *S. Belleau* et autres de la Paroisse de *Ste. Croix*, toutes du Comté de *Lotbinière*.

Par M. *Street*,—la Pétition de *Thomas Barnett*, propriétaire du Musée des Chûtes de *Niagara*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition de la Municipalité du Village de *Colborne*; et la Pétition de *George Ticc* et autres, du Township de *Seymour*, Comté de *Northumberland*.

Par M. *Taschereau*,—la Pétition du Révérend *N. Godbout* et autres, du Township de *Lambton*, et la Pétition de *J. Bignell* et autres, des Townships de *Lambton* et *Aylmer*, les deux du Comté de *Beauce*.

Par M. *O'Halloran*,—la Pétition de *J. Littledale* et autres, du Township de *Durham*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Ault*,—la Pétition de *J. R. Ault* et autres, du Township de *Osnabruck*, Comté de *Stormont*.

Par M. *Anderson*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Prince Edouard*.

Par M. *Ferguson*,—deux Pétitions de *Gwillimburg* Ouest, Comté de *Simcoe*.

Par M. *Smith*,—trois Pétitions du Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Huntington*,—la Pétition de *Henry Kent* et autres, et la Pétition des Fils de la Tempérance de la Division *Granby*, No. 44, toutes deux du Comté de *Shefford*.

Par M. *Harcourt*,—la Pétition d'*Edmund DeCew*, Arpenteur Provincial.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition de La Compagnie du *Richelieu*.

Par M. *De Cazes*,—la Pétition du Révérend *L. A. Gauthier* et autres, du Township de *Wolfestown*, Comté de *Wolfe*.

Par M. *Pope*,—la Pétition d'*A. A. Adams* et autres, des Townships de *Burford* et *Hereford*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Curtier*,—la Pétition de *F. G. Atoharishon*, Chef, et autres Indiens, de *Coughnawaga*; la Pétition du Très Révérend *F. A. Truteau*, V. G. Administrateur du Diocèse de *Montréal*; la Pétition des Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur de *Montréal*; et la Pétition des Dames Religieuses, Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *McDonald*,—la Pétition de la Société Botanique du *Canada*; la Pétition de l'Asile des Orphelins de *Kingston*; et la Pétition de l'Hôpital de *Kingston*.

Par M. *Macbeth*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de fer des Rivières *Niagara* et *Detroit*.

Par M. *Daoust*,—deux Pétitions du Révérend *L. Brissette* et autres, de la Paroisse de *Ste. Scholastique*; deux Pétitions de *P. Cyr* et autres, de la Paroisse de *St. Hermas*; la Pétition du Révérend *A. Groulx* et autres, de la Paroisse de *St. Benoît*; et la Pétition de *F. H. Le Maire* et autres, de la Paroisse de *St. Benoît*, toutes du Comté des *Deux Montagnes*.

Par M. *Haultain*,—la Pétition de l'Eglise Baptiste Régulière et Congrégation d'*Hal-dimand*, Comté de *Northumberland*; la Pétition du Révérend *P. Grayet* autres, Membres de l'Eglise de *Chalmer* de la Cité de *Kingston*; la Pétition du Révérend *W. Coulhard* et autres, Membres de la Congrégation Presbytérienne de *Valleyfield*; la Pétition du Ré-

vérend *W. H. Walls* et autres, de la Congrégation de l'Eglise Baptiste dans la Cité de *Kingston*; et la Pétition du Révérend *John Edward* et autres, de la Cité de *Kingston*.

Par *M. Crawford*,—la Pétition du Bureau des Arts et Manufactures pour le *Haut-Canada*.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a fait Rapport, en conformité de la 48^{me} section de l'Acte relatif aux Elections Parlementaires contestées, que le Comité avait nommé les huit Membres suivants, pour composer la liste des Présidents qui devront servir comme Présidents des Comités d'Electiou, pour la présente Session:—L'Honorable *John Rose*; l'Honorable *Oliver Mowat*; *Angus Morrison*, Ecuyer; *Sheffington Connor*, Ecuyer; *John J. C. Abbott*, Ecuyer; *Maurice Laframboise*, Ecuyer; *John Crawford*, Ecuyer; et *Henri Gustave Joly*, Ecuyer.

Ordonné, Que le Rapport reste sur la Table.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a fait rapport que le Comité avait divisé en trois Listes la Liste des Membres qui devront servir dans les Comités d'Electiou.

Sur ce, le Greffier a tiré au sort, à la Table, l'ordre des dits Listes, et a désigné chacune par un Numéro. indiquant l'ordre dans lequel elles ont été tirées respectivement, comme suit:—Liste A, No. 1; C, No. 2; et B, No. 3.

Ordonné, Que les dites Listes soient imprimées.

M. White, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisant l'avis qui en a été donné dans chaque cas, savoir: De *William Fraser*, de la Ville de *Port Hope*; de *James Smith*, de la Ville de *Port Hope*, et de la Banque du *Haut-Canada*, demandant la légalisation d'un certain règlement de la Ville de *Port Hope*, et des bons émis en vertu d'icelui; de *A. G. Hall* et autres, demandant l'Incorporation du Village de *Lanark*; de la Municipalité du Comté de *Lincoln*, demandant un acte pour autoriser les contribuables à choisir une place plus convenable comme chef-lieu du Comté; du Conseil-de-Ville de la Ville de *Niagara*, demandant à être autorisé à vendre ses droits dans l'entreprise du Chemin de Fer d'*Erie et Ontario*; de la Municipalité du Township de *Caistor*; du Conseil-de-Ville de *Niagara*, et de la Municipalité du Township de *Gainsborough*, demandant la passation d'un Acte pour se faire décharger des dettes encourues par la prise de possession du Chemin de *Queenston et Grimsby* par le Conseil du Comté de *Lincoln*; de *G. W. Stewart* et autres, du Comté de *Wellington*, demandant un Acte pour l'établissement d'une Banque dans la Ville de *Guelph*; de *Hugh McMahon*, de la Ville de *Windsor*; du Révérend *Jas. Campbell* et autres, Syndics et Membres de l'Eglise de la Grâce, dans la Ville de *Brantford*; de *John Campbell* et autres, demandant l'érection d'une partie de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* en une Municipalité séparée; de *J. Bell Forsyth* et autres, demandant des amendements à l'Acte d'Incorporation de la Compagnie de l'Hôtel de *Québec*; de *M. M. Métivier*, demandant un Acte pour lui permettre de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur; de la Municipalité du Township d'*Acton*, demandant la confirmation de l'arpentage fait par *M. Blanchard* des cinq premiers rangs de ce Township; de la Municipalité du Township d'*Arthur*, et de la Municipalité du Township de *Luther*, demandant la légalisation de certains de leurs actes concernant l'achat de grain de semence; de *James G. Ross* et autres, demandant l'Incorporation de la Compagnie de l'Assurance Maritime du *St. Laurent*; de *M. Charpentier* et autres, demandant que la Paroisse de *St. Pierre* (de *Drummond*) soit érigée en une Municipalité séparée; de *Samuel W. Buchner* et autres, demandant la confirmation de l'arpentage fait par *MM. Fell et Hood* de la quatrième concession de *Crowland*, et de la Compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada*.

Votre Comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger la publication de l'avis requis par la 51^{ème} règle, savoir:—De la Corporation de l'Hospice des Sœurs de la Charité de *Québec*, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation; de la Corporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*, pour le même objet; du Révérend *E. Bonin*, du Village de *St. Scholastique*, demandant

un Acte d'Incorporation pour les fins scolaires ; de la Société de refuge des Orphelins et des Veuves de la Cité de *Kingston*, demandant un Acte d'Incorporation ; de *Richard Burke* et autres, demandant l'Incorporation de la Société Bienveillante des Journaliers de Navire de *Québec*, et de l'Association de *St. François-Xavier de Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation.

Enfin, votre Comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que *M. Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour ériger la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le Comté de *Drummond*, en une municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Street* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable pour le chef-lieu du Comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à pratiquer dans les dites Cours.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Permanent des Ordres Permanents soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que *M. Price* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la Chasse du *Bas-Canada*, et les Actes qui l'amendent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Street* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Règlement No. 128 du Township de *Port Hope*, et l'émission des Débentures y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter le transport, par la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Haut-Canada*, de Terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *John O'Connor*, junior, de la Ville de *Windsor*, Comté de *Essex*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, Cordonnier, de la Cité de *Montréal*, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour *Montréal Ouest*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que *M. Simard* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de Charité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Bell* (de *Lanark-Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois du *Haut-Canada* relatives au commerce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Stirton* ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer les actes des corporations d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'Acte pour autoriser les Conseils de Comté à prélever des fonds pour aider certaines personnes à ensemercer leurs terres, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'aliénation d'une certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre, à *Brantford*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer l'arpenage primitif des 3e et 4e Concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de Navire, de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les frais d'arbitrage dans le *Haut-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger l'Acte 23^e Vic., chap. 50, et pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne les Cours de Recorder.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre plus sûrs les Titres aux Immeubles, et pour autoriser l'émission de Débentures affectant les terres dans le *Haut-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Galt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif au Droit Provincial sur les Licences d'Auberge.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été en conséquence lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Pope* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chap. 32 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif au Bureau de l'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité Conjoint des deux Chambres, au sujet des Impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les Membres du Comité Permanent des Impressions, l'Honorable M. *Rose*, M. *Benjamin*, M. *Bell* (*Lanark Nord*), M. *Langevin*, M. *Chapais*, M. *Simpson*, M. *Patrick*, M. *Beaubien*, M. *Biggar*, M. *Brousseau*, et M. *Stirton*, agiront comme Membres du dit Comité Conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Procureur-Général *Cartier* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chap. 45 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux hypothèques et aux ventes de propriétés mobilières.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Cour de pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Chapais* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Milice.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. *Loranger* a proposé, secondé par M. *De Cazes*, Qu'une somme de trois cents louis, courant, soit appropriée à la publication française des Débats de cette Chambre, à même les Contingents, et la question ayant été mise aux voix,

M. *Langevin* a proposé pour amendement, secondé par M. *Dufresne*, Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion : " et que le Comité des Contingents soit chargé de faire de suite des arrangements nécessaires pour donner effet à cette " Résolution."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Price</i> ,
<i>Baby</i> ,	<i>Daoust</i> ,	<i>Gagnon</i> ,	<i>Rose</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Dawson</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Benjamin</i> ,	<i>De Cazes</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Skerwood</i> ,
<i>Beaudreau</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Simard</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Dostaler</i> ,	<i>Macdonald</i> , Proc. Gén.	<i>Sylvain</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Dufresne Joseph</i> ,	<i>Morin</i> , Sol. Gén.	<i>Tasé</i> , et
<i>Cartier</i> , Proc. Gén.	<i>Dumkin</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,	<i>Walsh</i> ,—35.
<i>Cauchon</i> ,	<i>Foley</i> ,	<i>Prévost</i> ,	

Contre :
Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord),</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturcl,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Burcan,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wright—49.</i>
<i>Dickson,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>McGee,</i>
<i>Baly,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Price,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Taschereau, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Tassé.—40.</i>

Contre :
Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord),</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright.—44.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Sur motion de M. *Bourassa*, secondé par M. *Dorion*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire préparer un tableau synoptique; arrangé par ordre alphabétique, indiquant quelles paroisses et autres localités, dans le *Bas-Canada*, ont été érigées, ou incorporées, ou autrement reconnues par l'autorité civile; et ont droit par là aux bénéfices de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860; la date de leur érection

ou incorporation, et le nom des Comtés, Districts et (suivant le cas) du Diocèse dans lesquels elles sont situées ; ainsi qu'un tableau des paroisses et autres localités qui n'ont été érigées ou reconnues que par l'autorité Ecclésiastique, avec les renseignements nécessaires pour les distinguer.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mardi, le huit du présent, "Qu'il soit nommé un Comité Spécial pour prendre en considération la Question de l'Immigration et de la Colonisation, particulièrement en ce qui a rapport à l'immigration du Printemps de la présente année, pour en faire rapport de temps à autre, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau mise aux voix,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés ;

Ordonné, Que les dits Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 28 Avril, 1862.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition d'*Egerton Irish Ryerson, James Alexander McCulloch, John Sidney Smith, James A. Carroll, Samuel Loyd Robarts* et autres, et *Thomas Mayne Daly*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Perth*, ne souffre pas d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition de *Charles François Painchaud*, Ecuyer, M. D., se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, ne souffre pas d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition de *Wilson Seymour Conger*, Gentilhomme, *Charles Perry*, Ecuyer, et *Massam Boyd*, Marchand de Bois, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peterborough*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition de *Flavien Renault Blanchard*, Marchand, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition de *Simon Baquet*, Marchand, et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Bellechasse*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition de *Robert Nugent Watts*, Ecuyer, et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Drummond* et *Arthabaska*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement se rattachant à la Pétition d'*Adam Henry Meyers*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport de "La Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*," du 1er Mars, 1861, au 1er janvier 1862 comme suit :—

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de vous soumettre le Rapport Annuel de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*, suivant qu'il nous est ordonné en vertu de notre Acte d'Incorporation.

Vous y trouverez dans un compte rendu le nombre réel des membres actifs, l'état de nos recettes, des dépenses, et des fonds à la banque : par là il vous sera facile d'apercevoir que notre Société est à présent, plus que l'année précédente, en état de venir en aide à tous ceux qui seraient incapables de travailler.

Les années précédentes nous avons perdu un grand nombre de membres parce que nous n'étions pas assez stricts pour faire payer leurs redevances; nous avions pour habitude de rayer leurs noms lorsqu'ils étaient endettés au-dessus de douze mois. Nous avons vu que ça n'assurait pas l'existence de notre Société; nous avons adopté un moyen plus sûr, ça été de poursuivre quelques uns des retardataires; cela nous a réussi depuis que nous avons pris cette mesure. La Société a eu une forte augmentation, au lieu de diminuer. Il vous sera facile de le voir par le compte-rendu des admissions et des collectes.

Cette année l'administration de la Société a agi avec plus de vigueur qu'auparavant, et tous les membres en sont très satisfaits et les membres payent presque tous régulièrement.

Les statistiques suivantes confirmeront ce que nous venons d'avancer et rendront évident le progrès dans lequel nous venons d'entrer, de même qu'elles justifient notre confiance dans l'avenir. Nous ne vous rendons un compte que pour dix mois, pour être en état de pouvoir l'année prochaine vous donner un résumé d'un janvier à l'autre, ce qui est mieux pour l'administration de nos rapports.

Le tout humblement soumis.

MOÏSE MARTIN, Président.
 FRANÇOIS LAPOINTE, Vice Président.
 JOSEPH GALIPEAU, " "
 EDMOND LAPOINTE, Secrétaire-Archiviste.
 VICTOR TERRIAU, Assistant-Secrétaire.
 CAÏUS CADIEU, Secrétaire-Correspondant.
 ISIDORE PAQUET, Trésorier.
 AD. GIBEAU, Collecteur-Trésorier.
 —PARISEAU, Assistant-Collecteur-Trésorier.

Rapport de dix mois, du 1er mars 1861 au 1er janvier 1862 :—

Recettes pour les dix mois.....	\$408 37½
Intérêt de la Banque d'Epargne.....	26 82
Total.....	<u>\$435 19½</u>
Dépenses annuelles.....	\$ 71 74½
Pour loyer de salle.....	60 00
Pour soulagement aux malades de la Société.	57 75
	<u>—\$189 49½</u>
Excédant des collectes sur les dépenses.....	<u>\$245 70</u>
Argent à la Banque le 1er Mars 1861.....	\$582 85
Argent déposé depuis cette date au 1er Janvier 1862.....	245 70
Total.....	<u>\$828 55</u>
Il y avait au 1er Mars 1861 un nombre de Membres Actifs de	85
Dont cinq ont été rayés depuis cette date.	
Il y a eu depuis le 1er Mars 1861 au 1er Janvier 1862 de	
Membres admis.....	69
Total.....	<u>154</u>
Nombre de Membres ayant droit aux bénéfices.....	<u>99</u>
Argent dû par les Membres arriérés que de quelques mois.....	\$41 25

Le tout humblement soumis.

ADOLPHE GIBEAU,
 Collecteur et Trésorier.

Ouest, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Scott*,—La Pétition de la Communauté des Sœurs de *St. Joseph* de la Ville de *Guelph*; la Pétition du Révérendissime Evêque Catholique Romain d'*Hamilton* et autres, de la Cité d'*Hamilton*; et la Pétition de la Communauté des Sœurs de Notre-Dame de *Lorette*, de la Ville de *Guelph*.

Par M. *Tett*,—La Pétition du Très-Révérend Evêque, Clergé, et autres délégués de l'Eglise d'*Angleterre*, du Diocèse d'*Ontario*, réunis en Synode.

Par M. *Denis*,—La Pétition de l'Honorable *George Moffatt* et autres; de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Laframboise*,—La Pétition d'*A. Quintin dit Dubois* et autres; du Village d'*Acton*, Vale du Comté de *Bagot*.

Par M. *Labreche-Viger*,—La Pétition de *F. A. Dufault* et autres, de la Paroisse de *Ste. Thérèse de Blainville*, Comté de *Terrebonne*.

Par M. *Tassé*,—La Pétition du Révérend *J. B. St. Germain*, de la Paroisse de *St. Laurent*, Comté de *Jacques-Cartier*.

Par l'honorable M. *Portman*,—La Pétition de *John Wilson* et autres, du Township de *Biddulph* et *McGillivray*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *McGillivray*.

Par M. *Robitaille*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Maria*, Comté de *Bonaventure*.

Par M. *Gaudet*,—La Pétition de *P. H. Hébert* et autres, du Township d'*Aston*, et des 13ème et 14ème Rangs de *Wendover*; et la Pétition de *Jean Braubien* et autres, parties des Paroisses de *Nicolet* et *Yamaska*.

Par M. *Morris*,—La Pétition du Révérend *John Machar*, D.D., et de la Session de l'Eglise *St. André, Kingston*, et rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition du Révérend *W. Fletcher* et autres, du Township de *Williams Est* et Ouest, Comté de *Middlesex*.

Par M. *Rankin*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Gosfield*.

Par M. *Dawson*,—La Pétition de *Malcolm McLeod*.

Par M. *Taschereau*,—La Pétition de *Charles De Léry* et autres, des Paroisses de *St. Joseph, St. Marie* et *St. François*, Comté de *Beauce*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par M. *McDougall*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Woodstock*, Comté d'*Oxford*.

Par M. *J. Dufresne*,—Deux Pétitions du Révérend *T. S. Provost* et autres, de cette partie du Township de *Cathcart* située au nord-est de la Rivière *L'Assomption*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par M. *Dorion*,—la Pétition de *S. Piché* et autres, du Township de *Bulstrode*.

Par M. *Evanturel*,—la Pétition de *Joseph Savard* et autres; et la Pétition de *Jacques Bourbeau* et autres, toutes deux de la Paroisse de *St. Ambroise*, Comté de *Québec*.

Par M. le Procureur Général *Macdonald*,—la Pétition du Révérend *R. V. Rogers*, M. A., et autres, de la Congrégation de l'Eglise de *St. James, Kingston*.

Par M. *Price*,—la Pétition du Révérend *J. B. Gagnon* et autres, du Comté de *Chicoutimi*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Révérend *J. H. Bureau* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*, Comté de *Québec*; demandant que la commission des Chemins à Barrières de *Québec* soit déchargée du paiement des £40,000 engloutis dans la construction de chemins sur la rive sud du fleuve *St. Laurent*, et pour d'autres fins.

De *P. L. Giroux* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*, Comté de *Québec*; demandant une enquête sur le fonctionnement de la loi concernant les ventes par les *Shérifs*, et pour d'autres fins.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Woodstock*, Comté d'*Oxford*; demandant une mesure efficace relativement à la dette de la Ville.

De *W. McDonnell* et autres, de la Ville de *Lindsay*; demandant la passation d'un acte pour autoriser le Conseil de Ville de la Ville de *Lindsay* à louer un certain morceau de terre dans la dite Ville, et aussi à en percevoir les loyers.

De *W. Peirce* et autres, des Townships de l'Est du *Canada*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de *Massawippi*".

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*; demandant des amendements aux lois Municipales du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*,—de *John J. Whitters* et autres, du Village de *Millbank*,—de *R. C. Coote* et autres, du Village de *Limwood*,—de *George Brown* et autres, du Township de *Blenheim*, Comté d'*Oxford*,—de *L. H. Knowlton* et autres, du Township de *Stukely* sud,—de *J. Littledale* et autres, du Township de *Dunham*, Comté de *Missisquoi*,—de *J. R. Ault* et autres, du Township de *Osnabruck*, Comté de *Stormont*,—des Fils de la Tempérance de la Division No. 44 de *Granby*, Comté de *Shefford*,—et de *Henry Kent* et autres, du Comté de *Shefford*; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs fortes.

De *T. J. Taschereau* et autres, de la Paroisse de *St. Marie de la Beauce*,—du Révérend *F. X. Tessier* et autres, de la Paroisse de *St. François de la Beauce*,—du Révérend *J. F. Bérubé* et autres, de la Paroisse de *St. Evariste de Forsyth*,—du Révérend *J. Nelligan* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph de la Beauce*,—du Révérend *C. J. O. Béland* et autres, de la Paroisse de *St. Victor de Tring*,—du Révérend *F. Catellier* et autres, de la Paroisse de *St. George d'Aubert Gallion*,—et du Révérend *N. Godbout* et autres, du Township de *Lambton*, toutes du Comté de *Beauce*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à sept pour cent par année.

Du Révérend *E. Hallé* et autres, de la Paroisse de *St. Marguerite*, Comté de *Dorchester*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à six ou sept pour cent par année.

Du Révérend *J. H. Bureau* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*, Comté de *Québec*,—et de *H. Mignault* et autres, du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à six pour cent par année.

De *Louis Carrier* et autres, de la Ville de *Lévis*; demandant de l'aide pour construire un pont sur la Rivière *Chaudière*.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Lévis*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

Du Conseil Municipal du Comté de *Grey*; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

De la Municipalité du Township de *Durham*; et du Révérend *S. S. Wood* et autres, du Township de *Durham*, Comté de *Drummond*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé pour établir dans les limites du Comté de *Drummond*, une nouvelle Municipalité sous le titre de "la Municipalité de la Paroisse de *St. Pierre*".

De *Thomas Campbell*, du Township de *Hope*, Comté de *Durham*; demandant la passation d'un Acte pour transporter la succession de feu *William Campbell* à des syndics, avec pouvoir de vendre ou de partager cette succession entre les ayants-droits, et pour d'autres fins.

De la Municipalité des Townships-Unis de *Grantham*, *Wendover* et *Simpson*; demandant que les Townships de *Wendover* et *Simpson* ne soient pas érigés en une Municipalité séparée.

De *F. W. G. Austin* et autres, de la Cité de *Québec*; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries du *Bas-Canada*.

De la Société *St. Jean Baptiste* de la Cité de *Québec*; demandant de l'aide pour lui permettre de liquider la dette contractée pour l'érection d'un Monument en la mémoire de ceux qui sont tombés durant la guerre de 1760.

Du Révérend *E. Hallé* et autres, de la Paroisse de *St. Marguerite*, Comté de *Dorchester*; demandant que la somme accordée pour les Chemins de Colonisation soit augmentée.

De *Joseph Auld* et autres, possesseurs de bons des Chemins à Barrières de Québec; demandant justice.

Du Conseil Municipal du Comté de *Témiscouata*; demandant des amendements à l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Témiscouata*; demandant que le chef-lieu du District de *Kamouraska* soit transféré de la Paroisse de *St. Louis de Kamouraska* à la Paroisse de *St. Patrice* de la *Rivière du Loup*.

De *E. Duret* et autres, de la Paroisse de *St. Eloi*, *Squatters* du Township de *Denonville*, Comté de *Témiscouata*; demandant de l'aide pour ouvrir Chemin de Colonisation.

Du Révérend *J. H. Bureau* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*, Comté de Québec; demandant de l'aide pour des Chemins de Colonisation.

De *J. E. Guibault*, de la Cité de *Montréal*, botaniste; demandant de l'aide pour établir un Jardin de Botanique et de Géologie dans la dite Cité.

De *O. T. Connick* et autres, Magistrats et autres, du Comté de *Gaspé*; demandant de l'aide pour ouvrir un nouveau Chemin autour du *Grand Bassin de Pabos*, et pour faire des Ponts sur les Rivières du Nord et du Nord-Ouest.

De *James Henderson* et autres, du Township de *Crowland*; demandant qu'aucun changement ne soit fait à l'arpentage fait par *E. De Cew*, A. P., de la ligne entre les 3e et 4e Concessions du dit Township.

De *James Torrance* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Club *Victoria* des Patineurs."

De *James Fortier* et autres, du Comté de *Welland*; demandant des arrérages de pension pour services rendus durant la guerre de 1812.

De *Hugh Bratton* et autres, des Townships de *Bentinck* et *Glenelg*, Comté de *Grey*; demandant l'abolition des lois des Ecoles Communes et de Grammaire et des Bibliothèques Publiques du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Grey*; demandant des amendements à l'Acte des Petits Délits.

Du Conseil Municipal du Comté de *Grey*; demandant certains amendements aux lois relatives aux taxes sur les terres non occupées de la Couronne.

De *Moïse Gagnon* et autres, du Village de *l'Avenir*; demandant que le Bill relatif à la milice ne devienne pas loi.

Du Conseil Municipal du Comté de *Témiscouata*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente des terres en la possession des sauvages *Malécites* dans le Township de *Figer*, et pour d'autres fins.

De la Municipalité du Village de *Bagotville*; demandant une aide additionnelle pour terminer le quai du dit Village.

De *P. McLaren* et autres, *Squatters* du Township de *Saguenay*; demandant de l'aide pour construire un Pont dans le dit Comté.

De la Banque Commerciale du *Canada*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De *J. B. Rail*, de la Seigneurie de la *Grande Rivière*, Comté de *Gaspé*; demandant la passation d'un Acte pour construire un Pont de péages sur la *Grande Rivière*, dans le Comté.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*; demandant à être déchargée de la taxe connue sous le nom de Fonds d'Inspection de Chemins de Fer.

De la Municipalité du Village de *Bagotville*; demandant que le Département des Terres de la Couronne achète les droits des *Squatters* dans le dit Village.

Du Révérend *A. Groulx* et autres, de la Paroisse de *St. Benoit*; de *P. Cyr* et autres, de la Paroisse de *St. Hermas*; du Révérend *J. Brissette* et autres, de la Paroisse de *St. Scholastique*, tous du Comté des *Deux Montagnes*, et du Conseil Municipal du Comté de *Prince Édouard*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

De *X. Legendre* et autres, de la Paroisse de *St. Flavien*,—et de *L. Boulanger* et autres, de la Paroisse de *St. Agathe*, Comté de *Lotbinière*; demandant de l'aide pour terminer le Chemin conduisant de la dite Paroisse à la Station des Moulins de *Méthot*.

Du Révérend *W. Coulthard* et autres, Membres de la Congrégation Presbytérienne de *Valleyfield*; du Révérend *P. Gray* et autres, Membres de l'Eglise de *Chalmers*, dans la Cité de *Kingston*; de l'Eglise et Congrégation Baptistes Régulières, de *Haldimand*, Comté de *Northumberland*; du Révérend *W. H. Watts* et autres, de la Congrégation de l'Eglise Baptiste, dans la Cité de *Kingston*, et du Révérend *John Edwards* et autres, de la Cité de *Kingston*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

De *George Tice* et autres, du Township de *Seymour*, Comté de *Northumberland*; demandant qu'un Pont soit construit sur la Rivière *Trent*.

De la Municipalité du Township de *Gwillimbury Ouest*, Comté de *Simcoe*, et du Conseil Municipal du Comté de *Prince Edouard*; demandant qu'aucune mesure ayant pour objet d'imposer la responsabilité des dettes des Municipalités à la Province ne soit adoptée.

Du Révérend *J. Brissette* et autres, de la Paroisse de *St. Scholastique*; de *F. H. Le-Maire* et autres, de la Paroisse de *St. Benoit*, et de *P. Cyr* et autres, de la Paroisse de *St. Hermas*, tous du Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la passation d'un Acte contre l'usure.

Du Révérend *S. Belleau* et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*, comté de *Lotbinière*; demandant de l'aide pour agrandir le Couvent dans la dite Paroisse.

Du Révérend *J. Séguin* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Gonzague*, comté de *Bellechasse*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De l'Honorable *Samuel Gale*, de la Cité de *Montréal*; demandant qu'aucun Acte ne soit passé en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, affectant ses droits, à moins que la somme de £4,000 ne lui soit payée.

De *Thomas Barnett*, propriétaire du Musée des Chûtes de *Niagara*; demandant de l'aide conformément à la recommandation d'un comité de la chambre en 1859.

De l'Hôpital de *Kingston*; demandant une aide plus considérable que par le passé.

De *A. A. Adams* et autres, des Townships de *Barford* et *Hereford*; demandant de l'aide pour construire un Chemin Public dans le Township de *Barford*;—et aussi, que *M. J. B. Chesley* soit nommé pour surveiller l'emploi de la dite aide.

De *F. G. Allouharishon*, Chef, et autres Sauvages de *Caughnawaya*; demandant que l'Agence du Gouvernement soit supprimée avant la vente de leur Seigneurie, et que ceux qui ont détruit le bois de construction sur leurs lots soient punis.

Du Conseil-de-Ville de la ville de *Port Hope*; demandant des amendements à l'Acte Général des Chemins de fer, pour l'autoriser à voter à l'élection de directeurs, et à disposer des actions qu'il possède dans la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*.

Du Révérend *L. A. Gauthier* et autres, du Township de *Wolfestown*, Comté de *Wolfe*; demandant de l'aide pour les mettre en état d'ensemencer leurs terres.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte pour consolider la dette de la dite Ville.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*; demandant des amendements aux Actes Municipaux des Ecoles de Grammaire, et de Cotisation du *Haut-Canada*.

De la Compagnie du *Richelieu*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De *Edmund De Cew*, Arpenteur des Terres Provinciales; demandant que la pétition de *Samuel W. Buchner* et autres, de la quatrième concession du Township de *Crowland*, comté de *Wellington*, ne soit point accordée.

De la Municipalité du Township de *Gwillimbury Ouest*, comté de *Simcoe*; demandant la passation d'un Acte pour amender la Charte de la Compagnie du Canal de la *Baie Georgienne* et du lac *Ontario*, et pour d'autres fins.

De la Municipalité du Village de *Colborne*; demandant réparation des injustices auxquelles elle a été soumise par les dispositions de l'Acte 23 *Victoria*, chap. 98.

De *J. Bignell* et autres, des Townships de *Lambton* et *Aylmer*; Comté de *Beauce*; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin depuis les dits Townships jusqu'à la Station du Grand Tronc à *Somerset*.

De la Banque d'Épargne de la Cité et District de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la dite Banque.

De *H. Abbott* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Le Club du Jeu de Paume."

Du Révérend *J. L. Martel* et autres, du Township de *Nelson*, comté de *Mégantic*; demandant de l'aide pour construire un Pont dans le dit Township.

Des Commissaires du Havre de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte pour pouvoir à l'amélioration et à l'administration du Havre de *Québec*.

De la Chambre des Arts et Manufactures du *Haut-Canada*; demandant que les octrois annuels en faveur des Instituts des Artisans soient continués.

De la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières *Niagara* et *Détroit*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De l'Asile des Orphelins de *Kingston*; de la Société Botanique du *Canada*; des Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de *Montréal*; et des Dames Religieuses Secours Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de *Montréal*; demandant de l'aide.

Du Révérend *F. A. Truteau*, V. G., Administrateur du diocèse de *Montréal*; demandant de l'aide additionnel en faveur de l'hôpital *St. Patrice* de *Montréal*.

L'Honorable *M. Albyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M^r l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, la copie d'une dépêche de Secrétaire d'État, comportant la gracieuse réponse de Sa Majesté à l'Adresse Conjointe de condoléance du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative sur la mort de son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 5 avril 1862.

(Copie.)

DOWNING-STREET,

Canada—No. 189.

19 Mai 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 12 du 11 avril dernier, contenant une adresse de condoléance à la Reine, de la part du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du *Canada*, sur la mort de son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*.

J'ai remis cette adresse à la Reine, et j'ai l'ordre de vous dire qu'elle est très sensible aux sentiments de loyauté et de sympathie qui l'ont dictée.

J'ai l'honneur, etc.,

Gouverneur,
Sir *E. Head*, Bart, etc.

(Signé,) NEWCASTLE.

M. Benjamin, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité prend la liberté de recommander que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Dunkin, du Comité permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres, comme durant les sessions précédentes.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. *Langevin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité prend la liberté de soumettre à la Chambre la résolution ci-jointe, et de lui demander son concours :

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, lui demandant de bien vouloir émettre son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, le greffier de cette Chambre, pour la somme de quarante mille piastres, pour défrayer les dépenses contingentes de cette Chambre, et assurant à Son Excellence que cette Chambre lui en tiendra compte.

M. *Langevin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité prend la liberté de recommander que son Quorum soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de quarante mille piastres, pour faire face aux dépenses contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en tiendra compte.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte qui pourvoit à l'amélioration et à l'administration du Havre de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que les Comptes Publics pour l'année 1861 soient renvoyés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que M. *Daoust* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Académie *Bonin*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Laframboise* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser les opérations de *Patrick Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des lots des cinq premiers rangs du Township d'*Acton*, dans le Comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Un Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.—Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable Sir *Etienne P. Taché*, l'Honorable M. *Allan*, l'Honorable M. *Crawford*, l'Honorable M. *Le Tellier de St. Just*, l'Honorable M. *Morris*, l'Honorable M. *Ross*, l'Honorable M. *Dessaulles*, l'Honorable Sir *Narcisse F. Belleau*, et l'Honorable *H. Moore*, pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette Chambre s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membres d'un Comité Collectif des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *J. Dufresne*, secondé par M. *Anderson*,
Ordonné, Que le Greffier de la Courne en Chancellerie se présente à cette Chambre demain, avec le Rapport de la dernière élection pour la Division Electorale de *Montréal Est*, ensemble avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents, qui lui ont été transmis par l'Officier-Rapporteur pour la dite Division Electorale.

Ordonné, Que M. *Stirton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque du Comté de *Wellington*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, concernant la division du *Bas-Canada* en Comtés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de Débentures par les Municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Street*, secondé par M. *Crawford*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de Débentures par les Municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Pêche et aux Pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright* soit ajouté au Comité Permanent des Chemins de Fer Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mardi, le huit du présent, " Qu'il soit nommé un Comité Spécial pour prendre en considération la Question de l'Emigration et de la Colonisation, particulièrement en ce qui a rapport à l'Emigration du Printemps de la présente année, pour en faire rapport de temps à autre," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et la Question ayant été mise aux voix,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial pour prendre en considération la Question de l'Emigration et de la Colonisation, particulièrement en ce qui a rapport à l'Emigration du Printemps de la présente année, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la 79e Règle de cette Chambre soit suspendue, et que M. *McGee*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Robinson*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Drummond*, M. *Jackson*, M. *McDougall*, M. *Robitaille*, M. *J. Dufresne*, M. *De Cazes*, M. *Desaulniers*, M. *Pope*, M. *O'Halloran*, M. *Jobin*, M. *Abbott*, M. *Bell*, (Lanark Nord); M. *Dawson*, M. *Scott*, M. *Benjamin*, M. *Hooper*, M. *Dickson*, l'Honorable M. *Portman*, M. *Haultain*, et M. *McKellar*, composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée, Mardi, le huit du présent, Qu'il soit nommé un Comité spécial composé de M. Bureau, l'Honorable M. Loranger, M. Gagnon, M. Beaubien, M. Desaulniers, M. Hébert, M. De Boucherville, M. Bourassa, M. De Cazes, M. Evanturel, et M. Laframboise, pour prendre en considération la Colonisation des Terres Incultes dans le Bas-Canada, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et la Question ayant été mise aux voix,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial composé de M. Bureau, l'Honorable M. Loranger, M. Gagnon, M. Beaubien, M. Desaulniers, M. Hébert, M. De Boucherville, M. Bourassa, M. De Cazes, M. Evanturel, et M. Laframboise, pour prendre en considération la Colonisation des Terres Incultes dans le Bas-Canada, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la 79e Règle de cette Chambre soit suspendue, et que M. Sylvain, M. Chapais, M. Langevin, M. Knight, M. Ross, M. Huntington, M. Fortier, M. J. Dufresne, M. Dawson, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, M. Dunkin, M. Price, et M. Abbott, soient ajoutés au dit Comité.

M. Laframboise a proposé, secondé par M. Bureau, Que la Pétition de Pierre Tétrault, de la Paroisse de *Ste. Rosalie*, demandant une allocation en argent, ou un octroi de terre pour récompenser ses services comme milicien de 1812, soit renvoyée à un comité composé de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Morin, M. Bureau, M. Daoust, M. Archambault, M. De Boucherville, M. Tassé, et du moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord)</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatchred,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McCee,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Street,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sylvan, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wright.—49.</i>
<i>Daoust,</i>			

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>	<i>White.—48.</i>

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Jackson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes dépensées par le Gouvernement depuis l'Union, pour des Chemins de Colonisation, indiquant le coût et le nombre de milles de chemins ouverts dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Evanturel*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : 1° Copie de la soumission faite par *Simon Xavier Cimon* pour le parachèvement des Bâtisses de la Cour et Prison à la *Malbaie*; 2° Copie du contrat entre le Commissaire des Travaux Publics et le dit *S. X. Cimon* pour la dite bâtisse; 3° Copie de toute la correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et le dit *S. X. Cimon* au sujet de la dite bâtisse; 4° Copies des rapports de *Pierre Gavreau* et *F. P. Rubridge* sur la dite bâtisse et les travaux sur icelle; 5° Copie de la correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les différentes personnes employées par le Commissaire des Travaux Publics pour surveiller les travaux de la dite bâtisse depuis le contrat avec le dit *Simon Xavier Cimon*; 6° Copie de toute correspondance au sujet de la dite bâtisse depuis le contrat avec le dit *S. X. Cimon*; 7° Un état détaillé des sommes d'argent payées au dit *S. X. Cimon* sur son dit contrat; 8° Un état des comptes du Bureau des Travaux Publics au sujet de la dite dite bâtisse, depuis que le bureau a été le contrat au dit *S. X. Cimon*, comprenant les noms des journaliers employés, leur nombre et salaires, les sommes payées ou dues pour matériaux, et les noms des fournisseurs; 9° Le montant dépensé depuis que le dit *S. X. Cimon* n'a plus le contrat; 10° Un état de l'avancement de la dite bâtisse, et de la somme nécessaire pour la parachever, s'il en reste une.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par l'Honorable M. *Dunkin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes correspondances et pétitions touchant la construction de ponts sur le Canal *Lachine*, dans ou près de la Cité de Montréal, et de tous rapports, estimations et communications en la possession du Gouvernement sur ce sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Bureau* a proposé, secondé par M. *DeBoucherville*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exposant que, dans l'opinion de cette Chambre, il est de l'intérêt du pays qu'une somme plus considérable devrait être appropriée pour la confection de chemins et ponts sur les terres incultes du domaine public, et que cette Chambre prie Son Excellence de recommander une appropriation de trois cent mille piastres pour la confection de ces chemins et ponts, dans le but de favoriser la colonisation des terres incultes du domaine public.

Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés jusqu'à Mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de neuf Membres, composé de M. *Langevin*, l'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *Drummond*, M. *Simard*, M. *Blanchet*, M. *Evanturel*, M. *Baby*, M. *Huot* et M. *Brousseau*, pour prendre en considération les allégations de la Pétition de *Joseph Auld* et autres, porteurs de Débentures des Chemins à Barrières de

Québec, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Street*.

Résolu, Que Jeudi prochain, cette chambre se formera en Comité général pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relativement à une taxe à être imposée aux Compagnies de Gaz en cette Province.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 29 Avril, 1862,

Sur motion de M. *Haultain*, secondé par M. *Cockborn*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des Corps d'Infanterie Volontaire, de Cavalerie et d'Ingénieurs actuellement reconnus par le Gouvernement; le dit Etat indiquant leur nombre et où ils ont été formés; aussi, pour les rapports sur l'état de ces corps faits par l'Officier nommé pour les inspecter jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Scott* a proposé, secondé par M. *Rankin*, Que le Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut-Canada*, en autant qu'il concerne les Ecoles Séparées Catholiques Romaines, soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'étant élevés là-dessus,

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Patrick*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Avril 1862.

Isaac Buchanan, Ecuyer, Membre pour la Cité d'*Hamilton*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Huntington*.—La Pétition de *H. D. Hungerford* et autres; et la Pétition du Révérend *H. Poulin* et autres, du Township de *Stukley*, toutes deux du comté de *Shefford*.

Par M. *Hébert*.—La Pétition de *Robert Gullen* et autres, du Township de *Leeds*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Simard*.—La Pétition du Révérend *F. Caron* et autres, de la Paroisse de *St. Henri*, Comté de *Lévis*.

Par M. *Bell*.—(*Russell Nord*).—La Pétition de *John Mackay* et autres, des Comtés d'*Ottawa* et *Carleton*.

Par M. *Sylvain*.—La Pétition de *E. Martin* et autres; et la Pétition du Révérend *F. A. Blouin* et autres, de la Paroisse de *Ste. Cécile du Bic*, toutes deux du Comté de *Rimouski*.

Par M. *Rymal*.—La Pétition de *S. Waldron* et autres, du Village de *Sombra* et ses environs.

Par *D. A. Macdonald*.—La Pétition *W. McEdward* et autres, du Comté de *Glengarry*, instituteur admis à la pension.

Par M. *McDougall*,—La Pétition de d'A. *Sharrard* et autres, du Township de *Pickering*.

Par M. *Evanturel*,—La Pétition de *Charles Langevin* et autres; deux Pétitions de *Joseph Savard* et autres, toutes deux de la Paroisse de *St. Ambroise*; et la Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Gabriel Ouest*, toutes du Comté de *Québec*.

Par M. M. C. *Cameron*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*.

Par M. *Haultain*,—Lu Pétition de la Session de l'Eglise presbytérienne du *Canada*, de *Ste. Catherine*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de la Compagnie du Transit du Nord-Ouest; et la Pétition du Révérendissime Evêque Catholique Romain de *Toronto* et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Morrison*,—La Pétition de *John Ritchey* et autres, Syndics de la Compagnie des Mines de *Drummondville*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Barrie*; et la Pétition de *Richard Haseldon* de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de l'Ecole Médicale de *Kingston*, en rapport avec l'Université de *Queen's Collège*.

Par M. *De Cazes*,—La Pétition de *J. R. Delisle* et autres, de *Stratford* et autres Townships; la Pétition du Révérend *A. Bouchard* et autres, des Townships-Unis de *Carthby* et *Stratford*, toutes deux du Comté de *Wolfe*; et la Pétition de *G. K. Foster* et autres, du Township de *Cleveland*, Comté de *Richmond*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition de la Conférence de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*.

M. *White*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit—

Votre Comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—De la Municipalité du Township d'*Augusta*, relative au placement de certains deniers des Réserves du Clergé; de la Municipalité du Township de *Kenyon*, relative à certains Chemins latéraux; de *W. Barrett* et autres, demandant la Division du Township d'*Hemmingsford*; de la Compagnie de Navigation intérieure à la vapeur du *Canada*; de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa* (2 pétitions); d'*A. Huntington* et autres, curateurs à la succession de feu *Nathan Gagé*; de Dame *M. G. Sophie Masson* et autres, de *Terrebonne*, et de *Fabien Vinet* et autres; demandant qu'il leur soit permis de construire certains Chemins Macadamisés dans les environs de ce Village; de *D. Côté* et autres, demandant l'érection du Township de *Wendover* et *Simpson* en une Municipalité séparée; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*; relative à une certaine réclamation contre la Cité de *Toronto*; de la Municipalité du Township de *Scarborough*, relative à certains Chemins latéraux; du Conseil Municipal du Comté d'*Hastings*, demandant un Acte pour consolider sa dette; de *H. S. Beaudry*, et autres, de *St. Antoine Abbé*, demandant l'Erection de *St. Antoine de Chateauguay* en une Municipalité séparée; de la Municipalité du Township de *McNab*, demandant l'annexion de ce Township au Comté de *Lanark*; d'*A. Russell* et autres, demandant l'Incorporation du Village d'*Arnprior*; de *W. H. Gibson* et autres, demandant l'Incorporation des 1ère et 2ème Congrégations de l'Eglise Presbytérienne-Union à *Hinchinbrooke*; de *M. M. Métivier* et autres, demandant un Acte pour légaliser l'élection des Syndics de l'Eglise de la Paroisse de *Ste. Brigitte*; de la Municipalité du Township de *Lobo*, demandant un Acte pour légaliser le placement de certains deniers des Réserves du Clergé; des Syndics de l'Eglise Presbytérienne de *Martintown*, demandant le pouvoir de disposer d'une certaine ferme; de *J. B. Brousseau*, M. D., de la Paroisse de *Belœil*; de *Paul Gérard*, de *St. Gervais*, demandant à être autorisé à construire un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemin*; de *Charles Fortier*, de la Grande Division des Fils de la Tempérance en *Canada*; de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*; du Conseil de Ville de la Ville de *Perth*, pour la légalisation d'un certain Règlement; de *J. S. Stevenson* et autres, demandant des amendements à l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*; de *W. Pearce* et autres, demandant l'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de *Massawippi*; de la Compagnie du Riche-

lieu; de *Thomas Campbell*, du Township de *Hope*, demandant un Acte pour transporter à des Syndics la succession de feu *Wm. Campbell*.

Quant à la Pétition de la Corporation des Pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, votre Comité trouve que les avis locaux (en Anglais et en Français) ont été publiés pendant un mois seulement, mais attendu que la *Gazette Officielle* dans laquelle les avis ont été insérés, se publie à *Québec*, votre Comité recommande que les dits avis soient considérés suffisants.

Votre Comité recommande aussi, quant à la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal*, demandant certains pouvoirs, que vu qu'il n'a pas été fait mention du pouvoir d'emprunter une autre somme de \$150,000 pour certaines améliorations, dans l'avis qui a été donné, il soit inséré dans le Bill une clause pour obliger la Corporation d'obtenir le consentement des Citoyens avant d'effectuer l'emprunt en question.

Les Pétitions du Révérend *M. E. Crevier*, G. V., et autres, demandant l'Incorporation de "La Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*;" de la Banque Commerciale du *Canada*, demandant certains amendements à sa Charte, et de *David Allan Poe*, de *Montréal*, demandant que le nom de "*Watt*" soit ajouté à son nom actuel, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Ordonné, Que la Pétition de *Charles François Painchaud*, Ecuyer, M. D., résidant dans le Village de *Varennes*, dans le Comté de *Verchères*, District de *Montréal*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Robert Nugent Watts*, du Township de *Grantham*, dans le Comté de *Drummond* et District d'*Arthabaska*, Ecuyer, *Joseph Boisvert*, du dit Township de *Grantham*, Marchand, *James Duncan*, de la Paroisse de *St. Germain de Grantham*, dans le dit Township de *Grantham*, Ecuyer, et *Honoré Gagnon*, jeune, du dit Township de *Grantham*, Boulanger, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Egerton Fisk Ryerson*, *James Alexander McCulloch*, *John Sidney Smith*, *James A. Carroll*, *Samuel Loyd Roberts* et autres, électeurs dans le Comté de *Perth*, dans la Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Simon Baquet*, Marchand, *Augustin Audet*, et *Joseph Olivet*, junior, cultivateurs, de la Paroisse de *St. Gervais*, dans le Comté de *Bellechasse*, dans la Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Flavien Renault Blanchard*, du Township d'*Ely*, dans le Comté de *Shefford*, dans la Province du *Canada*, Marchand, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Adam Henry Meyers*, du Township de *Seymour*, dans le Comté de *Northumberland*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Wilson Seymour Conger*, Gentilhomme, de la Ville de *Peterborough*, dans le Comté de *Peterborough*, l'un des Comtés-Unis de *Peterborough* et *Victoria*, *Charles Perry*, Ecuyer, de la dite Ville de *Peterborough*, et *Massam Boyd*, Marchand de Bois, de la même place, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que *M. Benjamin* ait la permission d'introduire un Bill pour consolider partie de la dette due par la Municipalité du Comté de *Hastings*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour ériger les Townships de *Wendover* et *Simpson* en une Municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Macbeth* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wright* ait la permission d'introduire un Bill pour obliger la Corporation de la Cité de *Toronto* au paiement de la dépense nécessaire pour la garde et l'entretien de certains prisonniers dans la Prison commune des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour confirmer certains chemins dans le Township de *Scarborough*, et pour pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que la 51ème Règle de cette Chambre soit suspendue par rapport à la Pétition de la Corporation des Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessous.

Ordonné, Que M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessous.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *D. A Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour établir certaines lignes latérales dans le Township de *Kenyon*, Comté de *Glengarry*.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Haultain* ait la permission d'introduire un Bill en faveur de certaines personnes qu'on prétend être souscripteurs des livres d'actions en vertu de l'Acte primitif d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Somerville* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les 1ère et 2ème Congrégations de *Hinchenbrooke*, en connexion avec l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'*Amérique du Nord*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 22 (1858) *Vic.*, chap. 36, intitulé : " Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, " dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Knight* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la *Vallée de Massawippi*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Tassé ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les limites de la Municipalité de la partie Est de la Paroisse de *St. Antoine Abbé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du *Richelieu*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrière dans l'*Isle Jésus*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Barrières de *Terrebonne*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Colonisation des terres incultes dans le *Bas-Canada*, soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 8 Avril, 1862, pour copies des instructions données aux Agents d'Emigration à l'étranger, de la correspondance, etc. (*Documents de la session*, No. 21.)

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill à l'effet de modifier "l'Acte pour amender et refondre les Actes relatifs à la Banque Commerciale du District de *Midland*," et pour changer son nom de corporation en celui de "La Banque Commerciale du *Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le ch. 19 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte relatif aux Cours de Division."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Bell* (*Lanark Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi de Cotisation du *Haut-Canada*, de manière à autoriser les Conseils de Comté à vendre les terres non-occupées des non-résidants qui doivent deux années d'arrérages de taxes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte relatif aux Témoins et à la Preuve."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions du chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, relativement au Bureau d'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs *Simpson, Seymour, E. H. J. Duchesnay, Armstrong, Christie, Campbell, Dessaulles, Panet, Armand* et *Perry*, pour agir de la part de leurs Honneurs, comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres, au sujet des Impressions de la Législature, et s'unir aux Membres de l'Assemblée Législative nommés pour cet objet par la Résolution, dont copie est contenue au Message sur ce sujet, reçu ce jour de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions des Chapitres 36 et 37 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, quant à l'Enregistrement des titres et à la radiation des hypothèques affectant les immeubles dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'*Association de St. François Xavier de Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Maire, le Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*, à emprunter une certaine somme d'argent pour le drainage et autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la "*Société Ecclésiastique du Diocèse de St. Hyacinthe*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Street*, secondé par M. *Cameron*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois

Le Bill a été, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Scathered* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser certains placements des Deniers des Réserves du Clergé faits par la Corporation du Township de *Lobo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie s'est présenté, en conformité de l'ordre, avec le Rapport de la dernière élection pour la Division Electorale de *Montréal Est*, et les livres de poll, papiers et documents à lui transmis par l'Officier-Rapporteur pour la dite Division Electorale, qu'il a mis devant la Chambre.

Ordonné, Que le Serment de *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, comme l'un des Députés-Officiers-Rapporteurs pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière élection tenue dans le mois de Juillet dernier, et le Certificat de *J. Belle*, écuyer, Officier-Rapporteur à la dite élection, touchant le dit serment, soient maintenant lus.

Et ils ont été, en conséquence, lus séparément, comme suit :—

“ Je soussigné, *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, nommé l'un des Députés-Officiers-Rapporteurs pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, jure solennellement que j'agirai fidèlement en ma qualité de Député-Officier-Rapporteur, sans partialité, crainte, faveur ou affection. Ainsi, Dieu me soit en aide.”

(Signé,)

F. CASSIDY,

Député-Officier-Rapporteur.

“ Je, soussigné, certifie par le présent que le vingt-huitième jour du mois de Juin mil huit cent soixante-et-un, *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, Député-Officier-Rapporteur pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, a prêté et souscrit le serment d'office de Député-Officier Rapporteur requis par la Quarante-quatrième Clause du Chapitre Six des Statuts Refondus du *Canada*. En foi de quoi, je lui ai délivré ce présent certificat sous ma signature.

(Signé,)

J. BELLE,

Officier-Rapporteur.

Ordonné, Que l'entrée faite vis-a-vis du chiffre 99, sur la 5ème page du Livre de Poll pour le Quartier *St. Louis* No. 3, de la Division Electorale de *Montréal Est*, maintenant sur la table de cette Chambre, soit maintenant lue.

Et elle a été, en conséquence, lue comme suit :—

99	François Cassidy.....	Avocat	8, rue Sanguinet.....	Locataire...	Objecté de la part de M. Cartier.	(Candidat pour lequel le vote est donné)	} Dorion.

M. *Joseph Dufresne* a proposé, secondé par M. *Knight*, Qu'attendu qu'il appert du livre de poll et des documents qui l'accompagnent, du Quartier *St. Louis* No. 3, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, qu'à la dernière élection tenue dans le mois de Juillet dernier, *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, a été dument nommé Député-Officier-Rapporteur pour le dit Quartier, et qu'il a dument prêté et souscrit le serment d'office en cette qualité; et attendu qu'il appert que le dit *François Cassidy* a négligé de remplir ses devoirs comme Député-Officier-Rapporteur, et qu'il a voté comme électeur à la dite élection, il soit sommé de comparaître à la Barre de cette Honorable Chambre, le neuvième jour de Mai prochain, pour être interrogé touchant cette irrégularité apparente, et répondre en conséquence, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Abbott,
Alley,
Anderson,
Ault,

Dacost,
DeCazes,
Denis,
Desaulniers,

Langevin,
Le Boutillier,
Macbeth,
Macdonald, Pro.-Gén.

Robitaille,
Rose,
Ross, John J.,
Ross, John S.

<i>Baby,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne, Joseph</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morin, Sol. Gén.</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Feryuson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Street,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rrice,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>White.—64.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord)</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Kirzkowski,</i>	<i>Notman,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Patriche,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ranlein,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Stirton, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Wright.—39.</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Mowat,</i>	

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

M. *Joseph Dufresne* a proposé, secondé par M. *Knight*, Que *J. Belle*, Ecuyer, Officier-Rapporteur à la dite Election ; M. *J. Kelly*, Clerc de Poll à dite Election, au Poll No. 3, dans le Quartier *St. Louis*, et *Louis Marchand*, de *Montréal*, Marchand, Agent de l'Honorable *George Etienne Cartier*, l'un des Candidats à la dite Election, soient sommés de comparaître comme témoins à la Barre de cette Chambre, le neuvième jour de Mai prochain, dans la dite affaire de *François Cassidy*, Député-Officier-Rapporteur, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Avril 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, le Rapport Annuel de la Compagnie d'Assurance sur la vie, de prévoyance et de placement, pour l'année expirée le 31 Août 1861.

(Documents de la session, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Bell* (de *Russell*),—La Pétition d'*A. Pétrie* et autres, de la première Concession de *Cumberland* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Cumberland* ; et la Pétition de *George Shaw* et autres, de la huitième Concession du Township de *Cumberland*, toutes du comté de *Russell*.

Par M. *Dawson*,—La Pétition d'*Allan Gilmour* et autres, Fabriquants de Bois, de l'*Ottawa*, et autres intéressés dans le Commerce des Bois.

Par M. *McLachlin*,—La Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de *Bagot* et *Blythfield* ; et la Pétition d'*Edward Griffin* et autres, de *McNab* et autres Townships, Marchands de Bois,

Par M. *Ryerson*,—La Pétition de *James S. Henderson* et autres, du Comté de *Bront*.

Par M. *Simard*,—La Pétition de *Firmin Lévesque*, de Québec, Milicien du troisième Bataillon de Milice incorporée durant la dernière Guerre avec les *États-Unis*.

Par M. *Connor*,—La Pétition de la Pétition de la Municipalité du Township de *Norwich Nord*, Comté d'*Oxford*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition de *G. W. Ross*, et autres, du Township de *Lobo*, Comté de *Middlesex*.

Par M. *Abbott*,—La Pétition d'*A. M. Delisle* et autres, de *Montréal*.

Par M. *Street*,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Humberstonc*.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—La Pétition de *Paul Gosselin* et autres, des Paroisses de *St. Jean* et *St. François*, Isle d'*Orléans*, Comté de *Montmorency*.

Par M. *Buchanan*,—La Pétition du Maire, Echevins et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*; la Pétition de *F. J. Rastrick* et autres, de la Cité d'*Hamilton*; la Pétition du Révérend *John Hedden* et autres, Clergé et Marguilliers de l'Eglise de l'Ascension dans la Cité d'*Hamilton*; la Pétition du Révérend *Robert Irvine* et autres, des Ministres et Anciens (Elders), de l'Eglise *Knox* de la Cité d'*Hamilton*; et la Pétition du Recteur et Marguilliers de l'Eglise du Christ, d'*Hamilton*.

Par M. M. C. *Cameron*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Reach*, Comté d'*Ontario*.

Par l'Honorable M. *Loranger*,—La Pétition d'*E. Contant* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Dickson*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Hullett*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Howick*, toutes du Comté de *Huron*.

Par M. *Benjamin*,—La Pétition de *George C. Ward*, Régistrateur du Comté de *Durham*; la Pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance du *Canada Est*; et la Pétition du Révérend *E. B. Rickman* et autres, de la Paroisse de *Lacolle*.

Par M. *Hébert*,—La Pétition d'*Adorique Lourandean* et autres, du Township de *Somerset*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Stirton*,—La Pétition de *John Godfrey* et autres, du Village d'*Elova* et ses environs.

Par M. *Fortier*,—La Pétition d'*A. L. Gouin* et autres, co-propriétaires de la Commune de la Seigneurie de la *Baie St. Antoine*.

Par M. *Rymal*,—La Pétition de *S. W. Marming* et autres, du Township *Marton*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Conseil du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—Deux Pétitions du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par M. *Dostaler*,—La Pétition de *J. B. Lamère*, Maire de la Ville de *Sorel*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition d'*Edmund Hooper* et autres.

Par M. *Dorion*,—La Pétition d'*E. A. Pacaud* et autres, de la Paroisse de *St. Norbert d'Arthabaska*; et la Pétition de *François Mercier* et autres, de la Paroisse de *St. Médard de Warwick*, Comté de *Drummond*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *S. Piché* et autres, du Township de *Bulstrode*; demandant que la vente des terres du Gouvernement, dans le dit Township, soit remise à l'année prochaine, afin d'avoir le temps de se préparer au paiement du prix d'achat exigé par le dernier avertissement.

De *Jean Beaubien* et autres, de parties des Paroisses de *Nicolet* et *Yamaska*; demandant que les Paroisses de *St. Grégoire*, *St. Pierre-Célestin*, *Nicolet* et *Ste. Monique*, dans le Comté de *Nicolet*, les Paroisses de *St. Antoine de la Baie*, *St. Thomas de Pierreville* et *St. Zéphirin*, dans le Comté d'*Yamaska*, et le Township d'*Aston*, avec cette partie de *Wendover* qui relie *Aston* au bras sud-ouest de la Rivière *Nicolet*, dans le Comté de *Drummond*, soient annexés au District Judiciaire de *Trois-Rivières*.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Woodstock*, Comté d'*Oxford*; demandant l'abrogation de l'Acte 24 *Victoria*, chapitre 38, pour amender l'Acte des Cotisations.

De *Charles De Léry* et autres, des Paroisses *St. Joseph*, *Ste. Marie* et *St. François*, Comté de *Beauce*; demandant des amendements à la 20ème section de l'Acte 24 *Victoria*, chapitre 29, pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant l'abrogation de la 4ème section de l'Acte 22 *Victoria*, chapitre 55, pour régler le mesurage du Charbon, et pour d'autres fins mentionnées; et aussi des amendements à la 12ème section de l'Acte 10 et 11 *Victoria*, chapitre 31, relatif aux droits de douane en cette Province, et pour d'autres fins mentionnées.

De la Municipalité du Township de *McGillivray*; demandant la passation d'un Acte pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*.

De la Municipalité du Township de *Maria*, Comté de *Bonaventure*; demandant de l'aide pour des Chemins de Colonisation.

Du Révérend *John Machar*, D. D., et de la Session de l'Eglise de *St. André*, *Kingston*, en connection avec l'Eglise d'*Ecosse*,—et du Révérend *R. V. Rogers*, M. A., et autres, de la Congrégation de l'Eglise *St. Jacques*, *Kingston*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

Du Révérend *W. Fletcher* et autres, des Townships de *Williams* Est et Ouest, Comté de *Middlesex*; demandant la passation d'une Loi contre les liqueurs enivrantes.

De *Malcolm McLeod*; demandant que l'Etablissement de la *Rivière-Rouge* soit annexé au *Canada*.

De la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *F. X. Dufault* et autres, de la Paroisse de *Ste. Thérèse* de *Blainville*, Comté de *Terrebonne*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De la Communauté des Sœurs de Notre-Dame de *Lorette*, de la Ville de *Guelph*; et de la Communauté des Sœurs de *St. Joseph*, de la Ville de *Guelph*; demandant un Acte d'Incorporation.

De *Joseph Savard* et autres, de la Paroisse de *St. Ambroise*, Comté de *Québec*; demandant que les Commissaires des Chemins à Barrières de *Québec* soient déchargés de toute responsabilité quant aux £40,000 employés aux Chemins macadamisés de la Rive Sud du *St. Laurent*.

Du Révérend *J. B. St. Germain*, de la Paroisse de *St. Laurent*, Comté de *Jacques-Cartier*; demandant des amendements à l'Acte Incorporant "L'Académie Industrielle" dans la dite Paroisse.

Du Révérend *J. B. Gagnon* et autres, du Comté de *Chicoutimi*; demandant l'ouverture de Chemins de Colonisation dans les Townships de *Simard*, *Tremblay* et *Harney*; aussi l'arpentage de l'augmentation du Township de *Simard*.

Du Très-Révérend Evêque et autres Délégués de l'Eglise d'Angleterre, du Diocèse d'*Ontario*, en Synode assemblés; demandant un Acte d'Incorporation avec certains privilèges.

De l'Honorable *George Moffatt* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant qu'aucun changement ne soit fait à la Municipalité de *St. Lambert*.

De *John Wilson* et autres, des Townships de *Biddulph* et *McGillivray*; demandant la passation d'un Acte pour séparer les dits Townships du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*.

Du Révérend *T. S. Provost* et autres, de cette partie du Township de *Cathcart* qui est située au nord-est de la *Rivière l'Assomption*; demandant de l'aide pour ériger un Pont sur la dite Rivière.

Du Très-Révérend Evêque Catholique Romain de *Hamilton*, et autres, de la Cité d'*Hamilton*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer le Collège de *St. Ignace*, dans la Ville de *Guelph*.

De la Municipalité du Township de *Gosfield*; demandant qu'aucune mesure ayant pour objet de charger la Province des dettes des Municipalités ne soient adoptées.

De *Jacques Bourbeau* et autres, de la Paroisse de *St. Ambroise*, comté de *Québec* ; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à six pour cent par année.

D'A. *Quintin dit Dubois* et autres, du Village d'*Acton Vale*, Comté de *Bagot* ; demandant la passation d'un Acte pour déterminer le taux maximum des taxes à payer par les contribuables du dit Village.

De *P. H. Hébert* et autres, du Township d'*Aston*, et des 13^{ème} et 14^{ème} Rangs de *Windsor* ; demandant que le dit Township et les 13^{ème} et 14^{ème} Rangs de *Windsor* soient détachés du District d'*Arthabaska*, et annexé au District des *Trois-Rivières*, pour des fins Judiciaires et autres.

Du Révérend *T. S. Provost* et autres, de cette partie du Township de *Cathcart* située au nord-est de la Rivière *L'Assomption* ; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin, et pour construire un Pont dans le dit Township.

L'Honorable *M. Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie d'une Dépêche du Secrétaire des Colonies à Son Excellence le Gouverneur-Général, laquelle a été lue comme suit :—

(Copie.)

No. 93.

DOWNING STREET,
12 Avril 1862.

MILORD,—Vous savez que j'ai reçu votre Dépêche, No. 4, du 31 Octobre dernier, mentionnant qu'à une assemblée des Membres des Conseils du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, tenue en la Chambre du Conseil à *Québec*, il fut résolu que ces trois Gouvernements renouvelleraient l'offre fait au Gouvernement Impérial, le 26 Octobre 1858, d'aider à la construction d'un Chemin de Fer Inter-Colonial entre *Halifax* et *Québec*, et qu'une Députation des Provinces se rendrait en *Angleterre* dans le but de développer la question.

Vous m'aviez informé que l'Honorable *M. Philip VanCoughnet* était chargé de représenter le *Canada*, et peu après, ce Monsieur, accompagné par l'Honorable *M. Howe* de la *Nouvelle-Ecosse*, et de l'Honorable *Samuel Tilley*, du *Nouveau-Brunswick*, arriva en *Angleterre*.

J'ai eu plusieurs entrevues avec ces Messieurs, qui ont fait valoir avec beaucoup d'habileté la cause confiée à leurs soins, et ont consigné leurs idées sur le sujet dans un mémoire qui me fut communiqué par une lettre datée du 2 Décembre 1861. Mais à cause de la presse des affaires créées par l'aspect menaçant de la situation aux *Etats-Unis*, il me fut impossible de soumettre la question au Gouvernement de Sa Majesté avant le départ des Délégués pour leur pays. D'autres affaires urgentes ont jusqu'ici empêché l'adoption d'une décision. Le sujet a depuis été soumis au Gouvernement de Sa Majesté, et j'ai à peine besoin de vous assurer qu'il a été examiné avec l'attention due à l'importance de la question, aux hautes autorités Provinciales dont il émane, et au caractère et à la position des Délégués par lesquels il a été si énergiquement soumis à la considération publique en ce pays.

La longueur de Voie Ferrée nécessaire pour compléter la communication entre *Halifax* et *Québec* est estimée à 350 milles, et le coût, déduction faite du prix de l'expropriation que les Provinces auraient à supporter, en est porté à trois millions de louis sterling. Telles étant les données fournies par la Députation, le Gouvernement Impérial, d'après le projet, devrait se rendre solidaire, en commun avec les trois Provinces, du paiement de quatre pour cent sur trois millions de louis, dans lequel cas les Provinces seraient prêtes à passer des Bills pour l'octroi de soixante mille louis par année (vingt mille louis dans chaque Province), si le Gouvernement Impérial en faisait autant. Le choix de la route est laissé uniquement au Gouvernement Anglais. Si la somme de trois millions était trouvée insuffisante, on ne dit rien de bien défini sur le point essentiel des mesures à prendre pour l'achèvement du Chemin.

Je regrette de me trouver dans la nécessité de vous informer qu'après avoir donné au

sujet toute la considération qu'il mérite, le Gouvernement de Sa Majesté ne s'est pas cru autorisé à donner sa sanction à une aide de cette nature. Cependant, désirant encourager autant que possible l'achèvement de la grande ligne de Chemin de Fer sur le territoire Britannique entre l'*Atlantique* et les régions les plus occidentales du *Canada*, et assister le Provinces dans un projet qui leur serait d'un si grand intérêt, le Gouvernement de Sa Majesté consent à offrir au Gouvernement des Provinces une garantie Impériale quant à l'intérêt, pour leur permettre de réaliser au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent, à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du Chemin de Fer en question.

Telles étaient les vues du Comte Grey en 1851, et c'est le même principe qui fut adopté par le Parlement dans l'Acte de 1842, dans le but de donner au *Canada* l'avantage du crédit Britannique pour l'aider à réaliser les fonds avec lesquels il a complété son grand projet de communication intérieur par eau.

La nature et l'étendue de la garantie que le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt à recommander au Parlement, devront être déterminées par les détails du plan que les Gouvernements Provinciaux seront disposés à asseoir sur la proposition actuelle, et par l'espèce de garantie qu'ils pourraient offrir.

Je crains que ce plan ne soit pas aussi acceptable aux Gouvernements Provinciaux que celui que les Délégués étaient autorisés à proposer à notre considération. C'est, cependant, le seul auquel, après mûre délibération, le Gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir donner son appui. J'ai l'espoir que la proposition sera, à tout événement, reçue comme une preuve de son désir sincère de rechercher les moyens de coopérer avec les Provinces dans leur louable but d'établir une Voie de communication internationale parfaite sur le territoire Britannique.

Et ce sera pour moi un véritable plaisir si, prenant en considération le sujet sous tous ses points de vue, et l'état de leurs finances respectives, les Gouvernements Provinciaux croient devoir profiter de l'offre qui leur est faite aujourd'hui, de mûrir quelque projet pratique pour atteindre l'objet désiré.

J'ai adressé une Dépêche semblable aux Lieutenants-Gouverneurs de *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, et je dois maintenant laisser le sujet entre les mains des différents Gouvernements Provinciaux, qui sont plus en état que moi de savoir ce qui reste à faire pour arriver à une entente mutuelle, si toutefois ils désirent pousser l'affaire plus loin.

J'ai, etc.,

(Signé,) NEWCASTLE.

Gouverneur

Vicomte MONCK.

Ordonné, Que cinq cents copies de la dite dépêche, soient imprimées dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Benjamin, du Comité conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

CHAMBRE DE CONFÉRENCE,
Mercredi, 30 Avril, 1862.

Aux Président et Membres du Comité Conjoint des Impressions.

MESSIEURS,—Ayant, dans mon rapport de la dernière Session, fait connaître les changements effectués dans le système des Impressions, à la suite de la nomination d'un Comité Conjoint, et le résultat pratique de la mise à exécution des règles que ce Comité a adoptées, je n'ai, cette Session, qu'à ajouter que l'expérience de l'année qui vient de s'écouler a prouvé surabondamment que le système en question, était bon, d'un fonctionnement facile et économique, tel qu'on peut s'en convaincre par les comptes que je soumetts maintenant au Comité.

Avec les comptes d'Impressions se trouve une collection de tous les Documents Imprimés; chaque Document indiquant au dos d'icelui exactement ce qu'il a coûté, etc. Les pièces justificatives sont numérotées, savoir: celles du Conseil Législatif depuis 1 jusqu'à 271,—et celles de l'Assemblée Législative, depuis 1 jusqu'à 180, inclusivement.

Les Imprimeurs ont très bien fait leur devoir durant l'année qui vient de s'écouler, et le papier à imprimer a été fourni selon qu'on en a eu besoin.

Les volumes reliés des Journaux et Documents de la Session n'ont pas été livrés dans le temps fixé par le contrat, et il conviendrait que le Comité prit les moyens de mieux faire exécuter le contrat à l'avenir.

Les comptes maintenant soumis font voir que le coût total de l'impression, du papier à imprimer, de la reliure et des lithographies, pour les deux Chambres, est, pour l'année 1861, de \$21,493 19.

Le tout humblement soumis,

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité Conjoint des Imp.

M. Benjamin, du Comité Conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial sur l'Emigration, soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. Scatcherd ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Frais de justice dans les Cours de Droit Commun et de Chancellerie de Sa Majesté dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de St. Roch de Québec qui est située sur la rive Nord de la Rivière St. Charles, en une Municipalité séparée.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination d'un Gardien de Port pour le Havre de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour ajouter certaines dispositions à l'Acte chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif à l'Enregistrement des Titres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 55 des Statuts Refondus du Haut-Canada, concernant la cotisation des propriétés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour s'enquérir de la manière dont la Compagnie des Steamers Océaniques subventionnée en vertu de différents actes du Parlement a exécuté les contrats faits avec le Gouvernement, et des causes des nombreux naufrages de ses steamers dans leurs voyages transatlantiques, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Honorable M. Loranger, M. Langevin, l'honorable M. Galt, M. Laframboise, l'Honorable M. Rose, M. Street, et M. Labreche-Viger, composent le dit comité.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Loranger, l'Honorable M. Sicotte, M. DeBoucherville, M. Laframboise, M. Joseph Dufresne, M. Bureau et M. Sylvain, pour s'enquérir de la convenance d'introduire en Canada le système de crédit foncier, et des principes sur lesquels il devrait être organisé, pour en faire rapport de temps à autre, par Bill, Résolution, ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. McGee, secondé par M. Haultain.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance qui peut avoir été échangée avec le Gouvernement Impérial, durant les douze mois qui viennent de s'écouler, au sujet des défenses militaires de cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Macbeth, secondé par M. Bell (Lanark Nord.)

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—

1°. Les sommes payées par les Compagnies de Chemin de Fer respectivement pour frais d'inspection, depuis la création d'un bureau d'inspecteurs;

2°. Le montant des salaires payés aux dits Inspecteurs et au Secrétaire du bureau des Inspecteurs, et les arrérages (s'il en est) dus pour inspection par des Compagnies du Chemin de Fer;

3°. Le nombre de fois que des Chemins de Fer ont été inspectés, et la date des différentes inspections, et le temps employé à chaque inspection; et aussi,

4°. Le coût de l'impression d'un certain *Blue Book* donné comme étant le Rapport de Samuel Keefer, Inspecteur des Chemins de Fer, et le nombre d'exemplaires qui en a été imprimé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Cowan, secondé par l'Honorable M. Foley,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes Pétitions présentées au Gouvernement par les Conseils Municipaux du Comté de Waterloo, et tout habitant d'icelui, ou toute autre personne, relativement à la Division du dit Comté pour les fins d'enregistrement, et copie de toute correspondance qui peut avoir été chargée entre le Gouvernement et des Conseils en personnes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. White, secondé par M. Patrick.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une liste de toutes personnes, Officiers Municipaux et autres qui n'ont point payé au Receveur-Général les derniers qu'ils ont reçus pour Licences d'Auberge.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Lundi le vingt-huit du présent. Que le bill pour amender "l'Acte relatif aux écoles séparées dans le Haut-Canada," en autant qu'il concerne les écoles Catholiques Romaines séparées, soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre a repris les dits Débats ajournés, et la Question ayant été de nouveau proposée, savoir; Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Morris* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Haultain*, que mot "maintenant" soit retranché et les mots "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'elle.

Et des Débats ultérieurs s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'estajournée.

Jeu-di, 1er Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :

Par l'Honorable M. *Galt*,—La pétition de la Municipalité du Township d'*Ascot*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition de *T. Kent* et autres, du Comté de *Midlothes*.

Par M. *Connor*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Oxford*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de l'Hôpital-Général de *Toronto*.

Par M. *Starnes*,—La Pétition de la Municipalité et Habitants de la Paroisse de *St. Joachim* de *Chateauguay*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Grey*.

Par M. *M. C. Cameron*,—La Pétition de l'École de Médecine de *Toronto* agrégée à l'Université de *Toronto*.

Par M. *Street*,—La Pétition de *D. Bethune* et autres, de la Ville de *Port Hope*, Comté de *Durham*.

Par M. *Smith*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Walbridge*,—La Pétition de *Robert C. Wilkins* et autres.

Par l'Honorable M. *Sicotte*,—La Pétition de *B. C. A. Guay*, de la Paroisse de *Beauport*; et la Pétition de Madame *Rosalie Archambault*, veuve de feu *Jean Baptiste Brunelle*, de *St. Bernabé*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *A. Sherrard* et autres, du Township de *Pickering*,—De *G. K. Foster* et autres, du Township de *Cleveland*, Comté de *Richmond*,—de *S. Waldron* et autres, du Village de *Sombra* et environs,—et de *H. D. Hungerford* et autres, du Comté de *Shefford*; demandant la passation d'une loi contre les Liqueurs Fortes.

De *E. Martin* et autres, du Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour réparer un quai dans le dit Comté.

De *John Mackay* et autres, des Comtés d'*Ottawa* et *Carleton*; demandant un Acte d'Incorporation pour établir un passage par Bateau-à-Vapeur entre le Village de *New Edinburgh*, dans le Township de *Gloucester*, et le Village de *Waterloo*, dans le Township de *Templeton*.

Du Révérend *F. Caron* et autres, de la Paroisse de *St. Henri*, Comté de *Lévis*; demandant que la Pétition de *Paul Girard*, de *St. Gervais*, soit rejetée.

Du Révérend *H. Poulin* et autres, du Township de *Stukely*, comté de *Shefford*; demandant qu'une partie de la Paroisse de *Ste. Anne* de *Stukely* soit érigée en une Municipalité séparée.

Du Révérend *F. A. Blouin* et autres, de la Paroisse de *Ste. Cécile du Bic*, Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin dans le dit Comté.

De *Robert Gullen* et autres, du Township de *Leeds*, Comté de *Mégantic*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la Conférence de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*; demandant un actroi pour le Collège de *Victoria*; et aussi, des amendements à l'Acte de l'Université de

manière à mettre tous les Colléges du *Haut-Canada* sur le même pied quant aux octrois, etc.

De *Charles Langevin* et autres, de la Paroisse de *St. Ambroise de la Jeune Lorette* et autres places, Comté de *Québec*; demandant que le Chemin appelé "La Route de la Misère," soit macadamisé.

De *W. McEdward* et autres, du Comté de *Glengarry*, Instituteurs admis à la pension; demandant que le fonds des Instituteurs en retraite soit augmenté.

De *Joseph Savard* et autres, de la Paroisse de *St. Ambroise*, Comté de *Québec*; demandant de l'aide pour des Chemins.

De la Session de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, de *Stz. Catherine*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le paiement des témoins assignés devant les Cours d'Assise et les Sessions Générales de la Paix, de la part de la Couronne, pour rendre témoignage dans les affaires criminelles.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée à la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Gabriel Ouest*, Comté de *Québec*; demandant de l'aide pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *Jacques-Cartier*.

Du Révérend *A. Bouchard* et autres, des Townships-Unis de *Garthby et Stratford*, Comté de *Wolfe*; demandant de l'aide pour un Chemin dans le dit Comté.

De l'Ecole de Médecine de *Kingston*, en rapport avec l'Université de *Queen's College*; demandant de l'aide.

De *John Ritchie* et autres, Syndics de la Compagnie des Mines de *Drummondville*; demandant un Acte d'incorporation.

Du Très-Révérend Evêque Catholique Romain de *Toronto*, et autres, de la Cité de *Toronto*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer l'Ecole d'Industrie des Jeunes Gens du *Gore de Toronto*.

De la Compagnie du Transit du Nord-Ouest; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Barrie*; demandant que 10,000,000 d'acres de terre dans le *Canada*, sur la rive nord du Lac *Supérieur*, soient accordés à la Compagnie du Canal de la Baie *Georgienne*, pour lui permettre de faire son Canal, et pour d'autres fins.

De *Richard Haselden*, de la Cité d'*Hamilton*; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Preston et Berlin*, et pour l'autoriser à prolonger le dit Chemin depuis la Ville de *Berlin* jusqu'au Village de *Waterloo*, et pour d'autres fins.

De *J. R. Delisle* et autres, de *Stratford* et autres Townships, Comté de *Wolfe*; demandant que MM. *C. S. Clark* et Cie. soient contraints à enlever la digue par eux construite sur la Rivière *St. François*, près du Lac *Aylmer*, et qui a été la cause que les terres et chemins ont été inondés.

De *Joseph Savard* et autres, de la Paroisse de *St. Ambroise*, Comté de *Québec*; demandant une enquête sur le fonctionnement de la Loi relative aux ventes faites par les Shérifs, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que *M. Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 24 *Victoria*, chapitre 29, intitulé: "Acte pour amender l'Acte Municipal Refondu "du *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas Mayne Daly*, Ecuyer, de *Stratford*, dans le Comté de *Perth*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Eugène Urgel Piché*, Ecuyer, Avocat, ci-devant du Village de *Berthier*, dans le District de *Richelieu*, à présent de la Ville de *Sorel*, se plaignant d'une

Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Berthier*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *William Bishop*, de la Ville de *Woodstock*, dans le Comté d'*Oxford*, Electeur de la Division Nord du Comté d'*Oxford*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Nord du Comté d'*Oxford*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Placide Octave Morin*, Brasseur, et *Louis C. Marion*, Boulanger, de la Paroisse de *St. Jacques*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montcalm*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Eduard René Demers*, Ecuyer, Notaire, résidant dans la Paroisse de *St. George de Henryville*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Iberville*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Denis Emery Papineau*, Ecuyer, Notaire, *Cyrille Archambault*, Ecuyer, Avocat, et *Rodolphe Laflamme*, Ecuyer, Avocat, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Electorale de *Montréal Est*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Alexander Moffatt*, Commerçant, de la Paroisse de *Charlesbourg*, dans le Comté et District de *Québec*, dans la Province du *Canada*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, Marchand et Commerçant, de la Cité et District de *Montréal*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Hochelaga*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *David Roblin*, Ecuyer, du Village de *Napanee*, dans le Comté de *Lennox et Addington*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Hugh Bowlsby Wilson*, Ecuyer, du Township de *Saltfleet*, dans le Comté de *Wentworth*, et Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition d'*Alexander Shields* et *William Chisholm*, du Comté de *Peel*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Philip Wung*, Ecuyer, du Township de *Rear of Yonge and Escott*, dans la Division Sud de *Leeds*, dans la Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la dite Division Sud du Comté de *Leeds*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *John Scoble*, de *Glenbanner*, dans le Township de *Yarmouth*, dans le Comté d'*Elgin*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Ouest du dit Comté d'*Elgin*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Pierre Giroux*, Marchand et Préfet du Comté de *Lévis* et autres, de la Paroisse de *St. Jean Chrysostôme*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Francis Henry Burton*, de la Ville de *Port Hope*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Durham*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que *M. Fortier* ait la permission d'introduire un Bill pour exempter de la saisie les salaires et meubles de ménage des Instituteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Chap. 24 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux Municipalités et aux Chemins dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Simpson* ait la permission d'introduire un Bill pour exempter la Ville de *Niagara* et les Townships de *Gainsborough* et *Caister* de la responsabilité encourue par la prise de possession du Chemin Macadamisé de *Queenston* et *Grimsby* par le Conseil du Comté du *Lincoln*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Simpson* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erie* et d'*Ontario*, et pour autoriser la Corporation de la Ville de *Niagara* à vendre et transporter ses droits dans le dit Chemin de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Jackson*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—

1. Un état indiquant le nombre de Bureaux de Poste et de milles de route Postale dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement, qu'il y avait en 1791, 1801, 1811, 1821, 1831, 1841, 1851 et 1861, ou dans autant de ces périodes ou aussi proche de ces périodes qu'on pourra le constater.

2. Un état indiquant le nombre de Navires enregistrés possédés en *Canada*, distinguant les Navires de l'intérieur de ceux de long cours, et les steamers des navires à voiles, pour chacune des périodes ci-dessus, ou pour toute période aussi ancienne que les archives pourront le faire connaître.

3. Un état indiquant le nombre de milles de Chemins Planchiés et Macadamisés construits par autorisation du Gouvernement dans chaque Comté du *Haut* et du *Bas-Canada*, depuis l'Union.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Simpson*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Street*, M. *Howland* et M. *Wright*, pour s'enquérir de la nécessité de législater à l'égard des Chartes accordées à la Banque de *Clifton* et à la Banque de l'Ouest du *Canada*, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Price*, secondé par M. *Taschereau*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat des Townships de la Couronne, dans le *Bas-Canada* qui ont droit à une part dans le fonds voté en faveur des Townships du *Bas-Canada* par l'Acte d'amendement Seigneurial de 1859, indiquant la population de chaque Township d'après le dernier recensement, et le montant que chaque Township a droit d'avoir en vertu du dit acte.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute Correspondance qui peut avoir été échangée entre le Gouvernement Impérial et notre Gouvernement, au sujet de la défense Militaire de ce pays, depuis la soumission au Parlement Impérial, en juillet dernier, du Rapport du Comité Spécial de la Chambre des Communes, nommé pour s'enquérir de la défense Militaire Coloniale, soit mise devant la Chambre, avec tous papiers, documents, rapports et minutes de témoignages qui accompagnent cette correspondance.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. l'Orateur attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'une erreur de copiste s'est glissée dans le Rapport qu'il a fait, lundi, le 28 Avril dernier, relativement à l'ordre dans lequel les cautionnements y mentionnés comme ne souffrant point d'objections, ont été placés, et il soumet à la Chambre le Rapport suivant comme étant celui qui est correct, lequel a été lu comme suit :—

JEUDI, 1er Mai, 1862.

M. l'Orateur fait Rapport à la Chambre que les cautionnements se rattachant aux pétitions suivantes ne sont pas susceptibles d'objection :—

Pétition d'*Egerton Fisk Ryerson* et autres, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Perth*.

Pétition de *Robert Nugent Watts* et autres, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*.

Pétition de *Charles François Painchaud*, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*.

Pétition de *Wilson Seymour Conger* et autres, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peterborough*.

Pétition de *Flavien Renault Blanchard*, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford*.

Pétition de *Simon Baquet* et autres, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Bellechasse*.

Et Pétition d'*Adam Henry Meyers*, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé Lundi dernier à la Question, Que le Bill pour amender "l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut Canada*, en autant qu'il concerne les Ecoles Catholiques Romaines Séparées," soit maintenant lu une seconde fois ; et lequel amendement était, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 2 Mai 1862,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Bell (Lanark Nord,) *Ferguson*,
Biggar, *McDougall*,
Burwell, *Haultain*,
Cameron, M. C.,

Morris,
Mowat,
Munro,

Notman,
Scatcherd,
Stirton.—13.

Contre :

Messieurs

Abbott, *Daoust*,
Alleyn, *Dawson*,
Anderson, *DeBoucherville*,
Archambault, *DeCazes*,
Ault, *Denis*,
Baby, *Desaulniers*,

Huntington,
Huot,
Jobin,
Joly,
Kierzkowski,
Knight,

Prévost,
Price,
Rankin,
Rémillard,
Robinson,
Robitaille,

<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Bell (Russell,)</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin, Soll.-Gén.</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wilson:—93.</i>
<i>Crawford,</i>			

Ansi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Scott*, l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, M. *Crawford*, M. *McCann*, M. *Bell (Russell)*, M. *Anderson*, M. *Bown*, et l'Honorable M. *Foley*, pour en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par l'Honorable M. *Bell (Lanark Nord)*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport fait ce jour par M. l'Orateur à cette Chambre, des cautionnements qui ne sont pas susceptibles d'objection; et que ce Rapport soit substitué à celui fait par M. l'Orateur, sur le même sujet, Lundi dernier.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Mai 1862.

M. l'Orateur a informé la Chambre, Qu'il avait reçu la Lettre suivante, dans l'affaire de la Pétition d'*Alexandre Shields* et *William Chisholm*, du Comté de *Peel*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peel*.

TOWNSHIP DE TORONTO.

24 Avril 1862.

A l'Hon. M. *Turcotte*.

MONSIEUR,—Nous vous informons par le présent que nous ne procéderons pas ultérieurement dans la contestation du droit de l'Honorable *J. H. Cameron* à siéger comme Membre de l'Assemblée Législative pour le Comté de *Peel*, et demandons que toutes procédures en conséquence de la Pétition d'Election présentée par nous soient discontinuées.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

ALEX. SHIELDS.

WILLIAM CHISHOLM.

Je certifie que les signatures ci-dessus sont véritables.

JOHN WHITE.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la Pétition du Révérend *W. Taylor*, D.D., et autres Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*.

Par M. *Haultain*,—la Pétition de la Division *Mooretown*, No. 153, Fils de la Tempérance ; la Pétition du Révérend *S. E. Mandsley* et autres, Membres de l'Eglise Wesleyenne, dans le Township de *Roxborough* ; la Pétition du Bureau Officiel de l'Eglise Methodiste Wesleyenne de la Cité de *Kingston* ; la Pétition de *A. M. Gunn* et autres, du Village de *Port Stanley* et ses environs ; la Pétition de *T. G. Young* et autres, du Township de *Pittsburgh* ; la Pétition de *John Dennis* et autres, du Village de *Springfield* et ses environs ; la Pétition de *John Cowen* et autres, du Township de *Moore* ; et la Pétition de *J. Crawford* et autres, du Township de *Chinguacousy*.

Par M. *Daoust*,—deux Pétitions du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Moore* ; la Pétition de *W. Scott* et autres, du Village de *Glennwilliams* et ses environs ; la Pétition de *John Pace* et autres, du Village de *Sparta* et ses environs ; la Pétition du Révérend *J. Natrass* et autres, du Township de *Markham* ; et la Pétition de *G. W. Albertson* et autres, du Comté de *Halton*.

Par M. *Mongenais*,—la Pétition du Révérend *B. Ricard* et autres, de l'Isle *Perrot* ; et la Pétition du Révérend *P. Bélanger* et autres, de la Paroisse de *Rigaud*, toutes deux du Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Hooper*,—deux Pétitions de la Grande Division des Fils de la Tempérance du *Canada Ouest*.

Par M. *C. Cameron*,—la Pétition de *George Brabazon* et autres, du Township de *Reach*.

Par M. *John J. Ross*,—la Pétition du Révérend *N. T. B. Olscamps* et autres, de *St. Stanislas* et autres Paroisses.

Par M. *Burwell*,—la Pétition de *N. Patton* et autres, de *Bishop's Mills* ; et la Pétition de *F. Kirkpatrick* et autres, du Township d'*Osnabruck*.

Par M. *Taschereau*,—trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Beauce*.

Par M. *Abbott*,—la Pétition de Messieurs *Black* et *Perry*, et autres Marchands, expéditeurs et autres, intéressés dans la Navigation de la Rivière d'*Ottawa*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo*.

Par M. *Tassé*,—la Pétition de *T. Sauvé* et autres du Comté de *Jacques Cartier*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Peel* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Albion* ; la Pétition de la Municipalité du Township du *Gore* de *Toronto* ; la Pétition de la Compagnie d'Assurance sur la Vie, de Prévoyance et de Placement ; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et *Lac Huron*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de Madame *J. M. Ford*, de *Brockville*, Veuve et Administratrice de la succession de feu *David B. Ogden Ford*, Ecuyer, et autres.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—Maire, Echevins et Citoyens de la Cité de *Kingston* ; et la Pétition de *Robert Brydon* et autres, de la Division Sud du Comté de *Waterloo*.

Par M^{rs} *Huot*,—Deux Pétitions de la municipalité de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*,

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Edmund Hooper* et autres,—de *S. W. Murning* et autres, du Township de *Barton* ; de *John Godfrey* et autres, du Village d'*Elora* et ses environs ; du Révérend *E. B. Ryckman* et autres, de la Paroisse de *Lacolle* ; de la Grande Division des Fils de la Tempérance du *Canada-Est* ; de *James S. Henderson* et autres, du Comté de *Brant* ; et de

G. Ross et autres, du Township de *Lobo*, Comté de *Middlesex*; demandant la passation d'une Loi contre les Liqueurs Fortes,

Du Révérend *John Hebdon* et autres, du Clergé et des Syndics de l'Eglise de l'Ascension, dans la Cité d'*Hamilton*; du Révérend *Robert Irvine* et autres, Ministre et Anciens de l'Eglise de *Knox*, dans la Cité d'*Hamilton*; et du Recteur et Syndics de l'Eglise du *Christ, Hamilton*; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observance du dimanche.

De *A. Petrie* et autres, de la Première Concession de *Cumberland*; de la Municipalité du Township de *Cumberland*; et de *George Shaw* et autres, de la huitième Concession du Township de *Cumberland*, Comté de *Russell*; demandant que l'Acté 23 Vic. chap. 101, pour autoriser le tracé de lignes latérales dans la dite Concession, d'une barrière à l'autre, comme dans le tracé primitif, ne soit pas amendé.

De *A. M. Delisle* et autres, de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de la "Compagnie de Dépôt et de prêt du *Bas-Canada*."

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*; demandant la passation d'une mesure pour décharger la dite Cité de sa dette de Chemin de Fer.

De *F. J. Rastrick* et autres, de la Cité d'*Hamilton*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Société Bienveillante de *St. George d'Hamilton*."

De la Municipalité du Township de *Reach*, Comté d'*Ontario*; demandant la passation d'un Acte pour établir et confirmer certains Chemins dans le dit Township.

De *E. Contant* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Union *St. Pierre de Montréal*."

De la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant des amendements à l'Acte d'Incorporation des Pilotes pour et au-dessous du Hâvre de *Québec*.

De *J. B. Lamère*, Maire de la Ville de *Sorel*; demandant des amendements à l'Acte pour pourvoir à l'adoption plus générale de la pratique de vacciner.

De *Allan Gilmour* et autres, Fabricants de Bois de construction d'*Ottawa*, et autres intéressés dans le Commerce de Bois; demandant certaines améliorations aux règlements relatifs à ce commerce.

De *George C. Ward*, Registrateur du Comté de *Durham*; demandant compensation pour la perte des honoraires qu'il a éprouvée en conséquence de l'établissement d'un autre bureau d'Enregistrement dans le dit Comté.

De *A. L. Gouin* et autres, co-propriétaires de la Commune de la Seigneurie de la *Baie St. Antoine*; demandant que la pétition de Madame *Marie J. E. Lozeau*, de la Paroisse de *St. Jean Baptiste de Nicolet*, soit rejetée.

De la Municipalité des Townships-Unis de *Bagot* et *Blythfield*; demandant la passation d'un Acte pour détacher les dits Townships du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins municipales et judiciaires.

De *Edward Griffin* et autres, de *McNab* et autres Townships, Marchands de Bois; demandant de l'aide pour la construction d'un Chemin conduisant de l'embouchure de la *Rivière Madawaska* au Chemin d'*Opeongo*, près du *Mont St. Patrice*.

De *Firmin Lévesque*, de *Québec*, Milicien du Troisième Bataillon de Milice Incorporée durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*; demandant que la pension à lui accordée en 1860, pour ses services durant la dite guerre, date de 1814, dans laquelle année il a été blessé.

De la Municipalité du Township de *Norwich Nord*, Comté d'*Oxford*; demandant la passation d'une mesure pour arrêter les procédures du Gouvernement contre la dite Municipalité, et pour la décharger de la dette qu'elle doit au fonds d'Emprunt Municipal.

De la Municipalité du Township de *Hullet*, Comté de *Huron*; demandant que les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* soient séparés du Comté de *Huron*.

De la Municipalité du Township de *Hullet*, Comté de *Huron*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au chemin de fer Grand-Tronc.

De la Municipalité du Township de *Howick*, comté de *Huron*; demandant l'abrogation de l'Acte des Petits Délits.

De *Adarique Laurendeau* et autres, du Township de *Somerset*, Comté de *Mégantic*; demandant que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas loi.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de Québec; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour incorporer les Journaliers de Navires au Port de Québec.

De François Mercier et autres, de la Paroisse de St. Médard de Warwick, Comté de Drummond; demandant des amendements à l'Acte de la Représentation.

De C. A. Pucand et autres, de la Paroisse de St. Norbert d'Arthabaska; demandant la passation d'un Acte pour la protection des squatters.

De la Chambre de Commerce de Québec; demandant des Amendements à l'acte des Inspecteurs de Bois.

De la Municipalité du Township de Humberstone; demandant que quelque mesure soit adoptée pour faire vendre les terres connues sous le nom de "Terres d'église de Dorchester."

De Paul Gosselin et autres, des Paroisses de St. Jean et St. François, Isle d'Orléans, Comté de Montmorency; demandant de l'aide pour effectuer certains travaux pour empêcher l'inondation de la Rivière Belle-Fine.

M. White, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir:—De John Larkin et autres, du Township de King, relative à un certain arpentage; de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental du Canada, et de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada; du Conseil de la Ville de Brantford, relative à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière; de N. Merritt et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie des Poudres d'Hamilton; des Directeurs Provisoires de la Banque des Marchands de la Cité de Montréal; de James Torrance et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du Club des Patineurs de Victoria; de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal; de H. Abbott et autres, demandant l'incorporation du Club du Jeu de Paume de Montréal; du Conseil-de-Ville de Port Hope, demandant des amendements à l'Acte pour consolider la dette de la dite Ville; du Conseil-de-Ville de la Ville de Lévis, demandant des amendements à son Acte d'incorporation; du Très-Révérénd Evêque, du Clergé et Délégués Laïques de l'Eglise d'Angleterre, du diocèse d'Ontario, réunis en Synode, demandant un Acte d'incorporation; de John MacKay et autres, demandant un Acte d'incorporation pour établir un passage par bateau-à-vapeur à New Edinburgh.

Les Pétitions suivantes ont aussi été examinées, et ne sont pas, dans l'opinion de votre Comité, de nature à exiger la publication d'aucun avis, savoir:—Du Révérend J. Bte. St. Germain, demandant des amendements à l'Acte d'incorporation de l'Académie Industrielle de St. Laurent; de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque Catholique Romain d'Hamilton et autres, demandant l'incorporation du Collège de St. Ignace, à Guelph; de la Communauté des Sœurs de Notre-Dame de Lorette, de la Ville de Guelph, et de la Communauté des Sœurs de St. Joseph, de la Ville de Guelph, demandant chacune un Acte d'incorporation.

Quant à la Pétition de P. H. Hébert et autres, demandant que le Township d'Aston, et les 13e et 14e rangs de Wendover, soient détachés du district d'Arthabaska et annexés à celui des Trois-Rivières, pour toutes fins quelconques, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis; mais les membres représentant les localités ayant fait voir qu'il n'y a pas d'opposition au changement demandé, votre Comité recommande la suspension de la 51e règle.

M. Simpson, du Comité permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné un ouvrage préparé par M. Todd, Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés, ayant pour objet d'expliquer le mode de procéder dans la Législature Provinciale en matières de Bills Privés; et persuadé que l'ouvrage en question sera très utile à tous les membres de la Chambre, c'est avec beaucoup de plaisir que votre

Comité recommande d'y souscrire pour le moment, pour 160 exemplaires, afin que chaque Membre puisse en avoir un durant la présente session, et que l'ouvrage soit gardé en forme, de manière que tous les changements qui pourraient y être faits durant cette session y soient insérés, et qu'il y soit alors imprimé 300 exemplaires pour être distribués aux Membres et aux départements des deux Chambres.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a fait rapport que le Comité a fixé les jours suivants pour la nomination des Comités Spéciaux pour décider du mérite des Pétitions se plaignant des Elections et Rapports irréguliers pour les endroits suivants:—

Comté d'Essex:—Mardi, 20 Mai, à 11 A. M., sur la Liste C, No. 2.

Cité de Montréal (Ouest):—Mardi, 13 Mai, à 11 heures A. M., sur la Liste A, No. 1.

Comtés de Drummond et Arthabaska:—Mardi, 13 Mai, à 11 heures A. M., sur la Liste A, No. 1.

Comté de Verchères:—Mardi, 13 Mai, à midi, sur la Liste A, No. 1.

Comté de Peterborough:—Mardi, 20 Mai, à 11 heures A. M., sur la Liste C, No. 2.

Comté de Shefford:—Mardi, 13 Mai, à midi, sur la Liste A, No. 1.

Comté de Bellechasse:—Mardi, 20 Mai, à midi, sur la Liste C, No. 2.

Division Est du Comté de Northumberland:—Mardi, 20 Mai, à midi, sur la Liste C, No. 2.

M. Benjamin, du Comité Conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité recommande que l'impression des Bills à leur troisième lecture soit laissée à l'avenir à l'entrepreneur des impressions pour la Législature.

M. Benjamin, du Comité Conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les documents mentionnés dans les motions proposées par les MM. suivants pour en demander l'impression, savoir:—

Par M. McGee—Pétition de John Lewis et autres, représentants des sociétés nationales anglaise et allemande de Montréal, concernant le département de l'émigration.

Par M. Benjamin,—Rapport des inspecteurs des prisons, asiles, etc. Le comité recommande l'impression des deux documents ci-dessus pour l'usage des Membres.

Par M. Price,—Rapport de l'inspecteur des agences pour le Bas-Canada. Le comité en recommande l'impression, 100 copies en français et 250 en anglais, pour l'usage des Membres.

Ordonné, Que M. Alexandre Dufresne ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Moïse Martin Métivier à subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'art Obstétrique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Alexandre Dufresne ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser l'élection et les actes des syndics pour la construction d'une Eglise Catholique dans la paroisse de Ste. Brigide, ainsi que leurs procédés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Tassé ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de l'Académie Industrielle de St. Laurent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. J. S. Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la fusion de certaines Compagnies de Chemins de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Second Rapport du Comité Permanent des divers Bills.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au Greffier de cette Chambre, de mettre à effet la recommandation du Comité contenue dans le dit Rapport.

Ordonné, Que M. *Buchanan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Poudres d'*Hamilton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Jeu de Paume de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Club *Victoria* des Patineurs de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Patrick* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter aux fins des Ecoles Communes la part qui revient au Township d'*Augusta* du Fonds des Municipalités du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Brousseau* ait la permission d'introduire un Bill concernant les poursuites pour la vente illégale des Liqueurs Spiritueuses.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi Prochain.

Ordonné, Que la 51^{me} Règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui a rapport à un Bill pour annexer le Township d'*Aston* et partie du Township de *Wendover* au Comté de *Nicolet*.

Ordonné, Que M. *Gaudet* ait la permission d'introduire un Bill pour annexer le Township d'*Aston* et partie du Township de *Wendover*, au Comté de *Nicolet*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Scatcherd* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le 66^{me} chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : Acte relatif aux Chemins de Fer."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Village d'*Aurora*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un Bill pour établir et continuer un arpentage dans le Township de *King*, dans le Comté de *York*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour transférer le droit à la navigation et aux propriétés de la Compagnie de navigation de la Grande Rivière, à la Corporation Municipale de la Ville de *Brantford*, ainsi que tous droits, pouvoirs, privilèges et immunités dont jouissait la dite Compagnie en vertu de sa charte.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour changer le titre officiel des Inspecteurs et Surintendants de Police pour les Cités de *Montréal* et *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions du chapitre 77 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* en matières d'appel.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires des Rapports de Messieurs *Godley*, *Hamilton*, et *Elliott*, Commissaires Impériaux nommés pour s'enquérir et faire rapport sur la question des Défenses Coloniales en 1859, et du rapport du Comité de la Chambre des Communes de 1861, sur le même sujet, soient imprimées dans chacune des langues Anglaise et Française pour l'usage des Membres de cette Chambre.—(*Documents de la Session*, No. 17.)

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la motion qui a été faite Lundi le 7 Avril dernier, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quel-que temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le transport, par la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Haut-Canada*, de terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour régler les frais d'Arbitrage dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. *Crawford*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, l'Honorable M. *Cameron*, M. *Connor*, M. *Morrison*, et M. *Scatcherd*, pour en rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *St. Laurent*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger l'Acte 23 Vict., chap. 50, et pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne les Cours des Recorders, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 45 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux hypothèques et aux ventes de propriétés mobilières, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la Milice, étant lu, L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix. Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

M. *Desaulniers* a proposé, secondé par M. *Tassé*, que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit.

Samedi, 3 Mai 1862,

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois,

Et de nouveaux débats s'étant élevés là-dessus,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 5 Mai 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, le Rapport de la Compagnie d'Assurance Britannique Américaine, jusqu'au 31 Décembre 1861. (*Documents de la Session, No. 9.*)

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition d'*Eugène Urgel Piché*, Ecuyer, Avocat, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Berthier*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition d'*Edouard René Demers*, Ecuyer, Notaire, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Iberville*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, Marchand et Négociant, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Hochelaga*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition de *Hugh Bowsby Wilson*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Wentworth*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition de *William Bishop*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Nord du Comté d'*Oxford*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement à la Pétition de *Francis Henry Burton*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement, à la Pétition de *John Scoble*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Ouest du Comté d'*Elgin*, n'est pas susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait Rapport à la Chambre,—Que le Cautionnement, à la Pétition de *Philip Wing*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Leeds*, n'est pas susceptible d'objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de *Louis Lacosse*, Senior, de la Ville de *St. Jean*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—La Pétition de *John Ratcliff* et autres; et la Pétition d'*A. McKenzie* et autres, toutes deux du Township de *Whitby Est*.

Par M. *Daoust*,—La Pétition de *Joseph Rodrigue* et autres, de la Paroisse de *Ste. Scholastique*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Dawson*,—La Pétition de *W. D. Leslie* et autres, de *Hull*, et autres Townships.

Par M. *Burwell*,—La Pétition de *Stephen Moore* et autres, du Township de *Fitzroy*, Comté de *Carleton*; et la Pétition de *R. Richardson* et autres, de *Medonte*, Comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Chinguacousy*, Comté de *Peel*, et la Pétition de *William Fraser*, de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *Thomas Osgood*, du Comté de *Shefford*; et la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par M. *Mongenais*,—La Pétition du Révérend *F. Aubry* et autres, de la Paroisse de *Ste. Marthe*, Comté de *Vaudrenil*.

Par M. *Baby*,—La Pétition de la Municipalité de *St. Jean Baptiste* de l'*Isle Verte*.

Par M. *Rykert*,—La Pétition de *Richard Woodruff* et autres; la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Ste. Catherine*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Grimsby*; et la Pétition de *John McCarter* et autres, toutes du Comté de *Lincoln*.

Par M. *J. J. Ross*,—La Pétition de *P. O. Trudel* et autres, de la Paroisse de *St. Tite*, Comté de *Champlain*.

Par M. *Caron*,—La Pétition de *Magloire Lafond* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph de Maskinongé*, Comté de *Maskinongé*.

Par M. *Dostaler*,—La Pétition de *F. X. Lafond* et autres, des Paroisses de *St. Barthelemi* et *Berthier*, Comté de *Berthier*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition de *A. C. Alwood* et autres, du Township de *Lobo* et *London*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et *Lac Huron*.

Par M. *Patrick*,—La Pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance, *Canada Est*.

Par M. *Harcourt*,—La Pétition de *C. McPherson* et autres, du Township de *Gwillimbury Est*.

Par M. *Dickson*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Bruce*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Morris*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Grey*.

Par M. *Powell*,—La Pétition de *S. Band* et autres, du Township de *Fitzroy*, Comté de *Carleton*; et trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Carleton*.

Par M. *Jobin*,—La Pétition d'*Urgel Sibert dit Belair* et autres, des Paroisses de *St. Paul* et *St. Charles Borromée*, Comté de *Joliette*.

Par M. *Taschereau*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Beauce*.

Par M. *Bell*, (*Lanark Nord*),—La Pétition de la Municipalité du Township de *Lanark*.

Par M. *Huot*,—La Pétition de l'Association de l'Union *St. Roch*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Peterborough*; la Pétition de la Congrégation de l'Eglise *St. Paul* de *Kingston*; la Pétition de *William Stafford* et autres, du Village de *Wardsville* et ses environs; la Pétition de *J. Foley* et

autres, du Township de *Belmont*, Comté de *Peterborough* ; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *William Montgomery* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, Comté de *Drummond*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Kingston* ; demandant des amendements à l'Acte de Cotation du *Haut-Canada*, et aussi, pour certaines mesures relatives aux Coroners.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron* ; demandant de l'aide pour construire un Havre de Refuge à *Goderich*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo* ; demandant que le dit Comté ne soit point divisé en deux Districts d'Enregistrement.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain* ; demandant à être autorisée à émettre de nouveaux Bons Privilegiés.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch de Québec* ; demandant des amendements à l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Kingston* ; demandant que toute mesure ayant pour objet d'imposer les dettes des Municipalités à la Province soit rejetée.

De Messieurs *Black* et *Ferry* et autres, Marchands Expéditeurs et autres, intéressés dans la Navigation de la Rivière *Ottawa* ; demandant que des mesures soient adoptées pour l'amélioration de la Navigation à ou près l'Ecluse *Ste. Anne*, à l'extrémité supérieure de l'Isle de *Montréal*.

De la Municipalité du Township d'*Albion* ; de la Municipalité du Township de *Toronto*, *Gore* ; et du Conseil Provisoire du Comté de *Peel* ; demandant la passation d'un Acte pour abroger tous les Actes ayant trait à la séparation du Comté de *Peel* de celui de *York*.

Du Révérend *N. J. B. Olscamp* et autres, de *St. Stanislas* et autres Paroisses ; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière *Batiscan*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Beauce* ; demandant qu'aucune autre allocation ne soit faite pour la construction des Edifices Publics à *Ottawa*.

De Mme. *J. M. Ford*, de *Brockville*, veuve et administratrice de la succession de feu *David Ogden B. Ford*, Ecuyer, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à vendre les terres et immeubles de feu *David Ogden B. Ford*, qui est décédé sans faire de testament, et à en appliquer le revenu au paiement des dettes de la succession, et à l'entretien et à l'éducation de ses enfants.

De la Municipalité et des Habitants de la Paroisse de *St. Joachim de Chateauguay* ; demandant des amendements à l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Des syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* ; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à émettre de nouvelles débetures au montant de £10,000, portant intérêt à huit pour cent par année, payables en vingt ans de leur date, et à substituer ces nouvelles débetures à celles émises en vertu des dispositions de l'Acte 16 *Victoria*, chap. 220.

De *Robert C. Wilkins* et autres ; demandant un octroi pour construire un Canal entre la Baie de *Quinté* et le Lac *Ontario*.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Oxford* ; demandant des amendements aux Lois du Jury du *Haut-Canada*.

De *B. C. A. Gagy*, de la Paroisse de *Beauport* ; se plaignant de certains griefs et demandant justice.

De l'École de Médecine de *Toronto*, en connection avec l'Université de *Toronto* ; demandant de l'aide.

De Mme. *Rosalie Archambault*, veuve de feu *Jean-Baptiste Brunelle*, de *St. Barnabé* ; demandant des arrérages de Pension dus à feu son mari pour blessures reçues durant la guerre de 1812.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope* ; demandant que le Bill pour légaliser le Règlement N^o. 128, de la dite Ville, et l'émission de Débetures y mentionnées, ne soit pas adopté.

De la Municipalité du Township de *Grey*; du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*, et de la Municipalité du Township d'*Ascot*; demandant qu'aucune nouvelle aide ne soit accordée à la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada.

De *D. Bethune* et autres, de la Ville de *Port Hope*, Comté de *Durham*; de *J. Kent* et autres, du Comté de *Middlesex*; demandant des amendements au Bill relatif à la Milice.

De la Grande Division des Fils de la Tempérance du *Canada-Ouest*; demandant qu'il soit établi un Asile pour les Ivrognes.

Du Conseil Municipal du Comté de *Beauce*; demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à sept pour cent par année.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch de Québec*; demandant de l'aide pour un chemin.

De la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal et Champlain*; demandant à être déchargée de la taxe annuelle prélevée sur elle par le Gouvernement pour l'entretien du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer.

Du Bureau Officiel de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne, dans la Cité de *Kingston*; et du Révérend *S. E. Maudsley* et autres, Membres de l'Eglise Wesléyenne, dans le Township de *Roxborough*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du dimanche.

Du Révérend *W. Taylor, D. D.*, et autres, Ministres du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*; demandant que le présent système et la dotation de l'Université de *Toronto* et du Collège de l'Université soient conservés intacts.

De la Division *Mooretown, N^o. 153*, des Fils de la Tempérance; de *A. W. Gunn* et autres, du Village de *Port Stanley* et des environs; de *John Dennis* et autres, du Village de *Springfield* et des environs; du Révérend *J. Natrass* et autres, du Township de *Markham*; de *John Cowen* et autres, du Township de *Moore*; de *John Pace* et autres, du Village de *Sparta* et des environs; de la Municipalité du Township de *Moore*; de *George Brabazon* et autres, du Township de *Reach*; de *J. Crawford* et autres, du Township de *Chinguacousy*; de *G. W. Alberston* et autres, du Comté d'*Halton*; de *J. G. Young* et autres, du Township de *Pittsburg*; de *N. Patton* et autres, du Village de *Glenwilliams* et des environs; de *F. Kirkpatrick* et autres, du Township de *Osnabruck*; et de la Grande Division des Fils de la Tempérance du *Canada-Ouest*; demandant la passation d'une loi contre l'usage des Liqueurs Fortes.

Du Révérend *P. Bélanger* et autres, de la Paroisse de *Rigaud*; du Révérend *B. Ricard* et autres, de *l'Île Perrot*, les deux du Comté de *Vaudreuil*; de *T. Sauvé* et autres, du Comté de *Jacques-Cartier*; du Conseil Municipal du Comté de *Beauce*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

Du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la passation d'une Loi contre l'Usure.

M. Désaulniers, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la question de la Colonisation des terres incultes dans le *Bas-Canada*, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, Que mille copies en Français, et cinq cents copies en Anglais, de la circulaire et des séries de questions, annexées au dit Rapport, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que cinq cents copies de la Pétition de *John Lewis* et autres, Représentants des Sociétés Nationales Anglaise et Allemande de *Montréal*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que *M. Crawford* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la nomination de Commissaires pour recevoir, dans le Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, les affidavits et affirmations dont on doit faire usage en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Huntington* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre plus facile, par le moyen de la saisie-exécution, le recours des créanciers, individuellement, contre les biens des co-associés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les conditions auxquels les femmes séparées de leurs maris, quant aux biens, peuvent faire commerce dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et expliquer l'Acte passé dans la 24^e année du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des Jugements dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Honorable M. *Alley*n, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à deux Adresses de l'Assemblée Législative, datées respectivement 30 Avril et 1^{er} Mai, 1862, pour copie de la correspondance avec le Gouvernement Impérial, relative à la Dépense Militaire de la Province.

Par ordre.

C. ALLEYN,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 5 Mai 1862.

(Copie.)

Canada.—CIRCULAIRE.

DOWNING STREET,
4 juillet 1861.

MONSIEUR,—Le gouvernement de Sa Majesté a décidé qu'il serait nommé un comité dans plusieurs des colonies les plus importantes, dans le but de prendre en considération chaque année s'il serait possible d'effectuer quelques réductions, et lesquelles, dans les dépenses militaires encourues pour la protection des colonies.

Je vous transmets ci-joint, pour votre information et pour vous servir de guide, copie d'une lettre qui a été adressée au secrétaire d'Etat au département de la guerre, sur ce sujet, aux officiers commandant les troupes dans les diverses colonies.

Cette lettre vous expliquera la composition du comité dont vous ferez partie, et la nature et l'étendue générale de l'enquête qu'il est chargé de faire. J'ai exprimé au secrétaire d'Etat au département de la guerre mon approbation de cette mesure, et je suis chargé de vous prier de donner votre coopération à l'action projetée du comité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Au Gouverneur

Sir E. Head, Bart.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE,

Juin 1861.

MONSIEUR,—Vous savez sans doute que l'attention du Gouvernement de Sa Majesté a été attirée, depuis quelque temps, sur les très fortes dépenses qui sont encourues pour la protection militaire de nos Colonies.

Dans quelques cas que l'on m'a signalé particulièrement, j'ai moi-même été convaincu que ces dépenses étaient susceptibles d'être réduites, sinon entièrement abolies; et cependant l'absence de connaissances locales de la part de ceux sur lesquels je suis obligé de me fier pour contrôler cette espèce de dépense, fait qu'il m'est à peu près impossible de me former une opinion décisive sur le sujet.

Sous ces circonstances, il m'a semblé que la nomination d'un Comité dans chacune des plus importantes Colonies pourrait avoir des résultats avantageux, lequel Comité serait composé du Gouverneur, du Commandant des troupes, de l'Ingénieur Royal Commandant, et du plus ancien Officier du Commissariat, auxquels serait renvoyé une copie du Budget de l'Armée, qui est proposé chaque année par le Contrôleur des dépenses de l'armée pour l'information de ce Département.

Je propose que le devoir du Comité serait d'examiner soigneusement chaque item de ce Budget, dans le but de suggérer, pour la considération du Secrétaire d'Etat, les réductions ou changements qui lui paraîtraient convenables et praticables. Le Budget continuerait à être transmis en Angleterre comme d'ordinaire par le Contrôleur des Dépenses de l'Armée; et il serait à désirer que le Rapport du Comité fût transmis par la même malle, afin que le Rapport et le Budget pussent être pris en considération par le Département en même temps.

Le Duc de *Newcastle*, que j'ai consulté à ce sujet, m'ayant signifié son approbation de ce projet, je suis chargé de vous prier de prendre les mesures nécessaires, de concert avec le Gouverneur, pour le mettre à effet.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

HERBERT.

Au Commandant
des Troupes en *Canada*.

Ordonné, Que M. *Rémillard* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés soit prolongé jusqu'au seize du courant, celui pour recevoir des Bills Privés jusqu'au vingt-trois du courant, et celui pour recevoir des Rapports sur iceux, jusqu'au huit de Juin prochain.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (*Lanark Nord*),

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du 1er, du courant, renvoyant au Comité Général des Elections la Pétition d'*Eugène Urgel Piché*, Ecuyer, avocat, ci-devant du Village de *Berthier*, dans le District de *Richelieu*, à présent de la Ville de *Sorel*, dans le Comté de *Richelieu*, dans le dit District, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Berthier*, soit rescindé.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du premier du courant, renvoyant au Comité Général des Elections la Pétition d'*Edouard René Demers*, Ecuyer, résidant dans la Paroisse de *St. George d'Henryville*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Iberville*, soit rescindé.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du premier du courant, renvoyant au Comité Général des Elections la Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, Marchand et Commerçant, de la Cité et District de *Montréal*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Hochelaga*, soit rescindé.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre, du premier du courant, renvoyant au Comité Général des Elections la Pétition de *Hugh Bowlsby Wilson*, Ecuyer, du Township de *Sattfleet*, dans le Comté de *Wentworth*, et Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Wentworth*, soit rescindé.

Ordonné, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace*, à *Guelph*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les sœurs de *St. Joseph* à *Guelph*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de *Lorette*, de la Ville de *Guelph*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger la Paroisse de *St Pierre* de *Durham*, dans le Comté de *Drummond*, en une Municipalité séparée, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu du dit Comté, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à pratiquer dans les dites Cours, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le règlement No. 128 de la Ville de *Port Hope*, et l'émission des débetures y mentionnées, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender "l'Acte d'incorporation des Sœurs de Charité de *Québec*," étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer les Actes des Corporations d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'Acte pour autoriser les Conseils de Comté à prélever des fonds pour aider certaines personnes à ensemercer leurs terres, et pour d'autres fins, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour confirmer l'arpentage primitif des 3e et 4e Concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la charte du Collège de *Ste. de la Pocatière*, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'*Académie Bonin*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser les opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur, concernant l'arpentage, lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des lots des cinq premiers rangs du Township d'*Acton*, dans le Comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessous, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour consolider partie de la dette due par la Municipalité du Comté d'*Hastings*, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour obliger la Corporation de la Cité de *Toronto* au paiement de la dépense nécessaire pour la garde et l'entretien de certains prisonniers dans la prison comme des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour confirmer certains chemins dans le Township de *Scarborough*, et pour pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir certaines lignes latérales dans le Township de *Kenyon*, Comté de *Glengary*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill en faveur de certaines personnes qu'on prétend être souscripteurs des livres d'actions en vertu de l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 22, Vic. (1858) chap. 36, intitulé : "Acte par diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités séparées, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les limites de la Municipalité de la partie Est de la Paroisse de *St. Antoine Abbé*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser certains placements des deniers des Réserves du Clergé faits par la Corporation du Township de *Lobo*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du *Haut-Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*, qui est située sur la rive Nord de la Rivière *St. Charles*, en une Municipalité séparée, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Un Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.—Le Conseil Législatif a autorisé le Comité Général des Dépenses Contingentes du dit Conseil de communiquer de temps à autre avec le Comité des Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, dans le but d'examiner si les dépenses de la Législature ne pourraient pas être réduites.

Et aussi, le Conseil Législatif informe cette Chambre, qu'il a ajouté l'Honorable M. *Moore* au Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts du Conseil Législatif s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre, comme Membre du Comité Collectif des deux Chambres, nommé à ce sujet par une Résolution du 25 Avril dernier.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Foley*, secondé par l'Honorable M. *Sicotte*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance qui peut avoir été échangée entre le Maître-Général des Postes ou toute autre personne en rapport avec le département des Postes, ou toute autre personne des départements publics, et tout individu, relativement au déplacement du Bureau de Poste du Village de *Kinkora*, dans le Comté de *Perth*, peu de temps après la dernière Election Générale.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance qui a été échangée durant l'année dernière et la présente année entre le Département des Postes ou aucun de ses officiers et tout autre individu ou Corporation, relativement à l'établissement d'une maille quotidienne entre *Stratford* et *Milbank*, dans le Comté de *Perth*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une liste des Maîtres de Postes qui ont été démis ou destitués de leur charge respective depuis la dernière Election Générale, et les raisons, dans chaque cas, de telles démissions, ainsi que toute la correspondance en la possession du Département des Postes sur ce sujet.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie

de la correspondance qui a été échangée entre le Département des Postes ou aucun de ses officiers, et tout autre personne ou personnes au sujet de la résignation de *Charles Hendry*, Ecyer, comme Maître de Poste de *Cunestoga*, dans le Comté de *Waterloo*, et de la nomination de toute autre personne à sa place.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance qui a été échangée entre le Gouvernement ou aucun de ses membres, et tout autre personne ou personnes, au sujet de la Commission de la Paix pour le Comté de *Waterloo*, avec les noms des personnes nommées, et les noms de celles qui ont été laissées de côté, et qui étaient sur la Commission précédente et aussi, les raisons de cette omission pour chaque cas.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Rankin*, secondé par *M. Wilson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant en détail la manière, le temps, et l'endroit ou les endroits où a été dépensée la somme de \$20,000, qui se trouve parmi les items des subsides pour 1857; comme ayant été votée, "pour un Quai et un Havre de refuge sur le Lac Erié, pour cette année;" l'autorité en vertu de laquelle cette dépense a été faite; la nature de l'ouvrage qui a été fait, et si cet ouvrage a été donné à l'entreprise par contrat ou autrement; la personne ou les personnes auxquelles l'argent a été payé, et sous la surintendance de qui les déboursés ont été faits; avec ensemble copie de toute la correspondance entre le Département des Travaux Publics, ou tout autre Département du Gouvernement, et toute personne ou personnes qui peuvent en aucun temps s'être ingérées dans la dépense de la dite somme de \$20,000.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Huot*, secondé par *M. Chapais*,

Résolu, Qu'il soit présenté un humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une liste indiquant les Miliciens qui ont été blessés durant la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les *Etats-Unis d'Amérique*, et qui se sont adressés au Gouvernement pour obtenir une indemnité, ceux qui ont obtenus des pensions et les dates auxquelles elles ont été obtenues, ainsi que ceux qui n'ont rien reçu.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Joly*, secondé par *M. Simard*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tous les papiers, rapports et documents relatifs aux prétentions des héritiers de feu le Major *Holland* (depuis ceux qui ont été produits devant cette Chambre, en 1859) sur le lot connu sous le nom de "Jardin du Gouverneur," à *Québec*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Mongenais* soit ajouté au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la nécessité d'introduire en *Canada* le système de *Crédit Foncier*.

Sur motion de *Tett*, secondé par *M. Powell*,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes pétitions, mémoires, ordres départementaux et autres documents et rapports au

sujet de la construction de ponts sur le Canal Rideau, à différentes places entre les *Narrows* et les Chûtes de *Jones* sur la ligne du dit Canal, inclusivement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Dorion*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes correspondances entre le Gouvernement et l'Honorable Juge *Sport*, au sujet des plaintes portées par certains habitants du Comté de *Drummond*, parce que la cour de circuit de ce Comté siège très irrégulièrement depuis son établissement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par M. *Morris*,

Résolu, Que Mercredi prochain cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à l'Acte Municipal du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relativement aux Ruisseaux et Rivières non-navigables, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Bourassa*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, M. *Dorion*, M. *Dssaulniers*, et M. *Hébert*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger le chapitre 58 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant l'intérêt et pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent"; du Bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt, et du Bill pour abroger le chapitre cinquante-huit des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'intérêt, et pour fixer le taux de l'intérêt à six pour cent," étant lu,

M. *Bourassa* a proposé, secondé par M. *Laframboise*, que les dits Bills soient maintenant lus une seconde fois; et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Les Bills ont été, en conséquence, lus une seconde fois.

M. *Bourassa* a proposé, secondé par M. *Laframboise*, que les dits Bills soient renvoyés à un Comité Spécial composé de M. *Langevin*, M. *Archambault*, M. *Chapais*, M. *Rykert*, M. *Buchanan*, M. *Ault*, et du moteur pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et la Question ayant été mise aux voix,

M. *Langevin* a proposé pour amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Cameron*, Que les mots "M. *Chapais*, M. *Rykert* et M. *Ault*, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Simard*, M. *Howland*, M. *Morris*, et M. *Taschereau*.

L'Honorable M. *Rose* a proposé pour amendement au dit amendement, secondé par M. *Langevin*, Que les mots "et qu'il soit donné instruction au dit Comité de s'enquérir par "témoignages du fonctionnement de la Loi existante, et de faire rapport de ces témoignages, ensemble avec son opinion fondée sur iceux, à cette Chambre," soient ajoutés à la fin d'icelui.

Et cette Question ayant été mise aux voix, savoir : Que ces mots soient ajoutés, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Allyn,
Ault,

Cowan,
Crawford,

Morris,
Munro,

Ryerson,
Rymal,

<i>Bell, (Lanark Nord),</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Price,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cartier, Proc-Gén.</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wilson.—39.</i>
<i>Connor,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Rose,</i>	

Contre :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Macdonald, John S.,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McLachlin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Remillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Sylvain, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Loranger,]</i>	<i>Taschereau.—49.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la Question originale, ayant été mis aux voix, il a été résolu affirmativement.

Alors, la Question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Résolu, Que les dits Bills soient renvoyés à un Comité Spécial composé de M. *Bourassa*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Simard*, M. *Howland*, M. *Buchanan*, M. *Archambault*, M. *Morris*, M. *Langevin*, et M. *Taschereau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*, dans ses dispositions qui concernent la vente des Liqueurs Enivrantes, étant lu,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 6 Mai 1862,

Le Bill a été alors lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Dunkin*, M. *Langevin*, M. *Joseph Dufresne*, M. *O'Halloran*, M. *Jobin*, M. *Somerville*, M. *Chapais*, et M. *Desaulniers*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Alors, sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Laframboise*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Mai 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat du Régistrateur du Comté de *Middlesex*, indiquant les honoraires reçus durant l'année 1861, en conformité de la 76e section du chap. 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Crawford*,—la Pétition du Bureau des Arts et Manufactures pour le *Haut-Canada*; et la Pétition de Madame *Charlotte Elmsley* et autres dames, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *McDougall*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Oxford*.

Par M. *Blanchet*,—la Pétition de *C. Bilodeau* et autres, de *St. Henri* et autres Paroisses; et la Pétition de *Pierre Bourget* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Municipalité de *St. Joseph de la Pointe Lévis*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Murray*.

Par M. *Wright*,—la Pétition de *J. P. Rupert* et autres, du Township de *Vaughan*.

M. *Langevin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice*, No. 2.)

Ordonné, Que cinq cents exemplaires dans chacune des langues Anglaises et Françaises en soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Langevin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Résolu, Que le Président soit autorisé à s'adresser à la Chambre afin d'obtenir la permission pour le comité de communiquer de temps à autre avec le comité correspondant du Conseil Législatif, dans le but d'examiner si les dépenses de la Législature pourraient être réduites.

Ordonné, Que le Comité des Dépenses Contingentes de cette Chambre soit autorisé à communiquer de temps à autre avec le Comité Général des Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, dans le but d'examiner si les dépenses de la Législature ne pourraient pas être réduites.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour communiquer le dit Ordre à leurs Honneurs.

Ordonné, Que M. *Langevin* porte le dit Message au Conseil Législatif.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 8 ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre tous papiers, correspondances et pièces justificatives concernant le paiement de tous deniers fait par la Province, depuis le 1er Janvier 1861, à la Cité d'*Hamilton* ou pour la Cité d'*Hamilton*, à compte de la dette de la Cité d'*Hamilton*, ou à compte de ses débetures, soit en principal ou en intérêt. (*Documents de la Session*, No. 22.)

L'Honorable M. *Alley* a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, Rapport du Ministre des Finances sur le Traité de Réciprocité avec les *Etats-Unis*; Aussi, le Mémoire de la Chambre de Commerce de *St. Paul, Minnesota*, et le Rapport du Congrès des *Etats-Unis*, touchant le dit Traité. (*Documents de la Session*, No. 23.)

M. *White*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—De *A. M. Delisle* et autres, pour l'incorporation de la société de dépôt et de prêt du *Bas-Canada*; de la municipalité du township de *McGillivray*, pour l'annexion de *Biddulph* et *McGillivray* à la division Est du comté de *Middlesex*; de *John Ritchey* et autres, pour l'incorporation de la compagnie d'exploitation des mines de *Drummondville*; de la municipalité du township de *Reach*, pour la passation d'un acte pour ouvrir certains chemins dans ce township; de dame *J. M. Ford*, de *Brockville*, veuve, administratrice de la succession de feu *David B. Ogden Ford*, et autres; de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada*, et de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Bridgman*, toutes deux pour l'incorporation de la société des assureurs contre les risques de la navigation des lacs et du fleuve; et de la municipalité des townships réunis de *Bagot* et *Blythfield*, pour l'annexion de ces comtés au comté de *Lanark*.

Quant à la Pétition de *D. Campbell* et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie pour construire un chemin à rails plats de la Ville de *Simcoe* au *Port Ryerse*, ou à quelq' autre havre, votre Comité ne voit pas qu'il soit fait mention dans l'avis d'aucun autre havre que le *Port Ryerse*, cependant il recommande que l'avis étant suffisant quant à cet endroit, les Pétitionnaires soient limités dans le Bill au dit havre de *Port Ryerse*.

Quant aux Pétitions de la Banque du *Haut-Canada*, pour l'amendement de sa charte, et pour être autorisée à réduire la valeur nominale des actions de son capital; de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, pour se faire autoriser à émettre de nouveaux bons privilégiés, et de la Société d'Assurance sur la Vie et de Placements, pour avoir le droit d'assurer contre le feu et les risques de la navigation, ou de s'unir à une compagnie d'assurance mutuelle à cet effet, votre Comité trouve que les avis donnés ne se rapportent qu'à des amendements à leurs actes d'incorporation, mais comme il a la preuve du consentement des actionnaires, il recommande que les avis dans chaque cas soient considérés suffisants.

À l'égard des Pétitions suivantes, votre Comité trouve que les avis requis n'ont pas été donnés, mais après information prise, il est disposé à recommander la suspension de la 51e règle, pour raison de nécessité publique, c'est-à-savoir:—De la Municipalité du Village de *Welland*, pour avoir le droit d'accorder un plus grand nombre de licences d'auberge, en dedans des limites de la Municipalité, que la loi ne le permet maintenant; de la Municipalité du Village de *Cayuga*, au même effet; du révérend *P. L. Babel* et autres, pour la division du Comté de *Saguenay*; de *H. Pedneault*, Maire, et autres, du Village de *Chicoutimi*, pour l'érection de ce Village en une Municipalité séparée.

Les Pétitions du Très-Révérend Evêque Catholique Romain de *Toronto*, et autres, pour l'incorporation de l'Eccle d'Industrie des Jeunes Gens du Gore de *Toronto*; de *E. Contant* et autres, pour l'incorporation de l'Union *St. Pierre de Montréal*; de *F. J. Rastrick* et autres, pour l'incorporation de la Société Bienveillante de *St. George à Hamilton*; et des syndics de l'hôpital-général de *Toronto*, pour pourvoir émettre de nouvelles débiteures à plus longues échéances, pour racheter celles déjà émises par eux et qui sont en circulation, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Ordonné, Que la 51e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour diviser le Comté de *Saguenay* en deux Municipalités.

Ordonné, Que *M. Price* ait la permission d'introduire un Bill pour diviser le Comté de *Saguenay* en deux Municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*, et pour ériger le Village de *Chicoutimi* en une Municipalité séparée.

Ordonné, Que *M. Price* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*, et pour ériger le Village de *Chicoutimi* en une Municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser la souscription de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que *M. Tett* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte concernant les Elections des Membres de la Législature.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Buchanan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Bienveillante de *St. George*, à *Hamilton*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Street* a proposé, secondé par M. *Benjamin*, que la 51^e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Village de *Welland* à accorder des certificats pour un plus grand nombre de Licences d'Auberge dans ce Village, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Village de *Welland* à accorder des certificats pour un plus grand nombre de Licences d'Auberge dans ce Village.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des Jeunes Gens du *Gore* de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dostaler* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre à la Ville de *Sorel* les dispositions de l'Acte relatif à la pratique de la Vaccination.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de passage par Bateaux-à-Vapeur de *New-Edinburgh* et *Waterloo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *McLachlin* ait la permission d'introduire un Bill pour séparer les Townships de *McNab*, *Bagot* et *Blythfield* du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins judiciaires et municipales.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *McLachlin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Village d'*Arnprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Portman* ait la permission d'introduire un Bill pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Loranger*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont la Compagnie des Steamers Océaniques, subventionnée en vertu de divers Actes du Parlement, a exécuté ses contrats passés avec le Gouvernement, et des causes qui ont occasionné les fréquents naufrages des steamers de la Compagnie, dans leurs voyages transatlantiques; a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité est d'avis que ce comité devrait s'unir au comité correspondant du Conseil Législatif pour faire un comité conjoint.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial composé de l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Laframboise*, et M. *Street*, pour faire des recherches dans les Journaux du Conseil Législatif, et s'assurer si leurs Honneurs ont adopté quelque mesure, au sujet d'une enquête sur l'accomplissement, par la Compagnie des Steamers Océaniques, de son contrat avec le Gouvernement de cette Province; et sur les causes des naufrages fréquents des Steamers de la dite Compagnie; pour en faire rapport avec toute diligence convenable.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 28 Avril dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat des Corps d'Infanterie Volontaire, de Cavalerie et d'Ingénieurs actuellement reconnus par le Gouvernement. (*Documents de la Session*, No. 17.)

L'Honorable M. *Loranger*, du Comité Spécial nommé pour faire des recherches dans les Journaux du Conseil Législatif, et s'assurer si leurs Honneurs ont adopté quelque mesure, au sujet d'une enquête sur l'accomplissement, par la Compagnie des Steamers Océaniques subventionnée, de son contrat avec le Gouvernement de cette Province, et sur les causes des naufrages fréquents des steamers de la dite Compagnie, a fait rapport que le Comité avait examiné les dits Journaux, et avait trouvé qu'un Comité d'enquête sur ce sujet avait été nommé par leurs Honneurs, et que des procédures étaient maintenant pendantes devant le dit Comité.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont la Compagnie des Steamers Océaniques, subventionnée en vertu de divers Actes du Parlement, a exécuté ses contrats passés avec le Gouvernement, et des causes qui ont occasionné les fréquents naufrages des Steamers de la dite Compagnie, dans leurs voyages transatlantiques, soit autorisé à se joindre au Comité Spécial du Conseil Législatif nommé pour les mêmes fins, et agir avec les Membres du dit Comité comme Comité Conjoint des deux Chambres.

Résolu, Qu'il soit demandé une Conférence avec le Conseil Législatif, au sujet d'une enquête sur l'accomplissement par la Compagnie des Steamers Océaniques subventionnée, de son contrat avec le Gouvernement de cette Province, et sur les causes des naufrages fréquents des Steamers de la dite Compagnie.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Loranger* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite Conférence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Laframboise*, et M. *Street*, pour préparer les Raisons à offrir au Conseil Législatif à la dite Conférence, au sujet d'une enquête sur l'accomplissement, par la Compagnie des Steamers Océaniques subventionnée, de son contrat avec le Gouvernement de cette Province, et sur les causes des naufrages fréquents de la dite Compagnie.

L'Honorable M. *Loranger*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir sur la nécessité d'introduire en *Canada* le système de Crédit Foncier, et les principes d'après lesquels il devrait être organisé, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité est d'opinion que l'établissement d'Institutions de Crédit Foncier, ayant pour but de prêter des capitaux à un taux d'intérêt modéré et à longs termes, sur garanties hypothécaires, serait d'un grand avantage.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Résolu, Que Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à la Milice Active de cette Province.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de Navire de *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet de modifier "l'Acte pour amender et refondre les Actes relatifs à la Banque Commerciale du District de *Midland*," et pour changer son nom de corporation en celui de "La Banque Commerciale du *Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Maire, les Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*, à emprunter une somme d'argent pour le drainage et autres fins y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

M. *Benjamin*, du Comité auquel a été renvoyée la considération de la motion faite Lundi le sept d'Avril dernier; Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, Que Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Résolu, Que Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour abréger l'Acte 23 *Victoria*, chapitre 50, et pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne les Cours de Recorders; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et l'Honorable M. *Rose* a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 45 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux hypothèques et aux ventes des propriétés mobilières; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bourassa* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier, Que le Bill (relatif à la Milice) soit maintenant lu une seconde fois.

Et la Question ayant été de nouveau proposée;

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par M. *Price*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Mai 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat des affaires de "*La Compagnie du Richelieu*," jusqu'au 31 Janvier 1862. (*Documents de la Session, No. 16.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :

Par l'Honorable M. Cameron,—La Pétition de *W. Hannah* et autres, du Township d'*Albion*, Comté de *Peel*.

Par M. *Beaudreau*,—La Pétition de *D. G. Gauthier* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Wickham*, Comté de *Drummond*.

Par M. *Fournier*,—La Pétition du Révérend *L. A. Casgrain* et autres.

Par M. *Smith*,—La Pétition de *James Smith* ; la Pétition de *John Helm, Junior* ; la Pétition d'*Archibald Porter*, de la Ville de *Port Hope* ; et la Pétition de *J. Boyce*, du Township de *Hope* ; toutes du Comté de *Durham*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Duro* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Asphodel* ; la Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de *Belmont* et *Methuen* ; la Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de *Dummer* et *Burleigh* ; toutes du Comté de *Peterborough* ; et la Pétition de l'Eglise et Congrégation dite "*Methodist New Connexion Church and Congrégation d'Aurora*."

Par M. *Ferguson*,—La Pétition des Syndics de l'Ecole de Grammaire du Comté moi-
ciens de *Bradford*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Wickham*, Com-
té de *Drummond*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Dispensaire de *Montréal*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition de *J. Minshall* et autres, de la seconde Concession du Township d'*Howard*.

Par M. *Evanturel*,—La Pétition d'*Olivier Vilhier* et autres, de la Paroisse de *St. Foye*, Comté de *Québec*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de la Compagnie des Filatures de Coton de *Toronto*.

Par M. *Pope*,—La Pétition d'*A. A. Adams* et autres, du Township de *Barnston*, Comté de *Stanstead*.

Par M. *Brouseau*,—La Pétition du Révérend *J. Sasseville* et autres, des Paroisses de *St. Raymond* et *St. Basile*, Comté de *Portneuf*.

Par M. *Huntington*,—La Pétition de *J. B. Lay* et autres, du Comté de *Shefford*.

Par M. *Bell* (de *Russell*),—La Pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

Par M. *De Cazes*,—La Pétition de *W. Smith* et autres, du Township de *Brompton*, Comté de *Richmond*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues.

De *John McCarter* et autres, du Conseil-de-Ville de *St. Catherine*, de la Municipalité du Township de *Grimsbey* ; et de *Richard Woodruff* et autres, tous du Comté de *Lincoln* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les contribuables du dit Comté à choisir une place plus convenable comme chef-lieu.

De la Congrégation de l'Eglise *St. Paul, Kingston* ; et de *William Stafford* et autres, du Village de *Wardsville* et des environs ; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

De la Municipalité du Township de *Morris* ; et de la Municipalité du Township de *Grey* ; demandant que les Township de *Biddulph* et *McGillivray* soient annexés à la Division Est du Comté de *Middlesex*.

De *Joseph Rodrigue* et autres de la Paroisse de *St. Scholastique*, Comté des *Deux-Montagnes* ; de *P. O. Trudel* et autres, de la Paroisse de *St. Tite*, Comté de *Champlain* ; et du Révérend *P. Aubry* et autres, de la Paroisse de *St. Marthe*, Comté de *Vaudreuil* ; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De *Magloire Lafond* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph de Maskinongé*, comté de

Maskinongé; et de *F. N. Lafond* et autres, de la Paroisse de *St. Barthélemi* et *Berthier*, comté de *Berthier*; demandant des amendements à l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture.

De *C. McPherson* et autres, du Township de *Gwillimbury Est*; De *A. C. Attwood* et autres, des Townships de *Lobo* et *London*; De *R. Richardson* et autres, de *Medonte*, Comté de *Simcoe*; De *Stephen Moore* et autres, du Township de *Fitzroy*, Comté de *Carleton*; De *John Rutcliffe* et autres, du Township de *Whitby Est*; et de *A. McKenzie* et autres, du Township de *Whitby Est*; demandant la passation d'une Loi contre les Liqueurs enivrantes.

De *William Fraser*, de la Ville de *Port Hope*; demandant qu'aucun Acte ne soit passé en faveur de certains actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope Lindsay* et *Beaverton*.

De *Urgel Sibert dit Bélair* et autres, des Paroisses de *St. Paul* et *St. Charles Borromée*, Comté de *Joliette*; demandant l'abrogation de l'Acte 13 et 14 *Vict.*, chapitre 115, pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer du Village de l'Industrie jusqu'au Township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*; et aussi de l'Acte 16 *Vict.*, chap. 246, amendant le dit Acte.

De *W. D. Leslie* et autres, de *Hull* et autres Townships; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin dans les Townships de *Hull*, *Eardip*, *Mashan*, *Wakefield* et *Low*.

De la Municipalité du Township de *Bruce*; demandant qu'aucune aide ne soit donnée au Grand Tronc.

De la Municipalité du Township de *Chinguacousy*, Comté de *Peel*; demandant l'élection des *Reeves* et députés *Reeves* par le vote direct du peuple, et pour l'augmentation des représentants dans les Conseils de Township.

De *Louis Lacasse*, Père, de la Ville de *St. Jean*; demandant à être récompensé des services qu'il a rendu durant la guerre de 1812.

De la Grande Division des Fils de la Tempérance, *Canada-Est*; demandant l'établissement d'un Asile pour les Ivrognes.

De la Municipalité du Township de *Bruce*; demandant la passation d'un Acte pour décharger les acquéreurs des Terres de la Couronne et des Ecoles, dans le Comté de *Bruce*, du paiement des arrérages d'intérêt, et pour leur accorder du délai pour le paiement du principal.

De *S. Bond* et autres, du Township de *Fitzroy*, Comté de *Carleton*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le tracé de certaines lignes latérales dans le dit Township.

Du Conseil Municipal du Comté de *Beauce*; demandant qu'aucun permis ne soit accordé pour couper du bois de Construction dans le dit Comté.

De la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*; demandant une subvention postale plus considérable.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Jean Baptiste de l'Isle-Verte*; demandant que le Township des *Sauvages*, situé en arrière de la Seigneurie de l'*Isle-Verte*, soit réuni au Domaine de la Couronne.

Du Conseil Municipal du Comté de *Carleton*; demandant que toute mesure ayant pour objet d'imposer les dettes des Municipalités à la Province, soit rejetée.

De *Thomas Osgood*, du Comté de *Shefford*; se plaignant de certains griefs, et demandant le redressement d'iceux.

Du Conseil Municipal du Comté de *Carleton*; demandant de l'aide pour ériger un pont sur la Rivière *Rideau*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Carleton*; demandant un Acte pour légaliser l'imposition de Taxes sur les Terres.

De *William Montgomery* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, Comté de *Drummond*; demandant que le Bill pour ériger la dite Municipalité en une Municipalité séparée devienne Loi.

De l'Association de l'Union, *St. Rock*; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Municipalité du Township de *Lanark*; demandant que les conclusions de la

Pétition de *A. G. Hall* et autres, pour l'Incorporation du Village de *Lanark*, ne soient pas accordées.

De *J. Foley* et autres, du Township de *Belmont*, Comté de *Peterborough* ; demandant de l'aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Trent*.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Peterborough* ; relative à ses droits en vertu de certains arrangements conclus entre les locataires du Chemin de Fer de *Port Hope, Lindsay* et *Beaverton*, et le Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope, Lindsay* et *Beaverton* ; demandant que certains arrangements conclus entre la dite Compagnie du Chemin de Fer, le Conseil-de-Ville de la Ville de *Port Hope*, et le Conseil-de-Ville de *Peterborough*, au sujet de l'embranchement qui réunit la Ville de *Peterborough* au Village de *Millbrook*, soient confirmés par la Législature.

L'Honorable *M. Loranger*, du Comité Spécial nommé pour préparer les raisons à offrir au Conseil Législatif, à une Conférence au sujet d'une enquête sur l'accomplissement, par la Compagnie des Steamers Océaniques subventionné de son contrat avec le Gouvernement de cette Province, et sur les causes des naufrages fréquents des Steamers de la dite Compagnie, a fait rapport que le Comité avait préparé les raisons en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :

1°. Les deux Comités ayant le même objet en vue, leur union en un seul Comité rendra uniforme l'action des deux Chambres.

2°. Cette union facilitera et abrégera les procédures, épargnera à la Province des frais, aux Membres la perte de temps, et aux témoins la nécessité de comparaître devant deux Comités nommés pour le même objet, et aura pour effet d'éviter la répétition des mêmes témoignages.

Les dites Raisons ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. Bourassa, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre 36 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* relativement aux Ruisseaux et Rivières non navigables, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans aucun amendement.

M. Benjamin, du Comité conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le document suivant, dont l'impression est demandée par l'Honorable *M. Foley*, savoir : la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo*, et il recommande qu'elle soit imprimée.

L'Honorable *M. Allyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 7 Avril 1862, pour une état relatif aux primes accordées aux Pêcheurs. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Bell* (de *Russell*), secondé par *M. Scott*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du Rapport des Arbitres Provinciaux, en date du 18 Octobre 1861, des témoignages qui l'accompagnent, touchant la réclamation des propriétaires de certains Ponts de Péage construits sur la Rivière des *Prairies*, pour compensation résultant de la révocation de certaines clauses des Actes 10 et 11 *Vict.*, chap. 97 et 98, et des autres dispositions de l'Acte 24 *Vict.*, chap. 69.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général,

par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association des Assureurs contre les risques de la Navigation des Lacs et du Fleuve.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Street ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le chap. 83, sec. 107, des Statuts Refondus du Haut-Canada, quant à la distribution du Fonds des Municipalités du Haut Canada, provenant des Réserves du Clergé.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. Benjamin, l'Honorable M. J. S. Macdonald, l'Honorable M. L. V. Sicotte, l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald, l'Honorable M. Mowat, l'Honorable M. Albyn, l'Honorable M. Lorranger, M. McGee, M. McDougall, M. Chapais, M. Walbridge et M. Buchanan, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme Membres du Comité conjoint des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs Honneurs la Résolution précédente.

Ordonné, Que M. Benjamin porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la Représentation du Peuple dans l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Blanchet ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de Lévis.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Blanchet ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Paul Girard à construire un Pont de Péage sur la Rivière Etchemin.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Desaulniers ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chap. 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et les Actes qui l'amendent, relatifs à l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. M. C. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour établir et confirmer certains chemins dans le Township de Reuch.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser un Ré

glement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Ville de Perth, dans les Comtés-Unis de Lanark et Renfrew, pour le prélèvement de certaines sommes d'argent y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le-dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. Dorion a proposé, secondé par M. Bourassa, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien changer les règlements qui régissent la coupe des bois sur les Terres Publiques, de manière à comprendre les dispositions suivantes :—

1. Tout colon établi sur un lot de terre de la Couronne ou des Réserves du Clergé, et dont le nom sera inscrit comme occupant dans les livres des agents locaux ou du Département des Terres Publiques, pourra prendre couper et vendre, comme bon lui semblera, tout le bois de service qu'il trouvera dans les limites du terrain qu'il sera occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture.

2. Nul colon n'aura le droit de prendre ou d'enlever aucun bois de service, pour les fins du commerce, sur le lot qu'il occupera ainsi, en dehors des limites du terrain soumis à l'action du défrichement ; mais il pourra en prendre, comme par le passé, pour la construction des bâtisses nécessaires à l'exploitation de tel lot de terre.

3. Tout colon qui le désirera pourra prendre une licence ou permis du Département des Terres, pour la coupe du bois sur toute l'étendue de la terre qu'il occupera, pour les fins du commerce, pour une ou plusieurs années, moyennant un honoraire d'une piastre, et le prix de la coupe du bois sera porté à son crédit sur le prix d'achat de telle terre.

4. Nulle licence ne sera nécessaire pour tout colon qui aura terminé le paiement entier du prix d'achat de sa terre, et une fois le paiement accompli, il pourra exploiter le bois sur telle terre comme étant sa propre propriété.

5. Nulle licence ne sera accordée à qui que ce soit pour la coupe du bois sur des lots de terres occupés en la manière voulue par le premier article de cette proposition, si ce n'est à l'occupant lui-même.

Et des Débats s'étant élevés la dessus,

Et étant six heures de l'après-midi,

Conformément à la Règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le Fauteuil.

M. Bureau a proposé, secondé par M. Dorion, et la Question ayant été proposée, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, exposant que, dans l'opinion de cette Chambre, il est de l'intérêt du pays qu'une somme plus considérable devrait être appropriée pour la confection de chemins et ponts sur les terres incultes du Domaine Public, et que cette Chambre prie Son Excellence de recommander une appropriation de trois cents mille piastres pour la confection de ces chemins et ponts, dans le but de favoriser la colonisation des terres incultes du Domaine Public, soit maintenant lu,

M. l'Orateur a refusé de recevoir la Motion, comme étant hors d'Ordre et à l'encontre de l'Acte Constitutionnel du Canada, attendu qu'elle tend à une appropriation des Deniers Publics qui n'a pas été recommandée par Message de Son Excellence le Gouverneur Général, ni autrement.

Alors, sur motion de M. Walsh, secondé par M. Morrison,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. Loranger, — la Pétition de Benoit-Bastien et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. *Somerville*,—la Pétition de *J. S. Priest* et autres, du Township de *Franklin*, Comté d'*Huntingdon*.

Par M. *Liébert*,—la Pétition de *P. Nolin* et autres, du Township d'*Halifax* nord, Comté de *Méjantic*.

Par M. *Haultain*,—la Pétition de la Division de *Peterborough* des Fils de la Tempérance ; la Pétition du Révérendissime Evêque, du Clergé et des Laïques de l'Eglise d'*Angleterre*, dans le Diocèse d'*Ontario* ; la Pétition de la Division Invincible des Fils de la Tempérance ; et la Pétition de *W. H. Withrow* et autres, membres de la Nouvelle Congrégation Méthodiste du Comté de *Norfolk*, et Township d'*Oakland*, et Comté de *Brant*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *S. Stouffer* et autres, du Village d'*Altona* et ses environs.

Par M. *Morrison*,—la Pétition d'*Arthur Armstrong* et autres, de la Cité de *Toronto* et autres places.

Par M. *Bell*, (*Lanark* Nord),—la Pétition de *James Clark* et autres, du Township de *Lanark* et *Ramsay*.

Par l'Honorable M. *Portman*,—la Pétition d'*Alexander Morrison* et autres, résidant dans la *Grande Bretagne* et en *Irlande*, porteurs de bons d'*Hamilton* (C.O.) la Pétition de la Municipalité du Township de *Delaware* ; et la Pétition de *Robert Brough* et autres, du Township de *Delaware*, toutes deux du Comté de *Middlesex*.

Par M. *Bcaudreau*,—la Pétition d'*A. Smith* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*.

Par M. *Smith*,—la Pétition d'*Henry Argue* du Township de *Cavan*, Comté de *Durham*.

Par M. *Falkner*,—la Pétition de *J. B. Gaudry* et autres, de *La Côte St. Michel*, dans la Paroisse du *Sault au Récollet*, Comté d'*Hochelaga*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la Pétition de Madame *Maria Murney*, veuve et exécutrice de la succession de feu l'Honorable *Edmund Murney*.

Par M. *Huntington*,—la Pétition du Révérend *J. Gaboury* et autres, du Township de *Milton*, Comté de *Sheffield*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté d'*Oxford* ; demandant des amendements aux lois du Jury du *Haut-Canada*.

De la Chambres des Arts et Manufactures du *Haut-Canada* ; demandant la passation d'un acte pour abolir toutes les lois prohibitives relatives aux Lettres Patentes en cette Province.

De la Municipalité du Township de *Murray* ; demandant la passation d'un Acte pour la réparation de l'injustice manifeste à laquelle la dite Municipalité a été soumise par suite des dispositions de l'Acte 23 Vic., ch. 98.

De *J. P. Rupert* et autres, du Township de *Vaughan* ; demandant la passation d'une loi contre l'usage des Liqueurs fortes.

De *Pierre Bourget* et autres, Commissaires d'Ecole de la Municipalité de *St. Joseph de la Pointe-Lévi* ; demandant de l'aide pour une école modèle.

De *C. Bilodeau* et autres, de *St. Henri* et autres Paroisses ; demandant que les conclusions de la Pétition de *Paul Girard*, de *St. Gervais*, soient accordées.

De Dame *Charlotte Elmsley* et autres dames, de la Cité de *Toronto* ; demandant à être constituées en corporation à l'effet de fonder une institution pour la protection des jeunes personnes du sexe sans moyens de subsistance, et exposées au libertinage.

M. *McGee*, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Question de l'Immigration et Colonisation, particulièrement en ce qui a rapport à l'Emigration du Printemps de la présente année, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 2.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Hooper, secondé par M. Bureau,

Ordonné, Que *Marshall Perry Roblin*, Ecuier, Officier-Rapporteur à la dernière Election pour les Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*, soit sommé de comparaître à la Barre de cette Chambre, Mercredi le vingt-unième jour de Mai courant, pour rendre compte de son Rapport du writ d'Election pour le dit Comté.

Sur motion de M. Dufresne, secondé par M. Prévost,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente à cette Chambre demain, avec le Rapport de la dernière Election pour la Division Electorale de *Montréal Est*, et les Livres de Poll, et autres Papiers, Lettres et Documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'Officier-Rapporteur pour la dite Division Electorale.

Ordonné, Que M. *McCann* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder certains pouvoirs aux Conseils de Township, dans le *Haut-Canada*, à l'égard des quais dans les limites des Municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et le seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Walsh* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à rails plats de *Simcoe* et *Port Ryerse*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour transférer à des syndics certains immeubles de feu *William Campbell*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Dorion*, Qu'un Comité Spécial composé de M. *Bureau*, M. *Crawford*, M. *Langevin*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *McKellar*, M. *McDougall*, l'Honorable J. S. *Macdonald*, M. *McGee*, M. *Haultain*, M. *Scott*, l'Honorable M. *Sherwood*, M. *Street*, M. *Morris*, M. *Simard*, et du Moteur, soit nommé pour s'enquérir de la conduite des travaux, et de la dépense des deniers publics, se rattachant aux édifices Parlementaires et Départementaux, à *Ottawa*, pour en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le fauteuil.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir une Institution de Crédit foncier dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité nommé pour s'enquérir sur la nécessité d'introduire en *Canada* le système de crédit foncier et les principes d'après lesquels il devrait être organisé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender "l'Acte concernant les locateurs et locataires," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Langevin*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, M. *Simard*, M. *Laframboise*, et M. *Rémillard*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour protéger les Colons, en certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Dorion*, M. *Hébert*, M. *Huntington*, M. *Chapais*, M. *Décaulniers*, M.

Robitaille, et *M. Mongenais* ; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte chap. 77 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: " Acte relatif à la séduction et au soutien des enfants illégitimes," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. Notman*, l'Honorable *M. Cameron*, *M. Connor*, *M. Morrison*, *M. Wilson*, *M. Crawford*, *M. M. C. Cameron* ; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour rendre valides certaines évaluations déjà faites, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité spécial composé de l'Honorable *M. Foley*, l'Honorable *M. Morvat*, *M. Connor*, *M. Ferguson*, *M. Dickson*, l'Honorable *M. Portman*, et *M. Benjamin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux hypothèques dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de procédure en droit commun, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. Connor*, l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, *M. Wilson*, *M. Crawford*, *M. M. C. Cameron*, l'Honorable *M. Sherwood*, et *M. Scatcherd*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'inspection du blé et autres grains, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu, non incorporées dans les limites de cette Province, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable *M. Rose*, l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, l'Honorable *M. Galt*, l'Honorable *M. J. H. Cameron*, *M. Howland*, *M. Langevin*, *M. De-Boucherville*, et *M. Abbott*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné: Qu'il soit donné instruction au dit Comité de s'enquérir et faire rapport sur la nécessité d'appliquer le même principe aux Compagnies d'Assurance contre le Feu et autres assurances.

L'Ordre du Jour pour mieux protéger les Manufacturiers et Artisans qui confient des matériaux à des Ouvriers pour les confectionner, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. Jobin*, l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*, l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, l'Honorable *M. Foley*, l'Honorable *M. Sicotte*, *M. McGee*, et *M. Brousseau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour annexer au Comté de *Joliette*, pour les fins judiciaires et électtorales, cette partie de la Paroisse de *St. Félix de Valois* qui est située dans le Township de *Brandon*, et pour d'autres fins, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Jobin*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, M. *Joseph Dufresne*, M. *Archambault*, M. *Dostaler*, M. *Désautniers*, et M. *Labreche-Viger*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres des baptêmes, mariages et sépultures, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Langevin*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Simard*, M. *Laframboise*, et M. *Rémillard*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre trente-sept des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte concernant l'enregistrement des titres des immeubles, et des charges dont ils sont grevés, les lois hypothécaires, le douaire et les biens de la femme mariée, et le transport des terres tenues en socage," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Langevin*, l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, M. *Abbott*, M. *Dunkin*, M. *Labreche-Viger*, l'Honorable M. *Sicotte*, et M. *Price*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 20 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Langevin*, l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Simard*, M. *Laframboise*, et M. *Rémillard*, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre aux Comtés de *Wentworth* et *Lincoln* l'Acte pour la protection des occupants de terres sur la rive du *Lac Ontario*, dans les Comtés de *York*, *Peel* et *Halton*, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'inspection et à l'estampage des Gazomètres, et pour protéger les consommateurs de Gaz d'éclairage, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Crawford*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Mowat*, M. *Abbott*, M. *Connor*, et M. *Scott*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la protection des créanciers des occupants de terres de la Couronne, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Price*, l'Honorable M. *Sherwood*, M. *Abbott*, M. *Sylvain*, M. *Pope*, M. *Taschereau*, M. *Bureau*, M. *LeBoutillier*, et M. *Labreche-Viger*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le 83^e chapitre des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte relatif à la procédure ordinaire dans les Cours Supérieures et de Circuit," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité Spécial

composé de M. *O'Halloran*, l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, M. *Abbott*, M. *Dunkin*, et M. *Laframboise*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative à la prescription des actions et poursuites dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Joseph Dufresne* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Joseph Dufresne* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de M. *Joseph Dufresne*, secondé par l'Honorable M. *Carling*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Buchanan*, la Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. *De Boucherville*,—La Pétition d'*A. Williams* et autres, du Comté de *Chambly*.

Par M. *Laframboise*,—La Pétition du Révérend *H. Marchesseau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Rosalie*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de la Division d'*Halton Pine Grove* Fils de la Tempérance.

Par M. *Falkner*—La Pétition de *John Greaves* et autres, de *La Petite Côte de la Visitation*, Comté d'*Hochelaga*.

Par M. *Gagnon*,—La Pétition de M. *Bouchard* et autres, de la *Baie St. Paul* et autres Paroisses.

Par M. *Tassé*,—La Pétition de *J. Dubreuil* et autres, du Comté de *Jacques-Cartier*.

Par M. *Rykert*,—La Pétition de *S. Sheparil* et autres, Maîtres de Navires et autres vigeant sur les Lacs et Rivières du *Canada*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de la Communauté des Sœurs de *St. Joseph* de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Abbott*,—La Pétition de *Théodore Hart* et autres, légataires universels de feu Dame *Harriet Judith Hart*, Veuve de feu *Benjamin Hart*, Marchant, de *Montréal*.

Par M. *Poupore*,—La Pétition de *Robert Wilson* et autres, et la Pétition de *John Steel* et autres ; les deux du Township d'*Onslow*, Comté de *Pontiac*.

Par M. *Dufresne*,—La Pétition du Révérend M. *S. Caisse* et autres ; de *Wexford* et autres Townships, Comté de *Montcalm*.

Par M. *Dawson*,—La Pétition de *J. Henry Fry* et autres Marchands, Propriétaires de Navires et autres intéressés dans le commerce de *Québec* ; et la Pétition des Syndics de l'Académie Catholique Romaine d'*Aylmer* et autres.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—La Pétition du Très Révérend Lord Evêque de *Québec*, Eglise d'*Angleterre*.

Par l'Honorable M. *Sherwood*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la ville de *Brockville*.

Par M. *Macbeth*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la ville de *St. Thomas*:

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. Boyce*, du Township de *Hope*; d'*Archibald Porter*; de *John Helm*, Junior; et de *James Smith*, de la Ville de *Port Hope*, tous du Comté de *Durham*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé pour autoriser certains actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*, à se retirer de la dite Compagnie.

De la Municipalité des Townships-Unis de *Dummer* et *Burleigh*; de la Municipalité du Township de *Douro*; de la Municipalité du Township d'*Asphoael*; et de la Municipalité des Townships-Unis de *Belmont* et *Metheun*, Comté de *Peterborough*; demandant de l'aide pour construire un Pont sur le Déroit du *Lac Stoney*, entre les Townships de *Dummer* et *Burleigh*.

De *J. B. Lay* et autres, du Comté de *Shefford*; et de *W. Smith* et autres, de *Brompton*, Comté de *Richmond*; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Liqueurs fortes.

D'*Olivier Villiers* et autres, de la Paroisse de *Ste. Foye*, Comté de *Québec*; demandant une enquête sur le fonctionnement de la Loi pour les Ventes par les Shérifs, et pour d'autres fins.

De Compagnie des Moulins à Coton; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De *A. A. Adams* et autres, du Township de *Barnston*, Comté de *Stanstead*; demandant la passation d'un Acte déclarant que l'école-modèle de "*Barnston Corner*," est spécialement hypothéquée au paiement de cette bâtisse à *A. A. Adams*, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du Grand Tronc du *Canada*; demandant la passation d'un Acte pour la réorganisation de la dite Compagnie, et aussi des amendements à ses Actes d'Incorporation, et pour d'autres fins.

De *W. Hannah* et autres, du Township d'*Albion*, Comté de *Peel*; demandant l'abrogation de tous Actes Spéciaux relatifs à la séparation du dit Comté du Comté de *York*.

Du Révérend *J. Sasseville* et autres, de la paroisse de *St. Raymond* et *St. Basile*, Comté de *Portneuf*; demandant que les Chemins dans *Colbert* et autres Townships, dans le dit Comté, soient prolongés, et pour d'autres fins.

Du Révérend *L. A. Gasgrain* et autres; demandant que le Chemin *Elgin* soit terminé durant l'été prochain.

Du Dispensaire de *Montréal*; demandant de l'aide.

Des Commissaires de l'Ecole de Grammaire du Comté moins ancien de *Bradford*; demandant des amendements à l'Acte des Ecoles de Grammaire.

De la Municipalité du Township de *Wickham*, Comté de *Drummond*; demandant de l'aide pour terminer un Chemin dans le dit Township.

De la Municipalité du Township de *Wickham*, Comté de *Drummond*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé pour ériger la Paroisse de *St. Pierre*, dans le dit Comté, en une Municipalité séparée.

De *D. G. Gauthier* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorci*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De l'Eglise et Congrégation dite "*Methodist New Connexion Church and Congregation*" d'*Aurora*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

De *J. Minshall* et autres, de la seconde Concession du Township d'*Howard*; demandant des amendements à l'Acte pour maintenir les lignes latérales entre les Lots Nos. 6 et 7, et les Lots Nos. 12 et 13, dans le dit Township.

M. *White*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay*, pour se faire autoriser à louer

certaines parties du Quarré de la Reine, dans cette Ville,—et du Conseil Provisoire du Comté de *Peel*, demandant la révocation des Actes relatifs à la séparation de *Peel de York*.

L'avis publié à propos de la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*, demandant des amendements aux Actes d'Incorporation de cette Cité, ne spécifie pas la nature des amendements, et ne suffit que pour des amendements ordinaires.

Quant à la pétition de *Thomas Chisholm* et autres, demandant un Acte contre la division du Comté de *Waterloo* en deux districts d'enregistrement, votre Comité trouve qu'il n'en a été donné aucun avis, et que la division en question n'ayant été affectuée que tout dernièrement, il n'y a pas eu de temps pour donner deux mois d'avis avant la présentation de la pétition. Votre Comité trouve aussi que la Pétition est signée par un grand nombre de personnes, et qu'une autre Pétition a été présentée contre la mesure, ce qui prouve que l'affaire est bien connue dans la localité; il recommande donc la suspension de la 51^e Règle dans ce cas.

Quant aux Pétitions suivantes, votre Comité a trouvé qu'il n'en a point été donné avis:—Du Révérend *H. Poulin* et autres, pour l'érection de la Paroisse de *Ste. Anne de Stukely* en une Municipalité séparée; du Révérend *J. Gaboury* et autres, pour l'érection des Paroisses de *Ste. Cécile de Milton* et *St. Valerien de Milton*, en deux Municipalités séparées; de *Dame Marie J. E. Lozeau*, concernant ses droits à la Commune de la Baie *St. Antoine*; de *Pierre Valcourt* et autres, des Seigneuries de *Témiscouata* et *Madawaska*, pour se faire confirmer dans la possession de leurs terres; et de *A. Quintin dit Dubois* et autres, demandant un Acte pour fixer le taux maximum des taxes dans le Village d'*Acton Vale*.

Les Pétitions de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation; et de l'Association de l'*Union St. Roch*, demandant un Acte d'incorporation, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a fait rapport que le Comité a fixé les jours suivants pour la nomination des Comités Spéciaux pour décider du mérite des Pétitions se plaignant des Elections et Rapports irréguliers pour les endroits suivants:—

Comté d'*Oxford* (Division Nord).—Mardi, 27^eme jour de Mai courant, à onze heures de l'avant-midi, comité choisi sur la Liste B, N^o. 3.

Comté de *Durham* (Division Est).—Mardi, 27^eme jour de Mai courant, à onze heures et demie de l'avant-midi, comité choisi sur la Liste B, N^o. 3.

Comté d'*Elyin* (Division Ouest).—Mardi, 27^eme jour de Mai courant, à midi, comité choisi sur la Liste B, N^o. 3.

Comté de *Leeds* (Division Sud).—Mardi, 27^eme jour de Mai courant, à midi et demi, comité choisi sur la Liste B, N^o. 3.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Allyn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de *Québec*, et y relatifs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Dunsford* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay*, à louer certaines parties du Quarré de la Reine dans la dite Ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la 51^eme Règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui a rapport à un Bill pour mettre de côté une certaine proclamation émise au sujet du Comté de *Waterloo*, en vertu du 89^eme chap. des Statuts Refondus du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que *M. Cowan* ait la permission d'introduire un Bill pour mettre de côté une certaine proclamation émise au sujet du Comté de *Waterloo*, en vertu du 89^eme chap. des Statuts Refondus du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour réunir les Comtés de *York et Peel*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Allyn*, secondé par M. *Langevin*,

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité Général, pour considérer certaines Résolutions au sujet de l'imposition d'un droit de tonnage sur les navires de long cours déchargeant ou chargeant dans le Havre de *Québec*.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie est présent en Chambre, conformément à l'ordre, avec le rapport de la dernière Election pour la Division Electorale de *Montréal Est*, et avec les Livres de Poll et tous autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis par l'Officier-Rapporteur de la dite Division Electorale.

L'ordre du 29 Avril, enjoignant à *François Cassidy*, Ecuyer, Député-Officier-Rapporteur pour le Quartier *St. Louis*, N^o 3, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière Election pour la dite Division Electorale, de comparaitre à la Barre de cette Chambre pour être interrogé touchant certaines irrégularités apparentes, et répondre en conséquence; et aussi, pour la comparaison de *Joseph Belle*, Ecuyer, Officier-Rapporteur à la dite Election; de *J. Kelly*, Clerc de Poll à la dite Election, au Poll N^o 3, dans le Quartier *St. Louis*, et de *Louis Marchand*, de *Montréal*, Marchand, Agent de l'Honorable *G. E. Cartier*, l'un des dits Candidats à la dite Election, comme témoins dans la dite affaire, étant lu,

Le Sergent-d'Armes fait rapport qu'ils sont tous présents.

Sur motion de M. *Joseph Dufresne*, *Joseph Belle*, Ecuyer, est appelé, et étant à la Barre, est interrogé comme suit :—

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

1. Quels sont vos nom, profession et résidence?—*Joseph Belle*, Notaire Public, *Montréal*.

2. Avez-vous agi en qualité d'Officier-Rapporteur pour la Division Electorale de *Montréal Est*?—J'ai agi comme tel.

3. Qui avez-vous nommé comme Député Officier-Rapporteur au Quartier *St. Louis*, dans la dite Division Electorale, pour le Poll N^o 3?—*François Cassidy*, de *Montréal*, Avocat.

4. Aviez-vous donné au dit Député Officier-Rapporteur une commission comme tel, et a-t-il prêté le serment d'office?—Regardez au papier qui vous est maintenant montré, et dites si ce n'est pas le serment et le certificat, et de qui est la signature "*J. Belle*," au pied du dit certificat?—J'ai donné la commission ordinaire à M. *François Cassidy*, et je l'ai assermenté comme tel. Le serment et le certificat qui me sont maintenant exhibés sont les mêmes et la signature au pied d'iceux est la mienne.

Sur motion de M. *Joseph Dufresne*, le serment et le certificat sont lus par le Greffier à la table, comme suit :—

"Je, soussigné, *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, nommé l'un des Députés-Officiers-Rapporteurs pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, jure solennellement que j'agirai fidèlement en ma qualité de Député Officier-Rapporteur, sans partialité, crainte, faveur ou affection. Ainsi, Dieu me soit en aide."

(Signé,)

F. CASSIDY,
Député Officier Rapporteur.

Je, soussigné, certifie par le présent que le vingt-huitième jour du mois de juin mil huit cent soixante-et-un, *François Cassidy*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, Député-Officier-Rapporteur pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, a prêté et souscrit le serment d'office, requis en pareil cas, de Député-Officier-Rapporteur, par la quarante-quatrième Clause du Chapitre six des Statuts Refondus du *Canada*. En foi de quoi, je lui ai délivré ce présent certificat sous ma signature.

(Signé,)

J. BELLE,
Officier-Rapporteur.

M. *Belle* est alors interrogé de nouveau :

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

5. Avez-vous nommé quelque autre personne comme Député-Officier-Rapporteur au

dit poll à la dite Election?—M. *Cassidy* ne se trouvant pas présent le 1er jour de l'Election, le 3 Juillet 1861, comme je l'appris de M. *Kelly*, qui avait été nommé Clerc de Poll par M. *Cassidy*, j'administrai le serment d'office à M. *Kelly*, pour agir au lieu et place de M. *Cassidy*, vu son absence.

6. Aviez-vous donné à M. *Kelly* une commission comme Député-Officier-Rapporteur?—Oui.

7. M. *Cassidy* était-il absent de la Cité durant la dite Election?—Je n'en sais rien.

8. M. *Cassidy*, suivant vous, était-il incapable d'agir durant la dite Election pour cause de maladie?—Je comprends qu'il ne pouvait ainsi agir, en conséquence de son absence de la Cité au moment où commença l'Election.

9. Savez-vous si M. *Cassidy* a voté à la dite Election?—On m'a informé alors qu'il avait voté.

10. M. *Cassidy* alla-t-il au Poll le premier jour de la votation; dites à quelle heure il y alla, et à quelle heure il s'absenta du Poll?—Comme j'avais à veiller à tous les Polls, comme Officier-Rapporteur, il n'est pas à ma connaissance personnelle qu'il y ait été. Je gu qu'il y avait été le premier jour, parce que l'on me l'a dit, mais je n'étais pas présent pour constater sa présence.

[Par l'Honorable M. *Loranger*.]

11. M. *Kelly*, le Clerc de Poll nommé en premier lieu, ayant été assermenté comme Député-Officier-Rapporteur, un autre Clerc de Poll a-t-il été nommé?—Je crois que M. *Kelly*, qui avait été assermenté comme Député-Officier-Rapporteur, a nommé son frère comme Clerc de Poll, pour le remplacer comme tel.

12. Pouvez-vous dire quand la signature *F. Cassidy*, apposée sur les trois premières pages du Livre de Poll, l'a été?—Elle n'a pu lui être apposée qu'après que le Livre lui eut été livré, avant l'Election. Il ne l'a pas apposée en ma présence.

13. Vous rappelez-vous quel jour vous avez livré le Livre de Poll à M. *Cassidy*?—Je ne me rappelle pas quel jour; mais je sais que c'est plusieurs jours avant l'Election.

14. Sous quelles circonstances avez-vous nommé M. *Cassidy* Député-Officier-Rapporteur; où et quand l'avez-vous nommé, et dites la conversation qui a eu lieu entre vous à ce sujet?—Que quelques jours après avoir reçu le Writ d'Election, je voulais m'entendre avec *John Boston*, Ecuyer, alors Officier-Rapporteur pour *Montréal* Centre, sur quelques mesures à prendre pour maintenir la paix durant l'Election. Je suis allé au Palais de Justice, pour rencontrer M. *Boston* à son bureau lorsque je rencontrai M. *François Cassidy* dans le corridor du Palais de Justice. M. *Cassidy* me demanda si j'avais complété le nombre de mes Députés-Officiers-Rapporteurs. Je lui dis qu'il m'en restait encore quelques-uns à nommer; alors, M. *Cassidy* me dit: "Nommez-moi donc un de vos Députés, car cela m'empêchera de prendre part à cette Election." Je lui dis alors que, puisque c'était sa volonté, je le nommerais.

15. Après avoir assermenté M. *Kelly* comme Député-Officier-Rapporteur, avez-vous en aucune façon reconnu M. *Cassidy* comme tel Député-Officier-Rapporteur?—Je n'ai pas considéré qu'il ait cessé d'être Député-Officier-Rapporteur; j'ai assermenté l'autre vu l'absence de M. *Cassidy* au commencement de l'Election.

16. Avez-vous eu quelques rapports officiels avec lui comme Député-Officier-Rapporteur après avoir assermenté M. *Kelly*?—Non. Je ne l'ai pas vu durant l'Election.

17. M. *Kelly* est-il le seul qui ait agi comme Député-Officier-Rapporteur pendant et après l'Election?—C'est le seul qui ait agi, mais j'ai considéré que M. *Cassidy* aurait pu reprendre sa place dès son arrivée.

18. Pouvez-vous produire la commission donnée à M. *Kelly* comme Député-Officier-Rapporteur?—Cette commission doit être annexée au Livre de Poll. Je n'ai rien gardé dans ma possession.

19. N'est-il pas vrai que le premier jour du Poll, M. *Kelly* est allé vous informer que M. *Cassidy* était absent de la Cité de *Montréal*, et n'était-il pas accompagné de M. *Leblanc*, l'associé de M. *Cassidy*?—M. *Kelly* vint me prévenir de l'absence de M. *Cassidy*. Il pourrait se faire que M. *Leblanc* fut présent, mais je ne me le rappelle pas.

20. M. *Kelly* vous a-t-il donné la cause de l'absence de M. *Cassidy*?—Autant que je

puis me le rappeler, il me dit qu'il était absent pour affaires, et qu'il devait revenir avant l'heure fixée pour l'Élection.

21. Où est le certificat constatant que M. *Kelly* a prêté serment comme Député-Officier-Rapporteur, que vous dites avoir signé, et que c'est vous qui lui avez administré ce serment?—C'est *John P. Kelly* que j'ai assermenté comme devant remplacer M. *Feancis Cassidy*, vû son absence.

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

22. Examinez le Livre de Poll, et montrez-nous la commission de M. *Kelly* comme Député-Officier-Rapporteur, laquelle vous dites devoir être annexée au Livre de Poll; montrez-nous aussi son serment d'office?—M. *John P. Kelly* n'a pas eu de commission de Député-Officier-Rapporteur; il a été seulement assermenté comme tel d'après la loi, se trouvant alors Clerc de Poll, et vû l'absence de M. *Cassidy*.

23. Alors vous n'avez point donné de commission à M. *Kelly* comme Député-Officier-Rapporteur pour remplacer M. *Cassidy*?—Je n'ai donné qu'une seule commission de Député, et c'est à M. *Cassidy*.

24. Quand vous avez mentionné une commission à M. *Kelly* dans une réponse précédente, vouliez-vous désigner le certificat annexé au Livre de Poll et pas d'autre chose?—J'ai voulu dire que le serment qu'il avait prêté lui donnait autorité d'agir, vû l'absence du Député.

[Par l'Honorable M. *Loranger*.]

25. M. *Kelly* a-t-il fidèlement et à votre satisfaction rempli les devoirs de Député-Officier-Rapporteur?—Il n'y a aucune plainte contre la conduite de M. *Kelly*; et par conséquent j'ai dû être satisfait.

26. L'intégrité de l'Élection a-t-elle souffert de ce que M. *Kelly* ait remplacé M. *Cassidy* comme Député-Officier-Rapporteur?—Je ne le crois pas.

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

27. Après la conversation ci-dessus mentionnée avec M. *Cassidy*, laquelle a eu lieu à la Cour, lui avez-vous envoyé le pamphlet contenant l'Acte du Parlement concernant les Elections, qui a coutume d'être envoyé aux Députés-Officiers-Rapporteurs?—Je lui envoyai après l'avoir nommé Député-Officier-Rapporteur.

M. *Belle* reçoit alors l'ordre de se retirer, et de ne pas s'éloigner.

M. *John P. Kelly* est appelé et interrogé.

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

28. Quels sont vos noms, occupation, résidence et âge?—*John Patrick Kelly*, Étudiant en Droit, *Montréal*, âgé de vingt-et-un ans et onze mois.

29. A quel bureau étudiez-vous la Loi?—Au bureau de Messieurs *Leblanc* et *Cassidy*, Avocats, *Montréal*.

30. Avez-vous été nommé Clerc de Poll au Poll No. 3, Quartier *St. Louis*, Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière élection tenue en Juillet dernier? Produisez la commission qui vous a été donné;—Je fut nommé Clerc de Poll par M. *Belle*, pour le Poll No. 3, Quartier *St. Louis*, Division de *Montréal Est*. Je prêtai serment d'agir comme Clerc de Poll, et aussi comme Député-Officiers-Rapporteur, dans le cas où le Député-Officier-Rapporteur serait absent. La commission avait été écrite par M. *Cassidy*, quelques jours avant l'élection, et il me dit aussi, quelques jours avant l'élection, qu'il allait me nommer Clerc de Poll, mais il ne me donna point de commission. Je n'ai pas la commission par devers moi; je l'ai donné à M. *Belle*, qui m'a dit qu'il l'avait envoyée à *Québec*.

31. Examinez le papier qui vous est maintenant exhibé, et dite si c'est là votre serment d'office, et de qui est la signature au pied d'icelui; et si vous avez prêté aucun autre serment, dites quand et où?—Je n'ai prêté aucun autre serment que celui contenu dans le Livre de Poll. Je dois dire, en même temps, que je ne trouve pas ma commission comme Clerc de Poll dans le Livre de Poll.

32. Avez-vous vu M. *Cassidy* au dit Poll les premier et second jours de l'élection; si oui; combien de temps y a-t-il été, et dans combien d'occasions il est allé au dit Poll?—Je me rappelle l'avoir vu au Poll le premier jour. Il y vint à neuf heures et demie, une demie heure après l'ouverture du Poll, ou quelque temps après. Il y demeura cinq à dix minutes environ. Il y vint dans la matinée, environ une heure après cela. Il peut y être

vu dans l'après-midi du premier jour, mais je n'en suis pas certain. Il peut y être venu le second jour, mais s'il y est venu, il n'y est demeuré que bien peu de temps. Je suis cependant sous l'impression qu'il n'y est point venu.

33. *M. Cassidy* a-t-il voté à la dite élection, et son vote a-t-il été enregistré sous le No. 99, dans le dit Livre de Poll, et dites si cette entrée est de votre écriture, et si elle se rapporte à *M. Cassidy*, qui doit comparaître à la Barre de cette Chambre?—*M. Cassidy*, a voté à la dite élection. Il vota la seconde fois qu'il vint au Poll, le premier jour de l'élection. Son vote est enregistré sous le numéro 99, dans le dit Livre de Poll. L'entrée n'est pas de mon écriture, mais de celle de mon frère, qui a agi comme mon Clerc de Poll, à la dite élection. Cette entrée se rapporte à *M. Cassidy*, qui doit comparaître à la Barre de cette Chambre.

34. Quelle fut l'objection faite à ce vote, et quelle réponse *M. Cassidy* a-t-il faite à la dite objection? A quelle heure a-t-il voté, au meilleur de votre connaissance?—Objection fut faite au dit vote de la part de *M. Cartier*, par *M. Marchand*, qui le représentait au dit Poll. Je ne me rappelle pas précisément les mots qui furent échangés entre *M. Marchand* et *M. Cassidy*, lorsque celui-ci donna son vote; mais au meilleur de ma connaissance, il donna à entendre à *M. Marchand* qu'il n'était plus Député-Officier-Rapporteur, attendu que je l'étais moi-même. Je crois qu'il vota à 10½ ou 11 heures, mais je ne puis le dire précisément.

35. Quand les ratures sur les première, seconde et troisième pages du Livre de Poll qui vous est maintenant montré ont-elles été faites?—Au meilleur de ma mémoire, ce fut le premier jour de l'élection, par moi-même. L'écriture qui se trouve au-dessous des ratures est de *M. Cassidy*, et fut faite deux ou trois jours avant l'ouverture des Polls. J'allai à son bureau deux ou trois jours avant l'élection, et examinant le Livre par curiosité, je remarquai cette écriture dans le dit Livre de Poll.

36. Savez-vous pourquoi *M. Cassidy* s'est absenté du Poll le matin du premier jour de l'élection?—Non, mais *M. Leblanc*, son associé, me dit qu'il était allé à *Trois-Rivières*, et qu'il était arrivé trop tard à *Montréal*, le matin du premier jour de l'élection.

[Par l'Honorable *M. Loranger*.]

37. *M. Leblanc* est-il allé avec vous chez *M. Belle* pour l'informer de l'absence de *M. Cassidy*? Dites ce qui est arrivé chez *M. Belle*?—Je ne suis pas certain si *M. Leblanc* est venu avec moi chez *M. Belle*, mais je crois que oui. Le soir de l'ouverture des Polls, il envoya chez moi un nommé *Pauzé*, huissier dans son emploi. *Pauzé* me dit que *M. Leblanc* m'envoyait chercher; que *M. Cassidy* n'était pas encore arrivé des *Trois-Rivières*, et qu'il était très probable que j'aurais à le remplacer comme Officier-Rapporteur au dit Poll. Alors, je me préparai à m'en aller avec lui, et j'emmenai mon frère chez *M. Belle*. J'arrétai au Bureau de *M. Cassidy*, chemin faisant, pour avoir les Livres de Polls, et aussi l'Acte relatif aux élections, et je me les procurai en effet et me rendis chez *M. Belle*. Là, je vis là *M. Belle* et son fils. Il était alors 8½ à 9 heures du matin. Je donnai mes raisons à *M. Belle* pourquoi je venais chez lui à cette heure du matin, lui disant que *M. Leblanc* m'avait envoyé chercher pour remplacer *M. Cassidy*, dans le cas où il ne serait pas de retour à temps pour agir comme Député-Officier-Rapporteur. *M. Belle* m'assermenta alors comme Clerc de Poll. Le serment était que je m'engageais à agir comme Clerc de Poll, et aussi comme Député-Officier-Rapporteur dans le cas où le Député-Officier-Rapporteur déjà nommé n'arriverait pas à temps pour l'ouverture du Poll. Je nommai alors mon frère, qui était avec moi, pour agir comme Clerc de Poll à la dite élection, et l'assermentai alors et là comme tel.

38. Quand *M. Cassidy* est allé au Poll la première fois, quelle question vous a-t-il faite, et quelle réponse lui avez-vous donnée!—Il me demanda en quelle qualité j'agissais là, et je lui répondis: comme Député Officier-Rapporteur; et, de fait, je me considérais comme tel après le serment que j'avais prêté, et aussi parce que j'avais nommé un Clerc de Poll, et que j'avais ouvert le Poll à neuf heures, ce jour-là, comme Député-Officier-Rapporteur, *M. Cassidy* étant absent. Lorsque je dis à *M. Cassidy* que j'agissais en qualité de Député-Officier-Rapporteur au Poll, il me pria de lui montrer ma nomination comme tel. Je tâchai alors de trouver les papiers qui me nommaient; mais, comme je ne les avais pas à ma main, et qu'il y avait un grand nombre d'électeurs qui attendaient au

Poll pour donner leurs votes, M. *Cassidy* me dit de recevoir les votes, et que je lui montrerais mes papiers une autre fois que je serais moins pressé.

39. Vous croyiez-vous tenu de procéder à l'élection, nonobstant le retour de M. *Cassidy*, après que vous aviez été assermenté comme Député-Officier-Rapporteur, et que vous aviez déjà commencé à agir comme tel?—Quand M. *Cassidy* arriva il ne me vint pas à l'idée d'examiner si j'étais ainsi tenu ou non, mais je me considérais pleinement autorisé à agir, et j'agis en conséquence.

40. La signature "*W. Kelly*," apposé au Livre de Poll, est-elle celle de votre frère, qui a agi comme Clerc du Poll?—Oui.

41. Quel jour et à quelle heure avez-vous assermenté votre frère comme Clerc de Poll?—Le matin du premier jour de l'élection, chez M. *Belle*, vers huit heures et demie ou neuf heures moins vingt minutes, lorsque j'allai là, comme je l'ai déjà dit.

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

42. A quelle heure, le premier jour de la votation, avez-vous vu pour la première fois M. *Cassidy*?—A 9 $\frac{1}{2}$ heures ou 10 heures, comme je l'ai déjà dit.

43. Vous dites que vous vous considérez tenu, en vertu de votre serment, d'agir comme Député-Officier-Rapporteur; avez-vous prêté d'autre serment que celui souscrit par vous et annexé au Livre de Poll, et quand les mots "agissant comme Député-Officiers-Rapporteur," furent-ils placés après votre signature?—Était-ce dans le même temps que les mots "Clerc de Poll" y furent placés?—Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas pris le temps d'examiner si j'étais tenu de procéder comme Député-Officier-Rapporteur à la dite élection, mais je me considérais pleinement autorisé à agir comme tel. Le serment en question est le seul que j'aie prêté. Les mots "Député-Officier-Rapporteur," placés après les mots "Clerc de Poll," ont été ainsi placés dans le même temps que j'ai apposé ma signature au serment, au meilleur de ma connaissance. Les mots "Clerc de Poll" ne sont pas de mon écriture. Je crois qu'ils sont de la même écriture que le corps du serment.

44. Après avoir dit à M. *Cassidy* que vous ne pouviez point mettre la main sur les papiers, avez-vous ajouté: "Mais je vous assure que je suis Député-Officier-Rapporteur," ou quelque chose dans ce sens?—Je ne me souviens pas de cela; mais je suis très-certain que je lui dis que j'étais Officier Rapporteur, avant qu'il ne me demanda les papiers.

(Par l'Honorable M. *Loranger*.)

45. De qui avez-vous reçu votre commission comme Clerc de Poll, et par qui était-elle signée?—Quand j'allai au Bureau de M. *Cassidy*, le matin du premier jour de l'Élection, comme je l'ai déjà dit, je la trouvai dans le Livre de Poll, lequel j'emportai chez M. *Belle*. Le corps de la commission était de l'écriture de M. *Cassidy*.

Était-elle signée par lui, oui ou non, je n'en sais rien.—J'en suis sûr.

(Par M. *Joseph Dufresne*.)

46. M. *Cassidy* vous avait-il demandé avant le premier jour de l'Élection pour être Clerc de Poll, ou a-t-il eu avec vous quelque conversation sur ce sujet?—Deux ou trois jours avant l'ouverture des Polls, je ne puis dire précisément le jour, M. *Cassidy* me dit qu'il me nommerait son Clerc de Poll à la dite Élection. Je n'ai point eu d'autre conversation avec lui au sujet de ma nomination.

M. *Kelly* reçoit ordre de se retirer et de se tenir en disponibilité.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par M. *Langevin*, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mndi prochain.

Louis Marchand, Ecuyer, de *Montréal*, Marchand, est appelé à la Barre et interrogé comme suit :

[Par M. *Joseph Dufresne*.]

47. Quels sont vos nom, résidence et profession ?—*Louis Marchand*, de *Montréal*, Marchand.

48. Avez-vous agi comme Agent au Poll N^o. 3, au Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière Election, en Juillet dernier, pour aucun candidat, et pour quel candidat ?—J'ai agi comme Agent dans le Quartier *St. Louis*, Poll N^o. 3, pour l'Honorable M. *Cartier*.

49. *François Cassidy*, Ecuyer, de *Montréal*, Avocat, a-t-il voté à la dite Election ?—Oui, il a voté à la dite Election, le premier jour, au meilleur de ma connaissance, de bonne heure, l'après-midi.

50. Fut-il fait quelque objection à son vote, et quelle objection ?—Quelques instants avant qu'il ait donné sa voix, M. *Cassidy* était assis à côté de moi. Il me dit : "Je vais voter." Je lui répondis : "Je crois que vous badiner, car vous êtes disqualifié." Il me répondit : "Je n'ai pas agi comme Député Officier-Rapporteur," et je lui répliquai que cela ne lui était pas la capacité d'agir s'il le voulait ; qu'il était toujours Député Officier-Rapporteur, et que s'il persistait de vouloir voter, je ferais entrer l'objection ; ce que je fis après qu'il eut donné sa voix.

51. Avez-vous fait objection au dit vote, principalement parce que M. *Cassidy* était Député Officier-Rapporteur ?—Oui. Au meilleur de ma connaissance, j'ai dit : "j'objecte parce que M. *Cassidy* est Député Officier-Rapporteur.

52. Avez-vous retiré la dite objection et permis à M. *Cassidy* de voter sans autre difficulté, ou avez-vous persisté dans votre objection ?—Je n'ai pas retiré mon objection, mais bien au contraire, j'ai prié le Clerc de Poll, qui agissait alors comme Député Officier-Rapporteur de faire entrer mon objection sur le Livre de Poll, ce que je crois il a fait.

53. Saviez-vous que M. *Cassidy* était Député Officier-Rapporteur au dit Poll N^o. 3, au Quartier *St. Louis*, à la dite Election ?—Je le savais. Il me l'avait dit lui-même d'abord, et ensuite je l'ai vu dans les journaux.

54. Combien de fois avez-vous vu M. *Cassidy* au Poll le premier jour de l'Election, et à quelles heures, et l'y avez-vous vu le second jour ?—Au meilleur de ma connaissance, la première fois que j'ai vu M. *Cassidy* au Poll, le premier jour de l'Election, il était à peu près neuf heures et demie ; et par intervalle, il y a passé, au meilleur de ma connaissance, la plus grande partie de la journée. Le second jour je l'ai vu aussi au Poll, mais il y est resté peu de temps ; au moins je pense l'avoir vu le second jour.

54½. Etiez-vous autorisé verbalement ou par écrit, à agir comme Agent de l'Honorable M. *Cartier*, à la dernière Election pour *Montréal* ?—J'étais autorisé par un écrit signé par l'Honorable M. *Cartier*, que j'ai mis entre les mains du Clerc de Poll, agissant comme Député Officier-Rapporteur, à mon arrivée au Poll.

[Par l'Honorable M. *Loranger*.]

55. Pendant que M. *Cassidy* est demeuré au Poll, avez-vous remarqué s'il surveillait M. *Kelly* qui agissait comme Député Officier-Rapporteur ? N'a-t-il pas été question du droit des étrangers de voter, et M. *Kelly* ne fut-il pas embarrassé sur cette question ? M. *Cassidy* allait-il à son bureau pour chercher les Statuts afin d'examiner la question ?—M. *Cassidy* de fait ne paraissait pas s'occuper de l'Election ; il ne paraissait pas agir comme Député Officier-Rapporteur. Je me rappelle que cette question s'est présentée, et que M. *Cassidy* a envoyé, ou est allé lui-même chercher des livres pour consulter.

56. M. *Cassidy*, bien que n'agissant pas comme Député Officier-Rapporteur, ne paraissait-il pas donner beaucoup d'attention à ce qui se faisait à l'Election ?—Non.

M. *Marchand* reçoit alors l'ordre de se retirer, et de demeurer en disponibilité.

François Cassidy, Ecuyer, Avocat, de *Montréal*, est appelé à la Barre et interrogé comme suit :

[Par M. Joseph Dufresne.]

57. Quels sont vos nom, profession et résidence?—*François Cassidy*; je suis Avocat, et demeure à *Montréal*.

58. Avez-vous reçu une commission pour agir comme Député-Officier-Rapporteur pour le Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière élection en Juillet dernier? Si oui, veuillez la produire.— J'ai reçu une telle commission, mais je n'en suis pas saisi. Je crois avoir remis cette commission à *M. Jos. Belle*, Officier-Rapporteur pour cette Division.

59. Avez-vous prêté serment d'office pour agir comme tel Député-Officier-Rapporteur? Oui.

60. Examinez le papier qui vous est maintenant montré, et dites si la signature "*F. Cassidy*" est de votre écriture.—Oui.

61. Avez-vous reçu, avec la dite commission, une copie des Statuts Refondus concernant les Elections des Membres de l'Assemblée Législative, chap. 6, des Statuts Refondus du *Canada*, et l'avez-vous lue avant les jours de votation?—J'ai reçu une brochure contenant la loi des Elections, et j'ai lu les principales clauses qui concernaient spécialement l'Élection, sans regarder aux cédules. J'ai reçu cet acte en même temps que j'ai reçu ma commission, en Juin dernier.

62. Avez-vous nommé *M. J. P. Kelly* pour agir comme Clerc de Poll au Poll N^o 3, au Quartier *St. Louis*, et n'est-il pas vrai qu'il étudia le droit à votre bureau?—En Juin dernier, après avoir reçu ma commission de l'Officier-Rapporteur, j'ai dit à *M. Kelly* que je désirais le nommer mon Clerc de Poll. Il me dit qu'il serait content. Un jour ou deux après cela, j'ai préparé la commission qui nommait *M. Kelly* mon Clerc de Poll; j'ai mis cette commission sur une table dans mon étude avec les Livres de Poll que j'avais reçus de *M. Belle*. A la suite de cela, savoir, le premier Juillet dernier, je fus obligé de me rendre aux *Trois-Rivières* pour affaires importantes dans lesquelles j'étais intéressé. Je partis sans avoir remis la commission à *M. Kelly* et sans l'avoir assermenté, mon intention étant de lui livrer cette commission et de l'assermenter après mon retour. En mon absence, *M. Kelly*, d'après ce que j'ai appris subséquemment, a pris dans mon bureau les livres de Poll et sa commission. Je n'ai appris le fait que *M. Kelly* avait pris sa commission de clerc, que j'avais mise dans mon bureau, que lorsque l'élection a été terminée. Le dit *John P. Kelly* est étudiant chez moi; mon étude contenait à cette époque, comme à présent, plusieurs pièces ou appartements, et c'est dans celui où je travaillais habituellement que j'avais mis ces documents, l'appartement des clercs étant distinct.

63. Examinez le Livre de Poll du dit Poll, et dites si les signatures: *F. Cassidy*, sur les premières, deuxième et troisième pages, sont de votre écriture, et quand elles ont été effacées?—En Juin dernier, aussitôt après avoir reçu les Livres de Poll de l'Officier-Rapporteur, j'ai apposé ma signature sur le haut de chacune de ces trois pages. Je faisais cet ouvrage par anticipation du jour où je devais agir comme Député-Officier-Rapporteur. Je ne puis dire quand cette signature a été effacée, car ce n'est pas moi qui l'ai effacée. Je me rappelle, néanmoins, que *M. Kelly*, qui a agi lors de cette élection, m'a mentionné le fait que ma signature avait été effacée du livre. Il peut se faire qu'il m'ait dit qu'il l'avait effacée, mais je ne me rappelle rien de plus sous ce rapport.

64. Etes-vous allé au dit poll le premier jour de l'élection; et si oui, combien de temps?—Je suis arrivé au poll en question le 3 juillet, vers neuf heures et vingt minutes du matin. Le premier juillet, je partis pour la Ville des *Trois-Rivières*, où je devais, le 2 du même mois, assister à la vente d'un immeuble dans lequel j'étais intéressé. Cette vente devait avoir lieu à *Yamachiche*. Je partis des *Trois-Rivières* pour revenir à *Montréal* dans la nuit du 2 au 3 de juillet. Avant mon départ des *Trois-Rivières*, je télégraphai à *Charles A. Leblanc*, Avocat, mon associé, de voir l'Officier-Rapporteur par rapport à l'élection. Je donnai cette information, vû qu'alors il faisait une tempête et que je croyais être retardé à bord du bateau. A la suite de cela, je m'embarquai dans la nuit du 2 de juillet, sur un bateau à vapeur qui venait de *Québec*, se dirigeant vers la Cité de *Montréal*. Ce vaisseau était commandé par le Capitain *Jean-Baptiste Labelle*, à qui je fis remarquer, comme je l'avais déjà fait lors de ma descente aux *Trois-Rivières*, (car, j'étais descendu à bord du même bateau), que je désirais être rendu pour ouvrir le poll le lendemain matin à neuf heures. Il me dit qu'il ferait toute la diligence possible pour me rendre à temps. Une nuit obscure et un vent contraire n'ont pu permettre au bateau de se rendre à temps,

Lorsque je débarquai du bateau, le 3 de Juillet, sur le quai à *Montréal*, il était neuf heures et dix minutes. Je fus le premier passager qui quitta le bateau, et de suite je montai en voiture et me rendis directement au Poll que j'aurais dû tenir si j'eusse été à la ville. En arrivant à ce Poll, je trouvai deux personnes, savoir, *John P. Kelly*, plus haut nommé, et son frère *William*. *John P. Kelly* et son frère étaient tous deux occupés à recevoir les votes des électeurs. M'adressant à *John P. Kelly*, je lui demandai en quelle qualité il agissait là. Il me répondit qu'il avait été nommé Député-Officier-Rapporteur pour me représenter en mon absence, et qu'il avait nommé son frère son Clerc de poll. En effet, je vis son frère qui était à écrire dans le Livre de Poll sous sa direction. Alors, je lui demandai de me montrer ses papiers qui le nommaient à cette charge, mais il ne put mettre la main dessus, et voyant cela il me dit: "Je ne peux mettre la main sur mes papiers, mais je vous les ferai voir; je vous assure, je suis Député-Officier-Rapporteur;" et je repris: "C'est bien, agissez, continuez." A la suite de cela, je me rendis chez moi et fis ma toilette. Une heure après, ou peut-être avant, je ne saurais préciser, mais c'était vers ce temps, je revins au même Poll et me présentai comme voteur. *M. Kelly* fit inscrire mon nom dans le Livre, et le représentant de l'Honorable *M. Cartier* (*M. Louis Marchand*), me fit alors la remarque que j'étais Député-Officier-Rapporteur, et que, par conséquent, je n'avais pas le droit de voter. Je lui remarquai de suite que j'avais cessé d'être Député-Officier-Rapporteur, et que le dit *John P. Kelly* qui était Député-Officier-Rapporteur. Là-dessus il me dit: Je vais objecter à votre vote, et son objection fut entrée. Ayant ainsi voté, je me rendis à mon étude, ou je demeurai pendant environ une heure; après quoi je me rendis dans un autre Poll du Quartier St. Louis, de la même Division Electorale où se trouvait mon associé, *Charles A. Leblanc*, qui représentait *M. Cartier* à ce Poll. Je lui dis que mon intention était de partir pour le Comté de *Montcalm* où devait se faire la nomination le lendemain. *M. Leblanc* me remarqua là dessus qu'un des partisans de l'Honorable *M. Cartier* s'était plaint auprès de lui de ce que j'avais voté, et il ajouta: "Je vous conseille de ne point partir pour le Comté de *Montcalm*," disait "à raison de la plainte qui vient de m'être faite, s'il arrivait quelque chose à ce Poll, vous seriez blâmable de ne pas être là. Je lui expliquai alors sous quelles circonstances j'avais voté. Je lui dis que j'avais cessé d'être Député-Officier-Rapporteur par le fait de la nomination d'un autre, suivant ce qui m'avait été rapporté dans le Poll. Sans s'expliquer sur mon droit, *M. Leblanc* me pria de rester. A la suite de ces réflexions je retournai au Poll tenu par *M. Kelly*. Je le laissai à différentes reprises pour retourner à mon étude, et je revins: j'ai ainsi visité le Poll, le premier jour, deux ou trois fois, et le lendemain, deux fois, au meilleur de ma connaissance. Dans une de ces occasions, le dit *Kelly* se trouvait dans quelqu'embaras par rapport à certains aubains qui se présentaient pour voter. Comme il n'avait pas sous la main la loi concernant cette classe d'électeurs, je fus lui chercher les Statuts qui pouvaient le guider, et je lui montrai les clauses sur lesquelles il devait se fonder. Ce sont là les seuls Polls que j'ai fréquentés pendant l'élection, à l'exception d'un Poll dans une autre Division, où je suis allé donner mon vote; et encore, à l'exception d'un Poll à la porte duquel je me suis transporté pour demander *M. McGee*, à qui je voulais parler d'affaires qui concernaient pas l'élection de *Montréal*. Je dois ajouter qu'avant de partir pour *Trois-Rivières*, ou du moins, lors de mon départ, comme je l'ai dit, je m'étais informé auprès du commandant du bateau si je pouvais être de retour à temps, et il m'en assura.

65. Examinez l'Acte d'Élection (chapitre 6 des Statuts Refondus), et veuillez nous indiquer les clauses auxquelles vous avez fait allusion dans votre dernière réponse?—Je veux parler des clauses 44, 46, 49 et 50 de l'Acte.

66. Quel principe vouliez vous établir par ces clauses?—Dans les clauses que je viens de citer, il ne s'en trouve aucune qui ait rapport aux aubains; mais voici sous quelles circonstances il a été fait allusion à la Loi des aubains. Pour une raison ou pour une autre, il s'est élevé une difficulté entre les représentants des candidats et le Député-Officier-Rapporteur quant à savoir combien d'années de résidence était nécessaire pour permettre à un aubain de voter. Je ne suis pas entré dans le mérite de cette discussion, ou des remarques qui ont été faites quant à l'opportunité de soulever ou de ne point soulever une telle question. Mais comme les intéressés désiraient savoir à quoi s'en tenir sur ce point, je suis allé leur chercher cette Loi, leur laissant le trouble de fixer le principe.

67. Était-ce alors comme partisan d'aucun des Candidats que vous citiez ainsi la Loi,

ou comme Député-Officier-Rapporteur?—Je n'agissais point comme partisan; je ne faisais qu'indiquer les clauses de la Loi au Député-Officier-Rapporteur, M. *Kelly*.

68. Avez-vous voté à la dite Election au dit Poll, et pour qui?—Oui, j'ai voté à la dite Election, sous les circonstances plus haut mentionnées. Je votai pour M. *Dorion*, et en cela j'ai agi de bonne foi. Mon intention était de ne violer la Loi aucunement. Si j'avais pensé que la Loi pût être interprétée d'une manière différente, je n'aurais pas voté. Quand M. *Kelly* me dit qu'il était nommé Député-Officier-Rapporteur, je savais que l'Officier-Rapporteur avait le droit de le nommer en mon absence, et je comprenais qu'il était régulièrement et véritablement nommé. A partir du commencement de cette Election, mon désir était de ne m'en mêler aucunement. Mon associé, M. *Leblanc*, l'ami de M. *Cartier*, le désirait aussi; et voyant cela, et afin de vivre en bonne intelligence avec lui, je dis à l'Officier-Rapporteur que s'il avait une place de Député-Officier-Rapporteur à me donner, je l'accepterais, ajoutant que cela me serait d'un grand secours, attendu que je voulais avoir des raisons à donner pourquoi je ne pouvais parler et parler aux assemblées, et que je voulais, par ce moyen, éviter des difficultés avec mon associé. Et j'ai tenu à cela; à part le vote que j'ai donné comme sus-mentionné.

69. Vous êtes-vous consulté avec quelque personne touchant votre commission comme Député-Officier-Rapporteur, et quant à votre vote à la dite Election, entre la réception de votre Commission et la fermeture du Poll?—Non, cependant, je dois dire qu'une personne me dit, vers huit heures, le premier jour de la votation, que je serais poursuivi pour une amende de cinq cents louis, parce que j'avais voté. Je répondis à cette personne que je pensais qu'elle ne connaissait pas les circonstances sous lesquelles j'avais donné mon vote; ajoutant que si j'étais coupable, il ne serait que juste que j'en subisse les conséquences; mais en même temps je connaissais le contraire. Le second jour de la votation, je parlai de l'affaire à M. *Doutre*, avocat, de la Cité de *Montréal*, et lui demandai si j'étais correct, suivant lui, dans ma manière d'interpréter la Loi.

70. Vous avez dit dans votre réponse à la 64ème question: "Ce sont là les seuls Polls que j'ai visités durant l'Election, excepté un Poll dans une autre Division, auquel je me rendis pour donner mon vote," et par là avez-vous voulu dire que vous aviez voté à deux polls différents, veuillez lire cette partie de votre témoignage, si c'est nécessaire?—J'ai voté dans la dernière Division et ensuite dans la Division du Centre. J'avais le droit de voter dans deux Divisions distinctes.

M. *Cassidy* reçoit alors l'ordre de se retirer et de ne pas s'éloigner de la Chambre.

Sur motion de M. *Joseph Dufresne*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, Que MM. *Belle*, *Kelly* et *Marchand* soient dispensés de comparaître davantage à la Barre de cette Chambre.

Charles A. Leblanc, Ecuier, Avocat, est appelé, et étant à la Barre, est interrogé comme suit:—

[Par l'Honorable M. *Loranger*.]

71. Quels sont vos nom, prénom, et résidence?—*Charles André Leblanc*, Avocat, résidant à *Montréal*.

72. Etiez-vous, dans le mois de Juillet dernier, l'associé de M. *François Cassidy*, Ecuier, Avocat, de *Montréal*, qui a été nommé Député-Officier-Rapporteur pour l'Election de *Montréal*? Connaissez vous les circonstances sous lesquelles ce monsieur a omis de remplir ses devoirs comme Député-Officier-Rapporteur, et si oui, quelles sont-elles?—Dans le mois de Juillet dernier, M. *Cassidy* était mon associé, comme il est encore. Je me rappelle qu'au commencement de Juillet, il est descendu aux *Trois-Rivières* pour une vente de terres dans laquelle il était personnellement intéressé. Il devait être de retour le premier jour auquel devait se tenir le Poll pour la Division Est. Sur les dix heures du soir, la veille du jour de Poll, je reçus un télégramme de M. *Cassidy* qui me priait de venir à ce qu'un autre Député-Officier-Rapporteur fut appointé en son lieu et place, dans le cas où il ne devait pas arriver à temps pour remplir sa situation. En effet, le jour du Poll, à 7½ heures ou 8 heures du matin, j'envoyai chercher M. *Kelly*; c'est-à-dire celui qui devait lui servir de Clerc de Poll. J'allai avec lui chez M. *Belle*, l'Officier-Rapporteur de la Division Est, qui est mon voisin. Je rapportai alors à M. *Belle* ce qui s'était passé, et je le priai de nommer M. *Kelly* pour remplacer M. *Cassidy* jusqu'à son arrivée. Je laissai

M. Kelly chez M. Belle, et ensuite je suis allé représenter M. Cartier dans une autre partie du Quartier.

M. Leblanc reçoit alors l'ordre de se retirer.

Sur motion de l'Honorable M. Loranger, secondé par M. Dorion, Ordonné, Que M. Leblanc soit dispensé de comparaître ultérieurement à la Barre de cette Chambre.

M. Dufresne a proposé, secondé par M. Carling, que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la question ayant été mise,

La Chambre s'est divisée: Pour, 33; Contre, 39.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Village de Lanark, dans le Comté de Lanark, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour étant lu pour la seconde lecture du Bill relatif à l'aliénation d'une certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre à Brantford,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour étant lu pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque du Comté de Wellington,

Le Bill a été, en conséquence, lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les 1ère et 2me congrégations de Hinchinbrooke, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne-unie de l'Amérique du Nord, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie des poudres d'Hamilton, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Un Bill pour étendre aux Comtés de Wentworth et Lincoln l'Acte pour la protection des occupants de terres sur la rive du Lac Ontario, dans les Comtés de York, Peel et Halton, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit, "Acte pour rendre applicable aux Comtés de Wentworth et Lincoln l'Acte concernant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du Lac Ontario, dans les Comtés de York, Peel et Halton."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender la loi relative à la prescription des actions et poursuites dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit "Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 12 Mai 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport du Régistrateur du Comté de *Dundas*, indiquant les honoraires et émoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1861, en conformité de la 76me section du chap. 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, un Etat du Greffier de la Couronne en Chancellerie, préparé d'après les Archives des Elections à la présente Assemblée Législative, indiquant le nombre total des votes enregistrés pour chaque candidat, dans chaque Comté, Division, Township, Cité, Ville, Paroisse, etc., où il y a eu votation, et le nombre total des votes enregistrés dans chaque telle Division, et le nombre d'électeurs inscrits sur les Listes Electorales; aussi, indiquant en regard le nombre de votes enregistrés à chacune des dites places de poll lors de l'Election Générale de 1858, et la population de chaque Division Electorale, d'après le dernier recensement, tel que requis par un Ordre de la Chambre du 8 Avril.

Mém. Les Rapports pour les Elections non contestées sont compris. (*Documents de la Session, No. 24.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Crawford*,—La Pétition du Maire, Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Munro*,—La Pétition du Grand Temple de l'Ordre Independant des Templiers du *Canada*.

Par M. *Burwell*,—La Pétition de *W. S. Kennedy* et autres, du Township de *Bayham*, Comté d'*Elgin*.

Par M. *Gagnon*,—La Pétition du Révérend *F. Morisset* et autres, de la Paroisse de *St Urbain*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition de *Louis Ruel*, de la Paroisse de *St. Joseph de la Pointe Lévis*, Milicien du Quatrième Bataillon de la Milice incorporée, durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Wawanosh*.

Par M. *Langevin*,—La Pétition du Révérend *C. Tanguay* et autres, de la Paroisse de *St. Hénédine*, Comté de *Dorchester*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—La Pétition de *William Hagar* et autres, de *Palermo*, Township de *Trafalgar*, Comté d'*Halton*.

Par M. *Walsh*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Windham*, Comté de *Norfolk*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'*Arthur Armstrong* et autres, de la Cité de *Toronto* et autres lieux; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à établir des voies de communication entre les limites Nord et Ouest du *Canada*.

De *S. Shepard* et autres, Maîtres de Navires et autres, naviguant sur les Lacs et Rivières du *Canada* demandant la nomination d'un Bureau d'Inspecteurs pour l'examen des Marins.

De *Benoit Bastien* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant que M. *Edouard Simays*, de *Montréal*, soit nommé Agent d'Emigration Belge pour le *Canada*.

De *Dame Maria Murney*, Veuve, Exécutrice du Testament de feu l'Honorable *Edmund Murney*; demandant compensation pour un déficit en l'étendue d'un lot de terre occasionné par une erreur dans des arpentages faits par ordre du Gouvernement.

De *Robert Brough* et autres, du Township de *Delaware*,—et de la Municipalité du Township de *Delaware*, Comté de *Middlesex*; demandant que le dit Township soit détaché de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*, et annexé à la Division Est d'icelui.

De *P. Nolin* et autres, du Township d'*Halifax* Nord, comté de *Mégantic*,—et d'*A. Smith* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*; demandant que le Bill concernant la Milice ne devienne pas Loi.

De la Communauté des Sœurs de St. Joseph, de la Cité de *Toronto*; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

D'A. *Williams* et autres, du Comté de *Chambly*,—du Révérend G. *Marchesseau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Rosalie*,—de M. *Bouchard* et autres, de la *Baie St. Paul* et autres Paroisses,—et de J. *Dubreuil* et autres, du Comté de *Jacques-Cartier*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier

Des Fils de la Tempérance de la Division Invincible,—des Fils de la Tempérance de la Division *Peterborough*,—et des Fils de la Tempérance de la Division *Halton Pine*, demandant des amendements aux présentes Lois des Licences.

De *James Clark* et autres, des Townships de *Lanark* et *Ramsay*; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Liqueurs Fortes.

De *John Greaves* et autres, de la P-tite Côte de la *Visitation*,—et de J. B. *Gaudry* et autres, de la Côte *St. Michel*, dans la Paroisse du *Sault au Récollet*. Comté d'*Hochelaga*; demandant que les Commissaires des Chemins à Barrières de *Montréal* soient autorisés à continuer certains arrangements existants ci-devant avec la compagnie des Chemins de *St. Michel*.

Du Très-Révérend Evêque, des Ecclésiastiques et Laïques de l'Eglise d'Angleterre, du Diocèse d'*Ontario*.—de S. *Stouffer* et autres, du Village d'*Altona* et environs,—et de W. N. *Withrow* et autres, Membres de la Nouvelle Congrégation Méthodiste du Comté de *Norfolk* et Township d'*Oakland*, Comté de *Brant*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du Dimanche.

Du Révérend J. *Gaboury*, et autres, du Township de *Milton*, comté de *Shefford*; demandant la passation d'un Acte pour établir un Bureau d'Euregi-trement dans chaque Municipalité des Townships de l'Est.

De *Henry Argue*, du Township de *Cavau*, Comté de *Durham*; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour décharger les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope, Lindsay* et *Beaverton* du paiement de leurs Actions.

De *Alexander Morrison* et autres, résidant dans la *Grande-Bretagne* et en *Irlande*, porteurs de Bons d'*Hamilton (C. O)*; demandant l'intervention de la Législature en leur faveur.

Du Maire, des E. hevins et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*,—et du Conseil-de-Ville de la Ville de *Brockville*; demandant des amendements aux Lois de Cotisations du *Haut-Canada*.

De J. S. *Priest* et autres, du Township de *Franklin*, Comté de *Huntingdon*; demandant qu'aucune partie du dit Township ne soit annexée au Comté de *Châteauguay*.

Du Révérend M. S. *Caisse* et autres, de *Wexford* et autres Townships, Comté de *Montcalm*; demandant de l'aide pour un Chemin et un Pont dans le dit Comté.

De *John Steel* et autres, du Township de *Onslow*, Comté de *Pontiac*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser un nouvel arpentage des 5e, 6e et 7e Concessions du dit Township

De *Robert Wilson* et autres, du Township de *Onslow*, Comté de *Pontiac*; demandant la passation d'un acte pour autoriser un nouvel arpentage des 5e, 6e et 7e Concessions du dit Township.

Du Très-Révérend Lord Evêque de *Québec*, Eglise d'Angleterre; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à vendre un certain lot de terre dans la Cité de *Québec*.

Des Syndics de l'Académie Catholique Romaine d'*Aylmer*, et autres; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Académie Catholique Romaine de *St. Paul, Aylmer*."

De la Municipalité du Township de *Toronto*; demandant la passation d'un Acte pour abroger tout Acte spécial ayant rapport à la séparation du Comté de *Peel*, du Comté d'*York*

De *Théodore Hart* et autres, Légataires Universels de feu Dame *Harriet Judith Hart*, veuve de feu *Benjamin Hart*, de *Montréal*, Marchand; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à administrer et vendre pour le bénéfice à qui il appartient, des immeubles de la Succession de la dite veuve Dame *Harriet Judith Hart*.

De J. *Henry Fry* et autres, Marchands, propriétaires de navires et autres intéressés

dans le commerce de Québec; demandant des amendements à l'Acte pour amender l'Acte qui pourvoit à l'amélioration et l'administration du Havre de Québec.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de St. Thomas; demandant la passation d'une mesure pour le décharger de sa dette de Chemin de Fer

M. Langevin, du Comité Spécial auquel ont été renvoyés le Bill pour abroger le Chapitre 58 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte concernant l'Intérêt, et pour fixer le taux de l'Intérêt de l'argent," et autres Ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité Spécial auquel ont été renvoyés le Bill pour abroger le Chapitre 58 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte concernant l'Intérêt, et pour fixer le taux de l'Intérêt de l'argent"—le Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt," et le Bill pour abroger le Chapitre cinquante-huit des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif à l'Intérêt," et pour fixer le taux de l'Intérêt à six pour cent, prend la liberté de faire Rapport qu'il a combiné les dispositions des dits Bills avec le Bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt, et des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. Alieyn, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conforuité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 5 Mai 1862, pour les papiers relatifs à la réclamation des héritiers Holland. (*Documents de la Session, No. 26.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 9 Avril 1862, pour un Etat relatif aux Compagnies d'Assurance Etrangères. (*Documents de la Session, No. 27.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 5 Mai 1862, pour copie de la correspondance relative à la tenue de la Cour de Circuit dans Drummond. (*Documents de la Session, No. 28.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 7 Mai 1862, pour le Rapport des Arbitres Provinciaux au sujet de la réclamation des propriétaires de ponts sur la Rivière des Prairies. (*Documents de la Session, No. 25.*)

M. White, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir:—De S. Bond et autres, demandant un Acte pour autoriser le tracé de certaines lignes latérales au Détroit de Fitzroy, d'une borne à l'autre; de John McDougall, Senior, et autres, demandant un Acte pour autoriser le tracé de lignes latérales dans l'ancien arpentage de Clarence, d'une borne à l'autre, et de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit.

Quant aux Pétitions du Conseil de Ville de la ville de Peterborough, et de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, demandant la légalisation de certains arrangements conclus entre la dite Compagnie et les Conseils de Ville de Peterborough et Port Hope, Votre Comité trouve que l'avis a été publié dans la Gazette du Canada et dans un Journal de Peterborough, mais aucunement dans la Ville de Port Hope; il est cependant d'opinion, sous les circonstances, que l'avis est suffisant.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, demandant un Acte pour pourvoir à la réorganisation de la Compagnie, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais les Créanciers de la Compagnie que le Bill concerne y consentant, tel qu'il appert de la preuve, votre Comité recommande la suspension de la 51ème règle dans ce cas.

Quant aux Pétitions d'A. McCallum et autres, demandant l'abrogation de l'Acte 23 Victoria, chapitre 100, concernant certaines lignes latérales dans Cumberland, et de la Municipalité du Village de Colborne, demandant réparation de l'injustice qui lui résulte de l'Acte 23 Victoria, chapitre 98, concernant des Chemins de Gravier dans Northumberland et Durham, l'avis est insuffisant dans chaque cas, parce qu'il ne mentionnait pas clairement l'objet de la demande.

Quant aux Pétitions de la Compagnie des Moulins de Coton de *Toronto*, demandant que le terme auquel sa Charte doit expirer soit fixé à une époque plus reculée,—et de Dame *Charlotte Elmsley*, et autres Dames, de la Cité de *Toronto*, demandant l'incorporation d'une Institution pour la Protection des Jeunes Femmes sans moyens de subsistance, elles ne sont point de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Ordonné, Que le Bill pour amender "l'Acte relatif à l'intérêt," tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que toutes les Pétitions relatives aux Lois de Cotisation du *Haut-Canada*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender les Lois de Cotisation du *Haut-Canada*, et pour rendre valides certaines Cotisations déjà faites, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Buchanan*, M. *Simpson*, M. *White*, M. *Bell* (de *Russell*), M. *Bell* (de *Lanark*), M. *McLachlin*, M. *Smith*, l'Honorable M. *Portman*, et M. *Connor*, pour s'enquérir et faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour soulager certaines Municipalités endettées dans la construction de Chemins de Fer, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'École Industrielle des Femmes de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *Chs. Fortier* à subir un examen pour être admis à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *McCann* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'Élection des Reeves et Députés-Reeves par le vote direct des Electeurs Municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Poupore* ait la permission d'introduire un Bill pour changer l'arpentage des 5e, 6e et 7e Concessions du Township de *Onslow*, dans le Comté de *Pontiac*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour faire des Testaments passés suivant les Lois, soit du *Haut*, soit du *Bas-Canada*, des titres transférables d'Immeubles d'une Section de la Province à l'autre.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'exécution des transports faits par les femmes mariées dans le *Bas-Canada*, affectant des Immeubles situés dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le tracé de certaines lignes latérales, dans le Township de *Fitzroy*, d'une borne à l'autre.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 54 des Status Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre de la Chambre du 29 Avril dernier, pour l'assignation devant la Chambre de *Francis Cassidy*, Ecuyer, Député-Officier-Rapporteur pour le Quartier *St. Louis*, No. 3, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à la dernière Election pour la dite Division Electorale, pour être interrogé relativement à certaines irrégularités apparentes commises dans la conduite de la dite Election, étant lu,

Francis Cassidy est appelé de nouveau, et se présente à la barre de cette Chambre.

M. *Dufresne* a proposé, secondé par M. *Prévost*, Qu'attendu qu'il appert des explications de *Francis Cassidy*, Ecuyer, Député-Officier-Rapporteur au Poll No. 3, Quartier *St. Louis*, dans la Division Electorale de *Montréal Est*, à l'Election tenue en Juillet 1861, et les autres témoignages donnés devant cette Chambre, que lui, le dit *Francis Cassidy*, était empêché par des causes inévitables de remplir ses devoirs de Député-Officier-Rapporteur à l'ouverture du dit Poll; et qu'attendu qu'en votant à la dite Election au dit Quartier *St. Louis*, il a agi en cela contrairement à la loi, cependant il ne l'a fait avec aucune mauvaise intention, et que par suite d'une mauvaise interprétation de la loi à cet égard, il soit dispensé de comparaître de nouveau devant cette Chambre.

L'Honorable M. *Sicotte* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Foley*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Cette Chambre, dans l'intérêt de la liberté et de la pureté des Elections, doit surveiller avec diligence la conduite des Officiers-Rapporteurs; et que tout en maintenant ce droit, cette Chambre, vu les faits constatés par *Francis Cassidy*, Ecuyer, Député-Officier-Rapporteur, et par les autres témoins entendus à la Barre de cette Chambre, qui démontrent qu'il a agi de bonne foi, ordonne que le dit *Francis Cassidy* soit déchargé.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour,
Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Scatchred,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright.—52.</i>

Contre:

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Droust,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baby,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, John S.</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Ryerson,</i>

<i>Bell</i> (Russell),	<i>Desaulniers,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Walsh.—53.</i>
<i>Cauchon,</i>			

Ainsi la Question a été résolue Négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée;

L'Honorable M. *Drummond* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Dorion*, Que les mots " et qu'attendu qu'en votant à la dite Election au dit Quartier St. Louis, il a agi en cela contrairement à la loi, cependant il ne l'a fait avec aucune mauvaise intention; et que par suite d'une mauvaise interprétation de la loi à cet égard," soient retranchés:

Et l'Amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour :
Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell</i> (Lanark Nord.)	<i>Evanturel,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Scotte,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stinton,</i>
<i>Birwell,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>White,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Hiot,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—50.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Joly,</i>		

Contre:
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bell</i> (Russell,)	<i>Denis,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Walsh.—54.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jones,</i>		

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Qu'attendu qu'il appert des explications de *Francis Cassidy*, Ecuyer, Député Officier-Rapporteur au Poll N^o 3, Quartier St. Louis, dans la Division Electorale de Montréal Est, à l'Election, tenue en Juillet 1861, et les autres témoignages donnés devant cette Chambre, que lui, le dit *Francis Cassidy*, était empêché par des causes inévitables de remplir ses devoirs de Député Officier-Rapporteur à l'ouverture du dit Poll; et qu'attendu qu'en votant à la dite élection au dit Quartier St. Louis, il a agi en cela

contrairement à la loi, cependant il ne l'a fait avec aucune mauvaise intention, et que par suite d'une mauvaise interprétation de la loi à cet égard, il soit dispensé de comparaître de nouveau devant cette Chambre.

François Cassidy, Ecuyer, est alors dispensé de comparaître d'avantage devant cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille en y ajoutant le nom de "*Watt*," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte relatif aux expositions publiques dans le *Bas-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Township de *Wendover* et *Simpson* en une Municipalité séparée, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de *Massawippi*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour exempter la Ville de *Niagara* et les Townships de *Gainsborough* et *Caistor* de la responsabilité encourue par la prise de possession du Chemin Macadamisé de *Queenston* et *Grimby* par le Conseil du Comté de *Lincoln*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour l'égaliser l'élection des Syndics pour la construction d'une Eglise Catholique dans la Paroisse de *Ste. Brigide*, ainsi que leurs procédés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de l'Académie Industrielle de *St. Laurent*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Honorable *J. S. Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Sicotte*,

Que le Bill pour autoriser la fusion de certaines Compagnies de Chemin de Fer, soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Notman a proposé pour amendement à la question, secondé par *M. Clark*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois."

Et des débats s'étant élevés là-dessus,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Alors, sur motion de *M. Patrick*, secondé par l'Honorable *J. S. Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :

Par l'Honorable M. *Mowat*,—La Pétition de *D. McTavish* et autres, du Township de *Caledon*; et la Pétition des Fils de la Tempérance de la Division *Oshawa*, N^o 35.

Par M. *Denis*,—La Pétition de *J. B. Gervais* et autres; et la Pétition de *J. B. Scott* et autres, les deux de la Paroisse de *St. Timothée*; la Pétition du Révérend *M. Foisly* et autres, de la Paroisse de *St. Stanislas de Kotska*; et la Pétition du Révérend *L. D. Charland* et autres, de la Paroisse de *St. Clément*, toutes du Comté de *Beauharnois*.

Par M. *Désaulniers*,—La Pétition de *Joseph Lacote* et autres, de la Paroisse de *Ste. Anne de Yamachiche*, Comté de *St. Maurice*.

Par M. *McGee*,—La Pétition de *James H. Marshall* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache* et environs.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—La Pétition de la Municipalité du Village de *Ste. Rose*; et la Pétition de *F. X. Ferrault*, M. D.; et autres, de la Cité de *Montréal*, et de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*.

Par M. *Beaudreau*,—La Pétition de *J. B. Allard* et autres, de la Ville de *Sorel* et de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*.

Par M. *Mongenais*,—La Pétition de *Donald Morrison* et autres, du Township de *Newton*, Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Taschereau*,—La Pétition de *P. Richard* et autres, du Township de *Lambton*, Comté de *Beauce*.

Par l'Honorable M. *Drummond*,—La Pétition du Révérend *J. A. Provençal* et autres, de la Seigneurie de *St. Hyacinthe*.

Par M. *McDougall*,—La Pétition de l'Ecole de Médecine de *Toronto*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de la Faculté Médicale du Collège *McGill*.

Par M. *Huntington*,—La Pétition de *C. Abbott*, et autres.

Par M. *Buchanan*,—La Pétition de *Charles Magill* et autres, de la Cité de *Hamilton*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition des Maires des différentes Municipalités dans le Comté de *Huntingdon*, et la Pétition de l'Honorable *T. J. J. Loranger* et autres, des Divisions Electorales de *Montréal Est*, Ouest et Centre.

M. *Langevin*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte concernant les Locateurs et Locataires, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. *Langevin*, du Comité Spécial sur le Bill pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

M. *Langevin*, du Comité Spécial sur le Bill amendant le Chapitre 20 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte concernant les Registres des Mariages, Baptêmes et Sépultures," a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Dunkin*, du Comité Permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir:

Bill pour autoriser les contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu;

Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à pratiquer dans les dites Cours.

M. Price, du Comité Spécial sur le Bill pour la Protection des Créanciers des occupants des terres de la Couronne, a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. Benjamin, du Comité conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre la sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les documents suivants dont l'Impression est demandée, savoir :—

Par M. Langevin, — Réponse à une adresse ; état relatif aux primes aux Pêcheurs.

Par M. Wilson, — Réponse à une adresse ; papiers relatifs au paiement de deniers de la Province à la Cité d'Hamilton.

Par M. McGee, — Réponse à une adresse ; correspondance entre les Autorités Impériales et Coloniales au sujet de la défense de cette Province.

Par M. Connor, — Pétition de la Municipalité du Township de Norwich Nord, Comté d'Oxford, pour la discontinuation des procédures du Gouvernement contre cette Municipalité, et pour se faire acquitter de ce qu'elle doit au Fonds d'Emprunt Municipal.

Par M. Bureau, — Copies des Instructions Royales à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Le Comité recommande que les Documents ci-dessus soient imprimés.

Ordonné, Que l'Honorable M. Loranger ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Union St. Pierre de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse du 7 Avril dernier, pour un état relatif aux primes accordées aux pêcheurs, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Morris, secondé par l'Honorable J. S. Macdonald.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour changer le nom de David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom " Watt," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse du 8 Avril dernier, pour copie de tous papiers et correspondances concernant la dette de la Cité d'Hamilton, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la Réponse aux deux Adresses du 30 Avril et 1er Mai dernier, relatives à la défense Militaire de la Province, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Union de St. Roch.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que toutes les Pétitions relatives aux dettes de certaines Municipalités embarrassées soient renvoyées au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour secourir certaines Municipalités endettées dans des entreprises de chemins de fer.

Ordonné, Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau la Charte de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois du *Haut-Canada*, relatives au Commerce, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Mowat*, M. *Connor*, M. *Crawford*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Buchanan*, et M. *Howland*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à barrières de *Terrebonne*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains chemins à barrières dans l'*Isle Jésus*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour changer le nom officiel des Inspecteurs et Surintendants de Police pour les Cités de *Montréal* et *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour examiner certaines Résolutions relatives à un droit de tonnage sur les navires de long cours déchargeant ou chargeant dans le havre de *Québec*.

(EN COMITÉ.)

Sur motion de M. *Alleyn*, il est

Résolu,—Que les Commissaires du havre de *Québec* soient autorisés à imposer un droit de tonnage, n'excédant pas cinq centins par tonneau, sur les navires qui déchargent leur lest ou leur cargaison, ou qui prennent leur chargement dans le havre de *Québec*.

Résolu,—Que les Commissaires du havre de *Québec* soient autorisés à imposer des amendes, n'excédant pas cinquante piastres, à toutes personnes qui enfreindront aucun règlement relatif au havre de *Québec*.

Résolutions à être rapportées.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Caron* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné; Que le Rapport soit reçu, Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Jeu de Paume de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour affecter aux fins des Ecoles Communes, la part qui revient au Township d'*Augusta* du Fonds des Municipalités du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour annexer le Township d'*Acton* et partie du Township de *Wendover* au Comté de *Nicolet*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Gaudet*, M. *Chapais*, M. *Desaulniers*, M. *Dorion* et l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Village d'*Aurora*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir et continuer un Arpentage dans le Township de *King*, dans le Comté d'*York*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Bienveillante de *St. George*, à *Hamilton*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *Paul Girard* à construire un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemin*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Jeudi dernier, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Mackenzie*, M. *Bureau*, M. *Crawford*, M. *Langevin*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *McKellar*, M. *McDougall*, l'Honorable J. S. *Macdonald*, M. *McGee*, M. *Haultain*, M. *Scott*, l'Honorable M. *Sherwood*, M. *Street*, M. *Morris*, et M. *Simard*, pour s'enquérir de la conduite des Travaux et de la Dépense des deniers Publics se rattachant aux Edifices Parlementaires et Départementaux à *Ottawa*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et la Question ayant été de nouveau mise aux voix,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit.

Mercredi, 14 Mai 1862.

L'honorable M. J. S. Macdonald a proposé, secondé par M. Alexandre Dufresne, Que cette Chambre s'ajourne maintenant, et la Question ayant été mise aux voix, La Chambre s'est divisée : Pour, 72 ; Contre, 41. Ainsi, la Question a été résolue affirmativement. La Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Mercredi, 14 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. Huntington,—La Pétition des Fils de la Tempérance de la Division *Shefford*, No. 47 ; et la Pétition de J. B. Lay et autres, du Comté de *Shefford*.

Par M. Désaulniers,—la Pétition de J. Ronette et autres, de la Paroisse de la *Pointe du Lac*, Comté de *St. Maurice*.

Par M. Chapais,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Kamouraska*.

Par M. Gaulet,—La Pétition de Dame *Julie Precourt*, Veuve de feu *Olivier Dugré*, des *Trois-Rivières* ; et la Pétition de T. A. Lambert et autres, de la Paroisse de *Bécancour*, Comté de *Nicolet*.

Par M. Bown,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Brant*.

Par M. Morrison,—La Pétition de W. Gibbard et autres, de la Cité de *Toronto*, et Comté de *Simcoe*.

Par M. J. S. Ross,—La Pétition de James West, du Township de *Mountain*, Comté de *Dundas*, Arpenteur Provincial et Ingénieur.

Par M. Dickson,—La Pétition de W. Ansteal et autres, de *Paisley* ; et la Pétition de Hugh Matheson et autres, du Comté de *Bruce*.

Par M. Scatcherd,—La Pétition de B. McMahon et autres, de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*.

Par M. Walbridge,—La Pétition de James Geddes et autres, pêcheurs, et autres, du Comté de *Hastings*.

Par M. Dorion,—La Pétition de L. Thibaudeau et autres, du Township de *Stanfold*.

Par l'Honorable M. Albyn,—La Pétition du Bureau de Commerce de *Québec*.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de W. H. A. Davies et autres, Propriétaires de Biens de Fonds dans les premiers cinquième Rangs du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot* ; la Pétition de *Gelston Sanford*, de la Cité de *Québec*, et ci-devant de *Poughkeepsie*, dans l'Etat de *New-York* ; et la Pétition d'*Isaac Rogers*, de la Cité de *Montréal*, et ci-devant de *Newark*, dans l'Etat de *New Jersey*.

Par M. Bell (de *Russell*),—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Renfrew*

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend C. Tanguay et autres, de la Paroisse de *St. Hénédine*, Comté de *Dorchester* ; demandant une aide plus considérable pour les Chemins de Colonisation.

Du Révérend F. Morriset et autres, de la Paroisse de *St. Urbain*, Comté de *Cher-levoix* ; demandant de l'aide pour un Chemin dans le dit Comté.

Du Grand Temple de l'Ordre Indépendant des Templiers du *Canada* ; demandant l'établissement d'un Asile pour les ivrognes.

De la Municipalité du Township de *Windham*, Comté de *Norfolk* ; demandant la passation d'une mesure pour arrêter les procédures du Gouvernement contre la dite Municipalité, pour la décharger de ce qu'elle doit au Fonds d'Emprunt Municipal.

De *William Hagar* et autres, de *Palermo*, Township de *Trafalgar*, Comté d'*Halton* ; et de W. S. Kanady et autres, du Township de *Bayham*, Comté d'*Elgin* ; demandant la passation d'une loi contre les Liqueurs Fortes.

De *Louis Ruel*, de la Paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*, Milicien du quatrième

Bataillon de la Milice incorporée durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis* ; demandant que la pension qui lui a été accordée pour ses services durant la dite guerre lui soit payée avec rappel à partir de 1814, laquelle année il fut blessé.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto* ; demandant des amendements aux lois Municipales et autres lois du *Haut-Canada*, quant à la dite Cité.

De la Municipalité du Township de *Wawanosh* ; demandant la passation d'un Acte pour séparer les Townships de *Bildulph* et *Mc Gillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a fait Rapport des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—*George Caron*, Ecuyer ; *James Cowan*, Ecuyer ; *Robert Bell*, Ecuyer, (de *Russell*) ; *Alexandre Archambault*, Ecuyer ; Président, *Maurice Laframboise*, Ecuyer.

M. *Benjamin*, du Comité des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—*Joseph Octave Beaubien*, Ecuyer ; *William Anderson*, Ecuyer ; *François Bourassa*, Ecuyer ; Président, *Henri Gustave Joly*, Ecuyer.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre, et les noms des Membres ont été lus comme suit :—*James Dickson*, Ecuyer ; *Jean-Baptiste Daoust*, Ecuyer ; *Moïse Fortier*, Ecuyer ; *Thomas Robert Ferguson*, Ecuyer ; Président, *John J. C. Abbott*, Ecuyer.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre, et les noms des Membres ont été lus comme suit :—*Charles Boucher de Boucherville*, Ecuyer ; *John Young Bown*, Ecuyer ; *James Cockburn*, Ecuyer ; *William McDonell Dawson*, Ecuyer ; Président, l'Honorable *John Rose*.

M. *Dunkin*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Sœurs de Charité de *Québec*.

Bill pour amender la Charte du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*.

Bill pour amender la Charte de l'Académie Industrielle de *St. Laurent*.

Bill pour amender "l'Acte pour incorporer les Pilotes pour Havre de *Québec* et au-dessous."

Bill pour charger la Corporation de la Cité de *Toronto* du paiement des frais encourus pour garder et entretenir certains prisonniers détenus dans la Prison Commune des Comtés-Unis de *York et Peel*.

L'Honorable M. *Alley*n, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une

Adresse de l'Assemblée Législative, datée 30 Avril 1862, pour une liste des personnes qui n'ont pas transmis au Receveur Général les honoraires sur les Licences d'Auberge. (*Documents de la Session*, N^o. 30.)

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse pour une copie des Instructions Royales à Son Excellence le Gouverneur Général, qu'elle a reçus en prenant les rênes du Gouvernement de cette Colonie, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark Nord*.)

Ordonné, Qu'en conformité de la 52^e section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, le Comité Général des Elections ait la permission d'augmenter le nombre des Membres formant la liste des Présidents en y ajoutant quatre noms additionnels.

Ordonné, Que la Pétition de la Municipalité du Township de *Norwich Nord*, Comté d'*Oxford*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *McGee*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark Nord*.)

Ordonné, Que le Premier Rapport du Comité sur l'Immigration et la Colonisation, particulièrement en ce qui a Rapport à l'Immigration du Printemps de la présente année, présenté à cette Chambre Jeudi, le 8 du présent, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour être alors le premier Ordre du Jour.

Ordonné, Que M. *Haultain* ait la permission d'introduire un Bill pour fermer les Canaux le Dimanche et pour défendre la marche des convois de Chemin de Fer et le départ de Steamers et autres vaisseaux ce jour-là.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *Fork* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *McKellar*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du Rapport de l'Exploration faite par *William Scott*, Ecuyer, de l'Embouchure de *Two Creeks*, et copie du Rapport de l'Exploration faite du *Rondeau*, par ordre du Gouvernement, en 1861.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Morris*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant quels travaux ont été faits ou réparés sur le *St. Maurice* durant les dernières trois années; le coût de chacun de ces travaux ou de chaque réparation; le prix de chaque contrat séparé pour tout tel ouvrage fait ou en voie de l'être, et le nom de l'entrepreneur; quels travaux faits en tout ou en partie ont été abandonnés, et leur coût respectivement.

Aussi, copies de toutes Pétitions pour remise de droits en conséquence de pertes encourues en 1861 par le mauvais état des travaux, et la correspondance et les rapports y relatifs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Gaynon*, secondé par M. *Hébert*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous Rapports et Correspondances adressés au Gouvernement par le Dr. *Edouard Boudreau*, en sa qualité de Coroner du District de *Saguenay*, ainsi que copie de tous comptes fournis par lui pour des examens *Post-Mortem*, la date de ces examens, ainsi que la date du paiement de ces comptes par le Gouvernement, et à qui ces sommes d'argent ont été payées par le dit *Edouard Boudreau*, et pour quels services.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Patrick*, M. *Biggar*, l'Honorable M. *Movat*, M. *White*, M. *Wright*, M. *Anderson*, M. *McKellar*, M. *Mackenzie*, M. *Haultain*, M. *Hooper*, M. *Huntington*, M. *O'Halloran*, M. *Chapais*, M. *Desaulniers*, et M. *Dorion*, pour examiner les meilleurs moyens à prendre pour réprimer l'intempérance, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre par Bill ou autrement.

M. *Simpson* a proposé, secondé par M. *Benjamin*, Que *Edmund Hooper*, Député-Officier-Rapporteur, pour le Township de *Camden*, *Florence McEgan*, Député-Officier-Rapporteur, pour le Township de *Newbury*, à la dernière Election pour le Comté de *Lennox* et *Addington*, et *William Whalan*, du Village de *Centreville*, dans le Township de *Camden Est*, et *James O'Reilly*, de la Cité de *Kingston*, soient séparément sommés de comparaître à la Barre de cette Chambre, Mercredi, le vingt-et-unième jour du présent, pour rendre témoignage quant au Rapport du Writ d'Election pour le dit Comté-Uni, —et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée et la question a été résolue affirmativement.

M. *Haultain* a proposé, secondé par M. *Hooper*,

Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance concernant la destitution de Messieurs *Clemishaw*, *Horstone* et *Kennedy*, ci-devant Maîtres de Poste dans la Division Ouest de *Northumberland*.

Et des débats s'étant élevés là-dessus,

Et étant Six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre M. l'Orateur a laissé le Fauteuil.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé une Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de " l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les veuves de *Kingston*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill relatif aux hypothèques dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Connor*, secondé par M. *Wilson*, les amendement suivants ont été faits au Bill :

Clause III, lignes 6 et 7, retranchez les mots " s'il eût été enregistré conformément à la section 58 du chap. 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*," et insérez ce qui suit :

“ Si la seconde section du présent Acte eût été le huitième paragraphe de la septième section du dit Acte 24 *Victoria*, chap. 41, lors de la passation d'icelui.”

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender “ l'Acte concernant les locateurs et locataires,” et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Fortier* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Dunkin* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill amendant le chapitre vingt des Statuts Refondus du *Bas Canada*, intitulé: “ Acte concernant les registres des Mariages, Baptêmes et Sépultures;” et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bureau* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bureau* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mercredi le 7 du présent,

Qu'il soit proposé une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien changer les réglemens qui régissent la coupe des bois sur les terres publiques de manière à comprendre les dispositions suivantes:—

1° Tout colon établi sur un lot de terres de la Couronne ou des Réserves du Clergé, et dont le nom sera inscrit comme occupant dans les livres des agents locaux ou du Département des Terres Publiques, pourra prendre, occuper et vendre, comme bon lui semblera, tout le bois de service qu'il trouvera dans les limites du terrain qu'il sera occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture.

2° Nul colon n'aura le droit de prendre ou d'enlever aucun bois de service, pour les fins du commerce, sur le lot qu'il occupera ainsi, en dehors des limites du terrain soumis à l'action du défrichement; mais il pourra en prendre, comme par le passé, pour la construction des bâtimens nécessaires à l'exploitation de tel lot de terre.

3° Tout colon qui le désirera, pourra prendre une licence ou permis du Département des Terres pour la coupe du bois sur toute l'étendue de la terre qu'il occupera, pour les fins du commerce, pour une ou plusieurs années, moyennant un honoraire d'une piastre, et le prix de la coupe du bois sera porté à son crédit sur le prix d'achat de telle terre.

4° Nulle licence ne sera nécessaire pour tout colon qui aura terminé le paiement entier du prix d'achat de sa terre, et une fois le paiement accompli, il pourra exploiter le bois sur telle terre comme étant sa propre propriété.

5° Nulle licence ne sera accordée à qui que ce soit pour la coupe du bois sur des lots de terres occupés en la manière voulue par le premier article de cette proposition, si ce n'est à l'occupant lui-même.

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. Dawson a proposé pour amendement, secondé par M. Bell (de Russell,) Que tous les mots après les mots "de vouloir bien," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "de mettre devant cette Chambre copies de tous les règlements concernant l'octroi de Licences pour couper du bois de construction sur les terres incultes de la Couronne, et l'établissement des dites terres."

M. Desaulniers a proposée pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Caron, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin d'icelui soient remplacés par les suivants : "le Comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, reçoive instruction de considérer les propositions suivantes, savoir :—

1. Tout colon établi sur un lot de terre de la Couronne ou des Réserves du Clergé, et dont le nom sera inscrit comme occupant dans les livres des agents locaux ou du Département des Terres Publiques, pourra prendre, couper et vendre, comme bon lui semblera, tout le bois de service qu'il trouvera dans les limites du terrain qu'il sera occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture.

2. Nul colon n'aura le droit de prendre ou d'enlever aucun bois de service, pour les fins du commerce, sur le lot qu'il occupera ainsi, en dehors des limites du terrain soumis à l'action du défrichement ; mais il pourra en prendre, comme par le passé, pour la construction des bâtisses nécessaires à l'exploitation de tel lot de terre.

3. Tout colon qui le désirera pourra prendre une licence ou permis du Département des Terres, pour la coupe du bois sur toute l'étendue de la terre qu'il occupera, pour les fins du commerce, pour une ou plusieurs années, moyennant un honoraire d'une piastre, et le prix de la coupe du bois sera porté à son crédit sur le prix d'achat de telle terre.

4. Nulle licence ne sera nécessaire pour tout colon qui aura terminé le paiement entier du prix d'achat de sa terre, et une fois le paiement accompli, il pourra exploiter le bois sur telle terre comme étant sa propre propriété.

5. Nulle licence ne sera accordée à qui que ce soit pour la coupe du bois sur des lots de terres occupés en la manière voulue par le premier article de cette proposition, si ce n'est à l'occupant lui-même.

Et la Question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé, elle a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la question principale, telle qu'amendée, ayant été mis aux voix, il a été résolu affirmativement.

Alors, la Question principale telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, reçoive instruction de considérer les propositions suivantes, savoir :

1° Tout colon établi sur un lot des Terres de la Couronne ou des Réserves du Clergé, et dont le nom sera inscrit comme occupant dans les livres des Agents locaux ou du Département des Terres Publiques, pourra prendre, couper et vendre, comme le bon lui semblera, tout le bois de service qu'il trouvera dans les limites du terrain qu'il sera occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture.

2° Nul colon n'aura le droit de prendre ou d'enlever aucun bois de service, pour les fins du Commerce, sur le lot qu'il occupera ainsi, en dehors des limites du terrain soumis à l'action du défrichement ; mais il pourra en prendre, comme par le passé, pour la construction des bâtisses nécessaires à l'exploitation de tel lot de terre.

3° Tout colon qui le désirera pourra prendre une licence ou permis du Département des Terres, pour la coupe du bois sur toute l'étendue de la terre qu'il occupera, pour les fins du Commerce, pour une ou plusieurs années, moyennant un honoraire d'une piastre, et le prix de la coupe du bois sera porté à son crédit sur le prix d'achat de telle terre.

4. Nulle licence ne sera nécessaire pour tout colon qui aura terminé le paiement entier du prix d'achat de sa terre, et une fois le paiement accompli, il pourra exploiter le bois sur telle terre comme étant sa propre propriété.

5° Nulle licence ne sera accordée à qui que ce soit pour la coupe du bois sur des lots de terres occupés en la manière voulue par le premier article de cette proposition, si ce n'est à l'occupant lui-même.

Sur motion de M. Hooper, secondé par M. Wallbridge,

Ordonné, Que *Benjamin C. Davy*, de *Napanee*, Ecuyer, *Henry Finkle*, *John D. Hain*, et *Douglas Hooper*, de *Newburg*, Ecuyers, comparaissent à la Barre de cette Chambre, Mercredi, le vingt-et-un du courant, pour rendre témoignage dans l'affaire de la motion enjoignant la comparution à la Barre de cette Chambre, ce jour-là, de l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Lennox* et *Addington*.

M. *Dufresne* a proposé, secondé par M. *Langevin*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant, et la Queson ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; Pour 53; Contre 42.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est ajournée en conséquence.

Jeudi, 15 Mai 1862.

M. l'Orateur dit qu'il a la douleur d'annoncer à la Chambre la nouvelle pénible de la mort de son Greffier.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Sicotte*,

Résolu, Que cette Chambre apprécie hautement les services de feu *William Burns Lindsay*, Ecuyer, son Greffier, et la manière exemplaire dont il a rempli ses devoirs, à la Table du Greffier et dans les divers Départements de l'Assemblée Législative, durant une période de plus d'un demi-siècle, et qu'en conséquence, et par respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et à 4 heures moins 10 minutes de l'après-midi, la Chambre s'est en conséquence ajournée.

Vendredi, 16 Mai 1862.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer *William Burns Lindsay*, jeune, Ecuyer, pour être Greffier de cette Chambre, et que M. *Lindsay* a prêté et souscrit les serments d'allégeance et d'office.

La Commission de M. *Lindsay* est alors lue.

M. l'Orateur annonce alors que le Greffier de la Chambre a, avec sa permission, nommé *Alfred Patrick*, Ecuyer, pour être son député pour la transaction des affaires durant son absence de la Chambre, aujourd'hui.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *Julius Scrimmer* et autres, du Township d'*Hemminford*, Comté de *Huntington*.

Par M. *Desaulniers*,—La Pétition de *George Diamond* et autres, de la Paroisse de *St. Barnabé*, Comté de *St. Maurice*.

Par M. *Daoust*,—Deux Pétitions du Révérend *A. Toupin* et autres, de la Paroisse de *St. Placide*; la Pétition de *Victor Ferrault* et autres; la Pétition de *C. H. Champagne* et autres, tous deux de la Paroisse de *St. Eustache*; tous du Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Anderson*,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Ameliashburgh*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—La Pétition de l'Honorable *Louis Renaud* et autres, de la Cité de *Montréal*; et la Pétition de *M. D. Aenunier Lapierre*, de la Paroisse de *St. Pie*, Comté de *Bagot*.

Par M. *Bourassa*,—La Pétition d'*Albert Rounds*, Maître-maçon, de la Ville de *St. Jean*; et la Pétition de *T. Girard* et autres, de la Paroisse de *St. Valentin*, Comté de *St. Jean*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de la Municipalité et Citoyens de la Paroisse de *St Valère de Bulstrode*; et la Pétition de *V. St. Germain* et autres, de *St. Louis de Blanford*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition du Révérend *P. Beaumont* et autres, de la Paroisse de *St. Jean Chrysostôme*; la Pétition de *T. Amiraux* et autres, de la Paroisse de *St. Romuald d'Échemin*; et la Pétition de *Charles Robertson* et autres, de la Paroisse de *Notre Dame de la Victoria*; toutes du Comté de *Lévis*.

Par M. *Joly*,—La Pétition de *W. Miller* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Street*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Welland*.

Par M. *Stirton*,—Deux Pétitions du Conseil de Ville de la Ville de *Guelph*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de la Compagnie pour l'exploitation et la fonte des Mines de Plomb de *Ramsay*; la Pétition de la Municipalité des Townships de *Bathurst*, *Elmsley* et *Burgess*; et la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de *John Kay*, M. D., et autres, du Township d'*Usborne*, Comté de *Huron*.

Par M. *Robitaille*,—La Pétition d'*Edouard Demers* et autres, Pilotes branchés pour et au-dessous du Havre de *Québec*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *R. M. Watts* et autres, des *Cinq Rangs* du Township de *Grantham*; la Pétition de *G. Wright* et autres, du Township de *Simpson*; la Pétition de *W. S. Robins* et autres, du Township de *Wendover*; tous du Comté de *Drummond*; et la Pétition de *H. F. Whitten* et autres, de *Shefford Ouest*, et autres places.

Par M. *McCann*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Prescott* et *Russell*.

Par l'Honorable M. *Drummond*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stanstead, Shefford* et *Chambly*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Faculté de Médecine du Collège *McGill*; demandant de l'aide.

De l'École de Médecine de *Toronto*; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

De *P. Richard* et autres, du Township de *Lambton*, Comté de *Beauce*; demandant de l'aide pour exhausser le terrain de chaque côté du Pont sur la *Rivière des Bluets*.

Du révérend M. *Foisy* et autres, de la Paroisse de *St. Stanislas de Kotska*; de *J. B. Gervais* et autres, de la Paroisse de *St. Timothée*, Comté de *Beauharnois*; et de *Donald Morrison* et autres, du Township de *Newton*, Comté de *Vaudreuil*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De *D. McTavish* et autres, du Township de *Caledon*; demandant une Loi Prohibitive des Liqueurs Fortes.

Des Maires des différentes Municipalités dans le Comté de *Huntingdon*; demandant qu'aucune partie du dit Comté ne soit détachée et annexée au Comté de *Chateauguay*.

De *James S. Marshall* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache* et des environs; demandant la passation d'un Acte relatif aux traîneaux.

De la Municipalité du Village de *Ste. Rose*; demandant des amendements au Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrières dans l'*Ile Jésus*.

De *J. Bte. Allard* et autres, de la Ville de *Sorel* et de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*; demandant de l'aide pour les pertes qu'il a essayées par suite de la rupture de la glace sur la *Rivière Richelieu*.

Du Révérend *L. D. Charland* et autres, de la Paroisse de *St. Clément*; et de *J. B. Scott* et autres, de la Paroisse de *St. Timothée*, Comté de *Beauharnois*; demandant que les habitants du dit Comté ne soient pas forcés d'aider à la construction d'un Pont sur la *Rivière Chateauguay*.

De *Charles Magill* et autres, de la Cité de *Hamilton*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Association de la Salle-Maçonnique de *Hamilton*."

Du Révérend *J. A. Provençal* et autres, de la Seigneurie de *St. Hyacinthe*; demandant que des mesures soient adoptées pour établir un taux uniforme de Rentes Foncières Seigneuriales.

Des Fils de la Tempérance de la Division *Oshawa*, No. 35; demandant des amendements à la Loi relative à la vente des Liqueurs le Dimanche.

De *Joseph Lucerte* et autres, de la Paroisse de *St. Anne d'Yamachiche*, Comté *St. Maurice*; demandant que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas Loi.

De *C. Abbott* et autres; demandant un Acte d'incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer conduisant du Chemin de Fer des Rivières *Connecticut* et *Passumpsic*, à quelque point sur le Chemin de Fer du *St. Laurent* et de *l'Atlantique*.

De l'Honorable *T. J. J. Loranger* et autres, des Divisions Electorales de *Montréal Est*, Ouest et Centre; demandant la passation d'un Acte pour prolonger le délai fixé pour l'organisation des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture dans les dites Divisions Electorales, et pour d'autres fins.

De *F. X. Perrault*, M. D., et autres, de la Cité de *Montréal*, et de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*; demandant que le Chemin conduisant de la ferme de *Joséph Jeannot* à celle de *Félic Archambault* soit rouvert au public.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenwings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR,—Le Conseil Législatif consent à la Conférence demandée au sujet de la manière dont la Compagnie des Steamers Océaniques, subventionnée en vertu d'Actes du Parlement, a exécuté ses Contrats avec le Gouvernement, et des causes des naufrages fréquents de ses Steamers dans leurs voyages transatlantiques; et à ce que les Délégués de la part de cette Chambre soient les Honorables Messieurs *Alexander* et *Seymour*, qui rencontreront le nombre de Délégués de l'Assemblée Législative requis par l'Usage Parlementaire, aujourd'hui, à quatre heures-et-demie de l'après-midi, dans la Salle des Conférences du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Rose*, *M. Street*, *M. Laframboise* et *M. Langevin*, soient nommés de la part de cette Chambre pour faire partie de la Conférence accordée par l'Honorable Conseil Législatif, au sujet de la manière dont la Compagnie des Steamers Océaniques, subventionnée en vertu d'Actes du Parlement, a exécuté ses Contrats avec le Gouvernement, et des causes des naufrages fréquents de ses Steamers dans leurs voyages transatlantiques, et que l'Honorable Conseil Législatif soit informé de la nomination des dits Membres par cette Chambre, pour agir à la Conférence à l'heure fixée par leurs Honneurs.

George Caron, Ecuyer; *James Cowan*, Ecuyer; *Robert Bell*, Ecuyer, (de *Russell*); *Alexandre Archambault*, Ecuyer; Président, *Maurice Laframboise*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Député-Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour la Division Electorale de *Montréal Ouest* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la dite Division.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble dans la Chambre de Comité No. 19, demain, à onze heures, A. M.

Joseph Octave Beaubien, Ecuyer; *Léonidas Burwell*, Ecuyer; *William Anderson*, Ecuyer; *François Bourassa*, Ecuyer; Président, *Henri Gustave Joly*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Député-Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour les Comtés-Unis de

Drummond et Arthabaska soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les dits Comtés-Unis.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble dans la Chambre de Comité No. 23, aujourd'hui, à Six heures P. M.

Charles Boucher de Boucherville, Ecuyer; *John Young Bown*, Ecuyer; *James Cockburn*, Ecuyer; *William McDonell Dawson*, Ecuyer; Président, l'Honorable *John Rose*, étant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Député-Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Shefford* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble dans la Chambre de Comité No. 21, demain, à Onze heures, A. M.

James Dickson, Ecuyer; *Jean Baptiste Daoust*, Ecuyer; *Moïse Fortier*, Ecuyer; *Thomas Roberts Furguson*, Ecuyer; Président, *John J. C. Abbott*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, leurs noms ont été appelés, et le Président, *John J. C. Abbott*, Ecuyer, n'a pas comparu.

Sur motion de *M. Benjamin*, secondé par *M. Joly*,

Résolu, Que lorsque *M. l'Orateur* laissera le Fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures-et-demie aujourd'hui.

Sur motion de l'Honorable *M. Sicotte*, secondé par l'Honorable *M. Foley*,

Ordonné, Qu'une copie de la Commission Royale nommant *Gustavus W. Wicksteed*, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, soit déposée sur la table.

M. Simpson, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité, dans le cours de l'examen des comptes des divers Départements Publics, a découvert que des prix excessifs avaient été exigés pour la papeterie et les impressions, et qu'il avait été fourni des quantités de papeterie et fait des impressions considérables pour les dits Départements depuis le commencement de l'année courante, et que quelques-uns des comptes n'avaient pas encore été payés. Sous ces circonstances votre Comité demande à être autorisé à examiner les dits comptes et à faire rapport du résultat à Votre Honorable Chambre.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. McGee, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Question de l'Immigration et de la Colonisation en ce qui a rapport à l'Immigration du Printemps de la présente année, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 2.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Dawson, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné la Pétition du Maire et des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*, demandant des amendements aux Lois Municipales et autres en ce qu'elles concernent la Cité de *Toronto*, et il trouve que l'avis n'a pas paru dans un journal de *Toronto* (le *Leader*) que du 15 Février au 17 Mars; cependant, comme l'affaire a été longuement discutée dans le Conseil de la dite Cité, Votre Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Quant aux Pétitions de *Thomas Morrow* et autres, de la Ville de *Cobourg*,—et de *Charles Perry* et autres, de la Compagnie du Chemin de Fer de la Ville de *Peterborough*, demandant à être autorisés à créer de nouvelles actions, etc., Votre Comité trouve que l'avis ne fait mention que d'amendements à l'Acte d'Incorporation; il est informé cependant que les principaux porteurs de bons connaissent ce qui en est, et il recommande en conséquence que l'avis soit considéré suffisant.

Quant à la Pétition de la Compagnie de Transit du Nord-Ouest, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, Votre Comité est d'avis que la Compagnie n'existe plus, la Charte de la dite Compagnie étant devenue nulle par non-usage.

Quant à la Pétition d'*Arthur Armstrong*, relative à la Compagnie de Transport du Nord-Ouest, aucun avis n'a été donné, mais le Comité recommande la suspension de la 51^e règle, vu que la mesure est d'un intérêt général, et ne nuit à aucune localité.

A l'égard de la Pétition de la Municipalité du Township de *Humberstone*, pour la vente des terrains dits "*Dorchester Glebe Lands*," Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis. Et quant à celle de la Municipalité du Township de *Murray*, demandant un Acte pour venir au secours de la dite Municipalité, à cause des injustices qu'elle a souffertes par suite de l'opération de l'Acte 23 *Vic.*, chap. 98, l'avis est insuffisant, attendu qu'il ne fait que spécifier l'Acte qu'on se propose d'amender, sans indiquer en quoi.

Les Pétitions des Syndics de l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*, demandant un Acte d'Incorporation,—et de la Communauté des Sœurs de *St. Joseph*, de la Cité de *Toronto*, demandant des amendements à sa Charte, ne sont pas de nature à exiger d'avis.

Ordonné, Que *M. Walsh* ait la permission d'introduire un Bill relatif au testament de feu *Nathan Gage*, Ecuyer, en son vivant de la Ville de *Brantford*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Dawson* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Bell* (de *Lanark Nord*), secondé par *M. Notman*,

Ordonné, Que l'Ordre qui renvoie la Pétition d'*Alexander Shields* et *William Chisholm*, se plaignant de l'Élection et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peel*, au Comité Général des Elections, soit déchargé.

L'Honorable *M. Aleyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 8 Avril 1862, pour un Etat des Affaires de la Compagnie du Grand Tronc du *Canada*. (*Documents de la Session*, No. 16.)

Et aussi, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 23 Avril 1862, pour Copie des Papiers relatifs à la construction de Ponts sur le Canal *Lachine*. (*Documents de la Session*, No. 31.)

Et étant six heures de l'après-midi, *M.* l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures-et-demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures-et-demie, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :—

Par *M. Morrison*,—La Pétition de *John Carr* et autres, de la Cité de *Toronto* et autres lieux.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie pour l'exploitation des mines de *Drummondville* du *Canada Est*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de *St. Joseph* du Diocèse de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Transport, de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été donnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Honoraires pour le Pilotage des Navires Coloniaux qui font le commerce en *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Dunkin*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les Veuves de *Kingston*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher la vente du bien d'autrui.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Joly*, secondé par M. *Starnes*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection des Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, ayant obtenu le consentement du Pétitionnaire et du Membre légeant, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mercredi, le vingt-et-un du présent, à onze heures de l'avant-midi.

Ordonné, Que M. *Cockburn* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger l'Acte 22 *Victoria*, chapitre 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK :

Le Gouverneur Général transmet à l'Assemblée Législative les Estimés de certaines sommes requises pour le service de la Province durant l'année finissant le 31 Décembre 1862 ; et conformément aux dispositions de la 57ème Section de l'Acte d'Union, il recommande ces estimés à l'Assemblée Législative. (*Documents de la Session, No. 4.*)

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 15-Mai 1862.

Ordonné, Que le dit Message, ensemble avec les estimés pour l'année 1862 qui l'accompagnent, soient renvoyés au Comité des Subsidés.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité de Subsidés étant lu, Et cette Question ayant été mise aux voix : Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil, elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en Comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général pour l'année 1862.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

M. *Benjamin* a aussi informé la Chambre, qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en le dit Comité.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération les Voies et Moyens des subsides accordés à Sa Majesté ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et qu'il lui était enjoint de demander qu'il lui soit permis de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 19 Mai 1862.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il a nommé *George Manly Muir* et *Alfred Patrick*, Ecuyers, pour être Assistants-Greffiers de cette Chambre ; les dites nominations portant la date du 16 mai courant.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat du Régistrateur du Comté de *Welland*, des honoraires reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1861, en conformité de la 76ème Section, chapitre 89, des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*. (*Documents de la Session*, l'o. 7.)

Aussi, Etat des actionnaires de la Banque du District de *Niagara* jusqu'au 31 Mars 1862. (*Document de la Session*, No. 9.)

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre que le Cautionnement à la Pétition de *Placide O. Morin* et *Louis O. Marion*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montcalm*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre que le Cautionnement à la Pétition de *Pierre Giroux* et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lévis*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre que le Cautionnement à la Pétition de *David Roblin*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lennox et Addington*, est susceptible d'objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre que le Cautionnement à la Pétition de *Alexander Moffatt*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Québec*, est susceptible d'objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Knight*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Hailey*; la Pétition de la Municipalité du Township du Village de *Stanstead*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Barnston*; toutes du Comté de *Stanstead*.

Par M. *Jobin*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Paul*; la Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Thomas*; les deux du Comtés de *Joliette*; et la Pétition de *Joseph J. de Beaugard*, de la Paroisse de *Lavaltrie*, Comté de *Joliette*, et *Narcisse Goulet*, de la Paroisse de *St. Liguori*, Comté de *Montcalm*.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *P. McNaughton* et autres, du Township de *Hemmingford*, Comté de *Huntingdon*.

Par M. *Stirton*,—La Pétition de l'Institut des Artisans et Fermiers de *Guelph*.

Par M. *Morris*,—La Pétition d'*A. Sherwood* et autres, de *Brockville* et *Elizabethtown*.

Par M. *Munro*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Darlington*.

Par M. *Prévost*,—La Pétition du Révérend *F. Cholet* et autres, de la Paroisse de *St. Polycarpe*, Comté de *Soulanges*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—La Pétition de *Thomas Galt*, de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable *M. Rose*,—La Pétition de *Henry Chapman*.

Par M. *Price*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Laterrière*, Comté de *Chicoutimi*; et la Pétition d'*A. Brassard*, de *Murray Bay*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Bell* (de *Russell*),—La Pétition de *Duncan Sinclair* et autres, du Comté de *Renfrew*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De la Division *Shefford*, No. 47, des Filis de la Tempérance; de *Hugh Matheson* et autres, du Comté de *Beauce*; et de *W. Anstead* et autres, de *Paisley*; demandant la passation d'une Loi contre les Liqueurs Fortes.

De *B. McMahon* et autres, de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*; demandant des amendements à la présente Loi relative aux Boissons.

De *T. A. Lambert* et autres, de la Paroisse de *Bécancour*, Comté de *Nicolet*; du Conseil Municipal du Comté de *Kamouraska*; et de *C. H. Champagne* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De *J. Rouette* et autres, de la Paroisse de la *Pointe-du-Lac*, Comté de *St. Maurice*; de *L. Thibaudéau* et autres, du Township de *Stanford*; de *V. St. Germain* et autres, de *St. Louis de Blandford*; de *George Diamond*, et autres, de la Paroisse de *St. Barnabé*, Comté de *St. Maurice*; demandant que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas Loi.

De *Gelston Sanford*, de la Cité de *Québec*, et ci-devant de *Poughkeepsie*, dans l'Etat de *New-York*; et de *Isaac Rogers*, de la Cité de *Montréal*, et ci-devant de *Newark*, dans l'Etat de *New-Jersey*; demandant un Acte spécial de Naturalisation;

De *J. B. Lay* et autres, du Comté de *Shefford*; demandant certains amendements à l'Acte de Judicature du *Bas-Canada*.

De *Mme Julie Prévost*, veuve de feu *Olivier Dugré*, de *Trois-Rivières*; demandant des arrérages de pension dus à feu son mari pour blessures reçues durant la guerre de 1812.

Du Conseil Municipal du Comté de *Brant*; demandant que le présent système et dotation de l'Université de *Toronto* et du Collège de la dite Université soit préservés intacts.

De *W. Gibbard* et autres, de la Cité de *Toronto* et Comté de *Simcoe*; et de *John Carr* et autres, de la Cité de *Toronto* et autres places; demandant la passation d'un Acte pour établir des communications entre les limites Nord et Ouest du *Canada*.

De *W. H. A. Davies* et autres, propriétaires d'immeubles dans les Iers Cinq Rangs du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*; demandant que le Bill pour légaliser certaines

opérations de *P. R. Blanchard*, Arpenteur, relatives aux Lignes Limitrophes des dits Rangs, ne devienne pas Loi.

De *James Geddes* et autres, pêcheurs et autres, du Comté de *Hastings*; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

De la Chambre de Commerce de *Québec*; demandant des amendements aux Actes incorporant la Cité de *Québec*.

De *W. Miller* et autres, de la Cité de *Québec*; demandant que le Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de *Québec* ne devienne pas Loi.

De *James West*, du Township de *Mountain*, Comté de *Dundas*, Arpenteur Provincial et Ingénieur; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le Gouvernement à effectuer un emprunt d'argent pour la Construction d'un Chemin de Fer entre *Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, et l'embouchure de la Rivière *Fraser*, vis-à-vis l'Isle *Vancouver*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Renfrew*; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour séparer les Townships de *McNab*, *Bagot* et *Blythfield* du Comté de *Renfrew*.

De l'Honorable *Louis Renaud* et autres, de la Ville de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Navigation de *Beauharnois*."

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Guelph*; demandant l'abrogation d'une certaine partie de la 29^eème clause de l'Acte des Municipalités du *Haut-Canada*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Welland*; demandant la passation d'un Acte pour déclarer quel sera le capital de la dite Compagnie, et pour l'autoriser à augmenter son capital, et pour d'autres fins.

De *Victor Perrault* et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrières dans l'Isle *Jesus* ne devienne pas Loi.

De *M. D. Mewier La Pierre*, de la Paroisse de *St. Pie*, Comté de *Bagot*; demandant à être entendu devant un Comité de la Chambre, à l'appui de sa réclamation pour pertes souffertes durant la rébellion de 1837 et 1838.

Du Révérend *P. Beaumont* et autres, de la Paroisse de *St. Jean Chrysostôme*; de *T. Amivauz* et autres, de la Paroisse de *St. Romuald d'Etchenin*; et de *Charles Robertson* et autres, de la Paroisse de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, Comté de *Lévis*; demandant de l'aide pour construire un Port sur la Rivière *Chaudière*.

De la Municipalité du Township d'*Ameliasburgh*; demandant un octroi d'argent pour l'exploration et la construction d'un canal entre la Baie de *Quinté* et le Lac *Ontario*.

De la Compagnie pour l'Exploitation et la Fonte des Mines de Plomb de *Ramsay*; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Révérend *A. Toupin* et autres, de la Paroisse de *St. Placide*, Comté des *Deux-Montagnes*; et du Conseil Municipal du Comté de *Prescott et Russell*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au Grand-Tronc.

De *Julius Scriver* et autres, du Township de *Hemmingford*, Comté de *Huntingdon*; demandant que le Bill pour diviser le dit Township en deux Municipalités ne devienne pas Loi.

De *John Kay*, M. D., et autres, du Township de *Usborne*, Comté de *Huron*; demandant que les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* ne soient pas annexés au Comté de *Middlesex*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Prescott et Russell*; demandant que toute mesure ayant pour objet d'imposer les dettes de Chemins de Fer et autres des Municipalités à la Province, soit rejetée.

De *W. S. Robins* et autres, du Township de *Wendover*; de *G. Wright* et autres, du Township de *Simpson*; de *R. M. Watts* et autres, des Cinq Rangs du Township de *Graham*, comté de *Drummond*; demandant que les Townships de *Wendover* et *Simpson* ne soient pas érigés en une Municipalité séparée.

D'*Edouard Demers* et autres, Pilotes pour le Hâvre de *Québec* et au-dessous; demandant des amendements à l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Hâvre de *Québec* et au-dessous.

De *H. T. Whitten* et autres, de *Shefford* Ouest et autres lieux ; demandant un octroi annuel pour une Académie dans *Shefford* Ouest.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Stantcad*, *Shefford* et *Chambly* ; demandant qu'aucun Acte d'incorporation ne soit accordé pour la construction d'un Chemin de Fer reliant celui des Rivières *Connecticut* et *Passumpsic* à celui du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Prescott* et *Russell* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser l'imposition de taxes sur les terres.

De la Municipalité des Townships de *Bathurst*, *Elmsley* et *Burgess* ; demandant qu'aucun Acte ne soit passé en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, au détriment des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, et pour d'autres fins.

De *T. Girard* et autres, de la Paroisse de *St. Valentin*, Comté de *St. Jean* ; demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes durant la rébellion de 1837 et 1838.

D'*Albert Rounds*, de la Ville de *St. Jean*, maître-maçon ; demandant à être payé de la somme de \$8,000, à lui due par Messieurs *Sinclair* et *Skelsey* pour ouvrage fait dans l'érection des Cours de Justice et Prisons dans le *Bas-Canada*.

De la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal* ; demandant la passation d'un Acte pour la protection des Oiseaux Insectivores.

De la Municipalité et des Citoyens de la Paroisse de *St. Valère de Bulstrode* ; demandant de l'aide pour un chemin et un pont.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Guelph* ; demandant que la 51ème règle de cette Chambre soit suspendue quant à l'introduction d'un Bill pour le louage d'une partie du Quarré du Marché de la Ville de *Guelph*.

Du Révérend *A. T. Toupin* et autres, de la Paroisse de *St. Placide*, Comté des *Deux-Montagnes* ; demandant la passation d'une Loi contre l'Usure.

M. Morris, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour confirmer les Actes des Corporation d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'Acte pour autoriser les Conseils de Comté à prélever des fonds pour aider certaines personnes à ensemenecer leurs terres, et pour d'autres fins ;

Bill pour amender l'Acte qui confirme certains chemins latéraux dans le Township de *Scarborough*, et pour définir d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township ;

Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de navire, de *Québec* ;

Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance de *Québec* contre les risques de la Navigation du *St. Laurent* ;

Bill pour légaliser certains placements de deniers des Réserves du Clergé faits par la Corporation du Township de *Lobo*, (avec un amendement seulement) ;

Bill pour établir certaines lignes latérales dans le Township de *Kenyon*, dans le Comté de *Glengarry* ;

Bill relatif à l'aliénation de certaines propriétés appartenant à l'Eglise d'Angleterre à *Brantford* ;

Bill pour consolider partie de la dette de la Municipalité du Comté d'*Hastings*.

Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et a jugé à propos de le rapporter sans amendement.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a fait rapport, qu'en conformité de la permission qui lui a été accordée par cette Honorable Chambre, il a ajouté les quatre noms suivants sur la liste des Présidents : l'Honorable *T. J. J. Loranger*, *Hector Louis Langevin*, Ecuyer, *Adam Wilson*, Ecuyer, et *Mathew Cooks Cameron*, Ecuyer ; aussi, que

Conformément à la 50ème section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, il a corrigé les listes en insérant le nom de *Pierre Eustache Dostaler*, Ecuyer, sur la liste A, No 1 ; de *Joseph Paschal Falkner*, Ecuyer, et de *Joseph Eymal*, Ecuyer, sur la liste C, No 2, et de *Alexandre Dufresne*, Ecuyer, sur la liste B, No 3.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Portman* ait la permission d'introduire un Bill pour la protection plus efficace des oiseaux en *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Jones* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Communes dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. M. C. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour lever les doutes quant à la légalité de certains instruments y mentionnés, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par M. *De Boucherville*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de *Shefford* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi, le vingt-deuxième jour de Mai présent, à dix heures de l'avant-midi, pour la convenance des parties intéressées.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par M. *Dawson*,

Résolu, Que lorsque M. l'Orateur laissera le Fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie, aujourd'hui.

Sur motion de M. *Laframboise*, secondé par M. *Archambault*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, ayant obtenu le consentement du Pétitionnaire et du Membre siégeant, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi, le vingt-deuxième jour de Mai courant, à onze heures de l'avant-midi.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 58 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif à l'intérêt."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Honorable M. *Alleyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 5 du courant, pour copies de toute correspondance qui peut avoir été échangée, durant la présente année et les années précédentes, entre le Département des Postes, ou aucun de ses Officiers, et toute autre personne ou Corporation, relative à l'établissement d'une Malle quotidienne entre *Stratford* et *Millbank*, dans le Comté de *Perth*. (*Documents de la Session*, No. 1.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 5 du courant, pour copies de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le Département des Postes et toute autre personne ou personnes, relativement à la résignation de *Chs. Hendry*, Ecuyer, comme Maître de Poste de *Conestogo*, dans le Comté de *Waterloo*, et à la nomination de toute autre personne pour le remplacer. (*Documents de la Session*, No. 1.)

Et aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 5 du courant, pour copies de la correspondance qui peut avoir été échangée entre le Maître-Général des Postes, ou toute autre personne en rapport avec le Département des Postes, ou toute autre personne des Départements Publics; et tout individu, relativement à l'abolissement du Bureau de Poste du Village de *Kinkora*, dans le Comté de *Perth*, peu de temps après la dernière Election Générale. (*Documents de la Session*, No. 1.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en Comité sur le premier Rapport du Comité nommé pour prendre en considération la Question de l'Émigration et de la Colonisation, particulièrement en ce qui a rapport à l'Émigration du Printemps de la présente

anné; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil, et M. Dawson a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Honorable M. *Allyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence; et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

MONK:

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, la copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat en réponse à l'Adresse Conjointe de Condolérance des deux Chambres à Sa Majesté.

Québec, 19 mai 1862.

Canada,—No. 104.

DOWNING STREET,
29 Avril 1862.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 69 du 11 Avril, transmettant une Adresse Conjointe de Condolérance à Sa Majesté, du Conseil Législatif et des Communes du Canada.

J'ai reçu ordre de la Reine d'exprimer aux deux branches de la Législature qu'elle est profondément sensible à cette nouvelle preuve de leur attachement à sa Couronne, et à la sympathie qui lui est témoignée dans son affliction par tous ses fidèles sujets du Canada.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Au Gouverneur

Vicomte Monck,

etc., etc., etc.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable pour le chef-lieu du Comté, étant lu,

M. *Rykert* a proposé, secondé par M. *Street*, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fautueil, et la Question ayant été proposée,

M. *Simpson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Benjamin*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en six mois."

James Dickson, Ecuyer, *Jean Baptiste Daoust*, Ecuyer, *Moïse Fortier*, Ecuyer, *Tha. Roberts Ferguson*, Ecuyer; Président, *John J. C. Abbott*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, leurs noms ont été appelés, et *Moïse Fortier*, Ecuyer, ne comparaisant pas dans le cours d'une heure après quatre heures,

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*),

Ordonné, Que la 75e section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées soit maintenant lue;

Et laquelle section ayant été lue,

Ordonné, Que *Moïse Fortier*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Yamaska*, ayant été nommé pour servir comme l'un des Membres pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, et ne s'étant pas rendu à sa place dans le cours d'une heure après quatre heures, aujourd'hui, ce jour étant désigné pour assermenter le dit Comité, soit mis sous la garde du Sergent-d'Armes de service dans cette Chambre.

Et l'amendement de M. *Simpson* ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Gall,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Baby,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morrin, Sol.-Gén.</i>	<i>Tett,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cartier, Pro. Gén.</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Price,</i>	<i>White.—32.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Ross, John J.,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Macdonald, J. S.</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Mongenaix,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tuschereau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wright—70.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>		

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été de nouveau proposée,

M. *Simpson* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Benjamin*, Que le Bill ne soit pas maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre, mais qu'il soit renvoyé à un Comité Spécial de cinq Membres.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

7 heures et demie, P. M.

Le Sergent-d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il lui a été impossible d'exécuter l'Ordre de la Chambre d'hier, pour prendre sous sa garde *Moise Fortier*, Ecuyer, en conséquence de son absence de cette Cité.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement qui a été proposé ce jour à la Question, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable pour le chef-lieu du Comté); et lequel amendement était, Que le Bill ne soit pas maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre, mais qu'il soit renvoyé à un Comité de Cinq Membres.

Le dit Amendement a été, avec la permission de la Chambre, retiré.

Alors, la Question principale ayant été de nouveau proposée,

M. *Simpson* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Benjamin*, Que le dit Bill ne soit pas maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre, mais qu'il soit renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Street*, M. *Buchanan*, M. *White*; l'Honorable M. *Foley* et M. *Morrison*; avec instruction de s'enquérir si la Ville de *Niagara* a droit à une

compensation pour avoir construit une cour de justice pour l'usage du Comté, à ses propres frais, et dans ce cas de la manière de déterminer le montant de la compensation, et quand et comment le dit montant sera payé à la dite Ville de *Niagara* par le Comté de *Lincoln*."

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*.)

Ordonné, Que la 76ème Section de l'Acte concernant les Pétitions Parlementaires contestées, soit maintenant lue,

Et laquelle section a été lue en conséquence.

Et l'amendement de M. *Simpson* ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Street,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morin, Sol. Gén.,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Portman,</i>	<i>White.—34.</i>
<i>Cartier, Proc., Gén.</i>	<i>Fournier,</i>		

Contre :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Macdonald, J. S.,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Aull,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Bell, (North Lanark,)</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cameron, M. C.</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wilson et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wright.—63.</i>
<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rémillard,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre, s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Patrick* a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Patrick* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à pratiquer dans les dites Cours ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Dunkin* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de Charité de *Québec*; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *De Boucherville* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la Charte du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Evanturel* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné. Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Evanturel* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de l'Académie Industrielle de *St. Laurent*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Chapais* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour obliger la Corporation de la Cité de *Toronto* au paiement de la dépense nécessaire pour la garde et l'entretien de certains prisonniers dans la Prison Commune des Comtés-Unis de *York* et *Peel*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *McKellar* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Club *Victoria*, des Patineurs de *Montréal*, étant lu,

Le Bill, a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour transférer le droit à la Navigation et aux propriétés de la Compagnie de Navigation de la *Grande Rivière*, à la Corporation Municipale de la Ville de *Brantford*, ainsi que tous les droits, pouvoirs, privilèges et immunités dont jouissait la dite Compagnie en vertu de sa Chartes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace*, à *Guelph*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Sœurs de *St. Joseph*, à *Guelph*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette, de la Ville de *Guelph*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour diviser le Comté de *Saguenay* en deux Municipalités, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal refondu du *Bas-Canada*, et pour ériger le Village de *Chicoutimi* en une Municipalité séparée, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal et Champlain*, et pour autoriser la souscription de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'École d'Industrie des jeunes gens du *Gore de Toronto*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour séparer les townships de *McNab, Bagot, et Blythfield*, du Comté de *Renfrew*; et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins judiciaires et municipales, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Village d'*Arnprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour séparer les Townships de *Biddulph et McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Lévis*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir et confirmer le tracé de certains Chemins dans le Township de *Reach*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour légaliser un Règlement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour le prélèvement de certaines sommes d'argent y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour transférer à des syndics certains immeubles de feu *William Campbell*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Conseil de Ville de la Ville de *Lindsay* à louer certaines parties du quarré de la Reine dans la dite Ville, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rendre nulle une certaine Proclamation émise au sujet du Comté de *Waterloo*, en vertu du quatre-vingt-neuvième chapitre des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *Charles Fortier* à subir un examen pour être admis à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'art Obstétrique, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour changer l'Arpentage des 5me, 6me et 7me concessions du Township d'*Onslow*, dans le Comté de *Pontiac*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant celui de "*Watt*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les Veuves de Kingston," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mai, 1862.

Le Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris sous sa garde *Moïse Fortier*, Ecuier.

Sur ce, M. *Laframboise* a informé la Chambre que M. *Fortier* l'avait prié de dire qu'il n'avait pu assister à la séance de cette Chambre hier, le 19 du courant, parce que la Compagnie du Grand Tronc a dernièrement changé les heures de départ de ses trains entre Québec et Montréal, et déclare de plus que son absence a été causée par une maladie survenue dans sa famille; et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *Fortier*,

Ordonné, Que cet exposé soit considéré une excuse suffisante

Ordonné, Que *Moïse Fortier*, Ecuier, soit libéré de la garde du Sergent-d'Armes.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Galt*,—deux Pétitions du Conseil-de-Ville de la Ville de *Sherbrooke*.

Par M. *Machenzie*,—la Pétition de *H. Glass* et autres, du Comté de *Lambton*; la Pétition d'*A. Brown* et autres, de la Cité d'*Hamilton*; la Pétition d'*A. Donald* et autres, du Township de *Bosanquet*; la Pétition d'*Alexander McCrae* et autres, du Township de *Sarnia*; et la Pétition de *Thomas E. Edger* et autres, du Township de *Plympton*.

Par M. *O'Halloran*,—la Pétition de *J. S. Bringham* et autres, de *Philipsburgh* et autres places, Comté d'*Iberville*.

Par M. *Scatcherd*,—la Pétition de *B. Lyman* et autres, du Township de *Williams*.

Par M. *Robitaille*,—la Pétition du Révérend *P. J. Saucier* et autres, de la Rivière du Loup et autres, de la Tribu des Sauvages *Micmacs* de *Ristigouche*, Comté de *Bonaventure*.

Par M. *Dorion*,—la Pétition du Révérend *N. Kérouac* et autres; et la Pétition d'*Alexis Milette* et autres, les deux de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton* et *St. Bonaventure d'Upton*, Comté de *Drummond*.

Par M. *Dickson*,—la Pétition de *William Forts* et autres, du Township de *Biddulph*; la Pétition de *Charles Brown* et autres, du Township de *McGillivray*; et la Pétition du Conseil de Ville de *Goderich*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin*,—la Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Vincent de Paul*, Comté de *Laval*.

Par M. *Daoust*,—la Pétition de *F. Routier* et autres, de la Paroisse de *St. Placide*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—la Pétition de *W. V. Hutton* et autres, du Township de *Blanshard*; la Pétition de *S. R. Hesson* et autres, du Township d'*Ellice*; la Pétition de *John Cairnes* et autres, du Township d'*Easthope Sud*; la Pétition de *Robert Dunkin* et autres, du Township d'*Hibbert*; la Pétition de *Peter Hume* et autres, du Township de *Downie*; la Pétition de *U. C. Lee* et autres, de la Ville de *Stratford*; et la Pétition de *Robert Armstrong* et autres, des Townships de *Hibbert* et *Mitchell*.

M. *Jobin*, du Comité Spécial sur le Bill pour modifier les délimitations des Comtés de *Joliette*, *Berthier* et *Montcalm*, pour les fins électorales et autres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

M. *Dunkin*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité trouve, parmi les Bills qui lui ont été renvoyés, un Bill pour pourvoir à la nomination d'un Gardien de Port au Havre de *Montréal*, qui, dans son opinion, n'est pas un Bill Privé ; il recommande donc qu'il soit considéré comme Bill Public.

Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant celui de ' *Walt*,' " et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Il a aussi examiné les Bills suivants, auxquels il a fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour incorporer l'association de *St. François-Xavier de Montréal* ;

Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de *St. Roch de Québec* qui est située au nord de la *Rivière St. Charles*, en une municipalité séparée ;

Bill pour autoriser le Maire, les Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal* à emprunter une certaine somme d'argent pour le drainage et pour d'autres fins y mentionnés ;

Bill pour incorporer les 1^{ère} et 2^{de} Congrégations de *Hinchinbrooke*, en connexion avec l'Eglise Presbytérienne-unie de l'*Amérique du Nord* ;

Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des jeunes gens du *Gore de Toronto*.

M. *Simpson*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la nécessité de Législater à l'égard des Chartes accordées à la Banque de *Clifton* et à la Banque de l'Ouest du *Canada*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 4.*)

Sur motion de M. *Hooper*, secondé par M. *Bureau*,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente à cette Chambre demain, avec le Rapport de la dernière Election pour le Comté de *Lennox* et *Addington*, et avec les Livres de Poll et tous autres Papiers, Lettres et Documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'Officier-Rapporteur pour le dit Comté.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre d'hier renvoyant le Bill pour pourvoir à la nomination d'un Gardien de Port pour le havre de *Montréal*, au Comité Permanent des divers Bills Privés, soit déchargé.

Résolu, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Rose*, M. *Langevin*, l'Honorable M. *Alley*, M. *Starnes* et M. *McDougall*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question, qui était, Vendredi le 2 du présent, proposée, Que le Bill (relatif à la Milice) soit maintenant lu une seconde fois.

Et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Alley,
Ault,
Baby,
Bell (Russell,)

Cockburn,
Crawford,
Dawson,
De Cazes,

Langevin,
Macdonald, Pro.-Gén.
McCann,
McLachlin,

Robitaille,
Rose,
Ross, J. S.,
Ryerson,

<i>Benjamin,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Morin, Sol.-Gén.</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Galt,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Price,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Walsh.—54.</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Jackson,</i>		

Contre :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, John S.,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowen,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McDowgall,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Burcell,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Taschereau.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>White,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wright.—61.</i>
<i>Dostaler,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à quatre heures moins cinq minutes de l'après-midi,

Mercredi, 21 Mai 1862.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une dépêche télégraphique de M. *J. O'Reilly*, de *Montréal*, disant que lui et M. *M. P. Roblin* (sommés de comparaître à la Barre de cette Chambre, aujourd'hui, à propos de la dernière Election pour le Comité de *Lennox et Addington*), ne peut se trouver à *Québec* avant ce soir, attendu que les arrangements du Chemin de Fer ne le permettent pas.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Jean*, Comté de *St. Jean*.

Par M. *Bell* (de *Russell*),—La Pétition d'*Alexander Workman* et autres, de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Laframboise*,—La Pétition de *W. H. A. Davies* et autres, du Township d'*Acton*, Comté de *Bagot*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *F. H. Prévost* et autres, Commissaires d'Ecole Catholiques Romains de la Cité de *Montréal*,

Par M. *Morris*,—La Pétition du Comité d'observance du Dimanche de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.

Par M. *Taschereau*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Frédéric de la Beauce*, Comté de *Beauce*.

Par M. *Rykert*,—La Pétition de *J. F. Foster* et autres, du Township de *Grimsby*.

Par M. *White*,—La Pétition du Révérend *J. Rogers* et autres, du Circuit de *Trafalgar* de la nouvelle Connexion Méthodiste du *Canada Ouest*.

Par M. *Harcourt*,—La Pétition de *M. F. Haney*, M. D., et autres, du Township de *Humberstone*, Comté de *Welland*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Municipalité du Township de *Halley* ; de la Municipalité du Township de *Barnston* ; et de la Municipalité du Township et Village de *Stanstead*, toutes du Comté de *Stanstead* ; demandant séparément que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la *Vallée du Massawippi* ne devienne pas Loi.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Paul* ; et de la Municipalité de la Paroisse de *St. Thomas*, les deux du Comté de *Joliette* ; demandant séparément que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas Loi

De la Municipalité du Township de *Darlington* ; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au Grand Tronc.

De l'Institut d'Artisans et de Fermiers de *Guelph* ; demandant de l'aide.

De *Henry Chapman* ; demandant que le Bill pour amender l'Acte relatif au Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées, ne devienne pas Loi.

De la Municipalité du Township de *Laterrière*, Comté de *Chicoutimi* ; demandant de l'aide pour un Chemin et un Pont dans le dit Comté.

Du Révérend *F. Cholet* et autres, de la Paroisse *St. Poïycarpe*, Comté de *Soulanges* ; demandant de l'aide pour un Pont dans le dit Comté.

De *Joseph J. de Beauregard*, de la Paroisse de *St. Paul de Lavaltrie*, Comté de *Joliette* ; et de *Narcisse Goulet*, de la Paroisse de *St. Liguori*, Comté de *Montcalm* ; demandant des amendements à l'Acte Seigneurial de 1859.

De *P. McNaughton* et autres, du Township d'*Hemmingford*, Comté de *Huntingdon* ; demandant que le Bill pour diviser le Township d'*Hemmingford* en deux Municipalités séparées ne devienne pas Loi.

De *A. Brassard*, de la *Malbaie*, Comté de *Charlevoix* ; relative à ses honoraires comme Huissier-Audencier de la Cour Supérieure du District de *Saguenay*.

De la Municipalité du Township de *Darlington* ; demandant qu'aucun Acte ne soit passé à l'effet de faire endosser, par la Province, les dettes que certaines Municipalités doivent au Fonds d'Emprunt Municipal.

De *Thomas Galt*, de la Cité de *Toronto* ; demandant que le Bill pour autoriser la fusion de certaines Compagnies de Chemin de Fer ne devienne pas Loi.

De *A. Sherwood* et autres, de *Brockville* et *Elisabethtown* ; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Boissons Enivrantes.

De *Duncan Sinclair* et autres, du Comté de *Renfrew* ; demandant que le choix du chef-lieu du Comté soit repris en considération et renvoyé aux électeurs du dit Comté.

M. Bell (de *Lanark*), du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Essex*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—

Théodore Robitaille, Ecuyer ; *George Honoré Simard*, Ecuyer ; *Lewis Wallbridge*, Ecuyer ; *Joseph Rymal*, Ecuyer ; Président, l'Honorable *Olivier Mowat*.

M. Bell (de *Lanark*), du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peterborough*, à laquelle il a

annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—

Aquila Walsh, Ecuyer; *John Poupore*, Ecuyer; *David Stirton*, Ecuyer; *Amos Wright*, Ecuyer; Président, l'Honorable *Thomas J. J. Loranger*.

M. Bell (de *Lanark*), du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Bellechasse*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—

François Zéphirin Tassé, Ecuyer; *Richard William Scott*, Ecuyer; *Joseph Paschal Falkner*, Ecuyer; *Thomas Scatcherd*, Ecuyer; Président, *Sheffington Connor*, Ecuyer.

M. Bell (de *Lanark*), du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit :—

John Simpson, Ecuyer; *John White*, Ecuyer; *David Edward Price*, Ecuyer; *Robert Brown Somerville*, Ecuyer; Président, *Adam Wilson*, Ecuyer.

Sur motion de *M. Bell* (de *Lanark*), secondé par *M. Bureau*,

Ordonné, Qu'en conformité de la 52ème Section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, le Comité Général des Elections ait la permission d'augmenter le nombre des Membres formant la "Liste des Présidents," en y insérant quatre noms additionnels.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*, secondé par l'Honorable *M. Galt*,

La Chambre s'est ajournée à trois heures et demie de l'après-midi.

Jeu*di*, 22 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par *M. Crawford*,—La Pétition des Commissaires du Havre de *Toronto*.

Par *M. Bown*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Brant*.

Par *M. Dickson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Colborne*, Comté de *Huron*.

Par *M. Robitaille*,—La Pétition de la Société Historique de *Montréal*.

Par *M. John J. Ross*,—La Pétition de *H. E. Tourigny* et autres, de la Paroisse de *Ste. Geneviève de Batiscan*; et la Pétition de *A. Massicotte* et autres, de la Paroisse de *St. Prosper*, les deux du Comté de *Champlain*.

Par l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Stukely Nord*.

Par *M. White*,—La Pétition de *John William Kerr*, du Township de *Barton*.

Par *M. Dufresne*,—La Pétition de *Charles Rivais*, de la Paroisse de *Ste. Julienne de Rawdon*, Comté de *Montcalm*.

Par *M. Dorion*,—La Pétition de *J. B. Brien dit Desrocher* et autres, de la Paroisse de *St. Léonard*; et la Pétition de *H. Beaupré* et autres, de la Paroisse de *St. Norbert d'Arthabaska*.

Par *M. Harcourt*,—La Pétition de *A. Stewart* et autres, des troisièmes et quatrièmes Concessions du Township de *Crowland*.

Par l'Honorable *M. Movat*,—La Pétition de *A. Farewell* et autres, du Village de *Oshawa*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues.—

D'*Alexander McCrae* et autres, du Township de *Sarnia*; de *Thomas E. Edger* et

autres, du Township de *Phlympton*; de *A. Donald* et autres, du Township de *Bosanquet*; de *J. C. Lee* et autres, de la Ville de *Stratford*; de *Peter Hanwe* et autres, du Township de *Downie*; de *John Cairnes* et autres, du Township de *Hope Sud-Est*; de *William Porte* et autres, du Township de *Biddulph*; de *Robert Donkin* et autres, du Township d'*Hibbert*; de *A. Brown* et autres, de la Cité de *Hamilton*; de *B. Lyman* et autres, du Township de *Williams*; de *Robert Armstrong* et autres, des Townships d'*Hibbert* et *Mitchell*; de *S. R. Hesson* et autres, du Township d'*Ellice*; de *W. S. Hutton*, et autres, du Township de *Blanchard*; de *H. Glass* et autres, du Comté de *Lambton*, et de *Charles Brown* et autres, du Township de *McCullivray*; demandant une rémunération raisonnable en faveur des Compagnies de Chemin de Fer pour le transport des malles.

Du Révérend *P. J. Sawcier* et autres, de la Rivière du *Loup*, et autres, de la tribu des sauvages *Micmac* de *Ristigonche*, Comté de *Bonaventure*; demandant de l'aide pour terminer un chemin dans le dit Comté.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Sherbrooke*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du *Canada*.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Goderich*; demandant que le Havre de *Goderich* soit déclaré être un Havre de Refuge, et qu'il soit pris des mesures pour le compléter.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Sherbrooke*; demandant des amendements à la présente loi des licences.

De la Corporation de la Commune de la Seigneurie de la Baie *St. Antoine*, communément appelée *Baie du Fèbvre*; demandant un octroi pour payer certaines dettes dues par la dite Corporation.

De *J. S. Brigham* et autres, de *Philipsburg* et autres lieux, comté d'*Iberville*; demandant de l'aide pour un chemin dans le dit Comté.

D'*Alexis Milotte* et autres, des Paroisses de *St. Guillaume d'Upton* et *St. Bonaventure d'Upton*, Comté de *Drummond*; demandant que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas loi.

Du Révérend *N. Kérouac* et autres, des Paroisses de *St. Guillaume d'Upton* et *St. Bonaventure d'Upton*, Comté de *Drummond*; demandant des amendements à l'Acte de la Représentation.

De *F. Rouvier* et autres, de la Paroisse de *St. Placide*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Vincent-de-Paul*, Comté de *Laval*; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Barrières de *Terrebonne* ne devienne pas loi.

M. White, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir:—De l'École de Médecine de *Toronto*,—de la Compagnie pour l'Exploitation des Mines de Plomb de *Ramsay*,—de *Gelston Sanford*, pour un Acte de Naturalisation,—et de *Isaac Rogers*, pour le même objet. (Les avis dans les deux derniers cas se trouvent dans la *Gazette Officielle*.)

Quant à la Pétition de *Richard Haselden*, pour un Acte à l'effet d'amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de *Preston* et *Berlin*, et pour l'autoriser à prolonger le dit Chemin jusqu'à *Waterloo*, Votre Comité trouve que l'avis ne mentionne pas le dit prolongement, mais qu'il est suffisant à tous autres égards; c'est pourquoi il recommande l'introduction d'un Bill contenant les amendements demandés, mais non le prolongement en question.

M. Benjamin, du Comité conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a examiné les documents suivants dont l'impression est demandée, savoir

Par *M. Morris*,—Etat du Greffier de la Couronne en Chancellerie, indiquant le nombre

total des votes enregistrés dans chaque Division Electorale; le nombre d'Electeurs inscrits sur les listes d'Electeurs, et indiquant, en regard, le nombre enregistré à l'Electon Générale de 1858 ;

Par l'Honorable M. S. Smith,—Etat relatif aux personnes employées au Bureau de Poste de *Montréal* ;

Par l'Honorable M. Foley,—Etat relatif à l'abolissement du Bureau de Poste du Village de *Kinkora*, dans le Comté de Perth ;

Par l'Honorable M. Foley,—Etat relatif à la résignation du Maître de Poste de *Conestoga* ;

Par M. Simpson,—Rapport du Comité au sujet des Chartes de la Banque de *Clifton*, et de la Banque du *Canada Ouest*, et témoignages. Le Comité recommande l'impression des documents ci-dessus.

Le Comité recommande aussi l'impression des documents suivants, savoir :—

Etat des Compagnies de Volontaires d'Infanterie, de Cavalerie, d'Ingénieurs et d'Artillerie Volontaires en *Canada* ;

Papiers relatifs à la construction de Ponts sur le Canal *Lachine* ;

Etat relatif aux Compagnies d'Assurance étrangères.

Aussi, recommandant que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Etat (incomplets) des Baptêmes, etc., dans certains Comtés ;

Etat de cautionnements ;

Etat, héritiers *Holland*.

Le Comité recommande en outre que les documents suivants soient imprimés comme Documents de la Session :—

Comptes des Maisons de la Trinité de *Québec* et *Montréal* (condensé) ;

Rapports de divers Registrateurs, indiquant leurs honoraires, etc., (sous forme de tableau) ;

Etats annuels des Compagnies d'Assurance, de Banque, et de Chemin de Fer ;

Etat de la distribution des Statuts Refondus et Provinciaux, 1861 ;

Etat annuel du Fonds d'Honoraires ; des Biens des Jésuites ; du Collège d'*Ottawa* ; de l'Hôpital-Général de *Kingston* ; et de la Compagnie du *Richelieu* ;

Rapport du Trésorier de l'Université de *Toronto* (condensé, et en anglais seulement.)

Sur motion de M. Joly, secondé par M. Rémillard,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition de l'Electon de *Drummond* et *Arthabaska*, ayant obtenu le consentement de toutes les parties, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mercredi, le quatrième jour de Juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour donner le temps au membre siégeant de préparer sa défense.

Sur motion de l'Honorable M. Rose, secondé par M. Dawson,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition de l'Electon de *Shefford* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le vingt septième jour de Mai courant, à dix heures de l'avant-midi, pour l'avantage de toutes les parties intéressés.

Sur motion de M. Laframboise, secondé par M. Caron,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition de l'Electon de *Montréal Ouest*, ayant obtenu le consentement du Membre siégeant, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le vingt-septième jour de Mai courant, à onze heures de l'avant-midi, pour permettre au Pétitionnaire de produire ses réponses à la défense du Membre siégeant.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Moulins à Coton de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte

de 1841, relatif aux Banques d'Épargne," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Gault*.

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures et demie de l'après-midi.

Vendredi, 23 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Wallbridge*,—La Pétition de *R. C. Wilkins* et autres, du Comté de *Prince Edward*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Carradoc*.

Par M. *Dickson*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Essex*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition du Révérend *John Straith* et autres, d'*Ingersoll* et ses environs.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Germain de Grantham*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—Trois Pétitions du Bureau de Commerce de la Cité de *London, C. O.*

Par l'Honorable M. *Sherwood*,—La Pétition de *W. McMillan* et autres, et la Pétition de *O. Jones* et autres, les deux de la Ville de *Brockville*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *F. H. Prévost* et autres, Commissaires des Ecoles Catholiques Romaines de la Cité de *Montréal*; demandant que la Corporation de la dite Cité soit forcée de contribuer une plus forte somme d'argent pour le soutien des écoles.

De *M. F. Haney, M. D.*, et autres, du Township de *Humberstone*, comté de *Welland*; demandant la passation d'une loi contre les Boissous fortes.

Du Révérend *J. Rogers* et autres, du Circuit de *Trafalgar*, de la nouvelle connexion Méthodiste du *Canada Ouest*; et du comité d'observance du Dimanche de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

De *J. F. Foster* et autres, du Township de *Grimsbay*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "*La Compagnie du Harre de Grimsby*," et aussi de l'aide pour construire un Havre.

De la Municipalité de la Paroisse de *Saint Frédéric de la Beauce*, Comté de *Beauce*; et de *W. H. A. Davies* et autres, du Township d'*Acton*, Comté de *Bayot*; demandant de l'aide pour ensemençer leurs terres.

D'*Alexander Workman* et autres, de la Cité d'*Ottawa*; demandant un octroi annuel plus considérable pour le Collège d'*Ottawa*.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Jean*, Comté de *St. Jean*; demandant la passation d'un Acte relatif aux traîneaux.

M. Dunkin, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill pour ériger la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le Comté de *Drummond*, en une Municipalité séparée;

Bill pour étendre les limites de la Municipalité de la partie Est de la Paroisse de *St. Antoine Abbé*;

Aussi, le Bill suivant, avec amendements, savoir :—

Bill pour légaliser les opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur,

concernant l'Arpentage, Lignes, Rapports et Plans par lui exécutés pour la division et le bornage des lots des cinq premiers rangs du Township d'Acton, dans le Comté de Bagot, District de St. Hyacinthe.

M. Dunkin, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la Compagnie des Poudres d'Hamilton ;

Bill pour continuer un certain Arpentage dans le Township de King, dans le Comté d'York.

Et les Bills suivants avec des amendements, qu'il soumet à la considération de la Chambre, savoir :—

Bill pour incorporer la Société Bienveillante de St. George d'Hamilton ;

Bill pour amender l'Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la Banque Commerciale du District de Midland, et pour changer son nom de Corporation en celui de "Banque Commerciale du Canada ;"

Bill du Conseil Législatif pour incorporer la "Société de l'Asile des Orphelins et des Amis des Veuves de Kingston."

M. Dunkin, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la "Société Ecclésiastique du Diocèse de St. Hyacinthe ;"

Bill pour amender l'Acte 22 (1858) Vict., chap. 36, intitulé : "Acte pour diviser le Township d'Hemmingford, dans le Comté d'Huntingdon, en deux Municipalités séparées."

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Synode du Diocèse d'Ontario, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Allyn,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 26 Mai 1862.

Conformément à la 36e Section de l'Acte Concernant les Elections Parlementaires contestées, M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il est survenu une vacance dans le Comité Général des Elections par suite de la résignation de l'Honorable William Pearce Howland, comme Membre de cette Chambre, par l'acceptation d'une charge, et qu'en conséquence de la 43e Section du dit Acte, il avait ajourné la transaction des affaires du Comité jusqu'à Samedi, le 31 du courant, à onze heures de l'avant-midi

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, qu'en conformité de la 38e Section du chapitre sept des Statuts Refondus du Canada, intitulé : "Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées," il a nommé Archibald McKellar, Ecuyer, Membre pour le Comté de Kent, pour être Membre du Comité Général des Elections, en remplacement de l'Honorable William Pearce Howland, qui a cessé d'être Membre de la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. White.—La Pétition de P. D. McKenzie et autres, du Township de Inverness, Comté de Mégantic, et la Pétition de la Division Havelock No. 39, Fils de la Tempérance.

Par M. *Desaulniers*,—La Pétition d'*Adolphe Lamy* et autres, de la Paroisse de *St. Sévere*.

Par M. *Bell* (de *Russell*),—la Pétition de *John McLaren* et autres, du Township de *Ross*, Comté de *Renfrew*.

Par M. *Poypore*,—La Pétition du Révérend *W. Tomblin* et autres, du Township de *Westmeath*, Comté de *Renfrew*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Usborne*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Stephen*.

Par M. *Morrison*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Sunnisdale*, Comté de *Simcoe*; et la Pétition du Conseil-de-Ville de *Collingwood*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition de la Municipalité du Village de *Strathroy*.

Par M. *Smith*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Cavan*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—La Pétition de *W. H. Anderson* et autres, de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *H. Beaupré* et autres, de la Paroisse de *St. Norbert d'Arthabaska*; et de la Municipalité de la Paroisse de *St. Germain de Grantham*; demandant que le Bill relatif à la Milice ne devienne pas Loi.

De la Société Historique de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *H. E. Tourigny* et autres, de la Paroisse de *Ste. Geneviève de Butiscon*; et de *A. Massicotte* et autres, de la Paroisse de *St. Prosper*, Comté de *Champlain*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Fencier.

Du Conseil Municipal du Comté de *Brant*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé touchant les Compagnies à Fonds Social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*.

De *A. Stewart* et autres, des 3ème et 4ème Concessions du Township de *Crowland*; demandant qu'un Arpenteur non-résident soit nommé pour s'enquérir au sujet de la limite entre les dites Concessions, et que la dépense de cet Arpentage soit payée au moyen d'une taxe sur toutes les terres des dites Concessions intéressées.

De la Municipalité du Township de *Stukely* Nord; demandant que le Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada* ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *London*; *C.-O.*; et de *John William Kerr*, du Township de *Barton*; demandant que le Bill pour autoriser la Fusion de certaine Compagnies de Chemins de Fer ne devienne pas loi.

Des Commissaires du Hâvre de *Toronto*; demandant des amendements à l'Acte 13 et 14 *Victoria*, chapitre 80, pour pourvoir à l'administration future du Hâvre de *Toronto*.

De *J. B. Brien dit Dérocher* et autres, de la Paroisse de *St. Léonard*; demandant que la dite Paroisse soit séparée des Municipalités de *Grantham*, *Wendover* et *Simpson*, et érigée en une Municipalité séparée.

De *Charles Rivois*, de la Paroisse de *Ste. Julienne de Rawdon*, Comté de *Montcalm*; demandant qu'il lui soit permis de prendre sur certains lots de terre le bois nécessaire à la reconstruction d'édifices détruits par le feu l'année dernière.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *London*, *C. O.*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé concernant les banqueroutiers dans le *Haut-Canada*.

De *R. C. Wilkins* et autres, du Comté de *Prince-Eouard*; demandant la passation d'un Acte pour défendre de pêcher du Poisson Blanc dans le Lac *Ontario*, durant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre de chaque année.

Du Conseil Municipal du Comté de *Essex*; demandant que toute mesure ayant pour objet d'imposer à la Province les dettes de Chemins de Fer et autres dettes Municipales soit rejetée.

De *O. Jones* et autres, de la Ville de *Brockville*; demandant la passation d'une loi contre l'usure.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *London*, *C. O.* demandant que la loi de 1858, relative au taux de l'intérêt, ne soit point changée.

De *W. McMillan* et autres, de la Ville de *Brockville*; demandant l'abrogation des 1re et 2e Sections de l'Acte pour amender l'Acte de cotisation.

De la Municipalité du Township de *Carradoc*; demandant l'abrogation de la 14e Section du chapitre 66 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif aux Chemin de Fer.

Du Révérend *John Strainth* et autres, d'*Ingersoll* et des environs; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Esser*; demandant des amendements à la loi relative à la cotisation des Terres non-occupées.

De la Municipalité du Township de *Colborne*, Comté de *Huron*; demandant que le Havre de *Goderich* soit rendu un Havre de Refuge.

De *A. Farewell* et autres, du Village d'*Oshawa*; demandant la passation d'une loi contre l'usage des liqueurs fortes.

L'Honorable *M. Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre, savoir :

Bill pour faciliter à la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Haut-Canada*, le transport des terres en *Canada* par l'entremise de ses Commissaires ou Procureurs ;

Bill pour rendre valides l'Election et les Actes des Commissaires pour la construction d'une Eglise Catholique dans la Pâroisse de *St. Brigitte* ;

Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque des Marchands ;

Bill pour incorporer la Société de l'Union, *St. Roch* ;

Bill pour incorporer la Compagnie du Jeu de Paume de *Montréal* ;

Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace* à *Guelph* ;

Bill pour incorporer les Sœurs de *St Joseph* à *Guelph* ;

Bill pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette de la Ville de *Guelph*.

A l'égard du Bill pour affecter la part du Township d'*Augusta* dans le fonds des Municipalités du *Haut-Canada*, aux fins des Ecoles Communes, le préambule n'en est pas prouvé, et dans l'opinion du Comité, il n'est pas nécessaire de législater sur ce sujet.

M. Langevin, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité soumet l'Estimation suivante préparée par le Comptable, du montant probable requis pour les dépenses contingentes de la Chambre, pour l'année courante, non comprise l'indemnité des Membres.

Salaires	\$66,000 00
Service extra	16,000 00
Messagers, etc., durant la session, etc.....	12,500 00
Frais de Témoins, etc.....	1,000 00
Imprssions et Reliure.....	30,000 00
Papeterie	14,000 00
Frais de Port et Télégrammes	2,500 00
Journaux et Annonces.....	4,500 00
Ouvriers	3,000 00
Pensions	840 00
Bibliothèque	4,000 00
Assurance	3,000 00
Eau, Combustible et Gaz	2,000 00
Divers	3,000 00

Total..... \$162,840 00

MOINS.—Montant par Adresse du 28

Avril 1862..... \$40,000 00

Balance en main le 31 Décembre, 1861..... 22,871 75

\$66,871 75*

\$95,968 25

* Une erreur de \$4,000 s'étant glissée dans ce montant, elle a été rectifiée dans le 7me Rapport du Comité des Dépenses Contingentes, inséré ci-après.

Laissant à fournir une somme de \$95,968 25, pour laquelle le comité soumet la Résolution ci-jointe.

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Stirton*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour la Division Ouest du Comté d'*York*, en remplacement de *William Pearce Howland*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme représentant de la dite Division Ouest du Comté d'*York*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, à savoir : la charge de Ministre des Finances de cette Province, fait par lequel le siège du dit *William Pearce Howland*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de l'Honorable *John A. Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Cartier*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer le Synode " du Diocèse d'*Ontario*, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Cockburn*, secondé par M. *Haultain*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte de " 1841, relatif aux Banques d'Epargnes," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte qui " incorpore la Compagnie des Moulins à Coton de *Toronto*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cowan*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement, pour la Division Nord du Comté d'*Oxford*, en remplacement de *William McDougall*, écuyer, qui, depuis son Election comme représentant de la dite Division Nord du Comté d'*Oxford*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, à savoir : la charge de Commissaire des Terres de la Couronne de cette Province, fait par lequel le siège du dit *William McDougall*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par M. *Starnes*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte relatif aux Expositions " Publiques dans le *Bas-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois ; et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Wallbridge*, secondé par M. *McKellar*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Ville de *Cornwall*, en remplacement de l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Ville de *Cornwall*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, à savoir : la charge de Procureur Général dans et pour cette partie de la Province du *Canada*, ci-devant le *Haut-Canada*, fait par lequel le siège du dit Honorable *John Sandfield Macdonald* est devenu vacant.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Dawson*,

Ordonné, Que le Rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, préparé d'après

les archives des élections à la présente Assemblée Législative, et indiquant le nombre total des votes inscrits dans chaque division électorale, et le nombre d'électeurs qu'il y avait d'inscrit sur la liste des électeurs de chaque telle division électorale respectivement, et aussi, en regard, le nombre de votes enregistré à chaque place de poll à l'Élection Générale de 1858, et la population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement soit, imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre, tel que recommandé par le septième Rapport du Comité conjoint des Impressions.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Bureau*,
Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté d'*Argenteuil*, en remplacement de *John Joseph Caldwell Abbott*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme Représentant du dit Comté d'*Argenteuil*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Solliciteur Général dans et pour cette partie de la Province du *Canada*, ci-devant appelée le *Bas-Canada*, fait par lequel le siège du dit *John Joseph Caldwell Abbott*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de M. *Starnes*, secondé par M. *Bureau*,
Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté de *St. Hyacinthe*, en remplacement de l'Honorable *Louis-Victor Sicotte*, qui, depuis son Election comme représentant le dit Comté, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Procureur Général dans et pour cette partie de la Province du *Canada* ci-devant appelée *Bas-Canada*, fait par lequel le siège du dit Honorable *Louis Victor Sicotte* est devenu vacant.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par M. *Starnes*,
Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté de *Québec*, en remplacement de *François Evanturel*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme représentant du dit Comté de *Québec*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Ministre de l'Agriculture et des Statistiques de cette Province, fait par lequel le siège du dit *François Evanturel*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Hébert*,
Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, en remplacement de *Thomas D'Arcy McGee*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme représentant la Division Electorale de *Montréal Ouest*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Président du Conseil Exécutif de cette Province, fait par lequel le siège du dit *Thomas D'Arcy McGee*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de l'Honorable M. *Mowat*, secondé par M. *Connor*,
Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Division Nord du Comté de *York*, en remplacement d'*Adam Wilson*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme représentant de la dite Division Nord du Comté de *York*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Solliciteur Général dans et pour cette partie de la Province du *Canada* appelée *Haut-Canada*, fait par lequel le siège du dit *Adam Wilson*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*),
Ordonné, Que la 77e Section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, soit maintenant lue.

Et la dite section ayant été lue,

Ordonné, Que la pétition se plaignant de l'Élection et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, soit renvoyée de nouveau au Comité Général des Elections.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*),

Ordonné, Que la 77e Section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, soit maintenant lue.

Et la dite section ayant été lue,

Ordonné, Que la Pétition se plaignant de l'Élection et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, soit renvoyée de nouveau au Comité Général des Elections.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le troisième Rapport de Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Theodore Robitaille, Ecuier; *George Honoré Simard*, Ecuier; *Lewis Wallbridge*, Ecuier; *Joseph Rymal*, Ecuier; Président, l'Honorable *Oliver Mowat*, étant le Comité spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Essex*, leurs noms ont été appelés, et, étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Élection et Rapport pour le Comté d'*Essex*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain dans la Chambre du Comité N^o. 23, à dix heures de l'avant-midi.

Aquila Walsh, Ecuier; *John Poupore*, Ecuier; *David Stirton*, Ecuier; *Amos Wright*, Ecuier; Président, l'Honorable *Thomas J. J. Loranger*, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Peterborough*, leurs noms ont été appelés, et, étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Élection et Rapport pour le Comté de *Peterborough*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain dans la Chambre de Comité No. 20, à dix heures A. M.

François Zéphirin Tassé, Ecuier; *Richard William Scott*, Ecuier; *Joseph Paschal Falkner*, Ecuier; *Thomas Scatcherd*, Ecuier; Président, *Steeffington Connor*, Ecuier, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Beaucechasse*, leurs noms ont été appelés, et *Joseph Paschal Falkner*, Ecuier, n'a point comparu.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour étendre aux Comtés de *Wenworth* et *Lincoln* l'Acte pour la protection des occupants de terres sur la rive du *Lac Ontario*, dans les Comtés de *York*, *Peel* et *Halton*," sans aucun amendement.

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour faciliter le règlement des *affaires des Compagnies incorporées*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour étendre aux *Chemins à Rails plats* les dispositions de l'Acte des *Compagnies de Chemins à Fonds Social du Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Rymal*,
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour étendre aux
" Chemins à Rails plats les dispositions de l'Acte des Compagnies de Chemins à Fonds
" Social du *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été
ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Rymal*, secondé par M. *Stirton*,
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour faciliter le règlement
" des affaires des Compagnies incorporées," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une première fois, et la seconde lecture en a été
ordonnée pour Mercredi prochain.

L'honorable M. *Loranger* a proposé, secondé par M. *Starnes*, que durant le reste de
la session, cette Chambre s'assemble à 11 heures A. M., et s'ajourne à 1 heure P. M., et
qu'une autre séance (comme si c'était un autre jour) soit tenue le même jour à partir de
4 heures P. M., mais que les ordres sessionnels relatifs à la nature et à l'ordre des affaires
pour chacun des dits jours, s'appliquent aux deux séances,

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 27 Mai 1862,

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par M. *Powell*,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain, pour être alors le premier
ordre du Jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Starnes*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 27 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Daouest*,—Deux Pétitions du Révérend T. *Gagnon* et autres, de la Paroisse
de St. Joseph, des Deux Montagnes.

Par M. *Fournier*,—La Pétition de D. S. *Ballantyne* et autres, des Paroisses de
l'Islet et St. Cyrille, Comté de l'Islet.

Par M. J. J. *Ross*,—La Pétition de T. A. *Lafleche* et autres, de la Paroisse de Ste.
Anne de la Pérade, Comté de Champlain.

Par M. *Poupore*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Bristol*, Comté de
Pontiac; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Pontiac.

Par M. *Crawford*,—la Pétition du Révérend H. A. *Grasett* et autres, Directeurs
de l'Hospice de la Maternité de l'Hôpital de Toronto.

Par M. *Bown*,—La Pétition du Révérend John *Dunbar* et autres, du Village de
Glenmorris et ses environs.

Par M. *McKellar*,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—La Pétition de la Municipalité du Township de
Chinguacousy, Comté de Peel; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Brampton*.

M. *Langeman*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la
Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 6.*)

M. *Morris*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour ériger les Townships de *Wendover* et *Simpson* en une Municipalité séparée, et il est d'avis que le préambule n'en est point prouvé, attendu que dans les circonstances, il n'est point à propos de législater sur le sujet.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendement, savoir :—

Bill pour incorporer le Club *Victoria* des Patineurs de *Montréal* ;

Bill pour séparer les Townships de *McNab*, *Bagot* et *Blythfield* du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins judiciaires et Municipales ;

Bill pour établir certains Chemins dans le Township de *Reach*.

Et les Bills suivants, avec amendements :—

Bill pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal* ;

Bill pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark* ;

Bill (No. 161) pour amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*.

Bill pour changer et amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la vie ;

Bill pour légaliser un règlement passé par le Conseil-de-Ville de la Corporation de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée ;

Bill pour incorporer le Village de *Amprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées.

L'Honorable M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et a fait à chacun des amendements, savoir :—

Bill pour amender l'Acte relatif au Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 150) pour amender les Actes pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser la création de nouvelles actions privilégiées, et pour d'autres fins.

M. *Dorion*, du Comité Spécial sur le Bill pour protéger les Colons, en certains cas, dans le *Bas-Canada*, a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Sur motion de M. *Patrick*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*),

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, en remplacement de *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, qui, depuis son Élection comme Représentant de la dite Division Nord du Comté de *Waterloo*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Maître-Général des Postes de cette Province, fait par lequel le siège du dit *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, est devenu vacant.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par l'Honorable M. *Rose*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Jeune, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de quatre vingt quinze mille, neuf cent soixante et huit piastres et vingt-cinq cents, à compte des Dépenses Contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en tiendra compte.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par M. *Langevin*, l'Honorable M. *Rose*, et M. *Désautniers*.

L'Honorable M. *Loranger* a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 7 Avril 1862, pour état des dépenses de la Commission de la Tenure Seignuriale. (*Documents de la Session*, N^o. 33.)

Aussi, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 14 Mai courant, "pour copies des papiers relatifs aux enquêtes tenues par M. *E. Boudreau*, Coroner pour *Saguenay*." (*Documents de la Session*, N^o. 32.)

Et aussi, l'Honorable M. *Loranger* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, pour 1861. (*Documents de la Session*, N^o. 34.)

Ordonné, Que le sixième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes ainsi que le Rapport du Sous-Comité et les Documents qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la 51^e Règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui a rapport à un Bill pour réorganiser la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que M. *Bell* (de *Russell*) ait la permission d'introduire un Bill pour réorganiser la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Laframboise*, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, a informé la Chambre que *Robert Bell*, Ecuyer, (de *Russell*), Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Robert Bell*, Ecuyer, (de *Russell*), soit présent à sa place, demain.

M. *White*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *Robert Wilson* et autres, demandant un nouvel arpentage des 5^e, 6^e et 7^e concessions d'*Ouslow*, et il trouve que l'avis n'est suffisant qu'en ce qui concerne les 6^e et 7^e concessions, la 5^e ligne n'étant point mentionnée dans le dit avis. Il recommande l'introduction d'un Bill suivant l'avis.

Quant aux Pétitions de *J. B. Rail*, demandant à construire un pont de péage sur la *Grande Rivière*, à *Gaspé*,—des Municipalités des Paroisses de *St. George*, *Clarenceville* et *St. Thomas*, *Missisquoi*, demandant des amendements aux Lettres-Patentes érigeant ces Paroisses,—de la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*, demandant que le titre aux terres des rectoreries dans ce diocèse lui soit donné,—de *Daniel Brooke*, demandant à être admis à l'exercice de la profession de Procureur,—de *Charles Magill* et autres, demandant que l'Association de la Halle des Franc-maçons d'*Hamilton* soit constituée en Corporation,—du Conseil-de-Ville de la Ville de *Guelph*, demandant à louer une partie du carré du Marché de cette Ville, et d'*A. A. Adams* et autres, demandant un acte déclarant l'édifice de l'Ecole-Modèle de *Barnston Corner* hypothéquée en faveur d'*A. A. Adams*, comme garantie d'une créance à lui due, Votre Comité trouve qu'il n'en a point été donné avis, et que l'avis n'a pas été donné dans la localité quant à la Pétition du Recteur et des Syndics de l'Eglise *St. Jean*, à *Boumanville*.

Il recommande que la 51^e règle soit mise de côté, quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Welland*.

Vu la très grande augmentation survenue depuis ces dernières années dans le prix exigé par les divers journaux pour la publication des avis exigés par les règles de la Chambre, avis que doivent faire publier les personnes qui demandent la passation de Bills privés ou locaux, Votre Comité a donné des ordres pour qu'ils fussent publiés d'une manière uniforme dans les différents journaux, et autant que possible à un prix uniforme.

Ordonné, Que M. *Pope* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'Éducation Supérieure et aux Ecoles Communes."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51^e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la Pétition de la Compagnie de Chemin de Fer de *Welland*.

François Zéphirin Tassé, Ecuyer; *Richard William Scott*, Ecuyer; *Joseph Paschal Falkner*, Ecuyer; *Thomas Scatcherd*, Ecuyer; Président, *Sheffington Connor*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Bellechasse*, leurs noms ont été appelés, et, étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Bellechasse* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain dans la Chambre de Comité No. 21, à dix heures du matin.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée hier, Que durant la présente Session cette Chambre s'assemble à 11 heures A. M., et qu'une autre séance (comme si c'était un autre jour,) soit tenue le même jour à partir de 4 heures P. M., mais que les Ordres Sessionnels relatifs à la nature et à l'ordre des affaires pour chacun des dits jours s'appliquent aux deux séances.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés,

Et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : "Acte relatif au Testament de feu *Nathan Gage*, Ecuyer, ci-devant de la Ville de *Brantford*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Bown*, secondé par M. *C. Cameron*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte relatif au Testament de feu *Nathan Gage*, Ecuyer, ci-devant de la Ville de *Brantford*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable *J. A. Macdonald*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée : Pour, 46; Contre, 39.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence ajournée.

Mercredi, 28 Mai 1862.

11 heures A. M.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, qu'en conformité de la 140^e section de l'Acte concernant les Elections Contestées, il a, dans l'affaire de la Pétition d'*Edouard René Demers*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. George* de *Henryville*, se plaignant de l'Electon et Rapport irréguliers d'*Alexandre Dufresne*, Ecuyer, représentant le Comté d'*Iberville*, taxé les frais et dépens encourus par le Membre siégeant en opposant la Pétition, à la somme de soixante-et-dix-sept piastres, payable par le Pétitionnaire au Membre siégeant.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante, relative à la Pétition de *Flavien Renault Blanchard*, du Township d'*Ely*, dans le Comté de *Shefford*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford* :—

Québec, 27 Mai 1862.

A l'Honorable Orateur des Communes du Canada,

MONSIEUR,—Il est convenu entre les parties que la Contestation de la dite Election sera discontinuée de cette date sans frais.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. K. RAMSAY,

Agent pour le Pétitionnaire

J'ai pris communication de la lettre précédente, et je concours dans ce qui y est énoncé.

L. S. HUNTINGTON,

Membre Siégeant.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et déposées sur la table :—

Par M. *McKellar*,—La Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Chatham*.

Par M. *Sylvain*,—La Pétition d'*Alexis Caron* et autres, du Township de *McNider*, Comté de *Rimouski*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Municipalité du Township de *Cavan*; demandant que le Bill pour amender "l'Acte relatif aux Ecoles séparées dans le Haut-Canada, quant aux Ecoles séparées Catholiques Romaines," ne devienne pas loi.

De *W. H. Anderson* et autres, de la Cité de *Québec*; demandant l'adoption de mesures pour le règlement des affaires de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc.

De la Municipalité du Village de *Strathroy*; demandant l'abrogation de la 147^e section, chapitre 66, des Statuts Refondus du Canada, relative aux Chemins de Fer.

De la Municipalité du Township de *Stephen*; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour annexer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* au Comté de *Middlesex*, mais qu'un nouveau Comté soit formé des Townships du sud de *Huron*.

De *John McLaren* et autres, du Township de *Ross*, Comté de *Renfrew*; demandant la passation d'un Acte révoquant le choix de *Pembroke* comme chef-lieu du dit Comté, et qu'une place plus centrale soit choisie pour cela.

De *P. D. McKenzie* et autres, du Township d'*Inverness*, Comté de *Mégantic*,—et des Fils de la Tempérance de la Division *Havelock*, No. 39; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Liqueurs fortes.

De la Municipalité du Township de *Usborne*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada.

D'*Adolphe Lamy* et autres, de la Paroisse de *St. Sévère*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De la Municipalité du Township de *Sumidale*, Comté de *Simcoe*; demandant un octroi de 10,000,000 d'acres des terres du Gouvernement Canadien; et aussi, que le Gouvernement Impérial soit prié d'accorder 10,000,000 d'acres des terres du Territoire de la Baie d'*Hudson*, afin d'encourager les capitalistes à avancer de l'argent pour la construction du Canal de la Baie *Georgienne*.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Collingwood*; demandant l'abrogation de l'Acte 24 *Victoria*, chapitre 38, pour amender l'Acte des Cotisations, et pour obliger les non-résidents à payer les arrérages de taxes, et pour d'autres fins.

Du Révérend *W. Tomblin* et autres, du Township de *Westmeath*, Comté de *Renfrew*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

M. Morris, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour venir en aide à certains souscripteurs d'actions en vertu de l'Acte primitif pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et de *Port Hope*, et il trouve que le préambule n'en est pas prouvé, attendu que le bill compromettrait une certaine affaire en litige et certains droits acquis.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre, savoir:

Bill (No. 166) pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Lévis*;

Bill (No. 78) pour incorporer l'Académie *Bonin*;

Bill (No. 121) pour autoriser *Moïse Martin Métivier* à subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique.

M. Buchanan, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour soulager certaines Municipalités endettées dans la construction de Chemins de Fer, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice*, No. 5.)

Ordoné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que la 94ème Règle de cette Chambre soit suspendue par rapport à icelui.

M. Wallbridge, du Comité Conjoint de la Bibliothèque du Parlement, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Les Bibliothécaires ayant représenté au Comité qu'un certain nombre de livres de la Bibliothèque se trouvent entre les mains de Membres et ex-Membres de la Législature qui ont négligé de les rapporter, le Comité s'est sérieusement occupé de cette affaire, et a passé les résolutions suivantes, lesquelles, si elles sont strictement mises à exécution, induiront, le Comité l'espère, les Messieurs en question à remettre sans délai les livres qu'ils retiennent par devers eux,

1° Les Bibliothécaires ont reçu instruction de s'adresser immédiatement à tous les Membres et ex-Membres de la Législature pour les prier au nom du Comité de remettre sans délai tous les livres qu'ils ont en leur possession qu'ils ont emprunté à la Bibliothèque en aucun temps avant la présente session.

2° Les Bibliothécaires ont de plus reçu instruction d'adresser des circulaires, dans les quinze premiers jours de chaque Session, à tous les Membres et ex-Membres de la Législature et autres, qui pourraient avoir des livres de la Bibliothèque en leur possession, pour les prier de les remettre sans délai à la Bibliothèque, les informant en même temps qu'ils ont reçu ordre du Comité de la Bibliothèque de rapporter aux deux Chambres la liste des livres qui n'ont pas été remis au jour fixé pour la réunion des Chambres.

Le Comité a reçu un Rapport de *M. Coventry*, mentionnant le progrès qu'il a fait durant l'année dernière dans la collection de documents concernant l'histoire des premiers temps du *Haut-Canada*. Une grande partie des papiers recueillis jusqu'ici a été transmise à la Bibliothèque, et sera préparée pour être reliée. L'engagement avec *M. Coventry* a été renouvelé pour l'année.

Ordonné, Que M. *Burwell* ait la permission d'introduire un Bill pour séparer le Township de *Delaware* de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*, et pour l'annexer à la Division Est du même Comté, pour toutes fins quelconques.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Drummond*,

Ordonné, Que tous Avis de Questions devant être faites aux Membres de l'Administration soient rayés de la Liste des Avis.

M. *Laframboise* s'est levé à sa place, et a informé la Chambre que M. *Bell* (de *Russell*) l'a prié de dire que Mardi dernier vingt-sept du courant, il assistait à la séance du Comité des Chemins de Fer, et qu'étant alors absorbé dans les affaires du Comité, il n'a pu se rendre à l'heure fixée à la séance du Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection et Rapport pour la Division Electorale de *Montréal* Ouest, et que lorsqu'il est allé à la séance du dit Comité d'Élection, il s'est aperçu qu'il s'y était rendu quelques minutes trop tard.

Ce que M. *Bell* ayant attesté sous serment,

Résolu, Que cette déclaration soit considérée une excuse suffisante.

Les Ordres de la Chambre du 8 et 14 du courant, pour la comparution à la Barre de cette Chambre de *Marshall Perry Roblin*, Ecuyer, Officier-Rapporteur à la dernière Élection pour le Comté de *Lennox* et *Addington*, pour rendre compte de son Rapport du Writ d'Élection pour le dit Comté, d'*Edmund Hooper*, Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Camden*, *Florence McEgan*, Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Newburg*, à la dite Élection; *William Wholan*, du Village de *Centreville*, dans le Township de *Camden* Est; *James O'Reilly*, de la Cité de *Kingston*; *Benjamin C. Davy*, de *Napanee*; *Henry Finkle*, *John D. Ham* et *Douglas Hooper*, de *Newburg*, Ecuyers, pour rendre témoignage sur le Rapport du Writ d'Élection pour le dit Comté, étant séparément lus.

Le Sergent-d'Armes a fait Rapport que *Marshall Perry Roblin*, Ecuyer, Officier-Rapporteur à la dernière Élection pour le Comté de *Lennox* et *Addington*; *Edmund Hooper*, Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Camden*; *Florence McEgan*, Député-Officier-Rapporteur pour le Township de *Newburg* à la dite Élection: *William Wholan*, *James O'Reilly*, *Benjamin C. Davy*, *Henry Finkle*, *John D. Ham* et *Douglas Hooper*, Ecuyers, étaient présents, en obéissance aux Ordres de la Chambre.

Sur motion de M. *Patrick*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*,
Ordonné, Que la considération ultérieure des dits Ordres soit remise pour la présente Session.

Ordonné, Que les dites diverses parties soient dispensées de comparaître d'avantage à la Barre de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte concernant les Locateurs et Locataires, étant lu,

M. *Langevin* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Rose*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois;

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la Question d'ajournement ait été mise aux voix.

4 heures, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:
De la Municipalité du Village de *Brampton*, et de la Municipalité du Township de *Ouinguacousy*, Comté de *Peel*; demandant qu'aucun Bill ne soit passé pour abroger

les Actes spéciaux ayant pour objet la séparation du Comté de *Peel* du Comté d'*York*.

Du Révérend *John Dunbar* et autres, du Village de *Glenmorris* et des environs; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Liqueurs Enivrantes.

Du Révérend *T. Chagnon*, et autres, de la Paroisse de *St. Joseph*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant la passation d'une Loi contre l'Usure.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Chatham*; demandant des amendements à la 20ème clause de l'Acte d'Amendement Seigneurial de 1859.

De la Municipalité du Township de *Bristol*, Comté de *Pontiac*; demandant la passation d'un Acte pour confirmer le tracé déjà fait des lignes latérales dans le dit Township, et pourvoir au tracé futur de telles lignes parallèlement à la limite du Township de *Clarendon*.

De *D. S. Ballantyne* et autres, des Paroisses de l'*Islet* et *St. Cyrille*, Comté de l'*Islet*; demandant de l'aide pour terminer le Chemin *Arago*.

Du Révérend *H. A. Grasett* et autres, Directeurs de l'Hospice de la Maternité de *Toronto*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "l'Hospice de la Maternité de *Toronto*."

Du Conseil Municipal du Comté de *Pontiac*; demandant des amendements à l'Acte de Judicature.

Du Révérend *T. Chagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant qu'aucune autre aide ne soit donnée au Grand-Tronc.

De *F. A. Lafleche* et autres, de la Paroisse de *Ste. Anne de la Pérade*, Comté de *ChAMPLAIN*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

M. Dorion, du Comité Spécial sur le Bill pour annexer le Township d'*Aston* et partie du Township de *Wendover* au comté de *Nicolet*. a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la Question qui a été proposée, aujourd'hui, Que le Bill pour amender l'Acte concernant les Locateurs et Locataires, soit maintenant lu la troisième fois,

La Chambre a repris les dits débats ajournés;

Et cette Question ayant été mise aux voix: Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

La Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif. et demande son concours.

Un Bill pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains Régistres de Mariages, Baptêmes et Sépultures, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill amendant le Chapitre 20 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé: "Acte concernant les Régistres des Mariages, Baptêmes et Sépultures," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Laframboise*, secondé par *M. Langevin*, l'amendement suivant a été fait au Bill - Clause 5, ligne 5, après "*Rivières*," insérez "et le Très Révérend *Joseph Larocque*, Evêque Catholique Romain du Diocèse de *St. Hyacinthe*, et ses successeurs ou la personne administrant le Diocèse Catholique Romain de *St. Hyacinthe*, ou tout Prêtre desservant la Cathédrale Catholique Romaine en la Cité de *St. Hyacinthe*." Clause 5, ligne 6, retranchez "la dite Cathédrale," et insérez "leurs dites Cathédrales respectives." Clause 5, ajoutez les mots suivants à la fin d'icelle: "Tous les Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures faits dans la Cathédrale Catholique Romaine en la Cité de *St. Hyacinthe* depuis son existence légale, sont par les présentes déclarés avoir été légalement

faits, et être à toutes fins les Régistres légaux des Mariages, Baptêmes et Sépultures faits en la Cité de *St. Hyacinthe*, et dans la Paroisse de *St. Hyacinthe le Confesseur*."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser les Contribuables du Comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable pour le chef-lieu du Comté, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Street*, secondé par l'Honorable *M. Robinson*, la Clause IV est retranchée, et la Clause suivante est insérée à la place :

IV. Mais avant que le Gouverneur émette la Proclamation donnant effet au dit Règlement, il sera soumis à des Arbitres qui seront élus et choisis en la manière prescrite par la section trois cent cinquante-huit du chapitre cinquante-quatre des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada* (laquelle section, pour les fins du présent Acte, sera censée en faire partie en autant qu'elle peut s'appliquer au présent Acte) pour constater et décider si la Corporation, de la Ville de *Niagara* a droit de réclamer une indemnité, et quelle indemnité, de la Corporation du Comté de *Lincoln*, pour et à raison de l'érection des édifices actuellement occupés pour les besoins du Comté ; et dans le cas où les dits Arbitres décideraient qu'une indemnité doit être payée à la Ville de *Niagara*, le montant de la sentence sera payé ou garanti à la Corporation de la Ville de *Niagara*, avant l'émission de la dite Proclamation.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon*, à pratiquer dans les dites Cours, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois,

Ordonné, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser les Cours du "du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à pratiquer en icelles."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de Charité de *Québec*, a été en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender la Charte du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par l'Honorable *M. Cameron*, l'amendement suivant a été fait au Bill :—

Clause 1, ligne 10, retranchez "*Thomas Blais*," et insérez "*Walston Blais*."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour amender l'Acte d'incorporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de l'Académie Industrielle de *St. Laurent*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte incorporant l'Académie Industrielle de *St. Laurent*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour obliger la Corporation de la Cité de *Toronto* au paiement de la dépense nécessaire pour la garde et l'entretien de certains prisonniers dans la prison commune des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour détacher de la Municipalité de *St. Lambert* une portion de la partie située dans la *Baronnie de Longueuil*, et l'annexer à la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'Eglise d'*Ecosse*, à *Martintown*, de vendre un certain terrain, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de *M. D. A. Macdonald*, secondé par *M. Morris*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'Eglise d'*Ecosse*, à *Martintown*, de vendre un certain terrain," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de *M. DeBoucherville*, secondé par *M. Laframboise*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour détacher de la Municipalité de *St. Lambert* une portion de la partie située dans la *Baronnie de Longueuil*, et l'annexer à la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous ; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil, et *M. Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Taschereau a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer l'action des Corporations d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'Acte pour autoriser les Conseils de Comté à prélever des fonds pour aider certaines personnes à enseigner leurs terres, et pour d'autres fins ; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil, et *M. Mackenzie* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour confirmer certains chemins dans le Township de *Scarborough* et pour pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township ; le Bill pour légaliser certains placements des deniers des réserves du Clergé faits par la Corporation du

Township de *Lobo*; le Bill pour établir certaines lignes latérales dans le Township de *Kenyon*, Comté de *Glengary*; le Bill relatif à l'aliénation d'une certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre à *Brantford*, et le Bill pour consolider partie de la dette due par la Municipalité du Comté d'*Hastings*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Joseph Dufresne* a fait rapport que le Comité avait examiné chacun des dits Bills, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du Haut-Canada"; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Macbeth* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de Navire, de *Québec*; le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *St. Laurent*; le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant le nom de *Watt*;" le Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*, qui est située sur la rive nord de la Rivière *St. Charles*, en une Municipalité séparée; le Bill pour incorporer les 1ère et 2me congrégations de *Hinchinbrooke*, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'Amérique du Nord; le Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des jeunes gens du *Gore* de *Toronto*; le Bill pour incorporer l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal*; le Bill pour autoriser le Maire, les Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal* à emprunter une certaine somme d'argent pour le drainage et autres fins y mentionnées; le Bill à l'effet de modifier l'Acte pour amender et refondre les Actes relatifs à la "Banque Commerciale du District de *Midland*," et pour changer son nom de Corporation en celui de la "Banque Commerciale du *Canada*"; le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les Veuves de *Kingston*," et le Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Joseph Dufresne* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de navire, de *Québec*; le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *St. Laurent*; le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant le nom de *Watt*;" le Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*, qui est située sur la rive Nord de la Rivière *St. Charles*, en une Municipalité séparée; le Bill pour incorporer l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal*; le Bill pour autoriser le Maire, les Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal* à emprunter une certaine somme d'argent pour le drainage et autres fins y mentionnées; le Bill à l'effet de modifier l'Acte pour amender et refondre les Actes relatifs à la "Banque Commerciale du District de *Midland*," et pour changer son nom de Corporation en celui de la "Banque Commerciale du *Canada*," et le Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*; et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, Vendredi prochain.

M. *Joseph Dufresne* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les Veuves de *Kingston*," et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Joseph Dufresne* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 8,—Retranchez depuis "considération" jusqu'à "qui."

Page 1, ligne 9,—Retranchez "ont" et insérez "a"

Page 1, ligne 17,—Retranchez "*Harriet Cartwright*."

Page 1, ligne 18,—Retranchez "*Annie*" et insérez "*Anne*;" et retranchez "*Margaret Machar*."

Page 1, ligne 21,—Après "*Davidson*," insérez "*Elizabeth Ross*;" et après "et"

où ce mot se rencontre pour la seconde fois, insérez " *Margaret Machar, Harriet Cartwright, Elizabeth George.*"

Page 1, ligne 26,—Retranchez " *Elizabeth Ross.*"

Page 1, ligne 30,—Retranchez depuis " *constitution*" jusqu'à " *de.*"

Page 1, ligne 36,—Retranchez depuis " *le*" jusqu'à " *valeur*" dans la ligne 37.

Page 1, ligne 43,—Retranchez depuis " *constitution*" jusqu'à " *déjà.*"

Page 1, ligne 48,—Retranchez depuis " *constitution*" jusqu'à la fin de la ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill avec les amendements soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

M. *Joseph Dufresne* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer les 1^{ère} et 2^{me} Congrégations de *Hinchinbrooke*, en connection avec l'Eglise Presbytérienne Unie de l'Amérique du Nord, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Joseph Dufresne* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

M. *Joseph Dufresne* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer l'École d'Industrie des Jeunes Gens du *Cove de Toronto*, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Joseph Dufresne* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour ériger la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le Comté de *Drummond*, en une Municipalité séparée, étant lu,

M. *Dorion* a proposé, secondé par M. *Bourrassa*, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. *Dunkin* a proposé pour amendement, secondé par M. *Pope*, Que tous les mots après " *Que*" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants " *de ce jour en trois mois cette Chambre se formera en le dit Comité.*"

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, et ils ont été pris comme suit:—

Pour :
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Clarke,</i>	<i>Dacdonald, D. A.,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Ross, John S</i>
<i>Beil (Russell,)</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Street, et</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Knight,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Walsh.—34.</i>
<i>Carling,</i>	<i>Macbeth,</i>		

Contre :
Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Buot,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>

<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Langwin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wright.—62.</i>
<i>DeCazes,</i>	<i>Hébert,</i>		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Laframboise* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Laframboise* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu pour la troisième fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour étendre les limites de la Municipalité de la partie Est de la Paroisse de *St. Antoine Abbé*, étant lu,

M. *Tassé* a proposé, secondé par M. *Daoust*,

Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

M. *Somerville* a proposé pour amendement, secondé par M. *Pope*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "de ce jour en six mois la Chambre se formera en le dit Comité."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wright.—50.</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>		

Contre :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Demis,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Smith,</i>

<i>Burwell,</i>	<i>Dufresne, Alexandre, Labreche-Vigér,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Dufresne, Joseph, Laframboise,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Taschereau, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Tett—46.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que cette Chambre se formera en le dit Comité " de ce jour en six mois."

La Chambre, en Comité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser les opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur, concernant l'arpentage, lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des lots des cinq premiers rangs du Township d'*Acton*, dans le Comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Huot* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Poudres d'*Hamilton*; le Bill pour établir et continuer un arpentage dans le Township de *King*, dans le Comté de *York*; le Bill pour incorporer la Société Bienveillante de *St. George d'Hamilton*; le Bill pour amender l'Acte 22 (1858) *Victoria*, chap. 36, intitulé: "Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités séparées; le Bill pour faciliter le transport, par la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Haut-Canada*, de Terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs; le Bill pour l'égaliser l'Election des Syndics pour la construction d'une Eglise Catholique dans la Paroisse de *Ste. Brigide*, ainsi que leurs procédés; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands; le Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*; le Bill pour incorporer la Compagnie du Jeu de Paume de *Montréal*; le Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace de Guelph*; le Bill pour incorporer les Sœurs de *St. Joseph de Guelph*; le Bill pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette de la Ville de *Guelph*; le Bill pour incorporer le Club *Victoria* des Patineurs de *Montréal*; le Bill pour séparer les Townships de *MacNab*, *Bagot* et *Blythfield*, du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins Judiciaires et Municipales; le Bill pour établir et confirmer certains Chemins dans le Township de *Reach*; le Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*; le Bill pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark* et le Bill pour amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour incorporer la Compagnie des Poudres d'*Hamilton*; le Bill pour établir et continuer un arpentage dans le Township de *King*, dans le Comté de *York*; le Bill pour incorporer la Société Bienveillante de *St. George d'Hamilton*; le Bill pour amender l'Acte 22 (1858) *Victoria* chap. 36, intitulé: "Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités séparées; le Bill pour faciliter le transport, par la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Haut-Canada*, de terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs; le Bill pour légaliser l'Election des Syndics pour la construction d'une Eglise Catholique dans la Paroisse de *Ste. Brigide*, ainsi que leurs procédés; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands; le Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*; le Bill pour incorporer la Compagnie du Jeu de Paume de *Montréal*; le Bill pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette de la Ville de *Guelph*; le Bill pour incorporer le Club *Victoria* des Patineurs de *Montréal*; le Bill pour séparer les Townships de *MacNab*, *Bagot* et *Blythfield*, du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins Judiciaires et Municipales; le Bill pour établir et confirmer certains Chemins dans le Township de *Reach*; le Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*; le Bill pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark*, et le Bill pour amender l'Acte

pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, Vendredi prochain.

M. Starnes a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace*, à *Guelph*, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. Scott a proposé, secondé par l'Honorable *M. Loranger*, et cette Question ayant été proposée, savoir : que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

M. Fergusson a proposé pour amendement à la question, secondé par *M. Anderson*, que les mots "Vendredi prochain," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, "de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

		Pour :	
		Messieurs	
<i>Anderson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Sturton.</i> —3.	
		Contre :	
		Messieurs	
<i>Alleyn,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeBoucherville.</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Robitaille</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord,)</i>	<i>Denis,</i>	<i>Labrèche-Viger,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rybert,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, J. A.,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Mongenaïs,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Taschercan,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Muro,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, and</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wright.</i> —88.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

M. Starnes a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer les Sœurs de *St. Joseph*, à *Guelph*, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. Scott a proposé, secondé par l'Honorable *M. Loranger*, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

M. Fergusson a proposé pour amendement à la question, secondé par *M. Anderson*, que les mots "Vendredi prochain" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "de ce jour en trois mois."

La Chambre s'est divisée : Pour, 3 : Contre, 45.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie; le Bill pour légaliser un règlement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour le prélèvement de certaines sommes d'argent y mentionnées; le Bill pour incorporer le Village d'*Arnprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées; le Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brookville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser la souscription de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Lévis*; le Bill pour incorporer l'Académie *Bonin*; et le Bill pour permettre à *Moïse Martin Métivier*, de subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie; le Bill pour légaliser un règlement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour le prélèvement de certaines sommes d'argent y mentionnées; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Lévis*; et le Bill pour incorporer l'Académie *Bonin*; et le Bill pour permettre à *Moïse Martin Métivier*, de subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, Vendredi prochain.

M. *Starnes* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le le Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brookville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées, et le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser la souscription de nouvelles Actions Privilégiées pour certaines fins; et avait fait des amendements à chacun des dits Bills.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Starnes* a fait rapport des dits Bills en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, Vendredi prochain.

L'Honorable M. *Loranger*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender un Acte relatif aux Compagnies d'Assurance contre le feu non incorporées dans les limites de cette Province, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

Ordonné, Que la 61ème Règle de cette Chambre relative aux Bills Privés, soit suspendue pour le reste de la Session.

M. *Caron*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération certaines Résolutions pour imposer un droit de tonnage sur les Navires entrant dans le Havre de *Québec*, a fait rapport de plusieurs Résolutions, qui ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, Que les Commissaires du Havre de *Québec* soient autorisés à imposer un droit de tonnage, n'excédant pas cinq centins par tonneau, sur les les navires de long cours qui déchargent leur lest ou leur cargaison, ou qui prennent leur chargement dans le Havre de *Québec*.

2. *Résolu*, Que les Commissaires du Havre de *Québec* soient autorisés à imposer des amendes, n'excédant pas cinquante piastres, à toutes personnes qui enfreindront aucun Règlement relatif au Havre de *Québec*.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du Havre de *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Alley*, M. *Dawson*, M. *Starnes*, l'Honorable M. *Galt*, et M.

Langevin, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que les Résolutions rapportées du Comité de toute la Chambre, aujourd'hui, pour imposer un droit de tonnage sur les navires entrant dans le Havre de Québec, soient renvoyées au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de fer de *London et Port Stanley*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du *Richelieu*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Village de *Welland* à accorder des certificats pour augmenter le nombre des licences d'Auberge dans ce Village, étant lu,

M. Street a proposé, secondé par *M. Clarke*, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. White a proposé pour amendement à la Question, secondé par *M. Ferguson*, Que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et il a été rejeté.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions relatives aux Droits du Havre à prélever par la Compagnie du Chemin à Rails Plats ou Chemin de Fer de *Simcoe et Port Ryerse*; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil, et *M. Kierzkowski* a fait rapport Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Kierzkowski a fait rapport des Résolutions en conséquence, et elles ont été lues comme suit :—

Résolu, Que la Compagnie du Chemin de Fer et du Havre de *Simcoe et Port Ryerse* soit autorisée à prélever les droits de Havre ci-après au port de *Port Ryerse* :

Alcalis, par baril, neuf deniers ; Lard, Whiskey, Bouf salé et Saindoux, par baril, six deniers ; Fleur, par baril, quatre deniers ; Marchandise, par quantité de la grosseur d'un baril, six deniers ; Saindoux et Beurre, par tinette, un denier et demi ; Marchandise, par tonneau, sept chelins et demi ; Douves des *Indes Occidentales*, par mille, deux chelins et six deniers ; Bardeau, par mille, six deniers ; Liens à Bardeau, corde, cinq chelins ; Madriers, par cent, cinq chelins ; Douves à pipes, par mille, douze chelins et demi ; Blé et autres grains, par 60 livres, un denier ; Bois de Construction, par mille pieds, un chelin et trois deniers ; Chaloupes de moins de cinq tonneaux, livres de droits ; Chaloupes et navires de moins de douze tonneaux, un chelin et trois deniers ; Chaloupes et navires, de plus de douze tonneaux et pas plus de cinquante, deux chelins et six deniers ; Navires de plus de cinquante tonneaux, cinq chelins.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats de *Simcoe et Port Ryerse*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que les Résolutions relatives aux droits de Havre à prélever par la Compa-

gnie du Chemin à Rails Plats ou Chemin de fer de *Sumcoc* et *Port Ryerse*, dont il a été fait rapport aujourd'hui, soient renvoyées au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour réunir les Comtés de *York* et *Peel*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de *Québec*, et y relatifs, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'École d'Industrie des Femmes de *Toronto*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau la Charte de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de *St. Joseph* du Diocèse de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour réorganiser la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Jobin*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Vendredi prochain.

Vendredi, 30 mai 1862.

11 heures A. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports Municipaux (en partie) du *Haut-Canada*, pour 1861. (*Documents de la Session. No. 20.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Le Boutillier*,—La Pétition de *J. B. Basque* et autres, Sauvages Micmacs du Bassin de *Gaspé*.

Par M. *Joly*,—La Pétition du Révérend *E. Faucher* et autres, du Comté de *Lotbinière*.

Par l'Honorable M. *Allyn*,—La Pétition de *Charles E. Levey*, Marchand de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil-de-ville de la Ville de *Chatham*; demandant qu'il soit construit un Arsenal sur la Réserve Militaire dans la dite Ville.

D'*Alexis Caron* et autres, du Township de *McNider*, Comté de *Rimouski*; demandant un plus long délai pour le paiement de leurs terres.

De l'Association Chrétienne des Jeunes Gens de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

M. *Benjamin*, du Comité Conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Résolu, Que les Résolutions de 1851, relatives à l'impression des Bills pour la troisième lecture, soient rescindées.

M. *Scott*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender "l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut-Canada*," en autant qu'il concerne les Ecoles Séparées Catholiques Romaines, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

M. *Langevin*, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération les allégations de la Pétition de *Joseph Auld* et autres, Porteurs de Débentures des Chemins à Barrières de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 8.*)

L'Honorable M. *John A. Macdonald*, du Comité Permanent des Lois Expirantes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Liste des Lois Expirantes préparée par le Greffier en Loi, et il a rédigé un Bill d'après cette Liste, lequel Votre Comité soumet à Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers Actes y mentionnés, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été donnée pour aujourd'hui.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par l'Honorable M. *Rose*,

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial nommé pour prendre en considération les allégations de la Pétition de *Joseph Auld* et autres, Porteurs de Débentures des Chemins à Barrières de *Québec*, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que la 94ème Règle soit suspendue à cette fin.

Sur motion de M. *Scott*, secondé par M. *Clarke*,

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du Bill pour amender "l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut-Canada*," en autant qu'il concerne les Ecoles Séparées Catholiques Romaines, tel qu'amendé, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Huitième Rapport du Comité Conjoint des Impressions de la Législature.

M. *Morris*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Village de *Welland* à accorder un plus grand nombre de Licences d'Auberge, et il trouve que le Préambule n'est pas prouvé, vu qu'il n'a été donné aucune raison pour faire voir la nécessité de législater sur le sujet.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre, savoir :—

Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay* à louer une partie du Quarré de la Reine, dans la dite Ville ;

Bill pour expliquer l'Acte pour pourvoir à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, pour certains fins judiciaires ;

Bill pour abroger deux certains Actes y mentionnés, relatifs à la séparation du Comté de *Peel* de celui d'*York*, et pour d'autres fins ;

Bill pour incorporer l'École d'Industrie des Filles de *Toronto* ;

Bill pour amender l'Acte d'Incorporation des Sœurs de *St. Joseph* du Diocèse de *Teronto*, dans le *Haut-Canada*

Il a aussi examiné le Bill pour amender la Charte de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Un Bill pour abroger l'Acte 23 *Victoria*, chapitre 50, et pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne les Cours de Recorders, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour abroger l'Acte vingt-trois " *Victoria*, chapitre cinquante, et pour amender l'Acte concernant les Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en tant qu'il se rapporte aux Cours de Recorders."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son cours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du " Bill pour étendre les dispositions du " chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, relativement au Bureau d'Agriculture," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour étendre les dispositions " du chapitre-trente-deux des Statuts Refondus du *Canada*, en ce qui concerne le Bureau " d'Agriculture."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son cours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions du chapitre 77 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, en matières d'appel, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé " Acte pour amender de nouveau l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé, sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour changer le Titre Officiel des Inspecteurs et Surintendants de Police pour les Cités de *Montréal* et *Québec* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. *Loranger* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Langevin, secondé par l'Honorable M. Allyn, l'amendement suivant a été fait au Bill :—

Après la clause 6, insérez la clause suivante: Clause VII.—La Maison de la Trinité de Québec aura juridiction concurrente avec les Commissaires du Havre de Québec, sur telles parties du Havre de Québec qui sont ou qui pourront être réservées pour décharger le lest, et elle est par le présent autorisée à recouvrer toutes les pénalités à cet égard jusqu'à ce que telle juridiction concurrente cesse par ordre du Gouverneur en Conseil.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la Cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

Un Bill pour confirmer l'action des Corporations d'Arthur et Luther, en vertu de l'Acte pour autoriser les Conseils de Comté à prélever des fonds pour aider certaines personnes à enseigner leurs terres, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois:

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour confirmer l'action de la Corporation des ci-devant Townships-Unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'Acte pour permettre aux Conseils de Comté de prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à enseigner leurs terres, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte pour confirmer le tracé de certains Chemins dans le Township de Scarborough, et pour pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit Township, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le Township de Scarborough, et pour pourvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit Township."

Un Bill pour établir certaines lignes latérales dans le Township de Kenyon, Comté de Glengarry, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour établir les lignes latérales dans le Township de Kenyon, dans le Comté de Glengarry."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill relatif à l'aliénation d'une certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre, à Brantford, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour permettre d'hypothéquer une certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre, à Brantford."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour consolider partie de la dette due par la Municipalité du Comté d' Hastings, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Journaliers de Navire de *Québec*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance des Journaliers de Navires à *Québec*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *St. Laurent*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant celui de *Watt*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour ériger cette partie de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*, qui est située sur la rive nord de la Rivière *St. Charles*, en une Municipalité séparée, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer les 1ère et 2me Congrégations de *Hinchinbrooke*, en connexion avec l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'*Amérique du Nord*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer les première et seconde Congrégations de *Hinchinbrooke*, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'*Amérique du Nord*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des Jeunes Gens du *Gore* de *Toronto*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour légaliser certains placements des deniers des Réserves du Clergé faits par la Corporation du Township de *Lobo*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour légaliser le placement fait par la Corporation du Township de *Lobo*, de certains deniers provenant des Réserves du Clergé."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Association de *St. François-Xavier* de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer l'Association de *St. François Xavier de Montréal.*"

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser le Maire, les Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal* à emprunter une certaine somme d'argent pour le drainage et autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, que le Titre soit : "Acte pour autoriser le Maire, les Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal*, à emprunter certaines sommes d'argent pour canalisation d'égouts et autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender "l'Acte à l'effet de modifier l'Acte pour amender et refondre les Actes relatifs à la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour changer son nom de corporation en celui de "La Banque Commerciale du *Canada*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de Bienfaisance pour les Veuves de *Kingston*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour ériger la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le Comté de *Drummond*, en une Municipalité séparée, étant lu,

M. *Dorion* a proposé, secondé par M. *Bowassa*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Dunkin* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Somerville*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée :—*Pour* 28 ; *Contre*, 54.

Ainsi il a été rejeté.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :
Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Denis,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Ross, John J.,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>

<i>Bureau,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fulkner,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright,—59.</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Prévost,</i>	

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, John A.,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Street, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tett.—30.</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Macbeth,</i>		

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour légaliser les opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur, concernant l'Arpentage, les Lignes, Rapports et Plans par lui exécutés pour la division et le bornage des lots des cinq premiers Rangs du Township d'*Acton*, dans le Comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Acton* à ouvrir des chemins conformément aux opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuyer, Arpenteur, concernant l'Arpentage, les Lignes, Rapports et Plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers Rangs du Township d'*Acton*, dans le Comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Poudres d'*Hamilton*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société Bienveillante de *St. George à Hamilton*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte 22 (1858) *Vic.*, ch. 36, intitulé : "Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités séparées," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités distinctes."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour faciliter le Transport, par la Compagnie de Dépot et de Prêt du *Haut-Canada*, de terres dans la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires et Procureurs, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour légaliser l'Élection des syndics pour la Construction d'une Eglise Catholique dans la Paroisse de *St. Brigitte*, ainsi que leurs procédés, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender "l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender la charte d'incorporation de la Banque des Marchands."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*, de *Québec*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du jeu de paume de *Montreal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer le Club de joueurs "de paume à *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Collège de *St. Ignace*, à *Guelph*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour incorporer les Secours de *St. Joseph* à *Guelph*, étant lu,

M. *Scott* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *White* a proposé pour amendement, secondé par M. *Ferguson*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour l'amender "en limitant le temps de la possession des immeubles laissés par testament à cinq ans au lieu de dix ; et en décrétant qu'aucun legs en faveur de la Corporation ne sera valide, à moins qu'il n'ait été fait au moins six mois avant la mort du testateur."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Hartcourt,</i>	<i>Notman,</i>	<i>White, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright.—28.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Langerin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Broussau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Châpais,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Taschereau, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge.—67.</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Patrick,</i>	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : Acte pour incorporer les Sœurs de St. Joseph de Guelph.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son cours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour incorporer les Sœurs de Notre Dame de Lorette, de la Ville de Guelph, étant lu,

M. Scott a proposé, secondé par l'Honorable M. Loranger, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. White a proposé pour amendement, secondé par M. Hooper, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre afin de l'amender de manière à ce qu'aucun legs en faveur de la dite Corporation ne soit valide, à moins qu'il n'ait été fait au moins six mois avant le décès du Testateur."

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans mettre aux voix la Question d'ajournement.

4 heures, P. M.

Archibald McKellar, Ecuyer, un des Membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le Comité Général des Elections, et auquel la Chambre n'a pas objecté, a prêté le serment qui suit :—

Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs d'un Membre du Comité Général

des Elections, sans crainte ni faveur, au meilleur de mon jugement et de ma capacité; Ainsi que Dieu me soit en aide.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte relatif aux hypothèques (Mortgages) dans le *Haut-Canada*," sans amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* d'émettre des débentures pour faire le rachat de celles déjà émises," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Street*, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* d'émettre des débentures pour faire le rachat de celles déjà émises," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *O'Halloran*,—la Pétition de la Division d'*Hungerford*, No. 54, des Fils de la Tempérance; et la Pétition de la Municipalité de la partie Ouest de la Paroisse de *Notre Dame des Anges de Stanbridge*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Dorion*,—la Pétition de *Pierre Bergeron* et autres, de Township d'*Horton*, *Aston* et *Wendover*.

Par M. *Buchanan*,—la Pétition de *William Robinson* et autres, de la Ville de *Galt*, Manufacturiers et autres.

M. *Benjamin*, du Comité conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité recommande l'impression des Rapports suivants pour l'usage des Membres :
Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Haut-Canada*, 4,000 exemplaires en anglais, et 750 en français;

Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, 4,000 exemplaires en français, et 750 en anglais.

Le Comité recommande aussi la souscription à 500 exemplaires du Pamphlet intitulé : "*Descriptive catalogue of a collection of the economic Minerals of Canada and its crystalline Rocks*," à raison de 25 cents, pour l'usage des membres.

M. *Morris*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser *Paul Girard* à construire un Pont de péage sur la rivière *Eichemir*, et il trouve que le préambule n'en est pas prouvé, attendu que les privilèges demandés appartiennent déjà à d'autres en partie en vertu d'une charte existante. Sous ces circonstances, il recommande la remise de l'honoraire sur le Bill.

L'Honorable M. *Alley*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender un Acte qui pourvoit à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Loranger* a présenté, en conformité à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée du 28

Avril 1862, pour copies des papiers relatifs à la construction de la Cour et de la Prison de la Malbaie. (*Documents de la Session, No. 35.*)

Aussi, l'Honorable M. Loranger a mis devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général:—le Rapport du Surintendant des pêcheries pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Aussi, le Rapport de William Gibbard, Ecuyer, inspecteur des pêcheries, Lacs Huron et Supérieur. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Aussi, le Rapport Annuel du Surintendant des pêcheries pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1861. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Aussi, le Rapport Annuel de Pierre Fortin, Magistrat, Commandant de l'expédition pour la protection des Pêcheries du Golfe St. Laurent, pour la saison de 1861. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Sur motion de M. Blanchet, secondé par M. Rémillard,

Ordonné, Que l'honoraire payé pour le Bill pour autoriser Paul Girard à construire un Pont de Péage sur la Rivière Etchemin, soit remboursé.

Sur motion, de l'Honorable M. Loranger, secondé par M. Bureau,

Résolu, Que pour le reste de la Session, la Chambre siège depuis une heure jusqu'à quatre heures, P. M., tous les samedis; et que les items relatifs aux troisièmes lectures des Bills généralement, et aux secondes lectures, et aux Comités généraux sur Bills Privés, soient pris en considération durant ces séances.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour continuer les affaires de la présente Session du Parlement, nonobstant la Prorogation du Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Jackson ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 40, des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à l'imposition d'amendes aux Coureurs d'Emigrés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Lundi prochain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le neuvième Rapport du Comité conjoint des Impressions de la Législature.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir sur la nécessité de législater ou de procéder en justice relativement aux Chartes accordées à la Banque de Clifton et à la Banque du *Canada* Ouest.

Sur motion de M. Alexandre Dufresne, secondé par M. Labreche-Viger,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

1°. Un état complet et détaillé du nombre de licences accordées par Didace Tassé, Ecuyer, inspecteur du revenu pour le district d'Iberville, depuis sa nomination à cette charge; indiquant les noms et la résidence des personnes à qui ces licences ont été accordées, et les montants payés pour icelles;

2°. Un état complet et détaillé des poursuites intentées par le dit inspecteur en sa dite qualité, depuis sa nomination; les noms des personnes ainsi poursuivies, leur résidence, et les montants des amendes payées par icelles.

3°. Un état complet et détaillé des enquêtes faites par le dit Didace Tassé en sa qualité de Coroner pour le District d'Iberville, depuis sa nomination à cette charge; les noms des témoins produits dans ces enquêtes, leur résidence, le montant des sommes payées à ces témoins, ainsi que les noms des médecins qui ont été appelés à ces enquêtes, et les honoraires qui leur ont été payés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par l'Honorable M. *Loranger*, M. *Laframboise* et M. *Starnes*.

Sur motion de M. *Mongenais*, secondé par M. *McCann*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes qui ont été payées à la Seigneuresse de *Rigaud*, ou à ses agents, sur les lods et ventes de la Seigneurie de *Rigaud*, depuis 1855 jusqu'à ce jour; aussi, un état séparé des sommes payées à la Seigneuresse de *Rigaud*, ou à ses agents, avec les dates des paiements des dites sommes, et les noms de celui ou de ceux qui les ont reçues, sur la commutatio pour le rachat des lods et ventes des terres de la Concession *St. Thomas*, dans la Paroisse de *Rigaud*, des Concessions *Ste. Marie* et *Ste. Julie*, en la Paroisse *Ste. Marthe*, depuis 1855 jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par l'Honorable M. *Loranger*, M. *Laframboise* et M. *Starnes*.

Sur motion de M. *Laframboise*, secondé par M. *Archambault*,

Ordonné, Que le Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'Élection illégale pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, ayant notifié *Gabriel Lenoir dit Rolland*, le Pétitionnaire, de procéder à sa preuve Mardi, le troisième jour de juin prochain, et le dit Comité n'ayant aucune affaire à transiger avant ce jour là, demande qu'il lui soit permis de s'ajourner à Mardi, le dit troisième jour de juin prochain, à dix heures A. M.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour considérer une certaine Résolution proposée au sujet de la Cour de pourvoi pour Erreur et d'Appel, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Bureau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bureau* a fait rapport de la Résolution en conséquence, et elle a été lue comme suit:—

Résolu, Que tout Juge retiré de la Cour de pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*, ci-devant ou à l'avenir nommé Juge-Président comme susdit, qui possèdera une patente lui donnant droit à une annuité égale aux deux-tiers du salaire attaché à la charge qu'il a laissée, aura droit de recevoir en sus, annuellement, et à même le Fonds des Revenus Consolidés de cette province, une somme égale à un-tiers du montant auquel s'élevait son salaire lors de sa retraite, laquelle somme lui sera payée de la même manière et aux mêmes époques que sa dite annuité.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Résolution soit renvoyée au Comité de toute la Chambre sur le Bill relatif à la Cour de pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à la Cour de pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. *Portman* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Portman* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers Actes y mentionnés, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour étendre les dispositions du chapitre 77 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, en matières

d'Appel, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Langevin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant regu.

M. Langevin a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui a été, aujourd'hui, proposé à la Question, Que le Bill (pour incorporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette de la ville de Guelph) soit maintenant lu la troisième fois, et lequel amendement était : que tous les mots après "Bill" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre aux fins de l'amender de manière à ce qu'aucun legs en faveur de la dite corporation ne soit valide, à moins qu'il n'ait été fait au moins six mois avant le décès du testateur."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Anderson,	Dickson,	McKellar,	Scatcherd,
Ault,	Dunsford,	Morris,	Smith,
Bell (Lanark Nord.)	Ferguson,	Morrison,	Somerville,
Biggar,	Harcourt,	Morton,	Stirton,
Bown,	Haultain,	Mowat,	Street,
Burwell,	Hooper,	Munro,	Wallbridge,
Cameron, J. H.,	Jones,	Patrick,	Walsh,
Carling,	Macbeth,	Powell,	White, et
Cockburn,	Macdonald, D. A.	Ross, J. S.,	Wright.—39.
Cowan,	Mackenzie.	Rymal,	

Contre :

Messieurs

Archambault,	De Boucherville,	Jobin,	Prévost,
Baby,	De Cazes,	Joly,	Rankin,
Beaubien,	Denis,	Kierzkowski,	Rémillard,
Bell (Russell.)	Desaulniers,	Knight,	Robinson,
Beaudreau,	Dorion,	Labreche-Vijer,	Robitaille,
Blanchet,	Dostaler,	Laframboise,	Rose,
Bourassa,	Dufresne, Alexandre,	Langevin,	Ross, J. J.,
Brousseau,	Dufresne, Joseph,	Le Boutillier,	Ryerson,
Bureau,	Dunkin,	Loranger,	Scott,
Cameron, M. C.,	Falkner,	Macdonald, J. A.	Simard,
Cartier,	Fortier,	McCann,	Starnes,
Cauchon,	Fournier,	McLachlin,	Sylvain,
Chapais,	Gagnon,	Mongenais,	Taschereau,
Clake,	Gaudet,	O'Halloran,	Tassé, et
Crawford,	Huntington,	Portman,	Tett.—63.
Daoust,	Huot,	Poupore,	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Club Victoria des Patineurs de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Club *Victoria* des Patineurs de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour établir et continuer un Arpentage dans le Township de *King*, dans le Comté de *York*, étant lu,

L'Honorable M. *Loranger* a proposé, secondé par M. *Bureau*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour séparer les Townships *MacNab*, *Bagot* et *Blythfield*, du Comté de *Renfrew*, et les annexer au Comté de *Lanark*, pour les fins judiciaires et municipales, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour établir et confirmer certains Chemins dans le Township de *Reuch*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, le proviso suivant a été ajouté à la seconde clause du Bill: "Pourvu, cependant, que les droits de Sa Majesté ou de cette Province relativement à toute réclamation ou charge créée par aucun statut existant, modifié ou amendé par le présent acte, ne seront en aucune manière affectés par les dispositions contenues dans le présent Acte."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour modifier et amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour légaliser un règlement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour le prélèvement de certaines sommes d'argent y mentionnées; a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Morris*, secondé par *M. M. C. Cameron*, le proviso suivant additionnel a été ajouté à la première clause du Bill : " Pourvu, aussi, que les droits de Sa Majesté ou de cette Province relativement à toute réclamation ou charge créée par aucun Statut existant, modifié ou amendé par le présent Acte, ne seront en aucune manière affectés par les dispositions contenues dans le présent Acte."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Village d'*Arnprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Bell* (de *Lanark*), secondé par *M. Patrick*, le Bill a été amendé en ajoutant la clause suivante après la clause 12 :—

13. " Pourvu toujours, que les droits de Sa Majesté ou de cette Province, à l'égard de toute réclamation ou hypothèque créée par aucun Statut existant modifié ou amendé par le présent Acte, ne seront en rien affectés par les dispositions énoncées dans le présent Acte."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Ville de *Lévis*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bille passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Académie *Bonin*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: " Acte pour incorporer l'Académie de *Saint-Scholastique*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un examen pour être admis pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour annexer le Township d'*Aston* et partie du Township de *Wendover* au Comté de *Nicolet*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour annexer

au comté de *Joliette* pour les fins électorales et autres cette partie de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, qui est située dans le Township de *Brandon*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Bureau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay* à louer certaines parties du Quarré de la *Reine* dans la dite Ville; le Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires; le Bill pour réunir les Comtés de *York* et *Peel*, et pour d'autres fins y mentionnées; le Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des femmes de *Toronto*; le Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de *St. Joseph* du Diocèse de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*; et le Bill pour amender de nouveau la Charte de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay* à louer certaines parties du Quarré de la *Reine*, dans la dite Ville; le Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la séparation de la Cité de *Toronto*, des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, et pour certaines fins judiciaires; le Bill pour réunir les Comtés de *York* et *Peel*, et pour d'autres fins y mentionnées; le Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des Femmes de *Toronto*, et le Bill pour amender de nouveau la Charte de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, et qu'il lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus la troisième fois, demain.

M. *Starnes* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation des Sœurs de *St. Joseph* du diocèse de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Starnes* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario*, et pour autoriser la Corporation de la Ville de *Niagara* à vendre et transporter ses droits dans le dit Chemin de Fer, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé à la Question, Jeudi, le 12^{me} jour de Mai courant, Que le Bill pour autoriser la fusion de certaines Compagnies de Chemins de Fer, soit maintenant lu la seconde fois, et lequel amendement était, Que tous les mots après, "maintenant" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "de ce jour en six mois," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Dépôt et de Prêt du *Bus-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de passage par Bateaux-à-vapour de *New-Edinburgh* et *Waterloo*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association des Assureurs contre les risques de la Navigation des Lacs et du Fleuve, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le tracé de certaines lignes latérales dans le Township de *Fitzroy*, d'une borne à l'autre, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Union *St. Pierre* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Testament de feu *Nathan Gage*, Ecuyer, ci-devant de la Ville de *Brantford*, étant lu,

Ordonné, Que dit Ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie pour l'exploitation des Mines de *Drummond*, du *Canada Est*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Transport, de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger l'Acte 22 *Vict.*, chap. 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte relatif au Testament de feu *Nathan Gage*, Ecuyer, ci-devant de la Ville de *Brantford*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Moulins de Coton de *Toronto*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour séparer le Township de *Delaware* de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*, et pour l'annexer à la Division Est du même Comté pour toutes fins quelconques, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé :

"Acte pour permettre aux Syndics de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne du "Canada, en liaison avec l'Eglise d'Ecosse, à Martintown, à vendre un certain terrain," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour détacher de la Municipalité de *St. Lambert* une portion de la partie située "dans la Baronnie de *Longueuil*, et l'annexer à la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, concernant la division du *Bas-Canada* en Comtés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année 1862.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent quatre-vingt-six dollars, et soixante-et-seize centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1862.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quarante-sept dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1862.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cent soixante-et-quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Receveur-Général, pour l'année 1862.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent quatre-vingt seize dollars et soixante-et-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, pour l'année 1862.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, Branche des Douanes, pour l'année 1862.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent soixante-et-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, Branche de l'Auditeur, pour l'année 1862.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent soixante-et-huit et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Conseil Exécutif, pour l'année 1862.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille trois cent vingt dollars et soixante et six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics, pour l'année 1862.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent trente-six dollars et sept centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau de l'Agriculture, pour l'année 1862.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille huit cent trente dollars et quarante-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Bureau des Postes, pour l'année 1862.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Terres de la Couronne, pour l'année 1862.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Est, pour l'année 1862.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Ouest, pour l'année 1862.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes des Départements Publics, pour l'année 1862.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Bas-Canada*, non autrement pourvues, pour l'année 1862.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la Cour de Chancellerie, pour l'année 1862.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent soixante-et-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, pour l'année 1862.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze dollars et un centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Balance d'une allocation de retraite à Sir J. B. Robinson, agissant comme Juge Président de la Cour d'Appel, pour l'année 1862.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour allocations de Circuit des Juges de la Cour de Chancellerie, pour l'année 1862.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les poursuites criminelles, pour l'année 1862.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Haut-Canada*, non autrement pourvues, pour l'année 1862.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour défrayer les dépenses de la Police fluviale de *Montréal*, pour l'année 1862, étant de dix mille sept cent dollars, dont trois mille sept cents dollars doivent être payées par les Commissaires du Havre, pour l'année 1862.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du Pénitencier Provincial, pour l'année 1862.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'érection de bâtisses maintenant en voie de construction du Pénitencier Provincial, pour l'année 1862.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'asile pour les aliénés criminels du Pénitencier Provincial pour l'année 1862.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les bâtisses de *Rockwood*, pour l'année 1862.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'asile de *Rockwood*, pour l'année 1862.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Inspection des Prisons et Asiles, pour l'année 1862.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien d'une Prison de Réforme, à *Penetanguishene*, pour l'année 1862.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour bâtisses à être érigées, pour l'année 1862.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien d'une Prison de Réforme, à *St. Vincent*, pour l'année 1862.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assistant Greffier et Traducteur Français du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier en Loi du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Chapelain et Bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année 1862.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Messager en Chef du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Portier du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires des trois Messagers, pour la Session du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assistant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier en Loi et Traducteur Anglais, de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Impression et Reliures des Lois de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Distribution des Lois, pour l'année 1862.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour octroi à la Bibliothèque du Parlement, pour l'année 1862.
56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour une somme additionnelle aux Ecoles Communes du *Haut* et du *Bas-Canada*, six mille dollars à même la part du *Bas-Canada*, pour Ecoles Normales, pour l'année 1862.
57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds de revenu de l'Education Supérieure du *Bas-Canada*, pour l'année 1862.
58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds du revenu de l'Education Supérieure du *Haut-Canada*, distribuée comme suit : Aide au Collège *Victoria, Cobourg*, cinq mille dollars; aide au *Queen's* Collège, *Kingston*, cinq mille dollars; aide au Collège *Regiopolis, Kingston*, trois mille dollars; aide au Collège *St. Michel, Toronto*, deux mille dollars; aide au Collège *Bytown, Ottawa*, mille quatre cents dollars; aide au fonds de l'Ecole de Grammaire du *Haut-Canada*, trois mille deux cents dollars; aide au Collège de *l'Assomption, Sandwich*, quatre cents mille dollars, pour l'année 1862.
59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Faculté Médicale, Collège *McGill, Montréal*, pour l'année 1862.
60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Faculté Médicale, Collège *Victoria, Cobourg*, pour l'année 1862.
61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Ecole de Médecine, *Montréal*, pour l'année 1862.
62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Ecole de Médecine, *Montréal*, pour l'année 1862.
63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Ecole de Médecine, *Toronto*, pour l'année 1862.
64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institut Canadien, *Toronto*, pour l'année 1862.
65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société d'Histoire Naturelle, *Montréal*, pour l'année 1862.
66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société Historique, *Québec*, pour l'année 1862.
67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien, *Ottawa*, pour l'année 1862.
68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Athénée, *Ottawa*, pour l'année 1862.
69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Québec*, pour l'année 1862.
70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Toronto*, pour l'année 1862.
71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Kingston*, pour l'année 1862.
72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *l'Isle-Jesus*, pour l'année 1862.
73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hopital de *Toronto*, pour l'année 1862.
74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *Toronto*, pour les patients du Comté, pour l'année 1862.
75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Maison d'Industrie de *Toronto*, pour l'année 1862.
76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants, et à la Société de Secours des Femmes de *Toronto*, pour l'année 1862.
77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Magdeleine de *Toronto*, pour l'année 1862.
78. Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Toronto*, pour l'année 1862.

79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la maternité de *Toronto*, pour l'année 1862.

80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution des Sourds et Muets de *Toronto*, pour l'année 1862.

81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Crèche Publique des enfants pauvres de *Toronto*, pour l'année 1862.

82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Providence de *Toronto*, pour l'année 1862.

83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de Marine et des Emigrés de *Québec*, pour l'année 1862.

84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents à *Québec*, pour l'année 1862.

85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité de *Québec*, pour l'année 1862.

86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Québec*, pour l'année 1862.

87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile du Bon Pasteur de *Québec*, pour l'année 1862.

88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Directeurs de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*, pour l'année 1862.

89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay de *Québec*, pour l'année 1862.

90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins de *Québec*, pour l'année 1862.

91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de *Ste. Brigitte* de *Québec*, pour l'année 1862.

92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Protestant des Dames de *Québec*, pour l'année 1862.

93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Militaire du *Canada* pour les Veuves et Orphelins à *Québec*, pour l'année 1862.

94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents, *Montréal*, pour l'année 1862.

95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Corporation de l'Hôpital-Général, *Montréal*, pour l'année 1862.

96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital *St. Patrice*, *Montréal*, pour l'année 1862.

97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Sœurs de la Providence, *Montréal*, pour l'année 1862.

98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant Mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité, *Montréal*, pour l'année 1862.

99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Rue *Bonaventure*, *Montréal*, pour l'année 1862.

100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de *Ste. Marie*, pour les enfants Aveugles et Destitués, *Montréal*, pour l'année 1862.

101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile *St. Patrice* des Orphelins Catholiques Romains, *Montréal*, pour l'année 1862.

102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants, *Montréal*, pour l'année 1862.

103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Maison de Refuge, *Montréal*, pour l'année 1862.

104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université, *Montréal*, pour l'année 1862.
105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité aux soins des Sœurs de la Miséricorde, *Montréal*, pour l'année 1862.
106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution des Sourds et Muets, *Montréal, Sault aux Récollets*, pour l'année 1862.
107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société Bienveillante des Dames, pour les Veuves et les Orphelins, *Montréal*, pour l'année 1862.
108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Association Charitable des Dames de l'Asile Catholique Romain, *Montréal*, pour l'année 1862.
109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Magdeleine, (Dames du Bon Pasteur), *Montréal*, pour l'année 1862.
110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution pour les maux d'Yeux et d'Oreilles, *Montréal*, pour l'année 1862.
111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide au Dispensaire de *Montréal*, pour l'année 1862.
112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'École d'Industrie et Refuge de *Montréal*, pour l'année 1862.
113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital-Général, *Kingston*, pour l'année 1862.
114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents de *Kingston*, pour l'année 1862.
115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu, *Kingston*, pour l'année 1862.
116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins de *Kingston*, pour l'année 1862.
117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital d'*Hamilton*, pour l'année 1862.
118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins d'*Hamilton*, pour l'année 1862.
119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains d'*Hamilton*, pour l'année 1862.
120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents de *Trois-Rivières*, pour l'année 1862.
121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *London*, pour l'année 1862.
122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital Protestant d'*Ottawa*, pour l'année 1862.
123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital Catholique Romain d'*Ottawa*, pour l'année 1862.
124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1862.
125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile Provincial des Aliénés, *Toronto*, pour l'année 1862.
126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile d'*Orillia*,—pour l'entretien, etc., \$11,000, appareil de chauffage, \$4,500, pour l'année 1862.
127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile *Malden*, pour l'entretien, etc., \$22,500, réparations et bâtisses, \$5,500, pour l'année 1862.

128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de *St. Jean*, pour l'entretien, etc., pour l'année 1862.

129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de *Beauport, Québec*, pour l'année 1862.

130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'exploration Géologique de la Province, pour l'année 1862.

131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures, *Haut et Bas-Canada*, \$2,000 chaque, pour l'année 1862.

132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour la culture du lin, pour l'année 1862.

133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres d'Agriculture, *Haut et Bas-Canada*, \$4,000 chaque, pour l'année 1862.

134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour couvrir les dépenses de l'Emigration, pour l'année 1862.

135. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Samuel Waller*, comme ci-devant Greffier des Comités du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

136. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *John Bright*, comme ci-devant Messager du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

137. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Louis Gagné*, comme ci-devant Messager du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

138. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *G. B. Faribault*, comme ci-devant Assistant-Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

139. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Dame *Veuve Antrobus*, pour l'année 1862.

140. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Dame *Veuve McCormick*, pour l'année 1862.

141. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Pierre Bouchard*, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année 1862.

142. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année 1862.

143. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année 1862.

144. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sauvages, *Bas-Canada*, en sus de l'octroi Parlementaire en vertu de l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 106., pour l'année 1862.

145. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Chemins de Colonisation, *Haut-Canada*, pour l'année 1862.

146. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Chemins de Colonisation, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

147. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Service des bateaux-remorqueurs entre *Montréal et Kingston*, pour l'année 1862.

148. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires des deux Gardiens de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour secourir les naufragés en 1862, à \$200 chaque, pour l'année 1862.

149. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire Annuel du Maître du Havre à *Gaspé*, pour l'année 1862.

150. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire annuel du Maître du Havre à *Amherst*, pour l'année 1862.

151. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Pierre Brochu*, pour résider au *Lac Métapédiac*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

152. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Marcel Brochu*, pour résider au *Fetit Lac*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

153. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Jonathan Noble*, pour résider à *La Fourche*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

154. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Thomas Evans*, pour résider à *Assametquagan*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

155. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la part des dépenses pour l'entretien des phares, sur les Iles *St. Paul* et *Scatterie*, dans le Golfe, pour l'année 1862.

156. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries du *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

157. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries du *Haut-Canada*, pour l'année 1862.

158. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour abonnement et annonces dans la *Gazette Officielle*, pour l'année 1862.

159. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des impressions diverses, pour l'année 1862.

160. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses petites dépenses du Service Public, pour l'année 1862.

161. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives au Service Public, en vertu de l'Acte 9 *Vic.*, chap. 38, pour l'année 1862.

162. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la représentation du *Canada* à l'Exhibition de *Londres*, pour l'année 1862.

163. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix dollars et vingt-trois cents, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses encourues durant l'année 1861, telles que détaillées dans le Rapport No. 60, 2^{me} partie des Comptes Publics, mis devant la Législature, pour l'année 1862.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

M. *Benjamin* a aussi informé la Chambre qu'il lui a été enjoint de proposer, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Starnes*.

La Chambre s'est ajournée à demain, à une heure P. M.

Samedi, 31 Mai 1862.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Morrison*,—La Pétition de *C. Cameron* et autres de la Ville de *Collingwood*, et Townships de *Nattawasaga* et *Sumidale*, Comté de *Simcoe*.

Par M. *Dorion*,—La Pétition de *F. X. Beaudette* et autres, du Village de *Victoriaville* et ses environs, Comté d'*Arthabaska*.

Par M. *Mackenzie*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Essex*.

Par M. *Knight*,—La Pétition d'*E. Hale* et autres, de la Ville de *Sherbrooke* et ses environs.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *Théodore Hart*, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. B. Basque* et autres, Sauvages *Micmacs* du Bassin de *Gaspé*; demandant qu'il leur soit permis de prendre du Saumon au harpon, et des titres à la pleine propriété de leurs terres, et pour d'autres fins.

Du Révérend *E. Faucher* et autres, du Comté de *Lotbinière*; demandant l'établissement d'une Malle Quotidienne entre la *Pointe-Lévi* et *St. Grégoire*, vis-à-vis des *Trois-Rivières*.

De *Charles E. Levy*, de *Québec*, Marchand; demandant qu'il ne soit passé aucun Bill contraire aux intérêts des Porteurs de Bons de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent*.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, fait rapport, Que conformément aux dispositions du Statut concernant les Elections Parlementaires Contestées, une réunion du Comité Général des Elections a été fixée pour aujourd'hui à 11 heures A. M., à l'effet de choisir des Comités Spéciaux d'Élection.

Que tous les Membres du dit Comité ont été dûment notifiés de se trouver à la dite réunion.

Qu'à l'heure fixée, MM. *Benjamin*, *Chapais* et *Desaulniers* se sont rendus au Comité et y sont restés durant l'espace d'une heure, c'est-à-dire durant tout le temps fixé pour choisir les Comités ce jour.

Que MM. *Bell* (de *Lanark*), *Bureau* et *McKellar*, les autres Membres du Comité, étaient absents du dit Comité, empêchant par-là toute procédure d'avoir lieu.

Qu'à l'expiration du dit temps, il a été ordonné que le choix des Comités qui devait se faire aujourd'hui ait lieu Lundi prochain, à 9 heures A. M.

M. Morris, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill du Conseil Législatif pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie des Moulins à Coton de *Toronto*;

Bill du Conseil Régislatif relatif au testament de feu *Nathan Gage*, en son vivant de la Ville de *Brantford*, écuyer;

Bill du Conseil Législatif pour autoriser les Syndics de la Congrégation de l'Église Presbytérienne du *Canada*, en connection avec l'Église d'Écosse, à *Martintown*, à vendre un certain lot de terre;

Bill du Conseil Législatif pour détacher de la Municipalité de *St. Lambert* une portion de la partie qui est située dans la baronnie de *Longueuil*, et pour l'annexer à la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre, savoir :—

Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de *Québec*;

Bill pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*;

Bill pour transférer à des Syndics certains immeubles de feu *William Campbell*;

Bill pour incorporer la Compagnie de passage d'eau par Bateaux à Vapeur de *New Edinburgh* et *Waterloo*;

Bill pour confirmer l'Arpentage Primitif des 3ème et 4ème Concessions du Township de *Corwland*, dans le Comté de *Welland*, (amendé de manière à pourvoir à un nouvel Arpentage par le Département des Terres de la Couronne.)

Quant au Bill pour amender l'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La Compagnie du *Richelieu*," le Préambule n'en est pas prouvé, les pouvoirs que l'on se propose de conférer à la Compagnie étant inusités et excessifs.

Le Bill pour séparer le Township de *Delaware* de la Division Ouest du Comté de *Middlesex*, et l'annexer à la Division Est, n'est pas un Bill privé, attendu qu'il se rattache qu'à une division établie pour les fins électoraes, et que tous Bills relatifs à la représentation sont ordinairement considérés comme Bills Publics.

Le Bill pour amender le chap. 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, concernant la division du *Bas-Canada* en comtés, bien qu'il propose de détacher le Township de *Broughton* du Comté de *Mégantic*, et de l'annexer au Comté de *Beauce*, n'est pas un Bill privé, n'étant pas fondé sur une Pétition,—tel que requis par la 55^e règle, et conséquemment n'a pas été rapporté par le Comité des Ordres Permanents ; c'est pourquoi votre Comité n'a pas dû le prendre en considération.

L'Honorable M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour accorder de plus amples pouvoirs à la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*, et n'a pas jugé à propos d'y faire des amendements.

Il a aussi examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du *Massawippi*, auquel il a fait divers amendements.

Votre Comité a de plus examiné le Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins, et il est convenu de le rapporter avec plusieurs amendements, et aussi avec les délibérations du Comité sur le dit Bill. (*Appendice, No. 9.*)

M. *Languevin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité est informé par le Comptable qu'une erreur s'est glissée dans son 5^e Rapport, dans lequel le montant demandé pour les dépenses contingentes de l'année courante est porté à \$95,968 25 au lieu de \$99,968 25, ce qui fait une différence de \$4000.

Votre Comité prend la liberté de rapporter ici une Résolution ayant pour objet de suppléer à cette différence.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, jeune, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de quatre mille dollars, à compte des Dépenses Contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en tiendra compte.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par M. *Languevin*, l'Honorable M. *Rose*, et M. *Desaulniers*.

Sur motion de M. *Alexandre Dufresne*, secondé par M. *Labreche-Viger*,

Ordonné, Que la 58^e Règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui a rapport au Bill pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un examen pour être admis à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *Jean Miina Ford*, Administratrice des biens de feu *David B. Ogden Ford*, à vendre ou hypothéquer les immeubles qui appartenaient au dit *David B. Ogden Ford* en son vivant, pour payer les dettes de la succession et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Loranger* ait la permission d'introduire un Bill pour

autoriser le Gouvernement Impérial de Sa Majesté à construire des lignes de télégraphes en cette Province pour les fins Militaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie des Mines de plomb de *Ramsay*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Powell*, secondé par l'Honorable M. *John H. Cameron*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté de *Perth*, en remplacement de l'Honorable M. *Michael Hamilton Foley* qui, depuis son Election comme Représentant du dit Comté de *Perth*, a accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir, la charge de Maître-Général des Postes de cette Province, fait par lequel le siège du dit Honorable *Michael Hamilton Foley*, est devenu vacant.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Anderson*,

Ordonné, Que cette partie des 2^{me} et 3^{me} Résolutions au sujet de l'impression des Bills, adoptées par les deux Chambres dans la 4^{me} Session du 3^{me} Parlement, qui exige que les exemplaires des Statuts promulgués par l'Imprimeur de la Reine, et ceux transmis au Registrateur de la Province pour être conservés parmi les archives publiques, soient imprimés dans la même forme que ceux qui sont préparés pour recevoir la sanction Royale, soit rescindée.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au Comité Permanent des divers Bills Privés de faire rapport des témoignages qui l'ont engagé à déclarer que le préambule du "Bill en faveur de certaines personnes qu'on prétend d'être souscripteurs des Livres d'Actions" en vertu de l'Acte primitif d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough et Port Hope*, n'est pas prouvé.

Un Bill pour amender les Actes d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal et Champlain*, et pour autoriser la souscription de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par M. *Bureau*, les amendements suivants ont été faits au Bill :—

Retranchez les clauses 10 à 13 inclusivement, et aussi, retranchez les Cédules A. et B.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill relatif à la Cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour continuer pendant un temps limité divers actes y mentionnés, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour étendre les dispositions du chapitre 77 des Statuts Refondus du *Bas Canada* en matières d'Appel, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender les chapitres "soixante-et-dix-sept, quarante et quarante-cinq des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada* "en matières d'Appel, ainsi que le chapitre quatre-vingt-trois de ces mêmes Statuts Refon- "dus, concernant la procédure dans la Cour Supérieure et la Cour de Circuit."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son con- cours.

Un Bill pour annexer au Comté de *Joliette*, pour les fins électorales, cette partie de la paroisse de *St. Félix de Valois* qui est située dans le Township de *Brandon*, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour changer les délimitations des Comtés de l'*Assomption*, *Joliette*, *Berthier* et *Montcalm*, pour les fins électorales, et autres.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son con- cours.

Un Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de la Ville de *Lindsay* à louer certaines parties du Quarré de la Reine, dans la dite Ville, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour permettre au Conseil-de- Ville de la Ville de *Lindsay*, dans le Comté de *Victoria*, à louer une partie du lot de "ville appelé "Carré de la Reine," dans la dite Ville."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son con- cours.

Un Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son con- cours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour réunir les Comtés de *York* et *Peel*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

L'Honorable M. *Cameron* a proposé, secondé par M. *Morris*, Que le Bill soit main- tenant lu la troisième fois.

M. *White* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Cowan*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "de ce jour en trois mois;" et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :
Messieurs

<i>Bell</i> (Lanark Nord),	<i>Cowan</i> ,	<i>Jobin</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McKenzie</i> ,	<i>Patrick</i> ,
<i>Buchanan</i> ,	<i>Haultain</i> ,	<i>McKellor</i> ,	<i>Smith</i> , et
<i>Carling</i> ,	<i>Hooper</i> ,	<i>Munro</i> ,	<i>White</i> —16.

Contre :
Messieurs

<i>Alleyn</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Poupore</i> ,
<i>Anderson</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Joly</i> ,	<i>Powell</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>DeBoucherville</i> ,	<i>Jones</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Ault</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>Kierzkowski</i> ,	<i>Rose</i> ,
<i>Baby</i> ,	<i>Desaulniers</i> ,	<i>Knight</i> ,	<i>Ross, J. J.</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Dorion</i> ,	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>Ross, J. S.</i> ,
<i>Bell</i> (Russell),	<i>Dostaler</i> ,	<i>Laframboise</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Benjamin</i> ,	<i>Dufresne, Alexandre</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Rymal</i> ,

Beaudreau,
Blanchet,
Bourassa,
Bown,
Bureau,
Burwell,
Cameron, J. H.
Cameron, M. C.,
Caron,
Cartier,
Chapais,
Clarke,

Dufresne, Joseph
Dunleat,
Dunsford,
Fallner,
Fortier,
Fournier,
Gagnon,
Galt,
Gaudet,
Harcourt,
Hébert,
Huot,

Le Boutillier,
Langevin,
Macdonald, J. A.,
Macdonald, D. A.,
McCann,
McLachlin,
Mongenais,
Morin,
Morris,
Morton,
Mowat,

Scatcherd,
Scott,
Simard,
Simpson,
Somerville,
Stirton,
Sylvain,
Taschereau,
Tassé,
Wallbridge, et
Wright.—78.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour abroger certains Actes y mentionnés concernant la séparation du Comté de Peel du Comté d'York, et pour d'autres fins "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Honorable M. Mowat, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'Essex, a informé la Chambre, qu'à la demande du Pétitionnaire et du Membre siégeant, le Comité a accordé des Commissions pour prendre des témoignages quant aux qualifications des parties et aux matières qui s'y rattachent, et que du consentement du Pétitionnaire et du Membre siégeant, il a nommé l'Honorable William B. Wells, l'un des Juges de la Cour de Comté du Haut-Canada, comme Commissaire pour interroger des témoins touchant les allégations ci-dessus mentionnées.

Ordonné, Que le Comité spécial sur la Pétition d'Election du Comté d'Essex ait la permission de s'ajourner jusqu'à ce que l'Orateur de cette Chambre, par son Warrant, qui sera émis en la manière prescrite par " l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées " ordonne au dit Comté de se réunir et de prendre en considération les procédures de la dite Commission.

L'Honorable M. Loranger a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le Rapport du Surintendant-en-chef des Ecoles pour le Haut-Canada, sur l'Etat des Ecoles Normales, Modèles, de Grammaire et Communes, pour l'année 1861. (Documents de la Session, No. 34.)

Un Bill pour incorporer l'Ecole d'Industrie des femmes de Toronto, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Sœurs de St. Joseph du Diocèse de Toronto, dans le Haut-Canada, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte d'incorporation des Sœurs de St. Joseph pour le Diocèse Catholique Romain de Toronto. "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender de nouveau la charte de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte qui pourvoit à l'amélioration et à l'administration du Havre de Québec, étant lu,

L'Honorable M. *Alleyn* a proposé, secondé par M. *Langevin*, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil; et M. *Dawson* a proposé pour amendement, secondé par M. *McCann*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le dit Bill soit renvoyé de nouveau au Comité Spécial, et qu'il soit donné instruction au dit Comité de prendre les témoignages et d'en faire rapport à cette Chambre."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée: *Pour*, 41; *Contre*, 51.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir: Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil; M. *Dawson* a proposé pour amendement, secondé par M. *McCann*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se forme en le dit comité, de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Auld</i> ,	<i>Dawson</i> ,	<i>MacKenzie</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Bell</i> (Lanark nord,)	<i>Desaulniers</i> ,	<i>McCann</i> ,	<i>Ryerson</i> ,
<i>Bell</i> (Russell,)	<i>Dickson</i> ,	<i>McKellar</i> ,	<i>Rymal</i>
<i>Biggar</i> ,	<i>Dunsford</i> ,	<i>McLachlin</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>Morris</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Bown</i> ,	<i>Harcourt</i> ,	<i>Morton</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Cameron, J. H.</i> ,	<i>Haultain</i> ,	<i>Mowat</i> ,	<i>Wallbridge</i> ,
<i>Cameron, M. C.</i> ,	<i>Hooper</i> ,	<i>Munro</i> ,	<i>Walsh</i> ,
<i>Clarke</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Patrick</i> ,	<i>White. et</i>
<i>Connor</i> ,	<i>Jones</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>White.</i> —13.
<i>Crawford</i> ,	<i>Macdonald, Donald A.</i>	<i>Pouppore</i> ,	

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>Morrin</i> ,
<i>Anderson</i> ,	<i>Cowan</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Daoust</i> ,	<i>Hébert</i> ,	<i>Rémillard</i> ,
<i>Baby</i> ,	<i>DeBoucherville</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Ross, John J.</i>
<i>Beaudreau</i> ,	<i>Dorion</i> ,	<i>Joly</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Dostalier</i> ,	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Dufresne, Alexandre</i> ,	<i>Laframboise</i> ,	<i>Sherwood</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Dufresne, Joseph</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Simard</i> ,
<i>Burnwell</i> ,	<i>Dunkin</i> ,	<i>Le Boutillier</i> ,	<i>Starnes</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Falkner</i> ,	<i>Loranger</i> ,	<i>Sylvain</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>Macdonald, John A.</i>	<i>Taschereau. et</i>
<i>Cartier</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Tassé.</i> —44
<i>Chapais</i> ,	<i>Gagnon</i> ,		

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Baby* a fait rapport que le

Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par M. *Starnes*, la troisième clause a été amendée en ajoutant le proviso suivant à la fin d'icelui : Pourvu toujours que si aucun tel navire ne débarque pas ou ne prend pas sa cargaison entière dans le Havre de *Québec*, le droit de tonnage ne devra être prélevé que suivant la proportion de sa cargaison qu'il aura débarquée ou prise à bord par rapport à la cargaison entière.

M. *Dawson* a proposé, secondé par M. *McCann*, Que le Bill soit de nouveau amendé en y insérant la clause suivante :—“ Que le droit de tonnage ne sera exigé que sur les “ navires qui retireront de l'avantage des améliorations du Havre.”

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme :—

Pour :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, John J.,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Notman,</i>	<i>White, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright.—44.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Macdonald, J. A.,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>O'Hulloran,</i>	<i>Walsh.—50.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>		

Ainsi la Question a été résolue négativement.

M. *Dawson* a proposé, secondé par M. *McLachlin*, Que le Bill soit de nouveau amendé, en y insérant la clause suivante : “ le droit de tonnage proposé par la troisième clause ne sera imposé que par l'Ordre du Gouverneur-Général en Conseil.”

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue négativement.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour amender l'Acte pour “ pourvoir à l'amélioration du Havre de *Québec*, et à son administration.”

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Laframboise*,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Gé-

néral, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute ou partie de la Correspondance qui a pu avoir lieu depuis le mois de novembre dernier entre le Gouvernement Impérial de Sa Majesté et le Gouvernement du Canada, relativement à la nécessité de compléter l'ouverture du Chemin du *St. Laurent* au *Nouveau-Brunswick* par le *Matapédia*, comme route Militaire d'une urgente nécessité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par l'Honorable M. *Loranger*, M. *Laframboise* et M. *Starnes*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* d'émettre des Débitures pour faire le rachat de celles déjà émises, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence lu, une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés

L'Honorable M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre, le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Simcoe et Port Ryerse*, et y a fait des amendements et a inséré dans la 6e clause la Résolution de la Chambre spécifiant la perception de certains honoraires par la compagnie.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et rapport irréguliers pour le Comté de *Shefford*, a fait rapport que le Pétitionnaire n'ayant offert aucune preuve à l'appui des allégations de sa Pétition, et ayant abandonné l'affaire, le dit Comité a adopté les résolutions suivantes comme étant sa décision définitive :

1°. *Résolu*, Que le membre siégeant, *Lucius Seth Huntington*, Ecuyer, a été dûment élu le Représentant du Comté de *Shefford* à la dernière élection, et qu'il a droit à son siège comme Membre de la Chambre ;

2°. *Résolu*, Qu'attendu que le retrait de la Pétition a eu lieu du consentement du Membre siégeant, et que celui-ci n'a point proposé que la dite Pétition soit déclarée frivole et vexatoire, qu'au contraire il s'est désisté de faire une telle motion, la dite Pétition ni la défense à cette Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Starnes*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

Lundi, 2 Juin 1862.

11 Heures, A. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Starnes*,—La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Cockburn*,—La Pétition de *F. S. Clench* et autres, de la Ville de *Cobourg*, Comté de *Northumberland* ; et la Pétition de *M. McNellie* et autres, du Township de *Hamilton*.

Par M. *J. J. Ross*,—La Pétition du Révérend *L. O. Désilets* et autres, de la Paroisse de *St. Narcisse*, Comté de *Champlain*.

Par M. *Knight*,—La Pétition de *Joseph Smith* et autres, de *Waterville*, Comté de *Campton* et ses environs.

Par M. *Ferguson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Gwillimbury* Ouest.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Division *Hungerford*, No. 54, des Fils de Tempérance ; demandant la passation d'une Loi contre l'usage de Liqueurs Enivrantes.

De la Municipalité, de la partie Ouest de la Paroisse de *Notre-Dame des Anges de Stanbridge*, Comté de *Missisquoi* ; demandant à être exemptée de l'opération de certaines dispositions de l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

De *Pierre Bergeron* et autres, des Townships de *Horton*, *Aston* et *Wendover* ; demandant la passation d'un Acte pour déclarer que toutes les Paroisses civilement érigées seront des Municipalités locales séparées.

De *William Robinson* et autres, de la Ville de *Galt*, Manufacturiers et autres ; demandant que le tarif reste tel qu'il est quant aux articles manufacturés.

De *C. Cameron* et autres, de la Ville de *Collingwood*, et des Townships de *Nottawasaga* et *Sunnidale*, Comté de *Simcoe* ; demandant des amendements à l'Acte des pêcheries du *Haut-Canada*.

De *E. Hale* et autres, de la Ville de *Sherbrooke* et des environs ; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à construire un Chemin de Fer reliant le Chemin de Fer du Grand Tronc du *Canada* avec le Chemin de Fer de *Connecticut* et *Passumpsic*, à quelque point près de *Stanstead*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Essex* ; demandant de l'aide pour construire un Havre de Refuge à *Two Creeks*, dans le Township de *Romney*, Comté de *Kent*.

De *F. X. Beaudette* et autres, du Village de *Victoriaville* et des environs, Comté d'*Arthabaska* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

De *Théodore Hart*, de la Cité de *Montréal* ; demandant qu'aucun Bill ne soit passé qui soit contraire aux intérêts des porteurs de Bons de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*.

L'Honorable M. *Mowat*, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif pour autoriser les Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* à émettre des débentures pour le rachat de celles déjà émises, et y a fait des amendements.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal* ;

Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*.

M. *White*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De *Louis Marcille* et autres ; demandant l'annexion d'une partie de la Municipalité de *St. Lambert* à la Paroisse de *Longueuil*, et de l'Honorable *Louis Renaud* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de Navigation de *Beauharnois*.

Quant à la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*, demandant un Acte pour légaliser ses Actes relatifs aux ventes et aux cotisations des terres à l'égard desquelles il n'a point été émis de patentes, il n'en a point été donné avis.

Votre Comité s'est enquis de la pratique suivie dans le Parlement Impérial, quant à la preuve des avis de Pétitions devant le Comité des Ordres Permanents.

Depuis quelques années le devoir d'examiner les avis et de les comparer avec les Pétitions a été rempli, dans la Chambre des Communes, par un Officier appelé "Examinateur des Ordres Permanents, lequel est tenu de s'informer des faits dans chaque cas, en ce qui concerne l'avis, et d'en faire rapport pour l'information du Comité des Ordres Permanents. En 1854, les Lords se déterminèrent à suivre le même système, et nommèrent le même Officier pour être leur Examinateur, lequel fait son rapport aux deux Comités simultanément. Par cet arrangement, il n'est nécessaire de prouver l'avis qu'une fois, et l'on épargne beaucoup de temps et de trouble aux parties, avec cet avantage en outre, que la preuve offerte aux deux Comités est précisément la même ; et dans le cas où l'on trouve

quelque défecuosité dans l'avis, la décision du Comité est connue avant l'introduction du Bill.

Votre Comité est d'opinion qu'un semblable arrangement offrirait beaucoup d'avantage, s'il était introduit en cette Province : pour le présent, cependant, il peut être à propos de ne l'appliquer qu'à votre Chambre. Durant cette Session, le Comité a toujours autorisé le Greffier du Bureau des Bills Privés à examiner les avis, et a toujours basé sa décision sur le rapport des faits dans chaque cas qui lui a été soumis par son Greffier. Le Comité est très satisfait du fonctionnement de ce système, et il recommande, en attendant l'entière adoption du système du Parlement Impérial à cet égard, que le Greffier du Bureau des Bills Privés soit nommé "Examineur des Ordres Permanents" pour l'Assemblée Législative, et chargé de faire rapport des avis de Pétitions pour Bills Privés au Comité des Ordres Permanents, comme il l'a fait durant la présente Session, et qu'il lui soit accordé pour ce service telle rémunération que l'Orateur de Votre Honorable fixera, avec rappel du commencement de la présente Session.

Sur motion de M. *Sobin*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au Comité Permanent des divers Bills Privés de faire rapport des témoignages sur lesquels il a fondé sa décision que le Préambule du Bill pour incorporer la Compagnie du *Richelieu* n'est pas prouvé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions des chapitres 36 et 37 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, quant à l'enregistrement des titres et à la radiation des hypothèques affectant les immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Moulins à "Coton de *Toronto*;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Street* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte relatif au Testament de *Nathan Gage*, Ecuier, ci-devant de la "Ville de *Branford*;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Bown* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour permettre aux Syndics de la Congrégation de l'Eglise "Presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'Eglise d'*Ecosse*, à *Martinown*, de vendre "un certain terrain;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Wallbridge* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour détacher de la Municipalité de *St. Lambert* une portion "de la partie située dans la Baronnie de *Longueuil*, et l'annexer à la Municipalité de la "Paroisse de *Longueuil*;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Bureau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de Québec, et y relatifs, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Dunkin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Dunkin* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour transporter à des Syndics certains immeubles de feu *William Campbell*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Bell* (de *Russell*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Passage par Bâteaux-à-Vapeur de *New-Edinburgh* et *Waterloo*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Smith* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer l'arpentage primitif du Township des 3e et 4e concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Morris* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la charte de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Crawford* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la *Vallée de Massawippi*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bourassa* a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bourassa* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*, étant lu,

L'Honorable M. *Portman* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Carling*,

Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. *Dickson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Cowan*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se forme en Comité de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ross, John, J.</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, D. A.</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright.—45.</i>
<i>Dickson,</i>			

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Clarke,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell (Russell,)</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh.—59.</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fourrier,</i>	<i>Morrison,</i>	

Ansi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre, s'est en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Crawford* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'Honorable M. *Loranger* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport du Ministre de l'Agriculture pour 1861. (*Documents de la Session, No. 32.*)

Ordonné, Que M. *Haultain* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu la pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour lever les doutes quant à la légalité de certains instruments y mentionnés, et pour d'autres fins y mentionnés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour incorporer le Synode du Diocèse d'Ontario," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *Jean Minna Ford*, Administratrice des biens de feu *David B. Ogden Ford*, à vendre ou hypothéquer les immeubles qui appartenaient au dit *David B. Ogden Ford* en son vivant, pour payer les dettes de la succession et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie des Mines de *Ramsay*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Quatre heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Beaudreau*,—La Pétition du Révérend *N. Hardy* et autres, de *St. Roch* de *Richelieu*.

Par M. *Ferguson*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Gwillimbury* Ouest.

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Bernard* de *Lacolle*.

L'Honorable M. *Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Dix-septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a pris en considération l'instruction qui lui a été donnée par la Chambre, "de rapporter les témoignages sur lesquels il a basé sa décision : que le préambule du Bill "pour amender l'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de 'La Compagnie "du *Richelieu*, n'est pas prouvé;" et il fait rapport qu'il en est venu à cette décision parce que les pouvoirs relatifs à l'acquisition de biens immeubles et autres, mentionnés dans les clauses 3 à 30 inclusivement, sont excessifs et inusités, et tels qu'il n'en a point été conféré de semblables jusqu'ici à aucune Compagnie de Bateau à Vapeur, et qu'aucune preuve n'a été fournie à l'appui de ces clauses.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de Plomb de *Ramsay*, et il est convenu de le reporter sans amendements, et les suivants avec amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la Compagnie des Chemins à Barrières de *Terrebonne* ;

Bill du Conseil Législatif pour incorporer le Synode du Diocèse d'Ontario.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *O'Halloran*,

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au Comité Permanent des divers Bills Privés d'amender le Bill pour amender l'Acte intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du *Richelieu*" en en retranchant toute cette partie qui a trait à l'acquisition d'immeubles en vertu des dispositions des clauses mentionnées dans le Rapport du Comité, et de faire rapport du Bill tel qu'amendé.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Preston et Berlin*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre les dispositions des chapitres 36 et 37, des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, quant à l'enregistrement des titres et à la radiation des hypothèques affectant les immeubles dans le *Bas-Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Langevin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Langevin* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Honorable M. *Drummond* a présenté, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général :

La réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 31 Mai 1862, pour les papiers relatifs au Chemin de *Matapédia*. (*Documents de la Session*, N^o. 36.)

Ordonné, — Que la Dépêche du 28 Décembre 1861, relative au Chemin de *Matapédia*, maintenant déposée devant la Chambre, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté en autant qu'elles ont rapport à icelle.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte qui incorpore la " Compagnie des Moulins à Coton de *Toronto*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte relatif au testament de *Nathan Gage*, Ecuier, ci-devant de la Ville de *Brantford*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de la " Congrégation de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'*Ecosse*, à " *Martintown*, de vendre un certain terrain," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour détacher de la Municipalité de " *St. Lambert* une portion de la partie située dans la baronnie de *Longueuil*, et l'annexer " à la Municipalité de la Paroisse de *Longueuil*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour amender les Actes incorporant la Cité de *Québec*, et y relatifs, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et les annexer à la Division Est du Comté de *Middlesex*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour transférer à des Syndics certains immeubles de feu *William Campbell*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie de Passage par Bateaux à Vapeur de *New Edinburgh* à *Waterloo*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour confirmer l'arpentage primitif des troisième et quatrième concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte concernant l'Arpentage des troisième et quatrième concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Macbeth*, secondé par *M. Morton*, les amendements suivants ont été faits au Bill :

Dans la Préambule, ligne 4, retranchez "Lac" et insérez "Lacs" et après "Erie" insérez "et Ontario." Clause 1, ligne 6, retranchez "Lac" et insérez "Lacs," et après "Erie" insérez "et Ontario."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de *Massawippi*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de *Massawippi*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto*, d'émettre des Débentures pour faire le rachat de celles déjà émises; le Bill pour incorporer l'*Union St. Pierre de Montréal*; le Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*; le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats de *Simcoe* et *Port Ryerse*, et le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie des Mines de Plomb de *Ramsay*; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil, et *M. Bureau* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour incorporer l'*Union St. Pierre de Montréal*; le Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*, et le Bill incorporant la Compagnie des Mines de Plomb de *Ramsay*, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les Bills soient séparément lus la troisième fois, demain.

M. *Bureau* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats de *Simcoe* et *Port Ryerse*, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bureau* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

M. *Bureau* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* d'émettre des Débentures pour faire le rachat de celles déjà émises, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bureau* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu, comme suit :—

Page I, ligne 18, après " de " insérez " pas plus de. "

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Honorable M. *Drummond* a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK,

Le Gouverneur Général transmet à l'Assemblée Législative les Estimés Supplémentaires des sommes requises pour le service de la Province durant l'année expirant le 31 Décembre 1862; et, conformément aux dispositions de la 57^e Section de l'Acte d'Union, il recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative.—(*Documents de la Session*, N^o. 4.)

Québec, 30 Mai 1862.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour réorganiser la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins, étant lu,

M. *Bell* (de *Russell*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Portman*, que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil, et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Albyn,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Robitaille</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White.—64.</i>

Contre:

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>De Cazes;</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Poupoire,</i>	<i>Tett.—45.</i>
<i>DeBoucherville,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, ensemble avec les Estimés supplémentaires pour 1862 qui l'accompagnent, soit renvoyé au Comité des Subsidés.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement.

Bill intitulé: "Acte pour abroger l'Acte vingt-trois *Victoria*, chapitre cinquante, et " pour amender l'Acte concernant les Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en tant " qu'il se rapporte aux Cours de Recorders."

Bill intitulé: "Acte pour changer le titre Officiel des Inspecteurs et Surintendants de " Police, pour les Cités de *Montréal* et *Québec*."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender la loi " concernant la prescription des actions dans le *Haut-Canada*, avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte " concernant les Locateurs et Locataires," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société de l'Hospice des Orphelins et de " Bienfaisance pour les Veuves de *Kingston*," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Drummond*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures, A. M., demain.

Mardi, 3 Juin 1862.

11 heures, A. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*; demandant des amendements au Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et aussi, au Bill pour autoriser la fusion de certaines Compagnies de Chemin de Fer.

De *F. S. Clench* et autres, de la Ville de *Cobourg*, Comté de *Northumberland*,—et de *M. McNeillie* et autres, du Township de *Hamilton*; demandant la passation d'une loi contre l'usage des liqueurs enivrantes.

Du Révérend *L. O. Désilets* et autres, de la Paroisse de *St. Narcisse*, Comté de *Champlain*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De la Municipalité du Township de *Grillimbury Ouest*; demandant que le Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le *Haut-Canada*, quant aux Ecoles Catholiques Romaines, ne devienne pas Loi.

De *Joseph Smith* et autres, de *Waterville*, Comté de *Compton*, et des environs; demandant un Acte pour les autoriser à construire un Chemin de Fer reliant le Grand-Tronc au Chemin de Fer de *Connecticut* et *Passumpsic*, près de *Stanstead*.

L'Honorable *M. Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le dix-huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération l'instruction de votre Honorable Chambre, "de rapporter les témoignages sur lesquels le comité a basé sa décision que le préambule du Bill en faveur de certaines personnes qu'on prétend être souscripteurs des livres d'actions sous l'Acte primitif d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, n'est pas prouvé,"—et il prend la liberté de faire rapport qu'il paraît, par des témoignages verbaux pris devant le Comité, que des actions ont été intentées contre les actionnaires de la Compagnie en question dans le dit Bill, par des créanciers de la Compagnie; que des jugements ont été rendus en conséquence en quelques cas, et que les affaires étaient encore en litige.

En conformité de l'instruction de votre Honorable Chambre, votre Comité rapporte le Bill pour amender l'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de La Compagnie du *Richelieu*, lequel Bill il a amendé en retranchant les clauses relatives à certaines acquisitions d'immeubles, et lesquelles clauses étaient mentionnées dans un rapport précédent du Comité comme étant inusitées.

Votre Comité prend la liberté d'attirer l'attention de votre Honorable Chambre sur la pratique occasionnellement suivie quant aux Bills de Havres ou Ponts, ou autres Bills imposant des péages, d'examiner d'abord la cédule des péages en Comité Général. Votre Comité est d'avis que cette pratique entrave le bon fonctionnement du système des Bills Privés, attendu qu'un Comité Général, en décidant des taux de péage à adopter, est entièrement sans preuve pour se guider dans sa décision; il recommande, en conséquence, qu'à l'avenir cette pratique soit discontinuée, et que les péages soient, dans tous les cas, fixés par le Comité spécial auquel a été renvoyé le Bill.

Votre Comité désire attirer l'attention de la Chambre sur l'Honoraire à payer pour les Bills Privés, qui est le même dans tous les cas, que le Bill soit d'une grande importance ou non; et il suggère respectueusement que pour tous Bills autorisant le prélèvement ou la dépense d'une somme excédant \$200,000, l'honoraire de \$60 soit augmenté de manière à ce qu'il soit doublé si le montant excède \$200,000 et est au-dessous de \$400,000, et qu'il soit triplé si le montant est entre \$400,000 et \$600,000, et ainsi de suite en proportion.

M. Laframboise, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition de *Gabriel Lenoir dit Rolland*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Electorale de *Montréal Ouest*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

1. *Résolu*, Que *Thomas D'Arcy McGee*, Ecuyer, a été dûment élu et rapporté Membre pour *Montréal Ouest*.

2. *Résolu*, Que la Pétition du dit *Gabriel Lenoir dit Rolland* n'est ni finale ni vexatoire.

M. Benjamin, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, à laquelle il a annexé

la Pétition y relative a lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit:—*Alexandre Dufresne*, Ecuyer; *Louis Labreche-Viger*, Ecuyer; l'Honorable *Louis S. Morin*; *Jean Baptiste Mongenais*, Ecuyer; Président, *Hector Louis Langevin*, Ecuyer.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, à laquelle il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit:—*William Patrick*, Ecuyer; *Joseph Hilarion Jobin*, Ecuyer; *James Morton*, Ecuyer; *Henry Wellesley McCann*, Ecuyer; Président, l'Honorable *George Sherwood*.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Leeds*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit:—*Noël Hébert*, Ecuyer; *Alexandre Morris*, Ecuyer; *Daniel McLachlin*, Ecuyer; l'Honorable *Alexander Tilloch Galt*; Président, l'Honorable *Lewis Thomas Drummond*.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit:—*Henry Munro*, Ecuyer; *William Norman*, Ecuyer; *Charles François Fournier*, Ecuyer; *Albert Knight*, Ecuyer; Président, *Matthew Crooks Cameron*, Ecuyer.

M. *Benjamin*, du Comité Général des Elections, a rapporté la liste des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Ouest du Comté de *Elgin*, à laquelle il a annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres ont été lus comme suit:—*Alexandre Mackenzie*, Ecuyer, *Michael Harcourt*, Ecuyer, *Francis Jones*, Ecuyer, *George Jackson*, Ecuyer; Président, *John Crawford*, Ecuyer.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les locateurs et locataires," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 9, Retranchez depuis "intentées" jusqu'à "dans" dans la ligne 10.

Page 1, ligne 10, Retranchez "et" et insérez "pour."

Page 1, ligne 11, Retranchez depuis "reclamés" jusqu'à "et" où il se rencontre la première fois dans la ligne 12.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité des Subsidés, étant lu.

L'Honorable M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. *Simard* a proposé, secondé par M. *Chapais*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "en 1857, cette Chambre vota la somme de \$900,000 pour la construction des Edifices "Publics à *Ottawa*, qu'il appert maintenant, par les documents officiels, que cette somme "est dépensée, et qu'en outre une somme de \$188,344 a été payée pour le même objet; "que les contrats pour la construction des dits Edifices ne s'élevaient qu'à la somme de "\$688,595; que, cependant, il est constaté que les dits Edifices sont comparativement peu

“avancés; qu’avec la connaissance de ces faits, cette Chambre croit devoir déclarer qu’il ne convient pas d’approprier une nouvelle somme d’argent pour la continuation des dits ouvrages avant qu’une enquête minutieuse sur tout ce qui se rattache à la construction des Edifices Publics à *Ottawa*, ne soit faite, pour établir comment les sommes déjà votées ont été dépensées, et quel montant serait nécessaire pour terminer les dites constructions, et qu’il en ait été fait rapport à cette Chambre.”

Et des Débats s’étant élevés là-dessus, à une heure de l’après-midi M. l’Orateur a ajourné la Chambre jusqu’à quatre heures aujourd’hui, sans que la question ait été mise aux voix.

Quatre heures P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Walsh*,—La Pétition de *Joseph Sawyer* et autres, Sauvages des Townships de *Tuscarora* et *Oneida*, Comtés de *Brant* et *Haldimand*.

Par M. *Clarke*,—La Pétition de *A. D. Ferrier* et autres, du Village incorporé de *Feryus* et de ses environs.

Conformément à l’Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Révérend *N. Hardy* et autres, de *St. Roch de Richelieu*; relative à l’établissement d’une Banque de Crédit Foncier.

De la Municipalité du Township de *Guilimbury-Ouest*; demandant que le Bill pour amender l’Acte des Ecoles Séparées du *Haut-Canada*, quant aux Ecoles Catholiques Romaines Séparées, ne devienne pas loi.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Bernard de Lacolle*; demandant que la dite Paroisse soit séparée du Comté de *St. Jean* et annexée au Comté de *Napierville*.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement:—

Bill intitulé: “Acte pour consolider partie de la dette due par la Municipalité du Comté de *Hastings*.”

Bill intitulé: “Acte pour ériger la partie de la Paroisse *St. Roch de Québec*, située sur la rive nord de la Rivière *St. Charles*, en une Municipalité séparée.”

Bill intitulé: “Acte pour incorporer la Société Ecclésiastique du Diocèse de *St. Hyacinthe*.”

Bill intitulé: “Acte pour légaliser l’Election des Syndics pour la construction d’une Eglise Catholique dans la Paroisse de *Ste. Brigitte*, ainsi que leurs procédés.”

Bill intitulé: “Acte pour amender l’Acte pour amender et refondre les actes concernant la Banque Commerciale du District de *Midland* et pour changer son nom de corporation en celui de ‘La Banque Commerciale du *Canada*.’”

Bill intitulé: “Acte pourvoyant à la régularisation des Régistres de Mariages, Bap- têmes et Sépultures.”

Bill intitulé, “Acte pour amender l’Acte d’incorporation de l’Académie Industrielle de *St. Laurent*.”

Bill intitulé: “Acte pour confirmer l’action de la Corporation des ci-devant Town- ships d’*Arthur* et *Luther*, en vertu de l’Acte pour permettre aux Conseils de Comté de prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemercer leurs terres, et pour d’autres fins.”

Bill intitulé: “Acte pour établir les Lignes Latérales dans le Township de *Kenyon*, dans le Comté de *Glengarry*.”

Bill intitulé: “Acte pour permettre aux Contribuables du Comté de *Lincoln* de faire choix d’une localité plus convenable comme chef-lieu.”

Bill intitulé: “Acte pour faire retomber sur la Corporation de la Cité de *Toronto* le paiement des frais de garde, soutien et entretien de certains Prisonniers dans la Prison Commune des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: “Acte pour amender l’Acte

“incorporant les Sœurs de la Charité de Québec,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : “Acte pour amender l’Acte d’incorporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*,” avec plusieurs amendements à la Version Française, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : “Acte pour naturaliser *Isaac Rogers*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : “Acte pour naturaliser *Gelston Sanford*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : “Acte pour amender la Loi concernant la prescription des actions dans le *Haut-Canada*,” et il a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 24, Retranchez depuis “de” jusqu’à la fin du Bill, et insérez “Juillet mil huit cent soixante-et-trois.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté son amendement.

Sur motion de l’Honorable M. *Rose*, secondé par M. *Rankin*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : “Acte pour naturaliser *Isaac Rogers*,” soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l’a passé, sans aucun amendement.

Sur motion de l’Honorable M. *Rose*, secondé par M. *Rankin*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : “Acte pour naturaliser *Gelston Sanford*,” soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : “Acte pour amender l’Acte incorporant les Sœurs de la Charité de Québec,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 26, retranchez “ainsi” et retranchez depuis “dans” jusqu’à “de” dans la 27e ligne et insérez “le préambule du présent Acte.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L’Honorable M. *Loranger*, a présenté en conformité d’Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une Adresse de l’Assemblée Législative, datée 8 Avril 1862, pour un état des nouvelles charges créées depuis 1861 dans les Bureaux Publics. (*Documents de la Session*, No. 37.) Et aussi,

La Réponse à une Adresse de l’Assemblée Législative, datée 30 Mai 1862, pour un état des sommes payées à la Seigneuresse de *Rigaud*, sur les lods et ventes de la Seigneurie de *Rigaud*. (*Documents de la Session*, No. 33.) Et aussi,

La Réponse à une Adresse de l’Assemblée Législative, datée le 5 ultimo, pour un état indiquant en détail la manière, le temps, l’endroit ou les endroits où a été dépensée la

somme de \$20,000, qui se trouve parmi les items des subsides pour 1857, comme ayant été votée : " pour un quai et un havre de refuge sur le Lac *Erié*, pour cette année ; " l'autorité en vertu de laquelle cette dépense a été faite ; la valeur de l'ouvrage qui a été fait, et si cet ouvrage a été donné à l'entreprise ou autrement ; la personne ou les personnes auxquelles l'argent a été payé, et sous la surintendance de qui les déboursés ont été faits ; avec ensemble copie de toute la correspondance entre le Département des Travaux Publics, ou tout autre département du Gouvernement, et toute personne ou personnes qui peuvent en aucun temps s'être ingérées dans la dépense de la dite somme de \$20,000. (*Documents de la Session, No. 36.*)

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif à la Version Française du Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'incorporation du Collège de *St. Anne de la Pocatière*," lesquels ont lus comme suit :—

Page 2, ligne 2, Retrancher depuis "quelque" jusqu'à "contrat."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Dixième Rapport du Comité Permanent des Ordres Permanents.

L'Honorable M. *Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à a Chambre le Dix-neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour modifier l'arpentage des 5e, 6e et 7e Concessions du Township d'*Onslow*, dans le Comté de *Pontiac*, et il n'a pas jugé à propos de procéder avec le dit Bill à cette période avancée de la Session, l'arpentage étant en litige depuis plusieurs années, et le Comité n'ayant point devant lui la preuve des meilleurs moyens de régler la question.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :

Bill pour autoriser *Jean Minna Ford* à vendre ou hypothéquer les biens de feu *David B. Ogden Ford*, pour payer les dettes de sa succession, et pour d'autres fins ;

Bill pour incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins à barrières dans l'*Isle Jésus*.

Un Bill, du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital-Général de *Toronto* d'émettre des Débentures pour faire le rachat de celles déjà émises," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour incorporer l'Union *St. Pierre de Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société de " l'Union *St. Pierre de Montréal*.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie des Mines de plomb de *Ramsay* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie pour l'exploitation et la fonte des Mines de Plomb de *Ramsay*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à rails plats de *Simcoe* et *Port Ryerse*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour autoriser la construction d'un Chemin à rails plats ou d'un Chemin de Fer de la Ville de *Simcoe* au Village de *Port Ryerse*, dans le Comté de *Norfolk*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour étendre les dispositions des chapitre 36 et 37 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, quant à l'enregistrement des titres et à la radiation des hypothèques affectant les immeubles dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour étendre et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé aujourd'hui à la Question, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des Subsidés,) et lequel amendement était, Que tous les mcts après " Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " en 1857 cette Chambre vota la somme de \$900,000 pour la construction des " Edifices Publics à *Ottawa*, qu'il appert maintenant, par les documents officiels, que cette " somme est dépensée, et qu'en outre une somme de \$188,344 a été payée pour le même " objet ; que les contrats pour la construction des dit Edifices ne s'élèvent qu'à la somme " de \$688,595 ; que, cependant, il est constaté que les dits Edifices sont comparativement " peu avancés ; qu'avec la connaissance de ces faits, cette Chambre croit devoir déclarer " qu'il ne convient pas d'approprier une nouvelle somme d'argent pour la continuation des " dits ouvrages avant qu'une enquête minutieuse sur tout ce qui se rattache à la construc- " tion des Edifices Publics à *Ottawa*, ne soit faite, pour établir comment les sommes déjà " votées ont été dépensées, et quel montant serait nécessaire pour terminer les dites cons- " tructions, et qu'il en ait été fait rapport à cette Chambre."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Anderson,
Beaubien,
Beaudreau,
Blanchet,
Brousseau,

Chapais,
DeBoucherville,
DeCazes,
Désaulniers,
Dufresne, Joseph,

Ferguson,
Fournier,
Gaudet,
Joly,

Langevin,
Ross, J. J.,
Simard, et
Sylvain.—18.

Contre :

Messieurs

Alleyn,
Archambault,

Daoust,
Dawson,

Knight,
Labreche-Viger,

Prévost,
Rankin,

<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Ross, John S.,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mongenaïs,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Hartcourt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caruchon,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Teit,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Portman,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White, et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wright.—96.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Aloss, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

EN COMITÉ.

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour creuser le Canal *Welland* jusqu'au niveau du Lac *Erié*, pour l'année 1862.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction de portes d'Ecluse de rechange, Canal *St. Laurent*, pour l'année 1862.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement de la tranchée dans le Roc au Canal de *Lachine*, pour l'année 1862.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Portes d'Ecluse de rechange et l'approfondissement de l'entrée à *Grenville*, Canal de *Carillon* et *Grenville*, pour l'année 1862.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les réparations de la chaussée à *Hog's Back*, Canal *Rideau*, pour l'année 1862.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour étendre les améliorations sur l'*Ottawa Petawawa*, pour l'année 1862.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille quatre cent vingt-et-un dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Chemin du *Canada-Est* et du *Nouveau-Brunswick* via *Métopédia*, pour des fins publiques et la défense Militaire quarante neuf mille cents dollars; pour le Chemin *Témiscouata*, six mille trois cent vingt-et-un dollars; et pour le Chemin de *Matane* et *Cap Chatte*, de *Gaspé*, de la *Malbaie* et des *Ecoumains*, neuf mille dollars, pour l'année 1862.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour exploration de Chemins, Havres et Navigation, pour l'année 1862.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour un Steamer de la Province employé pour la protection des Pêcheries,—le service se rattachant aux lumières, Bouées Fanaux sous contrôle de la Maison de la Trinité, *Québec*, et au Service Postal aux Ports d'en-Bas, pour l'année 1862.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour loyers et réparations des Edifices Publics, pour l'année 1862.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rebâtir *Spencer Wood*, pour l'année 1862.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les Edifices Publics à *Ottawa*, pour l'année 1862.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat de propriété pour la Prison de Réforme à *St. Vincent*, suivant le contrat du 21 Décembre 1861, dix huit-mille dollars, et pour intérêt sur icelui mille dollars, pour l'année 1862.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour un octroi additionnel pour les Ecoles Communes, pour l'année 1862.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la Milice, pour l'année 1862.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :
Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour l'administration du Havre de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne l'émission de Licences de Boutique et d'Auberge dans les Cités, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie Canadienne de Navigation à Vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son Capital Social," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Dawson*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie Canadienne de Navigation à Vapeur de l'Intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son Capital Social, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été pour demain.

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Street*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne l'émission de Licences de Boutique et d'Auberge dans les Cités," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de *Crawford*, secondé par M. *Street*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour l'administration du Havre de *Toronto*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Powell* a proposé, secondé par M. *Rankin*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

M. *Benjamin*, du Comité des Subsidés, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année 1862.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cent quatre-vingt-six dollars, et soixante-et-seize centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1862.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quarante-sept dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1862.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cent soixante-et-quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Receveur-Général, pour l'année 1862.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent quatre-vingt seize dollars et soixante-et-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, pour l'année 1862.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, Branche des Douanes, pour l'année 1862.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent soixante-et-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, Branche de l'Auditeur, pour l'année 1862.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent soixante-et-huit et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Conseil Exécutif, pour l'année 1862.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille trois cent vingt dollars et soixante-et-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics, pour l'année 1862.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent trente-six dollars et sept centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau de l'Agriculture, pour l'année 1862.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille huit cent trente dollars et quarante-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau des Postes, pour l'année 1862.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des Terres de la Couronne, pour l'année 1862.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Est, pour l'année 1862.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Ouest, pour l'année 1862.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes des Départements Publics, pour l'année 1862.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Bas-Canada*, non autrement pourvues, pour l'année 1862.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la Cour de Chancellerie, pour l'année 1862.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent soixante-et-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, pour l'année 1862.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze dollars et un centin, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Balance d'une allocation de retraite à Sir J. B. Robinson, agissant comme Juge Président de la Cour d'Appel, pour l'année 1862.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour allocations de Circuit des Juges de la Cour de Chancellerie, pour l'année 1862.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les poursuites criminelles, pour l'année 1862.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Haut-Canada*, non autrement pourvues, pour l'année 1862.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour défrayer les dépenses de la Police fluviale de *Montréal*, pour l'année 1862, étant de dix mille sept cent dollars, dont trois mille sept cents dollars doivent être payés par les Commissaires du Havre, pour l'année 1862.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du Pénitencier Provincial, pour l'année 1862.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'érection de bâtisses maintenant en voie de construction du Pénitencier Provincial, pour l'année 1862.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'asile pour les aliénés criminels du Pénitencier Provincial pour l'année 1862.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter les bâtisses de *Rockwood*, pour l'année 1862.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'asile de *Rockwood*, pour l'année 1862.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Inspection des Prisons et Asiles, pour l'année 1862.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien d'une Prison de Réforme, à *Penetanguishene*, pour l'année 1862.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour bâtisses à être érigées, pour l'année 1862.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien d'une Prison de Réforme, à *St. Vincent*, pour l'année 1862.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assistant Greffier et Traducteur Français du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier en Loi du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Chapelain et Bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année 1862.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Messager en Chef du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Portier du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires des trois Messagers, pour la Session du Conseil Législatif, pour l'année 1862.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Assistant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier en Loi et Traducteur Anglais, de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-et-un mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de l'Impression et Reliures des Lois de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses de la Distribution des Lois, pour l'année 1862.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour octroi à la Bibliothèque du Parlement, pour l'année 1862.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour une somme additionnelle aux Ecoles Communes du *Haut* et du *Bas-Canada*, six mille dollars à même la part du *Bas-Canada*, pour Ecoles Normales, pour l'année 1862.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds de revenu de l'Éducation Supérieure du *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds du revenu de l'Éducation Supérieure du *Haut-Canada*, distribuée comme suit : Aide au Collège *Victoria, Cobourg*, cinq mille dollars ; aide au *Queen's Collège, Kingston*, cinq mille dollars ; aide au Collège *Regiopolis, Kingston*, trois mille dollars ; aide au Collège *St. Michel, Toronto*, deux mille dollars ; aide au Collège *Bytown, Ottawa*, mille quatre cents dollars ; aide au fonds de l'École de Grammaire du *Haut-Canada*, trois mille deux cents dollars ; aide au Collège de l'*Assomption, Sandwich*, quatre cents mille dollars, pour l'année 1862.

59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Faculté Médicale, Collège *McGill, Montréal*, pour l'année 1862,

60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Faculté Médicale, Collège *Victoria, Cobourg*, pour l'année 1862.

61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'École de Médecine, *Montréal*, pour l'année 1862.

62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'École de Médecine, *Montréal*, pour l'année 1862.

63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'École de Médecine, *Toronto*, pour l'année 1862.
64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institut Canadien, *Toronto*, pour l'année 1862.
65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société d'Histoire Naturelle, *Montréal*, pour l'année 1862.
66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société Historique, *Québec*, pour l'année 1862.
67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien, *Ottawa*, pour l'année 1862.
68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Athénée, *Ottawa*, pour l'année 1862.
69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Québec*, pour l'année 1862.
70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Toronto*, pour l'année 1862.
71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *Kingston*, pour l'année 1862.
72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'Observatoire de *l'Isle-Jesus*, pour l'année 1862.
73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *Toronto*, pour l'année 1862.
74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *Toronto*, pour les patients du Comté, pour l'année 1862.
75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Maison d'Industrie de *Toronto*, pour l'année 1862.
76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants, et à la Société de Secours des Femmes de *Toronto*, pour l'année 1862.
77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Magdeleine de *Toronto*, pour l'année 1862.
78. Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Toronto*, pour l'année 1862.
79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la maternité de *Toronto*, pour l'année 1862.
80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution des Sourds et Muets de *Toronto*, pour l'année 1862.
81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Crèche Publique des enfants pauvres de *Toronto*, pour l'année 1862.
82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Providence de *Toronto*, pour l'année 1862.
83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de Marine et des Emigrés de *Québec*, pour l'année 1862.
84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Malades Indigents à *Québec*, pour l'année 1862.
85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité de *Québec*, pour l'année 1862.
86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Québec*, pour l'année 1862.
87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile du Bon Pasteur de *Québec*, pour l'année 1862.
88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Directeurs de l'Asile des Orphelins Protestantes de *Québec*, pour l'année 1862.
89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay de *Québec*, pour l'année 1862.

90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins de *Québec*, pour l'année 1862.
91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de *Ste. Brigitte* de *Québec*, pour l'année 1862.
92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Protestant des Dames de *Québec*, pour l'année 1862.
93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Militaire du *Canada* pour les Veuves et Orphelins à *Québec*, pour l'année 1862.
94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents, *Montréal*, pour l'année 1862.
95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Corporation de l'Hôpital-Général, *Montréal*, pour l'année 1862.
96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital *St. Patrice*, *Montréal*, pour l'année 1862.
97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Sœurs de la Providence, *Montréal*, pour l'année 1862.
98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant Mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité, *Montréal*, pour l'année 1862.
99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Rue *Bonaventure*, *Montréal*, pour l'année 1862.
100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de *Ste. Marie*, pour les enfants Aveugles et Destitués, *Montréal*, pour l'année 1862.
101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile *St. Patrice* des Orphelins Catholiques Romains, *Montréal*, pour l'année 1862.
102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants, *Montréal*, pour l'année 1862.
103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Maison de Refuge, *Montréal*, pour l'année 1862.
104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université, *Montréal*, pour l'année 1862.
105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hospice de la Maternité aux soins des Sœurs de la Miséricorde, *Montréal*, pour l'année 1862.
106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution des Sourds et Muets, *Montréal*, *Sault aux Récollets*, pour l'année 1862.
107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à la Société Bienveillante des Dames, pour les Veuves et les Orphelins, *Montréal*, pour l'année 1862.
108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Association Charitable des Dames de l'Asile Catholique Romain, *Montréal*, pour l'année 1862.
109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile de la Magdeleine, (Dames du Bon Pasteur), *Montréal*, pour l'année 1862.
110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Institution pour les maux d'Yeux et d'Oreilles, *Montréal*, pour l'année 1862.
111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide au Dispensaire de *Montréal*, pour l'année 1862.
112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'École d'Industrie et Refuge de *Montréal*, pour l'année 1862.

113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital-Général, *Kingston*, pour l'année 1862.

114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents de *Kingston*, pour l'année 1862.

115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu, *Kingston*, pour l'année 1862.

116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins de *Kingston*, pour l'année 1862.

117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital d'*Hamilton*, pour l'année 1862.

118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins d'*Hamilton*, pour l'année 1862.

119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains d'*Hamilton*, pour l'année 1862.

120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide aux Malades Indigents de *Trois-Rivières*, pour l'année 1862.

121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *London*, pour l'année 1862.

122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital Protestant d'*Ottawa*, pour l'année 1862.

123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital Catholique Romain d'*Ottawa*, pour l'année 1862.

124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Hôpital de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1862.

125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide à l'Asile Provincial des Aliénés, *Toronto*, pour l'année 1862.

126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile d'*Orillia*,—pour l'entretien, etc., \$11,000, appareil de chauffage, \$4,500, pour l'année 1862.

127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile *Malden*, pour l'entretien, etc., \$22,500, réparations et bâtisses, \$5,500, pour l'année 1862.

128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de *St. Jean*, pour l'entretien, etc., pour l'année 1862.

129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de *Beauport, Québec*, pour l'année 1862.

130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'exploration Géologique de la Province, pour l'année 1862.

131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures, *Haut et Bas-Canada*, \$2,000 chaque, pour l'année 1862.

132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour la culture du lin, pour l'année 1862.

133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Chambres d'Agriculture, *Haut et Bas-Canada*, \$4,000 chaque, pour l'année 1862.

134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour couvrir les dépenses de l'Emigration, pour l'année 1862.

135. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Samuel Walter*, comme ci-devant Greffier des Comités du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

136. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *John Bright*, comme ci-devant Messager du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

137. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Louis Gagné*, comme ci-devant Messager du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

138. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *G. B. Faribault*, comme ci-devant Assistant-Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1862.

139. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Dame Veuve *Antrobus*, pour l'année 1862.

140. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de Dame Veuve *Mc Cormick*, pour l'année 1862.

141. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Pierre Bouchard*, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année 1862.

142. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la pension de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année 1862.

143. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année 1862.

144. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sauvages, *Bas-Canada*, en sus de l'octroi Parlementaire en vertu de l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 106., pour l'année 1862.

145. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Chemins de Colonisation, *Haut-Canada*, pour l'année 1862.

146. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Chemins de Colonisation, *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

147. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Service des bateaux-remorqueurs entre *Montréal* et *Kingston*, pour l'année 1862.

148. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires des deux Gardiens de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour secourir les naufragés en 1862, à \$200 chaque, pour l'année 1862.

149. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire Annuel du Maître du Havre à *Gaspé*, pour l'année 1862.

150. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire annuel du Maître du Havre à *Amherst*, pour l'année 1862.

151. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Pierre Brochu*, pour résider au Lac *Métapédiac*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

152. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Marcel Brochu*, pour résider au *Petit Lac*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

153. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Jonathan Noble*, pour résider à *La Fourche*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

154. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Thomas Evans*, pour résider à *Assamctquagan*, sur le Chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1862.

155. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la part des dépenses pour l'entretien des phares, sur les Iles *St. Paul* et *Scatterie*, dans le Golfe, pour l'année 1862.

156. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries du *Bas-Canada*, pour l'année 1862.

157. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries du *Haut-Canada*, pour l'année 1862.

158. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour abonnement et annonces dans la *Gazette Officielle*, pour l'année 1862.

159. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des impressions diverses, pour l'année 1862.

160. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses petites dépenses, du Service Public, pour l'année 1862.

161. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives au Service Public, en vertu de l'Acte 9 Vic., chap., 38, pour l'année 1862.

162. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la représentation du Canada à l'Exhibition de Londres, pour l'année 1862.

163. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix dollars et vingt-trois cents, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses encourues durant l'année 1861, telles que détaillées dans le Rapport No. 60, 2me partie des Comptes Publics, mis devant la Législature, pour l'année 1862.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Voies et Moyens, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Honoraires pour le Pilotage des Navires Coloniaux qui font le commerce en Canada, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Loranger, secondé par M. Powell,
La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures demain.

Vendredi, 4 Juin 1862.

11 heures A. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre le Feu de Liverpool et Londres, conformément à la 11^{ème} Section de l'Acte 23 Victoria, à la date du 30 Juin 1861. (*Documents de la Session*, No. 9.)

M. Benjamin, du Comité Conjoint des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

CHAMBRE DE CONFERENCE,

4 Juin 1862.

Les Comptes pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects, ainsi qu'il appert par le rapport du Sous-Comité qui est annexé à celui-ci, et le Comité continue d'exprimer sa confiance en la manière dont son Greffier, M. Henry Hartney, s'acquitte de ses devoirs.

Votre Comité a déjà soumis à la Chambre le Rapport de son Greffier, qui montre que le montant total payé pour Impressions, Papier à Impression, Lithographie et Reliure pour les deux Chambres, en 1861, s'élève à \$21,493 19. Votre Comité désire aussi attirer l'attention sur le fait mentionné dans le dit Rapport: " que l'expérience de cette année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépense qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes."

Votre Comité s'est aussi occupé de la question des Impressions Publiques en vertu de la Patente de la Reine, et en est venu à la conclusion que l'intérêt et l'économie publiques demandent un changement au système actuel; il ne croit pas que la publication de la *Gazette Officielle* soit comprise dans les privilèges de la Patente que possède les Imprimeurs de la Reine en cette Province, et il ne voit pas pourquoi le système qui est en usage en Angle

terre ne serait pas suivi en *Canada*. En *Angleterre*, c'est le Gouvernement qui publie la *Gazette* Officielle, et les rapports de 1861 montrent que la recette brute a été de £17,978 sterling. Le papier et l'impression coûtent £4,617 sterling, la régie £1981 sterling, laissant un bénéfice de £11,380 qui a été versé dans le Trésor Public. Tout ce Département est conduit par un Chef, trois Commis, un Compilateur d'Index, et un Garde-Magasin. Votre Comité ne voit aucune raison qui puisse empêcher d'adopter un mode semblable en *Canada*, et il est certain que les résultats seraient les mêmes. Votre Comité fera encore remarquer, qu'outre la direction de la *Gazette*, le même bureau serait aussi chargé d'acheter les fournitures de bureau pour les Départements Publics et l'usage du Parlement ; et chaque Sous-Chef de Département transmettrait tous les ans une demande de la quantité probable et des différentes qualités d'articles qu'il lui faut pour son Département ; de la sorte, la coutume d'avancer de l'argent à compte cesserait, et tous les comptes de cette nature se présenteraient et se liquideraient par semestre.

Quant aux impressions des Départements, votre Comité est d'avis qu'il est bien impossible de les contrôler parfaitement sous le système actuel, si l'on peut appeler système ce qui ne permet pas aux officiers qui en sont chargés, de se rendre justice à eux-mêmes non plus qu'au public : Votre Comité ne désire pas entrer minutieusement dans les transactions ; mais il fera observer que, pendant les cinq dernières années, la moyenne qui a été payée annuellement aux imprimeurs de la Reine, y compris une petite quantité de fournitures de bureau, a dépassé \$100,000, ce qui, suivant votre Comité, est certainement plus que le pays ne devrait déboursier pour maintenir une Patente qui ne présente aucune avantage particulier au Service Public. En effet, pour ce qui regarde la célérité, l'élégance et les publications confidentielles, votre Comité trouve que les entrepreneurs des impressions de la Législature, ou tout autre grand établissement, sont au moins de pair avec les Imprimeurs de la Reine ; et en faisant faire par les entrepreneurs des impressions parlementaires l'ouvrage qu'a exécuté l'Imprimeur de la Reine, on aurait gagné au moins 50 pour cent de réduction, sans rien ôter à l'efficacité du service.

Dans l'opinion de votre Comité, on devrait constater la valeur précise de la main de chacun des Blancs employés dans les Départements, et le montant que devrait payer le Gouvernement, pour chaque main de blancs, serait basé sur cela. On pourrait alors donner l'ouvrage à faire à quelque commerçant que ce soit, de la Province, qui l'exécuterait pour les fins stipulées. Par là on éviterait de calculer et de faire les comptes à la mesure ou par quantité, le montant chargé serait facilement vérifié, et tout le monde, sans être au fait même de ce système, pourrait découvrir les erreurs, ce qui est impossible sous le système actuel pour toute autre que des personnes bien accoutumées. Votre comité ne croit pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails, mais il a confiance que le Gouvernement adoptera soit la méthode qu'il recommande soit quelqu'autre aussi efficace, et que de bonne heure, à la prochaine Session, il sera introduit une mesure pour mieux régler la partie des impressions publiques dans chaque branche et Département, et qu'on aura soin d'y joindre la fourniture des papeteries et livres de bureau pour les Départements et l'usage du Parlement ; il est convaincu que si l'on inaugure et suit un système convenable, on épargnera au moins \$150,000 par année, sur les dépenses publiques.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN,

Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES COMPTES POUR LES IMPRESSIONS.
CHAMBRE DES CONFÉRENCES,

3 Juin 1862.

Au Comité Conjoint des Impressions :

MESSIEURS,—Les Comptes d'Impression pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects. La manière dont ces Comptes sont tenus est simple et satisfaisante et conforme à nos instructions qui ont été strictement exécutées par M. *Hartney*, depuis qu'il remplit les devoirs de la charge importante qui lui a été confiée.

Le Compte de vos Imprimeurs, au montant de \$71.26, pour ouvrages extraordinaires, doit être payé.

Le Relieur a présenté un Compte pour dommages encourus à raison de délai pendant

la première année de son contrat. A la fin de l'année dernière, temps auquel on ne pouvait réunir qu'un petit nombre de Membres aux séances du Comité, plusieurs d'entre eux pensèrent qu'il devait être payé \$400 au Relieur en liquidation de sa demande, vu le très bas prix de son contrat, il est recommandé que la somme susdite lui soit payée, et que le Greffier soit autorisé à lui délivrer un certificat à cet effet.

Le tout respectueusement soumis;

G. BENJAMIN, *Président.*
B. SEYMOUR,
W. PATRICK,
J. SIMPSON.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES,
Mercredi, 30 Avril 1862.

Au Président et aux Membres du Comité Conjoint des Impressions :—

MESSIEURS,—Après avoir fait connaître, dans mon Rapport de la dernière Session, les changements effectués dans le système des Impressions par la nomination du Comité Conjoint, ainsi que le résultat de l'exécution des règles et règlements qu'il avait adoptés, après avoir exposé le contrôle absolu qu'il pouvait exercer par ce moyen et l'économie qui en était la conséquence, il ne me reste plus aujourd'hui qu'à constater que l'expérience de cette année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes que j'ai l'honneur de transmettre au Comité.

Aux comptes des impressions se trouve annexée la série complète de tous les documents imprimés, un tableau exact et détaillé du coût, etc.

Les pièces justificatives portent toutes un numéro; celle de l'Honorable Conseil Législatif sont au nombre de 271; celles de l'Assemblée Législative, au nombre de 810.

Le contrat des impressions a été, cette année, ponctuellement mis à exécution; le papier à imprimer a été fourni régulièrement suivant les conditions.

Les volumes reliés des journaux et des Documents de la Session n'ont pas été livrés à l'époque déterminée dans le contrat de reliure; le Comité devra prendre les moyens de mieux assurer l'exécution de ce contrat, surtout à cet égard.

Les comptes que j'ai l'honneur de vous exposer donne le coût total des impressions, du papier à imprimer, de la lithographie et de la reliure des deux Chambres, pour l'année 1861, et s'élèvent à \$21,493.19.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité Conjoint des impressions.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour naturaliser *Gelston Sanford*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 105 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé: "Acte concernant les petits délits contre la propriété dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Chemins à Barrières de *Terrebonne*; le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer le Synode du Diocèse d'*Ontario*;" le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du *Richelieu*; le Bill pour autoriser *Jean Minna Ford*, administratrice des biens de feu *David B. Ogden Ford*, à vendre ou hypothéquer les immeubles qui appartenaient au dit *David B. Ogden Ford*, en son vivant, pour payer

les dettes de la succession et pour d'autres fins ; et le Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrières dans l'Isle Jésus, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill pour incorporer la Compagnie des Chemins à Barrières de Terrebonne ; le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Richelieu, et le Bill pour autoriser Jean Minna Ford, administratrice des biens de feu David B. Ogden Ford, à vendre ou hypothéquer les immeubles qui appartenaient au dit David B. Ogden Ford, en son vivant, pour payer les dettes de la succession et pour d'autres fins, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits Bills soient séparément lus pour la troisième fois, aujourd'hui.

Et M. Bureau a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour incorporer le Synode du Diocèse d'Ontario," et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bureau a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus.

(Les amendements ont été faits à la version anglaise seulement.)

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, aujourd'hui.

Et M. Bureau a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrières dans l'Isle Jésus, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bureau a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu pour la troisième fois, aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte relatif aux Exhibitions Publiques dans le Bas-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour l'administration du Hâvre de Toronto," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour aujourd'hui.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte amendant le chapitre vingt des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé : " Acte concernant les Régistres des Mariages, Baptêmes et Sépultures," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte amendant le chapitre vingt des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé : " Acte concernant les régistres des Mariages, Baptêmes et Sépultures," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 22, après " congrégation," insérez " pourvu qu'il y ait, ou sinon aussitôt, qu'il y aura, dans la bâtisse où siège la dite Cour de Circuit, une voûte à l'épreuve du

“ feu pour y déposer les dits Régistres, approuvée par telle personne qui sera nommée à cet effet et de temps à autre par le Commissaire des Travaux Publics.”

Page 1, ligne 26, retranchez depuis “ par ” jusqu’à ” chapitre “ et insérez “ le dit Acte.”

Page 1, ligne 28, retranchez depuis “ Greffiers ” jusqu’à “ pour “ et insérez ” de la Cour de Circuit, “ et après “ respectifs ” insérez, “ et ils auront droit aux mêmes hono- raires pour les remplir.”

Page 2, ligne 2, retranchez “ de ” où ce mot se rencontre pour la première fois, et insérez “ en.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Hon- neurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte “ pour amender l'Acte relatif aux Institutions municipales du *Haut-Canada*, en ce qui “ concerne l'émission de Licences de Boutique et d'Auberge dans les Cités,” étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte “ pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie Canadienne de Navigation à Vapeur “ de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital social,” étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins, étant lu,

M. *Bell* (de *Russell*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Galt*, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Dunkin* a proposé pour amendement, secondé par M. *Bureau*, Que tous les mots après “ le ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec “ instruction de l'amender en ajoutant le proviso suivant à la 19me clause, savoir : Pourvu “ toujours que la remise à une époque ultérieure de l'exercice par la Province de son pri- “ vilège, dépendra de la continuation de l'entretien et du bon fonctionnement du dit Chemin “ par la Compagnie, de manière que dans le cas où la Compagnie manquerait d'entretenir “ et de faire dûment fonctionner le dit Chemin, le privilège en question reprendra aussitôt “ vigueur, sauf seulement quant aux intérêts passés qui peuvent avoir été abandonnés aux “ termes de l'Acte 20 *Victoria*, chapitre onzième, tel que par le présent amendé.”

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Quatre Heures, P. M.

Alexandre Dufresne, Ecuyer, *Louis Labreche-Viger*, Ecuyer, l'Honorable *Louis S. Morin*, *Jean-Baptiste Mongenais*, Ecuyer, Président *Hector Louis Langevin*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plai- gnant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election pour le Comté de *Verchères* soit ren- voyée au Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble aujourd'hui, à six heures P. M., dans la Chambre de Comité No. 19.

Henry Munro, Ecuyer, *William Notman*, Ecuyer, *Charles François Fournier*, Ecuyer,
SS

Albert Knight, Ecuyer, Président *Mathew Crooks Cameron*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Northumberland*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election pour la Division Est du Comté de *Northumberland* soit renvoyée au Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est de ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain, dans la Chambre de Comité No. 15, à dix heures du matin.

Alexander Muckenzie, Ecuyer, *Michael Harcourt*, Ecuyer, *Francis Jones*, Ecuyer, *George Jackson*, Ecuyer, Président *John Crawford*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Ouest du Comté d'*Elgin*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election pour la Division Ouest du Comté d'*Elgin* soit renvoyée au Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Ouest de ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain, dans la Chambre de Comité No. 17, à dix heures du matin.

Noël Hébert, Ecuyer, *Alexander Morris*, Ecuyer, *Daniel McLachlin*, Ecuyer, l'Honorable *Alexander Tilloch Galt*, Président l'Honorable *Louis Thomas Drummond*, Ecuyer, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Leeds*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election pour la Division Sud du Comté de *Leeds* soit renvoyée au Comité nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud de ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble aujourd'hui, dans la Chambre de Comité No. 20, à six heures P. M.

William Patrick, Ecuyer, *Joseph Hilarion Jobin*, Ecuyer, *James Morton*, Ecuyer, *Henry Wellesley McCann*, Ecuyer, Président l'Honorable *George Sherwood*, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, leurs noms ont été appelés, et *James Morton* n'est pas comparu.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Portman*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Biddulph*.

Par M. *Falkner*,—Deux Pétitions de *François Beaudry* et autres, de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*; et la Pétition de *Stanislas Larin* et autres, de la Côte *St. Michel*, dans la Paroisse du *Sault-au-Récollet*, toutes du Comté d'*Hochelaga*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Sawyer* et autres, Sauvages des Townships de *Tuscarora* et *Oneida*, Comtés de *Brant* et *Haldimand*; demandant la passation d'une Loi contre l'usage des Liqueurs Enivrantes.

D'*A. D. Ferrier* et autres, du Village incorporé de *Fergus* et de ses environs; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observance du Dimanche.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par M. *Kierzkowski*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur

Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes Dépêches du Secrétaire des Colonies, relatives à la fourniture d'Armes pour l'usage des corps de Volontaires et de la Milice dans les Colonies.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par l'Honorable M. *Drummond*, l'Honorable M. *Loranger* et M. *Kierzkowski*.

L'Honorable M. *Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le vingtième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour amender les Actes incorporant la Compagnie Canadienne de Navigation Intérieure à la Vapeur,” et est convenu de le rapporter sans amendements.

L'Honorable M. *Drummond* a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 5 ultimo, pour copies de tous Mémoires et Pétitions, Ordres Départementaux et autres, et Documents et Rapports relatifs à la construction de Ponts sur le Canal *Rideau*, à différentes places entre les *Narrows* et les Châtes de *Jones*, inclusivement, sur la ligne du dit Canal. (*Documents de la Session, No. 31.*)

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Barrières de *Terrebonne*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour incorporer le Synode du Diocèse “ d'Ontario,” a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du *Richelieu*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour amender l'Acte intitulé : “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du *Richelieu*.”

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser *Jean Minna Ford*, Administratrice des biens de feu *David B. Ogden Ford*, à vendre ou hypothéquer les immeubles qui appartenaient au dit *David B. Ogden Ford*, en son vivant, pour payer les dettes de la succession et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, “ Acte pour venir au secours des représentants de feu *David B. Ogden Ford*.”

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins à Barrières dans l'*Isle Jésus*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par M. *Daoust*, les amendements suivants ont été faits au Bill :—

Clause 47, ligne 21, après “ service,” insérez “ et toutes voitures portant les malles “ de Sa Majesté.”

Après clause 52, insérez la suivante :—

Clause 53.—“Pourvu toujours que les deux chemins ci-dessus mentionnés seront construits en même temps, dans les cinq ans à dater du premier juillet prochain.”

Résolu, Que le Bill passe.—

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Honorable M. *Loranger* a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 5 ultimo, pour une liste des Maîtres de Poste qui ont été démis de leur charge respectivement, depuis la dernière Election Générale, avec les raisons de cette démission, dans chaque cas, et toute correspondance en la possession du Département des postes sur ce sujet. (*Documents de la Session, No. 1.*)

L'Honorable M. *Drummond* a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, de ce jour, pour copie de toutes Dépêches du Secrétaire des Colonies, relatives à la fourniture d'Armes pour l'usage des Corps de Volontaires et de la Milice dans les Colonies. (*Documents de la Session, No. 17.*)

Un bill pour amender le chapitre 105 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : “Acte relatif aux Petits Délits dans le *Haut-Canada*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : “Acte pour amender le chapitre cent cinq des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : Acte concernant les Pétits Délits contre la propriété dans le *Haut-Canada*.”

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Bell* (de *Lanark*),

Ordonné, Que la 75^{me} section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, soit maintenant lue.

Ordonné, Que *James Morton*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Frontenac*, ayant été nommé pour servir comme l'un des Membres pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, et ne s'étant pas rendu à sa place dans le cours d'une heure après quatre heures aujourd'hui, ce jour étant désigné pour assermenter le dit Comté, soit mis sous la garde du Sergent-d'Armes dans cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : “Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec* ;” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : “Acte pour incorporer les Sœurs de Notre Dame de Lorette de la ville de *Guelph*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : “Acte pour incorporer l'Association de St. François Xavier de *Montréal*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. *Cartier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tout Ordre en Conseil qui peut avoir été passé relativement à la fourniture d'Armes pour la défense de la Province, et aussi, copies de toutes Dépêches qui peuvent avoir été échangées sur le même sujet, et au sujet du Rapport de la Commission de Milice.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par l'Honorable M. *Drummond*, l'Honorable M. *Loranger*, et M. *Kierzkowski*.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer les Sœurs de Notre Dame de Lorette, de la Ville de *Guelph*, lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 25, après "Province," insérez, "mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder cinq mille piastres."

Page 1, ligne 27, après "immeuble" insérez "dont la valeur n'excèdera pas cinq mille piastres."

Page 1, ligne 29, retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Association de St. François-Xavier de *Montréal*, lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 20, après "Corporation," insérez, "mais dont la valeur annuelle ne devra excéder en aucun temps la somme de cinq mille piastres."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance "Maritime de *Québec*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 18, retranchez "du *St. Laurent*" et insérez "de *Québec*."

Page 6, ligne 7, après "Compagnie" insérez clause A.

CLAUSE A.—"La Compagnie transmettra au Ministre des Finances un état annuel de son actif et de son passif, et fournira en tout temps tous autres renseignements sur l'état de ses affaires, qui pourraient être demandés par la Législature ou le Gouvernement."

Dans le titre du Bill, retranchez "du *St. Laurent*."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'Erié et Ontario, et pour autoriser la Corporation de la Ville de Niagara à vendre ses droits dans le dit Chemin de Fer, et le Bill pour abroger l'Acte 23 Vic., Ch. 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, et a fait à chacun de ces bills des amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour l'administration du Havre de *Toronto*;" et après y siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil, et M. *Bell* (de *Russell*,) a fait rapport que le comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement qui a été proposé aujourd'hui à la Question que le Rapport (du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et pour d'autres fins,) soit maintenant reçu, et lequel amendement était : que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre avec instruction de l'amender en ajoutant le proviso suivant à la 19^{me} Clause, savoir :— "Pourvu toujours que la remise à une époque ultérieure de l'exercice par la Province de son privilège, dépendra de la continuation de l'entretien et du bon fonctionnement du dit Chemin par la Compagnie, de manière que dans le cas où la Compagnie manquerait d'entretenir et de faire dûment fonctionner le dit Chemin, le privilège en question reprendra aussitôt vigueur, sauf seulement quant aux intérêts passés qui peuvent avoir été abandonnés aux termes de l'Acte 20 Vic., chapitre onzième, tel que par le présent amendé."

M. O'Halloran a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Alexandre Dufresne, que tous les mots après "instruction" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et les mots "de retrancher tous les mots après "Compagnie," insérés dans la 3^e ligne de la 38^e Clause.

M. l'Orateur, conformément au chapitre 4 des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Benjamin, Membre pour la Division Nord du Comté de Hastings, à le remplacer temporairement.

M. Benjamin a, en conséquence, pris le fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement au dit amendement proposé, ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Anderson,	Desaulniers,	Huot,	Powell,
Archambault,	Dickson,	Jobin,	Prévost,
Ault,	Dorion,	Joly,	Ranكين,
Beaubien,	Dostaler,	Jones,	Rémillard,
Beaudreau,	Dufresne, Alexandre,	Kierzkowski,	Ross, John J.,
Biggar,	Dufresne, Joseph,	Labreche-Viger,	Ross, John S.,
Bourassa,	Falkner,	Laframboise,	Rymal,
Brousseau,	Ferguson,	Langevin,	Scaicherd,
Bureau,	Fortier,	Mc Cann,	Simard,
Burwell,	Fournier,	Mongenais,	Somerville,
Caron,	Gagnon,	Morris,	Stirton,
Daoust,	Gaudet,	Munro,	Sylvain,
Dé. Boucherville,	Harcourt,	O'Halloran,	Tassé, et
DeCazes,	Hébert,	Poupore,	White.—58
Denis,	Hooper,		

Contre :

Messieurs

Alleyn,	Chapais,	LeBoutillier,	Pope,
Baby,	Connor,	Loranger,	Robitaille,
Bell (Lanark Nord,)	Cowan,	Macbeth,	Rose,
Bell (Russell,)	Crawford,	Macdonald, J. A.,	Scott,
Benjamin,	Drummond,	Macdonald, D. A.,	Sherwood,
Blanchet,	Dunkin,	Mackenzie,	Simpson,
Buchanan,	Dunsford,	McLachlin,	Street,
Cameron, J. H.,	Galt,	Morrison,	Taschereau,

<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright.—45.</i>
<i>Cauchon,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la Question principale telle qu'amendée ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été adopté.

Alors, la Question principale ainsi amendée ayant été mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité sur le Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Trouc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au dit Comité de retrancher tous les mots après le mot "Compagnie" dans la 3ème ligne de la 38e clause du dit Bill.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bureau a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Et cette question ayant été proposée : que cette Chambre concourt avec le Comité dans les premiers amendements au dit Bill.

M. Dunkin a proposé pour amendement à la question, secondé par M. Rankin, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec instruction au Comité de l'amender en décrétant que le Bill n'entrera point en vigueur à moins qu'il ne soit accepté par les deux-tiers en nombre et en montant des actionnaires de la Compagnie, et par les trois-quarts en nombre et en montant des quatre différentes classes de porteurs de bons y mentionnés, à une assemblée ou à des assemblées de ces actionnaires et porteurs de bons respectivement, à être tenues à Londres, en Angleterre, après avis public suffisant donné, mentionnant l'objet de telles assemblées.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Hooper,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Brouseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Labrèche-Viger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stinton,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>DeCazes,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>White.—60.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Connor,</i>	<i>Macdonald, John A.,</i>	<i>Rose,</i>

<i>Benjamin,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Wallbridge, et</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Walsh.—45.</i>
<i>Carling,</i>			

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée de nouveau en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant regu.

M. Bureau a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu, et adopté. Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 5 Juin 1862,

Et cette Question ayant été de nouveau proposée : Que cette Chambre concourt avec le Comté dans les premiers amendements faits au dit Bill,

M. Rankin a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. Powell, Que les mots " de ce jour en six mois," soient ajoutés à la fin de la Question.

Et cette Question ayant été mise aux voix : Que ces mots soient ajoutés, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Kirckowski,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Labreche-Vijer,</i>	<i>Ross, J. J.</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross, J. S.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sylvain, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tassé.—42.</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Hooper,</i>		

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell (Russell,)</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Macdonald, D. A.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron, J. H.</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McLachlin,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Walsh,</i>

Cauchon,
Chapais,
Cockburn,

Harcourt,
Haultain,
Jackson,

Morton,
Mowat,
Patrick,

White, et
Wright.—G3.

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et cette question ayant été de nouveau proposée : que cette Chambre concourt avec le Comité dans les premiers amendements faits au dit Bill.

M. Dawson a proposé pour amendement à la question, secondé par M. Simard, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Bill soit de nouveau renvoyé à un Comité de toute la Chambre avec instruction de retrancher les mots suivants, dans la 15^{me} section : "à compter de la passation de cet Acte," et de les remplacer par les suivants : "à compter de l'acceptation de cet Acte par les Actionnaires et porteurs de bons, tel que prescrit par la 39^{ème} section.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été adopté.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les premiers amendements au dit Bill.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Drummond, secondé par l'Honorable M. Loranger,

La Chambre s'est ajournée.

Jedi 5 Juin, 1862.

11 heures, A. M.

Le Sergent-d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris James Morton, Ecuyer, sous sa garde.

Sur ce, l'Honorable M. Sherwood a informé la Chambre que M. Morton l'a prié de dire qu'en conséquence d'une indisposition temporaire, il n'est arrivé à la Chambre que quelques minutes après le temps fixé pour l'assermentation du Comité nommé pour décider du mérite de l'Élection Contestée de la Division Est de Durham; et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. Morton,

Ordonné, Que James Morton, Ecuyer, soit remis en liberté.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement.

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessus."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance de St. George d'Hamilton."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'École Industrielle des Garçons du Gore de Toronto."

Bill intitulé : "Acte pour légaliser le placement fait par la Corporation du Township de Lobo, de certains deniers provenant des réserves du Clergé."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Poudres d'Hamilton."

Bill intitulé : Acte pour permettre d'hypothéquer une certaine propriété appartenant à l'Église d'Angleterre, dans la Ville de Brantford."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'Acton à ouvrir des Chemins conformément aux opérations de *Patrice Renault Blanchard*, Ecuier, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du township d'Acton, dans le comté de *Bagot*, District de *St. Hyacinthe*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Banque des Marchands."

Bill intitulé : " Acte pour établir et confirmer le tracé de certains Chemins dans le Township de *Reach*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance des Journaliers de Navire, à *Québec*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer le Club Victoria des Patineurs de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour expliquer l'Acte pour pourvoir à la séparation de la Cité de *Toronto* des Comtés-Unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires."

Bill intitulé : " Acte pour permettre à la Compagnie de Dépôt et de prêt du *Haut-Canada* d'opérer plus facilement le transport des terres en la Province du *Canada*, par l'entremise de ses Commissaires ou procureurs."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser le Maire, les Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal* à emprunter certaines sommes d'argent pour canalisation d'égoûts et autres fins y mentionnées."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'*Académie de Ste. Scholastique*."

Bill intitulé : " Acte pour diviser le Township d'*Hemmingford*, dans le Comté d'*Huntingdon*, en deux Municipalités distinctes."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer le Club des Joueurs de Paume à *Montréal*."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte pour permettre aux Syndics de l'Hôpital Général de *Toronto* d'émettre des débetures pour faire le rachat de celles déjà émises," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer le Collège de *St. Ignace, Guelph*, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch, de Québec*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par M. *Kierzkowski*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de la Division Sud du Comté de *Leeds* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mercredi prochain, pour la convenance de toutes les parties intéressées.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer le Collège de *St. Ignace, Guelph*, et ils ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 12.—Après "*d'Hamilton*" insérez " pour le temps d'alors et."

Page 1, ligne 14.—Retranchez depuis "successeurs" jusqu'à "sera" dans la 16e ligne, et insérez "à leurs chaires ou charges respectives dans le dit Collège."

Page 1, ligne 24.—Après "Province" insérez "mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder cinq mille piastres."

Page 1, ligne 26.—Après "icelle" insérez "dont la valeur annuelle n'excédera pas la même somme de cinq mille piastres."

Page 1, ligne 28.—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Scott*,

Ordonné, Que pour le reste de la Session, lorsque M. l'Orateur laissera le Fauteuil à

six heures, P. M., la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie ; et que la séance, à partir de sept heures et demie, soit considérée comme une troisième séance distincte pour toutes fins législatives.

Sur motion de M. M. C. Cameron, secondé par M. Knight,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de la Division Est du Comté de *Northumberland* ait la permission de s'ajourner à huitaine, à partir de demain, pour être alors convoqué par Ordre de l'Orateur, le Pétitionnaire étant absent et n'étant pas prêt à procéder sur sa Pétition, et le Membre siégeant consentant à l'ajournement.

Les Pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table :—

Par M. Anderson,—La Pétition de la Division *Howard*, No. 1, Fils de la Tempérance.

Par M. Street,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Louth*, Comté de *Lincoln*.

Par M. White,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Nassagaweya*, Comté de *Halton*.

Par l'Honorable *John A. Macdonald*,—La Pétition de *W. Bowen* et autres.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch*, de *Québec*, lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 21,—Après " Corporation," insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra excéder en aucun temps la somme de cinq mille piastres."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Archambault, secondé par M. Alexandre Dufresne,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies des accusations portées par divers Citoyens de la Paroisse de l'Assomption contre *Joseph Guibault*, Ex-Député Maître de Poste du dit lieu de l'Assomption, et de tous les Documents y relatifs, ainsi que copie du rapport d'*Edwin King*, Ecuyer, du Département des Postes, sur icelles accusations.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par l'Honorable M. Drummond, l'Honorable M. Loranger et M. Kierzkowski.

Sur motion de M. Dawson, secondé par M. Morris,

Ordonné, Que le Rapport d'*A. J. Russell*, Ecuyer, d'*Ottawa*, sur les Chemins de Colonisation, soit annexé aux appendices du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour l'année dernière, et imprimé avec ces appendices.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Gouvernement Impérial de Sa Majesté à construire des Lignes de Télégraphe en cette Province pour les fins Militaires, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chap. 40 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à l'imposition d'amendes aux coureurs d'Émigrés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour aujourd'hui.

M. Connor, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Élection et Rapport irréguliers pour le Comté de *Bellechasse*, a présenté à la Chambre le Rapport définitif du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

1. Résolu, Qu'Edouard Rémillard, Ecuyer, le Membre siégeant, a été dûement élu Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse*, à la dernière Election pour ce Comté.
2. Résolu, Que la Pétition dans cette affaire n'est ni frivole ni vexatoire.
3. Résolu, Que la défense du Membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formé en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la Compagnie *Canadienne* de Navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital "social;" le Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erie* et d'*Ontario*, et pour autoriser la Corporation de la Ville de *Niagara* à vendre et transporter ses droits dans le dit Chemin de Fer, et le Bill pour abroger l'Acte 22 *Vict.*, chap. 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Patrick* a fait rapport que le Comité avait examiné séparément le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la Compagnie *Canadienne* de Navigation à vapeur de l'intérieur et pour pourvoir à la réduction de son "capital social," et le Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erie* et d'*Ontario*, et pour autoriser la Corporation de la Ville de *Niagara* à vendre et transporter ses droits dans le dit Chemin de Fer, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les Bills soient séparément lus la troisième fois, aujourd'hui.

M. *Patrick* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour abroger l'Acte 22 *Vict.*, chap. 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Patrick* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'Honorable M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie de Transport de Navigation et de Chemin de Fer du Nord-Ouest, et y a fait divers amendements.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens, étant lu,

L'Honorable M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

Et étant une heure de l'après midi M. l'Orateur a ajournée la Chambre jusqu'à quatre heures P. M., sans que la Question d'ajournement ait été mise aux voix.

4 Heures P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Price*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Hébertville*

Par l'Honorable M. *Mowat*,—La Pétition de *James Durand*, Régistrateur, comté de *Frontenac*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De la Municipalité du Township de *Biddulph*; demandant la passation d'un Acte pour séparer le dit Township du Comté de *Huron*, et l'annexer à la division Est du Comté de *Middlesex*.

De *François Beaudry* et autres, de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*, Comté d'*Hochelaga*; demandant la passation d'un Acte pour établir une Banque de Crédit Foncier.

De *François Beaudry* et autres, de la Paroisse de la *Pointes-aux-Trembles*, Comté d'*Hochelaga*,—et de *Stanislas Larin* et autres, de la *Côte St. Michel*, dans la Paroisse du *Saint-au-Récollet*, Comté d'*Hochelaga*; insistant pour que le taux légal de l'intérêt soit de six pour cent par année.

William Patrick, Ecuyer; *Joseph Hilarion Jobin*, Ecuyer; *James Morton*, Ecuyer; *Henry Wellesley McCann*, Ecuyer; Président, l'Honorable *George Sherwood*, étant le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, leurs noms ont été appelés, et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour la Division Est du Comté de *Durham*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et rapport irréguliers pour la Division Est de ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble aujourd'hui, dans la Chambre de Comité No 16, à six heures P. M.

M. Langevin, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et rapport irréguliers pour le Comté de *Verchères*, a fait rapport que le Comité ayant donné du délai au pétitionnaire jusqu'au vingt Juin courant, pour préparer sa réponse à la défense du Membre siégeant, avec le consentement de ce dernier, il désire s'ajourner jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à vendredi, le vingt de Juin courant, à dix heures de l'avant-midi.

L'Honorable *M. Loranger*, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et rapport irréguliers pour le Comté de *Peterborough*, a présenté à la Chambre le rapport final du Comité lequel a été lu comme suit:

1. Résolu, Que *Frederick W. Haultain*, Ecuyer, a duement été élu comme Membre du Comté de *Peterborough* à la dernière élection.
2. Résolu, Que la Pétition de *Wilson S. Conger* et autres, n'est ni frivole ni vexatoire.
3. Résolu, Que la défense du Membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Extrait des Minutes et Délibérations du Comité de l'Election contestée de *Peterborough*.

Question.—*M. Cameron* demande au témoin s'il a comparé les listes de 1860 avec celles de 1861, et dans ce cas, s'il a trouvé sur les listes de 1860 des noms qui ne sont point sur celles de 1861, combien de noms, et lesquels?

Objecté.

Le Membre siégeant objecte à la question; sur quoi les parties sont entendues. La Chambre de Comité se vide; les Membres du Comité délibèrent, et décident que la question est inadmissible.

Four :

L'Hon. *M. Loranger*,
M. A. Walsh.

Contre :

M. A. Wright,
M. John Poupore,
M. D. Stirton.

Un Bill pour amender l'Acte relatif au Droit Provincial sur les Licences d'Auberge, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Loranger*, secondé par l'Honorable *M. Drummond*, les amendements suivants ont été faits au Bill:—

Clause 2, ligne 2. Après "*Bas-Canada*," retranchez: "exceptez la Ville de *St. Hyacinthe*."

Clause 2, ligne 10. Après "licence," insérez "ou dans les Cités du *Haut-Canada*, "un certificat du Bureau des Commissaires de Police."

Clause 2, ligne 11. Après "Municipalité," insérez "ou règlements de Commissaires de Police de Cités dans le *Haut-Canada*."

Clause 2, ligne 14. Après "certificat," retranchez "pour la Ville de *St. Hyacinthe*," sur paiement de l'impôt provincial et sur la production du certificat exigé par la loi "dans tout autre localité du *Bas-Canada*."

Clause 3, ligne 1. Après "payable," retranchez "à la Municipalité."

Clause 3, ligne 15. Après "*Haut-Canada*," retranchez "ou conféré par tout Acte au Conseil Municipal de la Cité de *St. Hyacinthe*," et insérez "ou Commissaire de Police de Cités dans le *Haut-Canada*."

Clause 6, ligne 3. Après "autorité," insérez "ou Commissaires de Police de Cités dans le *Haut-Canada*."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie Canadienne de Navigation à Vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital social," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour abroger l'Acte 22 *Victoria*, chapitre 119, et pour établir d'autres dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Street*, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, les amendements suivants ont été faits au Bill :—

Clause 7, retranchez tous les mots après "Compagnie," dans la ligne 4, jusqu'au mot "en," dans la ligne 9. Ligne 10, après le mot "Cour," insérez les mots suivants : "d'abord, pour acquitter les droits non payés en entier du Passage et des Terrains servant aux Dépôts et aux Stations, et ensuite, distribué au *pro rata* aux Porteurs de Bons et Créanciers respectifs conformément aux sommes et à la priorité établies par la sentence, et sur requête des réclamants appuyée d'affidavits."

Sur motion de M. *Cockburn*, secondé, par M. *Street*, les amendements suivants ont été faits au Bill :—

La Clause 8, ligne 1. Après le mot "payés," insérez les mots suivants : "en la Cour de Chancellerie." Retranchez la clause XII., et insérez la suivante à la place :—

"La Compagnie étant ainsi réorganisée pour passer des contrats pour faire remplir le Pont du Lac *Rice*, pourra faire mettre le Chemin de Fer et les Ponts en bon état de réparation, et pour l'achat de matériels roulant, et elle pourra émettre des débetures et les négocier ou les donner en paiement aux entrepreneurs ou autres employés. Ces débetures ne seront pas pour une somme moindre que deux cents piastres chacune, et seront payables aux époques et aux conditions que les directeurs jugeront à propos. Le montant entier qui sera émis ne devra pas excéder quatre cent mille piastres en une seule et même fois, et des garanties pourront être données par hypothèque ou autrement sur le Chemin de Fer et le matériel roulant, pour la sûreté de ces débetures; et la Compagnie pourra, de temps à autre, passer un bail ou des baux pour louer le dit Chemin de Fer et le matériel roulant."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser le Gouvernement Impérial de Sa Majesté à contruire des lignes de Télégraphe en cette Province pour les fins Militaires, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Un Bill pour amender le chap. 40 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à l'imposition d'amendes aux coureurs d'émigrés, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte concernant " les Emigrés et la Quarantaine."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du transport, de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Compagnie " de Navigation et de Chemin de Fer du Nord-Ouest."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du " Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission des Licences de Boutique et d'Auberge " dans les cités ;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Starnes* a fait Rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 18. Après " des " insérez " certificats pour."

Page 1, ligne 21. Après " mais " retranchez " aucune," et insérez " nul certificat " pour une " et retranchez " accordée ou émise " et insérez " accordé ou émis."

Page 1, ligne 41. Après " année " insérez " nul certificat pour."

Page 1, ligne 45. Après " vingt " insérez " certificats pour."

Page 2, ligne 2. Retranchez " accordées ou émises " et insérez " accordés ou émis."

Page 2, ligne 25. Biffez depuis " et " jusqu'à " la " dans la 35ème ligne.

Page 2, ligne 31. Biffez depuis " s'appliqueront " jusqu'à " aux."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte pour incorporer les Première et Seconde Congrégations de " *Hinchinbrooke*, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne-Unie de l'Amérique du Nord."

Bill intitulé : " Acte pour ériger la Paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le Comté " de *Drummond*, en une Municipalité séparée."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour confirmer certains chemins dans le " Township de *Scarborough*, et pour pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins " et lignes dans le dit Township."

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du " *Canada*," intitulé : " Acte relatif au Bureau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture."

Bill intitulé : " Acte pour permettre au Conseil de Ville de la Ville de *Trindsay*, à " louer certaines parties du Quarré de la Reine dans la dite Ville."

Bill intitulé : " Acte pour continuer, pendant un temps limité, les divers Actes y " mentionnés, et pour d'autres fins."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Synode du Diocèse d'*Ontario*," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un examen pour être admis à pratiquer la médecine, "la chirurgie, et l'art obstétrique," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'École "Industrielle des Filles de *Toronto*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un "examen pour être admis à pratiquer la médecine, la chirurgie, et l'art obstétrique," lequel a été lu comme suit :

Page 1 ligne 9, retranchez depuis "d'*Amérique*" jusqu'à "A" dans la onzième ligne. Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'École Industrielle des Filles de *Toronto*," lesquels ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 24, Après "Province" insérez "mais dont la valeur annuelle ne devra excéder cinq mille piastres."

Page 1, ligne 28. Après "icelui," insérez "mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder la même somme de cinq mille piastres."

Page 1, ligne 30, retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :

Bill intitulé : "Acte pour transporter entre les mains de Syndics certains immeubles "appartenant à feu *William Campbell*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Village d'*Arnprior*, dans le Comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill intitulé : "Acte concernant l'arpentage des troisième et quatrième concessions du Township de *Crowland*, dans le Comté de *Welland*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Village de *Lanark*, dans le Comté de *Lanark*."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Ville de *Lévis*."

Bill intitulé : "Acte pour annexer le Township d'*Aston* et partie du Township de *Wendover*, au Comté de *Nicolet*."

Bill intitulé : "Acte pour abroger certains actes y mentionnés concernant la séparation du Comté de *Peel* du Comté d'*York*, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée *Massawippi*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Passage par bateaux-à-vapeur "de *New Edinburgh* et *Waterloo*."

Bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Société d'Histoire "Naturelle de *Montréal*."

Bill intitulé : "Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du Chemin "Fer de *London* et *Port Stanley*."

Bill intitulé : "Acte relatif à la Cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le *Haut-Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant et concernant la Cité de " Québec."

Sur motion de M. *Crawford*, secondé par M. *Harcourt*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d' Election de la Division Ouest du Comté d'*Elgin* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Vendredi prochain, à dix heures du matin, du consentement des parties.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la Question qui a été proposée aujourd'hui, savoir : Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité des Voies et Moyens.

Et la Question ayant été mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie P. M.

M. *Joly*, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l' Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité s'est réuni ce soir, à 7½ heures, conformément à l'ajournement, et l'agent du pétitionnaire ayant proposé de retirer sa pétition sans frais, et l'avocat du membre siégeant y consentant, il est unanimement

1. *Résolu*, Que *Jean-Baptiste Eric Dorion*, écuyer, le membre siégeant pour les comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, a été dûment élu pour les dits comtés-unis.

2. *Résolu*, Que ni la pétition ni la défense à la pétition ne sont frivoles ni vexatoires, d'autant que le retrait de la pétition a eu lieu du consentement du conseil du membre siégeant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'il est expédient, en sus des droits *ad valorum* prélevés sur les articles suivants en vertu de l'autorité du chapitre dix-sept des Statuts Refondus du *Canada*, 22 *Victoria*, (1859) chaps. 2 et 16, que les droits spécifiques ci-dessous mentionnés soient prélevés sur ces articles, respectivement, savoir :

	Droit proposé.
Café, Vert, Moulu ou Rôti.....	3 centins par lb.
Mélasse	5 " gal.
Sucre, brut	2 " lb.
Do raffiné.....	3 " lb.
Bonbons (<i>confectionnary</i>)	3 " lb.

Que le droit sur le Thé, tel que maintenant imposé par l'échelle mobile du Tarif actuel, soit aboli, et qu'au lieu d'icelui, les droits spécifiques et *ad valorum* suivants soient prélevés et perçus sur le dit article, savoir :—

Thé, (droit spécifique,)..... 4 cts. par livre.
 " (droit *ad valorum*).... 15 pour cent.

2. *Résolu*, Que la partie de la cédule A du dit acte qui impose un droit spécifique de 18 centins par gallon sur le Whiskey, soit abrogée, et qu'au lieu du droit ainsi aboli, le droit suivant soit imposé, prélevé et payé, savoir :—

ARTICLES SOUMIS A DES DROITS SPÉCIFIQUES.

Le Whiskey de toute force n'excédant pas celle de la preuve de Sykes, sera soumis à un droit de Vint-cinq centins par gallon, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou pour toute quantité plus petite qu'un gallon.

3. *Résolu*, Qu'un droit de dix pour cent par gallon soit imposé sur la Kérosine, le Charbon, l'Huile de Pétrole, distillée ou raffinée.

Qu'aux exemptions de droit de douane mentionnées dans le Tarif existant, les suivantes soient ajoutées au dit Tarif :—

EXEMPTIONS.

Rebuts de Cuivre Rouge ;

Tuile à 4^e goût pour les fins agricoles ;

Vaisselle d'argent ou plaquée, Verrerie, Porcelaine, Linge de Table et Cigares, importés spécialement par et pour l'usage de l'ordinaire (*mess*) des Officiers de l'Armée de Sa Majesté, de service en *Canada*, sous les réglemens qui pourront être établis par ordre en Conseil.

Et attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la question de savoir jusqu'où s'étend l'exemption suivante dans le Tarif existant, savoir :—

“ Toutes importations pour l'usage de l'Armée et de la Marine de Sa Majesté, servant dans le *Canada*, ou pour les fins publiques de la Province,” il est par le présent déclaré que ces importations ne sont libres de droit que lorsque le droit payable autrement sur icelles devrait être payé ou supporté par le Trésor du Royaume-Uni ou de la Province.

4. *Résolu*, Qu'il est à propos d'augmenter le droit sur les Spiritueux distillés et la Bière brassée en cette Province, et sur les Licences accordées aux Distillateurs, Rectificateurs et Brasseurs.

5. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer un droit additionnel de neuf centins par gallon, mesure de vin, sur les Spiritueux distillés ou fabriqués en cette Province, de la force de la preuve de Sykes, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou pour toute force moindre.

6. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer sur la Bière un droit additionnel de deux centins par gallon, mesure de vin.

7. *Résolu*, Que le dit droit additionnel prendra effet le et après le jour que le Gouverneur en Conseil fixera par proclamation.

8. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer un droit additionnel de cent soixante piastres sur les Licences des personnes qui distillent ou rectifient par tout autre procédé que celui de la filtration, de manière que ce droit soit en tout de deux cents piastres, et

Sur les Licences de Distillateurs et Rectificateurs par le procédé de la filtration, un droit additionnel de soixante piastres, portant ainsi le droit total à cent piastres, et

Sur les Licences des Rectificateurs par le procédé de la filtration, lorsqu'ils ne sont point en même temps Distillateurs, un droit additionnel de soixante piastres, portant ainsi le droit total à cent piastres, et

Sur les Licences des Brasseurs, un droit additionnel de cinquante piastres, portant ainsi le droit total à soixante piastres.

Les dits droits additionnels devant être payables au prochain renouvellement des Licences actuellement existantes, ou lors de l'émission d'une nouvelle Licence.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil,

Et M. Benjamin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, aujourd'hui.

M. Benjamin, du Comité des Subsidés, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour creuser le Canal *Welland* jusqu'au niveau du Lac *Erie*, pour l'année 1862.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction de portes d'Ecluse de rechange, Canal *St. Laurent*, pour l'année 1862.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement de la tranchée dans le Roc au Canal de *Lachine*, pour l'année 1862.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des Portes d'Ecluse de rechange et l'approfondissement de l'entrée à *Grenville*, Canal de *Carillon* et *Grenville*, pour l'année 1862.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les réparations de la chaussée à *Hog's Back*, Canal *Rideau*, pour l'année 1862.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour étendre les améliorations sur l'*Ottawa Petawawa*, pour l'année 1862.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-trois mille quatre cent vingt-et-un dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour compléter le Chemin du *Canada-Est* et du *Nouveau-Brunswick* via *Métapédia*, pour des fins publiques et la défense Militaire quarante neuf mille cents dollars; pour le Chemin *Témiscouata*, six mille trois cent vingt-et-un dollars; et pour le Chemin de *Matane* et *Cap Chatte*, de la *Malbaie* et des *Escoumains*, neuf mille dollars, pour l'année 1862.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour exploration de Chemins, Havres et Navigation, pour l'année 1862.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour un Steamer de la Province employé pour la protection des Pêcheries,—le service se rattachant aux lumières, Bouées Fanaux sous contrôle de la Maison de la Trinité, *Québec*, et au Service Postal aux Ports d'en-Bas, pour l'année 1862.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour loyers et réparations des Edifices Publics, pour l'année 1862.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rebâter *Spencer Wood*, pour l'année 1862.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour les Edifices Publics à *Ottawa*, pour l'année 1862.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat de propriété pour la Prison de Réforme à *St. Vincent*, suivant le contrat du 21 Décembre 1861, dix huit-mille dollars, et pour intérêt sur icelui mille dollars, pour l'année 1862.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour un octroi additionnel pour les Ecoles Communes, pour l'année 1862.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la Milice, pour l'année 1862.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-un.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et la seconde lecture en a été ordonnée, pour demain.

Le Secrétaire du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement:—

Bill intitulé: "Acte pour séparer les Townships de *Biddulph* et *McGillivray* du Comté de *Huron*, et pour les annexer à la division Est du Comté de *Middlesex*."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la construction d'un Chemin à Rails Plats ou d'un Chemin de Fer de la Ville de *Simcoe* au Village de *Port Ryerse*, dans le Comté de *Norfolk*."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de Licences de Boutique et d'Auberge dans les Cités," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour légaliser un règlement fait et passé par le Conseil-de-Ville de la Corporation de la Ville de *Perth*, dans les Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie pour l'exploitation et la fonte des Mines de Plomb de *Ramsay*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre de Montréal*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Aide pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant les Sœurs de *St. Joseph* pour le Diocèse Catholique Romain de *Toronto*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de *St. Paul d'Aylmer*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour modifier et amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de *Port Hope*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer les Sœurs de *St. Joseph*, de *Guelph*," avec plusieurs amendements, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres fins y mentionnées," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées, pour certaines fins," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie pour l'exploitation et la fonte des Mines de Plomb de *Ramsay*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 38, retranchez " onzième "

Page 1, ligne 39, après " ligne " insérez " et aux mots cinquante mille louis courant," dans la onzième ligne.

Page 1, ligne 40, après " louis " insérez " sterling," et au mot " vingt " dans la cinquième ligne de la dite section du dit Acte, le mot " douze."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain* et pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées, pour certaines fins," lesquels ont été lus comme suit :

Page 2 ligne 25, retranchez depuis " des " jusqu'à " auront " dans la 26e ligne, et insérez " dits Bons de dépôt de *Caughnawaga*."

Page 4 ligne 48, après, " Acte " insérez clause A.

Clause A. " La cent neuvième et la cent dixième Sections du chap. 66 des Statuts

Refondus du *Canada* intitulé: "Acte concernant les Chemins de Fer" s'appliqueront dorénavant à la dite Compagnie, et toutes nouvelles dispositions que la Législature de cette Province pourra à l'avenir décréter pour le transport des malles ou des troupes de Sa Majesté et des autres personnes et choses dont parle la dite cent neuvième section ou pour le prix de tel transport ou relativement à l'usage d'aucun télégraphe électrique, ou à tout autre service à rendre au Gouvernement ne seront pas considérés enfreindre les privilèges accordés ou qu'on avait l'intention d'accorder par les dits Actes d'incorporation, ou aucun d'eux, eu par le présent Acte.

Dans le Préambule du Bill :—

Page 1 ligne 25, retranchez depuis "donnée" jusqu'à "A" dans la ligne 28.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant les Sœurs de St. Joseph pour le Diocèse Catholique Romain de Toronto," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1 ligne 24.—Retranchez "huit" et insérez "cinq."

Page 1 ligne 26.—Après "icelui" insérez "dont la valeur annuelle n'excèdera pas la même somme de cinq mille piastres."

Page 1 ligne 27.—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements,

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour modifier et amender l'Acte pour consolider la dette de la Ville de Port Hope," lequel a été lu comme suit:—

Page 1 ligne 13 Retranchez depuis "ans" jusqu'à "Le" dans la ligne 28.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour légaliser un règlement fait et passé par le Conseil de la Ville de la Corporation de la Ville de Perth, dans les Comtés-Unis de Lanark et Renfrew pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1 ligne 27.—Retranchez depuis "ici" jusqu'à "en."

Page 1 ligne 37.—Après "Acte" insérez "et pourvu de plus que le présent Acte n'aura force et effet que lorsque le consentement à ses dispositions des deux tiers au moins en nombre des contribuables de la dite Ville, dont le montant collectif des cotisations devra s'élever à plus de la moitié de la somme totale imposée par le Rôle de cotisation révisé en dernier lieu de la dite Ville, aura été par eux signifié par écrit sous leurs signatures, devant témoins, au Maire de la dite Ville, certifié par lui sous son seing et le sceau de la dite Ville au Gouverneur, et rendu public par Son Excellence par Proclamation dans la Gazette du Canada."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins y mentionnées," lequel a été lu comme suit:—

Page 4 ligne 50.—Après "Acte" insérez "et pourvu aussi que si la nouvelle Compagnie

n'est pas formée et la dite Section du Chemin de Fer terminée dans les trois années de la passation du présent Acte, toutes les clauses du présent Acte relatives à telle nouvelle Compagnie n'auront ni force ni effet.

Le dit amendement ayant été le seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Street*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes correspondances et documents touchant la reconstruction de Spencer Wood.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par l'Honorable M. *Drummond*, l'Honorable M. *Loranger*, et M. *Kierzkowski*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour demain.

Un Bill pour amender la charte de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario* et pour autoriser la Corporation de la Ville de *Niagara* à vendre et transporter ses droits dans le dit Chemin de Fer, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

M. *Street* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, Que le Bill soit amendé en insérant entre les mots "équité," et "transporté," dans la première clause, les mots "entre le village de *Chippawa* et la dite ville de *Niagara*, conformément à l'exploration "primitivement faite par *Ira Spaulding*, écuyer;" et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue négativement.

M. *Street* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, Que le Bill soit amendé en ajoutant les mots suivants après la première clause :—

"Que rien de contenu au présent Acte n'aura l'effet de conférer à la corporation de la "ville de *Niagara*, ou aux dits acquéreur ou acquéreurs, aucun autre droit plus considérable "dans les quais et travaux à *Niagara* que celui maintenant possédé par la dite Corporation "de la Ville de *Niagara*, ou par la dite Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario*, ou "de conférer aucun droit sur aucune partie du Grand Chemin de Fer Occidental, ni "n'affectera aucunes réclamations contre la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario* "à l'égard d'expropriations, soit temporaires, soit permanentes, lesquelles réclamations "affecteront les dits droits et propriétés dont la vente est par le présent autorisée;" et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et elle a été résolue négativement.

Résolu, que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour permettre à la Ville de "*Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres "fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Union *St. Pierre* de *Montréal*," lequel a été lu comme suit:—

Page 1 ligne 23.—Après "fins" insérez "les dites propriétés ne devant pas excéder en "valeur la somme annuelle de cinq mille piastres."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$3, 230,936 38 soit accordée à même le fonds des revenus consolidés de cette Province.

2. *Résolu*, Que pour permettre au fonds du revenu consolidé de faire face aux charges créées sur icelui par les subsides accordés à Sa Majesté; le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever sur le crédit du fonds consolidé une somme n'excédant pas trois millions de piastres, au moyen de la vente d'effets provinciaux ou de l'émission de débetures provinciales, ou de ces deux choses, dont le produit formera partie du dit fonds.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins, étant lu,

M. *Bell* (de *Russell*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Rankin* a proposé pour amendement, secondé par M. *Fergusson*, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec instruction de l'amender en ajoutant à la fin de la première clause, les mots suivants: "Pourvu toujours qu'aucun contrat ou marché postal ne sera conclu entre le Gouvernement Provincial et la Compagnie, qui soit obligatoire pour plus de trois ans, à compter de sa date; et qu'aucun paiement ne sera fait à compte de tel contrat ou marché, avant que le service pour lequel tel paiement est devenu dû ne soit accompli."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 6 Juin 1862,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>O'Halloran,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Ross, John J.,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Joseph</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Scatcherd, et</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé.—30.</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>		

Contre:

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Dawson,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Ross, J. S.,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cameron, John H.,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Street,</i>

<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Portman,</i>	<i>White, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright.—58.</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Joly,</i>		

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Bell* (de *Russell*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Que le Bill soit amendé en insérant dans la 23ème ligne de la 1ère section, les mots " créanciers hypothécaires en vertu d'Actes Notariés enregistrés dans le " *Bas-Canada.*"

M. *Dunkin* a proposé, secondé par M. *Powell*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant. La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et il a été adopté.

M. *Wallbridge* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Loranger*; Que le Bill soit amendé en insérant la clause suivante après la clause 38 :—

Clause 39.—" Le présent Acte n'entrera pas en vigueur à moins qu'il n'ait été
" accepté par la majorité des deux-tiers en nombre et en montant des porteurs de bons et
" actionnaires de la Compagnie, présents en personne ou représentés par procureurs à une
" assemblée de tels porteurs de bons et actionnaires, qui sera tenue le ou avant le premier
" Septembre 1862, à *Londres*, en *Angleterre*, après tel avis en *Angleterre* et en *Canada*
" qui, en vertu des règlements actuels de la Compagnie, serait un avis suffisant pour la
" convocation d'une assemblée de la Compagnie, l'objet de telle assemblée étant spéciale-
" ment énoncé dans tel avis; et à telle assemblée les porteurs de bons pourront être
" représentés par procureurs, en la manière et conformément aux règlements actuellement
" suivis relativement aux actionnaires; et le certificat par écrit du Président de telle
" assemblée fera foi, *prima facie*, de son acceptation par tel porteurs de bons et actionnaires,
" tel certificat devant être déposé au bureau du Secrétaire Provincial du *Canada*; et des
" copies certifiées par le dit Secrétaire seront prises et considérées dans toutes les cours de
" loi et d'équité en cette Province comme preuve *prima facie* de leur contenu;" et la
Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell, (Lanark Nord,)</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Knicht,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Bell (Russell,)</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, D. A.</i>	<i>Street,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dufresne, Alexandre</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wright.—59.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Pope,</i>	

Contre :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rankin, et</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, J. S.—19.</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morris,</i>	

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Sur motion de M. *Bell* (de *Russell*), secondé par l'Honorable M. *Cartier*, le Bill a été amendé ultérieurement comme suit :—

Clause 1, ligne 7.—Après “Compagnie,” insérez : “ou porteurs d'Hypothèques Notariées enregistrées dans le *Bas-Canada*.”

Clause 22, ligne 6.—Après “intérêt,” insérez : “d'Hypothèques Notariées-enregistrées dans le *Bas-Canada*.”

M. *Bell* (de *Russell*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, que le Bill passe maintenant.

M. *Rankin* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Denis*, que le mot “maintenant” soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : “de ce jour en six mois.”

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross, John, J.</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, John S., et</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Fallener,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Tassé.—22.</i>
<i>DeCazes,</i>	<i>Ferguson,</i>		

Contre :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cochburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mowat,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Portman,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell (Russell,)</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macdonald, Donald A.</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Street,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morton,</i>	<i>Wright.—49.</i>

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Drummond*,

La Chambre s'est adjournée.

Vendredi, 6 Juin 1862.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état mensuel de la Banque du Peuple jusqu'au 31 Mai 1862. (*Documents de la Session, No. 9.*)

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

PROVINCE DU CANADA.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'Élection en date du vingt sixième jour de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif de la Cité de Montréal (*A. M. Déglise, Ecuyer*), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Electorale de Montréal Ouest, pour l'Élection d'un Membre pour représenter la dite Division Electorale, dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Thomas D'Arcy McGee*, qui depuis son Election comme l'un des Représentants de la dite Division Electorale, avait accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir, la charge de Président des Comités de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, par suite de quoi le siège du dit Honorable *Thomas D'Arcy McGee*, était devenu vacant, l'Honorable *Thomas D'Arcy McGee* a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'Élection, en date du cinquième jour de Juin courant, lequel est maintenant déposé dans les Archives de ce Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 6 Juin 1862.

R. L. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, Ecuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à l'amélioration du Havre de Québec, et à son administration," avec un amendement, auquel il demande le concours.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à l'amélioration du Havre de Québec, et à son administration," lequel a été lu comme suit:—

Page 1, ligne 33.—Après "entière" insérez "mais aucun tel règlement ne sera valable que s'il est approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en la manière indiquée par le cinquième paragraphe de la quatrième clause de l'Acte cité dans la première clause du présent Acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De la Division *Howard* N.o. 1, des Filis de la Tempérance de la Cité de Montréal; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des Liqueurs enivrantes.

De la Municipalité du Township de *Louth*, Comté de *Lincoln*; demandant la révocation du paragraphe 8 du chap. 342 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif au Chemin de *Queenston* et *Girmesby*.

De la Municipalité du Township de *Nassagawaga*, Comté de *Halton*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser le placement fait par elle de sa part du fonds des réserves du clergé en hypothèques sur immeubles, au profit des écoles de la Municipalité.

De *W. Bowen* et autres ; demandant un octroi d'argent pour explorer et construire un Canal entre la tête de la Baie de *Quinté* et le Lac *Ontario*.

L'Honorable M. *Drummond*, du Comité spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Sud du Comté de *Leeds*, a informé la Chambre que *Daniel McLachlin*, Ecuyer, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par M. *Kierzkowski*, Ordonné, Que *Daniel McLachlin*, Ecuyer, soit présent à sa place en cette Chambre, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Patrick*, Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de la Division Sud du Comté de *Durham* ait la permission de s'ajourner jusqu'au Vendredi prochain, le 13e jour de Juin courant, à dix heures, A. M., pour la convenance des parties concernées.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie Catholique Romaine de " *St Paul d'Aylmer*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 22, après " Académie " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder cinq mille piastres."

Page 1, ligne 24 après " fin " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder la même somme de cinq mille piastres, "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer les Sœurs de *St. Joseph de Guelph*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 22, après " Province " insérez " dont la valeur annuelle n'excédera pas " cinq mille piastres."

Page 1, ligne 24, après " icelui " insérez " dont la valeur annuelle n'excédera pas la " même somme de cinq mille piastres."

Page 1, ligne 26, retranchez " dix " et insérez " sept."

Page 2, ligne 10, retranchez depuis " Corporation " jusqu'à " La " dans la 20e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*, lequel a été lu comme suit :—

Page 8, ligne 25. Après " devoirs," insérez : " et au cas où aucun tel rapport annuel contiendrait un exposé inexact de la situation financière de cette Banque, les Directeurs pour le temps qui concourront dans ce rapport ou cet exposé seront personnellement responsables envers les déposants de cette Banque du montant de leurs dépôts ; et pourvu toujours que rien au présent Acte n'exemptera la dite Banque de la Cité et du District de *Montréal* de l'opération de toute Loi générale qui pourra être ci-après passée pour mieux régler l'administration des Banques d'Epargnes en cette Province."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Résolu, Que le Bill pour étendre les dispositions de l'Acte concernant les terres et propriétés tenues par le Gouvernement Impérial pour la défense militaire de la Province, à la construction de lignes télégraphiques en rapport avec telle défense, passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Bureau, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Colonisation des Terres incultes dans le *Bas-Canada*, a présenté à la Chambre le second Rapport du Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, Que quinze cents exemplaires en Français, et cinq cents exemplaires en Anglais, du dit Rapport, avec toutes lettres et documents y annexés, soient imprimés sous forme de Pamphlets, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Benjamin, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de \$3,230,936 38 soit accordée à même le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province.

2. *Résolu*, Que pour mettre le Fonds des Revenus Consolidés en état de faire face aux charges dont il est grevé par les subsides accordés à Sa Majesté, le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever, sur le crédit du dit Fonds Consolidé, une somme n'excédant pas trois millions de piastres, au moyen de la vente d'Effets Publics Provinciaux, ou de l'émission de Débentures Provinciales, ou de ces deux choses à la fois, dont le produit fera partie du dit fonds.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient, en sus des droits *ad valorem* prélevés sur les articles suivants en vertu de l'autorité du chapitre dix-sept des Statuts Refondus du *Canada*, 22 *Victoria* (1859), chaps. 2 et 16, que les droits spécifiques ci-dessous mentionnés soient prélevés sur ces articles, respectivement, savoir :

Café, Vert, Moulu ou Rôti.....	3 cts. par lb.
Mélasse.....	5 cts. par gal.
Sucre, brut.....	2 cts. par lb.
Do raffiné.....	3 cts. par lb.
Bonbons (<i>confectionary</i>).....	3 cts. par lb.

Que le droit sur le Thé, tel que maintenant imposé par l'échelle mobile du Tarif actuel, soit aboli, et qu'au lieu d'icelui, les droits spécifiques et *ad valorem* suivants soient prélevés et perçus sur le dit article, savoir :—

Thé (droit spécifique)..... 4 cts. par livre; (droit *ad valorem*)... 15 pour cent.

4. *Résolu*, Que la partie de la cédule A du dit acte qui impose un droit spécifique de 18 centins par gallon sur le Whiskey, soit abrogée, et qu'au lieu du droit ainsi aboli, le droit suivant soit imposé, prélevé et perçu, savoir :—

ARTICLES SOUMIS A DES DROITS SPÉCIFIQUES.

Le Whiskey de toute force n'excédant pas celle de la preuve de Sykes, sera soumis à un droit de Vint-cinq centins par gallon, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou pour toute quantité plus petite qu'un gallon.

5. *Résolu*, Qu'un droit de dix pour cent par gallon soit imposé sur la Kérosine, le Charbon, l'Huile de Pétrole, distillée ou raffinée.

Qu'aux exemptions de droit de douane mentionnées dans le Tarif existant, les suivantes soient ajoutées au dit Tarif :—

EXEMPTIONS.

Rebuts de Cuivre Rouge ;

Tuile à goût pour les fins agricoles ;

Vaisselle d'argent ou plaquée, Verrerie, Porcelaine, Linge de Table et Cigares, importés spécialement par et pour l'usage de l'ordinaire (*mess*) des Officiers de l'Armée de Sa Majesté, de service en *Canada*, sous les règlements qui pourront être établis par ordre en Conseil.

Et attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la question de savoir jusqu'où s'étend l'exemption suivante dans le Tarif existant, savoir :—

"Toutes importations pour l'usage de l'Armée et de la Marine de Sa Majesté, servant dans le *Canada*, ou pour les fins publiques de la Province,"—il est par le présent déclaré que ces importations ne sont libres de droit que lorsque le droit payable autrement sur icelles devrait être payé ou supporté par le Trésor du Royaume-Uni ou de la Province.

6. *Résolu*, Qu'il est à propos d'augmenter le droit sur les Spiritueux distillés et la Bière brassée en cette Province, et sur les Licences accordées aux Distillateurs, Rectificateurs et Brasseurs.

7. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer un droit additionnel de neuf centins par gallon, mesure de vin, sur les Spiritueux distillés ou fabriqués en cette Province, de la force de la preuve de Sykes, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou pour toute force moindre.

8. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer sur la Bière un droit additionnel de deux centins par gallon, mesure de vin.

9. *Résolu*, Que le dit droit additionnel prendra effet le et après le jour que le Gouverneur en Conseil fixera par proclamation.

10. *Résolu*, Qu'il est à propos d'imposer un droit additionnel de cent soixante piastres sur les Licences des personnes qui distillent ou rectifient par tout autre procédé que celui de la filtration, de manière que ce droit soit en tout de deux cents piastres, et

Sur les Licences de Distillateurs et Rectificateurs par le procédé de la filtration, un droit additionnel de soixante piastres, portant ainsi le droit total à cent piastres, et

Sur les Licences des Rectificateurs par le procédé de la filtration, lorsqu'ils ne sont point en même temps Distillateurs, un droit additionnel de soixante piastres, portant ainsi le droit total à cent piastres, et

Sur les Licences des Brasseurs, un droit additionnel de cinquante piastres, portant ainsi le droit total à soixante piastres.

Les dits droits additionnels devant être payables au prochain renouvellement des Licences actuellement existantes, ou lors de l'émission d'une nouvelle Licence.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois..

La Première jusqu'à la Quatrième des dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La Quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :—

Résolu, Qu'il est à propos d'augmenter le Droit sur les Spiritueux distillés et la Bière brassée en cette Province, et sur les Licences accordées aux Distillateurs, Rectificateurs et Brasseurs.

Et la Question ayant été proposée que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution,

L'Honorable M. Galt a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Cartier, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "les dits droits d'excise entreront en force lors de la "passation du dit Acte."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dufresne, Joseph,</i>	<i>Macdonald, J. A.,</i>	<i>Sylvain, et</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Walsh.—31.</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Ferguson.</i>	<i>Morin,</i>	

Contre :

Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morris,</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mowat,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O'Halloran,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Patrick,</i>

<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Ponpore.</i>
<i>Bourassa.</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger.</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McKenzie,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Wallbridge, et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Wright.—56.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le Rapport du Comité soit renvoyé de nouveau " à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender en substituant les mots ' trois cents ' à la place des mots ' cinq cents,' dans le second item de la première Résolution.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Buchanan,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, John A.</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Dufresne, Joseph</i>	<i>Mongénais,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Caron,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Beaudreau,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Sherwood, and</i>
<i>Brousseau.</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macbeth.</i>	<i>Simard.—32.</i>

Contre :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bell (Lanark Nord,)</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Ryerson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, D. A.,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morrison.</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White, et</i>
<i>De Boucherville,</i>	<i>Jockson,</i>	<i>O'Halloran.</i>	<i>Wright,—53.</i>
<i>Dickson,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le Rapport du Comité soit renvoyé de nouveau " à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender en substituant, les mots ' deux cents ' à la place des mots ' trois cents,' dans le quatrième item de la première Résolution.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Blanchet,	Cauchon,	Macbeth,	Morin.—7.
Cartier,	Galt,	Macdonald, J. A., et	

Contre :

Messieurs

Archambault,	Dawson,	Haultain.	Mowat,
Ault,	DeBoucherville,	Hébert,	Munro,
Baby,	DeCazes,	Huot,	O'Halloran,
Beaubien,	Denis,	Jackson,	Patrick,
Bell (Lanark Nord)	Desaulniers,	Jobin,	Rankin,
Benjamin,	Dickson,	Joly,	Rémillard,
Beaudreau,	Dorion,	Jones,	Robinson,
Biggar,	Dostaler,	Kierzkowski,	Rose,
Bourassa,	Drummond,	Labreche-Viger	Ross, John. J.,
Brousseau,	Dufresne, Alexandre,	Laframboise,	Ryerson,
Buchanan,	Dufresne, Joseph,	Langevin,	Scatcherd,
Bureau,	Dunsford,	Loranger,	Simard,
Cameron, J. II.	Falkner,	Macdonald, D. A.,	Smith,
Cameron, M. C.,	Ferguson,	Mackenzie,	Starnes,
Caron,	Fortier,	McCann,	Street,
Chapais,	Fournier,	McKellar,	Sylvain,
Cockburn,	Gagnon,	Mongenais,	Wallbridge,
Connor,	Gaudet,	Morris,	White, et
Cowan,	Harcourt,	Morrison,	Wright,—77.
Crawford,			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été proposée, savoir : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

M. Joseph Dufresne a proposé pour amendement, secondé par M. Prévost, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le Rapport du Comité soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre aux fins de l'amender en abolissant le droit spécifique de quatre centins par livre sur le thé."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Archambault,	Denis,	Fournier,	Poupart,
Beaudreau,	Dostaler,	Gaudet,	Prévost,
Blanchet,	Dufresne, Joseph,	Langevin,	Ross, J. J., et
Brousseau,	Ferguson,	Mongenais,	Simard.—17.
DeCazes,			

Contre :

Messieurs

Alleyn,	Crawford,	Jobin,	Price,
Ault,	Dawson,	Joly,	Rankin,
Baby,	DeBoucherville,	Kierzkowski,	Rémillard,
Beaubien,	Dorion,	Labreche-Viger,	Robinson,
Bell (Lanark Nord)	Drummond,	Laframboise,	Rose,
Benjamin,	Dufresne, Alexandre,	Loranger,	Ross, John. S.
Biggar,	Dunkin,	Macdonald, J. A.,	Ryerson,
Bourassa,	Dunsford,	Macdonald, D. A.,	Scatcherd,

Bureau,	Falkner,	Mackenzie,	Simpson,
Burwell,	Fortier,	McCann,	Smith,
Cameron, J. H.,	Gagnon,	McKellar,	Starnes,
Cameron, M. C.,	Galt,	Morris,	Sylvain,
Carling,	Harcourt,	Morrison,	Wallbridge,
Cartier,	Haultain,	Mowat,	Walsh,
Cockburn.	Hébert,	Munro,	White, et
Connor,	Huot,	O'Halloran,	Wright.—57.
Cowan,	Jackson,	Patrick.	

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

Et le reste des Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. Drummond ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte concernant les Droits de Douane, et la perception d'iceux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que l'Honorable M. Drummond ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Droits d'Excise sur les Distillateurs et Brasseurs, et sur les Spiritueux et la Bière fabriqués par eux, et pour augmenter les dits Droits.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-un, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour aujourd'hui.

L'Honorable M. Loranger a présenté, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 30 ultimo, pour divers Etats de l'Inspecteur du Revenu pour le District d'Iberville. (*Documents de la Session*, N^o. 30.)

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice, étant lu.

M. Haultain a proposé, secondé par M. Rankin, et la question ayant été proposée, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la question ait été mise aux voix.

Quatre heures, P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport du Régistrateur du Comté de Leeds, indiquant les honoraires et émoluments reçus durant l'année expirée le 31 décembre 1861, conformément à la 76ème Section du Chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada. (*Documents de la Session*, N^o. 7.)

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition du Révérendissime Lord Evêque de *Huron* et autres, de la cité de *London*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté d'*Iberville*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De *James Durand*, Régistrateur du Comté de *Frontenac*; demandant compensation pour les pertes qu'il a encourues en conséquence de la séparation de la Cité de *Kingston* du Comté de *Frontenac*.

L'honorable M. *Loranger* a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse à l'Assemblée Législative datée du 4 du courant, demandant copies des Dépêches relatives à la fourniture d'Armes pour l'usage des Compagnies de Volontaires ou de Milice dans la Province. (*Documents de la Session*, No. 17.)

Ordonné, Que la dite Réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Mowat*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Vingt-et-unième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité désire, avant de terminer ses travaux de la session, soumettre à Votre Honorable Chambre certaines modifications aux Règles relatives aux Bills Privés, ayant pour objet de les rendre plus claires, sans rien ou à peu près rien changer à la pratique, et de pourvoir à la protection des parties dont les intérêts pourraient être froissés par la passation de Bills Privés. Ces modifications auront aussi l'effet d'assimiler davantage la pratique des deux Chambres. Elle sont comme suit :—

RÈGLE 51.—Effacez les mots : "exige la publication d'un avis, savoir:" et remplacez les par ceux-ci : "exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, comme suit :"

RÈGLE 53.—Après les mots : "ont été observées," insérez ceux-ci : "et dans tous les cas où l'avis aura été trouvé insuffisant, soit quant à la pétition en général, ou quant à quoique ce soit qui aurait dû être spécialement mentionné dans l'avis, le Comité recommandera à la Chambre ce qu'il faudra faire en conséquence de cette insuffisance d'avis."

RÈGLE 61.—Après les mots : "Aucun Bill Privé," insérez "de cette Chambre." Et après le mot "couloir," insérez les mots "ni, dans le cas d'un tel Bill venant du Conseil Législatif, avant un semblable avis de vingt-quatre heures."

RÈGLE 69.—Effacez le mot "techniques" et remplacez le par les suivantes : "sans importance."

Insérez une nouvelle Règle après la 68e, comme suit :—

" Il ne sera proposé aucun amendement important à un Bill Privé en Comité Général, ou à la troisième lecture du Bill, à moins qu'il n'en ait été donné un jour d'avis."

Votre Comité recommande aussi que, vu que les Règles relatives aux Bills Privés (si toutefois elles sont amendées suivant les suggestions qui précèdent,) seront les mêmes que celles du Conseil Législatif, les dites Règles se composent d'un égal nombre d'articles, ce qui peut se faire facilement en transposant les 73e et 74e Règles (relatives aux Agents Parlementaires), et en les insérant en tête des Règles relatives aux Bills Privés.

Votre Comité soumet ici toutes les Règles telles qu'elles se trouvent modifiées par les amendements projetés.—

RÈGLES RELATIVES AUX BILLS PRIVÉS.

49. Tout Agent Parlementaire dirigeant des procédures devant l'Assemblée Législative, est personnellement responsable envers la Chambre et envers l'Orateur de sa soumission aux Règles, Ordres et usages du Parlement, et aux Règles prescrites par l'Orateur, et aussi du paiement de tous honoraires et frais; et il ne peut agir ainsi comme agent Parlementaire qu'avec l'assentiment et l'autorisation expresse de l'Orateur.

50. Tout Agent qui viole sciemment les Règles et usages du Parlement, ou les Règles qui sont établies par l'Orateur, ou qui manque de propos délibéré à son devoir en dirigeant des procédures devant le Parlement, s'expose à perdre soit temporairement ou d'une manière absolue, à la volonté de l'Orateur, la faculté d'exercer comme Agent Parlementaires; mais sur la demande de l'Agent, l'Orateur donne par écrit les raisons qu'il a d'en agir ainsi.

51. Nulle Pétition pour Bill Privé n'est reçue par la Chambre après les trois premières semaines d'une Session; et nul Bill Privé n'est présenté à la Chambre après les quatre premières semaines de la Session; et aucun rapport de Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé n'est reçu après les six premières semaines de la Session.

52. Le Greffier de la Chambre doit, durant chaque vacance du Parlement, publier une fois par semaine dans la *Gazette Officielle*, les Règles suivantes touchant les avis de demandes de Bills Privés et le résumé de ces mêmes Règles dans d'autres journaux Anglais et Français; il doit pareillement, aussitôt après la publication de la proclamation convoquant le Parlement pour la dépêche des affaires, annoncer dans la *Gazette Officielle* et dans d'autres journaux de la Province, comme il est dit plus haut, jusqu'à l'ouverture des Chambres, le jour où expirera le temps fixé pour recevoir les Pétitions pour Bills Privés, en conformité de la Règle précédente; et le Greffier doit aussi annoncer par avis affiché dans les Chambres de Comités et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les époques fixées pour recevoir les Pétitions pour Bills Privés, les Bills Privés et les Rapports sur ces Bills.

53. Toute demande de Bills Privés, soit pour la construction d'un Pont, d'un Chemin de Fer, d'un Chemin à Barrières, ou d'une Ligne Télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un Havre, Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un Aqueduc, ou d'une usine à Gaz, l'incorporation de Professions ou Métiers, de Compagnies de Banque ou autres Compagnie à Fonds Social; l'incorporation d'une Cité, Ville, Village ou autre Municipalité; le prélèvement d'une Taxe Locale, la division d'un Comté pour des fins autres que celles de la Représentation Parlementaire, ou celle d'un Township; le changement d'un Chef-Lieu de Comté ou d'un Bureau Local; le règlement d'une Commune; le nouvel Arpentage d'un Township, Ligne ou Concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte antérieur,—exige la publication d'un Avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, comme suit:—

Dans le *Haut-Canada*.—D'un Avis inséré dans la *Gazette Officielle* et dans l'un des journaux publiés dans le Comté ou l'Union de Comtés auquel s'applique la mesure demandée, ou s'il n'y existe pas de journal, la publication doit se faire dans le journal du Comté le plus voisin où il s'en publie.

Dans le *Bas-Canada*.—Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en Français et en Anglais, et dans un journal publié en Anglais et dans un autre publié en Français dans le District auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'au moins deux mois, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la Session précédente et la prise en considération de la Pétition.

54. Avant d'adresser à la Chambre aucune Pétition demandant la permission de présenter un Bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette Pétition, doivent, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont-tournant.

55. Lorsque les Pétitions pour Bills Privés sont reçues par la Chambre, elles sont prises en considération (sans renvoi spécial) par le Comité des ordres permanents, lequel

fait rapport dans chaque cas si les règles touchant l'avis ont été observées, et dans tous les cas où l'avis aura été trouvé insuffisant, soit quant à la pétition en général, ou quant à quoi que ce soit qui aurait dû être spécialement mentionné dans l'avis le Comité recommandera à la Chambre ce qu'il faudra faire en conséquence de cette insuffisance d'avis.

56. Tout Bill Privé venant du Conseil Législatif (n'étant pas basé sur une Pétition dont il a déjà été fait rapport par le Comité) est d'abord pris en considération, et il en est fait rapport par le comité de la même manière, après sa première lecture.

57. Nulle motion pour suspendre les règles à l'égard d'une Pétition pour un Bill Privé n'est prise en considération avant qu'il ne soit fait rapport de cette Pétition par le Comité des ordres permanents.

58. Tout Bill Privé est introduit sur Pétition, et peut être présenté par une motion à cette effet, après qu'il a été fait un rapport favorable sur la Pétition par le Comité des ordres permanents.

59. Quand un Bill pour confirmer des Lettres Patentes est présenté à la Chambre, une vraie copie de ces Lettres Patentes doit y être annexée.

60. Les dépenses et frais occasionnés par des Bills Privés, conférant quelque privilège exclusif, ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une Corporation ou d'individus, ou pour amender ou étendre des Actes antérieurs de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le Public; conséquemment, les parties qui désirent obtenir ces Bills sont obligées de payer au Bureau des Bills Privés la somme de soixante piastres immédiatement après leur seconde lecture. Et tous ces Bills doivent être rédigés dans les langues Anglaise et Française par ceux qui les demandent, et imprimés par l'Entrepreneur de l'impression des Bills de la Chambre, et 350 exemplaires en Anglais de ces Bills doivent être déposés au Bureau des Bills Privés, — avec 200 exemplaires Français s'ils concernent le *Bas-Canada*, — avant leur seconde lecture; et aucun de ces Bills ne doit être lu pour la troisième fois avant que le Greffier n'ait reçu un certificat de l'imprimeur de la Reine déclarant qu'il a été fait remise du coût de l'impression de 500 exemplaires de la version Anglaise de l'Acte et de 250 de la version Française, pour le Gouvernement.

L'Honoraire payable lors de la Seconde Lecture d'un Bill Privé n'est payé qu'à celle des Chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque Chambre.

61. Tout Bill Privé, lu pour la seconde fois, est renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés, si tel Comité a été nommé, ou à quelque autre Comité Permanent de même nature, et toutes Pétitions devant la Chambre pour ou contre le Bill sont considérées comme renvoyées à ce Comité.

62. Aucun Bill Privé de cette Chambre dont il est exigé avis n'est pris en considération par un Comité avant qu'avis de la réunion de ce Comité n'ait été affiché pendant une semaine dans le Couloir, ni, dans le cas d'un tel Bill venant du Conseil Législatif, avant qu'un semblable avis n'ait été affiché dans le même endroit pendant vingt-quatre heures.

63. Un exemplaire du Bill, contenant les amendements à soumettre au Comité Permanent, est déposé au Bureau des Bills Privés un jour franc avant que le Comité ne se réunisse pour les prendre en considération.

64. Toutes personnes dont les intérêts ou la propriété peuvent être compromis par un Bill Privé, doivent, lorsqu'elles en sont requises, comparaître devant le Comité Permanent au sujet de leur adhésion, ou envoyer par écrit cette adhésion, dont le Comité peut exiger la preuve. Et dans tous les cas, le Comité auquel est renvoyé un Bill pour constituer une Compagnie en Corporation, peut exiger la preuve que les personnes dont les noms figurent dans le Bill comme composant la Compagnie, ont l'âge de majorité, sont en mesure d'effectuer les objets projetés, et qu'elles ont consenti à être constituées en Corporation.

65. Toutes les questions devant des Comités auxquels sont renvoyés des Bills Privés sont décidées à la majorité des voix, celle du Président comprise; et dans le cas d'égalité de voix, le Président a une deuxième voix ou voix prépondérante.

66. Il est du devoir du Comité Spécial auquel un Bill Privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer l'attention spéciale de la Chambre sur toute disposition insérée dans ce Bill que ne paraissait pas comporter l'avis donné à l'égard de ce Bill, tel qu'il en a été fait rapport par le Comité des Ordres Permanents.

67. Le Comité auquel est renvoyé un Bill Privé doit, dans tous les cas, en faire rap-

port à la Chambre, et lorsque une modification importante est faite au préambule du Bill, la modification et les raisons de cette modification sont mentionnées dans le rapport.

68. Lorsque le Comité auquel a été renvoyé un Bill Privé fait rapport à la Chambre que le préambule de ce Bill n'est pas prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision, et nul Bill, dont il est ainsi fait rapport, ne doit être porté sur les Ordres du Jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

69. Le Président du Comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du Bill sur lequel les amendements sont lisiblement écrits, et il signe aussi de ses initiales les différents amendements faits et les clauses ajoutées en Comité; et un autre exemplaire du Bill, avec les amendements écrits en leur lieu, doit être préparé par le Greffier du Comité et déposé au Bureau des Bills Privés ou annexé au rapport.

70. Il ne sera proposé aucun amendement important à un Bill Privé en Comité Général, ou à la troisième lecture du Bill, à moins qu'il n'en ait été donné un jour d'avis.

71. Quand un Bill privé est rapporté du Conseil Législatif avec des amendements qui ne sont pas purement sans importance, ces amendements, avant la seconde lecture, sont renvoyés au Comité permanent auquel ce Bill avait été d'abord renvoyé.

72. Excepté dans les cas de nécessité urgente et absolu, aucune motion ne peut être faite pour suspendre l'effet d'un ordre permanent quant à des Bills Privés, sans qu'il en soit donné avis.

73. Un livre, appelé le "Registre des Bills Privés," est tenu dans une Chambre dénommée le "Bureau des Bills Privés," et dans ce livre sont inscrits par le Greffier chargé des affaires de ce Bureau, le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent la passation d'un Bill, ou de leur agent, et toutes les délibérations sur ce Bill, depuis la Pétition jusqu'à sa passation. Cette inscription doit spécifier brièvement chaque procédure de la Chambre ou du Comité auquel le Bill ou la pétition a été renvoyé, et le jour fixé pour la séance du Comité. Le public peut avoir accès à ce livre durant les heures de Bureau.

74. Le Greffier du Bureau des Bills Privés prépare chaque jour des listes de tous Bills privés et de toutes Pétitions pour tels Bills, qui doivent être prises en considération par des Comités, avec indication de l'heure de la réunion et de la Chambre où tels Comités doivent siéger, et ces listes doivent être suspendues dans le couloir.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

L'Honorable M. *Sherwood*, du Comité Spécial nommé pour décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Durham*, a fait rapport, que le dit Comité, sur motion de l'Honorable M. *J. H. Cameron*, comme Conseil du Pétitionnaire, et du consentement du Membre siégeant, ordonné que les listes des votes objectés, soient remises au Président dans vingt-quatre heures après la réunion du prochain Parlement.

L'Honorable M. *Loranger* a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 4 du courant, pour copies de tout Ordre en Conseil au sujet de la fourniture d'Armes pour la défense de la Province, et aussi, pour copies de toutes Dépêches y relatives; et aussi, au sujet du Rapport de la Commission de Milice. (*Documents de la Session, No. 17*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Haultain*, secondé par M. *White*,

Ordonné, Que l'Honorable de Quinze-Louis, payé sur le Bill pour venir au secours de certains Actionnaires en vertu de l'Acte primitif incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, soit remboursé.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par l'Honorable M. *Mowat*,

Ordonné, Que l'Honoraire de Quinze Louis, payé sur le Bill pour changer et amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Prévoyance, soit remboursé.

Sur motion de M. Scott, secondé par M. Poupore,

Ordonné, Que l'Honoraire de Quinze Louis, payé sur le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie à admettre *Hugh McMahon* à y pratiquer, soit remboursé.

Un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil et à d'autres besoins, pour l'année mil-huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-un, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux droits d'excise sur les Distillateurs et Brasseurs, et sur les Spiritueux et la Bière fabriqués par eux, et pour augmenter les dits droits, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

La Chambre a repris la considération de la question qui a été proposée aujourd'hui, savoir : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice.)

Et cette question ayant été mise aux voix, savoir : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie, aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement :—

Bill intitulé : "Acte pour amender les chapitres soixante-et-dix-sept, quarante et quarante-cinq des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, en matière d'appels, ainsi que le chapitre quatre-vingt-trois de ces mêmes Statuts Refondus, concernant la procédure dans la Cour Supérieure et la Cour de Circuit."

Bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre cent-cinq des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*."

Bill intitulé : "Acte pour étendre, et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le *Bas-Canada*."

Bill intitulé : "Acte pour venir au secours des représentants de feu *David B. Ogden Ford*."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du *Richelieu*."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Barrières de *Terrebonne*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins de péage dans l'Isle Jésus," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'Impôt Provincial sur les Licences d'Auberge," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction de certains Chemins de péage dans l'Isle Jésus," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 11, ligne 48.—Après " mille " insérez, " et pour toute voiture appartenant à toute personne résidant dans la dite Paroisse de *Ste. Rose*, lorsqu'elle ira au Nord du dit Comté chercher du bois ou en reviendra chargée de bois, la moitié des taux ci-dessus respectivement."

Page 12, ligne 32.—Après " chemins," insérez " et qu'il n'en sera non plus exigé d'aucune personne passant sur les dits chemins dans les limites de la paroisse où elle réside."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'impôt provincial sur les Licences d'Auberge," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 30. Retranchez depuis " règlements " où ce mot se rencontre la seconde fois jusqu'à " et " dans la ligne 31 et insérez " passés par tel Bureau des Commissaires de Police à ce sujet."

Page 1, ligne 49. Retranchez depuis " *Canada* " jusqu'à " sera " dans la ligne 50.

Page 2, ligne 23. Retranchez depuis " municipale " jusqu'à " ou " dans la ligne 24.

Page 2, dernière ligne. Après " abrogée " insérez Clause A.

Clause A. " Tout officier ou personne qui émettra une licence ou un certificat de licence contrairement aux dispositions du présent Acte ou de tout autre Acte ou Loi en force en cette Province, sera coupable de délit (*misdeemeanor*), et sur conviction de tel délit paiera une amende de pas moins de quarante et de pas plus de cent piastres, ou pourra être emprisonné pendant une période de pas plus de trente jours, ou subir les deux, à la discrétion de la Cour."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Barrières de *Terrebonne*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 3. Après " terres " insérez " suivant les lignes ou les traits-quarrés d'icelles."

Page 1, ligne 5. Retranchez depuis " *Ecores* " jusqu'à " dans " dans la ligne 7.

Page 1, ligne 16. Après " *Saint François* " insérez " au Pont *Viau*."

Page 13, ligne 4. Après " mille " insérez " et pour toute voiture appartenant à toute personne résidant dans la Paroisse *St. Vincent de Paul*, lorsqu'elle ira au Nord du dit Comté chercher du bois ou en reviendra chargée de bois, la moitié des taux ci-dessus, respectivement."

Page 19, ligne 15. Retranchez " aucune " et insérez " toute Cour de Sessions Générales Trimestrielles, ou toute."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant :
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement :—

Bill intitulé: "Acte pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et pour d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Emigrés et la Quarantaine."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins," lequel a été lu comme suit:—

Page 1, ligne 26. Après "priorité" insérez Clause A.

Clause A. "Rien de contenu au présent ne conférera à la Corporation de la Ville de *Niagara* ou au dit acquéreur ou dits acquéreurs aucun titre ou droit de propriété autre ou plus étendu sur les quais ou travaux à *Niagara* que celui que possède actuellement la dite Corporation de la Ville de *Niagara* ou la dite Compagnie du Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, ni ne conférera ou permettra aucun droit sur aucune partie du Grand Chemin de Fer Occidental, ni n'affectera les réclamations non payées contre la Compagnie du Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, au sujet de droits de passage, soit qu'il s'agisse d'une occupation temporaire ou permanente, lesquelles réclamations en dernier lieu mentionnées constitueront une charge sur les droits et propriétés dont la vente est autorisée par le présent."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois,

Et cette Question ayant été mise aux voix, savoir: que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement,

La Question a été résolue négativement.

Résolu, Qu'un Comité Spécial composé de M. *Simpson*, l'Honorable *John A. Macdonald* et M. *Cockburn*, soit nommé pour préparer les raisons à donner à une Conférence avec le Conseil Législatif, pourquoi cette Chambre a rejeté le dit amendement.

M. *Simpson*, du Comité Spécial nommé pour préparer les raisons à donner à une Conférence avec le Conseil Législatif, pourquoi cette Chambre a rejeté l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé: "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins," a fait rapport que le Comité avait préparé des raisons en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit:

1. Parce que le Bill, tel que passé par la Chambre, ne conférait aux créanciers hypothécaires que le pouvoir d'aliéner leurs droits en équité.

2. Parce que les amendements du Conseil Législatif donnent un droit de propriété aux créanciers judiciaires et autres de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Erié* et *Ontario*, pour des dettes contractées après que les hypothèques ont été créés, et ainsi, sans cause raisonnable, diminuant la valeur des hypothèques.

L'Honorable *Thomas d'Arcy McGee*, représentant de la Division Electorale de *Mont-réal* Ouest, ayant préalablement prêté serment, conformément à la Loi, et souscrit devant es Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. *Simpson* a proposé, secondé par M. *Mathew C. Cameron*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour préparer les raisons à donner à une Conférence avec le Conseil Législatif, pourquoi cette Chambre a rejeté l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé: "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins."

M. *Street* a proposé, pour amendement, secondé par l'Honorable *John A. Macdonald*, Que tous les mots après "concourt" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Huot,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Street, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Joly,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>White.—31.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Patrick,</i>	

Contre :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, J. A.,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bell (Russell),</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Ross, J. J.,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>DeCazes,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simpson, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Sylvain.—29.</i>
<i>Caron,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, ainsi amendée, ayant été mise aux voix, Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour permettre à la Ville de *Niagara* de céder ses droits dans le "Chemin de Fer *Erié* et *Ontario*, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, Que le Bill pour amender l'Acte concernant les droits d'exciise sur les Distillateurs et Brasseurs, de même que sur les Spiritueux et la Bière par eux manufacturés et pour augmenter ces droits, passe; et la Question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Starnes* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Désaulniers*, secondé par M. *Chapais*, le Bill a été amendé en ajoutant la clause suivante après la clause III :—

IV. La trente-deuxième section du dit Acte est par le présent abrogée et la suivante y est substituée :—"Les Armes prêtées par le Gouvernement Impérial à cette province et les "accoutrements fournis par la Province elle-même et distribués aux officiers et aux soldats de "la Milice Active et Volontaire, seront sous la responsabilité de ceux qui les auront reçus, "et dans les localités où il n'y aura pas d'arsenaux publics, le Commandant-en-Chef pourra "prescrire telles mesures de précautions qu'il croira à propos pour que ces Armes et

“accoutrements soient tenus en sûreté et en bon état et qu'ils soient remis à l'officier nommé pour les recevoir, chaque fois que le Commandant-en-Chef, dans un but quelconque, “en ordonnera la remise.”

M. *Desaulniers* a proposé, secondé par M. *Caron*, Que le Bill soit ultérieurement amendé en en retranchant la 4e clause.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

M. *Desaulniers* a proposé, secondé par M. *Beaubien*, Que le Bill soit amendé ultérieurement en ajoutant le proviso suivant à la fin de la 8e clause :

Pourvu toujours que rien de contenu dans cette clause ne devra être interprété comme engageant ni n'engagera la Province au paiement de la dite solde et des dites rations nécessaires pour la milice active dans le cas de guerre entre la Grande Bretagne et une puissance étrangère, mais seulement comme permettant les avances requises pour les dits objets à même le Trésor Provincial, jusqu'à ce que des arrangements aient été faits entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial pour le dit paiement.

Et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Beaubien,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Ross, J. J.</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>De Cazes,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Simard, et</i>
<i>Caron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Sylvain.—13</i>
<i>Chapais,</i>			

Contre :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McKellar,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mowat,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Notman</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bell (Lanark Nord),</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron, J. H.,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron, M. C.,</i>	<i>Falkner,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, J. A.</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Street, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McGee-</i>	<i>White.—60</i>

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et la question : que le Bill passe, ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McKellar,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mowat,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Notman,</i>
<i>Baby,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bell (Lanark Nord)</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Jones,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Kierzkowski,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne, Alexandre,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>

Burwell,
Cameron, J. H.,
Cameron, M. C.,
Carling,
Cartier,
Cauchon, :

Dunkin,
Dunsford,
Fallner,
Ferguson,
Fortier,
Fournier,

LeBoutillier,
Loranger,
Macbeth,
Macdonald, John A.,
Mackenzie,
McGee,

Sherwood,
Simpson,
Smith,
Starnes,
Street, et
White.—60.

Contre :

Messieurs

Beaulieu,
Brousseau,
Caron,
Chapais,

Daoust,
DeCazes,
Desaulniers,

Gaudet,
Langevin,
Prévost,

Ross, J. J.,
Simard, et
Sylvain.—13.

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Drummond*,
Ordonné, Qu'il y aura deux séances de cette Chambre, demain : l'une de onze heures
A. M., à une heure P. M., et l'autre à partir de quatre heures A. M., ces deux séances
destinées pour les affaires générales.

M. *Simpson*, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le
troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu (*Appendice No. 7.*)

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du dit Rapport, avec les témoignages y annexés,
soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par l'Honorable M. *Drummond*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à onze heures, A. M.

Samedi, 7 Juin 1862.

11 Heures, A. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Fortier*,—la Pétition du Révérend *J. B. Chartré* et autres, de la Paroisse de
St. David, Comté de *Yamaska*.

Par M. *Rémillard*,—la Pétition de *P. Kemneur* et autres, de *St. Roch de Richelieu*
et autres Paroisses.

Conformément à l'Ordre du Jour les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *E. Jones* et autres; demandant la passation d'un Acte pour légaliser diverses
ventes pour taxes, qui ont été ci-devant faites dans plusieurs Comtés de cette Province.

Du Très Révérend Lord Evêque de *Huron*, et autres, de la Cité de *London*, C. E.;
demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du Dimanche.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre la lettre suivante:—

Québec, 6 Juin 1862.

A l'Honorable *Joseph Edouard Turcotte*,

Orateur de l'Assemblée Législative du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que c'est mon intention de résigner, et

que je résigne en conséquence mon siège comme Membre de l'Assemblée Législative du Canada, pour le Comté d'*Hochelaga*,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. P. FALKNER.

Moïse Fortier,

A. Dufresne.

Sur motion de l'Honorable M. *McGee*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*,

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre, pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté d'*Hochelaga*, en remplacement de *Joseph Paschal Falkner*, Ecuyer, qui a résigné son siège aujourd'hui.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : "Acte pour étendre les dispositions de l'Acte concernant les terres et propriétés tenues par le Gouvernement Impérial pour la défense militaire de la Province, à la construction de Lignes Télégraphiques en rapport avec telle défense."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation et de Chemin de Fer du Nord-Ouest.

Et ensuite il s'est retiré.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 7 Juin 1862.

MONSIEUR,—J'ai ordre du Gouverneur Général de vous informer que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la salle des séances du Conseil Législatif, Lundi prochain à une heure, pour proroger la Session de la Législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DENIS GODLEY,

Secrétaire du Gouverneur.

A l'Honorable

Orateur de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Laframboise*,

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, à sa seconde séance, elle soit ajournée jusqu'à une heure, p. m., Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *John A. Macdonald*, secondé par M. *Laframboise*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du Rapport de la dernière Commission émise au sujet l'Université de *Toronto*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que lorsque la Réponse à la dite Adresse aura été reçue, elle soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Et étant une heure de l'après-midi M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans mettre aux voix la question d'ajournement.

4 heures, P. M.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les droits d'exciise sur les Distillateurs et Brasseurs, de même que sur les Spiritueux et la Bière par eux manufacturés et pour augmenter ces droits."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les droits de douane et leur perception."

Bill intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le Service Public en mil huit cent soixante-et-un."

Bill, intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la Milice."

Et ensuite il s'est retiré.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :—

Par M. *Huot*,—la Pétition d'*Edouard Picard* et autres, de la Paroisse de l'*Ange Gardien*, Comté de *Montmorency*; demandant de l'aide pour un chemin.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant reçue et lue, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues à cet effet.

Et la dite Pétition a été reçue et lue.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Loranger*, secondé par M. *Starnes*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à une heure Lundi prochain.

Lundi, 9 Juin 1862.

1 Heure, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend J. B. *Chartré* et autres, de la Paroisse de *St. David*, Comté d'*Yamaska*; demandant l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier.

De P. *Remneur* et autres, de *St. Roch de Richelieu* et autres Paroisses; demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont encourues par suite de la construction d'une digue sur la Rivière *Richelieu*.

Un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Hussier de Verge Noire, est reçu, comme suit :—

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur Général d'informer cette Honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, qui a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants :—

Acte pour changer le titre officiel des inspecteurs et surintendants de police pour les cités de *Montréal* et *Québec*.

Acte pour abroger l'acte vingt-trois *Victoria*, chapitre cinquante, et pour amender l'acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*, en tant qu'il se rapporte aux cours de recorder.

Acte pour établir les lignes latérales dans le township de *Kenyon*, dans le comté de *Glenarry*.

Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les actes concernant la banque commerciale du district de *Midland*, et pour changer son nom de corporation en celui de " la banque commerciale du *Canada*."

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'académie industrielle de *St. Laurent*,

Acte pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Acte pour consolider partie de la dette due par la municipalité du comté de *Hastings*.

Acte pour légaliser l'élection des syndics pour la construction d'une église catholique dans la paroisse de *Ste. Brigide*, ainsi que leurs procédés.

Acte pour faire retomber sur la corporation de la cité de *Toronto* le paiement des frais de garde, soutien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés-unis d'*York* et *Peel*.

Acte pour ériger la partie de la paroisse de *St. Roch* de *Québec*, située sur la rive nord de la rivière *St. Charles*, en une municipalité séparée.

Acte pour incorporer la société ecclésiastique du diocèse de *St. Hyacinthe*.

Acte pour permettre aux contribuables du comté de *Lincoln* de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-lieu.

Acte pour confirmer l'action de la corporation des ci-devant townships-unis d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'acte pour permettre aux conseils de comté de prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemençer leurs terres, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant les locateurs et locataires.

Acte pour naturaliser *Isaac Rogers*.

Acte pour amender l'acte incorporant les sœurs de la charité de *Québec*.

Acte pour rendre applicable aux comtés de *Wentworth* et *Lincoln* l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du lac *Ontario*, dans les comtés de *York*, *Peel* et *Halton*.

Acte relatif aux hypothèques (*mortgages*) dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du *Haut-Canada*.

Acte pour changer le nom de *David Allan Poe* et de sa famille, en y ajoutant le nom de "*Watt*."

Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*.

Acte pour incorporer la société de l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les veuves de *Kingston*.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des moulins à coton de *Toronto*.

Acte relatif au testament de *Nathan Gage*, ci-devant de la ville de *Brantford*, écuyer.

Acte pour détacher de la municipalité de *St. Lambert* une portion de la partie située dans la baronnie de *Longueuil*, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de *Longueuil*.

Acte pour permettre aux syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en liaison avec l'église d'*Ecosse*, à *Martintown*, de vendre un certain terrain.

Acte pour permettre aux syndics de l'hôpital-général de *Toronto* d'émettre des débetures pour faire le rachat de celles déjà émises.

Acte pour incorporer le synode du diocèse d'*Ontario*.

Acte pour amender la loi relative à la limitation des actions et poursuites dans le *Haut-Canada*.

Acte relatif aux exhibitions publiques dans le *Bas-Canada*.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance des journaliers de navire, à *Québec*.

Acte pour incorporer le club *Victoria* des patineurs de *Montréal*.

Acte pour permettre à la compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada* d'opérer plus facilement le transport des terres en la province du *Canada* par l'entremise de ses commissaires ou procureurs.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour expliquer l'acte pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires.

Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, à emprunter certaines sommes d'argent pour canalisation d'égoûts et autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer l'académie de *Ste. Scholastique*.

Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités distinctes.

Acte pour incorporer le club des joueurs de paume à *Montréal*.

Acte pour incorporer les première et seconde congrégations de *Hinchinbrooke*, en rapport avec l'église presbytérienne-unie de l'*Amérique du Nord*.

Acte pour amender l'acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pour pourvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township.

Acte pour ériger la paroisse de *St. Pierre de Durham*, dans le comté de *Drummond*, en une municipalité séparée.

Acte pour étendre les dispositions du chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, en ce qui concerne le bureau d'agriculture.

Acte pour permettre au conseil-de-ville de la ville de *Lindsay*, dans le comté de *Victoria*, à louer une partie du lot de ville appelé "Carré de la Reine," dans la dite ville.

Acte pour incorporer le collège de *St. Ignace, Guelph*.

Acte pour incorporer la société de l'union *St. Roch* de *Québec*.

Acte pour confirmer le tracé de certains chemins dans le township de *Reach*.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands.

Acte pour autoriser le conseil municipal du township d'*Acton* à ouvrir des chemins conformément aux opérations de *Patrice Renault Blanchard*, écuyer, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du township d'*Acton*, dans le comté de *Bagot*, district de *St. Hyacinthe*.

Acte pour incorporer l'association de *St. François-Xavier* de *Montréal*.

Acte pour incorporer les sœurs de *Notre-Dame de Lorette* de la ville de *Guelph*, dans le diocèse catholique romain d'*Hamilton*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de *Québec*.

Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège de *Ste. Anne* de la *Pocatière*.

Acte amendant le chapitre vingt des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé :

"Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures."

Acte pour naturaliser *Gelston Sanford*.

Acte pour amender l'acte pour l'administration du havre de *Toronto*.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance de *St. George* d'*Hamilton*.

Acte amendant l'acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Acte pour permettre d'hypothéquer certaine propriété appartenant à l'église d'*Angleterre*, dans la ville de *Brantford*.

Acte pour incorporer la compagnie des poudres d'*Hamilton*.

Acte pour légaliser le placement fait par la corporation du township de *Lobo*, de certains deniers provenant des réserves du clergé.

Acte pour incorporer l'école industrielle des garçons du *Gore* de *Toronto*.

Acte pour annexer le township d'*Aston* et partie du township de *Wendover* au comté de *Nicolet*.

Acte pour autoriser la construction d'un chemin à rails plats ou d'un chemin de fer de la ville de *Simcoe* au village de *Port Ryerse*, dans le comté de *Norfolk*.

Acte pour permettre à *Moïse Martin Métivier* de subir un examen pour être admis à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique.

Acte pour incorporer l'école industrielle des filles de *Toronto*.

Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne l'émission de licences de boutiques et d'auberges dans les cités.

Acte pour transporter entre les mains des syndics certains immeubles appartenant à feu *William Campbell*.

Acte pour incorporer le village de *Arnyprior*, dans le comté de *Renfrew*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte concernant l'arpentage des troisième et quatrième concessions du township de *Crowland*, dans le comté de *Welland*.

Acte pour incorporer le village de *Lanark*, dans le comté de *Lanark*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la ville de *Lévis*.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés concernant la séparation du comté de *Peel* du comté d'*York*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "la compagnie de chemin de fer de la vallée de *Massawippi*."

Acte pour amender de nouveau la charte de la société d'histoire naturelle de *Montréal*.

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *London* et *Port Stanly*.

Acte relatif à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*

Acte pour amender les actes incorporant et concernant la cité de *Québec*.

Acte pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté de *Huron*, et pour les annexer à la division est du comté de *Middlesex*.

Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur et pour pourvoir à la réduction de son capital social.

Acte pour incorporer la société de l'union, *St. Pierre* de *Montréal*.

Acte pour incorporer l'académie catholique romaine, de *St. Paul d'Aylmer*.

Acte pour incorporer les sœurs de *St. Joseph*, de *Guelph*.

Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*.

Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et d'*Ottawa*, et pour les fins y mentionnées.

Acte pour amender l'acte incorporant les sœurs de *St. Joseph* pour le diocèse catholique romain de *Toronto*.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de *Ramsay*.

Acte pour légaliser un règlement fait et passé par le conseil de ville de la corporation de la ville de *Perth*, dans les comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*, pour y prélever une certaine somme d'argent y mentionnée.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins.

Acte pour modifier et amender l'acte pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*.

Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du hayre de *Québec* et à son administration.

Acte pour amender les chapitres soixante-et-dix-sept, quarante et quarante-cinq des statuts refondus pour le *Bas-Canada* en matières d'appel, ainsi que le chapitre quatre-vingt-trois de ces mêmes statuts refondus, concernant la procédure dans la cour supérieure et la cour de circuit.

Acte pour amender le chapitre cent cinq des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les petits délits contre la propriété dans le *Haut-Canada*."

Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous "le nom de "la compagnie du *Richelieu*,"

Acte pour venir au secours des représentants de feu *David B. Ogden-Ford*.

Acte pour étendre et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le *Bas-Canada*.

Acte pour amender l'acte concernant les émigrés et la quarantaine.

Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à la compagnie du chemin de fer de *Port Hope* et *Peterborough*.

Acte pour la réorganisation de la compagnie Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte concernant les terres et propriétés tenues par le gouvernement impérial pour la défense militaire de la province, à la construction de lignes télégraphiques en rapport avec telle défense.

Acte pour incorporer la compagnie pour la construction de certains chemins de péage dans *l'Île Jésus*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de *Terrebonne*.

Acte pour permettre à la ville de *Niagara* de céder ses droits dans le chemin de fer *Erie* et *Ontario*, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant l'impôt provincial sur les licences d'auberge.

Acte pour amender l'acte concernant la milice.

Acte pour amender l'acte concernant les droits de douane et leur perception.

Acte pour amender l'acte concernant les droits d'excise sur les distillateurs et brasseurs, de même que sur les spiritueux et la bière par eux manufacturés, et pour augmenter ces droits.

Le titre du Bill suivant a été alors lu :—

Acte pour incorporer la compagnie de passage par bateau à vapeur entre *New-Edinburgh* et *Waterloo*.

Sur quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire qu'il réservait ce Bill à la sanction personnelle de Sa Majesté.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative s'est adressé à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les respectueux et loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du *Canada*, nous présentons à Votre Excellence avec notre bill des subsides pour l'exercice de l'année courante.

Conformément à la recommandation de Votre Excellence, nous avons donné notre plus sérieuse considération à l'état dans lequel se trouve la milice de la province. Les amendements que nous avons fait subir aux lois de milice auront l'effet, nous l'espérons, de raffermir les mains de Votre Excellence dans son administration, ce qui augmentera l'efficacité du service, et créera une nouvelle émulation de patriotisme et d'ardeur militaire parmi nos milices volontaires.

Des amendements importants ont été faits aux lois relatives à la ratification et à l'enregistrement des titres aux propriétés foncières dans le *Bas-Canada*, qui aideront beaucoup, nous en avons la ferme confiance, au fonctionnement d'un système d'une aussi vaste importance pour les intérêts fonciers et monétaires de la province.

Nous avons aussi donné notre attention à quelques mesures qui sont de nature à améliorer l'administration de la justice, ainsi qu'à plusieurs autres mesures qui ont pour but de développer les ressources du pays; et j'espère que nos travaux et nos délibérations produiront des résultats avantageux pour le progrès et l'amélioration du *Canada*.

Il est maintenant de mon devoir de soumettre humblement à votre Excellence, au nom et de la part de l'assemblée législative, un bill appliquant les sommes votées pour l'exercice de l'année, et dont je sollicite respectueusement la sanction de votre Excellence.

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a présenté alors le bill des subsides qui suit :—

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-un.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer aux deux Chambres le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de pouvoir vous décharger dès maintenant de vos travaux législatifs.

Les circonstances ont empêché cette session d'être aussi féconde en actes d'utilité publique que d'autres qui l'ont précédée; mais vous avez expédié une masse considérable d'affaires privées, et je me flatte que les discussions qui ont eu lieu auront préparé la voie au règlement de matières d'un plus grand intérêt public.

Je me réjouis à la pensée qu'en pourvoyant plus amplement au maintien d'une force volontaire, vous avez consacré le principe que c'est pour les habitants du *Canada* un devoir de défendre leurs institutions, leurs foyers et leurs autels contre l'agression étrangère.

Messieurs de l'Assemblée Législative

Je vous remercie, au nom de Sa Très-Gracieuse Majesté, des subsides que vous avez accordés pour le service public de l'année.

Honorables Messieurs, et Messieurs :

En mettant fin, pour le présent, à l'exercice de vos fonctions législatives, je vous prierais, en retournant au sein de vos familles, de vous appliquer à remplir ces devoirs sociaux, du fidèle accomplissement desquels dépend en si grande partie le bien-être de la société, ce à quoi vous aiderez si puissamment la confiance que vos concitoyens reposent en vous.

Alors, l'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que le parlement provincial soit prorogé à samedi, le dix-neuvième jour de juillet prochain, pour être alors tenu ici ; et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à samedi, le dix-neuvième jour de juillet prochain.



APPENDICE.

LISTE DE L'APPENDICE.

- No. 1.—COLONISATION DES TERRES INCULTES :—Rapport du comité spécial sur la
IMMIGRATION ET COLONISATION :—Premier et second rapports du comité spécial
sur P.
- No. 2.—OFFICIERS ET EMPLOYÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—Rapport du comité
des contingents, avec tableau des.
- No. 3.—IMPRESSIONS :—Dixième rapport du comité collectif des impressions sur les
comptes d', pour l'année 1861.
- No. 4.—BANQUE DE CLIFTON ET BANQUE DE L'OUEST DU CANADA :—Rapport du comité
spécial sur certaines banques chartrées.
- No. 5.—DETTE DES MUNICIPALITÉS :—Rapport du comité spécial nommé pour s'en-
quérir du meilleur moyen d'assister diverses municipalités.
- No. 6.—CONTINGENTS :—Sixième rapport du comité permanent sur les dépenses con-
tingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.
- No. 7.—COMPTES PUBLICS :—Troisième rapport du comité permanent sur les comptes
publics.
- No. 8.—DÉBENTURES DES CHEMINS A BARRIÈRES DE QUÉBEC :—Rapport du comité
spécial sur la requête des porteurs de.
- No. 9.—CHEMINS DE FER :—Délibérations du comité permanent des chemins de fer, sur
le bill No. 213, pour la réorganisation de la compagnie du chemin de
fer Grand Tronc.



RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Colonisation
des Terres incultes dans le Bas-Canada.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Lundi, 28 avril 1862.

Résolu, qu'un comité spécial composé de :

MM. Bureau, l'Honorable Loranger, Gagnon, Beaubien, Désaulniers, Hébert, De Boucherville, Bourassa, DeCazes, Evanturel et Laframboise, soit nommé avec instruction de prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada ; de faire rapport à ce sujet aussitôt que possible avec la faculté d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers.

Ordonné, que la 79^{ème} règle soit suspendue et que MM. Sylvain, Chapais, Langevin, Knight, J. J. Ross, Huntington, Fortier, Jos. Dufresne, Dawson, l'Honorable Procureur-Général Cartier, Dunkin, Price et Abbott soient ajoutés au dit comité.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Assistant Greffier, A. L.

Mardi, 29 Avril 1862.

Ordonné, que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres et qu'il leur soit permis de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, que le dit comité ait instruction d'examiner les propositions suivantes :

1°. Tout colon établi sur un lot des terres de la couronne ou des réserves du clergé, et dont le nom sera inscrit, comme occupant, dans les livres des agents locaux ou du département des terres publiques, pourra prendre, couper et vendre, comme bon lui semblera, tout le bois de service qu'il trouvera dans les limites du terrain qu'il sera occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture.

2°. Nul colon n'aura le droit de prendre ou d'enlever aucun bois de service, pour les fins du commerce, sur le lot qu'il occupera ainsi, en dehors des limites du terrain soumis à l'action du défrichement ; mais il pourra en prendre, comme par le passé, pour la construction des bâtisses nécessaires à l'exploitation de tel lot de terre.

3°. Tout colon qui le désirera pourra prendre une licence ou permis du département des terres, pour la coupe du bois sur toute l'étendue de la terre qu'il occupera, pour les fins du commerce pour une ou plusieurs années moyennant un honoraire d'une piastre ; et le prix de la coupe du bois sera porté à son crédit sur le prix d'achat de telle terre.

4°. Nulle licence ne sera nécessaire pour tout colon qui aura terminé le paiement entier du prix d'achat de sa terre, et une fois le paiement accompli, il pourra exploiter le bois sur telle terre comme étant sa propriété.

5°. Nulle licence ne sera accordée à qui que ce soit pour la coupe du bois sur des lots de terre occupés en la manière voulue par le premier article de cette proposition, si ce n'est à l'occupant lui-même.

5 juin 1862.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada, a l'honneur de présenter le rapport suivant :—

Votre comité a envoyé une circulaire dans les différentes parties du pays, à un grand nombre de personnes en état de fournir des renseignements précieux sur la colonisation des terres.

Votre comité s'est aussi procuré des renseignements de MM. *Russell, Collins* et *Partidge*, du département des terres de la couronne, sur le système suivi par rapport à la vente des terres, la coupe des bois et les chemins de colonisation.

Après avoir donné à ces communications toute l'attention convenable, votre comité en est venu à l'opinion qu'une des choses les plus importantes pour l'établissement rapide des terres, et arrêter l'émigration vers les Etats-Unis, est l'ouverture de chemins de colonisation, savoir : de voies principales et de chemins conduisant des vieux établissements aux nouveaux.

Votre comité recommande :—

1°. Que le colon, après paiement du premier versement sur le prix de sa terre, ait seul droit aux bois sur cette terre.

2°. Que des chemins de colonisation soient ouverts dans les townships qui, ayant déjà un noyau important de population, n'ont pas de communication avec les anciens établissements.

3°. Que la vente en bloc des terres de la couronne à des particuliers ou à des compagnies n'ait pas lieu, parcequ'elle est préjudiciable au progrès de la colonisation.

4°. Que le gouvernement fasse publier, au sujet des terres incultes, un pamphlet (*Guide du Colon*), accompagné de cartes, et indiquant la qualité des terres et des bois, le prix de ces terres, les chemins y conduisant et le nombre de familles qui y sont établies, et que cette publication se fasse par section ou région, sous le plus court délai possible.

5°. Que deux grands chemins soient construits : l'un de l'Ottawa au Lac St. Jean, et l'autre du comté de Compton au comté de Bellechasse pour se relier au chemin Taché, et que des routes communiquant de ces deux grands chemins aux vieux établissements des deux rives du St. Laurent soient ouvertes, afin d'y attirer la population.

6°. Que le gouvernement prenne en considération l'utilité de l'ouverture d'un grand chemin partant du village de Danville et se rendant à la frontière des Etats-Unis en traversant les comtés de Richmond, Wolfe et Compton.

7°. Qu'un octroi spécial soit fait chaque année pour subvenir aux frais de construction des grandes voies de communication, et ce, sans diminuer l'octroi annuel de \$200,000 maintenant voté pour les chemins ordinaires de colonisation (chemins de sortie).

8°. Que le gouvernement prenne en considération l'à-propos de faire terminer le plus tôt possible le chemin de Kinogomi dans le comté de Chicoutimi, à partir du Portage des Roches en gagnant vers le nord jusqu'à la tête du Lac St. Jean.

9°. Que les travaux du chemin St. Maurice, conduisant aux townships Turcotte et Polette, et le chemin Etchemin, sur la rive sud du St. Laurent, devraient être continués avec activité.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

(Signé,)	J. O. BUREAU, Président,
"	J. C. CHAPAIS,
"	J. O. BEAUBIEN,
"	NOEL HEBERT,
"	A. GAGNON,
"	C. B. DE BOUCHERVILLE,
"	MOÉ FORTIER,
"	M. LAFRAMBOISE,
"	DAVID E. PRICE,
"	WM. McD. DAWSON,
"	T. J. J. LORANGER,
"	HECTOR L. LANGEVIN,
"	L. L. L. DESAULNIERS,
"	CH. DE CAZES,
"	J. DUFRESNE,
"	GEO. SYLVAIN,
"	ALBERT KNIGHT,
"	JOHN J. ROSS,
"	F. BOURASSA.

CHAMBRE DE COMITÉ.

Mardi, 29 Avril 1862.

En comité sur l'ordre de renvoi No. 12.

*Présents:*M. BUREAU, *Président.*

M. DUNKIN,	M. HUNTINGTON,
M. ABBOTT,	M. JOS. DUFRESNE,
M. LAFRAMBOISE,	M. SYLVAIN,
M. CHAPAIS,	M. GAGNON,
M. LANGEVIN,	M. BOURASSA,
M. DESAULNIERS,	M. DAWSON,
M. HEBERT,	M. EVANTUREL,
M. KNIGHT,	L'hon. M. LORANGER et
M. J. J. ROSS,	M. DEBOUCHERVILLE.

Lu l'ordre de renvoi.

M. Bureau est appelé au fauteuil.

Résolu, Sur motion de M. Langevin, secondé par M. Dunkin,

Que M. le président, MM. Desaulniers, Dawson, Langevin, Dunkin, Chapais, Sylvain, Huntington et l'hon. M. Loranger forment un sous-comité pour préparer une série de questions à soumettre aux différentes personnes qui pourront procurer les meilleures informations sur la colonisation des terres incultes, dans le Bas-Canada.

Résolu, Que M. le président s'adresse à la chambre pour que le quorum du comité soit réduit à sept.

Résolu, Que permission soit demandée à la Chambre pour que le comité ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre de ses procédés à la Chambre.

Le comité général s'est ajourné à l'appel du président.

Et le sous-comité, après avoir délibéré pendant quelque temps, s'est ajourné à 10 $\frac{1}{2}$ heures, jeudi prochain.

1er Mai.

SOUS-COMITÉ.

Présents:

M. DESAULNIERS,	M. SYLVAIN,
M. LANGEVIN,	M. DAWSON et
M. DUNKIN,	M. HUNTINGTON.
M. CHAPAIS,	

Le sous-comité convient d'une série de questions et d'une circulaire qu'il doit soumettre au comité général.

5 Mai.

EN COMITÉ GÉNÉRAL.

Présents:

M. DESAULNIERS,	M. SYLVAIN,
M. GAGNON,	M. CHAPAIS,
M. HEBERT,	M. JOS. DUFRESNE,
M. DEBOUCHERVILLE,	M. DAWSON,
M. BOURASSA,	M. HUNTINGTON,
M. DECAZES,	M. J. J. ROSS et
M. LAFRAMBOISE,	L'hon. M. LORANGER.

M. *Desaulniers*, en l'absence de M. *Bureau*, le président du comité, est appelé à prendre le fauteuil, comme président *pro. tem.*

M. *Chapais*, au nom du sous-comité soumet au comité général le rapport suivant avec la circulaire et la série de questions qui l'accompagnent.

5 Mai.

Le sous-comité choisi par le comité nommé pour prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, a préparé une série de questions et une circulaire qui devront être envoyées, si elles sont approuvées par le comité général, aux différentes personnes que le comité croira capables de donner les meilleures informations sur le sujet de son enquête.

Le sous-comité soumet respectueusement à la considération de votre comité ces questions et cette circulaire ci-jointes.

(Signé,) J. C. CHAPAIS.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE,
QUEBEC, 5 MAI 1862.

MONSIEUR,—Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada, me charge de vous transmettre la série de questions ci-incluse, en vous priant de vouloir bien y répondre sous le plus court délai possible, c'est-à-dire, d'ici au vingt mai courant.

Vous voudrez bien signer vos réponses, en indiquant votre profession ou état et votre résidence, et les adresser à *J. P. Leprohon*, écuyer, greffier du comité de colonisation, Assemblée Législative, Québec.

Le comité s'attend que l'importance pour le pays du sujet qui l'occupe sera pour vous un puissant motif de lui prêter votre concours en cette occasion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur,

J. P. LEPROHON,
Greffier du Comité.

- 1°. Quels sont dans votre comté, les townships dans lesquels il y a des terres incultes ?
- 2°. Ces townships sont-ils arpentés ; et combien contiennent-ils de terres disponibles ?
- 3°. Parmi ces terres disponibles, combien y en a-t-il qui appartiennent ?
 1. Au gouvernement ?
 2. A des particuliers connus ?
 3. A des particuliers inconnus ?
 4. A des particuliers connus, mais absents ?
 5. A des corporations ou sociétés ?
- 4°. Quel prix demande-t-on pour les terres telles que classées dans la question No. 3 ? Est-il trop élevé ?
- 5°. Quelle est la qualité du sol et du bois de ces terres disponibles ?
- 6°. S'y trouve-t-il des lacs et des rivières, et indiquez-les ?
- 7°. Quels sont les chemins de colonisation déjà ouverts ou terminés ou qui devraient être ouverts dans ces townships ?
- 8°. Quelle est l'étendue de ces chemins, et quels résultats ont-ils produits ?
- 9°. S'y trouve-t-il des octrois gratuits faits ou disponibles, et combien ?
- 10°. Quelles sont les voies de communication anciennes et nouvelles, les plus faciles pour se rendre à ces terres ?

11°. La colonisation s'y fait-elle rapidement, si non, quelle en est la cause? Veuillez donner des détails à ce sujet?

12°. La manière de faire les chemins de colonisation est-elle bonne, et quelles suggestions avez-vous à faire à ce sujet?

13°. L'ouverture de grands chemins de colonisation, avec de courts chemins y aboutissant de distance en distance, n'est-elle pas de la plus grande importance pour l'avancement de la colonisation?

14°. Connaissez-vous d'autres moyens, et lesquels, d'encourager l'établissement des terres incultes?

15. La vente de grandes étendues de terre à un seul individu n'est-elle pas désavantageuse au pays?

16°. L'allocation actuelle de \$50,000 en faveur de la colonisation, est-elle suffisante?

17°. Y a-t-il dans votre comté des territoires non divisés en townships et propres à l'agriculture, et quelle en est l'étendue?

18°. Convierait-il d'y ouvrir des townships, où et combien?

19°. Y a-t-il dans votre localité, des personnes qui désirent ouvrir des terres incultes, et combien?

20°. Y a-t-il dans votre comté des sociétés de secours ou songe-t-on à en former, pour aider à leur début les colons pauvres?

21°. Etes-vous ou non en faveur des sociétés de colonisation, et indiquez vos raisons?

22°. Y a-t-il dans les règlements relatifs à la vente des terres et des bois quelque chose qui entrave l'établissement des terres? Si oui, dites quoi?

23°. Y a-t-il dans votre localité de l'émigration vers les États-Unis ou ailleurs hors du Bas-Canada, combien et pourquoi?

24°. S'il y a émigration, quel est le moyen d'arrêter ce mouvement?

25°. Est-il revenu de ces canadiens émigrés et combien?

Les questions suivantes ont été proposées et adoptées par le comité pour être ajoutées aux questions ci-dessus.

A la question 4o, à la suite. Si les prix varient, voulez-vous dire quel est le résultat des prix les plus bas pour promouvoir la colonisation.

A la question 15°, substituer la suivante. Il est admis, n'est-ce pas, que l'accaparement par les grands propriétaires d'une étendue considérable de terres dans les townships, dans un but de spéculation, a été un obstacle à la colonisation de ces terres, quels sont à votre avis, les moyens de le faire disparaître.

A la question 21°, à la suite. Etes-vous au fait du mouvement qui s'est fait dans le district de Montréal au sujet de la formation de la société de colonisation du Bas-Canada, dites quand elle a été formée, quels ont été ses progrès et le résultat du mouvement?

Résolu, Que MM. DeCazes, Hébert et Langevin s'abouchent avec le département des terres de la couronne au sujet des intentions de ce département en ce qui regarde le bois coupé sur les terres des particuliers; et aussi, au sujet d'une vente de terres qu'on dit devoir se faire au mois juillet ou au mois d'août, et faire rapport au comité général.

Le comité s'est ajourné *sine die*.

10 Mai 1862.

M. BUREAU, *Président*.

L'hon. M. LORANGER,

L'hon. M. SICOTTE,

M. HEBERT,

M. GAGNON,

M. DESAULNIERS,

M. LANGEVIN,

M. CHAPAIS,

M. SYLVAIN,

M. FORNIER,

M. PRICE,

M. KNIGHT,

M. HUNTINGTON et

M. DECAZES.

Le comité, après avoir délibéré pendant quelque temps, s'est ajourné à jeudi prochain.

*Présents :*M. BUREAU, *Président.*

M. LORANGER,	M. LAFRAMBOISE,
M. GAGNON,	M. SYLVAIN,
M. BEAUBIEN,	M. CHAPAIS,
M. DESAULNIERS,	M. LANGEVIN,
M. HEBERT,	M. ROSS,
M. DEBOUCHERVILLE,	M. FORTIER,
M. BOURASSA,	M. DUNKIN,
M. DECAZES,	M. PRICE et
M. EVANTUREL,	M. ABBOTT.

M. *Patridge* surintendant des bois et forêts, comparait comme témoin devant le comité.

Le comité lui donne une série de questions par écrit, le priant d'en transmettre les réponses, lundi le 19 courant.

Ordonné, que M. *Collins* soit assigné comme témoin devant le comité.

Le comité, après avoir délibéré pendant quelque temps, s'est ajourné à lundi prochain.

27 mai 1862.

*Présents :*M. BUREAU, *Président.*

M. HEBERT,	M. DESAULNIERS,
M. BEAUBIEN,	M. LANGEVIN,
M. DEBOUCHERVILLE,	M. SYLVAIN,
M. HUNTINGTON,	M. JOS. DUFRESNE et
M. DECAZES,	M. DAWSON.
M. CHAPAIS,	

Résolu, Sur motion de M. *Huntington*, secondé par M. *Langevin*, Que M. le président, M. *Hébert*, M. *DeCazes*, M. *Desaulniers*, M. *Chapais*, et M. *Dawson*, forment un sous-comité pour prendre en considération les réponses aux questions qui ont été envoyées par le comité à différentes personnes dans chaque comté.

Le comité s'est ajourné à l'appel du président.

5 juin 1862.

*Présents :*M. BUREAU, *Président.*

M. GAGNON,	M. DECAZES,
M. BEAUBIEN,	M. SYLVAIN,
M. DESAULNIERS,	M. CHAPAIS,
M. HEBERT,	M. LANGEVIN,
M. DEBOUCHERVILLE,	M. DAWSON et
M. BOURASSA,	M. DUNKIN.

Le sous-comité a présenté un projet de rapport qui a été adopté par le comité, et il a été *Résolu*, Que le président du comité présente à la Chambre le rapport qui a été adopté avec toutes les lettres et tous les documents qui font partie du dit rapport.

Ordonné, Que le président demande à la Chambre l'impression du dit rapport et de tous les papiers et documents qui accompagnent le dit rapport au nombre de 1500 exemplaires en français et de 500 exemplaires en anglais pour l'usage des membres de cette chambre.

J. P. LEPROHON,
1^{er} Asst.; greffier de comité.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

QUÉBEC, le 14 juillet 1860.

MONSIEUR,—Ce département ayant lieu de croire que malgré les différents avis invitant les *squatters* établis sur les "terres publiques" à faire valoir leurs droits d'acheter les terres qu'ils occupent, le 1er septembre dernier, plusieurs ont négligé de se conformer à cette invitation, ou d'acheter les terres, vous êtes chargé, par les présentes instructions, de faire payer, pour toutes les terres qui pourront à l'avenir être vendues dans les limites de votre agence, la rente pour le temps pendant lequel ces terres auront été occupées, soit par l'acheteur ou par ses prédécesseurs sur ces terres, après qu'avis public aura été donné ou qu'elles auront été autrement mises à votre disposition. Le taux de la rente sera de \$5 chaque année par 200 acres pendant les sept premières années d'occupation, après quoi le taux sera de \$10 par année et en proportion pour les lots moindres. La rente devra s'ajouter au prix de l'acre et le tout devra être payé par versements comme à l'ordinaire.

Ce sera à vous de prendre les moyens les plus sûrs pour constater la longueur de la période d'occupation pendant laquelle la rente doit être exigée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) A. RUSSELL.

CHEMINS DE COLONISATION D'OTTAWA ET PONTIAC.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,

OTTAWA, 27 mars 1862.

MONSIEUR,—Bien avant aujourd'hui j'aurais eu l'honneur de faire rapport du progrès des travaux confiés à ma surveillance sur les chemins d'Ottawa et Pontiac, s'il eût été possible d'en commencer quelques uns d'eux plutôt, et si, contre mon attente, je n'avais éprouvé des difficultés et autres retards dans la confection de la carte du territoire au nord de la Rivière des Outaouais, carte qui a paru nécessaire pour faire connaître d'une manière satisfaisante les chemins et les townships arpentés auxquels ils conduisent ou qu'ils traversent.

Les travaux dont j'ai à faire rapport se divisent en deux classes : ceux faits dans les comtés d'Ottawa et Pontiac avec la somme votée pour 1861, et ceux faits avec des octrois d'argent antérieurs.

Les travaux faits avec les sommes affectées pour l'année 1861 consistent :

1° Dans la construction de dix milles du chemin Gatineau et Coulonge, dans le township de Low.

2° L'amélioration du chemin Thorne et la construction de trois milles pour le continuer jusqu'au chemin Gatineau et Coulonge, dans le township de Leslie.

3° La construction et réparation de ponts sur le chemin Gatineau et du Désert.

Les travaux exécutés avec les octrois d'argent antérieurs sont :

1° L'ouverture du chemin d'Onslow à Masham.

2° L'amélioration du chemin de front dans la partie inférieure de Pontiac.

3° L'ouverture du chemin d'Eardley à Masham.

4° Des travaux sur le chemin de front dans la partie supérieure du comté de Pontiac.

Le chemin Gatineau et Coulonge a été tracé sur le terrain même par MM. Bouchette et Aylen, depuis les chutes de Puagan, sur la rivière Gatineau—environ 36 milles au-dessus de son embouchure—jusqu'aux établissements sur la Rivière des Outaouais, à l'embouchure de la rivière Coulonge—distance de 49 milles ; il traverse sans interruption la partie centrale du township de Low, le front de Cawood, suit généralement la ligne entre Leslie et Thorne, l'arrière de Litchfield et traverse l'angle sud-est de Mansfield.

Les dix milles de ce chemin donnés à l'entreprise et qui sont à la veille d'être terminés, s'étendent, depuis le chemin principal, sur la Gatineau, jusque dans le dernier rang

du township de Low. De toute la ligne c'est la partie la plus importante, non seulement parce qu'elle passe sur les meilleures terres, mais aussi parce qu'elle conduit à la ligne de chemin tracée dans la direction nord depuis la Rivière-à-la-Pêche, dans Masham, le long des derniers rangs des townships de Low et Aylwin, jusqu'à la rivière Pickanock, dans le township de Wright, laquelle passe par la plus grande étendue de terre arable qu'il y ait dans la partie inférieure de la vallée de la Gatineau.

Au point de l'intersection de ces deux routes pourraient être ouverts très avantageusement, dans les directions nord, sud et ouest, des chemins de colonisation dont l'utilité sera plus amplement démontrée lorsque je désignerai quels sont les travaux les plus utiles qu'il faudra faire dans la prochaine saison. La première partie du chemin Gatineau et Coulonge étant la plus utile, il a été jugé à propos de la faire d'une manière plus parfaite qu'il ne l'aurait fallu pour une route moins importante.

La partie de ce chemin donnée à l'entreprise, et presque terminée aujourd'hui, a été faite selon la spécification ci-jointe, préparée et jugée par moi, d'après une expérience de bien des années, comme la meilleure possible pour faire un bon chemin avec économie, dans un lieu où l'on ne pouvait en construire un de première classe avec les moyens à notre disposition. Sa largeur est de 24 pieds; jusqu'à dix pieds du centre, les racines et les pierres ont été enlevées (ce qui lui donne une dimension beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire), et elle été exhaussée sur une largeur de seize pieds, avec une élévation suffisante au centre, et des canaux couverts, rigoles et égouts là où ils sont nécessaires. Les ponceaux sont de 16 pieds de large, en bois dégrossi ou couverts de terre. Les ponts sont solidement construits, et d'une largeur de dix-huit pieds.

Des soumissions pour ces travaux, après la publication d'annonces à cet effet, ont été reçues le 26 août, et ils ont été adjugés au plus bas soumissionnaire aux prix suivants, savoir : pour les ponceaux, \$3 chacun; pour les ponts de 3 à 7 pieds de hauteur, \$10 par perche; pour ceux de plus de 7 pieds de haut, un septième en sus pour chaque pied additionnel sur la hauteur; pour les rigoles, qu'il fallait faire de 3 pieds de large sur deux de profondeur, à part des écharpes ordinaires, 60 centins par perches; et pour tous les autres travaux, savoir : le déblaiement, l'exhaussement et le drainage, y compris le déblai de chaque côté, mais sans mesurer les ponts et ponceaux, \$1 par perche; pour les excavations extra, dans la terre, 20 centins, et dans le roc, \$1.10 par verge cube.

Sur les dix milles donnés à l'entreprise, il en reste deux et un quart dont l'exhaussement, les canaux couverts et un petit ponceau ne sont pas encore faits. À l'exception d'une étendue de 16 perches, tout le déblaiement est fait, et il y a un pont de 104 pieds de long sur 12 dans sa plus grande hauteur, qui n'est pas encore terminé, mais dont la construction se poursuit.

Il y a 38½ perches de pont de terminées, variant de 4 à 14 pieds en hauteur, y compris un pont de 210 pieds de long sur 13½ de haut, un autre de 117 pieds sur 10½ de haut, un de 81 pieds sur 9½ de haut, et un quai de 348 pieds, bien rempli et solidement construit dans le lit de la Crique-au-Cerf, et variant de 8 à 10 pieds en hauteur. Il y a 172 perches de ponceaux de faits et 135 perches de creusage extra pour fossés; et bien qu'il y ait très peu de terrain rocheux, dans les côtes il a fallu faire plusieurs déblais de trois à quatre pieds de profondeur.

Mes comptes jusqu'au 31 décembre dernier font voir que j'ai payé à W. A. Richardson, l'entrepreneur, pour travaux faits sur ce chemin, \$3776.08. L'autre paiement, qu'il faudra faire à la fin des travaux entrepris (mais sur lequel il a été fait une avance depuis) s'élèvera à environ \$900, auxquelles il faudra ajouter \$100 pour un demi mille non encore donné à l'entreprise, mais qu'il est nécessaire de faire. Le coût total sera peu élevé comparativement à la valeur des travaux exécutés.

Le sol étant généralement raboteux sur le territoire de la Gatineau, il est remarquable que cette partie du chemin Gatineau et Coulonge, dont l'étendue est de près de 11 milles depuis la Gatineau, passe par une étendue de pays presque entièrement arable, et tout à fait privé de rochers ou cailloux. Le sol de la première partie est ordinairement formé d'une argile marneuse de la plus riche espèce, et celui de la seconde est chaud et fertile, bien qu'en des endroits il soit un peu léger et sablonneux. De chaque côté de cette partie du chemin se trouvent plusieurs étendues irrégulières de terre très propres à la formation d'établissements.

Les autres onze mille et demi de la ligne du chemin passent sur des terres d'une qualité inférieure, et dont seulement la moitié environ est propre à la colonisation ; mais à un mille et demi au sud de la ligne, les trois-quarts du sol peuvent être considérés comme arables. Sur les quatre milles suivants, jusqu'au centre de la ligne de Thorne, il est aussi d'une qualité inférieure, car sur la ligne environ la moitié, au nord, à peu près un quart, et au sud les trois quarts peuvent être considérés comme propres à la colonisation.

Les huit milles suivants, c'est-à-dire, jusqu'à trois milles et demi en arrière de Litchfield, passent sur des terres bien propres à la culture et qui conservent cette qualité jusqu'à trois milles au nord et en arrière de Litchfield. Beaucoup de ces terres sont actuellement occupées. C'est la meilleure étendue de la partie ouest de la ligne.

Le sol sur lequel il passe ensuite devient de plus en plus inférieur, pendant trois milles et demi, après lesquels il traverse la rangée de montagnes, car à peine la moitié est elle propre à la culture ; et sur les autres six milles jusqu'à la moitié de la ligne, près de l'embouchure de la rivière Coulonge, il est généralement aride et formé d'un sable léger.

Les autres parties étant inférieures, l'on a d'abord jugé à propos de n'ouvrir que les huit milles en arrière de Thorne et de Litchfield, lesquels sont très propres à la colonisation, qui a déjà fait à quelques progrès, et de les relier à l'ancien établissement du township de Clarendon, en améliorant cette partie du chemin de Clarendon-Centre au Lac-à-la-Loutre et qui conduit au nord par le township de Thorne. De cette manière, et on tournant ensuite vers le nord depuis la partie est en arrière de Litchfield jusqu'entre les rivières Coulonge et Pickanock, où plusieurs explorateurs de forêt avaient dit se trouver de bon bois dur, on a cru que l'on pourrait faire un grand chemin doublement avantageux pour la colonisation et les fabricants de bois sur les rivières Coulonge et Pickanock, lesquels, par les dépenses qu'ils font pour l'achat de produits de ferme et le louage de chevaux, pourraient aider pour beaucoup au maintien d'un établissement ; mais d'après de plus récents renseignements qui démontrent que le sol, malgré sa bonne apparence, est trop peu profond pour assurer la formation d'établissements prospères dans cette direction, nous avons dû abandonner le projet d'y faire un chemin de colonisation de l'étendue que nous voulions lui donner dans le principe.

Vu qu'il paraissait ne devoir produire aucun résultat important, le projet d'ouvrir les huit milles du chemin Gatineau et Coulonge, en arrière de Thorne et Litchfield, sur la même échelle que les dix milles à son extrémité est, a été abandonné pour le présent, et là les travaux de la dernière saison ont été limités au chemin qui traverse Thorne et à la confection d'une partie de cette route.

Pour faciliter l'accès aux terres à l'extrémité est du chemin Gatineau et Coulonge, ainsi qu'aux établissements qui se formeront graduellement sur les étendues qui l'avoisinent au nord et à l'est, il a fallu améliorer le chemin de Thorne et le prolonger par la confection de trois milles dans une autre localité. Ce chemin est le débouché naturel de ces étendues, auxquelles il communique depuis le débarcadère du vapeur sur l'Ottawa jusqu'au village de Clarendon-Centre, où se trouvent le bureau de l'agent des terres de la couronne et les magasins les plus proches. Il traverse la première rangée de côtes laurentiennes qui bordent les établissements d'Ottawa et qui ici se trouvent en arrière de Clarendon. Il communique aussi aux chantiers de MM. Gilmour et Cie., sur la rivière Pickanock, et avec les chemins faits par ces messieurs, il a été la principale cause de l'augmentation des établissements dans cette direction.

Le chemin qui traverse Thorne est d'environ neuf milles, depuis le front jusqu'en arrière du township. Les premiers cinq milles traversent la première rangée de côtes ci-dessus mentionnée. Sur cette partie, les travaux faits sont l'amélioration de côtes longues, rapides et dangereuses, des excavations et constructions en pierre, l'enlèvement des roches, le creusement de fossés, etc., des ponts à trois places, solidement construits, et mesurant ensemble 224 pieds, le déblai, le nivellement de buttes et 300 pieds de ponceaux de bois dégrossi. Des quatre milles restant, trois milles et trois chaînes ont été ouverts sur une largeur de seize à vingt pieds, dont le centre, sur douze pieds de large, a été bien nivelé après avoir été déblayé et labouré. Il a fallu faire des tranchées considérables dans les côtes, un pont solide de 60 pieds de longueur a été construit ainsi que 210 pieds de ponceaux de bois dégrossi.

La dépense totale faite pour le chemin dans Thorne, autrement appelé chemin du Lac-à-la-Loutre, s'élève à \$1,047.20.

Beaucoup de ces travaux étaient si différents de l'ordinaire qu'ils ne pouvaient être donnés à l'entreprise, et leur exécution a exigé de l'habileté et de l'expérience. Ils ont été exécutés par un parti d'hommes bien choisis sous la direction de M. James McLaren, de Portage-du-Fort, lequel s'était déjà acquitté de travaux très-difficiles qu'il avait faits pour moi sur le chemin de Bytown à Pembroke avec habileté et économie, et il en est de même pour ceux dont il s'agit maintenant.

Trouvant que sur la partie supérieure de l'ancienne voie il y avait beaucoup de ponceaux à faire, et des côtes rocheuses qui auraient coûté de grandes dépenses, je passai deux jours en exploration pour localiser les trois milles de nouveau chemin déjà mentionnés. La localité du nouveau chemin est aussi avantageuse que l'autre est mauvaise, car il passe sur un sol propre à la colonisation, avantage que l'autre n'avait pas, sans compter qu'il raccourcit d'un mille le voyage à l'est, et de deux milles le trajet à l'ouest sur la ligne du chemin Gatineau et Coulouge qu'il traverse en arrière de Thorne. Il mène aussi à plusieurs chantiers et chemins de colonisation dont l'ouverture a été faite à peu de frais, et où le sol est généralement uni, léger, sec et remarquablement bon.

À l'extrémité de ce nouveau chemin et dans un rayon de six milles, il y a beaucoup de bonnes terres propres à la culture, bien qu'elles soient rocheuses par endroit ; mais tant que l'on n'aura pas constaté l'existence de quelque étendue considérable autre que celle-ci et propre à la colonisation, rien d'important ne peut être fait ici. L'achèvement du chemin jusqu'à quelques milles à l'ouest, et sur une petite échelle, paraît être tout ce que l'on peut désirer d'ici à ce que l'on ait d'autres renseignements.

La construction et réparation de ponts sur le chemin Gatineau et du Désert entrent dans la troisième division des travaux pour l'exécution desquels on a fait une petite dépense à compte de la somme votée pour 1861.

Au commencement de novembre dernier, j'ai fait en peu de temps, mais avec soin, une reconnaissance du chemin le long de la Gatineau jusqu'à la Rivière-du-Désert, et j'ai pris note de la condition de cette route, de la qualité du sol, de sa surface et des obstacles qu'on y rencontre, afin de me mettre en mesure de faire une estimation approximative de ce que coûterait, sur une moyenne échelle, l'achèvement de cette route qui serait très utile au développement du pays.

Comme il avait été proposé d'employer une petite partie de la somme votée pour 1861 à des objets d'utilité sur le chemin du Désert, et vu que quelques-uns des ponts menaçaient de tomber en ruine ou qu'il fallait en construire pour ne pas interrompre la circulation le printemps, je donnai à l'entreprise une partie des travaux à exécuter en revenant de mon expédition.

Ces travaux sont : la réparation, l'exhaussement de 6 pieds et le prolongement, jusqu'à 170 pieds, du pont sur le Ruisseau-Lacroix, situé un peu au-dessus de la Pickanock, pour la somme de \$110. La construction d'un pont sur le Ruisseau-Lépine, de 75 pieds de long, entreprise pour \$50 ; un de 90 pieds, sur le Ruisseau-Garisse, pour \$50 ; et la construction d'un pont et ponceau, sur le Ruisseau-St-Amour, de 344 pieds de long, pour \$111.25. Le tout dans le township de Wright.

Les paiements à compte de ces travaux, et portés sur mon compte courant jusqu'au 31 décembre dernier, ne s'élèvent qu'à \$186, mais à l'exception de petites parties réservées d'ici au printemps, tous ces travaux ont été achevés et payés depuis.

J'ai fait de même pour le pont sur la Rivière-Pickanock, qui a été construit avec l'argent de la colonisation. Après un examen minutieux, j'ai reconnu que pour éviter sa destruction probable par les grandes eaux du printemps, il fallait l'exhausser de six pieds et l'allonger de 70. Ces ouvrages ont été entrepris pour \$320, terminés et payés depuis, sauf une petite partie.

Le prolongement d'un autre pont, entrepris pour \$40, est le dernier ouvrage actuellement en voie d'exécution sur le chemin du Désert.

De bonne heure en automne, je suis allé voir les agents de la couronne dans la partie supérieure du comté d'Ottawa, et j'ai obtenu de eux, ainsi que des fabricants de bois et autres qui connaissent bien l'intérieur de ce territoire, des renseignements qui, joints à ceux que je tiens d'arpenteurs et de rapports d'arpentage déposés dans mon bureau, me

confirmé dans l'opinion que j'ai déjà exprimée, c'est-à-dire, que la vallée de la rivière Petite-Nation est la localité la plus avantageuse, après celle de la Gatineau, à l'ouverture d'un grand chemin à l'intérieur du pays au nord de l'Ottawa, et que sur le côté est de la rivière Petite-Nation, ce chemin passerait sur beaucoup de bonnes terres propres à la culture. Ayant obtenu votre consentement à ce sujet, je donnai immédiatement instruction à M. Leduc, de St. André-Avelin, de faire le tracé de cette ligne de chemin en montant par le township de Suffolk, et cela dans le but de le prolonger plus tard. Le résultat de son tracé est très satisfaisant, mais il n'a encore été fait aucune dépense en travaux sur cette ligne. Dans la dernière partie de ce rapport, je reparlerai de ce chemin et de celui de Gatineau et du Désert, pour recommander l'exécution de nouveaux travaux.

Des travaux de la dernière saison faits avec les sommes votées pour des années précédentes, les premiers commencés ont été l'ouverture du chemin d'Onslow à Masham.

Ce chemin commence à l'église catholique, sur le No. 4 du 8^{me} rang d'Onslow, et va jusqu'au No. 28 du 12^{me} rang de ce township, où il se relie au chemin de Masham à la Rivière-à-la-Pêche.

Il a été ouvert d'un bout à l'autre sur une largeur de douze pieds, et de six dans les endroits difficiles et rocheux; les côtes ont été aplaniées et les pierres enlevées pour qu'il puisse être parcouru en voiture. Il y a été fait des ponceaux mesurant ensemble 180 pieds, et à la décharge du Lac-Wolf, un pont solide de 166 pieds de long et de plus de 26 pieds de haut, sur piles en bois et avec tablier en bois dégrossi. Le pont et les ponceaux ont été faits de 18 pieds afin qu'ils fussent d'égale dimension avec le chemin lorsqu'il sera élargi par la corvée des colons.

La somme affectée à ce chemin était de \$900, et les travaux ont coûté \$785, ce qui laisse une balance de \$115 à appliquer à d'autres ouvrages.

Ces travaux ont été faits par un parti d'hommes employés au mois et dirigés par M. Benjamin Moore, d'Onslow, lequel, par son énergie et la grande expérience qu'il avait acquise dans la direction de grands chantiers dans les bois, a su faire produire en ouvrage la valeur de la somme dépensée.

L'amélioration du chemin de front, dans la partie inférieure de Pontiac, a été faite avec la somme de \$1000 affectée à ce chemin, qui part de la ligne de comté, entre Ottawa et Pontiac, et va jusqu'au Portage-du-Fort.

D'après un examen attentif et des renseignements, j'ai constaté la nécessité urgente qu'il y avait d'améliorer certaines parties du chemin dans Clarendon qui sont raboteuses et bourbeuses, et dans le township d'Onslow surtout, en bas de la Rivière-Quio, où il y avait environ quatre milles de chemin extrêmement mauvais, une partie de ces quatre milles passant sur un terrain rocheux et raboteux, et l'autre dans des terres bourbeuses dont l'égouttement, etc., a nécessité de grands travaux. Cette partie de chemin a été pendant longtemps le principal obstacle à la communication par terre entre le comté de Pontiac et la cité d'Ottawa. La construction de plusieurs ponts sur le chemin de front dans la partie inférieure du township d'Onslow, était aussi très nécessaire.

Ailleurs, et principalement dans le township de Bristol, j'ai trouvé que le chemin était en bon état, sans obstacle pour la circulation, et ne nécessitant par conséquent aucune dépense de la somme qui lui est affectée, mais les autres parties mentionnées étaient loin d'être dans la même condition. J'ai examiné ces chemins à une époque où les routes sont dans leur plus mauvais état.

A l'exception de l'amélioration d'un endroit dangereux où le roc était à nu sur le chemin dans Clarendon, l'exécution de tous travaux sur cette route dans ce township a été différée, non seulement parce que la saison était trop avancée, mais aussi parce que l'on avait proposé de changer la direction d'une partie du chemin—changement qui paraissait judicieux, mais qui demandait à être examiné.

La dépense de la dernière saison s'est en conséquence bornée à l'amélioration de toutes les parties mauvaises du chemin dans Onslow et à la construction des ponts déjà mentionnés.

Ces travaux ont aussi été faits par M. Benjamin Moore et son parti d'hommes, et il s'en est acquitté assez bien pour mériter les félicitations officielles du conseil municipal.

Les travaux ont été commencés au côté nord du pont de la Rivière-Quio, sur le No. 11 du 3^{me} rang d'Onslow, et ils consistaient dans l'amélioration d'endroits détériorés en les

exhaussant et asséchant, dans l'enlèvement des roches, le déblaiement des côtes, le creusement de près d'un mille de fossés et d'un bon nombre de canaux couverts. Sur une côte, près de 300 tonnes de pierre ont été enlevées et en partie employées à des murs de soutènement. Il n'a été fait que 136 pieds de ponceaux, mais sur la partie inférieure du chemin l'on a construit sept ponts donnant ensemble une longueur de 464 pieds. Quelques-uns d'eux ont 11 pieds de haut, et tous sont faits très solidement.

D'après mon compte jusqu'au 31 décembre dernier, la dépense totale faite en travaux sur les \$1000 affectées à ce chemin est de \$735—ce qui laisse une balance de \$265 pour travaux à faire dans Clarendon. (Voir l'aperçu ci-joint.)

Des personnes de Clarendon m'ont informé que sur environ 7 milles, entre le No. 8 et le No. 24 du dernier rang de ce township, où le chemin de front décrit une grande courbe et où le terrain est mauvais par endroits, la courbe pourrait être évitée en dirigeant le chemin presque en droite ligne entre le point ci-dessus et en le faisant passer sur le premier rang ou en arrière, sur un sol presque entièrement de sable et couvert de pins rouges brûlés,—ce qui le raccourcirait d'un mille. Le changement de direction de la ligne à cet endroit est fortement recommandé par quelques-uns des premiers colons, vu qu'en ce faisant le chemin serait toujours sec et n'aurait presque pas besoin d'être réparé, tandis que la ligne actuelle, qui passe sur un terrain argileux, sera toujours en mauvais état durant les temps pluvieux de l'automne. Ceux qui recommandent ce changement de direction disent avec raison qu'il n'y gagneront rien, puisqu'ils n'habitent pas sur la ligne par eux proposée, mais qu'il serait grandement avantageux pour la circulation en général, et surtout pour les habitants du côté haut-canadien de l'Ottawa, lesquels traverseraient le pont qui se construit actuellement à Portage-du-Fort et prendraient le chemin au nord de l'Ottawa qui, en évitant la grande courbe de la rivière, serait d'environ 10 milles plus court que celui du côté sud, et cela est incontestable.

N'ayant pas le temps d'y aller moi-même, j'ai envoyé deux personnes compétentes examiner la ligne en question, et ils ont reconnu qu'elle était ce qu'on m'avait dit. \$500 en sus de ce qui reste de la somme affectée suffiraient pour ouvrir cette ligne et faire un chemin meilleur et moins long que le présent, car on pourrait y circuler tard en automne et dans les temps pluvieux; il serait alors doublement utile, vu que dans cette saison l'autre est à peine praticable. Je ne saurais dire si cette ligne doit être faite avec les fonds destinés aux chemins de colonisation, mais de même que pour la somme déjà affectée à ce chemin, il serait à propos d'en appliquer une deuxième à ce changement.

Si par chemin de colonisation l'on entend une route traversant ou conduisant à des terres publiques propres à la culture, et auxquelles on ne pourrait parvenir sans elle, le chemin de front dans la partie supérieure de Pontiac est plus que toute autre une de ces voies, car il va plus loin qu'aucune communication continue par bateau à vapeur, et facilite l'accès aux terres vacantes situées sur le côté nord de sa ligne et au-dessus de Portage-du-Fort.

Le reste des sommes anciennement affectées au chemin de front dans la partie supérieure du comté de Pontiac, avec lequel on a fait des travaux durant la dernière saison, a été ainsi partagé: \$650 pour la partie depuis la Rivière-Noire, dans Waltham, jusqu'à la Rivière-Coulonge dans Mansfield, et \$250 pour le chemin du Calumet à la Rivière-Profonde, qui seront employées pour la partie non-terminée dans la partie supérieure de Chichester.

Comme ce n'a été qu'après avoir reçu une communication officielle du 22 octobre que j'ai su quelles sommes, restant des anciens octrois, étaient à ma disposition, à quels travaux elles devaient servir, et qu'il fallait visiter des localités éloignées, s'assurer des travaux à faire, prendre des arrangements sur les lieux pour leur exécution, engager les travailleurs, acheter et faire transporter les outils et provisions, il est facile à comprendre que quelques-uns des travaux n'ont pu être commencés qu'à une époque où d'ordinaire que mes travaux ne soient pas tous terminés.

Comme les travaux à faire avec les sommes en dernier lieu mentionnées se bornaient principalement à la construction de plusieurs ponts dont le manque était le principal obstacle à la circulation du chemin entre la Rivière-Coulonge et la Rivière-Noire, l'on a pu s'y mettre, bien que la saison fut beaucoup avancée. J'ai donné instruction à M. Proudfoot, de Mansfield, lequel m'avait été fortement recommandé pour son habileté et son énergie, par M. Bryson et M. Poupore, M. P. P., d'employer à la journée un parti d'hommes capables et de commencer les ponts, et aussi de faire le meilleur arrangement qu'il pourrait

pour ouvrir la partie de chemin nécessaire dans le township de Chichester ; mais à la demande du conseil municipal de ce township, qui voulait soumettre à ma décision un changement de direction à la ligne de chemin, il a dû suspendre ces derniers travaux.

M. Proudfoot a aussi été arrêté par une maladie grave et par les mauvais temps, qui l'empêchaient d'avoir le bois pour les ponts en voie de construction. Ces travaux seront terminés durant la saison prochaine.

Malgré ces contre-temps, il a été construit trois ponts solides en bois dégrossi, dont un de 30 et les deux autres de 56 pieds de longueur, et de 9, 7 et 12 pieds de hauteur. Un autre de 180 pieds était en voie de construction lorsqu'il cessa de travailler. Il faisait faire en même temps au ruisseau de Smith, un déblai considérable et d'une longueur de 600 pieds, avec revêtements en troncs d'arbres de chaque côté de la tranchée. Tous ces travaux sont dans le township de Mansfield.

La dépense portée sur mon compte jusqu'au 31 décembre dernier, à compte des travaux faits sous la direction de M. Proudfoot, s'élève à \$535, ce qui laisse une balance de \$365 à employer à ces travaux pendant la saison prochaine. (Voir l'aperçu ci-joint.)

Pendant que j'étais à Mansfield à prendre des arrangements pour l'érection de ces travaux, j'ai fait le mesurage de l'emplacement d'un pont sur ce chemin que coupe la Rivière-Coulouge, afin de pouvoir faire l'estimation du coût d'un pont à cet endroit, et dont le besoin se fait grandement sentir, car la rivière a 400 pieds de large et près de six pieds de profondeur au milieu, ce qui nuit grandement à la circulation et à l'augmentation des établissements. J'en reparlerai dans mes dernières recommandations à l'égard de nouveaux travaux.

L'ouverture du chemin d'Eardley à Masham est la dernière entreprise, exécutée avec les deniers d'anciens octrois, dont j'ai à faire mention.

Ce chemin s'étend depuis les établissements sur l'Ottawa, dans le township d'Eardley, jusqu'à ceux de la Rivière-à-la-Pêche dans Masham, et passe, en devenant graduellement à pic, par le défilé dans les montagnes d'Eardley, en arrière du débarcadère de la Pointe-Rocheuse. C'est la route la plus courte et la plus avantageuse pour arriver aux établissements sur la partie supérieure de la Rivière-à-la-Pêche, et elle fait partie de la ligne nord tracée par MM. Bouchette et Aylen jusqu'à la Rivière-Pickanock.

De son point de départ, dans Eardley, à la Rivière-à-la-Pêche, sa longueur est d'un peu plus de six milles et demi. Les travaux faits sur cette étendue ont été exécutés sous la surveillance de M. Mongins, (qui a là un moulin à scies), par un parti d'hommes engagés à la journée. Ces travaux sont l'ouverture dans les bois d'environ trois milles et un quart de ce chemin, et ailleurs l'élargissement d'un ancien chemin de chantier, aux endroits où il correspond avec le premier, pour lui donner la largeur voulue de 16 ou 20 pieds ; aussi, la construction de partie d'un pont sur le Ruisseau-McGee, qui doit être de 83 pieds de long et de 16 de haut, mais qui n'avait pas été fini par rapport aux glaces qui se formaient sur les bords à pic de ce ruisseau.

La somme affectée à ce chemin n'est que \$400, sur laquelle, d'après mon compte jusqu'au 31 décembre dernier, \$373 ont été dépensées, y compris \$150 à compte du chemin de Clarendon à Thorne (voir l'aperçu suivant), ce qui laisse une balance de \$27.

Avec une petite somme que l'on prendra sur le montant affecté pour 1861, cette balance suffira pour terminer le pont du Ruisseau-McGee.

A part de la dépense pour les travaux ci-dessus, mon compte jusqu'au 31 décembre dernier renferme un paiement de \$251.50 fait à William Hodgins, surveillant des travaux du chemin de Clarendon à Thorne. Ce paiement n'est pas pour travaux exécutés sous mon contrôle, mais il a été fait pour acquitter deux bordereaux pour ouvrage fait par lui sur ce chemin, et pour le compte d'anciens octrois dont il restait \$250, et c'est pourquoi, comme je l'ai dit plus haut, la différence de \$1.50 a été portée au compte du chemin d'Eardley à Masham.

Ainsi qu'on le verra par mes comptes, les travaux ont été faits, à l'exception de dix milles, à l'extrémité est du chemin Gatineau et Coulouge qui furent donnés à l'entreprise, par des partis d'hommes employés au mois ou à la journée et dirigés par des surveillants.

Il y avait plusieurs raisons d'en agir ainsi. La variété de ces travaux l'exigeait ainsi que la saison, qui était trop avancée. Il y en avait quelques-uns surtout qui nécessitaient la surveillance d'un homme habile et expérimenté. La moyenne des gages des travailleurs, y compris les provisions et leur transport, a été de 84 centins par homme et par jour de travail ; sur l'Ottawa, ces gages sont considérés comme peu élevés.

APERÇU de la dépense faite à compte de la somme de \$10,000 affectées à des chemins de colonisation dans les comtés d'Ottawa et Pontiac, pour 1861, selon les comptes rendus par A. J. Russell, jusqu'au 31 décembre 1861 :

Payé à W. A. Richardson, à compte du contrat pour le chemin Gatineau et Coulonge.....	\$3,776 08
Do à compte de travaux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre dans Thorne.....	1,047 10
Do à compte de ponts sur le chemin Gatineau et du Désert	186 00
Do annonces demandant des soumissions pour travaux, par ordre du département, à Québec.....	102 00
Do à P. Aylen, écrivain, pour inspection et mesurage de travaux	102 00
Dépenses contingentes et frais de voyage, y compris la reconnaissance faite d'un chemin jusqu'à la Rivière-du-Désert.....	163 34
Rémunération à A. J. Russell, comme surintendant des travaux ci-dessus et autres ; exécutés avec des octrois d'argent d'années antérieures.....	400 00
	\$5,776 54
Total reçu par A. J. Russell, à compte des travaux ci-dessus	\$6,000 00
Total des dépenses comme ci-dessus.....	5,776 54
	\$223 46
Balance entre ses mains d'après son compte courant, jusq. 31 décembre 1861...	\$223 46

APERÇU des dépenses faites par A. J. Russell, dans l'automne de 1861, sur les sommes anciennement affectées aux comtés d'Ottawa et Pontiac.

Chemin d'Onslow à Masham.

Montant	\$900 00
Dépense—3 bordereaux.....	\$443 92
Reste du compte de B. Moore	327 08
Proportion des dépenses contingentes.....	14 00
	\$785 00
Balance le 1er janvier 1862	\$115 00

Chemin de front d'Onslow à Clarendon.

Montant.....	\$1,000 00
B. Moore, 2 bordereaux	\$394 96
Reste du compte de B. Moore	290 81
Compte d'A. Wilson.....	35 65
Proportion des dépenses contingentes	13 58
	\$735 00
Balance le 1er janvier 1862	\$265 00

Moins—\$5 20 payés à J. Gordon, en janvier 1862, et non portés en compte, pour aide dans l'exploration de l'automne dernier..... \$259 80

Chemin de front de Pontiac.

Montant pour Mansfield.....	\$650 00
Do pour Colinet et Rivière-Profonde.....	250 00
	\$900 00

DÉPENSE.

Montant du compte de S. Proudfoot.....	\$518 85
Coût du transport des provisions par A. J. Russell.....	8 80
Proportion des dépenses contingentes.....	12 37
	<u>535 00</u>
Balance restant le 31 janvier 1862.....	\$365 00

Chemin d'Eardley à Masham.

Montant	\$400 00
---------------	----------

DÉPENSE.

Montant du compte de F. Morgan.....	\$386 00
Proportion des dépenses contingentes	4 90
	<u>\$371 50</u>
Somme restant après avoir payé les bordereaux d'Hodgins pour travaux sur le chemin de Clarendon à Thorne.....	1 50
	<u>\$373 00</u>
Balance restant le 1er janvier 1862	\$27 00

Chemin de Clarendon à Thorne.

Montant.....	\$250 00
--------------	----------

DÉPENSE.

Payé à Wm. Hodgins, le montant de ses bordereaux.....	\$251 50
Dépense en plus et portée au compte du chemin d'Eardley à Masham	1 50

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

Chemin d'Onslow à Masham	\$785 00
Do de front d'Onslow à Clarendon	735 00
Do de front de Pontiac	535 00
Lo d'Eardley à Masham	371 50
Do de Clarendon à Thorne.....	251 50
	<u>\$2678 00</u>
Total.....	\$2678 00

RÉCAPITULATION des balances en main le 1er janvier 1862:

Chemin d'Onslow à Masham	\$115 00
Do de front d'Onslow à Clarendon	265 00
Do de front de Pontiac.....	865 00
Do d'Eardley à Masham	27 00
	<u>\$1272 00</u>
Total, selon compte courant.....	\$1272 00

Payé à John Gordon, en janvier 1862, \$5 20 à compte du chemin d'Onslow à Clarendon.

TRAVAUX RECOMMANDÉS.

D'après d'anciens renseignements et un minutieux examen que j'ai fait depuis peu, je recommande l'exécution des travaux suivants comme des plus utiles pour l'avancement de la colonisation dans les comtés d'Ottawa et Pontiac :—

1o. L'ouverture du chemin nord, tracé par MM. Bouchette et Ayles, sur et près de la ligne des comtés d'Ottawa et Pontiac, dans les directions nord et sud, à partir du point où elle traverse l'extrémité est des dix milles presque terminés aujourd'hui du chemin Gatineau et Coulonge.

Le pont construit sur le Ruisseau-au-Cerf qu'ils traversent, pourra servir à ces deux chemins. Cette ligne de chemin nord est divisée en lots, et selon le rapport de M. Ayles, les cinq-huitièmes ou quatre-cinquièmes de ces lots sont propres à la culture sur les 13½ milles qui, à partir du Ruisseau-au-Cerf et en gagnant le nord jusqu'à la Rivière-Pickanock, donnent au-delà de 16 milles de chemin en comptant les sinuosités. Elle passe le long du front du township de Stanhope, maintenant appelé Alleyn, qui a été récemment subdivisé en lots par l'arpenteur provincial Holmes, lequel le désigne comme renfermant beaucoup de bonnes terres, surtout au sud de la Pickanock, ce qui est d'accord avec ce que l'on savait déjà quant à cette partie. Suivant les données de M. Holmes et le rapport de l'exploration de ce township et autres, faite par l'arpenteur O'Hanley, il appert qu'en tournant vers l'ouest, cette ligne de chemin pourrait être prolongée d'au moins douze milles dans des terres généralement propres à la culture. Au sud du Ruisseau-au-Cerf, sur cette ligne, et jusqu'au 8me rang de Masham, les terres sont toutes bonnes. En comptant les sinuosités, ces douze milles donneraient probablement une ligne de chemin de 15 milles.

Cela donnerait au-delà de 30 milles de chemin de colonisation dans la plus belle partie de la vallée de la Gatineau, sans compter son extension probable à l'extrémité nord et son prolongement à l'ouest du chemin Gatineau et Coulonge, qui viendraient se relier à la partie de ce chemin faite durant la saison dernière. Toute cette étendue est encore inoccupée, mais de tout le territoire sous mon contrôle, je la crois la plus avantageuse et la plus propre à l'industrie agricole. Comme agent des bois, je recommande l'ouverture de ce chemin comme objet de première utilité, et que l'on applique à sa confection le reste de la somme affectée pour la dernière saison, avec autant qu'il sera possible de prendre sur la somme affectée pour l'année prochaine.

Pour faire ce chemin aussi bon que les chemins de colonisation de première classe du Haut-Canada, il coûterait environ \$500 par mille. Quelques-uns d'eux ont coûté \$700 par mille, d'abord parce que les premières spécifications étaient défectueuses, ensuite parce qu'on en a permis la circulation avant qu'ils fussent complètement terminés. La spécification ci-jointe assure la confection d'un chemin bien meilleur que l'on en pourrait faire pour le même prix. Elle exige que le travail soit concentré à la confection d'un lit étroit mais solide sur les côtes où les roues passent. Sans cela, la terre rapportée est inutile, soit sur un sol raboteux ou sablonneux ; et même sur un sol argileux, une plus grande largeur de surface vaseuse est un mauvais substitut à l'exhaussement et au drainage. Sur un chemin, le déblaiement d'une largeur plus grande que celle qui doit servir est tout simplement un gaspillage d'argent, qui devrait plutôt être employé à la construction d'un chemin solide, et même carrossable, car sur les côtés ainsi déblayés il vient bientôt du bois de seconde venue. Si dans la confection d'un chemin on ne fait que couper les racines et les souches au ras de la surface du sol au lieu de les enlever entièrement, ainsi que les pierres, sur une largeur d'au moins neuf pieds du centre, le reste des souches finira toujours par se montrer à la surface et rendra le chemin mauvais et dangereux pour ceux qui le parcoureront avec vitesse. De plus, dans le cas où il faudrait refaire ce chemin, le déblai de ces racines, etc., coûtera beaucoup plus que si les arbres étaient encore là. Il en sera de même pour l'ouverture d'un chemin, si d'étroits ponceaux sont faits avec de petites pièces de bois, car à part le risque qu'ils soient enlevés au passage de lourdes charges, et de l'impossibilité pour deux attelages de s'y rencontrer, ils deviennent une nuisance ou sont mise de côté comme inutiles et remplacés à nouveaux frais quand vient le temps de refaire ce chemin.

Pour les raisons qui précèdent, et pour que nul ouvrage ne devienne inutile plus tard, il sera à propos, en ouvrant des chemins, que neuf ou dix pieds de leur centre soient complètement déblayés et solidifiés, et que les ponceaux et ponts soient faits assez larges pour que deux voitures s'y rencontrent, surtout sur les chemins de colonisation de première

classe conduisant à de grandes étendues de terres arables, et qui naturellement, devront être beaucoup fréquentés.

Dans les cas où, pour des raisons d'économie, il serait nécessaire d'opter pour un chemin d'une qualité inférieure à celui désigné par la spécification ci-jointe, ou qu'il s'agirait d'ouvrir des voies d'embranchement de moindre importance, l'exhaussement et le nivellement, en faisant le chemin selon la spécification, pourraient être laissés aux colons, ainsi que la plus grande partie du déblaiement des côtes, et les neuf pieds déblayés à partir du centre seulement nivelés d'une manière assez solide pour rendre la voie praticable pour une voiture chargée. C'est là le moins d'ouvrage qu'on peut faire si on ne veut rien perdre plus tard, mais ainsi fait, un chemin serait praticable, quoique raboteux. Il aurait de mauvais endroits, mais il serait aussi bon que bien d'autres dans des localités habitées. Il y aurait encore des travaux à y faire, mais rien de ce qu'il aurait de fait ne serait perdu. Ces travaux pourraient faire pour un chemin de seconde classe.

On en pourrait faire aussi un de troisième classe, dont la largeur et les ponceaux seraient au plus de quatorze pieds. Il n'y serait pas fait de déblai; les souches seraient coupées au ras du sol, et l'on pourrait faire ainsi une voie praticable pour les voitures légèrement chargées. Dans ce cas, les ponceaux et les ponts seraient la seule partie des travaux qui conserverait sa valeur lorsqu'on achèverait cette voie, car tant que les racines et les souches ne seraient pas complètement pourries, il faudrait faire le déblai et le nivellement tout comme si les arbres étaient encore debouts.

Le coût de la confection de l'une ou l'autre de ces espèces de chemins dépendrait entièrement de la qualité du sol et des bois où ils doivent passer, ainsi que du prix des provisions et de la main-d'œuvre dans la localité. Le pin (dont la souche est difficile à enlever) est en abondance sur le territoire de l'Ottawa; le sol est rocheux, inégal et parsemé de cailloux, et le commerce de bois maintient plus élevé que nulle autre part en cette province le prix des produits et de la main-d'œuvre, si bien que les frais de confection d'aucune sorte de chemin seraient ici beaucoup plus considérables que d'ordinaire ils ne le sont ailleurs.

Sur un sol d'une inégalité ordinaire, un chemin de la première classe mentionnée coûterait, construit selon la spécification ci-jointe, \$500 par mille, les ponceaux et les ponts compris.

Un de la deuxième classe décrite coûterait \$380 par mille.

Celui de la troisième, \$300 par mille.

Pour les deux derniers, les ponts et ponceaux seraient presque égaux en qualité à ceux de la première classe, et pourraient continuer à servir une fois les chemins terminés et élargis dans la mesure ordinaire.

En ayant fini avec cette longue digression, qui m'a paru nécessaire pour bien faire connaître les travaux dont je recommande pour plus tard l'exécution, je prends la liberté de parler de nouveau du chemin du nord tracé depuis le township de Masham jusqu'à la Piccanock, et qui traverse l'extrémité de la partie du chemin Gatineau et Coulonge qui a été faite dans la dernière saison. Se trouvant dans la localité la plus immédiatement avantageuse aux établissements sur la Gatineau, il est le premier que l'on doit ouvrir comme voie de colonisation; mais il suffira de le faire faire de la deuxième classe mentionnée, c'est-à-dire pour environ \$380 par mille, et remettre à plus tard son complet achèvement, ainsi que cela pourra se faire sans perdre aucun des travaux exécutés, s'il augmente en importance ou s'il devient à propos de le prolonger comme chemin de colonisation.

L'ouverture du chemin Gatineau et Coulonge, dans la direction ouest, et à partir de la partie faite cette saison, pourrait aussi être continuée, sur l'échelle ci-dessus, jusqu'au terminus du chemin fait cette saison dans Thorne, distance de 15 milles, et ensuite jusqu'à 12 milles au-delà. Mais comme le sol des premiers 15 milles n'est pas aussi propre à la culture que sur le chemin nord, (bien que plus de la moitié sera occupée quelque jour) et que l'on n'est pas certain qu'au-delà des douze milles de la ligne de chemin ouest, qui passent sur des terres arables et en partie établies, il y ait une étendue considérable propre à la culture, ni l'une ni l'autre de ces voies, qui mériteraient cependant d'être ouvertes et qu'une somme leur fut appliquée s'il y avait des fonds de disponibles, ne sont aussi importantes ni aussi immédiatement nécessaires que le chemin nord déjà mentionné, ni que ceux que je vais maintenant désigner.

Bien que secondaire comme grande voie de colonisation, un chemin traversant la vallée de la Rivière-Petite-Nation jusqu'à la route principale en haut de la Gatineau, dont je reparlerai plus loin,—est celui qui mérite ensuite d'attirer l'attention comme immédiatement utile et important, vu l'étendue de bonnes terres qu'il ouvrirait à l'industrie agricole.

Cette ligne de chemin part de la route établie dans le township de Ripon, sur le côté est de la Rivière-Petite-Nation. Ainsi que je l'ai dit plus haut, et sous ma direction, M. Leduc a marqué, l'automne dernier, 13 milles et demi de cette ligne qui montent dans le township de Suffolk jusqu'à sa ligne nord extérieure, et je recommande qu'elle soit continuée 30 ou 35 milles plus loin au nord, jusqu'au lac Monaming, tributaire de la Rivière-Rouge, et où, d'après des renseignements certains et des documents d'exploration que je possède, elle traverserait une grande étendue de terres arables de qualité supérieure.

Sur la partie qu'il a tracée, M. Leduc dit que "le sol, bien que raboteux généralement, est très avantageux à la colonisation; car il est riche et propre à toute espèce de culture; le bois qui le couvre est l'érable, le hêtre, le hemlock (*pruche*), le tilleul et le sapin de haute venue, mais le pin y est très rare;" dans une exploration qu'il a faite en gagnant le nord, à partir de l'extrémité de la ligne par lui tracée, il constata que le sol était partout propre à la culture. Sur 35 milles de cette ligne mes renseignements sont dus à des explorations faites à ses deux extrémités, et pour la partie du milieu, ils me viennent d'hommes employés à la recherche de bois de construction, qui l'ont traversée et qui ont trouvé que le sol était de la même qualité que celui de Suffolk.

Ainsi, nous voyons que cette ligne ferait un grand chemin de 40 à 50 milles, le long et de chaque côté, duquel, pourraient être ouverts, comme dans Suffolk, des chemins de concession conduisant aux chantiers sur la Rivière-Petite-Nation et la Rivière-Rouge, où sont en grande demande les produits de ferme. Et comme il se trouverait le plus proche et une des plus grandes routes d'Ottawa, il ouvrirait un vaste champ à la colonisation, surtout au surplus de la population des seigneuries et paroisses avoisinantes.

C'est pourquoi je suggère qu'il soit fait comme chemin de la première classe désignée dans la spécification ci-jointe. La main-d'œuvre étant à meilleur marché dans cette localité que dans quelques autres sur la Rivière-des-Outaouais, il coûterait probablement un peu moins que \$500 par mille, tous frais compris, vu qu'en des endroits le sol est surtout composé de marne.

Pour ouvrir les 13½ milles tracés au prix ci-dessus, le coût serait de \$6,750. En réduisant les travaux au nivellement solide à tous les endroits très secs et sablonneux, \$6,000 suffiraient peut-être.

Les travaux que je recommande en troisième lieu comme très urgents, sont ceux du chemin depuis en arrière du township de Hull jusqu'au Ruisseau-des-Prêtres, dans le township de Bowman sur la Rivière-aux-Lièvres.

Cette ligne de chemin passe près de l'angle nord-ouest de Templeton et continue, en longeant de près la ligne entre Wakefield et Portland, jusqu'à Bowman. Une petite somme prise sur l'argent des chemins de colonisation y a été avantageusement appliquée pendant la saison dernière, par Wm. Hamilton et Cie., de Cantly, en commençant l'ouverture de son extrémité inférieure. Elle devrait être continuée au moins 16 milles plus loin. Elle traverse une grande étendue de bonnes terres, situées partie dans Wakefield, Portland et Denholm, qui sont maintenant en voie de se coloniser, et auxquels elle mènerait directement à partir de la cité d'Ottawa. Elle donnerait ainsi accès aux terres arables entre la Gatineau et la Rivière-aux-Lièvres et sur le côté ouest de cette rivière qui, dans cette partie de son cours, ne va pas au-delà du township de Bowman. Le township de Bigelow, situé au-dessus, offre un sol inférieur et plus élevé que la haute montagne entre ces rivières.

Ce chemin est essentiel pour communiquer aux établissements norvégiens et allemands qui se forme aujourd'hui dans Bowman. S'il est à propos d'encourager ces immigrants, il doit être aussi d'ouvrir un chemin aux premiers colons de cette classe dans cette partie de la province, car, par le fait qu'ils ignorent les langues française et anglaise, ils éprouvent au début de bien plus grands inconvénients que les autres.

Comme il ne serait pas avantageux de lui donner une bien grande étendue, une dépense de \$300 par mille serait probablement suffisante, et pour ce, il faudrait lui affecter une somme de \$4,800. Mais comme l'avance de \$500 faite pour achat de provisions aux colons norvégiens et allemands pauvres de Bowman,—et pour laquelle j'ai en main leurs billets, payables en travail si on l'exige,—doit entrer en compte pour ce chemin, il sera tout

de même nécessaire que la somme qu'on lui destinera soit au moins de \$5000, vu la possibilité où tout le montant de l'avance ne pourrait être recouvré.

On peut communiquer par eau, depuis au-dessus des chûtes, au village de Buckingham, jusqu'au township de Bowman, par la Rivière-aux-Lièvres, mais en la remontant il y a plusieurs portages, sans compter les rapides, où il faut haler ou pousser l'embarcation avec des perches. Un chemin suivant la vallée de la Rivière-aux-Lièvres serait très nécessaire, tant pour les fins de la colonisation que pour le commerce des bois. Des deux côtés le chemin est praticable pour une voiture, à l'exception de quelques milles au-dessus du village de Buckingham. Je ne saurais dire jusqu'où ce chemin devrait aller. Là où la Rivière-aux-Lièvres traverse le sommet des Laurentides, près des Grandes-Chutes, le terrain est beaucoup accidenté, et au-dessus, encore plus désavantageux, si bien que pour pouvoir en juger il faudrait faire un long examen des lieux.

Une bonne partie du township de Villeneuve est montagneuse et aride. Le township de Wells, situé plus haut, est plus avantageux et renferme beaucoup de bonnes terres à surface unie jusqu'à la Rivière-des-Sourds.

De l'endroit où la Kiamaka joint la Rivière-aux-Lièvres, c'est-à-dire à environ 85 milles au nord de son embouchure, le sol, comme sur le côté nord de la Rivière-des-Outaouais, et à cette distance, cesse d'être accidenté par des côtes élevées et est beaucoup plus propre à la culture. Sur la partie supérieure de la Rivière-aux-Lièvres, les bonnes terres seront très probablement occupées en même temps que celles situées sur la Gatineau.

La partie inférieure de la vallée de la Rivière-aux-Lièvres, excepté près de son embouchure, semble être moins propre à la culture que celle qui se trouve à l'est et qui est égouttée par les rivières Blanche et Petite-Nation, dont le niveau est moins élevé.

Je suggère qu'une ligne de chemin de colonisation soit tracée et ouverte en divergeant depuis le chemin du débarcadère, dans le village de Thurso, jusqu'à la Rivière-Ste-Séque, et passant à travers le township de Derry-Est, sur le côté nord de la Rivière-Blanche, où elle couperait une grande étendue de bonnes terres; ainsi qu'au nord, dans le township de Lathbury, que l'on dit être avantageux à la colonisation.

Je ne suis pas assez bien renseigné pour dire jusqu'où il serait avantageux de diriger cette ligne de chemin; mais les terres qu'elle ouvrirait à l'industrie agricole sont si près de la Rivière-des-Outaouais, de son embouchure et du port de Montréal, qu'il semble très à propos d'en faire le tracé et l'ouverture après complète exploration.

Il serait également désirable qu'une voie de colonisation fut explorée et ouverte, depuis l'extrémité ouest du lac de la Rivière-Blanche, en arrière et au nord de Lochaber, presque en longeant la ligne de Derry-Est et Derry-Ouest, où il y a de bonnes terres vacantes, de qualité supérieure à celles déjà occupées jusqu'au sud-ouest. Cette ligne pourrait, après examen, être dirigée le long des côtes est ou ouest du bras ouest de la Rivière-Blanche, et de là en suivant la ligne entre Villeneuve et Lathbury ou dans les environs, jusqu'en arrière du township de Wells, où le sol est propre à la culture. Ce chemin donnerait accès à la vallée de la Rivière-des-Sourds, où se trouvent de grandes étendues de terres arables à surface unie, que l'on dit être bonnes, et où l'on pourrait faire passer un chemin d'embranchement qui irait jusqu'à la Rivière-aux-Lièvres.

Les townships de Derry sont désignés comme contenant beaucoup de côtes, mais le sol n'est pas rocheux; il est au contraire fertile et profond. Plus loin que le 4me rang de Derry Ouest, aucune terre n'avait été prise encore l'automne dernier, ni dans Derry Est non plus, excepté en haut de la Rivière-Blanche, où quelques squatters s'établissent.

Les deux chemins en dernier lieu mentionnés donneraient accès aux terres arables les plus proches dans le comté d'Ottawa.

Les établissements qui se forment sur la Rivière-aux-Lièvres et la grande somme de revenu que le gouvernement a retiré des chantiers ouverts depuis des années, ainsi que des scieries du village prospère de Buckingham, sont de puissantes raisons en faveur de l'ouverture d'un chemin dans la vallée de cette rivière, mais comme sur une grande étendue de ses bords il se rencontre des obstacles, qu'il serait nécessaire de bien examiner, je ne suis pas en mesure de dire avec certitude où ce chemin devrait être localisé.

J'ai fait ces recommandations et observations avec l'espérance qu'elles seront prises en considération, et qu'elles contribueront au développement de la partie inférieure du comté d'Ottawa.

Il va s'agir maintenant d'une partie plus reculée du territoire de l'Ottawa, et je recommande qu'une part des fonds de colonisation soit affectée à l'ouverture d'un chemin sur le côté ouest de la Rivière-Coulouge, ainsi qu'à la construction d'un pont sur cette rivière, afin de donner accès à une étendue de bonne terres dans la partie ouest du township de Pontefract et entre ce township et la Rivière-Noire.

Le township de Pontefract a été arpenté récemment par M. J. Robertson, de Fitzroy, qui est très bon juge de la qualité des terres, et quand il dit qu'elles sont bonnes, on peut s'y fier. Il désigne comme impropre à la culture cette partie du township située à l'est de la Rivière-Coulouge, même aux endroits où les terres ont une belle apparence par le fait qu'elles sont couvertes de beau bois dur, généralement le sol n'est pas assez profond pour être bien cultivé ni pour assurer une récolte dans les temps de sécheresse; mais la demande des produits de ferme est si grande qu'il n'y a aucun doute que les colons finiront par en exploiter la meilleure partie.

Cependant, le côté ouest du township renferme beaucoup de terres propres à la culture sur environ onze rangs de profondeur et aussi en gagnant l'ouest vers la Rivière-Noire.

Le peu de bonnes terres sur cette partie du territoire de l'Ottawa, comparée à la grande étendue seulement utile à l'exploitation des bois, se trouvent avoir beaucoup de valeur. Étant près de l'Ottawa et dans le voisinage des grands chantiers sur la Rivière-Coulouge et la Rivière-Noire, les colons seraient dans la position la plus avantageuse pour obtenir de bons prix de leurs produits, et le chemin, sur n'importe quelle étendue il serait ouvert, aurait le double avantage d'être utile aux fabricants de bois sur ces rivières autant qu'aux colons.

Je recommande que ce chemin soit ouvert à partir du chemin de front de Pontiac, dans Mansfield, et traverse sur une étendue de 4 milles dans ce township jusqu'à Pontefract, et gagne ensuite à environ 12 milles au-delà jusqu'à la ligne ouest de ce township—sa localisation devant être mieux déterminée lors du tracé de la ligne—en tout disons 16 milles qui, à \$300 par mille, et fait comme chemin de troisième classe, coûteraient \$4,800.

La Rivière-Coulouge est la première qui n'ait pas de pont sur le chemin de front principal au côté nord de la Rivière-des-Outaouais, au-dessus de la cité, et comme c'est une grande rivière elle est le principal obstacle à la circulation et au progrès de la colonisation.

La Rivière-Coulouge débouche dans celle des Outaouais environ 100 milles au-dessus de la cité, et comme à cette distance le pays n'est que partiellement habité et sur le front seulement, le chemin principal à cet endroit est réellement une voie de colonisation essentielle, et le besoin d'un pont sur la Rivière-Coulouge se fait grandement sentir, non seulement pour faciliter le trajet en amont de la Rivière-des-Outaouais et l'accès aux établissements de l'Est, mais aussi le progrès de la colonisation dans les townships sur la Grande-Rivière et en arrière de ces townships.

Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai mesuré la largeur de la rivière afin de pouvoir faire le devis estimatif du pont projeté. A cet endroit la rivière est large de 400 pieds et profonde de six au milieu. Le courant est fort, et les bords élevés et à pic, ce qui la rend par conséquent inguéable. Ce pont devra être de 510 pieds de long et de 24 de haut à partir du chenal; il devra avoir six débouchés larges de 60 pieds chacun avec piles surmontées de de palées, ou cinq de 72-pieds avec piles surmontées de poinçons; mais le coût sera le même dans l'un ou l'autre cas. Pour qu'elles soient solides et vu que le fond est de sable mouvant, les piles devront être plus large à leur base et descendues sur un bon lit de fascines, ce qui empêchera le reflux des eaux en arrière et les remous en avant de miner leurs fondations pendant les crues.

Y compris cent piastres pour la confection du chemin conduisant à l'extrémité du pont, il faudrait affecter à cette construction une somme de \$3,232. Avec les \$4,800 pour le chemin de Pontefract, le coût total de ces travaux serait de \$8,032.

Sur la Rivière-Noire, il faudrait aussi un pont, à une distance de treize milles sur le chemin au-dessus de la Rivière-Coulouge. La Rivière-Noire est la dernière grande rivière sur le chemin de Pontiac, et le terminus de ce chemin est à 20 milles au-delà, au bas de la Rivière-Profonde, et au bord de laquelle viennent finir des montagnes à pentes précipitées, qui rendent impossible sa continuation le long de cette rivière. Il faudra le faire passer par les vallées en arrière.

Bien que dans cette direction l'étendue de terres propres à la culture soit comparative-ment petite, ce serait faire erreur de supposer que le domaine public ne mérite pas que l'on fasse pour lui d'aussi considérables dépenses. Là où la terre est bonne, son rendement est plus qu'ordinaire, mais les autres parties donnent et continueront à donner par les produits forestiers un plus fort revenu à la couronne que la vente des terres, sans compter les milliers de bras employés et le commerce créé par cette exploitation.

La confection et l'amélioration du chemin principal en haut de la Gatineau sont les travaux suivants que je recommande comme dignes d'attirer l'attention, non pas comme étant de moindre importance que ceux précédemment mentionnés, mais parce que cette route, à part de son utilité comme chemin de colonisation, sera assez nécessaire pour avoir droit à un octroi spécial de la législature.

A part de l'accès qu'il donne aux terres propres à la culture sur les bords de la Gatineau, il est aujourd'hui la route principale d'une population éparsée mais nombreuse, et que sans aide l'on sait incapable de faire et entretenir 90 milles d'un chemin qui passe souvent sur un sol raboteux et inhabité et qui est beaucoup utilisé pour une branche de commerce qui rapporte un grand profit au gouvernement.

Sans compter le prix des terres vendues, le gouvernement doit avoir déjà reçu au-delà d'un million de piastres en impôts sur les bois coupés sur la Gatineau. Il y a plus de 30 ans que sur cette rivière il se fait du bois de construction sur une grande échelle, et pendant les neuf dernières années, j'ai perçu là, en rentes de terres et en droits sur les billots de sciage, \$221,909 ; et bien loin de diminuer, le revenu annuel a augmenté graduellement de \$18,453 en 1853, à \$33,264 en 1861.

On ne saurait trouver déraisonnable que les habitants de cette section du pays demandent, sur trente, une année de revenu du domaine public, d'autant plus que ce serait pour les aider à le rendre accessible afin de favoriser le commerce et le progrès de sa colonisation.

Le chemin Gatineau est naturellement divisé en deux. Sa partie inférieure, depuis le village de Hull, vis-à-vis la cité d'Ottawa, au haut du côté ouest de la Gatineau, jusqu'à Brooks, aux chutes de Puagan, dans le township de Low, est de 35½ milles. Sur cette étendue, le chemin passe généralement sur un riche sol d'argile, et dans les plaines d'alluvion de la rivière. Les côtes qui viennent finir près de la rivière et qui affectent de temps en temps la forme de caps à pics, empiètent parfois sur le chemin et ne lui laissent que juste l'espace pour y circuler.

Une diligence fait régulièrement le trajet entre la Rivière-des-Outaouais et les chutes de Puagan. A cette distance, toutes les terres sont prises et occupées. Dans les temps secs, le chemin est bon, — les habitants ont beaucoup travaillé à l'améliorer en certains endroits, — mais lorsqu'il pleut longtemps, il devient très mauvais, rempli d'ornières profondes par suite de la richesse du sol et de sa grande fréquentation. En bien des endroits il a besoin de rigoles et de canaux couverts. Il a aussi de vieux ponts dangereux à passer et des côtes rocheuses qui nécessiteraient une grande dépense pour les abattre.

Une compagnie s'est formée, je crois, pour le macadamisage de 24½ milles de ce chemin, et un tracé de la ligne et une estimation de ce qu'il en coûterait pour en faire une route empierrée ont été faits par George H. Perry, éc., ingénieur civil, mais rien de plus n'a été fait, que je sache.

Dans une région comme celle au nord de la Rivière-des-Outaouais, où les terres propres à la culture sont en bien moins grand nombre que celles qui ne le sont pas, et où elles sont éparsées et en trop petites étendues pour qu'il s'y forme de longues lignes d'établissements, ou pour que l'on ouvre à chacune d'elles un chemin de colonisation, l'amélioration de grandes routes comme celle-ci, qui est absolument nécessaire pour communiquer à l'intérieur des terres généralement, est un moyen très certain de faciliter l'établissement de ces terres publiques qui sont propres à la culture, surtout dans un cas comme celui-ci, où le chemin est la grande voie du commerce des bois, commerce qui crée un marché avantageux pour les colons, tout en contribuant au progrès et à la prospérité des établissements qui, sans lui, n'existeraient pas encore.

Ce serait là un bon argument en faveur d'une aide à la compagnie du chemin macadamisé de la Gatineau, si toutefois elle mettait son projet à exécution ; car, il n'y a pas à en douter, cette entreprise contribuerait puissamment à faire avancer la colonisation de cette partie du pays. Ne sachant pas au juste quelle étendue de chemin cette compagnie pour-

rait ainsi améliorer, je ne puis faire une estimation définitive du coût de la partie qui resterait à faire jusqu'aux chutes de Puagan, partie qui a certainement besoin d'être améliorée et qui devrait être comprise dans une estimation générale pour ce chemin, au cas où un octroi serait pour lui accordé. En sus de ce que la compagnie pourrait faire, il est probable qu'il faudrait appliquer au moins \$4,000 à l'amélioration de la partie en question.

La partie supérieure du chemin de Gatineau, depuis les chutes de Puagan jusqu'à la Rivière-du-Désert est celle qui a le plus besoin d'être terminée et améliorée, non pas seulement pour donner accès à divers townships qui renferment de bonnes terres, mais aussi pour l'avantage des établissements existants et de l'important commerce de cette localité. Cette distance est désignée comme étant de 55 milles. Une bonne partie n'est faite que comme chemin d'hiver, et en plusieurs endroits, les colons, ainsi que les fabricants de bois, ont travaillé à le réparer. Pour d'autres parties, l'on a employé des fonds affectés à la colonisation. Sa plus mauvaise partie se trouve sur les premiers 12 milles en haut des chutes de Puagan. C'est avec beaucoup de difficulté et quelque danger qu'une voiture vide peut y passer depuis les chutes de Puagan jusqu'à la Mission des Sauvages à la Rivière-du-Désert, dans le township de Maniwaki.

Des chutes de Puagan à la rivière Kazabazaa, les premiers 12 milles passent sur un terrain comme il est impossible d'en trouver un plus mauvais pour un chemin. Là il a été ouvert sur une largeur de 12 à 20 pieds. En des endroits, le terrain est sec et uni, mais ailleurs se trouvent des côtes à pic, des terrains très-rocheux et de longues étendues boueuses et profondes où se trouvent les restes de nombreuses souches de pin, qui n'ont été coupées qu'au ras du sol, et qui seront plus difficiles à enlever que si les arbres étaient encore après. L'ouverture du chemin d'une manière imparfaite, la confection de quelques bons ponceaux, et peu de déblai et quelques ponts a été tout ce que l'on a pu faire sur certaines parties de la ligne avec les fonds qui lui étaient affectés. A part des abattis, le déblaiement, la confection du chemin, y compris les rigoles, le nivellement et l'exhaussement, les canaux couverts, la construction et la reconstruction de bien des ponts, tout cela est à faire.

Sur la Rivière-Kazabazaa, il faut un nouveau pont de 363 pieds de long et de 4 plus haut que la passerelle qu'il y a à présent.

Jusqu'à la Rivière-Pickanock, dans le township de Wright, les trois autres milles passent sur un terrain beaucoup plus avantageux; et le coût par mille pour en faire un bon chemin ne sera guère plus que la moitié de ce que coûtera la partie précédente.

De la Rivière-Pickanock à la ferme Leamy, sur la ligne de la partie supérieure de Wright, les neuf milles suivants coûteraient encore moins, si ce n'étaient deux ponts considérables qu'il faudra construire sur cette partie, et pour lesquels j'ai fait le mesurage nécessaire. A part de cela, nuls travaux n'ont été faits avec les deniers de colonisation.

Les six milles suivants qui atteignent le milieu du township de Bouchette, coûteront à peu près deux fois autant que les derniers, parce qu'ils passent sur un sol très-rocheux et qu'il faudra construire deux grands ponts.

Bien qu'ils ne soient aujourd'hui qu'un étroit chemin d'hiver, les derniers 15 milles, qui vont jusqu'à la Rivière-du-Désert, coûteraient beaucoup moins que les précédents, car ils passent sur un terrain très avantageux, mais ils passent dans les bois jusqu'à environ un mille de la Rivière-du-Désert.

Pour faire un bon chemin à barrières de ces derniers 15 milles, et selon la spécification ci-annexée, mais d'un tiers plus large, le coût serait probablement de \$35,772, vu les parties de terrain extrêmement désavantageux où ils passent; mais en concentrant le travail sur les parties mauvaises et impraticables, et en faisant les derniers 15 milles sur la plus petite échelle, le tout pourrait être fait pour que des voitures chargées y circulent pour environ \$19,448.

Cette somme représente la plus petite quantité d'ouvrage que le gouvernement pourrait faire exécuter sans courir le risque de perdre beaucoup de travaux; et il serait nécessaire que cette somme fut ainsi dépensée si on désire l'établissement du township de Maniwaki, et de ceux vis-à-vis et au-dessus, sur le côté est, qui renferment beaucoup de bonnes terres. Une grande partie de la ligne est inhabitée, surtout là où le sol est rocheux et accidenté, et il est probable qu'elle le sera toujours. La partie supérieure de Bouchette est inoccupée, ainsi que Maniwaki, — la Rivière-du-Désert fait exception — et il en sera de même encore longtemps si on ne prend des mesures pour leur arpentage et la vente de leurs terres; deux choses qui sont beaucoup à désirer.

Les bonnes terres étant si rares ailleurs, il serait malheureux que Maniwaki, le township le plus avantageux aux établissements sur la Gatineau, fut non seulement inoccupé, mais un obstacle au progrès de la colonisation dans cette direction.

Depuis le haut de la Rivière-du-Désert, et pour les fins de la colonisation, le chemin Gatineau devrait être continué, — en amont et sur la côte est de la rivière, — à travers les townships de Kensington, Aumond et Sicotte, jusqu'au lac Baskatong, dans le township de ce nom. Au-dessous de la Rivière-du-Désert, le côté ouest de la Gatineau devient moins avantageux à la colonisation que son côté est. Au-dessus du lac Baskatong, en haut de la Rivière-Baskatooshin, la pierre calcaire abonde, dit-on.

La Rivière-Gatineau égoutte une étendue d'environ 10,000 milles carrés, et sa longueur est à peu près de 400 milles. Un quart des terres dans les parties connues de la vallée de la Gatineau peut être considéré comme propre à la culture, mais il est possible que la quantité en soit plus grande.

Quant à la description des terres arables, je ne crois pouvoir mieux faire que de répéter celle déjà faite par M. Peter Ayles, écr., qui connaît le territoire de la Gatineau depuis 28 ans, pour l'avoir exploré plus qu'aucun autre en allant à la recherche de coupes de bois. Selon lui, les terres propres à la culture "sont généralement d'un sol riche et profond qui, bien que rocheux par places, est composé de marne sur le sommet des côtes et d'argile dans les vallées. Ces deux espèces sont recouvertes d'une épaisse couche de terre noire. Rarement on trouve le sol aride et sablonneux."

Le long de la Gatineau, et sur au-delà de 60 milles, j'ai constaté que la pierre la plus commune était la pierre calcaire, et c'est là une des preuves de la fertilité du sol. Sur la Gatineau il y a des fermes de plus de 200 acres dont le front est formé de la plus riche terre d'alluvion, et en arrière se trouve des éminences formées de pierre calcaire — laquelle peut être utilisée aussi bien à des constructions que comme engrais — et couvertes de beau bois de pin propre aux constructions, et de bois dur pour le chauffage. Il est rare de trouver, même dans les plus belles parties du pays, autant d'avantages réunis.

Mais, de même que sur le côté nord de la Rivière-des-Outaouais, la plus grande partie du territoire de la Gatineau consiste généralement en un sol raboteux, montueux et de sable dans les plaines. Les bonnes terres sont peu étendues, irrégulières, isolées les unes des autres.

Il serait donc de la plus haute importance que l'étendue et la position de ces terres avantageuses, ainsi que les meilleurs moyens pour y parvenir fussent constatés — si toutefois ils ne le sont pas déjà — par une exploration, afin de pouvoir tracer ensuite les lignes de chemin dans leur directions, car, sans cela, toute entreprise de ce genre ne pourrait que manquer son but.

Comme les terres de qualité inférieure sont généralement couvertes de bois d'une bonne venue, et que l'établissement de chantiers sur ces terres aurait l'effet de créer un marché où s'écouleraient très facilement les produits de ferme, il est évident que la valeur de la partie propre à la culture se trouverait ainsi augmentée de beaucoup. Les grandes régions forestières impropres à la culture pourraient être laissées intactes, tandis que des lignes continues d'établissements pourraient se former sur les étendues de terres arables, et les colons ainsi placés profiteraient grandement du commerce des bois. De cette manière, les régions de l'Ottawa qui sont impropres à la culture resteraient toujours les plus grandes forêts du monde pour l'exploitation des bois.

Le grain, les pommes de terre et autres végétaux sont cultivés avec succès sur de grandes fermes de chantier à 30 et 40 milles au nord de la Rivière-du-Désert. Sur les établissements le long de cette rivière, la culture du blé d'automne réussit bien.

Quoique la chose ne se rattache que de loin au sujet de ce rapport, je dois dire qu'il a été bien constaté qu'en arrière des hautes terres des Laurentides, c'est-à-dire sur une étendue variant d'un à deux cents milles au nord de la Rivière-des-Outaouais, le sol devient plus bas, et que dans cette grande dépression, qui est large d'environ 100 milles, d'une longueur inconnue de l'est à l'ouest, et que parcourt pendant 350 milles la partie supérieure de la Rivière-des-Outaouais, il y a beaucoup de terres propres à la culture, désignées par ceux qui ont visité cette région comme étant moins accidentées et moins rocheuses que dans les nouveaux townships sur les rivières Madawaska et Gatineau. On trouve de la pierre calcaire stratifiée à la tête du lac Temiscaming et au Grand-Lac, à cent milles plus à l'est. Comme ces deux points, et une plus grande partie de cette vallée, sont à un degré

sud de la latitude du lac St. Jean sur le Saguenay—territoire connu pour avoir un climat plus doux que Québec,—il est très probable qu'ils possèdent jusqu'à un certain point le même avantage; et comme des milliers de colons vivent aisément sur le Haut-Saguenay, il serait absurde de supposer qu'il n'en serait pas de même sur le territoire beaucoup plus considérable du Haut-Ottawa, facilité comme il le sera par ses grandes voies de navigation intérieure.

La Rivière-du-Désert, ou plutôt les établissements à son embouchure, sont à environ trois milles au nord de la latitude de Trois-Rivières, et la rive sud du lac Baskatong est à peu près à 4 milles au sud de la latitude de Québec.

Je vais faire maintenant la récapitulation des travaux dont j'ai recommandé l'exécution, dans l'ordre qu'ils m'ont paru être le plus immédiatement utiles, tout en mettant en regard la somme qu'il faudra leur affecter. En ce faisant, mon but est de soumettre un système de travaux qui me paraîtront nécessaires pour rendre accessibles les localités les plus propres à la colonisation,—et dont les dépenses seraient beaucoup moindres que celles qui ont été faites pour de semblables travaux de colonisation dans le Haut-Canada,—mais dont l'exécution demanderait peut-être plusieurs années, et cela sans indiquer quelle somme des fonds de colonisation devra leur être maintenant appliquée, mon seul objet étant de mettre à votre disposition les meilleurs renseignements que j'ai pu recueillir, ainsi que l'expérience que j'ai autrefois acquise en dirigeant de pareils travaux.

Récapitulation des travaux recommandés.

1° Pour la confection du chemin nord, depuis la Rivière-à-la-Pêche jusqu'à la Pickanock, 31 milles, à \$380—moins ce qui reste de la somme affectée pour 1861	\$8,780
2° Pour do do do de 13½ milles du chemin de Suffolk	6,000
3° Pour do do do de 16 milles du chemin de Hull à Bowman	5,000
4° Pour do do do de 16 milles du chemin de Pontefract.....	4,800
Et un pont sur la Rivière-Coulonge	3,232
5° Pour do du chemin principal en amont de la Gatineau jusqu'à la Rivière-du-Désert, 55 milles depuis les chûtes de Puagan	19,448

(Si la législation faisait un octroi spécial pour les chemins Gatineau, il devrait être d'au moins \$35,772 pour la partie en amont des chûtes de Puagan; de \$4,000 pour la partie en aval, et de \$4,800 pour un pont sur la Gatineau, qui est très nécessaire à environ six milles au-dessus de l'embouchure de cette rivière.)

Autres travaux recommandés, et devant être exécutés subséquentment.

Le chemin ouest ou le chemin est dans Derry, ou les deux ensemble.

Le prolongement du chemin de Suffolk jusqu'au lac Monomieg.

La construction d'un pont sur la Rivière-Noire, dans Waltham.

Le prolongement du chemin Gatineau vers le lac Baskatong.

Mais avant tout, la continuation du chemin Gatineau et Coulonge.

Pour la situation des chemins et travaux mentionnés dans ce rapport, je prends la liberté de vous renvoyer à la carte ci-jointe des comtés d'Ottawa et Pontiac. Sur cette carte, les chemins projetés dont le tracé n'est pas encore fait, figurent seulement pour indiquer leur localité et direction; leur situation sera mieux déterminée après l'exploration et le tracé.

Une supercherie à laquelle il ne serait que juste de mettre fin, c'est celle qu'exercent des personnes égoïstes qui ont déjà des terres ailleurs et qui, au détriment des colons qui en auraient besoin, vont en prendre d'autres sur les chemins de colonisation dès qu'il est connu qu'on va les ouvrir. Pour empêcher cet abus, les conditions de l'occupation réelle devraient être promptement et rigoureusement mises en force, en faisant suivre de la confiscation immédiate tout manquement de s'y conformer, de même que cela se fait depuis plusieurs années à l'égard des permis de coupe de bois dans les limites de cette agence, et cela

toutes les fois qu'on ne s'est pas conformé à leurs conditions, quand même le fabricant de bois avait fait plusieurs paiements sur son permis et qu'il perdait mille piastres par la confiscation.

Il serait certainement aussi facile et au moins aussi juste d'en agir de même avec les faux colons.

Pour mettre fin à l'obstacle apporté à la colonisation par ceux qui prennent ainsi les terres pour en obtenir ensuite de hauts prix des véritables colons, je prends la liberté de vous renvoyer à mon rapport sur le territoire du St. Maurice, lequel a été transmis en mars 1859, et renferme des recommandations pratiques quant à la vente et à la colonisation des terres incultes de la province; et quant à la régularisation des droits des colons et fabricants de bois. Il fait aussi l'exposé d'un système d'après lequel les terres peuvent être vendues à un prix purement nominal sans qu'il en résulte aucune perte pour la couronne.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. J. RUSSELL.

SPÉCIFICATION

De la manière dont doit être fait le chemin de colonisation depuis les chutes de Puagan, Gatineau, jusqu'à la Rivière-Coulouge.—

1. Il devra être confectionné sur le site qui lui a été tracé sur les lieux, excepté le cas où le surintendant ou la personne en charge en déciderait autrement.

2. Sa largeur devra être de 16 pieds; toutes les racines, souches et pierres devront être enlevées sur dix pieds de largeur au centre, qui devra être solidement nivelé, et sur un sol sec, exhaussé avec de la terre dure au centre de (*) pouces au-dessus des côtés de la voie. Toutes les racines, souches, matières végétales, pierres, bois ou autres déblais devront être jetés à 4 pieds des bords du chemin. Toutes les souches sur les côtés du chemin, c'est-à-dire à trois pieds de chaque côté de l'espace déblayé, devront être coupés au ras du sol une fois le chemin fait. Il ne sera pas fait d'exhaussement avant que tout le déblaiement ne soit fini et inspecté.

3. Sur un terrain humide ou loameux, et ainsi que l'indiquera le surintendant ou la personne en charge, le centre du chemin devra être exhaussé de 18 pouces au-dessus des côtés, qui devront être formés en écharpes continues de manière à recevoir tout l'eau. Pour éviter les souches et autres obstacles, les écharpes pourront être contournées en dehors de 16 pieds. A l'endroit où le vaudra la personne en charge, un fossé de 3 pieds de large sur 2 de profondeur devra être creusé le long du côté supérieur, en dehors des 16 pieds et en sus de l'exhaussement mentionné dans la seconde clause, — la terre du fossé devant servir à exhausser le centre si elle n'est pas noire ou de matière végétale.

4. Des canaux couverts et des rigoles de décharge suffisants devront être faits dans tous les bas-fonds où l'eau pourrait se tenir, ou aux endroits indiqués par le surintendant; en dedans, ces canaux devront être d'au moins 15 pouces de large et de 10 de haut, et davantage si cela est nécessaire. Ils devront être faits de cèdre, s'il est possible d'avoir de ce bois, sinon, de frêne ou de pin dégrossi sur deux faces, et dont les pièces devront avoir au moins 5 pouces d'épaisseur et 16 pieds de long. Leur couverture sera supportée sur quatre traverses en queue d'aronde emmenchées et chevillées solidement aux pièces latérales. La surface de la couverture devant être moins élevée que la voie et bien solidée à ses extrémités au moyen de traverses chevillées.

(*) NOTE.—On fait une économie en ne faisant que de 6 pouces l'exhaussement sur un terrain sec, lorsque la nature du sol ou autres circonstances permettent de stipuler sur cela en donnant les travaux à l'entreprise, ou lorsqu'ils sont exécutés sous la direction d'un surveillant habile avec un parti d'hommes choisis; et lorsque le sol est désavantageux, c'est le meilleur moyen d'obtenir le meilleur résultat avec peu d'argent.

5. Les ponceaux, là où il en faudra, devront être construits avec la même espèce de bois que pour les canaux couverts ; leur couverture sera de mêmes dimensions et appuyée sur des traverses d'au moins un pied de diamètre chevillées aux pièces latérales qui doivent être d'une hauteur suffisante pour que l'eau y passe librement, ou sur des culées formées de quatre longrines de la même espèce de bois, d'au moins 10 pouces de diamètre, légèrement endentées et solidement chevillées à leurs extrémités. Les ponts devront être construits de la même manière, avoir les mêmes dimensions et faits avec la même espèce de bois, excepté les longrines, pour les débouchés de 20 pieds, qui seront au moins de 9 pouces de large sur 14 d'épaisseur, ou en bois de cèdre rond et écorcé, de pas moins de 13 pouces d'épaisseur. Les gardes-fou seront de 4 pieds de haut, et leurs montants et chapeaux de 6 pouces carrés, avec bandages de 4 pouces carrés et de 3 pieds de long placés et chevillés de dix pieds en dix pieds aux montants et pièces en saillie du tablier, qui sera en madriers de pin de 4 pouces d'épaisseur, ou en bois de cèdre dégrossi de 5 pouces d'épaisseur et de 18 pieds de long—les pièces faisant saillie devant être de 6 pouces d'épaisseur, de 23 pieds de long et liées aux longrines. Des chevêtres de 8 pouces sur quatre seront chevillés de chaque côté pour maintenir le tablier. Les montants et la barre d'appui du garde-fou, ainsi que les chapeaux, devront être liés ensemble au moyen de tenons et de mortaises, et bien chevillés ensuite. Les culées et les pilos seront chargées de pierre à une profondeur de 2 pieds et leur fond sera de pièces de bois rond et sain et d'une épaisseur d'au moins 8 pouces. Les abords des ponts devront être exhaussés afin qu'ils ne soient pas inondés par les hautes eaux, et les matériaux seront en tout temps assujétis à l'inspection et à l'acceptation du surintendant ou de la personne par lui autorisée. Les copeaux, pièces de bois, etc., qui pourraient communiquer le feu, devront être enlevés et portés à une perche de distance des ponts, ponceaux et revêtements de pièces de bois faits aux tranchées des côtes.

6. L'eau devra complètement disparaître des charpes ou fossés latéraux, au moyen de rigoles de décharge de 3 pieds de large et de 2 de profondeur, ou davantage si cela est nécessaire.

7. Tous les endroits marécageux devront être drainés au moyen de ponceaux ou de fascinages. Ils devront être au niveau du sol et solidement encaissés—les souches devant être d'abord coupées plus bas que la surface, excepté là où des traverses sont nécessaires pour élever le terrain au-dessus de l'eau. Les traverses devant être d'au moins un pied et au nombre de quatre sur la largeur du chemin. Elles devront être de bois sain, de 16 pieds de long et d'au moins 8 pouces de diamètre, et de cèdre là où l'on peut avoir de ce bois. Au moins neuf pieds de largeur au centre devront être recouverts d'une couche de terre de trois pouces, sur les pièces les plus élevées, avec de la terre tirée des fossés latéraux, lesquels devront être de trois pieds de large sur 2 de profondeur, et sur un, ou sur les deux côtés de la voie si cela est nécessaire pour retirer l'eau ; autrement il faudra que l'on prenne la terre ailleurs. Sur un sol marécageux et lorsqu'on le jugera avantageux ou que la chose sera spécialement exigée lors de l'adjudication des travaux, les souches seront coupées au ras de la surface sur 16 pieds de largeur ; le centre sera exhaussé de 6 pouces, et le tout recouvert de broussailles et de petits arbres de bois mou dont les cimes seront dirigées vers le milieu—de manière à ce qu'après avoir été pressés sur le sol ils donnent une épaisseur d'un pied au centre et de 6 pouces sur les côtés. La surface sera terminée par une couche de trois pouces de terre marécageuse et par une autre de 8 pouces de terre dure sur 9 pouces de large à partir du centre et en diminuant jusqu'à 4 pouces sur les côtés du chemin, lesquels pourront être faits avec n'importe quelle terre. Les ponceaux, les fascinages, et le déblaiement qui précède l'exhaussement, ne devront pas être recouverts avant d'avoir été examinés et acceptés.

8. Le long de côtes rapides, le chemin devra être ouvert sur une plus grande profondeur, et sur une largeur de 12 pieds, à part d'un fossé de 18 pouces de large et d'un pied de profondeur. La face de toutes les tranchées devra pencher de 12 pouces en arrière par pied de hauteur. L'extérieur devra être soutenu solidement avec des pierres ou du bois sain d'une épaisseur d'au moins 10 pouces au plus petit bout, avec traverse à tous les sept pieds ; ou bien le côté pourra être fait avec une couche de broussailles de bois mou—la cime dirigée vers la chaussée—pour chaque six pouces de terre.

9. En donnant la forme au chemin, la terre devra être jetée des hauteurs dans les bas-fonds ; les pentes et sommets—là où plus d'excavation n'est pas spécifié—devront être abattus de deux pieds si cela est nécessaire pour égaliser le chemin. Dans les tranchées plus profondes, la chaussée devra être seulement de 12 pieds de large. Sur un terrain couvert de cailloux ou très rocheux, un passage de dix pieds de large sera suffisant, mais il faudra que les aspérités du roc soient abattues, les espaces entre elles solidement remplis de pierres, et le tout exhaussé avec de la terre dure.

10. Dans la descente des côtes, l'eau devra être détournée toutes les 50 ou 150 verges, —selon la rapidité de la pente,—à la tête de toutes les tranchées.

11. Nuls travaux en terre faits après le 31 octobre ne seront acceptés ni payés pour cette saison.

12. Tous les arbres tombés sur le chemin avant que les travaux soient acceptés ou qui pencheront ou qui devront probablement tomber sur la voie, devront être enlevés.

13. Si les travaux ne sont pas commencés dans les dix-jours qui suivront leur adjudication, ou s'ils sont interrompus pendant dix jours sans raisons satisfaisantes pour le surveillant, ou si l'entrepreneur ou toute personne employée par lui refuse de se conformer aux instructions du surveillant ou de la personne employée par lui pour surveiller les travaux, le surintendant pourra annuler le contrat ou employer des hommes pour faire l'ouvrage aux frais de l'entrepreneur ; et si moins de six travailleurs étaient employés par mille donné à l'entreprise, le surintendant pourra, s'il le juge à propos, compléter ce nombre en employant des hommes aux frais de l'entrepreneur.

14. Aucun contrat ne pourra être cédé sans le consentement du surveillant.

15. Les travaux devront être terminés avant le 1er novembre 1861 ; mais si le 10 octobre 1861 il en restait plus de la moitié à faire, le surintendant pourra alors employer des hommes pour les achever aux frais de l'entrepreneur.

16. Ceux qui abandonneront leur entreprise le feront à forfait des travaux qu'ils auront exécutés.

17. Un tiers du prix sera payé lorsque la moitié des travaux sera faite, et le reste quand ils seront finis et acceptés ; mais les cautions de l'entrepreneur auront droit à la balance due ou à toute partie à laquelle le surveillant pourra trouver qu'ils ont droit s'ils sont obligés de terminer les travaux ou aucune partie d'iceux.

18. L'entrepreneur est tenu de donner le meilleur logement qu'il pourra se procurer au surveillant ou à la personne nommée pour surveiller les travaux, et pour lequel il sera raisonnablement payé.

Le commissaire des terres de la couronne ne considérera pas comme nécessaire d'accepter la soumission la moins élevée, ni de donner à l'entreprise tous les travaux pour lesquels il a été demandé des soumissions, s'il trouvait les prix trop hauts.

Terres octroyées à des sociétés, etc., dans les townships de l'Est, ci-dessous mentionnés du Bas-Canada.

Townships.	Concessionnaires.	Acres.	Date de l'octroi.
Ascot.....	Gilbert Hyatt et associés.....	18,000	21 avril 1803.
Do	W. B. Felton.....	5,200	31 mai 1824.
Do	do	4,000	20 novembre 1830.
Buckingham	Wm. Fortune et Ely Hawley et associés	14,000	22 janvier 1803.
Arthabaska	Jno. Gregory et do	10,000	30 septembre 1802.
*Bolton.....	Nicholas Austin et do	62,000	19 août 1797.
Brome	Ass Porter et do	41,000	18 do
Barford.....	Isaac W. Clarke et do	26,000	15 avril 1802.
Barnston	Robert Lester et Robert Morrogh, et do	22,000	11 avril 1801.
Brompton	Wm. Bernard et do	20,000	27 novembre 1801.
Bury	Calvin May et do	11,000	15 mars 1803.
Bulstrode.....	Patrick Langan et do	13,000	27 mai 1803.
Chester.....	Simon McTavish et do	11,000	17 juillet 1802.
Dunham	Thomas Dunn et do	40,000	28 mars 1796.
Dudewell.....	John Bishop et do	11,000	13 mai 1805.
Durham	Thomas Scott et do	21,000	30 août 1802.
Do	Eleanor Birnie, veuve, et Arthur Davidson.....	10,000	3 avril 1815.
Ely	Amos Lay, jr., et associés	11,000	13 novembre 1802.
Eaton	Josiah Sawyer et do	24,000	4 décembre 1808.
Hatley.....	Henry Cull et E. Hovey, et do	22,000	25 mars 1803.
Hereford.....	James Rankin et do	64,000	5 novembre 1800.
Halifax.....	Benjamin Jobert et do	11,000	7 août 1802.
Inverness.....	Wm. McGillivry et do	11,000	9 do
Ireland.....	Jos. Frobisher et do	11,000	20 do
Leeds.....	Isaac Todd et do	11,000	14 do
Melbourne.....	Henry Caldwell et Jno. Donaldson, et do	25,000	3 avril 1805.
Newport (O.).....	Edwd. Heard et do	11,000	4 juillet 1801.
Orford.....	Luke Knowlton et do	13,000	5 mai 1801.
Stanbridge.....	Hugh Findlay et do	47,000	1er septembre 1801.
Shefford.....	John Savage et do	33,000	10 février 1801.
Stukely	Samuel Willard et do	22,000	3 novembre 1800.
Stanstead.....	Isaac Ogden et do	26,000	27 septembre 1800.
Shipton.....	Elmer Cushing et do	58,000	4 décembre 1801.
Stoke.....	Jane Cowan, veuve de M. Cowan.....	54,000	13 février 1802.
Upton.....	David A. Grant et associés.....	22,000	21 mai 1800.
Wickham.....	Wm. Lindsay et do	22,000	31 août 1802.

* Cet octroi de terre est administré en grande partie par une commission nommée conformément à la loi et pour lequel le scrip de Bolton et Magog a été émis.

W. F. COLLINS,
Département des terres de la couronne,
Section Ouest, B.-C.

QUESTIONS.—Nombre des townships arpentés et prêts à recevoir les colons.

St. Maurice, Saguenay, townships de l'Est, Ottawa et ailleurs.

Noms des agents pour les townships, description des routes, prix des terres, qualité du sol, bois, etc.

Réponse de M. Collins, du Département des Terres de la Couronne.

Les townships compris dans ma division, sont comme suit :

TOWNSHIPS DE L'EST.

Godmanchester, Elgin, Hinchinbrooke et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon. Cette agence a été fermée le 31 décembre dernier. De la petite quantité de terres disponibles dans ce comté, tout ce qui est propre à la culture est probablement occupé par les squatters.

Stanbridge, Dunham, Sutton, Potton, Bolton, Brome, Farnham, Granby, Shefford, Stukely, Milton, Roxton et Ely. O. J. Kemp, agent à Freleighsburg. Chemin de fer de Montréal à Waterloo, comté de Shefford, à peu près au centre du comté, grandes routes en bon état dans tous les townships. Pas plus de 5,000 acres disponibles.

Acton, Grantham, Wendover, Simpson, Kingsey, Upton, Wickham, Durham. L'honorable Wm. Sheppard, agent à Wendover. Le chemin de fer de Québec à Montréal conduit au township de Durham; bonnes routes dans presque tous les townships. A peu près 40,000 acres disponibles. La plus grande partie des terrains propres à la culture, occupée probablement par des squatters.

Shipton, Brompton, Windsor, Stoke, Orford, Ascot, Magog, Haltey, Stanstead, Barnston, Barford, Hereford, Compton, Clifton, Auckland, Eaton, Westbury, Bury, Weedon, Lingwick. John Felton, agent à Sherbrooke. Environ 60,000 acres disponibles principalement dans Brompton, Windsor, Melbourne, Auckland, Westbury et Weedon; les deux tiers de ces terres sont impropres à la culture.

Tingwick, Chester, Warwick, Arthabaska et Horton. Antoine Gagnon, agent à Arthabaska. Environ 40,000 acres disponibles. Ces townships sont traversés par le chemin de fer G. T.

Stanfold, Blandfold, Bulstrode et Maddington. F. X. Pratte, agent à Stanfold.

Aston et augmentation. G. A. Bourgeois, agent à St. Grégoire. Dans ces deux agences, il y a à peu près 115,000 acres disponibles, y compris 20,000 acres dans Maddington de terre humide et marécageuse. Les townships d'Aston et de Bulstrode contiennent chacun une partie de la même espèce de terre, boisée principalement d'épinette, de sapin et de pruche. Du restant de ces terres, la moitié peut-être considérée comme propre à la culture. Chemin de fer G. T. à Stanfold ou Arthabaska. Le chemin de fer de Trois-Rivières traverse aussi ces agences.

Leeds, Inverness, Ireland, Nelson, Halifax et Somerset. John Hume, agent, Leeds. 12,000 acres sont disponibles, presque tous impropres à l'agriculture. Chemin de fer G. T. à Somerset. §

DISTRICT D'OTTAWA.

Gore, Chatham, Wentworth et Howard. Thos. Barron, agent à Lachute. 40,000 acres disponibles, principalement dans Wentworth et Howard. Sol montueux et pierreux, dont pas un tiers est propre à l'agriculture. Steamer de Lachine à Carillon.

* Prix de départ des terres de la couronne, mises en vente 3s. par acre, ou la rente pour l'occupation. Terres du clergé—évaluation spéciale.

† Les remarques précédentes relativement au prix d'achat s'appliquent à ces townships excepté quant à Westbury, Stoke et Melbourne, où l'on demande de 6s. à 7s. 6d. l'acre pour les terres de la succession Caldwell.

‡ Prix de départ des terres de la couronne offertes en vente 60 cts l'acre—excepté les terres marécageuses dans Maddington—réduites récemment à 30 cts. Le loyer d'occupation est en ans.

§ 40 cts. l'acre outre le loyer d'occupation

Grenville et Harrington. D. McMillan, agent à Grenville. Environ 40,000 acres disponibles. Montagneux et couverts de rochers. Un tiers probablement est propre à l'agriculture. Steamer et chemin de fer à Grenville.

Montcalm, Arundel et De Salaberry. Wm. Thomson Fitz Allan, Arundel. La surface de ces townships est montagneuse, mais il s'y trouve de bonnes étendues de terres entre les cotcaux. 70,000 acres disponibles, dont un tiers est susceptible de culture. Steamer et chemin de fer à Grenville.*

Lochaber, Hautswell, Ripon, Pousouby et Suffolk. G. W. Cameron, Lochaber, agent. Environ 75,000 acres disponibles; un tiers propre à la culture. Steamer et chemin de fer à Lochaber.

Buckingham, Templeton, Portland, Derry, Villeneuve, Bowman. E. W. Murray, agent, Buckingham. Environ 160,000 acres disponibles. Les quatre derniers townships ont un assez bon sol et pourraient être établis immédiatement, probablement un tiers. Ceux qui ne sont pas domiciliés dans le comté et qui désireraient s'établir dans Portland et Bowman, pourraient s'y rendre par la cité d'Ottawa, de là par le township de Hull par une nouvelle route qui conduit à l'extrémité ouest de Portland. Ceux qui voudraient s'établir dans les autres townships de l'agence feraient mieux de se rendre par le chemin de fer et le steamer à Buckingham.

Hull, Eardly, Masham, Wakefield, Low, Hincks, Aylwin et Denholm. Robert Farley, agent, Chealsea, Hull. Il y a 200,000 acres disponibles dans cette agence, dont pas plus d'un tiers ne pourrait être immédiatement établi. Chemin de Gatineau en partant d'Ottawa.

Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright, Egan, Sicotte et Basketonge. Il y a environ 250,000 acres disponibles dont un tiers seulement est propre à la colonisation pour bien des années à venir. Route Gatineau en partant d'Ottawa.

Onslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Mansfield, Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Ponterfract et Alley. G. W. Judgson, agent, Clarendon. Il y a à peu près 220,000 acres disponibles dont un tiers est propre à la culture. Steamer et chemin de fer jusqu'à Ottawa, de là steamer et diligence jusqu'à Clarendon.

Isle du Calumet. F. A. Bastien, agent, Calumet. A peu près 15,000 acres disponibles, établis en grande partie par des *squatters*.

Allumettes, Chichester, Shun, Waltham, Aberdeen, et Aberford. A peu près 135,000 acres disponibles, impropres à la culture. Terence Smith, agent, Allumettes.†

NOTE.—Le prix de départ des terres de la couronne, dans les différentes agences et dont la vente est annexée est indiquée ci-dessous.

Dans les townships ainsi marqués X les terres encore disponibles se composent de lots et de parties de lots épars qui n'ont jamais été, (au moins la plus grande partie) mises en vente, parce qu'elles ont été occupées à une époque antérieure, ou sous promesse d'occupation à la condition d'un établissement de fait ou pour des services militaires ou de milice, ou bail. D'autres ont été réservées pour satisfaire aux droits de préemption de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique. Les réclamations de la compagnie sont maintenant réglées. Les réserves militaires et de colonisation sont confisquées depuis le 1er janvier 1855 par l'acte 14 et 15 Vict. ch. 57. Jusqu'ici, il a été permis au département de porter appel au parlement touchant les "réserves" militaires, en prouvant, d'une manière satisfaisante, la filiation entre le représentant actuel et le premier occupant, pourvu que la terre ne soit pas occupée et n'ait pas été améliorée par d'autres.

Ces lots sont situés dans les townships établis déjà depuis quelque temps—et ceux qui sont propres à la culture sont probablement établis par des *squatters*;—quant aux autres, bien qu'ils ne soient pas propres à la culture, ils sont cependant d'une plus grande valeur (à raison de leur proximité des villages, chemins, moulins, etc., etc., et à raison des avantages qu'ils offrent comme pâturages, réserves de bois, etc.) que les meilleures terres des nouveaux townships, qui manquent des avantages des anciens établissements. Les terres du clergé dans les townships du Bas-Canada, à quelques exceptions près, se vendent à des

* Prix de départ des terres de la couronne, 30 cts. l'acre outre le loyer d'occupation.

† Prix de départ des terres de la couronne, 60 cts. l'acre outre le loyer d'occupation.

évaluations spéciales selon la situation, la qualité du sol, etc., et les lots épars de la couronne dans les anciens townships qui n'ont jamais été mis en vente, sont évalués de la même manière. Il y a aussi dans ces anciens townships des terres mises en vente depuis 1843 ; et on peut conclure que si elles n'ont pas été établies (*squatted upon*) elles ne sont pas susceptibles de culture.

Quant au district d'Ottawa, contenant les comtés d'Ottawa, d'Argenteuil et de Pontiac, le sol est généralement raboteux, rocheux, montueux et montagneux ; et sur le tout, il n'y en a guère plus d'un tiers qui soit propre à la colonisation d'ici à bon nombre d'années. On trouvera les terres les plus propres aux établissements de colons dans les agences de M. Murray, Farley, McBean et Judgson. On trouve dans le district d'Ottawa toutes les espèces de bois qui appartiennent à notre climat—tels que le hêtre, l'érable, le bouleau, le tilleul, le frêne, le chêne, l'orme, l'épinette blanche, la pruche et le pin. On trouve des étendues de terres couvertes presque entièrement de bois dur ; ailleurs, le bois dur et le bois mou sont également distribués, tandis que les autres parties sont uniquement couvertes de pins, dont la fabrication en bois équarri et scié donne de l'ouvrage à des milliers d'hommes de chantier et crée un marché aux portes mêmes des colons pour le surplus de leurs produits agricoles, à des prix variant de 25 à 30 pour cent au dessus de ceux qu'on se procure dans les villes les plus voisines.

Question.—Veuillez dire ce que vous savez relativement à une vente de terres que doit faire le département des terres de la couronne dans le mois de juillet ou août prochain ?

Quel prix demandera-t-on au *squatter* pour ces terres ?

Si le *squatter* ou le colon devant des arrérages ne les paie pas avant cette vente publique, le lot est-il vendu et comment en agit-on à l'égard de ce *squatter* ou colon ?

Réponse.—Vente projetée à Arthabaska et Drummondville.—Voici l'objet de cette vente, 1^o de fournir aux *squatters* ou autres réclamants de terres publiques l'occasion de faire une enquête sur ces réclamations sur les lieux mêmes, afin d'éviter les frais et les délais provenant d'une investigation conduite par correspondance, etc., soit directement ou par l'entremise de l'agent.

2^o Pour examiner et régler les réclamations des colons afin d'exonérer le département des frais et des ennuis d'une correspondance vexatoire et peu utile ainsi que des contrariétés causées à ceux qui se proposent de s'établir, par des personnes qui font des réclamations fictives dans un but de spéculation.

L'occupant (*squatter*) de terres publiques est tenu de payer le prix de départ outre la rente pour le temps pendant lequel il les a occupé—comme suit :

100 acres, à 60 cts.	\$60	00
5 années de rente à 12s. 6d. par année pour le 1er terme de 7 ans	12	50
	\$72	50

ou 3s. 7d. par année—ou \$14.40 pour le premier versement d'un cinquième du prix d'achat payable avant la vente publique. J'ignore s'il existe des dispositions relativement à l'occupant (*squatter*) devant des arrérages et ne les payant pas avant la vente publique. Je ne sais non plus si pour cette raison le lot ne serait pas offert en vente.

L'agence de M. Fannell, de Robinson (township de Bury), comprend les townships suivants, savoir :

Winslow, qui s'établit depuis plusieurs années.		
Whitlow, à peu près 55,000 acres disponibles.		
Marston, " 55,000 " "		
Dillon, " 35,000 " n'est pas encore arpenté.		
Hampdon, " 35,000 " disponibles.		
Woburn, " 40,000 " n'est pas encore arpenté.		
Chesham, " 50,000 " "		
Spalding, } " 60,000 " disponibles, frais de départ, 40. cts		
Ditchfield, }		

Le sol de ces townships est généralement montueux, pierreux, et il s'y trouve aussi beaucoup de bonnes terres. Elles renferment dans leurs limites de grands marécages couverts de rochers, impropres à la culture.

Chemin de fer à Compton ou Cookshire.—De là par les routes ordinaires par Eaton et à travers une partie de Bury jusqu'à Hampden où l'on a construit des chemins de colonisation en entier ou en partie pour faciliter l'accès aux townships de Hampden, Marston, Dillon et autres près de la ligne provinciale.

W. F. COLLINS.

5 juin 1862.

PREMIER POINT.

Question générale faite par le comité:

Quant un lot déjà octroyé à un fabricant de bois (*lumberer*) pour la coupe des bois est vendu par le gouvernement, quand expire cette licence ?

Réponse.—D'après la seconde clause du règlement général concernant le bois, toute licence pour la coupe des bois expire le 30 avril qui suit le jour de la date de cette licence. Conséquemment, les licences des fabricants de bois, devraient expirer le 30 avril après la vente du lot.

SECOND POINT.

Question faite par M. De Cazes.

Un billet de location met-il une terre non encore entièrement payée à l'abri des coupes de bois pratiquées par les spéculateurs sur licences du gouvernement ?

Question faite par M. Lanjevin sur le même point.

Lorsqu'une licence de coupe de bois est accordée à un exploitateur de bois, son droit s'étend-il sur les terres alors sous billet de location et sur celles qui, pendant la durée de la licence, sont mises sous billet de location ?

Question faite par M. Laframboise sur le même point.

Des licences de coupe de bois ont-elles été données par le gouvernement sur des terres occupées depuis plusieurs années par des colons qui n'ont pas accompli les conditions de leur billet de location ?

Examinez le billet de location de 1850, annexé à cette question, et dites si le lot ou partie du lot de terre y mentionnée, ou tous autres lots pour lesquels il a été émis des permis d'occupation émanés vers la même époque, ont été exemptés dans les licences de coupe de bois accordés depuis, dans le cas où les colons avaient accompli les conditions d'établissement sans avoir rien payé du prix d'achat ?

Dans l'octroi des licences en vertu de la dernière vente dans les townships de l'Est, ou dans tout autre octroi de licences depuis 1850, permission a-t-il été donnée de couper du bois sur des terres pour lesquelles des billets de location avaient été accordés antérieurement à l'octroi de telles licences ?

Réponse No. 2.—D'abord pour la question faite par M. De Cazes.—Sur aucun des lots vendus, ou pour lesquels des permis d'occupation ont été accordés, il ne serait maintenant accordés des permis aux fabricants de bois (*lumberers*) pour la coupe des bois. De plus, les agents des bois de la couronne ont instruction d'ajouter à la fin de chaque permis pour la coupe des bois la clause suivante :

1o. Relativement aux nouveaux permis, "Ils ne devront comprendre aucun des lots vendus ou affermés avec l'autorisation du commissaire des terres de la couronne avant l'émission de ces permis."

2o. Relativement au renouvellement de permis, "ils ne devront, etc., etc.," antérieurement à la date de ces renouvellements.

Toutefois s'il arrivait qu'un lot fût vendu par l'agent des terres de la couronne à l'insu de l'agent des bois de la couronne et que ce lot se trouva inclu dans la licence, il serait alors du devoir de l'agent des bois de la couronne de donner avis de cette vente au porteur du permis et de l'avertir de ne pas couper du bois sur le dit lot.

Les 16ème et 17ème clauses de l'acte actuellement en vigueur et concernant la vente et la colonisation des terres publiques (23 Vict., chap. 2,) mentionnent l'effet que doivent avoir les permis d'occupation, reçus, certificats, cartes de location, accordés par le commissaire des terres de la couronne ou par un de ses agents, relativement aux personnes qui empiètent sur les lots pour lesquels, tels actes publics ont été émis. Elles donnent à l'occupant légal le pouvoir de poursuivre en loi ou en équité toute personne qui aura causé du dommage ou empiété sur les dits lots, comme il pourrait le faire avec une patente de la couronne. La 16ème clause prescrit cependant qu'un permis d'occupation n'aura pas force contre un permis pour la coupe des bois existant à l'époque où celui-là aura été accordé. Depuis la passation de l'acte 23 Vict., chap. 2, sanctionné le 23 avril 1860, tous les permis d'occupation doivent être émis sous la signature et le seing du commissaire des terres de la couronne.

La réponse à la question faite par M. *Langevin* se trouve dans ce qui précède. Evidemment, tous les lots vendus ou affermés après qu'un permis a été accordé au fabricant de bois (*lumberer*), sont soumis à ce permis jusqu'au 30 avril suivant.

M. *Laframboise*. En supposant que les cartes de location (*location tickets*), auxquelles il fait allusion appartiennent à la classe de ceux dont il présente une copie, les lettres du département à l'agent des terres de la couronne, M. Starrs, en date du 20 septembre 1852, du 6 mars 1857, du 29 mars, 1854 à l'agent des bois de la couronne, M. Russell, et du 26 juin 1857, à l'agent des bois de la couronne, M. Nagle, contiennent les ordres du département relativement aux lots pour lesquels des permis d'occupation ont été accordés conformément aux réglemens de 1849.

Les lettres à M. Starrs ordonnaient que dans tous les cas où aucun établissement pour les fins de la culture n'aurait été fait conformément à ces permis d'occupation, les lots entreraient dans la catégorie où ils étaient d'abord des lots accordés par permis aux fabricants de bois (*lumberers*.)

Relativement à la moitié S. E. du lot 1 dans le 12ème rang du township d'Arthabaska, il a été fait une vente (*location sale*), le 27 juin 1850, au nom de Charles Labrègue, conformément au permis d'occupation présenté par M. *Laframboise*; mais il ne semble pas d'après les dossiers au département qu'aucun permis pour la coupe des bois ait été accordé sur ce demi-lot. Il n'a certainement pas été accordé de permis pour la coupe des bois pour ou après la saison de 1857-58. Il est bon que je rappelle au comité que, en vertu de l'ordre du département du 7 avril 1858, les agents locaux des bois (qui d'après les réglemens sont chargés d'accorder les permis), sont enjoint de soumettre au département toutes les demandes de nouveaux permis, ainsi que toutes les demandes de renouvellement des anciens permis dans les townships arpentés. Les permis existants dans les townships arpentés qui sont divisés en lots et rangs, ont été examinés avec soin par le département, et sous les lots qui à l'époque de cet examen étaient vendus ou affermés avec la sanction du commissaire des terres de la couronne ont été biffés avec ordre de ne plus les comprendre dans les renouvellements.

Les questions comprises dans le second point se trouveront résolues en ajoutant aux remarques précédentes que tous les lots vendus ou affermés (*located*) après qu'un permis pour la coupe des bois aura été accordé sur ces lots, sont soumis à ce permis jusqu'à son expiration c'est-à-dire au 30 avril suivant.

TROISIÈME POINT.

Question faite par M. *Langevin*.

Réponse No. 3.—Quand un colon achète un lot sur lequel un permis pour la coupe des bois a été accordé à un fabricant de bois (*lumberer*), ce lot reste évidemment soumis à ce permis qui expire le 30 avril suivant, et si dans l'intervalle, le fabricant (*lumberer*) y coupe des bois, les droits perçus sur les bois coupés appartiennent au revenu des bois publics, et l'acheteur, dans ce cas, n'y a aucun droit.

QUATRIÈME POINT.

Question faite par M. *Langevin*.

Tient-on compte (et comment) aux colons du prix du bois coupé sur leurs terres, soit par les exploiters en grand, soit par les colons eux-mêmes?

Expliquez le mode suivi ou qui doit l'être par le gouvernement et aussi par les colons à ce sujet?

Réponse No. 4.—D'après les règlements en vigueur depuis le mois de janvier 1849 jusqu'au mois d'août 1852, c'est-à-dire sous le système de permis d'occupation (un de ces permis a été présenté par M. *Laframboise*,) bien que d'après la troisième clause de ce permis le locataire n'eût pas la permission de couper ou de vendre ni de permettre à aucune personne de couper ou de vendre le bois sur le lot affermé excepté pour le défrichement du terrain, pour son chauffage et la construction de ses clôtures, cependant, la quatrième clause spécifie que si l'occupant se conforme exactement à toutes les conditions prescrites dans le permis " tout l'argent qui devra être payé au gouvernement pour droits sur la coupe des bois dans les limites du lot affermé, soit par l'occupant soit par toute autre personne, sera porté au crédit de l'occupant et porté en à-compte des paiements qu'il devra effectuer pour devenir acheteur et propriétaire du dit lot de terre.

Les quantités de bois coupés sur les lots pour lesquels des permis d'occupation avaient été délivrés étaient constatées par les parties intéressées produisant devant le percepteur des droits sur les bois à Bytown une déclaration sous serment, de deux personnes non intéressées ayant connaissance des faits, indiquant la quantité et l'espèce de bois, ainsi que le lot sur lequel ce bois avait été coupé.

Le percepteur à Bytown adressait à la fin de chaque année au département un rapport indiquant le chiffre du cautionnement et du congé délivrés pour le radeau dans lequel le bois ainsi coupé était compris, et pour les années 1849, 1850 et 1851 le montant des droits exigibles selon la moyenne des dimensions et de la qualité du bois et conformément au taux indiqué dans le tarif comme par l'état ci-joint. Les *affidavits* mentionnés étaient aussi expédiés au département avec l'état. Depuis l'année 1852 inclusivement, le montant des droits était déterminé conformément à la moyenne actuelle du mesurage fait au bureau du surintendant des mesureurs de bois à Québec. Depuis l'organisation de la division des bois et forêts en 1852, les montants appliqués au paiement du prix d'achat des lots étaient ainsi appliqués sur certificat délivré par le chef de cette division. Très peu ont été accordés avant le 26 avril 1860.

A la date du 14 avril 1859, un état fut transmis à l'honorable secrétaire provincial avec prière de le soumettre à l'honorable assemblée législative. Cet état indiquait le montant des sommes reçues par le gouvernement pour droits sur les bois coupés sur les terres vendues, affermées ou établies dans les townships d'Onslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Mansfield, Waltham, Chichester, Sheen et les îles de Calumet et Allumette dans le comté de Pontiac depuis 1848 jusqu'à 1858, ces deux années comprises ; on y spécifiait aussi le lot, la concession et le township où ce bois était fabriqué, le fermier ou acheteur du lot ou des lots, l'époque de l'achat ou de la location, l'époque à laquelle le bois avait été coupé, quand et par qui les droits sur les bois avaient été payés. On profita de l'occasion en dressant cet état pour rédiger convenablement toutes les réclamations qui avaient été adressées au département afin de faciliter les enquêtes et décisions qui devaient en être la suite quand le gouvernement le jugerait convenable. Depuis le mois d'avril 1860, un employé a été continuellement occupé à examiner les réclamations des différents individus mentionnés dans les *affidavits* et dans les états. Le nombre total de ces réclamations dans le Bas-Canada est de 765, dont 408 restent encore à examiner ; presque toutes viennent des comtés d'Ottawa et de Pontiac.

D'après le règlement (en vertu de l'ordre en conseil du 18 décembre 1860,) actuellement en vigueur, des états de toutes les licences accordées aux différents colons pour la coupe des bois sur leurs lots respectifs sont adressés au département par les agents des bois de la couronne dans la forme No. 19 G, dont forme est ici soumise. Pour la commodité des colons, les agents des terres de la couronne ainsi que les agents des bois sont autorisés à accorder ces permis et les premiers doivent adresser aux seconds, à la fin de chaque mois, un état de tous les permis, accordés par eux dans la forme No. 24 K.

Si le bois est coupé en vertu de ces permis, un état certifié sous serment du bois ainsi coupé est soumis à l'agent des bois dans la forme 18 E. Quand la valeur du bois a été payée à l'agent des bois de la couronne, un état en est adressé au département avec le rapport mensuel, forme No. 20 G.

Quand le bois est chargé à destination de Québec, la valeur en est généralement payable à ce port, et dans ce cas, l'agent des bois de la couronne expédie au percepteur des droits sur les bois à Québec, un état (forme No. 21 H.) avec le congé délivrés au radeau sur lequel a été placé le bois de ce colon. Cela permet au percepteur de dresser tous les mois

un état séparé de toutes les sommes perçues par lui sur les "bois des colons," qui arrivent sur des radeaux à Québec. Tous les permis de colons accordés et toutes les sommes perçues sur les "bois des colons" sont inscrits dans des registres séparés pour le Haut et le Bas-Canada. Des index de ces registres sont faits jusqu'à la dernière date, de sorte que d'un coup d'œil on peut voir quels sont les lots pour lesquels il a été accordé des permis, et quelles sommes ont été perçues sur le bois coupé en vertu de ces permis, "valeur du bois des colons."

Un certificat suivant la forme soumise ici, est délivré à la fin de chaque mois sous la signature du surintendant des bois et forêts pour toutes les sommes "valeur du bois des colons" perçues et dont état a été adressé au département. Ce certificat, après avoir été signé par le sous-commissaire, est numéroté, inscrit et passé à la personne qui est chargée de la répartition des sommes reçues en paiement des terres publiques dans les différentes divisions de la province.

CINQUIÈME POINT.

Question faite par M. *Chapais*.

Les propriétaires de moulins à scie situés dans les townships arpentés, ont-ils le droit d'obtenir des licences pour coupe de billots de préférence aux grands spéculateurs ou marchands de bois ?

Réponse No. 5.—Les permis pour la coupe des bois sont actuellement vendus à l'encan. Avis public de ces ventes est donné au moins un mois à l'avance. Tous les acheteurs sont ainsi placés sur le même pied et peuvent acheter suivant leurs moyens. Le département a toutefois donné uniformément tout encouragement possible à l'établissement de moulins à scie, particulièrement dans les nouvelles sections de la province. Les moulins à scie offrant un placement permanent et local aux propriétaires de fonds ont dû mériter une attention toute spéciale. En outre de l'avantage qu'il y a à travailler autant que possible les matériaux bruts avant de les exporter, ces moulins forment des centres naturels de colonisation autour desquels des villages ne tardent pas à s'élever. Il a donc été considéré avantageux, quand cela pouvait se faire, de procurer aux propriétaires de moulins un certain approvisionnement de matériaux bruts pour leurs moulins. Ils peuvent du reste se procurer ces matériaux bien à meilleur marché que les fabricants de bois équarri et dégrossi. Il serait difficile cependant d'accorder des privilèges spéciaux à quelques propriétaires de moulins à scie dans les townships arpentés où il y a déjà beaucoup d'établissements. D'abord, en pareil cas, il y aurait beaucoup de concurrence, ensuite plusieurs personnes se trouveraient lésées de voir accorder des privilèges spéciaux à quelques individus. Le système de vendre publiquement les permis pour la coupe des bois donne à tous la même chance. On pourrait cependant accorder des permis dans les cas où cela n'occasionnerait pas de mécontentement. Toutefois, le département a, dans certains cas, accordé des permis à des prix déterminés d'après la moyenne des prix qu'on pensait pouvoir obtenir dans les ventes ultérieures afin de fournir les moulins déjà établis.

On a trouvé que la meilleure chose était de s'en tenir en général au système de vente à l'encan. Dans le cas spécifié par M. *Chapais*, les propriétaires de moulins à scie n'auraient certainement aucun droit d'obtenir des permis de préférence aux fabricants de bois équarri.

SIXIÈME POINT.

Question faite par M. *Langevin*.

Les ventes des coupes ou limites de bois se font-elles par encans publics ou à vente privée ? Expliquez complètement le système suivi, et pourquoi, et dans quels cas on a recours à des ventes privées—indiquant aussi les époques des ventes publiques ?

Réponse No. 6.—Comme il a déjà été dit dans la réponse No. 5, les permis pour la coupe des bois sur les terres publiques non-affermées sont actuellement vendus à l'encan. Dans quelques cas, les permis sont accordés sans être mis à l'encan, comme il a été dit dans la réponse No. 5. Il y a quelques mois, l'Île Longue-Pointe sur le lac a été cédée sur demande spéciale. Cette station avait été préalablement mise à l'encan sans qu'aucune offre eût été faite. Le bois qu'on y trouve consiste principalement en cèdre qui est employé pour les clôtures. Ce bois est très exposé à être volé par les individus résidant des deux côtés du lac. Ce bois est très bon. Déjà une grande quantité en avait été enlevée sans

que la couronne en eut reçu aucune indemnité. Aussi, lorsque le département reçut une offre de \$500 en bonus en outre de la rente ordinaire du terrain, on considéra cette offre comme très-avantageuse et on l'accepta. Le porteur du permis est intéressé à protéger tout le bois qui se trouve encore sur ce lot, et cette protection ne coûte rien au gouvernement. On peut en dire autant de quelques lots non-affermés dans le township de Tewkesbury et dans le comté de Québec, lots qui sont d'une grande valeur seulement pour la grande quantité de tamarac qu'on y trouve encore. Le bois était exposé à être volé année par année, et le gouvernement s'estima heureux l'hiver dernier d'accorder des permis pour ces lots au taux seul de la rente des terres. Dans les cas de cette nature et dans quelques cas spéciaux pour l'approvisionnement des scieries, le gouvernement s'est écarté du système général de ventes à l'encan.

Les conditions de la vente des permis pour la coupe des bois sont les mêmes dans toute la province à l'exception du territoire du St. Maurice, où les personnes obtenant des permis sur le St. Maurice et ses affluents sont donnés à raison de 40 piastres par année pour 50 milles carrés au profit du fonds des chemins du St. Maurice. Cette taxe a pour objet de rembourser au gouvernement la somme de \$26,810 60 avancée pour la construction du chemin des Piles sur une longueur de milles.

Il n'y a pas encore eu de ventes dans le territoire du Saguenay. L'année dernière, l'agent local des bois de la couronne disait, dans son rapport, qu'il n'était pas nécessaire de faire de ventes. Cette année, cependant, on se propose de faire une vente en juillet ou en août, suivant qu'on jugera le plus convenable.

L'époque des ventes dans les différents territoires est déterminée par les particularités de chacune et est fixée à l'époque la plus favorable au commerce.

SEPTIÈME POINT.

Question faite par M. Laframboise.

Le colon résidant sur un lot de terre a-t-il le droit de vendre le bois qu'il coupe sur la partie du lot qu'il est occupé à défricher, et peut-il faire de ce bois ce que bon lui semblera ?

Réponse No. 7.—Le colon occupant légalement un lot de terre acheté par lui ou à lui cédé par le gouvernement est actuellement autorisé à faire ce qu'il veut du bois coupé pour le défrichement de sa terre. Voyez les remarques à ce sujet dans le rapport du commissaire des terres de la couronne en 1860.

HUITIÈME POINT.

Question faite par M. Laframboise.

Combien y a-t-il de limites de coupe de bois dans les townships de l'Est, et où sont-elles situées ?

Quand a eu lieu la dernière vente dans ces townships, et combien de temps doivent durer les licences accordées en vertu de cette vente ?

Réponse No. 8.—J'ai l'honneur de présenter ici un état de la dernière vente de permis pour la coupe des bois dans le territoire du St. François, avec la date de chaque vente et indiquant aussi les limites de chaque lot. Cet état indique aussi tous les permis en vigueur dans le territoire pendant la saison finissant en 1861-62. Comme on l'a déjà vu, tous les permis pour la coupe des bois expirent le 30 avril qui suit leur date.

Les porteurs de permis peuvent toutefois demander le renouvellement de leurs permis en vertu de la 11^{ème} clause des réglemens généraux pour les bois.

J'espérais pouvoir traiter quelques questions générales relatives au sujet qui occupe en ce moment le comité. Mais on vient de m'avertir que mes réponses sont attendues cette après-midi, je me hâte de les expédier, regrettant de n'avoir pas eu le temps de les traduire en français comme j'avais l'intention de le faire en complétant mes observations.

(Circular.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 5 mai 1862.

MONSIEUR, — "Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada," me charge de vous transmettre la série de questions ci-incluse en vous priant de vouloir bien y répondre sous le plus court délai possible, c'est-à-dire, d'ici au vingt-cinq mai courant.

Vous voudrez bien signer vos réponses en indiquant votre profession ou état et votre résidence, et les adresser à *J. P. Leprohon*, écuyer, greffier du comité de colonisation, Assemblée Législative, Québec.

Le comité s'attend que l'importance pour le pays, du sujet qui l'occupe, sera pour vous un puissant motif de lui prêter votre concours en cette occasion.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,

J. P. LEPROHON,
Greffier du Comité.

SÉRIE DE QUESTIONS.

- 1.—Quels sont, dans votre comté, les townships dans lesquels il y a des terres incultes ?
- 2.—Ces townships sont-ils arpentés et combien contiennent-ils de terres disponibles ?
- 3.—Parmi ces terres disponibles, combien y en a-t-il qui appartiennent :
 - 1.—Au gouvernement ?
 - 2.—À des particuliers connus ?
 - 3.—À des particuliers inconnus ?
 - 4.—À des particuliers connus, mais absents ?
 - 5.—À des corporations ou sociétés ?
- 4.—Quel prix demande-t-on pour les terres telles que classées dans la question No. 3 ? Est-il trop élevé ?
- 5.—Si les prix varient, voulez-vous dire quel est le résultat des prix les plus bas pour promouvoir la colonisation ?
- 6.—Quelle est la qualité du sol et du bois de ces terres disponibles ?
- 7.—S'y trouve-t-il des lacs et des rivières, et indiquez-les ?
- 8.—Quels sont les chemins de colonisation déjà ouverts ou terminés, ou qui devraient être ouverts dans ces townships ?
- 9.—Quelle est l'étendue de ces chemins et quels résultats ont-ils produits ?
- 10.—S'y trouve-t-il des octrois gratuits, faits ou disponibles, et combien ?
- 11.—Quelles sont les voies de communication, anciennes et nouvelles, les plus faciles pour se rendre à ces terres ?
- 12.—La colonisation s'y fait-elle rapidement, si non, quelle en est la cause ? Veuillez nous donner des détails à ce sujet ?
- 13.—La manière de faire les chemins de colonisation est-elle bonne, et quelles suggestions avez-vous à faire à ce sujet ?
- 14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation, avec de courts chemins y aboutissant, de distance en distance, n'est-elle pas de la plus grande importance pour l'avancement de la colonisation ?
- 15.—Connaissez-vous d'autres moyens, et lesquels, d'encourager l'établissement des terres incultes ?
- 16.—Il est admis, n'est-ce pas, que l'accaparement par les grands propriétaires d'une étendue considérable de terres dans les townships, dans un but de spéculation, a été un obstacle à la colonisation de ces terres ; quels sont, à votre avis, les moyens de le faire disparaître ?
- 17.—L'allocation actuelle de \$50,000, en faveur de la colonisation, est-elle suffisante ?
- 18.—Y a-t-il, dans votre comté, des territoires non divisés en townships et propres à l'agriculture, et quelle en est l'étendue ?
- 19.—Convient-il d'y ouvrir des townships, où et combien ?

20.—Y a-t-il, dans votre localité, des personnes qui désirent ouvrir des terres incultes, et combien ?

21.—Y a-t-il, dans votre comté, des sociétés de secours, ou songe-t-on à en former, pour aider à leur début les colons pauvres ?

22.—Êtes-vous ou non en faveur des sociétés de colonisation, et indiquez vos raisons ?

23.—Êtes-vous au fait du mouvement qui s'est fait dans le district de Montréal, au sujet de la formation de la société de colonisation du Bas-Canada ; dites quand elle a été formée ? quels ont été ses progrès et le résultat du mouvement ?

24.—Y a-t-il, dans les règlements relatifs à la vente des terres et des bois, quelque chose qui entrave l'établissement des terres ? si oui, dites quoi ?

25.—Y a-t-il, dans votre localité, de l'émigration vers les Etats-Unis ou ailleurs hors du Bas-Canada ; combien et pourquoi ?

26.—S'il y a émigration, quel est le moyen d'arrêter ce mouvement ?

27.—Est-il revenu de ces Canadiens émigrés, et combien ?

RÉPONSES

D'ALPHONSE DUBORD, agent des terres, Trois-Rivières.

1.—En ma qualité d'agent des terres de la couronne, je crois devoir mentionner dans ces réponses tous les townships de mon agence qui contiennent des terres incultes : ce sont les townships Shawinigan, Caxton, Radnor, Makinak, Polette et Turcotte. Je puis aussi ajouter, quoi que je n'en sois pas l'agent, la seigneurie du cap de la Magdeleine, dépendant des biens des Jésuites.

2.—Ces townships sont presque tous arpentés et renferment environ 150,000 acres de terres disponibles.

3.—Ces terres appartiennent au gouvernement.

4.—Dans tous les townships de mon agence, le prix des terres est de trente centins l'acre ; ce prix n'est pas trop élevé. Dans la seigneurie du cap de la Magdeleine, les terres se vendent 80 centins à \$1 l'acre, à part les frais d'arpentage et la commission sur le permis d'occupation. Ce prix est de beaucoup trop haut.

5.—Les bonnes terres accessibles, situées dans mon agence se vendent presque aussitôt que mises en vente ; dans la seigneurie du cap de la Magdeleine, au contraire, un quatorzième à peine des terres disponibles ont été vendues.

6.—La qualité du sol varie beaucoup dans ces townships. Généralement, le terrain y est montagneux et rocheux, dans plusieurs endroits, sablonneux ; mais en somme, on peut dire qu'il est avantageux pour la culture. Les bois y sont de toutes espèces en abondance et de bonne qualité.

7.—La rivière St. Maurice ne compte pas moins d'une douzaine d'affluents, et à peine peut-on parcourir quelques milles dans ce territoire sans y rencontrer quelques lacs.

8.—Un chemin de colonisation, le chemin St. Maurice, a été commencé ici, l'automne dernier. Ce chemin, qui part de Ste. Flore, sur le chemin des Piles, devra se rendre à la Rivière-aux-Rats, d'où une branche gagnera la Tuque, et l'autre la Rivière Vermillion, en suivant le sud de la Rivière-aux-Rats. 4½ milles seulement ont été donnés à l'entreprise l'automne dernier ; 3 milles ont été parachevés, et le restant, 1½ mille, le sera sous peu de jours. Il est à espérer que le gouvernement accordera, cette année, une somme suffisante pour continuer ce chemin.

9.—Les terres situées sur les 4½ milles ouverts par le chemin St. Maurice sont déjà toutes occupées ou demandées.

10.—Rien n'a encore été annoncé à ce sujet, mais il est à espérer qu'on accordera ici, comme ailleurs, des octrois gratuits sur ce chemin.

11.—A part les townships de Shawinigan, Caxton et Radnor, le seul moyen de se vendre aujourd'hui sur ces terres, est par la voie du St. Maurice ; sur la glace, en hiver ; en été, en canot.

12.—La colonisation a progressé ici très rapidement depuis quelques années. Je transcris une partie de mon rapport adressé en décembre dernier à l'inspecteur des agences, qui renferme quelques détails à ce sujet.

“ St. Etienne, (township St. Maurice) et Shawinigan ont été ouverts en 1849, “ Ste. Flore (seigneurie du cap de la Magdeleine), en 1856. La population, d'après le dernier recensement, est de 2054 dans St. Etienne ; de 962 dans St. Boniface (Shawinigan) “ et au delà de 360 dans Ste. Flore ; en tout, 3376.

“ Peu de localités, je pense, ont augmenté aussi rapidement, et j'oserais dire que sans le “ manque de chemin, cette population serait aujourd'hui doublée. Si le gouvernement “ donne, comme je l'espère, des octrois gratuits sur le chemin St. Maurice, il y aura certainement, l'an prochain, une ligne non interrompue d'établissements du chemin des Piles “ à la Rivière Matawin. Il en sera de même, une autre année, sur la partie du chemin qui “ devra se rendre à la Rivière-aux-Rats, et qui, ouvrant les townships Polette et Turcotte, “ offrira des établissements avantageux, surtout pour cette nombreuse population qui dépend, “ en grande partie, du commerce de bois.

“ Permettez-moi de vous dire, en passant, que je ne considère pas une immigration “ étrangère avantageuse pour ces localités ; ce ne sont pas ici les colons qui manquent. “ Que l'on fasse pour le surcroît de population de nos paroisses environnantes ce que “ l'on jugerait indispensable pour y attirer des étrangers, et de suite, plusieurs nouvelles “ paroisses surgiront comme les trois dont je viens de parler.”

13.—Le chemin de St. Maurice a été donné à l'entreprise à tant par mille ; je crois ce moyen avantageux.

14.—Les chemins de colonisation sont si importants pour promouvoir l'établissement des terres nouvelles, que généralement, il n'y a pas de colonisation possible sans cela. Les townships situés, comme les townships Turcotte et Polette, au centre d'un marché créé par le commerce de bois, peuvent faire exception, et encore dans ce pays, n'offrent-ils des établissements que pour un petit nombre, les employés dans le commerce de bois.

15.—Après les chemins, je ne vois aucun moyen plus avantageux pour encourager l'établissement des terres incultes, du moins par les colons canadiens-français, que l'érection d'une chapelle autour de laquelle vient se grouper de suite un noyau de colonisation qui ne tarde pas à se répandre dans tous les lieux environnants.

16.—Dans mon agence, ce mal existe peu : il se rencontre pourtant quelques personnes qui dans un but de spéculation achètent un ou plusieurs lots dont ils paient le premier versement, et attendent ensuite que ces lots prennent de la valeur pour les revendre. Je ne saurais trop appuyer sur cet abus, qui cesserait d'exister si le gouvernement exigeait les conditions imposées dans le permis d'occupation.

17.—Je ne puis dire quels sont les besoins des autres localités, mais pour ici, nous pourrions avantageusement dépenser, cette année, sur le chemin St. Maurice, à peu près \$17,000 pour se rendre à la Rivière-aux-Rats.

18.—Il se trouve ici un territoire très-considérable non encore arpenté et propre à la culture.

19.—Je pense qu'il serait avantageux d'ouvrir de suite à la colonisation l'espace qui se trouve entre le township de Caxton et la Rivière Matawin, ainsi que la seigneurie du cap de la Magdeleine située entre la paroisse de Ste. Flore, le St. Maurice et la rivière Matawin ; mais le haut prix des terres dans cette dernière localité empêchera encore longtemps les colons de s'y établir. De plus, je crois qu'un township devrait être arpenté à l'embouchure de la Rivière Croche.

20.—Un grand nombre de personnes, provenant du surcroît de population des paroisses environnantes, désirent s'établir sur les terres situées dans l'intérieur, et à mesure que le chemin s'ouvrira, je ne doute pas que les terres soient prises de suite.

21.—Il n'y a pas ici de société de secours, mais il serait bien à désirer qu'on en formât quelques-unes.

22.—Les sociétés de colonisation sont certainement très-utiles : à part l'aide qu'elles peuvent accorder au colon, elles lui fournissent des informations sûres et le guident dans les localités les plus avantageuses. Les résultats obtenus par les sociétés de colonisation du Saguenay suffisent pour démontrer leur importance.

23.—Je suis peu au fait du mouvement et de la formation de la société de colonisa-

tion fondée à Montréal, mais ce que j'en ai appris me fait croire que le résultat obtenu jusqu'à ce jour est très satisfaisant.

24.—Je ne vois rien dans les règlements en force qui soit nuisible à l'établissement des terres : les quelques difficultés qui surviennent quelquefois seraient, je pense, évitées, si les conditions du permis d'occupation étaient exigées, comme elles devraient l'être.

25.—Je ne pense pas qu'il y ait ici une émigration notable vers les Etats-Unis ou ailleurs.

26.—Le meilleur moyen, ou plutôt l'unique moyen d'arrêter l'émigration canadienne est, sans nul doute, d'offrir à la jeunesse de ce pays des terres cultivables et des chemins pour y parvenir.

27.—D'après ce que je connais, peu d'émigrés canadiens sont revenus ici.

JÉRÉMIE LAPORTE, agent des terres de la couronne, et douze autres signataires.

1.—Brandon, partie de Joliette et partie de Peterborough.

2.—Ils sont arpentés et contiennent, non compris les terrains déjà octroyés,

Brandon, environ.....	9000 acres.
Joliette, partie, environ.....	12500 “
Peterborough, partie, environ	6700 “

3.—Ces terres appartiennent au gouvernement.

4, 5 et 6.—Le prix est de 30 centins par acre. Ces terrains sont d'une qualité bien inférieure, et si peu propres à la colonisation, que nous croyons qu'il serait suffisant que le colon serait obligé aux défrichements exigés. Les bois, surtout dans Joliette, sont : épinette, sapin et bouleau rabougris ; en quelques rares endroits, bois franc. Le peu de bois franc qu'il y a se trouve généralement dans Brandon et Peterborough.

7.—Les lacs sont nombreux, mais de peu d'étendue. Les principales rivières sont : dans Brandon, Mattambaie, Branchedroite; dans Peterborough, Mastigoche, Branchegauche; dans Joliette, rivières Noire et David. Ces lacs et rivières sont poissonneux.

8.—Les chemins de colonisation déjà ouverts sont : dans Brandon, la route Alfred ou Ste. Catherine et la route Brandon ; dans Joliette, la continuation de la route Brandon, la route Paradis et la route de Joliette à Matawin.

9.—Etendue des routes : Alfred ou Ste. Catherine, 15 milles, bon résultat ; Brandon, 10 milles, bon résultat ;

Continuation de Brandon, environ 5 milles, bon résultat ;

Paradis, 5 milles, utile pour un colon et quelques sucreries. Ouvert depuis 4 ans.

Joliette et Matawin, longueur projetée, 36 milles, dont 8 milles ouverts. Aucun résultat et inutile, étant impraticable. Ouverture commencée depuis 5 ans.

10.—Il n'y a point d'octrois gratuits.

11.—De Berthier à St. Norbert, et de là, la route Alfred ou Ste. Catherine.

12.—La colonisation n'avance que très peu. La cause en est donnée dans nos réponses 4, 5 et 6.

13 et 14.—La manière de faire les chemins de colonisation est bonne, mais celle suggérée dans la 14me question serait préférable.

15.—Quelques octrois gratuits, et alimentation des colons nécessaires pendant un an.

16.—Cette question est admise. Le moyen de la faire disparaître serait une loi obligeant ces grands propriétaires à vendre au prix fixé par telle loi, ou à remplir toutes les obligations de défrichement auxquelles sont tenus les colons.

17.—Le besoin de chemins de colonisation se fait tellement sentir que nous croyons l'allocation actuelle insuffisante pour quelques années.

18.—Il y a dans le comté des territoires non divisés en townships et très propres à l'agriculture. L'un de ces territoires, à la rivière Matawin, est assez considérable pour former plusieurs townships.

19.—Il conviendrait d'ouvrir 4 ou 5 townships auprès de la Rivière Matawin, s'il est ouvert un chemin de colonisation autre que celui projeté.

20.—Plusieurs centaines de personnes désirent ouvrir des terres auprès de la Rivière

Matawin, mais ne peuvent le faire, n'ayant point de chemin de colonisation. Ces personnes ne peuvent s'établir auprès des chemins ouverts pour les raisons données dans nos réponses 4me, 5me et 6me.

21.—Il n'y a point de société de secours et on ne songe pas à en former dans le comté.

22.—Nous sommes en faveur de sociétés de colonisation, les résultats de telles sociétés, lorsque bien organisées, ayant été avantageux.

23.—Nous ne connaissons point cette société.

24.—L'octroi de licences pour la coupe des bois dans les townships arpentés ou dans les environs de ces townships, est une entrave pour la colonisation.

25 et 26.—Plusieurs familles émigrent aux Etats-Unis et ailleurs faute d'un bon chemin de colonisation conduisant dans les profondeurs du comté.

27.—Les troubles des Etats-Unis nous ont ramené quelques familles, mais ne pouvant se placer convenablement pour les raisons indiquées plus haut, elles retournent aux Etats-Unis, amenant leurs amis avec elles.

MAURICE BOSSÉ, Ste. Anne de la Pocatière.

1.—Les terres à coloniser dans le comté de Kamouraska sont dans les townships Chapais, Painchaud, Woodbridge, Bungay, Chabot, Pohénégamook et Parke.

2.—Les townships sont en grande partie arpentés, toutes les terres qu'ils contiennent sont disponibles pour la colonisation, à l'exception de celles de Woodbridge où il peut y avoir une centaine de lots qui soient vendus.

3.—Celles dans le township d'Ixworth appartiennent presque exclusivement à des particuliers connus, celles des autres townships appartiennent en plus grande partie au gouvernement.

4.—Je ne puis répondre à cette question.

5.—Même réponse.

6.—Dans Ixworth, la plus grande partie de ces terres sont de bonne qualité, et peu rocheuses, riches en bois de toutes espèces ; mais dans le township Chapais il n'y a que les deux premiers rangs qui soient propres à être défrichés, ensuite, il se rencontre, en gagnant vers le sud, une savane très rocheuse, qui a près de trois milles de profondeur ; ce n'est qu'après cette passée qu'on rencontre une grande étendue d'assez bonnes terres, surtout dans la partie nord-est où passe le chemin Taché.

7.—Tout le territoire dont il est ici question est arrosé par de nombreuses petites rivières ou ruisseaux, parmi lesquelles figurent en importance, la Rivière-Ouelle, et le bras de la Rivière-Ouelle, ainsi que les lacs de Ste. Anne, et de L'Est, qui sont d'une très grande renommée pour la truite, et de l'anguille qu'on y a pêché quelques fois.

8.—Les chemins en voie d'ouverture dans le comté, sont, je crois, au nombre de trois, savoir : le chemin Chapais, Mont-Carmel, Pohénégamook ; il y a aussi le chemin Taché qui devra traverser le front, dans toute sa longueur, parallèlement au fleuve, lorsqu'il sera terminé. Parmi les chemins ci-dessus mentionnés, il n'y a que le chemin de Mont-Carmel qui soit ouvert jusqu'au grand chemin Taché, les autres ont encore environ six milles pour y arriver.

9.—Tous ces chemins conduisent à 6 lieues dans la forêt, excepté celui de Mont-Carmel qui passe le chemin Taché, et qui le mène à peu près à neuf lieues dans la forêt. L'ouverture de ces routes ont été d'un puissant secours aux fabricants de sucre, et aux commerçants de bois, plusieurs moulins à scie fonctionnent et enrichissent le comté de planches, madriers, bardeaux, etc., la colonisation y trouve aussi son compte, puisque les paroisses de Mont-Carmel et de St. Onésime ont surgies depuis lors, ainsi que la partie Woodbridge déjà avancée en établissements.

10.—Tous les lots qui bordent le chemin Taché sont donnés gratuitement. Il en a été de même du township d'Ixworth.

11.—La réponse est dans la première partie de celle No. 9, ci-dessus.

12.—Dans Ixworth, les lots qui ne sont pas encore défrichés, ont été, depuis l'octroi d'eux, achetés par les habitants riches des paroisses de Ste. Anne et St. Onésime, qui conservent ces lots pour terres à bois. Il faut alors que les colons se rendent au-dessus de

ces lots pour avoir des terres à défricher ; c'est pourquoi je soumetts qu'il est de nécessité que le chemin Chapais soit immédiatement parachevé jusqu'au chemin Taché. Car sans cela nos jeunes gens ne peuvent avoir des terres à défricher.

13.—Les instructions, quant à faire des chemins, sont gênantes pour la plupart des chemins, parce qu'il faut travailler trop vite, c'est pourquoi, en plusieurs endroits, ces chemins ne sont ouverts que pour les besoins les plus pressants, et deviennent très vite en mauvais état.

14.—Rien de plus sûr.

15.—Le plus grand moyen de faire développer la colonisation est, je crois, maintenant connu ; c'est le système des octrois gratuits. On a la preuve la plus éclatante de la bonté de ce système, lorsqu'on prend connaissance des heureux résultats réalisés sur le chemin Elgin, dans le comté de l'Islet, si ce système devenait plus généralement répandu, les mêmes effets se reproduiraient partout avec les mêmes résultats. Une autre suggestion serait d'ouvrir partout des chemins de rangs dans l'intérieur des townships. On pourrait employer à ces travaux ceux qui s'engageraient à acheter du gouvernement une terre pour s'y établir, et dont une partie de la terre, comme une moitié, serait retenue sur le salaire du travailleur au dit chemin de rang. Par ce moyen, l'homme pauvre pourrait acheter une terre et s'y établir, laquelle serait payée en partie par le travail du premier occupé à confectionner le chemin du rang où il désire s'établir.

16. Il faudrait que les grands spéculateurs sur les terres de la couronne, fussent tenus de défricher chaque lot séparément, et dans le même délai que le pauvre colon, afin que la colonisation ne fut pas paralysée comme cela a lieu aujourd'hui.

17.—Je suis bien peu au fait de connaître si l'allocation de \$50,000 serait suffisante pour les besoins de la colonisation ; mais il me semble que le gouvernement, dans sa sagesse, devrait faire plutôt de l'économie ailleurs, et faire un effort pour faciliter la colonisation, encore plus en grand, afin de satisfaire aux besoins des jeunes gens pauvres, qui s'en vont à l'étranger.

18.—Je ne crois pas qu'il y en ait.

19.—Au sud du chemin Taché, il y a de très belles terres jusqu'à la ligne provinciale, mais il faudrait que les chemins tracés par les arpenteurs fussent continués jusqu'à cette ligne, afin d'ouvrir ces belles terres qui formeraient de très belles paroisses, et ce en peu d'années.

20.—Un grand nombre demandent des terres à l'heure qu'il est, à l'agent des octrois gratuits, Stanislas Drapeau, écuyer, demeurant à St. Jean-Port-Joly, et les obtiennent. Si vous consultez les rapports de cet agent zélé pour la colonisation, qu'il a (je suppose) adressé au gouvernement durant ces derniers mois, vous serez convaincu combien les demandes de terres par les habitants du comté de Kamouraska, de Ste. Anne et St. Onésime en particulier, sont considérables, et combien le désir de coloniser est grand parmi nous.

21.—Il y a, suivant différents rapports, plusieurs sociétés de secours, d'établies dans les comtés voisins. Quant à notre comté voilà qu'on s'en occupe. J'apprends que la paroisse de Kamouraska est en voie d'en fonder une, très prochainement.

22.—Je suis très porté à encourager la colonisation, car c'est le meilleur moyen de voir agrandir et prospérer notre population.

23.—Je ne puis rien répondre à cette question.

24.—Même réponse.

25.—Depuis quelques années nous avons eu à déplorer le départ d'un certain nombre de jeunes gens qui se destinent en qualité de domestiques chez nos voisins des Etats-Unis, d'autres partent annuellement pour les chantiers à bois, vers la rivière St. Jean et ailleurs.

26.—Ouvrir des chemins vers les terres non défrichées, et vendre ces terres à un prix à la portée des classes pauvres.

27.—Il est revenu quelques familles canadiennes, mais plus pauvres et plus démoralisées qu'à leur départ.

A. H. DE CAUSSIN, Ste. Julienne.

1.—Dans tous les townships du comté de Montcalm, il y a des terres incultes ; mais en plus grand nombre, à mesure qu'on s'éloigne des seigneuries, savoir : Rawdon, Chertsey, Kilkenny, Wexford, Chilton, Doncaster et Carrick.

2.—Je pense que ces townships sont arpentés ; je ne puis préciser la quantité de terres disponibles ; mais, ce que je puis dire, c'est que dans Rawdon, Chertsey et Kilkenny, il s'y trouve un nombre très considérable de colons ; Wexford en a un assez grand nombre, quoique bien inférieur aux trois premiers ; Doncaster ne fait que commencer, et n'a pas plus d'une dizaine de familles ; Chilton et Carrick n'en ont pas du tout.

3.

4.

5.

L'agent des terres de la couronne peut seul répondre à ces questions.

6.—J'ai oui dire, par des personnes qui ont parcouru tous ces townships, que la qualité du sol, au versant occidental des Laurentides, était indistinctement la même que celui des seigneuries ; c'est-à-dire de première qualité. Je n'ai pas fait d'étude spéciale sur la qualité du bois.

7.—Il se trouve un grand nombre de lacs, très poissonneux, dans ces divers townships ; mais, je ne puis en donner ni les noms, ni l'étendue, ni l'endroit précis où ils se trouvent. Il s'y trouve aussi un grand nombre de pouvoirs d'eau d'une grande puissance.

8.—Le gouvernement a fait travailler aux chemins de colonisation dans Chertsey et Kilkenny ; mais ces chemins sont insuffisants. Il serait très important qu'il en fut ouvert un plus grand nombre, et qu'ils fussent avancés activement ; il faudrait aussi qu'il fut accordé des fonds pour changer quelques-uns des anciens chemins de direction.

9.—Les chemins de colonisation, judicieusement établis, ont produit de bons résultats, en permettant aux colons de pénétrer dans l'intérieur des forêts.

10.—Je ne puis répondre à cette question.

11.—Il y a trois grandes voies de communication pour se rendre à ces terres : 1. de Lanoraie, où l'on peut arriver en bateau à vapeur, à l'Industrie, par chemin de fer ; de l'Industrie à Rawdon et Chertsey, par terre ; 2. de St. Sulpice ou L'Assomption, où l'on peut également arriver en bateau à vapeur, à Ste. Julienne, sur le premier rang du township de Rawdon, et de là à Kilkenny, et à la partie nord-est du township de Wexford ; 3. de Terrebonne, où l'on peut aussi se rendre par bateau à vapeur, à New Glasgow, on se trouve à portée de la partie sud-ouest des townships de Kilkenny, Wexford et Doncaster.

12.—La colonisation s'y fait lentement. Le manque de voies de communication faciles est le principal obstacle.

Un chemin de fer de Québec à Montréal, qui suivrait le versant oriental des Laurentides, serait un moyen infaillible pour faire rapidement progresser la colonisation dans tous les townships du nord ; cette voie ferrée mettrait, en même temps, tous les pouvoirs d'eau qui se trouvent dans cette partie de la province (et ils y sont en grand nombre), à la portée de l'industrie manufacturière.

13.—Sans intention de blâmer les personnes qui ont dirigé les chemins de communication dans l'intérieur des terres incultes, que je ne connais pas—les chemins de colonisation devraient être tracés, et leur direction devrait être confiée à des personnes compétentes et capables.

14.—L'ouverture de nombreux grands chemins de colonisation, avec des chemins y aboutissant de distance en distance, est d'une importance vitale pour l'avancement de la colonisation : "Faites faire des chemins et les colons ne vous manqueront pas."

15.—Pour encourager efficacement l'établissement des terres incultes, outre les voies de communication, il faudrait accorder des prix aux colons qui feraient faire le plus grand progrès à leur défrichement, dans le moins grand espace de temps, eu égard aux moyens respectifs des colons. Ces prix pourraient être une réduction sur le prix d'achat du terrain.

16.—L'accaparcement par les grands propriétaires d'une étendue considérable de terres dans les townships, dans un but de spéculation (et c'est toujours le but), a été le plus grand obstacle à la colonisation de ces terres. Dans la paroisse de Ste. Julienne, comprenant une partie des townships de Rawdon et de Kilkenny, où je réside, il y a eu de ces

concessions ; ces terrains sont aujourd'hui vendus, par très petites fractions, aux habitants des seigneuries, qui ne les exploitent que pour en extraire le bois de chauffage et de service. Il y a aussi, dans la seule paroisse de Ste. Julienne, environ six mille acres de terre qui resteront en bois un nombre d'années incalculable. Cet état de choses est très préjudiciable au bon fonctionnement de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, et au progrès de la colonisation. Il faudrait pouvoir obliger les propriétaires actuels à défricher, dans un temps déterminé, ceux de ces terrains qui sont susceptibles de culture.

Il est bien vrai que le gouvernement aurait dû conserver certaines parties du territoire pour des forêts publiques ; mais ces réserves devraient être sur des terrains impropres à l'agriculture.

Les terres qui sont vendues pour arrérages de taxe, en vertu de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, devraient être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, et la balance, en sus des arrérages et des frais, resterait entre les mains du secrétaire-trésorier du conseil de comté, pour être payée au précédent occupant, ou remboursée à l'adjudicataire, si le précédent propriétaire voulait reprendre son terrain dans le temps que la loi lui accorde. Et, si cette balance n'était pas réclamée, dans les deux ans, le conseil de comté devrait l'employer à l'extension des chemins de colonisation dans le comté, si non, à l'amélioration des chemins et ponts, dans la municipalité locale où se trouveraient situés les terrains ainsi vendus.

17.—L'allocation de \$50,000 me paraît beaucoup trop faible, pour promouvoir efficacement les intérêts de la colonisation. Qu'on pense bien que de la protection donnée à la colonisation, et conséquemment à l'agriculture, dépend entièrement la prospérité de la province.

18.—Il y a, en arrière des townships susmentionnés, des territoires non divisés en townships, et que des personnes compétentes et dignes de foi, m'ont dit être très propres à l'agriculture ; j'en ignore l'étendue.

19.—Il conviendrait d'y ouvrir des townships, après toutefois avoir ouvert des chemins de colonisation pour s'y rendre. Je ne puis dire le nombre de townships qu'il conviendrait d'y ouvrir.

20.—Il faudrait plus de temps que je n'en ai, pour répondre à cette question ; mais, je puis assurer qu'il y a beaucoup de jeunes gens qui ne demanderaient pas mieux que de s'établir sur des terres incultes, s'il leur était accordé de l'aide, et qu'il y eut de bonnes voies de communication.

21.—Il n'y a pas dans le comté de Montcalm, de sociétés de secours pour aider à leur début les colons pauvres ; il n'est pas à ma connaissance qu'on songe à en former.

22.—Je suis en faveur du principe des sociétés de colonisation ; mais, ces sociétés, telles qu'elles ont été établies, ne me paraissent avoir eu pour résultat que de produire de beaux discours.

24.—En vertu d'un règlement en date du 18 décembre 1860, l'agent des terres de la couronne a le droit de saisir, partout où il le trouve, le bois coupé, ou présumé coupé, sur des lots de la couronne : billots, bardeaux, perches et piquets, etc. Le principe de ce règlement est très juste ; il faut protéger la propriété publique ; mais, soit qu'il soit mal interprété, ou que les agents n'aient pas assez de latitudes, ce règlement entrave les progrès de la colonisation. En effet, un pauvre colon prend un lot, il en défriche une certaine partie ; dans la partie ainsi défrichée, il rencontre du bois propre à faire des billots, du bardeau, ou des perches et piquets, plus qu'il ne lui en faut pour ses besoins : il lui est bien permis de brûler, anéantir et détruire tout ce bois, de quelque qualité et nature qu'il soit, mais il lui est interdit de le vendre pour faire subsister sa famille pendant que sa terre progresse. Ce règlement, dans mon humble opinion, nuit à la colonisation et au commerce, pour protéger seulement les riches marchands de bois, qui en vertu de leur licence, ont le droit de tout dévaster, sans faire faire le moindre progrès à la colonisation.

Les lots vendus, pour arrérages de taxe, lorsqu'ils se trouvent être la propriété de la couronne, devrait être concédé de préférence à l'adjudicataire. Exemple : un lot est occupé ; les estimateurs l'ont porté sur le rôle d'évaluation ; conséquemment, le secrétaire-trésorier impose une taxe sur ce lot ; cette taxe est payée, mais, pour une raison ou pour une autre, l'occupant cesse de payer cette taxe ; le terrain est mis en vente et adjugé ; l'adjudicataire quelques mois après, va sur ce lot pour y faire des travaux, mais le premier

occupant s'y oppose, en exhibant un titre délivré par l'agent postérieurement à l'adjudication. Ce malheureux adjudicataire se trouve obligé de poursuivre la municipalité, s'il en a le moyen, ou bien il perd les fonds qu'il a avancés.

25.—Il y a eu, cette année, cinq ou six émigrations; ce sont de jeunes hommes qui émigrent dans le but de gagner une somme suffisante pour acheter, à leur retour, un établissement; le plus souvent, le retour est impossible, dans les conditions désirées.

27.—La guerre des Etats du nord contre les Etats du sud, en a fait rentrer trois; un seul est revenu avec une petite fortune, et, après avoir placé son argent, il se dispose à repartir prochainement.

F. MORRISSET, Curé de St. Urbain, Comté de Charlevoix.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre circulaire en date du 5 courant. Je me fais un devoir de répondre aussi exactement que possible à toutes les questions qui peuvent être de ma compétence.

Dans le comté de Charlevoix, il se trouve trois townships, dont deux, le township De Sales et le township Callières appartiennent au gouvernement. Le troisième, le township Sethrington, appartient en grande partie à un particulier, M. Defoy, résidant à Québec. Je ne saurais dire exactement combien se vendent les terres de ce dernier township; mais, j'ai oui dire, très souvent, que le prix en était tellement élevé qu'il n'y avait guère de possibilité pour les gens pauvres de les acquérir. Les terres des deux autres townships sont arpentées et se défrichent partout où il y a des chemins d'ouverts. Il se trouve encore cependant, dans le township De Sales, trois rangs—avoisinant la Rivière-du-Gouffre et les plus rapprochés de la seigneurie du même nom, qui ne sont pas encore défrichés et dont la plupart des terres sont disponibles. Un assez grand nombre des habitants de cette paroisse et des paroisses environnantes auraient le désir d'y former des établissements pour leurs enfants; mais le défaut de communication a été un obstacle qui les a arrêtés jusqu'ici, et qui les arrêtera encore longtemps dans leurs projets, s'il ne peuvent obtenir du gouvernement une aide pour avoir un chemin qui y conduise.

Il est admis de tous généralement que l'ouverture de chemins et de routes est indispensable pour favoriser la colonisation des terres incultes. Partout où le gouvernement a fait ouvrir des chemins, l'on a vu se défricher et s'établir avec rapidité les terres environnantes.

Nos compatriotes canadiens sont très attachés à leur religion et aux pratiques extérieures du culte religieux. C'est avec une extrême répugnance qu'ils s'éloignent de leurs paroisses natales, quand en même temps il leur faut s'éloigner des secours spirituels que leur procurent la présence de leurs pasteurs. Ils supporteront toute autre privation plus facilement que celle-là. Les sociétés de colonisation atteindraient le but qu'elles doivent se proposer, favoriser la colonisation en aidant les colons, dans les townships nouvellement ouverts, à se construire de petites chapelles et en leur procurant par là le moyen d'avoir un prêtre au milieu d'eux. Le gouvernement de son côté pourrait, dans chaque township, faire une réserve de terre pour cette fin.

L'allocation de \$50,000 en faveur de la colonisation ne suffit point. C'est le cri général de tous ceux qui s'intéressent à la cause de la colonisation.

A l'appui de ce qui précède, entre autre chose, je ferai remarquer à votre comité qu'il n'y a encore, en été, aucune communication directe, autrement qu'à pieds, entre le Saguenay et ce comté qui a fourni, à peu d'exception près, tout ce qu'il y a de colons dans le Saguenay. (Le courant d'émigration de ce comté pour le Saguenay serait encore plus fort, s'il n'était pas aussi pénible et aussi dispendieux d'entreprendre, dans un bateau ou une goëlette, un voyage de deux ou trois semaines pour se rendre où l'on se rendrait en 36 heures avec une bonne voie directe par terre). Bien certainement, si les sommes dépensées chaque année, depuis 8 ou 10 ans, pour l'ouverture et l'entretien de deux chemins, partant à 2 ou 3 lieues de distance et aboutissant au même but, la Grande Baie, avaient été employées pour le seul chemin reconnu praticable et le seul aussi pratiqué pendant une grande partie de l'année,—celui de la Baie St. Paul à la Grande Baie,—il serait aujourd'hui complètement terminé.

Je suis parfaitement convaincu que les licences accordées pour la coupe des bois sur les terres de la couronne ne sont que dans l'intérêt du haut commerce et des grands spéculateurs, et entravent considérablement l'établissement de ces mêmes terres, et cela pour les excellentes raisons rapportées dernièrement à l'assemblée législative par les honorables membres pour Drummond et Arthabaska, pour Napierville et pour Mégantic. Les mêmes plaintes sous ce rapport des colons des townships de l'Est, sont souvent répétées par les colons du Saguenay. Des règlements pour la vente des terres et des bois, basés sur les résolutions proposées à l'assemblée législative, à la séance du 7 du courant, par l'honorable membre pour Drummond et Arthabaska, seraient propres, je crois, à faire disparaître ces griefs.

M. CRÉPEAU, St. Félix de Valois, et plusieurs autres.

1.—Les townships de Cathcart et de Joliette.

2.—Je ne puis vous donner à ce sujet aucun renseignement sur le township de Cathcart ; pour ce qui est du township de Joliette, il y a quatre rangs d'arpentés et le reste ne l'est pas. Les deux tiers des terres, au meilleur de ma connaissance, restent disponibles.

3.—Les terres disponibles appartiennent au gouvernement.

4.—Le gouvernement demande trente-six sous par acre. Le prix n'en serait pas trop élevé, s'il y avait, pour arriver à ces terres, des chemins de communication.

5.—Il n'en résulterait rien, puisqu'il n'y a pas de moyen de communication.

6.—Le sol est généralement bon, quoique rocheux en divers endroits et coupé de collines. Le bois le plus commun est le mérisier, l'érable, le hêtre, le pin, le sapin et l'épinette.

7.—Il y a un grand nombre de lacs poissonneux et de rivières à rapides qui permettent sur le parcours de chacune d'elles l'établissement de plusieurs moulins. Au nombre des dernières, je citerai la Rivière-Noire et la Rivière-David et leurs tributaires.

8.—Il y a dans Cathcart un chemin de colonisation que je ne connais pas. Dans le township de Joliette, nous comptons le chemin Leprohon, qui est parachevé jusqu'au deuxième rang, et sur le parcours duquel il y a déjà une centaine de colons, bien que la route ne soit ouverte que depuis la fin de 1857. Il y a, de plus, le chemin Matawin, embranchement du chemin Leprohon, et dont les travaux ont été interrompus par l'opposition de la paroisse de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier. Cette route de Matawin a déjà 7½ milles de parachevés et devrait être poursuivie jusqu'au terminus proposé, c'est-à-dire, la Rivière-Matawin, où les terres sont d'une qualité et d'une étendue telles qu'elles permettent l'établissement de plusieurs paroisses florissantes.

9.—Il y a une vingtaine de colons qui ont commencé des établissements sur le chemin Matawin, et au-delà du terminus des travaux ; à deux milles plus loin, on a déjà pris plus de mille arpents de terre. Les résultats seraient bien autres si les colons n'avaient pas craint de voir les travaux interrompus. Cette crainte a toujours existé depuis l'ouverture des travaux du chemin Matawin, car cette route est à sa deuxième opposition.

10.—Il n'y en a pas. Il serait désirable qu'il y en eût, si les chemins étaient ouverts, car on comprend que sans cette condition, il n'est pas besoin d'octrois gratuits.

12.—Ce sont les chemins mentionnés plus haut.

12.—Si on considère la crainte qui a toujours retenu les colons, à cause de l'opposition de St. Gabriel de Brandon, la colonisation a marché rapidement. En effet, bien que le chemin Leprohon soit ouvert depuis moins de cinq ans, on compte aujourd'hui une centaine de colons. La route Matawin en a une vingtaine. Ce nombre serait plus considérable ; mais grâce à l'opposition dont j'ai parlé plus haut, la colonisation n'a pas fait les progrès qu'elle fera inévitablement quand cette opposition sera reconnue comme vexatoire. J'ajouterai que plusieurs citoyens de St. Gabriel, pour réussir dans leur cause, engageant les colons à ne pas aller s'établir sur le chemin Matawin, parce que, leur disent-ils, ce chemin sera bientôt abandonné.

13.—Je la crois bonne, et je n'ai aucune suggestion à faire à sujet.

14.—Ce mode de procéder est excellent ; il faut nécessairement que chaque rang ait son chemin particulier pour communiquer à la route principale.

15.—C'est de hâter les travaux et faire arriver promptement les chemins à ces terres inoccupées.

16.—Le mal est fait, et pour l'empêcher de se renouveler, il serait important de savoir distinguer entre le spéculateur et le véritable colon dans la vente des terres.

17.—Je considère qu'il en faudrait au moins quatre fois autant. Ce ne serait qu'une bien légère dépense, comparée aux résultats qui s'en suivraient pour le pays.

18.—Il y a depuis l'extrémité nord du township Joliette jusqu'à la Rivière-Matawin, des terres non divisées en townships et propres à la culture. Il y a particulièrement sur la Rivière-Matawin, des terrains qui pourraient former plusieurs riches paroisses.

19.—Il serait urgent d'y ouvrir des townships. Je ne saurais donner au juste le nombre de townships qu'on peut ouvrir dans le comté de Joliette; je crois, dans tous les cas, qu'il y a du terrain pour en ouvrir plusieurs.

20.—Les colons y sont en grand nombre et quand le parachèvement de la route Matawin aura ouvert les terres à la colonisation, la paroisse de St. Félix de Valois et d'autres paroisses y attenantes fourniront annuellement une centaine de colons.

21.—Il n'y en a pas et il n'en est pas question.

22.—Je crois que c'est là un excellent moyen d'activer la colonisation, en ce que les sociétés pourront fournir, avec les renseignements nécessaires aux colons, quelques moyens de commencer l'établissement des townships.

23.—Je suis au fait du mouvement qui s'est fait dans le district de Montréal. Je ne saurais préciser la date de la formation de la société. Cette société a déjà fait un bien réel, non pas tant en raison des services pécuniaires rendus, qu'en donnant au pays l'espoir de voir le gouvernement seconder activement ce mouvement. Les particuliers peuvent faire beaucoup et ont déjà beaucoup fait, cependant, ce n'est que grâce à une vigoureuse impulsion donnée par le ministère qu'on verra des résultats dont le pays aura droit d'être satisfaits.

24.—Il y a dans les réglemens relatifs à la vente des terres et des bois, des obstacles qui entravent l'établissement des terres. Le principal, c'est qu'il est permis aux spéculateurs, moyennant une certaine somme, de prendre tout le bois qu'ils veulent, pendant que le colon est privé de ce privilège, qui lui permettrait de vaincre les premières difficultés des établissements. Je suis d'opinion qu'on ne verrait qu'exceptionnellement les colons abandonner leurs lots si on leur laissait le privilège de faire ce que bon leur semblerait du bois qui se trouve sur leurs terres. Les spéculateurs de bois font un tort immense à la colonisation, en ruinant ainsi le bois, et la province n'en retire que de légers bénéfices, comparés à ceux qui résulteraient d'un plein droit de propriété si le colon en était investi. Plus on donnera aux colons de moyens de se maintenir sur leurs lots et plus le pays en retirera de profit.

25.—Il y a peu d'émigration aux Etats-Unis, mais le mouvement est assez prononcé vers le Haut-Canada. Dans une seule journée il est à ma connaissance que vingt jeunes gens sont partis pour cette partie de la province. Les cultivateurs pour établir leurs enfants au milieu d'eux, seraient obligés de morceler leurs propriétés, et avec le système d'agriculture pratiqué ici comme dans la plus grande partie du Bas-Canada, ils ne pourraient y trouver leur vie. Il reste aux jeunes gens l'alternative ou de partir ou de végéter dans les vieux établissements.

26.—Des secours effectifs à la colonisation.

27.—Je ne le crois pas.

LOUIS PRINCE, Stanfold.

1.—Tous les townships du comté d'Arthabaska ont encore près d'un tiers des terres incultes.

2.—Ils sont tous arpentés, mais il y a longtemps qu'il l'ont été et contiennent encore beaucoup de terres disponibles.

3.—Je ne saurais dire à qui appartiennent ces terres.

4.—En général, les prix sont beaucoup trop élevés.

6.—La plus grande partie de ces terres sont basses et humides, et on y trouve toute espèce de bois naturel au Canada.

7.—Il s'y trouve les rivières de Nicolet et de Bécancour.

8.—Le chemin d'Arthabaska, celui de Bulstrode et celui de St. Christophe au lac Aylmer, sont les chemins déjà faits; et un autre chemin devrait être ouvert depuis Stanfold à la Rivière-Bécancour pour communiquer à la paroisse de St. Jean, dans le comté de Lotbinière, où il s'y trouve beaucoup de terres disponibles tant dans les comtés de Mégantic, d'Arthabaska que dans Lotbinière.

9.—L'étendue de ces chemins ne m'est pas connue, ils ont produit un très bon résultat en appelant ici un grand nombre de colons qui se sont établis aussitôt ces chemins ont été commencés.

10.—Ces chemins ont été faits par le gouvernement.

12.—La colonisation s'y fait lentement par le manque de chemin et par la nuisance des grands propriétaires.

13.—Non; les municipalités devraient avoir le contrôle sur les officiers chargés par le gouvernement de surveiller à l'ouverture de ces chemins, afin que les deniers ne soient pas gaspillés comme il arrive souvent.

14.—Oui.

15 et 16.—C'est de passer une loi qui protège également et le colon et le grand propriétaire; et pour le gouvernement, de donner ces terres gratis ou à un prix nominal aux familles pauvres.

17.—Non; il s'en faut de beaucoup.

20.—Il y a un grand nombre de personnes qui désirent ouvrir et établir des terres incultes.

21.—Je n'en connais aucune, et les colons sont en grande partie pauvres.

22.—Je serais en faveur d'une société de colonisation qui aurait pour but de fournir des grains de semence aux pauvres ou de les aider à acheter leurs terres.

23.—Non; je ne suis pas au fait du mouvement qui s'est fait dans le district de Montréal.

24.—Oui; le gouvernement, en donnant des licences pour la coupe des bois sur des terrains vendus à des colons et à qui les lettres-patentes n'ont pas été octroyées, décourage en cela les colons en les privant de pouvoir vendre ces bois pour payer le fonds de leurs terres et les aider à donner le pain nécessaire à leurs familles.

25.—Depuis le commencement de la guerre américaine il s'y fait peu d'émigration vers les Etats-Unis.

L. D. LAFONTAINE, St. Edouard.

13.—Tout système qui aura pour effet de procurer de l'ouvrage aux nouveaux colons sera indubitablement favorable à la colonisation.

14.—Oui.

15.—Il faudrait que l'on ferait distribuer dans toutes les paroisses des plans, cartes, etc., indiquant les terres à coloniser; si les chemins y sont ouverts; la distance des marchés; le prix des terrains par arpent; démontrant la différence entre un acre et un arpent; la qualité du terrain, etc.

16.—L'achat par le gouvernement de ces terrains pour les revendre aux conditions ordinaires, ou d'obliger les propriétaires de les vendre dans un certain délai, sous peine, par le gouvernement, de s'en emparer (avec indemnité.)

17.—Suivant moi cette somme est loin d'être suffisante.

18 et 19.—Rien à dire, le cas ne se présente pas ici.

20.—Il y a au moins 25 ou 30 personnes dans la paroisse de St. Edouard qui seraient disposées à ouvrir des terres incultes dans les townships, si elles étaient certaines d'y pouvoir vivre.

22, 23 et 24.—Je ne suis pas encore prêt à répondre.

25.—L'émigration vers les Etats-Unis continue, huit ou dix familles de St. Edouard sont parties depuis six mois. Le morcellement de la propriété, la mauvaise récolte de l'année dernière et le manque d'informations sur les avantages que peuvent procurer les terres incultes sont la cause de leur émigration.

26.—Mes réponses aux 15e et 17e questions peuvent s'appliquer à celle-ci.

27.—Notre comté étant situé près des frontières des États-Unis, plusieurs familles, après être demeurées 2, 3, 4 et 10 ans aux États-Unis, reviennent quelque fois, mais elles finissent presque toujours par y demeurer finalement. Je ne sache pas que plusieurs personnes soient revenues des États-Unis dans notre paroisse depuis un an.

P.S.— Je vois que l'occupation immédiate par le colon de son lot, est un obstacle à la colonisation. Que l'on oblige le colon au défrichement et aux travaux mitoyens, mais qu'on lui accorde au moins cinq ans avant de le contraindre à l'occupation permanente, ce n'est que lorsqu'il y a quinze ou vingt arpents en culture qu'une petite famille peut récolter assez pour vivre. On devrait aussi, suivant moi, permettre de vendre le bois à tout colon qui est occupant de bonne foi depuis au moins un an. Il y a, suivant moi, beaucoup à dire contre l'occupation immédiate : les pères de familles qui se voient incapables d'établir leurs enfants près d'eux pourraient prendre des lots et les faire défricher en partie, pour y placer leurs enfants ensuite, lorsque ces derniers pourraient avoir l'espoir d'y récolter assez pour vivre.

JOS. MARTEL, Ptre., Somerset.

1.—Tous.

2.—Beaucoup.

1.—Un bon nombre.

2.—Un grand nombre.

3.—Peu.

4.—Je n'en connais pas.

5.—On n'en doit rien demander s'il n'y a pas de propriétaires connus.

4.—Le plus bas prix est toujours le meilleur ; c'est le haut prix qui tue nos gens, surtout les squatters.

5.—Passable et très bon.

6.—Beaucoup ; le plus étendu est le lac d'Halifax ; parmi les rivières, la rivière Bécancour, Noire et Blanche, etc., etc.

7.—Un chemin descendant.

8.—A Lothinière serait très-utile ; un autre allant dans les hauts.

9.—Bien bons.

10.—Je n'en connais pas ; c'est un malheur s'il n'y en a pas.

11.—Voie ferrée ; ou en voiture par terre jusque dans les grands centres de nos paroisses à part cela ; pas de chemins à part les chemins Gosford et d'Arthabaska qui vont S. O. et N. E.

12.—Tout ce qui retarde ici c'est le haut prix des terres ; le manque de protection donné aux squatters ; ce sont là les vices principaux, à part les autres misères communes aux colons.

13.—On n'a pas trop d'avant sans s'occuper d'entretenir le commencement ; à quoi sert un beau chemin de 10 milles si on n'y peut s'y rendre qu'à pied ; j'en aurais long à dire là-dessus pour avoir été missionnaire au chemin Elgin.

14.—Oui, oui, mais des routes pour y aller encore une fois.

15.—C'est de les donner ; de donner des chemins et des grains pendant 1 ou 2 ans aux nouveaux colons ; qu'on donne aux Canadiens ce qu'on dépense pour amener les étrangers ici et ils coloniseront plus et mieux qu'eux.

16.—Oui, c'est 1000 fois plus dangereux que la féodalité qu'on a abolie.

17.—Il s'en faut de beaucoup.

18.—Peut être au loin.

19.—Ça ne presse pas ; je pense.

20.—On en trouve partout ; les gens affluent et faute d'encouragement ils végètent ici.

21.—Je désire en faire une avec l'argent que j'ai eu du gouvernement, pour faire semer ce printemps ; je crois que le conseil municipal m'en empêchera.

22.—Je ne les connais pas ; si, bien organisées, ça doit être excellent.

23.—Je crois qu'on fait plus de bruit que de besogne ; à part l'aide donnée aux Acadiens, je n'ai entendu parler de rien ; les sous valent mieux que les mots pour les colons.

24.—Je trouve infâme que le gouvernement force à payer pour la coupe des bois sur leurs terres les pauvres colons qui quelque fois n'ont que cette faible ressource pour vivre et se bâtir commodément ; je voudrais qu'on les vit comme je les ai vus dans leurs misères, et les entendre se plaindre ; je ne sais ce qu'on dirait de la vente de la coupe des bois sur des terres déjà glanées 10 fois. On ne devrait pas spéculer ainsi sur la misère.

25.—Joliment, faute de moyens pour s'établir.

26.—La faciliter d'ouvrir des terres.

27.—Quelques-uns.

N. B.—Je regrette de ne pouvoir répondre plus au long à ces questions d'autre part. Il y aurait certainement besoin sur le sujet de renseignements et de démonstrations auprès du gouvernement. Car la colonisation est pour nous, surtout pour notre nationalité, une question de vie ou de mort. A la vue de tout ce qu'on fait pour inonder le pays d'étrangers, surtout protestants, il y a de quoi réfléchir sérieusement. On devrait, ce me semble, empêcher l'émigration plutôt que de la favoriser. A quoi servira d'avoir augmenté notre population, si ce sont des vipères que nous nourrissons dans notre sein, prêtes à nous étouffer à la première bonne occasion. Il y a de reste des enfants du sol pour augmenter notre pays en peu de temps. Si on continue il viendra peut être un temps où les Canadiens seront forcés d'émigrer à leur tour. Qu'on fasse au moins pour les enfants du sol ce qu'on fait pour les étrangers et les choses, je pense, iront bien. Ces idées peuvent vous paraître extravagantes ; elles sont pourtant bien partagées par tous ceux avec qui j'en ai parlé, et je serais heureux si tout le monde les avait. Je craindrais moins pour notre religion, notre langue et peut-être nos lois.

J. P. PROULX, St. François, (Beauce).

1.—Les townships qui se trouvent dans le comté de Beauce sont : Adstock, Tring, Forsyth, Aylmer, Lambton, Pricc, Shenley, Dorset et Yearhurst, situés au sud-ouest de la Rivière-Chaudière, et ceux situés au nord-est d'icelle sont : Jersey, Marlow, Rixborough et Linière.

2.—Ils sont tous arpentés et contiennent environ quatre cent trente mille acres de terre, disponibles.

3.—Question :

1.—Au gouvernement 322 mille acres ;

2.—A des particuliers connus 106 mille acres ;

3.—A des particuliers inconnus 5 mille acres ;

4.—Tous ces particuliers sont absents de ces townships.

4.—Peur à peu-près 74 milles, les particuliers à qui ils appartiennent demandent \$3 de l'acre, ce qui me paraît un prix trop élevé, et aussi ils ne trouvent pas à les vendre.

5.—Les autres 32 mille acres qui restent encore entre les mains de particuliers connus (nonobstant qu'ils en ont vendus à peu-près autant depuis deux ou trois ans), ne demandent que une à deux piastres l'acre, en variant le prix suivant la qualité du sol, et à ce prix, les vendent rapidement.

6.—A peu près la moitié de ces terres, sont en bois-franc et l'autre moitié en bois mou, le sol est généralement sablonneux ; sous le bois-franc, il est parfois un peu sec, mais sous le bois mou il est plus gras ; néanmoins, l'un et l'autre, donne toujours de bons produits.

7.—Les principaux lacs sont le Mégantic et le St. François, les autres sont d'une faible importance, et des rivières : il n'y a que la Chaudière, avec tous ses affluents.

8.—Le chemin Lambton, est le seul chemin de colonisation dans notre comté, qui soit terminé : maintenant il faudrait un autre petit chemin de sept à huit milles de longueur qui partirait du huitième rang de Tring et monterait jusque dans Adstock, et un autre sur la rive nord-est de la Rivière-Chaudière qui passerait dans les townships de Jersey, Marlow et Rixborough.

9.—Le chemin Lambton a 36 milles de longueur et a produit un très bon effet,—trois paroisses sont actuellement érigées sur ce dit chemin et deux autres sont en voie de le faire.

10.—Sur le dit chemin Lambton, il a été fait des octrois gratuits qui sont maintenant tous occupés.

11.—La principale voie pour se rendre à ces terres, est le chemin dit de la Beauce.

12.—Depuis que le chemin de Lambton a été ouvert et terminé la colonisation a marché très rapidement, et je ne doute nullement que si les deux chemins mentionnés au huitième paragraphe étaient ouverts qu'ils produiraient le même effet.

13.—Je crois que le mode adopté pour l'ouverture des chemins de colonisation, est celui qui convient le mieux.

J. B. RICHARD, A. P., Township de Wotton.

1.—Les townships du comté de Wolfe, dans lesquels il y a des terres incultes, sont : Wotton, Ham, Wolfstown, South Ham, Dudswell, Weedon, Stratford et Garthby.

2.—Tous ces townships sont arpentés à l'exception d'une partie du township de Garthby, et contiennent ensemble environ cent soixante mille acres de terres disponibles.

3.—Parmi ces terres disponibles il s'en trouve environ quatre-vingt-dix mille acres appartenant au gouvernement, et les autres soixante-et-dix mille acres appartiennent en partie à la compagnie Britannique Américaine des terres, et le reste appartient à des particuliers connus mais absents.

4.—Les terres incultes appartenant au gouvernement se vendent trois chelins par acre, et les terres de la compagnie Britannique Américaine se vendent depuis douze chelins et demie à quinze chelins par acre.

Le prix des terres du gouvernement, à mon avis, n'est pas trop élevé par rapport à celles qui sont bonnes ; mais il se trouve dans toutes les parties du pays des terres d'une qualité inférieure et qui ne valent pas même le prix demandé. Je crois qu'il n'est pas juste de demander pour ces terres de qualité si différente un prix uniforme.

Quant aux terres des grands propriétaires, le prix élevé auquel elles se vendent est un des plus grands obstacles à la colonisation de cette partie du pays.

5.—La preuve que le prix élevé des terres incultes, appartenant à des particuliers ou à des sociétés, est un obstacle à la colonisation, c'est que, malgré qu'elles soient presque dans tous les cas de meilleure qualité que les terres réservées à la couronne, elles ne se vendent jamais, à quelque exception près, qu'après que les terres de la couronne ont été vendues, de quelque qualité qu'elles soient.

6.—La qualité du sol de ces terres disponibles varie de la première à la troisième qualité ; mais je ne saurais dire dans quelle proportion. Les bois les plus abondants sont l'érable, le merisier, l'orme, le frêne, l'épinette, le sapin et le cèdre.

7.—Les différents townships du comté de Wolfe sont bien arrosés par les différentes branches de la rivière Nicolet et du lac Nicolet, la rivière St. François et les lacs Aylmer, Louisa et Coulombe, et aussi par plusieurs petites rivières, lesquelles, sans être considérables, offrent cependant de grands avantages en ce qu'elles peuvent faire mouvoir tous les moulins et manufactures indispensables à un établissement agricole.

8.—Les chemins déjà ouverts sont les grands chemins de Wotton, de Stratford, Garthby et St. Philippe, et les chemins à ouvrir sont, les chemins projetés de Wotton à Wolfstown, de Wotton à Dudswell, de South Ham à Weedon, de Stratford à Garthby, et de Weedon à Garthby.

9.—Le chemin de Wotton (traversant dans toute son étendue le township de Wotton et le township de South Ham jusqu'au chemin Gosford), peut avoir un parcours d'environ dix-huit milles ; le chemin de Stratford à Garthby peut avoir le même parcours ; le chemin St. Philippe, dont une partie se trouve dans le comté de Wolfe et l'autre dans le comté d'Arthabaska, peut avoir un parcours d'environ vingt-cinq milles.

10.—Il a été fait, il y a quelques années, des octrois gratuits sur le chemin de Wotton et sur le chemin de Stratford à Garthby, mais je ne saurais dire combien de ces octrois ont été faits. Il n'y a plus aujourd'hui de ces octrois gratuits de disponibles.

L'ouverture des chemins de colonisation mentionnés dans la neuvième réponse a eu pour résultat d'attirer un grand nombre de colons qui se sont établis avec empressement sur les terres situées aux bords de ces chemins, c'est encore à l'ouverture de ces chemins que le comté de Wolfe doit d'avoir augmenté sa population depuis dix ans, dans la proportion extraordinaire de trois cent cinquante pour cent au moyen de la colonisation.

11.—Les voies de communication les plus faciles pour arriver aux terres disponibles du comté de Wolfe sont : l'ancien chemin Gosford ; le chemin de Dauville à Wotton et celui de St. Christophe à Garthby ; Danville et St. Christophe sont deux stations de chemin de fer peu distantes des terres en question.

12.—La colonisation se fait moins rapidement maintenant quelle se faisait il y a quelques années, malgré la grande étendue de terres disponibles qui reste encore ; c'est qu'il ne reste plus beaucoup de terres à vendre soit le long des chemins de colonisation soit dans les environs de ces chemins ; mais s'il était ouvert quelques nouveaux chemins tel que ceux mentionnés dans la huitième réponse, comme chemins à ouvrir, alors, le gouvernement aurait bientôt disposé de toutes les terres disponibles qui lui restent encore dans ce comté et la colonisation y gagnerait beaucoup.

13.—Je ne trouve pas bonne la manière de faire les chemins de colonisation, en ce qu'elle n'est ni expéditive ni économique ; d'après le système actuel, le conducteur des travaux est pour ainsi dire intéressé à ce que les travaux durent longtemps et se fassent avec lenteur, et il en arrive rarement autrement. Les prix qu'on accorde aux hommes employés sur les chemins de colonisation étant moins élevés que le prix ordinaire des journaliers, il s'en suit que les hommes capables de bien travailler et de faire de bonnes journées s'engagent rarement pour travailler aux chemins ; aussi voit-on le plus souvent des jeunes gens engagés à ces travaux auxquels ils sont peu propres, et presque toujours dépourvus des outils convenables. La saison pour faire ces travaux est aussi souvent mal choisie. Je crois que le meilleur mode de remédier à toutes ces difficultés et le moyen de faire de meilleurs chemins et à meilleur marché, serait de faire faire les chemins par contrats au soumissionnaire offrant les conditions les plus avantageuses, en exigeant de bonnes et suffisantes cautions pour la due exécution des travaux entrepris, alors l'entrepreneur étant intéressé à voir les travaux bien faits, les chemins y gagneraient sous tous rapports.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation est de la plus grande importance pour l'avancement des terres, je crois qu'il devrait être ouvert dans chaque township où il y a des terres à coloniser, un bon chemin de part en part du township, et ce chemin devrait être, autant que possible, fait au centre, par ce moyen des routes courtes aboutissant aux grands chemins ne seraient pas d'une aussi grande importance ; il en faudrait bien cependant quelques-unes pour relier les grands chemins de colonisation sous les plus importants.

15.—Je crois qu'après l'ouverture de bons chemins, partout où il y a en aurait de besoin, il resterait bien peu à faire pour faire établir les terres incultes.

16.—Tout le monde sait ce qu'ont eu à souffrir les pauvres colons établis sur les terres des grands propriétaires, aussi rien ne paraît plus injuste que cet accaparement du sol, par un petit nombre, dans un but de spéculation au désavantage de la classe des véritables travailleurs, des véritables bienfaiteurs du pays. On sait comment des familles, après vingt ans d'un travail laborieux et persévérant, et commençant à peine à jouir d'un peu de bien-être, ont été chassées sans merci loin de ces terres améliorées par elles, et l'on a vu dans presque tous les cas le propriétaire inhumain s'approprier le travail du colon sans l'indemniser de la valeur de ces améliorations qu'il lui enlevait. Les abus de ce genre sont tellement nombreux et dommageable à la colonisation qu'il serait temps d'y mettre fin. Le moyen le plus propre pour y parvenir serait peut être de forcer le grand propriétaire à remplir strictement les conditions auxquelles il est tenu en vertu de ses patentes, sous peine de voir ses terres réunies au domaine de la couronne, moyennant indemnité pour la perte d'icelles.

17.—Je crois que l'allocation en faveur de la colonisation devrait être de \$100,000 au lieu de \$50,000 pour le Bas-Canada, seulement.

18.—Il ne reste plus dans ce comté de territoires à diviser en townships.

19.—La réponse à cette question se trouve dans la précédente.

20.—Il y a encore beaucoup de jeunes gens qui désirent ouvrir des terres incultes et qui attendent après l'ouverture des chemins de colonisation demandés sous la désignation des chemins à ouvrir dans la réponse numéro huit.

21.—Il n'y a pas dans ce comté de sociétés de secours ni personne qui ne songe ou soit en moyen d'en former, la colonisation n'étant ici encore qu'à son début.

22.—Je suis plus en faveur des sociétés de secours établies dans le but d'aider à leur début les colons-pauvres qu'en faveur des sociétés de colonisation.

23.—Je suis d'avis que la colonisation ferait plus de progrès au moyen de secours sagement distribués qu'au moyen de paroles quelque belles et patriotiques qu'elles soient.

24.—Je ne connais pas bien les règlements par rapport à la vente des terres, ce qui fait que je ne dirai pas grand'chose à ce sujet ; cependant, je prendrai ici occasion de me plaindre de ce que les avantages promis par leurs billets de location aux colons qui se sont établis en premier lieu dans cette localité sur les terres du gouvernement ne leur sont pas accordés ; les billets de locations portent que les colons, après s'être conformés à certaines conditions, auront droit à obtenir pour leurs terres des lettres-patentes sans frais, et nonobstant cette promesse, on les oblige à payer, à titre d'honoraire, à l'agent qui la leur délivre, la somme de cinq piastres.

Par rapport au bois, quelques-uns des colons de cette localité, en faisant des abattis qu'ils devaient faire brûler au printemps, avaient coupé des billots qu'ils ont vendu au propriétaire d'un moulin à scie, manufacturant du bois scié en planche ou en madriers pour l'usage exclusif des colons de cette localité, ces braves gens, avec beaucoup de raison, s'imaginaient agir sagement en tirant partie d'une partie de ces bois en les vendant pour leur aider soit à ensemençer leurs terres, soit à nourrir leurs familles, soit même en en appliquant le prix à payer leurs terres au gouvernement, ces bois devaient d'ailleurs être brûlés en pure perte. Mais voici que l'agent local pour la vente des terres eut vent de la chose et crût devoir en informer l'agent des bois pour ce district, alors ces deux fonctionnaires s'éprenant d'un beau zèle pour les intérêts du gouvernement, décidèrent qu'en vertu des règlements pour la vente des bois, les billots ainsi coupés et vendus devaient être confisqués ou saisis, et le furent en effet, et ceux qui les avaient faits furent obligés de payer à l'agent des bois, non seulement le prix de coupe, mais la valeur entière des billots, y compris les frais de manufacture et charroyage qu'ils avaient fait eux-mêmes : de semblables actes de rigueur envers de braves gens si méritants, envers des colons qui ont bien le droit d'espérer du gouvernement un peu de protection, les découragent et leur fait douter sérieusement des bonnes dispositions du gouvernement à leur égard. De deux choses l'une, ou les agents étaient autorisés par les règlements à agir comme ils l'ont fait ou ils ne l'étaient pas ; or, s'ils ont agi selon le désir des règlements, ces règlements devraient être amendés de manière à accorder aux colons le droit de vendre les bois de leurs terres sans être inquiété lorsque ces bois doivent être employés dans la localité même pour l'usage ou pour la construction des bâtisses des colons ; mais si au contraire les agents ont agi comme il l'ont fait sans y être strictement obligés, soit par les règlements, soit par des instructions spéciales, alors ils devraient être sévèrement réprimandés pour de tels actes de persécution envers les colons, car il n'est ni juste ni libéral d'empêcher le pauvre colon, toujours aux prises avec le besoin et la misère même, de profiter de ce qu'il pourrait tirer des bois de ses abattis. Il n'est pas juste non plus de considérer comme un commerce de bois ces échanges ou ces ventes de bois entre les colons d'une même localité pour la construction de leurs bâtisses. J'aime à croire que ces actes, malgré qu'ils soient faits au nom du gouvernement, n'ont pas son approbation ; je ne crois pas non plus que le gouvernement voudrait consentir à porter un pareil coup à la colonisation en s'associant à ces actes déraisonnables.

25.—Quelques familles de cette localité ont émigré aux Etats-Unis avec l'espoir de gagner là plus tôt l'argent nécessaire aux paiements de leurs terres, car tous ceux qui ont émigré ainsi ont l'intention de revenir. Ainsi, l'impossibilité dans laquelle se trouvent ces familles de pouvoir vivre et réaliser les paiements de leurs terres, voilà la seule cause qui les a portées à émigrer. Je crois donc que si le gouvernement accordait dans chaque township un certain nombre d'octrois gratuits cela aurait pour effet d'arrêter l'émigration aux Etats-Unis. Je crois aussi qu'il est une autre chose qui arrête les progrès de la colonisation, je veux parler de ces intérêts élevés que le gouvernement impose à ceux qui se laissent arriérer dans leurs paiements ; ces pauvres familles, par exemple, qui se voient forcées d'émigrer aux Etats-Unis, comme je le disais plus haut, pour gagner de quoi payer leurs terres, ont bien assez à faire pour rencontrer le juste prix d'achat, ces intérêts qui s'accroissent et augmentent considérablement le prix d'achat découragent ces pauvres gens qui ne peuvent suffire à les payer, et sont obligés de renoncer à l'achat de ces terres, et les rentes accumulées sur une terre à laquelle aura renoncé, faute de ne pouvoir la payer, son premier occupant, ne sera jamais beaucoup en demande tant que l'on exigera du nouvel occupant le paiement des arrérages de celui qui l'aura précédé. Je crois donc que le gou-

vernement devrait plutôt déclarer vacantes les terres dont les obligations ne seraient pas remplies après un certain nombre d'années, et les offrir de nouveau aux termes et conditions primitifs.

26.—La réponse à cette question se trouve dans la réponse précédente.

27.—Toutes les familles qui ont pu économiser assez d'argent pour payer au gouvernement ce qu'elles devaient sur toutes leurs terres sont revenues, mais le nombre en est petit.

F. X. PRATTE, Agent des terres de la couronne, Stanfold.

1.—Dans le comté d'Arthabaska, où je réside, les townships qui contiennent des terres incultes sont les townships de Maddington, Blandford, Stanfold, Arthabaska, Bulstrode, Horton, Warwick, Chester est, Chester ouest, Tingwick et Aston.

2.—Ces townships sont arpentés, mais je ne sais combien ils contiennent de terres disponibles ; cependant, une partie assez considérable de ces townships est inculte.

3.—Parmi ces terres disponibles, le gouvernement a, d'après la liste que m'a transmise le département des terres de la couronne, vingt-deux mille cinq cent vingt acres dans le township de Maddington ; vingt-deux mille neuf cent trois acres dans Bulstrode ; sept mille sept cent soixante-un acres dans Stanfold ; mille deux cent trente acres dans Blandford, et trois mille cent cinquante-un acres dans Arthabaska, et je ne sais combien il y en a dans les autres townships qui font partie du comté d'Arthabaska, et je ne puis dire non plus combien il en appartient à des particuliers connus ou inconnus, ou connus mais absents, ou à des corporations ou sociétés.

4.—Le prix que l'on demande pour les terres telles que classées dans la question No. 3 varie, mais il est généralement trop élevé.

6.—La qualité du sol de ces terres disponibles est généralement médiocre, quoiqu'un nombre assez considérable soit d'un sol fertile.

7.—La Rivière-Nicolet, traverse les townships d'Arthabaska, Chester et Bulstrode ; la Rivière-du-Loup, les townships de Chester, Stanfold, Bulstrode, et la Rivière-Bécancour, arrose les townships de Blandford, Stanfold, Bulstrode et Maddington.

8.—Les chemins de colonisation ouverts sont : 1° le chemin d'Arthabaska, qui s'étend depuis la Rivière-Bécancour, dans Stanfold, et va aboutir au chemin de Kingsy en traversant les townships de Stanfold, Arthabaska et Warwick.

2° Le chemin St. Philippe dans le township de Chester.

3° Le chemin dont l'ouverture fut confiée à la surveillance de Joseph Prince, écuyer, traversant le township de Bulstrode jusqu'au chemin de St. Célestin.

9.—Je ne peux dire quelle est l'étendue de ces chemins, mais le résultat qu'ils ont produit est l'établissement rapide des bonnes terres qui se trouvent le long ou près de ces chemins.

10.—Je ne sais s'il s'y trouve des octrois gratuits, c'est cependant ce que je ne crois pas.

12.—La colonisation se fait rapidement là où il s'y trouve de bonnes terres.

13.—Je trouve bonne la manière de faire les chemins de colonisation, mais je crois qu'il serait préférable que les argents octroyés pour l'ouverture des chemins de colonisation devraient être dépensés sous le contrôle des conseils municipaux.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation avec de courts chemins y aboutissant de distance en distance est de la plus grande importance pour l'avancement de la colonisation.

15.—Je pense qu'un bon moyen d'encourager les terres incultes du gouvernement serait de réduire de moitié le prix de celles dont le sol est médiocre, vu que les meilleures terres ont déjà été achetées.

16.—Il est admis (et cette admission n'est malheureusement que trop bien fondée), que l'accaparement par les grands propriétaires d'une étendue considérable de terre dans les townships, dans un but de spéculation, a été un obstacle à la colonisation de ces terres, et à mon avis, les moyens de faire disparaître cet obstacle seraient d'annuler les titres de ces propriétaires qui, étant obligés à l'exécution des certaines obligations mentionnés dans leurs titres, auraient négligé de les accomplir ; et de forcer ces propriétaires, dans le cas où leurs

titres ne seraient pas annulés, à payer aux squatters toutes les améliorations qu'ils auraient faites sur leurs terres.

17.—A mon avis, l'allocation actuelle de \$50,000 en faveur de la colonisation n'est pas suffisante ; elle devrait être augmentée jusqu'à la somme de \$150,000.

18.—Il n'y a pas dans mon comté de territoires non divisés en township.

20.—Il y a dans ma localité des personnes qui désirent ouvrir des terres incultes, mais je ne puis en préciser le nombre.

21.—Il n'y a pas de société de secours dans mon comté, et je ne crois pas que l'on songe à en former pour aider à leur début les colons pauvres.

22.—Je suis en faveur des sociétés de colonisation, parce que ces sociétés, aidées par notre gouvernement, empêcheront un grand nombre de nos compatriotes de s'expatrier aux Etats-Unis, et procureront par leur action, à un grand nombre de ces compatriotes une aisance dont ils n'auraient pas joui sans l'existence de ces sociétés.

23.—Je ne suis pas au fait du mouvement qui s'est fait dans le district de Montréal au sujet de la formation de la société de colonisation du Bas-Canada.

24.—Je suis convaincu que le droit que se réserve le gouvernement dans la vente des terres publiques, de vendre et disposer de la coupe des bois entrave fortement l'établissement des terres, parce qu'il enlève par là même à son profit et au détriment du colon, une partie de la valeur du terrain vendu, et je puis vous assurer que plusieurs personnes prêtes à acheter certains lots du gouvernement, n'ont pas cru le faire parce que le gouvernement se réservait la coupe du bois, et je suis d'opinion que pour ne pas gêner, dans ce cas, l'établissement des terres, l'acheteur, dès l'émanation du billet de location, devrait avoir le droit de couper à son profit le bois de commerce qui se trouverait sur la terre qu'il achèterait en en payant la coupe au gouvernement et dont le prix devrait être porté en déduction du prix d'achat du terrain.

25.—Il y a plusieurs personnes de ma localité d'émigrées aux Etats-Unis et ailleurs, hors du Bas-Canada, mais je ne puis en préciser le nombre, et j'attribue cette émigration à ce que la colonisation dans nos townships n'est pas assez encouragée.

26.—Je crois que les meilleurs moyens d'arrêter ce mouvement d'émigration de nos canadiens aux Etats-Unis, ou ailleurs, hors du Bas-Canada, seraient d'ouvrir de grandes voies de communication dans les townships ou parties de townships où il n'y en a pas, réduire le prix des terres, empêcher l'accaparement par les grands propriétaires d'une étendue, même peu considérable, de terre dans les townships, accorder à l'acquéreur le droit à la coupe du bois, faire remise aux acheteurs arriérés des terres publiques de tous les arrrages de rentes dues sur le prix de leurs terres et leur accorder, pour payer le principal du prix d'achat ; un nouveau délai de quatre années, en payant un quart par année, et ne pas effectuer la vente des terres publiques qui doit avoir lieu le dix-sept juillet prochain, car cette vente, j'en suis convaincu, aura pour résultat de déposséder la très-grande partie de nos colons et faire passer entre les mains de spéculateurs avides, une très grande partie des terres publiques dans nos townships ; car je me permettrai de faire remarquer que plusieurs de nos premiers colons résidant dans les limites de mon agence m'ont avoué qu'ils étaient décidés d'émigrer aux Etats-Unis si l'on vendait les terres du gouvernement qu'ils occupent et qu'ils ont amélioré avec autant de courage.

27.—Je ne connais aucun canadien de ma localité qui soit revenu des Etats-Unis depuis qu'il est émigré.

Dans ma réponse N° 8, j'omettais de vous mentionner qu'il serait nécessaire d'ouvrir un chemin dans le township de Stanfold, depuis le lot N° 11 du premier rang, devant aboutir au chemin provincial dans le cordon des septième et huitième rangs. Un procès-verbal pour l'ouverture de cette voie de communication qui joindrait le chemin de St. Jean à la Rivière-Béancour a été dressé et homologué par le conseil municipal du township de Stanfold le 31 décembre dernier, mais vu que l'ouverture ne pouvait se faire par la municipalité avant de longues années, et considérant le sol fertile des terres qui l'avoisinent, il serait d'un grand avantage pour la colonisation que le gouvernement voterait quelque octroi pour ce chemin.

Les chemins suivants devraient être aussi ouverts dans Bulstrode :—

1.—Une route partant de la chapelle de Bulstrode qui est dans le onzième rang, pour communiquer dans l'intérieur du township, qui est tout en forêt. Il n'y a dans ce town-

ship, me dit-on, que les 11^e et 12^e rangs qui sont défrichés, et cependant les terres de l'intérieur de ce township sont très propres à la culture, le sol étant d'une bonne qualité;

2.—Une route communiqant avec le township de Warwick;

3.—Une autre route conduisant à Ste. Clotilde de Horton.

Le dixième rang du dit township de Bulstrode, est en voie de s'ouvrir promptement, cinq lots de terre y ont été pris depuis un mois, cependant il n'y a pas de route de sortie, et la Petite-Rivière-Noire qui le traverse nécessite beaucoup de frais.

Le curé de ce township, m'a dit dernièrement qu'il pensait bien que si l'on encourageait là la colonisation il y aurait plus de vingt-cinq colons d'établis l'automne prochain.

AUGUSTIN LABERGE, Marchand, et C. AL. McCLURE, Cultivateur, Acton-Vale.

1.—Dans mon comté il y a deux townships, celui d'Upton et celui d'Acton, dans lesquels sont un grand nombre de terres incultes; dont une grande partie sont de la meilleure qualité.

2.—Upton est tout arpenté; mais dans Acton, le 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et une partie du 5^e rang n'ont pas encore été arpentés par le gouvernement. En janvier 1856, le conseil de paroisse se forma dans Acton; alors, les propriétaires établis comme colons dans les rangs plus haut mentionnés firent application au conseil, demandant à ce que ces rangs furent arpentés et les chemins ouverts.

Le conseil trouvant leur requête juste et raisonnable, engagea de suite M. Blanchard, arpenteur, pour tirer les cordons des cinq premiers rangs. Pour lequel ouvrage le conseil paya la jolie ronde somme de \$2000.

En 1858, MM. G. F. Austin, arpenteur, H. P. Merrill et autres, (pour favoriser les intérêts d'un particulier, M. Austin,) et contre tous les intérêts du township, filèrent une opposition à l'approbation des lignes tirées par M. Blanchard. Laquelle opposition (au préjudice de tous les habitants) le gouvernement à bien voulu prendre en considération, et suspendre pendant tout près de quatre ans l'approbation de ces lignes; ce qui a causé un dommage considérable à cette partie du township.

3.—Réponse :

Parmi les terres disponibles :

1.—Appartenant au gouvernement.....	25	lots.
2.— do particuliers connus.....	101	do
3.— do do inconnus, point.		
4.— do do connus, mais absents ...	142	do
5.— do à la corporation du village.....	3½	do
6.— do compagnie Brit. Américaine des terres.	40	do

Total 311½ do

4.—Le prix demandé pour les terres du gouvernement dans le township d'Acton a toujours varié de 3s. à 6s. de l'acre, suivant l'estimation de M. C. C. Shepperd, agent du gouvernement. Le prix demandé par les propriétaires connus, mais absents, est très élevé et varie depuis \$6 à \$14 de l'acre. La compagnie des terres demande un prix assez modéré et donne en même temps beaucoup de facilités pour payer, en donnant de longs délais pour payer et en ne chargeant que six pour cent d'intérêt. Le prix demandé par la compagnie des terres est de \$4 de l'acre dans Acton et \$3 dans Upton.

5.—Les prix ne varient pas assez, et les prix fixés sont trop hauts; c'est ce qui empêche la vente des terres. L'hypothèque imposée sur toutes les terres du township en considération des débentures est encore un empêchement à la colonisation. C'est sur cette question surtout, messieurs, que je veux attirer votre attention. Beaucoup de gens s'établiraient dans notre township, mais lorsqu'ils voient les terres hypothéquées pour un aussi fort montant ils ont bien vite changés d'idée. Les chemins à faire dans le township sont encore, d'après moi, un empêchement immense à la colonisation.

6.—Le sol dans quelques endroits est très moyen. Le bois qui le couvre se compose de pruche, épinette, cèdre, etc; mais le sol en général est bon et boisé de bois-franc.

7.—Il n'y a point de lacs dans le township d'Acton, mais il y a trois rivières. La rivière connue sous le nom de Dunkin, la rivière Noire et la rivière Blanche. La rivière Dunkin prend sa source à l'extrémité sud-ouest du township de Wickham, traverse les 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e rangs d'Acton, et se jette dans la rivière Noire au No. 43 du 6e rang d'Acton. La rivière Noire prend sa source à l'est d'Ely, traverse le township d'Acton, et va se jeter dans la rivière Yamaska. La rivière Blanche prend sa source dans la partie est de Stuckley, traverse Roxton, joint à Upon les deux précédentes, et de là elles vont toutes trois se jeter dans notre beau fleuve St. Laurent.

8.—Il n'y a pas dans mon township aucun chemin de colonisation. Tous les chemins faits jusqu'aujourd'hui, ont été faits par le township lui-même avec l'argent des débentures.

Voici, messieurs, d'après moi, les chemins qu'ils faudrait et qui sont indispensables à la colonisation de notre township:—

Premièrement.—Une route traversant les 1er et 2e rangs, entre les Nos. 4 et 5 permettrait aux gens d'Ely de se rendre au dépôt neuf de Durham. Longueur de cette route: deux milles.

Secondement.—Une route partant de Roxton, traversant les 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs, telle que tirée et verbalisée, il y a douze ans passés, joignant au vieux dépôt de Durham. Longueur de cette route: six milles.

Troisièmement.—Une route partant de la ligne de Wickham, traversant les 3e, 7e, 6e et 5e rangs d'Acton, entre les lots Nos. 25 et 26, joignant au chemin de fer du G. T. à Acton. Longueur de cette route: quatre milles.

Quatrièmement.—Une route traversant les 1er, 2e et 3e rangs sur le No. 37 pour rejoindre à une route déjà ouverte. Longueur de cette route: trois milles.

Cinquièmement, enfin.—Une route dans la partie ouest du township d'Acton, du 1er au 11e rang, inclusivement, passant entre les Nos. 40 et 41. Longueur de cette route: onze milles. Messieurs, il est bon de vous faire remarquer ici que plusieurs personnes ont acheté dans cette partie du township et ne peuvent aller s'y établir faute de cette route.

En résumé, longueur totale des routes à faire, 26 milles.

9.—Le township d'Acton ayant toujours été abandonné à lui-même, et n'ayant jamais joui des privilèges de plusieurs autres; c'est-à-dire, n'ayant jamais eu de chemins de colonisation, je ne puis vous faire connaître leur résultat.

10.—Le township d'Acton n'a jamais eu d'octrois gratuits.

11.—Il n'y a aucune voie de communication ni ancienne, ni nouvelle, pour se rendre sur les autres terres que celles établies sur les routes déjà ouvertes.

12.—La colonisation dans le township d'Acton est complètement arrêtée, et voici d'après moi les causes de son engourdissement.

Premièrement.—Le manque de chemins nécessaires.

Secondement.—Cet hypothèque énorme qui pèse sur le township en conséquence des débentures.

Troisièmement.—Les prix fous que demandent les grands propriétaires pour leurs terres.

Quatrièmement.—Le délai apporté par le gouvernement à recevoir les lignes tirées par M. Blanchard.

Cinquièmement.—Les difficultés dans lesquelles se trouvent les municipalités qui font ouvrir des chemins de front sur les lots des grands propriétaires; ne pouvant qu'après de longs procès parvenir à se faire rembourser les deniers dépensés pour les dits travaux.

13.—La manière de faire les chemins de colonisation est bien bonne si elle est bien administrée. Le gouvernement devrait avoir un agent dans chaque township, qui verrait à l'exécution de ces travaux. Les travaux devraient être faits à la journée et non à l'entreprise.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation avec de petits y aboutissant est sans doute, d'après moi, un des moyens les plus propres à favoriser la colonisation. Moyen qui depuis longtemps aurait dû être adopté; et qui, j'ose espérer, le sera de suite.

15.—Je ne connais pas d'autres moyens que ceux que j'ai déjà indiqués.

16.—Il est admis et très prouvable, que l'accapement par les grands propriétaires dans le but de spéculer, a été et sera toujours un obstacle immense à la colonisation. Le seul moyen de faire disparaître cet obstacle, serait de fixer un prix pour la vente des terres

qu'ils ont en mains : les obliger de plus, a donner de longs délais pour payer et ne pas charger plus de six pour cent d'intérêt.

Le prix fixé, d'après moi, ne devrait pas dépasser 5s à 70s de l'acre pour les moins bonnes, et 10s à 15s pour les meilleures.

17.—L'octroi de \$50,000 pour le Bas-Canada, en faveur de la colonisation n'est pas suffisant. Il faudrait de toute nécessité que les chemins dont je vous ai parlé fussent de suite ouverts dans le township d'Acton. Ces chemins coûteront le moins \$10,400. Supposons que neuf townships se trouvent dans la même situation que le mien (chose dont je ne doute nullement), la somme requise dépasserait de beaucoup l'octroi actuel.

18.—Il n'y a point dans mon comté de terrains qui ne soient point divisés en township.

19.—Répondue par la 10me.

20.—Il y a dans ma localité des centaines de personnes qui désirent ouvrir des terres et qui en sont empêchées par les raisons que j'ai déjà indiquées.

21.—Il n'existe aucune société de secours dans mon comté et personne ne songe à en former faute de moyens.

22.—Oui, je suis en faveur des sociétés de colonisation, parce que c'est le seul moyen d'empêcher les grands propriétaires de spéculer aux dépens de nos pauvres colons.

23.—Je suis au fait du mouvement qui se fait à Montréal au sujet de la colonisation. Quant à son résultat, je sais qu'il a été d'aucune importance pour notre township. Ce que je sais, c'est que cette société a écrit au révérend M. Ricard, notre curé, s'informant des prix des terres dans notre township, et que cette même société a répondu que les prix étaient trop élevés, qu'elle lui fallait aller plus loin pour coloniser, que la chose était impossible dans le township d'Acton.

24.—Je crois la manière que le gouvernement a adoptée, de permettre aux gens de couper le meilleur bois sur les terres incultes, est encore un grand empêchement à la colonisation.

Il est bon de remarquer que la vente des terres du gouvernement, telle qu'annoncée pour le 25 juillet, est encore au préjudice de la colonisation. Les colons aujourd'hui établis sur ces terres sont bien pauvres, et ne pourront point racheter leurs terres, elles retomberont encore entre les mains des spéculateurs.

25.—Il y a beaucoup d'émigration aux Etats-Unis pour les causes alléguées plus haut. Parce que les gens ne peuvent pas se procurer de terres, vu les prix exorbitants, le manque de chemins, etc., etc., etc.

26.—Répondue par la précédente, en vous disant pourquoi les gens émigrent.

27.—Il en est revenu beaucoup qui ont été forcés de retourner.

N. E. RICARD, Prêtre, Curé de St. André d'Acton.

1.—Il y a dans le township d'Acton beaucoup de terres incultes.

2.—Les quatre premiers rangs de ce township ont été arpentés par deux arpenteurs. Ces lignes n'ayant pas été reconnus, il en est résulté un obstacle-insurmontable à la colonisation de ces rangs dont les terres sont d'une excellente qualité.

Les sept derniers rangs du township sont habités en très grande partie et toutes les lignes sont approuvés légalement.

3.—Répondue par M. McClure et M. Laberge.

4.—Le prix des terres appartenant à la compagnie des terres se vendent 4 piastres l'acre. Le prix des terres appartenant à des particuliers inconnus est trop élevé. Les grands propriétaires demandent 15 à 20 piastres l'acre!!!!

5.—Le moyen de promouvoir la colonisation est de vendre au plus bas prix possible.

6.—Les terres du township d'Acton sont en général fertiles et boisées en érable, orme, frêne, pruche et bois mêlés. Le bois franc domine.

7.—Une rivière donnant de beaux et puissants pouvoirs d'eau et prenant sa source dans Ely, traverse les six premiers rangs d'Acton pour se jeter dans le township d'Upton.

8.—Quelques chemins ont été faits dans les six derniers rangs d'Acton, mais il n'y a aucun chemin dans les premiers rangs. Une route partant du township d'Ely et se rendant en droite ligne au 4e rang d'Acton vers le 20e lot contribuerait puissamment à promouvoir

la colonisation de cette localité. Nous espérons que le gouvernement nous viendra en aide pour l'exécution de ce projet.

9.—Les terres se prennent à mesure que les chemins se font.

10.—Aucun octroi gratuit n'a été fait pour la colonisation du township d'Acton.

11.—Il n'y a aucune voie de communication entre les cinq premiers rangs d'Acton et les townships voisins, excepté une route qui communique avec Roxton sur le 35e lot.

12.—La colonisation des 5 premiers rangs d'Acton se fait lentement par défaut de chemins et à cause du prix trop élevé, demandé par les grands propriétaires.

13.—La manière de faire des chemins serait bonne si les travaux étaient surveillés par des personnes compétentes.

14.—Oui, très certainement.

15.—Un bon moyen d'encourager l'établissement des terres incultes, est de faire ouvrir des chemins.

16.—Les grands propriétaires sont le plus grand obstacle à la colonisation. Il sont un véritable fléau, une peste. Le gouvernement devrait sévir contre eux et les surcharger de taxes pour les forcer de concéder à des conditions raisonnables.

17.—L'allocation de 50,000 piastres n'est pas suffisante.

20.—Le nombre des Canadiens qui désirent s'établir dans les townships est très considérable.

21.—Une paroisse qui désire retenir en Canada ceux de ses membres obligés de s'expatrier forme une assemblée et délègue un ou deux habitants pour visiter les terres incultes qui offre quelqu'avantage. Sur leur rapport, les jeunes gens se dirigent dans les townships, emportant de leur paroisse quelques secours en grains, argent, et même ce qui est nécessaire pour construire une chapelle. Ce moyen réussit très-bien dans les townships où il y a des chemins.

22.—La mauvaise administration des conseils municipaux est un obstacle à la colonisation. Le gouvernement devrait y apporter un remède prompt et efficace. Par suite de cette mauvaise administration, plusieurs Canadiens émigrent d'Acton.

23.—Le commerce de la boisson est un fléau dans les townships. A peine se forme-t-il un village, que de vils spéculateurs viennent s'y fixer pour absorber le revenu des habitants de la localité par le commerce diabolique de la boisson.

Le bill que nous avons est très vicieux. Par exemple, au moyen de 50 ivrognes, un aubergiste, sans réputation, bien souvent, comme sans aucune autre qualification, établit une auberge malgré tout le reste de la population. Pourquoi ne pas exiger les $\frac{2}{3}$ des électeurs municipaux pour signer un certificat d'auberge? Pourquoi ne pas fixer £50 au moins comme qualification pour signer ce certificat? Les conseils municipaux pourraient le faire, mais ils ne le font pas bien souvent pour des motifs aussi bas que blâmables. Vouloir travailler à la colonisation de nos terres et laisser le commerce de la boisson presque libre, surtout dans les townships, c'est travailler en vain, pour plusieurs localités. Nous espérons que le gouvernement prendra les moyens les plus efficaces pour arrêter autant que possible le fléau destructeur de l'intempérance.

24.—Un très grand nombre de Canadiens des Etats-Unis sont venus s'établir à Acton.

ZÉPHIRIN LANOUILLE, Township McNider.

1.—Il se trouve dans tous les townships du comté de Rimouski une quantité de terres incultes.

2.—Le township McNider est arpenté; je ne suis pas positif à dire combien il y a de terres disponibles, l'agent des terres vous le dira.

3.—A peu près les deux tiers appartiennent à la couronne, et un tiers à M. Clark et au clergé. M. Clark demeure à Montréal; un bien petit nombre ont acheté de lui depuis plusieurs années.

4.—Le prix était de 4s. l'acre; depuis quatre ans personne n'a été capable de s'entendre avec lui, il a toujours fait entendre qu'il descendrait sur les lieux pour faire des arrangements; il y a un bon nombre de ces lots d'occupés; les occupants sont tous inquiets, les terres de la couronne sont à 1s. 6d. l'acre; les terres de Clark devraient être au même prix.

5.—Le prix paraît être raisonnable s'il était accordé dix années de délai, sans intérêt, pour payer ces lots de terre, afin que les colons puissent en prendre les moyens; la plupart se suffisent à peine pour la vie et l'entretien de leurs familles, commençant sans moyen le défrichement des terres.

6.—Les 1er et 2e rangs, le sol est composé de sable et de terre jaune, d'une assez bonne qualité; le bois est le cèdre, bouleau, épinette; les rangs suivants le sol est pour la plus grande partie de terre à grain. On y trouve plusieurs espèces de bois tel que cèdre, épinette, pin, bouleau, de superbes érablières, le frêne et l'orme y sont en petite quantité.

7.—Il y a un grand nombre de petits lacs, deux rivières: la rivière Tartigout et la rivière Blanche; elles traversent le dit township courant sud-ouest.

8.—Il y a un chemin commencé par le gouvernement depuis le fleuve St. Laurent, courant vers l'intérieur jusqu'au treizième rang inclusivement; il a été ouvert l'été dernier jusqu'au quatrième rang, il devrait se continuer cette année au moins jusqu'au dixième rang.

9. Dans cette espérance, un bon nombre de colons ont commencé à défricher les terres le long du tracé du dit chemin jusqu'à une hauteur de deux lieues.

10. Il ne se trouve pas d'octrois gratuits, il devrait être accordé au moins une demie lieue de chaque côté du dit chemin, pour que l'entretien leur reste à charge.

11.—Il y a des routes et des chemins de front d'ouverts sur les 1er, 2e et 3e rangs, peu finis car le temps et les moyens manquent aux colons.

12.—La colonisation ne se fait pas rapidement par le manque de communications vers l'intérieur du township où se trouvent les meilleures terres. Un grand nombre de colons sont obligés à regret d'aller plus bas dans des places beaucoup moins avantageuses, telles que les Méchants, les Crapeaux, le Cap Chat.

13.—La surintendance de ces chemins ne devrait pas être accordée à des marchands, car ils en font des monopoles: 1° Parcequ'ils n'emploient que des personnes qu'ils leurs doivent; 2° ou s'ils ne leurs doivent pas, ils ont le soin de faire les paiements que tous les mois, quelque fois tous les deux mois, afin que le pauvre travailleur achète à son magasin pour lui et sa famille au prix du crédit, ce qui revient à quatre chelins n'en vaut pas trois. Les paiements devraient se faire tous les huit jours; les ouvrages devraient se faire aussi à la journée; car, à l'entreprise, on a vu, par le grand besoin d'argent et par le manque de connaissance des entrepreneurs au lieu de payer leur temps la plupart s'y ruinent.

14.—Oui, il serait de toute nécessité que le chemin Taché viendrait aboutir au chemin en construction dans notre township pour l'avancement de la colonisation.

15.—L'agent des terres devrait aller dans chaque localité, au moins deux fois par année pour engager les colons à prendre des arrangements avec lui, pour qu'ils se fassent connaître, cela éviterait bien des difficultés, ou au moins nommer un sous-agent dans chaque localité.

16.—L'accapement par les grands propriétaires a toujours été un grand obstacle à la colonisation: 1° Parcequ'ils ne défrichent pas leurs terres et que les voisins en souffrent par le manque de déconvent; 2° par le haut prix qu'ils demandent ils empêchent souvent de pauvres colons de s'y établir, chaque propriétaire ne devrait pas avoir plus de 200 acres en sa possession.

17.—Elle devrait être portée à \$70,000 pendant quelques années par le besoin de chemins et de ponts dans beaucoup de localités.

18.—L'agent des terres le dira.

19.—Même réponse.

20.—Il y en a un grand nombre.

21.—Je ne pense pas qu'il y en ait. Il serait bien à désiré qu'il y en auraient.

22.—Je suis en faveur des sociétés de colonisation.

23.—Je ne suis pas au fait du mouvement de la société de colonisation qui s'est formée à Montréal. Il faudrait que la société enverrait le rapport de ses procédés dans chaque localité pour l'information.

24.—Il y a certainement des entraves dans la vente des terres et des bois: 1° Il faudrait que l'agent des terres s'enquis si les obligations par les colons ont été remplies, tel que le défrichement et l'obligation absolue d'ouvrir les chemins de front. A mon avis, l'obligation de loger une maison devrait être supprimé, car plusieurs colons résident chez leurs parents, ils n'ont pas besoin de logement sur leurs terres pendant plusieurs années; ce qui ferait qu'au lieu d'y loger une maison, ils feraient l'ouverture de leurs terres. La vente

des bois sur les terres de la couronne est une grande entrave pour les colons; d'abord dans notre township les 1er, 2e, 3e et 4e rangs sont dépourvus de bois de construction par les licences qui ont été accordées depuis plusieurs années; les colons ont beaucoup de difficultés pour y construire leurs bâtimens; le montant de ces licences devraient venir en déduction sur le prix des terres dans ces rangs. A l'avenir, le propriétaire d'une licence devrait rendre compte au propriétaire de la terre du montant du bois coupé afin que le prix vienne en déduction sur le prix d'achat.

25.—Point d'émigration.

27.—Deux Canadiens sont revenus des Etats-Unis.

E. CASGRAIN, A. P., L'Islet.

1.—Dans mon comté, les townships dans lesquels il y a des terres incultes, sont les townships Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne et Arago.

2.—Tous les townships sont arpentés; j'ignore le nombre de terres disponibles.

6.—La qualité du sol y est généralement bonne, ainsi que celle du bois.

8.—Il n'y a de chemins ouverts sur ces townships que les chemins Elgin, Taché, et la route de St. Cyrille à peine commencée.

11.—De ces voies de communication, les plus faciles pour parvenir aux terres, est le chemin Elgin.

12.—La colonisation se ferait assez rapidement sur le chemin Elgin; déjà même un certain nombre de colons courageux s'y sont établis, mais leur exemple n'a pas porté tous les fruits qu'on en auraient attendus, et ce commencement de colonisation en est resté là; faute de chemins. Je connais personnellement plusieurs des colons établis sur les terres incultes du gouvernement, et il est surprenant et pénible à la fois d'entendre le récit des travaux et des efforts incroyables qu'il leur faut faire pour tirer profit de leur culture et communiquer avec les lieux habités.

13.—Et encore, les chemins là où ils existent ne sont pas faits comme ils devraient l'être. Il faudrait y laisser moins de roches, construire des fossés et des ponts dans les cédrières et les savanes, et surtout mettre moins de temps à les parfaire.

14.—Cette question renferme tout le secret du progrès de la colonisation là où elle a réussi; qu'on fasse cela, et la colonisation marchera partout à pas de géant.

15.—Des sociétés de colonisation et des sociétés de secours pour venir en aide aux pauvres colons seraient encore de puissants moyens d'encourager l'établissement de terres incultes. En outre de cela, que le colon, au lieu de payer au gouvernement \$6 par année pendant 5 ans n'en paie que \$3 pendant dix ans; le gouvernement n'y perdrait rien et les colons en recevraient un grand soulagement. On devrait aussi donner les lots qui se trouvent sur les chemins, à charge seulement de l'entretien de ces chemins.

16.—La législature seule a en mains les moyens de faire disparaître les entraves occasionnées par l'accaparement des grands propriétaires, lequel est un obstacle réel à la colonisation.

17.—Ce n'est pas \$50,000, mais \$200,000; qu'il faudrait pour aider efficacement la colonisation quant à présent, et puis plus tard on verrait ce qu'il conviendrait de faire pour soutenir et faire progresser l'œuvre commencée.

19.—Il y a dans le comté un township qui n'est pas arpenté; je n'en sais point le contenu.

20.—Dans l'état actuel des choses, étant privé de voies de communication, il est peu de personnes qui songent à ouvrir des terres incultes; mais un grand nombre désirent qu'on leur donne les moyens de le faire. C'est le grand besoin de nos paroisses, où par l'accroissement de la population la propriété commence à être fort divisée.

21.—Il y a dans chacune des paroisses de notre comté une société de secours pour les colons; laquelle, malgré la modicité de ses ressources, ne laisse pas que de faire quelque bien.

22.—Mais c'est surtout dans les sociétés de colonisation que repose l'espoir des amis de la cause agricole. Ces sociétés bien organisées et aidées au besoin par le gouvernement peuvent faire de grandes choses, témoin la colonisation du Saguenay, laquelle est due à la société de colonisation des comtés de l'Islet et de Kamouraska, qui a réussi en dépit des

difficultés de transport et des obstacles de toute nature qu'elle a rencontrés. Ici, sur nos terres du sud, que ne ferions nous pas avec ces sociétés si nous avions des voies de communication ?

25.—Dans notre comté, l'émigration vers les Etats-Unis, ou ailleurs, hors du Bas-Canada, est peu sensible jusqu'à présent.

26.—Partout où cette malheureuse émigration existe, le remède souverain est de retenir ces compatriotes chez nous en leur donnant la facilité de s'établir sur nos terres incultes, et, cette facilité, ils ne l'auront évidemment que lorsqu'on aura ouvert des voies de communication. Je le repète, en terminant, des chemins ! des chemins ! et l'on aura résolu le problème de la colonisation, problème bien important pour nous puisqu'il renferme les gages de la prospérité et de l'avenir de notre nationalité.

D. L. BALLANTYNE et P. C. FOURNIER.

1.—Les townships Lessard, Beaubien, Arago et Leverrier.

2.—Lessard et Beaubien ne sont qu'en partie arpenté; Arago l'est tout entier, et Leverrier ne l'est aucunement; 76 lots sont disponibles dans Lessard, 46 dans Beaubien et 357 dans Arago.

3 et 4.—Des 76 lots dans Lessard, 27 appartiennent à l'honorable Charles Allcyn, secrétaire provincial, qui les concède à raison d'une piastre l'acre. Le reste est à la couronne.

6.—A l'exception de certains endroits rocheux, ces terres sont assez propres à la culture.

7.—Les rivières sont dans Leverrier et Arago : deux branches de la Petite-Rivière-Noire; dans Lessard et Beaubien, le Bras de l'Est et le Bras d'Apic. Il y a six lacs de peu d'étendue dans le township Arago.

8.—Le chemin Taché, qui traverse le township Arago au 6me rang, n'a pas encore été ouvert dans cette localité. Le chemin Arago prenant son départ à la paroisse de St. Cyrille, et se prolongeant au sud jusqu'à son intersection avec le chemin Taché, est long de 13½ milles, et traverse les townships Lessard, Beaubien et cinq rangs d'Arago. Ce chemin est l'âme de la colonisation des terrains environnants, et tant qu'on n'en hâtera pas plus la confection, on ne peut et ne doit s'attendre à aucun progrès dans ces localités. Il est à propos de remarquer qu'il n'a été dépensé dans cette route qu'une faible somme de \$1,000, tout au plus suffisante pour deux milles de chemin.

10.—Il n'y a pas encore eu dans notre localité d'octrois gratuits le long du chemin Taché, n'étant pas encore fait. Tant qu'aux octrois gratuits le long du chemin Arago, le gouvernement a jugé à propos de les refuser.

11.—Il n'y en a ni vieilles ni nouvelles.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation avec de courts chemins y aboutissant de distance en distance est sans doute d'une grande importance; mais il me semble qu'on accorde trop d'importance aux grands chemins et trop peu aux petits, et en se pressant trop de terminer les premiers on se trouve à avoir quelquefois un bon chemin dans le bois, sans utilité quelconque pour les colons, vû le manque d'une route pour y communiquer : c'est ce qui va arriver prochainement pour cette localité, car il est probable que le chemin Taché va s'ouvrir durant cet été jusqu'à son point d'intersection avec le chemin Arago, dont il reste encore plus de onze milles à faire, et on peut calculer qu'il faudra une douzaine d'années pour parachever cette courte distance si l'on n'accorde pas plus pour ce dit chemin qu'on ne l'a fait par le passé.

15.—Les colons ne demandent que des chemins.

16.—Oui.

17.—Il est hors de doute que l'allocation actuelle de \$50,000 n'est rien moins qu'insuffisante pour les besoins de la colonisation et qu'elle devrait être portée à 2 ou \$300,000 pour produire des effets sensibles.

18.—Il y a le township Leverrier, borné au nord au township Arago, au sud à la ligne frontière de l'Etat du Maine; c'est dans ce township d'environ 80 milles en superficie que se trouvent les plus beaux et les plus riches terrains; car c'est un fait remar-

quable que plus on avance vers le sud, plus on rencontre un terrain fertile et exempt des roches qui rendent si difficile l'ouverture des terres qui nous environnent. Je ne doute pas que si ce township était arpenté et avec un chemin de colonisation, il s'établirait, malgré son éloignement, plus promptement que les townships plus rapprochés.

20.—Il y a un certain nombre de personnes qui ont acheté des terres dans le township Arago et qui en exploitent les sucreries en attendant qu'on leur donne une route pour pouvoir s'y transporter en été et s'y établir.

21.—Oui.

22.—Bien dirigées, les sociétés de colonisation sont d'un grand secours pour l'ouverture des terres incultes et promouvoir les intérêts des colons ; que serait aujourd'hui le Saguenay sans la société de colonisation des comtés de l'Islet et Kamouraska ?

25.—Une seule famille a émigré aux Etats-Unis dans l'espoir d'y vivre plus à l'aise.

27.—Non.

V. DESROCHERS, A. P., St. Paschal.

1.—Il y a dans Woodbridge, un tiers de ce terrain en culture, et les trois-quarts des lots sont pris. Dans Bungay, il y a douze à quinze lots en culture, et un tiers environ des lots sont pris. On dit qu'il se fait actuellement quelque défrichement dans Parke et Pohénégamook ; je ne pense pas qu'il y ait eu des défrichements de faits dans les autres townships.

2.—Il n'y a que Bungay et Woodbridge qui ont été complètement divisés en lots. Painchaud et Chabot n'ont eu que les deux-tiers environ de divisés en lots. Parke et Chapais que la moitié de divisé ; Pohénégamook, je ne puis rien en dire.

L'étendue de ces townships est à peu près comme suit : Bungay, Parke et Woodbridge, huit milles carrés ; Chapais, Painchaud, Chabot et Pohénégamook, onze milles carrés.

3.—Tous ces townships appartiennent à la couronne, excepté vingt-sept lots dans Woodbridge, qui font partie des réserves du clergé ; ces derniers lots sont pris et en grande partie cultivés.

Il y a actuellement devant les trois branches de la législature une requête du conseil municipal de cette paroisse, demandant la division des lots de ce petit canton. Il serait urgent que l'arpentage de ces lots fut exécuté par le gouvernement sous le plus court délai.

4.—Le prix des terres est d'un chelin et demi l'acre, et ce prix n'est pas trop élevé ; les colons font assez bien leurs versements.

5.—Le prix est uniforme et n'est pas un obstacle.

6.—La terre est également bonne sur chaque township ; on rencontre une grande variété sur la nature du sol, c'est-à-dire, tantôt de la terre grise, tantôt de la terre jaune, noire ou sablonneuse mêlée de petits cailloux, tantôt extrêmement rocheuse, cette variété sur le sol se rencontre à courtes intervalles. Voici en résumé l'idée que je me suis formée sur la valeur du sol sur chaque township. Un tiers de perte à cause des roches qui couvrent le sol ; un tiers de bonne terre avec un peu de roches et qui pourrait se faire à peu de frais, et le dernier tiers sans roches aucune. Presque tout le bois de construction a été détruit par les chantiers.

7.—Il se trouve de grands et magnifiques lacs sur chaque township, ainsi que des rivières et des chutes sur icelles en grand nombre. Je prends la liberté de vous référer aux plans de ces townships que vous trouverez au bureau des terres, pour la description géographique de ces territoires.

8.—Les chemins ouverts dont je puis parler, avec connaissance, pour les avoir arpentés : le chemin de Mont-Carmel, (St. Denis) qui conduit au lac Kizemquisbam, près de la frontière, et le chemin de Woodbridge prolongé jusqu'au cinquième rang inclusivement. Ces deux chemins sont d'une grande importance pour l'ouverture de ces terres.

9.—L'étendue du chemin de Mont-Carmel est de quinze milles ; celui de Woodbridge est de six milles. L'ouverture de ces chemins ainsi que l'arpentage d'une partie de ces townships a eu l'effet de réveiller l'attention des cultivateurs, et on entend parler plus que jamais de colonisation parmi eux. Ils me paraissent disposés à prendre des lots.

10.—Il n'est pas à ma connaissance qu'il y ait eu aucun octroi gratuit dans cette localité.

11.—Les seules voies de communication maintenant en confection pour se rendre sur ces terres sont le chemin de Mont-Carmel; le chemin qui traverse en allant en profondeur le township Ixworth et qui doit aboutir au chemin Taché, lequel chemin traverse dans sa longueur Chapais; la route de Woodbridge et deux autres routes, l'une à Ste. Hélène, l'autre à St. Alexandre que je n'ai jamais visitées non plus que le chemin Taché.

12.—La colonisation ne s'est pas faite très rapidement à cause du manque de chemins de communication, les jeunes gens me paraissent aujourd'hui s'émouvoir plus que jamais, et vont visiter les chemins ainsi que les terres dans l'intention de prendre des lots.

13.—La manière de faire les chemins est très bonne, c'est-à-dire à la journée, le choix de bons conducteurs expérimentés et actifs pour ces ouvrages est ce qu'il y a de plus essentiel.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation avec de courts chemins y aboutissant de distance en distance est le meilleur moyen pour favoriser la colonisation.

15.—Le moyen d'encourager les établissements des terres dans cette localité serait, à mon avis, l'achèvement des chemins maintenant en confection; l'achèvement de l'arpentage du résidu de Parke situé immédiatement au-dessus de la seigneurie de Terrebois; le résidu de Chabot ainsi que celui de Painchaud. Cet arpentage a été demandé l'année dernière par une requête du conseil municipal au commissaire des terres, et qui est encore sous sa considération.

16.—Je ne pense pas qu'il existe aucun propriétaire qui ait accaparé aucune étendue de terre dans les townships en question.

17.—Je ne puis dire si la somme de \$50,000 destinée pour la colonisation serait suffisante, pour les raisons que je ne connais guère les besoins de la colonisation hors de mon comté; toujours est-il qu'il y a beaucoup à faire dans cette localité.

18.—Les townships en arrière ce comté sont tous divisés en townships, mais ils ne sont pas tous entièrement subdivisés en lots.

19.—Les townships sont en partie ouverts comme je viens de le dire.

20.—Il y a un assez bon nombre de jeunes habitants qui parlent d'aller choisir des lots de terre sur nos townships. L'ouverture des chemins a eu l'effet de donner le goût à ces jeunes gens de visiter ces lieux dans l'intention de prendre des lots.

21.—Nous n'avons pas de société de secours et nous ne songeons pas à en former pour aider les colons pauvres.

22.—Je ne suis pas en faveur des sociétés de colonisation pour la raison que ces sociétés nécessitent un certain nombre d'employés pour la gestion des affaires et la conduite des travaux de défrichements; et ces services, il faut les payer largement ainsi que les frais de transport, ce qui absorbe une bonne partie de l'argent destiné aux défrichements, et par ce système les défrichements coûtent énormément cher, et ce aux dépens des colons. Puis, justice n'est pas toujours rendue, il s'en trouve souvent de plus favorisés les uns que les autres, et cela fait des mécontents comme de raison. A mon avis, il est préférable que chacun travaille pour soi.

23.—Je ne me suis jamais occupé de ce qui se passe dans le district de Montréal au sujet de la colonisation.

24.—Nous n'avons pas à nous plaindre sur la vente des terres; mais la vente des bois de service par le gouvernement sur des terres propres et destinées à la colonisation, est à un haut degré préjudiciable aux établissements des colons, parce que la rareté du bois de construction se fait grandement sentir dans cette localité, et ce bois est nécessaire aux établissements de ces terres. L'exploitation de ces bois se continue, à notre regret, tous les ans sur les terres de ce comté.

25.—Je ne connais que trois ou quatre familles qui ont émigré aux Illinois il y a quelques années, la plupart sont revenues.

26.—L'émigration a été presque nulle dans cette localité.

27.—Quelques Canadiens, en petit nombre, sont revenus des Etats-Unis, dix à douze à ma connaissance.

CHS. T. DUBÉ, M. D., Trois-Pistoles.

1.—Les townships du comté de Témiscouata, où il y a des terres incultes sont : Parke, Witworth, Demers, Viger, Denonville, Hocquart, Bégon et Rodot.

2.—Les townships Witworth, Viger, Denonville et Bégon, les quatre derniers rangs de Parke, et le premier rang de Rodot sont arpentés, le reste ne l'est pas ; mais tous ces townships sont circonscrits. Nous ne pouvons dire la quantité de terres disponibles dans chacun de ces townships, mais il y en a beaucoup.

3.—Toutes ces terres appartiennent au gouvernement.

4.—Le prix en est fixé à 30 centins l'acre.

5.—Ces prix sont assez bas pour être avantageux à la colonisation.

6.—Le sol est généralement bon surtout dans Viger, Denonville, Bégon et Rodot, où il y a des érablières considérables, ce qui indique un sol très riche.

7.—Les townships Bégon et Rodot, sont séparés de Denonville et Hocquart, par la Rivière-Trois-Pistoles, dont les tributaires à l'est sont la Rivière-aux-Sapins ; la Bonaboucache, dont le parcours a plus de 30 milles ; la Rivière-de-l'Est prenant sa source au lac du même nom ; et plus à l'est, est le Lac-des-Joncs, d'une étendue assez considérable et environné de très bonne terre. À l'ouest de la Rivière-Trois-Pistoles sont Mariakèche et Sanescoupe qui traversent Denonville et partie de Viger et Toupiqué qui traverse Hocquart et Demers. Vient ensuite la Rivière-Verte courant dans Viger et Witworth et dont le principal tributaire est la Rivière-Lafourche. Et enfin, la Rivière-du-Loup, courant dans Witworth, Parke et divers townships du comté de Kamouraska, et dont les branches sont la petite Rivière-du-Loup, la Rivière-Fourchue et la Rivière-Rocheuse.

8.—Des chemins sont ouverts dans Bégon, Denonville, Viger et Witworth, qui devront se rendre au chemin Taché.

9.—Ces chemins qui ont de 3 à 6 milles de longueur ont donné une forte impulsion à la colonisation ; car presque toutes les terres qui les bordent sont prises ainsi que grand nombre d'autres en arrière, la population se porte en grande quantité et déjà des églises sont érigées depuis quelques années dans Witworth et Viger, et une autre est en voie de l'être dans Bégon, cet été.

10.—Il n'y a aucun octroi gratuit sur ces chemins.

11.—Il n'y a pas d'autres voies de communication que les chemins ouverts par le gouvernement depuis ces dernières années.

12.—Répondue à cette question au N^o. 9.

13.—La manière actuelle de faire les chemins de colonisation est bonne et doit être maintenue.

14.—Les chemins de colonisation sont d'une très grande importance, et c'est pour cela que tout le monde de ce comté désire ardemment la confection du chemin Taché qui doit passer dans les plus belles terres en arrière des seigneuries.

15.—Les chemins sont, suivant nous, le meilleur moyen d'encourager la colonisation et il serait fort à propos d'octroyer des lots gratuits pour la construction de chapelle et l'entretien du missionnaire, ainsi que des emplacements pour maisons d'école.

16.—Comme nous ne sommes pas affligés par ici de la plaie des grands propriétaires nous laissons à ceux qui en souffrent à suggérer les remèdes à leurs maux.

17.—L'allocation de \$50,000 devrait être augmentée afin de permettre d'aller plus vite dans la confection des chemins.

18.—Toutes les terres sont divisées en townships, mais quelques uns ne sont que circonscrits.

19.—Il serait avantageux que ces townships fussent arpentés.

20.—Presque tous nos jeunes gens, qui sont nombreux, désirent ouvrir des terres et de fait un bon nombre ont déjà commencé.

21.—Il n'y a pas dans notre comté de société de secours, et personne que nous sachions ne songe à en établir.

22 et 23.—Ne connaissant pas l'organisation en général des sociétés de colonisation, ni de celle formée à Montréal, pour le Bas-Canada, nous nous abstenons d'en parler.

24.—Les règlements actuels concernant les terres et les bois devraient être maintenus.

25, 26 et 27.—L'émigration aux Etats-Unis est nulle dans cette paroisse. Il n'y a que quelques jeunes gens qui s'absentent pour un an ou deux, et qui reviennent ensuite s'établir ici.

J. B. LEPAGE, Agent des terres, Rimouski.

1.—Dans le comté de Rimouski, il y a des terres incultes dans les townships Dufresne, Macpès, Neijette, Fleuriau et Cabot, situés en arrière des seigneuries, dans les townships McNider, Matane, St. Denis, Cherbourg, Dalibert et Romieux, situés sur le littoral du fleuve. Il y a aussi une grande étendue de territoire pas encore arpentée au sud de ces townships.

2.—Les townships Fleuriau, Cabot et McNider sont arpentés en entier, les townships Dufresne, Macpès, Neijette, Matane, St. Denis, Cherbourg, Dalibert et Romieux ne le sont qu'en partie, et les townships Chenin et Bédard, en arrière la seigneurie Nicolas Rioux, ne le sont pas du tout.

3.—Le tableau suivant sert de réponse à la troisième question :

TABLEAU No. 1.

TOWNSHIPS.	Nombre de rangs arpentés.	Nombre d'acres appartenant au gouvernement.	Nombre d'acres occupés par des colons.	Nombre d'acres, sous patente, apparten. à des propriétaires connus.	Nombre d'acres, sous patente, apparten. à des propriétaires inconnus et absents, mais occupés par des colons.	Nombre d'acres, sous patente, à la corporation archépisc. de Québec.	Nombre d'acres appartenant au gouvernement et disponibles.	REMARQUES.
Cabot.....	9	19,258	4,126	0	0	0	15,132	
Cherbourg.....	3	16,814	500	0	0	0	11,314	
Dalibert.....	3	16,807	0	0	0	0	16,807	
Dufresne.....	6	23,500	0	0	0	0	23,500	
Fleuriau.....	6	24,436	9,826	0	0	0	14,610	
Macpès.....	3	9,965	4,751	0	0	0	5,214	
McNider.....	12	57,467	18,937	21,090	2,000	0	38,530	
Matane.....	8	33,243	19,755	3,854	4,283	0	14,488	
Neijette.....	3	19,923	4,133	0	0	0	10,790	
Romieux.....	3	14,657	2,315	0	0	0	12,342	
St. Denis.....	6	15,530	4,223	382	0	173	11,307	

4 et 5.—Le prix, pour toutes les terres de la couronne en vente dans ce comté, ne varie pas et est de trente centins l'acre.

6.—En général, dans les divers townships ci-haut mentionnés, le sol est excellent et susceptible de tous les degrés de culture ; sur les hauteurs, le bois franc prédomine, surtout l'érable ; sur les terres plus basses, le bois mou est plus commun : tel que l'épinette, le sapin, le cèdre, quelquefois mêlé de merisier, frêne, cormier et aulne.

Quant au bois propre au commerce, tel que le pin surtout, il y en avait en très grande abondance autrefois, mais aujourd'hui on peut dire que la forêt en est presque ruinée par les commerçants de bois ; cependant, l'épinette en plus grande quantité peut encore suffire aux besoins du colon.

7.—Il y a un grand nombre de lacs de peu d'étendue distribués dans ces divers townships. Ces lacs, presque tous poissonneux, forment les sources de beaucoup de rivières, dont les principales sont le Rimouski et ses tributaires, le Métis et le Neijette, son plus grand tributaire ; le Sentijou, la Rivière-Blanche, le Matane, le Grand-Méchin, le Grand-Capucin et plusieurs autres de moindre importance. Toutes ces rivières et autres grands cours d'eau offrent à chaque township un ou plusieurs pouvoirs d'eau faciles à exploiter.

8.—Dans ce comté, les chemins de colonisation ouverts aux frais du gouvernement, sont le chemin de Matane à Cap-Chat, qui traverse les townships Cherbourg, Dalibert et Romieux, au bord du fleuve ; le chemin de Matapédia qui part du fleuve, auprès de l'église de Ste. Flavie et va jusqu'à la Bivière-Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, traversant d'abord neuf milles de la seigneurie Lepage et Thivierge, puis dix-neuf milles des terres de la couronne, vingt-et-un milles de la seigneurie Matapédia, au sud du grand lac de ce nom, enfin, quarante-quatre milles environ des terres de la couronne jusqu'à son extrémité, suivant le bord nord-est de la belle Rivière-Matapédia, dans toute sa longueur. Ce chemin n'est pas encore terminé.

Quelques routes ont été ouvertes aussi aux frais du gouvernement, savoir :

1° Une route en arrière la paroisse de Ste. Luce, partant des derniers chemins ouverts en seigneurie et s'avancant jusqu'au cinquième rang du township Fleuriau, sa longueur est de six milles.

2° Une route en arrière la nouvelle paroisse St. Analet, atteignant les terres du premier rang du township Neijette, longue de deux milles et demi.

3° Une route en arrière la paroisse St. Germain de Rimouski, aboutissant aux terres du deuxième rang du township Macpès, longue de trois milles.

4° Une route en arrière la paroisse du Bic, aboutissant aux terres du premier rang du township Dufresne, longue de deux milles.

5° Une route en arrière la paroisse St. Fabien.

6° do do do St. Simon. N'ayant pu obtenir les informations demandées, je ne puis donner la longueur de ces deux dernières routes.

7° Une route au centre du township McNider, part du troisième rang de ce township et monte jusqu'au sixième rang.

Les chemins à ouvrir sont :

1° Le grand chemin Taché, dont le tracé depuis le chemin Matapédia jusqu'à la route Pohénégamook, dans le comté de Kamouraska, vient d'être changé et relevé plus au sud. La ligne de ce chemin traverse maintenant une étendue de territoire bien propre à la colonisation, et j'ose assurer qu'aussitôt le chemin ouvert avec des routes pour y communiquer de distance en distance, on y verra surgir de suite beaucoup d'établissements ; car déjà des demandes de terres me sont adressées et plusieurs se proposent de s'y établir.

2° Le besoin se fait sentir d'ouvrir une route dans la paroisse St. Jérôme de Matane, pour atteindre les belles et excellentes terres du township Tessier, où bon nombre de colons désirent s'établir.

3° Une route au centre du township Matane facilitera immensément l'avancement de la colonisation dans l'intérieur de ce township, où les terres sont de la plus belle description.

4° Les routes Neijette et Macpès devraient être continuées, cette année, jusqu'à la nouvelle ligne du chemin Taché avec de légères réparations dans les parties déjà ouvertes ; longueur de ces deux routes à ouvrir, environ six milles.

5° La route Fleuriau, ouverte jusqu'à la ligne du dit chemin aurait seulement besoin de réparation avec un pont sur la Rivière-Neijette, pour la construction duquel des demandes au gouvernement ont été faites.

9.—L'ouverture de ces routes a produit les résultats qu'aujourd'hui les défrichements ont dépassé l'extrémité de ces routes.

10.—Les terres du premier rang des townships Cherbourg, Dalibert et Romieux que traverse le chemin de Matane à Cap-Chat, sont offertes comme octrois gratuits, ainsi que celle sur le chemin Kempt, section de Métis et sur le grand chemin de Matapédia. Voici un petit tableau démontrant l'état de la colonisation sur ces chemins et leur étendue :

TABLEAU No. 2.

CHEMIN.	En longueur par mille.	Nombre d'acr. offerts comme octroi gratuit.	Nombre d'acres occu- pés par des colons.	Nombre d'acres dispo- nibles.	Population au 31 décembre 1861.	REMARQUES.*
Kempt, section Métis.....	4½	6,000	2,600	3,300	30	
Matane à Cap Chat.....	35	18,626	14,000	3,017	333	
Matapédia.....	65*					

* Déduite l'étendue de ce chemin qui se trouve en seigneurie. N'ayant pas encore reçu toutes les instructions relatives à l'établissement de ce chemin et ayant été constamment employé sur d'autres points, je n'ai pu y faire de visite: de sorte qu'il ne m'est pas possible, pour le présent, de donner un état de la colonisation sur son parcours.

12.—La colonisation se fait rapidement sur le chemin de Matane à Cap-Chat, mais, sur le chemin de Matapédia, elle s'y fait lentement, à cause qu'il n'est pas encore terminé et que les lots de terre ne sont pas subdivisés sur son parcours.

13.—La manière de faire les chemins de colonisation me paraît bonne; mais au lieu de faire les travaux à la journée, comme cela se pratique ordinairement, je crois qu'il serait beaucoup mieux de les faire au moyen de la petite entreprise. D'après ma propre expérience je puis dire que les travaux des chemins à l'entreprise se font toujours plus promptement et avec plus d'économie, quand ils sont bien conduits.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation avec des routes pour y communiquer de distance en distance, sont certainement de la plus grande importance pour faciliter l'établissement des terres incultes.

15.—Outre les octrois gratuits, d'une part, et le bon marché des terres, d'autre part, il faudrait encore, pour attirer les colons, avoir à leur offrir un travail rémunérateur qu'il serait facile d'obtenir en leur laissant l'avantage de faire eux-mêmes les travaux des chemins de colonisation, préférablement à tout autre.

16.—Il est admis que l'accaparement par les grands propriétaires d'une étendue considérable de terres dans les townships, dans un but de spéculation, a été un des plus grands obstacles à la colonisation de ces terres; suivant moi, le moyen de les faire disparaître, serait de maintenir cette partie de la loi qui limite à 200 acres la quantité de terre que chaque personne peut obtenir, et qui l'oblige à faire des défrichements tous les ans et à s'y établir de suite.

17.—Ayant en vue une émigration prochaine pour donner accès aux terres incultes par l'ouverture des chemins de colonisation, la somme de \$50,000 est assurément insuffisante.

18.—Il y a dans ce comté des territoires non divisés en townships qui devraient l'être de suite, savoir :

19. Cette partie des terres de la couronne comprise, entre le township Fleuriau et la seigneurie Matapédia, que traverse la deuxième section du chemin de Matapédia; cette partie forme un front d'environ dix milles;

20. Toute la partie à l'est de la seigneurie Matapédia jusqu'à la Rivière-Consuspskal, distance d'environ huit milles;

30. Le township Tessier, en arrière la seigneurie de Matane, comprenant toute l'étendue entre les townships St. Denis et Matane;

10. L'augmentation des townships Neigette et Macpès, formant une superficie d'environ 96 milles d'un riche terrain, en général boisé de bois franc, mais surtout d'érable.

19.—Je ne saurais trop recommander l'arpentage immédiat des territoires sus-mentionnés, dans le but d'empêcher la confusion, car déjà grand nombre de colons, attirés par l'excellente qualité du sol, y prennent des terres, malgré qu'elles ne soient pas divisées, et font des défrichements considérables.

20.—Il y a, dans la paroisse de Rimouski, où je réside, beaucoup de personnes qui désirent ouvrir des terres incultes, je ne puis en donner le nombre.

21.—Il n'y a pas encore de sociétés de secours formées dans ce comté, mais nous nous proposons d'en former dans le cours de cette année pour venir en aide aux colons pauvres qui veulent s'établir sur les terres incultes.

22 et 23.—Comme je ne suis pas au fait des résultats produits par les sociétés de colonisation, je ne puis donner mon opinion à ce sujet.

24.—Je ne vois rien dans les règlements relatifs à la vente des terres qui soit de nature à entraver leur établissement. Mais quant à ceux relatifs aux bois propres au commerce, ainsi que tous autres qui se trouvent sur les lots occupés, ils devraient être amendés de façon à laisser à chaque colon défricheur le droit d'en disposer à l'acquit de son lot, sans l'obliger à payer licence; car les frais d'une licence, pour un pauvre colon, est certainement quelque chose d'onéreux et presque toujours impossible à rencontrer. Aussi, les obligations d'établir et de défricher, avant de pouvoir disposer du bois devraient disparaître; c'est à son début qu'un colon a le plus besoin des avantages que lui offrent les bois qui croissent sur son lot; d'ailleurs, pour faire ses défrichements ne faut-il pas que le bois soit abattu et brûlé, or il n'y aurait donc rien à perdre en lui laissant tous privilèges quelconques à cet égard.

25, 26 et 27.—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu ici de l'émigration vers les États-Unis, ou ailleurs, hors du Bas-Canada.

W. H. PARKER, d'Hunterstown.

1.—Il n'y a qu'un seul township dans le comté Maskinongé, et il est possédé par une compagnie de fabricants de bois. L'augmentation a été vendue il y a déjà quelque temps par le gouvernement, et elle est toute établie.

2.—Aucun township n'a été arpenté dans le comté, excepté celui d'Hunterstown.

3.—Au nord du comté se trouvent les terres incultes de la couronne, jusqu'à la Rivière-Matawin.

4.—Le prix que demande le gouvernement (30 centins l'acre), les conditions et termes de paiement ne sont pas, suivant moi, trop élevés pour la terre.

6.—Le sol est de bonne qualité; le bois est mêlé, et on y trouve le bouleau, le hêtre, l'érable, le chêne, le pin, l'épinette et le peuplier sur les côtes; et dans les vallées et les savanes, le bois est le mêleze, le sapin et l'épinette.

7.—Il n'y a que deux lacs dans le comté autour desquels il y a des établissements. Ce sont les lacs Maskinongé et Mandville. Il y a deux rivières qui traversent le comté et ces terres incultes, et chacune à environ 100 milles de longueur. Les lacs qui s'y déchargent sont innombrables, et varient en longueur d'un demi mille à neuf milles. Il y a, autour d'un grand nombre de lacs et de leurs décharges, et dans les vallées des deux rivières (la Rivière-du-Loup et la Rivière-Maskinongé), beaucoup de terrain propre à la colonisation, et la seule raison pour laquelle ces terres ne sont pas établies, est le manque de chemin, ou de débouchés pour les colons. Il n'est pas raisonnable d'espérer qu'un pauvre habitant ira se plonger dans la forêt pour y défricher une terre, lorsque le manque de chemins le forcerait de transporter toutes ses provisions sur son dos, ou d'attendre l'hiver pour les avoir.

8.—Pas un seul chemin de colonisation n'a été ouvert dans le comté.

10.—Il n'a pas été fait d'octrois gratuits dans cette localité.

11.—Il n'a été ouvert aucun moyen de communication avec ces terres incultes. L'on peut y parvenir par un chemin qui remonte les vallées des deux rivières.

12.—La colonisation ne fait aucun progrès, parce qu'on ne fait rien dans le comté pour l'encourager ; l'on offre aucun avantage aux colons qui pourrait les porter à s'établir dans la localité. Pour montrer quel progrès ferait la colonisation si l'on s'en occupait sérieusement, je dirai qu'il y a environ quatre ans, le gouvernement consacra une certaine somme d'argent à la construction d'un chemin dans la vallée de la Rivière-du-Loup, sur une distance de cinq milles, et qu'en moins de deux ans, tous les lots étaient pris par des colons (au prix de \$1 l'acre; le terrain appartenant à une compagnie), qui y résident maintenant, et qui ont défriché de cinq à vingt acres chacun.

13.—Le système des chemins de colonisation est bon. Je n'ai à offrir aucun avis à ce sujet.

14.—L'ouverture de grands chemins de colonisation, avec des chemins plus courts qui viennent à aboutir, est de la plus grande importance pour l'avancement de la colonisation.

15.—Je ne connais aucun autre moyen d'encourager l'établissement des terres incultes ; mais je crois que celui qui a été adopté par le gouvernement ne peut pas être amélioré ; les résultats déjà obtenus est une preuve qu'il est bon.

16.—L'achat de terre en bloc ou autrement en étendues considérables est ruineux pour le pays, bien que les effets ne s'en fassent pas sentir maintenant autant que dans quelques années d'ici. Ce sera un grand obstacle à la colonisation de ces terres, et il aura l'effet de faire émigrer nos jeunes gens aux Etats-Unis, où ils peuvent avoir des terres presque pour rien.

Dans quel autre but les individus ou les corporations achèteraient-ils d'aussi grandes étendues de terre, si ce n'est pour la spéculation ? Il n'est pas à supposer que ce soit dans le but philanthropique de les revendre aux individus pour moins que leur coût. Suivant moi, le meilleur moyen, et le seul, de remédier au mal, est de ne pas vendre plus d'un ou deux lots au même individu.

17.—Je ne sais pas sur quelle étendue de territoire ces \$50,000 doivent être employées : si c'est sur plus de deux comtés, je crois que la somme est insuffisante.

18.—La limite nord du comté n'a jamais été établie ou même tracée. Le pays au nord, sur une étendue de 40 milles, (jusqu'à la rivière Mataouin, principal tributaire du St. Maurice,) est inculte et appartient à la couronne. La vallée de la Rivière-du-Loup seule contient une superficie de plus de 350 milles carrés, ou environ 252,000 acres, et la vallée de la Maskinongé un peu moins, car la rivière n'est pas aussi considérable. L'on peut juger par là du nombre de townships qui pourraient y être tracés. Les vallées des deux rivières possèdent de bonnes terres propres à la culture.

19.—Au nord du township d'Hunterstown en remontant la vallée de la Rivière-du-Loup, l'on pourrait former un bon township de 30,000 acres ou plus. Cette région est boisée et bien arrosée, étant traversée par deux grands cours d'eau. Le sol est aussi bon que tout ce que l'on peut trouver dans le territoire du St. Maurice. Le fait est que je ne connais aucune autre étendue considérable de terre où il y ait autant de terrain propre à la culture que celle que je mentionne ici. J'en parle avec connaissance de cause, car j'ai parcouru chaque mille carré de ce territoire jusqu'à la Mataouin. Je saisis cette occasion pour dire que durant l'administration de M. Oliver Welles, comme "agent des terres de la couronne" pour le territoire du St. Maurice, un parti d'arpenteurs fut envoyé par lui pour tirer une ligne depuis Hunterstown jusqu'à la rivière Mataouin,—une distance de 31 milles,—dans le but de construire un chemin. Ce chemin devait servir à deux fins : d'abord pour permettre aux fabricants de bois de se rendre à la rivière Mataouin par une route plus courte et plus directe que par celle des Trois-Rivières, et ensuite pour encourager l'établissement des terres qui le bordaient. Mais comme la ligne tirée par les arpenteurs était une ligne "à vol d'oiseau," et qu'elle traversait le point de partage de plusieurs grands cours d'eau, la région qu'ils traversèrent était très rude et montagneuse, et impropre à la culture, et ils firent leur rapport en conséquence. Le sujet fut alors abandonné ; et depuis nous n'avons plus entendu parler de chemins de colonisation dans le comté de Maskinongé.

20.—Il y a beaucoup de personnes qui désirent s'établir sur de nouvelles terres, et dans le cas où le gouvernement ouvrirait des chemins et offrirait d'autres encouragements aux jeunes colons, comme on l'a fait dans d'autres parties du pays, ces terres incultes seraient bientôt établies. Il y a des centaines de jeunes gens, dans ce comté, qui prendraient des lots si les terres de la couronne étaient divisées en townships et s'il y était fait des chemins.

21.—Il n'y a pas de société, dans le comté de Maskinongé, dont le but soit de donner des secours aux colons pauvres.

22.—Ne connaissant pas beaucoup le fonctionnement des sociétés de colonisation, je ne me hasarderai pas à donner mon opinion.

23.—Je ne connais rien de la formation, des progrès ou des résultats de la société de colonisation du Bas-Canada. J'en ai vu parfois des mentions dans les journaux.

25.—Le comté de Maskinongé a envoyé plus de jeunes gens aux Etats-Unis qu'aucun autre comté au nord du St. Laurent. La meilleure réponse que je puis faire à cette question est de dire qu'au moins un cinquième de la population canadienne-française du Bas-Canada a émigré aux Etats-Unis depuis dix ans. L'année dernière, j'ai passé sept mois à Burlington, Vermont, et j'ai eu occasion de voir tous ceux qui y passaient par les bateaux à vapeur et le chemin de fer. Dans la ville de Burlington, sur une population de 7000 âmes, il y a un cinquième de Canadiens-Français. Dernièrement, quatre cents volontaires fédéraux furent envoyés dans le Sud, et sur ce nombre soixante étaient Canadiens-Français. Les deux-tiers des matelots employés sur les navires du lac Champlain sont Canadiens. Dans la plupart des briqueteries de la rivière du Nord ou de l'Hudson, et aux alentours des villes de New-York, Boston, Troy, Albany et Providence (Rhode Island), l'on trouve les Canadiens en grand nombre. Il y en a beaucoup qui sont employés dans les chantiers des Etats du Minnesota, du Wisconsin et du Michigan; et bien peu de ceux-ci reviennent dans leur pays.

26.—Le meilleur moyen à adopter pour empêcher l'émigration aux Etats-Unis est d'ouvrir des chemins dans les terres incultes. Les jeunes gens du Canada n'émigreraient pas s'ils trouvaient ici les mêmes avantages qui leur sont offerts ailleurs. Je ne connais pas un seul chemin du gouvernement ou de colonisation entre les rivières l'Assomption et Yamachiche, dans le comté de St. Maurice, qui s'avance à 25 milles dans l'intérieur du pays. Comme on le sait très bien, les établissements se bornent à une étroite lisière le long du St. Laurent.

27.—Il n'y a que bien peu de Canadiens qui reviennent des Etats-Unis en Canada. Ceux qui vivent sur les frontières vont généralement aux Etats-Unis durant la fenaison, mais la plupart d'entre eux reviennent.

HENRY CRAWFORD, Maire de St. Gabriel.

1.—Les townships de Stoneham et Tewkesbury; le reste du comté est formé de la seigneurie de la couronne de St. Gabriel et du fief St. Ignace.

2.—Les townships sont tous arpentés, ainsi que la seigneurie de St. Gabriel. Ils contiennent, suivant moi, douze mille acres de terre disponible.

3.—1° Toutes les terres incultes, à l'exception de quelques centaines d'acres dans le township de Tewkesbury, appartiennent au gouvernement. 2° A ma connaissance, dans l'endroit appelé Valcartier, 1100 lots de 90 arpents chaque appartiennent à des personnes connues; mais je n'ai pas eu le temps de me renseigner sur la quantité de terre possédée par des personnes connues dans le comté en général. 3° Bien peu; aussitôt que les chemins sont faits, les terres sont prises par des colons réels.

4.—Les terres du gouvernement se vendent 50 centins, ce qui est déjà élevé, vu l'absence de chemins. Ils serait payé \$1 s'il y avait des chemins, et les terres incultes seraient promptement prises par le surplus de la population. £2 et £3, 10s. l'acre pour la terre en bois debout, là où il y a des chemins, et où elle est vendue par les individus.

5.—Le bas prix de la terre n'est pas un encouragement là où il n'y a pas de chemins.

6.—Le sol est généralement très riche là où le bois franc domine, ce qui est général. Dans quelques endroits le terrain est rocheux. Le bois est le bouleau noir, l'érable à sucre, l'orme, le frêne; sur les coteaux, il y a de beau pin pour le commerce.

7.—Les rivières Jacques-Cartier, Ste. Anne, St. Charles et autres, ainsi qu'un grand nombre de lacs, arrosent le comté, et offrent d'innombrables pouvoirs d'eau pour les manufactures.

8.—Il n'y en a pas,—ce qui est le seul empêchement à la colonisation de nos terres. Il a été tracé un chemin l'automne dernier pour ouvrir le pays en arrière des comtés de

Québec et de Portneuf, qui aura l'effet de faire établir une très grande étendue de magnifique terre. Voyez le rapport de John Neilson, arpenteur provincial, sur le chemin de St. Gabriel à Rocmont.

9.—L'ouverture d'un chemin aurait pour résultat l'établissement immédiat des terres incultes et l'accroissement de la valeur de la propriété de 50 pour cent.

10.—Il n'y a pas d'octrois gratuits.

11.—La couronne possède toutes les terres et les vend 50 centins l'acre. Le seul moyen d'établir ces terres serait d'ouvrir le chemin tracé par J. Neilson, et que le gouvernement ouvrirait tous les chemins et chargerait tant pour cent sur le prix des terres pour couvrir ces frais, ce qui serait payé très volontiers par les nouveaux colons. Encouragez la construction de maisons d'écoles en troncs d'arbres, construisez un moulin à scie peu pendicieux dans une position centrale, et cette région s'établira rapidement.

12.—La colonisation ne fait pas de progrès pour les raisons que j'ai déjà données, parce qu'il n'y a pas d'encouragement. J'ai répondu brièvement à la question No. 11, mais si j'en avais le temps je donnerais de nombreux détails, car j'ai une expérience de 23 ans sur ce sujet.

13.—Je n'approuve pas le système d'accorder des octrois pour des chemins courts dans les paroisses établies. Commencez par bien explorer une région, puis établissez des routes principales, et ensuite faites des chemins plus courts à mesure qu'elle s'établit.

14.—Un très grand avantage.

15.—Je connais un autre plan que je prendrai le trouble d'exposer un autre jour, et aussi un moyen de faire des chemins qui auraient tous les avantages des chemins planchés, et qui ne coûteraient pas plus de la moitié des bons chemins ordinaires.

16.—L'octroi ou la vente de grandes étendues de terre aux individus est un mauvais système. Le seul système à suivre est d'exiger le défrichement et l'occupation réelle du terrain.

17.—L'octroi est trop minime pour d'ici à quelques années. Je n'ai aucun doute que les petits octrois faits jusqu'ici ont été gaspillés pour faire du capital politique.

18.—Il reste une très grande étendue d'excellente terre, dans la partie nord-ouest du comté, suffisante pour former plusieurs townships. Je parle d'après mes observations personnelles.

19.—Il n'y aurait aucune difficulté à ouvrir des townships si le chemin projeté de St. Gabriel à Rocmont était fait.

20.—Il y a un grand nombre de personnes des anciennes paroisses, qui vivent misérablement sur de petits lots, et qui deviendraient d'excellents colons.

21.—Il n'y en a pas.

22.—Je n'ai pas eu l'occasion de me former une opinion sur les sociétés de colonisation.

23.—Je ne connais rien du mouvement.

24.—La loi est excellente sous ce rapport.

25.—Il y a eu beaucoup d'émigration aux Etats-Unis, parce qu'il n'y a pas de terres incultes sur lesquelles ils peuvent s'établir.

26.—Encouragez la colonisation par tous les moyens possibles.

27.—Quelques uns sont revenus, et d'autres désirent revenir.

RICHARD LANIGAN, Marchand, Trois-Rivières.

NOTE.—Le comté de St. Maurice n'a pas de limites établies au nord; et les terres n'ont pas été arpentées à plus de 35 milles à l'intérieur, en partant du St. Laurent. Il y a cependant, dans le comté de St. Maurice proprement dit, et dans le territoire du St. Maurice, plusieurs millions d'acres de terre que l'on dit propres à la culture.

1.—Les townships du comté de St. Maurice qui ont été arpentés et dans lesquels il y a encore des terres incultes à vendre, sont Shawinigan et Caxton, entre lesquels il y a la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, dont partie se trouve dans le comté de Champlain et partie dans celui de St. Maurice; et dans le territoire du St. Maurice, les nouveaux townships de Polette et Turcotte.

2.—Ces townships ont été arpentés, mais les rapports de l'arpentage de Polette et Caxton n'ont pas été transmis, et partie de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine n'a pas encore été arpentée. Il y a encore à vendre dans le township de Caxton, environ 20,000 acres,

Shawinigan.....	8,000	"
Turcotte.....	38,000	"
Polette, environ.....	40,000	"
Dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.....	42,000	"

Total..... 148,500 "

3.—Ces terres sont principalement possédées par le gouvernement, et il y en a peu entre les mains des spéculateurs individuels ; une partie de Caxton,—je ne sais pas au juste quelle quantité,—appartient à la compagnie des bois d'Hunterstown ; et dans le territoire du St. Maurice, de grandes terres sont possédées par la plupart des compagnies d'exploitation du bois.

4.—Le prix généralement demandé pour la terre est de 3s. à 4s. l'acre, et dans la plupart des cas, ce prix n'est pas trop élevé.

5.—Le prix des terres de la couronne, dans le comté et le territoire du St. Maurice, est de 30 centins l'acre, payable en cinq versements annuels, avec intérêt. Le prix de la terre dans la seigneurie du Cap, ou les Biens des Jésuites, est de 4s. à 5s. l'acre, aux mêmes conditions que ci-dessus, l'acheteur étant obligé de payer pour les frais d'arpentage et pour le contrat ; ces frais n'existent pas pour les terres de la couronne. Le bas prix des terres aurait l'effet d'encourager la colonisation, mais l'absence de chemins à travers ces terres, de même qu'à travers les Biens des Jésuites, a toujours été une barrière insurmontable à leur établissement. Avec de bons chemins, la plupart des terres du comté et du territoire du St. Maurice se vendraient facilement à 5s. l'acre.

6.—La qualité du sol varie. Dans Shawinigan, c'est généralement une argile forte, ou un sol d'alluvion, et il est d'une nature semblable depuis Shawinigan jusqu'aux Piles ; et à partir de là, jusqu'à la jonction de la Rivière-au-Rat avec le St. Maurice, la terre qui borde les baies et les rivières est une glaise forte. Dans le Cap, il y a beaucoup de terre légère ou sablonneuse. Le nouveau township de Polette contient une forte proportion de bonne terre, tandis que le township de Turcotte est généralement rocheux. Les bois qui croissent sur ces terres se composent généralement de pin blanc, d'épinette rouge et de pruche, d'érable, de merisier, de frêne et d'orme.

7.—Les rivières Yamachiche, à la Pêche et Grande-Mère, traversent une partie de Shawinigan et du Cap-de-la-Madeleine, c'est-à-dire, cette partie du Cap qui est située dans le comté de St. Maurice ; mais la plus grande partie du Cap-de-la-Madeleine se trouve dans le comté de Champlain et est arrosée par les rivières Champlain et Batiscan ; la rivière St. Maurice traverse aussi tous ces territoires. Les nouveaux townships de Polette et Turcotte sont arrosés par la Rivière-au-Rat et ses branches, la Wessoneau et ses branches, et les rivières au Lait et Sigousink. Dans Caxton et Shawinigan il y a le lac à la Perchaude et plusieurs autres petits lacs qui n'ont que des noms locaux ; dans le Cap-de-la-Madeleine, il y a le Lac-aux-Piles, le Lac-à-la-Pêche, le lac Polette et quelques autres ; dans Polette et Turcotte, il y a le lac Sigousink et un certain nombre de plus petits.

8.—Il n'y a pas de chemins de colonisation, à proprement parler, dans aucun de ces townships ou territoires, excepté celui qui part de St. Barnabé, dans Caxton, et qui va à St. Etienne. Il a été commencé un chemin de colonisation, l'été dernier, qui devait partir de Ste. Flore, sur le chemin des Piles, dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, et aller aboutir à la jonction de la Rivière-au-Rat avec le St. Maurice ; et l'on projette d'en ouvrir un autre à la Tuque, sur le St. Maurice, le long de la Rivière-Croche, et le rang de front du township de Roberval, sur le Lac-St.-Jean ; mais ce chemin appartiendra à Champlain et à Portneuf plutôt qu'à St. Maurice. Le chemin de colonisation de Ste. Flore à la Rivière-au-Rat traversera une partie du Cap-de-la-Madeleine, les townships qui restent à arpenter entre Ste. Flore et cet endroit, et les townships de Polette et Turcotte. Le chemin des Piles traverse Shawinigan et partie du Cap ; mais ce n'est pas un chemin de colonisation, quoiqu'il ait servi à coloniser Shawinigan et Ste. Flore.

9.—La longueur du chemin de St. Barnabé à St. Etienne n'est que d'une douzaine de milles, et toutes les bonnes terres qui le bordent de chaque côté sont occupées. Le chemin de colonisation qui doit aller de Ste. Flore à la Rivière-au-Rat sera long d'environ 40

milles. Il n'y a eu que quatre milles de ce chemin faits en partie l'été dernier, et cependant, de nombreuses demandes de terre ont été faites dans le voisinage. Le chemin des Piles, c'est-à-dire, le chemin du gouvernement qui va de Trois-Rivières aux Grandes-Piles sur le St. Maurice,—à environ 38 milles de longueur. Il n'y a que peu ou point de bonnes terres à vendre d'un côté ou de l'autre de ce chemin, bien que l'on y rencontre encore beaucoup de lots inoccupés, dans St. Etienne, Shawinigan et le Cap. La longueur du chemin projeté entre la Tuque et Roberval est de 90 milles. L'achèvement du chemin de Ste. Flore à la Rivière-au-Rat, et la construction d'un chemin de la Tuque à Roberval, seraient d'un avantage incalculable pour la colonisation du territoire du St. Maurice.

10.—Il n'y a pas "d'octrois gratuits" sur aucun de ces chemins.

11.—L'on parvient à Shawinigan et à cette partie du Cap qui est située dans le comté de St. Maurice par l'ancien chemin des Forges de St. Maurice, et sa continuation, le chemin de Piles, de Trois-Rivières, ou de Yamachiche par St. Barnabé et St. Etienne. L'on va aussi de Trois-Rivières à Caxton par Yamachiche ou St. Etienne. Les townships de Polette et de Turcotte ne sont maintenant accessibles que par les canots et les portages, par la Rivière-St.-Maurice, c'est-à-dire, après avoir dépassé les Piles.

12.—La colonisation fait des progrès rapides partout où il est ouvert des chemins, et bien lents, et l'on pourrait même dire qu'elle n'en fait pas du tout, là où il n'y a pas de chemins, malgré que le cultivateur trouve un marché facile et rémunérateur pour tous ses produits, dans presque toutes les parties du territoire du St. Maurice, en conséquence de l'exploitation des bois. Il faut donc en conclure que l'absence de chemins est le grand obstacle à la colonisation dans le Bas-Canada.

13.—Je considère qu'un bon système de chemins de colonisation est la clé de tout le système de colonisation dans un pays boisé comme le Canada. Je conseillerais de donner la confection de ces chemins aux colons réels, et à nul autre, excepté en autant que la surveillance d'un conducteur compétent serait nécessaire. Le colon devrait, si on lui faisait payer sa terre, recevoir un bon salaire pour son travail, comme il devrait payer un bon prix pour sa terre. Les chemins de colonisation devraient être construits d'une manière plus parfaite et plus scientifique qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans le Bas-Canada, et l'on devrait prendre des moyens plus efficaces que ceux que l'on suit aujourd'hui pour les faire réparer.

14.—Je considère que l'ouverture de grands chemins de colonisation avec des chemins plus courts venant y aboutir, comme étant d'une importance vitale pour le progrès de la colonisation.

15.—Dans les régions boisées, comme le St. Maurice, je pense que la réglementation et l'encouragement convenables du commerce des bois doivent faciliter la colonisation, non seulement par l'ouverture de chemins pour l'exploitation des bois, mais par la création d'un marché pour les produits de la ferme, à des endroits éloignés dans l'intérieur. Donner des avances aux colons, de manière à leur permettre de se bâtir des maisons et des granges, et de défricher une petite partie de leurs terres, a quelquefois été un puissant encouragement pour la colonisation des terres incultes ; mais c'est un moyen qu'il faut employer avec beaucoup de discernement et de précaution.

16.—C'est un mal lorsque l'établissement n'a pas été l'une des conditions de la vente, et lorsque le propriétaire n'a pas été forcé de remplir ses engagements. Je crois que dans les endroits où il est organisé des municipalités locales, les taxes qu'elles imposent généralement sur les terres incultes possédées par des particuliers, et les ventes qu'elles font à défaut de paiement de ces taxes, sont de nature à corriger ce mal ; et là où il n'existe pas de conseil municipal local, ou là où il néglige de prélever ces taxes sur les terres incultes, il serait bon que le gouvernement imposât une taxe sur toutes les terres incultes possédées par de grands propriétaires ou par des absents.

17.—Je ne pense pas que l'octroi actuel de \$50,000 soit une aide suffisante pour un objet aussi important. Le quadruple de cette somme ne suffirait pas aux besoins du pays.

18.—Il y a beaucoup de terre, dans le comté et le territoire du St. Maurice, propre à la culture, et qui n'est pas encore divisée en townships. Il peut y en avoir, autant qu'on a pu le constater jusqu'à présent, de trois à quatre millions d'acres.

19.—L'on pourrait y ouvrir des townships, surtout sur la ligne déjà indiquée, entre Ste. Flore et la Tuque, sur le côté ouest du St. Maurice ; aussi dans la direction de la Rivière-Matawin ; et sur le côté est du St. Maurice jusqu'en arrière de Batisseau, dans la direction du lac Makinac ; et sur le chemin projeté de la Tuque à Roberval. Mais sur ce

dernier chemin, l'on ne trouve pas beaucoup de bonne terre, jusqu'à ce que l'on ait dépassé le sommet d'épanchement qui partage les eaux du St. Maurice de celles du Saguenay. Dans l'état actuel de nos arpentages, il est impossible de dire exactement le nombre de townships que l'on y pourrait ouvrir.

20.—Il y a dans les paroisses de la Pointe-du-Lac, Yamachiche, Rivière-du-Loup, dans les environs de Trois-Rivières, et dans les paroisses de St. Maurice, Champlain et Batiscan, beaucoup de personnes qui désirent s'établir sur des terres incultes. Il est à présent impossible d'en constater exactement le nombre ; mais lorsqu'il est ouvert un nouveau chemin à travers les terres incultes, il y a plus de demandes qu'il n'y a de lots à vendre dans le voisinage du chemin.

21.—Il n'y a pas de société que je connaisse dans le comté de St. Maurice, pour donner des secours aux colons pauvres qui commencent leurs travaux, mais il a été plusieurs fois proposé d'en former une.

22.—Je suis en faveur des sociétés de colonisation, mais je les ferais secondaires et auxiliaires d'un bon système de colonisation par le gouvernement. De cette manière elles pourraient être réellement utiles ; mais si on les laisse à elles-mêmes, elles ne peuvent être que de peu d'utilité.

23.—Je suis au fait du mouvement qui a eu lieu dans le district de Montréal en 1860 et 1861, relativement à la formation de sociétés de colonisation ; mais je ne connais pas les progrès ni les résultats de ces mouvements.

24.—Je ne crois pas qu'il y ait grand'chose dans les règlements de vente des terres ou du bois qui nuise à l'établissement des terres, si les règlements du département des terres de la couronne sont observés de bonne foi par les fabricants de bois et les colons. Cependant, il est désirable de régler les différends qui existent entre ces deux classes autant que la chose est possible. Il serait peut-être avantageux aux deux partis—car tous deux doivent être protégés—si la terre du colon était entièrement placée sous son contrôle, et si l'on donnait un intérêt permanent au fabricant de bois dans la limite qu'il affirme, en sorte que tout en ne venant pas en collision entre eux, le fabricant de bois, dans son propre intérêt, chercherait à conserver sa forêt de pin.

25.—Il n'y a eu que peu d'émigration aux Etats-Unis ou ailleurs, depuis quelques années, de ce comté. L'émigration qui a eu lieu a été causée par le manque d'emploi, et par l'absence de chemins praticables pour se rendre aux nouveaux établissements. Je n'ai pas les renseignements nécessaires pour pouvoir dire avec quelque exactitude quelle a été l'étendue de cette émigration.

26.—Dans mon opinion, le meilleur moyen d'arrêter l'émigration canadienne est d'arpenter de nouveaux townships, d'y faire de bons chemins, donner de l'ouvrage aux nouveaux colons, encourager et améliorer notre système d'agriculture, réduire les impôts et diminuer les dépenses du gouvernement civil.

27.—J'ai entendu parler d'émigrés aux Etats-Unis qui sont revenus en Canada depuis un an ; je n'ai pas pu constater combien il en est revenu.

W. HENDERSON, Hennisson Brook, Frampton Est.

1.—Metgermette, Watford, Ware, Standon, Cranbourne et Buckland.

2.—Tous ces townships ont été plus ou moins arpentés, excepté Metgermette. Je n'ai pas les moyens de constater exactement la quantité des terres incultes qui reste à vendre dans ces townships, mais le tout dépasse 380,000 acres.

3.—Sur cette quantité, le gouvernement en possède environ 354,000 acres, et des individus connus environ 28,000 acres, tous non résidents ou à peu près. Je ne connais pas de corporations ou de sociétés, ou d'individus inconnus qui possèdent des terres dans le comté de Dorchester.

4.—Les terres du gouvernement sont maintenant cotées à 1s. 6d. l'acre ; les particuliers absents ont des prix différents qui varient de 3s. à 10s. l'acre, pour des terres de même qualité et de même situation. Environ 10,000 acres dans Cranbourne, Standon et Ware sont possédés par des individus qui y exploitent le bois.

5.—Le bas prix demandé par le gouvernement a eu l'effet de faire établir tous ou presque tous les lots dans Frampton depuis cinq ou six ans, ainsi que quelques milliers

d'acres dans Buckland et Standon. L'absence de chemins de communication a jusqu'ici empêché l'émigration des anciens établissements à Cranbourne et Watford; et les hauts prix demandés par les absents pour les lots de front dans Ware, ont eu le même effet. Cependant, la facilité des termes de paiement est de beaucoup plus d'importance que des prix très-bas.

6.—Sur une étendue de pays aussi considérable, le sol et le bois varient beaucoup. Généralement, cependant, le sol est composé d'argile jaune forte sur les côtes, qui se trouve recouverte, dans les basses terres, d'une couche de terre légère ou de sable. Le plus grand défaut est la quantité de pierre, surtout dans les terres hautes. Il y a cependant, sur les bords des rivières, des lisières considérables de sol d'alluvion exempt de pierre. Ces pierres sont généralement une ardoise argilueuse entremêlée de granwache qui ressemble aux carrières du Cap-Rouge, près de Québec. On a trouvé de l'ardoise bleue de bonne qualité, ainsi que de la pierre calcaire en plusieurs endroits. Le bois sur les terres élevées est l'érable, le merisier, le hêtre, le bois de fer, le tilleul, le frêne, l'épinette, le sapin et un peu de pin; dans les terres basses, le sapin, l'épinette, le merisier, le cèdre, le bouleau, le pin, le mélèze, etc., sur les points d'alluvion, l'orme, le corisier, et l'aulne; sur les terres brûlées, le bois de seconde venue, lorsque le sol est bon, est l'érable blanche, le mélèze, le peuplier, l'épinette, le sapin, le pin, le corisier, le cornouiller, etc.—Les terres disponibles se composent de tout les townships de Metgermette et Watford, presque tout Langevin, des trois quarts de Ware et Standon, des deux tiers de Cranbourne, et de quelques milliers d'acres dans Buckland.—Dans Metgermette et Langevin, près de la rivière St. Jean, les terres sont basses et marécageuses, avec beaucoup de belle pointes d'alluvion. Les bas-fonds forment d'excellents pâturages, et les hauteurs de magnifiques collines couvertes de bois franc. Dans Langevin particulièrement, l'on dit que le sol et le bois sont de première qualité. Watford est généralement uni et particulièrement exempt de pierre; une partie considérable de la moitié sud-ouest fut brûlée lors des grands incendies de 1826, mais le bois est pour la plupart repoussé, et le sol est de bonne qualité. Un grand nombre de belles sucreries sont occupées par des *squatters*, qui ont ouvert un bon chemin d'hiver depuis St. François, en traversant Watford, jusqu'à Metgermette, et qui ont construit un excellent pont sur la rivière Famine, aux deux-tiers de sa distance de la limite sud-ouest du township. Il y a quelques clairières marécageuses de peu d'étendue dans les terres brûlées, au nord-ouest de la rivière Famine. D'ailleurs le township est supérieur à tous les autres sous le rapport de la qualité du sol et de l'absence de pierres.—Les terres disponibles dans Standon et la partie nord-ouest de Ware sont généralement pauvres, bien qu'il s'y trouve çà et là des lots d'assez bonne qualité. La partie sud-ouest de Ware et les terres possédées par les particuliers sont d'une qualité supérieure à la moyenne générale.—Dans Cranbourne, le terrain est marécageux, bien que moins rocheux que dans Frampton; les terres hautes sont bonnes avec beaucoup d'excellentes sucreries, dont la plupart sont occupées par des *squatters* dans le temps du suere.

7.—Le comté de Dorchester est bien arrosé par la rivière Etchemin et ses tributaires, la rivière St. Jean et son grand bras la Daquam, et les rivières Famine, Metgermette, Grande-Coudée, St. Joseph, et plusieurs autres cours d'eau moins considérables, qui tombent tous dans la rivière Chaudière. Le seul lac considérable est le lac Etchemin, qui a une superficie d'environ 700 acres; le lac Famine, qui est aussi dans Ware, le lac au Basque, dans Cranbourne, un lac sur la nouvelle limite de Buckland, et le lac au Brochet, dans Frampton, avec cinq ou six lacs dans Metgermette, couvrent des espaces de 100 à 200 acres chacun. Il y a cinq petits lacs dans Buckland, un dans Frampton, un dans Standon, sept dans Ware, et sept dans Cranbourne.

8.—Le chemin d'Etchemin, ouvert et fait l'été dernier, depuis l'angle nord de Cranbourne jusqu'à l'Ilc-aux-Ormes, sur le lot No. 33 du 5e rang. Ce chemin a été tracé entre les lots No. 29 et 30, à travers Cranbourne, jusqu'au 12e rang; et de là dans une direction sud-ouest jusqu'au lot No. 21, et de ce point entre les lots 21 et 22 jusqu'à l'extrémité sud-est du township, puis à travers les rangs 1, 2 et 3 de Watford jusqu'à la rivière Famine, dans la même direction. Depuis la rivière Famine, le chemin sera tracé cet été franc sud jusqu'au confluent de la rivière Grande-Coudée avec la Rivière-du-Loup. Un autre chemin, appelé le chemin Central de Cranbourne, formera la continuation du grand chemin des 3e et 4e rangs de Frampton, continué entre les lots No. 14 et 15; à travers les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, et partie du 8e rangs de Cranbourne. De là il devra être continué

dans la même direction, mais près de trois quarts de mille au sud-ouest, jusqu'à son intersection avec le chemin d'Etchemin, au-delà de la rivière Famine. Environ les trois quarts de ce chemin ont été tracés sur le champ. Il y aura aussi trois chemins d'embranchement : un entre les chemins d'Etchemin et Central, sur le 12^e rang de Cranbourne ; un autre à partir du chemin d'Etchemin, dans le second rang de Watford, allant au sud-ouest, jusqu'aux chemins du fief Cumberland, déjà en partie tracés sur le champ ; et un troisième depuis le 6^e rang de Cranbourne jusqu'au township de Ware, où il se croiera avec un chemin (aujourd'hui en partie abandonné) ouvert par feu Sir Randolf Routh vers la profondeur de ce township. Outre ces chemins, l'on a projeté d'ouvrir un autre chemin de colonisation depuis les nouveaux établissements formés en arrière de Buckland (qui communique avec la paroisse de St. Lazare), à travers Standon, Ware et Langevin, jusqu'à la rivière St. Jean, une distance d'environ 23 milles, avec un embranchement jusqu'au chemin d'Etchemin dans le township de Watford, de 10 ou 11 milles de longueur, ce qui mettrait toute cette partie du pays en état d'être colonisée.

9. Le chemin d'Etchemin, qui ouvre une communication entre les seigneuries de St. Gervais, Lauzon, Joliet, Ste. Marie, à travers le township de Frampton, et les terres disponibles de Cranbourne et de Watford, avec un embranchement jusqu'aux établissements formés près de la rivière Chaudière, et un autre jusqu'au lac Etchemin, 44 milles ; et le chemin Central de Cranbourne, avec une communication jusqu'au chemin d'Etchemin, 13 milles : en tout, 57 milles. Il n'a encore été fait que cinq milles de ce chemin, et bien que les terres de la partie nord de Cranbourne soient très inférieures, le long du chemin, à ce qu'elles sont dans les autres parties du township, une partie considérable des lots qui font face au chemin est déjà occupée.

10.—Je crois que toutes les terres à travers lesquelles ont été faits ces chemins de colonisation doivent être des "octrois gratuits."

11.—Outre le chemin d'embranchement du 2nd rang de Watford, qui communique avec les anciens établissements de la Chaudière, il y a deux grands chemins à travers Frampton, dont l'un part du vieux pont de Ste. Claire et va à Frampton, et de Frampton par les 3^e et 4^e rangs, à Cranbourne, puis il traverse ce township jusqu'au 8^e rang, entre les lots 14 et 15, en continuation directe du chemin de Frampton. Sa longueur totale est d'environ 27 milles, dont les 9 milles qui traversent la seigneurie de Joliet sont à travers un pays de roches, de collines et de marais, et sont très mauvais ; il faudra l'aide du gouvernement pour le mettre dans un état tant soit peu praticable. Sur les 3^e et 4^e rangs de Frampton, et les 8 premiers rangs de Cranbourne, le chemin est bon partout, tout l'octroi de 1858 ayant été dépensé sur ce chemin, ou à peu près. Il communique avec les terres disponibles situées dans les parties sud-ouest de Cranbourne et Watford.—L'autre grand chemin, qui offre un moyen d'accès à l'émigration des anciens établissements aux parties nord-est de Cranbourne et Watford, et aux townships de Buckland, Standon Ware et Langevin, commence aussi à l'ancien pont de Ste. Claire, et suivant le côté sud-est de la rivière Etchemin pendant 10 milles jusqu'à Frampton, est en très bon état ; il se poursuit à travers Frampton, sur le 9^e rang, pendant 5 milles, et de là sur la rive droite de la rivière jusqu'à Standon, et depuis Standon jusqu'à l'angle nord de Cranbourne ; où commence le chemin d'Etchemin, environ 7 milles de plus. Il est assez bon, excepté en deux endroits, où il faudra en changer la direction pour éviter des côtes raides. Sa longueur totale est de 22 milles. Comme ce chemin devra toujours être le principal débouché pour presque tous les townships du comté, il est à désirer qu'il soit amélioré. Il faudrait environ \$300 pour faire les changements ci-dessus mentionnés.

12.—Durant les cinq ou six dernières années, la colonisation a fait des progrès rapides dans Standon, Buckland et la partie est de Frampton, surtout par des familles canadiennes, qui préféreraient vendre leurs terres dans Ste. Claire, Ste. Marguerite et Ste. Marie, plutôt que de se soumettre aux taxes. Cette année, l'émigration des anciens établissements a cessé en grande partie, à cause du manque de la récolte d'avoine et de patates l'an dernier, et l'incapacité qui en résulte de subsister pendant le défrichement d'une nouvelle terre. Les personnes qui désirent s'établir sur les terres incultes des townships sont généralement très pauvres, et doivent recevoir de l'aide de leurs parents ou amis, ou pouvoir gagner quelque chose pour subsister pendant que leur nouvelle terre est improductive. Beaucoup de jeunes gens des anciens établissements vont aux Etats-Unis dans ce but : quelques-uns reviennent avec un peu d'épargnes ; d'autres n'ont pu se faire payer

autrement pour toujours. Si ces jeunes gens pouvaient avoir chacun cinq ou six semaines d'ouvrage sur de nouveaux chemins, peu d'entre eux s'éloigneraient au-delà des terres incultes les plus rapprochées. L'argent ainsi dépensé par la province à ouvrir des communications avec les terres inoccupées, serait doublement bien placé, en ce qu'il servirait à retenir la jeunesse et l'espoir du pays sur le sol natal, et lui donnerait en même temps les moyens d'occuper nos terres incultes. La colonisation dans Buckland a augmenté très rapidement, malgré les désavantages de la tenure dans les 2^e, 3^e et 4^e rangs. Cranbourne n'a progressé que très lentement. Établi d'abord par d'anciens soldats, beaucoup d'entre eux ont été découragés par l'absence de chemins, et ont abandonné toutes leurs améliorations. L'élan donné par les chemins maintenant en voie de construction opérera probablement un changement favorable. Dans Watford, on dit que quatre ou cinq familles se sont établies en *squatters* sur la rivière des Abénaquis; d'innombrables sucreries sont exploitées par les habitants de St. François et de St. Joseph, et presque tous les bords inférieurs de la rivière Famine sont occupés comme prairies par les colons du fief Cumberland, qui sont tous *squatters*. Les rangs de front de Ware appartenant à des absents, qui tiennent leur terres à 10s. l'acre, le progrès de la colonisation dans ce township sont lents.

14.—Sans aucun doute. L'ouverture de nouveaux chemins est non seulement de la plus grande importance, mais encore la seule mesure importante pour encourager la colonisation, parce que non seulement elle offre un accès aux terres inoccupées, mais encore qu'elle offre le moyen de gagner de l'argent à ceux qui sont disposés à s'y établir.

15.—Aucun autre que ce que j'ai exposé dans mes réponses précédentes.

16.—Je crois qu'il existe beaucoup de préjugés contre les spéculateurs sur les terres incultes. Dans beaucoup de cas, sans doute, ils ont été un obstacle à la colonisation; mais dans d'autres cas, c'est tout le contraire. Les parties occidentales de l'Etat de New-York, et des étendues de terres considérables dans l'Etat du Maine, ont été vendues à des spéculateurs, Macomb, Brougham et autres, qui y ont construit des chemins, etc., et les ont fait établir rapidement. Voyez aussi ce qu'ont fait les compagnies des terres de l'Amérique Britannique et du Canada. Dans notre voisinage, les trois quarts du township de Frampton et un quart de Standon ont été achetés par quatre individus; et cependant toutes ces terres, au moins toutes celles qui sont propres à la culture, ont été établies il y a déjà plusieurs années. Si les acquéreurs de grandes étendues de terres incultes les achètent dans le but d'y établir leur résidence plus tard, en vendant le surplus à des colons réels à des prix modérés, et en améliorant le tout par la construction de chemins et de ponts, de moulins et d'églises, je crois que l'on admettra que cette sorte de spéculation est très avantageuse au pays et mérite d'être encouragée. Et ce sera le cas pour presque tous ceux qui ont acheté et payé leurs terres, car ces personnes ne peuvent guère perdre l'usage de leur capital, en attendant un profit sur leurs achats par l'avancement de la colonisation. D'un autre côté, des millions d'acres ont été prodigués à des courtisans et favoris, entre les années 1796 et 1810, qui les obtenaient en pur don, à certaines conditions d'établissement qui n'ont jamais été remplies, et qui, dans la plupart des cas, en ont toujours empêché l'établissement jusqu'à ce que leur valeur eût été considérablement accrue par le travail des colons sur les terres avoisinantes. Les propriétaires de terres qui ne veulent ni vendre à des taux raisonnables, ni permettre d'arriver plus loin que leurs terres en faisant des chemins, etc., sont de véritables embarras que l'on devrait faire disparaître immédiatement, au moyen de taxes pour les chemins, de l'abattis du bois pour donner de l'air à leurs voisins, et l'on devrait les forcer de remplir les conditions d'établissement stipulées dans leurs lettres-patentes ou confisquer leurs terres.

17.—L'octroi actuel de \$50,000 pour les chemins de colonisation dans le Bas-Canada est tout-à-fait insuffisant. Le double de cette somme est le moins que l'on devrait donner.

18 et 19.—Non; il n'y a pas de territoire qui ne soit pas divisé en townships dans le comté.

20.—Plusieurs centaines de jeunes gens du comté désirent obtenir des terres pour s'y établir; il ne leur manque que les moyens de vivre pendant un an.

21.—Non; il n'y a pas de sociétés, et il n'est pas projeté d'en établir, pour aider les colons pauvres qui commencent sur de nouvelles terres.

22.—J'ai déjà dit que je suis en faveur d'accorder de grandes étendues de terres aux individus capables et disposés à en effectuer le prompt établissement en aidant les personnes pauvres à s'y établir. Les sociétés, si elles sont bien dirigées, peuvent avoir le même effet; l'année dernière, et d'autres se sont enrôlés dans l'armée américaine, ou ont quitté le Canada

mais nous savons tous que l'indifférence individuelle, la négligence ou les intérêts divergents produisent souvent des résultats désastreux dans les corps publics, où l'affaire de chacun n'est l'affaire de personne. Les individus intéressés ont plus de chances de réussite.

23.—Non, je ne suis pas au fait du mouvement en question.

24.—L'octroi de permis de couper les billots de sciage sur les terres propres aux établissements est très préjudiciable aux nouveaux colons, qui ne peut d'abord rien retirer de son octroi autrement que par la vente d'une partie du bois. La difficulté serait d'empêcher les personnes de s'établir sur des lots dans le seul but de vendre le bois (qui vaut beaucoup plus que le sol,) et d'abandonner ensuite la place.

25.—Oui; l'émigration de ce comté aux Etats-Unis surtout, et aussi dans le Haut-Canada et en Californie, a été très considérable. Voyez ma réponse à la question No. 11.

26.—Le moyen de mettre un terme à l'émigration est de donner, comme je l'ai déjà dit, de l'emploi aux jeunes gens.

27.—Quelques jeunes gens sont revenus; mais beaucoup de jeunes filles sont encore employées dans les manufactures des Etats-Unis.

JOHN HUME, Leeds.

1.—Les seuls townships de ce comté (Mégantic) où il se trouve une certaine étendue de terres propres à la colonisation, sont Broughton, Thetford, Ireland et Colrairie: on trouve d'autres lots également propres à cet objet dans quelques autres townships.

2.—Tous ces townships ont été arpentés et peuvent contenir à peu près 100,000 acres de terres disponibles, dont la moitié doit être regardée comme impropre à la culture.

3.—La moitié environ de ces terres appartient au gouvernement, y compris les terres du clergé; l'autre moitié est surtout entre les mains de propriétaires absents, dont quelques uns sont inconnus. Je ne puis dire quelle est la part que possède chacun proportionnellement. Il n'y a pas de terres appartenant à des corporations ou à des sociétés, à l'exception de celles qu'exploitent les compagnies de mines.

4.—Le gouvernement demande 40 centins de l'acre pour les terres qui lui appartiennent; ce prix est assez bas. Les propriétaires absents demandent quatre à cinq piastres de l'acre; leurs prix sont trop élevés, et il est impossible à un colon de payer cette somme.

5.—Chaque fois que les terres ont été laissées à des prix raisonnables, la chose a eu pour effet d'engager le colon à tout payer sa terre; au contraire, quand les prix sont excessifs, le colon ne cherche pas à acheter, mais se contente de se faire squatter ou occupant, ou vend les travaux qu'il y a faits à un autre. Il résulte de là que la terre défrichée est mal cultivée et se ruine vite par les récoltes multipliées qu'on lui fait rendre; il n'y a personne d'empressé à améliorer une terre dont il lui est impossible de devenir propriétaire.

6.—Là où la terre est propre à la culture, le sol est généralement bon et la futaie consiste surtout en bois francs.

7.—Les principales rivières du comté sont la Thames ou Tamise et la Galmen qui, se joignant dans le township de Nelson, forment la Rivière-Bécancour. La Galmen prend naissance dans Broughton, arrose le township de Leeds et une partie de celui de Nelson. La Tamise (Thames) a son origine dans Thetford, arrose Ireland, Halifax, Inverness et une partie de Nelson. Ces deux rivières forment dans leur parcours une chaîne de lacs, qui sont:—le Lac-Noir et le Lac-à-la-Truite, dans Ireland; le Lac-William, dans Halifax; et le Lac-Joseph, dans Inverness. On fait descendre par la Tamise une quantité considérable de bois. Un des tributaires de la Rivière-Nicolet passe aussi à l'ouest d'Halifax.

8.—Les seules routes de colonisation de quelque étendue que l'on se propose de faire passer dans ce comté, sont:—celle qui mène de la gare du Grand Tronc, dans le township de Nelson, à la route Lambton, dans le township de Tring, comté de la Beauce. Cette ligne de chemin traverserait Nelson, Leeds, Thetford, Broughton, et Tring. Quelques autres chemins de peu d'étendue ont aussi reçu de l'aide du gouvernement dans les townships de Halifax et Somerset.

9.—La longueur de la route ci-dessus est de quarante milles. Elle a été en partie ouverte; mais, comme les sommes qu'on y affecta furent dépensées mal à propos, et pour d'autres causes, elle n'a donné jusqu'ici aucun résultat réel. Cette route une fois terminée sera d'un immense avantage, car elle ouvrira à la colonisation une grande quantité de

terres incultes dans les deux comtés de Mégantic et de Beauce, et donnera de grandes facilités aux parties habitées du pays par où elle passera.

10.—Il n'y a pas eu d'octrois de terres dans ce comté.

11.—Il n'y a presque pas de moyens d'arriver aux terres incultes dont j'ai parlé, soit anciens soit nouveaux.

12.—On peut dire que la colonisation a fait des progrès rapides dans toutes les parties de Mégantic où l'on peut atteindre facilement. La population du comté, d'après le dernier recensement, est près de quatre fois plus considérable qu'elle ne l'était il y a 17 ans, sans compter l'augmentation naturelle. Cet accroissement provient presque exclusivement du surplus de population des vieilles paroisses canadiennes. Vous apprendrez également avec plaisir que le bien-être des habitants s'est accru en égale proportion avec la population. Ayant été commissaire du recensement du comté en 1852 et 1861, je suis en état de dire (après une étude réfléchie) que chaque agriculteur du comté a récolté en 1860 le double de ce qu'il avait fait en 1851; autant que j'ai pu m'en former une idée, la proportion est la même pour le bétail et les travaux exécutés sur la terre. Un grand nombre des colons qui vinrent s'établir dans le comté n'avaient presque pas de ressources.

13.—Je regarde comme bon le système de construction des chemins de colonisation; c'est le seul peut-être au moyen duquel on puisse se flatter de coloniser les terres incultes. Voici ce que je me permets cependant de dire à ce sujet :—

1°. Il devrait être apporté le plus grand soin dans le choix des lignes de chemin, et on devrait s'assurer jusqu'à l'évidence qu'il se trouve, dans les environs, de la terre de bonne qualité, et en quantité suffisante; on devrait également voir à ce que, lorsque des lignes de chemin traversent des parties habitées, on les rende les plus commodes possibles aux colons déjà établis, sans nuire à l'objet primitif.

2°. Tous les conducteurs de travaux sur les chemins publics devraient être des personnes ayant une connaissance pratique et approfondie des travaux qu'ils font exécuter. Il est hors de doute qu'un tel conducteur fera deux fois plus d'ouvrage avec la même somme d'argent qu'un autre n'ayant aucune connaissance en ce genre. M'est avis qu'une grande partie de l'argent octroyé jusqu'ici à l'ouverture de chemin, a été dépensée et gaspillée par suite de l'incapacité des conducteurs. En un mot, on devrait ne nommer à cette charge que des personnes possédant toutes les qualités requises, et n'avoir aucun égard à la faveur ou au patronage.

3°. Les travaux sur les chemins devraient être commencés plus à bonne heure qu'ils ne le sont généralement. On ne devrait faire aucun fossé, etc., passé le mois de septembre. Une journée de travail sur un chemin en juillet ou en août vaut au-delà de deux journées de même travail en octobre. L'essartage peut néanmoins se faire dans ce dernier mois.

4°. Tous les chemins de colonisation en voie de construction devraient être inspectés une ou deux fois chaque saison par des personnes compétentes nommées à cette fin, lesquelles feraient rapport sur l'état des travaux et la qualité du sol où passe le chemin, etc.

14.—Il est hors de doute que l'ouverture de grandes routes de colonisation, flanquées de chemins qui y aboutiraient, seraient d'une grande importance, pourvu que les terres où elles passeraient fussent en général propres à la culture et qu'on prit garde à tenir ces routes en bon état, une fois complétées.

15.—Je ne connais pas d'autres moyens d'encourager la colonisation des terres incultes que l'ouverture de bonnes routes; bien plus, je regarde tout autre moyen comme inutile. Ouvrez de bons chemins et toutes les terres propres à la culture dans leur voisinage seront promptement colonisées.

16.—Il est reconnu et admis sans réplique que la possession de grandes étendues de terre dans les townships par des propriétaires absents a toujours été la pierre d'achoppement de la colonisation. Dans nos endroits, ce mal ne provient pas de la spéculation, mais bien des octrois immenses de terres faits il a quelque 50 ans. Il est très difficile à l'heure qu'il est de remédier à cet obstacle. Ces terres sont toutes enregistrées par lettres-patentes et les propriétaires ne peuvent et ne doivent pas en être dépouillés sans leur consentement et sans leur payer ce qu'ils demandent. La possession de ces propriétés comporte certains devoirs dont on devrait exiger le rigoureux accomplissement par suite de l'augmentation de valeur qu'elles ont acquises par le travail du colon. Je suis d'opinion que le meilleur moyen d'amener les grands propriétaires à vendre à des taux raisonnables est de leur rendre la propriété onéreuse en la grevant de taxes municipales; dans ce but, les conseils municipaux

peux pourraient recevoir des pouvoirs spéciaux de la législature, et on veillerait en même temps à ce que ces derniers n'en fissent pas d'abus.

17.—Je regarde l'octroi actuel de \$50,000 pour les fins de la colonisation comme absolument insuffisant.

18.—Il n'y a pas de terres dans ce comté qui ne soient divisées en townships ou cantons.

19.—Réponse contenue dans la précédente.

20. Il y a dans ce comté un très grand nombre d'individus, (surtout des jeunes gens) qui veulent aller s'établir sur les terres incultes, je ne saurais en donner le chiffre exact.

21.—Il n'y a aucune société dans ce comté fondée pour venir au secours du colon pauvre à son arrivée dans la forêt; je ne sache pas qu'il y en ait en voie de formation.

22.—Je ne connais pas assez la nature et le but de ces sociétés pour donner mon opinion à ce sujet. Il est cependant hors de doute que ce serait une chose extrêmement salubre pour le colon à son arrivée dans la forêt de pouvoir recevoir quelque secours; mais il ne faudrait pas qu'il y comptât trop. La réflexion et l'expérience m'ont appris que le colon qui fait le plus de progrès est celui là qui se fie le plus sur son travail et son énergie.

23.—Je ne suis aucunement en état de donner quelque information que ce soit à ce sujet.

24.—Il n'y a rien dans les règlements de la vente des terres qui nuise à leur colonisation. Je crois, au contraire, que le département des terres de la couronne a fait tout en son pouvoir pour faciliter la colonisation des terres et pour donner aux colons le moyen de se procurer des titres à des conditions très raisonnables.

Les règlements établis par l'ex-commissaire des terres de la couronne, il y a environ 3 ans, ont eu un excellent résultat, en amenant un grand nombre d'individus à se procurer le titre de leurs terres, de ces mêmes personnes qui jusque là s'étaient montrées à ce sujet très négligentes et peu soucieuses. Je parle d'après ma propre expérience comme agent des terres de la couronne, en ajoutant que je n'ai eu connaissance d'aucun moyen violent, non plus que d'aucune circonstance où le colon des terres de la couronne, dans mon agence, ait dû se soumettre à de grands sacrifices pour avoir son titre: le fait est que jamais il ne m'est survenu de plainte à ce sujet. On ne saurait trop dire combien il importe à un colon de ne devoir plus rien sur son lot et d'en être le possesseur assuré: il en retire un nouvel espoir, une nouvelle vigueur pour le travail et un stimulant puissant pour faire fructifier son bien.

Mon opinion sur les règlements du département des terres de la couronne, en date de janvier 1861, relatifs aux permis accordés aux occupants des terres de faire du bois avec certaines restrictions,—ainsi qu'aux propositions à ce sujet que le comité est chargé d'étudier, est:—

Premièrement.—Qu'il y aurait de grands inconvénients à donner à un colon la permission de s'établir sur une terre non encore entièrement payée et d'y couper le bois, en ne l'obligeant de restreindre cette coupe qu'à l'étendue de terre qu'il veut défricher. Il devrait lui être permis de le couper entièrement, ou cette permission lui être refusée tout-à-fait, car je ne vois aucun moyen possible de l'obliger de se conformer aux règlements.

Secondement.—Je crois que le prix de \$4.00 pour l'obtention d'un permis est trop élevé, et il m'est venu que cette condition a empêché un grand nombre de colons d'en prendre. D'un autre côté, taxer les mêmes honoraires à \$1.00 est également trop bas et ne rémunère pas suffisamment le trouble du département et des agents, ainsi que les frais occasionnés pour l'impression des blancs, etc. Deux piastres, à mon avis, seraient un prix raisonnable et à la portée du colon. Je crois que les 4^e et 5^e clauses sont justes et sensées, bien que je n'ai jamais pensé que les agents des bois de la couronne aient coutume d'accorder des licences de terres qui ont été déjà vendues et payées en partie: du moins, tel n'est pas le cas dans mon agence.

Mon opinion de plus est que les conditions d'établissement immédiat et l'obligation de certains travaux imposées aux colons, sont trop lourdes et devraient être abrogées. Aucune personne, après avoir payé son premier versement, ne devrait avoir sa licence sans autres conditions.

25. Il y a eu, dans ces environs, une émigration vers les Etats-Unis et vers le Haut-Canada: elle a eu lieu de deux manières, par familles et par individus, (les jeunes gens,) et n'a pas été considérable. Il est difficile d'assigner à ce fait quelque cause générale. L'émig-

gration de familles entières est ordinairement causée par le désir d'améliorer leur fortune, ce qu'elles espèrent faire en allant s'établir sous un climat moins rigoureux que celui du Bas-Canada. Les unes l'ont regretté, d'autres s'en sont réellement trouvées mieux.

En général, les familles d'activité et d'énergie n'émigrent pas.

La seconde espèce d'émigrants se compose de jeunes gens, qui s'éloignent du toit paternel pour aller gagner de l'argent là où le travail est mieux rétribué; tel était le cas aux Etats-Unis avant la guerre. Grand nombre de ces jeunes gens s'expatrient pour acquérir les moyens de revenir chez eux et d'y acheter des terres.

26.—Je ne pense pas qu'on puisse arrêter l'émigration qui se fait du Bas-Canada, tant que la population y sera comme aujourd'hui adonnée exclusivement à l'agriculture. Une grande partie des habitants des Etats du Nord sont employés aux usines et aux fabriques, pendant qu'il en émigre beaucoup dans les Etats de l'Ouest; on comprend que ces deux choses amènent une demande dans la main-d'œuvre agricole, et par suite une hausse de prix de beaucoup supérieurs à ceux que l'on donne en Bas-Canada, où ordinairement la famille du cultivateur suffit à tout. Le meilleur moyen, à mon avis, de mettre fin à cette émigration est d'encourager l'établissement de manufactures en Bas-Canada qui renferme de si beaux pouvoirs d'eau, et surtout de pratiquer et construire des routes au milieu des terres afin d'amener nos jeunes gens à s'y établir.

27.—Bon nombre de jeunes gens sont revenus des Etats-Unis. Depuis surtout le commencement de la guerre; je ne puis en donner le chiffre exact. On a vu également des familles entières revenir dans le pays, mais en fort petit nombre.

Je prendrai la liberté d'ajouter que je demeure dans Leeds, comté de Mégantic, depuis plus de 30 ans, et que j'ai vu les premiers établissements de presque tous les townships du comté. Je suis agent des terres de la couronne pour presque tout le comté, et de plus agriculteur moi-même.

JOHN MCCALLUM, Grenville, Comté d'Argenteuil.

1.—Les townships de ce comté sont Grenville et son augmentation, Harrington, Arundel, Montcalm, DeSalaberry, Wolf et Grandeson,—Chatham, Wentworth et divers autres dont je n'ai pas les noms.

2.—Ces townships ont été arpentés et renferment une étendue considérable de terres incultes que je ne saurais préciser au juste.

3.—Au gouvernement pour les trois quarts; le reste appartient à des individus connus et inconnus, à des propriétaires absents, aucune corporation ou société n'est propriétaire.

4.—Le prix demandé est trop élevé et est un obstacle à la colonisation.

5.—Les prix du gouvernement varient de 30 à 50 centins; c'est plutôt à cause du manque de chemins que par suite des prix que la colonisation est arrêtée.

6.—Le sol est généralement bon, et le bois de haute futaie se compose d'érable, de bouleau, de hêtre et de diverses espèces de bois mou.

7.—Les lacs sont :—Commandideaunt, Joseph et Louise;—les rivières sont : la Rivière-Rouge, la Maskalongé, Kingsey et la Rivière-Nord.

8.—Il n'y a pas encore de chemins de colonisation de finis; il est vrai que le gouvernement a accordé quelques légers octrois, mais on n'a pu en tirer presque aucun parti pour l'avancement de la colonisation.

9.—Le chemin de l'arrière de l'augmentation qui se dirige vers Amherst paraît s'établir à mesure qu'il s'ouvre; les colons dans les autres townships n'osent guère s'aventurer dans la forêt où il ne se trouve pas de chemin.

10.—Il n'y a pas, que je sache, de terres données gratuitement dans le township où je demeure, non plus que dans le voisinage.

11.—Il n'y en a pas, excepté ceux déjà ouverts.

12.—Elle ne fait guère de grands progrès par suite du manque de chemin.

13.—Le moyen le plus puissant d'attirer le colon est d'ouvrir des chemins qui mènent des anciens établissements aux terres de la couronne.

14.—Une route qui passerait au centre du comté et qui serait flanquée de chemins s'ouvrant à angles droits et à distance régulière, serait une des choses les plus importantes pour l'avancement de la colonisation.

- 15.—Je n'en connais pas d'autres que ceux dont j'ai déjà parlé.
- 16.—Le seul remède que j'y vois est d'empêcher l'agent des terres du gouvernement de vendre plus de 100 acres de terre à la même personne.
- 17.—La somme de \$50,000, divisée entre tant de townships, est certainement insuffisante.
- 18.—La partie de ce comté qui n'est pas divisée en townships pour les fins agricoles est bien éloignée des townships déjà arpentés et non encore établis; je ne saurais en donner la quantité exacte.
- 19.—On pourrait sans doute y faire des townships, mais il serait préférable de coloniser ceux qui ont déjà été arpentés.
- 20.—Quelques uns, 30 environ.
- 21.—Aucune dans le moment.
- 22.—Je suis en faveur, car le nouveau colon est toujours une source de profits pour l'ancien et pour le pays en général.
- 23.—Je sais qu'il a été formé une société de colonisation dans le district de Montréal; j'ignore où elle'en est.
- 24.—Cet état de choses est aussi pire qu'il peut l'être, attendu que les terres ont toutes été dépourvues de leurs arbres il y a déjà longtemps.
- 25.—Quelques familles ont émigré les unes aux Etats-Unis, les autres dans le Haut-Canada, ne voulant pas s'aventurer dans la forêt sans chemins.
- 26.—Le seul moyen est d'ouvrir en arrière de ce comté un chemin vers les bonnes terres.
- 27.—Pas un seul.

J. BIGNELL, de Lambton, Comté de Beauce.

- 1.—Lambton, Price, Aylmer, Gayhurst, Adstock, Forsyth, Shenley, Dorset, Linière, Jersey, Marlow et Rixborough.
- 2.—La plupart de ces townships ont été arpentés en tout ou en partie; il y a à peu près plus d'un demi-million d'acres de terres en disponibilité.
- 3.—Le gouvernement est propriétaire de toutes les terres, à l'exception du township de Dorset, les quatre premiers rangs de Shenley et quelques lots épars çà et là.
- 4.—Le prix du gouvernement est très modéré; il n'est que de deux chelins l'acre;—les autres propriétaires demandent \$2 à \$3 de l'acre.
- 5.—Aucun, puisque les lots d'un prix élevé sont vite pris et que les autres le sont également pourvu qu'ils soient à proximité du chemin.
- 6.—Le sol est excellent et le bois de haute futaie peut se classer comme suit, dans l'ordre de leur qualité: érable, bouleau, épinette, sapin, cèdre, hêtre, pruche, pin, tilleul d'Amérique, orme, charme, frêne et tremble.
- 7.—On rencontre plusieurs lacs, dont le principal est le Lac-St-François ou "Cheate-coupagak," mot qui signifie "quartier-général."—Les rivières sont: la Chaudière et ses tributaires, et la Rivière-St-François.
- 8.—La route de Lambton qui va de St-François à la tête du lac de ce nom, 36 milles; fait il y a environ 20 ans; le chemin Gayhurst, ouvert l'été dernier, non encore fini, 10 milles. Il y a encore un autre chemin qui part de la route Lambton et traverse une partie de Forsyth jusqu'à la ligne occidentale de Dorset, 4½ milles. Il n'est pas encore fini, et devra être continué par le propriétaire de Dorset à travers son township jusqu'à la Rivière-Chaudière, 15 milles. Il y a enfin un autre chemin qui traverse une partie de Shenley, 10 milles.
- 9.—Rien ne démontre plus à l'évidence l'importance des chemins que les résultats qui ont suivi l'ouverture de la route Lambton. Les townships colonisés à la suite de la construction de ce chemin forment aujourd'hui la partie la plus importante du comté de Beauce: on sait que ce comté, d'après le dernier recensement, est l'un des plus peuplés du Bas-Canada.
- L'ouverture du chemin Gayhurst ainsi que le chemin dont il vient d'être question et qui mène à Dorset (bien que non achevés l'un et l'autre), ont déjà eu d'heureux résultats. Un grand nombre de lots ont été pris dans ces divers lieux.

Le chemin Shenley n'a eu aucun de ces effets ; le site empêchera qu'il en soit autrement d'ici à longtemps.

10.—Je n'en sais rien.

11.—Les chemins dont je viens de parler et ceux qui ont été faits par les colons eux-mêmes.

12.—La colonisation a fait des progrès considérables tant qu'il y a eu de bons lots disponibles dans le voisinage des chemins, du moment qu'ils ont été épuisés, elle s'est arrêtée. Je sais que plusieurs personnes qui voulaient venir s'y établir s'en sont retournées, n'ayant pu trouver un seul bon lot d'un accès facile.

13.—Le système est bon, les résultats le prouvent : en le discontinuant, on suspend tout progrès ultérieur.

14.—Très certainement.

15.—Je n'en vois aucun à l'heure qu'il est.

16.—C'a été jadis un des principaux obstacles ; mais l'action de la loi municipale y a mis fin jusqu'à un certain point. Je connais des individus qui ont acheté des terres par spéculation et qui seraient fort aise de pouvoir les revendre aujourd'hui au prix coûtant ; depuis que les colons se sont établis en arrière ont leur demandent des chemins dont les frais vont plus qu'absorber les profits qu'ils espéraient.

17.—Cette somme est insuffisante.

18.—Il y a des morceaux de quelques townships qui n'ont pas encore été subdivisés et qui sont propres à la colonisation. Bien que considérable, je n'en puis dire l'étendue exacte. Quoiqu'il en soit, cette quantité se trouve comprise dans le chiffre que j'ai donné dans ma réponse No. 2.

19.—On devra s'adresser au département des terres de la couronne pour avoir une réponse à cette question.

20.—Il y en a un grand nombre

21.—Non.

22.—Ne sachant pas leur organisation, je ne saurais en dire ni bien ni mal.

23.—Je n'en sais rien.

24.—Plusieurs se trouveraient bien mieux si on leur donnait plus de facilités pour avoir leurs titres, car un grand nombre veulent payer leurs terres et prendre leurs patentes. Je crois qu'une telle conduite serait avantageuse au vendeur et à l'acheteur ; il faudrait que l'agent se fût d'abord convaincu qu'il n'existe aucune réclamation antérieure.

Je suis, quant aux permis des coupes de bois, fortement d'avis qu'il ne devrait pas en exister, si ce n'est pour les terres impropres à la culture ; car c'est la ruine du pays (je veux dire la partie établie.) Quand ces limites de bois se trouvent en dehors des townships ou loin des établissements, la question change de face : car alors, c'est le marchand de bois qui est le pionnier et qui crée un marché aux produits du colon.

25.—Un petit nombre de personnes se sont expatriées pour aller chercher de l'ouvrage.

26.—Le meilleur moyen comme le plus sûr est de faire des chemins ; par là ils ont ce qu'ils veulent, c'est-à-dire, des terres et des voies pour y arriver.

27.—Un très petit nombre et c'est pour le mieux, car ils ne reviennent pas les mêmes et sont invariablement tous gâtés.

JOHN HOUGH, Mégantic.

1.—Chaque township du comté renferme plus ou moins de terres incultes.

2.—Chacun de ces townships a été arpenté, excepté une partie de Coleraine. Je ne connais pas le chiffre des terres disponibles dans tous le comté, excepté dans Ireland et Coleraine :—dans Ireland, il peut y avoir 25,000 acres, dont 20,000 propres à la colonisation. Je crois savoir que pas une terre dans Ireland est en possession de sa patente. Je ne sais pas s'il y a une seule personne d'établie dans Coleraine.

3.—Le gouvernement peut posséder environ 1000 acres.

Des particuliers connus peuvent " " 1000 "

" " inconnus " " " 600 "

" " absents " " " 22,600 "

Les corporations ne possèdent rien.

4.—Le prix du gouvernement est de 2s. à 6s. 3d. l'acre ; celui des particuliers de 7s. 6d. à 10s. l'acre.

5.—Le bas prix demandé par le gouvernement a induit plusieurs jeunes gens des localités voisines à venir prendre des terres ; les conditions exigées par les grands propriétaires a souvent soulevé des remarques dans le genre de celle-ci :—“ Ces spéculateurs s'efforcent de nous faire payer cher leurs terres parce qu'elles sont devenues plus en valeur à mesure que le défrichement a progressé dans les environs et qu'on y a ouvert des chemins : c'est ainsi que l'on nous fait payer d'avoir augmenté la valeur de ces mêmes terres par nos propres travaux.”

6.—Le sol est généralement d'argile sablonneux ; le bois, surtout dans les terres hautes, se compose principalement d'érable, de bouleau et de hêtre et d'un mélange de pruche, d'épinette et de sapin.

7.—On trouve le Lac-Noir dans Coleraine ; dans Ireland la Rivière-Noire qui sort du lac de ce nom ; le Lac-à-la-Truite et la Tamise qui y prend sa source et qui vient former le Lac-William, dans Halifax ; enfin les rapides qui sortent de ce dernier lac pour se jeter dans le Lac-Joseph, dans Inverness, lequel vient se réunir à la Rivière-Bécancour.

8.—Il n'y a dans ce comté qu'un seul chemin de colonisation qui part du chemin de fer de Québec et Richmond, dans le voisinage du township de Nelson ; il est en partie ouvert et colonisé, me dit-on : je n'en ai aucune connaissance personnelle. Il fut question en 1858 d'ouvrir un chemin de colonisation dans la forêt entre le comté de Mégantic, la Rivière-Chaudière et le voisinage du Lac-St.-François. On voulait par ce moyen réunir le chemin du Lac-St.-François avec celui qui traverse les townships d'Ireland et Halifax et les relier à la station du chemin de fer, à Somerset, éloignée du Lac-St.-François d'environ 30 milles. Ce chemin est carrossable sur 22 milles et les ponts y sont bons ; la malle est portée en wagon d'Ireland à Inverness 3 fois par semaine.

L'ouverture de ce chemin ferait faire un grand pas à la colonisation de toute la partie qui se trouve la plus rapprochée de la ligne de communication avec le chemin de fer.

9 et 10.—Il n'y a pas d'octrois gratuits dans ce comté.

11.—Le moyen le plus facile de communiquer avec les terres incultes dont il vient d'être question est par le chemin de la malle qui part de la station de Somerset et traverse Halifax et Ireland.

12.—La colonisation n'a pas encore été essayée sérieusement dans cet endroit. L'ouverture de la route Gosford, et les octrois de terres dans le township de Wolfstown (qui formait encore tout récemment partie de ce comté) ont fait faire des progrès rapides à l'établissement de ce township, la population y a doublé, et les colons établis sur la grande route ont tenu ouverte la communication d'hiver et diminué les dangers auxquels les voyageurs y étaient exposés. On sait qu'il y a quelques années, des personnes y ont perdu la vie dans la neige et que d'autres y ont été gelées presque à mort.

13.—Le système des chemins de colonisation est bon ; seulement il faudrait permettre aux intéressés d'exercer de la vigilance sur les travaux, et par là on pourrait allier l'impartialité à l'économie.

14.—L'ouverture de grandes routes de colonisation flanquées de chemins d'intersection et garnies de ponts solides est un des points les plus importants de la question. D'après une expérience de 30 ans dans le comté et par les voyages que j'ai eu occasion de faire dans ses différentes parties, je suis tout-à-fait convaincu que le manque de chemins passables et de ponts suffisants a été une des principales entraves de la colonisation du Bas-Canada, surtout pour cette espèce d'émigrants qui ont les moyens de continuer leur route plus loin.

15.—Je crois que ce serait un bon moyen de pousser la colonisation des terres incultes, si les divers conseils municipaux donnaient des listes correctes des terres incultes qui se trouvent dans leur juridiction respective, en faisant connaître si elles appartiennent à la couronne ou à des particuliers et à quel prix on peut les acheter. Ces listes devraient être déposées entre les mains du secrétaire-trésorier et il devrait en être envoyées des copies aux agents d'émigration où seraient en même temps indiqués les moyens de s'y rendre. On pourrait désigner une personne dans chacune de ces municipalités pour fournir aux émigrants tous les renseignements demandés et faire connaître les terres déjà établies que les colons en moyens pourraient acheter. Je fis un voyage en 1860 dans les États de l'Ouest : d'après mes remarques et les conversations que j'eus avec les émigrants dont quelques uns allaient plus loin et dont d'autres se préparaient à revenir, je restai convaincu.

qui si on avait déployé la même énergie pour coloniser le Canada que l'on en a déployé pour coloniser les Etats-Unis, notre pays serait beaucoup plus avancé qu'il ne l'est, car le climat y est plus sain et la position sociale plus avantageuse : je trouvai beaucoup de misère aux Etats-Unis et je vis plusieurs familles qui, si elles avaient pu, seraient revenues sur leurs pas : quelques uns se préparaient en effet à le faire, mais elles revenaient avec une santé minée et le gousset vide.

16.—L'achat de grandes étendues de terre par des spéculateurs a entravé la colonisation du pays : on y a mis empêchement, je crois, en décrétant qu'il ne pourrait pas être vendu plus de 200 acres au même individu : mais, cette restriction a été éludée en maintes circonstances.

C'est ainsi que dans le township où je demeure, certains individus ont réussi à se procurer la signature d'un certain nombre d'individus qu'ils donnèrent comme voulant acheter chacun 200 acres de terre pour s'y établir immédiatement. Pour engager ces personnes à signer la demande, il fut dressé un document dans lequel il était dit—" que la compagnie en question allait se livrer à des exploitations de bois en grand, bâtirait des moulins, ouvrirait des chemins et mettrait de l'argent dans le pays." Quelques uns des signataires prétendent qu'on leur promit que la compagnie leur vendrait à 2s l'acre. Il fut acheté quantité de terres du gouvernement au nom de ces individus;—une fois l'achat fait, l'individu qui avait obtenu les signatures, convoqua de nouveau une réunion des signataires, et fit venir un notaire. Il leur dit qu'ils étaient obligés, par la loi, de signer un second acte puisqu'ils en avaient signé le premier, et menaçait de poursuites judiciaires ceux qui firent mine de résister. Or, ce second document n'était ni plus ni moins qu'un transport des droits que les signataires, avaient acquis dans l'achat des terres.

Aujourd'hui, ces gens se plaignent de n'avoir ni les moulins, ni les chemins, ni l'argent qui leur avaient été promis, et de ne pouvoir acheter à 2s de l'acre.

On conviendrait que ce mode de coloniser est loin d'être le plus convenable. Cependant, je ne nie pas que l'on mettrait fin à de telles infamies si on voulait appliquer sérieusement la loi qui empêche de vendre plus de 200 acres de terre au même individu et qui en exige l'établissement immédiat.

17.—Il serait à désirer que ce chiffre fût augmenté.

18.—Tout le comté est divisé en townships.

19 et 20.—Il n'y a pas ici dans le moment un grand nombre de gens qui voudraient s'en aller sur les terres incultes, mais beaucoup de jeunes gens grandissent et devront se placer quelque part : il y a aussi des personnes qui attendent de leurs amis.

21.—J'ignore s'il existe des sociétés de colonisation dans ce comté, ni j'ai entendu dire qu'on se proposait d'en fonder.

22.—Je suis en faveur de telles sociétés, d'après ce que je puis savoir de leurs principes et de leur fonctionnement.

23.—Je n'ai aucune connaissance de ce mouvement.

24.—J'ignore si les réglemens de la vente des terres et de l'exploitation des bois apportent des entraves à la colonisation; l'exploitation du bois se fait dans nos endroits sur les terres impropres à la culture.

25.—Il est émigré des environs aux Etats-Unis à peu près 12 ou 13 familles, comprenant environ 60 personnes, dont 48 à peu près ne sont pas mariées, 28 hommes et 20 femmes.

26.—Il est probable qu'en créant de l'emploi on empêcherait toute émigration; car les jeunes gens ne s'expatrient ainsi que pour chercher de l'ouvrage, avoir des prix plus élevés et de l'argent, ce qu'ils ne peuvent obtenir chez eux : d'ordinaire, c'est pour avoir plus tard le moyen de s'acheter des terres.

27.—Aucune des familles dont je viens de parler n'est revenue; des personnes non-mariées 26 sont revenues, dont 8 hommes et 18 femmes.

REMARQUE.—Il a été fait dernièrement un pont sur le chemin qui part de la station de Bécancour et traverse le township d'Inverness. Ce chemin, connu sous le nom de "Chemin Hamilton," débouche sur la route Craig, dans le township d'Ireland; en construisant de ce point un court chemin de colonisation jusqu'au township de Thetford, serait un excellent moyen d'ouvrir la route vers les terres incultes situées en arrière d'Ireland, Thetford, Adstock et la partie est de Coleraine. Ce chemin serait en ligne parallèle, à environ 10 milles, de la route de Somerset au Lac-St-François.

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ DE L'ÉMIGRATION ET DE LA COLONISATION.

Au sujet des bureaux d'émigration à Québec, de la localisation des abris pour le logement temporaire des émigrants et de la question de débarquer les émigrants aux débarcadères ordinaires du port de Québec, votre comité prend la liberté de recommander:—

1.—Que les bureaux d'émigration et abris devraient être établis aussitôt possible à un seul endroit, et contigus ou réunis dans le même édifice.

2.—Que ces bureaux et abris devraient être éloignés des lieux ordinaires de débarquement de ce port, et soigneusement protégés contre les exploitants (*runners*) et autres, que l'on trouve toujours à ces débarcadères.

3.—Qu'il devrait être établi un règlement pour obliger tous les maîtres de navires, entrant dans le port de Québec et portant des passagers, de débarquer ces derniers à un seul débarcadère—lequel serait choisi, isolé et protégé comme susdit—afin de pourvoir à la classification, direction et embarquement des dits passagers sans qu'on leur en impose.

Bien que votre comité soit prêt à appuyer ses recommandations par des détails ou par les motifs qui l'ont porté à ces conclusions, il demande, avant que le département concerné ne soit chargé de les mettre à effet, l'indulgence de votre honorable chambre, attendu que c'est dans l'intérêt du service qu'il s'est abstenu de motiver le présent rapport.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

THOS. D'ARCY MCGEE,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Jeudi, 8 mai 1862.



RAPPORT.

Le comité spécial chargé de délibérer sur la question de l'Immigration et de la colonisation, mais plus particulièrement de l'immigration du printemps de cette année, a l'honneur de présenter son second rapport :—

AGENTS A L'ÉTRANGER.

Le comité a examiné avec un soin tout particulier et a fait traduire dans les deux langues les originaux français et anglais de la correspondance échangée entre les agents d'émigration à l'étranger et le bureau d'agriculture,—ainsi que les instructions que devaient suivre ces agents dans leurs missions respectives.

Le premier nommé fut l'agent allemand, M. Wm. Wagner, autrefois arpenteur provincial à Outaouais, sa commission datant du 30 janvier 1860. Ses instructions portent la signature de M. A. C. Buchanan, et celles subséquentes du 11 février, portent la signature de M. Russell, sous-commissaire des terres de la couronne. Cette nomination fut faite par le département des terres de la couronne en apprenant que "M. Wagner était sur le point d'aller visiter sa terre natale;" la nomination devait "dépendre des circonstances;" la rémunération était fixée à \$6 par jour, outre les "frais de voyage," et "les déboursés inévitables dans l'accomplissement de ses devoirs." M. Wagner devait tous les quinze jours adresser des rapports à ce département.

La seconde nomination fut celle de l'agent irlandais, M. A. J. Donaldson, autrefois de Weston, Canada Ouest; elle est datée du 15 février 1861. Ses instructions, de la même date, sont signées par l'honorable P. M. Vankoughnet, "agissant au nom du ministre d'agriculture."

La nomination de M. Donaldson devait "dépendre entièrement des circonstances;" son salaire devait être de \$6 par jour, plus, ses frais de voyage pendant l'été et tous les déboursés raisonnables pour "impressions, annonces, etc.," qui seraient nécessaires. Il devait établir son centre d'affaires à Londonderry et visiter de temps à autre les ports de l'Ecosse. On le renvoyait à M. Buchanan pour les instructions détaillées, et on ne lui fixait aucune époque ni aucune forme particulière pour son rapport. En octobre, M. Donaldson revint en Canada et reçut, d'après les nouvelles instructions du 22 novembre, une commission signée par l'honorable Charles Alleyne, "ministre de l'agriculture par intérim." M. E. J. Charlton, de Québec, fut à la même époque, adjoint à M. Donaldson pour l'agence d'Irlande. Le district qui lui était particulièrement assigné embrassait les parties sud et ouest de ce pays. Leurs instructions fixaient leur salaire à £300 cours provincial, par année, avec paiement de tous "les frais de voyage" et "de toutes dépenses raisonnables," pour les impressions et annonces pour lesquels ils fourniraient des pièces justificatives. Sur ce dernier chapitre de dépenses, les instructions étaient claires et précises. M. A. H. Verret, de Québec, fut nommé pour l'Ouest de l'Europe. Ses instructions portent la date du 26 novembre 1861. Son salaire était le même que celui des agents en Irlande; y compris les frais de voyage, et M. Verret devait faire rapport "au bureau," au moins une fois par mois. Ces nominations, dans les deux cas, ne devaient pas être considérées comme permanentes, mais devaient "dépendre entièrement des circonstances."

Les différentes lettres d'instructions ci-dessus énumérées sont parfaitement claires. Les premières sont beaucoup moins détaillées que celles qui ont été expédiées dans les dernières circonstances mentionnées. A mesure que le bureau recevait des renseignements généraux sur cette entreprise, il ne tardait pas à se former une idée de plus en plus précise et intelligible de la nature des devoirs de ces agents.

Les rapports des agents soumis à votre comité par le bureau d'agriculture sont :—Les lettres de M. Wagner aux dates respectives des 29 mai et 27 octobre 1860 ; 21 janvier et 3 février 1861 ; 31 janvier 1862, 11 mars 1862 et 11 avril 1862.

Les rapports de M. Donaldson aux dates respectives des 27 juin et 27 juillet 1861 ; 31 janvier et 21 février, 28 février, 21 mars et 29 avril 1862.

Les rapports de M. Verret aux dates respectives des 5 février, 22 février, 5 mars, 22 mars et 7 avril 1862.

Les lettres de M. Charlton aux dates respectives des 31 janvier, 6, 22 et 28 février, 22 mars et 23 avril 1862.

Le comité a aussi reçu de M. A. C. Buchanan des extraits de lettres qu'il avait reçues lui-même de MM. Donaldson et Wagner, relativement à l'immigration de cette année.

Les faits les plus importants, résultant de ces différents rapports, sont :

AGENCE EN ALLEMAGNE.

M. Wagner s'est établi à Berlin et a fait en mai 1860 une excursion en Russie, et jusqu'à Hambourg, ce dont il nous donne une esquisse très imparfaite dans une lettre datée de Bromberg le 26 de ce même mois.

Il promettait de plus amples renseignements dans un rapport annuel qui paraît n'avoir jamais été fait ; du moins ce comité n'a pu se procurer de copie d'aucun document de cette nature. M. Wagner essaya de former une compagnie allemande des terres pour le Canada, mais sans succès ; il paraît qu'il a fait une lecture devant la société géographique de Berlin au printemps de 1861, et qu'il a obtenu des commissaires du chemin de fer de Berlin à Hambourg, de déposer des cartes du Canada dans leurs gares. En 1861, il visita Hambourg où il trouva qu'on parlait de société de colonisation canadienne parmi les expé-
tateurs ; il ne dit pas ce qui en est advenu.

En janvier de cette année, M. Wagner a donné des lectures sur le Canada à Erfurt, Francfort-sur-le-Maine, et à Hirschberg en Silésie. Le 11 mars dernier, il fit une espèce de rapport général dans lequel il déclare qu'on doit s'attendre cette année à voir arriver 2000 émigrants de l'est de l'Allemagne, 1500 de Westphalie et de l'Allemagne centrale ; il dit que tout le sud de l'Allemagne est parcouru par les agents des Etats-Unis, du Brésil et du Cap de Bonne-Espérance. Il a publié des annonces dans des journaux dont le chiffre réuni des lecteurs s'élève à plus de 400,000 ; a fait répandre 3,500 brochures allemandes du Bureau, et a de nouveau donné des lectures à Berlin et à Breslau. Il a reçu entre le 1er janvier et cette date (11 mars,) 178 lettres de demandes de renseignements sur le Canada, dont quelques-unes venaient de la Hongrie, du Danemark et de la Suède. Un rapport plus explicite sur cette correspondance aurait été d'un grand avantage aux autorités canadiennes pour juger de l'efficacité de l'agence allemande.

D'après toute la correspondance échangée entre l'agent et le commissaire des terres de la couronne, et une lettre datée de Berlin, le 24 avril, reçue et lue au comité par le président, mais dont le bureau n'a pas eu communication, il paraîtrait que M. Wagner a été dans un état constant de perplexité à l'égard de la continuation de son agence et de l'envoi des fonds nécessaires, de même que des derniers renseignements les plus utiles aux émigrants, et qui devraient lui être transmis par le département canadien. Il parle avec reconnaissance de la manière dont il a été accueilli par l'ex-ambassadeur anglais de Berlin (lord Blomfield) et du ministre résidant à Frankfort, Sir Alexander Mallet. Mais l'ambassadeur actuel de Berlin, lord Loftus, auquel il ne paraît pas avoir été présenté, ne connaît rien du Canada.

Les frais de l'agence de M. Wagner, année 1861, s'élèvent à \$5,931.77, et en 1862, jusqu'à mars, à \$839.91.

AGENCE D'IRLANDE ET D'ÉCOSSE.

Maintenant, quant aux agences d'Irlande et d'Écosse, M. Donaldson écrit de Londonderry le 27 juin 1861, qu'il s'est établi dans cette dernière ville, et qu'il a fait une visite officielle à Glasgow et à Paisley. Sa correspondance ne parle que de la culture du lin et des nouvelles du jour. Le premier de ces sujets est, sans aucun doute de grand intérêt et mérite toute l'attention ; mais il ne devrait pas être la seule question pratique de la correspondance d'un agent d'émigration.

Des affiches et circulaires répandues par cet agent à Derry et Belfast ont été déposées devant votre comité, et il ne peut s'empêcher de dire que ces publications, faites au nom de la province, auraient dû être rédigées avec plus d'exactitude et de soin.

M. Charlton, qui a été adjoint à l'agence irlandaise avec M. Donaldson depuis le mois de décembre dernier, a écrit de Dublin le 31 janvier qu'il s'était établi en cette ville, pour se conformer aux instructions du bureau qui veulent que l'on empêche l'émigration pauvre. M. Charlton a ouvert son bureau dans une riche localité. Cet agent a fait le voyage de Cork, Cashel, Limerick et Derry, pour s'entendre et décider avec M. Donaldson au sujet de la division de leurs travaux ; il paraît aussi s'être mis en rapport avec les principaux journaux irlandais de toutes les nuances et avoir ainsi fait connaître au public irlandais les avantages que l'émigrant trouverait en Canada. Ses remarques quant aux passagers d'entrepont acheminés par les steamers de la compagnie de Montréal sont certainement dignes de l'attention du gouvernement. D'après les comptes transmis les dépenses du bureau de M. Donaldson, jusqu'au mois de mars dernier, se décomposent comme suit :—

Payé jusqu'au 31 octobre 1861	\$2,438 00
Jusqu'au mois de mars 1862.....	1,600 00
	\$4,038 00
A cela ajoutez les dépenses de M. Charlton jusqu'au mois de mars.....	\$1,078 00
Dépense totale des agences irlandaises, 1861 et 1862....	\$5,116 00

AGENCE POUR L'OUEST DE L'EUROPE.

M. Verret, nommé agent pour l'Ouest de l'Europe, fait rapport de son arrivée à Paris le 31 décembre dernier, et de la remise des lettres de présentation qu'il tenait de M. le baron Gauldrée-Boileau, consul général de France au Canada, aux autorités de France, et M. Verret a pu de suite constater les difficultés que lui créaient les lois françaises relatives à l'émigration ; et en présentant ses papiers au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, lequel est chargé de l'exécution de ces lois, il demanda à être affranchi de ces restrictions, vu le caractère public et officiel de sa mission, et la garantie qu'elle offrait à la France, en ce qu'elle n'avait aucun but spéculatif. Le 5 mars et après un délai de six semaines, M. Verret reçut avis du directeur du commerce extérieur et du préfet de police qu'il lui fallait déposer un cautionnement en argent ou en obligations se montant à 25,000 francs (environ \$5,000) avant de pouvoir ouvrir un bureau en France. N'étant pas prêt à se rendre à cette condition faite à son agence, ni en moyen d'obtenir qu'elle en fut relevée, M. Verret partit de Paris où il avait trouvé des amis du Canada très portés à favoriser sa mission, et le 15 mars il arrivait à Bruxelles. En Belgique, le ministre des affaires étrangères lui apprit qu'il n'était pas nécessaire qu'il obtint d'autorisation, le gouvernement belge laissant chacun libre d'aller et venir à ses risques et périls. Le 7 avril, M. Verret écrit de Gand qu'il a tout espoir de diriger une émigration de la Flandre occidentale, ou il s'est servi de la presse française et flamande pour faire connaître son agence.

Il a depuis, nous apprend-on, poussé ses travaux jusqu'en Suisse, mais nous ignorons encore avec quel succès. Il ne semble pas avoir embrassé la Hollande—magnifique champ pour l'émigration—dans son programme. Les dépenses de M. Verret, qui sont très détaillées, atteignaient en mars la somme de \$1200.

La totalité des frais occasionnés par les agences en 1861 et 1862 jusqu'à la date des rapports mis devant nous, sont :

Agence Allemande.....	\$5,931.77
Agence Irlandaise et Ecosaise.....	5,116.00
Agence de l'Europe Occidentale.....	1,200.00

Total..... \$12,047.00

RECOMMANDATIONS.

Après avoir soumis à une analyse minutieuse la correspondance de tous les agents, votre comité est d'opinion que bien que le système soit nouveau, au moins pour le Canada, cependant les résultats qui en ont découlé sont assez tangibles pour justifier le comité de faire les recommandations suivantes :—

1°. Que tous les agents actuels devraient être rappelés à l'expiration de leurs "nominations temporaires," disons dans le cours de la présente année.

2°. Que ceux d'entre ces agents qui ont justifié la confiance que le département avait placée en eux soient nommés de nouveau, et munis d'instructions nouvelles et plus sévères, renouvelées ou augmentées de temps à autre.

3°. Que l'article qui exige que les agents feroient "rapport tous les quinze jours" soit strictement suivi, et que la correspondance de part et d'autre soit dégagée de toute digression sur des sujets étrangers à la question.

4°. Que des instructions officielles soient données aux agents à l'étranger, et que le bureau colonial soit prié de leur procurer des lettres de créance auprès des ministres et consuls britanniques sur le continent.

5°. Que, afin d'asseoir le système sur des bases plus solides, et d'exercer une plus grande surveillance sur les agents subordonnés, il serait nécessaire de nommer un agent en chef, demeurant en Angleterre, ayant de grands pouvoirs et un rang en conséquence, et qui pourrait, sous d'autres rapports aussi, être d'une grande utilité comme représentant de la province à l'étranger.

6°. Votre comité est d'opinion qu'aucune personne ne soit ainsi chargée de représenter cette province à l'étranger, à moins qu'elle n'ait subi un examen satisfaisant, devant le département lui-même, sur les connaissances qu'elle a de ce pays, et de celui où elle doit être envoyée ; sur ses mœurs et sur son instruction ; et qu'un mémoire de cet examen, avec des témoignages sur ses mœurs, etc., n'ait été déposé dans le département.

Le tout, cependant, humblement soumis.

THOS. D'ARCY McGEE,

Président.

Québec, 17 mai 1862.

TABLEAU

Indiquant les départements de l'Assemblée Législative, les noms des officiers et employés de ces départements, leur origine, leurs fonctions ou emplois, leurs salaires ou émoluments, si leur situation est permanente ou temporaire, leur première année de service, et par qui ils ont été nommés à leurs fonctions actuelles.

TABLEAU indiquant les départements de l'Assemblée Législative, les noms des officiers et employés de ces départements, leur origine, leurs fonctions ou emplois, leurs salaires ou émoluments, si leur situation est permanente ou temporaire, leur première année de service, et par qui ils ont été nommés à leurs fonctions actuelles.

Noms.	Origine.	Fonction ou emploi.	Salaires ou émoluments.	Si la situation est permanente ou temporaire.	1 ^{re} année de service.	Par qui la nomination au présent emploi a été faite.
PREMIER DEPARTEMENT.						
William Burns Lindsay	Anglais	Greffier	3,400 00	Permanent	1808	Par la Couronne.
William Burns Lindsay, Jr.	do	for Assistant Greffier	2,200 00	do	1841	Par M. l'Orateur Sicotte, sur la recommandation d'un comité de la Chambre.
Alfred Patrick	do	2 ^{me} Assistant Greffier	2,000 00	do	1827	Par M. l'Orateur Smith.
DEPARTMENT DE LA LOI.						
Gustavus W. Wicksteed, C.R.	Anglais	Rédacteur des lois	2,400 00	do	1828	[tion d'un comité.
Frank Badgley, B.C.L.	do	Assistant Rédacteur des lois	1,800 00	do	1851	Par M. l'Orateur Smith.
Engène P. Dorion	Français	do do	1,800 00	do	1855	do do
DEPARTMENT DU COMPTABLE.						
Thomas Vaux	Anglais	Comptable	1,800 00	do	1829	[tion d'un comité.
Joshua Stansfeld	do	Assistant-Comptable et Teneur de livres	1,200 00	do	1861	Par M. l'Orateur Smith.
DEPARTMENT GENERAL.						
Wm. Poyntz Patrick	Anglais	Chef du département général	2,000 00	do	1818	[tion d'un comité.
Henry Hartney	do	Sous-chef do, do, et Greffier du comité des impressions	2,000 00	do	1839	do do
William Spink	do	(Greffier des affaires de routine et Gardien des archives	1,650 00	do	1844	do do
Henry B. Stuart	do	Ecrivain anglais	1,200 00	do	1846	do do
Edouard Donckelund	Français	do français	1,200 00	do	1844	do do
Alexander G. D. Taylor	Anglais	Ecrivain subordonné	900 00	do	1850	do do
Thodore H. Blais	Anglais	do	700 00	do	1894	do do
H. B. Smith	do	do	600 00	do	1807	Par M. l'Orateur Smith.
O. C. De la Chevrotière	Anglais	do	600 00	do	1861	do do
Narisse Gingras	do	do	600 00	do	1861	do do
Henry Lindsay	Anglais	do	600 00	do	1861	do do
James S. Sloano	do	do	600 00	do	1861	do do

DEPARTMENT DES COMITÉS.						
Alfred Patrick	Anglais	Greffier en chef des com., et des élections contestées	Voir "Premier	Département	Par la Cham., sur la rec. d'un comité.
Jean-Philippe Leprohon	do	for Assistant Greffier des comités	1,400 00	Permanent	1844	do do
François Xavier Blanchet	do	2 ^{me} do	1,200 00	do	1849	Par M. l'Orateur Sicotte.
DEPART. DES BILLS PRIVES.						
Alfred Todd	Anglais	Greffier en chef, du bureau des bills privés, et Réd. des votes et délibér.	1,800 00	do	1833	Par M. l'Orateur Smith.
Thaddeus Patrick	do	Assistant do do do et	1,400 00	do	1834	do do
William B. Ross	do	Greffier du com. des chem. de fer.	1,200 00	do	1849	do do
Herman Peeter	Allemand	Assis.-Réd. des votes et délibérations	1,200 00	do	1860	do do
DEPART. DES TRADUCTEURS.						
G. W. Wicksteed	Anglais	Chef du département de la loi, et du département des Traducteurs	Voir "Département de la loi"	ment de la loi	Par M. l'Orateur Smith.
Eugène P. Dorion	Français	Traducteur français en chef, et Assistant-Rédacteur des lois	do	do	do do
William Fanning	Anglais	Traducteur en chef des votes et délibérations, du journal, etc	1,600 00	Permanent	1846	Par M. l'Orateur Smith.
Joussaint G. Coursollos	do	Assistant-Traducteur français	1,600 00	do	1857	do do
J. F. Gingras	do	do do	1,000 00	do	1850	Par M. l'Orateur Sicotte.
Joseph Roy	do	do do	1,200 00	do	1860	do do
A. Monteleone	do	do do	1,000 00	do	1860	do do
Frank Badgley	Anglais	Traducteur anglais en chef, et Assistant-Rédacteur des lois	Voir "Département de la loi"	ment de la loi	1851	Par M. l'Orateur Sicotte.
William Wilson	do	Assistant-Traducteur anglais	1,600 00	Permanent	1850	do do
Finbar Maye	do	do	1,600 00	do	1858	do do
DEPARTMENT DU JOURNAL.						
George M. Muir	Anglais	Rédacteur du journal anglais	1,600 00	do	1831	Par la Cham., sur la rec. d'un comité.
William H. Lemoine	do	do do français	1,600 00	do	1842	do do
Pierre Rivet	do	Assistant-Rédac. du journal français	900 00	do	1850	do do
Henry J. McCarthy	Anglais	Clere des pétitions	900 00	do	1850	do do
DEPART. DE LA BIBLIOTHEQUE.						
Alpheus Todd	Anglais	Bibliothécaire	2,000 00	Permanent	1836	Par M. l'Orateur Sicotte.
A. G. Lajoie	do	Assistant-Bibliothécaire	1,600 00	do	1862	do do
Augustus Laperrière	do	Ecrivain de la bibliothèque	1,200 00	do	1860	Par M. l'Orateur Smith.

TABEAU indiquant les départements de l'Assemblée Législative, les noms des officiers et employés de ces départements, etc.—(Suite.)

Noms.	Origine.	Fonction ou emploi.	Salario ou émoluments.	Si la situation est permanente ou temporaire.	1 ^{re} année de service.	Par qui la nomination a été faite.
DEPARTMENT DE SERGEANT D'ARMES.						
Donald Wm. McDonell	Anglais	Sergent d'armes.	1,700 00	Permanent	1854	Par la Couronne.
Wm. C. Buirage	do	Deputé-Sergent d'armes	1,400 00	do	1843	Par M. l'Orateur Smith.
A. Leroux Cardinal	Français	Messageur en chef.	1,100 00	do	1836	P. la Chamb., sur la recom. d'un comité.
Edward Stoney	Anglais	Sous-chef des messageurs.	900 00	do	1858	Par M. l'Orateur Smith.
Michael McCarthy	do	do	900 00	do	1837	P. le Graf, avec l'approb. de M. l'Orat.
Olivier Vincent	Français	Messageur de la bibliothèque.	850 00	do	1844	do
Robert Devises	Anglais	Maître de poste	850 00	do	1833	P. la Chamb., sur la rev. d'un comité.
Joseph Blais	Français	Assistant-maître de poste.	850 00	do	1841	do
John O'Connor	Anglais	Portier	850 00	do	1846	Par M. l'Orateur McNeil.
Robert Bailie	do	Portier en second.	800 00	do	1841	do
Pierre Laliberté	Français	Messageur	850 00	do	1853	Sicotte.
Joseph Lemondé	do	do	850 00	do	1844	McDonnell.
Edouard Pelletier	do	do	850 00	do	1848	Sicotte.
William Graham	Anglais	do	850 00	do	1850	Morin.
James Hoy	do	Messageur de la bibliothèque.	850 00	do	1852	Smith.
Edward Storr	do	Portier en second.	600 00	do	1852	do
SERVICE DE LA SESSION.						
SCRIVAINS SURNUMERAIRES.						
Paul Ernest Smith	Anglais	Dans le département du journal.	4 00	Pour la session.	1849	P. le Graf, avec l'approb. de M. l'Orat.
Farquhar McGillivray	do	Département général.	4 00	do	1854	Par M. l'Orateur Macdonald.
John Nolan	do	Bureau des élections contestées.	4 00	do	1856	do
P. Bédard	Français	Département général.	4 00	do	1856	Sicotte.
William Wilson, Jr	do	Bureau des Traducteurs anglais.	4 00	do	1858	Turotte.
W. H. Johnson	do	Département général.	4 00	do	1858	Smith.
E. Ford	do	do	4 00	do	1858	do
William Bowles	do	do	4 00	do	1856	do
C. Panel	Français	do	4 00	do	1860	do

John T. Hunsan	Anglais	do	4 00	do	1860	do
S. S. Kinden	do	do	4 00	do	1860	do
H. Simard	Français	do	4 00	do	1858	do
Joseph LaCroix	do	do	4 00	do	1860	do
L. Cason	Anglais	Comités d'élection.	4 00	do	1861	do
B. H. Foley	do	Département général.	4 00	do	1861	do
H. Morgan	do	do	4 00	do	1862	Turotte.
H. Vaux	do	Bureau du 1 ^{er} Assistant Greffier	4 00	do	1862	do
G. H. Langueudec	Français	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
L. Ross	do	Département général.	4 00	do	1862	do
A. G. Huot	Français	do	4 00	do	1862	do
L. M. Olivier	do	do	4 00	do	1862	do
H. L. F. Berthelot	do	Bureau du journal.	4 00	do	1862	do
I. Benjamin	Anglais	Département général.	4 00	do	1862	do
F. N. Belcourt	Français	Bureau du journal.	4 00	do	1862	do
E. Blain	do	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
M. Bonchard	do	Département général.	4 00	do	1862	do
G. H. Macnulty	Anglais	do	4 00	do	1862	do
S. Clarke	do	Secrétaire de l'Orateur	4 00	do	1862	do
C. A. Gagnon	Français	Département général.	4 00	do	1862	do
Antoine Gagnon	do	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
F. G. Tassé	do	Département général.	4 00	do	1862	do
Z. Duhaud	do	do	4 00	do	1862	do
Ed. Hoster	do	do	4 00	do	1862	do
J. J. Piquet	Anglais	do	4 00	do	1862	do
L. H. Fréchette	Français	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
John Brunau	Français	Département général.	4 00	do	1862	do
E. Dubord	do	do	4 00	do	1862	do
Wm. J. O'Brien	Anglais	do	4 00	do	1862	do
Wm. Buchanan	do	do	4 00	do	1862	do
G. H. Chertier	Français	do	4 00	do	1862	do
A. Hamel	do	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
C. Sims	Anglais	Département général.	4 00	do	1862	do
P. Jenney	Français	Bureau des Traducteurs français.	4 00	do	1862	do
John Heron	do	Département général.	4 00	do	1862	do
C. R. Bartlett	do	do	4 00	do	1862	do
B. Epps	do	do	4 00	do	1862	do
C. Marcotte	do	do	4 00	do	1862	do
M. Donelan	English	do	4 00	do	1862	do
E. Richer	Français	do	4 00	do	1862	do
MESSAGERS SURNUMERAIRES.						
J. B. Asselin	Français	Employé aux messages de la Chambre	300 00	do	1849	Par M. l'Orateur Morin.
Louis Labonté	do	do	300 00	do	1850	do
Joseph Asselin	do	do	300 00	do	1852	Par le Greffier.

ETAT indiquant les départements de l'Assemblée Législative, les noms des officiers et employés de ces départements, etc.—(Suite.)

Noms.	Origine.	Fonction ou emploi.	Salaire ou émoluments.	Si la situation est permanente ou temporaire.	Années de service.	Par qui la nomination au présent emploi a été faite.
MESSAGERS SURNUMÉRAIRES—						
<i>(Suite.)</i>						
Joseph Turgeon.....	Français.....	do	300 00	do	1864	Par M. l'Orateur Macdonald.
J. B. Lalonde.....	do	do	300 00	do	1864	do
P. Bousquet.....	do	do	300 00	do	1864	Par M. l'Orateur Scottie.
John Hurley.....	Anglais.....	do	300 00	do	1854	do
Kienne Roy.....	do	do	300 00	do	1854	do
Joseph Brown.....	Anglais.....	do	300 00	do	1854	do
Olivier Koherge.....	do	do	300 00	do	1854	do
M. Ladamine.....	do	do	300 00	do	1855	do
Edward Botwell.....	do	do	300 00	do	1856	do
T. Desnoyers.....	Anglais.....	do	300 00	do	1856	do
J. Buckley.....	do	do	300 00	do	1856	do
Pierre Labelle.....	Anglais.....	do	300 00	do	1857	do
Patrick Buckley.....	do	do	300 00	do	1857	do
Thomas Carlo.....	do	do	300 00	do	1858	Par M. l'Orateur Smith.
J. Rivet.....	do	do	300 00	do	1858	do
Wm. Alley.....	Anglais.....	do	300 00	do	1858	do
T. Brazier.....	do	do	300 00	do	1859	do
James Sinclair.....	do	do	300 00	do	1859	do
Joseph Turgeon, Jr.....	Anglais.....	Chaudieur.....	\$1 75 par diem	do	1860	Par le Sergeant d'Armes.
John Hamel.....	do	Garde de nuit.....	180 00	do	1856	do
Charles Boudreau.....	do	do	180 00	do	1856	do
Alexis Lortie.....	do	Employé aux messages de la Chambre	\$2 25 par diem.	do	1861	Par M. l'Orateur Smith.
Ed. Lacroix.....	do	do	2 25	do	1862	Par M. l'Orateur Turcotte.
H. Pruneau.....	do	do	2 25	do	1862	do
O. Robitaille.....	do	do	2 25	do	1862	do
R. Girard.....	do	do	2 25	do	1862	do
J. N. Stephens.....	Anglais.....	do	2 25	do	1862	do

G. l'Ardele.....	Français.....	do	2 25	do	1862	do
Jos. Grégoire.....	do	do	2 25	do	1862	do
Frs. Bias.....	do	do	2 25	do	1862	do
Richard Billon.....	Anglais.....	do	2 25	do	1862	do
Ira Skour.....	do	do	2 25	do	1862	do
M. Bouthillier.....	do	do	2 25	do	1862	do
P. Logan.....	Anglais.....	do	2 25	do	1862	do
James Darcy.....	do	Page.....	250 00	do	1855	Par M. l'Orateur Scottie.
Daniel McMullen.....	do	do	250 00	do	1859	Par M. l'Orateur Smith.
N. Turgeon.....	do	do	250 00	do	1859	do
H. Ladamine.....	do	do	250 00	do	1860	do
John Jones.....	do	do	200 00	do	1862	do
G. Curran.....	do	do	200 00	do	1862	Par M. l'Orateur Turcotte.



DIXIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE CONFÉRENCE,
4 juin 1862.

Le comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Les comptes pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects, ainsi qu'il appert par le rapport du sous-comité qui est annexé à celui-ci; et le comité continue d'exprimer sa confiance en la manière dont son greffier, M. *Henry Hartney*, s'acquitte de ses devoirs.

Votre comité a déjà soumis à la chambre le rapport de son greffier, qui montre que le montant total payé pour impressions, papier à impression, lithographie et reliure pour les deux Chambres, en 1861, s'élève à \$21,493 19. Votre comité désire aussi attirer l'attention sur le fait mentionné dans le dit rapport: "que l'expérience de cette année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes."

Votre comité s'est aussi occupé de la question des impressions publiques en vertu de la patente de la Reine, et en est venu à la conclusion que l'intérêt et l'économie publiques demandent un changement au système actuel; il ne croit pas que la publication de la *Gazette* Officielle soit comprise dans les privilèges de la patente que possède les imprimeurs de la Reine en cette province, et il ne voit pas pourquoi le système qui est en usage en Angleterre ne serait pas suivi en Canada. En Angleterre, c'est le gouvernement qui publie la *Gazette* Officielle, et les rapports de 1861 montrent que la recette brute a été de £17,978 stg. Le papier et l'impression coûtent £4,617 stg.; la régie £1981 stg., laissant un bénéfice de £11,380 qui a été versé dans le trésor public. Tout ce département est conduit par un chef, trois commis, un compilateur d'index, et un garde-magasin. Votre comité ne voit aucune raison qui puisse empêcher d'adopter un mode semblable en Canada, et il est certain que les résultats seraient les mêmes. Votre comité fera encore remarquer, qu'outre la direction de la *Gazette*, le même bureau serait aussi chargé d'acheter les fournitures de bureau pour les départements publics et l'usage du parlement; et chaque sous-chef de département transmettrait tous les ans une demande de la quantité probable et des différentes qualités d'articles qu'il lui faut pour son département; de la sorte, la coutume d'avancer de l'argent à compte cesserait, et tous les comptes de cette nature se présenteraient et se liquideraient par semestre.

Quant aux impressions des départements, votre comité est d'avis qu'il est bien impossible de les contrôler parfaitement sous le système actuel, si l'on peut appeler système, ce qui ne permet pas aux officiers qui en sont chargés, de se rendre justice à eux-mêmes non plus qu'au public: Votre comité ne désire pas entrer minutieusement dans les transactions; mais il fera observer que, pendant les cinq dernières années, la moyenne qui a été payée annuellement aux imprimeurs de la Reine, y compris une petite quantité de fournitures de bureau, a dépassé \$100,000, ce qui, suivant votre comité, est certainement plus que le pays ne devrait déboursier pour maintenir une patente qui ne présente aucune avantage particulier au service public. En effet, pour ce qui regarde la célérité, l'élégance et les publica-

tions confidentielles, votre comité trouve que les entrepreneurs des impressions de la législature, ou tout autre grand établissement, sont au moins de pair avec les imprimeurs de la Reine; et en faisant faire par les entrepreneurs des impressions parlementaires l'ouvrage qu'a exécuté l'imprimeur de la Reine, on aurait gagné au moins 50 pour cent de réduction, sans rien ôter à l'efficacité du service.

Dans l'opinion de votre comité, on devrait constater la valeur précise de la main de chacun des blancs employés dans les départements, et le montant que devrait payer le gouvernement, pour chaque main de blancs, serait basé sur cela. On pourrait alors donner l'ouvrage à faire à quelque commerçant que ce soit, de la province, qui l'exécuterait pour les fins stipulées. Par là on éviterait de calculer et de faire les comptes à la mesure ou par quantité, le montant chargé serait facilement vérifié, et tout le monde, sans être au fait même de ce système, pourrait découvrir les erreurs, ce qui est impossible sous le système actuel pour toute autre que des personnes bien accoutumées. Votre comité ne croit pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails, mais il a confiance que le gouvernement adoptera soit la méthode qu'il recommande soit quelqu'autre aussi efficace, et que de bonne heure, à la prochaine session, il sera introduit une mesure pour mieux régler la partie des impressions publiques dans chaque branche et département, et qu'on aura soin d'y joindre la fourniture des papeteries et livres de bureau pour les départements et l'usage du parlement; il est convaincu que si l'on inaugure et suit un système convenable, on épargnera au moins \$150,000 par année, sur les dépenses publiques.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN,
Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES.

3 juin 1862.

Au comité collectif des impressions :

MESSIEURS,—Les comptes d'impression pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects. La manière dont ces comptes sont tenus est simple et satisfaisante et conforme à nos instructions qui ont été strictement exécutées par M. Hartney, depuis qu'il remplit les devoirs de la charge importante qui lui a été confiée.

Le compte de vos imprimeurs, au montant de \$71.26, pour ouvrages extraordinaires, doit être payé.

Le relieur a présenté un compte pour dommages encourus à raison de délai pendant la première année de son contrat. A la fin de l'année dernière, temps auquel on ne pouvait réunir qu'un petit nombre de membres aux séances du comité, plusieurs d'entre eux pensèrent qu'il devait être payé \$400 au relieur en liquidation de sa demande, vu le très bas prix de son contrat, il est recommandé que la somme susdite lui soit payée, et que le greffier soit autorisé à lui délivrer un certificat à cet effet.

Le tout respectueusement soumis,

G. BENJAMIN, *Président.*
B. SEYMOUR,
W. PATRICK,
J. SIMPSON.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES,

Mercredi, 30 avril 1862.

Au président et aux membres du comité collectif des impressions :—

MESSIEURS,—Après avoir fait connaître, dans mon rapport de la dernière session, les changements effectués dans le système des impressions par la nomination du comité collectif, ainsi que le résultat de l'exécution des règles et règlements qu'il avait adoptés, après avoir exposé le contrôle absolu qu'il pouvait exercer par ce moyen et l'économie qui en était la conséquence, il ne me reste plus aujourd'hui qu'à constater que l'expérience de

cette année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes que j'ai l'honneur de transmettre au comité.

Aux comptes des impressions se trouve annexée la série complète de tous les documents imprimés, un tableau exact et détaillé du coût, etc.

Les pièces justificatives portent toutes un numéro; celles de l'honorable Conseil Législatif sont au nombre de 271; celles de l'Assemblée Législative, au nombre de 810.

Le contrat des impressions a été, cette année, ponctuellement mis à exécution; le papier à imprimer a été fourni régulièrement suivant les conditions.

Les volumes reliés des journaux et des documents de la session n'ont pas été livrés à l'époque déterminée dans le contrat de reliure; le comité devra prendre les moyens de mieux assurer l'exécution de ce contrat, surtout à cet égard.

Les comptes que j'ai l'honneur de vous exposer donnent le coût total des impressions, du papier à imprimer, de la lithographie et de la reliure des deux chambres, pour l'année 1861, et s'élèvent à \$21,493.10.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du Comité Collectif des Impressions.

RAPPORT

DU

COMITÉ SUR CERTAINES CHARTES DE BANQUES.

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 mai 1862.

Le comité spécial auquel a été renvoyée la question de savoir si l'on devait recourir à la législature ou aux cours de justice relativement aux chartes accordées à la banque de Clifton et à la banque de l'Ouest du Canada, prend la liberté de faire rapport :

Que la banque Zimmerman a été incorporée par l'acte 18 Vic., chap. 203, que son nom a été changé ensuite en celui de banque de Clifton, et que sa charte a été modifiée sur quelques points par l'acte 22 Vic., chap. 129, et que par l'acte en dernier lieu mentionné, la charte est continuée jusqu'au 1er juin 1870, et aussi jusqu'à la fin de la session alors prochaine du parlement.

La banque de l'Ouest du Canada a été incorporée par l'acte 22 Vic., chap. 104, sa durée est fixée au premier janvier 1870, et de cette époque à la fin de la session alors prochaine du parlement.

Votre comité transmet ci-joint les témoignages qu'il a entendus sur la question à lui renvoyée, et d'après les particularités de ces témoignages, votre comité ne peut en venir qu'à une seule conclusion : c'est que les institutions désignées sont entre les mains de personnes dont le seul but est de frauder le public, et que ce serait faire tomber la législature dans le discrédit que de laisser exister ces chartes plus longtemps.

Que d'après les faits suivants il est complètement avéré que ces chartes ont été violées :

Quant à la banque de l'Ouest du Canada, la trente-neuvième section de sa charte stipule que : " Il sera du devoir des directeurs de la dite banque de placer et de garder " placé en tout temps en débetures de cette province, payables en icelle, ou garanties sur " le fonds de l'emprunt consolidé des municipalités, un-dixième de tout le montant payé " du capital de la dite banque, et de transmettre un état des numéros et du montant des " dites débetures, vérifié sur le serment et signature du président et caissier en chef ou " gérant de la dite banque à l'inspecteur-général, dans le mois de janvier de chaque année, " sous peine de forfaiture de la charte de la dite banque, à défaut de faire les dits place- " ments et état "

Et le témoignage de M. Langton établit qu'il n'a pas été fait d'état d'aucun de ces placements en janvier 1862.

Quant à la banque de Clifton, le même fait est également constaté. Par la 4ème section de l'acte 22 Vic., chap. 129, il est stipulé que sur le fonds social de l'institution, le " troisième versement de cinquante mille louis " mentionné dans la première charte comme payable dans le délai de quatre années " à compter de la passation du dit acte ci-dessus " cité, sera souscrit et payable dans le délai de trois années à compter de la passation du " présent acte, sous peine de perte et privation des privilèges accordés par le présent acte " et celui ci-dessus cité. "

Le témoignage de M. Woodruff a démontré que ce versement n'a pas été fait.

La banque de Clifton était également tenue de convertir en bons provinciaux ou les bons du fonds d'emprunt municipal, la dixième partie de son capital payé, et de faire un état tous les ans dans le mois de janvier, sous peine de forfaiture de sa charte, et d'après le témoignage de M. Langton, il appert que l'état exigé n'a pas été fait depuis plusieurs années.

En conséquence, votre comité recommande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour annuler les chartes des banques de Clifton et de l'Ouest du Canada.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

JOHN SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
Vendredi, 2 mai 1862.

Délibérations du comité auquel ont été soumises les chartes accordées à la banque de Clifton et à la banque de l'Ouest du Canada.

LE COMITÉ S'EST RÉUNI.

Présents :

MM. SIMPSON,
STREET,
HOWLAND et
WHITE.

M. Simpson est appelé au fauteuil.

Ordonné,—Que le Greffier du comité adresse des ordres de comparaître devant le comité, mercredi, le 14 de mai à 11 heures A. M., aux messieurs dont les noms suivent : J. F. Richardson, écuyer, de Clifton, W. J. Callaway, écuyer, de Clifton, Joseph Woodruff, écuyer, de Niagara, et G. McMicken, écuyer, de Colchester.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Mercredi, 14 mai 1862

Présent :

JOHN SIMPSON, écuyer, président.

Gilbert McMicken, écuyer, comparait conformément à l'ordre du comité.

Ajourné faute de *quorum*.

Vendredi, 16 mai 1862.

LE COMITÉ S'EST RÉUNI.

Présents :

JOHN SIMPSON, écuyer, président.
MM. STREET et
WHITE.

Joseph A. Woodruff comparait conformément à l'ordre du comité.

Le président fait part au comité d'un télégramme reçu de E. J. Richardson, écuyer, et conçu comme suit :

"Reçu votre ordre, il me faut des fonds avant de partir."

"A THADEUS PATRICK, Greffier du comité."

Ajourné jusqu'à lundi prochain, à 9½ heures A. M.

Lundi, 19 mai 1862.

LE COMITÉ S'EST RÉUNI.

Présents :

JOHN SIMPSON, écuyer, président.
MM. STREET et
WHITE.

G. McMicken, écuyer, se présente.

Joseph A. Woodruff, écuyer, est appelé et interrogé, (par le président.)

Quest. 1.—Donnez vos nom, résidence et profession.

Rép.—Joseph A. Woodruff, de la ville de Niagara, shérif du comté de Lincoln.

Quest. 2.—N'avez-vous pas pendant plusieurs années antérieurement au mois dernier, demeuré dans la ville de Clifton, et n'étiez-vous pas exécuteur testamentaire de la succession de feu M. Zimmerman ?

Rép.—Oui, pendant cinq ans et plus.

Quest. 3.—Avez-vous des relations avec la banque Zimmerman, à Clifton, et, dans ce cas, quelle était la nature de ces relations ?

Rép.—Je suis un des premiers actionnaires et directeurs, et à la mort de monsieur Zimmerman, j'ai été élu président.

Quest. 4.—Quel était le capital de la banque Zimmerman, et quel est le montant qui en a été payé ?

Rép.—Un million de piastres et à peu près la moitié du capital a été payé.

Quest. 5.—Lorsque la charte de la banque Zimmerman a été amendée et son nom changé en celui de "Banque de Clifton," vos relations et celles des autres actionnaires ont-elles continué comme par le passé ?

Rép.—Oui, la banque resta ouverte pour le rachat des billets mis en circulation et pour le paiement des ordres payables à cette banque.

Quest. 6.—Pendant que vous étiez à la banque de Clifton, y a-t-on émis quelque billet à ordre ?

Rép.—Non.

Quest. 7.—Tous les billets émis par la banque Zimmerman ont-ils été rachetés ?

Rép.—Oui.

Quest. 8.—Quand et dans quelles circonstances ont cessé vos relations avec la banque de Clifton ?

Rép.—En 1859, je transférai tout le capital au nom de MM. Hubbard et Cie., de Chicago, et leur donnai des ordres pour clichés de billets, etc.

Quest. 9.—Les relations de tous les actionnaires de la banque Zimmerman avec la banque de Clifton ont-elles cessé à la même époque et de la même manière ?

Rép.—Oui, j'ai fait opérer le transfert du capital de tous les actionnaires aux messieurs déjà nommés.

Quest. 10.—Qui a eu le privilège de la charte de la banque de Clifton depuis que vous avez cessé d'avoir des rapports avec cette banque ? Nommez, si vous le pouvez, les actionnaires, en distinguant les étrangers des sujets anglais, le montant du capital souscrit et du capital payé. Les noms du président et du caissier, et ce que vous savez de la position et de la responsabilité de ces fonctionnaires ?

Rép.—M. Hubbard et Cie., pendant quelque temps d'abord, et depuis qu'ils ont des rapports plus intimes avec la banque, et d'autres étrangers. M. Callaway, habitant anciennement Toronto, a le contrôle des affaires en sa qualité de président. M. Reed, de

Lockport, employé par le président a, dit-on, des intérêts dans la banque. M. Reed était propriétaire de toutes les actions de la banque Internationale de Toronto, lorsqu'elle a été fermée; il a une mauvaise réputation. M. Callaway, président, n'a pas de fortune et a quitté Toronto après avoir fait banqueroute dans son commerce.

Quest. 11.—A-t-on fait dernièrement des efforts énergiques pour mettre en circulation une grande quantité des billets de la banque de Clifton, dans quelles localités, de quelle manière et par qui ces manœuvres ont-elles été opérées?

Rép.—On a fait des tentatives à cet effet : des billets ont été envoyés dans les Etats de l'Ouest où ils ont eu une grande circulation pour un montant élevé. Le mode employé consistait à déposer une petite somme chez un agent de change à Chicago ou dans quelque autre ville des Etats-Unis, à faire enregistrer des billets dans le "Bank Reporter," et où on indiquait qu'ils seraient rachetés dans telle et telle maison. Les billets ont été rachetés au montant de la somme ainsi déposée, mais le reste des billets en circulation n'est nullement racheté, vu qu'on n'avait déposé des fonds que pour une très faible partie de la somme en circulation.

Quest. 12.—La banque de Clifton est-elle ouverte durant les heures d'affaires et y a-t-il des officiers présents?

Rép.—Elle est ouverte irrégulièrement et il se passe quelquefois des mois sans qu'on y voit personne.

Quest. 13.—Avez-vous connaissance que des billets de la banque de Clifton aient été envoyés à Clifton pour être rachetés, et, dans ce cas, ont-ils été payés, et sinon, pourquoi?

Rép.—J'ai connaissance qu'il a été envoyé des Etats de l'Ouest des billets pour être rachetés pour des petits montants n'excédant pas \$5,000, mais il n'y avait pas de fonds pour les racheter. Je n'ai pas connaissance qu'aucun de ces billets ait été racheté à Clifton, le principal centre d'affaires.

Quest. 14.—Savez-vous si dernièrement il est arrivé à Clifton des particuliers porteurs de billets de la banque de Clifton à un montant élevé pour les faire racheter, et, dans ce cas, quel a été le résultat de leurs démarches?

Rép.—J'ai eu connaissance de plusieurs cas où on a présenté des billets de cette banque pour des montants élevés et aussi qu'il n'y avait point de fonds pour les racheter.

Quest. 15.—Que pensent de la banque de Clifton les hommes d'affaires de Clifton et du voisinage?

Rép.—Ils pensent que ce n'est qu'une escroquerie et ne veulent pas entendre parler de ses billets.

Quest. 16.—Pouvez-vous informer le comité si les conditions exigées par la 4ème section de l'acte 22 Vict. ch. 129 ont été remplies, surtout la condition qui spécifie que le versement au capital social s'élevant à cinquante mille louis doit être souscrit et payé trois ans après la passation de cet acte, et que les trois années ont expiré le 16 août 1861.

Rép.—Ces conditions n'ont point été remplies.

Quest. 17.—Connaissez-vous M. Dunklee, maître de poste à Clifton, qui connaît parfaitement les deux banques de cette localité, et pensez-vous qu'on puisse se fier à son témoignage?

Rép.—Je le connais bien et toutes les informations qu'il pourra donner peuvent être considérées comme sûres.

Le président soumet au comité la lettre suivante de M. Dunklee.

Clifton, 2 mai 1862.

Mon cher SIMPSON,

Je remarque dans le *Leader* d'aujourd'hui que vous avez demandé un comité d'enquête sur les transactions des banques de Clifton et de l'Ouest du Canada. Je suis heureux d'apprendre cela et j'espère que vous ferez annuler leurs chartes. J'avais l'inten-

tion d'écrire aujourd'hui à M. Street et je l'aurais fait si je n'avais eu connaissance de votre motion. La personne qui se trouvait à la tête (?) de la banque de Clifton est partie, il y a quelques jours, et il est arrivé avant-hier à mon bureau deux messieurs venant de Cleveland, Ohio. On leur avait esroqué dix mille piastres. Vous ne croirez pas la chose possible, c'est cependant la vérité. Je suis chagrin que M. McMicken n'ait pas réussi à retirer tous les billets qui portent son nom, avant que cette motion fût faite, mais le temps presse ; on a fait quelque chose pour arrêter l'émission de ces billets ; M. Richardson est encore par ici ; mais j'ai les clés de la banque de l'Ouest du Canada ; ils ont encore quelques effets que je garde pour la sûreté du loyer. Les "deux" affaires sont maintenant terminées.

Votre, etc.,

(Signé,)

N. DUNKLEE.

Quest. 18.—Est-ce que la banque de l'Ouest du Canada n'est pas située à Clifton ?

Rép.—Oui.

Quest. 19.—Donnez au comité toutes les informations que vous pouvez donner, en ce qui regarde l'institution, embrassant toutes les particularités comprises dans les questions depuis 10 jusqu'à 15 inclusivement ?

Rép.—La banque de l'Ouest du Canada a pour président M. Richardson qui demeure à Clifton ; il est sujet anglais. Toutes les autres personnes qui lui sont adjointes sont des étrangers. Le propriétaire actuel de la banque, m'a dit le président ; est M. Paddeck, de Médina, N. Y., aubergiste. Il est maintenant à Chicago faisant tous ses efforts pour y organiser la banque. J'ai appris cela il y a quelques jours par des lettres qu'il adressait au président et que celui-ci m'a montrées. Pendant les 6 derniers mois la banque n'a pas eu de caissier. Le capital souscrit par le président a été payé par M. Lockwood, de Buffalo, qui avait déjà eu le contrôle de la banque. Il était alors capable de satisfaire aux exigences de l'acte touchant la qualification d'un président, mais réellement n'a jamais payé un sou de son capital. Le président a été, mais innocemment, l'instrument des fripons. C'est un vieillard qui ne possède rien et qui n'est pas même solvable personnellement pour de petites sommes. Quelque blâme qu'il puisse y avoir, je dois le justifier de toute accusation d'avoir voulu profiter au dépens du public. Je pourrais ajouter que le nom du président est imprimé sur les billets ; et il ne peut éprouver aucune perte dans cette émission de billets. On fait tous les jours de nouveaux efforts pour racheter les billets de cette banque, principalement ceux qui se trouvent dans les Etats d'Illinois, de Wisconsin et de Kansas. Des sommes sur de petits montants ont été envoyées pour protester contre le rachat des dits billets et pour en avertir le gouvernement. J'ai protesté contre plusieurs encaissements de ces billets. Pendant les huit derniers mois, le bureau de la banque de l'Ouest du Canada n'a pas été régulièrement tenu ouvert. Parfois, pendant des semaines entières, il n'y avait personne au bureau, maintenant ; il n'y a pas même de bureau. On m'a informé que les meubles de la banque avaient été saisis pour le loyer, et le président mis hors du bureau pour arrrages de loyer. Quelque fois j'ai été appelé à protester les billets, presque toujours ils n'ont pu être rachetés par manque de fonds. La banque de l'Ouest du Canada est regardée maintenant par les hommes d'affaires du voisinage comme une institution sans réputation et contrôlée par des personnes qui veulent à tout prix mettre les billets en circulation et par conséquent tromper le public. En un mot elle est regardée comme une escroquerie financière organisée.

M. McMicken, appelé et interrogé.

Quest. 20.—Etiez-vous attaché à la banque de l'Ouest du Canada, et si tel est le cas, à quel titre l'étiez-vous ?

Rép.—Il était entendu que je serais président, et ainsi j'ai contrôlé et géré les affaires de la banque.

Quest. 21.—Quel montant de capital y avait-il de souscrit, quand vous avez commencé vos opérations ; combien y en avait-il de payé et quand ces opérations ont-elles commencées ?

Rép.—Je ne me rappelle pas le montant souscrit ; mais il était celui que la loi exigeait, et il en était de même pour ce qu'il y avait de payé, la somme de \$100,000 ayant été déposée dans une des banques de la province qui possèdent une charte.

Quest. 22.—Quels étaient les autres officiers de la banque ou directeurs, et étaient-ils sujets anglais ou étrangers ?

Rép.—Il n'y avait pas d'autres officiers de nommés ; car pendant que les premiers mouvements d'organisation se faisaient, et ayant subséquemment quitté Clifton, je me retirai de l'institution. Et quand les opérations ont commencé, c'était sans ma connaissance et sans mon consentement. Je ne rappelle pas les noms de tous les directeurs d'abord nommés, mais ils étaient résidents et sujets anglais.

Quest. 23.—Durant votre occupation du bureau comme président, pour quel montant de billets fut-il émis portant votre signature ; était-il pourvu à leur rachat et ont-ils été en effet rachetés ?

Rép.—Pendant que j'étais président, aucune émission de billets n'a été autorisée ; mais on m'a informé qu'on en avait une, et quand sur le champ je pris les moyens de m'assurer du fait, je m'aperçus que des billets de diverses espèces avaient été frappés par la compagnie américaine des graveurs de billets de banque, portant ma signature gravée, lesquels, s'ils eussent été émis, seraient montés en total à \$84,000. Défendant toute nouvelle impression ou livraison de billets, j'allai trouver les directeurs de la banque et j'insistai à ce qu'on détruisit tous ces billets mis en circulation. Ce soir là, \$79,000 sur les \$84,000 furent brûlés d'après mes ordres ; et je laissai aux soins d'un ami de voir si le reste était aussi détruit ; j'ai appris de lui plus tard que la plus grande partie avait été aussi détruite.

Quest. 24.—Dites dans quelles circonstances vos relations avec la banque de l'Ouest du Canada se sont terminées ?

Rép.—Les circonstances dans lesquelles mes relations ont cessé avec la banque de l'Ouest du Canada se trouvent en partie décrites dans ma réponse à la question No. 23, savoir : l'émission des billets et le commencement des affaires sans que j'en aie eu connaissance ou que j'y aie donné mon approbation, et aussi, parce que je ne pouvais, par suite de mon éloignement de la localité, agir comme président et exercer le contrôle comme tel.

Quest. 25.—Donnez au comité les renseignements demandés dans les questions 10e jusqu'à la 15e, en autant que la banque de l'Ouest du Canada se trouve concernée ?

Rép.—Je ne connais que ce que la rumeur m'a appris à l'égard des questions 10 à 15, sauf, toutefois, que M. Richardson, agissant comme président, m'informa qu'il avait cette charge, mais qu'il avait rarement de l'argent pour racheter les billets en circulation ; que les derniers deniers qui lui furent remis pour opérer le rachat ne s'élevaient qu'à \$100—ajoutant qu'il ne pouvait faire aucun rachat si on ne lui en donnait les moyens. Lors de la faillite et sur l'exposé des banques International et Colonial, je restai convaincu que les dispositions des chartes de ces banques et de celle de Clifton et de l'Ouest du Canada n'offraient aucune garantie réelle au pays, et que le seul moyen de salut était dans une direction et dans un contrôle sages et efficaces. Telle est l'opinion dont je fis part à l'inspecteur-général, afin qu'il prit les moyens d'établir certaines dispositions pour empêcher, avant toute émission de billets, ces institutions de tomber en aucun temps entre les mains de gens incapables ou indignes. Je crois que l'intention première touchant l'établissement de la banque était bonne, et qu'elle a racheté, suivant ce que j'en appris, pendant longtemps et avec célérité ses billets en circulation ; ce n'est que depuis que le capital a changé de mains qu'elle a répudié et refusé ses billets.

M. Langton est appelé et interrogé.

Par le Président.

Quest. 26.—Par la 39e clause du chap. 104, 22 Victoria, il est dit que “—Il sera du devoir des directeurs de la dite banque de placer et de garder placés en tout temps en débetures de cette province, payables en icelle, ou garanties sur le fonds de l'emprunt con-

solidé des municipalités, un dixième de tout le montant payé du capital de la dite banque, et de transmettre un état des numéros et du montant des dites débetures, vérifié sur le serment et signature du président et du caissier en chef ou gérant de la dite banque à l'inspecteur-général, dans le mois de janvier de chaque année, sous peine de forfaiture de la charte de la dite banque à défaut de faire les dits placements et état; pourvu toujours que les dits directeurs ne commenceront pas les affaires ordinaires de banque avant que vingt mille piastres n'aient été placées sur telles débetures."—pouvez-vous dire au comité si ces conditions ont été remplies dans le cours de cette année ou de l'année dernière?

Quest. 27.—Les banques de Clifton et de l'Ouest du Canada ont-elles fait leurs rapports mensuels destinés à être publiés de la même manière que les banques de la province le font toutes et comme elles en sont requises par leurs chartes?

Il est permis au témoin de répondre demain, par écrit, aux questions ci-dessus. Nos. 26 et 27.

Ajourné à demain à 9½ heures de l'avant-midi.

Mardi, 20 mai 1862

RÉUNION DU COMITÉ.

Présents :

MM. JOHN SIMPSON, STREET et WHITE.

MM. McMICKEN et WOODRUFF sont présents.

M. Langton comparait devant le comité et donne, par écrit, les réponses suivantes aux questions sous les numéros 26 et 27, qui lui ont été faites hier.

Réponse à la question 26.—Ni l'une ni l'autre banque ne m'a fait, cette année, un rapport des débetures qu'elles possèdent. En 1861, la banque de "l'Ouest du Canada" a fait un rapport que j'ai en main.

Réponse à la question 27.—J'ai en main le dernier rapport que j'ai reçu de la banque de "l'Ouest du Canada." Ce rapport est daté du 30 janvier 1861. Je n'ai pas eu, comme tels, de rapports de la "Banque de Clifton," mais j'en ai eu de la banque Zimmerman en octobre 1857.

(Les documents marqués A et B sont annexés par le témoin à sa déposition.)

Ordonné, que MM. McMicken et Woodruff soient dispensés de comparaître de nouveau comme témoins.

Ordonné, que le président prépare un projet de rapport pour le soumettre à la chambre. Lequel projet de rapport a été préparé et lu par le président au comité, qui l'a approuvé.

Ordonné, que le président présente à la chambre le dit rapport avec les délibérations du comité à ce sujet.

A.

RAPPORT MENSUEL,

Pour le mois terminé le 30 juin 1861, de la Banque de l'Ouest du Canada, opérant en vertu de sa charte.

CAPITAL.

Capital autorisé par l'acte.....	\$1,000,000 00
Capital payé.....	101,150 00

DETTES PASSIVES.

Billets de banque et promissoires en circulation qui ne portent pas intérêt.....	5,210 00
Lettres de change en circulation qui ne portent pas intérêt..	
Lettres et billets de banque en circulation portant intérêt...	
Balance due aux autres banques.....	
Dépôts en espèce ne portant pas intérêt.....	
Dépôts en espèce portant intérêt.....	
Total des dettes passives.....	\$5,210 00

DETTES ACTIVES.

Espèces et lingots.....	\$1,115 25
Propriétés foncières et autres de la banque.....	3,811 92
Garanties du gouvernement.....	12,000 00
Billets de banque ou promissoires des autres banques.....	430 00
Balances dues par les autres banques.....	3,356 00
Billets escomptés.....	61,186 10
Autres sommes dues à la banque qui ne sont pas comprises aux chapitres précédents.....	25,000 00
	\$106,960 00

J. MARSDEN, *Caissier.*

6 juin 1861.

B

BANQUE DE L'OUEST DU CANADA.

CLIFTON, C. O., 29 janvier 1861.

L'honorable A. T. GALT, *Ecuier,*
Inspecteur-Général, Québec, B. C.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-joint le rapport des débiteurs possédés par la banque de "l'Ouest du Canada," selon qu'il est requis par la section 39 de l'acte d'incorporation de la dite banque.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,

J MARSDEN, *Caissier.*

Rapport des débentures possédées par la Banque de "l'Ouest du Canada," fait conformément à la section 39 de l'acte d'incorporation de la dite banque.

1	pour	£250	courant.....	\$1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
1	do		1,000
				<u>\$12,000</u>

En tout douze débentures, se montant à la somme de douze mille piastres, et formant toutes parties des débentures du fonds d'emprunt municipal.

J. MARSDEN, *Caissier.*

COMTÉ DE WELLAND, }
Province du Canada. }

J. Marsden dépose et dit que le rapport ci-dessus est, au meilleur de sa connaissance et croyance, vrai et correct.

Assermenté devant moi, à Clifton, dans le comté de Welland, ce 28^e jour de janvier 1861.



R A P P O R T.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir du meilleur moyen d'assister diverses municipalités tombées dans l'embarras à la suite de dettes encourues dans la construction de chemins de fer, a l'honneur de faire le rapport suivant :

Votre comité divise en deux classes les municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers :—1^o. Celles qui doivent à la province *sept millions trois cent mille piastres*, empruntées au fonds d'emprunt municipal, et dont il se trouve un exposé lucide au tableau No. 20 des comptes publics de 1861 (seconde partie), qui fait voir que les arrérages d'intérêt, y compris 2 par cent de fonds d'amortissement, avaient au 3 décembre dernier, atteint l'énorme chiffre de *deux millions six cent quatre-vingt mille sept cent quarante-trois piastres et trente-neuf centins*. Ci-joint à ce rapport se trouve un tableau officiel de ce qui précède, fait dans le bureau du Receveur-Général et qui montre de plus que les arrérages qui se sont accrus par suite de l'arrangement de 5 par cent fait par le parlement en 1859 (Stat. Ref. du Can. Chap. 83—clause 88) se montent déjà à la somme considérable de trois cent quarante-cinq milles neuf cent soixante-et-dix-huit piastres, somme qu'il est impossible pour ces Municipalités de payer tout à la fois, ou sans délai. La deuxième classe des municipalités qui se trouvent aussi dans l'embarras, comprend celles qui doivent à des particuliers qui ont vendu leurs débetures au public ; voici leurs noms :

La Cité de Hamilton.....	\$900,000
do de London.....	220,000
do d'Ottawa.....	60,000
La ville de St. Thomas.....	66,000
do de Prescott.....	33,000
do de Preston.....	36,000
do de Caledonia.....	40,000
Total.....	1,352,000

En tout, un million trois cent cinquante-deux mille piastres. On a vendu aussi, sur le marché des débetures, au montant de sept cent quatre-vingt mille piastres ; mais les Municipalités qui ont vendu ces débetures ne sont point dans l'embarras, et ce sont : la ville de Toronto, quatre cent mille piastres ; la ville de Berlin, vingt mille piastres ; le comté de Simcoe, deux cent mille piastres ; et le comté de Middlesex, cent soixante mille piastres.

Votre comité s'est convaincu du droit qu'ont ces deux classes de municipalités dans l'embarras, de réclamer la sympathie et l'assistance de la province, et de demander d'une manière particulière les égards de la législature ; il sait que leur embarras dû à une cause législative, doivent être guéris par la législature, bien que dans l'état pitoyable où se trouvent aujourd'hui les finances de la province, ce ne soit une circonstance guère opportune pour apporter à ce grand sujet toute l'attention qu'il mérite ; et que ce serait servir les intérêts de la province en général, tout en rendant justice à ces localités qui se sont trouvées, par leur esprit d'entreprise, engagées dans des travaux publics d'une nature provinciale.

Cependant, votre comité doit exposer combien il est nécessaire d'empêcher ces municipalités de tomber entre les mains du shérif ; déjà plusieurs d'entre elles sont entre ces mains, et elles y seront toutes tombées avant la prochaine réunion des chambres. Il doit dire combien il est nécessaire aussi de sauver le crédit de la province qui se trouve privée d'une partie de ses revenus par l'indigence et la dépopulation de ces importantes localités.

Tout en insistant à ce que les municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers paient en entier le principal et l'intérêt aussitôt que l'augmentation de la propriété impossible, ou d'autres raisons, les auront mises à même de le faire ; tout en demandant aussi qu'elles s'imposent autant que possible sans toutefois mettre entrave à leur développement

(chose importante pour le reste de la province et pour leurs autres créanciers) votre comité recommande que la province leur vienne en aide en leur donnant le *temps de payer*, comme suit :—Premièrement, dans le cas de la première catégorie mentionnée (ceux qui ont emprunté du Fonds d'emprunt municipal), les arrérages qu'elles doivent sur les débetures de cinq pour cent et qu'elles doivent payer en vertu de l'acte de 1859, devraient être réglés par la province, en prenant en paiement leurs débetures à 20 ans, portant 5 pour cent d'intérêt, qui les délivrerait de cette manière des mains du Shériff. En même temps, on devrait leur notifier qu'un paiement ponctuel sera exigé en 1863, et chaque année suivante, bien que le 5 pour cent dût être payable sur les cotisations présentes et futures *au chiffre actuel*, (le chiffre étant un minimum). Secondement, dans le cas de la seconde catégorie mentionnée des Municipalités souffrant d'embarras financiers (celles dont les débetures ont cours sur le marché), la simple justice exige qu'elles soient mises sur le même pied que les municipalités qui ont emprunté l'argent de la province du fonds d'emprunt municipal. Et cette question pourrait être réglée par le parlement en autorisant le gouvernement à prêter, de temps à autre, à ces municipalités des sommes payables de la même manière par leurs débetures portant 5 pour cent d'intérêt, à 20 ans de date, et au montant de la différence entre le 5 pour cent sur leurs cotisations locales, et le 6 pour cent qu'elles ont à payer sur leur dette de chemins de fer ; c'est de cette manière que le gouvernement est autorisé par la 42^{ème} clause du chapitre 83 de l'acte refondu d'emprunt municipal de 1859, à prêter à la première catégorie de municipalités, sur le "fonds de bâtisse du Haut Canada" les sommes allouées au Haut-Canada comme compensation de l'argent dépensé par la province pour délivrer le Bas-Canada du fardeau des droits seigneuriaux qui étaient sans doute une plaie de la même nature pour la province, mais pas aussi grave que la détresse chronique dont les municipalités se plaignent actuellement. Il est peut-être bon d'expliquer ici qu'en comparant les dettes pour chemins de fer avec le montant de la propriété imposable des sept municipalités appartenant à la seconde classe, on trouve que l'aide qu'elles pourraient recevoir de la province, par emprunt, conformément aux recommandations de votre comité (et dans ce rapport on ne propose pas de les aider autrement) ne pourront pas excéder \$35,000 (trente cinq mille piastres), somme beaucoup moins considérable que l'intérêt annuel sur la somme portée au crédit de la "société de bâtisse du Haut-Canada," qui s'élèvera cette année à plus d'un million de piastres.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

ISAAC BUCHANAN,
Président.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL.

HAUT-CANADA.

Tableau des arrérages d'intérêt à 8 par cent, pour les six derniers mois expirés le 31 de décembre 1861, et de l'intérêt accru sur les dits arrérages et des dépenses contingentes, dus à la même date par les municipalités ci-dessous mentionnées.

Tableau des arrérages dus le 31 décembre 1861, par les municipalités ci-dessous mentionnées; pour les cinq par cent par piastre, taxée en vertu de la 22 Vict., chap. 15.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT

TABLEAU des arrérages d'intérêt à 8 par cent, pour les six derniers mois expirés le 31 décembre 1861, et de l'intérêt accru sur les dits arrérages et des dépenses contingentes, dus à la même date par les municipalités ci-dessous mentionnées.

	Montant des débetures émises.	Arrérages d'intérêt à 8 p. c., le 31 déc. 1861.	Intérêts accrus sur les arrérages et dépenses contingentes, le 31 déc. 1861.	Total.	Montants payés depuis
Ville de Port Hope	(\$?) 880,000 00	\$295,462 26	\$68,025 37	\$363,487 63	\$.....
Township de Hope	(\$?) 80,000 00	20,890 57	4,972 99	25,863 56
Ville de Niagara	(\$?) 280,000 00	127,959 82	21,014 20	148,974 02
Ville de Cobourg	500,000 00	259,818 27	53,608 34	313,426 61
Village de Chippawa	26,000 00	8,937 22	1,205 41	9,242 63	934 03
Comté de Grey	18,000 00
Township de Bertie	40,000 00	7,646 87	1,226 49	8,873 36
Township de Brantford	50,000 00	2,359 00	69 11	2,428 11
Ville de Brantford	500,000 00	160,440 03	26,314 84	186,754 87
Township de Wainfleet	20,000 00	1,359 39	86 98	1,446 37	1100 00
Township de Canboro'	8,000 00	320 00	10 80	330 80	320 00
Comtés de Huron et Bruce	308,000 00	39 00	39 00
Comté de Perth	288,000 00	86,346 90	21,633 62	107,980 52
Township de Moulton et Sherbrooke	20,000 09
Ville de Paris	40,000 00	172 23	172 23
Comté d'Oxford	20,000 00	11 70	11 70
Cité d'Ottawa	200,000 00	95,255 41	18,155 86	113,411 27
Ville de Prescott	100,000 00	51,871 62	10,753 91	62,625 53
Comté de Lincoln	48,000 00	3,840 00	149 10	3,989 10	2069 10
Comté de Lambton	16,000 00	23 39	23 39
Township de Middleton	5,000 00	64 37	64 37
Ville de Ste. Catherine	(\$?) 190,000 00	78,935 47	11,786 25	90,721 72
Ville de Woodstock	(\$?) 100,000 00	41,199 19	6,625 10	47,824 29
Township de Stanley	10,000 00	31 04	31 04
Township de Woodhouse	(\$?) 50,000 00	34,075 10	5,577 31	39,652 41
Township de Norwich	(\$?) 200,000 00	87,038 00	14,470 96	101,508 96
Ville de Cornwall	12,000 00
Ville de Belleville	20,000 00
Comtés de Northumberland et Durham	460,000 00	14,431 46	9,029 42	23,460 88	2000 00
Township de Ops	(\$?) 80,000 00	34,005 06	5,892 30	39,897 36	410 97
Comté d'Elgin	80,000 00	35 95	35 95
Ville de London	(\$?) 375,000 00	137,173 28	18,239 28	155,412 56
Township de Windham	(\$?) 100,000 00	43,108 10	7,143 56	50,251 66
Ville de Simcoe	(\$?) 100,000 00	44,737 50	7,539 49	52,276 99
Comtés de Lanark et Renfrew	(\$?) 800,000 00	265,910 27	40,278 89	306,189 16
Ville de Brockville	400,000 00	161,799 24	25,632 77	187,432 01	5159 52
Township de Elizabethtown	154,000 00	46,060 83	5,733 17	51,794 00
Ville de Stratford	100,000 00	47,200 70	9,671 09	56,871 79
Ville de Goderich	100,000 00	29,548 79	5,626 13	35,174 92
Comté de Hastings	157,000 00	212 88	212 88
Comté d'Essex	32,000 00	19 15	19 15
Ville de Barrie	(\$?) 12,000 00	2,322 23	242 46	2,564 69
Ville de Chatham	100,000 00	30,134 06	4,462 09	34,596 15
Ville de Dundas	(\$?) 52,000 00	19,228 30	2,587 21	21,795 51
Ville de Guelph	(\$?) 80,000 00	12,800 00	600 12	13,400 12
Ville de Peterboro'	(\$?) 100,000 00	24,092 52	3,181 60	27,274 12	1 40
Totaux	\$7,300,000 00	\$2,275,474 83	\$412,071 56	\$2,687,543 39

N.B.—Le compte tenu en vertu de l'acte original accompagne ce tableau, en sus de ce que demande le comté, pour montrer comment il se fait que les 5 par cent de remises en vertu du dernier acte, ne suffisent pas pour acquitter pleinement les arrérages.

Montant des débetures émises	\$7,300,000
Montant déduit racheté par les townships de Moulton et Sherbrooke	\$3,200
do do do Middleton	2,000
	5,200
Restant à percevoir le 31 décembre 1861	\$7,294,800

MUNICIPAL—HAUT-CANADA.

TABLEAU des arrérages dus le 31 décembre 1861, par les municipalités ci-dessous mentionnées, pour les cinq par cent par piastre imposée en vertu de la 22 Vict., chap. 15.

Arrérages des 5 cts. par piastre dus pour 1859.	Arrérages des 5 cts. par piastre dus pour 1860.	Arrérages des 5 cts. par piastre dus pour 1861.	Total du le 31 décembre 1861.	Remarques.
.....	\$6,125 34	\$6,125 34	\$12,250 68
.....	3,084 05	3,084 05	6,168 10
.....	\$2,413 34	2,413 34	7,240 02
.....	6,761 20	6,761 20
.....	927 50	927 50	Payé depuis le 31 décembre, \$934 03.
.....	Interest, 2,428 11	2,428 11	"5 centins" excédant l'impôt annuel.
.....	Int. 1,446 37	1,446 37	Payé depuis le 31 décembre, \$1,100 00.
.....	18,396 10
Bal. 6,162 90	13,557 52	14,881 60	34,602 02
.....	2,413 45	2,438 90	4,852 35
.....	Int. 3,989 10	3,989 10	do do \$2,069 10.
.....	8,552 35	8,552 35	25,657 05
.....	3,891 70	3,891 70	11,675 10
.....	2,715 60	2,715 60	8,146 80
.....	4,362 83	4,362 83	13,088 49
.....	Int. 23,460 88	23,460 88	do do \$2,000 00.
.....	Bal. 410 97	1,187 01	1,597 98	do do 410 97.
.....	24,979 95	24,979 95	74,939 85
.....	2,330 10	2,143 46	6,693 48
.....	1,794 94	1,794 94	5,384 82
.....	Bal. 11,701 50	13,978 35	25,679 91
.....	5,159 52	5,159 52	do do \$5,159 52.
.....	2,888 78	2,888 78
.....	2,947 15	2,947 15
.....	4,318 93	4,318 93
.....	886 29	905 24
.....	4,001 23	4,001 23
.....	4,286 73	4,286 73	12,880 19
.....	5,843 20	11,796 95
.....	1 40	4,828 45	do do \$1 40.
.....	\$345,978 74

N. B.—D'après les renseignements obtenus au bureau du procureur-général, il paraît que les municipalités marquées de ce signe (?) ont été poursuivies par le gouvernement pour les 5 par cent dû jusqu'à 1860, inclusivement. et cependant, à part une seule municipalité, celle du township d'Ops, qui était poursuivie pour \$410 97, les shériffs n'ont ni perçu ni transmis à ce bureau le montant pour lequel ces municipalités ont été poursuivies.

La ville de Peterboro' a envoyé \$2,485 40 avant que le shérif n'émit son bref de saisie.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Québec, 16 mai, 1862.

T. D. HARRINGTON,
D. R. G.



SIXIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ DES DÉPENSES CONTINGENTES.

Votre comité prend la liberté de soumettre, comme étant son sixième rapport, les deux rapports ci-joints du sous-comité des dépenses contingentes de l'assemblée législative pour l'année expirée le 31 décembre 1861, et il demande à la chambre d'y concourir.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,
Président.

Chambre de comité, 26 mai 1862.

Le sous-comité chargé d'examiner les livres et comptes de cette chambre, prend la liberté de faire rapport, comme suit :

Le comptable a mis devant le comité le compte courant du greffier pour la période commençant à la date du dernier compte courant, savoir : le 31 décembre 1860, et allant jusqu'au 31 décembre 1861, et il trouve par l'examen des pièces justificatives la preuve du paiement des diverses sommes comprises sous les chapitres suivants :

Indemnité des membres	\$83410 20
Salaires.....	64533 50
Services extra	4440 00
Messagers, etc	10380 35
Dépenses de comités.....	940 90
Impressions et reliure.....	19284 27
Papeterie	9424 10
Frais de port et télégrammes.....	2086 36
Journaux et annonces	3979 21
Ouvriers, et al.....	2372 05
Pensions.....	840 00
Bibliothèque.....	6548 95
Assurance.....	2164 15
Combustible, gaz et eau.....	1519 24
Divers.....	2233 26

\$214,156 54

Votre comité fait de plus rapport que le montant reconnu comme ayant été reçu durant la dite période est correct, étant, avec la balance de \$29,752.44 entre les mains du greffier d'après le dernier examen de comptes de \$237,028.29, laissant une balance au crédit de la chambre le 1er janvier 1862, de \$22,871.75.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN ROSE,
Président du sous-comité.

Chambre de comité, 5 mai 1862.

BILAN de livres de l'Assemblée Législative, le 31 décembre 1861.

	\$ cts.	\$ cts.
Argent	22,871 75	
Assemblée Législative		22,871 75
Salaires		8,108 56
Liste du paiement du montant encore dû sur l'av. fait aux officiers et serviteurs..	8,108 56	
	\$ 30,980 31	30,980 31

JOSHUA STANSFELD,
Teneur de livres.

BUREAU DU COMPTABLE,
Assemblée Législative,
Québec, 31 décembre 1861.

COMPTE COURANT du greffier, WILLIAM BURNS LINDSAY, éc., des deniers reçus et déboursés par lui, comme contingents de l'Assemblée Législative du Canada, du 31 décembre 1860 au 31 décembre 1861.

RECETTES.		Paiements en entier pour 1861.	
	\$		\$
1861.			
1 Janvier.		Indemnité des membres.....	83,410 20
Mars.....	29,752 44	B. Salaires.....	64,533 50
4 Avril.....	30,000 00	C. Services extru.....	4,440 00
	30,000 00	D. Ouvrage et messagers durant la session.....	10,380 35
Mai.....	20,418 48	E. Dépenses de comité.....	940 00
	30,000 00	F. Impressions et reliure.....	19,281 97
	23,500 00	G. Papeterie.....	9,424 10
	76,169 08	H. Frais de port et télégrammes.....	2,080 30
	1,860 00	I. Journaux et annonces.....	3,970 21
	323 88	J. Ouvriers et autres.....	2,372 05
	4 86	K. Pensions.....	840 00
		L. Bibliothèque.....	0,548 06
		M. Assurance.....	2,164 16
		N. Combustible, gaz et eau.....	1,610 24
		O. Divers.....	2,233 26
		Balance en main.....	22,871 75
		Total.....	\$237,028 20
1861.			
1 Janvier.....	\$22,871 75		

(E. E.)

W. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

THOMAS VAUX,
Comptable.

Bureau du Comptable,
Assemblée Législative, Québec, 31 décembre 1861.

JOHN ROSE, Président du sous-comité.
THOMAS C. STREET,
T. J. J. LORANGER,
C. B. DE BOUCHERVILLE,
F. ZEP. TASSÉ, et
A. HOOPER.

Le sous-comité chargé d'examiner les livres et comptes de l'année dernière, prend la liberté de faire son second rapport sur le sujet qui lui a été renvoyé, à la date du 6 mai courant.

Il a examiné les divers paiements faits.

Les suivants se trouvent être corrects, et être autorisés par la loi, ou avoir été nécessairement faits, et quant à ces paiements, le sous-comité ne trouve pas à propos de faire aucune recommandation ou observation :—

Indemnité des membres	\$83,410 20
Frais de port et télégrammes.....	2,086 36
Journaux et annonces.....	3,979 21
Ouvriers	2,372 05
Pensions.....	840 00
Bibliothèque.....	6,548 95
Assurance	2,164 15
Combustible, eau et gaz	1,519 24

L'item No. 6, impressions et reliure, \$19,284 27, a été renvoyé au sous-comité des deux chambres sur ce sujet, avec les pièces justificatives.

Quant à l'item No. 7, papeterie, \$9,424 10,—votre comité a fait examiner ce compte en détail par MM. *Brosseau* et *Sinclair*, et il soumet son rapport à cet égard.

Quant aux items suivants, il prend la liberté de faire rapport spécialement comme suit :

Item No. 2, Salaires.....	\$64,533 50
“ 3, Service extra.....	4,440 00
“ 4, Messagers et journaliers.....	10,380 35
“ 15, Divers.....	2,233 26

Il appartiendrait au comité conjoint d'examiner ces items, car c'est le devoir de ce comité d'examiner tout le sujet de la dépense, et de voir qu'elles réductions pourraient être faites, si toutefois il y a lieu à ces réductions.

Pour cette raison, il a négligé tout examen spécial de cette importante question.

Il a cependant préparé une série de questions qu'il soumet ci-jointes, et sur lesquelles il désire que soit basé un rapport des chefs des différents départements de la législature.

A ce sujet, le sous-comité, dans le cours de son enquête sur les différents items soumis à son examen, s'est trouvé placé dans des embarras considérables provenant du fait que les pouvoirs du comité des dépenses contingentes ne sont pas suffisamment définis; et il désire recommander à la considération de ce dernier et à celle du comité conjoint, la question de savoir si son autorité et ses devoirs ainsi que la faculté d'assujétir les dépenses au contrôle du comité ou de quelque fonctionnaire responsable, ne devraient pas être déterminés par résolution des deux chambres. Les dépenses sont en grande partie encourues sur l'autorité de différents officiers, et le devoir du comité en ce qui se rattache à ces items se borne simplement à vérifier les paiements qui ont été opérés.

En faisant ces observations, le sous-comité n'entend pas empiéter sur les attributions appartenant directement au comité général conjoint.

JOHN ROSE,
Président.

SÉRIE DE QUESTIONS

Auxquelles les chefs de chaque département devraient être appelés à répondre :—

1. Combien y a-t-il d'officiers, écrivains ou autres personnes employées dans son département?
2. Quels sont leurs devoirs, salaires et émoluments respectifs?
3. Sont-ils autorisés à payer des deniers, ou à certifier le paiement de deniers?

4. Sont-ils toujours occupés pendant et hors la session ?
5. Serait-il possible de diminuer le nombre de ces employés, ou d'en transférer à d'autres bureaux ou départements ?
6. Est-il possible de diminuer les salaires sans nuire au service ?
7. Serait-il possible de trouver un moyen de diminuer l'ouvrage, et d'alléger le fardeau qui retombe sur le public en conséquence ?
8. Pouvez-vous suggérer un système par lequel les dépenses de la chambre, générales et incidentes, seraient diminuées sans porter atteinte à l'efficacité du service ?
9. Connaissez-vous quelque moyen convenable de restreindre et contrôler les dépenses générales aussi bien que les dépenses contingentes ?
10. Serait-il possible de diminuer le nombre des écrivains et messagers surnuméraires, et de réduire les dépenses de ce service en général ?

La fourniture des articles nécessaires aux différents départements du gouvernement et de la législature ne pourrait-elle pas être obtenue à meilleure composition par l'intermédiaire d'un seul officier ou contrôleur, chargé de les acheter aux termes les plus avantageux, tout en étant responsable vis-à-vis la législature et le gouvernement de l'accomplissement fidèle de ses devoirs ?

Et, finalement, êtes-vous d'opinion que, sous le système actuel, il serait possible de réduire les dépenses ; si oui, dites comment la chose est possible ; si non, donnez vos raisons au long ; et pouvez-vous suggérer au comité quelles seraient les modifications que l'on pourrait faire subir au système dans le but de protéger les intérêts du public tout en ne perdant pas de vue l'efficacité du service public ?

JOHN ROSE,
Président.

QUÉBEC, 23 mai 1862.

Les soussignés chargés d'examiner les comptes de papeterie de l'Assemblée Législative, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont minutieusement vérifié tous les envois pour 1861, mis devant eux, et qu'ils ont trouvé que les prix qui y sont portés sont raisonnables. Le tout respectueusement soumis,

P. SINCLAIR.
LEGER BROUSSEAU

A L'HON. JOHN ROSE,
Président du sous-comité des dépenses contingentes,
Assemblée Législative.



RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT

SUR LES

COMPTES PUBLICS.

~~~~~  
*IMPRESSION ORDONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.*  
~~~~~



QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.

1862.

R A P P O R T.

Le Comité Spécial Permanent sur les Comptes Publics a l'honneur de présenter ce qui suit comme étant son

TROISIÈME RAPPORT.

Votre Comité regrette que, à cause des circonstances particulières qui ont marqué la session actuelle, il n'ait pu consacrer aux devoirs dont il était chargé le temps et l'attention nécessaires pour faire une investigation complète des transactions étendues et, dans beaucoup de cas, compliquées qu'embrassent les comptes publics de cette province.

Les recherches de Votre Comité sur la condition actuelle de la dette publique, et sur l'état des recettes et des dépenses annuelles depuis quelques années, ont cependant été assez approfondies pour placer ces importantes matières dans leur vrai jour.

Votre Comité annexe à son rapport tous les témoignages qui se rattachent aux sujets sur lesquels a porté son investigation, et il regrette d'avoir à attirer l'attention de Votre Honorable Chambre sur cette partie des témoignages qui a rapport aux dépenses contingentes des départements publics. Le manque absolu de contrôle soit sur la quantité, la qualité ou les prix des fournitures ordonnées, est profondément déplorable, et n'a besoin que d'être indiquée pour qu'il y soit immédiatement apporté un remède efficace.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

(Signé,)

JOHN SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, }
Assemblée Législative, 6 juin 1862. }

COMITÉ PERMANENT

SUR LES

COMPTES PUBLICS.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

CHAMBRE DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS,

Lundi, 28 avril 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE POUR S'ORGANISER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. GEORGE BENJAMIN,
 M. CHAPAIS,
 M. DESAULNIERS,
 L'hon. M. DRUMMOND,
 L'hon. M. GALT,
 M. DUNKIN,
 M. HAULTAIN,
 M. JACKSON,
 M. JOBIN,
 M. LE BOUTILLIER,
 M. POPE,
 M. STREET, et
 M. WHITE.

L'honorable M. *Galt* propose, secondé par M. *White*, que M. *Benjamin* soit nommé président du comité.—*Adopté.*

Ordonné.—Que le président présente à la chambre un rapport recommandant la réduction du *quorum* du comité à sept membres.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Vendredi, 2 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

GEORGE BENJAMIN, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,
 M. CHAPAIS,
 M. DESAULNIERS,

M. DUNSFORD,
 M. HAULTAIN,
 M. HOWLAND,
 M. JOBIN,
 M. LE BOUTILLIER,
 L'hon. M. J. S. MACDONALD,
 M. MORRISON,
 M. McDOUGALL,
 M. SIMARD,
 M. SIMPSON,
 M. STARNES,
 M. STREET, et
 M. WHITE.

M. Benjamin sollicite la permission de résigner la présidence du comité à cause de ses nombreux devoirs comme membre d'autres comités;
 Ce qui lui est accordé, et

Sur motion de M. Starnes, secondé par M. Street, John Simpson, écuyer, est élu président du comité.

Sur motion de M. Starnes, il est résolu,—Que M. Langton, l'auditeur des comptes publics, soit invité à comparaitre devant le comité, lundi prochain, à 11 heures A. M., et que la marche du comité sera de prendre en considération, dans leur ordre, le revenu et la dépense de la province.

Le comité s'ajourne à lundi prochain, à midi.

Lundi, 5 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.
 M. BENJAMIN,
 M. BUCHANAN.
 L'hon. M. DRUMMOND,
 M. DUNSFORD,
 L'hon. M. FOLEY,
 M. HAULTAIN,
 M. HOWLAND,
 M. JOBIN,
 M. MORRISON,
 M. McDOUGALL,
 M. SIMARD,
 M. STARNES.
 M. STREET, et
 M. WHITE.

M. Langton, auditeur des comptes publics, comparait conformément à l'ordre donné par le comité vendredi dernier.

Ordonné,—Que le greffier invite *R. S. M. Bouchette* et *Thomas Worthington*, écuier, à comparaître devant le comité demain, à 11 heures A. M.

Sur motion de *M. Mc Dougall*, il est—

Résolu,—Que *W. H. Griffin*, écuier, assistant-maître-général des postes, soit invité à comparaître devant le comité à 11 heures A. M., mercredi prochain, avec un état détaillé de la somme payée à chacun des chemins de fer en Canada, par mille par année, pour le transport des malles, et les ordres en conseil ou les arrangements en vertu desquels les dits chemins de fer respectivement ont été payés,—cet état devant exposer les faits pour chaque année, depuis l'établissement des dits chemins de fer.

Ajourné à demain, à 11 heures A. M.

Mardi, 6 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BUCHANAN,
M. CHAPAIS,
L'hon. M. DRUMMOND,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. GALT,
M. HAULTAIN,
M. SIMARD, et
M. STARNES.

MM. Bouchette et *Worthington* comparaissent conformément à l'ordre du comité.

Le comité, en l'absence de son président, s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

Mercredi, 7 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.
M. BUCHANAN,
M. CHAPAIS,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
L'hon. M. GALT,
M. DUNKIN,
M. JOBIN,
M. McDougall,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

John Langton, écrivain, auditeur des comptes publics, est présent durant la séance du comité.

R. S. M. Bouchette, écrivain, comparait, et il lui est permis de se retirer, pour comparaître de nouveau lorsque le comité le désirera.

Thomas Worthington, écrivain, comparait et est examiné.

Les questions suivantes sont faites, par écrit, au témoin :

[Par M. *White*.]

Quest. 1. Quel est le principe adopté par le département pour établir les salaires des officiers préposés à la perception des droits de douane ?

Quest. 2. Pouvez-vous dire pourquoi les frais de perception de la somme de \$1,942.75 à Dunnville, a coûté la somme de \$1,973.12, ou \$30.47 de plus que ce qui a été perçu ?

[Par M. *McDougall*.]

Quest. 3. Veuillez fournir au comité un exposé de l'affaire de M. *Hibbert*, distillateur d'Oshawa. L'accusation portée contre lui ; les faits prouvés ; quel a été le montant du déficit, et comment l'affaire a été finalement réglée ?

Permission est donnée au témoin d'envoyer ses réponses aux questions ci-dessus, par écrit, demain.

Ajourné à 11 heures A. M., demain.

Jeudi, 8 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. DESAULNIERS,

M. DUNSFORD, et

M. MORRISON.

Le greffier ajourne le comité, faute de *quorum*, à 11 heures A. M., demain.

Le président ordonne alors au greffier de notifier les membres du comité de s'assembler demain à 9 heures A. M.

Vendredi, 9 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,

M. CHAPAIS,

M. DESAULNIERS,

M. DUNSFORD,
M. HOWLAND,
M. JACKSON,
M. MCDUGALL,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

John Langton, écuyer, est présent.

M. *Worthington* soumet ses réponses aux questions 1, 2 et 3.

Rép. à la quest. 1. Le département adopte le principe de l'acte du service civil, tout en ayant égard à la longueur du service et à la capacité des employés, à la situation et l'importance du port d'entrée, ainsi qu'à la nature et la somme des devoirs qu'ils ont à remplir.

Rép. à la quest. 2. L'excédant des frais de perception sur les recettes au port de *Dunnville*, provient de ce qu'un congé d'absence a été donné au percepteur, à cause de ses infirmités corporelles et de son grand âge.

Rép. à la quest. 3. Les dossiers de cette cause se trouvant dans les archives de la cour, je ne puis répondre à cette question qu'au meilleur de ma connaissance et de mémoire. L'accusation était d'avoir fait des entrées ou rapports frauduleux dans le livre de la distillerie relativement à la quantité de spiritueux produits chaque jour. Il a admis généralement l'exactitude des faits articulés. Le déficit était dans la quantité de spiritueux accusée ou entrée. Je ne me rappelle pas la quantité, mais je suis sous l'impression qu'elle n'a pas été constatée. L'affaire a été réglée par une amende de mille piastres (voir comptes publics, page 34, état No. 11½). La balance de \$250 a été payée à l'inspecteur du revenu comme étant sa part de l'amende, pour la dénonciation qui a fait découvrir la fraude.

W. H. Griffin, écuyer, comparait et soumet le rapport suivant, conformément à l'ordre donné par le comité lundi dernier.

ÉTAT détaillé de la somme payée à chacun des chemins de fer en Canada, par mille par année, pour le transport des malles depuis l'établissement des dits chemins de fer, et les ordres en conseil ou les arrangements en vertu desquels les dits chemins de fer respectivement ont été payés,—exposant les faits pour chaque année.

Un ordre en conseil, en vertu des dispositions de l'acte général des chemins de fer fut passé en 1858, établissant le taux de rétribution qui devait être payé pour le transport des malles par chemin de fer à \$30 par année par mille de chemin de fer, pour un service d'une fois par jour en chaque sens par train de jour, et à \$40 par année par mille pour le même service par train de nuit.

Copie de cet ordre est-ci annexée.

Tous les chemins de fer canadiens, à l'exception du Grand Tronc et du Grand Occidental, pour la période de service antérieure à l'ordre en conseil, et du chemin de fer de Montréal à Rouse's Point, qui existait avant l'époque de l'acte général des chemins de fer, ont été payés pour le transport des malles, chaque année, conformément aux taux établis par l'ordre en conseil.

Pour le transport des malles fait avant la date de l'ordre en conseil, le Grand Tronc a été payé au taux de \$110 par mille de chemin de fer par année, et le Grand Occidental au taux de \$100 par mille, ces taux étant ceux qui étaient respectivement demandés par ces

compagnies, le Grand Tronc se fondant sur la prétendue approbation par le maître-général des postes d'alors, d'une minute du conseil des directeurs du chemin de fer Grand Tronc, en date du 17 août 1853, spécifiant ce taux comme étant celui que la compagnie consentait à accepter. Subséquemment, les deux chemins ont été crédités pour le transport de malles accompli au taux de l'ordre en conseil, équivalant, dans chaque cas, à \$70 par mille par année, pour un service de deux fois en chaque sens, toutes les 24 heures, une fois par train de jour et une fois par train de nuit.

Le seul chemin qui était considéré comme ne tombant pas sous l'opération de l'ordre en conseil est le chemin de fer de Montréal à Rouse's Point (qui existait avant l'acte général des chemins de fer), auquel le paiement pour le transport des malles a continué à être fait sans changements pour une longue suite d'années, commençant avant qu'aucun autre chemin de fer n'eût été entrepris dans la province. La somme payée ne s'éloigne pas beaucoup des taux de l'ordre en conseil, car elle équivalait à un taux d'environ \$36 par mille pour chaque service quotidien.

Le total des paiements pour service postal par chemin de fer, a été comme suit depuis 1851 inclusivement.

CHEMINS DE FER	Année expirée au 31 mars 1852.	Année expirée au 31 mars 1854.	Année expirée au 31 mars 1855.	Année expirée au 31 mars 1856.	Année et demie jusqu'au 30 sept. 1857.	Année expirée au 30 sept. 1858.	Année expirée au 30 sept. 1859.	Année expirée au 30 sept. 1860.	Année expirée au 30 sept. 1861.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.				
Montréal au lac Champlain	4307 00	6150 50	7817 50	6037 00	9403 00	6133 50	6078 50	6098 50	6108 50
St Laurent à l'Atlantique	600 00	2306 66							
Chemin de fer du nord (Yoronto à Collingwood)		468 14	450 00	6000 00	10400 00	5200 00	3315 00	3402 50	3452 34
Grand Occidental		2394 00	8000 00	8000 00	16000 00	833 31	174 23	24150 00*
Grand Tronc		16000 00	10356 00	43000 00	92048 00	50 00	79000 00	60000 00*
Ottawa à Prescott		600 00	2400 00	600 00	600 00	9940 00	2229 12
Érié à Ontario		1028 00	2000 00	1922 00	733 00	175 50	135 00	48 50
Cobourg à Peterboro		500 00	1000 00	1000 00	854 55	432 46
Industrie à Lancaster		50 00	50 00	30 00	30 00	20 00
Buffalo à Brant et Goderich		5600 00	3122 42	4830 00
London à Port Stanley		960 00	960 00	960 00	960 00	960 00
Lindsay à Port Hope et Peterboro	
Brockville à Ottawa		838 83	2204 03	2190 00	2190 00
St. Jean, C. E., à Granby		500 00	500 00	1910 09	1890 00
Québec à la Rivière du Loup (locataires)		712 50	900 00
									1732 50

* NOTE.—En sus de ces sommes payées au Grand Occidental et au Grand Tronc en 1861, pour le service de l'année, les arriérés dus par le département des postes à ces chemins pour le transport des malles jusqu'au 31 décembre 1860, y compris le paiement au taux de \$110 par mille au Grand Tronc, et \$100 par mille au Grand Occidental jusqu'à la date de l'ordre en conseil de septembre 1858, ont été, le 25 janvier 1861, transférés au crédit de ces chemins dans les livres du receveur-général.

Do de Grand Tronc jusqu'au 31 décembre 1860..... \$113,144 89
Do do Grand Occidental do \$143,747 08

W. H. GRIFFIN,
Assistant M. G. des postes.

DEPARTEMENT DES POSTES,
Québec, 8 mai 1862.

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 10 septembre 1858, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil le 17 septembre 1858.

Sur un rapport, en date du 18 juin 1858, de l'honorable maître-général des postes, soumettant à la considération de votre excellence en conseil qu'il est extrêmement désirable de régler d'une manière définitive le taux de rétribution qui doit être accordé aux chemins de fer de toute la province pour le transport des malles, et exposant qu'il est d'opinion que les taux suivants devraient être adoptés :—

Premièrement.—Pour un service d'une fois par jour en chaque sens par bureau de poste ambulant, installé pour les besoins de la malle, et occupant l'espace d'un tiers de char ordinaire :

Quarante piastres par mille de chemin de fer par année pour un train de nuit,

Trente piastres par mille de chemin de fer par année pour un train de jour.

Secondement.—Pour les malles expédiées par chemin de fer comme bagage ou fret ordinaire, sous la responsabilité d'un gardien de la compagnie ou du bureau de poste, et sans bureau de poste ambulant :—

Lorsqu'elles n'excéderont pas deux quintaux en poids, deux centins par train par mille.

Troisièmement.—Tout voyage supplémentaire de jour ou de nuit, ou tout excédant d'espace requis pour le bureau de poste ambulant en sus du tiers d'un char en vertu de la première clause, ou du poids des malles expédiées en vertu de la seconde,—devra être payé dans la proportion des taux ainsi fixés.

Le maître-général des postes croit que les taux ci-dessus recommandés, comportant une augmentation moyenne de 75 pour cent sur les taux chargés pour le fret d'autre nature, peuvent être justement regardés comme étant une compensation suffisante de l'avantage offert au public dans le transport des malles par les trains les plus expéditifs (les trains de voyageurs.)

Le comité recommande l'adoption du rapport du maître-général des postes.

Certifié.

(Signé,)

WM. H. LEE,
G. C. E.

Sur motion de M. *McDougall*, il est—

Ordonné,—Que les personnes en position d'expliquer en détail les dépenses encourues dans les différents départements publics, sous le titre de dépenses contingentes, soient invitées à comparaître devant le comité.

Sur motion de M. *Starnes*, il est—

Ordonné,—Que les comptes détaillés des sommes payées à l'*Imprimeur de la Reine*, dans les "dépenses imprévues," soient soumis au comité.

Sur motion du *Président*, il est—

Ordonné,—Que M. *Langton* communique au comité les noms des créanciers de la province pour le compte de l'emprunt sterling, et le taux d'intérêt payé sur cet emprunt, et aussi le taux d'intérêt payé aux agents de Londres pour balances dues, et aussi la balance due au gouvernement sur les ventes de terres de la couronne.

Ajourné à lundi prochain, à 10 heures A. M.

Jeudi, 12 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BENJAMIN,
 M. CHAPUIS,
 M. DESAULNIERS,
 M. DUNSFORD,
 L'hon. M. FOLEY,
 M. HAULTAIN,
 M. HOWLAND,
 M. JACKSON,
 M. JOBIN,
 L'hon. M. J. S. MACDONALD,
 M. McDOUGALL,
 M. POPE,
 M. SIMARD,
 M. STARNES,
 M. STREET, et
 M. WHITE.

John Langton, écuyer, est présent.

W. Ford, écuyer, du département des terres de la couronne, et *J. Baine*, écuyer, du département des travaux publics, sont présents conformément à l'invitation du comité.

Sur motion de *M. McDougall*, il est—

Ordonné,—Que *M. Langton* fournisse au comité un état indiquant le montant brut chargé pour dépenses contingentes dans chacun des départements publics pour chaque année depuis 1852, inclusivement, classé sous les différents titres de dépenses.

Sur motion de *M. Howland*, il est—

Ordonné,—Que *M. Langton* fournisse au comité un état comparatif de la totalité des recettes et des dépenses annuelles de la province depuis 1855 inclusivement, en spécifiant les différentes sources de chacune, mais en omettant toutes les recettes à titre d'emprunts. Aussi, un état des paiements et recettes provenant d'emprunts comme état distinct.

M. Langton est examiné de nouveau.

[Par *M. McDougall*.]

Quest. 4. Le comité remarque qu'en réponse à une question du comité des comptes publics de 1858, *M. Harrington* a dit qu'il n'exerçait aucun contrôle sur les dépenses contingentes, mais qu'il payait ce qui lui était "ordonné" de payer, et que "deux ou trois ans après l'Union, les différents chefs de départements commencèrent à obtenir des ordres en conseil pour eux-mêmes, ce qui en acrut le montant." A-t-il été apporté quelque changement à ce système depuis ?

Quest. 5. Avez-vous quelque contrôle sur ces dépenses dans votre département ?

Quest. 6. Pouvez-vous suggérer quelque moyen de prévenir la forte augmentation de dépenses sous le titre de contingents ?

Il est permis au témoin d'envoyer ses réponses par écrit.

Et ensuite il se retire.

W. Ford, écuyer, comptable du département des terres de la couronne, est examiné.

Le témoin soumet au comité les comptes contingents pour les impressions et la papeterie du département des terres de la couronne, présentés par *MM. Desbarats et Derbishire, S. B. Foote, A. Côté*, et *Thompson et Cie.*, pour l'année 1861.

[Par *M. Starnes*.]

Quest. 7. Jusqu'à quelle date vont ces comptes?—*Rép.* Jusqu'au 31 décembre 1861.

Quest. 8. *M. S. B. Foote* a-t-il fourni de la papeterie au département depuis que la somme de \$11,567.38 a été payée, et sur l'autorité de qui?—*Rép.* Il en a fourni, mais je ne puis dire sur l'autorité de qui.

Sur motion de *M. Starnes*, il est—

Ordonné,—Que le compte de cette papeterie soit obtenu et communiqué à ce comité.

[Par *M. McDougall*.]

Quest. 9. Sous l'autorité de qui sont faits les achats de papeterie, les impressions, etc. et les autres dépenses contingentes de votre département?—*Rép.* De l'assistant-commis saire.

[Par *M. Jackson*.]

Quest. 10. Est-il du devoir de quelque officier du gouvernement de contrôler ou régler les dépenses contingentes de votre département, et dans ce cas, qui est chargé de ce devoir?—*Rép.* Je crois que c'est le devoir de *M. Ross*, le commis des contingents. La nomination date de l'année 1857, je crois.

[Par *M. Howland*.]

Quest. 11. Pouvez-vous fournir au comité une copie du compte tel que présenté pour l'item de \$7,220 payé à *Derbishire et Desbarats*?

Ordonné,—Que le témoin se procure ce compte pour le comité.

Sur motion de *M. White*, il est—

Ordonné,—Qu'*Andrew Russell*, écuyer, sous-commissaire des terres de la couronne, soit invité à comparaître devant le comité demain.

Sur motion du *Président*, il est—

Ordonné,—Que le témoin fournisse au comité des copies des différentes formules ou blancs, imprimés par *M. Foote*, dont la quantité excède 1,000, en autant qu'il pourra se les procurer, et aussi des échantillons des articles suivants, fournis par *M. Foote* :—

Papier ministre uni (<i>foolscap</i>), porté à.....	\$12 la rame
Papier à billets	4 "
Enveloppes	10 la 1000

<i>Papier ministre fait à la main, porté à.....</i>	\$13	la rame.
<i>Papier à billets</i> " "	5	"
<i>Cire à cacheter</i> " "	6	la boîte.
<i>Galon rouge</i> " "	18	la grosse.
<i>Plumes de Cygne</i> " "	12	le 100.
<i>Porte-plumes</i> " "	2	la douzaine.
<i>Crayons</i> " "	1.50	"
<i>Plumes métalliques</i> " "	2	la boîte.
<i>Caniifs</i> " "	4	pièce.
<i>Enveloppes jaunes,</i> " "	15	le 1000.
<i>Bouteilles d'encre noire</i> " "	2	la bouteille.
<i>Pinte Mucilage</i> " "	12	
<i>Allumettes en cire</i> " "	3	la boîte.
<i>Papier buvard blanc</i> " "	12	la rame.
<i>Encriers</i> " "	4	pièce.

Sur motion du *Président*, il est—

Ordonné,—Que le témoin fournisse des copies des avis imprimés par M. A. Côté, lorsque dans chaque cas la quantité en excède 1000, et aussi des échantillons et copies des articles portés dans le compte de *Thompson*.

Ajourné à demain, à 10 heures A. M.

Mardi, 13 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,
M. CHAPAIS,
M. DESAULNIERS.
M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
M. HAULTAIN,
M. JACKSON,
L'hon. M. J. S. MACDONALD,
M. MCDUGALL,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, ct
M. WHITE.

Andrew Russell, écuyer, sous-commissaire des terres de la couronne, comparait conformément à l'ordre du comité.

En conformité de l'ordre d'hier, les échantillons des articles fournis par M. S. B. Foote, au département des terres de la couronne, sont déposés devant le comité.

Andrew Russell, écuyer, est alors examiné.

[Par le *Président*.]

Quest. 12. De quelle manière et par qui les articles de papeterie dont on a besoin

dans votre département sont-ils obtenus; est-il fait quelque arrangement avec les personnes qui fournissent ces articles quant aux prix qu'elles doivent charger, et comment ces articles sont-ils distribués aux employés du département?—*Rép.* Depuis la promulgation de l'ordre en conseil du 4 juin 1858, les articles de papeterie dont on a besoin dans le département ont été obtenus au moyen de requisitions adressées à M. *Thomas Ross*, comptable des dépenses contingentes. Ces requisitions sont préparées par les chefs des différentes branches, et soumises à l'approbation du commissaire ou du sous-commissaire, qui les signe. Les comptes sont envoyés au département, et examinés par les chefs des branches, qui paraphent en détail, les articles qu'ils ont reçus. Le compte est ensuite certifié par le commissaire ou l'assistant, et renvoyé à M. *Ross* pour être payé. Je ne sais pas si le comptable des contingents fait des arrangements avec les personnes qui fournissent ces articles par rapport aux prix. A propos des prix, je prends la liberté de soumettre copie d'une lettre que j'ai adressée à l'auditeur-général sur ce sujet, à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Lorsque l'on a besoin de quelque article de fourniture ou de papeterie inusité, je fais faire une évaluation de ce qu'il doit coûter avant de signer la requisition. Les articles de papeterie sont remis aux chefs des branches.

Copie de la lettre mentionnée ci-dessus.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
BRANCHE DE LA COMPTABILITÉ,
Québec, 5 janvier 1861.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous soumettre le compte de M. *Foote* pour papeterie et impressions, pour le trimestre expiré le 31 ult., afin de savoir de quelle manière ces comptes doivent être apurés avant de les certifier pour qu'ils soient payés par M. *Ross*, parce qu'aucun des employés de ce département ne possède les connaissances nécessaires de la librairie ou de l'imprimerie pour leur permettre de remplir ce devoir.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ANDREW RUSSELL,
Sous-commissaire.

John Langton, écuyer,
Auditeur des comptes publics,
Etc., etc., etc.

[Par le Président.]

Quest. 13. Les articles produits sont-ils de bons échantillons de ceux qui sont mentionnés dans le mémoire nommé à M. *Ford*, et les prix qui y sont apposés sont-ils les prix payés par le département?—*Rép.* Je crois qu'ils le sont. Cependant, comme les articles ont été obtenus de temps à autre et employés, je ne puis parler avec certitude. Je n'ai pas de copies des comptes, en sorte que je ne puis rien dire relativement aux prix. On peut les voir dans les comptes.

[Par M. *White*.]

Quest. 14. De quelle manière les impressions de votre département ont-elles été faites, et par qui, et a-t-il été fait des soumissions pour ces impressions durant l'année dernière?—*Rép.* Les impressions ont été faites par l'Imprimeur de la Reine, M. *Foote*, M. *Côté*, M. *Cary*, et *Hunter, Rose et Cie.*, sur requisition, de la même manière que pour la papeterie. Je ne sais pas si le comptable des contingents a reçu des soumissions. Il n'en a pas été envoyé au département.

Quest. 15. Avez-vous reçu de M. *S. B. Foote* une quantité de papeterie et de fournitures pour votre département pour l'année courante, et, dans ce cas, qui en a fait la commande, et quand l'a-t-elle été, et la quantité fournie excède-t-elle les besoins actuels, et est-il d'habitude d'en avoir en aussi grande quantité?—*Rép.* Vers le milieu de mars dernier, nous reçûmes une quantité de papeterie de M. *S. B. Foote*. La commande en avait été faite par le commissaire en octobre dernier. Le commissaire pensait qu'il valait mieux

en avoir une grande quantité de suite, pour éviter le trouble des demandes incessantes. La quantité fournie en sus des besoins est plus forte qu'à l'ordinaire.

[Par l'hon. M. Foley.]

Quest. 16. Sur quelle autorité ces comptes de M. Foote ont-ils été payés, et par qui ont-ils été apurés avant d'être payés? Rapportez la manière ordinaire de présenter, apurer et payer de pareils comptes, et dites comme cela a été fait relativement à ceux-ci?—*Rép.* Les comptes de M. Foote ont été examinés et certifiés de la même manière que les autres; quant au mode suivi, je prendrai la liberté de vous renvoyer à ma réponse à la première question.

Sur motion de M. White, il est—

Ordonné.—Que M. Thomas Ross, comptable des contingents, soit invité à comparaître devant le comité, immédiatement.

[Par M. White.]

Quest. 17. Est-il vrai que la quantité de papeterie dernièrement fournie par M. Foote a excité des craintes pour la sûreté de la bâtisse, lorsqu'elle a été transportée dans votre département? et n'avez-vous pas cru nécessaire de faire venir quelque personne compétente pour examiner la bâtisse, et quel a été le résultat de cet examen?—*Rép.* Lorsque certaines réparations furent faites à la bâtisse il y a quelques années, il fut constaté que les solives étaient très endommagées en certains endroits par la pourriture sèche, et comme nous n'avons pas de place dans l'étage inférieur de la bâtisse, pour plusieurs pesantes caisses d'anciennes archives, elles ont été placées dans les combles; quelques temps après avoir pris possession de la bâtisse, les plafonds cédèrent un peu, et nous fîmes examiner la bâtisse par un employé du département des travaux publics, qui fut d'opinion que les cloisons empêcheraient les plafonds de céder davantage; mais les clercs ne sont pas sans appréhensions pour la sûreté des plafonds, et l'un d'eux a exprimé ses craintes du surcroît de papeterie reçue de M. Foote. J'ai examiné l'appartement, et n'ai pas cru nécessaire d'en faire faire l'inspection.

Sur motion de M. Street, il est—

Ordonné.—Que les délibérations du comité, jusqu'à cette date, soient imprimées, et que dorénavant les délibérations ultérieures soient imprimées chaque jour pour l'usage des membres du comité.

[Par le colonel Haultain.]

Quest. 18. En recommandant ou sanctionnant le paiement du compte de M. Foote, avez-vous attiré l'attention du commissaire du département sur la nature des prix qui y étaient chargés?—*Rép.* Lorsque M. Foote envoya son premier compte, j'attirai l'attention du commissaire sur le fait que quelques-uns des prix qu'il chargeait étaient plus élevés que ceux de l'imprimeur de la Reine, et je suggérai que, comme aucun des employés n'avait une connaissance suffisante de la librairie ou de l'imprimerie pour pouvoir apurer ce compte, permission me fût donnée de le soumettre, ainsi que la question d'audition, à l'auditeur des comptes publics, ce qu'il approuva, et j'écrivis en conséquence la lettre que j'ai soumise dans ma réponse à la première question.

Quest. 19. Pouvez-vous dire quand M. Foote, le propriétaire du *Morning Chronicle*, a commencé à pourvoir les départements de papeterie?—*Rép.* En novembre 1860.

Thomas Ross, écuyer, comptable des contingents, est appelé et examiné.

[Par M. White.]

Quest. 20. Quand avez-vous été nommé pour faire l'audition des comptes des divers départements en vertu de quelle autorité avez-vous été nommé, et quels sont vos devoirs?—*Rép.* J'ai été nommé, en juin 1858, comptable des contingents, en vertu d'un ordre en

conseil. Je n'ai jamais eu l'autorisation de faire l'audition des comptes. Mes devoirs sont simplement de payer les comptes lorsqu'ils ont été certifiés par le chef ou le sous-chef des différents départements.

Quest. 21. Savez-vous si un nouvel approvisionnement de papeterie a été commandé à M. Foote, et pour quels départements, et par l'autorité de qui?—*Rép.* J'ai payé un compte, depuis le mois de janvier dernier, en faveur de M. Foote, pour la somme de \$3,248, certifié par M. Russell, du département des terres de la couronne. Aucun ordre ne m'est passé par les mains.

[Par M. McDougall.]

Quest. 22. M. Russell a informé le comité que les demandes de papeterie, etc., vous sont adressées. Voulez-vous expliquer comment cela se fait?—*Rép.* Il a existé une règle pendant quelque temps que toutes les demandes de papeterie, etc., devaient m'être transmises. C'était simplement pour empêcher les employés subalternes de faire les commandes de ce qu'ils avaient besoin, excepté par l'entremise du sous-chef de chaque département. Je n'avais pas la faculté d'adresser ces requisitions à qui je voulais, car elles portaient que les articles demandés devaient être obtenus de "l'Imprimeur de la Reine," "A. Côté," ou "S. B. Foote," suivant le cas. Ce système est tombé en désuétude dans les bureaux. Le département des terres de la couronne a continué à le suivre le plus longtemps, mais dernièrement il l'a enfreint très souvent.

Sur motion de M. McDougall, il est—

Ordonné.—Que le témoin fournisse au comité un état du montant total payé jusqu'à ce jour à S. B. Foote, pour papeterie, impressions, etc., pour les divers départements.

Le témoin se retire ensuite.

Ordonné. Que le greffier invite *Fennings Taylor*, écr., député-greffier et greffier-assistant du conseil législatif, *Henry Hartney*, écr., sous-chef du bureau des clerks de l'assemblée législative, *Robert Hunter*, écr., de la société *Hunter, Rose et Cie.*, imprimeurs de l'assemblée législative, et *Andrew Russell*, écr., sous-commissaire des terres de la couronne, à comparaître devant le comité demain, à 10 heures et demie A.M.

Ajourné à demain, à 10 heures et demie A.M.

Mercredi, 14 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,
M. CHAPAI,
L'hon. M. DRUMMOND,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
L'hon. M. GALT,
M. HAULTAIN,
M. HOWLAND,
M. JACKSON,
M. JOBIN,
M. LE BOUTILLIER,
L'hon. M. J. S. MACDONALD,

M. MORRISON,
M. McDOUGALL,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

Andrew Russell, éc., comparait et dépose les documents suivants :—

Copie des Ordres du Département.

Novembre 1857.

“Aucune dépense quelconque, soit pour mobilier, instruments, livres, papeterie, etc., ne sera encourue sans l'ordre du commissaire ou de l'assistant, auquel il faudra s'adresser à cet effet lorsqu'il sera nécessaire.”

1er juillet 1859.

“Pour assurer l'exactitude en apurant les comptes de papeterie, impression, reliure, etc., il ne doit être donné aucun ordre verbal. La requisition devra être envoyée au comptable des contingents avant que la papeterie ne soit obtenue, ou que les cartes ou livres ne soient envoyés au relieur. Chaque article, quelque minime qu'en soit la valeur, devra être porté sur la requisition.”

(Signé,)

A. RUSSELL,
Sous-commissaire.

5 mars 1862.

“Aucune carte ne doit être donnée pour être montée, ni aucun livre pour être relié, et aucune papeterie, impression ou fourniture ne doit être commandée avant que la requisition nécessaire n'ait été approuvée; et une évaluation du coût de l'ouvrage ou des articles devra être obtenue avant l'approbation de l'ordre.”

(Signé,)

A. RUSSELL,
Sous-commissaire.

Thomas Ross, écuyer, comparait et dépose le tableau suivant conformément à l'ordre donné hier par le comité :—

S. B. FOOTE.

ÉTAT de la papeterie fournie et des impressions faites pour les départements publics durant les années 1860, 1861 et 1862.

DEPARTEMENTS.	1860.	1861.	1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Secrétariat Provincial.....	1,072 00		
Registrataire Provincial.....	190 25		
Inspecteur Général.....	1,755 77	2,200 00	
Receveur Général.....	539 00	1,917 30	
Travaux Publics.....		110 00	
Département en Loi de la Couronne.....	364 00	165 00	1,766 00
Bureau d'Agriculture.....			6,313 00
do do.....			651 90
Bureau des Terres de la Couronne.....	332 05	11,567 38	3,284 00

THOMAS ROSS,
Comptable des Contingents.

Québec, 13 mai 1862.

M. Russell est examiné de nouveau,

[Par M. McDougall.]

Quest. 23. Voulez-vous expliquer comment les règles que vous venez de communiquer au comité opéraient pour empêcher les approvisionnement inutiles, ou de quelle manière elles protégeaient le public contre le paiement de prix extravagants?—*Rép.* Lorsque les chefs des branches m'apportaient une demande de papeterie, etc., je l'examinais et jugeais, d'après la connaissance que j'avais des affaires de ces branches, si les articles demandés étaient nécessaires et si la quantité n'était pas trop forte, mais la réquisition n'avait aucun rapport au prix des articles.

Quest. 24. Prétendez-vous dire que si les fournisseurs eussent demandé trois, quatre ou cinq fois la valeur des articles, vous n'auriez pas fait d'objection au paiement de leur compte, ou que vous n'aviez pas le droit d'y objecter?—*Rép.* Le seul moyen que j'avais de juger de la valeur de la papeterie, etc., était de consulter les comptes de l'*Imprimeur de la Reine*, qui la fournissait toute autrefois. Lorsque M. Foote envoya son premier compte, je remarquai que les prix qu'il demandait pour certains articles étaient plus élevés que ceux de l'*Imprimeur de la Reine*. J'attirai l'attention du commissaire sur ce fait, et je suggérai que, comme aucun employé n'avait une connaissance suffisante de la librairie, de l'imprimerie, de la reliure, etc., pour lui permettre de juger des prix qui devraient être alloués, permission me fût donnée d'écrire à l'auditeur des comptes publics, pour lui exposer le fait et lui demander comment devait se faire l'audition de ces comptes. Je ne me suis pas formé d'opinion si j'avais ou non quelque pouvoir à ce sujet.

[Par M. Jackson.]

Quest. 25. Par l'ordre départemental du 5 mars 1862, il est prescrit qu'aucun livre, papeterie, etc., ne doit être commandé avant que le prix de l'ouvrage ou de l'article ne soit constaté et approuvé. Par qui l'évaluation devait-elle être examinée et approuvée?—*Rép.* Par le chef ou le sous-chef du département, qui devait consulter le commerce.

Sur motion de M. Starnes, secondé par M. Morrison, il est—

Ordonné, Qu'un sténographe soit employé pour aider le comité dans ses travaux.

[Par M. McDougall.]

Quest. 26. Vous avez dit en réponse à une question précédente que l'auditeur n'avait pas répondu à votre lettre. Avez-vous adopté quelque autre moyen pour réduire les prix inusités et exorbitants demandés par M. Foote, ou lui ont-ils été payés comme chose toute naturelle?—*Rép.* Le compte de M. Foote fut envoyé avec ma lettre à l'auditeur des comptes publics, et je ne me rappelle pas l'avoir revu depuis. Je proposai au commissaire d'importer nous-mêmes toute la papeterie dont nous aurions besoin, et il me répondit que le gouvernement prendrait cette proposition en considération.

[Par M. Popc.]

Quest. 27. En vertu de l'ordre du 5 mars, auriez-vous la faculté de commander n'importe quelle papeterie ou impression sans d'abord constater ce qu'elle coûterait?—*Rép.* Mon ordre départemental devait servir de frein aux employés du département. Je pouvais l'amender ou le changer quand je voulais.

Le président soumet au comité le tableau suivant, relatif à l'accise, qu'il a reçu du sous-commissaire des douanes :—

NOMS des Distillateurs, avec l'espèce et la quantité du Grains, etc., employés par chacun d'eux, et la quantité de spiritueux (à preuve) obtenus de ces grains, dans chaque division du Revenu en Canada, durant l'année 1861.

Divisions de Revenu.	Noms.	Malt.	Blé.	Orgc.	Seigle.	Blé d'Inde.	Pois.	Sarrasin.	Rebut de grains.	Avoine.	Pata-tes.	Total.	Spiri-tueux.	Droit
Brant.	Watts & Miller, & A. Watts	853		9	4,370	16,679			917	331		23,151	68,390	\$ 4,103 40
	Wallace	46			23	128			1,032			1,228	2,542	152 52
	Carlton	73	5		513	257			212			1,090	1,758	105 48
	Durham	163	164	351	954	1,214			1,312	10		1,242	11,242	674 52
	Falls	26	1,014		11							1,651	2,715	162 90
	Milne	160			1,656	4,465			1,600			7,681	24,288	1,487 28
	McMurtry	42	21		81	514			1,015			1,763	4,992	289 52
	Pellow	132	119	132	968	1,263			643		12	3,264	9,359	561 54
	Essex	493			1,479	11,015			493			13,489	41,531	2,401 91
	Walker	5,084			10,553	89,670			4,378		3,585	113,300	423,083	95,381 98
Frontenas, Lennox et Addington.	Jackson	30			1,036							1,066	2,112	126 72
	Lindsay	60		252	3,111							3,453	8,147	458 82
	Nickle	52			4,055							4,136	8,364	501 84
	Haldimand	4,071	1,876		22,345	45,810			1,191		8,083	52,135	245,912	14,754 72
	Hastings	161			586	4,032			1,543	239		6,300	16,575	994 50
	Corby	324			444	2,707			1,472			4,886	12,852	711 12
	Kindall	193			4,766	1,148						7,992	23,128	1,507 68
	Jordan	271			3,122	2,450						5,767	17,932	1,039 92
	Read	1,768			6,838	2,864						9,973	30,565	1,833 90
	Grombie	170	424		12,513	8,807						23,078	72,508	4,330 48
Kent et Lambton.	Henry	54	704		308	760	20		1,975			3,352	9,068	544 08
	Keeling	3			1,403				22			1,406	3,290	187 40
	Bennett	6			103	183			13			305	641	32 46
	Lunes	10			27	135			32			205	501	30 06
	Jones	17			111	227						355	985	59 10
	Tinny	3			9	54			37			103	286	17 16
	Watts et Miller	220			1,154	2,242			717			5,333	15,711	942 66
	Crowley	500										560	771	46 26
	Gemmell	1,300										1,300	1,573	94 38
	McLaren	855										855	1,288	77 28
Leeds et Grenville.	Coons	680			2,414	6,106						9,995	20,609	1,236 54
	McCarthy	984			3,744	8,572				525		15,675	40,047	2,402 79
	McNaughton	125								2,375		125	141	8 46
	Smith	527			2,221	8,593						12,355	30,395	1,823 70
	Veser	2,110		307	8,768	36,182						50,841	139,800	8,388 01

Divisions de Revenu.	Noms.	Malt.	Blé.	Orgc.	Seigle.	Blé d'Inde.	Pois.	Sarrasin.	Rebut de grains.	Avoine.	Pata-tes.	Total.	Spiri-tueux.	Droit
Lincoln et Welland, Middlesex et Egin, No. 1 et 2.	Maclean, Thomas et Cie.	6,220			2,652	19,891			14,679	21,658		65,100	137,669	11,260 14
	Abarrow	30			623	567			17			1,220	2,450	148 80
	Duroelle	16			576	592			56			1,201	2,912	174 72
	Alex. Ketchum	13	8	3	114	344			37			538	1,143	68 58
	Marvin Ketchum	15	16	3	216	1,170			8			1,465	3,348	190 88
	Widdensfeld	11			280	410						701	1,469	88 14
	Parit	198	45	412	535	2,247	1,034		425		339	19,460	51,424	3,067 44
	Ritchie et Ford	768		407	4,197	8,147	1,408		394		465	5,333	9,630	560 58
	Woolnough	443			3,388	1,124						6,672	7,060	477 60
	Boswell	238	504		557	1,773			87			3,240	11,064	663 84
Northumberland.	Wallace	1,294	105	30	3,015	13,566	160		846			20,350	72,078	4,324 70
	McLeod	27	214	30	46	40			1,107			1,464	2,489	149 34
	Kastner		417									417	1,251	75 06
	Guest		16	136					173			325	557	33 42
	McKay et Cie	26			870	50						946	2,280	136 80
	Simeon	3							483			486	1,160	69 60
	Milburn	6			14				595			615	1,656	99 36
	Erb et Frères	241			1,563	3,084			2,097		168	7,153	20,213	1,212 78
	Hespeler	1,909			892	12,433			5,833		1,853	22,920	71,735	4,304 10
	Hespeler et Randall	663	1,550		1,333	6,112			3,015			12,673	35,819	2,119 14
Wellington et Grey.	Reid	224	371		588						54	2,604	8,061	483 66
	Snider	79		5	122	1,360			2,321			3,887	10,636	638 16
	Allan	788	2,686		2,187	2,821			17,970			23,631	83,740	5,024 40
	Ainslie	110	1,998			1,058						3,166	8,090	485 40
	Cornock	12		1	11				558			582	779	46 74
	Fraser	319	1,711		181				6,189			8,350	23,115	1,386 90
	Robertson	428	5,211	103	105	1,006			2,189			7,840	27,199	1,631 94
	Reid	86	2,288						36			2,410	6,758	405 48
	Keby	1,385	618		2,294	14,448			2,454			21,206	76,445	4,586 70
	Borst, Halliday et Cie.	2,350			8,460	55,460						68,620	257,750	15,465 00
York, Peel et Ontario, No. 2.	Goodenham et Worts	5,900			20,422	136,134			1,900			164,469	579,835	34,796 10
	Fitzhenry	275			623	5,951			1,244			8,450	26,026	1,561 56
	MacKey	361										361	668	40 08
	McGregor	12	10		159				387			568	1,263	75 78
	Wadsworth	12			11	499			2,254			2,770	6,758	405 48
	Wallace	242			316	1,414			3,726			5,698	13,686	818 16
	Dow et Cie	10,090			18,805				79,153			130,068	247,858	14,871 48
	Do. No. 2	34,647			61,130				169,650			285,497	599,803	35,988 18
	McCallum	1,035			4,680				64			18,365	26,951	1,737 06
	Morris et Fils	2,314		4,004	1,070				395			15,710	29,150	1,749 00

John Langton, écr., comparait et dépose les réponses suivantes aux questions Nos. 4, 5 et 6, qui lui ont été posées lundi dernier. Et aussi, l'état suivant des dépenses contingentes des départements, de 1858 et 1861 inclusivement, qu'il lui a été ordonné de fournir (à la même date).

*Rép. à la Quest. 4.—*Par la liste civile, il y a un octroi voté pour les dépenses contingentes des départements, qui étaient payées par un employé du département du secrétariat, appelé le commis des contingents. Il ne payait les dépenses contingentes que des départements qui étaient portés sur la liste civile, et il n'avait rien à faire avec les départements des postes, des terres de la couronne, des travaux publics et des douanes, qui avaient leurs propres fonds, ni avec les départements établis ultérieurement, comme le bureau d'agriculture. Depuis deux ou trois ans, l'on a cherché à réduire le nombre des bureaux de comptabilité dans les départements, et presque toutes les dépenses contingentes sont maintenant payées par lui, à l'exception de celles de la branche des douanes, du département des postes, et du département de la milice. Le département des terres de la couronne paie encore les dépenses contingentes de ses branches du dehors, mais pas celles du département lui-même.

*Rép. à la Quest. 5.—*Je n'ai aucun contrôle sur cette espèce de dépenses. Je ne vois les comptes qu'après qu'ils ont été payés, lorsque le commis des contingents me les transmet comme pièces justificatives de l'emploi des deniers qui lui sont confiés. Les seuls comptes de la nature des contingents que je vois avant qu'ils ne soient payés sont quelques comptes d'impressions et de papeterie pour les douanes, qui me sont envoyés avec une réquisition de faire émettre un mandat de paiement. Le commissaire des douanes certifie le compte, et ce certificat implique que les articles ont été commandés et reçus ; mais il ne certifie pas que les prix demandés sont légitimes, et comme je n'ai aucune connaissance des articles fournis, je ne puis guère constater leur exactitude sous ce rapport.

*Rép. à la Quest. 6.—*Je pense qu'il n'y a guère de doute qu'il pourrait être effectué une grande réduction sous ce rapport. D'après la difficulté que j'éprouve à contrôler et apurer les quelques comptes de cette nature qui me sont soumis avant d'être payés, je suis convaincu que personne placé dans la position de commis des contingents ne pourrait les apurer d'une manière efficace. L'item le plus important sous le rapport du montant, et celui qui serait susceptible de la plus grande réduction, est celui des impressions et de la papeterie, et je vais d'abord me borner à celui-là. Dans la plupart des cas, le commis des contingents ne voit jamais les articles commandés, et même s'il possédait une connaissance pratique de la qualité des articles, il n'a aucun moyen de savoir si le prix demandé est équitable. Il a un certificat que le sous-chef de quelque département a reçu un canif, une bouteille d'encre rouge, ou une rame de papier, mais il ne connaît rien de leur volume ou de leur qualité qui puisse lui permettre de juger du prix convenable. Et même s'il lui était envoyé des échantillons de chaque article avec le compte, ce qui ne serait pas toujours possible, il n'aurait encore que peu de contrôle sur les dépenses extravagantes, parce que si les fournitures étaient trop dispendieuses, elles seraient déjà livrées et employées. Pour pratiquer une économie réelle, il faudrait commencer avant l'audition et le paiement des comptes. Le premier pas devrait être en faisant la commande, et celui qui fait la commande devrait être chargé d'apurer le compte, et non seulement de constater qu'il a reçu tous les articles qu'il a commandés, mais encore qu'ils sont de la qualité et du prix qu'il désire. C'est celui qui fait la commande qui doit être responsable de l'exactitude du compte sous tous rapports, même si le paiement de l'argent est confié à un autre. Cela pourrait se faire de deux manières : soit en chargeant le sous-chef qui fait la commande d'apurer le compte, même s'il le transmet au commis des contingents pour qu'il soit payé, soit en chargeant le commis des contingents de faire les commandes de fournitures sur réquisition du sous-chef.

Je n'ai aucune raison de croire que les dépenses contingentes du département des postes, dont l'audition et le paiement se font dans le département, soient plus strictement apurées et contrôlées que dans aucun autre département, et je crois que lorsque celui des terres de la couronne payait ses propres dépenses contingentes, les comptes étaient examinés de plus près qu'ils ne le sont aujourd'hui. A cet égard, donc, le changement qui a été opéré dans le but de centraliser la dépense et de diminuer le nombre des bureaux de comptabilité distincts, a probablement produit de mauvais résultats ; mais je ne crois pas que

L'erreur soit dans le principe de la centralisation, mais bien dans la manière dont il a été appliqué. Si le sous-commissaire des terres de la couronne, par exemple, a fait une commande de papeterie, je crois qu'il est le seul qui puisse bien faire l'audition du compte lorsqu'il le reçoit; mais il n'y a aucune raison qui l'empêche de le faire tout aussi bien avant d'y apposer sa signature comme autorisation au commis des contingents de le payer, comme il le faisait autrefois, lorsque cette signature comportait l'autorisation au comptable de son propre département de payer. Dans les deux cas, les comptes me seraient ensuite soumis pour leur audition finale, afin de constater si le commis des contingents ou le comptable du département des terres de la couronne avait des pièces justificatives et une autorisation suffisante pour tous ses paiements. L'erreur me paraît être en ceci : que lorsque les sous-chefs certifient un compte pour le faire payer par le commis des contingents, ils se fient trop à son contrôle, qui doit nécessairement être très imparfait par la nature des choses même, au lieu de prendre sur eux-mêmes toute la responsabilité de son exactitude à tous égards.

Il me semble donc que, si l'on veut continuer le système actuel, ou jusqu'au point où on le continuera, il devrait être bien compris que le sous-chef qui certifie un compte en prend toute la responsabilité tout comme s'il eût signé un bon pour le montant, le commis des contingents n'agissant que comme caissier. Cependant, il resterait encore cette difficulté, surtout à l'égard de la papeterie et des impressions, que l'on ne peut s'attendre ou espérer que les sous-chefs, outre tous leurs autres devoirs de bureau, possèdent cette connaissance détaillée des prix des différentes qualités de papeterie, et des différents genres d'impression et de reliure, qui est nécessaire pour pouvoir pratiquer une économie sérieuse, et qui pourrait être facilement obtenue par une personne qui s'occuperait de ces matières sur une grande échelle, et qui en ferait sa principale affaire. Je crois donc que toutes les commandes devraient être faites par le même individu, probablement le commis des contingents, qui, ayant beaucoup d'autres devoirs à remplir, pourrait avoir un assistant qui posséderait une connaissance pratique de ces matières. Tout sous-chef qui aurait besoin de papeterie ou d'impressions devrait envoyer une requisition au commis des contingents, en donnant, lorsqu'il serait nécessaire, des instructions personnelles à l'imprimeur auquel il serait renvoyé; mais la commande ne devrait être faite que par le commis des contingents. L'on suit maintenant un système exactement semblable relativement aux meubles. Si l'on a besoin d'un pupitre ou d'un casier, le sous-chef ne l'ordonne pas lui-même, mais il envoie une requisition au département des travaux publics. L'on envoie un ébéniste qui prend des instructions sur l'article requis, puis le département des travaux publics le commande et en débat le prix. Il en serait ainsi pour les impressions et la papeterie. Le gouvernement pourrait avoir un contrat, ou bien pourrait exercer son patronage légitime en indiquant au commis des contingents qui il doit employer, mais il aurait une cédule de prix, des instructions sur la qualité des articles à fournir, et dans beaucoup de cas des contrats. Une grande partie des impressions des départements se compose de blancs que les imprimeurs ont l'habitude de faire payer double prix pour la composition, comme pour les ouvrages en chiffres et filets, bien que de fait le coût n'en soit que de peu de chose en sus du papier et du tirage. Pour tous ces ouvrages, il n'y a aucun doute que n'importe quel imprimeur serait prêt à passer un contrat à des prix beaucoup plus bas que les taux ordinaires. Par ce moyen je crois fermement que l'on économiserait au moins la moitié des frais considérables actuels d'impressions et de papeterie.

Les autres items de dépenses ne sont pas aussi importants, et ne sont probablement pas susceptibles de subir une aussi grande réduction; mais je suis certain qu'une très forte réduction pourrait être effectuée. Le nombre de journaux reçus dans quelques départements est beaucoup trop grand, et les remarques que j'ai faites à propos de la papeterie s'appliquent aux annonces. Ce n'est pas seulement le nombre des journaux dans lesquels sont publiées les annonces, mais encore le genre que l'on adopte souvent pour ces annonces, qui en rendent le coût si élevé. J'ai vu des annonces du gouvernement qui remplissaient toute une colonne de journal et qui auraient pu être contenues dans vingt lignes. Les télégrammes ont aussi beaucoup augmenté depuis quelque temps, lorsque dans un grand nombre de cas une lettre aurait probablement suffi pour tous les besoins utiles.

Il y a un autre item de dépenses que j'ai classé sous le titre d'entretien des bureaux, qui pourrait être considérablement réduites. Un comité de sous-chefs a déjà préparé des suggestions à ce sujet pour les soumettre au gouvernement.

ANALYSE des dépenses contingentes des Départements, de 1858 à 1861, inclusivement.

Année	Employés permanents.	Clercs et services supplémentaires.	Impressions et papeterie.	Journaux et annonces.	Frais de port et télégrammes.	Entretien des bureaux.	Divers.	Total pour l'année.
1858	7,058 18	160 00	1,098 78	461 01	1,113 62	476 30	161 70	10,719 54
1859	6,954 00	50 00	1,390 63	270 24	380 22	1,439 55	823 50	10,871 41
1860	7,120 08	1,507 30	1,765 96	328 27	1,156 14	1,973 23	266 50	12,019 74
1861	25,712 96	924 50	1,290 32	442 49	1,042 61	2,182 12	377 85	12,847 47
1858	24,186 76	915 40	3,511 65	014 46	825 97	1,342 97	528 90	31,650 91
1859	23,688 74	1,422 40	5,026 01	1,245 09	1,181 47	1,582 49	288 58	31,399 88
1860	24,386 76	1,244 70	2,700 10	3,479 65	1,939 29	1,648 42	120 00	33,825 13
1861	7,951 04	761 02	691 31	6 00	19 91	315 85	30 00	10,152 31
1858	6,804 16	1,693 81	2,013 02	4 00	52 63	197 83	415 00	10,830 13
1859	6,630 00	6,627 50	865 35	368 04	82 18	654 57	415 00	31,431 30
1860	20,095 26	3,631 10	4,762 21	841 22	536 68	1,625 01	194 48	28,946 55
1861	21,883 34	2,037 00	2,147 18	353 49	2,041 62	1,845 77	457 00	29,395 48
1858	18,860 00	2,042 50	2,944 88	211 65	1,182 91	1,975 52	136 50	28,829 14
1859	20,335 00	2,252 41	4,263 56	224 80	611 22	2,443 70	23 00	33,062 83
1860	24,542 25	1,277 15	2,870 64	161 57	591 12	2,834 31	41 00	32,561 83
1861	25,291 72	202 00	3,190 71	275 30	1,338 85	3,400 72	224 50	33,882 90
1858	9,150 02	77 50	4,006 02	188 00	1,290 09	2,382 97	43 23	10,048 90
1859	9,522 50	339 29	385 19	30 50	95 48	10 50	60 00	10,552 59
1860	9,680 00	77 50	279 62	12 75	231 00	179 55	100 00	10,694 30
1861	9,793 33	480 64	339 29	2 00	229 58	88 75	1,148 51	34,411 16
1858	14,887 50	1,755 34	14,504 68	194 52	71 65	1,448 90	1,712 06	37,694 90
1859	17,105 66	338 00	17,246 88	170 76	315 37	1,220 90	1,562 16	30,836 24
1860	14,576 00	100 00	12,989 45	244 67	186 28	1,038 59	2,056 53	38,983 54
1861	14,710 00	1,751 09	17,487 17	938 68	186 28	1,243 79	2,056 53	38,983 54

Année	Conseil Exécutif.	Travaux Publics	Bureau d'Agriculture.	Département des Postes.	Procureur général, Est et Ouest.	Terres de la Couronne.	Milice.	Contingents des Départements en général.
1858	17,831 01	2,176 55	450 92	127 80	1,776 58	22,461 69	99 00	22,461 69
1859	16,811 50	1,883 98	394 87	226 17	1,961 43	23,485 46	187 50	23,485 46
1860	19,084 00	1,479 64	578 11	513 65	2,766 18	24,295 80	120 00	24,295 80
1861	24,755 83	1,832 83	1,721 51	1,042 60	1,647 35	25,516 35	165 00	25,516 35
1858	27,240 84	2,121 42	202 75	849 15	968 18	32,992 76	32,992 76
1859	26,682 01	1,727 52	224 79	938 69	908 72	31,654 91	31,654 91
1860	30,581 14	4,044 72	280 49	1,819 81	2,071 99	41,636 72	41,636 72
1861	10,320 04	3,555 52	229 17	1,811 13	1,516 01	40,621 72	40,621 72
1858	9,399 98	1,198 44	1,097 60	691 92	678 11	14,126 51	62 00	14,126 51
1859	8,539 99	1,462 45	268 62	165 55	476 39	12,862 99	12,862 99
1860	8,991 24	2,152 08	378 94	676 10	994 09	14,896 26	14,896 26
1861	36,393 17	2,440 75	1,927 07	825 51	1,281 38	53,069 13	210 50	53,069 13
1858	37,590 16	9,229 86	1,684 88	188 23	2,067 64	60,245 78	2,573 85	60,245 78
1859	38,155 00	605 28	891 06	438 97	2,067 64	66,245 78	2,070 16	66,245 78
1860	36,315 57	1,313 16	1,158 16	718 61	1,594 75	54,340 22	2,108 67	54,340 22
1861	21,061 57	4,926 18	507 62	1,539 05	1,121 84	53,794 78	711 98	53,794 78
1858	16,724 64	3,327 06	452 62	1,093 79	537 12	28,905 74	58 40	28,905 74
1859	22,523 04	2,965 92	502 00	1,870 54	637 12	22,280 68	18 75	22,280 68
1860	23,649 98	2,527 46	732 61	3,128 55	1,385 25	29,375 80	93 15	29,375 80
1861	56,276 41	11,724 32	3,372 20	941 41	1,219 46	31,983 13	1,39 57	31,983 13
1858	56,541 02	10,678 69	9,069 09	491 74	3,470 49	102,245 52	1,870 27	102,245 52
1859	58,010 63	16,455 16	6,598 73	2,347 25	4,792 58	115,072 64	3,324 25	115,072 64
1860	58,126 60	16,582 40	11,188 55	2,407 77	5,741 61	130,480 28	3,189 86	130,480 28
1861	18,032 50	1,383 05	120 60	156 68	849 59	21,357 05	815 53	21,357 05
1858	16,509 77	1,470 27	127 67	38 43	1,085 03	19,644 87	232 00	19,644 87
1859	16,840 00	1,500 00	89 65	61 08	1,214 10	22,609 97	960 10	22,609 97
1860	17,323 33	1,423 68	157 30	139 04	905 64	23,104 14	017 13	23,104 14
1861	6,703 98	7,428 44	724 46	7,428 44
1858	4,972 34	1,826 25	1,826 25	1,826 25
1859	8,391 68	730 00	730 00	9,638 70
1860	9,453 30	1,037 60	1,037 60	11,218 70
1861	515 02
.....	472 12

JOHN LANGTON,
Auditeur.

L'examen de M. *Russell* est continué.

[Par le colonel *Haultain*.]

Quest. 28. Par votre ordre départemental du 5 mars, il est ordonné de faire faire une évaluation de l'ouvrage ou des fournitures commandés, avant que vous n'en sanctionniez l'envoi. Cette évaluation a-t-elle été faite depuis pour les articles de papeterie que vous employez constamment, et dans ce cas, l'évaluation a-t-elle été faite pour les comptes de papeterie non liquidés?—*Rép.* Le département n'a pas eu besoin de papeterie depuis. La seule évaluation qui ait été faite a été pour le montage de cartes, laquelle fut approuvée à 20 cts. le pied carré. L'ordre départemental s'appliquait aux articles que l'on demanderait à l'avenir, et non au passé.

[Par M. *McDougall*.]

Quest. 29. Dans un tableau des dépenses contingentes de votre département que vient de soumettre M. *Langton*, le comité voit que pour les impressions et la papeterie elles se sont élevées, en 1858, à \$11,724.32; en 1859 à \$16,670.24; en 1860 à \$24,700.44; et en 1861 à \$33,243.49. Voulez-vous expliquer la raison de cet accroissement sur ces deux items, et est-il probable qu'il se manifeste dans la même proportion à l'avenir?—*Rép.* Les affaires du département augmentent d'environ 30 pour cent par année, par l'augmentation de la population et l'ouverture des terres incultes de la province, et les revenus annuels sont maintenant quintuples de ce qu'ils étaient il y a dix ans. Ces dépenses comprennent les frais de la compilation de la grande carte faite par M. *Devine* pour le service de l'immigration, et des rapports et brochures sur l'émigration répandus à profusion dans les îles britanniques et sur le continent européen, ainsi que dans cette province. Aussi plusieurs autres cartes de certaines parties de la province publiées pour l'information des immigrants, et une très grande quantité de formules envoyées à tous les maîtres de poste, officiers municipaux, etc., provenant d'un changement important effectué dans l'administration de la branche des bois et forêts du département. Si l'établissement des terres se fait sur le même pied qu'avant, la quantité de papeterie, etc., augmentera dans la même proportion.

M. *Langton* est examiné de nouveau.

[Par M. *McDougall*.]

Quest. 30. M. *Russell* dit qu'il vous a référé la question des prix excessifs demandés par M. *Foote*, et qu'il n'a reçu aucune réponse. Voulez-vous expliquer cela?—*Rép.* J'avais souvent été en communication avec le gouvernement au sujet du mode peu satisfaisant suivi pour l'audition des comptes de papeterie et d'impressions. En décembre 1860, je fis un rapport confidentiel au gouvernement sur ce sujet, en suggérant un meilleur moyen de le faire, et l'on me dit que la question était sous considération, et que le secrétaire provincial en était spécialement chargé. J'ai donc eu l'habitude de lui renvoyer toutes les affaires de cette nature à propos desquelles j'éprouvais quelque difficulté, et la lettre du sous-commissaire des terres de la couronne, de janvier 1861, étant de cette nature, je l'envoyai à M. *Alley* dans une lettre en date du 7 janvier 1861. J'entrai en communication verbale avec M. *Russell* à ce sujet, et je n'ai aucun doute que j'ai dû lui dire ce que j'avais fait de sa lettre.

Ajourné à demain, à dix heures et demie A M.

Jeudi, 15 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS:

JOHN SIMPSON, ECR. PRÉSIDENT

M. BUCHANAN,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
M. HAULTAIN,
M. JACKSON,

M. McDUGALL,
M. POPE,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

Le président communique l'explication suivante, reçue de M. *Andrew Russell*, sous-commissaire des terres de la couronne.

“ À propos du témoignage de M. *Ross*, qui dit que les requisitions de papeterie, etc., ont été discontinuées, je prends la liberté de dire que j'ai continué à faire des requisitions pour chaque article dont j'avais besoin. Elles ont été mises dans une enveloppe adressée à M. *Ross*, mais les clercs (afin d'obtenir plus tôt les articles demandés) ont dernièrement envoyé ces requisitions directement aux fournisseurs, avec prière de les renvoyer à M. *Ross*; mais dans plusieurs occasions, les fournisseurs ont gardé les requisitions et ne les ont envoyées qu'avec leurs comptes. Cette déviation de la routine établie n'a eu aucun effet relativement aux prix des articles.”

Sur motion du *Président*, il est—

Ordonné,—Que M. *Ross* soit requis de fournir au comité les factures des articles pour lesquels le dernier paiement a été fait par lui à M. *Foote*, et aussi les factures de tous autres articles fournis par M. *Foote* au département des terres de la couronne, jusqu'à cette date, et d'accompagner les factures d'échantillons des différents articles portés sur ces factures.

Que les comptes d'impressions de MM. *Côté et Cie.*, *Desbarats et Derbishire*, et *Thompson et Cie.*, soient renvoyés à MM. *Hartney et Hunter*, afin qu'ils fassent rapport sur ces comptes de la même manière que sur celui de M. *S. B. Foote*.

Que les sous-chefs de départements soient requis de fournir au comité les comptes détaillés de leurs dépenses contingentes durant l'année dernière.

Ajourné à demain, à dix heures et demie A. M.

Vendredi, 16 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
M. DUNKIN,
M. HAULTAIN,
M. HOWLAND,
M. JACKSON,
L'hon. M. J. S. McDONALD,
M. MORRISON,
M. McDUGALL,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

Sur motion du *Président*, il est—

Ordonné,—Qu'il soit obtenu et soumi au comité des échantillons des articles de papeterie et d'impression fournis au département des terres de la couronne durant l'année dernière, par MM. *Desbarats et Derbishire*, *Côté et Thompson*.

M. *Langton* comparait et soumet les documents A et B, qui sont lus par le président comme suit :—

(A) RECETTES et DÉPENSES de toutes sortes autres que l'émission et le rachat de débetures.

PAIEMENT.

	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Intérêt sur la dette publique	3356511	15	3,030,800	25	3,202,091	37	2,766,887	05	3,755,789	05
Frais d'administration.....	32105	00	21,844	19	23,024	13	32,881	24	34,130	91
Fonds d'amortissement—emprunt impérial.....	382386	72	434,880	80	255,004	58	34,068	67	119,301	79
do	20002	05	30,942	85	6,673	75	3,917	11	5,299	93
Escompte	13404	27	10,812	72	390,018	14	423,100	02	29,686	70
Change	412704	31	394,735	51	390,018	14	423,100	02	487,285	49
Gouvernement civil	409842	98	360,883	56	346,149	57	338,168	15	350,557	54
Administration de la justice, Est.....	214982	88	247,475	68	336,379	82	313,884	51	320,176	55
do	46656	17	41,931	01	31,604	70	30,850	70	30,548	20
Police.....	71796	25	61,600	00	82,156	06	101,721	45	149,046	55
Inspection du pénitencier, des maisons de réformes et prisons.....	517758	26	684,442	27	471,021	27	472,553	54	469,124	57
Législation.....	267470	88	304,734	42	265,252	03	259,600	86	259,601	91
do	265949	12	224,630	79	261,077	31	263,171	04	247,192	11
do	38979	48	33,360	98	13,980	00	17,220	00	17,900	00
Institutions littéraires et scientifiques.....	196267	32	194,083	65	238,365	02	274,097	95	273,941	55
Hôpitaux et institutions de charité.....	26386	50	19,566	66	21,243	10	22,000	08	20,315	09
Exploration géologique	197289	82	162,351	54	61,814	48	107,380	55	84,687	60
Milice et force enrôlée	7806	80	24,616	36	5,320	65	27,216	00	2,317	00
Arts, agriculture et statistiques.....	94072	22	111,032	32	70,208	00	1,224	75	118,393	77
Recensement	51164	16	49,082	67	37,494	66	36,022	11	48,435	21
Sociétés agricoles.....	46691	42	45,330	64	42,548	17	36,890	63	34,509	38
Immigration et quarantaine.....	35270	00	31,020	00	39,970	00	35,270	00	35,420	00
Pensions	932035	45	720,350	47	404,330	87	811,641	73	1,036,240	45
Annuités des sauvages.....	67160	22	35,305	51	124,054	26	61,674	83	39,372	05
Loyers, réparations, etc., etc.....	386019	96	163,261	98	188,520	38	188,520	38	181,668	81
Chemins et ponts	137830	18	217,555	71	270,138	50	766,822	36	433,932	73
Service des steamers transatlantiques et du flouze.....	11136	48	116,815	71	126,542	12	120,921	31	110,462	08
Service des phares et des côtes.....	160205	92	298,351	37	136,772	55	22,488	87	27,342	00
Pêcheries	61774	70	50,198	13	63,707	70	213,036	60	224,133	46
Rachat des droits seigneuriaux.....	1044	65	14,778	66	13,756	41	12,984	26	15,113	17
Inspection et mesurage du bois	704333	34	163,345	33	284,300	00	1,238,336	86	69,399	06
Inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.....									15,113	17
Avances.....									231,723	43

Commutation avec le clergé.....	69,139	85	3,943	92	154,013	15	3,716	91	445,314	27
Fonds des municipalités, Est et Ouest.....	392,552	55	344,450	78	153,695	59	374,145	13	90,726	07
Fonds des sauvages	246,913	60	113,030	28	90,817	93	150,015	19		
Débetures achetées pour fonds et dépôt.....	651,399	25	270,949	67	133,866	67	40,000	00		
Nouvelle monnaie.....			340,666	68	6,884	79	10,727	59		
Transport du siège du gouvernement.....					104,294	05	5,978	32		
Résorption de S. A. S. le Prince de Galles.....							204,884	07		
Lignes succursales.....			253,578	63	17,775	53			69,225	29
Trésoirier de l'université.....			62,048	97	63,120	02			340,000	00
Divers	86,721	38					57,536	81	179,845	00
									45,849	91
Perception du revenu :—										
Douanes	352,265	40	341,863	37	332,814	86	351,619	34	363,401	44
Accises.....	11,975	12	16,200	00	23,787	71	34,064	54	31,779	87
Postes.....	259,160	27	565,686	37	391,430	76	633,516	20	442,521	19
Travaux publics	299,751	92	270,572	18	334,814	52	236,827	00	279,006	92
Territorial, y compris les terrains de l'artillerie.....	218,548	66	221,316	95	190,081	06	152,426	82	277,503	93
Amendes et confiscations.....	12,420	80	11,837	65	25,722	85	11,598	23	14,380	50
Casuel.....	38,104	47	17,218	13					98,869	46
Fonds spéciaux.....					26,218	19	120,382	59		
	11,846,690	39	11,163,039	32	9,630,592	12	12,585,592	14	11,902,652	65

RECETTES et DÉPENSES de toutes sortes autres que l'émission et le rachat de débetures.—(Suite.)

	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.								
<i>Revenus ordinaires.</i>										
Douanes	3,948,021	23	3,366,157	76	1,456,326	80	4,756,724	18	4,774,562	26
Accise	119,862	57	138,760	22	343,931	42	306,536	35	344,665	14
Postes	148,098	95	295,395	76	333,223	48	330,865	41	357,015	40
Frais de port de mer							48,155	32	100,709	45
do ancien compte							25,986	65		
Travaux publics	401,204	45	400,727	15	311,492	74	264,230	85	324,019	63
Steamers provinciaux							30,378	35	30,378	35
Territorial	292,127	43	415,372	68	482,237	06	21,995	40	678,922	82
Casuel	17,550	81	12,856	08	14,359	01	614,806	41	22,121	39
Prêt aux incendiés de Québec					192	00	88,948	08	448	685
Change							448	93		
Intérêt sur placements	17,795	46	46,599	21	15,666	65	418,814	50	489,304	01
Primes									2,346	05
Intérêt du fonds d'amortissement et gain sur placements	90,386	72	142,680	80	109,004	58			52,374	94
Droit sur les passagers (émigration et quarantaine)	75,378	02	45,208	41	37,268	33	49,478	22	32,514	54
Impôts sur les banques	33,275	85	42,176	22	54,381	00	40,879	98	32,514	54
Honoraires en loi, 12 Vic., chap. 63 et 64	22,346	22	20,815	51	42,027	04	19,749	44	24,283	39
Amendes et confiscations										
<i>Revenus Spéciaux.</i>										
Honoraires en loi, H.-C., 8 Vic., chap. 13	22,371	50	35,618	24	88,151	17	60,192	81	40,826	77
do B.-C., 13 et 14 Vic., chap. 37	81,566	95	59,710	58	98,702	07	77,501	15	81,950	39
do B.-C.									529	72
Droits de tonnage, Québec et Montréal (fonds des marins)	10,276	99	8,360	40	8,399	99	11,135	89	14,255	18
Droit sur les passagers (émigration et quarantaine)	28,928	75	11,418	77	7,415	09	9,830	50	19,112	00
Droit de tonnage, Québec (police de rade)	9,429	68	8,514	40	8,751	72	11,154	72	12,890	25
Honoraires des inspecteurs et mesureurs de bois	52,655	58	49,338	13	62,825	64	60,504	17	67,804	25
Inspection des chemins de fer et des bateaux-à-vapeur	1,797	35	5,293	26	10,176	08	9,328	92	23,372	33
Pêcheeries					1,400	41	4,091	18	7,371	85
Honoraires du bureau d'engagement des matelots					1,165	58	1,161	00	860	00

	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.								
<i>Comptes de Garanties et d'Avances.</i>										
A compte d'achat de travaux publics	19,206	67	884	56	6,425	00	1,184	18	7,696	99
Recettes sur ventes de travaux publics										
Fonds d'emprunt municipal, H. C.	206,147	38	140,108	29	247,864	14	217,577	33	186,309	00
do do	50,403	05	11,724	27	127,248	47	98,970	37	99,078	47
Société des hommes de loi, H. C.	6,890	43	10,191	09	20,211	97	19,939	17	19,936	47
Palais de justice, B. C.	23,822	53	25,185	05	29,344	39	21,606	39	24,224	47
Fonds de bâtisse, Haut-Canada	17,527	87	12,138	00	31,594	00	10,716	00	12,693	75
Prêt aux incendiés de Québec	242	53	801	77	3,192	20	10,761	29	4,814	55
Communariat	7,300	00								
Avance de salaires	1,927	90								
Inspecteurs du revenu	64	25								
Nouveau monnaie										
Chemin de fer de Cobourg et Peterboro'	64,333	33								
Chemin de fer Grand Tronc			730,000	00	18,000	00			1,000	00
Chemin de fer Grand Occidental, intérêt			227,088	40	170,316	30			143,747	08
do Fonds d'amortissement	5,400	00	8,400	00						
do Rachat			756,833	33						
Chemin de fer du Nord—compte d'avance										
Commission des chemins à barrières de Montréal										
Service des remorqueurs au-dessous de Québec, (avance)										
Cité de Montréal										
Compte de placement du fonds consolidé										
Placement ex emprunt consolidé										
Compagnie des steamers transatlantiques										
Compte d'intérêt de l'emp. canadien con. (avance au chem. de fer (G. T.)										
do do sur bons de Toronto										
<i>Fonds de Dépôts</i>										
Fonds de bâtisse, Haut-Canada	46,887	07	70,882	87	24,150	80	17,493	58	16,475	55
Communauté de la tenure seigneuriale	1,470	48	540	61						
Fonds des municipalités, H. C.	326,893	45	110,320	20	214,899	11	385,428	76	298,049	24
do do B. C.	12,920	05	12,298	56	18,357	70	34,180	45	20,976	07
Salaires du clergé non-communés, H. C.	10,728	00	10,728	00	5,364	00				
do do B. C.	240	00	240	00	120	00				
Fonds d'amortissement	57,874	92	26,019	36	39,109	14				
Compensation aux inspecteurs du revenu										
Education, H. C.	55,845	93	31,187	60	25,374	09	356	79	141	59
do B. C.	31,052	72	34,809	70	21,732	90	34,416	84	22,110	74
Fonds des terres des écoles communes	72,115	68	47,583	29	50,895	26	114,644	96	111,594	13
Fonds des terres d'arabes applicables aux municipalités, B. C.	2,211	73	2,970	94	2,247	70	1,992	47	3,400	99

RECETTES.	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.								
Fonds des sauvages	326,731	80	101,708	06	120,564	44	160,899	29	250,629	02
Droit d'auteur	791	10	650	39	514	01	790	69	999	67
Conseil du district de Montréal	459	03	305	12	257	15	118	18		
Loges sœurs			531,683	33						
Compte de placement du fonds de dépôts							18,200	00	24,300	13
TTrésorier de l'université et des collèges									1,109	43
	6,981,062	41	8,072,536	40	8,167,346	14	9,014,331	19	9,738,277	25

RECETTES et DÉPENSES provenant de l'émission et du rachat des débetures.

DÉPENSES.	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Rachat de dette	819,370	00	204,753	34	1,349,638	01	14,998,236	84	2,738,872	21
Escompte							1,774,719	37	8,141	42
Frais d'administration	17,006	00	34,894	51	28,230	09	183,999	62	33,168	00
Fonds d'amortissement impérial							6,453,200	00		
	836,376	00	239,647	85	1,377,868	10	23,410,155	83	2,780,181	63

RECETTES.	1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Débetures émises	3,425,831	60	1,950,183	66	2,190,080	00	27,264,011	77	2,756,305	59
Primes	177,913	19	239,668	75	226,106	19	1,907	08	16,586	62
Fonds d'amortissement impérial							3,158,614	47		
TTrésorier de l'université							176,800			
Archevêché de Québec									41,878	68
Banque d'épargnes									102,533	34
	3,603,744	79	2,192,755	41	2,416,106	19	30,601,333	32	2,917,304	23

JOHN LANGTON,
Auditeur.

(B)

LISTE des sommes dues par les percepteurs des douanes et inspecteurs du revenu, pour une période excédant une année.

PERCEPTEURS DES DOUANES.	Douanes.	Saisies.	Montant total dû.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
A. Montreuil, Port de Dundee.....	797 24	62 19	859 43	
J. H. McVey, do Georgeville.....	169 60	169 60	
Jas. Hopkirk, do Kingston.....	501 94	501 94	
H. S. Lee, do Clifton.....	538 00	538 00	En contestat.
G. McMicker, do do.....	76 77	76 77	do
H. S. Lee, do London.....	311 95	311 95	do
H. Acton, do Rowan.....	725 43	725 43	
D. C. O'Brien, do Sarnia.....	1,219 04	63 30	1,282 34	
Matthew Child, do Stanley.....	386 59	386 59	
Jas. Orr, do Stratford.....	769 18	769 18	
	5,995 74	125 49	6,121 23	

INSPECTEURS DU REVENU.	Accise.	Auberges.	Montant dû.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
A. Thibodo, Frontenac, Lennox et Addington.....	1,397 26	1,397 26	
Feu P. Peterson, Hastings.....	1,710 53	1,710 53	
Succession de feu J. Moberly, Simcoe.....	73 50	847 50	921 00	
St. George B. Crozier, Wentworth et Halton.....	2,064 56	2,064 56	
Feu Peter Morgan, York et Peel.....	635 38	635 38	
Succession de feu D. S. Stuart, Montréal.....	2,476 31	23 77	2,500 08	
Matthew Ryan, Montréal.....	57 72	57 72	
Louis Laurier, Joliette.....	1,259 20	1,259 20	
C. DuBerger, Saguenay.....	192 20	192 20	
L. G. Loranger, Torreboune.....	1,222 67	1,222 67	
	11,089 33	876 27	11,965 60	

WM. DICKINSON,
Sous-Insp. Général intérimaire.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Québec, 8 mai 1862.

Sur motion de M. *McDougall*, il est ordonné que le rapport suivant soit soumis à la chambre :

“ Votre comité, dans le cours de son enquête sur les comptes de dépenses contingentes dans les différents départements, a découvert qu'il a été chargé des prix excessifs pour la papeterie et les impressions, et votre comité a de plus appris que de grands approvisionnements de papeterie et d'imprimés ont été envoyés dans plusieurs de ces départements depuis le commencement de l'année courante, et que quelques uns des comptes n'en ont pas encore été payés. Votre comité demande l'autorisation d'examiner ces comptes et de faire rapport.”

Ajourné à demain, à dix heures et demie A. M

Samedi, 17 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ÉCR., PRÉSIDENT.

M. SIMARD,
M. STARNES et
M. WHITE.

M. *Russell* comparait conformément à l'ordre donné hier par le comité, et soumet des échantillons de la papeterie et des imprimés fournis au département des terres de la couronne, durant l'année dernière par l'*Imprimeur de la Reine*, M. Côté et M. Thompson.

Le greffier ajourne le comité faute de *quorum*, à lundi, à 10 heures et demie A.M.

Lundi, 19 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ÉCR., PRÉSIDENT.

L'hon. M. DRUMMOND,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
M. HAULTAIN,
M. HOWLAND,
L'hon. M. J. S. MACDONALD,
M. MORRISON,
M. McDOUGALL,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET et
M. WHITE.

M. *Langton* est présent.

Le comité délibère et ajourne à demain, à 10 heures et demie A.M.

Mardi, 20 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ÉCR., PRÉSIDENT.

M. DUNSFORD,
L'hon. M. FOLEY,
M. HAULTAIN,
M. JACKSON,
L'hon. M. J. S. MACDONALD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

M. Langton, conformément à l'ordre donné par le comité le 9 courant, soumet trois comptes de l'Imprimeur de la Reine, pour l'impression, etc., des Statuts Refondus, s'élevant en tout à \$42,687.99, dont \$32,687.99 se trouvent sous le titre de "dépenses imprévues" dans les comptes publics; et aussi, les comptes de contingents pour les divers départements, depuis la liquidation des comptes de 1861, comme suit:—

COMPTES.	DEPARTEMENT.	\$ cts.
Middleton et Dawson.....	Secrétaire Civil.....	9 72
Hunter, Rose et Cie.....	do	20 00
N. Samuels.....	do	41 00
P. Sinclair.....	do	95 03
G. T. Cary.....	do	47 92
A. Thom et Fils.....	do	11 75
Hunter, Rose et Cie.....	Registraire Provincial.....	12 00
N. Samuels.....	do	27 00
P. Sinclair.....	do	29 20
H. Rowsell.....	Receveur Général.....	247 00
Hunter, Rose et Cie.....	do	24 00
N. Samuels.....	do	196 00
H. Rowsell.....	do	34 00
W. A. Townsend.....	do	116 00
A. Wallace.....	do	20 00
S. Levey et Cie.....	do	107 40
N. Samuels.....	Conseil Exécutif.....	40 25
P. Sinclair.....	do	28 40
A. Wallace.....	do	10 00
F. O. Valleraud.....	do	16 50
Hunter, Rose et Cie.....	do	24 00
Hunter, Rose et Cie.....	Inspecteur Général.....	30 00
N. Samuels.....	do	120 50
N. Samuels.....	Auditeur Général.....	12 00
Hunter, Rose et Cie.....	Travaux Publics.....	20 00
N. Samuels.....	do	69 00
A. Wallace.....	do	12 00
E. R. Frechette.....	do	6 00
E. B. Foote.....	Procureur Général Ouest.....	1766 00
A. C. Chewitt et Cie.....	do	77 75
Hunter, Rose et Cie.....	Procureur Général Est.....	30 00
N. Samuels.....	do	63 00
P. Sinclair.....	do	44 40
M. Jacobs.....	do	24 00
P. Sinclair.....	Terres de la Couronne.....	13 50
Hunter, Rose et Cie.....	do	40 00
F. C. Dredge.....	do	382 00
J. G. Moylan.....	do	65 25
E. J. Fletcher.....	do	6 00
A. Coté et Fils.....	do	1774 86
B. Vohl.....	do	66 00
J. G. Moylan.....	do	759 00
N. Samuels.....	do	369 00
F. C. Dredge.....	do	535 50
F. C. Dredge.....	do	1109 00
F. C. Dredge.....	do	289 50
G. T. Cary.....	do	216 90
W. C. Chewitt.....	do	52 50
Hunter, Rose et Cie.....	Bureau d'Agriculture.....	20 00
E. Stanford.....	do do	66 08
Ed. Allan.....	do do	309 11
S. B. Foote.....	do do	6313 00
A. Wallace.....	do do	10 00
Middleton et Dawson.....	do do	64 22
G. T. Cary.....	do do	28 00
G. T. Cary.....	do do	102 00
L. Brousseau.....	do do	168 40
Hunter, Rose et Cie.....	do do	20 00
Middleton et Dawson.....	Secrétaire Provincial.....	62 99
Hunter, Rose et Cie.....	do	24 00

Ordonné,—Que *E. Campbell*, écr., secrétaire intérimaire du bureau d'agriculture, soit invité à comparaître devant le comité demain, à 10 heures et demie A.M.

Ordonné,—Que *T. Devine*, écr., du département des terres de la couronne, soit invité à comparaître devant le comité demain, à 11 heures A.M., et à apporter avec lui des copies de la "Liste des arpenteurs provinciaux," et des échantillons des formules imprimées, dont les prix sont portés dans les comptes de l'éditeur du *Canadian Freeman*, en date du 4 mars 1861 et du 10 mars 1862, respectivement.

Ordonné,—Que *A. Russell*, écr., sous-commissaire des terres de la couronne, soit invité à comparaître devant le comité demain, à 10 heures A.M.

M. Langton soumet au comité le compte de *A. Côté et Cie.*, pour l'impression de blancs pour le bureau de l'inspecteur général, s'élevant à \$2,159.40.

Ajourné à demain, à neuf heures et demie A.M.

Mercredi, 21 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS.

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. DUNSFORD,
M. HAULTAIN,
M. HOWLAND,
M. JOBIN,
L'hon. M. J. S. MACDONALD,
M. McDUGALL,
M. SIMARD, et
M. WHITE.

Le président demande permission de s'absenter, ayant à assister à un autre comité.

Durant l'absence temporaire du président, *M. Howland* est appelé au fauteuil.

A. Russell, écr., comparait et est examiné relativement aux comptes de *M. Côté* et de *M. Samuëls*, pour l'année courante.

E. Campbell, écr., sous-secrétaire du bureau d'agriculture, comparait conformément à l'invitation du comité, et est examiné.

[Par *M. White*.]

Quest. 31. Quand avez-vous été nommé secrétaire du Bureau d'Agriculture, et quels sont vos devoirs, relativement à l'achat des fournitures? — *Rép.* Il y a environ quatorze mois, je fus nommé secrétaire-intérimaire, ayant le contrôle sur trois branches du département. Je signe des requisitions pour toutes les fournitures.

Quest. 32. Aviez-vous alors de la papeterie en mains, et quelle quantité en aviez-vous? — *Rép.* Nous n'en avons jamais eu beaucoup en mains.

Quest. 33. Veuillez examiner ce compte (marqué A), et dites qui a fait la commande des articles qui y sont énumérés? — *Rép.* Je crois que la commande a été faite par *M. Vankoughnet*, parce que le compte est certifié par lui.

[Par *M. McDougall*.]

Quest. 34. *M. Vankoughnet* était-il à la tête du Bureau lorsqu'il a certifié la commande

du 30 octobre 1861 ? — *Rép.* Autant que je me rappelle, il était ministre d'agriculture par intérim lorsqu'il a certifié le compte fourni par M. Foote pour papeterie, en octobre dernier.

[Par M. White.]

Quest. 35. Avez-vous constaté si la quantité portée dans ce compte du 30 octobre 1861, vous a été livrée, et comment ? — *Rép.* Je puis certifier que tous les articles portés sur le compte de M. Foote ont été bien et dûment livrés.

[Par le Président, *pro. tem.*]

Quest. 36. Ce document, marqué A, est-il une réquisition pour des articles à-compte, ou est-ce un compte fourni pour ces articles ?

(Document marqué A.)

Le bureau d'Agriculture,

A SAMUEL B. FOOTE, DT.

Pour papeterie, 1 douzaine canifs.....	\$ 50 00
100 rames papier-ministre superfin.....	1200 00
Régler, 50 rames do	100 00
Tailler et verser, 100 rames	100 00
En-têtes imprimés, 50 rames.....	200 00
150 rames papier à billets	750 00
En-têtes imprimés, 100 rames	400 00
100 rames papier à lettres	800 00
En-têtes imprimés, 80 rames.....	320 00
20 rames papier à envelopper	400 00
12 rames papier buvard.....	144 00
20 grosses galons rouge.....	200 00
2 do crayons de mine.....	60 00
50 pelotes ficelle forte	75 00
5 rames papier à cartouche.....	80 00
20,000 grandes enveloppes blanches.....	500 00
Imprimer "Bureau d'Agriculture," dessus.....	160 00
20,000 enveloppes à lettres, \$240 ; en-têtes, \$160	400 00
10,000 do à billets.....	80 00
1,000 cartes	12 00
6 douzaines morceaux de cacatchouc.	24 00
50 bouteilles mucilage.....	75 00
24 paires grands ciseaux.....	60 00
12 boîtes bandes élastiques.....	60 00
4 douzaines encre noire, assortie.....	48 00
1 do encre rouge.....	15 00
	<hr/>
	\$6313 00
	<hr/>

A prendre par le bureau et à payer.

P. M. VANKOUGHNET,

30 octobre 1861.

BUREAU D'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.

29 octobre 1861.

Je crois que les trois branches placées sous le contrôle de ce département, auront besoin de cette quantité de papeterie pour les deux années prochaines.

E. CAMPBELL,

Secrétaire intérimaire.

Rép. Je le considère comme étant une autorisation à M. Foote de fournir une forte quantité de papeterie, sans quoi je ne l'aurais pas reçue.

[Par M. *McDougall.*]

Quest. 37. A la demande de qui avez-vous certifié que la papeterie commandée par M. *Vankoughnet* le 30 octobre 1861, suffirait au département pour les deux années prochaines?—*Rép.* M. Foote m'apporta le compte pour me le faire certifier. Il était alors certifié par M. *Vankoughnet*. Je fus étonné d'une commande aussi considérable, et je fis une note que je croyais qu'elle suffirait pour deux ans.

Quest. 38. M. Foote a-t-il donné quelque raison, et laquelle, pour vous demander de certifier que cette quantité durerait deux ans?—*Rép.* Je ne me rappelle pas avoir eu alors de conversation avec lui.

Quest. 39. Alors, le comité doit-il comprendre que vous avez fait cette note, que cette quantité suffirait pour deux ans, de vous-même?—*Rép.* Je le crois, Je la fis comme justification d'un approvisionnement aussi extraordinaire.

Quest. 40. Pour la justification de qui l'avez-vous faite?—*Rép.* Pour la mienne propre, parce que je recevais une aussi grande quantité de papeterie.

[Par le colonel *Haultain.*]

Quest. 41. M. *Vankoughnet* vous avait-il consulté sur les besoins du bureau avant de faire la commande de la grande quantité de papeterie porté sur le compte en question?—*Rép.* Non, je n'ai eu aucune conversation avec lui à ce sujet.

[Par M. *McDougall.*]

Quest. 42. Il paraît donc que vous croyiez que l'ordre de M. *Vankoughnet* vous enlevait toute discrétion quant à la quantité?—*Rép.* Précisément.

[Par le colonel *Haultain.*]

Quest. 43. M. Ross était-il à la tête du Bureau lorsque M. *Vankoughnet* était ministre intérimaire à cette époque?—*Rép.* Je crois qu'il l'était; mais M. *Vankoughnet* était ministre intérimaire à cette époque. M. Ross ne venait que très-rarement au bureau.

Quest. 44. Pouvez-vous informer le comité pourquoi le compte qui est devant vous, et qui a été encouru par la commande de M. *Vankoughnet* en octobre dernier, n'a pas été inclus dans les comptes des dépenses contingentes du département pour l'année dernière?—*Rép.* Je n'en sais absolument rien.

[Par M. *McDougall.*]

Quest. 45. Est-il de votre devoir de contrôler ou apurer les comptes envoyés à votre département, et sinon, qui est chargé de ce devoir?—*Rép.* C'est mon devoir, mais je ne contrôle que la quantité et la qualité. Si les prix étaient très-exorbitants, je pourrais attirer l'attention sur le fait, mais la chose n'a jamais eu lieu.

[Par M. *Dunsford.*]

Quest. 46. Avez-vous remarqué quelque chose d'excessif dans les prix portés sur ce compte de M. Foote?—*Rép.* Non, il n'était pas assigné de prix pour les articles lorsque j'ai signé la note.

[Par M. *McDougall.*]

Quest. 47. Regardez le compte de M. Foote, marqué A. La note qui se trouve au bas a-t-elle été faite et signée par vous?—*Rép.* Oui, c'est mon écriture.

Quest. 48. Le comité doit-il donc comprendre que les chiffres qui indiquent les prix des différents articles y ont été écrits depuis que vous l'avez vu et signé?—*Rép.* Oui, je le crois.

Quest. 49. Alors, vous ne pouvez pas dire qui a contrôlé ces prix, ou s'ils l'ont jamais été dans votre département?—*Rép.* Non, je ne puis le dire

[Par le colonel *Haultain.*]

Quest. 50. Vous pouvez voir par le papier qui est devant vous que la somme entière de \$6,313.00 a été payée à M. *Foote*. Avez-vous donné quelque certificat que les articles ont été reçus par le bureau?—*Rép.* Aucun.

Et alors il se retire.

M. *Russell* est examiné de nouveau.

[Par M. *Howland.*]

Quest. 51. Aviez-vous quelque instruction spéciale qui vous indiquait quels individus vous deviez employer pour faire les impressions de votre département, et de qui vous deviez obtenir les approvisionnements de papeterie, et dans ce cas, quels étaient-ils?—*Rép.* Lorsque le commissaire des terres de la couronne était présent, je lui demandais de qui je devais acheter les articles. Lorsqu'il s'absentait, il laissait généralement une note, dans laquelle il disait de qui ils devaient être obtenus.

[Par M. *McDougall.*]

Quest. 52. Dans le compte de M. *Moylan* pour impressions, en vertu de la requisition du 5 février 1862, il est porté un paiement de \$200 qui lui avait été avancé le 30 octobre 1861. Par l'autorité de qui cette avance a-t-elle été faite?—*Rép.* Par l'autorité du commissaire.

Et alors il se retire.

M. *Devine* est appelé et examiné

[Par M. *Jackson.*]

Quest. 53. Par l'ordre de qui l'éditeur du *Canadian Freeman* a-t-il été requis d'imprimer les listes des arpenteurs provinciaux du Haut-Canada, tel qu'il est porté dans un compte daté du 4 mars 1861, qui vous est maintenant exhibé?—*Rép.* Par ordre de M. *Vankoughnet*, le commissaire des terres de la couronne.

Quest. 54. Sur quelle preuve avez-vous certifié l'exactitude de la somme?—*Rép.* J'en reçus 1000 exemplaires pour le bureau, avec l'intimation que le secrétaire du bureau des examinateurs à Toronto en avait reçu un autre millier.

Quest. 55. Aviez-vous quelque contrôle sur les prix chargés pour l'impression de ces listes?—*Rép.* Je n'avais aucun contrôle sur les prix.

[Par le colonel *Haultain.*]

Quest. 56. Combien d'arpenteurs y a-t-il dans le Haut-Canada?—*Rép.* Environ 300.

Quest. 57. Qui est chargé de contrôler les prix des comptes présentés?—*Rép.* Il n'y a que les comptes d'arpenteurs qui soient contrôlés dans ma branche, et aucun autre. Quant aux prix chargés pour les impressions et la papeterie, je ne considère de mon devoir que de voir à ce que les articles portés en compte ont été fournis.

Et alors il se retire.

Ajourné à demain, à 10 heures et demie A.M

Jeudi, 22 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. DUNSFORD,
M. DUNKIN,
M. SIMARD, et
M. WHITE.

Le greffier ajourne le comité, faute de *quorum*, à demain, à 10 heures et demie A. M

Vendredi, 23 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. JACKSON,
M. JOBIN,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

Thomas Ross, écuier, comparait et soumet au comité le reste des comptes de papeterie et d'impressions, jusqu'à cette date, qu'il a en sa possession.

Ordonné.—Que le greffier invite les sous-chefs des différents départements à fournir un état détaillé de la quantité de papeterie et de blancs imprimés qu'ils ont entre les mains actuellement.

Ordonné.—Que le greffier prépare un état comparatif des différents comptes de contingents payés en 1862, ou restant à payer actuellement, en indiquant dans chaque compte le chiffre des commandes faites par les divers départements en 1861; ainsi qu'un état comparatif de la différence qui existe entre les prix chargés par *M. S. B. Foote*, pour la papeterie et les impressions fournies par lui, et les prix payés par l'assemblée législative par contrat.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Samedi, 31 mai 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,
M. CHAPUIS,
M. DESAULNIERS,
M. DUNSFORD,
L'hon. M. GALT,
M. JACKSON,
M. MORRISON,
M. POPE,
M. SIMARD,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

Le président soumet au comité les états suivants, préparés par le greffier, savoir :—

LISTE des comptes des différents départements payés en 1862, indiquant dans chaque compte le chiffre proportionnel des commandes faites en 1861 :

COMPTES.	DÉPARTEMENTS.	Payé en 1862.		Valeur des commandes de 1861.	
		\$	cts.	\$	cts.
Desbarats et Derbshire.....	Terres de la Couronne.....	1,237	32		
F. C. Dredge	do	102	50		
G. J. Cary	do	332	50		
S. B. Foote	do	3,284	25	3,284	25
Roo Smith	do	105	00		
W. C. Chewitt et Cie.....	do	52	50	52	50
G. J. Cary	do	216	90	216	90
F. C. Dredge	do	289	50	289	50
J. G. Moylan	do	759	00	625	00
B. Vohl	do	66	00	66	00
A. Côté	do	1,774	86	1,124	11
E. J. Fletcher	do	6	00	6	00
P. Sinclair	do	13	50	7	50
Desbarats et Derbshire	Conseil Exécutif	953	35		
F. O. Vallerand	do	16	50	16	50
P. Sinclair	do	28	40	0	90
E. R. Frechette	Bureau d'Agriculture	48	61	48	61
N. Samuels	do	48	25		
Desbarats et Derbshire	do	184	68		
S. B. Foote.....	do	651	90	478	40
S. B. Foote.....	do	6,313	00	6,313	00
G. J. Cary	do	28	00	28	00
Middleton et Dawson	do	64	77	64	77
E. Allen	do	309	11	309	11
E. Stanford	do	66	08	66	08
Desbarats et Derbshire.....	Auditeur Général.....	115	63		
Desbarats et Derbshire.....	Inspecteur Général.....	502	23		
A. Coté	do	2,159	40	1,925	50
S. B. Foote	do	311	00	311	00
S. B. Foote	Travaux Publics.....	21	75		
E. R. Frechette	do	6	00	6	00
A. Wallace	do	12	00	12	00
Desbarats et Derbshire.....	Receveur Général.....	683	31		
N. Samuels	do	24	00		
H. Rowsell	do	247	00	247	00
W. A. Townsend	do	116	10	116	10
E. R. Frechette	Secrétaire Provincial.....	333	98		
E. R. Frechette	do	1,071	01	1,071	01
Desbarats et Derbshire.....	do	869	36		
N. Samuels	do	190	00		
Middleton et Dawson	do	62	99	62	99
N. Samuels	do	82	00	82	00
Desbarats et Derbshire	Procureur Général Est.....	267	47		
P. Sinclair.....	do	44	40	6	30
Desbarats et Derbshire.....	do Ouest.....	159	52		
N. Samuels	do	4	00		
W. C. Chewitt et Cie.....	do	77	75	77	75
S. B. Foote (sans date).....	do	1,766	00	1,766	00
E. R. Frechette	Régistrare Provincial.....	72	67	58	18
Desbarats et Derbshire.....	do	493	25		
E. R. Frechette	Département des Douanes ...	2,000	06	1,176	70
G. T. Cary	Secrétaire Civil.....	47	92	4	92
Desbarats et Derbshire.....	Bureau des Examinateurs ...	23	33	23	33
M. Jacobs	do	24	00	24	00
P. Sinclair	do	95	03	89	03
	Total	\$28,745	64	\$20,056	94

LISTE des comptes des différents départements pour 1862, non-payés.

COMPTES.	DÉPARTEMENTS.	Montant.	
		\$	cts.
Hunter, Rose et Cie.....	Bureau d'Agriculture.....	9	20
Desbarats et Derbishire	do	135	85
Desbarats et Derbishire	Département de la Milice.....	1,501	34
N. Samuels	do	24	25
N. Samuels	do	23	75
Desbarats et Derbishire	do	95	49
W. C. Chewitt et Cie.....	Régistrare Provincial.....	25	00
P. Sinclair	do	39	55
Desbarats et Derbishire	do	235	25
Desbarats et Derbishire	Procureur Général Ouest	78	05
Desbarats et Derbishire	Terres de la Couronne	623	40
Middleton et Dawson	do	72	25
F. C. Dredge	do	127	70
A. Coté.....	do	354	35
S. B. Foote	do		pas pré senté.
G. T. Cary	do		pas pré senté.

MÉMOIRE des comptes d'impressions et de papeterie fournies au Département des Postes, pour l'année expirée le 30-septembre 1861.

A QUI PAYÉ.	Trimestre.	Montant.		Total.	
		\$	cts.	\$	cts.
Desbarats et Derbishire	Mars 1861.....	32	15		
do do	Juin 1861.....	24	00		
				56	15
Thompson et Cie.....	Décembre 1860 ..	18	34		
do	Mars 1861.....	21	00		
do	do	31	88		
				71	22
Partridge et Cozens	do	283	40		
				283	40
Middleton et Dawson	Juin 1861.....	22	00		
				21	00
P. Sinclair	Décembre 1860 ..	57	40		
do	Mars 1861.....	70	53		
do	Septembre 1861 ..	126	93		
do	do	20	65		
				275	56
A. Fraser	Juin 1861.....	15	00		
do	Septembre 1861 ..	20	00		
				35	00
P. Hubbard	Décembre 1860 ..	4	70		
				4	70
A. McDonald.....	do	16	00		
				16	00
S. B. Foote	do	2,335	83		
do	Mars 1861.....	272	08		
do	Juin 1861.....	5,590	01		
do	Septembre 1861 ..	4,270	62		
				12,469	44
A. Coté	Décembre 1860 ..	594	17		
do	Mars 1861.....	1,212	47		
do	Juin 1861.....	553	50		
do	Septembre 1861 ..	233	99		
				2,594	13
C. E. Fréchette.....	Mars 1861.....	54	57		
				54	57
Thompson, Hunter et Cie.....	Juin 1861.....	67	54		
do do	do	21	54		
				88	08
				\$15,970	25

MÉMOIRE des comptes d'impressions et de papeterie pour le Département des Postes, payés entre le 1er octobre 1861 et le 20 mai 1862.

A QUI PAYÉ.	Trimestre.	Montant.	
		\$	cts.
S. B. Foote.....	Décembre 1861.....	1,803	03
do	do	9,358	00
do	Mars 1862	368	50
A. Côté.....	Décembre 1861.....	972	41
do	Mars 1862	2,811	17
Partridge et Cozens	do	215	33
Desbarats et Derbishire.....	Décembre 1861.....	18	45
do	Mars 1862	28	65
C. Bernard et Cie.....	Décembre 1861.....	40	00
P. Sinclair	do	71	53
B. F. Hubbard.....	do	13	60
Middleson et Dawson.....	do	49	30
Henry Rowsell.....	do	210	00
Glench et Floyd.....	do	25	00
"Hamilton Spectator"	do	426	50

M. Henry Hartney, sous-chef du bureau des clercs,—département qui est chargé de pourvoir à la fourniture de la papeterie pour l'assemblée législative,—comparaît devant le comité et fait l'état comparatif suivant entre les prix chargés par M. S. B. Foote pour les articles de papeterie et les blancs imprimés fournis au département des terres de la couronne, tel que par les échantillons fournis au comité, et le coût d'articles de papeterie semblables achetés par ce département, et des blancs imprimés, s'ils eussent été fournis par l'imprimeur de l'assemblée législative.

ARTICLES DE PAPETERIE.

Pour le galon rouge, comme l'échantillon produit, et porté dans le compte de M. S. B. Foote à \$18.00 la grosse, nous payons \$3.20 la grosse.

Pour les plumes à baril, (M) de Mitchell, portées à \$24.00 par 6 grosses, nous payons 95 cts. la grosse, lorsqu'elles sont en boîtes d'une douzaine; l'échantillon est en boîtes d'une demi-grosse. Je ne puis dire quels sont les autres échantillons.

Pour 12 boîtes de plumes métalliques, portées à \$24.00, (si elles sont de Guillois), nous payons de 55 à 60 cts. la boîte.

Pour les enveloppes jaunes, portées à \$15.00 le mille, nous payons \$5.50 le mille pour les grandes, et \$4.50 pour les petites, et l'impression coûterait 88 cts. le mille.

Pour les enveloppes produites, portées à \$7.00 le mille, nous payons \$3.75.

Pour la boîte de cire à cacheter produite, portée à \$4.00, nous payons 80 cts. la boîte.

Pour le papier buvard blanc, porté à \$12.00 la rame, nous payons \$4.00 la rame.

Pour le papier buvard rouge, porté à \$20.00 la rame, nous payons \$4.00 la rame.

Pour le plus grand papier à billets produit, porté à \$5.00 la rame, nous payons \$2.50 la rame pour une meilleure qualité.

Pour le plus petit, porté de \$8.00 à \$10.00 la rame, nous payons \$3.75 la rame.

Pour le grand papier à lettres, porté de \$8.00 à \$10.00 la rame, nous payons \$4.00 la rame.

Pour le même, avec en-têtes imprimés, porté à \$12.00 la rame, nous payons \$4.58.

Pour le papier ministre vergé (imitation), porté à \$10.00 et \$12.00 la rame, nous payons \$3.20 la rame.

BLANCS IMPRIMÉS.

Echantillons produits.	Quantité imprimée pour le dép. des Terres de la Couronne.	Prix chargé par M. S. B. Foote.	Prix qu'eût payé la législature.
		\$ cts.	\$ cts.
14 a	2,000	50 00	9 74
17 d	5,000	125 00	20 99
17 d	10,000	250 00	25 04
18 e	10,000	300 00	30 36
16 C	10,000	200 00	25 04
18 e	5,000	150 00	27 36
17 D	40,000	800 00	93 44
15 b	4,000	140 00	24 68
15 B	50,000	1250 00	273 08
27 N	1,200	30 00	5 62
26 M	1,200	30 00	5 62
19 f	500	25 00	7 98
24 K	3,500	145 00	44 18
21 A	2,000	70 00	45 26
20 G	500	25 00	16 78
23 J	250	15 00	9 79
22 I	1,000	50 00	31 44
Impression d'un bill.	6,000	300 00	112 40
		\$3955 00	\$306 80

Pour le rapport du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, pour lequel M. S. B. Foote a chargé \$1,000 pour 1,000 exemplaires, le prix en aurait été, si la législatrice en eût fait imprimer le même nombre, \$140 74.

John Langton comparait et est examiné.

[Par l'hon. M. Gall.]

Quest. 58. Voulez-vous dire au comité quel était, au 31 décembre dernier, le chiffre des débetures en circulation et pour lesquelles la province est responsable?—Rép. \$65,620,478 32, tel qu'il appert par les comptes publics.

Quest. 59. Dites le chiffre du fonds d'amortissement placé en effets du gouvernement Indien?—Rép. \$7,300,000.

Quest. 60. Cette somme de \$7,300,000 ne porte-t-elle pas un intérêt presque égal à 5 pour cent, que l'on garde pour couvrir l'emprunt impérial garanti qui porte 4 pour cent?—Rép. Oui, le tout porte 5 pour cent d'intérêt, à l'exception de £174,000 sterling.

Quest. 61. Le fonds d'amortissement ne constitue-t-il pas réellement une réduction de la dette publique au montant de \$7,300,000?—Rép. Je considère qu'il a cet effet.

Quest. 62. Alors, quelle est la balance à laquelle la province devra pourvoir, et quel est le chiffre net de l'intérêt payable?—Rép. Le montant pour lequel la province doit pourvoir était, au 31 décembre 1861, de \$58,326,478 32, le chiffre net de l'intérêt étant de \$3,118,488.

Quest. 63. Outre la dette consolidée de la province, que vous dites être de \$58,326,478, n'existe-t-il pas d'autres engagements envers des fonds spéciaux? Veuillez en dire le montant?—Rép. La province doit à divers fonds de dépôts, en tout \$4,299,559, et de l'autre

côté plusieurs de ces fonds lui doivent ou ont des placements au montant de \$517,333, laissant une balance due par la province aux fonds de dépôts de \$3,782,226, outre laquelle le palais de justice de Montréal et la Société de Droit (*Law Society*) du Haut-Canada, qui sont parfaitement solvables, doivent à la province, pour leurs débetures rachetées, \$270,330, en sorte que la balance de la dette non consolidée de cette nature est de \$3,511,896, ce qui porte la dette totale à \$61,838,374.

Quest. 64. Le Fonds des Sauvages est-il inclus dans cette somme, et de combien est-il ?
— *Rép.* Le Fonds des Sauvages s'y trouve inclus, et il s'élève à \$1,433,361.

Quest. 65. Les sommes suivantes ne sont-elles pas aussi inclues dans cet état : "Fonds des Municipalités, H.C., \$243,839;" "Fonds des Terres des Ecoles, \$803,085;" "Fonds de Bâtisse du Haut-Canada, \$337,065," et "Fonds de la Tenure Seigneuriale, \$614,981?"
— *Rép.* Oui, elles le sont.

Quest. 66. Le Fonds des Municipalités ne représente-t-il pas la somme perçue l'année précédente pour être distribuée au 1er juillet, et la perception de ce fonds ne pourvoit-elle pas à tout ce qu'il y a à payer ? — *Rép.* Oui ; les \$243,000 étaient le montant des perceptions de l'année précédente, distribuables en 1862, contre lequel il y aura les perceptions de 1862, qui ne seront distribuables qu'en 1863.

Quest. 67. Le Fonds des Terres des Ecoles ne s'accumule-t-il pas en vertu de l'acte de M. Price, et n'est-il pas destiné, par cet acte, à remplacer l'octroi législatif en faveur des écoles lorsqu'il aura atteint le chiffre, avec l'intérêt accumulé, de \$400,000 par année ? — *Rép.* Oui. Il n'y a pas de dépenses à porter contre le fonds des écoles communes. Je le considère comme autant d'argent de la province, autant qu'aucune autre recette provinciale.

Quest. 68. Le Fonds de Bâtisse du Haut-Canada n'est-il pas de la même manière applicable aux besoins publics, et l'intérêt qu'il produit n'est-il pas réellement employé à réduire d'autres charges sur le public ? — *Rép.* Le Fonds de Bâtisse du Haut-Canada est applicable à toute autre dépense particulière au Haut-Canada. La seule dépense faite à même ce fonds, depuis quelques années, a été pour l'amélioration des prisons du Haut-Canada en 1861, et s'est élevée à \$37,425.

Quest. 69. Veuillez expliquer l'état actuel du Fonds Seigneurial, comment il a été créé, et à qui l'intérêt en est payable ; aussi les dépenses faites à même ce fonds en 1861 ?
Rép. Le capital du fonds a été créé au moyen de certaines sommes votées en 1854, relativement auxquelles il est tenu un compte d'intérêt, et la balance de \$614,000 est ce qui reste de ces octrois. Il a été dépensé à même le fonds, en 1861, une somme de \$224,133.

Quest. 70. Outre ce fonds, les seigneurs n'ont-ils pas présenté une autre réclamation pour les rentes annuelles ou annuités perpétuelles, et quel en sera le montant probable ? — *Rép.* Le fonds sera accru par la capitalisation du revenu du droit de quint, qui n'avait pas été compris dans la capitalisation auparavant ; le montant en pourra être d'environ \$200,000. Outre et en sus de ce fonds, la province est responsable d'un paiement annuel aux seigneurs que l'on évalue être de \$150,000 à \$160,000.

Quest. 71. Le paiement de \$224,133, fait en 1861, comprend-il tout l'intérêt dû aux seigneurs, tant sur le fonds existant que pour les rentes annuelles ? — *Rép.* Le paiement de \$224,000, fait l'année dernière, comprend tout ce que les commissaires ont demandé comme étant dû annuellement aux seigneurs à tous les titres.

Quest. 72. L'addition de \$200,000 dont vous parlez augmentera-t-elle en aucune manière le chiffre de l'intérêt imputable à la province ou payable aux seigneurs, ou n'aura-t-elle pas simplement pour effet de réduire les annuités ? — *Rép.* Les \$200,000 ajoutées au fonds capital ne produiront aucun changement réel dans le montant pour lequel la province est responsable. C'est la capitalisation du droit de quint, qui est un revenu payable par les seigneurs au gouvernement, et qui par conséquent est déduit des sommes qui leur sont payables. Si elles n'avaient pas été ajoutées au fonds comme capital, elles auraient été ajoutées aux annuités.

Quest. 73. Le fonds payable en argent aux seigneurs sera donc d'environ \$800,000 et les annuités d'environ \$150,000 à \$160,000 par année?—*Rép.* Oui.

Quest. 74. Les dépenses de la commission ne sont-elles pas comprises dans les \$224,000 payées en 1861, et à environ quelle somme s'élèvent-elles?—*Rép.* Les dépenses de la commission s'y trouvent comprises; en 1861, elles ont été d'environ \$36,000.

Quest. 75. Lorsque la commission sera close, quelle sera la somme probable que devra payer la province relativement à l'indemnité seigneuriale, en supposant que les \$800,000 soient empruntées, et que les annuités soient payées?—*Rép.* De \$190,000 à \$200,000.

Quest. 76. Quand ce fonds existant deviendra-t-il probablement payable?—*Rép.* Aussitôt que les commissaires auront fait rapport, ce qui sera probablement cette année.

Quest. 77. Alors, la somme imputable au revenu public ne sera-t-elle pas, après cette année, de beaucoup moindre que les \$224,000 qui ont été dépensées en 1861?—*Rép.* Oui; elle sera réduite de tout ce que coûte la commission.

Quest. 78. Les comptes publics n'ont-ils pas toujours contenu, depuis 1857, une somme payée en espèces équivalant à tous les frais créés par le règlement de la tenure seigneuriale?—*Rép.* Les dépenses moyennes, depuis 1857, portées dans les comptes publics, ont excédé \$200,000 par année, ce qui est plus que mon évaluation de la dépense future.

Quest. 79. Le comité doit-il donc comprendre que par rapport à la question seigneuriale, il n'y aura pas à l'avenir de nouvelles charges sur le revenu, mais que le montant en sera réellement quelque peu réduit?—*Rép.* En ce qui a rapport aux paiements faits aux seigneurs, il y aura une réduction sur les dépenses antérieures; mais il faudra faire quelques paiements aux townships du Bas-Canada, dont je ne puis évaluer le chiffre. J'ai entendu dire que l'on supposait qu'il serait égal à un capital de \$400,000. Il y a aussi, en vertu de l'acte seigneurial de 1854, un équivalent à porter au crédit du Fonds de Bâtisse du Haut-Canada, de \$600,000, avec intérêt depuis cette date, dont l'emploi sera à la disposition du parlement.

Quest. 80. Dans l'acte seigneurial de 1859, ne donnait-on pas une indemnité au Haut-Canada égale aux annuités perpétuelles accordées aux seigneurs dans le Bas-Canada?—*Rép.* Oui. Un égal montant devait être porté au crédit du fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada.

Quest. 81. Ce fonds n'est-il pas considérablement endetté envers la province, et n'est-il pas chargé une somme beaucoup plus considérable au compte du dit fonds, chaque année, comme intérêt sur la dette publique, que ne couvrira l'octroi en question?—*Rép.* Oui.

Quest. 82. Alors, l'effet de placer cette somme au crédit du fonds d'emprunt municipal sera-t-il d'accroître en aucune manière la somme payable en argent?—*Rép.* Il n'y aura pas de surcroît de déboursés parce que l'on aura porté cette somme au crédit du fonds d'emprunt municipal jusqu'à ce que le fonds d'emprunt municipal ait liquidé sa dette, ce qui ne sera pas de sitôt.

Quest. 83. Le fonds des municipalités des townships du Bas-Canada n'est-il pas aussi endetté envers la province, et une grande partie des \$400,000 dont vous avez parlé ne sera-t-elle pas aussi appliquée à éteindre ces dettes, ce qui ne créera, en conséquence, qu'un léger surcroît de déboursés en argent?—*Rép.* Les townships du Bas-Canada sont aussi endettés envers le fonds d'emprunt municipal, et la part de compensation revenant à ceux des townships qui sont endettés sera affectée à la liquidation de leur dette individuelle, et n'augmentera pas, par conséquent, les dépenses, bien qu'elle pourra diminuer les recettes; mais ceux des townships qui ne sont pas endettés recevront leur équivalent en argent.

Quest. 84. Est-il donc vrai, alors, qu'en 1861, et pendant plusieurs années antérieures, la province a pourvu, sous le titre d'indemnité seigneuriale et de fonds d'emprunts municipaux du Haut et du Bas-Canada, à un montant au moins égal à tous les frais qui se

rattachent au règlement final de la question seigneuriale?—*Rép.* L'accroissement de la dépense occasionnée par l'équivalent donné aux townships, peut être contrebalancé par la diminution de la dépense occasionnée par l'achèvement des travaux de la commission; et la dépense totale annuelle sera, à l'avenir, à peu près la même qu'elle a été pendant les six dernières années.

Quest. 85. Croyez-vous alors que cette question puisse susciter quelque accroissement de la dette publique, ou des dépenses imputables au revenu, en sus de ce qui existe aujourd'hui et de ce qui a existé depuis plusieurs années?—*Rép.* Il est presque impossible que les dépenses annuelles de la province puissent être accrues; mais les arrangements pourraient être faits de manière à augmenter le chiffre nominal de la dette, en portant le paiement annuel comme intérêt sur la dette, au lieu de paiements aux seigneurs.

Et alors il se retire.

Ajourné à lundi prochain, à une heure et demie P. M.

Lundi, 2 juin 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. BUCHANAN,

L'hon. M. DRUMMOND,

M. DUNSFORD,

L'hon. M. GALT,

M. HAULTAIN,

M. JACKSON,

M. MORRISON, et

M. STREET.

J. Langton, écuyer, comparait et soumet l'état suivant, conformément à l'ordre donné par le comité le 9 mai, demandant "les noms des créanciers de la province pour le compte de l'Emprunt Sterling, et le taux d'intérêt payé sur cet emprunt; et aussi, le taux d'intérêt payé aux agents de Londres pour balances dues, et aussi la balance due au gouvernement sur les ventes de terres de la couronne."

L'Emprunt Sterling était une somme empruntée de la banque de Londres et Westminster à cinq pour cent d'intérêt, qui, depuis, a été remboursée.

Nos excédants de traites sur les comptes des agents sont à 5 pour cent d'intérêt.

La balance due au gouvernement sur les ventes de terres de la couronne, y compris celles destinées aux fonds spéciaux, est la balance portée au débit du département, savoir : \$250,659 07.

M. Langton est examiné de nouveau.

[Par l'hon. *M. Galt.*]

Quest. 86. Pouvez-vous donner un état de l'augmentation de la dette publique depuis le 1er janvier 1858 jusqu'au 1er janvier 1862, en y comprenant les changements qui ont eu lieu dans les montants dus aux fonds de dépôts, dans les sommes possédées à titre de placements, et dans les balances d'argent et de dépôts aux banques?—*Rép.*

Dette en débetures, 1er janvier 1858	\$52,334,911.82	
Moins, fonds d'amortissement, en retranchant 5 p. c.....	3,152,064.30	\$49,182,847.52
Dette en débetures, 1er janvier 1862	65,626,478.32	
Moins, fonds d'amortissement impérial	\$7,300,000.00	
Fonds d'amort. d'emprunt consol. canadien..	153,458.46	
	<u>\$7,453,458.46</u>	<u>\$58,173,019.86</u>
Augmentation de la dette en débetures.....		\$ 8,990,172.34

Balance de fonds de dépôts, 1858	\$2,674,679.00	
do do 1862	4,636,931.39	
Palais de justice et Société de Droit, Dt., 1858	\$309,733.22	
do do 1862	417,447.47	
	<u>\$107,714.25</u>	\$1,854,538.14
		<u>\$10,844,710.48</u>
Comptes d'argent et de banques, 1858.....	\$847,494.53	
do do 1862, savoir :		
tel que porté dans les comptes pub., 1861,	\$321,033.95	
Moins, balances des terres de la couronne non comprises dans les comptes d'argent et de banques, 1858	91,560.35	
	<u>\$229,523.60</u>	618,970.93
		<u>\$11,463,681.41</u>
Placements, 1858	\$226,666.67	
do 1862	906,284.41	
		<u>679,617.74</u>
Augmentation réelle de la dette		\$10,784,063.67
Les frais occasionnés par la conversion de la dette en 1860, par laquelle elle a été nominalemeut augmentée, mais qui a réduit l'intérêt, peuvent aussi être légitimement déduits.....		<u>1,806,241.19</u>
Augmentation nette de la dette.....		\$8,977,822.48

Cependant, il est à remarquer que nous recevons un certain intérêt sur la dette des chemins de fer et du fonds d'emprunt municipal contractée avant 1858 ; et que la dette depuis 1858 a été accrue sous ce dernier titre de \$723,623, relativement à laquelle il y a quelques municipalités en défaut.

Dans cet état de la dette, je n'ai pas compris le surcroît de capital du fonds de la tenure seigneuriale, provenant de la capitalisation du droit de quint, dont le montant n'est pas encore constaté, et qui n'affectera l'augmentation de la dette durant cette période que par l'intérêt qui se sera accumulé, parce que cette dette existait au commencement aussi bien qu'à la fin de la période. Je n'y ai pas compris, non plus, le capital représenté par la somme payable aux seigneurs en vertu de l'acte de 1859, ni l'équivalent payable aux townships.

Quest. 87. Quel a été l'effet de cet accroissement de dette sur la somme payable chaque année pour intérêt ?—Rép. Afin de faire voir l'effet de l'accroissement de la dette publique sur nos déboursés annuels, il ne faut pas déduire les \$1,806,241.19 qu'a coûté la conversion. L'augmentation réelle de la dette est de \$10,784,063.67, qui, à 5 pour cent, représente une somme annuelle de \$539,203

Le chiffre réel de l'intérêt sur la dette, au 1er janvier 1858, était de.....	\$2,926,480
Moins l'intérêt sur le fonds d'amortissement, affecta- ble à la rédemption.....	99,538
	<u>2,826,942</u>
Ajoutez l'intérêt, pour lequel nous étions responsa- bles envers les fonds de bâtisse du Haut-Canada et de la tenure seigneuriale.....	120,297
	<u>2,947,239</u>
Moins, intérêt reçu sur placements, 1858.....	46,599
	<u>\$2,900,640</u>

Intérêt réel sur la dette en débetures, 1er janvier 1862, moins intérêt reçu sur fonds d'amortissement impérial.....	\$3,118,488	
Moins, intérêt sur fonds d'amortissement d'emprunt consolidé canadien.....	7,672	
	<u>3,110,816</u>	
Ajoutez l'intérêt sur les débetures du lac St. Pierre, pour lequel nous sommes responsables, soit.....	41,000	
L'intérêt pour lequel nous sommes responsables aux fonds de bâtisse du H. C. et de la tenure seigneuriale, à 6 p. cent.....	92,653	
Placements du fonds des Sauvages, pour lequel nous sommes responsables d'un intérêt à 6 pour cent...	70,704	
Balance des fonds de dépôts, y compris le palais de justice de Montréal et la Société de Droit auxquels nous sommes responsables de 5 p. cent d'intérêt.	70,967	
	<u>\$3,386,140</u>	
Moins l'intérêt sur placements, dont le montant est évalué, pour 1861, à.....	58,951	
	<u>3,327,189</u>	
La diminution des balances en argent de \$618,970 équivaut à une augmentation d'intérêt sur la dette flottante de	30,948	
	<u>3,358,137</u>	457,497
Différence.....		\$81,706

Jugée par l'intérêt payable, l'augmentation nominale de la dette de \$10,784,063 n'équivaut qu'à une augmentation réelle de \$9,149,940; la différence provenant de gains faits par la province lors des derniers arrangements relatifs à la dette.

Cette différence sur l'intérêt payable ne représente pas, cependant, d'une manière exacte le gain fait par les derniers arrangements financiers. Ainsi, j'ai compris dans l'état de l'intérêt payable l'intérêt sur les débetures du lac St. Pierre, qui ne font pas partie de la dette; et d'un autre côté les fonds des municipalités et d'améliorations sont compris dans la dette, mais ne portent pas d'intérêt. En allouant l'intérêt sur ces fonds, le gain en intérêt serait de \$132,288.

Quest. 88. Quelles étaient les sommes portées dans les comptes publics de 1858, '59, '60 et '61, pour travaux publics, pour lesquelles le parlement avait autorisé l'émission de débetures?—*Rép.* Les sommes suivantes ont été portées dans les comptes publics pour travaux publics d'une nature permanente, dans la colonne intitulée: "Autorisé à couvrir par l'émission de débetures."

1858.....	\$583,319 89
1859.....	219,946 13
1860.....	721,151 00
1861.....	906,213 88
Total.....	<u>\$2,480,630 90</u>

Quest. 89. Quelles ont été les sommes payées pour le rachat de la tenure seigneuriale durant ces mêmes années?—*Rép.* Les sommes suivantes ont été employées au rachat de la tenure seigneuriale.

1858.....	\$298,351 37
1859.....	136,772 55
1860.....	213,036 60
1861.....	224,133 46
Total.....	<u>\$872,293 98</u>

Quest. 90. En déduisant les \$1,806,241 d'augmentation nominale de la dette occasionnée par la conversion, et les dépenses pour travaux publics et la tenure seigneuriale, quel a été l'excédant réel de la dépense sur le revenu, depuis le 1er février 1858?—*Rép.* En faisant cette déduction, il resterait une balance de \$5,624,897 60.

Quest. 91. Quel est le chiffre du déficit accusé chaque année dans les rapports de M *Galt*, et quel est le total ainsi accusé?—*Rép.* Les déficits tels qu'accusés dans les rapports annuels du ministre des finances, sont comme suit :

1858.....	\$2,535,610 51
1859.....	451,979 36
1860.....	768,793 35
1861.....	1,476,868 77
Total.....	\$5,233,251 99

Quest. 92. Quelle est la différence entre votre tableau du déficit, tel que vous le donnez dans votre réponse à la question 91, et pouvez-vous expliquer cette différence?—*Rép.* L'on ne peut s'attendre à ce que les résultats correspondent de très près lorsque l'on y arrive par des méthodes aussi différentes, beaucoup de choses étant portées en ligne de compte dans mon tableau, des deux côtés, qui ne forment pas partie des calculs de M. *Galt*. Il y a trois articles très considérables qui peuvent par eux-mêmes expliquer presque toute cette différence. J'ai compris dans le tableau de l'état actuel de la dette l'augmentation de l'équivalent à donner au fonds de bâtisse du Haut-Canada depuis 1858... \$193,194

Cet article n'a pas encore été porté dans les comptes publics, bien qu'il constitue une véritable augmentation de dette. Le montant supplémentaire de débetures émises pour le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada n'a jamais été en la possession de la province, et n'a pas affecté les recettes ou les dépenses, et je n'ai pas porté cette dette comme actif dans mon tableau. Ce montant est de 728,623

\$921,817

faisant en tout une augmentation de dette au-delà de ce qui peut être expliqué par l'excédant des dépenses sur les revenus. D'un autre côté, M. *Galt* calcule que le déficit était de \$2,535,619 en 1858, parce qu'il refuse de prendre crédit pour le montant par lequel le remboursement d'avances, y compris celles faites durant les années précédentes, excédait celles faites dans le cours de l'année. C'était, néanmoins, des recettes de l'année, et il faut les porter dans un état de recettes, et M. *Galt* lui-même porte le déficit réel en argent à \$1,968,955.

En déduisant ces remboursements..... 566,654

il reste une différence de..... \$355,163
contre celle de \$391,645 montrée précédemment.

Il me semble inutile de rechercher les causes des différences moins graves.
Et alors il se retire.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Vendredi, 6 juin 1862.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BENJAMIN,
M. DESAULNIERS,
M. DUNSFORD,
M. DUNKIN,
M. JACKSON,
M. MORRISON,

M. SIMARD,
M. SIMPSON,
M. STARNES,
M. STREET, et
M. WHITE.

John Langton, écr., comparait et est examiné de nouveau.

[Par le *Président*.]

Quest. 93. Dites au comité à qui les "avances," y compris l'item de \$1,238,236.86, porté dans l'état comparatif pour 1860, ont été faites, et quelle partie en a été remboursée, et par qui?—*Rép.* Les avances faites en 1860 se composaient des sommes suivantes, savoir :

En 1856, il fut avancé trois mois de salaire à tous les employés, y compris ceux de la législature, et cette avance devait être remboursée par versements retenus sur leurs salaires. Cette somme fut avancée par la banque du Haut-Canada; les bordereaux de paie étaient faits pour les sommes ordinaires, et la banque en déduisait les remboursements mensuels. Après que la moitié de l'avance eût été remboursée, tous les remboursements ultérieurs furent arrêtés, et n'ont pas été réclamés depuis. La province devait donc la balance à la banque, et cette balance, bien que l'avance eût été faite en 1856, ne fut portée en ligne de compte qu'en 1860; l'argent fut remboursé à la banque, et il fut ouvert un compte dans le grand livre appelé "Compte d'avances." Je crois que le comité des comptes publics a recommandé, l'année dernière, de clore ce compte en le portant au fonds consolidé, mais il n'a été reçu aucune instruction à cet effet. Beaucoup de ceux à qui l'avance a été faite sont morts depuis ou ont quitté le service public..... \$17,874 57

Au lieu d'émettre des débetures sur le crédit des honoraires de droit, 9 Vic., chap. 33, comme autrefois, la somme nécessaire à l'achèvement d'Osgoode Hall a été avancée à la Société de Droit du Haut-Canada, et est portée dans son compte..... 25,231 61

La propriété hypothéquée en faveur de la couronne, pour le prêt aux incendiés de Québec, a été assurée pour 300 00
qui ont été chargées dans le compte courant; une somme beaucoup plus considérable a été remboursée.

Une avance a été faite au chemin de fer Grand Tronc, sur la garantie de bons de Toronto, au montant de 316,333 33
Sur cette somme \$132,568 ont été remboursées durant l'année par le rachat de ses bons par la cité. La balance a été remboursée en 1861, par la vente du reste des bons à l'Université de Toronto.

Il a aussi été avancé au chemin de fer Grand Tronc, sur la garantie réunie de £42,500 de bons privilégiés de 2^e classe et de la subvention postale 245,830 57

Sur cette somme, \$113,144 89 ont été remboursées durant l'année, ce qui est la somme payable à la compagnie pour service postal, ainsi qu'une nouvelle somme de \$51,317 37 en 1861, laissant une balance due de \$81,368 41.

L'autre item se compose de sommes prêtées à divers individus en Angleterre, sur la garantie des agents. Elles ont toutes été remboursées en 1861... 632,666 68

\$1,238,236 86

Quest. 94. Donnez au comité les mêmes renseignements relativement à l'item de \$231,723 pour 1861.

Rép. Les avances faites en 1861 ont été comme suit :

Prêt aux incendiés de Québec, même dépense qu'en 1860	\$ 300 00
Société de Droit, H. C. do do	3,000 00
Avance aux habitants du comté de Témiscouata, pour l'achat de grain de semence	3,000 00
Prêt à la ville de Paris sur ses bons, produit appliqué au fonds d'emprunt municipal	5,000 00

Prêt à la ville d'Hamilton sur ses bons.....	34,823 43
Prêt au chemin de fer Grand Tronc, dont \$100,000 ont été remboursées durant l'année.....	120,000 00
Rachat des débetures du lac Saint-Pierre.....	65,000 00

\$231,123 43

Cette dernière somme n'est pas, à proprement parler, une avance, parce qu'elle ne sera pas remboursée. Nous sommes responsables de l'intérêt sur les débetures du lac St. Pierre en premier lieu, bien que, par l'Acte, les commissaires en soient responsables envers nous. Cependant, la province s'est chargée de la responsabilité entière de cette espèce de débetures, environ £170,000, et l'intérêt en est chargé comme intérêt sur la dette publique. Mais nous n'avons jamais été, strictement parlant, responsables du principal de ces débetures, et, par conséquent, elles n'ont pas été portées dans notre dette publique: de sorte que, lorsque nous viendrons à les racheter, nous ne pourrions traiter le paiement que comme avance aux Commissaires du Havre, jusqu'à l'époque où la législature autorisera d'annuler cette créance. Il semblerait à propos qu'autorisation fût donnée d'inclure le reste des débetures dans notre dette publique, en exonérant les Commissaires du Havre des charges actuelles contre eux. Une nouvelle somme de \$65,000 a été payée durant l'année courante pour le même objet.

Quest. 95. Expliquez l'item de \$340,000 payé pour les lignes de chemins de fer subsidiaires, et dites en vertu de quelle autorité le paiement a été fait, et donnez au comité tous les renseignements que vous possédez au sujet des lignes subsidiaires.—*Rép.* L'histoire du compte des lignes subsidiaires dans notre grand livre est comme suit:—Lorsque la compagnie du Grand Tronc fut autorisée à émettre des bons privilégiés de seconde classe, ils devaient être déposés entre les mains des agents, et ceux-ci ne devaient s'en départir qu'en proportion des travaux faits sur les différentes lignes auxquelles ils devaient être affectés en vertu de l'acte. Parmi ces lignes se trouvaient le chemin de Trois-Rivières à Arthabaska et les lignes subsidiaires du Haut-Canada; £125,000 stg. étaient affectés au premier, et £100,000 stg. aux dernières. Depuis l'époque de la passation de l'acte jusqu'en janvier 1859, il fut passé plusieurs ordres en conseil citant les rapports des ingénieurs relativement aux ouvrages faits, et émettant une quantité proportionnelle de bons. Rien n'avait été fait sur la ligne de Trois-Rivières à Arthabaska, et par conséquent le montant proportionnel de chaque émission applicable à ce chemin n'était pas remis au Grand Tronc, mais au receveur-général, qui devait le garder en dépôt pour le chemin et la province s'engagea à payer un intérêt sur ces montants, comme le Grand Tronc payait un intérêt sur les bons. La même ligne de conduite fut suivie pour les lignes subsidiaires du Haut-Canada, ce qui n'était pas nécessaire, parce que tous les travaux y étaient réellement finis, et les £100,000 auraient pu être payés directement aux chemins sans figurer du tout dans les livres de la province. En janvier 1859, le compte se trouvait comme suit:

Payé au receveur-général pour la ligne de Trois-Rivières à Arthabaska, (à intérêt).....	\$409,442 13	laissant	\$198,891 20
Payé au receveur-général pour les lignes subsidiaires, Haut-Canada, (sans intérêt).....	327,558 71	do	159,112 96

\$736,995 84 \$358,004 16

Sur cette somme que la province avait en dépôt, nous avons payé la totalité des \$486,666 67 aux lignes subsidiaires du Haut-Canada, ce qui laisse entre nos mains, outre l'intérêt, une somme de \$250,329 17, qui est le chiffre qui figure dans le bilan des affaires au crédit des lignes subsidiaires jusqu'à 1860 inclusivement.

En 1859, lorsque les travaux des lignes principales furent terminés, tout ce qui restait de bons fut émis, mais il fut donné instruction aux agents que c'était "à la condition que la compagnie donnerait des garanties suffisantes au gouvernement que l'octroi de la ligne d'Arthabaska serait bien et dûment employé à la construction de ce chemin d'embranchement." L'on ne paraît pas s'être aperçu que dans cette émission générale il y avait \$159,112 96 pour le compte des lignes subsidiaires du Haut-Canada, dont l'équivalent avait déjà été payé par la province à même les deniers gardés en dépôt pour la ligne d'Arthabaska, et aucune garantie ne fut prise pour cette somme. Cependant, la province paraît être en premier lieu responsable de l'emploi légitime de tous les deniers placés en

dépôt entre ses mains pour le chemin d'Arthabaska. A la fin de 1861, le compte paraîtrait être comme suit :

Entre la province et nos agents, nous les tenons responsables de la dépense par le Grand Tronc de la somme remise en janvier 1859, savoir.....	\$198,891 20
Nous avons les certificats des ingénieurs de la compagnie que des travaux ont été faits, en sus de ce que la province a payé directement, au montant de.....	187,738 49
Ce qui laisse une balance à régler de.....	\$11,152 71
Entre la province et la ville de Trois-Rivières et autres, pour lesquels nous sommes dépositaires, garantissant que la totalité des £125,000 sera bien et dûment dépensée. Il a été dépensé par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc	\$187,738 49
Payé aux entrepreneurs par la province directement.....	340,000 00
Balance pour laquelle la province était responsable en premier lieu....	80,594 84
£225,000 sterling	\$608,333 33
Sur cette somme, \$80,000 ont été payés en 1862, ce qui laisse une balance payable de	\$594 84
Entre la province et le Grand Tronc, sans tenir compte de l'intérêt. Montant remis au Grand Tronc, janvier 1859, qui aurait dû être gardé pour nous rembourser de ce que nous avons payé aux lignes subsidiaires du Haut-Canada.....	\$159,112 96
Paicments à compte de la ligne d'Arthabaska	340,000 00
	\$499,112 96
Montant payé au receveur-général à compte de la ligne d'Arthabaska.	409,442 13
Balance.....	\$89,670 83
qui est le montant qui, au 31 décembre, figurait au débit des "lignes subsidiaires (chemin de fer Grand Tronc) Est et Ouest," dans le bilan. En sus de cela, nous avons payé \$80,000 en 1862, et nous avons encore à payer \$594 84, ce qui portera le compte à.....	\$170,265 67
Par contre, il y a le compte d'intérêt, dont la balance, en accordant l'intérêt, sur les paiements qui nous ont été faits depuis leur date, et en le chargeant dans nos paiements, y compris la remise de \$159,112.96 en janvier 1859, était, le 30 septembre 1861, de \$51,700.92, réduite par des paicments subséquents à, soit.....	\$50,882 00
Balance que le Grand Tronc nous devrait si les comptes étaient réglés.....	\$119,383 67

Quest. 96.—L'article "Argent, \$2,437,399," dans le tableau de l'actif, représente-t-il la balance réelle dans la banque du Haut-Canada au 31 décembre dernier?—*Rép.* Il représente l'argent déposé dans toutes les banques du *Canada*, et non pas seulement celui déposé dans la banque du Haut-Canada.

Quest. 97.—Quelle est la raison pour laquelle l'article "Banque du Haut-Canada, compte spécial, \$486,666.67," n'a pas été porté au crédit de la province dans son compte général avec cette institution?—*Rép.* Cette somme n'est pas portée dans le compte d'argent, mais est traitée comme compte spécial, parce qu'elle est d'une nature différente des dépôts en argent faits à la Banque, étant le montant d'une lettre de change sur le chemin de fer Grand Tronc, qui a été protestée pour non paiement.

Quest. 98.—L'article "Nouvelle monnaie, compte d'argent, \$80,512.93," représente-t-il le montant réel de la nouvelle monnaie qui se trouve encore entre les mains du gouvernement?—*Rép.* Cet article représente la valeur comme espèces de la balance de notre

monnaie de cuivre. Dans le cours de cette année, une partie de ce cuivre a été vendue à une réduction sur sa valeur comme espèces pour le mettre en circulation.

Quest. 99.—Le dernier article du tableau de l'actif représente-t-il l'argent entre les mains du département des terres de la couronne, ou son actif au 31 décembre dernier, ou bien représente-t-il le montant total de ce qui est dû ou deviendra dû à ce département pour ventes des terres?—*Rép.* La balance du département des terres de la couronne ne représente exactement rien de ce que comporte la question. Les recettes provenant de la vente des terres sont payées directement au receveur-général, et non pas par l'entremise du département, ou si quelque chose est payé comptant, l'argent est immédiatement déposé par le département; des mandats comptables sont émis de temps à autre pour les dépenses, et la balance non dépensée de ces mandats est le seul argent pour lequel le département est responsable. Mais le département a ouvert des comptes avec un grand nombre d'agents et de sous-comptables des deux côtés de son grand livre, et il arrive rarement que ces comptes soient clos à la fin de l'année financière. Les agents font des rapports mensuels de leurs ventes, et ce qui revient à la province et aux fonds spéciaux d'après ces rapports est porté à leur crédit; mais quelquefois l'argent a été remis avant l'expédition des rapports, et quelquefois les revenus ont été crédités avant que le receveur-général n'ait reçu l'argent. En autant que cette balance de \$250,000 représente l'ensemble de ces comptes courants, c'est un actif réel et disponible; mais il y a eu des défalcataires pour des sommes très considérables parmi les agents, et les sommes ainsi défalquées peuvent être ou ne pas être recouvrées. Il y a bien peu de changement survenu sous ce rapport depuis la liste des défalcataires qui a été soumise à des comités antérieurs.

Quest. 100.—Comment se fait-il qu'en réponse aux questions de M. Galt, la différence entre le revenu et la dépense varie d'une manière aussi considérable des résultats du tableau A soumis par vous au comité?—*Rép.* En préparant le tableau marqué A, que j'ai soumis, j'avais reçu ordre d'inclure toutes les dépenses, excepté celles de la rédemption de la dette et des frais incidents, et toutes les recettes, excepté celles provenant de la vente de débentures. Le déficit accusé par M. Galt pour chaque année particulière, dans ses rapports annuels, ne couvre que l'excédant de la dépense ordinaire sur les revenus ordinaires, en retranchant des deux côtés, outre l'augmentation ou la diminution de la dette, beaucoup d'articles qu'il désigne comme exceptionnels. Entre des bilans fondés sur des données aussi différentes, il ne peut y avoir que peu de concordance; mais je soumetts ici les principaux points de différence. Pour les années 1858, '59 et '61, tous les articles de compte qu'il exclut sont distinctement indiqués. Mais comme il a suivi un plan différent pour 1860, je n'ai pas pu, à cause du peu de temps qui m'était accordé avant que le comité ne soumit son rapport, constater d'une manière très exacte les sommes qu'il déduit comme exceptionnelles.

D'après mon bilan, marqué A, la dépense durant les quatre dernières années a excédé les recettes, à part les opérations qui se rattachent à l'augmentation et au rachat de la dette publique, de	\$10,360,285 72
L'ensemble des déficits sur les transactions ordinaires des mêmes années, tels que reconnus dans les rapports de M. Galt, a été de.....	5,233,251 99
Différence	5,127,033 73
Cette différence provient en partie de ce que j'ai déduit des recettes, comme provenant de l'accroissement de la dette, la prime sur les débentures vendues.....	\$484,163 64
Et de la dépense les frais de gestion pour la vente et le rachat en 1858, '59 et 61, ainsi que ceux des grandes opérations de 1860, qui sont les seuls inclus par M. Galt.....	104,344 02
	379,734 62
M. Galt a aussi exclu les paiements pour le fonds d'amortissement impérial en 1858 et '59; que je n'ai pas exclus, bien que leur effet fût d'éteindre la dette d'autant, parce qu'ils étaient par la loi des déboursés incidents à ces années.....	689,885 38

Et le rachat des débetures du Lac St. Pierre en 1861, que j'ai déjà expliqué, ne peut être regardé que comme une avance aux Commissaires du Havre de Montréal jusqu'à ce que le gouvernement donne l'au- torisation nécessaire.....		\$65,000 00
Différence totale relativement à la dette		1,134,620 00
M. <i>Galt</i> exclut les travaux publics permanents.....		2,480,630 90
Paiements pour la tenure seigneuriale.....		872,293 98
Fonds de dépôts autres que la dépense de la tenure sei- gneuriale.....		3,871,188 08
Recettes.....		3,161,920 90
		709,267 18
Frais de nouvelle monnaie.....		358,279 06
Recettes.....		205,100 00
		153,179 06
Visite de S. A. R. le Prince de Galles.....		204,884 07
Arrangés d'années antérieures pour service postal payés en 1860.....		256,891 97
Achat de remorqueurs à vapeur		93,544 00
Items divers des deux côtés.....		201,820 47
		6,107,131 63
Il déduit aussi :		
Rachat de sa dette par le Grand Occidental..		765,233 33
Et remboursement de prêts et avances.....		\$2,319,265 51
Moins prêts et avances faits.....		2,094,400 94
		224,864 57
		990,097 90
		\$5,127,033 73

Et alors il se retire.

Ajourné jusqu'à convocation par le Président.

Vendredi, 6 heures P. M.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

JOHN SIMPSON, ECR., PRÉSIDENT.

M. CHAPAIS,

L'Hon. M. DRUMMOND,

M. DUNKIN,

M. POPE,

M. SIMARD,

M. SIMPSON,

M. STARNES,

M. STREET, et

M. WHITE.

Le *Président* soumet un projet de rapport qui est adopté.

Ordonné.—Que le président présente son rapport à la chambre, ainsi que les délibérations du comité.

Ajourné.

RAPPORT.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération la requête des porteurs de DÉBENTURES DES CHEMINS À BARRIÈRES DE LA RIVE NORD À QUÉBEC, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Votre Comité a examiné attentivement les allégations des pétitionnaires et s'est assuré qu'elles étaient bien fondées.

La commission des chemins à barrières de Québec fut établie en 1841 par l'ordonnance 4 Victoria, chapitre 17.

Cette commission qui, par différents actes du parlement, avait été autorisée à construire des chemins à barrières sur les deux rives du St. Laurent, près de Québec, et à emprunter pour cet objet de l'argent sur débentures, fut divisée en 1857 en deux commissions : celle de la rive nord et celle de la rive sud.

À cette dernière époque, des débentures au montant de £40,000 avaient été émises et environ £32,000 de cette somme avaient été dépensés pour la construction des chemins de la rive sud.

Néanmoins, la législature, sans donner de nouvelles garanties aux porteurs de ces débentures pour leur remboursement, déchargea en 1857 la commission de la rive sud de la dette de £40,000, et en chargea la commission de la rive nord, à laquelle tomba en partage ou resta toute son ancienne dette. Il est vrai que la législature déclara en même temps qu'après le paiement des frais de la commission et de l'entretien des chemins du sud, la commission de la rive sud paierait tout excédant du revenu à la commission de la rive nord pour aider à acquitter la dette de £40,000 ; mais la législature autorisa aussi la commission de la rive sud à emprunter sur débentures une somme de £12,000, et donna aux porteurs de ces débentures pour le paiement des intérêts et du capital la préférence sur la dette contractée précédemment pour la construction des chemins eux-mêmes.

Cette législation avait été précédée et accompagnée d'actes qui augmentaient constamment la dette et diminuaient souvent les revenus de la commission, malgré les représentations de celle-ci. Aussi, a-t-elle placé les porteurs des débentures dont la commission de la rive nord a été chargée, en 1857, dans une position bien moins favorable que celle à laquelle ils devaient nécessairement s'attendre et à laquelle ils avaient un droit incontestable en vertu de la loi qui avait permis l'émission de ces débentures. Ils se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de se faire payer par la commission de la rive nord qui, elle-même, a vu ses obligations augmentées et ses revenus diminués par actes du parlement.

Sous ces circonstances, le comité a cru devoir s'assurer exactement, par les témoignages pris devant lui, du montant des revenus et de celui des dépenses des deux commissions. Il a obtenu les renseignements suivants :—

COMMISSION DE LA RIVE NORD.

Dépenses, y inclus £7,500 pour intérêts.....	£12,500
Revenus	9,154
Déficit annuel.....	<u>£ 3,346</u>

COMMISSION DE LA RIVE SUD.

En 1859—Revenus	£ 1,688
“ Dépenses.....	1,476
Excédant de revenu	<u>£ 212</u>

En 1860—Revenus.....	£ 1,470
“ Dépenses.....	1,690
Déficit.....	£ 220
En 1861—Revenus.....	£ 1,676
“ Dépenses.....	1,176
Excédant de revenu.....	£ 500
Ou en prenant la moyenne des trois dernières années :—	
Revenus	£ 1,607
Dépenses.....	1,443
Excédant de revenu.....	£ 164

A laquelle somme devra être ajoutée celle de £100, étant l'équivalent de l'entretien des chemins à barrières dans les limites de la ville de Lévis, à la municipalité de laquelle la commission paraît avoir abandonné l'entretien des dits chemins.

Ces faits constatés, votre comité a recherché les meilleurs moyens de porter remède au mal. Partant de la conviction que les porteurs de débentures avaient été injustement affectés par l'intervention de la législature, et que la justice exige que des mesures soient prises pour venir en aide, tout en pourvoyant à la solvabilité future des dites commissions, votre comité est venu à la détermination de recommander respectueusement à votre honorable chambre :—

1° Qu'en justice envers les porteurs de débentures des chemins à barrières de la rive nord à Québec, la province se charge pour le moment de la dite dette de £40,000 courant, rencontrant à mesure qu'elles deviendront dues, et à 25 pour 100 d'escompte, (taux moyen auquel elles ont été vendues) les débentures des dits chemins à barrières jusqu'à concurrence de £40,000 et les intérêts sur ces débentures.

2°. Que la commission de la rive nord soit chargée à l'avenir des seuls chemins suivants, savoir :—

1. Le chemin de St. Pierre et Charlesbourg depuis le pont Dorchester jusqu'à l'église de Charlesbourg.
2. Le chemin de Beauport, l'Ange-Gardien, et le Château Richer, depuis le pont Dorchester, et ce pont inclus.
3. Le chemin St. Charles sud.
4. Le chemin de l'Ormière jusqu'à l'église de St. Ambroise.
5. Le chemin de Champigny ouest et de St. Augustin.
6. Le chemin de la Suède.
7. Le chemin de Ste. Foye.
8. La route de l'église de Ste. Foye.
9. Le chemin St. Louis et le pont du Cap Rouge.
10. Le chemin des Foulons (*Cove*) jusqu'à Kilmarnock.
11. Le chemin de Kilmarnock.

Et que les autres chemins, qui sont sous le contrôle de la dite commission, soient laissés comme les autres chemins du comté, à la charge des municipalités locales.

3°. Que les vaisseaux, navires, bateaux à vapeur, goëlettes, bateaux et autres embarcations, qui, pour passer sous le pont Dorchester, nécessitent la levée du dit pont, paient pour chaque tel passage les sommes suivantes :—

Vaisseau ou navire.....	\$00 01 par tonneau.
Bateau à vapeur.....	1 00 chacune.
Goëlette	1 00 chacune.
Bateau, etc.....	0 50 chacun.

4°. Que les mesures proposées par votre comité aux Nos. 1, 2 et 3, réduisant les dépenses et augmentant les revenus de la commission de la rive nord, la dite commission soit tenue de réduire ses autres dépenses autant que possible, et, au moyen de tout excédant de revenu qu'elle pourra avoir, de former un fonds d'amortissement annuel pour rencontrer

ses autres obligations et débetures quand elles deviendront dues, et que la dite commission ait le pouvoir, si le dit fonds ne se trouve pas suffisant à certaines époques, de renouveler celles de ses débetures qui deviendront dues en en donnant de nouvelles avec coupons d'intérêt.

5°. Qu'aussitôt que le montant actuel de sa dette, déduction faite des dits £40,000, aura été ainsi payé au moyen du dit fonds d'amortissement et des intérêts accumulés du dit fonds, la dite commission soit tenue de continuer le dit fonds d'amortissement qui servira alors à rembourser à la province les £40,000 en question, et toutes autres sommes dues par la commission à la province.

6°. Que la commission de la rive sud soit tenue de former aussi un fonds d'amortissement au moyen de l'excédant annuel de ses revenus et de l'intérêt de ce fonds afin de rencontrer le capital de sa dette, après le paiement de laquelle le dit fonds d'amortissement continuera et servira à rembourser cette partie des £40,000 qui a été dépensée pour la construction des chemins de la rive sud.

7°. Que les dites deux commissions soient tenues de mettre devant son excellence le gouverneur-général, dans le mois de janvier de chaque année, un état complet de leurs affaires, indiquant le revenu et la dépense de chaque chemin sous leur contrôle, les autres dépenses et revenus des dites commissions, le montant déposé au fonds d'amortissement durant l'année, le montant total du fonds d'amortissement, le montant de la dette, et tous autres renseignements de nature à donner un état complet de leurs affaires, les dits fonds d'amortissement devant être placés dans le fonds capital de banques incorporées ou ailleurs, tel que pourra le déterminer de temps à autre le gouverneur en conseil.

8°. Que le personnel des deux commissions soit modifié de manière à rendre ces commissions effectives.

Le tout respectueusement soumis,

Québec, 30 mai, 1862.

HECTOR L. LANGEVIN,
Président.

DÉLIBÉRATIONS

Du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, sur le Bill No. 213 :—Acte pour la réorganisation de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, et pour d'autres fins.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
Québec, Vendredi, 30 Mai 1862.

Le Comité s'assemble.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'HON. GEORGE E. CARTIER, Président.

M. BELL, (de Russell.)	L'hon. M. J. A. MACDONALD,
M. BOWN,	M. D. A. MACDONALD,
M. BUCHANAN,	M. MONGENAI,
M. BUREAU,	M. MORRISON,
M. CARON,	M. MORTON,
L'hon. M. CAUCHON,	M. ROBITAILLE,
M. CONNOR,	M. ROSS, (de Dundas.)
M. DICKSON,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. DUNKIN,	M. SIMARD,
M. JOBIN,	M. SIMPSON, et
M. KNIGHT,	M. WRIGHT.
M. MACBETH,	

Le comité procède à la considération du bill No. 213, pour la réorganisation de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et pour d'autres fins.

E. W. Watkin, écr., comparait et plaide devant le comité au soutien du préambule, au nom des actionnaires et porteurs de bons anglais, et d'autres parties intéressées dans l'entreprise du Grand Tronc.

Thos. Galt, écr., comparait et plaide devant le comité au nom des créanciers anglais.

A. Cassels, écr., comparait au nom de la banque du Haut-Canada, et donne son assentiment aux dispositions du bill.

M. Watkin propose ici (si le comité le désire,) d'insérer une clause dans le bill à l'effet que tous les créanciers en Canada, auxquels il est dû des sommes de moins de \$500 chacune, seraient payés en entier.

A la demande du comité, la lettre suivante est soumise et lue par le président ainsi que la résolution dont elle fait mention :—

QUÉBEC, 30 MAI 1862.

MONSIEUR.—Nous prenons la liberté de répéter l'avancé qui vient d'être fait devant le comité sur le bill No. 213, présenté par M. R. Bell (de Russell), savoir : que les actionnaires et porteurs de bons de la compagnie, agissant par l'organe de leur agent autorisé, M. Watkin, approuvent le dit bill soumis au comité ; et afin de montrer les pouvoirs que possède M. Watkin à ce sujet, nous annexons ci-joint copie de la résolution unanimement adoptée à une assemblée des porteurs de bons et actionnaires, tenue à Londres, le 24 décembre dernier.

Les créanciers en Angleterre ont unanimement approuvé le bill, et les créanciers du Canada, dont les créances ne sont pas encore en voie de liquidation, l'approuvent aussi.

La banque du Haut-Canada, dont le cas a été mentionné particulièrement, approuve le bill.

Nous prendrons la liberté d'ajouter que la compagnie et ses divers intéressés avaient espéré que le Parlement canadien aurait sanctionné la capitalisation par le gouvernement de la subvention postale.

Ils proposent une moindre mesure de secours, en se bornant à une législation domestique, dans l'espoir qu'ils pourront néanmoins maintenir le chemin en opération, dans l'intérêt de la province.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très-obéissants serviteurs,

EDWARD W. WATKIN,
Commissaire-Surintendant.

A. CASSELS,
Représentant la Banque du H. C.

THOMAS GALT,
Procureur des Créanciers Anglais.

LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

“ A une assemblée des porteurs de bons et actionnaires de cette compagnie, tenue à la *London Tavern*, mardi, 24 déc. 1861,

“ THOMAS BARING, écuyer, M. P., au fauteuil.

“ Il fut proposé par M. Thomas Baring, M. P., et secondé par M. Morris, et adopté unanimement :—

“ Que le rapport des directeurs soit approuvé, et les comptes reçus, et que le rapport de M. Watkin soit reçu et adopté.

“ Que des remerciements soient offerts à M. Watkin pour ses services passés.

“ Que le bureau nomme un agent qui devra se rendre en Canada pour continuer les négociations entamées avec le gouvernement, et pour effectuer la réorganisation de la ligne, et les autres arrangements recommandés ; qu'à cet effet cet agent soit autorisé à représenter toutes les classes, avec les plus amples pouvoirs, et le gouvernement et la législature du Canada soient bien pénétrés de l'importance de s'occuper immédiatement de la question de la subvention postale et de sa capitalisation comme étant le seul moyen pratique de tirer cette entreprise des embarras financiers dans lesquels elle se trouve.

“ Il fut proposé par M. William Hartridge, et secondé par M. J. C. Conybeare—

“ Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à Thomas Baring, écr., M. P., et au bureau des directeurs, pour l'attention qu'ils ont donnée aux affaires de la compagnie, et au président pour sa conduite impartiale aujourd'hui au fauteuil.

“ Par ordre,

“ JOHN M. GRANT,

“ Bureau du Chemin de-Fer Grand-Tronc, *Secrétaire*,
“ 21, Old Broad Street, E. C., Londres, 24-Déc. 1861.”

Le comité procède à la considération du bill, et—

Le préambule étant lu, le comité se divise, et les noms étant demandés, sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs Bell (de Russell), Buchanan, Burcan, Cartier, Cauchon, Knight, Macbeth, Macdonald, J. A., Mongenais, Morrison, Morton, Robitaille, Sherwood, Simpson, et Wright,—15.

CONTRE :

Messieurs Bown, Caron, Connor, Dickson, Dunkin, Jobin, Macdonald, D. A., Ross, (de Dundas,) et Simard,—9.

La motion est affirmée et le préambule adopté.

La première clause étant lue, est adoptée sur division.

La seconde clause étant lue, M. Dunkin propose de retrancher tous les mots après " créanciers," dans la trente-unième ligne, page 1ère, sur quoi le comité se divise, et les noms étant demandés, sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs Caron, Cauchon, Connor, Dunkin, Macdonald, D. A., Robitaille, Ross, (de Dundas,) Sherwood, Simard, Simpson,—10.

CONTRE :

Messieurs Bell, (de Russell,) Bown, Buchanan, Cartier, Knight, Macbeth, Macdonald, J. A., Mongenais, Morton, Wright,—10.

La motion est rejetée par le vote prépondérant du président, et la dite clause étant lue de nouveau, est adoptée.

La troisième jusqu'à la seizième clause inclusivement sont séparément lues et adoptées.

La dix-septième clause étant lue, des erreurs sont corrigées dans la copie anglaise du bill seulement.

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

La dix-huitième clause est lue et adoptée.

La dix-neuvième clause étant lue, est amendée comme suit :—

Page 5, ligne 48, après le mot, " compagnie," insérez : " autres que les profits mentionnés en la première section du présent acte."

Page 6, ligne 29, enlevez " cinq " et insérez " dix."

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

La vingtième clause étant lue est amendée comme suit :—

Page 7, ligne 24, après " d'établissement," insérez " l'intérêt sur hypothèques enregistrées dans le Bas-Canada, ainsi que les intérêts sur les hypothèques qui pourront être accordées en vertu de la section 36."

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

La vingt-unième clause est lue et adoptée.

La vingt-deuxième clause étant lue, est amendée comme suit :—

Page 8, ligne 13, enlevez " qui seront créés " et insérez " s'il en est créé."

Page 8, ligne 14, enlevez " trois " et insérez " deux."

Page 8, ligne 22, ajoutez à la clause : " Pourvu toujours que les dettes sur simple contrat actuellement dues en Canada, pour des montants n'excédant pas cinq cents piastres chacune, seront payées en entier."

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

La vingt-troisième clause étant lue, est amendée comme suit :—

Page 8, ligne 40, enlevez les mots " de la compagnie, qui sera donnée par écrit, le ou avant le premier jour de novembre mil huit cent soixante-et-deux," et insérez, " résidant en Amérique et des trois-quarts des créanciers résidant en Angleterre, respectivement, qui sera donnée par écrit le ou avant le premier jour de novembre mil huit cent soixante-et-deux, mais si cette approbation n'était pas donnée dans une période de trois

“ mois après cette date, alors la subvention payable à la compagnie pour le service postal et pour le transport des troupes, des approvisionnements militaires, et des munitions de guerre tel qu'énoncé dans la première section, cessera et se terminera, et toutes les parties seront remises dans la position qu'elles occupaient respectivement avant la passation de cet acte.”

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

La vingt-quatrième clause est lue et adoptée.

La vingt-cinquième clause étant lue, est amendée comme suit :—

Page 9, ligne 1ère, enlevez “vingt-quatre” et insérez “vingt-trois.”

La vingt-sixième jusqu'à la trente-quatrième clause inclusivement, sont séparément lues et adoptées.

La trente-quatrième clause étant lue, est amendée comme suit :—

Page 11, ligne 24, ajoutez à la clause, “ et l'une ou l'autre de ces compagnies, ou les deux compagnies, pourront entrer en arrangement à cet égard avec la compagnie du chemin de fer de Détroit à Milwaukee.”

La dite clause telle qu'amendée est adoptée.

Les trente-sixième et trente-septième (et dernière) clauses sont lues et adoptées.

Ordonné, Que le président rapporte le dit bill, tel qu'amendé, avec les délibérations du comité sur icelui, à la chambre aujourd'hui.

M. Watkin soumet au comité le document suivant :—

RAPPORT DE M. WATKIN.

LONDRES, 2 Décembre 1861.

MESSIEURS,

1. Je prends la liberté de récapituler les démarches que j'ai cru devoir faire de temps à autre pour remplir la mission que le bureau m'avait temporairement confiée, avec le concours du comité des actionnaires et porteurs de bons, et l'approbation de l'assemblée du 19 juillet.

2. A mon arrivée en Canada, au mois d'août, j'appris que le bureau y avait été reconstitué par réélection à une assemblée tenue en juillet, et que M. Blackwell, revenu à la santé, avait repris ses fonctions de directeur-gérant. Je dus donc d'abord demander le concours de l'administration ainsi réorganisée, et je dois remercier spécialement l'honorable M. Ross, président, les autres membres du bureau, et M. Blackwell, pour le concours généreux qu'ils m'ont prêté dans mes démarches.

3. Conformément à vos desirs, je demandai et obtins des informations précises des membres du comité, et spécialement de M. Newmarch et de plusieurs actionnaires et porteurs de bons, parmi lesquels je me plais à mentionner M. H. C. Chapman qui, bien que différant d'opinion avec moi sur des détails essentiels, doit avoir tout le mérite de plusieurs recommandations approfondies et pratiques qu'il a faites pour la réhabilitation de l'entreprise.

4. La guerre civile aux Etats-Unis, que tout le monde en Angleterre, lors de la présentation du rapport du comité, espérait voir bientôt finir par quelque arrangement à l'amiable, offrait, à mon arrivée en Canada, les symptômes de développement et d'exaspération qui détruisaient tout espoir d'une paix prochaine. Ainsi se présentaient tout à coup des obstacles sérieux et inattendus entravant le commerce et le trafic, créant des complications commerciales et politiques, affectant non-seulement les plans et les calculs du comité, mais même l'action du gouvernement canadien. Il est bon d'avoir ce fait présent à l'esprit dans l'examen des conditions où l'entreprise se trouve sous tous les rapports.

5. Je me hâtai de présenter au gouverneur en conseil le mémoire des directeurs de Londres, et d'en discuter les différentes propositions avec le premier ministre et d'autres membres du gouvernement canadien, qui, je dois le reconnaître, se sont montrés parfaitement disposés à recevoir mes représentations et à les examiner avec soin.

6. Convaincu qu'à moins d'avoir l'assurance que le gouvernement s'occuperait sérieusement de la question du Grand-Tronc, il serait impossible d'assurer le fonctionnement de la ligne pendant l'hiver, je me crus obligé, pour me mettre à l'abri d'une grave responsabilité, de communiquer cette opinion au gouverneur-général et au gouvernement.

7. On reconnut l'existence de graves dangers, rendus encore plus considérables par la situation politique; mais l'on prétendit qu'il existait de grands embarras, et l'on citait à propos de la prétendue insolvabilité complète de la compagnie comme entreprise commerciale, les actes et les déclarations de personnes agissant au nom d'une certaine partie des actionnaires, pour faire voir plus clairement combien il était difficile de lui venir en aide, quand les sociétaires eux-mêmes semblaient croire leur propriété comme à peu près absolument perdue.

8. Ma demande, si l'on s'en souvient, portait que le gouvernement augmenterait notablement le chiffre de la subvention postale, et la capitaliserait au montant d'une somme qui représenterait la subvention de 25 ou 30 ans de service sur une plus grande échelle, en émettant des bons provinciaux pour £1,500,000. La question qui se présentait et que les circonstances ne contribuaient pas peu à faire naître, était celle de s'assurer comment la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pourrait garantir l'accomplissement régulier de ce service pour si longtemps; et de savoir quelle garantie nous avons, en présence des embarras inattendus de la guerre américaine, qu'à la fin des cinq années fixées par le Comité, il ne surviendrait pas quelques difficultés occasionnées par une baisse temporaire dans le revenu nécessaire pour payer l'intérêt des bons, dont on profiterait une fois de plus pour essayer de sacrifier le crédit et paralyser l'action de la compagnie. En face des actes dont je viens de parler, la négociation dont j'étais chargée devint, je l'avoue, entourée de plusieurs difficultés inattendues. Ces difficultés doivent disparaître sans délai si les porteurs de bons et les propriétaires veulent essayer de rétablir leurs affaires. J'ai pu, je crois, après un examen personnel que je fis du chemin de fer et de sa position, convaincre le gouvernement que physiquement et pécuniairement, les garanties matérielles de l'accomplissement du service ne pouvaient être mises en doute. La réponse aux démarches factieuses que certains porteurs de bons ou actionnaires pourraient faire à l'avenir ne peut être faite que par vous de la part des détenteurs de la propriété, et cette réponse sera féconde en résultats.

9. Je me suis convaincu après une enquête approfondie, que les services rendus au département des postes du Canada étaient et sont si considérables et si dispendieux, qu'ils méritent, à mon avis, d'être rémunérés même beaucoup plus qu'on ne l'a proposé. On se rappellera que par une disposition de la loi, le paiement de tous ces services peut être fixé sans appel par le gouverneur en conseil; et que dans un esprit de libéralité causé par l'espoir de gros dividendes, et sans consulter l'expérience, il fut proposé, à mon avis bien à tort, à la Compagnie, dans son début, des prix tout-à-fait insuffisants. Il n'est peut-être pas surprenant que dans telles circonstances nous différions essentiellement, les membres du gouvernement et moi, sur le montant annuel de ce service; mais, les choses étant ainsi, le gouvernement du Canada doit en être instruit. Après beaucoup de discussions, je reçus la réponse du gouvernement à mon mémoire: elle portait la date du 3 octobre.

10. Cette réponse admet "la gravité des dangers qui menacent le commerce de la province, le maintien du service postal, surtout celui de la ligne des paquebots à vapeur, et le trafic ordinaire qui dépend aujourd'hui en si grande partie des communications par voie ferrée";—elle déclare que "Son Excellence en Conseil prévoit très bien les effets désastreux qui suivraient la suspension de la ligne, et afin d'éviter autant que possible un tel malheur sans mettre en péril d'autres intérêts encore plus importants, Son Excellence considère du devoir du gouvernement de recommander à la Législature de prendre quelque mesure à ce sujet."—A l'égard de la subvention postale, la réponse porte que le pouvoir de la fixer dont est revêtu le gouverneur, "n'a été ainsi accordé par le Parlement que dans l'espoir qu'il serait exercé avec justice, et que l'intention de la Législature n'a jamais pu être d'exiger un service public sans une rémunération suffisante." De plus, ajoute la réponse,—"en prenant en considération l'importance de maintenir la réputation de libéralité de la province, et d'éloigner toutes les causes de plainte possibles, Son Excellence considère que le gouvernement devrait s'occuper de nouveau de la question de la subvention postale."

"Le gouvernement," dit la réponse, sera prêt à soumettre la question du taux de la subvention. Les arbitres auront le pouvoir de déterminer le chiffre qui devrait être payé annuellement pour deux ans de service, de même que de communiquer à Son Excellence leurs idées sur le taux annuel futur pour les périodes de cinq années ensuite jusqu'en 1890.

“ La capitalisation, continue la réponse, des subventions postales annuelles est toute entière à la discrétion du parlement, et le gouvernement n'a qu'à considérer si le cas est d'une nature assez grave pour recommander un tel écart de la pratique ordinaire.

“ En supposant que le service pourrait être fait d'une manière régulière et satisfaisante, il importerait fort peu à la province que les sommes fussent payées directement à la compagnie ou aux porteurs des obligations qui pourront être émises pour représenter ces sommes. Cependant, en consentant à une telle capitalisation, la province se priverait des moyens ordinaires d'exiger le service stipulé, et elle devra nécessairement demander d'autres garanties également satisfaisantes, si c'est possible.

“ Il est évident que le premier pas à faire est de rétablir complètement le crédit de la compagnie et de prévenir le retour des embarras qui l'accablent aujourd'hui. Il serait donc impossible de considérer la demande de capitaliser la subvention postale, sans, en même temps, prendre en considération le plan de réorganiser la compagnie. Dans les circonstances ordinaires, le gouvernement n'aurait besoin, dans le projet de loi proposé, que de prévenir l'empiètement sur des droits particuliers; mais dans le cas actuel, il est, en outre, nécessaire de constater que le plan projeté mettrait la compagnie du Grand-Tronc dans une situation telle que le parlement ne pourrait sans danger faire avec elle les arrangements désirés.”

La réponse soulève ici la question de la *permanence* des arrangements proposés, et fait allusion à des prétendus engagements de la compagnie “ de faire certains paiements fixes, sans égard aux recettes nettes du trafic.”—Ayant ainsi traité la question par insinuation, la réponse termine ainsi :—

“ Après avoir constaté les objections qui semblent s'opposer à accorder la demande de certaine mesure législative projetée, Son Excellence en conseil n'a plus maintenant qu'à informer les directeurs de Londres de la compagnie du Grand Tronc, qu'elle ne croit pas devoir, pour le moment, convoquer une session spéciale du parlement, mais elle espère que dans l'intervalle, l'on décidera quel est le meilleur moyen de régler les difficultés de la compagnie, et que le fonctionnement de la ligne ne sera pas interrompu.”

11. Je pris la liberté de répliquer aux parties de la réponse qui me parurent l'exiger; et dans la croyance que la proposition de renvoyer à des arbitres les préliminaires essentiels de tout projet, c'est-à-dire le *montant* de la subvention postale, était faite de bonne foi et dans le désir de faire justice, il ne me restait d'autre alternative que de l'accepter, bien qu'elle entraînant des délais dangereux, et je nommai M. J. Wood Brooks, de Boston, président du chemin de fer Central du Michigan, arbitre de la compagnie. Ce monsieur représentera avec justice et capacité vos intérêts, j'en suis persuadé, et ce qu'il dira aura un grand poids.

12. L'arbitre du gouvernement est l'honorable George Moffatt, de Montréal; et il sera du devoir de ces messieurs, aussitôt que le tiers-arbitre sera nommé, de procéder à l'importante affaire qui fait l'objet de leur arbitrage. On a cité plusieurs personnes comme propres à remplir cette fonction, et j'espérais pouvoir annoncer que cette nomination avait été faite avant de terminer ce rapport; cependant, je n'ai aucun doute que cette dernière affaire s'arrangera bientôt.

13. J'ai donné mon attention la plus scrupuleuse à la question de maintenir la circulation sur le chemin de fer en hiver, d'une manière efficace et propre à faire honneur à la compagnie, et, de concert avec les directeurs et les officiers, j'ai fait des arrangements touchant le contrôle, le fonctionnement et les finances, qui, je crois, auront l'effet de prévenir l'embarras à l'avenir; on devra, néanmoins, se rappeler qu'un hiver en Canada entraîne beaucoup de difficultés et de dépenses dont on ne peut pas se faire une idée exacte, d'après ce que l'on voit en Angleterre.

14. Pour la sûreté aussi bien que pour l'accommodement du trafic, j'ai augmenté les gares d'évitement, et les travaux sont maintenant terminés à 23 endroits. J'ai obtenu aussi de faire modifier quarante lourds *tenders* (18 à 19 tonneaux chaque), qui n'étaient supportés jusqu'ici que par quatre roues, et qui, à mon avis, ont tant contribué à briser les lisses l'hiver dernier. Cet ouvrage est achevé. Il y aura une vingtaine d'engins de prêts pour l'hiver prochain pourvus de l'injecteur de Giffard, dont l'ouvrage substitué ou ajouté à l'appareil des pompes ordinaires, préviendra le retour des inconviénents par les engins mis hors de service dans les grands froids.

15. J'ai fait faire un état de tout l'équipement sur la ligne, et j'ai trouvé que le 22

septembre, jour auquel les rapports furent terminés, il y avait en mains tant en lisses vieilles que neuves, coussinets, boulons, traverses et autres matériaux, pour la valeur de plus de £50,000 sterling. Une partie de ces matériaux a servi au prolongement des gares d'évitement dont j'ai déjà parlé; une autre partie sera employée en travaux et en réparations entre le 23 septembre et la fin d'octobre, époque à laquelle il faut suspendre ces ouvrages; il restera en mains un excédant de valeur déjà mis au compte du revenu et qui formera un item important du revenu.

16. La manière donc de tenir compte de ces matériaux était défectueuse, en ce sens qu'elle n'indiquait ni les recettes, ni la consommation, ni le matériel en détail. J'ai organisé sur un autre système le département des ingénieurs, et je ne doute pas qu'il en résultera plus d'efficacité et beaucoup d'économie.

17. Au sujet de ces changements, l'ingénieur fait rapport qu'en sus des réparations ordinaires et en portant à 40 milles le renouvellement du chemin avec du *fer neuf* pour 1862, il considère que la dépense, toutes choses comprises, pour cette année, en réparations et renouvellement, n'excédera pas \$550,000, contre \$788,000 dépensées en 1860.

18. A l'égard du département des locomotives, je pense que l'on pourrait faire des changements qui seraient une source d'économie, mais ces changements dépendent en partie d'arrangements adoptés pour le transport, et ceux-ci, à leur tour, sont affectés par la question postale. Il est inutile, pour plusieurs raisons, de proposer des changements importants dans ce département à la veille de l'hiver; mais cependant on devra se mettre à l'œuvre rigoureusement le plus tôt possible.

19. A l'égard du département du transport, l'on a fait des changements importants dans l'administration des districts à l'Est de Montréal, ou sur à peu près la moitié de la ligne, afin de concentrer et de simplifier l'administration, et de lui donner un caractère plus commercial.

20. Si ces changements répondent, comme je l'espère, à votre attente, dès le printemps ou pourra en faire de semblables dans les districts à l'Ouest de Montréal.

21. J'ai porté mon attention sur plusieurs items des dépenses de la compagnie, et j'ai vu qu'ils pouvaient être modifiés de beaucoup. Somme toute, je pense que la quantité actuelle de transport peut être effectuée efficacement pour le commerce avec une grande économie dans les dépenses. Cependant, tous les changements qui sont requis ne peuvent être certainement et heureusement exécutés que sous le contrôle personnel du gérant permanent de la compagnie.

22. Je vous ai fait mes recommandations à l'égard de la réorganisation de l'administration exécutive de l'entreprise du Grand Tronc, et j'espère que vous les adopterez sans retard; j'espère aussi que l'application constante des mesures que je vous ai proposées produira une amélioration remarquable, surtout dans le développement des ressources si considérables de cette entreprise.

23. Je désire vous bien convaincre de la nécessité absolue de rétablir solidement notre crédit en vous débarrassant de la dette flottante qui affecte partout les différentes branches de votre entreprise. Ceci est une réforme préliminaire absolument indispensable. Les effets de cette masse d'obligations sont visibles partout et sont inévitables. Vous achetez vos matériaux à des conditions désavantageuses. Les employés capables font imparfaitement leur service; un sentiment d'incertitude et de craintes s'empare de l'esprit de vos clients, et on doit renoncer aux améliorations qui augmenteraient le trafic et diminueraient les dépenses, et qui seraient le résultat d'un crédit solide et d'une administration régulière, tant que la compagnie se trouvera à la veille d'une banqueroute et exposée à des poursuites de toute sorte.

24. En ce qui concerne le profit net qu'on pourrait tirer de votre ligne et des autres chemins de fer canadiens, je crois qu'il découlerait de grands avantages de la corporation et de l'union des intérêts les plus considérables qui en dépendent. Je vous ai soumis des propositions, suggérées d'accord avec les directeurs des deux autres compagnies, tendant à des arrangements à l'amiable plus permanents entre votre compagnie et celle de Buffalo au lac Huron, et du Grand Occidental, dont les conditions se discutent en ce moment à Londres. Si ces arrangements sont mis à exécution, je crois que chacune de ces compagnies pourra compter sur une augmentation considérable de trafic à des prix plus avantageux. Elles réaliseraient ainsi une économie dans les dépenses, utiliseraient largement le matériel des trois compagnies, et éviteraient l'emploi des capitaux en offrant de plus

grands avantages au public. En même temps, les arrangements proposés s'accorderaient avec la véritable politique du Canada, qui est de développer sur des bases solides et permanentes la route du St. Laurent.

25. Pour démontrer les avantages réciproques qui résultent des arrangements proposés, je puis dire que j'ai fait avec la compagnie du Grand Occidental du Canada, — laquelle compagnie a un surplus de locomotives et de chars, et a éprouvé beaucoup de difficulté à faire passer son trafic par le Pont Suspendu, j'ai fait, dis-je, un arrangement en vertu duquel les locomotives et les chars du Grand Occidental iront directement, cette année, jusqu'à Portland. De cette façon, la compagnie du Grand Occidental pourra faire un usage profitable de son matériel de surplus, et le chemin de fer du Grand Tronc recevra des prix avantageux, tandis que le public verra s'ouvrir un nouveau débouché pour son trafic entre les États de l'Ouest et ceux de l'Est, par une route entièrement canadienne.

26. Considérant qu'actuellement la moyenne du profit net réalisé sur les trois principaux chemins de fer canadiens s'élève seulement à 23 pour cent des recettes générales, on voit à l'instant que ces compagnies n'ont pas un surcroît de fonds, et que leur union leur permettrait de développer un trafic avantageux, tandis que la concurrence réduirait leurs profits à rien, et, en détruisant leur crédit, nuirait à leur utilité publique.

27. J'ai donc la confiance que toutes les parties intéressées examineront la question avec la ferme détermination d'en venir aux arrangements nécessaires; car je suis persuadé que l'union contribuera plus que toute autre mesure à l'amélioration de tout ce qui concerne les chemins de fer canadiens.

28. J'ai examiné avec le plus grand soin ce qui manque au matériel roulant des termini du chemin de fer du Grand Tronc. L'absence d'un élévateur à *Toronto*, ou a perdu un immense trafic de grains venant des États de l'Ouest, voie de *Sarnia*, et qu'on aurait pu opérer avec avantage entre *Sarnia* et *Toronto*. Dans mes arrangements, les prix payables par la compagnie du Grand Occidental devront être appliqués à l'érection d'un élévateur destiné au trafic du Grand Tronc, tout en se conformant aux termes des conventions qui pourront être faites pour le trafic de la compagnie du Grand Occidental.

29. En ce qui concerne *Portland*, où le trafic des grains en grenier est rendu impossible pour une raison analogue, je suis entré en marché avec plusieurs négociants de cette ville pour tâcher d'obtenir un emprunt du "fonds d'amortissement de *Portland*" à l'effet d'exécuter les arrangements nécessaires; mais l'aspect menaçant des affaires d'Amérique nous a forcé à remettre la discussion, et rien ne peut être fait cette saison.

30. Je vous prie de considérer quelles facilités vous pourriez créer en appliquant en entier ou en partie le fonds d'amortissement de *Portland*, qui s'élève à \$344,070, aux améliorations qui peuvent être de temps en temps nécessaires sur la section de votre ligne qui aboutit à *Portland*.

31. En ce qui concerne *Québec*, je recommanderais qu'on prit, si cela était possible, des arrangements pour l'acquisition de la portion du fleuve appartenant à la compagnie des Docks et du Havre du St. Laurent, dont les travaux sont considérables, et au capital de laquelle vous avez déjà contribué pour £10,000 en argent, et £15,000 en bons, pour couvrir un paiement ultérieur de £12,500. Je recommanderais aussi que par la suite on élevât sur cette propriété un magasin d'entrepôt, un élévateur et des grues qui pourraient être d'une grande utilité au trafic.

32. J'ai fait des offres pour la construction de jetées et autres travaux nécessaires pour assurer un pont de glace vis-à-vis la *Pointe-Lévis* pendant l'hiver, et j'espère qu'on atteindra maintenant le but désiré.

33. Cependant, de toutes ces questions, la plus importante est celle qui a rapport à *Montréal*. Là, la station se trouve à près de deux milles du centre de la ville; et pour remédier à l'erreur qui paraît avoir été commise dès le début, il faudra surmonter beaucoup de difficultés. Les opinions sont très-diverses et les intérêts personnels très-partagés. J'ai, cependant, pris des arrangements pour qu'on pût utiliser la station de la rue Bonaventure de la compagnie du chemin de fer de *Lachine*, en payant un droit à tant du mille. J'ai aussi, par l'intermédiaire de la compagnie du *Terminus* de *Montréal*, pris des arrangements pour la construction de l'embranchement et du terminus de la rue *McGill*.

34. Le conseil-de-ville de *Montréal*, sous la sage présidence du maire, M. *Rodier*, a aussi voté £10,000 pour ce projet; et je suis convenu que vous louerez la propriété au

prix de 7½ pour cent sur un capital net de £45,000, qui devra être fourni par la compagnie du Terminus, avec la faculté pour vous de racheter à une faible prime. Si la Compagnie du Terminus de Montréal obtient son capital à ces conditions,—et l'honorable M. Young, son président, m'assure qu'elle l'obtiendra,—la question si longtemps débattue de ce terminus à Montréal se trouvera ainsi résolue.

35. Quand les arrangements ainsi récapitulés, à Toronto, Portland et Montréal, auront été définitivement conclus et mis à exécution, et en tenant compte du matériel qu'on a déjà en mains, on se convaincra qu'il est possible de faire des économies considérables. Et si les arrangements qu'on a proposés avec d'autres compagnies arrivaient définitivement à bonne fin, je ne sais pourquoi les bons hypothécaires d'équipement, se montant à £500, 000 stg., ne seraient pas considérablement réduits.

36. Si ce projet se réalise, l'intérêt des porteurs de bons privilégiés de première classe se trouvera beaucoup mieux garanti, et je ne doute pas que la grande majorité d'entre eux ne soit disposée à s'unir cordialement à l'application de ces mesures qui rétabliront la compagnie dans une position avantageuse, mais qui ne peuvent être mises à effet, avec certitude de succès, que par une grande tolérance et des concessions mutuelles, et par les efforts réunis de toutes les parties intéressées.

37. La manière dont les livres de la compagnie sont tenus n'est pas, selon moi, satisfaisante; je vous ai fait des recommandations qui, si elles sont exécutées, assureront des comptes fréquents et concis des recettes et des dépenses, et qui, en exigeant des duplicatas des livres, pièces justificatives et rapports, vous permettront, à Londres, de suivre constamment le mouvement du trafic, des dépenses et des opérations de la compagnie, d'aussi près que si vous vous trouviez sur les lieux.

Les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont convenus d'accorder une subvention de £60,000 sterling par année, avec la concession du terrain pour un réseau de chemin de fer d'à-peu-près 350 milles de longueur, complétant la communication entre Halifax et votre terminus à la Rivière-du-Joup.

C'est sur la foi de l'aide que le gouvernement impérial devait donner à la construction de ce chemin, que les calculs du trafic du Grand Tronc ont d'abord été faits; mais tant que les trois millions d'habitants des possessions britanniques au-delà de l'Atlantique n'auront pas de communication par un chemin ouvert, et pendant toute l'année, entre eux et avec la mère-patrie, il sera impossible de dire que la "Route du Grand Tronc" est établie.

38. Aujourd'hui, ces trois millions dépendent des Etats-Unis, pour un débouché pendant cinq mois de l'année, et dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, ils se trouveraient pour ainsi dire isolés de l'Angleterre.

39. Cette question est si importante que j'ai cru devoir être présent aux discussions qui ont eu lieu, et l'un des objets que j'ai eu en vue en m'en retournant en Angleterre plus tôt que je ne me le proposais,—objet secondaire, néanmoins, à la nécessité de me consulter avec vous relativement à la négociation entamée avec le gouvernement et aux arrangements permanents à l'égard de l'administration de la compagnie,—a été de tâcher de vous faire comprendre l'urgence d'aider par tous les moyens possibles une entreprise qui mérite à juste titre le nom d'entreprise impériale.

40. J'ai examiné, d'après mes instructions spéciales, la question si longuement débattue de la location du chemin de fer de Détroit au Port Huron. Si on n'avait pas prolongé la ligne du Grand Tronc au-delà de Toronto, il en serait résulté une grande économie de capitaux, et les sacrifices des compagnies du Grand Tronc et du Grand Occidental, pour se procurer des débouchés du côté de l'ouest, auraient été évités. Dans l'état actuel des choses, le prolongement du réseau du Grand Tronc jusqu'à Sarnia a en grande partie une liaison avec les chemins de fer du Michigan. Il ne faut donc pas envisager la ligne du Détroit au Port Huron d'après sa valeur intrinsèque, mais l'examiner sous le rapport des liens qui la rattachent à tout le réseau du Grand Tronc, surtout quant au droit qu'à la compagnie de réclamer sa part du trafic de l'Ouest. Considérée sous ce point de vue, la perte sur la ligne louée pourrait être compensée par les profits considérables provenant de l'entreprise entière; c'est ce qui arrivera, je n'en doute pas. La ligne du Détroit au Port Huron est très bien construite, bien pourvue de gares d'évitement et de termini, et, bien qu'elle aboutisse à trois milles de Détroit, elle offre des points de ralliement qui

facilitent l'échange du trafic, non-seulement avec le Michigan Central, mais aussi avec les chemins de fer Michigan Sud, et Détroit à Milwaukee. En même temps, quoique son trafic local soit fort minime, le prix de revient en a été très considérable, pour une pareille étendue de territoire. J'ai aussi examiné le côté légal de l'affaire, malgré que je le considère comme secondaire à la question principale, qui est de se pourvoir d'un accès indépendant aux chemins de fer américains de l'Ouest, et sur ce point je n'ai pas de doute sous les circonstances actuelles; mais, selon moi, les conditions sont trop élevées,—plus élevées que ne le permettent les ressources du Grand Tronc, en justice pour tous les autres intéressés. C'est une question qui devrait être décidée de suite, et qui ne peut être arrangée à l'amiable que par un changement dans les conditions approuvées par les locataires. J'ignore jusqu'à quel point ces messieurs sont disposés à concourir dans ce projet; mais, obligé par ma position de soumettre des recommandations, je conseille une modification dans les conditions du bail, en garantissant un dividende fixe et réduit à 5 pour cent, ainsi que le surplus des profits jusqu'au montant des pourcentages actuellement stipulés; et s'il y a un excédant de ces taux, il devrait y avoir une division égale de profits en sus entre le locateur et le locataire. Les porteurs de bons et les actionnaires de la compagnie du Grand Tronc ne doivent pas oublier que la possession et le contrôle de cette ligne leur sont, pour les raisons données ci-dessus, d'une grande valeur; et les locataires ne doivent pas non plus oublier l'état pécuniaire actuel de la compagnie, qui l'empêche, malgré son désir d'agir de bonne foi, d'accorder de meilleures conditions d'ici à quelque temps.

43. Pendant tout le temps qu'a duré ma mission difficile et extrêmement pénible en Canada, M. Blackwells'est toujours empressé, malgré l'état de sa santé, de me rendre tous les services en son pouvoir, et je ne puis m'empêcher de le reconnaître. M. Blackwell n'a jamais montré la moindre jalousie, ou n'a jamais essayé en aucune manière d'entraver les enquêtes et les recommandations que j'avais à faire; au contraire, il a souvent cédé dans bien des occasions devant mon opinion, et m'a aidé dans l'exécution de plans qui pouvaient fort bien ne pas concorder avec les siens. Il faut se rappeler que M. Blackwell avait entrepris l'administration du chemin de fer du Grand Tronc à une époque où l'on croyait ici que l'ouverture du Pont Victoria suffisait, seule, pour donner immédiatement à l'entreprise la réputation d'être une source de grands profits. En arrivant au Canada, m'a-t-il dit, il n'a trouvé que confusion et difficulté, suivis immédiatement d'embarras financiers fort graves. Pendant qu'il aurait dû porter toute son attention et toute son énergie sur les détails administratifs de l'entreprise, à une époque de négociations difficiles et délicates avec le gouvernement, il était constamment appelé en Angleterre pour de longues périodes, et il n'y avait là personne d'autorisée à le remplacer pendant son absence. Pour l'avenir, il ne saurait trop fortement recommander de discontinuer le système de faire venir en Angleterre des officiers responsables résidants en Canada, et de les forcer directement de discuter des actes dont ils ne devraient être responsables en matière de discipline, qu'au bureau des directeurs seul, aux assemblées publiques et par l'intermédiaire de la presse. Un semblable système doit nécessairement affaiblir l'autorité de tout fonctionnaire haut placé. M. Blackwell, quoiqu'il n'ait jamais refusé de dicter aucune mesure qu'il avait lui-même recommandée ou exécutée, et quoiqu'il reconnaisse que l'expérience d'aujourd'hui ne s'accorde pas en tout point avec les entreprises du passé, cependant il sent qu'il n'a pas été traité avec la libéralité qu'il avait droit d'attendre. Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, la manière digne avec laquelle il a exprimé son désir d'entrer en discussion avec vous et de régler les conditions auxquelles devait se terminer son engagement avec la compagnie, (qui n'expire qu'en 1867), bien qu'il soit prêt à la continuer jusqu'à la fin, si on le désire.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD W. WATKIN.

*Aux Directeurs Anglais de la
Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada.*



INDEX

DU

VINGTIÈME VOLUME.

25 VICTORIA, 1862.

ACTIONS : — Bill pour amender la loi relative à la prescription des Actions et Poursuites dans le Haut-Canada; Présenté, 93. Examiné et amendé en comité, 180. Passé, 192. Par le Conseil, avec un amendement, 299. Amendement adopté par la Chambre, 303. S. R., 363. (25 Vict., ch. 20.)

ACTON :

1. Pétitions pour un Acte à l'effet de légaliser les arpentages, etc., faits par M. Blanchard des 5 premiers rangs d'Acton, 87. Avis, 112. Bill, 124. Renvoyé à un comité spécial, 161. Rapporté, avec des amendements, 234. Amendements examinés, 254. Passé, 264. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., ch. 53.)

2. Pétition contre, 217.

ACTON VALE : — Pétition (taxes à imposer dans ce village), 138. Avis, 182.

ADMINISTRATION PROVINCIALE :

1. Ordre (après un changement d'Administration) à l'effet que tous les avis de Questions au Ministère soient biffés de la liste, 247.

2. Motions pour ajouter à l'Adresse en réponse au Discours du Trône certains paragraphes relatifs à la Représentation Parlementaire; Rejetées, 20, 23, 35, 36, 42, 82.

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :

1. *Prince-Epoux* :—De condoléance, sur la mort de S. A. R. le Prince-Epoux ; Du Conseil, 89. Adoptée, 90, 94, 96. Voir *Gouverneur-Général*, 10.

A SON EXCELLENCE :

Armes pour la Milice :—Voir *infra*, 24, 25.

2. *Dr. Boudreau* :— Pour copies de tous rapports, etc., (Enquêtes de Coroner), 207. Voir *Documents*, 7.
3. *Poursuites en Chancellerie* :— Pour un Etat des poursuites en Chancellerie en 1861, 97.
4. *Chemins de Colonisation* :— Pour un Etat du montant dépensé pour Chemins de Colonisation, et du nombre de milles ouverts, 127.

Dépenses Contingentes :

5. Avance de \$40,000, à compte, 124.
6. Avance de \$95,968.25, à compte, 242.
7. Avance de \$4,000, à compte, 284.
8. *Rivière des Prairies* :— Pour copie du Rapport des Arbitres au sujet de la réclamation des propriétaires de ponts sur cette rivière, pour compensation pour l'abrogation de certaines clauses de leurs Actes d'incorporation relatives à l'obstruction de la navigation, 173. Voir *Documents*, 11.
9. *Cour de Circuit de Drummondville* :— Pour la correspondance relative aux plaintes faites à propos de la tenue irrégulière des séances de cette cour, 164. Voir *Documents*, 12.
10. *Agents d'Emigration* :— Pour copies des instructions données à ces Agents à l'étranger, avec indication de leurs salaires, et pour copies de tous Rapports reçus d'eux, 98. Voir *Documents*, 16.
11. *Pêcheries* :— Pour un Etat des Primes payées aux pêcheurs canadiens, et du nombre de navires qui avaient droit à ces primes, et du nombre de ceux auxquels elles ont été refusées, 94. Voir *Documents*, 19.
12. *Compagnies d'Assurance Etrangères* :— Pour un Etat de celles qui ont obtenu des Licences en Canada en vertu de l'Acte 23 Vict., chap. 33, et du montant placé en effets publics provinciaux, etc., 104. Voir *Documents*, 24.
13. *Jardin du Gouverneur, à Québec* :— Pour les papiers relatifs à la réclamation des héritiers Holland, depuis 1859, 163. Voir *Documents*, 26.
14. *Grand-Tronc* :— Pour un Etat des affaires de la Compagnie. Voir *Documents*, 27.

ADRESSES—*Suite.*

15. *Dette d'Hamilton* : — Pour copies des papiers relatifs au paiement, depuis le 1er janvier 1861, de sommes d'argent par la Province à la cité d'Hamilton, à propos de sa dette, 98. Voir *Documents*, 28.

Havres sur le Lac Erié :

16. Pour un Etat de la dépense de \$20,000 votées en 1857 pour des travaux de havre sur le Lac Erié, etc., 163. Voir *Documents*, 29.
17. Pour les Rapports d'exploration du havre à l'embouchure de Two Creeks, dans Romney, et du havre de Rondeau, 206.

Héritiers Holland : — Voir *supra*, 13.

18. *Canal Lachine* : — Pour la correspondance, etc., touchant la construction de ponts sur le canal, 127. Voir *Documents*, 37.
19. *Cour et Prison à la Malbaie* : — Pour copie de la soumission de F. X. Cimon, de la correspondance, etc., 127. Voir *Documents*, 42.
20. *Chemin Métapédia* : — Pour la correspondance avec le Gouvernement Impérial, depuis novembre 1861, relative à la construction du dit chemin, 129. Voir *Documents*, 44.
21. *Défenses Militaires* : — Pour la correspondance avec le Gouvernement Impérial relative, 141, 145. Voir *Documents*, 46.

Milice :

22. Pour le Rapport de la Commission sur l'organisation de la Milice, 87.
23. Pour un Etat de l'Infanterie, de la Cavalerie, des Ingénieurs, et de l'Artillerie, 128. Voir *Documents*, 47.
24. Pour les Dépêches du Secrétaire des Colonies relatives à la fourniture d'armes pour la milice, 321. Voir *Documents*, 48.
25. Pour copie de tout Ordre en Conseil au sujet de la fourniture d'armes pour la défense de la Province, et de toute dépêche, etc., y-relative, 322. Voir *Documents*, 49.
26. *Nominations* : — Pour un état des nouvelles places créées depuis la dernière Session, et des augmentations de salaire, 97. Voir *Documents*, 58.

Nouveau-Brunswick : — Voir *supra*, 20.

27. *Paroisses* : — Pour un état de celles érigées ou reconnues, et qui ont droit au bénéfice de l'Acte Municipal de 1860, etc., 116.

Département des Postes :

28. Pour un état indiquant le nombre de bureaux de poste et de milles de route postale en 1791, 1801, 1811; 1821; 1831; 1841, 1851 et 1861, et le nombre de navires en Canada pendant les mêmes périodes; aussi, pour un état des chemins construits par le Gouvernement depuis l'Union, 145.

ADRESSES — *Suite.*

29. Pour la correspondance relative au déplacement du bureau de poste du village de Kinkora, 162. Voir *Documents*, 64.
30. Pour la correspondance relative à l'établissement d'une malle quotidienne entre Stratford et Millbank, 162. Voir *Documents*, 62.
31. Pour une liste des maîtres de poste démis depuis la dernière élection, correspondance, etc., 162. Voir *Documents*, 65.
32. Pour la correspondance relative à la résignation de Chs. Hendry, maître de poste à Conestoga, 162. Voir *Documents*, 63.
33. Motion pour la correspondance relative à la démission de MM. Clemisha, Horstone, et Kennedy (Northumberland); Débat ajourné, 207.
34. Pour copie des plaintes contre Joseph Guilbault, l'Assomption, et du rapport de Edwin King, 329.
35. *Chemins de fer.* — Pour un état du montant payé par chaque chemin de fer pour dépenses du Bureau d'Inspection, salaires des Inspecteurs, etc., 141.
36. *Traité de Réciprocité.* — Pour la correspondance, les Ordres en Conseil, etc., y relatifs, 104. Voir *Documents*, 75.
37. *Canal Rideau.* — Pour copies des pétitions, ordres ou rapports concernant la construction de ponts sur le canal, 163. Voir *Documents*, 78.
38. *Seigneurie de Rigaud.* — Pour un état des sommes payées à la seigneuresse de Rigaud, à compte de lods et ventes, depuis 1855, etc., 269. Voir *Documents*, 79.
39. *Instructions Royales.* — Pour les instructions royales reçues par Son Excellence en prenant les rênes du gouvernement, 94. Voir *Documents*, 80.
40. *Travaux du Saint-Maurice.* — Pour un état y relatif, 206.
- Commission de la Tenure Seigneuriale :*
41. Pour un état de la dépense des commissaires jusqu'au 31 décembre 1861; du montant distribué aux seigneurs; du montant déposé à la banque, etc., 93. Voir *Documents*, 83.
42. Pour un Etat des Townships qui ont droit à une part dans le Fonds voté par l'Acte d'Amendement Seigneurial de 1859, et de la population de chaque Township, 141.
43. *Discours.* — En réponse au Discours du Trône; Amendements, etc., 17, 23, 33, 35, 36, 42, 82, 83, 88.
44. *Spencer Wood.* — Pour la correspondance relative à sa reconstruction, 340.
45. *Didace Tassé.* — Pour un Etat des poursuites intentées par lui comme Inspecteur du Revenu à Iberville, et des Enquêtes qu'il a tenues comme Coroner, etc., 268. Voir *Documents*, 86.
46. *Licences d'Auberge.* — Pour une Liste des personnes qui n'ont point payé au Receveur-Général les deniers qu'elles ont perçu pour Licences d'Auberge, 141. Voir *Documents*, 87.

ADRESSES — *Suite.*

47. *Licences pour couper du Bois* : — Motion pour certaines modifications aux Règlements concernant la coupe du Bois, etc. ; Débat ajourné, 175. Repris ; Amendements, 208. Voir *Colonisation*.
48. *Université de Toronto* : — Pour le Rapport de la dernière Commission au sujet de l'Université, 361.
49. *Guerre de 1812* : — Pour une Liste des Miliciens blessés durant cette guerre, et qui ont demandé une indemnité, indiquant ceux qui l'ont reçue et ceux qui ne l'ont pas obtenue, 163.

Waterloo.

50. Pour la correspondance, etc., relative à la division de ce Comté pour les fins de l'enregistrement, 141.
51. Pour la correspondance relative à la dernière Commission de la Paix pour Waterloo, 163.
52. *Baie de Weller* : — Pour le Rapport d'exploration en 1861, 96.
53. A être présentées à Son Excellence, par des Membres du Cabinet, 97, 124, 127, 361, etc. — Par d'autres Membres, 269, 284, 340, etc.
54. Motion pour une Adresse relative aux droits sur le Bois de Construction ; Écartée par un Amendement, 208.

AFFIRMATION : — Pétition de G. Sunter, pour substituer l'affirmation au serment dans les Cours de Justice, 87.

AGRICULTURE :

1. Bill y relatif (de M. Sicotte), 96.
2. Bill y relatif (de M. Pope), 115.
3. Bill y relatif (de M. Cartier), 133. Passé, 260. Par le Conseil, 333. S. R., 364. (25 Vict., chap. 7.)
4. Bill y relatif (de M. Désaulniers), 174.
5. Pétitions demandant des Amendements à l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture : — St. Barthélemi et Berthier, 172. St. Joseph de Maskinongé, 171.
6. Pétition (délai pour l'organisation des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture à Montréal), 212.

Voir *Documents*, 137, 138.

AJOURNEMENTS : — Voir *Assemblée Législative*, 8—11. *Questions*, 2, 3.

APPELS :

1. Bill relatif à la Cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel du Haut-Canada, 115. Renvoyé à un Comité Général, 261. Résolution (pension du Juge résident, *infra*, 2) renvoyée à ce Comité, 269. Bill passé, 285. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Victoria, chap. 18.)

APPELS — Suite.

2. Bill pour étendre les dispositions du chap. 77 des Statuts Refondus du Bas-Canada relatif aux appels, 153. Renvoyé à un Comité Général, 260. Amendé, 269. Passé, 285. Par le Conseil, 355. S. R., 365. (25 Vict., chap. 10).

ARBITRES :—Bill pour l'enregistrement des frais d'Arbitres dans le Haut-Canada, 114. Renvoyé à un Comité Spécial, 153.

ARMES POUR LES VOLONTAIRES, Etc. :—Voir *Documents*, 48, 49. *Adresses*, 24, 25. *Carabines*.

ARNPRIOR :—Pétition pour l'incorporation de ce village, 45. Avis, 129. Bill, 168. Renvoyé à un Comité Spécial, 225. Rapporté avec des Amendements, 242. Amendements examinés, 256. Passé, 272. Par le Conseil, 334. S. R., 364. (25 Vict., chap. 37).

ARTHUR ET LUTHER :—Pétitions de ces Municipalités (grain de semence), 66. Avis, 112. Bill, 114. Renvoyé à un Comité Spécial, 160. Rapporté, 219. Examiné, 250. Passé, 261. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vict., chap. 41).

ARTS :

1. Bill pour abroger le chap. 92 des Statuts Refondus du Canada, et établir d'autres dispositions relativement aux Bureaux d'Arts et Manufactures dans le Haut et le Bas-Canada, 89.

2. Pétitions du Bureau des Arts et Manufactures du Bas-Canada, demandant des amendements à l'Acte qui constitue le dit Bureau, 66.

3. Pétition de do, pour un octroi de \$6,000 à l'effet d'établir un Musée Canadien d'Industrie et de Géologie, et une Ecole de Minéralogie, 66.

Voir *Subsides*, 136.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :

1. Liste des Membres élus pour le présent Parlement, p. X.

2. La Chambre se rend auprès de Son Excellence :— A la Salle des séances du Conseil Législatif—A l'ouverture de la Session, 1. — Après l'élection de l'Orateur, 3. — A la clôture de la Session, 362. — A l'Hôtel du Gouvernement, avec une Adresse, 88.

3. Votes et Délibérations à être imprimés tous les jours, 5.

4. Motion pour affecter une somme de £300 à la publication des Débats en français ; Amendement, rejeté ; Motion principale, rejetée, 115.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS :

5. Motion pour deux séances par jour, 241. Adoptée, 244. Pour une troisième séance à partir de 7½ heures, 329.

6. Motion pour siéger le samedi, 268. — Pour deux séances un samedi, 360.

7. La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit, 23, 36, 65, etc.

8. S'ajourne pour plus d'une journée, — Annonciation, 13. — Pâques, 94.

 ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE — Suite.

9. S'ajourne à une heure fixée, sans mettre aux voix la question sous considération (laquelle est généralement reprise en considération à une autre séance), 302, 319, 350. Voir *Questions*, 3.

10. S'ajourne de 6 à 7½ heures (pour permettre à des Comités d'Élection de s'assembler), 213, 220.

11. S'ajourne au lendemain à une heure moins avancée qu'à l'ordinaire, 360, 361.

PERSONNES SOMMÉES DE COMPARAÎTRE A LA BARRE :

12. *Election de Lennox et Addington* :— M. P. Roblin, Officier-Rapporteur, 12, 247.

13. *Election de Montréal Est* :— Francis Cassidy, Député-Officier-Rapporteur, 134, 183. Témoins examinés, 183, 185, 188, 191. Motion à l'effet de décharger M. Cassidy; Amendements, 197.

Voir *Parlement. Subsidés*, 50, 57, 142, 143.

ASILES, INSPECTION DES :— Voir *Documents*, 67. *Subsidés*, 34.

ASILES D'ALIÉNÉS :— Voir *Subsidés*, 130—134.

ASSURANCE SUR LA VIE ET DE PLACEMENT :— Pétition de la Compagnie pour qu'il lui soit permis d'assurer contre le feu, etc., 157. Avis, 167. Bill, 174. Renvoyé à un Comité Spécial, 225. Rapporté avec amendements, 242. Amendements examinés, 256. Passé, 271. Honoraire remis, 355.

Voir *Documents*, 68.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :— Bill pour amender l'Acte relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu non incorporées dans les limites de cette Province, 91. Renvoyé à un Comité Spécial, 178. Rapporté, 256.

Voir *Documents*, 8, 9, 24, 30, 31, 41, 43, 60, 68, 73, 81. *Adresses*, 12,

ASSURANCE ANGLO-AMÉRICAINE :— Voir *Documents*, 8.

ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE :— Voir *Documents*, 9.

ASSURANCE ÉTRANGÈRES, COMPAGNIES D' :— Voir *Documents*, 24, 30, 31, 41, 43, 60, 73, 81. *Adresses*, 12.

ASSURANCE DITE HOME INSURANCE (N.-Y.) :— Voir *Documents*, 31.

ASSURANCE DITE PHOENIX (HARTFORD) :— Voir *Documents*, 60.

ASSURANCE SUR LA VIE, COMPAGNIES D' :— Instruction au Comité auquel a été renvoyé le Bill pour amender l'Acte relatif aux Compagnies d'Assurance sur la Vie non incorporées dans les limites de cette province, d'examiner s'il ne conviendrait pas d'exiger le placement d'un certain montant en Effets Publics Provinciaux, 178.

ASSURANCE DE LIVERPOOL CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE :— Voir *Documents*, 41.

ASSURANCE CONTRE LE FEU DE MANATHAN :— Voir *Documents*, 43.

ASSURANCE DITE QUEEN (LIVERPOOL) :— Voir *Documents*, 73.

- ASSURANCE DES PASSAGERS DE CHEMINS DE FER** :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 100.
- ASSURANCE ROYALE** :—Voir *Documents*, 81.
- ASSUREURS CONTRE LES RISQUES DE LA NAVIGATION DES LACS ET RIVIÈRES** :—Pétition de la compagnie d'assurance anglo-américaine, demandant l'incorporation de la dite association, 15. Avis, 166. Bill, 174. Renvoyé à un Comité Spécial, 273.
- ASTON** :—Pétitions pour annexer ce township au comté de Nicolet, 136, 138. Suspension de la règle relative à l'avis, 150. Bill, 152. Renvoyé à un Comité Spécial, 203. Rapporté, 248. Passé, 272. Par le Conseil, 334. S. R., 364. (25 Vic., ch. 50.)
- AUGUSTA** :—Pétition (placement de sa part des deniers des réserves du clergé pour les fins des écoles), 21. Avis, 129. Bill, 152. Renvoyé à un Comité Spécial, 203. Rapporté que le préambule n'est pas prouvé, 237.
- AURORA** :—Pétition pour l'incorporation de ce village, 15. Avis, 150. Bill, 152. Renvoyé à un Comité Spécial, 203.
- AVEUGLES, ASILE POUR LES** :—Voir *Sourds*.
- AVIS** :—Ordre que tous les avis de Questions au Ministère soient biffés de la liste (après un changement de ministère), 247.
- AYLMER, ACADEMIE D'** :—Pétition pour son incorporation, 194. Avis, Bill, 214. Renvoyé à un Comité Spécial. Rapporté, 291. Examiné en Comité Général, 297. Passé, 304. Par le Conseil, avec amendements, 338. Amendements examinés, 345. S. R., 365. (25 Vic., ch. 80.)
- BAGOT** :—Voir *McNab*.
- BAGOTSVILLE** :
1. Pétition pour la construction d'un quai, 121.
 2. Pétition pour l'achat des droits des squatters dans ce village, par le département des terres de la couronne, 121.
- BAIE DU FEBVRE** :—Pétition pour un octroi d'argent pour payer la dette de cette commune, 232.
- BAIE GEORGIENNE, CANAL DE LA** :
1. Pétitions pour des amendements à la charte de la compagnie :—Conseil Municipal de York et Peel, 27. Municipalité d'Innisfil, 39. Do de Gwillimbury Ouest, 122.
 2. Pétition pour un octroi de terres pour aider à la construction du canal :—Barrie, 143. Simcoe, 22. Sunnidale, 246.
- BAIE ST. ANTOINE** :—
1. Pétition de madame Lozeau, 87. Avis, 182.
 2. Pétition contre, 149.
- BANQUE DU PEUPLE** :—Voir *Documents*, 4.

BANQUE DE CLIFTON ET BANQUE DE L'OUEST :— Comité nommé, 145. Rapport, 228. (App. No. 4.) Imprimé, 233. Adopté, 268.

BANQUE COMMERCIALE DU CANADA :— Pétition pour un amendement à sa Charte, 121. Avis, 130. Bill, 132. Renvoyé à un Comité Spécial, 170. Rapporté, 235. Examiné en Comité Général, 251. Passé, 263. Par le Conseil, 302. S. R., 362. (25 Vict., chap. 64.)

BANQUE DES MARCHANDS :— Pétition pour l'extension de son Acte d'incorporation, 27. Avis, 150. Bill, 152. Renvoyé à un Comité Spécial, 202. Rapporté, 237. Examiné en Comité Général, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., chap. 65.)

BANQUE DU HAUT-CANADA :— Pétition pour des amendements à sa Charte, 15. Avis, 167. Bill, 133. Renvoyé à un Comité Spécial, 162. Rapporté, 219. En Comité Général, 251. Passé, 262. S. R., 363. (25 Vict., chap. 63.)

BANQUE DU DISTRICT DE NIAGARA :— Voir *Documents*, 3.

BANQUE DE L'OUEST :— Voir *Banque de Clifton*.

BANQUE D'ÉPARGNES DE NORTHUMBERLAND ET DURHAM :— Voir *Documents*, 82.

BANQUES :— Voir *Documents*, 2-4.

BANQUES D'ÉPARGNES :

1. Bill pour amender l'acte de 1841 y relatif ; Du Conseil, 232. Lu, 233.

2. Pétition pour des amendements à l'acte qui règle les banques d'épargnes :—Banque d'Épargnes de Northumberland et Durham, 22.

Voir *Documents*, 82.

BANQUEROUTIERS :— Pétition y-relative :— Chambre de Commerce de London, 236.

BAPTEMES :— Voir *Mariages*.

BARNETT, THS. :— Sa Pétition, 122.

BARNSTON CORNER :— Pétition (Hypothèque en faveur de A. A. Adams), 181. Avis, 243.

BAYFIELD, HAVRE DE :— Pétitions, 23, 37, 45.

BEAUCE :— Pétition (Licence pour la coupe du Bois), 172.

BEAUHARNAIS, NAVIGATION :— Pétition de la Compagnie, demandant une Charte, 218. Avis, 291.

BELLECHASSE :— Voir *Elections Contestées*, 8.

BELCIEL :

1. Pétition de J. B. Brousseau (Quais), 109. Avis, 129.

2. Pétition de propriétaires de Bateaux à Vapeur (Quai), 22.

BERTHIER :— Voir *Elections Contestées*, 9. *St. Félix de Valois*,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT : — Membres du Conseil Législatif faisant partie du Comité conjoint de la Bibliothèque, 124, 162. De la Chambre, 174. Rapport, 246.

Voir *Documents*, 40. *Subsides*, 60.

BIDDULPH ET MCGILLIVRAY :

1. Pétitions pour séparer ces Townships de Huron et les annexer à la Division Est de Middlesex, 137, 149, 171, 205, 330. Avis, 166. Bill, 168. Renvoyé à un Comité Spécial, 225. Rapporté; Examiné, 283, 293. Passé, 297. Par le Conseil, 337. S. R., 365. (25 Vict., chap. 28).

2. Pétitions contre, 218, 245.

BIEN D'AUTRUI : — Bill pour empêcher la vente du bien d'autrui, 215.

BILLS :

1. Rapport du Comité des Impressions recommandant que l'impression des Bills à la troisième lecture soit faite par l'Entrepreneur des Impressions du Parlement, 151: Adopté, 240. — Autre Rapport avec une Résolution rescindant les Résolutions de 1851 qui donnaient cette impression à l'Imprimeur de la Reine; Adopté, 259. — Résolution (Statuts publiés par l'Imprimeur de la Reine), 285.

2. Bills d'argent, etc. — Voir *Appels*, 1. *Québec*, 7, 8.

3. Question pour la seconde lecture rejetée, 228.

4. Ordre pour la seconde lecture déchargé, et bill retiré, 274.

5. Deux ou plusieurs bills renvoyés au même Comité Général, 251, 254, 256, 273, 317, 330. — Comité Spécial, 164.

6. Dispositions de plusieurs bills incorporés en un seul par un Comité Spécial, 195.

7. Réimprimés tels qu'amendés par des Comités Spéciaux, 196, 259.

8. Examen en comité remis à 6 mois, 253.

9. Amendés en Comité Général, 208, 223, etc.

10. Renvoyés trois fois à un Comité Général, 324 à 327.

11. Examiné en Comité Général, rapporté, lu trois fois et passé de suite, 260.

12. Passés sans aller en comité, 114, 178, 179, 260, 303, 317, 318, 329, 355.

13. Amendés à la troisième lecture, 207, 248, 249, 261, 271, 272, 285, 289, 297, 321, 331, 332, 342, 358.

14. Passés avec la plus grande rapidité, 303, 318, 350.

15. Lus trois fois et passés à différentes séances, 332, 345, 355, 358.

16. Amendés par le Conseil Législatif, 302, 318, 334, etc. — Version française seulement, 303.

BILLS — *Suite.*

17. Un amendement du Conseil rejeté; Comité nommé pour préparer les raisons à offrir au Conseil expliquant pourquoi; Rapport; Motion de concours; Amendement ayant pour objet l'adoption de l'Amendement du Conseil, adopté, 357.

18. Bills du Conseil Législatif, 125, 133, 137, 199, 207, 233, 235, 240, 244, 250, 267, 303, 307.

19. Amendés, 251, 295, 333.

20. Réservé, 366.

21. Reçoivent la Sanction Royale, 352.— Par proclamation, IX.

22. Désavoué, 101.

BILLS PRIVÉS :

1. COMITÉ des Bills Privés nommé, 5, 101, 110. Bills renvoyés à ce Comité, 153, 160, 170, 192, 199, 202, 224, 257, 273, 290, 295, 319. Instructions à l'effet de faire rapporter les témoignages, etc., 285, 292, 295. PREMIER RAPPORT (quorum), 123. SECOND RAPPORT (souscription à "Todd's Practice"), 150; Adopté, 152. Rapporte les témoignages quant à certains bills, 295, 300. RAPPORT recommandant des changements aux règles, 351; Adopté, 354. RAPPORTS sur plusieurs bills, 200, 205, 219, 228, 234, 235, 237, 242, 246, 259, 267, 283, 291, 295, 300, 304, 321.

2. Instruction au comité de rapporter les témoignages sur lesquels il s'est fondé pour déclarer le préambule de certains bills non prouvé, 285, 292.—D'amender un bill en en retranchant les clauses objectées, 295.

3. Rapport spécial quant à certains bills, que le préambule n'est pas prouvé, 237, 242, 246, 259, 267, 283.—Amendant le préambule, 283.—Qu'il est inexpédient de procéder à un certain bill durant cette Session, 304.—Que certains bills ne sont pas des Bills Privés, 228, 284.—Qu'un certain bill, bien qu'il soit privé, a été présenté comme Bill Public, et que le comité ne peut s'en occuper, 284.—Recommandant qu'à l'avenir, les taux de péage soient recommandés par le Comité Spécial, et non par un Comité Général, et que l'honoraire soit augmenté dans certains cas, 300.—Recommandant la remise de l'honoraire, 267.

4. Rapport du Comité des Ordres Permanents, quant aux prix élevés exigés pour annoncer les Règles relatives aux Bills Privés, 243.

5. Rapport du Comité des Ordres Permanents, recommandant que le Greffier du Bureau des Bills Privés soit nommé Examineur des Ordres Permanents, 292. Adopté, 304.

6. Rapport recommandant des changements aux Règles relatives aux Bills Privés, avec copie des Règles telles qu'amendées, 351. Adopté, 354.

7. Délai pour recevoir des Pétitions, des Bills Privés, et des Rapports sur iceux, 104, 159.

8. Pétition demandant dispense de l'Avis requis par la 51e Règle, 219.

9. Dispense de l'Avis requis par la 51e Règle en certains cas, 167, 243, 244.

BILLS PRIVÉS — *Suite.*

10. Bill imposant des droits de havre, renvoyé au dit comité; aussi, une résolution autorisant le prélèvement de tels droits, 257.

11. Dispense de l'Avis d'une semaine requis par la 61e Règle, pour le reste de la Session, 256.

12. Honoraire remis à l'égard de certains bills, 268, 284, 354, 355.— Sur la recommandation du comité, 267.

BISHOP'S COLLEGE, LENNOXVILLE :—Voir *Education*, 14.

BLÉ, INSPECTION DU :—Bill y relatif, 91. Renvoyé à un Comité Général, 178.

BLYTHFIELD :—Voir *McNab*.

BOIS DE CONSTRUCTION :

1. Pétitions (octroi de licences pour couper du bois) :—Gaspé, 28. Marchands de bois d'Ottowa, 149.

2. Pétition pour des amendements à l'Acte des Inspecteurs de Bois :—Chambre de Commerce de Québec, 150.

3. Motion pour une Adresse (règlements concernant la coupe de bois); Amendement (instruction au Comité de Colonisation), 208. Voir *Colonisation*.

BONIN, ACADEMIE :—Voir *Ste Scholastique*.

BOTANIQUE, SOCIÉTÉ (DU CANADA) :—Demande d'aide, 123.

BOUDREAU, DR. :—Voir *Documents*, 7. *Adresses*, 2.

BOWMANVILLE :—Pétition (propriété d'église), 109. Avis, 243.

BRANTFORD, EGLISE DE :—Pétition pour la vente d'une propriété, 38. Avis, 112. Bill, 114. Renvoyé à un Comité Spécial, 192. Rapporté, 219. Examiné, 251. Passé, 261. Par le Conseil, 327. S. R., 364. (25 Vict., ch. 87.)

BRASSARD, A. :—Sa pétition contre le ci-devant Protonotaire, 230.

BREVETS D'INVENTION :

1. Pétition de la Chambre des Arts et Manufactures du Bas-Canada, pour des amendements à la Loi des Brevets d'Invention, 66.

2. Pétition de la Chambre de Commerce du Haut-Canada, relative à l'octroi des Brevets d'Invention, 176.

Voir *Commerce*, *Marques de*.

BROOKE, DANIEL :—Sa pétition (admission au Barreau du Haut-Canada), 23. Avis, 243.

BROUGHTON :

1. Bill pour l'annexer au comté de Beauce (présenté comme Bill pour amender l'Acte concernant la division du Bas-Canada en comtés), 125. Renvoyé à un Comité Spécial, 275. Rapporté, 284.

BROUGHTON — *Suite*.

2. Pétition pour en annexer les trois premiers rangs au comté de Beauce, 22.

BROUSSEAU, J. B. : — Voir *Belœil*.

BRUCE : — Pétition (délai pour payer les terres de la Couronne et des Ecoles), 172.

BRUNELLE, J. B. : — Pétition de sa veuve (pension de milicien), 156.

BULSTRODE : — Pétition pour que la vente des terres du Gouvernement dans ce township soit remise à l'année prochaine, 136.

BURN, MADAME : — Sa pétition demandant de l'aide, 28.

CAISSE D'ECONOMIE NOTRE-DAME DE QUÉBEC : — Voir *Documents*, 82.

CAMPBELL, W. : — Pétition de Thomas Campbell (succession de W. Campbell), 120. Avis, 130. Bill, 177. Renvoyé à un Comité Spécial, 226. Rapporté, 283. Examiné, 293. Passé, 297. Par le Conseil, 334. S. R., 364. (25 Vict., chap. 104.)

CANAU : — Voir *Chemins de Fer*, 2.

CAPREOL, F. C. : — Sanction du Bill pour l'autoriser à disposer de certaines terres par le tirage au sort, p. ix.

CARABINES : — Pétition de l'Association des Carabiniers Canadiens (achat de carabines dites de "Whitworth"), 107.

CASSIDY, F. : — Voir *Elections Contestées*, 21.

CAUTIONNEMENTS : — Voir *Documents*, 6.

CAYUGA : — Pétition (licences d'auberge), 38. Bill, 104. Recommandation de suspendre la règle relative à l'avis, 167.

CHANCELLERIE, POURSUITES EN : — Voir *Actions. Adresses*, 3.

CHARBON : — Pétition (mesurage du charbon), 137.

CHASSE : — Bill y relatif (M. Price), 113. Voir *Oiseaux*.

CHATHAM : — Pétition (arsenal), 259.

CHEMIN A RAILS PLATS DE SIMCOE A PORT RYERSE :

1. Demande d'une Charte, 38. Avis, 167. Bill, 177. Renvoyé à un Comité Spécial, 257. Rapporté, 290. Examiné en comité, 297. Rapporté, 298. Passé, 305. Par le Conseil, 337. S. R., 364. (25 Vict., chap. 62.)

2. La Chambre se forme en comité pour prendre en considération les droits de havre à prélever par la compagnie ; Rapport d'une Résolution ; Renvoyée au comité sur le bill, 257. Voir *supra*, 1.

CHEMIN DE FER DE BROCKVILLE ET OTTAWA :

1. Pétition pour des amendements à l'Acte de la compagnie, 15. Autre pétition (bons privilégiés), 23. Avis, 129. Bill, 132. Renvoyé à un Comité Spécial, 224. Rapporté, 242. Examiné en Comité Général, 256. Passé, 272. Par le Conseil, 338, 339. S. R., 365. (25 Victoria, chap. 60.)

2. Pétition contre, 230.

3. Pétition (comtés-unis de Lanark et Renfrew), 219.

CHEMIN DE FER DE BUFFALO ET DU LAC HURON :— Pétition de la compagnie (subvention postale), 172.

CHEMIN DE FER DE LONDON ET PORT STANLEY :— Pétition de la compagnie (cabotage entre Port Stanley et d'autres ports sur le lac Éric), 109. Avis, 129. Bill, 131. Renvoyé à un Comité Spécial, 257. Rapporté, 284. Examiné en comité, 293. Passé, 297. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Vict., chap. 59.)

Voir *Chemins de fer*, 3.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET CHAMPLAIN :

1. Pétition (bons privilégiés), 156. Avis; Bill, 167. Renvoyé à un Comité Spécial, 225. Rapporté, 242. Examiné en comité, 256. Passé, 285. Par le Conseil, 338. S. R., 365. (25 Vict., chap. 57.)

2. Pétition de l'Hon. Juge Gale (sa réclamation), 122.

3. Pétitions de C. E. Lévey et Théodore Hart, 283, 291.

Voir *Documents*, 51. *Chemins de Fer*, 3.

CHEMIN DE FER DE PORT HOPE, LINDSAY ET BEAVERTON :

Pétitions de la compagnie et de la ville de Peterborough (embranchement de Peterborough à Millbrook), 173. Avis, 195. Bill, 220. Renvoyé à un Comité Spécial, 294.

2. Autre pétition, 108. Avis, 129. Bill, 131. Renvoyé à un Comité Spécial, 161. Préambule, 246. Instruction au Comité, 285. Rapport, 300. Honoraire remis, 354.

3. Pétitions contre le Bill précédent, 172, 181, 194.

Voir *Port Hope*, 4.

CHEMIN DE FER DE PRESTON ET BERLIN :— Pétition de R. Hoselden, 143. Avis, 232. Bill, 295.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE MASSAWIPPI :— Demande d'une charte, 120. Pétitions en faveur, 230. Avis, 129. Bill, 131. Renvoyé à un Comité Spécial, 199. Rapporté, 284. Examiné en comité, 293. Passé, 297. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Vic., ch. 61.)

CHEMIN DE FER DES RIVIERES NIAGARA ET DETROIT :— Pétition pour des amendements à l'acte de la compagnie, 123. Avis, 195.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :— Voir *Documents*, 57.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :— Pétition de J. West, pour la construction d'un chemin de fer d'Halifax à l'embouchure de la rivière Fraser, sur l'Océan Pacifique, 218

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :— Voir *Documents*, 33. *Chemin de Fer du Pacifique*.

CHEMIN DE FER OCCIDENTAL, GRAND :— Voir *chemin de Fer, Grand Tronc de*, 1, 2, 4.

CHEMIN DE FER DE COBOURG ET PETERBOROUGH :— Pétitions (transfert du contrôle du chemin aux actionnaires originaux, 66, 86. Avis, 213. Bill, 215. Renvoyé à un Comité Spécial, 274. Rapporté, 323. En Comité Général, 330. Passé, 332. Par le Conseil, 357. S. R., 365, (25 Vict., chap. 58.)

CHEMIN DE METAPEDIA :— Voir *Documets*, 44. *Adresses*, 20. *Subsides*, 175.

CHEMIN DE QUEENSTON ET GRIMSBY :— Pétition de Niagara, Caistor, Gainsborough et Louth, 27, 344. Avis, 112. Bill, 145. Renvoyé à un Comité Spécial, 199.

CHEMINS :

1. Motion pour que la Chambre se forme en comité pour examiner s'il ne conviendrait pas de présenter une adresse à Son Excellence lui demandant de recommander une appropriation de \$300,000 pour des chemins de colonisation ; Question ajournée, 127. Reprise ; M. l'Orateur décide qu'elle n'est pas dans l'ordre, 175.

2. Pétitions pour des octrois plus considérables pour chemins de colonisation :— Charlesbourg, 121. Maria, 137. St. Anselme, 86. St. Bernard, 21. Ste. Claire, 14. St. Edouard et Cranbourne, 15. Ste. Hénédine, 202. St. Malachie, 21. Ste. Marguerite, 120. — Pour des chemins de colonisation dans certaines localités, savoir :— Dorchester, 28. Hébertville, 38. Rimouski, 107. Simard, Tremblay, et Harvey, 137. Témiscouata, 121. Voir *Documents*, 38. *Adresses*, 4.

3. Pétitions demandant de l'aide pour des chemins, savoir :— Dans St. Ulric ; Neijette ; Pour le chemin de Kempt, 26. Dans Buckland ; St. Fidèle, 27. Pour le chemin Kinongami ; Dans Bégon ; Dans New Richmond, 38. Dans Orford, 107. Entre Oakland et Townsend, 109. A Matane, 110. Autour du Bassin Grand Pabos ; De Ste. Agathe aux Moulins de Méthot, 121. Dans Barford ; De Lambton et Aylmer à Somerset, 122. Dans Cathcart, 138. A Ste. Cécile du Bic ; Dans Leeds, 142. A Ste. Ambroise ; Dans Wolfe, 143. De Madawaska au chemin d'Opeongo, 149. A St. Roch de Québec, 157. Dans Hull, Eardley, Masham, Wakefield et Low, 172. Dans Colbert, etc. ; Dans Elgin ; Dans Wickham, 181. Dans Montcalm, 194. Dans Charlevoix, 202. Dans St. Valère de Bulstrode, 219. Dans Laterrière, 230. Près de Victoriaville, 291. Dans Hébertville, 351. A L'Ange Gardien, 362.

4. Pétition demandant que la Route de la Misère soit macadamisée, 143.

5. Pétition pour la réouverture du chemin conduisant de la ferme de Joseph Jeannet à celle de F. Archambault, dans la Pointe aux Trembles, 212.

6. Pétition pour un acte à l'effet de placer les chemins qui séparent des townships ou des comtés sous le contrôle des municipalités locales :— York et Peel, 27.

7. Pétition demandant que le revenu des terres publiques dans chaque township soit payé à la municipalité pour l'amélioration des chemins :— Municipalité d'Égremont, 66.

Voir *Documents*, 38. *Adresses*, 4. *Subsides*, 150, 151, 175.

CAEMINS À RAILS PLATS :— Bill pour étendre à ces chemins les dispositions de l'Acte du Haut-Canada relatif aux Compagnies de Chemins à Fonds Social; Du Conseil, 240. Lu, 241.

CHEMINS, COMPAGNIES DE :— Pétition demandant qu'il ne soit passé aucun Bill relatif aux Compagnies de Chemins à Fonds Social dans le Haut-Canada :— Municipalité de Brant, 236.

CHEMINS DE NORTHUMBERLAND ET DURHAM :— Pétition de la municipalité de Colborne demandant réparation de l'injustice qui lui a été faite par la passation de l'Acte 23 Vict., chap. 98, concernant la construction de chemins de gravier dans ces comtés, 122. Avis, 195. — De la municipalité de Murray, pour la même chose, 176. Avis, 214.

CHEMINS DE FER :

1. Bill pour amender le chap. 66 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Chemins de Fer, 152.

2. Comité des Chemins de Fer, etc., nommé, 5, 101, 110. Membre ajouté au Comité, 125. Bills renvoyés au comité, 161, 199, 224, 257, 208, 273, 274, 294. — Rapports, 242, 284, 290, 323, 330. — Rapporte des témoignages, 284.

3. Pétitions de certaines compagnies de chemin de fer, demandant à être déchargées de la taxe pour le soutien du Bureau des Inspecteurs, 121, 110, 157.

4. Pétitions diverses, demandant que les compagnies de chemins de fer soient payées suffisamment pour le transport des malles, 231.

5. Pétitions pour l'abrogation de la 147e section du chap. 66 des Statuts Refondus du Canada, relativement aux chemins de fer, 237, 245.

Voir *Documents*, 74. *Adresses*, 35. *Dimanche*, 1. *Chemins à Rails Plats, Compagnies de*.

CHICOUTIMI :— Pétition pour l'incorporation de ce village, 15. Suspension de la règle relative à l'avis; Bill, 167. Renvoyé à un Comité Spécial, 225.

CHIPPAWA, RIVIÈRE :— Pétition pour la remise des péages sur cette rivière, 109.

CLARENCE :

1. Pétition (arpentage), 108. Avis, 195.

2. Pétition contre, 38.

CLERGÉ, RÉSERVES DU :

1. Bill y relatif (B. C.), 174.

2. Pétition de la ville de Chatham, 15. Voir *Augusta, Lobo, Nassagawega*.

CLUB (VICTORIA) DE PATINEURS :— Voir Montréal, 31.

COLBORNE :— Voir *Chemins de Northumberland et Durham*.

COLLÈGE VICTORIA :— Voir *Education*, 14. *Université de Toronto*, 2.

COLLÈGE DU HAUT-CANADA :— Voir *Documents*, 90.

COLONS :— Voir *Squatters*.

COLONISATION :— Motion pour la nomination d'un comité, 97. Adoptée, 126. Quorum, 132. PREMIER RAPPORT (App. No. 1); Imprimé, 157. Instruction au comité (permis pour couper du bois), 209. SECOND RAPPORT (App. No. 1); Imprimé, 346.

Voir *Emigration*, 2.

COLONISATION, CHEMINS DE :— Voir *Documents*, 38. *Adresses*, 4. *Chemins*, 1, 2. *Subsides*, 150, 151.

COMMERCE :— Bill pour amender les lois du Haut-Canada y relatives, 114. Renvoyé à un Comité Spécial, 202.

COMMERCE ET DE LA NAVIGATION, TABLEAU DU :— Voir *Documents*, 88.

COMMERCE, MARQUES DE :— Bill pour abroger certains Actes, et établir d'autres dispositions relatives aux Inventions, marques de commerce et dessins. 90.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de huit comités, 5. Comité nommé pour préparer des listes de Membres devant composer les dits comités, 87. Rapport, 101. Adopté, 110. Voir *Bills Privés*, 1. *Dépenses contingentes*. *Lois expirantes*. *Ordres Permanents*. *Impressions*. *Privilèges*. *Comptes Publics*. *Chemins de Fer*.

2. COMITÉS GÉNÉRAUX, 88, 170, 269, 183, 257.

3. Délibérations en comité général entrées dans le journal, 216, 275, 306, 335, 340.

4. Instructions à un comité général, 325, 327.

5. Deux bills ou plus examinés en comité général en même temps, 251, 254, 256, 273, 317, 330.

6. Rapportent progrès, et obtiennent la permission de siéger de nouveau, 282, 307, 341.

7. Se lèvent à l'heure fixée pour l'ajournement de la Chambre, 335, 355.

8. COMITÉS CONJOINTS :— Voir *Bibliothèque*, *Impressions*, 1.

9. Membre ajouté à un comité, 162.

10. COMITÉS SPÉCIAUX nommés, 97, etc. Voir *Banques de Clifton*. *Colonisation*. *Elections contestées*; 2. *Emigration*, 2. *Intempérance*, 1. *Crédit Foncier*, *Institution de*, 2. *Bibliothèque*. *Municipalités (H. C.)*, 5. *Steamers Océaniques*. Aussi, *supra*, 1.

11. Membres ajoutés; 125, 163.

12. Quorum réduit, 113, 123, 124, 132, 140.

13. Chargés de faire rapport de temps à autre, 132, 140, 141, 207.

14. Chargés de faire rapport par bill, résolution ou autrement, 141, 207.

15. Instructions à des comités spéciaux, 178, 209, 285, 292, 295.

COMITÉS — *Suite.*

16. Comité du Conseil Législatif des Dépenses Contingentes autorisé à communiquer de temps à autre avec le comité de l'Assemblée dans le but de réduire les dépenses, 162. Autre Résolution autorisant le comité de la Chambre à communiquer, 166.

17. Rapports adoptés, 110, 152, 213, 240, 259, 268, 304.

18. Rapports imprimés, 157, 233, 243, 246, 259, 317, 346.

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE :— Voir *Documents*, 38.

COMMISSAIRES POUR RECEVOIR DES AFFIDAVITS DANS LA GRANDE BRETAGNE :— Voir *affidavits*.

COMPAGNIES INCORPORÉES :— Bill pour faciliter le réglemeut des affaires des compagnies incorporées ; du Conseil, 240. Lu, 241.

COMPAGNIES À FONDS SOCIAL :— Bill pour l'incorporation et le réglemeut des affaires des compagnies à fonds social, 92.

COMPTES PUBLICS :— Comité permanent des comptes publics nommé, 5, 101, 110. PREMIER RAPPORT recommandant que le quorum soit diminué ; le quorum devant être de sept, 123. Comptes publics à lui renvoyés, 124. SECOND RAPPORT (demandant à être autorisé à s'enquérir des surcharges excessives faites pour la papeterie et les impressions de certains départements publics) ; Adopté, 213. TROISIEME RAPPORT (*App. No. 7*) ; Imprimé, 360.

Voir *Documents*, 69.

COMTES-UNIES (H.-C.) :— Pétition demandant des amendements à la loi relative à la séparation des nouveaux comtés des anciens ; Conseil provisoire de Victoria, 22.

CONNECTICUT ET PASSUMPSIC, CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES DE :

1. Pétition pour l'incorporation d'une compagnie pour construire une voie ferrée à partir du dit chemin de fer jusqu'à quelque endroit sur le chemin de fer St. Laurent et Atlantique, 212, 291, 300.

2. Pétition contre, de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, 219.

CONSEIL LÉGISLATIF :

1. Comité nommé pour rechercher dans les Journaux du Conseil s'il a été institué quelques procédures relatives à une enquête concernant la compagnie des steamers océaniques, son contrat avec le gouvernement et les causes de ses récents désastres, 169. Rapport ; conférence demandée à ce sujet, *ib.* Voir *Steamers Océaniques*.

MESSAGES AU CONSEIL :

2. Lui demandant de former, de concert avec l'Assemblée, un comité collectif des impressions, 115.

3. Nommant les Membres de l'Assemblée qui doivent faire partie du comité collectif de la Bibliothèque, 174.

4. Transmettant une Adresse au Conseil et lui demandant son concours, 90.

5. Concourant dans une Adresse du Conseil, 90.

MESSAGES AU CONSEIL—*Suite.*

6. Autorisant le comité des dépenses contingentes de l'Assemblée à communiquer avec celui du Conseil au sujet de la réduction des dépenses de la Législature, 166.

7. Messages portés par le Greffier, 271, 297, etc.—Par des Membres, 90, 91, 115, 166, etc.

MESSAGES DU CONSEIL :

8. Transmettant de ses Bills et demandant le concours de cette Chambre, 125, 199, 207, etc.

9. Donnant son concours à des Bills de l'Assemblée, avec ou sans amendement, 299, 302, etc.

10. Désignant les Membres du Conseil qui doivent faire partie du comité collectif de la Bibliothèque, 124.—Des impressions, 133.—Ajoutant un Membre, 162.

11. Transmettant une Adresse et demandant à cette Chambre d'y concourir, 89.

12. Donnant son concours à une Adresse de l'Assemblée, 94.

13. Informant la Chambre qu'il a autorisé son comité des dépenses contingentes à communiquer avec celui de l'Assemblée au sujet de la réduction des dépenses, 162.

14. Consentant à une conférence, 212.

Voir *Parlement. Subsides*, 38—49, 140, 141.

CONVERSE, J. A. :—Pétition demandant la remise des droits sur des machines importées par lui pour fabriquer le cordage, 26.

COTISATIONS :

1. Bill pour amender la Loi des Cotisations du H.-C., et pour rendre valides certaines Cotisations déjà faites (M. Foley); 91. Renvoyé à un Comité, 178. Pétitions relatives aux Lois de Cotisation; Renvoyées à un Comité, 196.

2. Bill pour amender le Chap. 55 des Statuts refondus du H.-C., concernant l'imposition de la propriété (M. Walsh), 140.

3. Pétitions demandant des amendements à la Loi de Cotisation du H.-C. :—Brockville, 236. Conseil de Ville de Brockville, 194. Do de Collingwood, 246. Corporation d'Hamilton, 194. Do de Kingston, 156. Conseil Municipal de Middlesex, 26. Municipalité d'Orillia et Matchedash, 87. Conseil de Ville de Port Hope, 122. Conseil Municipal de Simcoe, 22. Conseil de Ville de Woodstock, 137. Toutes renvoyées au Comité du Bill, 196. Voir *Supra*, 1.

Voir *Terres*.

COUR SUPÉRIEURE :—Voir *Appels*, 3. *Cours de Circuit*, 2.

COUR ET PRISON, MALBAIE :—Pétition de François Nadeau, demandant à être rémunéré pour ses services et les pertes qu'il a faites dans la construction du palais de justice et prison de St. Etienne de la Malbaie, 86.

Voir *Documents*, 42. *Adresses*, 19.

COURS DE CIRCUIT :

1. Bill pour amender le Chap. 79 des Statuts Refondus du B.-C., relatif aux Cours de Circuit, 110.

2. Bill pour amender le Chap. 79 des Statuts Refondus du B.-C., relatif à la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit, 92. Renvoyé à un Comité, 179. Voir *Appels*, 3.

COURS DE JUSTICE ET PRISONS :—Pétitions demandant des amendements à la loi relative aux palais de justice, prisons et maisons de correction ; Conseil municipal de Middlesex, 26.

Voir *Documents*, 42. *Adresses*, 19. *Rounds*.

COURS DE DIVISION :—Bill pour amender le chap. 19 des Statuts Refondus du H.-C., relatif aux cours de division, 132.

CREDIT FONCIER :

1. Bill pour établir une institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada, 89. Renvoyé au comité nommé à ce sujet, 177. Voir *infra*, 2.

2. Comité nommé pour s'enquérir de l'expédience d'introduire en Canada le système de crédit foncier ; Devant faire rapport de temps à autre par bill, résolution ou autrement, 141. Membre ajouté, 163. Premier rapport, imprimé, 169. Bill (*supra*, 1.) renvoyé à un Comité, 177.

3. Pétitions pour une loi établissant des institutions de crédit foncier dans le B.-C.—Conseil Municipal de Bagot, 21. Baie St. Paul, 194. Conseil Municipal de Beauce, 157. Bécancour, 217. Chambly, 194. Ile Perrot, 157. Jacques-Cartier, 157; 194. Conseil Municipal de Kamouraska, 217. Newton, 211. Pointe-aux-Trembles, 330. Rigaud, 157. Ste. Anne de la Pérade, 248. St. Constant, 86. St. David, 362. St. Dominique, 21. St. Ephrem d'Upton, 21. St. Eustache, 217. Ste. Geneviève de Batiscan, 236. St. Hermas, 28. St. Liboire, 21. St. Lovis de Gonzague, 122. Ste. Marthe, 171. St. Narcisse, 300. St. Pierre de Sorel, 181. St. Placide, 232. St. Prosper, 236. St. Roch de Richelieu, 302. Ste. Rosalie, 194. Ste. Scholastique, 171. St. Sévère, 245. St. Stanislas de Kotska, 211. Ste. Thérèse de Blainville, 137. St. Thimothée, 211. St. Titc, 171. Conseil Municipal de Yamaska, 100.

Voir *Biens-fonds*.

CROWLAND :

1. Pétition demandant une loi pour mettre de côté l'arpentage fait par M. DeCew de la ligne des 3^{me} et 4^{me} concessions, et pour confirmer celui fait par MM. Fell et Hood, 100. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 114. Renvoyé à un Comité, 160. Rapporté (amendé de manière à ce qu'il soit fait un nouveau tracé de la ligne), 233. Considéré et amendé en comité ; Rapporté, 293. Passé, 297. Par le Conseil, 334. S. R., 364. (25 Vict., ch. 42.)

2. Pétitions contre, 121, 122.

CUMBERLAND :

1. Pétitions pour faire révoquer l'acte 23 Vict., ch. 101, concernant les lignes latérales de la 1^{re} Concession, ancien tracé, 109. Avis insuffisant, 195.

2. Pétitions contre, 149.

3. Pétition demandant qu'il soit fait un examen de la ligne par un arpenteur étranger à la localité, 236.

DÉBATS, PUBLICATION DES :— Voir *Assemblée Législative*, 4.

DEBENTURES MUNICIPALES :—Bill pour empêcher les Municipalités d'émettre des bons au-delà d'une certaine somme ; Du conseil ; Lu, 125.

DEBITEURS ET CREANCIERS :—Bill pour définir la fraude dans les affaires Commerciales, et pour régler les rapports entre Débiteur et Créancier en certains cas, 96.

DEBITEURS INSOLVABLES :—Bill relatif à l'insolvabilité, 92.

DÉPENSES COLONIALES :—Ordre pour imprimer les Rapports de MM. Godley, Hamilton et Elliot, commissaires impériaux nommés en 1859, au sujet des dépenses coloniales, et le Rapport du Comité de la Chambre des Communes en 1861, sur le même sujet, 153. (*Documents de la Session*, No. 17.)

Voir *Documents*, 45, 49. *Adresses*, 21, 25.

DÉFENSE DE LA PROVINCE :—Voir *Documents*, 45, 49. *Adresses*, 21, 25. *Lignes de Télégraphc*.

DÉFENSES MILITAIRES :— Voir *Documents*, 45, 49. *Adresses*, 21.

DELAWARE :—Pétitions demandant une loi pour séparer Delaware de la Division Ouest de Middlesex, et pour l'annexer à la Division Est, 193. Bill présenté, 247. Renvoyé au Comité des Bills Privés, 274. Rapport, que les bills concernant la représentation sont toujours traités comme bills publics, 284.

DÉPENSES CONTINGENTES :

Comité Permanent des dépenses contingentes nommé, 5, 101, 110. **PREMIER RAPPORT**, adresse ordonnée, 124. (Voir *Adresses*, 5.) **DEUXIÈME RAPPORT** (au sujet du quorum) ; Quorum devant être de neuf, *ib.* **TROISIÈME RAPPORT** (liste des employés, App. No. 2;) Imprimé, 166. **QUATRIÈME RAPPORT**, demandant l'autorisation de communiquer avec le Comité du Conseil, dans le but de diminuer les dépenses de la Législature ; Résolution l'autorisant à communiquer de temps à autre, *ib.* **CINQUIÈME RAPPORT** (avec le budget pour l'année courante,) 237. Adresse ordonnée, 242. (Voir *Adresses*, 6.) **SIXIÈME RAPPORT** (sur les dépenses de 1861, Appendice No. 6,) 244: Imprimé, 243. **SEPTIÈME RAPPORT** (sur une erreur dans le budget) ; Adresse ordonnée, 284. Voir *Adresses*, 7.

DÉPÔT ET PRÊT, COMPAGNIE DE, DU BAS-CANADA :—Pétition demandant un Acte d'Incorporation, 149. Rapport de l'avis, 166. Bill présenté, 168. Renvoyé à un comité, 273.

DÉPÔT ET PRÊT, COMPAGNIE DE, DU HAUT-CANADA :—Pétition demandant un Acte pour faciliter le transport des terres en Canada par la compagnie, et par l'intermédiaire de ses Commissaires et fondés de pouvoir, 108. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré en comité ; Rapporté, 254. Passé, 266. Par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vic., c. 72.)

DIMANCHE :

1. Bill pour faire fermer les canaux le Dimanche, pour empêcher la circulation des trains de chemin de fer et le départ des steamers et autres navires ce jour-là, 206.

2. Pétition demandant une loi pour obliger à l'observance rigoureuse du Dimanche : —Ottawa, 194. Aurora (Wesléyens), 181. Fergus, 320. Haldimand (Baptistes), 122. Hamilton (Eglise de Christ), 149. Eglise de l'Ascension, 149. Eglise de Knox, 149. Ingersoll, 237. Kingston, 122. Baptistes, 122. Eglise de Chalmers, 122. Eglise St.

DIMANCHE — Suite.

André, 137. Eglise St. Jacques, 137. Eglise St. Paul, 171. Wesléyens, 157. Association de l'Observance du Dimanche, Kingston, 28. London, 360. Association Chrétienne de Jeunes Gens de Montréal, 259. Norfolk et Oakland (Nouveaux Méthodistes), 194. Evêque et Clergé du Diocèse d'Ontario, 194. Eglise Presbytérienne (Comité de l'Observance du Dimanche), 234. Roxborough (Wesléyens), 157. St. Catharines (Presbytériens,) 143. Circuit de Trafalgar (Wesléyens,) 234. Valleyfield (Presbytériens), 122. Wardsville, 171. Westmeath, 250.

DISCOURS :— Voir *Adresses*, 43. *Gouverneur-Général*, 1, 2, 5. *Orateur*, 3, 17.

DOCUMENTS :

MIS DEVANT LA CHAMBRE :—

	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS
1. <i>Agriculture</i> :— Rapport du Ministre de l'Agriculture pour 1861(<i>Documents de la Session No. 32.</i>)	P. o. de S.E	294
<i>Armes pour les Volontaires et la Milice</i> :— Voir <i>infra</i> , 48, 49.		
<i>Asiles</i> :— Voir <i>infra</i> , 67.		
<i>Banques</i> :		
2. Actif et Passif de la Banque de la Cité, Montréal, le 31 mars 1862.....(<i>Documents de la Session No. 9.</i>)	Par Acte...	98
3. Liste des Actionnaires de la Banque du District de Niagara.....(<i>Documents de la Session No. 9.</i>)	216
4. Etat Mensuel de la Banque du Peuple jusqu'au 31 mai 1862.....(<i>Documents de la Session No. 9.</i>)	Do.	344
5. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures</i> :— Rapports des différents Districts du Bas-Canada pour 1861 ; (<i>ne devant pas être imprimés avec les Documents de la Session, 233.</i>)..... (<i>Documents de la Session No. 7.</i>)	Do.	{ 13, 25, 43, 106, etc.
6. <i>Obligations et Cautionnements</i> :— Rapport du Régistrare sur les Obligations et Cautionnements enregistrés entre le 16 mars 1861 et le 20 mars 1862 ; (<i>ne devant pas être imprimés avec les Documents de la Session, 233.</i>) (<i>Documents de la Session No. 12.</i>)	Do.	24
7. <i>Boudreau, Dr.</i> :— Rapports et Correspondance du Dr. Boudreau comme Coroner du District de Saguenay, avec ses comptes pour enquêtes, et renseignements relatifs au paiement des dits comptes, etc. (<i>Documents de la Session No. 32.</i>)	Par Adr'se.	243
8. <i>Compagnie d'Assurance Britannique Américaine</i> :— Etat de ses affaires.....(<i>Documents de la Session No. 9.</i>)	Par Acte ...	154
9. <i>Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</i> :— Etat de ses affaires..... (<i>Documents de la Session No. 9.</i>)	Do.	85

DOCUMENTS — *Suite.*

	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS
<i>Chemins de Colonisation : — Voir infra, 38.</i>		
10. <i>Commutations de Tenure : —</i> Etat des commutations effectuées dans la censive du Domaine de la Couronne, Québec, et pour les Biens des Jésuites, en vertu du chap. 43 des Statuts Refondus du Bas-Canada.....	Par Acte ...	93
11. <i>Rivières-des-Prairies : —</i> Rapport d'arbitres provinciaux sur la réclamation des propriétaires de ponts sur cette rivière, pour indemnité en considération de la révocation de certaines clauses de leurs chartes et concernant les obstacles à la navigation.(Documents de la Ses. No. 25.)	Par Adr'se.	195
12. <i>Cour de Circuit de Drummondville : —</i> Correspondance relative aux plaintes faites contre l'irrégularité de cette cour..... (Documents de la Ses. No. 25.)	Do.	195
<i>Enseignement :</i>		
13. Rapport du Surintendant de l'instruction dans Bas-Canada, pour 1861, (<i>imprimé, 4,000 en français et 750 en anglais, 267.</i>).....(Documents de la Ses. No. 34.)	P. o. de S.E	243
14. Rapport du Surintendant de l'instruction dans le Haut-Canada, pour 1861, (<i>Imprimé 4,000 en anglais et 750 en français, 267.</i>).....(Documents de la Ses. No. 34.)	Do.	287
15. <i>Election Générale : —</i> Rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, du nombre de votes enregistrées pour chaque candidat, dans chaque comté, division, township, cité, ville, paroisse ou division où il y a eu contestation, avec le nombre inscrit et le nombre des électeurs dans chaque division, comparé avec le nombre de voix enregistrées en 1858, et avec indication de la population de chaque collège électoral; (<i>Imprimé, 238.</i>) (Documents de la Ses. No. 24.)	98	193
16. <i>Agents de l'émigration : —</i> Copie des instructions données aux agents de l'émigration à l'étranger, et des rapports reçus d'eux, avec un état de leurs salaires et allocations. (Documents de la Ses. No. 21.)	Par Adr'se.	132
17. <i>Budget (Gouvernement Civil) : —</i> Pour 1862, (<i>Renvogé au comité des subsides, 216. Budget supplémentaire, 298 ; Renvoyé à un comité, 299.</i>)... (Documents de la Ses. No. 4.)	Par Mes'ge.	215, 298
18. <i>Fonds d'honoraires, H.-C. : —</i> Etat des honoraires reçus pour ce fonds, et des salaires des Juges payés en 1861. (Documents de la Ses. No. 13.)	Par Acte ...	34
<i>Pêcheries :</i>		
19. Etat des primes payées à des pêcheurs Canadiens, avec le nombre des navires ayant droit à cette prime, et le nombre de ceux auxquels elle a été refusée; (<i>Imprimé, 201.</i>) (Documents de la Ses. No. 11.)	Par Adr'se.	173

DOCUMENTS — <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ- SENTES
20. Rapport du Surintendant des Pêcheries du Bas-Canada, pour 1861.....(<i>Documents de la Ses. No. 11.</i>)	P. o. de S.E	268
21. Rapport de W. Gibbard, inspecteur des pêcheries des Lacs Huron et Supérieur.....(<i>Documents de la Ses. No. 11.</i>)	Do.	268
22. Rapport du Surintendant des pêcheries du Haut-Canada, pour 1861.....(<i>Documents de la Ses. No. 11.</i>)	Do.	268
23. Rapport de Pierre Fortin, Magistrat commandant l'expédition pour protéger les Pêcheries du Golfe, pour la saison de 1861.....(<i>Documents de la Ses. No. 11.</i>)	Do.	268
24. <i>Compagnies d'Assurance Etrangères</i> :—Rapports des Compagnies d'Assurance Etrangères qui ont obtenu des licences en Canada, en vertu de la 23 Vic., ch. 33, et des sommes placés par elles en effets Provinciaux, et comptes rendus par elles; (<i>Impr., 233.</i>) (<i>Documents de la Ses. No. 233.</i>) Voir <i>infra</i> , 30, 31, 41, 43.	Par Adr'se.	195
25. <i>Séminaire des amis, Prince Edouard</i> :—Rapport de ses propriétés.....	Par Acte ...	98
26. <i>Jardin du Gouverneur, Québec</i> :—Rapports et Documents relatifs aux réclamations des héritiers de feu le Major Holland, (<i>ne devant pas être imprimés avec les documents de la Ses., 233.</i>).....(<i>Documents de la Ses. No. 26.</i>)	Par Adr'se.	195
27. <i>Chemin de fer Grand Tronc</i> :—Etat de ses affaires, avec bilan attesté sur serment selon la 2 ^{me} section de l'Acte 20 Vic., ch. 11.....(<i>Documents de la Ses. No. 16.</i>)	Do.	214
28. <i>Dette d'Hamilton</i> :—Documents relatifs au paiement, depuis le 1 ^{er} Janvier 1861, de sommes par la Province à la Cité d'Hamilton ou pour elle, et à compte de sa dette—(<i>Imprimés, 201.</i>).....(<i>Documents de la Ses. No. 22.</i>)	Do.	166
29. <i>Havres sur le lac Erié</i> :—Etat de la dépense de la somme de \$20,000, votée en 1857 pour travaux de havre sur le lac Erié, et correspondance à ce sujet. (<i>Documents de la Sess. No. 36.</i>)	Do.	303
30. <i>Compagnie d'assurance contre le feu de Hartford</i> :—Etat de ses affaires.....(<i>Documents de la Sess. No. 9.</i>) "Héritiers Holland":—Voir <i>infra</i> , 26.	Par Acte ...	20
31. <i>Compagnie d'assurance dite de Hôme, de New-York</i> :—Etat de ses affaires.....(<i>Documents de la Sess. No. 9.</i>)	Do.	20
32. <i>Industrie, Union St. Joseph</i> :—Etat de ses affaires	Do.	43
33. <i>Chemin de fer Intercolonial</i> :—Dépêche du ministre des colonies au sujet de l'aide impériale dans la construction d'un chemin de fer Intercolonial; <i>Imprimée</i>	P. o. de S.E	381

DOCUMENTS — <i>Suite.</i>	BEQUIS.	PRÉ- SENTÉS
34. <i>Biens des Jésuites</i> :—Etat relatif aux Biens des Jésuites, fourni par le Commissaire des Terres de la Couronne en vertu de la 16 Vic., c. 163, sec. 5. (<i>Documents de la Sess. No. 15.</i>)	Par Acte ...	105
35. <i>Kent, Duchesse de</i> :—Dépêche en réponse à l'Adresse de condoléance des deux Chambre à l'occasion de la mort de S. A. R. la Duchesse de Kent.....	Par Mes'ge.	123
36. <i>Hôpital de Kingston</i> :—Etat de ses affaires. (<i>Documents de la Sess. No. 19.</i>)	Par Acte ...	106
37. <i>Canal Lachine</i> :—Correspondance, pétitions, rapports, etc., touchant l'érection de ponts sur ce canal; (<i>Imprimés, 233.</i>).....(<i>Documents de la Sess. No. 31.</i>)	Par Adr'se.	214
38. <i>Terres</i> :—Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour 1861; (<i>Rapport de l'Inspecteur des Agences, B.-C., imprimé, 151. Rapport d'A. J. Russell, Ecuyer, sur les Chemins de Colonisation dans le H.-C., imprimé, 329.</i>).....(<i>Documents de la Sess. No. 11.</i>)	Par Acte ...	106
39. <i>Greffier en Loi</i> :—Copie de la Commission nommant G. W. Wicksteed, Ecuyer, Greffier en Loi de la Chambre...	213	
40. <i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Rapport Annuel du Bibliothécaire	111e Règle.	6
41. <i>Compagnie d'Assurance contre le Feu et sur la Vie de Liverpool et Londres</i> :—Etat de ses affaires. (<i>Documents de la Sess. No. 9.</i>)	Par Acte ...	315
42. <i>Palais de Justice et Prison de la Malbaie</i> :—Copie de la soumission et du contrat de F. X. Cimon pour terminer ces édifices, avec correspondance et rapports sur ce sujet; ainsi que l'état du montant payé et de la somme nécessaire pour terminer ces édifices..(<i>Documents de la Sess. No. 35.</i>)	Par Adr'se.	267
43. <i>Compagnie d'Assurance contre le Feu de Manhattan</i> :—Etat de ses affaires.....(<i>Documents de la Sess. No. 9.</i>)	Par Acte ...	106
44. <i>Chemin de Métapédiac</i> :—Correspondance avec le Gouvernement Impérial, depuis Novembre 1861, au sujet de l'achèvement du Chemin de Métapédiac, entre le St. Laurent et le Nouveau-Brunswick, comme Route militaire; <i>Imprimé</i>(<i>Documents de la Sess. No. 36.</i>)	Par Adr'se.	296
<i>Défenses Militaires :</i>		
45. Rapports de MM. Godley, Hamilton et Elliott, Commissaires Impériaux nommés en 1859 au sujet des Défenses Coloniales, et Rapport de la Chambre des Communes, en 1861, sur le même sujet, <i>Imprimés.</i> (<i>Documents de la Sess. No. 17.</i>)	Pris des Journaux de la Chambre des Commu- nes.	153

DOCUMENTS — Suite.

Défenses militaires — Suite.

	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS
46. Correspondance avec le Gouvernement Impérial, en 1861, au sujet de la Défense Militaire de la Province ; (<i>Imprimée</i> , 201.).....	Par Adr'se.	158
<i>Milice :</i>		
47. Rapport sur l'Infanterie, la Cavalerie, les Ingénieurs, et l'Artillerie Volontaires reconnus par le Gouvernement ; (<i>Imprimé</i> , 233.).....(<i>Documents de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	169
48. Dépêches du Ministre des Colonies au sujet des fournitures d'armes pour l'usage des volontaires et de la milice ; (<i>Imprimées</i> , 351.).....(<i>Documents de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	322, 351
49. Copies de l'Ordre en Conseil au sujet de la fourniture d'armes pour la défense de la Province, des dépêches à cet égard et à celui du Rapport de la Commission de la Milice ; <i>Imprimées</i>(<i>Documents de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	354
51. <i>Chemin de Fer de Montréal à Champlain</i> :—Etat de ses recettes et dépenses.....(<i>Documents de la Sess. No. 16.</i>)	Par Acte ...	85
52. <i>Société Canadienne des Charpentiers et Menuisiers de Montréal</i> :—Rapport pour 1861.....	Do.	117
53. <i>Maison de la Trinité de Montréal</i> :—Ses comptes (y compris ceux du Fonds des Pilotes Infirmes), pour l'année expirée le 31 Mars 1861. (<i>Documents de la Sess. No. 5.</i>)	Do.	43
54. <i>Chemins à Barrières de Montréal</i> :—Comptes des Syndics pour 1861.....(<i>Documents de la Sess. No. 6.</i>)	Do.	13
55. <i>Rapports Municipaux</i> :—Pour le Haut-Canada. (<i>Documents de la Sess. No. 20.</i>)	Do.	106, 258
56. <i>Nouveau-Brunswick</i> : — Dépêche désapprouvant l'Acte donnant juridiction aux magistrats Canadiens dans des offenses commises aux Nouveau-Brunswick par des personnes qui s'enfuient ensuite au Canada..... Voir <i>supra</i> , 44	Par Mes'ge.	101
57. <i>Chemin de Fer du Nord du Canada</i> :—Etat de ses affaires. (<i>Documents de la Sess. No. 16.</i>)	Par Acte ...	85
58. <i>Emploies, Nomination à des</i> :—Rapport des nouvelles charges créées au Siège du Gouvernement et dans tout le pays depuis la dernière Session, des nominations faites et des employés qui ont eu augmentation de salaire. (<i>Documents de la Sess. No. 37.</i>)	Par Adr'se.	303
59. <i>Collège d'Ottawa</i> :—Rapport annuel. (<i>Documents de la Sess. No. 14.</i>)	Par Acte ...	34
60. <i>Compagnie d'Assurance Phoenix de Hartford</i> :—Etat de ses affaires..... (<i>Documents de la Sess. No. 9.</i>)	Do.	20

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ- SENTES
<i>Département des Postes :</i>		
61. Rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 31 septembre 1861.....(<i>Documents de la Ses. No. 1.</i>)	P. o. de S.E	96
62. Correspondance relative à l'établissement d'une malle quotidienne entre Stratford et Millbank ; (<i>Imprimée, 233.</i>) (<i>Documents de la Ses. No. 1.</i>)	Par Adr'se.	220
63. Correspondance relative à la résignation de Chs. Hendry comme maître de poste de Conestoga ; (<i>Imprimée, 233.</i>) (<i>Documents de Ses. No. 1.</i>)	Do. -	220
64. Correspondance relative au déplacement du bureau de poste de Kinkora ; (<i>Imprimée, 233.</i>) (<i>Documents de la Ses. No. 1.</i>)	Do.	2
65. Liste des maîtres de poste démis ou déplacés depuis la dernière élection générale, avec la correspondance, etc., à ce à ce sujet.....(<i>Documents de la Ses. No. 1.</i>)	Do.	322
66. <i>Prince-Epoux</i> :—Dépêche accusant réception de l'Adresse de condoléance des deux Chambres à l'occasion du décès de Son A. R. le Prince-Epoux	Par Mes'ge.	221
67. <i>Prisons et Asiles</i> :—Rapport des inspecteurs d'asiles, de prisons, etc., pour 1861 ; (<i>Imprimé, 151.</i>) (<i>Documents de la Sess. No. 19.</i>)	Par Acte ...	105
68. <i>Compagnie d'Assurance et de Placement</i> :—Rapport annuel	Do.	135
69. <i>Comptes Publics</i> , pour 1861. (<i>Documents de la Ses. No. 4.</i>)	P. o. de S.E	110
70. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport annuel du Commissaire des Travaux Publics, pour 1861..(<i>Documents de la Sess. No. 3.</i>)	Par Acte ...	110
71. <i>Hospice St. Joseph de la Maternité, Québec</i> :—Rapport pour 1861	Do.	44
72. <i>Maison de la Trinité, Québec</i> :—Comptes pour 1861. (<i>Documents de la Ses. No. 5.</i>)	Do.	13
73. <i>Compagnie d'Assurance dite de la Reine, de Liverpool</i> :—Etats de ses affaires:.....(<i>Documents de la Ses. No. 9.</i>)	Do.	13
74. <i>Chemins de Fer</i> :—Rapport de la commission des chemins de fer pour 1859 et 1860. (<i>Documents de la Sess. No. 16.</i>)	Do.	105
75. <i>Traité de Réciprocité</i> :—Rapport du Ministre des Finances sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et mémoire de la chambre de commerce de St. Paul, Minnesota, et rapport du Congrès des Etats-Unis sur ce mémoire. (<i>Documents de la Ses. No. 23.</i>)	P. o. de S.E	166

DOCUMENTS — Suite.	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS
76. <i>Régistrateurs</i> :—Rapports des registrateurs du Haut-Canada, conformément à la 76me sec., c., 89, des Statuts Refondus du H.-Canada... (<i>Documents de la Ses. No. 7.</i>)	Par Acte.	{ 12, 25, 115, etc
77. <i>Compagnie du Richelieu</i> :—Etat de ses affaires. (<i>Documents de la Ses. No. 16.</i>)	Par Acte ...	171
78. <i>Canal Rideau</i> :—Copie de mémoires, ordres, rapports, etc., relatifs à l'érection de ponts sur ce canal, à différents endroits entre les Narrows et les Chutes de Jones. (<i>Documents de la Ses. No. 31.</i>)	Par Adr'se.	321
79. <i>Rigaud, Seigneurie de</i> :—Etat des sommes payées à la seigneuresse à compte des lods et ventes de cette seigneurie depuis 1855, et du montant payé pour leur commutation sur des fermes dans les concessions de St. Thomas, Ste. Marie et Ste. Julie..... (<i>Documents de la Ses. No. 33.</i>)	Do.	303
80. <i>Instructions Royales</i> :—Copies des instructions royales à Son Excellence Lord Monck, lorsqu'il a pris les rênes du gouvernement..... (<i>Documents de la Ses. No. 29.</i>)	Do.	110
81. <i>Compagnie Royale d'Assurance</i> :—Etat de ses affaires; (<i>Imprimé, 206.</i>) (<i>Documents de la Ses. No. 9.</i>)	Par Acte ...	13
82. <i>Banques d'Epargne</i> :—Etat de leurs affaires. (<i>Documents de la Ses. No. 9.</i>)	Do.	
Banque d'Epargne de Northumberland et Durham		13
Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.....		85
Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal..		85
Banque d'Epargne et de Prévoyance de Québec	98
83. <i>Commission de la Tenure Seigneuriale</i> :—Etat des dépenses des commissaires, à venir au 31 décembre 1861, montant distribué aux seigneurs, montant de l'indemnité accordée, proportion non encore payée, et montant déposé à la banque..... (<i>Documents de la Ses. No. 33.</i>)	Par Adr'se.	243
<i>Statuts Provinciaux :</i>		
84. Rapport de la distribution des statuts provinciaux. (<i>Documents de la Ses. No. 10.</i>)	Par Acte ...	13
85. Rapport des statuts refondus du Canada, et du Haut et du Bas-Canada..... (<i>Documents de la Ses. No. 18.</i>)	Do.	104
86. <i>Tassé, Didace</i> :—Rapport des licences émises et poursuites intentées par lui comme inspecteur du revenu pour Iberville, et des enquêtes tenues par lui comme coroner, et honoraires payés à des médecins et témoins à ces enquêtes. (<i>Documents de la Ses. No. 30.</i>)	Par Adr'se.	350
87. <i>Licences d'Auberge</i> :—Rapport des personnes qui ont fait défaut de remettre au Receveur-Général les deniers qu'elles ont reçu pour licences d'auberge. (<i>Documents de la Ses. No. 30.</i>)	Do.	205

DOCUMENTS — <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS
88. <i>Commerce et Navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation de la province, pour 1861. (<i>Documents de la Ses. No. 2.</i>)	P. o. de S.E	96
89. <i>Université de Toronto</i> :—Etat des affaires de l'Université de Toronto et du collège du Haut-Canada, pour 1861 ; (<i>Devant être imprimé dans les documents de la session en anglais seulement, et condensé, 233.</i>) (<i>Documents de la Ses. No. 14.</i>)	Par Acte ...	110

DONATIONS :—Bill concernant les donations *inter vivos* et les donations par testament, 96.

DORCHESTER, LOTS DE GLEBE DE :—Pétitions demandant que les dits terrains soient vendus à ceux qui les occupent actuellement, 109, 150. Pas d'avis, 214.

DOUANE :

1. Bill imposant des droits additionnels sur le thé, le café, le sucre, le whiskey et autres articles ; Ordonné, 346. (Voir *Subsides*, 2.) Présenté ; lu la troisième fois et passé, 350. Par le Conseil, 362. S. R., 366. (25 Vict., ch. 4.)

2. Pétition pour des amendements à la 12^{me} section de l'Acte 10 et 11 Vict., ch. 31, réglant les droits de douane ; Chambre de Commerce de Montréal, 137.

3. Pétition demandant que le tarif sur les articles fabriqués ne soit pas modifié ; Galt, 291.

DROIT DE RÉMÉRÉ :—Voir *Rachat*.

DRUMMOND ET ARTHABASKA :—Voir *Elections Contestées*, 10.

DRUMMONDVILLE, COUR DE CIRCUIT DE :—Voir *Documents*, 12. *Adresses*, 9.

DRUMMONDVILLE, COMPAGNIE DES MINES DE :—Pétition pour un acte d'incorporation, 143. Rapport de l'avis, 166. Bill présenté, 215. Renvoyé à un comité, 274.

DUGRÉ, OLIVIER :—Pétition de la veuve de feu O. Dugré, demandant les arrérages de pension dus à son défunt mari comme blessé à la guerre de 1812, 217.

DURAND, JAMES :—Pétition demandant une indemnité pour pertes souffertes par lui comme registrateur du comté de Frontenac, en conséquence de la séparation de la cité de Kingston du dit comté, 351.

DURHAM :—Voir *Elections Contestées*, 11.

ECOLES ET MAISONS D'ECOLE :—Voir *Enseignement*.

ECOLES SÉPARÉES :—Voir *Enseignement*.

ELECTIONS :

1. Bill relatif aux Elections des Membres de la Législature, 167

ELECTIONS — Suite.

2. Certificats (du Greffier de la Couronne en Chancellerie) de rapport de brefs d'élection, 105.

3. BREFS ÉMIS DURANT LA VACANCE (avant la première réunion du Parlement.)

COLLEGE ELECTORAL.	EN REMPLACEMENT DE	POUR QUEL MOTIF.
Laval	Pierre Labelle, écr	Nommé inspecteur de travaux, p. xxiv.
Montcalm	Jean Louis Martin, écr	Décédé, p. xxiv.
Brome	Moses Sweet, écr.....	Nommé maître de poste, p. xxv.

4. BREFS ÉMIS DURANT LA SESSION.

COLLEGE ELECTORAL.	EN REMPLACEMENT DE	POUR QUEL MOTIF.
Toronto (Division Ouest)..	John S. Robinson, écr	Nommé Présid. du Conseil Exécutif, 17.
London	John Carling, écr.....	Do Receveur-Général, 17.
York (Division Ouest).....	W. P. Howland, écr.....	Do Ministre des Finances, 238.
Oxford (Division Ouest)...	Wm. McDougall, écr	Do Com. des Terres de la Cour., 238.
Cornwall	Hon. John Sandfield Macdonald.....	Do Procureur-Général, Ouest, 238.
Argenteuil	J. J. C. Abbott, écr	Do Solliciteur-Général, Est, 239.
St. Hyacinthe (Comté).....	Hon. L. V. Sicotte	Do Procureur-Général, Est, 239.
Québec (Comté).....	François Evanturel, écr	Do Ministre de l'Agriculture, 239.
Montreal (Division Ouest)	Thos. D'Arcy McGee, écr	Do Présid. du Conseil Exécutif, 239.
York (Division Nord).....	Adm Wilson, écr	Do Solliciteur-Général, Ouest, 239.
Waterloo (Division Nord).	Michael H. Foley, écr	Do Maître-Général des Postes, 242.
Perth (Comté)	Michael H. Foley, écr	Do do do, 255.
Hochelaga.....	J. P. Falkner, écr.....	Résigné, 361.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. Bill pour établir un mode plus expéditif de décider des élections contestées, 96.

2. Comité général des élections :—Mandat de l'Orateur nommant les Membres de ce comité, 43. Membre nouveau pour remplir une vacance, 235. Membres assermentés, 100, 266. Permis d'ajouter à la liste des présidents, 206, 231. Rapport des listes des Présidents et des Membres, 112.—Listes amendées, 219. Diverses Pétitions d'Élection renvoyées à des comités, 130, 143. Rapport des jours fixés pour nommer les comités de ces Pétitions, 151, 182.—Fixation de ces nominations à un autre jour, 283. Rapport du nom des Membres de ces Comités, 205, 230, 301.

3. Lecture de la liste des Membres de la Chambre (en vertu de la 46ème section de l'acte relatif aux Elections Contestées), 43. Liste corrigée renvoyée au Comité Général des Elections, 101.

4. M. l'Orateur fait Rapport que les cautionnements de certaines Pétitions d'Élection sont susceptibles d'objection, 154.—Non susceptibles d'objection, 110, 117.—Présente un autre rapport en amendant un précédent en ce qui concerne l'ordre de classification, 146. La Chambre y donne son concours, 147.

5. Des Pétitionnaires contre l'Élection d'un certain Député retirent leur contestation, 147.

6. Ordre renvoyant des Pétitions d'Élection à des Comités, rescindé, 159, 160.

ELECTIONS CONTESTEES — *Suite.*

7. Pétitions renvoyées de nouveau au Comité Général (des Membres du Comité Spécial de ces Pétitions ayant quitté leur siège en Chambre avant d'avoir prêté serment), 240.

8. *Bellechasse* :—Pétition de S. Paquet et autres, Electeurs, contre E. Rémillard, Ecuyer, et demandant une nouvelle Election, 51. Cautionnement suffisant, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination d'un Comité, 151. Rapport du nom des Membres, 231. Appel des noms; M. Falkner absent, 240. Comité assermenté; Pétition renvoyée à ce Comité, 244. Rapport en faveur du Membre siégeant, 329.

9. *Berthier* :—Pétition d'E. U. Piché, Ecuyer, contre P. E. Dostaler, Ecuyer, et demandant une nouvelle Election, 39; Renvoyée au Comité Général, 143. Cautionnement susceptible d'objection, 154. Ordre renvoyant la Pétition, rescindé, 169.

10. *Drummond et Arthabaska* :—Pétition de R. N. Watts et autres, Electeurs, contre J. B. E. Dorion, Ecuyer, et demandant une nouvelle élection, 46. Cautionnement sans objection, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des Membres, 205. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 212. Permission au Comité de s'ajourner, 215, 233. Rapport en faveur du Membre siégeant, 335.

11. *Durham* :—Pétition de F. H. Burton, Ecuyer, contre J. S. Smith, Ecuyer, 62. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement sans objection, 154. Jour fixé pour la nomination du Comité, 182. Rapport des noms des Membres, 301. Appel des noms; M. Morton absent, 320. Ordre de le mettre sous garde, 322. Il explique la cause de son absence et il est ensuite libéré, 327. Comité assermenté; Pétition renvoyée, 331. Permis d'ajourner, 345. Rapport qu'il a ordonné que la liste des voix auxquelles on objecte fut transmise au Président dans les 24 heures après la prochaine séance du Parlement, 354.

12. *Elgin (Division Ouest)* :—Pétition de J. Scobell, Ecuyer, contre E. Macbeth, Ecuyer, 79. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement sans objection, 155. Jour fixé pour la nomination du Comité, 182. Rapport des noms des Membres, 301. Membres assermentés; Pétition renvoyée, 320. Permis d'ajourner, 335.

13. *Essex* :—Pétition de John O'Connor, Ecuyer, contre Arthur Rankin, Ecuyer, 30. Cautionnement sans objection, 110. Pétition renvoyée au Comité Général, 113. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des membres, 230. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 240. Rapport Spécial de la nomination d'un Commissaire pour prendre des témoignages; Permis d'ajourner, 287.

14. *Hochelaga* :—Pétition de G. Lenoir dit Rolland, Electeur, contre J. P. Falkner, Ecuyer, et en faveur de Joseph Laporte, Ecuyer, 68. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 154. Ordre renvoyant la Pétition rescindé, 159.

15. *Iberville* :—Pétition de E. R. Demers, Ecuyer, contre Alex. Dufresne, Ecuyer, 54. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 154. Ordre renvoyant la Pétition, rescindé, 159. L'Orateur fait rapport qu'il a taxé les frais que doit payer le Pétitionnaire, 245

16. *Leeds (Division Sud)* :—Pétition de P. Wing, Electeur, contre B. Tett, Ecuyer, et en faveur d'A. N. Richards, Ecuyer, 77. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement sans objection, 155. Jour fixé pour la nomination du Comité, 182. Rapport des noms des Membres, 301. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 320. Permis d'ajourner, 328. Rapport de l'absence de M. McLachlin; Ordre pour qu'il se rende à son siège, 345.

ELECTIONS CONTESTÉES — *Suite.**Lennox et Addington :*

17. Rapport spécial de l'Officier-Rapporteur, p. xxiv. Ordre au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'assister muni du rapport, des cahiers de votation et autres documents, 6. Il assiste en conséquence ; Résolutions que A. F. Hooper, Ecuyer, a eu la majorité des voix ; qu'il aurait dû être proclamé élu, et qu'il a droit de prendre son siège, sujet au droit de tous les Candidats et Electeurs de pouvoir contester son Election. (Voir *infra*, 18) ; Ordre au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'amender le rapport ; Rapport amendé ; M. P. Roblin, Officier-Rapporteur, devant comparaître à la barre au sujet de son rapport, 12, 117. Témoins sommés, 207, 210. Le Greffier de la Couronne en Chancellerie devant assister de nouveau muni des cahiers d'Election, etc., 229. L'Orateur fait rapport d'un télégramme de M. Roblin, annonçant qu'il est retenu à Montréal, 229. Le Sergent-d'Armes fait rapport que M. Roblin et les témoins sommés sont présents ; Résolution mettant cette affaire de côté pour cette session, 247.

18. Pétition de David Roblin, Ecuyer, contre A. F. Hooper, Ecuyer, et demandant une nouvelle Election, 73. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 216.

19. *Lévis* :—Pétition de P. Giroux et autres, Electeurs, contre J. G. Blanchet, Ecuyer, 80. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 216.

20. *Montcalm* :—Pétition de P. O. Morin, et L. C. Marion, Electeurs, contre Jos. Dufresne, Ecuyer, et en faveur d'Aimé Dugas, Ecuyer, 53. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 216.

Montréal (Division Est) :

21. Ordre au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'assister muni du rapport et des cahiers de votation, 125. Il assiste en conséquence ; lecture du serment d'office du sous-Officier-Rapporteur pour le quartier St. Louis ; aussi, une certaine inscription dans son cahier de votation ; Résolution, que Francis Cassidy a été dûment nommé sous-Officier-Rapporteur pour le quartier St. Louis ; qu'il a prêté le serment d'office, mais qu'il a négligé de remplir les devoirs de cette charge, et qu'il a voté comme Electeur ; et qu'il compare à la barre pour être interrogé au sujet de ce manquement, 134. Ordre au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'assister muni des cahiers de votation, 177. Il assiste en conséquence ; F. Cassidy compare à la barre, 183. Témoins interrogés :—J. Belle, Officier-Rapporteur, 183. J. P. Kelly, 185. Louis Marchand, 188. Francis Cassidy, 188. C. A. Leblanc, 191. Motion, qu'il est avéré que M. Cassidy a dévié de ses devoirs comme Sous-Officier-Rapporteur, et que bien qu'il ait voté à l'Election illégalement, mais sans mauvaise intention, il soit libéré ; Amendement, que dans l'intérêt de la pureté des Elections, la chambre devrait faire surveiller avec sévérité la conduite des Officiers-Rapporteurs ; mais que tout en maintenant son droit, et devant les faits établis qui prouvent qu'il a agi de bonne foi, elle ordonne que M. Cassidy soit libéré,—rejeté ; Amendement, à l'effet de retrancher de la motion principale cette partie qui déclare que M. Cassidy a agi sans mauvaise intention,—rejeté ; Motion principale adoptée ; M. Cassidy libéré, 197.

22. Pétition de D. E. Papineau et autres, Electeurs, contre l'Honorable G. E. Cartier et en faveur de l'Honorable A. A. Dorion, 60. Renvoyée au Comité Général, 144.

23. *Montréal, (Division Ouest)* :—Pétition de Gabriel Lenoir dit Rolland, électeur, contre T. Darcy McGee, écr., et demandant une nouvelle élection, 41. Cautionnement sans objection, 110. Pétition renvoyée à un Comité Général, 113. Jour fixé pour la nomination du Comité, 205. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 212. Permis d'ajourner, 220, 233. Rapport de l'absence de M. Bell, 243. Procédures à ce sujet, 247. Permis d'ajourner, 269. Rapport définitif en faveur du Membre siégeant, 300.

ELECTIONS CONTESTEES — Suite.

24. *Northumberland (Division Est)* :—Pétition d'A. H. Meyers, écr., contre J. L. Biggar, écr., 72. Cautionnement sans objection, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des Membres, 231. Pétition renvoyée de nouveau au Comité Général (le président ayant quitté son siège en Chambre); 240. Rapport des noms du nouveau Comité, 301. Membres assermentés; Pétition renvoyée, 319. Permis d'ajourner, 329.

25. *Oxford (Division Nord)* :—Pétition de Wm. Bishop, Electeur, contre Wm. McDougall, Ecuier, et demandant une nouvelle Election, 52. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement sans objection, 154. Jour fixé pour la nomination du Comité, 182.

26. *Peel* :—Pétition d'A. Shields et W. Chisholm, se plaignant de l'élection de l'Honorable J. H. Cameron, et demandant une enquête, 77. Renvoyée au Comité Général, 144. M. l'Orateur donne communication d'une lettre des Pétitionnaires annonçant qu'ils retirent leur contestation; 147. Ordre renvoyant la Pétition, rescindé; 214.

27. *Perth (Comté)* :—Pétition d'E. F. Ryerson et autres, Electeurs, contre l'Honorable M. H. Foley; et en faveur de Thos. M. Daly; Ecuier; Pétition de T. M. Daly, Ecuier, 75. Cautionnement sans objection, 117. Pétitions renvoyées au Comité Général, 130.

28. *Peterborough (Comté)* :—Pétition de W. S. Conger, Ecuier, Candidat et autres, Electeurs, contre F. W. Haultain, Ecuier, et demandant une nouvelle Election, 70. Cautionnement sans objection, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des Membres, 230. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 240. Rapport en faveur du Membre siégeant, 331.

29. *Québec (Comté)* :—Pétition d'A. Moffatt, Electeur, contre F. Evanturel, Ecuier, en faveur de J. E. DeBlois, Ecuier, 66. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 216.

30. *Shefford* :—Pétition de F. R. Blanchard, Ecuier, contre L. S. Huntington, Ecuier, et demandant une nouvelle Election, 67. Cautionnement sans objection, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des Membres, 205. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 213. Permis d'ajourner, 220, 233. L'Orateur donne communication d'une lettre des parties, annonçant qu'ils consentent à cesser leur contestation, 245. Rapport en faveur du Membre siégeant, 290.

31. *Verchères* :—Pétition de C. F. Painchaud, Ecuier, contre A. E. Kierzkowski, Ecuier, 49. Cautionnement sans objection, 117. Pétition renvoyée au Comité Général, 130. Jour fixé pour la nomination du Comité, 151. Rapport des noms des Membres, 205. Appel des noms; M. Abbott absent, 213. Nouvel appel des noms; M. Fortier absent; Ordre de le prendre sous garde, 221. Le Sergent-d'Armes fait rapport qu'il est absent de la ville, 222. Il assiste et sur serment il explique la cause de son absence, et il est libéré, 227. Pétition renvoyée de nouveau au Comité Général (M. Abbott ayant quitté son siège en Chambre), 240. Rapport des noms du nouveau Comité, 300. Membres assermentés; Pétition renvoyée, 319. Permis d'ajourner, 331.

32. *Wellington (Division Nord)* :—Pétition de James Whyte, Electeur, contre Wm. Clarke, Ecuier, et en faveur de James Ross, Ecuier, 71.

33. *Wentworth (Division Sud)* :—Pétition de H. B. Wilson, Electeur, contre J. Rymal, Ecuier, et pour une nouvelle Election, 76. Renvoyée au Comité Général, 144. Cautionnement susceptible d'objection, 154. Ordre renvoyant la Pétition, rescindé, 160.

ELGIN :—Voir *Elections contestées*, 12 *Terres*, 5.

EMIGRATION :

1. Bill pour amender le Chapitre 40 des Statuts Refondus du Canada, relativement à l'imposition d'amendes aux Exploitants (*runners*) des Emigrés, 268. Deuxième Lecture, 329. Lu la troisième fois et passé (comme Bill pour amender l'Acte concernant les Emigrants et la Quarantaine), 332. Par le Conseil, 357. S. R., 365. (25 Vict. Chap. 8.)

2. Motion pour nommer un Comité Spécial de l'Immigration et de la Colonisation, surtout au sujet de l'Emigration du printemps de cette année, devant faire rapport de temps à autre, 97, 117. Adopté; Comité nommé, 125. Quorum devant être de sept, 140. PREMIER RAPPORT (App. No. 2); Imprimé, 176. Renvoyé à un Comité Général, 206. Considéré, 206. DEUXIÈME RAPPORT (App. No. 2); Imprimé, 213.

3. Pétition des Représentants des Sociétés Anglaise et Allemande de Montréal; demandant que l'entier contrôle du Département de l'Emigration soit laissé au Ministre de l'Agriculture, 16. Imprimée, 157.

4. Pétition demandant qu'Edouard Simays, de Montréal, soit nommé Agent de l'Emigration Belge en Canada; Montréal, 193.

Voir *Documents*, 16. *Adresses*, 10. *Subsides*, 88, 139.

ENQUÊTE :—Pétition pour des amendements à l'Acte relatif à la tenue des enquêtes; Conseil Municipal de Perth, 15.

ENREGISTREMENT, LOIS D', B. C. :

1. Bill pour amender le Chapitre 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'enregistrement de titres à des immeubles, hypothèques, douaires, etc., (M. Langevin); 91. Renvoyé à un Comité, 179.

2. Bill relatif à la régie des Bureaux d'enregistrement dans le Bas-Canada, 92.

3. Bill pour étendre les dispositions des Chapitres 36 et 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatifs à l'enregistrement de titres à des immeubles et des hypothèques dont ils sont grevés (Procureur-Général Cartier), 133. Renvoyé à un Comité Général, 292. Considéré et amendé; Rapporté, 296. Passé, 305. Par le Conseil, 355. S. R. 365. (25 Vict. Chap. 11.)

4. Pétitions pour l'établissement de Bureaux d'Enregistrement dans les Municipalités des Townships de l'Est :—Milton, 194. Roxton, 107.

ENREGISTREMENT, LOIS D', H. C. :

1. Bill pour amender les Lois d'Enregistrement du Haut-Canada (M. Crawford), 104.

2. Bill supplémentaire au Chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif à l'enregistrement des titres (M. Walsh), 140.

ENSEIGNEMENT :

1. Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Séparées dans le Haut-Canada, en ce qu'il a trait aux Ecoles Séparées Catholiques Romaines, 88. Motion pour sa 2^{ème} lecture; Débats ajournés sur icelle, 128. Repris; Motion pour remettre à 6 mois sa 2^{ème} lecture, 141. Rejetée; Bill lu la 2^{ème} fois et renvoyé à un Comité, 146. Rapporté avec des amendements; Réimprimé, 259.

ENSEIGNEMENT — *Suite.*

2. Pétitions contre ce Bill :—Cavan, 245. Municipalité de Gwillimbury Ouest, 300, 302.
3. Bill pour empêcher la réduction injuste du salaire des Instituteurs d'Ecoles Communes dans le Haut-Canada, 104.
4. Bill pour exempter de la saisie le salaire et le mobilier des Instituteurs, 144.
5. Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'enseignement supérieur et aux Ecoles Normale et Modèle (M. Dunkin), 104.
6. Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada (M. Pope), 244.
7. Bill pour amender l'Acte relatif aux Ecoles Communes du Haut-Canada, 220.
8. Pétition pour des amendements à la Loi des Ecoles Communes du Bas-Canada ; Commissaires de l'Ecole Protestante de Montréal, 22.
9. Pétition pour des amendements à la Loi des Ecoles Communes du Haut-Canada :—Révérend M. Birks et autres, 86. Syndics de l'Ecole de Grammaire de Bradford, 181.
10. Pétition pour des amendements au chap. 63 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif aux Ecoles de Grammaire :—Conseil-de-Ville de Port-Hope, 122. Syndics de l'Ecole de Grammaire d'York, 109.
11. Pétition demandant la révocation de la loi relative aux Ecoles Communes et de Grammaire et aux Bibliothèques publiques ; Bentinck et Glenelg, 121.
12. Pétition demandant que le Fonds des Instituteurs à la retraite soit augmenté ; Glengarry, 143.
13. Pétition demandant l'abolition de la charge d'Inspecteur d'Ecole ; Durham (B. C.), 15.
14. Pétitions demandant de l'aide pour différentes Ecoles et Collèges, savoir :— Bishop's College, Lennoxville, 66. Chicoutimi (une maison d'école), 15. Laprairie de la Magdeleine (do), 22. Collège McGill, Faculté Médicale, 211. (Voir *Subsides*, 64.) Collège d'Ottawa, 45, 234. (Voir *Subsides*, 63.) Queen's College, 21. (Voir *Subsides*, 63.) Do. Faculté Médicale, 211. (Voir *Subsides*, 64.) Académie de la Baie-Ste-Antoine, 109. Ecole Modèle de Ste. Claire, 45. Collège de St. Germain-de-Rimouski, 109. Do. (construction), 45. Ecole Modèle de St. Joseph-de-la-Pointe-Lévis, 176. Do. de St. Malachie, 107. Académie de Shefford-Ouest, 219. Ecole Médicale de Toronto, 156. (Voir *Subsides*, 68.) Collège Victoria, 142. (Voir *Subsides*, 62, 65.)
Voir *Documents*, 13, 14. *Subsides*, 61—63, 182.

ERIE, LAC :—Voir *Documents*, 29. *Adresses*, 16, 17. *Havre de Rondeau*.

ERIE ET ONTARIO, CHEMIN DE FER D' :—Pétition du Conseil-de-Ville de Niagara, demandant l'autorisation de vendre les intérêts qu'il a dans cette voie ferrée, 28. Rapport de l'Avis, 112. Bill présenté, 145. Renvoyé à un comité, 273. Rapporté avec des amendements, 323. Considéré en comité ; Rapporté, 330. Troisième lecture ; Motions sous forme d'amendement, rejetées ; Passé, 340. Par le Conseil, avec un amendement ; Considéré et rejeté ; Comité nommé pour formuler les motifs de ce rejet ; Rapport de ces motifs ; Motion pour adopter ce Rapport ; Amendement, pour l'adoption de l'amendement fait au Bill par le Conseil Législatif,—adopté, 357. S. 11, 365. (25 Vic., chap. 32.)

ESSEX :—Voir *Elections Contestées*, 13.

ESTIMES (GOUVERNEMENT CIVIL) :—Voir *Gouverneur-Général*, 9.

ÉTATS-UNIS :—Voir *Documents*, 75. *Adresses*, 36.

EXAMINATEUR DES ORDRES PERMANENTS :—Voir *Bills Privés*, 5.

EXOISE, DROITS D' :—Bill pour augmenter les droits d'excise sur les spiritueux et la bière, et sur les licences des distillateurs, rectificateurs et brasseurs ; Ordonné, 347. (Voir *Subsides*, 2.) Présenté, 350. Deuxième et troisième lecture, 355. Passé, 358. Par le Conseil, 362. S. R., 366. (25 Vict., chap. 5.)

EXECUTION CIVILE :—Bill pour faciliter le recours par saisie exécution contre les biens d'associés, 158.

EXPOSITIONS PUBLIQUES :—Bill relatif aux Expositions Publiques dans le Bas-Canada ; Du Conseil, 199. Lu, 238. Deuxième et troisième lecture et passé, 318. S. R., 363. (25 Vict., chap. 15.)

EXPOSITION DE 1862 (LONDRES) :—Voir *Subsides*, 167.

FEMMES MARIÉES :

1. Bill pour stipuler à quelles conditions les femmes séparées de bien d'avec leur mari pourront exercer comme marchandes dans le Bas-Canada, 158.

2. Bill relatif à l'exécution, dans le Bas-Canada, et par les femmes mariées, de transports affectant des immeubles dans le Haut-Canada, 196.

FITZROY :—Pétition demandant une loi pourvoyant au tracé de lignes latérales, 172. Rapport de l'Avis, 195. Bill présenté, 196. Renvoyé à un comité, 274.

FONDS D'HONORAIRES :—Voir *Documents*, 18.

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL :—Pétition pour la révocation de l'Acte du Fonds d'Emprunt Municipal du Haut-Canada ; Conseil Municipal de Wellington, 15.

FORD, D. B. O. :—Pétition de la veuve de D. B. O. Ford, demandant l'autorisation de disposer des biens de son défunt mari pour payer ses dettes et entretenir ses enfants, 156. Rapport de l'avis, 166. Bill présenté, 284. Renvoyé à un comité, 295. Rapporté avec des amendements, 304. Considéré en comité ; Rapporté, 317. Passé, 321. Par le Conseil, 355. S. R., 365, (25 Vic., ch. 103.)

FORT ERIE ET NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 107.

FORTIER, CHS. :—Pétition demandant une loi pour lui permettre d'exercer la profession Médicale dans le Bas-Canada, 107. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 196. Renvoyé à un comité, 226.

FORTIER, JACQUES :—Pétition demandant le paiement des arrérages de pension qui lui sont dus pour ses services durant la dernière guerre, 121.

FRAIS DE JUSTICE :—Bill pour amender la loi relative aux frais de justice dans les cours de droit commun et de Chancellerie du Haut-Canada, 140.

GAGE, NATHAN :

1. Pétition de Charles Turner et autres, et d'A. Huntington et autres, (syndics), demandant des amendements à l'Acte de la dernière session relatif au Testament de feu N. Gage, 15. Rapport de l'avis, 129. Bill envoyé du Conseil; Lu, 244. Renvoyé à un Comité, 274. Rapporté, 283. Considéré en Comité; Rapporté, 292. Passé, 296. S. R., 363. (25 Vic., ch. 105.)

2. Pétition de W. Matthews et J. M. Tupper, pour des amendements à l'Acte de la dernière session, relatif au Testament de feu N. Gage, (dans l'intérêt des syndics), 108. Bill présenté, 214. Ordre pour la deuxième lecture, déchargé, 274.

GAZ :

1. Bill pour régler l'inspection et l'étampage des Gazomètres, 92. Renvoyé à un comité, 179.

2. La Chambre décide de se former en comité pour imposer une taxe aux compagnies de Gaz, 128.

GAZETTE OFFICIELLE :—Voir *Impressions*, 2. *Subsides*, 163.

GIRARD, PAUL :—Voir *Ponts*, 7, 8.

GODERICH, HAVRE DE :—Pétitions demandant de l'aide pour construire un Havre de refuge à Goderich, 156, 232, 237.

GOVERNEUR GENERAL :

1. Discours du trône à l'ouverture de la Session, 4. Jour fixé pour sa prise en considération, 5. Motion pour une Adresse de remerciements à Son Excellence, etc., 17. Voir *Adresses*, 43.

2. Discours repris en considération; Résolution, qu'un subside soit accordé à Sa Majesté,—devant être considérée en comité général, 88. Voir *Subsides*, 1.

3. Donne la sanction royale aux bills; 362. Bill réservé, 366.

4. Communique son intention de proroger la Législature demain, 361.

5. Son discours à la clôture de la Session, 366.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

6. Désirant la présence de l'Assemblée dans la chambre du Conseil Législatif, à l'ouverture de la Session, 1. Après l'élection de l'Orateur, 3. A la clôture de la Session, 362.

7. Communique une dépêche désavouant l'Acte pour donner juridiction aux Magistrats Canadiens dans les cas d'offenses commises au Nouveau-Brunswick par des personnes qui fuient ensuite au Canada, 101.

8. Communique une dépêche en réponse à l'Adresse de condoléance des deux Chambres à l'occasion de la mort de S. A. R. la Duchesse de Kent, 123.

9. Transmettant le budget pour l'exercice de 1862, 215. (Voir *Documents de la*

MESSAGES DE SON EXCELLENCE — *Suite.*

Session, No. 4.) Renvoyé au Comité des Subsidés, 216. Voir *Subsidés, 1.*—Budget supplémentaire, 298. (*Documents de la Session, No. 4.*) Renvoyé, etc., 299.

10. Communiquant une dépêche en réponse à l'adresse de condoléance des deux Chambres, à l'occasion de la mort de S. A. R. le Prince-Epoux, 221.

GOUVERNEUR, JARDIN DU, QUEBEC:—Voir *Documents, 26. Adresses, 13.*

GRAIN DE SEMENCE:—Pétition demandant de l'aide pour des colons de différents endroits pour qu'ils puissent acheter du grain pour ensemercer leurs terres, savoir:—Acton, 234. Roxton, 100. St. Frédéric de la Beauce, 234. Stratford, 22. Wolfestown, 122.

GRAMMAIRE, ECOLES DE:—Voir *Enseignement, 10, 11. Subsidés, 63.*

GRAND OCCIDENTAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER:—Voir *Grand Tronc, 1, 2, 4.*

GRAND TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER:—

1. Pétitions des Compagnies de Chemin de Fer Grand Tronc et Grand Occidental, pour des amendements à l'acte 16 Vict., chap. 39, relatif à l'union de Compagnies de Chemin de fer pour certaines fins, 100. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 151. Motion pour la deuxième lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois"; Débats sur cet amendement, ajournés, 199. Ordre pour sa considération ultérieure, déchargé, 273.

2. Pétitions contre le bill ci-dessus:—Galt, T, 230. Kerr, J. W., 236. Chambre de Commerce de London, 236.

3. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc, pour la réorganisation de la compagnie et pour des amendements aux actes qui la constituent, 181. Recommandation pour que la règle relative à l'avis soit suspendue, 195. Suspendue; Bill présenté, 243. Renvoyé à un Comité, 258. Rapporté avec des amendements (et les délibérations du comité,—*App. No. 9*), 284. Considéré et amendé en comité, 298. Motion pour le renvoyer de nouveau à un comité, 319. Amendement proposé et rejeté; Motion principale adoptée; Instruction au Comité Général de retrancher certains mots; Bill considéré et amendé en comité; Rapporté; Renvoyé de nouveau à un Comité Général, et encore amendé; Motion pour recevoir le rapport de ce jour en six mois, rejetée; Bill encore renvoyé à un Comité Général; Rapporté sans amendement, 324 à 327. Motion pour renvoyer de nouveau ce bill à un Comité Général, rejetée, 341. Lu la troisième fois; Plusieurs amendements y sont faits; Motion pour remettre à six mois, rejetée; Passé, 342. Par le Conseil, 356. S. R., 365. (25 Vict., chap. 56).

4. Pétition pour des amendements aux deux Bills ci-dessus; Montréal, 299.

5. Pétition pour l'adoption des mesures nécessaires au règlement équitable des affaires de la Compagnie; Québec, 245.

6. Pétition demandant que la compagnie soit requise de fournir un nombre suffisant de chars à fret aux stations locales; Conseil Municipal de Huron et Bruce, 23.

7. Pétitions demandant qu'il ne soit pas accordé de nouvelle aide à la compagnie:—Municipalité d'Ascott, 157. Bruce, 172. Municipalité de Clinton, 37. Municipalité de Colborne, 108. Conseil Municipal de Compton, 14. Municipalité de Culross, 45. Municipalité de Darlington, 230. Conseil Municipal d'Elgin, 14. Do de Frontenac, Lennox et Addington, 108. Municipalité de Goderich, 37. Do de Grey, 157. Con-

 GRAND TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER — *Suite*.

seil Municipal de Hastings, 45. Municipalité de Hay, 37. Do d'Howard, 108. Do de Hullet, 149. Conseil Municipal de Huron et Bruce, 23. Do de Kent, 26. Do de Lambton, 86. Do de Leeds et Grenville, 21. Do de Middlesex, 23. Municipalité de Morris, 108. Conseil Municipal d'Ontario, 143. Do de Peterboro et Victoria, 26. Do de Prescott et Russell, 218. Do de Prince-Edouard, 121. St. Benoit, 121. St. Eustache, 157. St. Hermas, 121. St. Joseph, 248. St. Placide, 218. Ste. Scholastique, 121. Conseil de Ville de Sherbrooke, 232. Municipalité de Stanley, 108. Conseils Municipaux de Stormont, Dundas et Glengarry, 26. Municipalité de Townsend, 23. Do de Tuckersmith, 37. Do de Turnberry, 66. Do d'Usborne, 245. Conseil Municipal de Wellington, 214. Do de York et Peel, 37.

Voir *Documents*, 27. *Adresses*, 14.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Ses certificats de l'élection de députés d'après de nouveaux brefs, 1, 105.
2. Devant assister avec les rapports, cahiers de votation, etc., 6, 125, 177.—Assiste en conséquence, 12, 134, 183, 228.
3. Assiste conformément à l'ordre pour amender un rapport, 12.
4. Ordre de préparer un état des voix enregistrées dans chaque collège électoral, etc., 98. Présenté, 193.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. M. l'Orateur annonce à la Chambre le décès du Greffier, 210.—La nomination de M. W. B. Lindsay, junior, comme son successeur, *ib.*
2. Nomme un adjoint pour agir en son absence, 200.
3. M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé MM. G. M. Muir et A. Patrick Greffiers-adjoints, 214.

GREFFIER EN LOI (ASS. LÉGISLATIVE) :—(Voir *Documents*, 39.)

GUELPH :

1. Pétition du Conseil de Ville, demandant l'autorisation de louer une partie du carré du marché, et que la Règle relative à l'avis soit suspendue, 219. Pas d'avis, 243.

2. *Collège St. Ignace* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 137. L'avis n'est pas exigé, 150. Bill présenté, 160. Renvoyé à un comité, 224. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré et amendé en comité, 254. Rapporté; Motion pour remettre à six mois la considération des amendements, rejetée, 255. Passé, 265. Par le Conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 328. S. R., 364. (25 Vict., chap. 83.)

3. *Institut de fermiers et d'artisans* :—Pétition demandant de l'aide, 230.

4. *Sœurs de Notre-Dame-de-Lorette* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 137. L'avis n'est pas exigé, 150. Bill présenté, 160. Renvoyé à un comité, 225. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré en comité; Rapporté, 254. Motion pour la troisième lecture; Amendement pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, 266. Rejeté; Bill lu la troisième fois et passé, 270. Par le Conseil, avec des amendements, 322. Considérés et adoptés, 323. S. R., 364. (25 Vict., chap. 95.)

GUELPH — *Suite*

5. *Sœurs St. Joseph* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 137. L'avis n'est pas exigé, 150. Bill présenté, 160. Renvoyé à un comité, 224. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré et amendé en comité, 254. Rapporté; Motion pour remettre à six mois la considération des amendements, rejetée, 255. Motion pour la troisième lecture; Amendements, pour renvoyer de nouveau le Bill à un comité général, rejeté; Lu la troisième fois et passé, 265. Par le Conseil, avec des amendements, 338. Considérés et adoptés, 345. S. R., 365. (25 Vict., chap. 92.)

GUERRE DE 1812 :—Pétitions demandant des rémunérations pour services ou pertes durant la dernière guerre :—J. B. Chevalier de la Durantay et autres, 100. Lacasse, Louis, 172. Tétrault, Pierre, 22. Renvoyées à un comité après division, 126.

Voir *Adresses*, 49. *Lévesque. Rucl.*

GUGY, B. C. A. :—Pétition demandant le redressement de griefs, 156.

GUILBAULT, JOSEPH :—Voir *Adresses*, 34.

GUILBAULT, J. E.—Pétition demandant de l'aide pour établir un jardin botanique à Montréal, 121.

HAMILTON :

1. Pétition demandant la passation d'une mesure pour libérer la dite cité des dettes qu'elle a contractées pour un chemin de fer, 149.

2. Pétition des porteurs de bons d'Hamilton, demandant l'intervention de la Législature à leur égard (la cité n'ayant pas fait face à ses obligations), 194.

3. *Association de la Salle des Francs-Maçons* :—Pétition demandant à être constituée en corporation, 211. Pas d'avis, 243.

4. *Société St. George de Bienfaisance* :—Pétition pour être constituée en corporation, 149. L'avis n'est pas exigé, 167. Bill présenté, 168. Renvoyé à un comité, 203. Rapporté avec des amendements, 235. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 264. Par le Conseil, 327. S. R., 364. (25 Vict., chap. 99.)

5. *Sœurs St. Joseph* :—Pétition demandant de l'aide, 86. Voir *Subsides*, 124.

Voir *Documents*, 28. *Adresses*, 15.

HAMILTON, COMPAGNIE DE POUDRE D' :—Pétition pour être constituée en corporation, 109. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 152. Renvoyé à un comité, 192. Rapporté, 235. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 264. Par le Conseil, 327. S. R., 364. (25 Vict. chap. 73.)

HART, MME. :—Pétition des légataires de feu Mme Hart, demandant un Acte pour l'administration et la vente de ses immeubles, 194.

HARTFORD, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE :—Voir *Documents*, 30.

HASTINGS :—Pétition du Conseil Municipal de Hastings, demandant le pouvoir de consolider partie de la dette du comté, 44. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 130. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 219. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 261. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vict., chap. 31.)

HAUT-CANADA, BANQUE DU : — Pétition demandant de nouveaux amendements à son Acte d'incorporation, et une réduction dans la valeur nominale des Actions, 15. Rapport spécial de l'avis, 167. Bill envoyé du Conseil; Lu, 133. Renvoyé à un Comité, 162. Rapporté, 219. Considéré en Comité; Rapporté, 251. Passé, 262. S. R., 363. (25 Vict., chap. 63.)

HAUT-CANADA, COLLEGE DU : — Voir *Documents*, 90.

HAVRES DU LAC ÉRIE : — Voir *Documents*, 29. *Adresses*, 16, 17. *Havre de Rondeau*.

HAVRE, PEAGES DE : — Voir *Bills Privés*, 6.

HEMMINFORD :

1. Pétition demandant un Acte pour diviser ce Township en deux Municipalités, 22. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un Comité, 161. Rapporté avec des amendements, 235. Considéré en Comité; Rapporté, 254. Passé, 264. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., chap. 52.)

2. Pétitions contre, 38, 218, 230.

HENDRY, CHAS. : — Voir *Documents*, 63. *Adresses*, 32.

HINCHINBROOKE, CONGREGATION PRESBYTERIENNE D' : — Pétition demandant une Loi pour incorporer les première et deuxième Congrégations de l'église presbytérienne-unie d'Hinchinbrooke, 87. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un Comité, 192. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré et amendé en Comité, 251. Rapporté, 252. Passé, 262. Par le Conseil, 333. S. R., 364. (25 Vict., chap. 54.)

HOLLAND, HÉRITIERS : — Voir *Documents*, 26. *Adresses*, 13.

HONORAIRES, FONDS D' : — Voir *Documents*, 18.

HONORAIRES SUR BILLS PRIVÉS : — Voir *Bills privés*, 3, 6.

HÔTELIERS : — Bill pour protéger les hôteliers en certains cas, 95.

HOWARD : — Pétition demandant des amendements à l'Acte pour établir des routes latérales entre 6 et 7 et les lots 12 et 13, 181.

HUNTINGDON : — Pétition demandant qu'aucune partie de ce comté ne soit annexée au comté de Châteauguay, 211.

HURON :

1. Pétition demandant une division du comté, 245.

2. Pétitions contre : — Conseils Municipaux de Huron et Bruce, 23. Magistrats de Huron et Bruce, 38.

HYPOTHÈQUES :

1. Bill relatif aux Hypothèques dans le Haut-Canada, 91. Seconde lecture, 178. Lu la 3^e fois, amendé et passé 207. Par le Conseil, 267. S. R., 363. (25 Vict., chap. 21.)

 HYPOTHÈQUES — *Suite.*

2. Bill pour amender le chap. 45 des Statuts Refondus du Haut-Canada concernant les hypothèques et la vente des immeubles, 115. Renvoyé à un Comité Général, 154. Considéré, 170.

IBERVILLE :— Voir *Documents*, 86. *Adresses*, 45. *Elections contestées*, 15.

IMMEUBLES :— Bill relatif aux titres à des immeubles et pour autoriser l'émission de bons sur la garantie d'immeubles dans le Haut-Canada, 114.

Voir *Femmes mariées*, 2. *Testaments*.

IMMIGRATION :— Voir *Emigration*

IMPRESSIONS PUBLIQUES :— Voir *impression des Documents parlementaires*, 2. *Comptes publics*. *Subsides*, 164.

INDUSTRIE, UNION ST. JOSEPH D' :— Voir *Documents*, 32.

INDUSTRIE ET RAWDON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :— Pétition pour la révocation des Actes relatifs à la dite Compagnie, 172.

INSPECTEURS DE BOIS, LOI RELATIVE AUX :— Voir *Bois de construction*, 2.

INSTITUTS D'ARTISANS :— Pétition de la Chambre des Arts et Manufactures du Haut-Canada, demandant que l'on continue à accorder une allocation annuelle aux Instituts d'Artisans, 123.

INSTRUCTIONS ROYALES :— Voir *Documents*, 80. *Adresses*, 39.

INTEMPERANCE :

1. Comité Spécial nommé pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour mettre fin à l'intempérance; devant faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, 207.

2. Pétition pour des amendements à la loi pour combattre l'intempérance; Conseil municipal de Compton, 15.

3. Pétition pour établir un asile pour les personnes ivres :—Grande Division des Fils de la Tempérance, Canada Est, 172. Grande Division, Canada Ouest, 157. Grand Temple de l'ordre indépendant des bons templiers, 204.

INTÉRÊT :—Voir *Usure, Lois d'*.

ILE JÉSUS, COMP. DES CHEMINS À BARRIÈRES DE L' :

1. Pétition pour un acte d'incorporation, 22. Bill présenté, 132. Renvoyé à un comité, 202. Rapporté avec des amendements, 304. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 318. Lu la 3^{me} fois, amendé et passé, 321. Par le Conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 356. S. R., 365. (25 Vic., ch. 77.)

2. Pétition pour des amendements au bill, 211.

3. Pétition contre le bill, 218

ILES DE LA MAGDELEINE :—Pétition pour la nomination d'un juge résidant dans ces îles, 86.

JESUITES, BIENS DES :—Voir *Documents*, 10, 34.

JOLIETTE :—Voir *St Félix de Valois*.

JUDICATURE, ACTES DE :—Pétitions pour des amendements à la loi de judicature du Bas-Canada :—Conseil municipal de Pontiac, 248. Shefford, 217.

JUGEMENTS, ENREGISTREMENT DES :—Bill pour amender et expliquer l'acte qui abroge les lois relatives à l'enregistrement des Jugements dans le Haut-Canada, 158.

JUGES DE PAIX :—Bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées juges de paix, 4.

JURES ET JURYS :—Pétitions pour des amendements aux lois des jurés et jurys dans le Haut-Canada :—Conseil municipal de Brant, 107. Do. d'Elgin, 21. Do. de Lambton, 15. Do. de Middlesex, 26. Do. d'Oxford, 156, 176. Do. de York et Peel, 26.

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :—Voir *Judicature, Actes de Subsidés*, 21—37.

KAMOURASKA :—Pétition pour que le chef lieu de ce district soit transféré de St. Louis à St. Patrice de la Rivière-du-Loup, 121.

KENT, DUCHESSE DE :—Voir *Gouverneur Général*, 8.

KENYON :—Pétition demandant un Acte pour établir les chemins latéraux sur les lignes actuelles de ce township, 22. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 219. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 261. Par le Conseil, 302. S. R., 362. (25 Vic., ch. 43.)

KING :—Pétition demandant un Acte pour confirmer l'arpentage, fait par M. Lount, de partie de la 6me Concession, 38. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 153. Renvoyé à un comité, 203. Rapporté, 235. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 271.

KINGSTON, HÔPITAL DE :—Pétition pour augmentation d'aide, 122. Voir *Subsidés*, 118. Voir *Documents*, 36.

KINGSTON, ASILES DES VEUVES ET ORPHELINS DE :

1. Pétition pour un Acte d'incorporation, 87. L'avis n'est pas exigé, 112. Bill renvoyé au Conseil, 207. Lu, 215. Renvoyé à un comité, 227. Rapporté avec des amendements, 235. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 251. Passé tel qu'amendé, 263. Amendements adoptés par le Conseil, 299. S. R., 363. (25 Vic., ch. 97.)

2. Pétition demandant de l'aide, 123. Voir *Subsidés*, 121.

KINKORA, BUREAU DE POSTE DE :—Voir *Documents*, 64. *Adresses*, 29.

LACHINE, CANAL :—Voir *Documents*, 37. *Adresses*, 18. *Ponts*, 13. *Subsidés*, 171.

LAMBTON :—Voir *Terres*, 5.

LANARK :

1. Pétition demandant un acte pour incorporer le village de Lanark, 15. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un Comité, 192. Rapporté avec des amendements, 242. Considéré en comité ; Rapporté, 254. Passé, 271. Par le Conseil, 334. S. R., 364. (25 Vic., c. 36.)

2. Pétition contre, 172.

LAPIERRE, M. D. MEUNIER :—Voir *Rébellion*.

LAPPARE, HENRI :—Pétition demandant une rémunération comme secrétaire de la chambre des Notaires de Montréal, 28.

L'ASSOMPTION :—Voir *St. Félix de Valois*.

LAUGHTON, WM. :—Pétition demandant indemnité pour dommages soufferts par son steamer durant la rébellion, 87.

LEEDS :—Voir *Elections Contestées*, 16.

LENNOX ET ADDINGTON :—Voir *Elections Contestées*, 17, 18.

LÉVESQUE, FIRMIN :—Pétition demandant que la pension qui lui a été accordée en 1860 pour services durant la dernière guerre, soit avec rappel depuis 1814, l'année qu'il fut blessé, 149.

LEVIS (COMTE DE) :—Voir *Elections Contestées*, 19.

LEVIS (VILLE DE) :—Pétition du Conseil-de-Ville de Lévis, demandant des amendements à son acte d'incorporation, 120. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 174. Renvoyé à un Comité, 226. Rapporté avec des amendements, 246. Considéré en Comité : Rapporté, 256. Passé, 272. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Vic., ch. 48.)

LICENCES D'AUBERGE :

1. Bill pour amender le chap. 6 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les hôteliers et la vente des liqueurs enivantes, (M. Désaulniers), 95.

2. Bill pour amender l'acte relatif au droit provincial sur les licences d'auberge (M. Galt) ; Lu les 1ère et 2ème fois, 114. Lu la 3ème fois, amendé et passé, 331. Par le Conseil, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 356. S. R., 365. (25 Vic., c. 6.)

3. Bill pour amender l'acte municipal du Haut-Canada, quant à l'émission des licences d'auberge et de boutique dans les cités ; du Conseil ; Lu, 307. Renvoyé à un Comité Général, 319. Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 333. Amendements adoptés par le Conseil, 337. S. R., 364 (25 Vic., c. 23.)

4. Pétitions pour des amendements aux lois relatives aux licences d'auberge.—Division de Halton, do des Invincibles, do de Peterborough, des Fils de la Tempérance, 194. Middlesex, 217. Conseil-de-Ville de Sherbrooke, 232.

Voir *Documents*, 87. *Adresses*, 46.

LICENCES DE BOUTIQUE :—Voir *Licences d'Auberge*, 3.

LIN :—Voir *Chanvre*. *Subsides*, 137.

LINCOLN :—Pétition du Conseil Municipal de Lincoln, demandant une acte pour autoriser les contribuables de ce comté à choisir un site plus convenable que Niagara pour chef-lieu, 27. Pétitions de diverses Municipalités de township et autres, en faveur, 22, 38, 45, 171. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyée à un Comité, 160. Rapporté avec des amendements, 200. Motion pour que la Chambre se forme en comité sur icelui; Amendement pour remettre à six mois sa prise en considération, 221. Amendement—pour renvoyer le bill à un Comité Spécial, avec instruction de s'enquérir si la ville de Niagara a droit à une indemnité pour avoir érigé un Palais de Justice à l'usage du comté,—rejeté; Bill considéré en comité, amendé et rapporté, 222. Lu la 3ème fois; Clause ajoutée, pourvoyant au règlement par arbitre de toute réclamation de la part de la ville de Niagara relativement au dit Palais de Justice; Passé, 249. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vic., ch. 30.)

LINDSAY :—Pétition du Conseil-de-Ville, demandant l'autorisation de louer certaines parties du Carré de la Reine, 109. Pétition en faveur, 120. Rapport de l'avis, 181. Bill présenté, 182. Renvoyé à un Comité, 226. Rapporté avec des amendements, 260. Considéré en comité; Rapporté, 273. Passé, 286. Par le Conseil, 333. S. R., 364. (25 Vic., ch. 34.)

LINDSAY, W. B.:—Voir *Greffier de la Chambre*.

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada, en ce qu'il a trait à la vente des Liqueurs Enivrantes (M. Dunkin), 88. Renvoyé à un Comité, 165.

2. Bill relatif aux poursuites pour amendes en vertu de réglemens municipaux concernant la vente des Liqueurs enivrantes, 96.

3. Bill concernant les poursuites pour la vente des liqueurs enivrantes (M. Brousseau), 152.

4. Pétitions pour des amendements à la loi relative à la vente des liqueurs le Dimanche:—Division dite Fountain des Fils de la Tempérance, 100. Division d'Oshawa, 212.

5. Pétitions demandant une Loi pour empêcher la fabrication, l'importation ou la vente des liqueurs enivrantes, autrement que pour des fins médicales, scientifiques ou mécaniques:—Adjala, 38. Barton, 148. Bayham, 204. Beauce, 217. Blandford, 66. Blenheim, 120. Brant, 148. Brockville et Elizabethtown, 230. Brompton, 181. Caledon, 211. Camden, 100. Chatham, 145. Chinguacousey, 157. Cleveland, 142. Cobourg, 300. Dunham, 120. Elora, 148. Emily, 26. Fitzroy, 172. Glenmorris, 248. Glenwilliams, 157. Gwillimbury, Est, 172. Halton, 157. Hamilton, (Tp.), 300. Hooper, H., et autres, 148. Humberstone, 234. Sauvages de Tuscarora et Oneida, 320. Inverness, 245. Kingsey, 108. Lacolle, 148. Lanark et Ramsay, 194. Linwood, 120. Lobo, 149. Lobo et London, 172. Markham, 157. Medonte, 172. Conseil Municipal de Middlesex, 26. Millbank, 120. Moore, 157. Nassagaweya, 100. Conseil Municipal d'Ontario, 120. Oshawa, 237. Osabruk, 157. Oxford, (Tp.), 26. Paisley, 217. Pickering, 142. Pittsburgh, 157. Plattsville, 66. Pointe Fortune, 21. Port Stanley, 157. Reach, 157. Russell, 108. Shefford, 120, 142, 181. Conseil Municipal de Simcoe, 21. Sombra, 142. Sparta, 157. Springfield, 157. Stukely Sud, 120. Townsend, 86. Trafalgar, 204. Welland, 21. Whitby Est, 172. Williams, 137. Vaughan, 176. Zorra Est, 66.—LES FILS DE LA TEMPÉRANCE, des Divisions suivantes:—Havelock, 245. Howard, 344. Hungerford, 291. Granby, 120. Kingsey, 108. Mooretown, 157. Shefford, 217.

Voir *Licences d'auberge*.

LIQUEURS SPIRITUEUSES :—Voir *Excise, Droits d'*.

LOCATAIRES :—Voir *Locataires et Locataires*.

LOCATEURS ET LOCATAIRES :—Bill pour amender l'Acte relatif aux Locateurs et Locataires, 89. Renvoyé à un Comité, 177. Rapporté avec des amendements, 200. Considéré en Comité; Rapporté, 208. Motion pour la troisième lecture, 247. Passé, 248. Par le Conseil, avec des amendements, 299. Considérés et adoptés, 301. S. R., 363. (25 Vict., chap. 12.)

LOI COMMUNE, PROCEDURE EN :—Bill pour amender l'acte de procédure en droit commun, 91. Renvoyé à un comité, 178.

LOIS EXPIRANTES :—

1. Nomination du comité permanent des lois expirantes, 5, 101, 110. Rapport; Bill présenté, 259. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour continuer, pour un temps limité, les différents actes y mentionnés, 259. Deuxième lecture, 269. Passé, 285. Par le Conseil, 333. S. R., 363. (25 Vict., chap. 9.)

LONGUEUIL :—Voir *St. Lambert*.

LOBETTE, SOEURS DE NOTRE-DAME DE :—Voir *Guelph*, 4.

LUTHER :—Voir *Arthur*.

MATELOTS :—Pétition de patrons de navire et autres, naviguant sur les Lacs et Rivières du Canada, demandant l'établissement d'un bureau d'examineurs des matelots, 193.

MCGILL, COLLEGE :—Voir *Enseignement*, 14.

MCGILLIVRAY :—Voir *Biddulph*.

MCMAHON, HUGH :—Pétition pour un acte l'autorisant à exercer comme procureur, 38. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un comité, 160. Rapporté avec des amendements, 200. Considéré en comité; Rapporté, 223. Passé, 249. Remise de l'honoraire, 355.

MCNAB, BAGOT ET BLYTHFIELD

1. Pétition pour un acte séparant McNab du comté de Renfrew et l'annexant à Lanark, pour les fins judiciaires et municipales, 45. Rapport de l'avis, 129.—Bagot et Blythfield (même demande), 149. Rapport de l'avis, 166. Bill pour annexer les trois townships à Lanark, 168. Renvoyé à un Comité, 225, Rapporté, 242. Considéré en Comité; Rapporté, 254. Passé, 271.

2. Pétition contre, 218.

MCNIDER :—Pétition de colons de ce township, demandant que l'époque fixée pour le paiement de leurs terres soit prolongée, 259.

MANUFACTURES :—Voir *Douane*, 3.

MARIAGES, BAPTEMES ET SEPULTURES :

1. Bill pour légaliser certains registres de mariages, baptêmes et sépultures, 91. Renvoyé à un comité, 179. Rapporté avec un amendement, 200. Considéré en Comité; Rapporté, 208. Passé, 248. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vict., chap. 17.)

2. Bill pour amender le chapitre 20 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les registres de mariages, baptêmes, et sépultures, 92. Renvoyé à un Comité, 179.

MARIAGES, BAPTEMES ET SEPULTURES — *Suite.*

Rapporté, 200. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 208. Lu la 3me fois, amendé et passé, 248, Par le conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 318. S. R., 364. (25 Vict., chap. 16.)

3. Pétition de l'évêque de Tloa, administrateur de l'archi-diocèse de Québec; demandant un acte pour régler l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, dans le Bas-Canada, 16.

Voir *Documents*, 5.

MARTINTOWN, CONGREGATION PRESBYTERIENNE DE :—Pétition demandant le pouvoir de disposer de la moitié ouest du lot 16, Charlottenburgh, et d'acheter un autre lot pour le remplacer, 27. Rapport de l'avis, 129. Bill venu du Conseil; Lu, 250. Renvoyé à un Comité, 274. Rapporté, 283. Considéré en Comité; Rapporté, 292. Passé, 296. S. R., 363. (25 Vict., chap. 88.)

MEMBRES :

1. Bill pour abolir la qualification foncière exigée des Membres de l'Assemblée Législative, 88.

2. Bill pour amender le chap. 3 des Statuts Refondus du Canada, qui renferme des dispositions relatives aux deux Chambres du Parlement (la qualification, l'indemnité des membres, etc.,) 93.

3. Rapport des députés élus pour le parlement actuel, page X.

4. Prêtent serment et prennent leurs sièges, 1, 3, 6, 16, 24, 110, 118, 128, 357. Conformément à la décision de la Chambre, sur un rapport spécial, 12.

5. Privés de leurs sièges par l'acceptation d'emplois, XXIV, XXV, 17, 238, 239, 242, 285. (Voir *Elections*, 3, 4.

6. Membre qui a résigné, 360.

7. Décès d'un membre, p. XXIV :

8. Liste alphabétique des membres lue (en vertu de la 46me section de l'acte des élections contestées), 43. Liste corrigée renvoyée au Comité Général des élections, 101.

9. Devant être tenus sous garde, étant absent à l'heure fixée pour les assermenter comme membres de comités d'élection, 221, 322. Comparaisent sous garde, expliquent la cause de leur absence et sont libérés, 227, 327.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur-Général. Conseil Législatif.*

MILICE :

1. Bill relatif à la Milice (Procureur-Général J. A. Macdonald), 115. Motion pour sa deuxième lecture; Débats ajournés sur icelle, 154. Repris, 170. Rejeté, 228.

2. Pétitions contre ce bill :—Halifax-Nord, 193. L'Avenir, 121. Middlesex, 157. Pointe-du-Lac, 217. Port-Hope, 157. St. Barnabé, 217. St. Bonaventure d'Upton, 232. St. Germain-de-Grantham, 236. St. Guillaume-d'Upton, 232. St. Louis-de-Blanford, 217. St. Norbert-d'Arthabaska, 236. Mun. de St. Paul, 230. St. Pierre-de-Sorel, 193. Mun. de St. Thomas, 230. Somerset, 149. Stanfold, 217.

MILICE — *Suite.*

3. La Chambre décide de se former en comité pour prendre en considération certaines Résolutions relatives à la Milice Active, 170.

4. Bill pour amender l'Acte relatif à la Milice (M. Haultain); Présenté, 294. Renvoyé à un comité général, 340. Considéré, 350, 355. Rapporté avec des amendements; Lu la troisième fois; Amendé; Autres amendements proposés—rejetés; Passé, 358. Par le Conseil, 362. S. R., 366. (25 Vict., chap. 1.)

Voir *Documents*, 47—49. *Adresses*, 22—25. *Subsides*, 183.

MINÉRAUX :—Rapport du Comité des Impressions, recommandant qu'il soit acheté 500 exemplaires du *Descriptive Catalogue of the Economic Minerals of Canada, and of its Crystalline Rocks*, 267. Adopté, 268.

Voir *Arts et Manufactures*, 3.

MITTIVIER, M. M. :—Pétition demandant un Acte l'autorisant à exercer la médecine et la chirurgie, 87. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 151. Renvoyé à un comité, 199. Rapporté avec des amendements, 246. Considéré en comité; Rapporté, 256. Passé, 272. Remise de l'honoraire, 284. Passé par le Conseil avec un amendement; Considéré et adopté, 334. S. R., 364. (25 Vict., chap. 108.)

MONTCALM :—Voir *Elections Contestées*, 20. *St. Félix-de-Valois*.

MONTGOMERY, JOHN :—Pétition demandant une indemnité en raison de ce que sa propriété, près de Toronto, a été détruite durant la rébellion, 38.

MONTREAL :

1. Pétition du Maire et de la Corporation, demandant l'autorisation de faire un emprunt pour assécher un marais au pied du Côteau-Baron, 26. Rapport Spécial de l'avis, 130. Bill présenté, 133. Renvoyé à un comité, 170. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 263. Par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vict., chap. 44.)

2. Pétition des Commissaires d'Ecole Catholiques Romains de Montréal, demandant que la Corporation de la Cité soit tenue de contribuer pour une plus grande part au soutien des écoles, 234.

Voir *Elections Contestées*, 21—23.

Société Agricoles et Horticulturales :—Voir *Agriculture*, 6.

3. *Institution pour les Aveugles* :—Pétition demandant de l'aide, 15. Voir *Subsides*, 105.

4. *Bon Pasteur, Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du* :—Pétition demandant de l'aide, 123. Voir *Subsides*, 114.

Jardin Botanique :—Voir *Guilbault, J. E.*

Société Canadienne de Charpentiers et Menuisiers :—Voir *Documents*, 52.

5. *Banque d'Epargne de la Cité et du District* :—Pétition demandant un Acte pour étendre et définir ses pouvoirs, 123. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 152. Renvoyé à un comité, 203. Rapporté avec des amendements, 242. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 271. Par le Conseil, avec un amendement, 338. Considéré et adopté, 345. S. R., 365. (25 Vict., chap. 66.)

Voir *Documents*, 82.

MONTREAL — *Suite.*

Banque de la Cité :—Voir *Documents*, 2.

6. *Dispensaire* :—Pétition pour de l'aide, 181. Voir *Subsides*, 116.
 7. *Asile des Orphelines Protestantes* :—Demande d'aide, 26.
 8. *Hôpital-Général* :—Demande d'aide, 14. Voir *Subsides*, 100.
- Havre* :—Voir *infra*, 20.
9. *Société Historique* :—Demande d'aide, 236.
 10. *Refuge et Ecole d'Industrie* :—Demande que l'aide soit augmentée, 26. Voir *Subsides*, 117.
 11. *Maison de Refuge* :—Demande d'aide, 37. Voir *Subsides*, 108.
 12. *Hospice de la Maternité* :—Demande d'aide, 37. Voir *Subsides*, 110.
 13. *Hôtel-Dieu, Sœurs Hospitalières de l'* :—Demande d'aide, 123.
 14. *Institut Canadien-Français* :—Demande d'aide, 37.
 15. *Société de Bienfaisance* :—Demande que l'aide soit augmentée, 22. Voir *Subsides*, 112.

Société d'Histoire Naturelle :

16. Pétition pour des amendements à l'Acte qui la constitue, 172. L'avis n'est pas exigé, 182. Bill présenté, 201. Renvoyé à un Comité, 258. Rapporté, 260. Considéré en Comité; Rapporté, 273. Passé, 287. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Vict., chap. 102.)

17. Demande d'aide, 137. Voir *Subsides*, 70.
18. *Asile d'Orphelins Protestants* ;—Demande d'aide, 14. Voir *Subsides*, 107.
19. *Asile d'Orphelins Catholiques-Romains* :—Demande d'aide, 26.

Inspecteur de Police, etc. :—Voir *Inspecteurs de Police*.

20. *Gardien du Port* :—Bill pour pourvoir à la nomination d'un gardien du Port pour le Havre de Montréal, 140. Rapport du Comité des Bills Privés déclarant que ce projet de Loi n'est pas particulier; Renvoyé à un Comité Spécial, 228.

21. *Commissaires d'Ecole Protestants* :—Demande d'aide, 22.

22. *Club de Jeu de Paume* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 123. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 152. Renvoyé à un Comité, 203. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré en Comité; Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., chap. 100.)

23. *Association St. François-Xavier* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 26. L'avis n'est pas exigé, 113. Bill présenté, 133. Renvoyé à un Comité, 202. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 262. Par le Conseil avec un amendement, 322. Considéré et adopté, 323. S. R., 364. (25 Vict., chap. 96.)

MONTREAL — Suite.

24. *Salle d'Asile St. Joseph* :—Demande d'aide, 14.
25. *Hôpital St. Patrice* :—Demande que son aide soit augmentée, 123. Voir *Subsides*, 101.
26. *Asile d'Orphelins dit de St. Patrice* :—Demande que son aide soit augmentée. Voir *Subsides*, 106.
27. *Salle d'Asile St. Vincent-de-Paul* :—Demande d'aide, 26.
28. *Union St. Joseph* :—Demande d'aide, 86.
29. *Union St. Pierre* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 149. L'avis n'est pas exigé, 167. Bill présenté, 201. Renvoyé à un comité, 274. Rapporté, 291. Considéré en comité; Rapporté, 297. Passé, 304. Par le Conseil, avec un amendement, 338. Considéré et adopté, 340. S. R., 365. (25 Vict., chap. 94.)
30. *Hospice de la Maternité de l'Université* :—Demande d'aide, 100. Voir *Subsides*, 109.
31. *Club des Patineurs dit Victoria* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 122. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 152. Renvoyé à un Comité, 224. Rapporté, 242. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 271. Par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vic., c. 101.)

MONTREAL ET CHAMPLAIN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation de faire une nouvelle émission de bons privilégiés, ainsi que d'autres pouvoirs, 156. Rapport Spécial de l'avis; Bill présenté, 167. Renvoyé à un Comité, 225. Rapporté avec des amendements, 242. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 256. Lu la 3ème fois, amendé et passé, 285. Par le Conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 338. S. R., 365. (25 Vic., c. 57.)

2. Pétition de l'Hon. S. Gale, demandant qu'il ne soit passé aucune Loi affectant la Compagnie sans une disposition en faveur de sa réclamation pour £4000, 122.

3. Pétition demandant qu'aucune Loi ne soit passée affectant les porteurs de bons de la Compagnie :—C. E. Levey, 283. Theodore Hart, 291.

Voir *Documents*, 51. *Chemins de Fer*, 3.

MONTREAL, COMPAGNIE DES STEAMERS Océaniques DE :—Voir *Steamers Océaniques*.MONTREAL, MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Voir *Documents*, 53.

MONTREAL, CHEMINS A BARRIÈRES DE :—Pétitions demandant que les Syndics soient autorisés à continuer certains arrangements avec la Compagnie des Chemins de St Michel, 194

Voir *Documents*, 54.

MONUMENT :—Voir *Québec*, 14.MORRISON, HON. J C :—Voir *Administration*, 3.MOTIONS :—Voir *Questions*.

MUIR, G. M. :—Voir *Greffier de la Chambre*, 3.

MUNICIPALITÉS, (B.-C.) :

1. Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada, (M. Labreche-Viger,) 96.
2. Bill pour amender l'acte 24 Vict., chap. 29, qui amende l'acte municipal du Bas-Canada, (M. Taschereau,) 144.
3. Bill pour amender le chap. 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les Municipalités, (M. Dunkin,) 144.
4. Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada, (M. Huntington,) 158.
5. Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada (M. Rémillard,) 159
6. Bill pour amender de nouveau l'acte municipal du Bas-Canada ; Du Conseil, 187. Lu, 188. Lu la 2me et 3me fois et passé, 260. S. R., 363. (25 Vict. chap. 14.)
7. Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada (M. Dorion,) 206.
8. Pétition demandant que le bill pour amender l'acte municipal ne devienne pas loi ; Municipalité de Stukely Nord, 236.
9. Pétitions pour des amendements à l'acte municipal du Bas-Canada ; Conseil Municipal de Compton, 15. Municipalité de Milton, 27. St. Joachim de Chateauguay, 156. St. Joseph, etc., Beauce, 137. Municipalité de St. Roch, 156. Conseil Municipal de Témiscouata, 121.
10. Pétition de Mme. Turgeon et autres, demandant le paiement des sommes dues par les anciens conseils de district du Bas-Canada, 16.

MUNICIPALITÉS, (H. C.) :

1. Bill pour amender le chap. 54 des Statuts Refondus du Haut-Canada, concernant les institutions municipales, (M. Benjamin,) 92.
2. Bill pour amender le chap. 54, etc. (M. McKellar,) 103.
3. Bill pour amender le chap. 54. (M. McKellar,) 197.
4. La Chambre décide de se former en comité à l'égard de l'acte municipal du Haut-Canada, 164.
5. Comité spécial nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens de venir en aide à certaines Municipalités qui ont contracté des dettes dans la construction de Chemins de Fer, 196. Toutes les pétitions à ce sujet renvoyées à ce comité, 201. Rapport, (*App. No. 5*) ; Imprimé, 246.
6. Pétitions pour des amendements à l'acte municipal du Haut-Canada :—Conseil de ville de Guelph, 218. Conseil Municipal d'Ontario, 120. Do de Peterboro et Victoria, 27. Conseil de Ville de Port Hope, 122.
7. Pétitions demandant un acte pour venir en aide à certaines municipalités endettées :—Hamilton, 149. (Voir *Hamilton*). Lanark et Renfrew, 38. Norwich Nord (et pour arrêter les procédures du gouvernement contre cette municipalité), 149 ; Imprimée, 206. St. Thomas, 195. Windham (et pour arrêter les procédures, etc.) ; 202. Woodstock, 120. Toutes renvoyées au comité nommé à ce sujet, 201. Voir *supra*, 5.

MUNICIPALITÉS, (H.-C.) — *Suite.*

8. Pétitions contre la passation d'une loi pour venir en aide à certaines municipalités endettées ; Municipalité de Burford, 23. Conseil Municipal de Carleton, 172. Municipalité de Darlington, 230. Conseil Municipal d'Elgin, 16. Do d'Essex, 236. Municipalité de Gosfield, 137. Do de Gwillimbury Ouest, 122. Conseil Municipal d'Halifax, 26. Municipalité d'Howard, 108. Conseil de la cité de Kingston, 156. Conseil Municipal de Lambton, 86. Do de Leeds et Grenville, 21. Do de Middlesex, 23. Municipalité de Norfolk, 23. Conseil Municipal de Peterboro et Victoria, 26. Do de Prescott et Russell, 218. Do de Prince-Edouard, 122. Do de Stormont, Dundas et Glengarry, 26. Do de York et Peel, 26. Toutes renvoyés au comité nommé à ce sujet, 201. Voir *supra*, 5.

MURRAY :—Voir *Northumberland et Durham.*

MURNEY, MME :—Pétition de la veuve de feu l'honorable E. Murney, demandant une indemnité pour perte de terrain occasionnée par des tracés erronés du gouvernement, 193.

MUSEE D'INDUSTRIE CANADIENNE :—Voir *Chambre des arts, etc.*, 3.

NADEAU, F. :—Voir *Cour de Justice, Malbaie.*

NAISSANCES :—Voir *Documents*, 5. *Mariages.*

NASSAGAWEXA :—Pétition de cette Municipalité, demandant un Acte pour légaliser le placement, pour les fins scolaires, de sa part du fonds des Réserves du Clergé, 344.

NOUVEAU-BRUNSWICK :—Voir *Documents*, 44, 56. *Adresses*, 19. *Gouverneur-Général*, 7.

NAVIGATION A L'INTERIEUR, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant un Acte pour diminuer le nombre de ses directeurs et son capital social, 22. Rapport de l'avis, 129. Bill veau du Conseil; Lu, 307. Renvoyé à un Comité, 319. Rapporté, 321. Considéré en Comité; Rapporté, 330. Passé, 332. S. R., 365. (25 Vic., c. 68.)

NAVIGATION DE LA GRANDE-RIVIÈRE, COMPAGNIE DE :—Pétition du Conseil de Ville de Brantford, demandant un Acte lui conférant le contrôle et l'administration des travaux et des terres de la dite compagnie, 108. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 153. Renvoyé à un Comité, 224.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS :—Voir *Documents*, 58. *Adresses*, 26.

NORFOLK :—Voir *Terres*, 5.

NORTHUMBERLAND :—Voir *Elections Contestées*, 24.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM, CHEMINS DE :—Pétition de la Municipalité de Colborne, demandant à être protégée contre l'injustice à laquelle elle a été assujétie par les dispositions de l'Acte 23 Vic., c. 93, concernant la confection de chemins empierrés dans ces comtés, 122. Avis insuffisant, 195.—De la Municipalité de Murray, au même sujet, 176. Avis insuffisant, 214.

NOTRE-DAME-DES-ANGES :—Pétition de la Municipalité de la partie Ouest de cette Paroisse, demandant à être exemptée de l'opération de certaines dispositions de l'Acte Municipal, 291.

OBSERVATOIRES :—Voir *Subsides*, 74—77.

OCCUPANTS DES TERRES DE LA COURONNE :—Bill pour la protection de leurs créanciers, 92. Renvoyé à un comité, 179. Rapporté avec des amendements, 201.

OFFICIERS PUBLICS :—Voir *Documents*, 58. *Adresses*, 26. *Subsides*.

OISEAUX :

1. Bill pour la protection plus efficace des Oiseaux en Canada, 220.

2. Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant un Acte pour la protection des Oiseaux insectivores, 219.

ONSLOW :

1. Pétition pour un Acte autorisant le réarpentage des 5^{me}, 6^{me} et 7^{me} Concessions, 194. Rapport Spécial quant à l'avis, 243. Bill présenté, 196. Renvoyé à un comité, 226. Rapport, qu'il est inexpédient de procéder avec le bill à cette Session, 304.

2. Pétition contre, 194.

ONTARIO, DIOCÈSE D' :—Pétition de l'Evêque, du Clergé et des délégués laïques de l'Eglise d'Angleterre de ce Diocèse, demandant un Acte d'incorporation, 137. Rapport de l'avis, 150. Bill venu du Conseil, 235. Lu, 238. Renvoyé à un comité, 295. Rapporté avec des amendements, *ib.* Considéré et amendé en comité, 317. Rapporté, 318. Passé tel qu'amendé, 321. Amendements adoptés par le Conseil, 334. S. R., 363. (25 Vic., ch. 86.)

ONTARIO, LAC :

1. Bill pour rendre applicable aux comtés de Wentworth et Lincoln l'Acte pour la protection des propriétaires de terrains sur la rive du Lac Ontario, dans les comtés d'York, Peel et Halton, 92. Lu la 2^{me} fois, 179. Lu la 3^{me} fois et passé, 192. Par le Conseil, 340. S. R., 363. (25 Vic., ch. 29.)

2. Pétitions pour un Acte empêchant qu'on enlève les pierres sur la rive de ce lac, dans le comté de Lincoln, 27, 28.

ORATEUR :

1. Son Excellence invite l'Assemblée à élire un Orateur, 2.

2. J. E. Turcotte, Ecuyer, et l'honorable L. V. Sicotte proposés; M. Turcotte élu Orateur, 2. Ses remerciements, 3.

3. Adresses des Orateurs à Son Excellence, demandant les privilèges ordinaires; Réponse de Son Excellence (par l'intermédiaire de l'Orateur du Conseil Législatif), 3.

4. Fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 4.

5. Communique le rapport annuel du Bibliothécaire, 6.—Divers autres rapports et comptes, 106, 135, etc.

6. Informe la Chambre que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie des certificats de rapport de brefs d'élection, 105, 344.

ORATEUR — *Suite.*

7. Son mandat nommant les Membres du Comité Général d'Élection, 43.—Autre Membre pour remplir une vacance, 235.

8. Fait rapport que les cautionnements de certaines Pétitions d'Élection sont susceptibles d'objection, 154, 216.—Sans objection, 110, 117.—Rapport amendé, en modifiant un précédent uniquement sous le rapport de la classification, 146. Adopté par la Chambre, 147.

9. Communique une lettre de Pétitionnaires contre le rapport d'un certain député, annonçant qu'il renonce à leur contestation, 147.—Des deux parties, annonçant qu'ils cessent leur contestation, 245.

10. Décide comme n'étant dans l'ordre une motion pour la nomination d'un comité devant préparer une adresse à Son Excellence en faveur d'un octroi pour les chemins de Colonisation, pour la raison que cet octroi n'a pas été recommandé par Son Excellence, 175.

11. Annonce à la Chambre le décès du Greffier, 210.—La nomination de M. W. B. Lindsay, junr., comme son successeur, *ib.*—La nomination, par le Greffier, d'un adjoint, *ib.*—Qu'il a nommé MM. Muir et A. Patrick, Greffiers-adjoints, 216.

12. Communique un télégramme de personnes sommées de comparaître à la barre, annonçant qu'elles sont retardées dans leur voyage à Québec, 229.

13. Fait rapport qu'il a taxé les frais de certaines pétitions d'élection, 245.

14. Appelle un autre Membre au Fauteuil durant son absence temporaire, 324.

15. Met devant la Chambre la lettre d'un député résignataire, 360.

16. Donne communication d'une lettre du Secrétaire de Son Excellence au sujet de la prorogation, 361,

17. Son discours à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 366.

ORDRES :

1. Au Greffier de la Couronne en Chancellerie d'assister, muni de rapports, etc., 6, 125, 177.—D'amender un rapport, 12.—De préparer une liste des votes enregistrés à la dernière élection, 98.

2. Que les Votes et Délibérations soient imprimés tous les jours, 5.

3. Que si quelque fait est mis en question touchant l'élection d'un Député, ce dernier devra se retirer durant la discussion, 103.

4. Que si par corruption un Député a été proclamé élu, la Chambre devra procéder avec la plus grande sévérité contre tous les inculpés, 103.

5. Qu'une offre d'argent ou autre avantage à un Député pour qu'il favorise quelque mesure devant la Chambre, est déclarée délit, 103.

6. Prolongeant le temps fixé pour recevoir des Pétitions, Bills Privés et Rapports sur iceux, 104.

7. Que tous les avis d'interpellation à faire au Gouvernement soient retranchés de la liste des avis, 247.

ORDRES — *Suite.*

8. Relatif à l'impression des Bills à leur troisième lecture,—Voir *Bills*, 1.

ORDRES RESCINDÉS :

9. Renvoyant des Pétitions d'Élection à des Comités, 159, 160, 214.

10. Renvoyant un Bill à un Comité Spécial, 228.

ORDRES PERMANENTS :

COMITÉ PERMANENT des Ordres Permanents nommé, 5, 101, 110.—PREMIER RAPPORT recommandant une réduction de quorum, etc., 112. Quorum devant être de sept, 113.—AUTRES RAPPORTS relatifs à des avis donnés pour diverses Pétitions, 112, 129, 150, 166, 181, 195, 213, 232, 243, 291.—Que l'avis donné est insuffisant, 195, 214, 243.—Ne suffisant que pour les amendements ordinaires, 192.—Qu'un certain Acte que l'on se propose d'amender est devenu nul faute d'application, 214.—Que certaines Pétitions ne sont pas de nature à faire exiger la publication de l'avis, 112, 129, 150, 167, 182, 196, 214.—Recommandant qu'un avis (en partie défectueux) soit considéré suffisant, 130, 150, 167, 195, 213.—Recommandant que la règle relative aux avis soit suspendue, 150, 167, 182, 195, 214, 243.—Recommandant dans des Bills des dispositions pour protéger certains intérêts, dans le but de suppléer aux déficiences de l'avis, 130.—Recommandant que les dispositions d'un Bill soient restreintes à la teneur de l'avis, 167, 232, 243.—Appelant l'attention sur les prix élevés exigés pour la publication d'un résumé des règles relatives aux Bills Privés, 243.—Recommandant la nomination d'un Examineur des Ordres Permanents, 291. Adopté, 304.

Voir *Règles.*

ORDRE DU JOUR :

1. Certains items devant être les premiers sur l'Ordre, 127, 206, 226.

2. Remis, 13, 226, etc.

3. Certains ordres rescindés, 273, 274, etc.

4. Les Samedis, 268.

OSGOOD, THOS. :—Pétition se plaignant de griefs, 172.

OTTAWA (CITÉ) :

1. Pétition contre tout autre crédit pour les édifices publics à Ottawa ; Conseil Mun de Beauce, 156.

2. Motion pour nommer un comité spécial chargé de s'enquérir de l'administration des travaux et des dépenses des Edifices Publics à Ottawa ; Débats ajournés sur icelle, 177. Repris ; Ajournement de la Chambre, 203.

3. Motion (par voie d'amendement à une question des Subsidés)—qu'une somme de \$188,344 a été dépensée à la construction des Edifices du Gouvernement à Ottawa, en sus des \$900,000 votées pour ces constructions, lesquelles sont comparativement peu avancées, et qu'il est inexpédient de voter un nouveau crédit pour elles d'ici à ce qu'une enquête complète des dépenses déjà faites ait eu lieu, 301. Rejetée, 305.

4. *Sœurs de Charité* :—Pétition demandant une augmentation de l'aide qui leur est accordée, pour leur Hôpital-Général, Maison de Refuge, et Séminaire, 38.—Demandant de l'aide pour construire un Hôpital, 108. Voir *Subsidés*, 128; 180.

OTTAWA, COLLÈGE D' :—Voir *Documents*, 59. *Enseignement*, 14. *Subsides*, 63.

OUVRIERS :—Bill pour mieux protéger les fabricants et marchands qui confient à des ouvriers des matériaux devant servir à des confections, 91. Renvoyé à un comité, 176.

OXFORD :—Voir *Elections Contestées*, 25.

PAPETERIE POUR LES DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Voir *Comptes Publics*.

PARENTS :—Voir *Témoins*, 1.

PARLEMENT PROVINCIAL :—Bill pour continuer les affaires de cette Session, nonobstant la prorogation, 268.

Voir *Membres*, 2. *Proclamations*, 1, 2.

PAROISSES :

1. Bill pour amender le chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, 110.

2. Pétition pour un Acte déclarant Municipalités distinctes toutes les Paroisses civilement érigées; Horton, etc., 291.

Voir *Adresses*, 27.

PATRICK, A. :—Voir *Greffier de la Chambre*, 3.

PÉAGES :—Voir *Bills Privés*, 6.

PÊCHERIES :

1. Bill pour amender l'Acte des Pêcheries, 125.

2. Pétitions pour la révocation ou l'amendement de l'Acte des Pêcheries, en autant qu'il a trait au Haut-Canada :—Collingwood, Nottawasaga, etc., 291. Conseil-de-ville de Collingwood, 15. Con. Mun. de Grey, 120. Hastings, 218. Con. Mun. de Simcoe, 109.

3. Pétition pour des amendements à l'Acte des Pêcheries quant au Bas-Canada; Québec, 120.

4. Pétition de R. Landry et autres, de la Baie-des-Chaleurs, pour l'abolition de la taxe sur leurs filets à saumon, 109.

5. Pétition pour un Acte prohibant la pêche du poisson blanc durant l'été, dans le Lac Ontario; Prince-Edouard, 236.

Voir *Documents*, 19—23. *Adresses*, 11. *Subsides*, 161, 162; 177.

PEEL :

1. Pétitions pour un Acte révoquant tous les Actes spéciaux à la séparation de Peel d'avec York, 156, 181, 194. Rapport de l'avis, 182. Bill présenté, 183. Renvoyé à un Comité, 258. Rapporté avec des amendements, 260. Considéré en comité; Rapporté, 273. Motion pour remettre à trois mois sa troisième lecture, rejetée; Passé 286. Par le Conseil, 334. S. R., 365. (25 Vic., c. 27.)

2. Pétition contre, 247.

Voir *Elections Contestées*, 2.

PÉNITENCIER PROVINCIAL :—Voir *Subsides*, 29—31.

PERTH (COMTÉ) :—Voir *Elections Contestées*, 27.

PERTH (VILLE) :

1. Pétition du Conseil-de-Ville de Perth, demandant la légalisation d'un certain Règlement autorisant un emprunt, et des bons émis en vertu d'icelui, 110. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 174. Renvoyé à un Comité, 226. Rapporté avec des amendements, 242. Considéré en comité; Rapporté, 256. Lu la 3^{ème} fois, amendé et passé, 272. Par le Conseil, avec des amendements, 338. Considérés et adoptés, 339. S. R., 365. (25 Vic., c. 35.)

2. Pétition contre, 109.

PETERBOROUGH (COMTÉ) :—Voir *Elections Contestées*, 28.

PETERBOROUGH ET PORT HOPE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Port Hope, Lindsay et Beaverton, Chemin de Fer de*, 2.

PÉTITIONS :

1. Devant être imprimées, 157, 173, 206.

2. Règle relative aux pétitions, suspendue, 362.

PETITS DÉLITS :

1. Bill pour amender le chapitre 105 des Statuts Refondus du Haut-Canada concernant les petits délits (M. Benjamin), 92. Lu la deuxième fois, 317. Lu la 3^{ème} fois et passé, 322. Par le Conseil, 335. S. R., 365. (25 Vic., c. 22.)

2. Bill pour révoquer ou amender l'Acte relatif aux petits délits (M. Rankin, 96.)

3. Pétitions pour révoquer l'Acte relatif aux petits délits (H.-C.); Con. Mun. de Grey, 121. Mun. d'Owick, 149. Mun. de Sandwich Ouest, 107. Do. de Tilbury Ouest, 107.

PILOTES :

1. Pétition de la Corporation des Pilotes du bas du fleuve, pour des amendements de son Acte constitutif, 45. Pétition en faveur, 218. Rapport spécial quant à l'Avis, 130. Règle suspendue; Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 205. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 250. Lu la troisième fois, amendé et passé, 261. Par le Conseil, 327. S. R., 364. (25 Vict., chap. 70.)

2. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, pour certains amendements à l'Acte des pilotes, 149.

3. Bill relatif aux honoraires de pilotage pour les navires coloniaux venant en Canada, 215. Renvoyé à un Comité Général, 315.

PLOMB, MINE DE, ET FONDERIE DE RAMSAY :—Pétition pour des amendements à son Acte constitutif, 218. Rapport de l'Avis, 232. Bill présenté, 285. Renvoyé à un comité, 295. Rapporté, *ib.* Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 271. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., chap. 40.)

POE, DAVID ALLAN :—Pétition pour un Acte ajoutant à son nom celui de "Watt," 86. L'Avis n'est pas exigé, 130. Bill venu du Conseil, 199. Lu, 201. Renvoyé à un comité, 226. Rapporté, 228. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 262. S. R., 363. (25 Vict., c. 109.)

POISSON BLANC :—Voir *Pêcheries*, 5.

POLICE, INSPECTEURS DE :—Bill pour changer la désignation de la charge des Inspecteurs et Surintendants de Police pour Québec et Montréal, 153. Renvoyé à un Comité Général, 202. Considéré; Rapporté; Passé, 260. Par le Conseil, 299. S. R., 363. (25 Vict., chap. 13.)

PONTS :

1. Rapport du Comité des Bills Privés, recommandant qu'à l'avenir les taux de péage qui doivent être insérés dans des Bills relatifs à des havres et ponts, soient fixés par le dit comité plutôt que par un Comité Général, 300.

PÉTITIONS RELATIVES À DES PONTS :

2. *Rivière L'Assomption* :—Demande d'aide pour construire un pont sur cette rivière, 137.

3. *Rivière Batiscan* :—Même demande, 156.

4. *Chateauguay* :—Demandant que les habitants du comté de Beauharnois ne soient pas tenus de contribuer à la construction d'un pont sur cette rivière, 211.

5. *Rivière Chaudière* :—Demande d'aide pour faire un pont sur cette rivière, 86, 108, 120, 218.

6. *Rivière-aux-Bluets* :—Demande d'aide pour exhausser le terrain de chaque côté du pont de cette rivière, 211.

Rivière-des-Prairies :—Voir *Documents*, 11. *Adresses*, 8.

Rivière Etchemin :

7. De Paul Girard, demandant l'autorisation de construire un pont de péage sur cette rivière, à St. Henri, 107. Pétition en faveur, 176. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 174. Renvoyé à un comité, 203. Rapport, que le préambule n'est pas prouvé et recommandant la remise de l'honoraire, 267. Honoraire remis, 268.

8. Pétition contre, 142.

9. *Rivière Gatineau* :—Demande d'aide pour un pont sur cette rivière, 100.

10. *Grande-Rivière (Gaspé)* :—De J. B. Rail, demandant l'autorisation d'ériger un pont de péage sur cette rivière, 121. Pas d'avis donné, 243.

11. *Jacques-Cartier* :—Demande d'aide pour ériger un pont sur cette rivière, 143.

12. *Chemin de Kennebec* :—Demande d'aide pour reconstruire les ponts sur ce chemin, 100.

13. *Canal Lachine* :—Pour ériger un pont public sur ce Canal, à l'écluse St. Gabriel, 108.

14. *Nelson* :—Demande d'aide pour construire un pont dans le township de Nelson, Mégantic, 123.

PONT — *Suite.*PÉTITIONS RELATIVES A DES PONTS — *Suite.*

15. *Rivière-des-Outaouais* :—Demande d'aide pour construire un pont sur le bras nord de cette rivière, 109.
16. *Rivière Port Daniel* :—Aide pour construire un pont, 38.
17. *Rivière-Rideau* :—Aide pour ériger un pont, 172. Au village de Wellington, 37.
18. *Saguenay* :—Demande d'aide pour ériger un pont dans ce township, 121.
19. *Rivière Ste. Anne* :—Pour y ériger un pont, 28.
20. *Soulange* :—Pour ériger des ponts dans ce comté, 230.
21. *Stoney, Lac* :—Pour ériger un pont sur ce lac, 181.
22. *Rivière Trent* :—Même demande, 27, 109, 122, 173.

PORT HOPE :

1. Pétitions pour un acte légalisant certains réglemens de la corporation de Port Hope en vertu duquel des bons ont été émis, et pour faire disparaître les doutes quant aux droits des porteurs d'iceux :—Banque du Haut-Canada; Wm. Fraser; James Smith, 22. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un comité, 160.
2. Pétition du Conseil de ville de Port Hope contre ce bill, 156.
3. Pétition du Conseil de ville, demandant une loi pour amender l'acte consolidant la dette de la dite ville, 122. Rapport de l'avis, 150. Bill présenté, 168. Renvoyé à un comité, 225. Rapporté avec des amendements, 242. Considéré en comité; Rapporté, 254. Lu la 3^{me} fois, amendé et passé, 271. Par le Conseil, avec un amendement, 338. Considéré et adopté, 339. S. R. 365. (25 Vict., c. 33).
4. Pétition du même, demandant le pouvoir de voter à l'élection des directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et de disposer des actions qu'il a dans ce chemin, 122.

PORT HOPE, LINDSAY ET BEAVERTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la Compagnie et du Conseil de ville de Peterborough, demandant la confirmation de certains arrangements pris entre la dite compagnie et les conseils de ville de Port Hope et Peterborough, au sujet d'un embranchement de chemin de fer de Peterborough à Millbrook, 173. Rapport spécial quant à l'avis, 195. Bill pour légaliser les actes ci-dessus, 220. Renvoyé à un comité, 294.
2. Pétition demandant une loi pour remettre en vigueur la 4^{me} section de l'acte 16 Vict., chap. 241, concernant la responsabilité des premiers actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et Port Hope (premier nom de la compagnie), 108. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 161. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 246. Instruction au comité de faire rapport des témoignages qui ont motivé sa décision, 285. Rapport, 300. Honoraire remis, 354.
3. Pétitions contre ce bill, 172, 181, 194.

Voir *Port Hope*, 4.

POSTES :—Voir *Documents*, 61—65. *Adresses*, 28—34. *Steamers Océaniques*. *Chemins de Fer*. 4. *St. Grégoire*.

POURSUITES :—Voir *Actions. Adresses*, 3.

PRESQU'ILE (OU MURRAY), CANAL :—Pétitions pour la construction d'un canal entre la Baie de Quinté et le Lac Ontario, 45, 156, 218, 345.

PRINCE-ÉPOUX :—Voir *Adresses*, 1. *Gouverneur-Général*, 10.

PRISONS ET ASILES, INSPECTEURS DES :—Voir *Documents*, 67. *Subsides*, 34.

PRISONS DE RÉFORME :—Voir *Subsides*, 32—37, 181.

PRISONS :—Voir *Cours de Justice*.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :—Comité Permanent des Privilèges et Elections nommé, 5, 101, 110.

PROCLAMATIONS :

1. Annonçant la dissolution du Parlement Provincial, p. 1.

2. Prorogeant et convoquant le Parlement, p. ii à viii.

3. Annonçant la Sanction Royale du Bill réservé autorisant F. C. Capreol à disposer de certains terrains, p. ix.

PROPRIÉTAIRE ET OCCUPANT :—Pétition pour des amendements à l'Acte relatif aux Locateurs et Locataires, Québec, 16.

QUAIS :—Bill accordant certains pouvoirs aux Conseils de Township dans le Haut-Canada, touchant les quais situés dans leurs limites, 177.

QUÉBEC (CITÉ) :

1. Pétition du Maire et de la Corporation, pour des amendements à son Acte constitutif, 109. Rapport Spécial de l'Avis; Bill présenté, 182. Renvoyé à un Comité, 258. Rapporté avec des amendements, 283. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 293. Passé, 296. Par le Conseil, 335. S. R., 365. (25 Vic., c. 45.)

2. Pétition contre ce Bill, 218.

3. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, pour des amendements à l'Acte constitutif de Québec, 218.

4. Pétition de l'Évêque de Tloz et autres, demandant que de plus amples pouvoirs soient conférés à la Corporation touchant la suppression des maisons mal famées, 108.

5. *Asile du Bor.-Pasteur* :—Demande d'aide, 21. Voir *Subsides*, 92.

Caisse d'Economie Notre-Dame :—Voir *Documents*, 82.

6. *Asile Finlay* :—Demande d'aide, 100. Voir *Subsides*, 94.

Jardin du Gouverneur :—Voir *Documents*, 26. *Adresses*, 13.

HAVRE :

Pétition des Commissaires du Havre, pour des amendements à l'Acte du Havre de Québec, 123. Pétition en faveur, 194.—Bill présenté, 124. Renvoyé à un Comité,

QUÉBEC (CITÉ)— Suite.

avec des résolutions relatives aux droits de tonnage, etc., (*infra*, 2), 256. Rapporté, 267. Motion pour renvoyer de nouveau le bill au comité, avec instruction d'entendre des témoins, rejetée; Motion pour remettre à six mois sa considération en comité général, rejetée; Considéré; Rapporté; Lu la 3^eme fois; Amendé; Autres amendements proposés et rejetés; Passé, 289. Par le Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 344. S. R., 365. (25 Vic., c. 46.)

8. La Chambre décide de se former en comité sur l'imposition d'un droit de tonnage sur les navires entrant dans le havre, 183. Considéré, 202. Rapport de résolutions autorisant l'imposition de droits de tonnage et d'amendes; Adoptées, 256. Renvoyées au comité du Bill, 257.

Voir *Supra*, 7.

9. *Hospice St. Joseph de la Maternité* :—Demande d'aide, 86. Voir *Subsides*, 90. Voir *Documents*, 71.

10. *Ecole des Petits Enfants (Basse-ville)* :—Demande d'aide, 86.

11. *Institut Canadien* :—Demande d'aide, 66.

12. *Asile Protestant* :—Demande d'aide, 100. Voir *Subsides*, 97.

13. *Asile d'Orphelins* :—Demande d'aide, 21. Voir *Subsides*, 95.

14. *Monument* :—Demande d'aide pour liquider la dette contractée pour ériger un monument à ceux qui sont tombés en 1760, près de Québec, 120.

15. *Ecole Nationale* :—Pétition de l'Evêque Protestant, pour l'autorisation de disposer d'un lot possédé par lui en fidéi-commis pour l'Ecole Nationale, 194.

Inspecteur de Police :—Voir *Inspecteurs de Police*.

Banque d'Epargne et de Prévoyance :—Voir *Documents*, 82.

16. *Sœurs de Charité* :—Pétition pour des amendement à leur Acte constitutif, 39. L'avis n'est pas exigé, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un Comité, 160. Rapporté avec des amendements, 205. Considéré en Comité; Rapporté, 224. Passé, 249. Par le Conseil, avec un amendement, 302. Considéré et adopté, 303. S. R., 363. (25 Vic. c. 90.)

Voir *St. Roch*.

QUÉBEC (COMTÉ) :— Voir *Elections Contestées*, 29.

QUÉBEC, COMP. DE L'HÔTEL DE :— Pétition pour des amendements à son Acte constitutif, 87. Rapport de l'avis, 112.

QUÉBEC, COMP. MARITIME D'ASSURANCE DE :— Pétition pour faire incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime du St. Laurent, 87. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 114. Renvoyé à un Comité, 153. Rapporté avec des amendements, 219. Considéré en Comité; Rapporté, 250. Passé, 262. Par le Conseil, avec des amendements (changeant le nom de la compagnie pour celui de Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, etc.), 322. Considérés et adoptés, 323. S. R. 364. (25 Vic., chap. 71.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES JOURNALIERS DE :

1. Pétition pour un Acte d'incorporation, 22. L'Avis n'est pas exigé, 119. Bill présenté, 114. Renvoyé à un comité, 170. Rapporté avec des amendements, 219. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 262. Par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vict., chap. 98.)

2. Pétition contre, 150.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITE DE :—Voir Documents, 72.
QUÉBEC, CHEMINS A BARRIÈRES DE :

1. Pétitions demandant que les commissaires soient déchargés du paiement de £40,000 empruntés pour macadamiser des chemins sur la rive sud du St. Laurent, 119, 137.

2. Pétition de certains porteurs de bons de la commission, 121. Renvoyée à un comité, 127. Rapport (*App. No. 8*); Imprimé, 259.

QUESTIONS :

1. Question devant être proposée sur chaque paragraphe d'une motion, 19.

2. Débats ajournés sur une question, 20, 24, 97, 241.

3. La Chambre ajourne à l'heure fixée, sans que la question soit mise, (et la considération est généralement reprise à une séance subséquente), 302, 319, 350.—De même lorsque l'Orateur quitte le fauteuil à 6 jusqu'à 7½ heures, 175, 177, 207, etc.

4. Sous-amendement, 164, 209, 324.

5. Sursise par un amendement, 209, 357.

6. M. l'Orateur décide comme étant hors d'ordre une motion pour un comité général pour prendre en considération une Adresse à Son Excellence en faveur d'un crédit pour les Chemins de Colonisation, ce crédit n'ayant pas été recommandé par Son Excellence, 175.

7. Motion retirée, 222.

QUESTIONS REJETÉES OU SURSISES :

8. Pour ajouter à l'Adresse en réponse au Discours du Trône certains paragraphes relatifs à l'égalité dans la Représentation Parlementaire, 20, 23, 33, 35, 36, 42.—Au sujet de la continuation en charge de l'Honorable J. C. Morrison, 42, 82.

9. Pour affecter £300 à la publication des débats en langue française, 115.

10. Pour un comité général devant prendre en considération une Adresse à Son Excellence en faveur d'un crédit pour les Chemins de Colonisation; Déclarée comme étant hors d'ordre, 175.

11. Pour une Adresse à Son Excellence touchant certaines modifications aux règlements relatifs à la coupe des bois sur les Terres de la Couronne; rejetée par un amendement, 208.

12. Qu'une somme de \$188,344 a été dépensée pour la construction d'édifices publics à Ottawa, en sus de la somme affectée à ces constructions, et qu'il est inexpédient d'accor-

 QUESTIONS REJETÉES OU SURSISÉES—*Suite.*

der pour elles un nouveau crédit tant qu'il n'y aura pas eu enquête de la dépense déjà faite (sous forme d'amendement à une question des Subsidés), 301, 305.

13. Pour ajourner, 192, 307, 342.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :—Voir *Administration*, 1.

RAIL, J. B. :—Voir *Ponts*, 10.

RAPPORTS MUNICIPAUX :—Voir *Documents*, 55.

REACH :—Pétition demandant un Acte pour confirmer et établir le tracé de certains chemins dans ce township, 149. Rapport de l'Avis, 166. Bill présenté, 174. Renvoyé à un comité, 226. Rapporté, 242. Considéré en comité; Rapporté 254. Passé, 271. Par le Conseil, 328. S. R., 364. (25 Vict., c. 40.)

RÉBELLION :—Pétitions demandant des indemnités pour pertes encourues durant la rébellion :—M. D. Meunier LaPierre, 218. St. Valantin, 219.

Voir *Laughton. Montgomery.*

RECORDER, COURS DE :—Bill pour révoquer 23 Vict., chap. 50 et pour amender l'acte municipal du Haut-Canada relativement aux Cours de Recorder, 114. Renvoyé à un comité général, 154. Considéré; Rapporté, 170. Passé, 260. Par le Conseil, 299. S. R., 362. (25 Vict., chap. 19.)

REEVES :

1. Bill pour pourvoir à l'élection des *Reeves* et *Deputy Reeves* par les électeurs municipaux, 196.

2. Pétition pour l'élection des *Reeves* et *Deputy Reeves* par le peuple, et pour une augmentation de la représentation dans les conseils de township; Municipalité de Chinguacousey, 172.

REGISTRATEURS :—Voir *Documents*, 76.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :

1. Rapport du comité des bills privés, recommandant certaines modifications aux règles concernant les bills privés; avec copie des règles amendées tel que proposé, 351. Adopté, 354.

2. Certaines règles suspendues à l'égard de pétitions, 362. Bills privés, 167, 256.

REMIÈRE, DROIT DE :—Bill pour limiter le droit de rénéger, 95.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE :—

1. Bill pour amender l'acte relatif à la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative, 174.

2. Rapport du comité des bills privés (au sujet du bill pour la séparation de Delaware) déclarant que les bills relatifs à la représentation sont toujours traités comme bills publics, 284.

3. Pétitions pour des amendements à l'acte représentatif :—St. Bonaventure d'Upton,

REPRESENTATION PARLEMENTAIRE—*Suite.*

232. St. Eusèbe de Stanfold, 109. St. Guillaume d'Upton, 232. St. Médard de de Warwick, 150. St. Pierre, 15, 66, 109.

4. Motion pour ajouter à l'adresse au discours du trône, un paragraphe exprimant qu'il y a lieu d'être surpris de ce que Son Excellence n'a pas été conseillée de parler de la prépondérance de la population du Haut sur celle du Bas-Canada, constatée par le dernier dénombrement, et recommandant quelque mesure pour assurer au Haut-Canada sa juste part de représentation parlementaire; Amendement, pour ajouter un paragraphe déclarant que le principe de l'égalité dans la représentation a servi de base à l'union actuelle, et qu'il est essentielle de maintenir cette égalité, 20. Amendement rejeté, 23. Amendement pour ajouter un paragraphe déclarant que l'augmentation de la représentation du Haut-Canada n'ait lieu que pour la Chambre basse, rejeté, 33. Motion principale rejetée, 35. Motion pour ajouter un paragraphe exprimant qu'il y a lieu d'être surpris de ce que Son Excellence n'a pas été conseillée de recommander le règlement de cette question, 36. Rejetée, 42.

RICHELIEU, COMP. DU.—Pétition pour des amendements à son acte constitutif, 122. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 132. Renvoyé à un Comité, 257. Rapport, que le préambule n'est pas prouvé, vu les privilèges considérables que l'on propose de conférer par le bill, 283. Instruction de faire rapport des témoignages qui ont motivé sa décision, 292. Rapporté, instruction d'amender le bill en retranchant d'icelui ce qui a trait à l'acquisition d'immeubles, 295. Rapporté et amendé en conséquence, 300. Considéré en comité; Rapporté, 317. Passé, 321. Par le conseil, 355. S. R., 365. (25 Vic., ch. 69.)

Voir *Documents*, 77.

RICHELIEU, RIVIERE.—Pétitions demandant des indemnités pour dommages causés par la débacle des glaces sur cette rivière.—J. B. Allard et autres, 211. P. Kemneur et autres, 362.

RIDEAU, CANAL.—Voir *Documents*, 78. *Adresses*, 37. *Subsides*, 173.

RIGAUD (SEIGNEURIE)—Voir *Documents*, 79. *Adresses*, 38.

RIMOUSKI.—Demande d'aide pour réparer un quai dans ce comté, 142.

RIVAIS, CHS.—Pétition de C. Rivais, de St. Julienne de Rawdon, demandant la permission de prendre du bois sur certains lots pour reconstruire des bâtisses détruites par le feu, 236.

RIVIERE, BELLE.—Demande d'aide pour empêcher le débordement de cette rivière, 150.

RIVIERES-DES-PRAIRIES.—Voir *Documents*, 11. *Adresses*, 8.

RIVIERES ET COURS D'EAU.—Bill pour amender le chap. 26 des statuts refondus du Bas-Canada, en tant qu'il a trait aux rivières et cours d'eau, 88. Renvoyé à un comité, 164. Rapporté, 173.

ROBLIN, M. P.—Voir *Elections contestées*, 17.

ROGERS, ISAAC.—Pétition pour un acte de naturalisation, 217. Rapport de l'avis, 232. Bill venu du Conseil; Lu la troisième fois et passé, 303. S. R. 363. (25 Vict., chap. 107.)

ROMNEY.—Voir *Adresses*, 17. *Rondeau, Havre de.*

RONDEAU, HAVRE DE :— Demande d'aide pour améliorer ce havre et en construire un à l'embouchure de *Two Creeks*, dans Romney, 27, 291. Voir *Adresses*, 17.

ROUNDS, ALBERT :— Pétition pour qu'il soit payé des \$8000 que lui doivent MM. Sinclair et Skelsey sur leur contrat pour la construction de palais de justice et prisons dans le Bas-Canada, 219.

ROXTON :— Voir *Grain de semence*.

RUEL, LOUIS :— Pétition demandant que la pension qui lui est accordée, pour service durant la guerre américaine, soit avec rappel depuis 1814, l'année qu'il fut blessé, 202.

SAGUENAY :— Pétition pour une division du comté, 15. Recommandation pour que la règle relative à l'avis soit suspendue; Suspendue; Bill présenté, 167. Renvoyé à un comité, 225.

Voir *Documents*, 7. *Adresses*, 2.

STE. ANNE DE LAPOCATIERE :— Demande d'aide pour terminer l'édifice destiné aux orphelins et infirmes de ce village, 22.

STE. ANNE DE LAPOCATIERE, COLLEGE DE :— Pétition pour des amendements à son acte constitutif, 22. L'avis n'est pas exigé, 112. Bill présenté, 115. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 205. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 224. Lu la 3^{me} fois, amendé et passé, 249. Par le conseil, avec un amendement à la version française, 303. Considéré et adopté, 304. S. R., 364. (25 Vict., chap. 78.)

STE. ANNE DE STUKELEY :— Pétition pour ériger une partie de cette paroisse en une municipalité distincte, 142. Pas d'avis, 182.

STE. ANNE, RAPIDES DE :— Demande de mesures pour améliorer la navigation près de l'écluse Ste. Anne, en haut de l'île de Montréal, 156.

ST. ANSELME :— Demande d'aide pour établir un couvent dans cette Paroisse, 107.

ST. ANTOINE-ABBÉ :

1. Pétition pour que la Municipalité Scolaire de St. Antoine-de-Chateauguy, dans cette Paroisse, soit érigée en Municipalité distincte, 45. Rapport de l'Avis, 129. Bill présenté, 133. Renvoyé à un comité, 162. Rapporté, 234. Considération en comité remise à six mois, 253.

2. Pétition contre la séparation d'aucune partie du Township de Franklin, 194.

ST. BERNARD-DE LACOLLE :— Pétition pour que cette Paroisse soit séparée du Comté de St. Jean et annexée à Napierville, 302.

STE. BRIGIDE :— Pétition demandant un Acte pour légaliser l'élection des marguilliers de cette Paroisse, 87. Rapport de l'Avis, 129. Bill présenté, 151. Renvoyé à un comité, 199. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 202. S. R., 363. (25 Vict., chap. 55.)

STE. CECILE ET ST. VALERIEN :— Pétition demandant que ces Paroisses soient érigées en municipalités distinctes, 100. Pas d'Avis, 182.

ST. CHRISTOPHE D'ARTHABASKA :— Pétition de Z. Héroux et autres, de St. Christophe, demandant que l'époque fixée pour payer leurs terres soit prolongée, 37.

- STE. CROIX :—Demande d'aide pour agrandir le couvent de cette paroisse, 122.
- ST. FELIX-DE-VALOIS :—Bill pour annexer au Comté de Joliette, pour les fins judiciaires et électorales, cette partie de la dite paroisse située dans le Township de Brandon, 91. Renvoyé à un comité, 179. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré en comité; Rapporté, 272. Passé (comme Bill pour changer les limites de L'Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm), 286.
- ST. FRANCOIS, RIVIÈRE :—Pétition pour le déplacement d'une digue construite par MM. Clark et Cie., sur cette rivière, 143.
- ST. GEORGE ET ST. THOMAS :—Pétition demandant des amendements aux lettres-patentes établissant les Paroisses St. George (Clarenceville) et St. Thomas, (Missisquoi); 86. Pas d'avis, 243.
- ST. GRÉGOIRE :—Pétition pour l'établissement d'une malle quotidienne entre la Pointe-Lévis et St. Grégoire, vis-à-vis les Trois-Rivières, 283.
- ST. HYACINTHE, SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 27. L'avis n'est pas exigé, 130. Bill présenté, 133. Renvoyé à un Comité, 202. Rapporté avec des amendements, 235. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 263. Par le Conseil, 302. S. R., 303. (25 Vic., c. 89).
- ST. IGNACE, COLLÈGE :—Voir *Guelph*, ?.
- ST. JOSEPH, SŒURS :—Voir *Guelph*, 5. *Hamilton*, 5. *Toronto*, 10, 11.
- ST. LAMBERT :
1. Pétition pour que la Baronie de Longueuil, dans cette Municipalité, soit annexée à la Paroisse de Longueuil, 66. Rapport de l'avis, 291.—Bill venu du Conseil; Lu, 250. Renvoyé à un Comité, 275. Rapporté, 283. Considéré en comité; Rapporté, 292. Passé, 296. S. R., 363. (25 Vic., c. 49.)
 2. Pétition contre, 137.
- ST. LAURENT, ACADÉMIE INDUSTRIELLE DE :—Pétition pour des amendements à son Acte constitutif, 137. L'avis n'est pas exigé, 150. Bill présenté, 151. Renvoyé à un Comité, 199. Rapporté avec des amendements, 205. Considéré en comité; Rapporté, 224. Passé, 249. Par le Conseil, 302. S. R., 362. (25 Vic., c. 81.)
- ST. LAURENT, CANAUX DU :—Voir *Subsides*, 170, 171.
- ST. LAURENT, COMP. D'ASSURANCE MARITIME DU :—Voir *Assurance maritime, comp. d', Québec*.
- ST. LEONARD :—Pétition pour que cette paroisse soit détachée de Grantham, Wendover et Simpson et érigée en Municipalité distincte, 236.
- ST. LOUIS DE L'ISLE-AUX-COUDRES :—Demande d'aide pour combler une savane dans cette paroisse, 86.
- ST. MAURICE, FORGES DE :—Voir *Adresses*, 40.
- ST. PIERRE (DURHAM) :
1. Pétition pour ériger cette Paroisse en Municipalité distincte, 15. Pétition en faveur, 172. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 113. Renvoyé à un Comité, 160.

ST. PIERRE (DURHAM)—*Suite.*

Rapporté, 234. Motion pour qu'il soit considéré en Comité; Amendement pour remettre à 6 mois cette prise en considération, rejeté; Considéré et amendé; Rapporté, 252. Motion pour remettre sa 3ème lecture à 3 mois, rejetée; Passé sur division, 263. Par le Conseil, 333. S. R., 364. (25 Vic. c. 51.)

2. Pétitions contre, 120, 181.

ST. ROCH (QUEBEC) :

1. Pétition pour un Acte érigeant cette Paroisse en une Municipalité distincte, 38. Rapport de l'Avis, 112. Bill présenté, 140. Renvoyé à un comité, 163. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré en comité; Rapporté, 251. Passé, 262. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vic., c. 47.)

2. Pétition pour incorporer l'Union St. Joseph, 172. L'Avis n'est pas exigé, 182. Bill présenté, 201. Renvoyé à un comité, 226. Rapporté avec des amendements, 237. Considéré en comité; Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil avec un amendement, 328. Considéré et adopté, 329. S. R., 364. (25 Vic., c. 95.)

STE. SCHOLASTIQUE :—Pétition du Révérend F. Bonin, demandant un Acte d'incorporation pour une Académie dans ce village, 15. L'avis n'est pas exigé, 112. Bill présenté, 124. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 246. Considéré en comité; Rapporté, 256. Passé (comme bill pour incorporer l'Académie de Sté. Scholastique,) 272. Par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vic., ch. 84.)

ST. THOMAS :—Voir *St. George.*

ST. VALERIEN :—Voir *Sté. Cécile.*

ST. VIATEUR, INSTITUTION DE SOURDS-MUETS DE :—Demande d'aide, 14.

SANFORD, GELSTON :—Pétition demandant un Acte de naturalisation, 217. Rapport de l'avis, 232. Bill venu du Conseil; Lu la 2me fois, 303. Lu la 3me fois et passé, 317. S. R., 364. (25 Vic., ch. 106.)

SAULT ST. LOUIS :—Pétition pour faire convertir la tenure des terres de cette seigneurie en celle de franc-aleu, 86.

SAUMON :—Voir *Pêcheries*, 4. *Sauvages*, 2.

SAUVAGES :

1. Pétition des Sauvages de Caughnawaga, demandant l'abolition de l'agence du Gouvernement pour leur seigneurie et la punition de ceux qui empiètent sur leurs terres, 122.

2. Pétition des Sauvages Micmacs du Bassin de Gaspé, demandant qu'il leur soit permis de faire la pêche du Saumon au dard, et qu'il leur soit donné des titres pour leurs terres, 283.

Voir *Subsides*, 148, 149.

SCARBOROUGH :—Pétition demandant un Acte pour établir certaines lignes de division dans ce township, 38. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 161. Rapporté avec des amendements, 219. Considéré en comité; Rapporté, 250. Passé, 261. Par le conseil, 333. S. R., 364. (25 Vic., ch. 38.)

SEDUCTION :—Bill pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatif à la séduction et au soutien des enfants illégitimes, 90. Renvoyé à un comité, 178.

SERGEANT-D'ARMES :—Ordre de prendre des personnes sous sa garde, 221, 332.—Fait rapport qu'elles sont présentes, 227, 327.—Qu'un Membre, dont l'arrestation est décrétée, est absent de la ville, 222.

SÉPULTURES :—Voir *Mariages*.

SHEFFORD :—Voir *Elections Contestées*.

SHÉRIFS :—Pétition pour des amendements à la Loi relative à la charge de Shérif dans le Haut-Canada; Conseil Municipal de Northumberland et Durham, 109.

SHÉRIF, VENTES PAR LE :—Pétitions pour une enquête touchant la Loi relative aux ventes par le Shérif :—Charlesbourg, 119. St. Ambroise, 143. Ste. Foye, 181.

SICOTTE, L'HON. L. V. :—Voir *Orateur*, 2.

SIMARD :—Pétition pour l'arpentage d'une augmentation de ce Township, des octrois gratuits dans ce Township et les Townships voisins, 137.

SIMPSON :—Voir *Wendover*.

SOREL :—Voir *Vaccination*.

SOURDS-MUETS ET AVEUGLES :—Pétition pour une Loi relative à l'enseignement et au soutien des sourds, muets et aveugles :—Conseil Municipal de Middlesex; Do de Peterborough et Victoria; Do d'York et Peel, 26.

SPENCER WOOD :—Voir *Adresses*, 44. *Subsides*, 179.

SPILLER, MME. :—Demande d'aide comme veuve d'un instituteur, 86.

SQUATTERS :

Bill pour protéger les colons en certains cas, Bas-Canada, 90. Renvoyé à un comité, 177. Rapporté, 242.

2. Pétition demandant un Acte pour protéger les Squatters :—St. Julie de Somerset, 45. St. Calixte de Somerset; St. Ferdinand d'Halifax, 86. St. Christophe d'Arthabaska, 109. St. Norbert d'Arthabaska, 150.

STATUTS, DISTRIBUTION DES :—Voir *Documents*, 84, 85. *Subsides*, 59.

STATUTS REFONDUS :—Voir *Documents*, 85.

STEAMERS :—Voir *Dimanche*, 1. *Service Océanique*.

STRATFORD :—Voir *Grain de semence*.

SUBSIDES :

1. Discours du Trône pris en considération; Résolution, qu'un Subside soit accordé à Sa Majesté; Devant être considérée en Comité Général; La partie du Discours ayant trait aux Subsides lui est renvoyée, 88. Considérée, 153. Rapport d'une résolution, qu'un subside soit accordé à Sa Majesté; La Chambre devant se former en comité pour

SUBSIDES — *Suite.*

prendre en considération ce Subside, 170. Estimés pour 1862 renvoyés à un comité; La Chambre se forme en comité, 216, 275. Estimés supplémentaires, renvoyés, 299. Motion pour que la Chambre se forme en comité; Amendement, qu'une somme de \$188,344 a été dépensée à la construction d'Edifices Publics à Ottawa, en sus de la somme affectée à ces constructions, lesquelles sont comparativement peu avancées, et qu'il est inexpédient de leur affecter un nouveau crédit tant qu'il n'y aura pas eu enquête de la dépense déjà faite, 301. Rejeté; La Chambre se forme en comité, 305. Il fait rapport de 163 résolutions; Adoptées, 307. (Voir *infra*, 6-168). Fait rapport de 15 résolutions; Adoptées, 336. Voir *infra*, 169-183 Bill présenté, 337. Voir *infra*, 2, 3.

2. La Chambre décide de se former en Comité des Voies et Moyens, 170. Prise en considération, 216, 315, 330, 335, 340. Rapport de résolutions, accordant \$3,230,936.38 à même le Fonds Consolidé du revenu, et autorisant le prélèvement de \$3,000,000 au moyen de Bons Provinciaux; aussi, imposant des Droits de Douane additionnels, et augmentant les Droits d'Excise sur les Spiritueux et la Bière et sur les Licences de Distillateurs et Brasseurs; Divers amendements proposés et rejetés; Résolutions adoptées, 346 à 350. Bills présentés, 320. Voir *Excise. Douane.*

3. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour faire face à certaines dépenses du Gouvernement civil pour 1862, et à certaines dépenses faites pour l'exercice de 1861; Ordonné, 307, 337. Présenté, 337. Lu la seconde fois, 350. Lu la troisième fois et passé, 355. Par le Conseil, 362. S. R., 366. (25 Vict. c. 3.)

4. Bill de Crédit présenté, et résolution passée ensuite, accordant ce crédit, renvoyée à un Comité Général sur ce Bill. Voir *Appels*, 1.

5. Motion pour que la Chambre se forme en Comité Général pour prendre en considération une Adresse à Son Excellence en faveur d'un Crédit pour les Chemins de Colonisation; déclarée comme n'étant pas dans l'ordre — ce Crédit n'ayant pas été recommandé par Son Excellence, 175.

(Résolutions rapportées à la page 307.)

6. Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général.....	\$ 1,260 00
7. Bureau du Secrétaire Provincial.....	14,686 76
8. Bureau du Régistrateur Provincial.....	4,947 50
9. Bureau du Receveur-Général.....	12,175 00
10. Département du Ministre des Finances.....	14,296 66
11. do Branche des Douanes.....	14,520 00
12. do Branche de l'Auditeur.....	6,770 00
13. Bureau du Conseil Exécutif.....	8,768 50
14. Département des Travaux Publics.....	21,320 66
15. Bureau d'Agriculture.....	10,536 67
16. Département des Postes.....	26,830 45
17. Département des Terres de la Couronne.....	63,096 94
18. Procureur et Solliciteur-Généraux, Est.....	2,410 00
19. Do do Ouest.....	3,750 00
20. Dépenses Contingentes des Départements Publics.....	50,000 00
21. Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, B. C.....	120,000 00
22. Salaires, Cour de Chancellerie.....	4,950 00
23. Salaires, Cour du Banc de la Reine et des Plaid Communs.....	11,270 00
24. Pour payer la balance d'une allocation de retraite à Sir J. B. Robinson, agissant comme Juge Président de la Cour d'Appel.....	314 01
25. Allocation de circuit, des Juges de la Cour de Chancellerie.....	2,900 00

SUBSIDES — *Suite.*

26. Poursuites Criminelles.....	11,500 00
27. Dépenses contingentes de l'Administration de la Justice, H. C....	4,500 00
28. Balance des dépenses de la police fluviale, Montréal.....	7,000 00
29. Pour le soutien du Pénitencier Provincial.....	52,000 00
30. Pour l'érection de bâtisses maintenant en voie de construction, do.	13,000 00
31. Pour le soutien de l'Asile des Aliénés Criminels, do.....	13,000 00
32. Pour compléter les bâtisses de Rockwood.....	11,000 00
33. Pour le soutien de l'Asile de Rockwood.....	5,000 00
34. Inspection des Asiles et Prisons.....	14,000 00
35. Pour le soutien d'une Prison de Réforme, Penetanguishene.....	15,600 00
36. Pour bâtisses à être érigées.....	16,000 00
37. Pour le soutien d'une Prison de Réforme, St. Vincent.....	15,000 00
38. Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif (partie).....	1,200 00
39. Do du Greffier do do.....	2,000 50
40. Do de l'Assistant-Greffier et traducteur-français do.....	1,600 00
41. Do du Greffier en Loi.....	1,000 00
42. Do du Chapelain et Bibliothécaire.....	800 00
43. Do du Greffier de la Couronne en Chancellerie (partie).....	640 00
44. Do du Gentilhomme Haïssier de la Vergé Noire.....	400 00
45. Do du Sergent-d'Armes.....	400 00
46. Do du Messenger-en-chef.....	400 00
47. Do du Portier.....	240 00
48. Do de trois Messagers pour la session, à \$180 chacun.....	540 00
49. Dépenses contingentes.....	40,800 00
50. Salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative (partie).....	1,200 00
51. Do du Greffier do do.....	2,000 00
52. Do de l'Assistant-Greffier do do.....	1,600 00
53. Do du Greffier en Loi et traducteur Anglais do.....	2,000 00
54. Do du Greffier de la Couronne en Chancellerie (partie).....	640 00
55. Dépenses Contingentes de do do.....	600 00
56. Salaire du Sergent-d'Armes de l'Assemblée Législative.....	400 00
57. Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative.....	141,000 00
58. Frais de l'impression et reliure des Lois.....	18,000 00
58. Do distribution des Lois.....	3,600 00
60. Octroi à la Bibliothèque Parlementaire.....	4,000 00
61. Somme additionnelle pour Ecoles Communes, H. et B.-C.....	168,000 00
62. Aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure, B.-C.....	20,000 00
63. Do do do do H.-C. (divisée entre les Colléges de Victoria, Queen, Regiopolis, St. Michel, l'Assomption et Ottawa, et le fonds de l'Ecole de Grammaire.....	20,000 00
64. Aide à la Faculté Médicale, Collège McGill, Montréal.....	1,000 00
65. Do Collège Victoria, Cobourg.....	1,000 00
66. Ecole de Médecine, Montréal.....	1,000 00
67. Do Kingston.....	1,000 00
68. Do Toronto.....	1,000 00
69. Institut-Canadien do.....	1,000 00
70. Société d'Histoire Naturelle, Montréal.....	1,000 00
71. Société Historique, Québec.....	1,000 00
72. Institut-Canadien, Ottawa.....	400 00
73. Athenæum.....	400 00
74. Observatoire, Québec, pour défrayer les dépenses.....	2,400 00
75. Do Toronto, do do.....	4,800 00
76. Do Kingston, do do.....	500 00
77. Do Isle Jésus, do do.....	500 00
78. Aide à l'Hôpital de Toronto.....	8,000 00

SUBSIDES — *Suite.*

79.	do	pour les Patients de Comté.....	6,000 00
80.	Do	Maison d'Industrie, Toronto.....	3,000 00
81.	Do	Asile des Orphelins Protestants, et à la Société de Secours des Femmes, Toronto.....	800 00
82.	Do	Asile de la Magdeleine, Toronto.....	600 00
83.	Do	Asile des Orphelins Catholiques Romains, Toronto.....	800 00
84.	Do	Hospice de la Maternité, Toronto.....	600 00
85.	Do	Institution des Sourds et Muets, Toronto.....	2,000 00
86.	Do	Crèche Publique des enfants pauvres, Toronto.....	400 00
87.	Do	Asile de la Providence, Toronto.....	400 00
88.	Do	Hôpital de la Marine et des Emigrés, Québec.....	5,000 00
89.	Do	malades Indigents à Québec.....	4,000 00
90.	Do	Hospice de la Maternité, Québec.....	600 00
91.	Do	Asile des Orphelins Catholiques Romains, Québec.....	600 00
92.	Do	Asile du Bon Pasteur, Québec.....	300 00
93.	Do	Directeurs de l'Asile des Orphelins Protestantes, Québec.....	400 00
94.	Do	Asile Finlay, Québec.....	400 00
95.	Do	Asile des Orphelins, Québec.....	400 00
96.	Do	Asile Ste. Brigitte, Québec.....	400 00
97.	Do	Asile Protestant des Dames, Québec.....	400 00
98.	Do	Asile Militaire du Canada pour les Veuves et Orphelins à Québec.....	200 00
99.	Do	Malades Indigents, Montréal.....	4,000 00
100.	Do	Corporation de l'Hôpital-Général, Montréal.....	5,000 00
101.	Do	Hôpital St. Patrice, Montréal.....	2,000 00
102.	Do	Sœurs de la Providence, Montréal.....	1,000 00
103.	Do	Hôpital-Général des Sœurs de la Charité, Montréal.....	1,400 00
104.	Do	Asile de la Rue Bonaventure, Montréal.....	1,000 00
105.	Do	Asile Ste. Marie, pour les Enfants Aveugles et Pauvres....	600 00
106.	Do	Asile St. Patrice des Orphelins Catholiques Romains, Montréal.....	800 00
107.	Do	Asile des Orphelins Protestants, Montréal.....	800 00
108.	Do	Maison de Refuge, Montréal.....	600 00
109.	Do	Hospice de la Maternité de l'Université, Montréal.....	600 00
110.	Do	do aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal.....	600 00
111.	Do	Institution des Sourds et Muets, Montréal, Sault-aux- Récottes.....	2,000 00
112.	Do	Société Bienveillante des Dames pour les Veuves et les Orphelins, Montréal.....	400 00
113.	Do	Association Charitable des Dames de l'Asile Catholique Romain, Montréal.....	400 00
114.	Do	Asile de la Magdeleine, (Dames du Bon Pasteur,) Montréal.....	400 00
115.	Do	Institution pour les maux d'Yeux et d'Oreilles, Montréal.....	400 00
116.	Do	Dispensaire de Montréal.....	400 00
117.	Do	Ecole d'Industrie et Refuge de Montréal.....	400 00
118.	Do	Hôpital-Général, Kingston.....	6,000 00
119.	Do	Malades Indigents à Kingston.....	3,000 00
120.	Do	Hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston.....	1,000 00
121.	Do	Asile des Orphelins, Kingston.....	800 00
122.	Do	Hôpital d'Hamilton.....	6,000 00
123.	Do	Asile des Orphelins, Hamilton.....	800 00
124.	Do	do Catholiques Romains, Hamilton.....	800 00
125.	Do	Malades Indigents, Trois-Rivières.....	2,800 00
126.	Do	Hôpital de London.....	3,000 00

SUBSIDES — *Suite.*

127. Aide à l'Hôpital Protestant, Ottawa.....	1,500 00
128. Do do Catholique Romain, Ottawa.....	1,500 00
129. Do do de St. Hyacinthe.....	400 00
130. Do Asile Provincial des Aliénés, Toronto.....	62,500 00
131. Do Asile d'Orillia.....	15,500 00
132. Do Asile Malden.....	28,000 00
133. Do Asile de St. Jean	6,500 00
134. Do Asile de Beauport, Québec	63,000 00
135. Dépenses de l'Exploration Géologique de la Province, pour l'année 1862.....	25,000 00
136. Chambres des Arts et Métiers, Haut et Bas-Canada	4,000 00
137. Pour la culture du Lin.....	1,000 00
138. Chambres d'Agriculture, Haut et Bas-Canada	8,000 00
139. Pour couvrir les dépenses de l'Emigration de cette année.....	18,000 00
140. Pension à Samuel Waller, comme ci-devant Greffier des Comités du Conseil Législatif	400 00
141. Do John Fright, comme ci-devant Messenger, do	80 00
142. Do Louis Gagné, do Assemblée Législative.....	72 00
143. Do G. B. Faribault, comme ci-devant Assistant-Greffier de l'Assemblée Législative.....	1,600 00
144. Do Mme. Veuve Antrobus.....	800 00
145. Do Mme. Veuve McCormick.....	400 00
146. Do Pierre Bouchard, pour blessures reçues au Service Public.	100 00
147. Do Jacques Brien, do do	80 00
148. Nouvelles Annuités des Sauvages	4,400 00
149. Aide aux Sauvages, B.-Canada, en sus de l'Octroi Parlementaire.	400 00
150. Chemins de Colonisation, Haut-Canada	100,000 00
151. Do do Bas-Canada	100,000 00
152. Service des Bateaux Remorqueurs entre Montréal et Kingston...	20,000 00
153. Gardiens de Dépôts de Provisions à Anticosti.....	400 00
154. Maître du havre à Gaspé.....	50 00
155. do do à Amherst.....	50 00
156. Allocation à Pierre Brochu, pour résider au Lac Métapédia, sur le Chemin de Kempt, pour secourir les voyageurs.....	100 00
157. Allocation à Marcel Brochu, do au Petit Lac, do.....	100 00
158. do à Jonathan Noble, do à la Fourche, do.....	100 00
159. do à Thomas Evans, do à Assametquagan do.....	100 00
160. Phares sur les Iles St. Paul et Scatterie, dans le Golfe.....	2,500 00
161. Pêcheries—Bas-Canada.....	6,000 00
162. do Haut-Canada.....	3,000 00
163. Pour abonnement et annonces, Gazette Officielle.....	5,000 00
164. Diverses Impressions.....	5,000 00
165. Diverses petites dépenses du Service Public.....	6,000 00
166. Dépenses des Commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives au Service Public, en vertu de l'Acte 9 Vic., Chap. 38..	10,000 00
167. Pour faire face aux dépenses de la représentation du Canada à l'Exposition de Londres.....	8,000 00
168. Pour payer les dépenses encourues durant l'année 1861, telles que détaillées dans le Rapport No. 60, 2ème partie des Comptes Publics.	490,510 23

(Résolutions rapportées à la page 336.)

169. Approfondissement du Canal Welland jusqu'au niveau du Lac Erié	75,000 00
170. Construction de Portes d'Ecluse sur le Canal St. Laurent.....	19,000 00
171. Achèvement de la tranchée dans le roc du Canal Lachine.....	34,000 00

SUBSIDES — *Suite.*

172. Portes d'Ecluse, etc., sur le Canal de Carillon et Grenville.....	9,100 00
173. Réparation de la Digue à Hog's Back, sur le Canal Rideau.....	30,000 00
174. Améliorations sur l'Ottawa et Petawawa.....	15,000 00
175. Pour compléter le chemin du Canada Est et du Nouveau-Brunswick <i>via</i> Métapédia, pour des fins publiques et la défense militaire; Chemin de Témiscouata; Chemin de Matane et Cap de Chatte, de Gaspé, de la Malbaie et des Escoumains.....	63,421 00
176. Pour chemins, havres et navigation.....	5,000 00
177. Employés pour la protection des pêcheries—le service se rattachant aux phares, bouées et balises sous le contrôle de la Maison de la Trinité, Québec, et au service postal aux ports d'en bas....	30,000 00
178. Loyer et réparations des édifices publics.....	40,000 00
179. Bâtir Spencer Wood suivant le contrat du 21 mai dernier; Mettre en ordre les clôtures, terrains, dépendances, etc.....	20,000 00
180. Édifices publics à Ottawa.....	500,000 00
181. Achat de propriété pour la prison de réforme à St. Vincent, suivant le contrat du 21 décembre 1861; Intérêt sur icelui.....	19,000 00
182. Octroi additionnel pour les écoles communes.....	16,000 00
183. Milice.....	250,000 00

TASSÉ, DIDACE :—Voir *Documents*, 86. *Adresses*, 45.

TAXES SUR DES TERRES INOCCUPEES :—Voir *Terres*.

TELEGRAPHE, LIGNES DE :—Bill pour permettre au Gouvernement Impérial de construire des lignes de télégraphe en cette province, pour des fins militaires, 284. Lu la 2me fois, 329. Lu la 3me fois, 332. Passé, 345. Par le Conseil, 361. S. R., 365. (25 Vic., ch. 2.)

Voir *Chemins de fer*, 2.

TEMISCOUATA ET MADAWASKA :—Pétition de P. Valcourt et autres, pour un Acte les confirmant dans la possession de leurs terres dans ces seigneuries, 87. Pas d'avis, 182.

TEMOINS :

1. Bill pour empêcher les parents des parties de témoigner en matières civiles, 90.
2. Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du Haut-Canada, concernant les témoins et les témoignages, 132.
3. Bill pour indemniser les témoins de la Couronne aux assises et aux Sessions de Quartier, dans les procès au criminel; Conseil Municipal d'Ontario, 143.
4. Interrogés à la barre de la Chambre, 183, etc.

TEMPERANCE, FILS DE LA :—Pétition des Grandes Divisions des Fils de la Tempérance du Canada Ouest, demandant que l'Acte relatif aux Fils de la Tempérance soit continué, 108. Rapport de l'avis, 129.

TENURE SEIGNEURIALE :

1. Pétition pour des Amendements à l'Acte Seigneurial de 1859. Conseil de Ville de Chatham, 248. J. J. Beauregard et N. Goulet, 230.

TENURE SEIGNEURIALE — *Suite*

2. Pétition pour l'adoption de mesures établissant un taux uniforme de rente foncière : — St. Dominique, 23. Seigneurie de St. Hyacinthe, 212.

Voir *Documents*, 10, 79. *Adresses*, 38. *Baie St. Antoine. Rémeré. Saull St. Louis.*

TENURE SEIGNEURIALE, COMMISSION DE LA : — Voir *Documents*, 83. *Adresses*, 41, 42.

TERRES :

1. Bill pour amender les lois de cotisation du Haut-Canada, de manière à ce que les conseils de comté puissent vendre les terres des non-résidants qui ne sont pas améliorées et sur lesquelles il est dû deux années d'arrérage de taxe, 132.

2. Pétition demandant un Acte pour contraindre les non-résidants au paiement, le premier mai de chaque année, des taxes imposées sur leurs terres ; Conseil Municipal de Wellington, 15.

3. Pétitions demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à percevoir les arrérages de taxe sur les terres non occupées de la Couronne : — Conseil Municipal d'York et Peel, 27. Do de Grey, 121.

4. Pétitions pour une Loi légalisant la cotisation et l'imposition de taxes sur les terres non occupées du Haut-Canada : — Conseil Municipal de Brant, 108. Do de Carleton, 172. Do d'Essex, 237. Do d'Haldimand, 27. Do de Huron et Bruce, 23. Do de Kent, 27. Do de Perth, 15. Do de Peterborough et Victoria, 27. Do de Prescott et Russell, 219. Do de Wellington, 16. Do d'York et Peel, 27. Voir *Cotisations*, 1.

5. Pétition pour faire légaliser les ventes de terre faites pour recouvrement de taxes en certains comtés, et pour autoriser les Conseils Municipaux de ces comtés à ordonner la vente des terres sur lesquelles il est dû des taxes : — Conseil de Lambton, 15. Do d'Elgin, 21. Pas d'avis, 291. Do de Norfolk, 87.

6. Pétition d'E. Jones et autres, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pour légaliser les ventes de terre faites en différents comtés pour recouvrement de taxes, 26. Même demande, 360.

Voir *Documents*, 38. *Cotisations. Locateurs.*

TESTAMENTS : — Bill pour rendre les testaments faits en vertu des Lois du Haut et du Bas-Canada, aptes au transport de Biens-fonds dans l'autre section de la Province, 196.

TETRAULT, PIERRE : — Voir *Guerre de 1812.*

TODD'S PRIVATE BILL PRACTICE : — Rapport du Comité des Bills Privés, recommandant qu'il soit souscrit à un certain nombre d'exemplaires de cet Ouvrage, 150. Adopté, 152.

TORONTO (CITÉ) :

1. Bill pour expliquer l'Acte pour pourvoir à la séparation de Toronto des Comtés-Unis d'York et Peel, pour certaines fins judiciaires, 206. Renvoyé à un comité, 256. Rapporté avec des amendements, 260. Considéré en comité ; Rapporté, 273. Passé, 286. Par le Conseil, 328. S. R., 363. 25 Vict., c. 24.)

TORONTO (CITE) — *Suite.*

2. Pétition du Conseil Municipal d'York et Peel, demandant l'autorisation de percevoir de la Cité de Toronto le montant de sa réclamation pour l'entretien de certains prisonniers dans la prison, 39. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un Comité, 161. Rapporté avec des amendements, 205. Considéré en Comité; Rapporté, 224. Passé, 250. Par le Conseil, 302. S. R., 363. (25 Vict. ch. 25).

3. Pétition du Maire et de la Corporation, pour des amendements à l'Acte Municipal et autres lois du Haut-Canada, en ce qu'ils concernent cette cité, 205. Rapport de l'avis, 213.

4. *Ecole d'Industrie (Gore de Toronto)* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 143. L'avis n'est pas exigé, 167. Bill présenté, 168. Renvoyé à un Comité, 225. Rapporté avec des amendements, 228. Considéré et amendé en Comité, 251. Rapporté, 252. Passé, 262. Par le Conseil, 327. S. R., 364. (25 Vict. ch. 82.)

5. *Ecole d'Industrie (Filles)* :—Pétition pour un Acte d'incorporation, 176. L'avis n'est pas exigé; Bill présenté, 196. Renvoyé à un Comité, 258. Rapporté avec des amendements, 260. Considéré en Comité; Rapporté, 273. Passé, 287. Par le Conseil, avec des amendements; Considérés et adoptés, 334. S. R., 364. (25 Vict. ch. 79.)

6. *Havre* :—Pétition des Commissaires du Havre, pour des amendements à l'Acte relatif à son administration, 236. Bill venu du Conseil; Lu, 307. Renvoyé à un Comité Général, 318. Considéré; Rapporté; Passé, 323. S. R., 364. (25 Vict., ch. 26.)

7. *Hôpital* :—Pétition des Syndics, demandant l'autorisation d'émettre de nouveaux bons au montant de £10,000, pour racheter ceux déjà émis, 156. L'avis n'est pas exigé, 167. Bill venu du Conseil; Lu, 267. Renvoyé à un Comité, 290. Rapporté avec un amendement, 291. Considéré et amendé en Comité, 297. Rapporté, 298. Passé tel qu'amendé, 304. Amendement adopté par le Conseil, 328. S. R., 363. (25 Vict., ch. 85.)

Voir *Subsides*, 78, 79.

8. *Hospice de la Maternité* :—Pétition pour un acte d'incorporation, 243.

Voir *Subsides*, 84.

9. *Ecole de Médecine* :—Pétition pour des amendements à son acte constitutif, 211. Rapport de l'avis, 232.

Voir *Enseignement*, 14. *Subsides*, 68.

Sœurs St. Joseph :

10. Pétition pour des amendements à leur acte d'incorporation, 194. L'avis n'est pas exigée, 214. Bill présenté, 215. Renvoyé à un comité, 258. Rapporté avec des amendements, 260. Considéré et amendé en comité; Rapporté, 273. Passé, 287. Par le Conseil avec des amendements, 338. Considérés et adoptés, 339. S. R., 365. (25 Vict., chap. 93.)

11. Demande d'aide pour les Sœurs St. Joseph chargées de la direction de l'Hospice de la Providence, 21. Voir *Subsides*, 243.

TORONTO, SOCIÉTÉ DE L'ÉGLISE DE :—De la société d'église de ce diocèse, demandant que le titre aux terres du Clergé dans ce diocèse lui soit transporté, 15. Pas d'avis, 243.

TORONTO, COMPAGNIE DE FILATURES DE :—Pétition pour des amendements à son acte constitutif, 181. L'avis n'est pas exigé, 196. Bill venu du Conseil, 233. Lu, 238. Renvoyé à un comité, 274. Rapporté, 283. Considéré en comité; Rapporté, 292. Passé, 296. S. R., 363. (25 Vict., chap. 74.)

TOWNSHIP DES SAUVAGES :—Pétition pour que ce township, situé en arrière de la Seigneurie de l'Île-Verte, soit réuni aux terres de la Couronne, 172.

TRAINAUX :—Pétitions pour un acte défendant l'usage, sur les voies publiques, des traîneaux simples dont le membre gauche ne passe pas sur la piste du cheval :—St. Eustache, 211. Municipalité de St. Jean, 234.

TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Documents*, 70.

TURCOTTE, Hon. J. E. :—Voir *Orateur*, 2.

UNION ST. JOSEPH (INDUSTRIE) :— Voir *Documents*, 32.

UNION ST. JOSEPH (MONTREAL) :— Voir *Montréal*, 28.

UNION ST. PIERRE :— Voir *Montréal*, 29.

UNIVERSITÉ DE TORONTO :

1. Pétitions demandant que le présent système de dotation de l'Université et du Collège de l'Université ne soit pas changé :— Conseil Municipal de Brant, 217. Colborne, 86. Conseil Municipal d'Elgin, 16. Association de la Grande-Rivière, 16. Synode Presbytérien du Canada, 157.

2. Pétition de la conférence méthodiste wesléyenne pour un octroi au collège Victoria, et pour un amendement à l'Acte de l'Université, mettant tous les collèges du Haut-Canada sur le même pied sous le rapport de la subvention, etc., 142.

Voir *Documents*, 89. *Adresses*, 48.

USURE, LOIS RELATIVES À :

1. Bill pour révoquer le chap. 58 des Statuts Refondus du Canada, concernant l'intérêt, et pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent (M. Bourassa), 88. Lu la 2e fois avec les bills ci-dessous (*infra*, 2, 3); Motion—pour renvoyer les trois bills à un comité spécial—nommant les membres; Amendement pour ajouter certains noms; Amendement—instruction de s'enquérir, par des témoignages, du fonctionnement de la Loi actuelle—rejeté; Premier amendement adopté; Motion adoptée telle qu'amendée, 164. Rapport, que le comité a réuni les dispositions des dits bills dans le bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt de l'argent, (*infra*, 2), avec des amendements, 195. Imprimé tel qu'amendé, 196.

2. Bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt (M. Langevin), 89. Lu la 2e fois et renvoyé à un Comité avec le bill ci-dessus, 164. Voir *supra*, 1.

3. Bill pour révoquer le chap. 58 des Statuts Refondus du Canada, concernant l'intérêt, et pour fixer le taux de l'intérêt à 6 pour cent (M. Archambault), 90. Lu la 2e fois et renvoyé à un comité avec les bills ci-dessus, 164. Voir *supra*, 1.

USURE, LOIS RELATIVES À L' — *Suite.*

4. Bill pour amender le chap. 58 des Statuts Refondus du Canada, concernant l'intérêt (M. Morris), 220.

5. Pétitions pour une loi rigide sur l'usure :—Brockville, 236. St. Joseph, 248. St. Placide, 219.

6. Pétitions demandant que le taux légal de l'intérêt soit fixé à 6 ou à 7 pour cent :—Acton, 120. Cons. Municipal de Beauce, 157. Charlesbourg, 120. Lambton, 120. Municipalité de L'Islet, 107. Pointe-aux-Trembles, 331. St. Ambroise, 138. St. Anselme, 86. St. Benoît, 120. St. Bernard, 21. Ste. Claire, 14. St. Edouard et Cranbourne, 14. St. Eustache, 156. St. Evariste de Forsyth, 120. St. François de la Beauce, 120. St. George d'Aubert Gallion, 120. St. Hermas, 120. St. Isidore, 27. St. Joseph de la Beauce, 120. St. Malachie, 21. Ste. Marguerite, 120. Ste. Marie de la Beauce, 120. Ste. Scholastique, 120. St. Victor de Tring, 120. Sault-au-Récollet, 331.

7. Pétition contre toute modification des lois d'usure ; Chambre de Commerce de London, 236.

VACCINATION :—Pétition demandant un Acte pour appliquer à la ville de Sorel les dispositions de l'Acte concernant la pratique de la Vaccination, 149. Bill présenté, 168.

VENTE :—Voir *Shérif*.

VERCHÈRES :—Voir *Elections contestées*, 31.

VIGER :—Pétition pour la vente des terres situées dans ce township et appartenant aux Sauvages Malachites, 121.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 2.

VOLONTAIRES :—Voir *Documents*, 47—49. *Adresses*, 23—25.

VOTES ET DELIBERATIONS :—Devant être imprimés tous les jours, 5.

WARD, GEO. C. :—Pétition demandant une indemnité pour perte d'honoraires, comme registrateur de Durham, par suite de l'établissement d'un autre bureau d'enregistrement dans ce comté, 149.

WATERLOO :—Pétition pour un acte mettant de côté la récente division de ce comté en deux districts d'enregistrement, 16, 156. Imprimée, 173. Recommandation pour que la règle relative à l'avis soit suspendue ; Suspendue ; Bill présenté, 182.

Voir *Adresses*, 50, 51.

WELLAND (VILLAGE) :—Pétition de la Municipalité de Welland, demandant l'autorisation d'augmenter le nombre des licences d'auberge pour ce village, 86. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 167. Bill présenté, 168. Motion pour remettre la 2^eme lecture à 3 mois, rejetée ; Lu la 2^eme fois et renvoyé à un Comité, 257. Rapport, que le préambule n'est pas prouvé, 259.

WELLAND, CANAL :—Voir *Subsides*, 169.

WELLAND, COMP. DU CH. DE FER DE :—Pétition demandant un acte spécifiant son capital et en autorisant l'augmentation, 218. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 243. Suspendue, 244.

WELLER, BAIE DE :—Voir *Adresses*, 52.

WELLINGTON, BANQUE DU COMTÉ DE :—Pétition pour un acte constitutif, 26. Rapport de l'avis, 112. Bill présenté, 125. Renvoyé à un Comité, 192.

WENDOVER ET SIMPSON :

1. Pétition demandant que ces townships soient détachés de Grantham et érigés en une Municipalité distincte, 16. Rapport de l'avis, 129. Bill présenté, 131. Renvoyé à un Comité, 199. Rapport, que le préambule n'est pas prouvé, 242.

2. Pétitions contre, 120, 218.

Voir *Aston, St. Léonard*.

WENTWORTH :—Voir *Elections Contestées*, 33.

WOLFESTOWN :—Voir *Grain de semence*.

WRITS :—Voir *Elections*.

YORK ET PEEL :—Voir *Toronto*, 1, 2.

